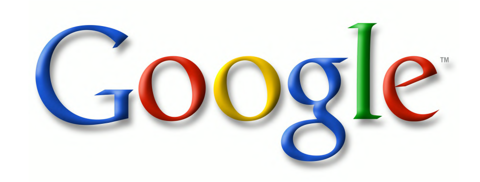
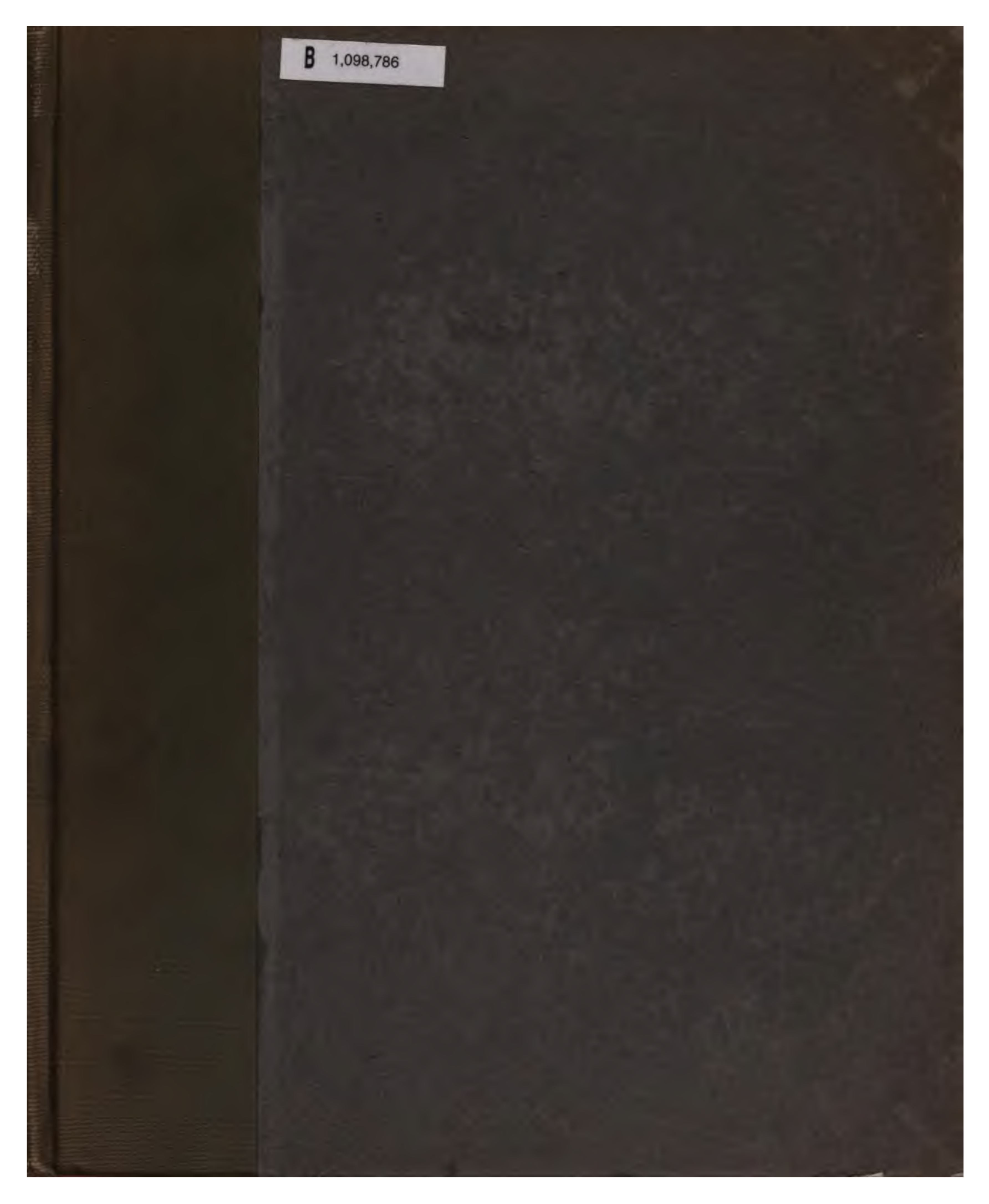
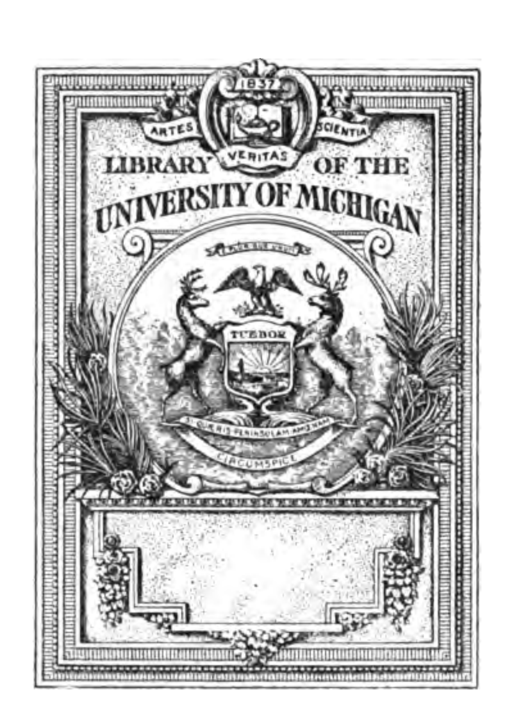





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in-4°, imprimés à l'Imprimerie Nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.

Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

A M. H. Dehérain, Secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, 23, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

A la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

NOUVELLE SÉRIE. — 3e ANNÉE



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

HACHETTE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCCV

3e Année NOUVELLE SÉRIE N° 1

JOURNAL DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

JANVIER 1905

SOMMAIRE DU N° 1.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in-4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.

Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

À M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

À la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER 1905.

LA COMPOSITION DES COMÉDIES D'ARISTOPHANE.

Essai sur la composition des comédies d'Aristophane, thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, par PAUL MAZON, agrégé des lettres, ancien élève de l'Université de Paris et de l'École pratique des Hautes Études; 1 vol. in-8°. Paris, Hachette, 1905.

En l'absence de témoignages anciens vraiment sûrs et détaillés, relatifs à l'histoire de la comédie athénienne au ve siècle, c'est probablement l'étude de la composition des pièces d'Aristophane qui peut aujourd'hui jeter le plus de lumière sur cette question obscure. Cette étude, qu'on pourrait croire aisée, puisque nous possédons onze pièces de ce poète, est en réalité fort difficile. Chacune d'elles se présente à nous comme un organisme très complexe, dont on a beaucoup de peine à bien discerner les parties. Aussi est-ce depuis peu de temps seulement qu'on commence à se faire des idées précises à ce sujet. Le principal travail qui s'y rapporte était jusqu'ici celui de Th. Zielinski, *Die Gliederung der altattischen Komœdie* (Leipzig, Teubner, 1884) : ouvrage remarquable par son originalité vigoureuse et plein de vues suggestives, mais systématique à l'excès, et, par suite, aboutissant à des hypothèses hasardeuses. Un jeune helléniste français, dont les débuts promettent beaucoup, M. Paul Mazon, a eu l'excellente idée de reprendre à nouveau ce sujet si important et si délicat. Il l'a fait avec une excellente méthode, dans une thèse érudite, qui lui a valu, avec le titre de docteur ès lettres, les éloges très mérités de la Faculté des lettres de Paris. C'est le travail le plus complet, le plus solide, le plus précis et le plus clair qui ait

encore été écrit sur cette matière. Sur quelques points seulement, on essaiera, dans ce compte rendu, soit de le discuter, soit de le compléter.

L'auteur semble avoir été très préoccupé de limiter son sujet et de n'en pas sortir. Il n'a voulu étudier qu'Aristophane, sans doute pour ne pas s'écarter du seul terrain qui lui parût solide; et c'est seulement à la fin, dans sa conclusion, qu'il a présenté certains aperçus sur l'ensemble de la comédie ancienne. Peut-être cette prudence, qui est fort louable en elle-même, a-t-elle été poussée ici un peu loin. Si les hypothèses sont indispensables dans toutes les sciences pour ordonner les faits connus et pour orienter les recherches ultérieures, il est bon que les esprits mesurés n'abandonnent pas le soin de les faire aux esprits aventureux.

Le plan de l'ouvrage est aussi simple que possible. Après un court préambule, intitulé *Postulats et définitions*, l'auteur passe successivement en revue, dans onze chapitres, les onze pièces subsistantes d'Aristophane, en suivant l'ordre chronologique: il résume ensuite les résultats de ses analyses dans un dernier chapitre, intitulé *La structure typique de la comédie ancienne*. Ce plan était le mieux approprié à son dessein. Il a le grand avantage de mettre loyalement tous les faits sous les yeux du lecteur, sans arrangement préalable, et de lui permettre, par conséquent, de les mieux contrôler. Ici, où nous nous proposons de faire ressortir brièvement quelques points essentiels, il nous serait impossible de le suivre. Mieux vaut traiter des diverses parties de la comédie ancienne selon leur liaison naturelle.

I. Le prologue a, dans toute comédie du ve siècle, ses limites incontestées : c'est la partie de la pièce qui précède l'entrée du chœur.

Cette partie présente chez Aristophane une forme typique, que M. Mazon a été le premier à reconnaître d'une manière tout à fait précise et qu'il a parfaitement dégagée.

Sous la variété des inventions, voici ce qu'on y distingue toujours : 1° une *parade*, destinée à éveiller l'attention des spectateurs et à les mettre immédiatement en joyeuse humeur; 2° un *exposé du sujet*, en forme de récit plaisant; 3° un *début d'action*, c'est-à-dire une scène où apparaît l'invention fondamentale de la pièce, et où elle commence même à se réaliser.

Prenons un exemple pour rendre ces formules abstraites plus saisissables : le prologue des *Cavaliers*. Deux esclaves sortent, l'un après l'autre, de la maison de Dèmos; ils se frottent le dos, échangent leurs plaintes, geignent de concert, avec mainte variation. Voilà la *parade*. Puis l'un d'eux raconte aux spectateurs ce qui se passe dans la maison : il leur

fait connaître Dèmos ; il leur apprend ce qu'est le nouvel esclave paphlagonien qui domine le maître et qui le terrorise ; c'est l'*exposé*. Enfin ils volent les oracles, et alors, instruits de ce qu'ils ont à faire, ils s'abouchent avec le charcutier forain Agoracrite et le préparent au rôle qu'ils entendent lui faire jouer ; voilà le *début de l'action*. Que ces trois éléments, plus ou moins modifiés dans la forme, mais toujours les mêmes au fond, se retrouvent dans toutes les comédies d'Aristophane, c'est ce que personne ne pourra mettre en doute désormais, après avoir lu les analyses de M. Mazon.

Mais ici se pose une double question, qu'on aurait aimé à lui voir traiter avec quelque développement, tant elle paraît nécessaire : quelles sont les origines de ce prologue ? et quelles sont ses relations avec la comédie du siècle suivant ?

Tout d'abord, il est à peu près évident que ce n'est pas là un des éléments premiers de la comédie ancienne. Ces prologues sont toujours en trimètres ïambiques, et M. Mazon a posé en principe que les scènes en trimètres sont en dehors du noyau primitif (p. 178). Disons, pour être plus exact et sauf à nous mieux expliquer un peu plus loin, qu'ils sont toujours étrangers au *comos* et aux parties qui en dépendent. En outre, Aristote mentionne expressément le prologue parmi les parties adventices de la comédie, tout en déclarant qu'on ignore qui en fut l'inventeur [1]. Ce prologue tient à l'intrigue ; il a dû se développer avec elle ; et c'est encore une chose que M. Mazon a bien vue et notée (p. 179). Toutefois, cela ne s'applique rigoureusement qu'au prologue complet, tel que nous le trouvons chez Aristophane. Mais, avant même qu'il y eût une intrigue, et lorsque la comédie n'était à proprement parler qu'une entrée de masques, intervenant peut-être au milieu d'un mime, et accompagnée de chants, de querelles et de danses, il a pu paraître utile d'annoncer au public ce que représentait la mascarade qui allait paraître devant lui ; car les déguisements du chœur avaient besoin quelquefois d'être commentés, pour être bien compris. Et ainsi on est amené à concevoir un prologue primitif, qui ne comprenait que la *parade* et l'*exposé*, prologue aussi rudimentaire qu'on le voudra, qui empruntait au mime la forme du trimètre, et qui déjà marquait un premier essai d'organisation.

D'autre part, si l'on compare le prologue du ve siècle avec celui du IVe, autant du moins que nous pouvons le connaître, on croit apercevoi de l'un à l'autre une filiation qui a son intérêt.

[1] Aristote, *Poét.* 5 : Τίς δὲ πρόσωπα ἀπέδωκεν ἢ πρόλογον..., ἠγνόηται.

La *parade* semble avoir été éliminée plus ou moins promptement. Elle convenait à un genre bouffon; elle n'avait plus sa raison d'être dans la comédie de mœurs et d'intrigue, qui se dégageait peu à peu du type ancien. Or, déjà, chez Aristophane, ce dépérissement d'un des éléments du prologue est commencé. Il n'y a, pour ainsi dire, plus de parade ni dans l'*Assemblée des femmes* ni dans le *Ploutos*. La pièce commence immédiatement par l'*exposé des faits*. Cet exposé peut avoir la forme d'un dialogue ou d'un monologue. Le monologue se rencontrait déjà, au temps de la jeunesse du poète, dans les *Acharniens* et dans les *Nuées*. Il a pu devenir de plus en plus fréquent pour des raisons qui nous échappent. Et, dans ce cas, ne doit-il pas être considéré comme le germe du prologue indépendant, dont l'usage paraît s'être répandu dans le cours du IVe siècle? Quant à la *scène de début*, après la disparition de la parodos, elle ne pouvait avoir d'existence indépendante et s'est fondue tout naturellement dans ce que nous appelons aujourd'hui le premier acte.

II. Si le prologue, tel que nous le trouvons constitué chez Aristophane, a pu être déjà un perfectionnement de la comédie primitive, la *parodos*, au contraire, en a été toujours et nécessairement un des éléments essentiels. C'est proprement, en effet, l'entrée du comos dionysiaque dans le lieu du spectacle. La structure en fut toujours extrêmement variée et ne pouvait pas ne pas l'être. L'allure de la bande masquée qui composait le chœur comique devait se conformer au caractère qu'on lui prêtait. Elle était en général turbulente; elle pouvait cependant ne pas l'être dans certains cas. Ordinairement, le chœur arrivait en courant, divisé en deux groupes égaux. Mais les choreutes pouvaient aussi se précipiter en désordre, un par un, ou, au contraire, s'avancer d'un pas solennel, s'ils parodiaient quelque grave cérémonie. Cette diversité éclate dans les pièces d'Aristophane. M. Mazon l'a notée d'une façon précise, en analysant chaque parodos avec la plus méthodique exactitude. Il a su découvrir, sous le texte du poète, les jeux de scène probables, et, bien que ces restitutions ne soient, comme il le déclare lui-même, que des hypothèses, elles paraissent, dans presque tous les cas, extrêmement vraisemblables.

Un de ses mérites a été de ne pas étendre arbitrairement le nom de parodos, comme l'avait fait Zielinski, à des groupes de scènes assemblées d'une façon plus ou moins arbitraire. Enfermée dans ses limites naturelles, la parodos laisse bien mieux apercevoir son vrai caractère.

Malgré la variété qui vient d'être signalée tout d'abord, la parodos, comme toutes les parties du comos proprement dit, est assujettie à une

certaine composition rythmique, car elle est mêlée de chants et de danses. Cette composition repose essentiellement sur un enlacement des parties lyriques et des parties non lyriques qui sont encadrées par les premières. Seulement, tandis qu'ailleurs nous voyons cet enlacement réglé par des lois de symétrie assez rigoureuses, il est en général plus capricieux dans la parodos. C'est que l'entrée du chœur doit présenter le plus souvent, pour amuser le public, un caractère de fantaisie et même de désordre volontaire.

Mais ce qu'il faut noter surtout, en complétant ici l'exposé de M. Mazon, c'est que la parodos, dans la comédie d'Aristophane, représente toujours l'intervention du chœur *dans une action déjà commencée*. Jamais le chœur, dans la comédie du ve siècle telle que nous la connaissons, n'apparaît au début de la pièce, comme il le fait dans certaines tragédies d'Eschyle, et jamais, par conséquent, ce n'est lui qui engage l'action [1]. Lorsqu'il arrive, c'est pour empêcher ou pour favoriser une entreprise qui a été annoncée et déjà mise en train dans le prologue. Il n'y a d'exception que pour les *Grenouilles*, pièce unique en son genre, où figure un chœur qui est à peu près étranger à l'action. Il semble résulter de là que nous saisissons, dans la parodos, le fait qui a transformé en comédie l'antique comos, simple course de masques criants et chantants. Ce fait, c'est la rencontre du comos avec une action engagée en dehors de lui par des personnages d'un autre groupe et même d'une autre nature. Nous y voyons en même temps comment le comos a imposé à cette action ses formes propres, c'est-à-dire la symétrie orchestique et lyrique qu'il possédait originairement.

Il y a donc, dans la parodos, la trace d'une fusion entre deux éléments distincts. Cette fusion s'opère par un échange de procédés dramatiques et lyriques. Le chœur, pour s'accommoder aux habitudes des acteurs, interrompt par moments ses danses et ses chants. Il fait des pauses qui permettent aux personnages de parler. Il devient lui-même, en un certain sens, un personnage, qui s'exprime par la bouche de son coryphée ou de ses chefs subalternes. Mais, d'autre part, il impose aux personnages proprement dits des rythmes et des habitudes de symétrie. Ceux-ci, dans la parodos, s'expriment ordinairement en tétramètres trochaïques ou ïambiques, jamais en trimètres. Leurs discours ou leurs propos,

[1] On a cru, il est vrai, d'après un témoignage d'Hésychios, que les *Bouviers* de Cratinos commençaient par un dithyrambe (*Comicorum græcorum fragmenta*, Kock, page 18, fragment 18 des Βούκολόι). Mais le texte d'Hésychios est altéré et le sens fort incertain. Il me paraît impossible d'en tirer un renseignement qui soit de nature à faire autorité.

IMPRIMERIE NATIONALE.

leurs injures même prennent souvent quelque chose d'antithétique. Enfin, ils s'assujettissent, pour terminer la scène, à l'emploi de certaines formes rythmiques qui en marquent la conclusion.

Ceci posé, n'y a-t-il pas lieu de rappeler l'hypothèse si intéressante de Bethe sur l'origine double de la comédie ancienne[1]? Le comos est une procession ou une course dionysiaque, mais les choreutes qui y figurent n'ont pas un costume typique, toujours le même; ils prennent les déguisements les plus divers. Au contraire, les acteurs, comme l'a établi A. Kœrte, portent un accoutrement traditionnel[2], masques grimaçants, abdomens proéminents, munis du phallus, croupes énormes. Cet accoutrement n'est pas, comme on pourrait le croire, une contrefaçon grotesque de la réalité; il reproduit, d'une manière frappante, l'aspect de certains génies dionysiaques, qui semblent avoir été en honneur très anciennement dans le Péloponnèse et que nous voyons figurés sur d'anciens vases. Dès lors, n'est-il pas vraisemblable que l'élément mimique de la comédie athénienne provient de cette région, comme le voulait une des traditions notées par Aristote? Ces génies dionysiaques, ou plutôt les paysans qui en jouaient le rôle, se livraient sans doute à des imitations bouffonnes. Leurs disciples, en Attique, se sont accommodés à un autre milieu; ils ont joué, tout en gardant le costume traditionnel, des mimes athéniens, c'est-à-dire de courtes scènes où ils contrefaisaient les gens et les choses de leurs pays. Cette comédie rustique ou foraine n'était rien par elle-même. Mais, comme elle appartenait aux fêtes dionysiaques, il est arrivé qu'elle s'est associée au comos, qui en était d'abord distinct. Comment et dans quelles conditions s'est opérée cette fusion, nous l'ignorons. Mais nous la voyons, pour ainsi dire, en acte dans la parodos. Et il reste vrai, malgré cela, que la comédie est née du comos, dont elle a pris le nom. Car ce mime dionysiaque n'a dû être, à l'origine, qu'un élément secondaire dans un spectacle qui devait surtout son attrait au chœur, à ses courses folles, à ses déguisements fantaisistes, à ses chants et à ses danses. C'est ce comos qui, en adoptant ce mime, en l'obligeant à se mettre à sa taille, l'a forcé à devenir ce qu'il est devenu peu à peu, l'élément principal et finalement le tout de la comédie.

III. Entre la parodos et la parabase se place ordinairement une des parties les plus curieuses de la comédie ancienne, celle que Zie-

[1] E. Bethe, *Prolegomena zur Geschichte des Theaters im Alterthum*, Leipzig, 1896, chap. III.

[2] A. Kœrte, *Archæologische Studien zur alten Komædie* (Jahrb. d. deutschen archæol. Instit., VIII, p. 90 et suiv., 1893).

linski a le premier appelée ἀγών, nom sous lequel on a pris l'habitude de la désigner.

Zielinski a eu le grand mérite de discerner l'originalité de ce groupe de scènes et d'en reconnaître la forme typique. Il a cru, à tort, que cette forme était absolument invariable et que l'*agon* devait se trouver nécessairement à la même place dans toutes les pièces d'Aristophane. Lorsqu'il ne l'y rencontre pas, il affirme simplement que la pièce a dû être remaniée ou mutilée.

M. Mazon a fait justice de ces exagérations. Il a reconnu, comme il convenait, la souplesse de l'art du poète, et il a su rendre compte avec finesse des raisons qui l'ont amené, dans tel ou tel cas, à modifier le type normal. En outre, en analysant de près l'*agon* de chacune des pièces conservées, il en a mieux distingué les parties. Ce qu'on peut lui reprocher peut-être, c'est de s'être encore laissé trop dominer par les idées qu'il corrigeait ou complétait et de n'avoir pas dégagé assez hardiment la simple réalité.

Laissons d'abord de côté le terme même d'*agon*, qui a plusieurs inconvénients, notamment celui de convenir fort mal à un certain nombre de cas, et considérons la plus ancienne pièce d'Aristophane, les *Acharniens*, jouée en 425. Qu'y trouvons-nous entre la parodos et la parabase?

Tandis que le chœur est en embuscade, Dikéopolis sort de sa maison et célèbre par une procession les Dionysies champêtres. Quand la procession s'achève, le chœur s'élance : bousculade, échange de menaces et de coups, courses effarées ou furieuses, péripéties, jeux de scène; finalement, trêve et accord; Dikéopolis est autorisé à plaider sa cause. Puis, un épisode : le plaideur va quérir chez Euripide le costume et l'attirail sordide dont il a besoin pour exciter la pitié. Enfin il plaide sa cause et persuade une moitié du chœur; l'autre moitié appelle Lamachos; Dikéopolis le bafoue et reste maître du terrain. Nous avons donc là quatre scènes intimement liées : la procession, la bataille, l'épisode chez Euripide, le discours, avec sa conclusion inséparable, la victoire. Ces quatre scènes ont cela de commun qu'elles naissent toutes du conflit entre le protagoniste et le chœur et qu'elles aboutissent à l'apaisement de ce conflit. Point d'argumentations contradictoires, — et M. Mazon a très bien montré pour quelles raisons il était impossible qu'il y en eût. Dikéopolis est le seul qui plaide et discute. Voilà donc une pièce qui n'a point d'*agon* à proprement parler. Mais on voit qu'elle offre, entre la parodos et la parabase, un conflit, dont les deux moments essentiels sont une bataille et un discours.

Prenons maintenent les *Guêpes*, jouées en 422. C'est peut-être la pièce dont la structure se rapproche le plus du type qu'on peut appeler normal. Voici ce qu'elle nous offre. Après la parodos, Philocléon, d'accord avec le chœur, essaye de fuir; ses gardiens l'obligent à rentrer; le chœur proteste et envoie porter plainte à Cléon; première scène, qui marque, comme la procession des *Acharniens*, le début du conflit. Seconde scène, analogue à la seconde scène de tout à l'heure, bousculade, bataille, terminée par une trêve et un accord; Bdélycléon est autorisé à réfuter son père. Troisième scène, les discours. Dans les *Acharniens*, nous n'avions qu'un seul discours; ici, nous avons deux argumentations contradictoires; Bdélycléon est vainqueur et persuade le chœur. Quatrième scène, l'épisode : le procès du chien Labès, satisfaction donnée à Philocléon. En somme, nous retrouvons ici les quatre scènes indiquées plus haut, avec deux différences légères : l'épisode occupe la quatrième place au lieu de la troisième, et la scène de discours offre un débat contradictoire.

Ce type ainsi déterminé, on peut dresser un tableau des autres pièces d'Aristophane, d'après la nature de cette partie qui a pour sujet propre le conflit.

Six de ses comédies ne diffèrent du type énoncé que par des détails. Ce sont : la *Paix* (421), les *Oiseaux* (414), *Lysistrate* (411), les *Thesmophories* (411), l'*Assemblée des femmes* (probablement 392), *Ploutos* (388). Dans la *Paix*, la bataille est remplacée par la manœuvre des cordes. Dans les *Oiseaux*, dans les *Thesmophories*, il n'y a point de scène préliminaire avant la bataille; de plus, dans cette dernière pièce, les discours précèdent la bataille, qui se joint à la scène finale de la première partie. Enfin, dans l'*Assemblée des femmes* et dans le *Ploutos*, il n'y a point de bataille à proprement parler. Légères différences comme on le voit.

Le fait capital, c'est que huit comédies d'Aristophane, sur les onze que nous possédons, nous offrent une scène de discours ou d'argumentation entre la parodos et la parabase, c'est-à-dire dans la première partie de la pièce.

Deux autres, les *Cavaliers* (424) et les *Grenouilles* (406), contiennent bien aussi une scène de ce genre, mais, au lieu de précéder la parabase, elle la suit immédiatement. Cela paraît tenir à certaines nécessités de l'action. Dans les *Cavaliers*, l'argumentation doit avoir lieu en présence de Dèmos, car c'est lui qu'il s'agit de persuader; or le poète n'a voulu introduire le personnage de Dèmos que dans la seconde partie, afin de ménager une progression d'effets dramatiques. Dans les *Grenouilles*, il

en est à peu près de même; si le débat entre Eschyle et Euripide est jugé par Dionysos, il est sanctionné par Pluton, siégeant sur son tribunal; le poète ne pouvait constituer plus tôt ce tribunal sans sacrifier la première partie de sa pièce, qui est la plus amusante. Les *Nuées* doivent être considérées à part. On y trouve jusqu'à deux scènes d'argumentation : discussion du Juste et de l'Injuste, discussion de Strepsiade et de Phidippide. Ces deux scènes sont toutes deux dans la seconde partie; ici encore, c'est l'action qui le veut ainsi : l'une et l'autre scène vient au moment où elle doit venir, et elle a reçu la seule forme qu'elle comportait. Dans ces trois comédies, Aristophane a dû remplir de son mieux la place laissée vide entre la parodos et la parabase. Il l'a fait de diverses manières. Dans les *Cavaliers*, il a donné à la bataille une étendue et une importance exceptionnelles. Dans les *Nuées*, il a placé là un exposé de la prétendue théologie de Socrate, auquel se mêlent les propos saugrenus de Strepsiade. Dans les *Grenouilles*, il a développé, au même endroit, une série de scènes épisodiques, celle des travestissements alternatifs de Dionysos et de Xanthias, terminée par la double bastonnade.

D'après cela, on ne peut douter qu'il n'y eût, en ce qui concerne cette partie de la comédie, un usage établi au temps d'Aristophane : la première moitié de la pièce comportait normalement une scène d'argumentation, généralement précédée d'une bataille. Mais cet usage n'avait rien de tyrannique. Les poètes le modifiaient de diverses manières, lorsqu'ils y avaient avantage, sans que le public le trouvât mauvais.

Maintenant, en quoi consistait au juste cette scène? Il apparaît aujourd'hui que M. Zielinski, en l'appelant *agon* et en donnant à ce mot le sens de « combat de paroles », a imposé aux faits une formule qui n'y correspond pas exactement. M. Mazon, qui a souvent défendu les faits, avec beaucoup de force et de raison, contre une théorie arbitraire, aurait peut-être pu aller plus loin encore et rejeter le terme lui-même, avec le groupe d'idées qu'il a le tort d'évoquer mal à propos.

En réalité, ce qui est propre à cette scène, c'est qu'elle est toujours une démonstration. Cette démonstration peut se faire contradictoirement, au moyen d'un « combat de paroles », lorsqu'il y a deux adversaires en présence et que le poète juge à propos de les faire parler tour à tour; mais ce n'est pas là une donnée essentielle du genre. Dikéopolis dans les *Acharniens*, Hermès dans la *Paix*, Pisétaire dans les *Oiseaux*, Lysistrate dans la pièce qui porte son nom, Praxagora dans l'*Assemblée des femmes*, la Pauvreté dans *Ploutos* n'ont pas de contradicteurs qui leur tiennent tête sérieusement. Leurs démonstrations ou ne sont pas interrompues, ou ne le sont que par quelques objections aussitôt réfutées.

Voilà donc six pièces sur onze, où il n'y a pas à proprement parler de « combat de paroles ». Ce qu'on trouve, dans celles-là comme dans les autres, c'est un discours démonstratif, qui est en même temps une argumentation satirique. Et, alors même qu'il y a débat contradictoire, c'est toujours, remarquons-le bien, la satire qui est l'objet principal de cette scène. Jamais on n'y voit, comme dans la tragédie, le conflit de deux points de vue opposés, plus ou moins légitimes l'un et l'autre, partiellement vrais l'un et l'autre, et s'autorisant l'un et l'autre de raisons dignes d'attention. Ici, l'un des deux adversaires ne semble prendre part au débat que pour se faire réfuter et berner, même lorsqu'il a raison absolument, comme le Juste et Strepsiade dans les *Nuées*, ou partiellement, comme Chrémyle et Blepsidème dans leur discussion avec la Pauvreté. On peut donc dire qu'il n'y a jamais dans la comédie de combat réel : la scène en question est par nature une réfutation tranchante et absolue, réfutation d'un préjugé assez souvent ou d'une opinion que le poète croit fausse, parfois aussi réfutation paradoxale d'une idée juste qui est alors présentée plaisamment comme un préjugé. C'est en somme de la satire à outrance, impliquant presque toujours une sorte de gageure invraisemblable.

Dès lors, l'hypothèse de Zielinski, d'après laquelle cette scène devrait son origine à un échange de quolibets entre deux masques, perd toute vraisemblance. Mais celle de M. Mazon, inclinant à croire qu'elle a eu pour premier élément une bataille à proprement parler, plus tard transformée en discussion contradictoire, ne me paraît guère plus satisfaisante. En réalité, la bataille ou la dispute pourrait bien n'être ici qu'une chose secondaire. L'essentiel, c'est la démonstration paradoxale.

Cette démonstration est assujettie à une succession régulière de parties. Elle débute par un chant du chœur (ᾠδή), suivi d'une exhortation (*κατακελευσμός*); elle se continue par le discours (*ἐπίρρημα*), qui lui-même se termine en une longue phrase débitée sans reprendre haleine (*πνῖγος*). Cette structure n'implique en elle-même aucun débat contradictoire. C'est en quelque sorte la forme scénique nécessaire d'un défi proposé par un acteur et relevé par le chœur. Souvent, il est vrai, la scène est double, chacune des parties qui la compose étant répétée une seconde fois symétriquement; il y a alors ce qu'on peut appeler une *ἀντῳδή*, un *ἀντικατακελευσμός*, un *ἀντεπίρρημα*, un *ἀντίπνιγος*; le doublement se produit naturellement lorsque le débat est contradictoire, lorsqu'il y a deux adversaires en présence. Mais il est clair que c'est là un développement de la forme simple, dû à des circonstances particulières, et cela ne change

rien au fond tel que nous venons de le définir. La scène se ramène toujours à un défi paradoxal.

Si donc on tient à lui donner un nom, c'est là, je crois, celui qui conviendrait le mieux, comme répondant à la généralité des faits. Il y a dans toute comédie une *scène de défi*, il y en a même souvent plusieurs. Elle a dû consister, au temps où la comédie pouvait être considérée encore comme un ïambe mimique, en une démonstration audacieuse que le protagoniste s'engageait à faire envers et contre tous, et qui n'était, sous une forme bouffonne, qu'une satire effrontée. Si d'ailleurs certaines scènes secondaires de batailles, de bousculades, d'injures, présentent la même structure que ces scènes de défi, c'est là un fait sans importance, qui tient uniquement à ce que cette forme, très simple, se trouvait leur convenir à merveille. Il n'en faut aucunement conclure, à mon avis, que toutes ces scènes soient essentiellement identiques, ni qu'elles aient même origine. La comédie, comme tous les genres littéraires, a dû se créer de bonne heure certains types de développements, bons à plusieurs usages, qu'elle a employés partout où elle trouvait avantage à le faire.

IV. Nous pouvons passer plus vite sur la parabase; car M. Mazon n'a prétendu apporter rien de nouveau dans les problèmes qu'elle soulève, et il semble bien qu'il n'y a en effet rien de plus à en dire que ce qui en a été dit jusqu'ici.

La question d'origine reste évidemment ici une des plus intéressantes qui puissent se poser, mais aussi une de celles qui échappent encore à toute solution définitive.

L'important, toutefois, me paraît être de distinguer les deux parties principales dont elle se compose. La première, constituée par les anapestes qu'on ne peut séparer ni de leur introduction ni de leur conclusion, est un discours au public. Le nom de parabase lui appartient en propre; et il n'y en a jamais qu'une seule de cette sorte dans une comédie. La seconde, comprenant l'ode, l'épirrhème, l'antode et l'antépirrhème, est un simple intermède lyrique, qui peut être répété plus loin, au cours de l'action. Ce sont en somme deux choses distinctes. Dans la parabase proprement dite, le chœur ou son représentant parle au nom du poète; dans l'intermède, il chante ou parle en son propre nom. Il est donc possible que ces deux morceaux aient été primitivement séparés et que le premier ait joué le rôle d'un prologue ou d'un épilogue. Mais il est possible aussi, comme le pense M. Mazon, que ce premier morceau ait toujours occupé la place qu'il occupe aujourd'hui, et, pour ma part, j'incline maintenant à croire qu'effectivement il en a été ainsi.

Il faut reconnaître, en effet, qu'un discours ainsi conçu aurait été inopportun, sinon même impossible, au début de la pièce. Ce discours est prononcé par le coryphée, au nom du chœur, qui vient de se dépouiller de ses attributs les plus encombrants. Cela implique que le chœur a déjà fait son entrée. D'ailleurs, nous avons remarqué que cette entrée était presque toujours une surprise et que l'effet cherché provenait en partie de cette surprise même. Comment le poète aurait-il pu consentir à compromettre ou à détruire d'avance cet effet, en présentant d'abord au public son chœur non costumé ? L'idée d'un prologue du chœur est contraire à la conception même d'une comédie issue du comos.

D'autre part, il n'est pas facile d'admettre non plus qu'une fois la pièce terminée, on ait jamais pu obtenir d'un public, et surtout d'un public athénien, qu'il demeurât tranquillement assis pour écouter des discours. La seule place vraiment appropriée à la parabase, c'est donc, il faut le reconnaître, celle qu'elle occupe aujourd'hui. Elle remplit l'entr'acte qui sépare la première partie de la pièce de la seconde; on comprend qu'elle ait pu devenir nécessaire, lorsque cet entr'acte l'est devenu lui-même. Or la nécessité de l'entr'acte paraît tenir à un développement de la comédie primitive, dont il nous reste à parler.

V. Si la comédie, comme nous l'avons admis par hypothèse, s'est constituée grâce à la fusion d'une série de scènes mimiques, d'origine péloponnésienne, et du comos dionysiaque, tel qu'il était célébré en Attique au VIe siècle, les premiers poètes comiques athéniens ont dû éprouver quelque embarras à faire vivre ensemble, pendant toute la durée d'une représentation, ces deux éléments divers.

Dans la première partie de la pièce, ils étaient associés d'ordinaire, ainsi que nous venons de le voir, au moyen d'un conflit. Le chœur venait se jeter au travers du mime, troubler l'entreprise ou déranger la situation. On se querellait. L'auteur soutenait son idée, soit en discutant, soit en se battant, le plus souvent des deux façons successivement. Le chœur se trouvait ainsi mêlé à l'action. Mais une fois la démonstration achevée, que faire de ce chœur embarrassant ? La difficulté commençait.

Les poètes comiques d'Athènes paraissent l'avoir résolue avec cette aisance insouciante, qui était commandée par le genre lui-même. La seconde partie de la pièce se compose de scènes bouffonnes, très légèrement liées les unes aux autres, et où le chœur ne joue plus en fait qu'un rôle tout à fait effacé. Le comos est relégué au second rang, et le mime passe décidément au premier.

La constitution de cette partie de l'organisme dramatique devait avoir pour conséquence la création de l'entr'acte et de la parabase qui le remplit.

Le chœur, changeant ici de rôle, n'avait plus besoin de ses attributs caractéristiques, et comme, en outre, il devait se livrer, dans cette seconde partie de la pièce, à des danses plus vives et multipliées, il était naturel qu'il s'allégeât d'un appareil encombrant. Ce dévêtement était l'occasion naturelle d'une explication. Le poète disait là, par la bouche du coryphée, ce qu'il avait voulu faire, ce qu'il attendait du public. Puis, dans cette même suspension de l'action, se plaçait naturellement l'invocation aux dieux, sous la forme d'une strophe et d'une antistrophe. C'était une prière de circonstance, naturelle dans une fête religieuse, et que chaque poète essayait d'ailleurs d'adapter à ses intentions particulières. À ces chants s'associaient deux morceaux symétriques, l'épirrhème et l'antépirrhème, composés de tétramètres trochaïques; ils étaient récités par les deux demi-chœurs, ou plutôt par leurs chefs, et accompagnés d'une marche rythmée ou d'une danse. Le chœur, avant d'abdiquer en quelque sorte sa personnalité, profitait en général de cette dernière occasion pour parler encore de lui-même, comme on le voit dans les *Acharniens*, les *Cavaliers*, les *Nuées*, les *Guêpes*, les *Oiseaux*, les *Thesmophories*.

Après la parabase commençait immédiatement la seconde partie de la pièce. M. Mazon estime qu'elle présente « infiniment moins d'intérêt » que la première. « Elle est faite, dit-il, d'une succession de tableaux, encadrés entre des chants du chœur ou *χορικά*. Le groupement de ces diverses scènes (presque toujours en trimètres ïambiques) et des *χορικά* qui les entourent peut prendre diverses formes. Le procédé le plus fréquent chez Aristophane est celui des scènes parallèles : le poète juxtapose deux scènes, de thème et de mouvement identiques, la seconde renchérissant un peu sur la première » (p. 175). Ces observations sont très justes. Peut-être M. Mazon fait-il preuve d'une réserve excessive en se contentant de noter ce procédé comme « le plus fréquent chez Aristophane ». En fait, on ne peut guère douter qu'il ne fût commun à tous les poètes du temps. La découverte récente d'un sommaire du *Dionysalexandros* de Cratinos est venue apporter, comme j'ai essayé de le montrer ailleurs, une preuve de fait à l'appui de cette conclusion qui s'impose[1].

Mais est-il tout à fait exact de dire que cette seconde partie présente « infiniment moins d'intérêt » que la première?

[1] *Revue des études grecques*, juillet-octobre 1904.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Si l'on se met à la place des spectateurs athéniens, l'affirmation paraît difficile à soutenir. En fait, cette seconde partie de la pièce est généralement la plus riche en inventions comiques : c'est celle où il y a le plus de mouvement, le plus de surprises, le plus de facéties et de bons tours. Qu'on se rappelle les *Acharniens*, les *Cavaliers*, les *Nuées*, les *Guêpes*, la *Paix*, les *Oiseaux*, *Lysistrate*, les *Thesmophories*, l'*Assemblée des femmes*, le *Ploutos;* partout, les bouffonneries y abondent. Je ne vois que les *Grenouilles* qui fassent exception.

Ce que M. Mazon a sans doute voulu dire, c'est que cette seconde partie est moins intéressante à étudier aujourd'hui pour l'auteur d'une thèse sur la composition des comédies d'Aristophane. Cela se comprend. La succession des scènes n'y est plus enchaînée par des lois ou des habitudes qu'il y ait lieu de constater et d'expliquer. Ici, tout est simple et libre, tout est abandonné à la fantaisie, ou peu s'en faut. Mais précisément, cette partie si libre offre, en raison de sa liberté même, un intérêt très particulier, si l'on songe que c'est elle qui a dû contribuer le plus à la formation de la comédie du IVe siècle, si différente de celle du Ve. Ce point de vue, d'ailleurs, ne pouvait échapper à un critique aussi avisé et aussi réfléchi que M. Mazon; et, en fait, il ne lui a pas échappé. On peut regretter, tout au plus, qu'il ne l'ait pas dégagé plus résolument, et que, par suite, il ne lui ait pas donné peut-être toute son importance.

L'acheminement obscur de la comédie aristophanesque vers la comédie d'Antiphane et, au delà, vers celle de Philémon et de Ménandre, me paraît se manifester de deux manières : par une tendance à la continuité de l'action et par un progrès vers l'étude des mœurs.

Dans les *Acharniens*, le dénouement réel précède la parabase, c'est-à-dire qu'il se produit au milieu de la pièce. Dikéopolis a convaincu les Acharniens; le reste est un complément d'action, très amusant à coup sûr, mais superflu, ou du moins utile seulement à la thèse politique du poète. Dans les *Cavaliers*, il en est autrement. Cléon n'est vaincu et mis de côté qu'à la fin. Le dénouement de l'action coïncide avec l'achèvement de la démonstration. Toutefois, les scènes de la seconde partie se succèdent sans être vraiment enchaînées les unes aux autres; il y a plutôt continuité accidentelle ou arbitraire que liaison intime et profonde. En 423 paraissent les *Nuées;* Aristophane semble y faire effort vers une formule de composition plus sévère. Ici, les événements sont conduits par une certaine logique intérieure. Cette logique suscite les scènes de la seconde partie, dans leur ordre, et elle aboutit au dénouement, qui est à la fois le terme de l'action et celui de la démonstration. Mais voici que, dans les *Guêpes*, dans la *Paix*, dans les *Oiseaux*, nous revenons en

arrière. L'action, dans ces trois pièces, s'achève réellement avant la fin, et les dernières scènes n'en sont qu'un prolongement tout à fait fantaisiste. Il semble donc que la tendance qui se manifestait dans les premières pièces ait été alors enrayée. Elle créait sans doute trop de difficultés au poète qui voulait la concilier avec les habitudes du genre, et le public probablement n'avait pas paru en apprécier le mérite. Toutefois, avec *Lysistrate*, nous la voyons reparaître. De nouveau, le dénouement de l'action est reporté à la dernière scène, ou, tout au moins, à l'avant-dernière; et, chose nouvelle, ce dénouement, prévu dès le commencement, nous le voyons un instant compromis par une véritable péripétie (v. 706-780), que M. Mazon a très justement signalée. Cela ne veut pas dire d'ailleurs que toutes les scènes de la pièce soient fortement liées les unes aux autres; mais, dans l'ensemble, il y a un effort intéressant et incontestable vers l'unité dramatique. Quelque chose d'analogue peut être remarqué dans les *Thesmophories*, dans les *Grenouilles* même; enfin, dans le *Ploutos* et l'*Assemblée des femmes*; car, dans ces dernières pièces, l'événement principal, à savoir la guérison de Ploutos et le partage des biens, ne constitue pas le vrai dénouement; l'action ne se termine réellement qu'avec les dernières scènes.

Il semble donc bien qu'Aristophane ait visé, en somme, à une formule de composition qui devait représenter le développement d'une action jusqu'à son terme naturel et faire de ce terme le dénouement même de la pièce. Et on peut dire que, dans la dernière partie de sa vie, cette formule était généralement réalisée par lui. Que d'ailleurs l'unité ainsi constituée fût passablement lâche, cela est incontestable. Mais il est probable, après tout, que chez les premiers poètes de la comédie moyenne, elle ne fut guère plus forte.

La seconde tendance à noter, plus importante encore, c'est celle qui a conduit peu à peu les poètes comiques athéniens à substituer l'imitation de la réalité à la fantaisie débordante. Ce côté des choses peut, il est vrai, paraître étranger au sujet choisi et traité par M. Mazon, puisque c'est uniquement de la composition des pièces d'Aristophane qu'il a voulu s'occuper. Mais il est clair, si l'on veut bien y réfléchir, que la composition d'une pièce n'est en quelque sorte que la mise en œuvre de son contenu, et que, par conséquent, une comédie de mœurs ne peut pas être composée comme une comédie de fantaisie pure.

Or cette étude de la réalité morale, il semble bien qu'elle se soit développée chez Aristophane, du commencement à la fin de sa carrière de poète, et qu'elle ait exercé une influence sensible sur la composition de ses pièces.

Sans entrer ici dans de longs détails, c'est à partir de 411 surtout avec *Lysistrate*, que ce changement devient apparent. Sous ses bouffonneries et ses extravagances, la pièce contient une étude, ou, à tout le moins, une ébauche d'étude, du naturel féminin et de la vie des femmes athéniennes. Déjà, sans doute, dans les *Nuées*, dans les *Guêpes*, on peut noter une représentation vive de certains types moraux, du paysan, de l'héliaste athénien. Mais, dans *Lysistrate*, l'étude morale est bien plus soutenue. Elle n'offre plus de disparates énormes. Et, en revanche, elle présente plus de nuances, plus d'accidents vraisemblables, qui ont leur retentissement dans l'action. Les *Thesmophories* n'ont pas la même valeur; toutefois, la première partie de la pièce est riche en scènes où la réalité affleure, pour ainsi dire, sous une mince surface de bouffonnerie comique. Dès ce temps, la tendance en question semble donc se manifester assez vivement. Par malheur, nous ne possédons plus aucune des comédies données par Aristophane entre 411 et 405. Les *Grenouilles* sont une pièce de satire littéraire, où l'observation des mœurs n'avait évidemment rien à faire. Mais l'*Assemblée des femmes* et le *Ploutos*, c'est-à-dire les dernières comédies d'Aristophane qui nous aient été conservées, font une très large place à cette représentation des mœurs. On peut en juger par certaines parties de l'entretien entre Praxagora et Blépyros, par les scènes du citoyen naïf et du sceptique, dans la première de ces pièces, mais surtout par les rôles de Chrémyle et de Blepsidème, dans la seconde, et par quelques-unes des scènes qui la terminent.

Ces nouveautés n'ont pas échappé à M. Mazon, et il en a noté l'influence sur la composition chez Aristophane (p. 169). Mais il semble considérer surtout ce changement comme un signe de décadence, et il l'attribue soit à la vieillesse du poète, soit au déclin d'un art usé. On comprendrait mal, s'il en était ainsi, qu'il ne se fût pas produit également dans les dernières pièces des prédécesseurs d'Aristophane. Ne serait-il pas plus juste d'y voir une transformation nécessaire et la manifestation encore indécise d'une forme d'art en préparation?

VI. Toutes les comédies d'Aristophane se terminent par un *exode*, c'est-à-dire par une scène finale qui prépare la sortie du chœur et du principal personnage. M. Mazon a étudié les exodes des pièces subsistantes avec la même attention que les parties plus importantes qui les précèdent et il a réussi à dire quelque chose de nouveau sur un sujet qui semblait y prêter peu.

Comme il le remarque (p. 176), l'exode d'une comédie grecque est presque toujours un *comos*. Il entend par là un défilé du chœur qui

escorte en chantant la sortie des acteurs. Mieux vaudrait dire, je crois, que c'est la fin du comos. Car, en fait, il n'y a qu'un seul comos dans une comédie : la bande bruyante qui constitue le chœur entre après le prologue, se mêle à l'action, et sort quand elle est finie. Tout cela ensemble était à l'origine un épisode de la course à travers la ville, celui d'où la comédie est issue.

Une curieuse tendance d'Aristophane, que M. Mazon a été le premier à noter, si je ne me trompe, c'est celle qui aboutit « à faire de l'exodos un spectacle à part, imprévu, amusant et brillant » (p. 176). Il remarque que le poète faisait même appel parfois au concours d'artistes en renom, chanteurs ou danseurs, qu'il introduisait brusquement dans sa comédie. Cette observation fait ressortir le goût qu'avaient alors les Athéniens pour les virtuoses en tout genre, goût dont témoigne aussi la tragédie contemporaine et qui a fortement contribué à la transformation du lyrisme.

En somme, M. Mazon a fait un livre vraiment utile, qui révèle un critique, un érudit et un lettré. Ses analyses, remarquablement exactes et substantielles, permettent d'embrasser d'un coup d'œil le plan de chacune des pièces d'Aristophane et le groupement des parties. Grâce à son travail, on peut se rendre compte sans peine de l'importance relative des scènes, de leur vraie nature et de leur liaison. L'étude qu'il a faite de la composition métrique, dans des notes discrètes, précise heureusement ses observations critiques et littéraires. Les jeux de scène même sont indiqués, autant que cela est possible, avec un sens très juste des effets comiques. Enfin, il faut ajouter que, sous sa forme nécessairement sévère, l'ouvrage a pourtant un réel attrait, qu'il doit à la clarté de l'exposé, au style nuancé et personnel de l'auteur et à ses jugements toujours intéressants.

Maurice CROISET.

INNOCENT III ET L'ITALIE.

Achille Luchaire. *Innocent III, Rome et l'Italie.*
1 vol. in-12, 262 pages. Paris, Hachette.

On a beaucoup écrit sur la politique générale d'Innocent III, sur ses rapports avec la France, l'Angleterre, l'Empire et l'Orient latin; son

rôle en Italie est moins connu, sans doute parce que l'action du Saint-Siège, dans ce pays morcelé, a quelque chose de local. C'est le rôle de ce grand pape comme souverain temporel, ce sont ses relations avec les États de la péninsule italienne, que M. Luchaire vient de mettre en relief. À Rome, en Italie, plus que partout ailleurs, l'activité d'Innocent porte l'empreinte de son caractère et se ressent de son origine.

Même parmi ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Papauté, peu de personnes connaissent cette physionomie unique et d'une puissante originalité. On ne se rappelle guère qu'il avait environ trente-sept ans, et qu'il était le plus jeune des cardinaux, quand il monta sur le trône pontifical. M. Luchaire nous le montre tel qu'on le voit dans la fresque de Subiaco et sur le fragment, heureusement conservé, d'une mosaïque exécutée par son ordre à Saint-Pierre-de-Rome. La figure est noble et régulière, les yeux très grands, l'expression forte et juvénile; il y a, dit-on, bien des chances pour que ces deux portraits soient ressemblants. Issu d'une noble famille de la campagne romaine, le cardinal Lothaire apporta sur le trône des allures de grand seigneur et aussi des habitudes de lutte, des instincts de domination, qui certainement étaient de race. Il a eu l'esprit d'entreprise et l'impétuosité qu'on devait s'attendre à rencontrer chez un homme dans la force de l'âge et chez un noble élevé au milieu des guerres féodales.

Ses études, qui l'ont rendu célèbre, n'ont rien changé à son caractère. D'ailleurs, il ne convient pas d'en exagérer l'importance, et l'on ne paraît pas s'être trompé en jugeant ses écrits avec quelque sévérité; dans son traité tant vanté sur *Le mépris du monde* ou *La misère de la condition humaine*, M. Luchaire ne voit qu'un exercice d'écolier; il fait encore moins de cas des autres dissertations que Lothaire de Segni nous a laissées : « ces œuvres de jeunesse d'Innocent III n'annoncent en rien le génie politique et la hauteur d'esprit d'un des plus grands papes du moyen âge. »

Il y avait en lui bien autre chose qu'un moraliste ou un scolastique. À peine élu, il se sentit à la hauteur de sa tâche, et, dans le sermon qu'il prononça le jour de son sacre, on trouve hautement énoncée la doctrine de la suprématie théocratique, familière aux chefs de l'Église. Sans doute, on aurait tort de croire que cette manière de comprendre le rôle de souverain pontife soit particulière à Innocent III; il n'a pas été le premier à proclamer la mission divine du pape dans ces termes superbes : « Nous sommes établis par Dieu au-dessus des peuples et des royaumes. » — « L'Église romaine est la mère et la maîtresse de toutes les églises de l'univers. » Ces affirmations ne sont pas plus de lui que

d'un autre; Grégoire VII, Urbain II en auraient dit autant; si fortes qu'elles soient, les formules par lesquelles les papes affirment leur puissance et définissent leurs devoirs n'ont pas toujours une valeur personnelle. Mais c'est quelque chose que de se maintenir, dès le jour où l'on prend le pouvoir, dans les traditions de ses prédécesseurs.

Au lendemain de son avènement, Innocent III s'est fait de sa mission la plus haute idée, mais autant et plus qu'aucun autre il a été gêné dans son action par son origine même et par sa situation de souverain temporel. C'est ce que nous constatons dès les premières pages du récit vivant et coloré dans lequel M. Luchaire nous fait assister aux troubles de la Ville Éternelle, aux luttes violentes soutenues par la commune de Rome contre ses voisines, Viterbe en tête. Tantôt ce sont les Orsini qu'on voit aux prises, dans Rome, avec les Scotti, la famille maternelle d'Innocent III; tantôt c'est le propre frère du pape, Richard de Segni, qui élève, avec l'argent d'Innocent, ce donjon célèbre encore de nos jours par le nom de leur famille, Tor de'Conti, « citadelle formidable, dit M. Luchaire, faite de trois énormes blocs superposés. On la voit encore, mais bien déchue, réduite au tiers de sa hauteur, masse rougeâtre et informe, percée de pauvres boutiques et de fenêtres étroites où pendent les loques de quelques ménages d'ouvriers ». Le chef suprême de l'Église, membre d'une des familles qui, à Rome, se disputaient le pouvoir, est mêlé, bon gré mal gré, à ces luttes à la fois violentes et mesquines qui mettaient aux prises les nobles romains; il finit par rester le maître, et l'on doit reconnaître que dans cette ville, où il avait mis à la raison les ennemis de sa famille et le parti de l'indépendance municipale, il a su justifier sa victoire par la pratique d'une large et constante charité. À cet égard, nous ne pouvons mieux faire que de redire le jugement porté sur Innocent III par un chroniqueur : « il avait l'esprit dominateur et la main généreuse ».

Dans les domaines patrimoniaux de l'Église, la lutte entre le pape et ceux qui résistaient à son autorité se présente avec les mêmes caractères. Là comme à Rome, Innocent III est, en plus d'une circonstance, propriétaire féodal et souverain temporel. Au sud de Rome, autour du mont Albain et des monts des Volsques, il est, en somme, le maître par ses parents et ses serviteurs. Au nord, les difficultés sont plus grandes, surtout à Orvieto et à Viterbe, ces orgueilleuses cités dont la déchéance actuelle permet encore d'entrevoir un passé de turbulente indépendance. Dans toute l'Italie centrale, les questions politiques se compliquent de dissidences religieuses; l'hérésie met en danger, avec la foi de l'Église, son autorité temporelle. C'est surtout comme ennemis du pouvoir pontifical

que les hérétiques d'Orvieto sont jetés en prison, fouettés publiquement, bannis par le podestat Pierre Parenzi, créature du pape; ils se vengent en l'assassinant, et la répression qui suit ce crime ne met en déroute ni les tendances à l'hérésie, ni l'esprit de révolte. À Viterbe, les Patarins ne sont pas moins dangereux, pas mieux traités. L'aversion que l'hérésie inspirait au pape est doublement justifiée; ce n'était pas seulement comme chef de la religion catholique qu'il se savait menacé par elle, et ce sentiment explique, sans l'excuser, la précipitation avec laquelle il a déchaîné la guerre sur le midi de la France, en haine des hérétiques albigeois.

Souverain temporel, il l'est encore dans le royaume de Sicile, qui, dès son origine, a relevé de l'Église, mais sur lequel il exerce une autorité plus directe depuis que la couronne est portée par celui qui sera bientôt l'empereur Frédéric II. Par un arrangement conclu avec la reine Constance, mère de Frédéric, il s'est fait attribuer la tutelle du jeune prince, et la garde, le bail de ses États. Constance meurt, et voilà le pape chargé de surveiller le gouvernement du royaume vassal, entre les intrigants qui veulent s'y réserver l'autorité et les Allemands restés dans l'Italie méridionale, Marquard d'Anweiler en tête. Il les combat de son mieux et va jusqu'à menacer d'une croisade les grands du royaume; ainsi, par la nécessité où il se trouve de maintenir son autorité dans les États de son jeune protégé, il commet cette lourde faute. Si l'on peut détourner une croisade de son but pour défendre l'Église contre des chrétiens, de quel droit ira-t-on interdire aux croisés de 1202 de se porter sur Zara, puis sur Constantinople? Quoi qu'il en soit, le parti allemand est vaincu; Frédéric, « l'enfant de Pouille », grandit sous la protection du Saint-Siège. M. Luchaire nous le dépeint plein d'activité, de vie, d'intelligence, encore dévoué à son tuteur, qui croit servir la cause de l'Église en lui assurant la couronne impériale. On sait ce qu'a duré cette soumission et combien Innocent III s'est trompé dans ses prévisions : « ce ne fut pas la seule fois que ce grand manieur d'hommes fit de mauvais calculs et prépara de fortes déceptions à ses successeurs. »

Certes, les intentions d'Innocent III étaient droites; même dans les cas où ses habiletés ont tourné à la maladresse, il a voulu bien faire. Il entendait jouer honnêtement son rôle de pape, comme chef de la Chrétienté et comme souverain temporel; il a été un pape réformateur, il a fait un effort pour débarrasser la curie de mauvaises pratiques et de désordres choquants. Combien de temps ces réformes ont-elles eu leur effet? Après lui, beaucoup d'abus ont subsisté et, de son vivant même, quel triste spectacle que celui de ces procès en cour de Rome dans les-

quels les plaideurs se ruinaient en frais et en cadeaux faits aux cardinaux! M. Luchaire raconte en détail la lutte longtemps soutenue à Rome par l'abbaye d'Evesham et son procureur Thomas de Marlborough contre l'évêque de Worcester; il y a là des faits peu édifiants. Il nous fait voir aussi le pape donnant consultation à tous, tranchant une foule de difficultés juridiques; il était canoniste, comme le furent Grégoire IX, Innocent IV et beaucoup d'autres; les questions de droit qui lui ont été posées se retrouvent au temps de ses successeurs; sous ce rapport, tout se passa de même après lui. Sans doute, les choses n'allaient pas autrement avant son avènement; mais, à l'époque précédente, les actes sont plus rares, et l'on sait que la série des registres pontificaux, où ont été transcrits d'innombrables documents, ne débute qu'avec son règne. Innocent III a moins innové qu'on ne le pense, mais, à partir de son époque, on commence à mieux savoir ce qui s'est passé. C'est un état de choses auquel la réputation de ce grand pape n'a pu que gagner.

Élie BERGER.

LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE AU XIIIe ET AU XIVe SIÈCLE.

Colonel Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle*, t. II. In-8°. Paris, A. Picard, 1904.

PREMIER ARTICLE.

Les Comptes, et surtout ceux des officiers et des banquiers de la Couronne, qui ont été conservés, sont une des principales sources de l'histoire de France à partir des premières années du XIIIe siècle [1]. On peut l'affirmer *a priori* : un gouvernement comme celui de Philippe-Auguste et de ses successeurs suppose une vaste comptabilité régulière; il n'aurait pas pu fonctionner sans cela. Et comment cette comptabilité ne fournirait-elle pas des renseignements sur tout ce qui, dans un État, se traduit par des recettes ou par des dépenses publiques, ou s'y trouve lié; c'est-à-dire sur l'histoire financière de la monarchie, d'abord, mais aussi sur l'histoire administrative, sur l'histoire diplomatique, militaire,

[1] Les comptes antérieurs aux premières années du XIIIe siècle sont perdus.

politique et sociale; sur les prix, les choses et les hommes? Renseignements d'excellente qualité, puisqu'ils sont par définition précis, datés, et nullement tendancieux. Il y a bien des chances pour que la Collection des Comptes royaux permette de contrôler utilement une foule d'affirmations émises par les Chroniqueurs ou par les Ordonnances, et de discerner des détails qui n'ont pas laissé d'autres traces.

L'attention des érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle qui ont travaillé les premiers à aménager les sources de l'histoire de France s'attacha surtout, comme il était naturel, aux documents littéraires (les plus séduisants), et aux documents de chancellerie (à cause de leur caractère officiel et parce que l'interprétation n'en est pas, à ce qu'il semble, très difficile). Cependant ils ne négligèrent point tout à fait les pièces de l'ancienne comptabilité, alors conservées dans les magnifiques archives de la Chambre des Comptes de Paris. Ces archives n'étaient pas publiques; elles n'en furent pas moins diligemment exploitées par Brussel, du Cange, La Thaumassière, Tillemont, Blanchard, les Sainte-Marthe, Baluze, Menant et beaucoup d'autres, et par les Bénédictins. Mais nous avons la preuve, par les papiers et les œuvres de ces érudits, qu'aucun d'eux n'entreprit d'étudier systématiquement l'ensemble des documents financiers, comme Mabillon étudia les actes de chancellerie dans son *De re diplomatica*, pour en définir les caractères, ou comme Thomas Madox étudiait dans le même temps les archives de l'Échiquier d'Angleterre, pour en tirer l'histoire de cette Compagnie et des finances anglaises. Ils se contentèrent de faire des extraits, un peu au hasard, en relevant çà et là les mentions qui leur paraissaient de nature à illustrer « l'histoire » (celle des événements politiques), ou bien les données relatives à tel sujet particulier qui les préoccupait, surtout au point de vue biographique et généalogique[1]. — Rien ne s'explique plus aisément : ils avaient d'autres moissons à faire; le secret dont la Chambre des Comptes entourait ses archives les forçait à ne s'en servir que furtivement; enfin, s'il est relativement facile et amusant de butiner des noms propres et des *curiosa* dans les comptes royaux du XIIIe et du XIVe siècle, c'est une autre affaire de comprendre à fond ces documents, rédigés sous une forme et dans une langue très techniques, d'en reconnaître et d'en classer les variétés, et d'en exprimer enfin toute la substance historique.

[1] Il est singulier que du Cange n'ait pas plus attentivement dépouillé les Comptes royaux au point de vue lexicographique, pour son Glossaire. Les comptes conservés offrent un grand nombre de mots qui n'y figurent pas.

Au cours du xviiiᵉ siècle, divers accidents parurent simplifier singulièrement la tâche de l'érudition dans ce domaine. Un incendie célèbre dévora, en 1737, la plus grande partie des archives de la Chambre, et notamment des quintaux pesant de comptes sur registres et en rouleaux du xiiiᵉ et du xivᵉ siècle; pendant la Révolution, ce qui restait du dépôt fut cruellement dilapidé. Les traces d'innombrables faits ont été ainsi effacées à jamais.

Mais la simplification n'aurait été réelle que si la destruction avait été totale. Or, outre que les Archives nationales, héritières des archives centrales de la Couronne, possèdent encore de nos jours, dans les séries J et K, quelques débris considérables, et que des extraits pris jadis par les anciens érudits sur les originaux disparus subsistent, un certain nombre de pièces étaient de bonne heure sorties, frauduleusement, des archives de la Chambre. Ces archives, dont le secret fut toujours si sévèrement gardé, avaient été mises au pillage pendant des siècles avant l'incendie de 1737 et l'opération révolutionnaire du triage; des indiscrets et des voleurs proprement dits en avaient distrait quantité de volumes et de liasses[1]. La plupart de ces épaves, après avoir figuré dans les « cabinets » de collectionneurs tels que Dupuy, Baluze, Gaignières, Clairambault, Fontanieu, etc., sont venues échouer, successivement, à la Bibliothèque du Roi. D'autres bibliothèques de la France et de l'étranger (Londres, Saint-Pétersbourg, etc.) en ont recueilli quelques-unes. Et la preuve qu'il en circule encore, c'est que la Bibliothèque nationale continue à en acquérir de temps en temps. Bref, les accidents, si graves qu'ils aient été, n'ont pas tari la source incomparable de renseignements historiques que recélaient les archives de la comptabilité publique au moyen âge; ils l'ont seulement appauvrie. — Mais ils l'ont aussi éparpillée, troublée. Les savants officiers de la Chambre, les Vyon d'Hérouval, les du Fourny et les Menant, qui, avant 1737, fréquentaient ses archives, avaient sous la main tous les comptes du xiiiᵉ et du xivᵉ siècle au complet, tels qu'ils avaient été méthodiquement classés à une époque où l'on connaissait fort bien la nature et la signification de chacun. Après les bouleversements auxquels la Révolution mit le comble (et un terme), tout ce qui n'avait pas péri se trouva dispersé, dans un désordre inexprimable. Presque toutes les pièces qui subsistent ont été mutilées; amputées parfois de leurs titres et de leurs dates, isolées des pièces simi-

[1] Il y a lieu d'observer, du reste, que plusieurs des documents comptables qui nous sont restés parce qu'ils avaient été distraits des archives avant 1737 sont des *duplicata* inachevés, auxquels les fonctionnaires de la Chambre étaient en droit d'attacher moins d'importance qu'aux originaux (*Recherches*, II, p. 178).

laires [1], elles se présentent désormais à l'état de fragments inintelligibles, et d'autant plus qu'on a souvent laissé les relieurs en intervertir arbitrairement les feuillets. Les collectionneurs qui se sont fait honneur de les posséder ont essayé de les décrire dans l'inventaire de leurs collections; mais, hors d'état de les identifier, ils les ont généralement caractérisées à contresens, en leur attribuant des dates de fantaisie : ces analyses et ces dates sont ensuite restées là pour induire en erreur quiconque les accepterait de confiance. — C'est ainsi que le problème de l'interprétation des anciens comptes royaux, très difficile par lui-même, s'est compliqué et obscurci au point de paraître désespéré.

Les choses en étaient là lorsque se produisirent, vers le milieu du XIXe siècle, les premiers efforts sérieux en vue d'utiliser, pour l'histoire, les épaves de la comptabilité. On s'y essaya de deux manières. Les uns, comme M. Natalis de Wailly, entreprirent de publier *in extenso* les plus importants des comptes conservés en original ou par des copies; à partir du tome XXI, le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* contient beaucoup de ces documents, annotés et commentés. Les autres, comme M. Boutaric dans *La France sous Philippe le Bel*, s'enhardirent à tirer directement du chaos des comptes manuscrits les notions d'ensemble de nature à prendre place dans l'« histoire générale ». Ni l'une ni l'autre de ces méthodes n'était assurément irréprochable. La première était prudente; mais, en commentant des comptes isolés avant d'avoir essayé, par l'examen approfondi de *tous* les comptes conservés, de restituer les principes et les règles d'une comptabilité dont le secret s'était complètement perdu, on risquait fort de se tromper; en ces matières, l'intelligence préalable du tout est nécessaire pour interpréter correctement les détails. La seconde était téméraire, plus que téméraire, car, pour tirer correctement des comptes les conclusions générales qu'ils comportent (ou pour s'apercevoir qu'ils n'en comportent pas), il aurait fallu les comprendre, alors que personne ne les comprenait plus, et se livrer ensuite à des calculs extraordinairement longs et minutieux, dont personne ne pouvait alors soupçonner la nécessité. M. Natalis de Wailly et ses émules sont pleinement justifiés d'avoir agi comme ils l'ont fait, parce que, les débris de l'ancienne comptabilité n'étant pas encore classés, de leur temps, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, ils n'étaient pas matériellement en mesure d'en étudier l'ensemble; mais que dire de ceux qui ont prétendu, dans les mêmes conditions, en dégager

[1] Des comptes ont été déchirés en plusieurs morceaux, qui sont aujourd'hui dans des fonds différents, voire les uns à Paris, les autres à Londres.

les conclusions dernières? Les éditions du *Recueil des Historiens de France*, très méritoires, gardent et garderont toujours de la valeur, sous réserve d'observations complémentaires; mais les conclusions prématurées des « historiens », elles ne pouvaient être que superficielles, conjecturales et fausses. Quelqu'un a dit qu'il est impossible d'« écrire l'histoire d'après les manuscrits »; et c'est très vrai, si l'on entend par là qu'il est impossible d'écrire l'histoire générale d'après les documents bruts, c'est-à-dire non préparés par le travail d'érudition : l'historien, qui parle de tout, n'a pas le temps de prendre, sur chaque point, les précautions infinies qui sont indispensables pour éviter les quiproquos. L'histoire générale ne repose solidement que sur des monographies bien faites. Lorsqu'il n'y a pas encore, sur un point, de monographie bien faite, le parti le plus sage, pour les historiens, serait de se taire provisoirement, en disant pourquoi. Mais, vers 1860, on n'avait pas de ces vérités une conscience aussi claire qu'aujourd'hui : c'était le temps où Michelet se vantait d'avoir composé son « Histoire de France » d'après « les originaux des Archives », ce qui, du reste, n'était pas vrai. L'excessive ambition de M. Boutaric s'explique et s'excuse donc très bien, par les illusions qui régnaient alors. On s'explique aussi, sans l'excuser, l'attitude de la plupart des auteurs qui ont traité après cet écrivain de l'histoire administrative et financière de la France au moyen âge, leur docilité à reproduire ses affirmations sans contrôle, — parfois, pour ne pas avoir l'air de les copier, en les embellissant. C'est que M. Boutaric parut avoir épuisé la matière; il avait eu le courage de donner le premier une interprétation, cohérente en apparence, de documents énigmatiques qui inspiraient à tout le monde une crainte respectueuse; pendant une génération, personne ne se soucia d'y aller voir après lui.

Cependant, vers 1890, tout annonçait que les documents financiers du XIIIe et du XIVe siècle ne seraient plus longtemps protégés par leur difficulté et par les travaux des premiers explorateurs contre la curiosité scientifique. C'était le dernier groupe considérable de documents qui, visiblement, n'eût pas encore été l'objet d'investigations approfondies. Il était devenu plus aisé de les consulter à mesure que le classement des parchemins divers (Armoires de la Galerie Mazarine, Cabinet des Titres, etc.) dans les fonds généraux du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale se poursuivait. On avait découvert (et publié à la manière de M. de Wailly) des pièces nouvelles (comptes ou relevés anciens d'après les comptes), du plus vif intérêt [1]. Enfin M. L. Delisle avait

[1] Voir notamment la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, à partir du t. XLV (art. de J. Havet).

montré, par un exemple, dans son admirable mémoire sur *Les opérations financières des Templiers*, ce qu'une clairvoyance exceptionnelle pouvait distinguer de données intéressantes dans ces paperasses obscures que tant d'érudits avaient feuilletées, depuis trois siècles, sans y rien voir d'important [1].

Comme il arrive souvent lorsque les circonstances ont mis un problème à l'ordre du jour, plusieurs érudits commencèrent à la fois, il y a une quinzaine d'années, à aborder celui de la Comptabilité publique au moyen âge. Quelques-uns, comme M. J. Viard, ont donné des éditions et fait des remarques utiles. Mais il était réservé à M. le colonel Borrelli de Serres, — qui, d'ailleurs, paraît avoir eu la priorité des recherches systématiques, — de traiter toute la question. Il l'a fait avec une parfaite connaissance des sources, une grande vigueur critique, et d'une manière aussi claire que possible, — vu la nature du sujet et la nécessité de débrouiller chemin faisant une foule de problèmes accessoires, — dans deux « Notices » de ses *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle* : « La Comptabilité publique au XIIIe siècle » (*Recherches*, t. Ier [1895], I); « La Comptabilité publique au XIVe siècle jusqu'au règne de Philippe VI » (t. II [1904], I). Ces Notices contiennent : 1° un cadre de classement où l'on peut distribuer désormais toutes les pièces qui subsistent de l'ancienne comptabilité publique, avec l'indication de la plupart des spécimens conservés [2] et les définitions utiles pour identifier des fragments nouveaux; 2° l'explication des formules techniques qu'employaient les comptables, celle des relations entre les divers documents de la comptabilité, et, par conséquent, celle du mécanisme même de ladite comptabilité.

Voici, sur ces points, les principales conclusions qui se dégagent des travaux de M. de Serres.

[1] L. Delisle, *Mémoire sur les Opérations financières des Templiers*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXIII, 2e p. (1889).

[2] La plupart. Pourquoi pas tous? M. de Serres dit (*Recherches*, II, p. 497) que les années lui manqueraient pour donner la liste complète des épaves de l'ancienne Chambre des Comptes. Mais il a cité presque tous les comptes proprement dits, conservés en original ou par extraits. Il ne lui en aurait guère coûté, pour en donner l'inventaire, que la substitution de références précises aux « etc. » placés à la fin de quelques énumérations. Car le nombre des pièces qui ont pu échapper à son enquête méthodique, poursuivie pendant de longues années, est certainement très restreint. — T. II, p. 59 : « Pour les régales ne sont à signaler que les comptes d'Amiens en 1318 et 1320 »; le compte de la régale d'Orléans pour 1307 est cité dans la Coll. Moreau, 215, fol. 260. — Il semble que les comptes conservés à Saint-Pétersbourg (Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 3295) n'aient pas été utilisés.

Aux Rôles des Échiquiers anglo-normands correspondaient, à la Cour de France, dès le commencement du XIIIe siècle, des documents qui présentaient, pour chacun des termes de l'année financière, les comptes des prévôts, des baillis et de certains fonctionnaires supérieurs. La minute officielle de ces *Rôles des bailliages de France* était formée par les comptes originaux de chacun de ces agents, cousus bout à bout, puis enroulés; mais on en exécutait des copies, en vue de la revision. Les archives de la comptabilité ayant été brûlées au XVIIIe siècle, il ne subsiste maintenant qu'une seule minute officielle (pour la Toussaint 1285)[1]; mais on a des copies préparées en vue de la revision, ou qui y ont servi, pour les termes de l'Ascension 1234[2], de l'Ascension 1248[3], de la Toussaint 1299, de l'Ascension 1305[4]. Plus de cent autres rôles du même genre (depuis 1202-1203) ont été vus par les anciens érudits, qui en ont fait des extraits. — Certains progrès s'y observent, des plus anciens aux plus récents, dans les dispositions matérielles. D'autre part, de très nombreuses corrections, dans les exemplaires qui ont servi à la revision, attestent que cette opération était conduite, dès l'origine, avec le plus grand soin. Il y en a de plusieurs sortes et, de toutes, on n'aperçoit pas, au premier abord, les motifs et les conséquences. L'étude approfondie de ces corrections, qui n'a pas encore été faite, serait sans doute très intéressante pour « pénétrer dans les plus intimes détails du service financier ».

La division de la France en quatre grandes circonscriptions financières (Languedoil, Normandie, Seine-et-Yonne, Languedoc), qui prévalut jusqu'au XVIe siècle, s'annonce, dès le XIIIe, par l'habitude de recevoir ou de grouper en rôles distincts les comptes des fonctionnaires de la France proprement dite, de la Normandie, de la Champagne et du Midi. — Du même genre que les *Rôles des bailliages de France* étaient les *Rôles des bailliages et des sénéchaussées hors de France*, dont il y avait trois séries : Rôles de Normandie (Échiquier), Rôles de Champagne (Grands Jours), Rôles des bailliages et sénéchaussées du Midi (Ancien domaine d'Alfonse de Poitiers; Sénéchaussées de Carcassonne, Beaucaire et Périgord). — Tous ces rôles sont perdus. Il ne reste que quelques rôles de l'Ancien domaine, qui sont des originaux revisés, pour 1293-1294 et 1299, et un rôle des Sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire pour la Saint-Jean 1303[5].

(1) *Historiens de France*, XXII, p. 623.
(2) *Ibid.*, XVII, p. 566.
(3) *Ibid.*, XXI, p. 260.
(4) Inédits.
(5) Si l'on voulait publier le Corps complet des Rôles de bailliage et de sénéchaussée, il faudrait joindre à ce qui en reste ce qui reste des comptes qui ont

Les comptes ordinaires des prévôts, des baillis et des sénéchaux n'étaient pas les seuls qui fussent présentés à la revision. En effet, des gestions directes pour services spéciaux étaient confiées, dès les plus anciens temps, soit aux baillis et aux sénéchaux en dehors de leurs fonctions normales, soit à d'autres agents. C'est ainsi que la levée des impositions sur le clergé (décimes, annates) et sur les laïques (aides féodales, subsides de guerre), celle des emprunts et des douanes, etc., étaient, à titre de « finances extraordinaires », l'objet de missions particulières, dont les titulaires avaient, naturellement, à faire approuver des comptes. — En 1202-1203, ces comptes, rendus à l'occasion de missions particulières, étaient entremêlés à ceux des baillis dans les *Rôles des bailliages de France*. À l'Ascension 1234, on en releva quelques-uns à part, *à la fin* du Rôle. En 1248, les baillis chargés de percevoir des finances extraordinaires ont encore confondu les recettes effectuées par eux de ce chef avec les recettes ordinaires dans leurs comptes de l'Ascension. Mais, par la suite, l'habitude s'établit de transcrire, ou plutôt de résumer, *au verso* des Rôles (section des « prévôtés »), les comptes rendus à l'occasion de missions particulières, et dits *Compoti particulares*, qui avaient été déposés au Trésor pendant le cours du dernier exercice. Non pas tous ces comptes, du reste; quelques-uns seulement. Lesquels? Pourquoi certains comptes particuliers étaient-ils transcrits *a tergo balliviarum Francie*, tandis que d'autres, du même genre, ne l'étaient pas? Il est très difficile de le dire. On voit bien que, dès 1285, les *Compoti particulares* les plus importants, ceux des dépenses de guerre et des décimes, ne paraissent pas au dos du Rôle; et la raison en est, sans doute, que « le développement de ces pièces n'en aurait pas permis l'insertion ni laissé d'intérêt à un résumé ». Mais il reste que, parmi les autres *Compoti particulares* qui affluaient au Trésor, on n'en mentionnait qu'un choix, sans raison apparente. — Quoi qu'il en soit, au commencement du XIVe siècle, les archivistes de la Chambre des Comptes distinguaient avec soin les *Compoti particulares suti* qui figuraient au dos des Rôles de bailliage et les *Non suti* qui ne s'y trouvaient pas transcrits ou résumés [1].

servi à les former : comptes isolés de baillis et de sénéchaux et « comptes d'agents inférieurs que ces fonctionnaires joignaient aux leurs comme pièces à l'appui ». M. de Serres a donné à ces documents le nom de « Comptes particuliers ». Mais l'expression *Compoti particulares* désignait, au moyen âge, les comptes que M. de Serres appelle « spéciaux », « remis directement au Trésor sans terme fixe et résumés au verso du Rôle des bailliages de l'exercice dans le courant duquel ils étaient déposés ». Changer ainsi, sans motif, le sens de l'ancienne terminologie n'a, semble-t-il, dans l'espèce, que des inconvénients.

[1] Le ms. fr. 23256 de la Bibl. nat. contient un certain nombre de *Compoti*

Les *Computi particulares*, qu'ils aient figuré ou non au dos des Rôles, offrent le plus vif intérêt. Si l'on en avait la liste complète, toutes les démarches extraordinaires des agents de la Couronne seraient connues. Qu'il suffise d'énumérer ici, pour donner une idée des faits si variés qu'ils font connaître, les principales rubriques sous lesquelles ce qui en reste se distribue : *Comptes de finances extraordinaires* (aides et subsides, impôts sur le clergé, impositions spéciales [sur les biens des Lombards, etc.] ou locales [pour la construction du pont de Rouen, etc.], prêts plus ou moins forcés); *Recouvrements* (levée des créances du roi, principalement pour cause de non payement des droits de formariage et d'amortissement); *Confiscations* (Templiers [1], Juifs [2]); *Monnaies; Travaux publics extraordinaires* (tels que la construction de châteaux ou d'édifices religieux); *Missions diplomatiques, administratives et diverses*, avec indication détaillée des frais de route réclamés par les commissaires; *Comptabilité des dépenses de guerre, sur terre et sur mer* (solde et entretien des troupes, fortifications, « artillerie », équipement des flottes, etc.); *Eaux et forêts* (car ces services ne rentraient pas partout dans les attributions des baillis et des sénéchaux).

L'« Hôtel du roi » avait un budget à part, dont le plus ancien compte connu est de la Toussaint 1231. On en a d'autres de 1234 et de 1239, en original. Tout le reste a disparu [3]. En outre, « certains services

particulares, conservés en original. On y lit, au dos, des notes d'archiviste comme celles-ci : « Debet scribi a tergo baillivarum Francie de termino Omnium Sanctorum.... »; « Compoti particulares auditi de termino Omnium Sanctorum.... ».

[1] M. de Serres cite, comme exemple d'un compte de confiscation, le très intéressant compte d'un « garde dou Temple de paiens » en 1308. Il va sans dire qu'en cet endroit (*Recherches*, II, p. 46), « paiens » est une faute d'impression. La maison du Temple à Payns est, d'ailleurs, citée plus loin (p. 406, note 2). C'est aussi par erreur que l'auteur renvoie à ce propos au ms. fr. 25993 (170) de la Bibliothèque nationale, qui est une « Recepte faite par maistre Jehan de Sees et Raoul Pioger, bourgois de Caen, des biens meubles trouvez par inventaire es meisons du Temple es esveschiez de Baiex, de Coustances et de Sees ». — À la note 3 de la même page « lat. 9015 » est pour lat. 9035.

[2] Les comptes de la confiscation des biens des Juifs sous Philippe le Bel étaient jadis conservés dans le Dépôt des Terriers. Voir à ce sujet Brussel, *Usage des fiefs*, p. 611-612.

[3] Il faut distinguer, des *Comptes* de l'Hôtel, les célèbres *Tablettes* de l'Hôtel, sur cire, publiées dans les *Historiens de la France* (t. XXII). Celles-ci sont des notes prises par les comptables de l'Hôtel, qui leur fournissaient les éléments de leurs comptes. On a des tablettes de Jean Sarrazin pour trois exercices compris entre la Chandeleur 1256 et la Toussaint 1257, d'autres de Pierre de Condé (1282-1286) et de ses successeurs jusqu'à 1308. Quelques-unes ont déjà la forme d'un Journal,

accessoires dépendant de l'Hôtel, leurs arriérés, les frais extraordinaires qu'imposaient un mariage, des funérailles, un couronnement », étaient payés sur comptes spéciaux. C'est ainsi que les dépenses pour fourniture de joyaux, d'étoffes précieuses, etc., qui, à partir de 1316, lors de la création de l'office d'Argentier, sont tombées à la charge de l'Hôtel, se réglaient auparavant par des *Compoti particulares*, conformément aux principes généraux de la comptabilité du temps, parce qu'elles n'étaient encore confiées qu'à des agents temporairement commissionnés « ad hoc ». Au dos des Rôles de bailliage figurait ainsi, parmi les *Compoti particulares*, tout l'Extraordinaire de l'Hôtel.

Les comptes dont il a été question jusqu'ici supposent qu'il en était tenu d'autres. On y voit, en effet, tous les comptables en relations avec le Trésor du Temple, recevant de lui de quoi parer à leurs dépenses ou à l'insuffisance de leurs recettes, ou lui versant leur encaisse nette, frais payés. Le Trésor, qui d'ailleurs effectuait directement de grosses opérations, comme la perception et l'emploi de certaines impositions sur le clergé, devait donc avoir les moyens d'établir sa situation vis-à-vis des comptables et aussi vis-à-vis du roi, puisqu'il était l'intermédiaire entre les comptables et le roi. Tout porte à croire *a priori* que le Trésor notait ses opérations sur des Journaux et qu'il avait des Livres.

Le plus ancien « Journal du Trésor » qui soit connu est le manuscrit latin 9783 de la Bibliothèque nationale (« Journal du Trésor du Louvre » du 18 mars 1297 au 16 mars 1299 et du 15 avril au 31 décembre 1301). Ce n'est pas la minute qui devait être tenue, au jour le jour, par le Clerc du roi, mais un double, recopié au net, « comme on sait qu'il en était fait pour les Trésoriers par leurs clercs ». La preuve existe que des Journaux semblables étaient gardés jadis dans les Archives de la Chambre des Comptes pour les années postérieures à 1301 [1]. Nul doute qu'il y en ait eu d'analogues avant 1297.

Les « Journaux du Trésor » montrent qu'il se faisait au Trésor deux sortes d'opérations : au comptant et « par tour de comptes », c'est-à-dire

tenu d'après les mêmes principes que les Journaux du Trésor.

Les tablettes ou notes privées des comptables, destinées à la préparation des comptes, étaient détruites d'ordinaire lorsqu'on n'en avait plus besoin; c'est par le plus grand hasard que les tablettes des comptables de l'Hôtel, si fragiles, n'ont pas péri. — Les baillis et les sénéchaux faisaient certainement dresser des documents préparatoires du même genre; mais aucun spécimen n'en est connu.

[1] Les Journaux de 1321-1326, qui subsistent seuls (Arch. nat., KK 1), doivent être publiés prochainement par M. Viard, l'éditeur des « Journaux du Trésor de Philippe de Valois ».

par jeux d'écritures. Cela dut donner lieu de bonne heure à l'établissement de deux comptabilités élémentaires ou préparatoires, l'une des « deniers comptanz », l'autre des « tours des escripz ». L'ordonnance du 17 avril 1320 a énoncé ou confirmé la règle que des relevés distincts « des deniers » et des « tours » seraient exécutés tous les mois.

De la comptabilité élémentaire des « tours », rien n'a été conservé; au contraire, celle des opérations au comptant est connue par des débris assez considérables.

Et d'abord, le « Journal du Temple », du 19 mars 1294 (v. st.) au 4 juillet 1296, publié par M. Delisle d'après l'original, appartient à ce genre de documents préparatoires [1]. — Lorsque le Trésor était au Temple, un des frères de l'Ordre était chargé de noter les entrées et les sorties d'espèces; c'est le Journal de ce frère dont quelques cahiers ont été conservés pour 1294-1296, tandis que périssaient les « Journaux du Trésor » [du Temple] correspondants. — Lorsque le Trésor du Louvre fut créé (1295), les Trésoriers durent s'adjoindre des employés pour le service des entrées et des sorties de fonds au comptant, opérations qui, vu la diversité des monnaies et les variations de leur valeur, réclamaient impérieusement des spécialistes. Ces employés, chargés des fonctions précédemment confiées à l'un des frères du Temple, sont devenus, par la suite, les Changeurs du Trésor. Aucun Journal des Changeurs du XIVe siècle n'est parvenu jusqu'à nous, non plus qu'aucun de leurs « Livres », divisés en chapitres et en comptes personnels, auxquels il est fait allusion çà et là. Les « Registres des Changeurs », dont il y avait, en 1686, toute une série aux Archives de la Chambre, et dont il existe encore un spécimen original (Arch. nat., KK 5 [1335-1343]), n'étaient que des transcriptions de ces relevés mensuels dont parle l'Ordonnance de 1320, résumés de manière à ne présenter que les résultats, abstraction faite des motifs et du détail des opérations.

Passons des Journaux aux Livres. Le Trésor devait nécessairement avoir un Grand Livre qui servait à l'inscription, suivant leur nature, des opérations notées, suivant l'ordre chronologique, dans le Journal. Cependant il semble qu'il y ait eu, en réalité, plusieurs « Livres », dont aucun n'était conforme à ce que l'on pourrait supposer *a priori*, ni tenu au jour le jour.

En fait, il y avait des *Registres de recette et de dépense communes*. Aux Archives de la Chambre, en 1686, la série de ces documents commençait à 1303. Un fragment de 1308-1309 se trouve au folio 13 du manu-

[1] L. Delisle, *Opérations financières des Templiers*, p. 162.

scrit latin 17010 de la Bibliothèque nationale. On connaît en outre un Registre de recette concernant quatre exercices à partir de la Saint-Jean 1320 (double incomplet d'un original perdu) et un Registre de recette et de dépense à partir du 1er août 1326 (également imparfait). — Ces documents sont d'une interprétation très malaisée, et le titre même en est obscur : qu'est-ce que des recettes et des dépenses *communes* [1]? Il serait même impossible d'y rien comprendre si l'on ne savait pas que, au XIVe siècle, le Trésor avait une personnalité financière autonome, et le caractère d'une banque ordinaire dont le roi n'était, pour ainsi dire, que le principal client. Cet état de choses remontait à l'époque où la Banque du Temple exécutait pour la Couronne les opérations de trésorerie, en même temps qu'une foule d'autres opérations, de toutes sortes, pour des particuliers. Le Trésor, transféré du Temple au Louvre, avait conservé ce caractère mixte, d'où résultent, comme on le verra plus loin, des particularités surprenantes de l'ancienne comptabilité. Or, le Temple avait certainement eu des Livres, qui sont perdus, pour les comptes courants de tous ses clients, y compris le roi. Les « Registres de recette et de dépense communes » ne sont autre chose que les Livres où le Trésor du Louvre faisait tenir au courant, comme le Temple jadis, « les éléments de sa situation envers chacun des comptables ordinaires, envers des officiers composant le personnel supérieur du service, et, quant au reste, envers le roi pour opérations réalisées dans sa caisse ou dans ses écritures, mais pour celles-là seulement ». Divisés en chapitres et en comptes personnels comme les Livres du Changeur, ils appartenaient, comme eux, non à la comptabilité royale, officielle, mais à la comptabilité intérieure, privée, du Trésor ou Caisse centrale; et, comme eux, ils ne concernaient pas exclusivement les finances publiques.

Si défectueux que fussent, comme Grands Livres, leurs « Registres de recette et de dépense communes » [2], il semble que les Trésoriers n'aient pas eu, au commencement du XIVe siècle, d'autres « Livres » généraux. Mais ils en avaient de spéciaux pour les arriérés et pour certains services. Ainsi, le Livre spécial pour le payement des rentes et traitements (dépenses « ordinaires » par excellence) portait le nom d'*Ordinarium Thesauri* : c'était un état des rentes et gages à payer pendant chaque exercice, préparé à la Chambre des Comptes, où les employés du Trésor inscrivaient les payements effectués.

[1] Voir une hypothèse plus ingénieuse que probable sur l'origine de cette expression dans *Recherches*, II, p. 225.

[2] À supposer, ce qui est douteux, que l'on soit en mesure de se faire une idée exacte de ces Registres d'après les exemplaires connus, qui sont tous des *duplicata* imparfaits.

Le Trésor devait évidemment justifier à part de ses opérations pour le compte du roi, à chaque exercice. Les « Registres de recette et de dépense communes », où des particuliers avaient, comme le roi, des comptes courants, n'étaient pas faits pour cela. Donc d'autres pièces étaient assurément préparées à cet effet. Or, dès la fin du XIIIe siècle, il est question d'*Extractus Thesauri*. Plusieurs indices obligent à croire que ces « Extraits du Trésor » furent rédigés, à chaque terme, sur des rouleaux depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1343, et que, à partir de cette date, on les écrivit sur registres. Le plus ancien « Extrait » qui soit parvenu jusqu'à nous est de 1408-1409 (Arch. nat., KK 1). Mais il est légitime de demander à celui-là ce qu'étaient les documents antérieurs du même genre. On constate de la sorte que l'*Extrait* était, en effet, pour chaque exercice, le relevé des opérations effectuées au Trésor pour le roi, « à l'exclusion de toute affaire d'intérêt privé et sans nulle mention des agents intermédiaires ». C'était, en somme, la mise en ordre méthodique de tous les articles du Journal qui concernaient directement ou indirectement le roi, abrégés et classés.

Ce n'est pas tout. Un document intitulé *Magna Recepta, Magna Expensa* (c'est-à-dire Débit et Crédit, Passif et Actif), de l'Ascension 1238, a été inséré dans les *Historiens de la France* (XXI, p. 251). M. de Serres a découvert, et daté par des raisonnements très serrés, deux autres pièces antérieures du même type (Chandeleur 1226, Toussaint 1230). Ce sont des « Comptes généraux », contenant, pour un exercice clos, les résultats des Rôles de bailliage et de sénéchaussée, des Comptes spéciaux (*Compoti particulares* et Comptes de l'Hôtel) et des Comptes de recettes et de dépenses effectuées directement par le Trésor. Ces Comptes généraux n'étaient rien moins que de véritables budgets des finances royales. On en résumait finalement, en quelques lignes, les principaux traits dans des Bilans, qui accusaient clairement la situation du Trésor, pour chaque exercice, par la simple mise en balance des recettes et des dépenses totalisées[1]. — Le seul exemplaire *complet* d'un Compte général qui soit connu est celui de la Chandeleur 1287, que M. Delisle a publié[2]. Il présente, en appendice, le détail (*partes*) des recettes et des dépenses effectuées directement pour le roi par le Trésor; rien de plus naturel : car, faute de cet appendice, alors que tous les autres comptes spéciaux étaient accompagnés de *partes* justificatives, celui des opérations propres

(1) On n'a de pareils bilans que ceux qui ont été dressés par le Trésor du Temple, de 1286 à 1295; ils ont été publiés par M. Delisle, dans son ouvrage cité.

(2) *Ibid.*, p. 133.

du Trésor en aurait, seul, été dépourvu. — À partir de la réforme de 1295 (le Trésor au Louvre), l'expression *Magna Recepta*, *Magna Expensa* est tombée en désuétude, mais non pas l'obligation, pour le Trésor, de dresser des comptes d'exercice. En 1686, les Archives de la Chambre possédaient de nombreux « Comptes du Trésor », depuis l'exercice de la Toussaint 1295. Le *Compotus thesaurariorum Lupare de termino Omnium Sanctorum 1296* que J. Havet a imprimé, d'après l'original du Musée britannique, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, est un Compte d'exercice, mais il ne correspond qu'à la seconde partie, ou appendice, de l'exemplaire complet de 1287, puisque les recettes et les dépenses ordinaires des bailliages et des sénéchaussées n'y sont pas inscrites. Il est probable que, pendant tout le XIVe siècle, les Comptes d'exercice continuèrent à être composés, comme en 1287 : 1° d'un Compte général d'administration, propre à être résumé sous forme de bilan; 2° d'un Compte de gestion du Trésor. Seulement le Compte général fut sans doute dressé à part, depuis les dernières années du XIIIe siècle, par les soins de l'Administration supérieure des finances, après contrôle et revision.

En somme, tout cet appareil, si compliqué, de la comptabilité du Trésor était manifestement imposé par les traditions que le Temple, dépositaire du Trésor royal jusqu'en 1295, avait léguées aux trésoriers royaux de l'âge suivant. — Si, comme le Temple, le Trésor royal est une banque autonome, il est obligé de tenir les comptes courants de ses divers clients (Registres de recette et de dépense communes), de compter séparément avec le roi (Extraits, Comptes de gestion). Si, au contraire, le Trésor s'était identifié avec le prince (comme le fit plus tard, tout d'abord, la nouvelle Administration des aides), il n'aurait été besoin que d'un Journal, d'un Grand Livre et d'un Compte d'exercice (tableau sommaire des recettes, des dépenses et des arriérés). — C'est au gouvernement adventice de Henry V d'Angleterre qu'il était réservé de mettre un terme à des usages si incommodes qui ne se justifiaient plus, depuis longtemps, que par des raisons historiques. Il en fit table rase; et Charles VII, lors de sa réinstallation à Paris, ne jugea pas à propos de revenir sur le fait accompli. Au XVIIe siècle, dans les Archives de la Chambre, toutes les séries de Recettes et de Dépenses communes, d'Extraits, de Comptes du Trésor, etc., s'arrêtaient brusquement au 6 ou au 9 septembre 1420. — Ajoutons que, à cette date, les opérations par « tours » ayant été interdites et toutes les opérations se réglant au comptant, le Journal du Changeur s'était confondu complètement avec le Journal du Trésor.

Les comptes de toute espèce étaient soumis, nous l'avons vu, à une revision très sérieuse, dès les plus anciens temps.

Or la revision ne pouvait être sérieuse que si les fonctionnaires qui en étaient chargés disposaient de documents tels qu'états de prévision (d'après les recettes des exercices passés), listes d'arriérés (*Debita*), listes des biens royaux par circonscription avec le revenu probable (*Domania*), tableaux des monnaies et des poids et mesures, barèmes et comptes faits, etc.

L'existence de pareilles pièces est donc postulée dès l'origine d'un service régulier de Contrôle. En fait, M. de Serres a découvert et daté une dizaine de fragments d'états de prévision, qui s'échelonnent de l'Ascension 1268 à la Chandeleur 1276 [1]; Baluze a vu un rouleau de *Debita* de l'Ascension 1220 et des débris considérables subsistent des immenses travaux qui furent exécutés pendant des siècles pour la vérification des arriérés et des « restes » (*Debita* d'exercices, de services, du Trésor); un des archivistes de la Chambre des Comptes au XIVe siècle, Robert Mignon, a classé des rôles de *Domania* pour la France, la Normandie, la Champagne, l'ancien domaine du comte de Poitiers et les autres sénéchaussées du Midi; enfin, les premiers Mémoriaux de la Chambre nous ont transmis quelques-uns des barèmes et comptes-faits à l'usage des contrôleurs.

Comme, après la clôture des Comptes, les prévisions de recettes devenaient inutiles, et comme l'intérêt pratique d'une liste de *Debita* diminuait nécessairement à la longue, il paraîtrait naturel que les archives du Contrôle eussent été administrées, de bonne heure, avec moins de soin que celles de la Comptabilité proprement dite. Mais d'autres documents figuraient aussi dans les archives administratives de la Chambre des Comptes, chargée du Contrôle, qui en passaient, au contraire, pour la partie la plus précieuse; documents très variés, dont les officiers de la Chambre avaient l'occasion de se servir journellement dans l'exercice de leurs fonctions, tant pour la revision des comptes que pour leurs autres travaux, ou qui avaient simplement un intérêt historique, « pour la défense des droits du roi »[2].

[1] *Recherches*, I, p. 108; cf. II, p. 282. — L'*Ordinarium*, état des rentes et gages venant à échéance, servait de même, comme on l'a vu, aux prévisions du Trésor.

[2] Les pièces auxiliaires qui devaient exister dans les archives des administrations locales (bailliages, etc.) pour l'assiette des perceptions et l'établissement des comptes, ont disparu, et ne sont plus guère connues que par les doubles qui en étaient déposés aux archives centrales du Contrôle, en vue de la revision.

Les célèbres registres de Philippe-Auguste et quantité d'autres registres de la Cour du roi au XIIIe siècle contiennent des pièces fort analogues à celles que les officiers de la Chambre des Comptes, au XIVe, conservaient ainsi dans leurs archives ou transcrivaient dans leurs « Mémoriaux » : listes de « droits traditionnels » de la Couronne, « prisées » des obligations de certains contribuables, états d'engagements pris par le roi (gages, rentes et aumônes), essais de cadastres[1], évaluations diverses, tableaux de géographie administrative, statistiques, exposés de situation et relevés de toutes sortes d'après les anciens comptes. M. Borrelli de Serres a donné, dans les deux premiers volumes de ses *Recherches*, une nomenclature copieuse et raisonnée de ces documents auxiliaires[2]. L'étude approfondie qu'il leur a consacrée lui a permis de confirmer, par des exemples nouveaux et frappants, une observation déjà faite et qui donne bien à penser, à savoir que le texte de la plupart de ces pièces, dont l'entière exactitude aurait été si nécessaire, était déjà défiguré dans les Mémoriaux, voire dans les Registres de Philippe-Auguste, par de grossières erreurs intéressant les noms propres, les chiffres, etc. Il n'y a pas à douter que, dès le XIIIe et le XIVe siècle, les textes auxquels les contrôleurs des finances royales avaient à se référer pour éclaircir des points douteux et pour corriger éventuellement des fautes dans les documents qui leur étaient soumis auraient eu le plus grand besoin d'être, eux-mêmes, corrigés. Quelques-uns sont si fautifs que l'on ne voit pas bien à

[1] *Recherches*, II, p. 91, note 9 : « On a cité de véritables cadastres dans le bailliage de Rouen en 1289, d'après Champollion, *Lettres*; je ne trouve rien qui s'y rapporte dans cet ouvrage. » « On » (?) a sans doute voulu faire allusion au document publié par Champollion, *Lettres*, I, p. 347 : « Anno Domini 1288, parum ante Quadragesimam, ex precepto domini Ph., regis Francie, ipsius ballivi, vicecomites et ministri, et specialiter in ballivia Rothomagensi, coegerunt milites, barones et inferiores, ac eciam personas religiosas, sub pena perditionis bonorum que celarent, ad dicendum eis veritatem de numero feodorum suorum et quomodo tenebant dictos feodos et tenementa sua, et cujusmodi deveria et auxilia, seu quas redevancias faciebant et tenebantur facere domino regi pro tenementis et feodis predictis... » Ce texte est tiré d'un formulaire de l'abbaye du Bec-Hellouin (British Museum, Domitianus A XI).

[2] Il est traité, au tome Ier et au tome II des *Recherches*, dans deux chapitres distincts (I, VI et VIII; II, VI et X) des « Pièces auxiliaires » et des « Documents du service de contrôle ». Mais le principe de la distinction entre ces pièces et ces documents n'est pas parfaitement défini. Il s'ensuit un léger flottement, qui nuirait à la clarté si la langue de l'auteur n'était pas toujours très précise. C'est ainsi que M. de Serres a très bien dit que les Registres de Philippe-Auguste sont comme une première forme des Mémoriaux; or, il parle de ces Registres, au tome Ier, sous la rubrique : « Pièces auxiliaires » et, au tome II des Mémoriaux, sous la rubrique : « Documents du service de contrôle ».

quoi ils pouvaient servir. — Copiés et recopiés sans cesse, et toujours plus corrompus, ils sont parvenus aux érudits modernes dans un état vraiment déplorable, qui a été, de nos jours, la cause d'innombrables confusions. Rien ne fait peut-être plus d'honneur à la perspicacité de l'auteur des *Recherches* que la force d'attention dont il a fait preuve en établissant la généalogie des fautes commises à propos de quelques-unes de ces pièces, d'une importance capitale, et en en restituant, autant que possible, la forme primitive[1].

Les documents qui figurent dans les Mémoriaux ont été l'objet, depuis vingt ans, de recherches suivies, parallèles à celles de M. Borrelli de Serres : qu'il suffise de rappeler les noms de MM. de Boislisle, Moranvillé et Viard. L'histoire administrative de la France du moyen âge en a été renouvelée. Mais il reste à colliger et à étudier de même d'autres épaves des archives auxiliaires du Contrôle, qui nous sont parvenues par d'autres voies. Quelques-unes de ces dernières épaves sont bien connues : comme le Livre de la taille de Paris en 1292, que M. Géraud publia jadis dans la Collection de documents inédits (*Paris sous Philippe le Bel*) sans savoir au juste ce que c'était[2]; comme le Livre de la taille de Paris levée en 1313 à l'occasion de la chevalerie du roi de Navarre, publié par Buchon; et comme les *Feoda* de Champagne publiés par M. Longnon. D'autres, encore inédites, sont dispersés dans divers fonds des Archives et de la Bibliothèque, ou, perdues, pourraient être en grande partie reconstituées d'après des copies, comme le *Registrum ad hereditatem* ou « Livre Rouge », qui contenait les actes constitutifs de rentes concédées sous les derniers Capétiens directs.

Ch.-V. LANGLOIS.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] *Recherches*, I, p. 467 (« Prisée des sergents » de 1194); II, p. 86 (Ordonnances de l'Hôtel); *ibid.*, p. 257 (« Les paroisses et les feux des baillies et des sénéchaussées de France »); etc.

[2] Il a cru qu'il s'agissait de la levée d'un impôt royal, le cinquantième, ce qui l'a conduit à tirer, au point de vue de la fortune publique, des conclusions sans fondement; c'est, en réalité, le registre d'assiette d'une taille levée par le Corps de ville qui, suivant l'usage du temps, s'était racheté du denier pour livre moyennant une somme ronde.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LES PRINCIPES DE LA MÉCANIQUE [1].

E. MACH. *La Mécanique : Exposé historique et critique de son développement.* Ouvrage traduit sur la quatrième édition allemande, par ÉMILE BERTRAND. 1 vol. in-8°. Paris, Hermann, 1904.

Les principes de la mécanique ont fait depuis trente ans l'objet de nombreuses études. Il avait semblé pendant longtemps qu'ils étaient au-dessus de toute critique, et l'œuvre des fondateurs de la science du mouvement formait un bloc que l'on croyait devoir défier à jamais le temps. Une analyse pénétrante a examiné à la loupe les fondations de l'édifice; en fait, là où nos prédécesseurs trouvaient ou paraissaient trouver toutes choses simples, nous rencontrons aujourd'hui de sérieuses difficultés. Beaucoup de ceux qui ont eu à enseigner les débuts de la mécanique ont été troublés par l'incohérence de certaines expositions traditionnelles. Ils ont trouvé arbitraire cet alliage de démonstrations mathématiques et de principes expérimentaux, et ont aperçu nombre de cercles vicieux. Peut-être y a-t-il eu dans ces critiques quelques exagérations, car ce n'est pas un paradoxe de soutenir qu'il y a des cercles vicieux au début de toute science, et que sans eux la science ne se serait pas développée. À parler franc, on peut se demander si une exposition bien cohérente est possible dans un premier enseignement de la mécanique. En cette matière, les expositions didactiques et bien ordonnées, comme les aime trop quelquefois l'enseignement français, valent seulement pour ceux qui savent déjà, et l'on commence à se convaincre que les difficultés signalées s'atténuent si on se place au point de vue historique.

L'enseignement de la mécanique gagnerait beaucoup à rester moins étranger au point de vue historique. On comprend mieux ce mélange de postulats et d'expériences plus ou moins précises, qui ont conduit aux principes généraux, quand on suit dans ses grandes lignes la marche historique de la science. Qu'on n'aille pas prétendre que cela est inutile; en géométrie, dira-t-on, on ne commence pas par décrire les observations et les expériences faites par nos lointains ancêtres et par analyser

[1] [Cet article, que le *Journal des Savants* avait demandé à notre confrère M. Émile Picard et qu'il avait bien voulu écrire pour nous, a été, par suite d'un malentendu, imprimé prématurément dans la *Revue générale des Sciences pures et appliquées* du 15 décembre 1904. R. Cagnat.]

le travail mental qui a été ensuite l'origine des postulats de la géométrie. C'est que dans la science de l'espace, probablement sous l'influence d'une longue hérédité, nos conceptions géométriques ont pris un caractère intuitif. Il n'en est pas de même en mécanique, où, les choses étant autrement complexes, quelques principes généraux n'ont pu être dégagés qu'avec une extrême lenteur, et où le retard est énorme par rapport à la géométrie. On ne peut donc douter qu'il y ait grand intérêt pour le débutant à suivre, dans leurs grandes lignes et avec les simplifications nécessaires, le développement des idées des fondateurs de la Statique et de la Dynamique. C'est une erreur de croire qu'il faudrait beaucoup de temps pour un tel enseignement, dont le professeur pourrait tirer en outre des leçons d'une haute portée.

Mais, pour enseigner ainsi l'histoire de la science, il faut la bien connaître et ne pas se contenter de quelques anecdotes plus ou moins incertaines. La lecture des œuvres des Galilée, des Huyghens et des Newton n'est pas facile, et ne peut être abordée avec profit par tous. On est donc heureux de trouver un ouvrage, où la sûreté de la critique s'unit à une connaissance approfondie du sujet, tel que le livre, depuis longtemps classique en Allemagne, de M. Mach. Ce n'est pas, à proprement parler, un livre sur l'histoire de la Mécanique, l'auteur n'entrant pas dans des détails ou des discussions qui n'auraient d'intérêt que pour les érudits; c'est *un exposé historique et critique du développement de la Mécanique*. M. Émile Bertrand vient de faire une traduction de l'important ouvrage du savant professeur émérite de l'Université de Vienne, qui rencontrera en France le meilleur accueil.

Le premier chapitre traite du développement des principes de la Statique. C'est, au point de vue des idées, un des plus importants de l'ouvrage. Quelques passages néanmoins laisseront, je crois, à plus d'un lecteur une impression confuse, tenant à une méfiance peut-être exagérée de certaines connaissances intuitives. En jetant une vue d'ensemble sur le développement de la statique, M. Mach écrit : « Il vaut bien mieux, pour l'économie de la pensée et pour l'esthétique de la science, *reconnaître* un principe, par exemple le principe des moments statiques, directement comme la clef de l'intelligence de tous les faits d'une même catégorie, et voir clairement *qu'il les pénètre tous*, que trouver nécessairement une démonstration préalable, boiteuse, rapiécée, et basée sur des propositions obscures, dans lesquelles se trouve déjà inclus le principe que l'on veut prouver, mais qui nous sont, *par hasard*, antérieurement familières. » Et, un peu plus loin, il prend à partie ces connaissances instinctives, qui jouissent d'une confiance toute particulière,

qu'elles ne méritent pas. Certes, la critique est ici nécessaire, mais je crois que certains biologistes verraient souvent dans ces connaissances instinctives un résumé d'expériences ancestrales. Ce sont elles qui, en statique, où de très bonne heure l'homme a eu une juste intuition des choses, ont permis de poser les premières bases de la science, et qui, convenablement interprétées, ont conduit à quelques principes généraux. Sans doute, en donnant à l'exposition une forme rigide et scolastique, « on introduit dans la science une sorte de rigueur fausse et absurde, et on trouve souvent dans les Traités des exemples de cette fausse rigueur ». Il faut en effet protester contre un enseignement donné dans un tel esprit, mais rien de pareil n'est à craindre, si on se place au point de vue plus souple de l'histoire. Ainsi, prenons le principe des vitesses virtuelles avec la démonstration de Lagrange, où les forces sont remplacées par des fils de mêmes directions passant sur des poulies et tendus par des poids. On utilise dans cette démonstration une connaissance instinctive relative à l'abaissement du centre de gravité. C'est un semblant de preuve, mais combien lumineux. M. Mach n'en disconviendrait pas, mais pourquoi montrer tant de sévérité pour des cas analogues, qui ne sont pas plus dangereux, mais au contraire très instructifs quand on les entend bien ? M. Mach reconnaît d'ailleurs l'importance de ces connaissances instinctives, quand il écrit : « Remarquons enfin que le principe des vitesses virtuelles, ainsi que tout principe général, apporte, par la conception qu'il procure, à la fois de la *désillusion* et de la *clarté :* de la désillusion, en tant que nous ne reconnaissons en lui que des faits depuis longtemps et instinctivement découverts; de la clarté, car il nous permet de retrouver partout ces mêmes faits simples, au travers des rapports les plus compliqués. »

Le deuxième chapitre, relatif au développement des principes de la Dynamique, est à signaler tout particulièrement. La dynamique est une science toute moderne. Toutes les spéculations mécaniques des anciens, des Grecs en particulier, se rapportent à la statique. Galilée, Huyghens et Newton sont les trois fondateurs de la science du mouvement. Un historien aurait pu insister sur les prédécesseurs de Galilée, en particulier de Léonard de Vinci, mais nous avons dit que M. Mach n'a pas voulu faire un livre d'érudition. Galilée fonde la mécanique du mouvement d'un point matériel dans un champ constant; M. Mach nous raconte les hypothèses successives faites par le grand physicien, avant d'arriver aux expériences sur le plan incliné. « Galilée, dit-il, possède l'esprit moderne : il ne se demande pas *pourquoi* les corps tombent, mais *comment* ils tombent, c'est-à-dire d'après quelles lois se meut un corps tombant librement.

Pour déterminer ces lois, il fait certaines hypothèses; mais, au contraire d'Aristote, il ne se borne pas à les poser, il cherche à en prouver l'existence par l'expérience. » Galilée ne s'occupe d'ailleurs que d'un seul point, et ne fait pas de distinction entre la *masse* et le *poids*. Il est intéressant de voir comment Galilée arrive incidemment à la loi de l'inertie dans un cas très particulier; c'est, pour lui, un cas limite du mouvement d'un point lancé sur un plan incliné, quand celui-ci devient horizontal. La grande gloire de Galilée est d'avoir discerné, dans les phénomènes naturels, le fait que les circonstances déterminantes du mouvement produisent des accélérations. Comme le remarque M. Mach, la loi de l'inertie en résulte, et il n'y a pas lieu d'en donner un énoncé spécial. Bien fécondes aussi furent, par leurs conséquences, les remarques de Galilée envisageant le mouvement d'un projectile comme un phénomène composé de deux mouvements indépendants l'un de l'autre.

Le rôle de Huyghens est ainsi résumé par M. Mach : « Parmi les successeurs de Galilée, on doit considérer Huyghens comme son égal à tous égards. Peut-être avait-il l'esprit moins philosophique, mais il compensait cette infériorité par son génie de géomètre. Non seulement Huyghens poussa plus loin les recherches commencées par Galilée, mais il résolut l'un des premiers problèmes de *la dynamique de plusieurs masses*, alors que Galilée s'était toujours limité à la dynamique *d'un seul* corps. » Avec Huyghens aussi, nous passons aux forces variables; ses recherches sur la force centrifuge ont joué un rôle capital dans le développement de la mécanique. La notion de masse, il faut le dire, est bien confuse pour lui, mais il n'en traite pas moins un problème alors extrêmement difficile, le problème du pendule composé, utilisant un postulat *instinctif*, relatif au mouvement du centre de gravité d'un système pesant, et qui revient au fond au théorème des forces vives. Nous n'avons pas à nous étendre ici sur le rôle de Huyghens en physique, particulièrement comme créateur de la théorie vibratoire de la lumière, et nous ne chercherons pas querelle à M. Mach pour avoir cité seulement incidemment le nom de Descartes.

Newton constitue définitivement la dynamique. Il généralise le concept de force, et, quoiqu'il regarde d'une manière peu heureuse la masse comme étant la quantité de matière, il sent le premier avec netteté qu'il y a dans chaque point matériel une constante caractéristique du mouvement différente de son poids : c'est la masse. La discussion de cette notion capitale tient une grande place dans la remarquable critique faite par M. Mach des idées de Newton, et il insiste sur la dépendance intime qui existe entre le principe de l'action égale à la réaction et le concept

de masse. « Ces deux notions, dit-il, sont inséparables; elles renferment le point capital des contributions de Newton. » Pour M. Mach, la notion de masse repose sur le principe suivant posé *a priori :* « Deux corps, dont la dimension est négligeable par rapport à la distance, se communiquent des accélérations respectives, toujours opposées l'une à l'autre, et dont le rapport est fixe, c'est-à-dire toujours le même pour les deux corps; le rapport des masses pour ceux-ci est égal à la valeur absolue du rapport des accélérations. Il faut d'ailleurs poser de plus en principe que, si les masses des deux corps sont évaluées par rapport à un troisième, le rapport de ces masses concordera avec ce qu'aurait donné l'action des deux corps l'un sur l'autre. On doit ajouter ce second principe, car il n'y a pas dans cette question physique de nécessité *logique* à ce que deux masses égales à une troisième soient égales entre elles. Quand on définit les masses comme il vient d'être dit, il est clair qu'il est inutile de postuler à part le principe dit de *l'égalité de l'action à la réaction;* ce serait énoncer deux fois le même fait. Ce point de vue est irréprochable, mais il faut avouer que, par son apparence astronomique, il est déjà complexe pour le débutant. J'avoue, pour un premier enseignement, préférer un autre mode d'exposition qui se rapproche davantage de l'ordre historique, le concept de masse s'étant, semble-t-il, introduit pour le première fois quand on remarqua que la pesanteur peut imprimer à un même corps des accélérations différentes, comme il fut reconnu par les observations du pendule de Richer. Il suffit de joindre à ce premier fait les expériences classiques de Newton, faites avec des pendules formés de matières diverses.

M. Mach discute longuement les idées de Newton sur l'espace et le temps. Newton admettait l'existence d'un temps absolu et d'un espace absolu. Cette intrusion métaphysique déplaît grandement à M. Mach, personne ne pouvant rien dire de l'espace absolu et du mouvement absolu, qui sont des notions purement abstraites. « Considérer la loi de l'inertie, dit-il, comme une approximation suffisante, la rapporter aux étoiles fixes dans l'espace et à la rotation de la terre dans le temps, et attendre qu'une expérience plus étendue permette de préciser nos connaissances sur ce point, est encore le point de vue le plus naturel pour le chercheur sincère et sans détours. » Tout cela est très bien pensé; mais cependant, pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à postuler, au début de la mécanique, l'existence d'un corps absolument fixe, que l'on appellera, si l'on veut, le corps α avec C. Neumann, et à faire appel à une horloge purement idéale; la science s'est développée avec ces intuitions plus ou moins conscientes. C'est seulement, à mon avis, après avoir posé les

équations de la mécanique, que l'on s'étendra sur le caractère approché des expériences de Galilée et de Newton, et que l'on précisera les systèmes de comparaison. Quant aux soi-disant cercles vicieux d'une telle exposition, nous nous sommes expliqué plus haut à leur sujet; ce sont simplement des approximations successives.

On voit assez, par ce qui précède, l'intérêt du chapitre de M. Mach sur le développement des principes de la dynamique. De nombreuses citations nous font entrer dans la pensée des inventeurs, et des appareils de démonstration expérimentale décrits et figurés dans le texte laissent au lecteur l'impression que, à ses débuts au moins, la mécanique est une science physique. Après cette période d'induction, qui est l'âge héroïque de la dynamique, vient une période déductive où on s'efforce de donner aux principes une forme définitive. Le développement mathématique joue alors le rôle essentiel. C'est ici que les mathématiques sont indispensables; elles permettent de réaliser cette moindre dépense intellectuelle qui donne à la science, d'après M. Mach, un caractère *économique*. J'irai à cet égard plus loin que M. Mach, en faisant quelques remarques auxquelles il ne souscrirait peut-être pas. On répète souvent qu'il n'y a dans une équation que ce qu'on y a mis. Il est facile de répondre, d'abord, que la forme nouvelle sous laquelle on retrouve les choses constitue souvent à elle seule une importante découverte. Mais il y a quelquefois plus : l'analyse, par le simple jeu des symboles, peut suggérer des généralisations dépassant de beaucoup le cadre primitif. En un sens même, il n'est pas juste de dire que l'analyse n'a rien créé, puisque ces conceptions plus générales sont son œuvre. Il suffira de rappeler le système des équations qui porte le nom de Lagrange; ici, des transformations de calcul ont donné le type des équations différentielles auxquelles on tend à ramener aujourd'hui la notion d'explication mécanique. C'est un exemple remarquable de l'importance de la forme d'une relation analytique, et de la puissance de généralisation dont elle peut être capable.

Quoique le but de M. Mach soit surtout d'étudier, dans son développement, la partie purement physique de la science mécanique, il n'était pas possible à l'auteur de laisser entièrement de côté le développement formel; en particulier, les questions de maximum et de minimum, dont le principe de la moindre action est l'exemple le plus célèbre, conduisent à des remarques historiques du plus haut intérêt, et donnent à l'auteur l'occasion de discuter l'influence des conceptions théologiques dans l'histoire des notions qui sont à la base de la science actuelle.

Dès la première édition, déjà ancienne, de son ouvrage, M. Mach se

rangeait parmi ceux qui se contentent de la description des phénomènes par des équations différentielles, comme devait dire l'illustre physicien Hertz quelques années plus tard; c'est ce dont témoigne le dernier chapitre de son livre sur le rapport de la mécanique avec d'autres sciences, où l'opinion qu'il faut chercher une explication mécanique de tous les phénomènes physiques est traitée de préjugé. Il semble bien que, pour le moment au moins, ce point de vue soit celui d'éminents physiciens. Toutefois, des recherches toutes modernes montrent que les représentations moléculaires et atomiques et certaines idées que l'on regardait comme déjà vieillies n'ont pas épuisé leur fécondité; nous assistons en ce moment à d'étranges résurrections. Il sera donc toujours indispensable de ne pas perdre de vue l'histoire de la science; entendue à la manière de M. Mach, elle n'est pas une étude de pure curiosité ou un objet de dissertation philosophique, et les chercheurs mêmes peuvent y trouver l'occasion d'utiles et profondes réflexions.

Émile PICARD.

LIVRES NOUVEAUX.

Didymi de Demosthene Commenta, cum anonymi in Aristocratem lexico, post editionem berolinensem recognoverunt H. Diels et W. Schubart. (Bibliotheca scriptorum graecorum et latinorum Teubneriana; volumina aegyptiaca ordinis IV : Grammaticorum pars I.) In-16, viii et 56 pages. — Lipsiae, Teubner, 1904.

Ces « Commenta » sont tirés du papyrus berolinensis 9780. L'édition princeps, publiée par les mêmes savants, forme le 1er fascicule des « Berliner Klassikertexte » (Berlin, Weidmann, 1904). Le début manque. L'écriture paraît remonter au commencement du IIe siècle avant notre ère; c'est une semi-cursive, intermédiaire entre la calligraphie soignée et la cursive usitée dans la correspondance. Il y a beaucoup d'abréviations dont certaines, relevées dans un tableau spécial, sont propres au papyrus. Un trait horizontal, correspondant à nos guillemets, est placé en tête et à la fin de chaque citation. Le texte du commentaire a passé par les mains d'un correcteur. Ce qui reste du volume (15 feuillets) se rapporte aux Philippiques, 9, 10, 11 et 12. Les lettres KH, placées en souscription finale et considérées comme un nombre par les éditeurs, leur donnent à croire que le commentaire de Didyme sur les harangues politiques de Démosthène se composait de vingt-huit livres et formait peut-être la moitié de l'ouvrage complet. Cette petite édition a été revue et améliorée grâce au concours de plusieurs hellénistes allemands, notamment Blass, U. von Wilamowitz, Usener, Keil.

Deux annexes succèdent à ce nouveau fragment de Didyme, qui est du plus haut intérêt pour l'histoire de la littérature grecque : 1° les fragments d'un grammairien sur Démosthène mentionnés dans Harpocration, reproduits ici d'après l'édition des fragments de Didyme donnée par Moritz Schmidt en 1854; 2° les fragments d'un

lexique relatif au discours de Démosthène contre Aristocratès, publiés par F. Blass (*Hermès*, t. XVII), d'après le papyrus 5008 de Berlin, texte dans lequel est rapportée une exégèse de Didyme. MM. Diels et Schubart ont pris le soin de noter les différences de lecture entre les extraits didyméens de Démosthène et le texte vulgaire du grand orateur. Quant à la valeur des fragments, au texte que Didyme avait sous les yeux, aux sources des lexicographes qui l'ont cité, ces questions sont traitées dans la grande édition. Notre devoir est d'y renvoyer le lecteur.

C. E. R.

E.-Ch. Babut. *Le Concile de Turin. Essai sur l'histoire des églises provençales au ve siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine.* (Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris.) 1 vol. in-8° de xi-313 p. — Paris, A. Picard, 1904.

Le concile de Turin, dont les actes ne nous sont parvenus qu'avec une simple date de jour, celle du 22 septembre, a plusieurs fois déjà attiré l'attention des historiens. Ceux-ci ont discuté sur le lieu même dans lequel il s'était tenu (Mommsen voulait le placer à Tours), et surtout sur sa date. En général, on s'accordait à placer cette dernière aux environs de l'an 400, par suite d'une identification des actes conservés avec ceux d'un *Concilium Taurinense* mentionné par ailleurs, et qui s'occupa des affaires de l'église de Tours. Tout autre est la thèse soutenue par M. Babut. Pour lui, il y eut deux conciles de Turin; celui dont nous possédons les actes est celui auquel il est fait allusion dans la lettre du pape Zosime *Multa contra*, datée du 29 septembre 417, et à ce moment il venait de s'ouvrir. L'assemblée ainsi replacée à sa véritable date, M. Babut a montré l'importance de ses décisions dans l'histoire des premières relations et des premiers conflits de l'Église de Gaule avec le Saint-Siège, comme dans l'histoire de l'organisation ecclésiastique des provinces du Sud-Est, avant l'établissement du régime à peu près fixe correspondant à celui de la *Noticia Galliarum*. Zosime, peu de jours après son avènement, avait constitué en faveur de l'évêque d'Arles, Patrocle, une juridiction métropolitaine s'étendant sur les trois provinces de Viennoise, de Narbonnaise Ire et de Narbonnaise IIe, accompagnée de diverses prérogatives honorifiques. Un privilège aussi exorbitant n'avait pas été sans susciter une violente opposition de la part des évêques dont on amoindrissait ainsi le prestige et l'autorité, ainsi que de la part du parti «rigoriste», plus ou moins entaché d'hérésie priscilienne, dont M. Babut a montré le rôle actif en Gaule au début du ve siècle. C'est précisément pour donner une solution au conflit qu'aurait été convoquée l'assemblée de Turin, les évêques gaulois intéressés refusant de s'incliner devant la décision pontificale. Pour partie au moins, Zosime fut obligé de ratifier les décrets du concile, en reconnaissant, conformément au deuxième canon, les droits du métropolitain de Vienne, par la lettre *Revelatum nobis*. Cette lettre, il est vrai, a souvent été condamnée comme apocryphe; mais M. Babut a su en rendre très vraisemblable l'authenticité, car le seul fait de figurer dans le célèbre recueil des privilèges viennois, où les faux sont en majorité, ne saurait constituer contre elle une preuve absolue.

Mais la bonne entente entre le siège de Rome et celui d'Arles, déjà troublée après la mort de Zosime, se transforme en hostilité. Vingt-cinq ans plus tard l'évêque Hilaire était devenu pour la papauté un adversaire d'autant plus à craindre que l'importance attribuée à son siège était plus grande. L'affaire de Célidonius de Besançon, dont le métropolitain d'Arles avait exigé la démission, fait passer le conflit à l'état aigu, et c'est à cette période de lutte qu'est consacrée la dernière partie de la thèse de M. Babut. À la lettre *Placuit apostolicae* de Zosime, qui avait

IMPRIMERIE NATIONALE.

établi le vicariat arlésien, répondent les lettres *Quali pertinacia* et *Divinae cultum*, de Léon le Grand, qui mettent fin à cette situation exceptionnelle, au prix d'un nouveau conflit avec les évêques provençaux. Mais la circulaire *Divinae cultum*, adressée aux prélats de la Viennoise, était cette fois accompagnée d'un acte impérial, la constitution *Certum est*, et celle-ci, prenant en considération «la primatie du siège apostolique, fondée tout ensemble sur les mérites de saint Pierre... et sur l'éminente dignité de la ville de Rome», posait en principe que «les évêques gallicans, ou ceux de toute autre province, ne pourront prendre aucune décision contraire aux maximes anciennes de discipline, sans le consentement et autorité du pape vénérable de la Ville éternelle». C'est un principe gros de conséquences, dont le Saint-Siège saura tirer parti dès le temps de Léon le Grand lui-même, et le premier triomphe de la papauté sur le «gallicanisme». Mais ce triomphe n'est dû qu'à l'intervention de l'autorité civile; c'est l'Empire qui a fait le pouvoir de l'Église de Rome, et c'est à ce point de vue que l'histoire du concile de Turin, telle que M. Babut l'a comprise, qu'on adopte ou qu'on n'adopte pas toutes ses conclusions, est du plus haut intérêt, non seulement pour l'histoire ecclésiastique de la Gaule, mais pour toute l'histoire de la monarchie ecclésiastique de Léon le Grand et de ses successeurs. R. P.

Sibṭ Ibn At-Ta'âwîdhî. *Dîwân*, texte arabe publié par D. S. Margoliouth, professeur à l'Université d'Oxford. Miṣr, à l'Imprimerie Al-Mouḳtaṭaf, 1904 (titre traduit de l'arabe). 13-490-15 p.

La cherté des impressions arabes en Angleterre et sur le continent a poussé mon collègue et ami D. S. Margoliouth à transplanter sa publication dans la nouvelle Angleterre d'Égypte. Le recueil des célèbres poésies d'Aboû'l-Fatḥ Moḥammad ibn 'Obaid Allâh ibn 'Abd Allâh, connu sous le nom de Sibṭ Ibn At-Ta'âwîdhî, méritait bien les honneurs de cette édition, occidentale par la critique du texte, orientale par les types adoptés. L'auteur était le petit-fils (*sibṭ*) par sa mère du célèbre ṣoûfî et ascète Djamâl ad-Dîn At-Ta'âwîdhî «L'homme aux amulettes». Né à Bagdâd en 519 (1125), le poète y mourut en 584 (1188), après avoir été le panégyriste attitré, non seulement de trois khalifes 'Abbasides, mais encore de Saladin et d'Al-ḳâḍî al-fâḍil 'Abd ar-Raḥîm Ibn Al-Baisânî. Fonctionnaire des contributions directes, il versifia beaucoup, négligea sans remords ses travaux du *Dîwân al-mouḳâṭa'ât* pour publier une première édition de son *Dîwân* de poésies dans la même année où il devint aveugle, en 579 (1183), et occupa ensuite ses loisirs forcés à compléter de mémoire son *Dîwân*, à en modifier et à en renverser l'ordonnance, enfin à en publier plusieurs éditions revues et augmentées. M. le professeur Margoliouth, pour l'établissement de son texte, n'a utilisé que deux manuscrits, tous deux conservés à la Bodléienne d'Oxford, dont l'un (*Catalogus*, I, p. 255 *b*, n° 1235 = Hunt 467) est classé sous quatre rubriques d'après les sujets traités, l'autre (*Catalogus*, I, p. 253 *b*, n° 1225 = Marsh 236) est disposé d'après l'ordre alphabétique des rimes. Il semble, sans que j'ose l'affirmer, que le manuscrit de l'Escurial 376 (Casiri 374), écrit peu après la mort de l'auteur en 597 (1200), représente une édition chronologique et définitive allant en tout cas jusqu'en 581 (1185): voir mes *Manuscrits arabes de l'Escurial*, I, p. 247-248. Si le savant éditeur aurait peut-être tiré quelques variantes des manuscrits fragmentaires 7698 et 7699 de Berlin (Ahlwardt, *Verzeichniss*, VI, p. 627), ils n'étaient pas aussi nécessaires à la constitution d'un texte parfait que l'exemplaire vénérable de l'Escurial. Je regrette vivement que M. Margoliouth n'ait pas pu se le faire en-

voyer à Oxford, pour l'y étudier et pour l'y collationner. Dans notre époque d'accords et d'arbitrages internationaux, les gouvernements ne devraient-ils pas s'entendre à l'amiable pour établir des stipulations obligatoires instituant et réglant le prêt mutuel des manuscrits, sinon entre bibliothèques et particuliers, du moins entre bibliothèques et bibliothèques? Hartwig Derenbourg.

J. Trénel. *L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge* (VIIIe-XVe siècle). Étude sur le rôle de l'élément biblique dans l'histoire de la langue, des origines à la fin du XVe siècle. Gr. in-8° de VIII-672 pages. (Thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des Lettres de Paris). — Paris, L. Cerf, 1904.

Ce gros livre est le résultat de longues années de travail et servira à combler une lacune sensible dans l'histoire de la langue française. L'idée en a été suggérée à l'auteur par le regretté Arsène Darmesteter; elle est excellente. Pour l'exécuter, il fallait être familier avec la langue hébraïque et avec l'histoire du texte de la Bible sous ses différentes formes latines; M. Trénel a prouvé qu'il l'était. De ce côté, il est vrai, la voie avait été aplanie par les travaux de Samuel Berger, et M. Trénel les a, en général, judicieusement utilisés. Dans sa *Bible française au moyen âge*, Samuel Berger n'avait abordé que le côté externe de son sujet; M. Trénel nous en présente le côté interne, qui n'est pas le moins intéressant. Mais il fallait aussi, pour faire une œuvre achevée, posséder une connaissance approfondie de la philologie et de la linguistique françaises; or l'auteur, tout en faisant des efforts méritoires pour se tenir au courant de l'état de la science sur ce vaste domaine, n'est pas assez maître de cette discipline pour que son œuvre soit tout à fait à l'abri de la critique. Mais les réserves qu'il y aurait à faire ne portent que sur des questions de détail auxquelles il n'y a pas lieu de s'arrêter ici. Le livre de M. Trénel s'impose à l'estime par l'étendue des recherches dont il témoigne, par la conscience scrupuleuse avec laquelle il a été conçu et exécuté, par l'heureuse et commode distribution des résultats qui y sont mis en lumière. A. Thomas.

Homenaje á D. Francisco Codera en su jubilación del profesorado. Estudios de erudición oriental con una introducción de Ed. Saavedra. 1 vol. in-8°, XXXVIII-656 pages. — Saragosse, Mariano Escar, 1904.

L'éminent orientaliste espagnol D. Francisco Codera vient de prendre sa retraite et de céder sa chaire à l'un de ses disciples les plus distingués, M. Asín. À cette occasion, nombre de ses confrères et amis ont décidé de lui donner un témoignage public de leur estime en publiant le beau volume dont le titre est formulé ci-dessus. Tous les orientalistes connaissent les beaux travaux de D. Francisco Codera, mais bien peu, j'en suis sûr, étaient au courant de l'impulsion si active qu'il a su imprimer aux études orientales parmi ses compatriotes. On est, en effet, quelque peu surpris de voir que, sur les trente-huit mémoires contenus dans le recueil publié en son honneur, vingt-quatre sont dus à la plume de savants espagnols. Malgré leur extrême variété, ces mémoires convergent tous vers un but unique, l'histoire de l'Espagne musulmane; quelques collaborateurs ont donc pu prendre part à cette œuvre sans être à proprement parler des arabisants de profession, mais tous ont cherché, en fouillant dans leurs archives nationales, à y découvrir des documents qui leur ont permis de contrôler les renseignements fournis par les auteurs arabes. Les matériaux ainsi réunis, s'accumulant de jour en jour, permettront, dans un avenir prochain, d'écrire avec une véritable exactitude le récit des événements qui ont agité l'Espagne pendant la longue période de la domination musulmane.

En dehors de l'Espagne, quatorze orientalistes ont tenu à prendre part à l'hommage adressé à D. Francisco Codera. Une partie seulement des mémoires qu'ils ont écrits se rapportent à l'Espagne et leur variété est telle qu'on ne saurait les apprécier sans entrer dans de longs développements. D'ailleurs, l'énumération complète des titres des mémoires contenus dans l'*Homenaje* suffira à donner au lecteur une idée de la somme de matériaux qui y ont été accumulés. Voici cette liste en suivant l'ordre dans lequel les travaux ont été publiés à la suite d'une introduction consacrée à la biographie très détaillée de D. Francisco Codera :

1° *Origen del Colegio Nidami de Bagdad* (J. Ribera); 2° *Quem era o rei Esmar da batalha de Ourique?* (D. Lopes); 3° *Rendición del castillo de Chivert á los Templarios* (M. Ferrandis); 4° *El racontamiento de Almicded y Almayesa* (M. de Pano); 5° *Paralelo entre los verbos defectivos arabes y los respectivos hebreos, caldeos, siriacos y etiopes* (M. Viscasillas); 6° *Intorno al Kitab Al-bayan del giurista Ibn Rushd* (A. Nallino); 7° *Cristianos y Moros* (E. Ibarra); 8° *Quelques observations sur le feu grégeois* (M. J. de Goeje); 9° *Numismatica africana* (A. Prieto); 10° *Les tabakât malékites* (E. Fagnan); 11° *Otebesa-Alixa-Oropesa y Anixa-El-Puig de Cebolla-Onusa?* (C. F. Seybold); 12° *Protestation des habitants de Kano contre les attaques du sultan Mohammed-Bello, roi du Sokoto* (O. Houdas); 13° *Milicias cristianas al servicio de los sultanes musulmanes del Almagreb* (J. Alemany); 14° *Escrituras arabes pertenecientes al archivo de Ntra-Sra-del Pilar de Zaragoza* (R. Garcia de Linares); 15° *La carta de franquicias otorgada por el conde de Barcelone á los Judios de Tortosa* (J. Miret); 16° *Relaciones de los vizcondes de Barcelona con los Arabes* (F. Carreras); 17° *Cordobeses musulmanes en Alejandria y Creta* (M. Gaspar); 18° *Vues d'Avicenne sur l'astrologie et sur le rapport de la responsabilité humaine avec le destin* (A. F. Mehren); 19° *Familias de jurisconsultos. Los Benimajlad de Córdoba* (R. de Urena); 20° *Arte cristiano entre los Moros de Granada* (M. Gómez-Moreno); 21° *El averroismo teologico de Santo Tomas de Aquino* (M. Asin); 22° *Origen de las ciudades Garnata é Illiberri y de la Alhambra* (L. Eguílaz); 23° *Il codice vaticano siriaco 196* (I. Guidi); 24° *Apunte sobre algunos musulmanes madrilenos* (L. Gonzalvo); 25° *Notas sobre la doctrina historica de Abenjaldun* (R. Altamira); 26° *Ibn Al-'Assal's arabic version of the Gospels* (D. B. Macdonald); 27° *Sobre Aluacaxi y la elegia arabe de Valencia* (R. Menéndez Pidal); 28° *Mochehid hijo de Yusuf y Ali hijo de Mochehid* (R. Chabás); 29° *La racine arabe* حكم *et ses dérivés* (L. Gauthier); 30° *Mémoire sur les relations entre l'Egypte et l'Espagne pendant l'occupation musulmane* (Ahmed Zeki); 31° *La doncella Teodor. Un cuento de las Mil y Una noches, un libro de cordel y una comedia de Lope de Vega* (M. Menéndez y Pelayo); 32° *Indicación del valor en las monedas arabigo-espanolas* (A. Vives); 33° *Mesquinos y exaricos. Datos para la historia de la servidumbre en Navarra y Aragón* (E. de Hinojosa); 34° *Cuestiones de prosodia. Beréber. Almorávid* (E. Saavedra); 35° *Los manuscritos aljamiados de mi coleccion* (P. Gil); 36° *Contribution à la critique de Conde* (L. Barrau-Dihigo); 37° *Notes critiques sur les manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale de Madrid* (H. Derenbourg); 38° *Extrait de la description de l'Espagne tiré de l'ouvrage du géographe anonyme d'Alméria* (R. Basset).

O. Houdas.

Mémoires de Choiseul (1719-1785). 1 vol. in-8°, xix-467 pages, fac-similés. — Paris, librairie Plon, 1904.

On ne connaissait du ministre Choiseul que des « Mémoires publiés » cinq ans après sa mort par son ancien secrétaire Soulavie, sur les opuscules imprimés, en 1778, au château de Chanteloup, mémoires dont on a longtemps suspecté l'authenticité,

et un Mémoire justificatif au roi, sur sa politique et ses réformes, que M. Ch. Giraud a analysé et publié dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences morales et politiques* de 1848 et dans le *Journal des Savants*.

Étienne Charavay acheta à la vente Feuillet de Conches un manuscrit contenant sous forme de vingt lettres les *Mémoires inédits* de Choiseul; il en confia la publication à Jules Flammermont; après la mort d'Étienne Charavay et celle de Flammermont, M. Fernand Calmettes fut chargé de leur publication, combinée avec celle d'un manuscrit en deux volumes, intitulé *Manuscrits de Choiseul*, qu'avaient acquis les éditeurs Plon et Nourrit.

Ce manuscrit contenait, outre la reproduction des pièces composant le recueil de Chanteloup, ce qui prouvait l'authenticité de la publication de Soulavie, une correspondance entre Louis XV et Choiseul qui avait été publiée en partie en 1829 par le neveu du duc dans la *Revue de Paris*, et quarante-sept lettres de Choiseul à Voltaire qui ont fait l'objet d'une publication spéciale de M. Pierre Calmettes (Plon, 1902). Ce manuscrit contenait encore des fragments et morceaux absolument inédits provenant des papiers du duc de Choiseul, qui, ainsi qu'on le sait, écrivit beaucoup sans rien finir.

Ce sont ces « fragments et morceaux » avec les Mémoires, en forme de Lettres, de la collection Feuillet de Conches (dont six ont été publiés par la *Revue de Paris* en 1899) qui composent le recueil que vient de faire paraître M. Fernand Calmettes sous le titre de *Mémoires de Choiseul*.

Il ne peut donc être question ici d'un récit continu, mais de fragments — la plupart au style direct — qui sont reliés entre eux par quelques lignes de l'éditeur mentionnant les faits et les dates indispensables pour les comprendre.

Ce recueil va de 1738 à 1771. Les premières lettres sont relatives au récit des débuts du duc de Choiseul à l'armée (campagne de Hongrie en 1739, bataille de Dettingen, opérations en Italie de la guerre de Succession d'Autriche). Suit le récit de son entrée à la cour à l'époque du renvoi de Mme de Châteauroux, de ses séjours à Marly, à Versailles et à l'armée, et de la période finale de la guerre de Succession d'Autriche dans les Pays-Bas. Choiseul se marie; les intrigues de Louis XV avec sa nouvelle cousine, Mme de Choiseul-Beaupré, amènent son intervention, qui a pour résultat de les faire cesser; il rend ainsi à Mme de Pompadour, avec qui il était en assez mauvais termes, un service qu'elle paye de l'ambassade de Rome. Sur ce qu'il fit à Rome, Choiseul complète assez heureusement ses lettres et dépêches officielles qui ont été publiées naguère par M. Maurice Boutry. Il en est de même sur son ambassade à Vienne.

La publication de M. F. Calmettes ne contient malheureusement presque rien sur le ministère de Choiseul et sur les grandes affaires qu'il y traita; tout au plus y trouve-t-on le piquant récit des intrigues menées contre lui par le «parti jésuite», M. de La Vauguyon et le Dauphin; puis, elle finit brusquement sur le récit de sa chute et des négociations auxquelles il se livre pour obtenir les dédommagements équitables à la suite de la perte de sa charge de colonel-général des Suisses.

L'appendice contient une série de pièces intéressantes : le portrait de Louis XV, qui complète de façon piquante celui des Mémoires, remarquable par une analyse psychologique fort peu respectueuse, mais très poussée; le texte des célèbres instructions « rédigées au nom de Mme de Pompadour et relatives à la négociation entamée par la cour de Rome pour vaincre l'opposition des confesseurs qui refusent de laisser approcher Louis XV des sacrements, tant qu'il gardera près de lui Mme de Pompadour» (1759); le « Mémoire justificatif au Roi par Choiseul en 1765 », sur sa poli-

tique extérieure et intérieure et le texte de la «lettre écrite, le 7 mai 1770, au contrôleur général Terray»; la correspondance relative à la résignation de sa charge de colonel-général des Suisses, enfin un plan de campagne contre l'Angleterre rédigé vers 1778-1779 et un projet d'États provinciaux, tous deux extrêmement curieux.

M. D.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

BUREAU DE L'INSTITUT POUR 1905.

MM. Detaille, délégué de l'Académie des Beaux-Arts, *président.*

Boissier, délégué de l'Académie Française,
Collignon, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,
Troost, délégué de l'Académie des Sciences,
Lyon Caen, délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques,
} *vice-présidents.*

Roujon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, *secrétaire.*

COMMISSION ADMINISTRATIVE CENTRALE POUR 1905.

MM. Halévy, Thureau-Dangin, Boissier, secrétaire perpétuel, *pour l'Académie Française.*

L. Delisle, Alfred Croiset, G. Perrot, secrétaire perpétuel, *pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

Bornet, Maurice Lévy, Darboux et Berthelot, secrétaires perpétuels, *pour l'Académie des Sciences.*

J. Thomas, Daumet, Roujon, secrétaire perpétuel, *pour l'Académie des Beaux-Arts.*

Levasseur, Aucoc, Georges Picot, secrétaire perpétuel, *pour l'Académie des Sciences morales et politiques.*

SÉANCE TRIMESTRIELLE.

L'Institut a tenu le mercredi 11 janvier 1905 sa première séance trimestrielle sous la présidence de M. Detaille. M. Mézières a lu, sur le Musée Condé, un rapport qui paraîtra prochainement dans le *Journal des Savants.*

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Bureau pour le 1er trimestre 1905. M. de Freycinet, *directeur;* M. Albert Sorel, *chancelier;* M. Gaston Boissier, *secrétaire perpétuel.*

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage,* l'Académie a étudié les mots compris entre *Continuateur* et *Contraire.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Bureau pour 1905. M. Maxime Collignon, *président;* M. R. Cagnat, *vice-président;* M. G. Perrot, *secrétaire perpétuel.*

Élections. L'Académie a élu, dans sa séance du 2 décembre 1904, un membre ordinaire, en remplacement de M. A. de Barthélemy, décédé.

Au premier tour de scrutin M. Élie Berger a obtenu 9 voix, M. Girard 8, M. Haussoullier 9, M. Antoine Thomas 8. — Au deuxième tour de scrutin, M. Élie Berger a obtenu 14 voix, M. Girard 2, M. Haussoullier 2, M. A. Thomas, 16. — Au troisième tour de scrutin, M. Antoine Thomas a été élu par 16 voix. M. Élie Berger a obtenu 14 voix.

M. Antoine Thomas, ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études, fut nommé en 1879 membre de l'École française de Rome et en 1881 professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse. Il est entré en 1889 à la Sorbonne, où il est professeur titulaire de la chaire de langue et littérature françaises du Moyen Âge.

— L'Académie a élu le 9 décembre un secrétaire perpétuel en remplacement de M. H. Wallon, décédé. D'après le règlement, il est nécessaire, pour qu'il y ait élection, que l'un des membres ordinaires de l'Académie ait obtenu les deux tiers des suffrages des membres vivants, soit dans le cas présent 26 suffrages. — Au premier tour de scrutin M. Bouché-Leclercq a obtenu 11 voix, M. Foucart 1, M. Ch. de Lasteyrie 1, M. Georges Perrot 20; bulletin blanc 1. — Au deuxième tour de scrutin, M. Bouché-Leclercq a obtenu 10 voix, M. Oppert 1, M. Perrot 22 voix; bulletin blanc 1. — Au troisième tour de scrutin, M. Bouché-Leclercq a obtenu 8 voix, M. de Lasteyrie 1, M. Perrot 25. — Au quatrième tour de scrutin, M. Bouché-Leclercq a obtenu 7 voix, M. Perrot 25; bulletin blanc 1. — Au cinquième tour de scrutin, M. Bouché-Leclercq a obtenu 7 voix, M. Perrot 26. M. Perrot, ayant obtenu la majorité requise par le règlement, est élu.

— L'Académie a élu le 16 décembre MM. H. Usener et Franz Cumont correspondants étrangers en remplacement de MM. A.-S. Murray et Otto Boehtlingk, décédés.

M. Hermann Usener est professeur de philologie classique à l'Université de Bonn.

M. Franz Cumont est depuis 1892 professeur d'histoire ancienne à l'Université de Gand, et depuis 1899 conservateur au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles; il a été chargé en 1900 d'une mission archéologique en Asie Mineure (Pont et Arménie).

— L'Académie a élu le 23 décembre MM. Georges Radet et Georges Durand correspondants nationaux en remplacement de MM. Louis Guibert et le marquis de Nadaillac, décédés.

M. Georges Radet est ancien élève de l'École normale supérieure (1881), ancien membre de l'École française d'Athènes (1884), professeur d'histoire ancienne et doyen de la Faculté des Lettres à l'Université de Bordeaux.

M. Georges Durand est ancien élève de l'École des Chartes et archiviste du département de la Somme.

Communications. 2 décembre. M. Cagnat communique une lettre de M. Gauckler, annonçant qu'il vient de découvrir au sommet de la colline de Bordj Djedid, à

Carthage, l'emplacement du camp de la première cohorte urbaine et qu'il a recueilli en cet endroit différents fragments de listes militaires.

— M. Collignon communique les résultats des fouilles entreprises par M. Paul Gaudin sur l'emplacement de la ville antique d'Aphrodisias de Carie. M. Gaudin a dégagé une partie de l'enceinte et exploré le temple, transformé en église à l'époque byzantine. Sur l'emplacement du gymnase, il a découvert une fontaine décorée de bas-reliefs qui représentent une gigantomachie et rappellent la frise du grand autel à Pergame. Les fouilles ont amené en outre la découverte d'une nombreuse série de bas-reliefs et de sarcophages.

— M. Salomon Reinach fait une communication sur le procès du maréchal Gilles de Rais, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, qui fut accusé d'avoir souillé et tué plusieurs centaines d'enfants; ses crimes furent reconnus par la juridiction inquisitoriale et punis par la justice séculière. M. S. Reinach montre l'insuffisance des preuves alléguées contre Gilles de Rais, la singulière concordance des témoignages à charge, obtenus par la torture, le peu de valeur qu'on doit attacher aux aveux de Gilles, également extorqués, enfin le caractère invraisemblable des accusations portées contre lui. Comme le duc de Bretagne et son chancelier, l'évêque de Nantes, avaient acheté à réméré des terres du maréchal, leur intérêt personnel les poussait à machiner sa perte; or le procès inquisitorial fut engagé à l'instigation de l'évêque de Nantes, ennemi personnel de Gilles de Rais, et conduit avec un mépris absolu des droits de la défense. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que Gilles se mêlait d'alchimie, mais de tous les meurtres dont il a été accusé aucun n'a été juridiquement établi.

30 décembre. M. le Secrétaire perpétuel lit une lettre de M. Clermont-Ganneau, relative aux inscriptions du temple d'Echmoun.

— M. Holleaux rend compte des fouilles exécutées en 1904 à Délos par l'École française d'Athènes, aux frais de M. le duc de Loubat, et qui ont porté sur le sanctuaire d'Apollon et sur les régions contiguës. Elles ont eu pour résultat de faire connaître, outre de nombreux monuments épigraphiques et archéologiques, les habitations privées situées entre le sanctuaire et le théâtre. La « maison du Dionysos » découverte dans cette région est probablement la plus importante de Délos.

— L'Académie élit M. Antoine Thomas membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, en remplacement de M. Wallon, et M. Foucart membre de la Commission des Inscriptions et Médailles, en remplacement de M. de Barthélemy.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Bureau pour 1905 : M. Troost, *président;* M. Poincaré, *vice-président;* MM. Darboux et Berthelot, *secrétaires perpétuels.*

La *séance publique annuelle de l'Académie* a été tenue le lundi 19 décembre 1904 sous la présidence de M. Mascart. L'ordre des lectures était le suivant : Allocution de M. le Président; proclamation des prix décernés en 1904; notice historique sur la vie et les travaux de M. Daubrée, par M. Berthelot.

— L'Académie, ayant été invitée par M. le Ministre de la Guerre à désigner deux de ses membres pour faire partie du Conseil de perfectionnement de l'École polytechnique, a nommé le 12 décembre MM. Bouquet de la Grye et Maurice Lévy.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Bureau pour 1905 : M. DETAILLE, *président;* M. Achille JACQUET, *vice-président;* M. ROUJON, *secrétaire perpétuel.*

Élections. L'Académie a élu le 10 décembre M. Louis KNAUS correspondant dans la Section de peinture en remplacement de M. Lenbach décédé. M. Knaus, né à Wiesbaden le 10 octobre 1829, a souvent exposé aux salons annuels de peinture. Il a obtenu une médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1867.

— L'Académie a élu le 17 décembre M. Stanhope FORBES correspondant dans la Section de peinture en remplacement de M. Watts, décédé. M. Stanhope Forbes a obtenu des médailles d'or aux Expositions universelles de 1889 et de 1900.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Bureau pour 1905 : M. LYON CAEN, *président;* M. GEBHART, *vice-président;* M. Georges PICOT, *secrétaire perpétuel.*

La *séance publique annuelle de l'Académie* a eu lieu le samedi 10 décembre 1904 sous la présidence de M. Félix Rocquain. L'ordre des lectures était le suivant : Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1904; notice historique sur la vie et les travaux de M. Théophile Roussel, par M. Georges Picot, secrétaire perpétuel.

Élections. L'Académie a dans la séance du 24 décembre nommé correspondants : dans la Section de morale, M. Charles William ELIOT, président de *Harvard University* à Cambridge (Massachussetts), en remplacement de M. James Bryce, élu associé étranger; dans la Section d'économie politique, M. COMBES DE LESTRADE, en remplacement de M. Fournier de Flaix, décédé; dans la Section d'histoire, M. Albert WADDINGTON, ancien élève de la Sorbonne, professeur d'histoire moderne à l'Université de Lyon, en remplacement de M. Lecky, élu associé étranger.

Communication. 24 décembre. M. Geoffroy de Grandmaison lit une étude intitulée : *Le comte de la Forest (1756-1846), ambassadeur sous Napoléon Ier.*

COMITÉ DE RÉDACTION DU *JOURNAL DES SAVANTS.*

Conformément à l'article 1er du règlement, chaque Académie a élu dans la première séance de décembre un représentant au Comité de rédaction du *Journal.*

Ont été élus : MM. BOISSIER, pour l'Académie Française; L. DELISLE, pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; BERTHELOT, pour l'Académie des Sciences; GUIFFREY, pour l'Académie des Beaux-Arts; R. DARESTE, pour l'Académie des Sciences morales et politiques.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie Française. Séance publique annuelle du jeudi 24 novembre 1904, présidée par M. Paul Hervieu. In-4°, 1904.

Institut de France. Académie des Sciences. Séance publique annuelle du lundi 19 décembre 1904, par M. Mascart. In-4°, 1904.

Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Séance publique annuelle du samedi 10 décembre 1904, présidée par M. Félix Rocquain. In-4°, 1904.

H. D.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADÉMIES.

La *Section des Lettres* de l'Association internationale des Académies s'était, pendant la session qui se tint à Londres du 24 au 30 mai 1904, montrée favorable à la proposition de dresser un «Corpus des diplômes grecs» (*Corpus griechischer Urkunden*), présentée par les Académies des Sciences de Vienne et de Munich (Cf. *Journal des Savants*, 1904, p. 370).

L'Académie de Munich vient d'adresser une circulaire aux diverses Académies qui font partie de l'Association pour leur proposer de composer le comité de rédaction de ce *Corpus* ainsi qu'il suit : MM. Henri Gelzer, de l'Académie des Sciences de Saxe à Leipzig, C. Jireček, de l'Académie des Sciences de Vienne, Karl Krumbacher, de l'Académie des Sciences de Munich, Henri Omont, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France, G. Vitelli, de l'Accademia dei Lincei à Rome.

La circulaire propose en outre d'attribuer la présidence de ce Comité de rédaction à M. Karl Krumbacher et de réunir tous les documents relatifs au futur *Corpus* à l'Académie des Sciences de Munich.

— Par une circulaire récente, l'Académie des Sciences de Vienne annonce aux Académies membres de l'Association, qu'elle accepte avec gratitude le choix dont elle a été l'objet comme Académie présidente pour les trois années 1905, 1906 et 1907 Elle a élu comme président de l'Association M. Édouard Suess, et comme vice-président M. le chevalier Wilhelm von Hartel. MM. Théodore Gomperz et Victor Edlen von Lang continueront à exercer les fonctions de délégués au Comité de l'Association internationale pendant la période 1905-1907. H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

SERBIE.

ACADÉMIE ROYALE SERBE.

L'Académie vient de faire paraître son *Annuaire* pour 1903. Cet annuaire renferme, outre les documents d'usage, des notices sur les académiciens décédés, la liste complète des travaux publiés par l'Académie et un document assez curieux, le relevé des livres nationaux ou étrangers qui ont été le plus souvent consultés à la Bibliothèque de Belgrade. L'étude de ce relevé peut fournir des documents sur les tendances intellectuelles et morales des lecteurs qui fréquentent habituellement la Bibliothèque.

L'Académie a fait paraître le volume 42 du *Glas* (mémoires), qui renferme les travaux suivants : Ronitch, *Les relations politiques du Monténégro et de la Porte de 1528 à 1684*; Vasitch, *Une tête de marbre conservée au Musée de Belgrade* (il attribue cette tête, dont il donne une reproduction, au ve siècle av. J.-C. et à l'école de Phidias); M. I. Ivanonovitch, *Les mots composés en serbe.*

L'Académie a, en outre, publié deux monographies : l'une, de M. D. M. Pavlovitch, sur *Le mouvement serbe dans la Hongrie méridionale de 1848 à 1849;* l'autre, de M. Iovan Skerlitch, sur *Le Romancier serbe Jakob Ignjatovitch.*

RUSSIE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE SAINT-PÉTERSBOURG.

La Section de langue et de littérature russes a réuni en un volume les Rapports annuels publiés de 1866 à 1891 par ses présidents.

Ces rapports sont signés des noms de MM. Nikitenko, Bytchkov, Soukhomlinov, A. N. Veselovsky, Grot, L. N. Maikov et Bestoujev Roumine. De cette vaillante pléiade, un seul académicien est encore vivant aujourd'hui, M. A. N. Veselovsky. La série de ces rapports constitue un ensemble de documents fort importants pour l'histoire intellectuelle de la Russie au XIXe siècle. Ils résument et apprécient les travaux de la Section et de ses membres, les travaux couronnés et contiennent des notices sur les membres ou correspondants décédés. Deux volumes analogues avaient déjà été publiés, l'un en 1852, l'autre en 1866.

La Section a fait paraître les volumes LXXIV et LXXV de son *Sbornik* (Recueil).

Le volume LXXIV contient les mémoires suivants : V. I. Lamansky, *Rapport sur les travaux de la Section pour 1902;* Sobolevsky, *Les traductions dans la Russie moscovite du XIVe au XVIIe siècle* (les ouvrages traduits le sont le plus souvent du grec ou du latin; ils offrent surtout un intérêt théologique ou pratique; aucun ouvrage écrit en français n'a encore, à cette époque, pénétré en Moscovie); Anitchkov, *Les chants rituels du printemps en Occident et chez les Slaves* (intéressante étude de folk-lore comparé).

Le volume LXXV contient : Toumanov, *L'influence de la littérature russe de la seconde moitié du XVIIIe siècle sur les tribunaux et la législation;* V. Tchernychev, *Notes sur quelques patois des districts de Tver, de Klin et de Moscou; Rapport sur les prix Pouchkine;* Karsky, *Matériaux pour l'étude des dialectes de la Petite Russie et de la Russie Blanche;* Bessabara, *Matériaux pour l'ethnographie du Gouvernement de Siedlec; Rapport sur les prix Lomonosov.*

La Section a encore fait paraître les publications suivantes :

Izviestia (Mémoires). Tome IX. Parmi les principaux travaux renfermés dans les fascicules I et II, nous signalerons : Fascicule I. I. V. F. Miller, *Chants historiques sur la Sibérie;* Linitchenko, *Les Chartes du prince de Galicie Léon et le rôle des documents apocryphes dans l'histoire;* Koulbakine, *Morphologie du patois de Svarendj;* Sadovnik, *À propos du lexique de la langue de Pouchkine* (l'Académie a, comme on sait, entrepris une édition définitive des œuvres du célèbre poète); V. I. Sreznevsky, *Rapport sur une mission dans les gouvernements d'Olonets, de Vologda et de Perm; Catalogue des manuscrits recueillis;* Ilinsky, *Les manuscrits de Kopitar à la Bibliothèque de Vienne;* Kulmann, *Le prince Viazemsky considéré comme critique;* Schachmatov, *La Chronique dite Ermolinskaïa et le codex de Rostov.* — Fascicule II : Sobolevsky, *L'ancienne prédication slavonne; Les dialectes russes et les dialectes de la Russie Blanche en particulier* (à propos du livre de M. Karsky sur la langue et la littérature populaires de la Russie Blanche); Schliakov et Schachmatov, *La procession du 1er août;* R. Gros, *Matériaux pour la biographie du poète Kozlov;* N. Kostiarevsky, *Le prince V. F. Odoevsky, auteur des* NUITS RUSSES; Koudriavsky, *La psychologie et la linguis-*

tique (à propos des derniers travaux de MM. Wundt et Delbrück); Kallach, *Œuvres inédites de Krylov.*

L'Académie a commencé la publication du tome III des *Matériaux pour un dictionnaire de l'ancienne langue russe recueillis* par feu Sreznevsky (K-STEP). Il y a lieu d'espérer que cet important ouvrage sera prochainement terminé. Elle a en outre fait paraître le tome IX des *Œuvres de l'Impératrice Catherine II*, éditées par M. Pypine (ce volume renferme un certain nombre d'œuvres satiriques en russe ou en français); le texte slavon de l'Évangile, dit *Savvina Kriga*, édité par M. Stchepkine; les *Recherches sur les chartes du XVe siècle de la région de la Dvina*, de M. Schakhmatov; enfin la *Slovinzische Grammatik*, du docteur Friedrich Lorenz. C'est la grammaire d'un dialecte slave encore parlé sur les bords de la Baltique, dans la région du Garder-See et du Leba-See.

La deuxième Section de l'Académie ne borne pas son activité à la langue et à la littérature russes. Elle se préoccupe avec raison des langues et dialectes des divers pays slaves. L. L.

PRUSSE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN.

Séance du 7 janvier 1904. W. Dilthey, *La science de l'homme aux XVIe et XVIIe siècles.* Avec de nouvelles conditions sociales, au XVe siècle, se produit un changement dans la manière d'envisager le monde; tandis que le moyen âge avait lutté contre la vie, la Renaissance l'accepte et cherche à la développer. 1° *Première période :* On essaie de défendre la théorie médiévale des passions, constituée par saint Thomas, mais ces doctrines demeurent renfermées dans les cercles ecclésiastiques et théologiques, tandis qu'une partie de la mystique médiévale passe chez les platoniciens, Marsile Ficin, Nicolas de Cus, Campanella, et par eux va exercer son influence jusque sur Spinosa et sur Schopenhauer. D'autre part, Vivès, Laurent Valla, Telesio, élaborent l'anthropologie nouvelle, fondée sur une appréciation plus grande de la sensibilité et de l'élément physiologique. On aboutit, par exemple, à la théorie des tempéraments (Barclay). Montaigne continue en France Vivès et Telesio. Giordano Bruno termine cette évolution. Contre-coup des doctrines sur l'art et la poésie (Léonard de Vinci, Durer, Shakespeare, Molière et Racine). *Deuxième période :* On peut distinguer à cette époque trois œuvres différentes qui achèvent la reconstruction de l'anthropologie. Les philologues hollandais établissent, par la critique, les textes des stoïciens de l'antiquité, fondement de l'éthique nouvelle (J. Lipse, G. Vossius, Heinsius, Scoppius); les philosophes établissent les lois qui régissent les phénomènes psychologiques (Descartes, Hobbes, Spinosa); les juristes transportent les conceptions philosophiques dans le domaine concret du droit politique et civil (Hugo Grotius). Paul Lejay.

GRANDE-BRETAGNE.

ACADÉMIE BRITANNIQUE.

Séance du 14 décembre 1904. Sir C. Ilbert, *Le centenaire du Code civil français.*

Le Gérant : Eug. Langlois.

3e Année NOUVELLE SÉRIE N° 2

JOURNAL
DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

FÉVRIER 1905

SOMMAIRE DU N° 2.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in-4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.
Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

À M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

À la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS.

FÉVRIER 1905.

LE DROIT CRIMINEL EN GRÈCE.

GUSTAVE GLOTZ. *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce.* 1 vol. in-8°. Paris, Alb. Fontemoing, 1904.

Quand on remonte aux origines du droit criminel, on trouve partout, et sans exception, une seule et même idée, celle de la vengeance, qui est la manière primitive de concevoir la justice. La vengeance est légitime parce qu'il n'y a pas d'autre moyen de rétablir l'ordre troublé, et les conditions dans lesquelles elle s'exerce sont imposées par la nécessité. Relever ces conditions, montrer comment elles se sont modifiées par l'effet du temps et des circonstances, comment l'idée de vengeance s'est elle-même transformée pour donner une satisfaction de plus en plus complète aux exigences de la raison et de la conscience morale, c'est faire l'histoire du droit criminel.

Pour bien comprendre le point de départ, il faut se représenter les éléments de toute société primitive. Le premier de tous est la famille, qui, prolongée et accrue par les générations successives, arrive à former un groupe considérable uni par le lien du sang et aussi par les intérêts communs. Ainsi constituée et portée à sa plus haute puissance, la famille devient l'unité fondamentale qui s'appelle en grec le *γένος*, en latin la *gens*, noms qui, dans nos sociétés modernes, n'éveillent plus qu'une idée assez confuse, mais qui, dans les temps primitifs, ont exprimé la suprême réalité. Chaque famille a son nom, qui est en général celui d'un ancêtre, son domaine cultivé en commun, sa maison où tous les membres demeurent ensemble, son foyer, sa divinité protectrice, son tombeau. Tous ceux qui la composent sont obligés à la défense commune sous les ordres de leur chef. À vrai dire, ils ne forment qu'une seule

personne. En Grèce comme à Rome, le père de famille exerce tous les pouvoirs. Si, à Rome, il est seul investi de la propriété commune, c'est, au fond, comme représentant des intérêts communs. L'institution est toujours la même sous des formes qui ne sont pas toujours identiques.

C'est par l'association de plusieurs familles sur un certain territoire, et ordinairement dans une même ville à l'abri des mêmes remparts, que s'est formé l'État. Tant que l'État n'a pas été assez fort pour prendre effectivement le pouvoir, le régime familial a subsisté, tout en perdant quelque chose de sa rigueur primitive. Durant cette période qui a été longue, le droit criminel s'est fondé sur un double principe, à savoir le maintien de l'ordre dans l'intérieur de la famille et, à l'extérieur, la défense commune contre les attaques venues du dehors. Dans ces deux cas, le but n'est pas précisément le même et les procédés sont différents. À l'intérieur du groupe, il peut y avoir des atteintes portées aux personnes, même des vols, car si la terre est restée un bien commun, la propriété mobilière appartient privativement à ceux qui la détiennent. Le père de famille a donc un droit de police et, par suite, une juridiction assez étendue qu'il exerce après avoir pris avis de la famille assemblée. Il a même le droit de vie et de mort, mais il en use rarement, de peur d'affaiblir le groupe dont il est le chef. C'est pourquoi le coupable reste souvent impuni et continue à vivre au milieu des siens. C'est seulement dans les cas les plus graves, comme le meurtre ou l'adultère, que le coupable est expulsé et banni comme ayant rompu lui-même les liens qui le rattachaient à sa famille.

À l'extérieur, il n'existe pas d'autre principe que celui de la vengeance, et, comme tous les membres de la famille sont solidaires, le droit du plus fort tient lieu de droit criminel.

Dans le premier cas, le droit s'appelle *θέμις*; dans le second, il prend le nom de *δίκη*.

Le droit criminel primitif aboutit donc à la guerre entre deux familles, mais la guerre n'est pas une solution. Si elle ne se termine pas par l'anéantissement d'un des deux partis, il faut qu'elle amène un traité de paix, une transaction, *αἴδεσις*. Un accord intervient qui fixe la peine, *ποινή*, c'est-à-dire la compensation, l'équivalent du dommage fait à la famille poursuivante, en d'autres termes le prix du sang ou la composition. Le coupable rachète son crime et se rachète aussi lui-même, car ces deux idées n'en font qu'une, indivisible, et à cet égard j'accepte entièrement les observations de M. Glotz, qui a très bien montré comment les deux points se concilient. Quant au taux de la composition, il resta

longtemps à débattre entre les parties, mais il finit par s'établir tout seul. Au reste, je persiste à penser, malgré les objections de M. Glotz, que, même avant l'époque où la composition a été fixée par la coutume ou par la loi, elle pouvait l'être par un arbitre ou médiateur choisi d'un commun accord, après que les parties en avaient accepté le principe, ainsi que nous le voyons dans la scène judiciaire représentée sur le bouclier d'Achille (*Iliade*, XVIII). La liberté des conventions n'en était pas moins entière, puisque c'étaient les parties qui nommaient l'arbitre et s'engageaient par serment à exécuter la sentence à rendre (Kovalevski, *Droit coutumier Ossétien*, trad. franç., chap. VII et IX).

Quelque pénible que fût la réconciliation pour des hommes accoutumés à d'impitoyables représailles, l'excès même des guerres privées finit par les rendre intolérables. En effet, elle armait l'un contre l'autre non seulement le coupable et sa victime, mais encore les deux groupes intéressés. Tous les membres d'une même famille étant solidaires, l'injure faite à chacun d'eux rejaillissait sur tous les autres et le crime d'un seul devenait le crime de tous. L'application de ce double principe subit de bonne heure une atténuation notable. D'une part, le nombre des parents appelés au secours du vengeur fut limité dans un cercle de plus en plus étroit; d'autre part, la coutume de l'abandon noxal et enfin celle de la renonciation au bien de famille permirent aux parents non coupables de dégager leur responsabilité. Ainsi la solidarité passive disparut la première, mais la solidarité active survécut à l'autre et on en retrouve la trace dans la loi de Dracon sur le meurtre.

Jusqu'ici l'auteur n'a étudié la solidarité que dans l'intérieur de la famille. Il croit pouvoir la suivre plus loin encore, par exemple dans le canton et jusque dans l'Etat. C'est à la parenté réelle ou présumée qu'il rattache le lien d'assistance et d'assurance mutuelle des voisins ou même de tous les citoyens entre eux. C'est par là qu'il explique la responsabilité de tous ces groupes supérieurs pour les méfaits commis sur leur territoire ou même hors de leur territoire, au préjudice d'étrangers. Il est certain qu'entre ces cas différents il y a une certaine analogie, mais peut-être est-il excessif de ne pas y relever l'influence parallèle d'autres idées. Ni la perquisition en fait de vol, quand les bestiaux volés ont été suivis à la trace, ni les représailles qui sont admises par la coutume entre habitants de villes différentes ne peuvent s'expliquer uniquement par une extension de l'idée de solidarité, conséquence de la parenté. Il y a là quelque réserve à faire; si ces institutions dérivent d'une même source, elles n'en ont pas moins des objets différents et il est prudent de ne pas les confondre.

À partir du IXe siècle avant notre ère, il se produit en Grèce une transformation importante. Le régime aristocratique des γένη commence à se décomposer sous la double influence de la politique et de la religion. Au-dessus de la famille apparaît un pouvoir nouveau, celui de l'État, et l'idée morale du crime et du châtiment remplace peu à peu celle de la vengeance, c'est-à-dire la force brutale. L'accident, le fait involontaire n'est plus regardé comme un crime; le sang versé est une souillure pour celui qui l'a répandu et la souillure doit être lavée par une expiation. Cela seul suffit pour modifier profondément la justice dans l'intérieur de la famille. Celle-ci ne peut plus fermer les yeux sur le crime d'un de ses membres. Elle en doit compte à la justice divine. D'autre part, le lien de parenté se relâche; la vengeance devient moins exigeante. Le crime est considéré comme une atteinte portée moins au γένος de la victime qu'à l'État et à la société civile tout entière. Ainsi le droit criminel va se trouver bientôt entre les mains de l'État qui, se substituant au γένος, rendra la justice en son nom et par ses tribunaux.

Ce n'est pas seulement la coutume qui affranchit de toute poursuite la femme, les enfants et les parents du coupable. C'est la loi écrite qui proclame le caractère personnel et individuel de la peine. Une inscription découverte récemment à Olympie nous fait connaître une disposition de ce genre. Rédigée dans un dialecte peu connu, elle a été l'objet d'interprétations assez divergentes, parfois même singulières, mais M. Glotz, reprenant la question, nous paraît avoir trouvé le mot de l'énigme. On lira avec beaucoup d'intérêt la discussion savante qu'il a insérée dans son livre, pages 247 à 258. Je suis, pour ma part, entièrement de son avis, et on peut penser qu'il n'aura plus de contradicteurs.

Ainsi disparut d'abord la responsabilité collective du γένος, celle qui engageait les personnes. Celle qui engageait les biens fut écartée à son tour. En principe, les biens et en particulier le bien par excellence, la terre et la maison, appartenaient à la famille, et aucun membre de la famille ne pouvait en réclamer individuellement une part. Fallait-il donc qu'en attendant la cessation de l'indivision par la mort du père, le fils subît l'abandon noxal et la servitude de fait qui en était la conséquence? On fut ainsi conduit à admettre que tout membre de la famille, condamné personnellement à une amende, pourrait demander la dissolution de la communauté et l'attribution, en avancement d'hoirie, de la part qui lui revenait dans la masse. Une disposition semblable existait à Argos et à Gortyne. Elle est non pas introduite, mais confirmée par la loi de Gortyne, qui paraît être du Ve siècle. La famille entière ne subira donc plus la nécessité de payer pour un membre coupable et, d'autre part, le

créancier poursuivant recevra toujours son payement, alors même que son débiteur viendrait à mourir avant d'avoir retiré sa part de la communauté. C'est la première brèche faite au principe de l'intransmissibilité des obligations. Le créancier avait toujours pour gage la personne de son débiteur, mort ou vif, et pour prendre possession de la part revenant à celui-ci, il n'avait qu'à en demander l'attribution en justice. C'est la voie ouverte par la loi de Gortyne.

Deux autres institutions contribuèrent encore à faire tomber la solidarité de la famille : ce sont le combat judiciaire et l'emploi des cojureurs. C'étaient des procédures ayant pour but de manifester la vérité et de préparer la sentence du juge. Leur effet nécessaire était de restreindre l'application de la vengeance et de transformer la solidarité de la famille en lui conférant une valeur purement judiciaire, comme l'a parfaitement montré M. Glotz.

Les lois de Dracon, données à Athènes au commencement du VIIe siècle, n'ont pas créé ce mouvement, mais elles l'ont régularisé et fortifié. Malheureusement nous n'en connaissons qu'une partie. M. Glotz a tenté de les restituer par un très remarquable travail d'analyse et de comparaison dans lequel nous ne pouvons le suivre ici. Le résultat est celui-ci : transformation du droit de vengeance en poursuite judiciaire, confiée au groupe des plus proches parents, avec l'aide des parents plus éloignés; distinction entre le crime voulu, qui est jugé par l'aréopage, et le crime involontaire ou accidentel, qui est porté devant les éphètes; maintien de l'*αἴδεσις*, complétée par un exil temporaire; enfin, par-dessus tout, personnalité des condamnations criminelles. L'unanimité des poursuivants n'est plus exigée que pour la transaction et pour la grâce qui permet au condamné de revenir dans son pays.

La réforme législative accomplie par Solon, tout en laissant subsister l'œuvre de Dracon, a eu des effets plus importants encore. Ce serait pourtant une erreur de croire que les mesures prises par Solon aient été directes. Avant lui, la terre était aliénable et pouvait être hypothéquée, si bien que les projets de Solon relativement à l'abolition des dettes ayant été connus à l'avance par des indiscrétions, il y eut, dit Aristote, de grandes spéculations sur les terrains. Pour profiter de la plus-value qui était à prévoir, on empruntait pour acheter, *δανεισάμενοι γὰρ οὗτοι συνεπρίαντο πολλὴν χώραν*. Quant à l'hypothèque, si elle n'entraînait pas aliénation de la terre, elle assurait au moins aux créanciers les cinq sixièmes du revenu[1]. Il n'est pas non plus exact de dire que Solon

[1] Aristote, *Ἀθηναίων πολιτεία*, cap. VI.

exigea que les dots fussent constituées en terres et non en argent. Plutarque, qui, d'ailleurs, ne parle pas toujours très correctement des institutions athéniennes, rapporte que Solon défendit de donner aux femmes une *φερνή* comprenant plus de trois robes et de quelques ustensiles sans grande valeur. Mais *φερνή* veut dire un trousseau, distinct de la dot proprement dite, *προῖξ*. La loi citée par Plutarque n'est donc qu'une loi somptuaire. Dès avant Solon, l'usage était que la fille apportât en mariage une dot venant de ses parents. Il me semble qu'à ces divers points de vue Solon n'a pas modifié les conditions du mariage athénien.

Il n'en est pas moins vrai que la dissolution du *γένος* s'est produite par la force des choses. Les progrès de l'État, en augmentant la sécurité générale, rendent les agglomérations de famille moins utiles et les inconvénients du ménage collectif deviennent promptement sensibles. Toutes les lois de Solon semblent tendre au même but. Ainsi la liberté de tester, le droit de succession conféré aux femmes, aux enfants illégitimes, les mesures prises pour faciliter le mariage des épiclères sont autant de coups portés au *γένος* primitif.

On peut faire la même observation au sujet des lois qui réglaient les rapports de famille, tels que la puissance paternelle, le droit de vendre les enfants, la servitude pour dettes, qui s'appliquait non seulement au débiteur lui-même, mais à sa femme et à ses enfants. Toutes ces mesures protectrices de la liberté individuelle battaient en brèche l'antique solidarité.

Et pourtant tout cela n'est rien encore. Le grand coup fut porté par une autre loi qui créa l'action publique, *γραφή*, ouverte à tout le monde, devant les tribunaux de l'État. L'institution du *γένος* cessa donc d'être un moyen de défense nécessaire et n'avait plus de raison d'être du moment où l'on pouvait s'en passer. On peut toutefois se demander si, en ouvrant à tous l'action publique, Solon avait dérogé à la loi de Dracon qui ne conférait ce droit qu'aux parents les plus proches. La question serait peut-être assez difficile à résoudre, car le lexicographe Pollux, qui puisait à de bonnes sources, range la *γραφὴ φόνου* au premier rang des actions publiques, et on va voir que Démosthène lui-même emploie la même expression dans le plaidoyer contre Midias. En tout cas, la question n'avait que peu d'intérêt pratique, au moins au temps de Démosthène, parce qu'à défaut de la poursuite draconienne, tout citoyen pouvait intenter l'*εἰσαγγελία*, ou action politique devant le tribunal des héliastes, et qu'il était toujours facile de faire rentrer les causes de meurtre dans la classe des crimes politiques.

Enfin la transformation de la vengeance en justice sociale apparaît

encore dans le régime des compositions. Primitivement, le taux de la composition était fixé librement par les parties. On a vu plus haut que les lois les plus anciennes et même probablement les usages antérieurs aux lois avaient introduit, en cette matière, des tarifs obligatoires. Dès lors, l'État commença à réclamer une part de la somme payée à ce titre, et la partie lésée dut se contenter du reste. Ce partage conduisit plus tard à distinguer formellement l'amende, exigée par l'État, des dommages-intérêts fixés par le juge et alloués à la partie lésée.

Avec Solon, la réforme des *γένη* était accomplie. Il ne restait plus qu'à les supprimer. C'est ce qui fut fait par Clisthène, qui ne les laissa subsister qu'au point de vue purement religieux. La solidarité active n'était plus qu'une formule; la solidarité passive n'existe plus qu'en vertu d'une loi récente qui la réserve expressément pour les condamnations prononcées en matière d'impiété et de haute trahison, *ἀσέβεια*, *εἰσαγγελία*.

L'État est donc triomphant et souverain. Les obstacles qui se trouvaient devant lui au début ont perdu leur force. Les idées religieuses, l'esprit de famille, la tradition ont gardé peu d'influence, mais il est né dans le monde hellénique un élément nouveau; les philosophes, les sophistes, les poètes, et surtout les poètes tragiques, agitent tous les problèmes moraux, la liberté, la destinée, la justice; on cherche le caractère de la peine, on parle de correction, on critique la répression comme une vaine tentative de réparer l'irréparable. Toutes ces idées sont encore confuses. Elles ne constituent pas un système logique et généralement accepté. Elles n'en forment pas moins un milieu propre à fonder le droit criminel sur une base purement rationnelle et elles préparent ce travail en répandant dans tous les esprits cultivés des sentiments d'humanité et de pitié.

Ces sentiments ne se sont pas produits au grand jour par des innovations législatives; l'ancienne loi a subsisté au moins nominalement alors que la pratique était changée. Ainsi la poursuite de l'homicide est restée confiée aux parents de la victime dans l'ordre prescrit par Dracon, mais à côté de cette poursuite légale, il s'est introduit d'autres moyens pour obtenir la punition du meurtre. M. Glotz n'admet pas que la *γραφὴ φόνου* ait pu être exercée, alors même que la poursuite légale était négligée par les parents, mais il reconnaît cependant que l'arrestation pour flagrant délit a été permise contre les *κακουργοί*, c'est-à-dire contre les malfaiteurs. D'autre part, les meurtriers qui n'étaient pas des malfaiteurs vulgaires ne jouissaient pas de l'impunité, car les parents qui n'exerçaient pas la poursuite obligatoire pouvaient être poursuivis eux-mêmes

par l'action d'impiété, γραφὴ ἀσεβείας; enfin, à supposer même, contrairement aux indications fournies par les lexicographes et par Démosthène dans le plaidoyer contre Midias[1], que la γραφὴ φόνου n'existât pas, l'εἰσαγγελία, c'est-à-dire la poursuite autorisée par le peuple dans tous les cas intéressant la sûreté de l'État, aurait servi à combler cette lacune, et on sait que les Athéniens faisaient de cette procédure un usage journalier.

Désormais les membres de la famille ne sont plus tenus les uns pour les autres. La solidarité passive a disparu et toutefois elle est expressément maintenue toutes les fois qu'il s'agit de crimes commis contre la cité ou contre les dieux. Le coupable, en pareil cas, devait être puni lui et sa postérité, αὐτὸν καὶ γένος. En l'an 411, un décret de Damophantos, dont le texte a été conservé par Andocide, porte la peine de mort contre quiconque aura tenté de renverser la démocratie, mais sans ajouter καὶ γένος. La peine devient donc strictement personnelle; seulement le décret ne concerne que les crimes politiques, à l'exclusion de ceux qui touchent à la religion. C'est ce qui explique que Démosthène ayant poursuivi une certaine Théoris, de Lemnos, pour impiété, ἀσεβείας, la fit condamner et mettre à mort avec toute sa postérité, αὐτὴν καὶ τὸ γένος ἅπαν. (Démosthène, *c. Aristogiton*, 1, 79; Philochoros, éd. Müller, Didot, fr. 136; Plutarque, *Démosthène*, 14.) Le pseudo-Lysias, dans le plaidoyer contre Andocide (§ 10), fait remarquer qu'on appliquait en pareil cas non seulement les lois écrites contre les coupables d'impiété, mais encore les lois non écrites conservées par les Eumolpides, que personne n'a jamais osé contester ni combattre. M. Glotz aime mieux nier le fait, en contestant l'authenticité du plaidoyer de Démosthène contre Aristogiton, mais ce moyen extrême n'est pas nécessaire. La condamnation de Théoris et de ses enfants est un fait exceptionnel, extraordinaire, qui n'ébranle pas la thèse.

La peine de l'atimie primitive, c'est-à-dire du bannissement à perpétuité, celle de l'atimie réduite à la privation des droits civiques, furent longtemps collectives, comme l'avait été la peine de mort; mais là aussi l'ancienne formule fut abandonnée, sauf, dans les cas graves, à n'agir que par la voie extraordinaire de l'εἰσαγγελία, où la peine était fixée arbitrairement par le tribunal populaire. Tout au plus l'atimie simple

[1] Démosthène, *c. Midias*, 107. Après le meurtre d'un certain Nicodème, ses parents ont poursuivi Aristarque. Midias leur aurait offert de l'argent pour renoncer à cette poursuite et la diriger contre Démosthène, Δημοσθένει δὲ τὴν γραφὴν τοῦ φόνου παραγράψασθαι. Ainsi, dans le langage courant, la poursuite du meurtre est assimilée à une simple γραφή.

fut conservée comme moyen de contrainte contre les héritiers des débiteurs de l'État.

C'est surtout à propos de la confiscation qu'il est intéressant d'étudier l'évolution du droit criminel des Athéniens. Jusqu'à l'archontat d'Euclide, c'est-à-dire jusqu'en l'an 403, la confiscation générale des biens était la conséquence forcée de toute condamnation pour crime, mais à ce moment on comprit qu'en cas de condamnation à mort, la peine de confiscation ne frappait plus que des innocents. Elle fut en conséquence abrogée, ou du moins elle ne fut maintenue qu'à titre de restitution ou de dommages-intérêts quand le condamné était débiteur de l'État, ou encore comme moyen de contrainte contre le contumace ou l'étranger. Par contre les condamnations au bannissement furent toujours accompagnées de la confiscation, et ce fut heureux, car en ce temps de désordres politiques et de justice révolutionnaire, le peuple n'était que trop disposé à battre monnaie avec des condamnations capitales. Du jour où la peine de mort ne rapporta rien à l'État, on se décida plus facilement à se contenter de peines inférieures. Athènes donna donc un bon exemple qui ne fut guère suivi dans le reste de la Grèce, et il faut reconnaître au surplus que les peines pécuniaires étaient presque les seules possibles. On n'avait pas la ressource de l'emprisonnement.

Il ne faut pas oublier, non plus, que les biens confisqués n'étaient pas toujours appréhendés par l'État. Sans parler des fraudes employées par les intéressés au moyen d'adoptions fictives, il est constant que la femme pouvait réclamer sa dot, et les enfants des aliments. Il y avait donc une liquidation, et les créanciers légitimes n'étaient pas injustement dépouillés.

L'auteur termine son livre par des considérations générales sur les idées religieuses et philosophiques des Grecs. Comment concevaient-ils la morale, la justice, le châtiment, la rétribution? Comment ont-ils dégagé le principe de la personnalité humaine? Ce sont des sujets dont les Grecs ont souvent parlé, mais il est bien difficile de rattacher tout ce qu'ils en ont dit à une théorie dominante pouvant servir à éclairer les faits historiques.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans cette voie, et nous conclurons avec lui que les Grecs plus que tout autre peuple ont combattu la responsabilité collective et contribué à ramener le droit criminel au principe de la responsabilité individuelle.

R. DARESTE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LE MONASTÈRE PETCHERSKY DE KIEV.

Кіево-Печерскій Монастырь. *Das Kiever Höhlenkloster als Kulturzentrum des vormongolischen Russland*, von Dr Leopold Karl Gœtz. 1 vol. in-8°. Passau, librairie Waldbau, 1904.

I. Cet ouvrage est publié dans des conditions assez rares en Allemagne et qui étonneraient un peu chez nous.

L'auteur semble avoir voulu donner satisfaction tout ensemble aux lecteurs russes et allemands. Dans la première partie de son livre il étudie surtout les sources; il recherche quels étaient les monastères de Kiev avant la fondation du célèbre monastère des Cryptes, le grand sanctuaire de la Russie orthodoxe du XIe au XIIIe siècle [1]. Il expose dans quelles circonstances il fut fondé, quelle était sa vie spirituelle et matérielle, quelles étaient les obligations des moines, et il étudie l'histoire de la communauté sous les différents abbés qui se sont succédé jusqu'à l'époque de l'invasion des Tartares. Dans la seconde partie il reprend cette histoire sous une forme moins pragmatique, plus littéraire et — disons franchement le mot — plus lisible. La première partie, farcie de citations russes, est presque complètement inabordable au lecteur qui ne comprend pas le russe, je ne dis pas seulement le russe contemporain, mais celui du XIe ou du XIIe siècle. Je voudrais par une citation donner une idée de cette manière d'écrire, qui est, grâce à Dieu, étrangère à nos habitudes françaises et qui découragera certainement un grand nombre de lecteurs. Voici quelques lignes prises au hasard (p. 51 et 52) :

Ein Mönch Анастасій bekleidete unter Theodosius Яковлевъ, p. XXXIII, das Amt der Œconomen.

Einer der ersten Schüler des Antonius (ici M. Gœtz est infidèle à son système; il aurait dû écrire Антоній) war, nach der Erzählung Polykarps im Paterik, Яковлевъ, p. CXLIV s., Моисѣй Оугринъ. Über ihn vergl. Шахматовъ in Ж. М. Н. П. 1888, 163.

Évidemment le commun des lecteurs sera tout d'abord rebuté par ce mélange rébarbatif d'allemand, de russe, de citations médiévales, de renvois à des ouvrages récents, d'abréviations comme Ж. М. Н. П. [2], et il

[1] On peut consulter sur ce monastère ma traduction de la *Chronique dite de Nestor*, Paris, Leroux, 1884, et *Une visite aux catacombes de Kiev*, dans mes *Études slaves*, p. 1-33.

[2] C'est-à-dire Журналъ Министерства

renoncera à lire les 168 premières pages du livre. C'est dommage, car il aurait pu y trouver plus d'un détail intéressant.

Le procédé de M. Gœtz est excellent quand il s'agit dans un ouvrage de philologie d'établir un texte, de discuter la forme véritable d'un nom propre. Il faut évidemment que le lecteur ait sous les yeux les pièces du procès. En revanche, cet étalage d'érudition me paraît tout à fait hors de propos dans un ouvrage qui a la prétention de révéler un épisode intéressant de l'histoire de la civilisation chez un peuple encore assez mal connu. Je le regrette d'autant plus que les origines religieuses de la Russie constituent l'une des pages les plus attrayantes des annales du christianisme. M. Gœtz nous promet comme suite au présent travail deux essais qui doivent paraître prochainement. L'un traitera des rapports de l'État et de l'Église dans la Russie kiévienne, l'autre de certaines particularités du droit ecclésiastique qui ont un intérêt spécial pour l'histoire de la culture et des mœurs dans l'ancienne Russie. Ces deux travaux ne pourront que gagner si l'auteur les rend plus lisibles en groupant dans un appendice ou dans une table alphabétique le matériel avec lequel l'ouvrage aura été construit et en donnant des tables et des index accessibles aux lecteurs qui ne savent pas le russe.

Dans l'ouvrage actuel, M. Gœtz a donné un index des noms propres cités dans l'ouvrage. Il a donné cet index en caractères russes; le lecteur qui veut rechercher le nom du prince Vladimir, l'introducteur du christianisme en Russie, celui du moine Nestor, le prétendu annaliste, sera fort embarrassé. Il eût bien peu coûté d'ajouter à cet index au moins une transcription allemande[1].

Évidemment il est utile d'avoir la forme russe pour faire des recherches dans les textes originaux. Mais il ne faut pas que cette forme soit seule donnée et qu'elle impose un pénible travail de déchiffrement à la majorité des lecteurs.

Dans sa préface, M. Gœtz insiste avec raison sur l'indifférence de ses compatriotes pour les études auxquelles il se livre, pour les difficultés qu'un auteur trouve à les publier. Dès qu'un historien entreprend un petit travail où il faut citer du russe, ne fût-ce qu'en note, il est fort embarrassé pour rencontrer une revue disposée à l'insérer. Il y a bien l'*Archiv für*

Народнаго Просвѣщенія (Journal du Ministère de l'Instruction publique). Voir sur ce recueil *Journal des Savants*, octobre 1904, p. 592.

[1] M. Gœtz me permettra-il de lui recommander le système que j'ai suivi il y a tantôt vingt ans dans ma *Chronique de Nestor?* J'y ai donné un index chronologique et critique en français. J'ai joint la forme russe pour tous les noms qu'il était intéressant de rechercher dans le texte original.

Slavische Philologie de M. Jagić, mais il ne forme qu'un volume par an et ne peut admettre les travaux de longue haleine ou ceux qui se contentent de vulgariser les recherches des érudits slaves. Découvrir un éditeur est encore plus difficile, et en fin de compte l'auteur — surtout, ajouterai-je, quand il présente son travail sous un aspect rébarbatif qu'il eût été facile d'éviter — est obligé de faire les frais de l'édition.

D'autre part, les bibliothèques allemandes sont, en ce qui concerne la littérature scientifique russe, mal outillées. Un particulier, à moins d'être millionnaire, ne peut se procurer à ses frais tous les livres dont il aurait besoin. Un certain nombre de publications sont épuisées et il faut aller les chercher jusqu'en Russie. C'est ce que M. Gœtz a eu le courage et les moyens de faire et nous ne pouvons que l'en remercier et l'en féliciter.

Vers la fin de la préface, mon savant collègue entre dans un ordre de considérations sur lesquelles je suis tout à fait d'accord avec lui et sur lesquelles il a tout à fait raison d'insister :

Il y a, dit-il, encore aujourd'hui, dans l'histoire de l'Europe orientale, toute une série de questions qui mériteraient d'être étudiées par les savants allemands, notamment celles qui concernent l'histoire des rapports de cette Europe et de l'Occident. Il est particulièrement regrettable que la science allemande s'occupe aussi peu de l'histoire de la civilisation chez les Slaves. À ceux qui se plaignent de cette lacune, on répond que le monde slave offre, au point de vue de l'histoire et de la civilisation, moins d'intérêt que le monde roman. La science ne doit pas s'inquiéter de ces nuances. D'ailleurs on déprécie à tort le monde slave ; pour l'apprécier à sa véritable valeur il suffit de songer aux relations intellectuelles (*Kulturbeziehungen*) de jour en jour plus considérables entre l'Europe orientale et occidentale et de réfléchir à l'intérêt que le monde slave peut encore acquérir dans l'avenir.

M. Gœtz demande donc que le cadre des universités allemandes soit élargi, que l'enseignement de la langue russe y soit donné d'une manière méthodique et régulière, que, d'autre part, des chaires nouvelles soient consacrées à l'histoire et à l'ethnographie de l'Europe orientale, de la Russie notamment. En ce point, M. Gœtz se rencontre — sans le savoir peut-être — avec notre éminent confrère, M. Krumbacher. J'ai entendu à diverses reprises le directeur de la *Byzantinische Zeitschrift* regretter que l'Université de Munich, où il professe avec tant de distinction, n'ait pas encore ouvert une chaire pour les langues et les littératures des peuples slaves, dont quelques-uns — les Serbes, les Bulgares et les Russes — ont longtemps subi l'influence du monde byzantin.

Enfin M. Gœtz réclame la fondation d'une revue nouvelle, qu'il appelle provisoirement *Zeitschrift für osteuropäische Geschichte und Landeskunde* (Revue d'histoire et de géographie de l'Europe orientale). Cette revue publierait des travaux originaux, particulièrement sur toutes les questions

qui intéressent les rapports de l'Orient et de l'Occident européens, sur celles dans lesquelles « la connaissance du passé est indispensable à la connaissance du présent et à la prévision de l'avenir ». D'autre part elle s'appliquerait surtout à mettre les travaux de la science russe à la portée de ceux qui ne peuvent les lire dans l'original.

Il paraissait naguère, à Riga si je ne me trompe, une *Russische Revue*, dont la publication fut interrompue par la mort du rédacteur Karl Röttge, et qui répondait en partie au programme de M. Gœtz.

Je m'associe bien volontiers aux desiderata de mon collègue allemand. Il en est même quelques-uns que je voudrais voir réaliser en France. Tel est par exemple l'enseignement de la langue russe considérée comme un instrument de recherches scientifiques. Je voudrais le voir introduit ailleurs qu'aux universités de Lille et de Dijon et donné — comme dans ces deux universités — non point par des lecteurs indigènes de rencontre, sans titres scientifiques, mais par des Français lettrés, agrégés ou docteurs, capables d'orienter leurs élèves et leurs collègues dans un monde dont le passé et même l'état présent sont encore trop ignorés[1].

II. Les couvents apparurent en Russie très peu de temps après l'introduction du christianisme, qui, comme on sait, remonte aux dernières années du xe siècle (988). Dès l'année 1037 nous voyons Iaroslav, le fils de saint Vladimir, — son règne s'étend de 1019 à 1054, — fonder à Kiev deux monastères sous l'invocation de saint Georges et de saint Irénée. « Sous son règne, dit la Chronique du prétendu Nestor, la religion chrétienne commença à se répandre et à fleurir en Russie et les religieux à se multiplier et les monastères à s'élever. Iaroslav aimait les établissements religieux et surtout les moines. Il s'appliquait aux livres et il les lisait nuit et jour. »

Nous ne savons rien de l'organisation et du personnel de ces premiers monastères. Tout ce que nous pouvons conjecturer, c'est qu'ils étaient calqués sur le type des monastères byzantins, que probablement ils comprenaient dans leur personnel des moines grecs et sud-slaves, serbes ou bulgares qui initièrent les Varègues et les Slaves de Russie à la carrière monastique.

Le premier monastère vraiment russe et sur lequel nous soyons largement renseignés, c'est celui dont M. Gœtz a retracé l'histoire, le monastère Petchersky, autrement dit des Cryptes, à Kiev. Il doit ce nom à de

[1] Voir sur cette question *Revue internationale de l'Enseignement*, n° du 15 juillet 1904.

longues cryptes qui s'étendent sous la colline qui domine la rive gauche du Dnieper. On ne sait pas exactement par qui elles furent creusées; suivant les uns, par les Varègues envahisseurs pour y dissimuler leur butin; suivant les autres, par les Slaves envahis pour se dérober aux sévices des étrangers. Quoi qu'il en soit, à dater de la seconde moitié du XIe siècle, nous voyons ces cryptes (*petchery*) donner leur nom au monastère, que dans la pratique on appelle généralement, même en français, Petchersky. C'est en 1051 que nous voyons apparaître cette pieuse communauté.

Elle eut pour fondateur un prêtre nommé Hilarion, qui se creusa une petite grotte dans la colline de Kiev pour se livrer à la vie contemplative. Le prince Iaroslav entendit parler de sa piété, l'arracha à sa retraite et le fit métropolitain de Kiev. Vers la même époque, il y avait dans la ville de Lioubetch un pieux laïque nommé Antipa, qui entreprit des pèlerinages aux lieux saints du monde grec, notamment au Mont Athos. La vie cénobitique lui plut tellement qu'il se fit moine à la sainte montagne sous le nom d'Antoine[1].

Retourné à Kiev, il alla habiter la grotte ou crypte que le métropolitain Hilarion avait dû abandonner. Le bruit de sa piété se répandit partout; bientôt les néophytes accoururent autour de lui; ils construisirent une église et des cellules. Parmi ces néophytes un certain Théodose, dont on ignore le nom laïque, se fit particulièrement remarquer par sa piété. Antoine le distingua, et lorsque l'abbé de la communauté, Barlaam, fut nommé par le prince Iziaslav abbé du monastère de Saint-Dmitri, Antoine désigna le frère Théodose, qui fut en effet élu.

C'est vers 1062 que fut définitivement constitué le monastère des Cryptes, sur la colline dans laquelle ces cryptes sont creusées et qui fut abandonnée aux moines par le prince Iziaslav. Ils y menaient une vie fort rigoureuse. « Beaucoup de monastères, dit le prétendu Nestor[2], ont été fondés par des rois, des boïars, des gens riches; mais ils ne valent pas ceux qui ont été fondés avec les larmes, le jeûne, la prière et les veilles. »

Théodose groupa autour de lui jusqu'à une centaine de frères. Le monastère n'avait pas encore de règle bien déterminée. Théodose lui imposa celle du monastère de Stoudion à Constantinople[3]. Pourtant

[1] Il était d'usage dans l'église grecque que les laïques entrant en religion prissent un nom dont la première lettre était la même que celle du nom qu'ils portaient dans le monde. C'est ainsi que Constantin, l'apôtre des Slaves, prit le nom de Cyrille (Κωνσταντῖνος, Κύριλλος). J'ignore s'il existe un texte positif établissant cette règle. Elle est constamment appliquée dans l'Église russe.

[2] *Traduction française*, p. 135.

[3] L'histoire de ce monastère a été

certains articles de cette règle tombèrent en désuétude, celui notamment qui interdisait aux moines la propriété personnelle. La plupart des monastères russes empruntèrent cette règle au monastère des Cryptes, et Kiev devint ainsi pour le monde russe une sorte de capitale spirituelle de même qu'elle était déjà une capitale politique, « la mère des villes russes ».

Le monastère des Cryptes joue dès lors un rôle considérable dans la société russe; il a l'occasion d'intervenir dans les querelles des princes qui se disputent parfois l'hégémonie du monde russe partagé en un certain nombre de principautés; il impose son prestige aux grands et aux peuples; il reçoit de nombreuses donations; il attire à lui non seulement des Russes pur sang, mais des Varègues, parfois des étrangers, Grecs, Arméniens, Syriens. Théodose, lorsqu'il mourut, le 3 mai 1074, pouvait se glorifier d'avoir créé une œuvre durable et consolidé définitivement la vie religieuse en Russie. Parmi les novices qu'il forma à la carrière monastique, l'un des plus méritants est assurément celui que la tradition a désigné — à tort d'ailleurs — sous le nom de Nestor : « Je vins trouver Théodose, pauvre et indigne serviteur, écrit-il dans sa *Chronique* (ch. LVII de mon édition), et il me reçut à l'âge de dix-sept ans... » Plus loin (ch. LXVIII), le chroniqueur consacre un chapitre enthousiaste à la glorification de son initiateur spirituel et des frères qu'il avait groupés autour de lui :

De pareils religieux, dit l'annaliste, brillent en Russie comme des flambeaux. Les uns savaient observer un jeûne austère, les autres veiller, les autres prier à genoux; certains jeûnaient un jour entier ou même deux jours de suite; d'autres vivaient seulement d'eau et de pain, d'autres de légumes crus ou cuits. Ils s'aimaient entre eux; les plus jeunes s'humiliaient devant les plus anciens et n'osaient parler en leur présence qu'avec humilité et obéissance; les anciens étaient pleins d'amour pour les plus jeunes, ils les corrigeaient et les consolaient comme leurs enfants chéris. Si quelque frère tombait en faute, ils le consolaient et partageaient à trois ou quatre la pénitence d'un seul avec un grand amour, tant était grande la charité et l'abstinence qui régnait au milieu d'eux. Si quelque frère quittait le monastère, tous s'affligeaient vivement, envoyaient après lui, le ramenaient au monastère, puis ils allaient se mettre à genoux devant l'hégoumène, le suppliaient pour le frère coupable et l'accueillaient de nouveau avec joie dans la communauté.

M. Gœtz, avec une patience que je n'aurais peut-être pas eu le courage d'imiter, a dressé l'inventaire de tous les moines mentionnés dans la *Chronique* de Kiev et dans le *Paterik*, recueil de vies des pères du monas-

étudiée par M. Eugène Marin, *De Studio Cœnobio Constantinopolitano*, Paris, Lecoffre, 1897. Voir aussi *Les Moines de Constantinople* du même auteur.

tère Petchersky, qui est l'un des monuments les plus précieux de l'hagiographie russe.

L'histoire externe du monastère se confond en quelque sorte avec celle de la ville de Kiev, dans laquelle il joue un rôle prépondérant. Il subit le contre-coup des guerres intestines et étrangères; il est ravagé, pillé par les Polovtses avant de l'être par les Tatares. Malheureusement, comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure, les procédés de rédaction de M. Gœtz rendent certaines pages de son récit absolument illisibles. Au lieu d'écrire pour le lecteur, il nous donne ses notes, telles qu'il les a recueillies pour lui-même. À travers des discussions de noms, de textes slavons, russes, imprimés dans l'original sans traduction, au beau milieu du texte allemand apparaissent *rari nantes* quelques détails intéressants que les profanes n'auront probablement pas le courage de découvrir. Qu'il nous suffise de dire que chacun des abbés du monastère a ici sa monographie. Nous avons hâte de passer à la seconde partie de l'ouvrage, qui, elle, est lisible, et qui, pour la majorité des lecteurs, est la seule intéressante.

III. Dans cette partie, l'auteur étudie tour à tour le rôle du monastère dans la civilisation russe avant l'invasion mongole, le caractère des moines, les ressources matérielles dont ils disposaient, leurs occupations manuelles, intellectuelles, leur action religieuse, morale et pédagogique, leurs œuvres de charité, leur action sur le monde laïque, leurs rapports avec les princes, l'aristocratie et le peuple, avec le clergé, et il détermine le caractère national du célèbre couvent, dont l'histoire est assurément une des plus belles pages de la Russie méridionale. Je recommande vivement la lecture de cette deuxième partie à ceux qui seraient hors d'état de parcourir la première.

Un trait caractéristique du monastère Petchersky, c'est que la vie religieuse n'est pas la même pour tous les membres de la communauté. Le monastère ne ressemble pas à tous les couvents; il est bâti sur des cryptes. Parmi les moines, les uns vivent dans un bien-être relatif à la surface du sol, les autres préfèrent mener une existence de reclus dans l'ombre des cryptes. Ces moines reclus ou enfermés existent toujours en Russie, et j'ai encore eu l'occasion, il y a quelques années, de visiter leurs cellules bien loin de Kiev, dans une dépendance du fameux monastère de la Trinité au nord de Moscou. Ces reclus devaient, pour mener la vie austère qu'ils avaient choisie, avoir obtenu l'autorisation de l'abbé, qui ne l'accordait pas toujours. Une fois volontairement enfermé dans sa cellule, le reclus ne la quittait plus; sa seule nourriture consistait

en un peu de pain et d'eau qu'on lui passait à travers l'étroite fenêtre du réduit.

Mais, si éloigné du monde qu'il fût, le reclus ne pouvait entièrement s'y dérober. La renommée de sa sainteté se répandait au loin. Les pieux fidèles, les princes même venaient solliciter sa direction spirituelle. Tous les reclus ne passaient pas la vie entière dans l'isolement; certains d'entre eux en sortaient au bout de quelques années.

Les annales ecclésiastiques en citent un, Jean le souffre-douleurs (многострадальный), qui se fit enterrer jusqu'à la taille et passa ainsi toute sa vie. Les hégoumènes n'étaient pas en général très favorables à ces excès d'ascétisme; ils craignaient qu'ils ne développassent un fâcheux orgueil chez ceux qui s'y livraient; ils craignaient aussi qu'ils n'eussent pour résultat l'idiotisme ou la folie. D'ailleurs, la folie volontaire était considérée par certains moines comme le moyen infaillible de s'exposer aux railleries, aux injures, aux coups, d'être par là très agréable à Dieu et de gagner à coup sûr la vie éternelle. Saint Paul dit dans la première *Épître aux Corinthiens* (III, 18) : « Si quelqu'un d'entre vous pense être sage en ce monde, qu'il devienne fou pour devenir sage. » Nous trouvons un curieux exemple de folie volontaire dans l'histoire du moine Isaac, longuement racontée par la *Chronique dite de Nestor*[1]. Cet Isaac s'était livré à des pratiques d'ascétisme extraordinaires — dont le narrateur dévot exagère encore la rigueur. Il s'était revêtu d'une haire, puis il avait détaché une peau de bouc avec un soufflet et cette peau s'était desséchée sur lui; il s'était renfermé dans une crypte de quatre coudées; il n'avait pour toute nourriture qu'un pain de communion qu'on lui apportait tous les deux jours; il ne se couchait jamais et dormait assis dans un coin de la cellule.

Cette vie contre nature eut pour résultat de terribles hallucinations. Les démons, prenant la forme des anges, entrèrent dans la cellule du moine et obligèrent Isaac à les adorer. Ils exécutèrent devant lui, avec des chalumeaux, des tambours et des lyres, un concert satanique et l'obligèrent à danser devant eux. Le lendemain de cet épisode, le moine qui venait apporter au reclus sa maigre pitance le trouva « muet et sourd », c'est-à-dire probablement évanoui. On alla chercher l'abbé, on démolit une paroi de sa cellule et on soigna le frère Isaac pendant deux ans. Pendant ces deux ans, il resta sourd et muet sans prendre aucune nourriture.

Au bout de deux ans, il guérit; il comprit que la vie des reclus n'avait

[1] Chap. LXVIII, pages 162 et suivantes de ma traduction.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pas été bonne pour lui, que son ascétisme solitaire l'avait exposé aux tentations du démon et il reprit la vie commune, tout en acceptant les plus humbles besognes, en s'imposant les plus rudes privations.

Les frères commencèrent à l'honorer, dit la Chronique, mais lui, ne voulant pas de la gloire humaine, se mit à faire des folies et à jouer des tours tantôt à l'hégoumène, tantôt aux frères, tantôt aux laïques, si bien que les autres lui donnaient des coups. Et il se mit à courir le monde, faisant le fou.

Faisait-il tant que cela le fou, ou son cerveau n'était-il pas tout simplement déséquilibré par suite des privations excessives qu'il s'était imposées? Je laisse la question à résoudre aux aliénistes. Quoi qu'il en soit, ce moine Isaac paraît être le premier représentant d'une longue lignée d'idiots — plus ou moins volontaires — que l'on rencontre dans l'histoire religieuse de la Russie et qui subsistent encore aujourd'hui non pas seulement dans les couvents, mais dans les campagnes russes[1]. Tout le monde n'a pas lu la *Chronique dite de Nestor* — ou le *Paterik* de Kiev qui, comme elle, mériterait d'être traduit; mais tout le monde a lu ou peut lire dans les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* de Léon Tolstoï l'épisode de Gricha l'innocent[2].

La vie religieuse du moyen âge se continue encore en Russie.

En dehors de ce frère Isaac le *Paterik* mentionne un autre frère, le moine Nicon, qui, lui aussi, pratiquait la folie — plus ou moins volontaire — et prétendait donner des ordres aux démons.

Si les moines du couvent Petchersky n'avaient mené que la vie ascétique, leur histoire n'intéresserait que les annales religieuses. Grâce à Dieu, ils ne se sont pas contentés de gagner le ciel par des pratiques égoïstes. Quelques-uns étaient déjà dans le monde, avant de revêtir la robe monastique, des hommes très éclairés; beaucoup étaient pour l'époque de véritables savants.

Aucun texte n'indique que le monastère ait possédé une bibliothèque commune, mais certains moines avaient de petites collections de livres; certains copiaient des manuscrits, d'autres enfin composaient des œuvres originales; il suffit de citer le moine anonyme, le prétendu Nestor, dont la *Chronique* est une source inappréciable pour l'histoire de l'Orient européen, Simon et Polycarpe, les auteurs du *Paterik*, Niphont, qui

[1] C'est sous l'invocation d'un de ces idiots appelé Basile que la dévotion populaire a placé l'une des églises les plus remarquables de la Russie. Voir ma monographie de *Moscou*, dans la collection *Les villes d'art célèbres*, librairie Laurens, Paris, 1904, p. 60.

[2] Traduction Arvède Barine, p. 28. Voir aussi ma *Littérature russe*, deuxième édition, p. 468.

devint évêque de Novgorod, Serapion, qui fut évêque de Vladimir. Certains moines entretenaient une correspondance spirituelle avec l'extérieur. D'autres avaient acquis une certaine habileté dans la peinture religieuse, imitée des modèles byzantins.

Le premier représentant connu de la peinture religieuse en Russie est un moine de Kiev nommé Alimpii (Olympii). Il avait étudié auprès d'artistes grecs établis à Kiev non seulement la peinture, mais la mosaïque. Il travaillait gratis pour le couvent; du gain que lui procuraient les travaux exécutés pour l'extérieur il faisait trois parts, l'une pour s'acheter du bois et des couleurs, l'autre pour les pauvres, la troisième pour ses besoins personnels. Les légendes russes attribuent à quelques-unes des images sorties de son atelier des vertus miraculeuses; elles résistaient aux incendies qui consumaient les sanctuaires où elles étaient placées. Lors de sa dernière maladie, Alimpii se trouvant hors d'état d'achever une icone qui lui avait été commandée, Dieu envoya ses anges, qui l'achevèrent pour lui.

Sauf les reclus dont nous avons parlé plus haut, les moines du couvent Petchersky ne restaient pas étrangers à la vie du siècle; nous les voyons sans cesse en rapport avec les princes et le peuple, jouant tantôt le rôle de directeurs de conscience, tantôt celui de prédicateurs, tantôt celui d'instituteurs des enfants qui leur étaient confiés, parfois celui de médecins. Un hôpital était attaché au couvent et les laïques même venaient s'y faire soigner.

La thérapeutique variait suivant les moines qui l'exerçaient : le père Damien guérissait avec des onctions; Alimpii, en sa qualité de peintre, enduisait les parties malades de couleurs auxquelles il avait probablement mélangé de l'huile liturgique; Agapit employait une certaine plante dont il faisait sa nourriture. Les reliques des moines défunts, l'eau de certaines sources opéraient des guérisons miraculeuses. Les médecins laïques paraissent avoir été de préférence des étrangers, des Syriens, des Arméniens. Le peuple se défiait naturellement d'eux, et les moines, en général, ne demandaient rien pour les soins qu'ils avaient donnés. Le *Paterik* nous raconte d'édifiantes histoires de médecins laïques étrangers entrant au couvent en concurrence avec les moines russes, vaincus par eux et finissant par se vouer eux-mêmes à la vie monastique.

Les œuvres de charité envers les malades, les prisonniers rentrent tout naturellement dans les attributions des moines du monastère, et je n'insisterai pas ici sur toutes celles qui sont relatées par la *Chronique* ou par le *Paterik*. Le monastère était l'objet de la vénération universelle; après avoir soigné les malades, il abritait les morts dans son enceinte, et

beaucoup de laïques, des femmes même, exprimaient à leur dernière heure le vœu d'être ensevelis à l'ombre du sanctuaire vénéré. Quelques-uns revêtaient même avant de mourir la robe monacale pour participer aux grâces que l'on croyait assurées aux membres de la Congrégation. Les dépouilles des moines n'étaient point ensevelies dans des cercueils, mais simplement déposées dans des niches creusées le long des corridors souterrains. L'air très sec de ces galeries conservait intactes les dépouilles qui leur étaient confiées, et les fidèles voyaient dans ce phénomène un miracle constant.

Les moines du couvent Petchersky étaient, non seulement par rapport au monde laïque, mais aussi par rapport aux autres monastères, les représentants de la plus haute culture intellectuelle. Aussi les princes les appelaient volontiers à exercer fort loin de Kiev des fonctions épiscopales. «Du monastère, dit fièrement le *Paterik*, sont sortis beaucoup d'évêques qui ont illuminé la Russie comme des étoiles.» Ces évêques, russes d'origine, faisaient en quelque sorte contrepoids à l'influence du métropolitain, qui, pendant la période kiévienne, — jusqu'à l'invasion des Tartares, — fut emprunté au clergé byzantin.

Le monastère Petchersky ne se contentait pas de fournir des chefs spirituels à l'Église russe; il lui donnait aussi des missionnaires; tel d'entre eux exerçait son action dans Kiev même, au milieu des Juifs qui étaient dès cette époque très nombreux dans cette ville; tel autre allait évangéliser les Viatitches païens jusque dans la région de l'Oka.

Les princes se rendaient compte de l'autorité morale que les membres de la confrérie exerçaient sur le peuple; ils leur confiaient parfois des missions que nous qualifierions de diplomatiques. Parfois aussi, on voit les moines jouer le rôle d'intercesseurs ou d'avocats en faveur de l'innocent ou de l'opprimé. Mais ils n'échappent pas toujours aux brutalités de princes ou de boïars avides et violents.

Le peuple les vénère, mais il ne se gêne point à l'occasion pour les maltraiter, et tout en ayant recours à leurs bons soins, il a contre eux de singuliers préjugés. Isaac, le fou volontaire ou involontaire dont j'ai parlé plus haut (p. 77), « se mit, dit la *Chronique*, à parcourir le monde; il réunit autour de lui des jeunes gens et les revêtit de l'habit monacal, ce qui lui a valu des coups de la part des parents. » Je dois dire à leur décharge que l'hégoumène leur avait donné l'exemple en infligeant lui-même à son subordonné une correction manuelle[1]. Les coups étaient peut-être, dans les idées du temps, le seul moyen d'agir sur un person-

[1] *Chronique de Nestor*, traduction, p. 165.

nage qui paraît avoir été quelque peu déséquilibré. Ailleurs, l'auteur de la *Chronique* s'écrie d'un ton désolé :

Ne nous appelons pas chrétiens en paroles, vivant en païens. Or, ne vivons-nous pas en païens quand nous croyons à l'influence des rencontres? Car si quelqu'un rencontre un moine, un sanglier ou un pourceau, il retourne sur ses pas; n'est-ce pas agir en païens? C'est vraiment suivre les enseignements du diable que de tenir à de tels préjugés. D'autres croient à l'éternuement, qui est tout simplement sain pour la tête. Ainsi le diable se manifeste dans ces habitudes et dans d'autres, nous éloignant de Dieu par toute espèce d'artifices, avec des trompettes et des baladins, des lyres, des fêtes profanes; car nous voyons les lieux de plaisir encombrés d'une foule qui s'y presse au point de ne plus pouvoir bouger, pour contempler les spectacles inventés par le démon, et les églises demeurent vides, et quand vient l'heure des offices, on trouve peu de fidèles dans le temple. Aussi toutes sortes de châtiments nous attendent de la part de Dieu.

Dans le dernier chapitre de son travail, M. Gœtz fait avec raison ressortir le rôle considérable que le monastère des Cryptes a joué dans la vie religieuse et sociale de la Russie avant l'invasion des Tatares. Nous ne pouvons que nous associer à ses conclusions et nous souhaitons en terminant que le savant professeur nous donne encore d'aussi consciencieuses monographies et que son exemple trouve de nombreux imitateurs en Allemagne et ailleurs. L'histoire de la Russie au moyen âge offre aux jeunes historiens, curieux de recherches nouvelles et de terres vierges, des champs immenses à exploiter.

Louis LEGER.

LA CAPITULATION DE BAYLEN.

Lieutenant-colonel Eug. Titeux. *Le général Dupont. Une erreur historique.* 3 vol. in-4°. Puteaux-sur-Seine, Prieur et Dubois, 1903. — Lieutenant-colonel Clerc. *Guerre d'Espagne. Capitulation de Baylen. Causes et conséquences.* 1 vol. in-8°. Paris, Fontemoing, 1903.

Les conséquences de la capitulation de Baylen sont connues : un corps d'armée fait prisonnier et allant périr, dans les souffrances les plus atroces, sur les rochers de Cabrera, tout le Sud de la Péninsule perdu, le soulèvement national du 2 mai 1808, à peine maté un instant par la

victoire de Medina de Rio Seco (14 juillet), s'étendant partout avec une vigueur sauvage, le roi Joseph évacuant Madrid, et l'armée française opérant une lamentable retraite sur l'Èbre, la nécessité d'une grande expédition militaire s'imposant à Napoléon alors qu'il avait cru pouvoir en quelque sorte escamoter la conquête de l'Espagne et du Portugal, la conscription sévissant en France si lourdement qu'elle en devint odieuse pour toujours, quand elle n'était jusqu'à présent qu'impopulaire; enfin et surtout, le charme détruit, et une irrémédiable brisure mise brusquement à ce prestige d'invincibilité qui protégeait la valeur des armes françaises, l'Europe apprenant avec surprise que la victoire pouvait être infidèle aux aigles impériales : voilà ce que le général Dupont donnait à son maître quand il capitula devant Baylen.

Napoléon était à Bordeaux quand la nouvelle lui parvint le 2 août 1808. Il en prit d'abord son parti avec calme : « La bataille de Medina de Rio Seco a défait toute l'armée de Galice; la bataille d'Andalousie nous a enlevé un corps de 15,000 hommes. Sans doute que ces deux événements ne se font point équilibre; ils se compensent cependant jusqu'à un certain point. » Il sera facile de remplacer par des renforts « les 15,000 hommes qu'on a perdus » et on aura aisément « une force égale et sans doute par sa composition de beaucoup supérieure au corps du général Dupont [1] ». Mais le coup était rude. Le lendemain, une colère formidable agitait l'Empereur. « Vous verrez si, depuis que le monde existe, écrivait-il le 3 août à Clarke [2], il y a eu rien de si bête, de si inepte et de si lâche. Voilà donc justifiés les Mack, les Hohenlohe, etc. On voit parfaitement, par le propre récit du général Dupont, que tout ce qui est arrivé est le résultat de la plus inconcevable ineptie. Il avait paru bien faire à la tête d'une division, il a fait horriblement en chef. » Et au roi Joseph, Napoléon ajoutait encore : « Dupont a flétri nos drapeaux. Quelle ineptie ! Quelle bassesse [3] ! » La colère qui terrorise est pour les despotes un moyen de gouvernement. Plusieurs des colères de Napoléon ont eu une importance historique réelle : la colère contre le duc d'Enghien en mars 1804, la colère contre Talleyrand le 23 janvier 1809, la colère contre Fouché en juin, la colère contre les députés des départements le 31 décembre 1813 et le 1er janvier 1814. Les colères napoléoniennes correspondent assez exactement aux grandes journées révolutionnaires, et comme celles-ci, elles ne sont jamais spontanées. Contre Dupont, la colère impériale fut terrible et tenace. Le 14e *Bulletin de l'armée d'Espagne*, inséré dans le *Moniteur* du 16 décembre 1808, rendit publique contre

[1] *Corresp.*, t. XVII, p. 423-424. — [2] *Ibid.*, p. 427. — [3] *Ibid.*, p. 428.

Dupont l'ignominieuse inculpation d'« inhabileté » et de « lâcheté ». Le 8 novembre, Napoléon convoqua à son quartier général, à Valladolid, le général Legendre, qui avait été chef d'état-major du général Dupont pendant la campagne d'Andalousie. Dès qu'il le vit arriver — c'était le 13 janvier 1809 — : « Vous êtes bien osé, s'écria-t-il, de paraître devant moi! » La scène était voulue et préparée : « scène effrayante, raconte Thiébault[1], que rentré chez moi j'écrivis sur un petit livre de notes que je possède encore ». « La figure contractée, l'œil terrible, le geste au dernier degré menaçant et la voix retentissante, afin que le dernier officier, le dernier soldat présents pussent le voir, l'entendre », Napoléon continua ses invectives : « Comment vous montrez-vous encore, quand partout votre honte est éclatante, quand votre déshonneur est écrit sur le front de tous les braves? Oui, on a rougi de vous jusqu'au fond de la Russie. . . Et où a-t-on vu une troupe capituler sur un champ de bataille? On capitule dans une place de guerre, quand on a épuisé toutes les ressources. . . . Mais sur un champ de bataille on se bat, Monsieur, et lorsque, au lieu de se battre, on capitule, on mérite d'être fusillé. — Et où en serait-on si les corps capitulaient en plaine? En rase campagne, il n'y a que deux manières de succomber : mourir ou être fait prisonnier; mais l'être à coups de crosse! . . . » Legendre répondait, si bas qu'on l'entendait à peine, le chapeau à la main, dans l'attitude la plus humble : « Nous n'avions que des conscrits. » — « Sous de bons officiers, les conscrits font toujours de bons soldats. » — « Nous voulions sauver l'artillerie. » — « Ce n'est pas l'artillerie que vous vouliez sauver, ce sont vos fourgons, c'est-à-dire le produit de vos rapines. Et pensez-vous donner le change? Si vous n'aviez pas tenu à l'or impur que charriaient vos fourgons, plus qu'à l'honneur, vous auriez compris ce que le devoir commandait; mais vous n'avez plus été ni des Français ni des généraux, vous n'avez été que des voleurs et des traîtres. »

Toutes les accusations de l'Empereur ont été reprises, avec d'autres encore, dans la procédure secrète commencée contre Dupont et les principaux de ses subordonnés dès 1808, et qui, continuée en 1809, interrompue, reprise encore, se termina finalement par le décret du 1er mars 1812[2], qui destituait de leurs grades et décorations tous les accusés, transférait « dans une prison d'État, pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre, » le général Dupont (qui était incarcéré depuis son retour en France), envoyait « en surveillance dans des communes à leur choix » les généraux Vedel, Marescot, Chabert, le capitaine Villoutreys, suspendait

[1] *Mém.*, t. IV, p. 247 à 252. — [2] Titeux, t. III, p. 498-499.

enfin de ses fonctions le général Legendre (qui fut emprisonné le 25 avril 1812 et ne fut relaxé qu'en 1814, sans avoir été jugé). Seul, le général Vedel, — le seul coupable en réalité, — fut admis à reprendre du service avant la chute de l'Empire. Dupont fut emprisonné au fort de Joux, puis interné à Doullens et à Dreux. Sous la Première Restauration il devint ministre de la guerre (du 3 avril au 3 décembre 1814). L'ordonnance royale du 7 novembre 1814 [1], alléguant avec raison l'irrégularité de la procédure ouverte contre « les auteurs et prétendus complices de la capitulation de Baylen », prescrivit une enquête qui fut confiée au chancelier Dambray, et à la suite de laquelle, le 17 décembre 1816 [2], Louis XVIII annula pour la forme et pour le fond le décret impérial du 1er mars 1812. Le rapport du chancelier [3] porte que la capitulation : 1° était indispensable; 2° qu'elle n'avait rien de déshonorant; 3° qu'elle était avantageuse; il n'a que quelques pages et semble plus affirmatif que démonstratif; par contre les considérants de l'ordonnance du 7 novembre 1814 énumèrent quelques-uns des faits qui, au point de vue des formalités légales, suffisent à établir la nullité du décret du 1er mars 1812. L'histoire de la procédure suivie contre Dupont et ses coaccusés, de 1808 à 1812 (et telle qu'on la trouve pour la première fois chez MM. Clerc et Titeux), n'est en effet qu'une succession d'actes illégaux, arbitraires et d'obéissance servile à la rancune du maître. Mais on sait de reste que Napoléon ne respectait guère les garanties judiciaires, pour peu que son intérêt fût en jeu. Et puis, même si Dupont avait été irrégulièrement condamné, il s'était trop vite rallié au nouveau régime pour que sa réhabilitation ne parût pas suspecte; et pour beaucoup d'honnêtes gens, il resta plus que jamais le traître de Baylen, justement parce qu'il était devenu ministre de Louis XVIII.

L'ordonnance du 17 décembre 1816 demeura donc lettre morte et la postérité se trouva d'accord avec le décret de 1812. On a gravé, paraît-il, le nom de Moreau sur l'Arc de Triomphe, mais non celui de Dupont. Jusqu'à ces derniers temps, presque tous les historiens ont été, en effet, nettement défavorables à Dupont. Pour ne citer qu'un exemple entre cent, M. Camille Vallaux, dans son excellent précis des *Campagnes des armées françaises de 1792 à 1815* [4], où il résume de manière véridique et substantielle l'état actuel du travail historique, n'hésite pas à déclarer qu'il n'y eut à Baylen que des « généraux pillards, infidèles à leur devoir », que Dupont agit avec « lâcheté », et que la capitulation fut

[1] Publiée par Titeux, t. III, p. 605-606. — [2] Titeux, t. III, p. 610-611. — [3] *Ibid.*, t. III, p. 607-610. — [4] Paris, 1899, in-16, p. 246-247.

« honteuse ». Pendant un siècle, l'histoire a conclu docilement comme Napoléon avait voulu qu'elle fît. Elle était dupe.

La monumentale publication du lieutenant-colonel Titeux, l'ouvrage du lieutenant-colonel Clerc, parus simultanément en 1903, viennent d'en donner la démonstration définitive. MM. Clerc et Titeux ont travaillé tous deux aux archives de la Guerre et aux Archives nationales. Et, tandis que M. Clerc complétait ses recherches aux archives des Affaires étrangères et aux Archives espagnoles, M. Titeux découvrait aux archives du Ministère de la justice les pièces originales de la procédure qui avait abouti au décret de condamnation du 1er mars 1812. On croyait que Dupont les avait fait détruire, si grandes étaient les préventions contre lui. D'autre part, M. Titeux eut accès aux archives privées de la famille Dupont, et il y trouva les mémoires inédits de Dupont, sa correspondance avec la comtesse sa femme et de nombreux documents de valeur. Peut-être reste-t-il encore en Espagne quelques pièces inédites, mais la double enquête poursuivie parallèlement par MM. Clerc et Titeux a sans aucun doute mis à jour tout ce qu'il est essentiel de connaître ; le chercheur à venir ne glanera plus que des détails.

Les textes imprimés ont été soumis par M. Titeux à un examen minutieux, dont les résultats valent d'être mentionnés. Une fois de plus il aura été démontré que les sources d'histoire contemporaine doivent être critiquées d'aussi près, avec autant de réserves et de prudence que les textes du moyen âge et de l'antiquité. C'est une illusion grossière de s'imaginer que les mémoires contemporains offrent plus de garanties parce qu'ils sont plus abondants et plus étendus que les chroniques ou les annales du moyen âge. Le nombre des témoignages narratifs dont M. Titeux a prouvé l'absolue fausseté est surprenant. Les mémoires du capitaine Baste, que tous les historiens ont utilisés comme un témoignage de premier ordre, — jusqu'au général espagnol Arteche y Moro et au professeur anglais Charles Oman (1902) dans leurs importants ouvrages sur la guerre de la Péninsule, — sont, d'un bout à l'autre, apocryphes. Apocryphe, le récit du docteur Treille, « un héros comme il nous en faudrait beaucoup », que Lorédan Larchey a reproduit en tête des *Suites d'une capitulation, Relations des captifs de Baylen* (1884). Apocryphe, le récit de la « glorieuse retraite du 116e régiment » qui figure dans les *Œuvres du maréchal Bugeaud* (1883). Apocryphes, les exploits du chef de bataillon de Sainte-Église, dont nombre d'historiens ont relaté en détail l'héroïque fermeté : Sainte-Église n'a jamais existé. Apocryphe, la fameuse lettre de Napoléon à Murat,

IMPRIMERIE NATIONALE.

du 29 mars 1808[1]; comme l'écrivait déjà Lanfrey[2], c'est une « falsification destinée à tromper l'histoire », et « le falsificateur n'a pu être et n'a été que Napoléon lui-même ». Et combien de témoignages suspects à côté des textes apocryphes! Les irrégularités de la procédure ouverte en 1808, la colère impériale, les manœuvres des coaccusés qui se chargeaient pour échapper au châtiment menaçant, les racontars défavorables et les dépositions tendancieuses rendent extrêmement difficiles les moindres conclusions de détail. M. Titeux a eu soin de publier *in extenso* ou par larges extraits les textes les plus intéressants; il a donné ainsi un recueil de documents pour la plupart inédits, et sa démonstration n'en est que plus probante.

Elle est menée avec une ardeur si passionnément éloquente que parfois, il est vrai, le lecteur hésite à se laisser convaincre. Elle dépasse le but. Ce n'est pas seulement l'histoire de la campagne d'Andalousie que M. Titeux raconte, mais la vie entière du général Dupont; et partout sa thèse est la même : jamais Dupont n'a commis une faute, toujours ses actes sont dignes d'éloges et d'admiration : « Je proclame solennellement que le général Dupont s'est conduit à Baylen en homme d'honneur et que son nom doit être considéré par l'armée et par la France comme celui d'un des meilleurs et des plus illustres serviteurs de la patrie » (t. I, p. 49). M. Clerc est plus modéré; il garde son sang-froid; il ne se place qu'au point de vue militaire, il ne s'occupe que de Baylen et ne prétend pas réhabiliter Dupont : il « sent planer un mystère » et cherche les « preuves péremptoires » et les « responsabilités nettement établies »; son ouvrage a moins d'ampleur, mais plus de liberté critique. Or, malgré toutes les différences entre les deux auteurs, leurs conclusions concordent sur tous les points importants. Et, comme M. Titeux, M. Clerc déclare que « l'infortuné général » n'est pas responsable de la capitulation de Baylen (p. 374-375). Il ne reste plus maintenant qu'à dresser sommairement le bilan de leur double recherche.

Certes, il faut convenir, avec M. Titeux, que Dupont fut un admirable soldat. Général de division depuis 1797, à 32 ans, il devint chef du bureau topographique sous le Directoire et chef d'état-major général de l'armée pendant la seconde campagne d'Italie. Après Marengo, il fut placé à la tête des trois divisions qui formaient l'aile droite de l'armée française, et le 25 décembre 1800, à Pozzolo, avec 15,000 hommes contre 45,000, il culbute les Autrichiens. Cette victoire, plus brillante et non moins importante que Marengo, a été oubliée. Le silence, orga-

[1] *Corresp.*, t. XVI, p. 450-453. — [2] T. IV, édit. 1870, p. 268.

nisé par Bonaparte, dure encore aujourd'hui. Le 11 octobre 1805, à Haslach, avec les 5,300 hommes de sa division, il arrête 25,000 Autrichiens d'Ulm, qui essayaient de fuir vers la Bohême, tandis que Napoléon, avec toutes ses forces, les cherchait du côté opposé. Sans Haslach, la capitulation d'Ulm eût été impossible. Pendant la marche sur Vienne Napoléon commit l'erreur de laisser, sans appui, des forces insuffisantes sur la rive gauche du Danube. À Diernstein, le 11 novembre, la division Dupont dégagea Mortier et la division Gazan cernés par 40,000 Russes. Pozzolo, Haslach, Diernstein : la malchance a voulu que Dupont eût gagné trois batailles en concurrence avec Napoléon ou pour réparer ses fautes. C'était trois fois trop pour que Napoléon lui pardonnât jamais. M. Titeux constate que la carrière de Dupont s'arrêta en raison même des services rendus, et de fait, on a peine à s'expliquer autrement que Dupont n'ait pas été nommé maréchal d'Empire dès la première promotion. Il n'en continua pas moins ses exploits, sans une plainte, car il fut toujours aussi sincèrement modeste que discipliné. Le 17 octobre 1806, avec trois régiments, il prend Halle sur 25,000 Prussiens. À Friedland, le 14 juin 1807, d'un mouvement qu'il opéra de sa propre initiative, il réussit à dégager Ney; l'offensive recommença et les Russes furent battus. Ce fut, au dire des juges compétents, le mouvement de Dupont qui décida de la victoire. Néanmoins, le bâton de maréchal fut donné à Perrin dit *Victor*, un brave soldat assurément, mais qui n'avait joué, dans la bataille, qu'un rôle effacé; Dupont obtint le grand aigle de la Légion d'honneur, le titre de comte, diverses dotations et gratifications, mais la seule récompense qu'il était en droit d'ambitionner et qu'il avait tant de fois méritée lui était, cette fois encore, refusée.

Le 3 novembre 1807, il reçoit, à Bayonne, la direction du « 2e corps d'observation de la Gironde » (le 1er corps était confié à Junot pour l'invasion du Portugal). Pour la première fois depuis sept ans il commande en chef et, s'il réussit, il va enfin devenir maréchal. Il n'a, il est vrai, sous ses ordres, que des conscrits inexpérimentés, avec des officiers usés et vieillis, en partie déjà réformés ou retraités; mais très rapidement il organise au mieux les éléments défectueux dont il dispose. Son corps d'armée comprenait trois divisions, avec 23,683 hommes et 1,343 chevaux. L'entrée en Espagne, la marche sur Madrid, Aranjuez et Tolède ont lieu sans incident notable : l'insurrection n'avait pas encore éclaté. Après la journée du Deux Mai, Napoléon comprit qu'il fallait au plus tôt achever l'occupation de toute l'Espagne. Le vice-amiral Rosily stationnait dans le port de Cadix avec ce qui restait de la flotte française depuis Trafalgar.

Dupont fut chargé d'aller le rejoindre. Le 23 mai 1808, il quittait Tolède. La campagne d'Andalousie commençait.

« J'ai eu une grande impatience de voir le général Dupont à Cadix » écrivait Napoléon [1]; du reste, ajoutait-il, il suffira qu'il parte « avec sa première division, composée de 6,200 hommes d'infanterie [2] », de 1,600 chevaux et 400 artilleurs. Il y fut adjoint, comme renfort, 400 marins de la garde et 1,800 Suisses-espagnols dont la fidélité était plus que douteuse. Au total, Dupont disposait d'environ 10,000 hommes, de qualité médiocre. À peine avait-il commencé sa marche, que Séville se soulevait (26 mai) et qu'une junte s'y organisait « pour la défense de la religion et de la patrie » (27 mai); elle prenait le commandement de toutes les troupes régulières en garnison dans le Sud de l'Espagne, en même temps que s'armaient les volontaires, les paysans et les bandes d'insurgés dans les campagnes. De son côté, la junte indépendante de Grenade réunissait aussi une armée. On pouvait, dès la fin de mai, estimer à plus de 30,000 hommes le total des seules troupes régulières espagnoles contre lesquelles Dupont aurait à lutter : vieux soldats pour la plupart, solides et exercés, habitués au climat, et de valeur militaire supérieure aux conscrits de Bayonne. Ces chiffres étaient connus de Napoléon qui s'était fait naturellement communiquer l'état militaire de l'Espagne : il n'en tint pas compte; il ne prévit pas qu'aux troupes régulières s'ajouteraient dix ou douze mille insurgés; il envoya Dupont s'enfoncer en Andalousie dans les conditions les plus inquiétantes; il s'aveuglait lui-même et, tout en étant au courant de la réalité, il mettait en circulation de fausses nouvelles, comme si par des mensonges il avait voulu se faire illusion et remédier à sa propre imprévoyance. « Il y a eu des mouvements dans plusieurs provinces d'Espagne, mandait-il à Talleyrand le 9 juin 1808 [3]. Le général Dupont, avec 15,000 hommes, est entré à Séville où l'étendard de la révolte a été arboré... L'entrée du général Dupont à Séville et les événements qui en ont été le résultat ont tranquillisé l'Andalousie. » La vérité est que Dupont était alors coupé de toute communication avec Madrid [4], que l'insurrection grondait devant lui, derrière lui, qu'avec ses dix mille hommes de troupes médiocres il allait avoir affaire à plus de quarante mille Espagnols bien organisés, exaspérés de patriotisme et de fanatisme religieux, qu'enfin à Cadix, Rosily devait capituler (le 14 juin), en sorte que l'expédition, à peine commencée, se trouvait maintenant sans objet. Telle était la situation faite à Dupont

[1] Le 10 mai 1808, *Corresp.*, t. XVII, p. 83. — [2] *Ibid.*, p. 158, 18 mai. — [3] *Corresp.*, t. XVII, p. 284. — [4] Depuis le 28 mai. Clerc, p. 117.

par l'Empereur. Aussi MM. Clerc et Titeux sont-ils d'accord pour conclure que l'auteur responsable du désastre de Baylen, c'est d'abord Napoléon, son aveuglement et son imprévoyance.

Cependant Dupont continuait sa marche en avant. Les armées espagnoles se concentraient à Séville et à Grenade, et il n'avait encore devant lui que quelques troupes d'insurgés : il lui fallut pourtant livrer combat pour prendre le pont d'Alcolea, et combattre encore pour entrer à Cordoue (7 juin). La ville fut-elle pillée? M. Clerc penche pour l'affirmative, mais n'examine pas la question en détail, la considérant comme sans importance au point de vue militaire. M. Titeux estime que « le pillage, loin d'avoir le caractère horrible et général que la malveillance lui a donné, n'a duré que pendant le combat et a été généralement limité aux maisons d'où l'on faisait feu sur les troupes; les désordres ultérieurs ont été des actes isolés, qu'il était impossible d'éviter » (t. II, p. 221). Le problème critique est intéressant. Les témoignages sont au nombre d'une quarantaine, et il s'en faut qu'ils soient concordants. Quand on les étudie de près, on est forcé de constater qu'au fond ils confirment la plupart des assertions contenues — non sans de naturelles exagérations — dans une proclamation du « Conseil de Castille » que M. Titeux déclare indigne « d'attirer l'attention de l'historien ». Pour ne prendre que les déclarations du général Dupont lui-même, on remarquera d'assez curieuses variations. Dans son premier rapport, en date du 7 juin, Dupont n'indique pas la durée du combat et ne dit mot du pillage. Le lendemain, il dit que la prise de la ville a été opérée en une heure, et il convient qu'on « voulait piller ». Dans sa déposition du 8 février 1809, il reconnaît qu'on a pillé pendant qu'on combattait et qu'on a combattu pendant deux heures; trois heures, dans sa déposition du 20 février 1812; dans ses mémoires enfin, la lutte a été de quatre heures : à mesure que les témoignages devenaient plus précis et rétablissaient la vérité, Dupont, avec une parfaite loyauté, s'inclinait devant l'évidence. Il semble bien certain que des femmes ont été tuées et violentées, que des soldats se sont enivrés, que des églises ont été saccagées, que malgré les ordres donnés, malgré les efforts des officiers, malgré les patrouilles, la visite des sacs et toutes les précautions prises, les désordres ont continué plusieurs jours, que des Espagnols et des insurgés se sont eux-mêmes associés au pillage et que des Suisses désertèrent les troupes espagnoles pour entrer au service français et prendre leur part du butin. Somme toute, la ville a pourtant peu souffert et beaucoup moins que d'autres villes prises au cours de la guerre; les habitants se rassurèrent rapidement, et tous les textes prouvent que M. Titeux peut écrire, cette fois en toute certitude : « Le ta-

bleau impressionnant qu'on nous a fait des richesses pillées à Cordoue, gonflant les innombrables fourgons du général en chef et finissant par causer sa perte, n'est qu'une fable ridicule, une légende mensongère » (t. II, p. 241-242).

Dupont resta à Cordoue jusqu'au 16 juin, et renonçant pour le moment à poursuivre l'offensive jusqu'à Séville et Cadix, il rétrograda d'environ dix-sept lieues, jusqu'à Andujar. Son séjour à Andujar dura exactement un mois, du 18 juin au 18 juillet. Pour comprendre la suite des événements, quelques explications topographiques sont nécessaires. Imaginez couché sur le papier, la hauteur horizontale et le sommet d'Andujar à gauche vers l'ouest, un triangle isocèle de 22 kilomètres de côté. Aux deux extrémités de la base sont Mengibar au sud, Baylen au nord. De Mengibar à Baylen, la distance est de 14 kilomètres et la hauteur du triangle sera figurée par le cours du Guadalquivir qui coupe à peu près à mi-chemin la route de Baylen à Mengibar, au « bac de Mengibar », et passe ensuite à Andujar. Prolongez en ligne droite vers le nord, de 30 kilomètres au delà de Baylen, la ligne de base, et marquez successivement à 10, 20 et 30 kilomètres de Baylen, les positions de Guarroman, de la Caroline et de Sainte-Hélène : vous aurez un schéma suffisant des positions qu'il est nécessaire de connaître. De Sainte-Hélène à Baylen, la route traverse la Sierra Morena par les défilés du Despeña Perros ; à Baylen elle s'oriente vers l'ouest, longeant les contreforts de la montagne, et mène, au delà d'Andujar, à Cordoue, Séville et Cadix. En se fixant à Andujar, Dupont espérait trouver plus facilement qu'à Baylen de quoi nourrir ses troupes, loger ses nombreux malades et blessés ; il était aussi en meilleure posture pour reprendre l'offensive interrompue ; mais il est évident que Baylen commande bien mieux qu'Andujar les défilés et les communications avec Madrid. C'est pourquoi tous les historiens — sauf M. Titeux — sont unanimes à blâmer Dupont de s'être établi à Andujar et d'y avoir séjourné si longtemps. De Madrid on s'était enfin décidé à envoyer des renforts à l'armée d'Andalousie. Le 27 juin, Dupont prenait contact avec la division Vedel et les communications avec Madrid, interrompues depuis un mois, se trouvaient rétablies ; le 8 juillet, il recevait la division Gobert. L'armée d'Andalousie comptait maintenant trois divisions — comme à l'origine le 2e corps d'observation de la Gironde — ; sur le papier ses forces s'élevaient à 28,000 hommes, en fait à 20,000 seulement qui, vers le milieu de juillet, par les maladies, les pertes, les détachements inutilisables, se réduisaient à 17,000 hommes (dont 1,500 Suisses-espagnols et 1,500 Suisses-français). D'autre part, les armées de Séville et de Grenade, ayant opéré leur jonction, s'étaient, le

11 juillet, réparties en quatre corps sous Reding, Coupigny, Jones et Lapeña, commandés en chef par Castaños, et qui, renforcés par la cavalerie, l'artillerie, les volontaires enrégimentés, représentaient un total de près de 40,000 hommes (sans compter les paysans insurgés qui battaient la campagne en petites bandes armées). La marche contre les Français avait commencé aussitôt. Le 13 juillet, les Espagnols paraissaient devant Andujar, le 14 ils occupaient la route d'Andujar à Mengibar, et dans les défilés les communications étaient de nouveau coupées avec Madrid, les courriers arrêtés, les lettres interceptées. Restant à Andujar, Dupont avait maintenant à défendre, avec des forces notoirement insuffisantes, une ligne de plus de 50 kilomètres. « La position d'Andujar était, déclare nettement M. Clerc, la plus mauvaise qu'il pût prendre » (p. 375).

M. Titeux prétend au contraire qu'Andujar était bien choisi, parce qu'il offrait plus de ressources que Baylen, et que d'ailleurs Dupont n'avait pas à l'évacuer, puisqu'il avait reçu l'ordre formel de s'y maintenir. Les deux arguments paraissent contradictoires. Si Andujar est bien choisi, il est inutile d'excuser Dupont d'y être resté à la suite des ordres reçus de Madrid. Si Dupont était tenu de garder Andujar par discipline, il est inutile de démontrer qu'Andujar est bien choisi. La vérité est que Dupont a lui-même choisi la position d'Andujar, et ce n'est que plus tard, au lendemain même de la défaite (20 juillet), puis au cours de la procédure de 1808-1812, qu'il a invoqué les ordres de Madrid pour s'excuser de s'être laissé circonvenir. Toutes les pièces de la correspondance échangée entre l'armée d'Andalousie et Madrid nous sont connues, grâce à MM. Titeux et Clerc. Elles sont au nombre d'une cinquantaine, de fin juin à mi-juillet. Nous regrettons de ne pouvoir les étudier ici en détail. Elles en valent la peine. Si la responsabilité lointaine du désastre de Baylen incombe à Napoléon, la responsabilité immédiate incombe au général qui a désigné Andujar à l'armée d'Andalousie. Le nœud de la question est ici. La lecture attentive des pièces, rétablies dans leur ordre chronologique, permet, croyons-nous, de conclure avec certitude. De Madrid on ordonnait à Dupont de se maintenir sur la défensive, là où il est, jusqu'à ce que la situation se fût éclaircie au nord, et que surtout le danger d'une rupture de communication entre Madrid et la France fût écarté. Dupont, au contraire, ne pense qu'à reprendre l'offensive. Plus il attend, plus l'offensive sera difficile. Il a choisi Andujar, moins pour garantir Baylen que pour reconquérir Cordoue. Et c'est lui qui a choisi Andujar. Puis, quand la situation devient menaçante, que les défilés peuvent être occupés par l'ennemi, il écrit à Vedel, le 17 juillet :

« L'essentiel n'est pas de garder Andujar, mais de battre l'ennemi et de rester maîtres de nos communications. » Ces mots expriment la vérité même. Pourquoi faut-il qu'on ne les trouve que dans le texte publié par M. Clerc (p. 171) et qu'ils manquent au texte publié par M. Titeux (t. II, p. 431)? Ils confirment tout ce que nous savons par cinquante autres textes, et ils infirment la thèse de M. Titeux. Dupont avait parfaitement compris la véritable portée des ordres qu'il recevait de Madrid : il devait attendre, éviter d'être coupé, rester maître des défilés. Il est faux qu'on lui ait désigné Andujar, il est faux qu'il n'y soit resté que par esprit de discipline, il est faux que le désastre de Baylen ait été causé par obéissance passive aux ordres venus de Madrid.

La fin du drame est connue, et les récits de MM. Clerc et Titeux ne diffèrent que par l'appréciation de détails secondaires. Le vendredi 15 juillet 1808, Vedel est placé au bac de Mengibar, Gobert à Baylen, Dupont à Andujar; l'armée espagnole est déployée d'Andujar, avec Castaños, à Mengibar, avec Reding. Dupont croit que l'attaque principale aura lieu contre Andujar, où il ne dispose que de 9,500 hommes en état de combattre. Il demande un renfort à Vedel. Celui-ci, croyant bien faire, arrive avec toute sa division, — et ce fut sa première faute. Sa marche est très lente. Parti à 5 heures du soir, il n'atteint Andujar que dans l'après-midi du lendemain, samedi 16. Gobert le remplace entre le bac de Mengibar et Baylen. Il est tué. Dufour, qui succède à Gobert, n'est pas en forces et il craint que l'ennemi n'opère un mouvement tournant pour s'emparer des défilés : il rétrograde donc sur Baylen et Guarroman. D'autre part, Castaños n'a pas attaqué Andujar, et Dupont renvoie en hâte Vedel sur Baylen. Parti d'Andujar le 16 à 9 heures du soir, Vedel arrive à Baylen, avec sa division, le dimanche 17 à 8 h. 1/2 du matin. Là il apprend le départ de Dufour pour Guarroman et il est pris de la même crainte : les défilés vont être occupés par l'ennemi. À 4 heures du soir il quitte Baylen pour Guarroman, y arrive à 10 heures 1/2 du soir, envoie Dufour à Sainte-Hélène et se rend lui-même à la Caroline, où il arrive le lundi 18 au matin. Mais pendant ce temps Baylen était resté sans aucune défense, et ce fut la seconde faute de Vedel, plus grave encore que la première : le 18 au matin, les Espagnols de Reding, qui s'étaient tenus cachés derrière Mengibar, occupent Baylen sans coup férir. Coupigny seconde Reding. L'armée française est maintenant coupée en deux.

Dans la journée du 18, Dupont apprend la présence de Reding à Baylen. Il faut à tout prix qu'il l'en chasse, sans quoi il est cerné de toutes

parts. Il se décide alors à quitter Andujar (le 18 au soir). Mais il est trop tard. Les troupes d'Andujar arrivent devant Baylen, les unes à la suite des autres, en ligne de marche, depuis 2 h. 1/2 jusqu'à 10 heures du matin le mardi 19, fatiguées par une longue marche, par l'étouffante chaleur et les privations. Elles ne peuvent forcer les Espagnols à évacuer Baylen. De nouvelles attaques, entre 10 heures et midi, échouent. Dupont est blessé. Les Suisses passent à l'ennemi. Vers midi, 2,000 hommes à peine tiennent encore autour des drapeaux, et quand à 1 heure, Dupont envoie le capitaine Villoutreys demander une suspension d'armes à Reding, l'avant-garde de Castaños, commandée par Lapeña, accourue en hâte d'Andujar, prenait déjà position derrière lui. Cependant Vedel a quitté la Caroline à 3 heures du matin; il revient sur ses pas puisqu'il n'a pas trouvé l'ennemi dans les défilés; il marche lentement, il fait une longue halte à Guarroman, il n'arrive devant Baylen qu'à 5 heures du soir. Quatorze heures pour cinq lieues, et quand le canon tonnait! La situation est alors la suivante : Reding est entouré à droite par Vedel qui n'a pas encore combattu, à gauche par Dupont qui s'avoue vaincu. Dupont est entouré à droite par Reding qui est vainqueur, et menacé à gauche par Castaños qui n'a pas encore combattu Si Vedel était arrivé quatre heures plus tôt, — et il le pouvait, il le devait : sa troisième faute est presque criminelle, — il sauvait Dupont, Reding était écrasé et la bataille de Baylen était une victoire pour les armes françaises. Maintenant le sort en est jeté. En arrivant sur le champ de bataille, Vedel commence l'attaque, il fait même quelques prisonniers : mais les Espagnols ne se défendent pas, il y a suspension d'armes, et si Vedel continue son offensive, Lapeña renforcé par Jones exterminera ce qu'il reste d'hommes à Dupont. En conséquence, Dupont ordonne à Vedel de cesser le feu. La bataille est définitivement perdue.

La suspension d'armes n'a été consentie qu'à la condition qu'on traiterait. Castaños l'exige ainsi. Un conseil de guerre réuni par Dupont décide à l'unanimité qu'il faut s'y résigner, et les généraux Chabert et Marescot se rendent auprès de Castaños pour discuter (mercredi, 20 juillet). Dans la nuit du 20 au 21, Vedel essaye de s'échapper en gagnant Sainte-Hélène. Mais déjà les Espagnols avaient eu soin d'occuper les défilés : Coupigny était à la Caroline, Vedel se trouvait cerné, lui aussi, et Dupont lui intima l'ordre de revenir, sa division devant être comprise dans la capitulation. Arrêtée en principe le 20, rédigée le 21, celle-ci fut définitivement signée à Andujar, le vendredi 22 à 4 heures du soir. Castaños, qui était près de consentir au libre retour des Français sur Madrid, s'était ravisé, à la suite de divers incidents, et avait élevé ses

IMPRIMERIE NATIONALE.

exigences. Finalement la convention d'Andujar, qu'on appelle improprement capitulation de Baylen, portait que les troupes de Dupont seraient considérées comme prisonnières, mais non celles de Vedel et les « autres troupes françaises en Andalousie » ; du reste, prisonnières ou non, elles devaient toutes être renvoyées en France par voie de mer. Certains articles sont particulièrement douloureux, notamment celui qui concerne la restitution des vases sacrés volés par les soldats dans les églises de Cordoue et qui d'ailleurs ne se retrouvèrent pas, même lorsque quelques jours plus tard les Espagnols pillèrent à leur tour et dépouillèrent leurs prisonniers; mais dans l'ensemble la convention d'Andujar n'a rien de déshonorant, étant donnée la situation désespérée où se trouvait Dupont. M. Clerc démontre qu'elle ne contient pas de « stipulation flétrissante » (p. 221), et c'est avec raison que M. Titeux proteste (t. II, p. 549) contre « l'iniquité, la mauvaise foi et l'ignorance » qui ont proclamé le traité d'Andujar « honteux, infâme et éternel déshonneur du nom français ». De même que Dupont n'a été battu à Baylen que par la faute de Vedel, de même le traité d'Andujar n'est devenu désastreux que par la mauvaise foi des Espagnols, qui, de complicité avec les Anglais, ont retenu prisonniers les soldats dont ils avaient garanti le retour en France.

Dupont a été malheureux. Il a été mal soutenu par ses chefs, mal obéi par ses subordonnés; mais rien, dans aucun de ses actes, n'est déshonorant, et jusqu'au dernier moment, il a su faire face, avec intelligence, courage et fermeté, à la mauvaise fortune. Une seule faute peut lui être reprochée : d'être resté trop longtemps à Andujar. Mais toutes les accusations de Napoléon : la corruption, la lâcheté, l'ineptie, la trahison, sont fausses. Pourtant Napoléon connaissait la vérité. Pourquoi a-t-il accablé Dupont de ses invectives ignominieuses, au point de créer de toutes pièces une légende mensongère, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours? La réponse n'est que trop aisée, et Dupont n'était pas devenu odieux à l'Empereur seulement parce qu'il avait été vaincu. Pour expliquer tous les malheurs de la guerre d'Espagne, il fallait un coupable et Napoléon sauvegardait sa gloire en livrant Dupont au mépris et à l'indignation.

Georges PARISET.

HIMILCON ET PYTHÉAS.

Callegari. *Pitea di Massilia*, dans la *Rivista di Storia antica*. Padoue, 1903-1904. — Kæhler. *Forschungen zu Pytheas' Nordbandsreisen*. Halle, Niemeyer, 1903.

Dans l'histoire de l'Europe occidentale, le Carthaginois Himilcon et le Marseillais Pythéas ont joué le rôle d'un Christophe Colomb ou d'un Vasco de Gama. Ils ont été les premiers des Méditerranéens à reconnaître les caps, les îles et les estuaires de l'Atlantique du Nord. Mais comme, pendant longtemps, leur exemple ne fut imité de personne, les récits de leurs voyages demeurèrent les sources uniques où la science grecque et romaine puisa ses notions sur les peuples du Couchant : encore au temps de Pline, et même à la fin de l'Empire, Pythéas et Himilcon étaient les auteurs essentiels pour qui voulait parler des terres les plus lointaines du Nord-Ouest. Il leur arriva ce qui fût advenu à Christophe Colomb si les flottes royales et les aventuriers de la mer n'avaient pas suivi les sillons tracés par ses navires.

C'est pour cela que, de nos jours, l'érudition se complaît à commenter de mille manières les fragments des voyages d'Himilcon et de Pythéas. Les travaux provoqués par le marin grec, pendant le siècle précédent, doivent dépasser la centaine. Dans ces derniers temps, chaque année voit éclore, en Allemagne, une dissertation nouvelle sur son récit [1]. La France, qui se passionna pour Pythéas à l'époque de Letronne, s'est un peu détachée de lui, comme on le lui a récemment reproché ; et cependant ce Marseillais était des nôtres, et il a, avant tout autre géographe, deviné l'aspect général et la structure de la Gaule. Je voudrais résumer ici ce que les récents travaux permettent de conclure sur les découvertes des deux premiers explorateurs de l'Occident.

I. Qu'il y ait eu, avant Himilcon, d'audacieuses navigations entre les Colonnes d'Hercule, la Manche et la Mer du Nord, cela est fort vraisem-

[1] Outre les deux dissertations qui ont provoqué cet article, voir Matthias, *Ueber Pytheas*, Berlin, 1901 ; et surtout Hergt, *Die Nordlandfahrt des Pytheas*, Halle, 1893, qui, selon moi, marque une date capitale dans la connaissance de Pythéas; j'accepte la plupart de ses solutions. Sur Himilcon, Mair, *Der karthagische Admiral Himilco*, Pola, 1899 (trop hardi), qui d'ailleurs s'occupe au moins autant de Pythéas; voir aussi sur Pythéas les autres brochures de Mair.

blable, mais, jusqu'à nouvel ordre, on ne peut affirmer qu'elles soient l'œuvre de marins méditerranéens, crétois, phrygiens, lydiens ou phéniciens. Les indigènes de Cadix ou Tartessus, ceux de l'Armorique et des Îles Britanniques, vaillants marins, négociants actifs, ont sillonné ces parages longtemps avant l'apparition des hommes civilisés de la Mer Intérieure. Si les Phéniciens se sont jamais risqués au Nord du golfe Cantabrique, ils n'ont laissé aucun souvenir de leurs courses, ni inscriptions sur des rochers, ni textes dans la littérature. Le premier essai de mainmise sur les mers occidentales est dû aux Carthaginois, vers l'an 500 avant notre ère.

En ce temps-là, Carthage était toute-puissante sur la Méditerranée occidentale : Marseille vaincue fut réduite à la presqu'île qui portait ses remparts. L'hellénisme, si plein d'espérances un siècle auparavant, reculait partout. Les Perses détruisaient Milet et menaçaient Athènes. Les Ibères s'étendaient sur les rivages de la mer des Baléares, depuis le Rhône jusqu'au cap de La Nao. Vainqueurs des Phocéens dans la bataille de Sardaigne, les Étrusques et les Puniques s'étaient partagé les pêcheries et les eaux du Couchant. L'Étrurie était sur le point de conquérir toute l'Italie, dont elle tenait, avec Rome agrandie et fortifiée, la route maîtresse. Elle occupait la Corse, elle était souveraine sur l'île d'Elbe aux inépuisables gisements de fer. Carthage prit d'abord les terres et les eaux les plus méridionales; elle revendiqua pour elle la Sardaigne et la Sicile, et s'installa fortement à Cadix.

À Cadix, elle trouvait l'héritage légendaire de Tyr, les routes et l'expérience des marins de Tartessus. Délibérément, elle envoya ses amiraux à la reconnaissance des rivages de l'Atlantique : Hannon partit vers le Sud et explora l'Afrique jusqu'au golfe de Bénin; Himilcon fut chargé de l'Europe et du Nord.

II. Himilcon[1] suivit, au delà de Cadix, les interminables rivages de l'Espagne et du Portugal. Il les trouva pleins de bizarres sanctuaires et de légendes sacrées : sur les caps rocheux, dans les îles voisines, de puissantes divinités avaient élu domicile, déesses infernales du sol, dieux des vents et des tempêtes. À sept journées des Colonnes d'Hercule[2], il

[1] Aviénus, édit. Holder.

[2] Cinq jusqu'au cap Ortégal (plutôt que Finistère), *prominens Aryium* (Aviénus, 160-164); deux de là jusqu'au cap du Figuier, *prominens Ophiusæ* (171-173) : je rétablis l'ordre et la direction des étapes de mer, bouleversées par Aviénus. Ortegal et le Figuier seront de tout temps, et jusqu'à nos jours, les caps essentiels notés par les navigateurs dans ces parages; cf. *Le Grand Routier* de Garcie, éd. de 1613, p. 31 et 55.

atteignit le promontoire d'Oyarzun ou du Figuier, et il put voir de là les rivages de deux terres différentes s'éloigner dans des directions contraires. Il se rendit compte qu'il se rapprochait de la Méditerranée, et qu'il se trouvait au fond d'un vaste golfe, à l'extrémité d'un isthme entre deux mers.

À partir du fond du golfe Cantabrique, l'itinéraire d'Himilcon nous échappe pendant quelque temps. Il déclara à son retour qu'il avait mis quatre mois, depuis son départ de Cadix, pour gagner la côte de l'Armorique; il avait, disait-il, cinglé en plein Océan, et il en était revenu épouvanté par des choses mystérieuses. Un épais brouillard cachait le ciel, des monstres avaient frôlé la carène de son navire, des amas d'algues avaient embarrassé sa route; il était arrivé sur une mer muette et paresseuse, où le vaisseau avait dû s'arrêter impuissant et immobile. Peut-être tous ces détails n'étaient-ils que des emprunts à ces légendes de la mer que se répètent les matelots, et Himilcon pensait-il rebuter par là les marchands grecs tentés de suivre la route de l'étain. Mais peut-être a-t-il eu réellement l'audace d'affronter les profondeurs occidentales de l'Océan, et a-t-il rencontré les baleines ou les brumes de l'Atlantique, les herbes flottantes des sargasses, et les subites bonaces du large, si effrayantes dans les navigations au long cours[1].

Il toucha ensuite à la « colonne » que l'Armorique projette sur l'Ouest pour appuyer le ciel de l'horizon[2]; et, l'ayant doublée, il s'approcha du pays de l'étain. Les rivages étaient peuplés d'une hardie population de marins : leurs barques de cuir sillonnaient tous les parages; il reconnut deux terres qu'il jugea des îles, l'Irlande, « île sacrée des Hiernes », et Albion sa voisine.

De là il poussa vers la terre de l'ambre, aux embouchures du Rhin, du Weser et de l'Elbe. Il l'atteignit sans doute, quoiqu'il ait caché peut-être l'endroit précis des gisements. Mais il parla des Ligures et des Celtes, de leurs combats, et des fleuves énormes qui coupaient le rivage[3]. Il ne semble pas qu'il soit allé plus loin.

Beaucoup de ces choses étaient déjà connues des gens de Tartessus et des marins puniques. Mais, par sa présence, l'amiral carthaginois sanctionnait les droits de son peuple sur les marchés septentrionaux.

Ainsi, un vaste empire maritime menaçait d'enserrer tout l'Occident

[1] Il est du reste impossible que les vents l'aient rejeté vers l'Ouest du fond du golfe de Gascogne, les vents d'Est étant, dans ces parages, médiocres et exceptionnels.

[2] Cap Saint-Mathieu plutôt que la pointe du Raz.

[3] Sans doute par Himilcon, Hérodote, III, 115. Hérodote raille ces voyageurs lointains comme Strabon, Pythéas.

de l'Ancien Monde, depuis l'embouchure de l'Elbe, terme de la barbarie scythique, jusqu'au fond de la Grande Syrte, terme de l'empire des Perses : Carthage commandait les routes du Sud, Cadix sa succursale surveillait celles du Nord. — Mais brusquement, la puissance punique faiblit de toutes parts.

III. Thémistocle, Aristide, Gélon et Hiéron relevèrent, dans la Méditerranée entière, la fortune de l'hellénisme. Il remporta les plus belles victoires qui furent jamais inscrites à son nom. Salamine et Platées écartèrent pour longtemps les soldats perses et les vaisseaux phéniciens du sol et des rivages grecs. La bataille d'Himère (480) délivra la Sicile de l'hégémonie carthaginoise et de ses mercenaires barbares, corses, sardes, élesyques, ligures et ibères. En Italie, la marine des Étrusques était dispersée par les Grecs dans les eaux de Cumes (vers 474); Marseille fit pour son compte la conquête du rivage occidental de la Méditerranée (479-390), et les Carthaginois, battus par les colons phocéens, durent s'avouer vaincus. Menacés au centre même de leurs domaines maritimes, ils ne pouvaient donner suite aux espérances qu'avait éveillées le voyage d'Himilcon. — Mais les Grecs, qui connaissaient le récit de ce voyage, se présentèrent pour le refaire et le continuer.

Dans la seconde moitié du IVe siècle, l'hellénisme vit l'apogée de sa gloire et de son audace. Alexandre substituait son empire à celui des Perses, et envoyait Néarque reconnaître les rivages de l'Asie occidentale (326-325). La guerre qu'il méditait contre Carthage, Agathocle de Syracuse l'entreprit (310-306). Et enfin, à une autre extrémité du monde grec, Pythéas et Euthymène partirent de Marseille pour suivre les routes d'Himilcon et d'Hannon, et révéler aux rivages de l'Océan extérieur l'hégémonie des vaisseaux helléniques. Alexandre avait eu l'ambition d'atteindre les colonnes d'Hercule et de toucher au port de Cadix : les navigateurs phocéens en partirent pour l'au-delà, comme s'ils avaient voulu compléter l'œuvre du roi de l'hellénisme.

Pythéas fut le plus heureux des deux navigateurs. Son compatriote ne dépassa peut-être pas le Sénégal. Pour lui, il parcourut en mer, aller et retour, cent vingt mille stades[1], la plus longue traite marine qu'eût encore faite un Grec : Alexandre, seul, avait vu plus de cieux et s'était montré à plus d'hommes différents. Mais le roi de Macédoine marchait

[1] D'après mes calculs. Lelewel (td. Straszéwicz, *Pythéas de Marseille*, Bruxelles, 1836, p. 43) comptait 186,000 stades, mais il faisait aller Pythéas dans la Baltique, ce qui m'a toujours paru inacceptable.

à la tête d'une armée victorieuse, sur des terres déjà visitées par les Perses. Pythéas n'était qu'un armateur de Marseille; il naviguait à ses risques et périls sur des mers inconnues, son navire était équipé à ses frais, et ce sembla plus tard une merveille, même aux yeux des Grecs, qu'un des leurs ait pu aller si loin avec ses seules ressources, contre vents et marées, haines et légendes (entre 328 et 321?).

IV. De Marseille, Pythéas se rendit à Cadix, dont les Carthaginois ne purent lui interdire l'accès. Et ce fut de là qu'il partit, comme ses précurseurs, pour les mers et les terres de l'étain et de l'ambre. Il doubla le « Cap Sacré » de Saint-Vincent, et les autres promontoires mystérieux où les indigènes hurlaient leur foi et adoraient leurs dieux et leurs morts. On était au printemps; les vents du Sud-Ouest étaient favorables. Il gagna en cinq jours le cap Ortegal.

Il avait alors à sa droite le rivage sans fin de l'Espagne avec ses innombrables dentelures, et devant lui l'immensité de l'Océan. Navigateur mieux renseigné[1] et observateur plus précis qu'Himilcon, il cingla hardiment droit vers le Nord-Est, coupant d'une navigation très sûre tout le large du golfe de Gascogne. En trois jours, les vents du Sud-Ouest, dominants dans ces parages, le portèrent à la hauteur d'Ouessant et des caps armoricains[2].

Après cette course rapide, Pythéas semble avoir reposé ses hommes et ralenti son navire. Il était arrivé sur une mer plus vivante, il approchait des marchés de l'étain; il pouvait tirer profit à s'enquérir des choses et des gens; il s'informa et il observa. C'est ainsi qu'il nota le chapelet de petites îles qui venaient de la côte et qui finissaient à Ouessant[3]; qu'il reconnut la côte elle-même et le cap Saint-Mathieu; qu'il apprit le nom de la peuplade qui habitait le continent, celle des Ostimiens, que César y retrouvera; qu'il entendit parler du marché de Corbilo, à l'embouchure d'un grand fleuve situé plus au Sud[4]. — Le Marseillais n'hésita pas à donner à toutes ces terres le nom de Celtique[5] : car il comprit, soit à leur situation, soit à la langue de leurs habitants, qu'elles étaient le prolongement de l'arrière-pays de Marseille. Pour la première fois, la

[1] Il est possible qu'il ait embarqué des marins à Cadix.

[2] Strabon, I, 4, 5, très bien interprété par Hergt, p. 21 et 22. Pythéas a dû arriver par le travers d'Ouessant, ce qui est toujours le cas pour les navires qui viennent de La Corogne et du cap Ortegal.

[3] Béniguet, Trielen, Molène; Strabon, I, 4, 5.

[4] Strabon, IV, 2, 1 (interprétation que j'accepte, mais que j'avoue discutable).

[5] Strabon, I, 4, 5.

Gaule prenait corps aux yeux des Grecs[1] : et c'est une très grande date dans son histoire.

Puis il entra dans la mer de l'étain, et toucha, à une journée d'Ouessant, la côte souhaitée de Cornouailles. — Jusque-là Pythéas n'avait fait que copier ou suivre Himilcon : à part des observations plus précises, il ajoutait peu au périple de son devancier. Une fois sur les rivages de la Grande-Bretagne, il abandonna hardiment les routes puniques, et chercha par lui-même la fin de cette terre du Nord : il avait des curiosités de savant qui étaient étrangères à l'esprit de l'envoyé de Carthage. Pendant six semaines (avril-mai?), il en suivit les côtes, remontant jusqu'à l'extrême pointe septentrionale, reconnaissant peut-être les îles voisines, redescendant le long du canal d'Irlande, rejoignant enfin le pays des mines. Et il put par lui-même affirmer, le premier des Méditerranéens, qu'on avait devant soi une très grande île, supérieure en étendue à la Sicile même, la plus célèbre de toutes, et comme elle en forme de triangle. Au cours de ce voyage, il débarqua plus d'une fois, calculant la hauteur des marées, surpris des quatre-vingts coudées[2] qu'elles atteignaient par endroit, étudiant les indigènes, leurs dieux, leurs cultures, leurs demeures et leurs rois, charmé de la concorde qui régnait entre eux, et fort étonné de voir leurs guerriers monter sur des chars, « comme les anciens héros de la guerre de Troie ».

Après avoir achevé son enquête sur l'étain, il passa dans la mer de l'ambre. Il longea, une fois encore, le rivage méridional de la Bretagne jusqu'aux falaises du pays de Kent, qui portait déjà son nom d'à présent, *Cantium*. Là, perdant de vue les « côtes blanches », il chercha la Celtique en poussant droit vers l'Est : il allait plus lentement sur cette mer dangereuse, et il lui fallut près d'une semaine pour atteindre, au Levant de Douvres, l'estuaire de ce grand fleuve dont parlait déjà Hérodote, l'Elbe, berceau de l'ambre.

Là encore Pythéas fit un nouvel arrêt (mai? juin?). Il nota exactement l'endroit où la précieuse résine était recueillie : on la trouvait sur les bords d'une île, à une journée de la terre ferme (Héligoland?)[3], et elle

[1] Remarquez que chez Himilcon (par Aviénus) les terres de l'Armorique ne sont rattachées à aucune autre contrée ; elles apparaissent isolées de leur arrière-pays.

[2] Pline, II, 217 : ou le chiffre est mal transmis (ce qui est toujours possible, étant donné que le texte de Pythéas paraît avoir été souvent mal compris et dénaturé par les anciens), ou l'observation a été mal faite, les plus fortes marées, dans le canal de Bristol, n'atteignant qu'à peine la moitié de ce chiffre.

[3] C'est la solution de Hergt, p. 34 ; Matthias (p. 28 et suiv.) propose, après bien d'autres, une des îles frisonnes. Je

était transportée de là sur le continent. Il eut des colloques avec les indigènes de l'estuaire, qui étaient les acquéreurs ordinaires de l'ambre, et chez qui s'en tenait le principal marché. Tout cela devait être d'un très grand intérêt pour un armateur de Marseille.

Cet énorme fleuve de l'Elbe, à l'embouchure large et profonde comme un golfe de l'Océan, paraissait marquer la frontière entre deux mondes. Pythéas arrêtait à ses bords occidentaux la limite de la Celtique : au delà des eaux, les terres basses perdues dans le lointain furent pour lui la fin de la Scythie asiatique, venue du Levant et d'en bas pour confiner aux Celtes et à l'Europe.

Le Marseillais n'avait rien à voir avec les Scythes : c'était l'affaire d'Alexandre, ou des Grecs de l'Orient, de s'occuper d'eux. Ses intérêts, son ambition, sa curiosité l'attiraient vers le Nord et l'Occident, vers le Couchant d'en haut. — Ce fut en se dirigeant vers l'Ourse qu'il remit à la voile. Il allait de nouveau à la conquête du Septentrion, bien au delà des fleuves et des rivages dont on parlait à Cadix.

Sept jours durant, l'homme des cieux tempérés et des horizons limpides gouverna sans crainte dans ces mers froides et brumeuses [1]. Au Nord de l'Elbe, il aperçut le renflement du Jutland, qu'il regarda comme une île. Puis, guidé sans doute par des marins du pays, il traversa le grand détroit, longea les côtes escarpées d'une terre nouvelle, et débarqua enfin dans une anse de fiord norvégien [2].

Les habitants de cette contrée l'appelaient du nom de Thulé, Θούλη. Comme tous les indigènes du Nord, ils se montrèrent obligeants et prêts à satisfaire la curiosité de l'étranger. Pythéas put circuler dans le pays par terre ou par eau : il alla sans doute de Bergen jusqu'à Trondjem, ces centres immuables de la vie active sur la mer norvégienne. On lui montra dans le lointain le lieu mystérieux où le soleil repose durant les longues nuits du cercle polaire; on lui fit connaître que lors des jours d'hiver, dans le Nord de la contrée, il ne paraissait presque plus à l'horizon; lui-même put constater, par ces temps d'été qu'il passa à Thulé, des journées de 21 à 22 heures, de courtes nuits de 2 ou 3 heures,

ne puis pas accepter que Pythéas soit allé en Baltique et que le gisement d'ambre qu'il ait connu soit celui du Samland. Voir l'ancienne bibliographie chez Arvedson, p. 32 et suiv., la nouvelle chez Wissowa, au mot *Bernstein* (article composé par Blümner).

[1] Cf. Antonius Diogénès, 2 : Διὰ τὸ πολὺ τοῦ ψύχους.

[2] Peut-être à Bergen; Strabon (IV, 5, 5) parle du miel de Thulé : il n'y a pas d'abeille au Nord du 61e degré. Je n'hésite pas un seul instant à faire de Thulé la Norvège, identification à laquelle ont pensé déjà des anciens, que Fuhr, Murray et Hergt, entre autres, ont bien développée.

pendant lesquelles le soleil projetait encore à l'horizon les lueurs confondues de son crépuscule et de son aurore. La terre n'était pas du reste misérable : elle produisait des fruits, des légumes, de l'avoine[1] et du blé; on pouvait, dans le Sud, élever des abeilles; on y avait du pain et des boissons fermentées.

Pythéas s'obstina encore, continua sa route. Il embarqua des indigènes comme pilotes ou interprètes, il navigua un jour vers le Nord. Mais il n'avait plus devant lui que l'Océan du large : les gens du pays en disaient des choses effrayantes. C'était une masse formidable et confuse, qui ne ressemblait à aucune mer du monde : ni le pied de l'homme ne pouvait s'y tenir, ni la carène du navire s'y frayer un passage; on ne savait si c'était de la terre, de l'air ou de l'eau, et on en parlait comme d'un colossal « poumon » entourant tout l'univers[2]. Peut-être Pythéas trouva-t-il devant lui des banquises flottantes, des amas d'algues, et ces terribles bruines du Nord qui offusquent et troublent les vues les plus nettes : il déclara avoir vu le « poumon marin » ou ce qui lui ressemblait, et se refusa, cette fois, à aller plus loin. Saturne, le dieu créateur du monde, lui interdisait ces espaces inhabités dont il s'était réservé la jouissance[3]. — Après tout, Pythéas avait, le premier des hommes, parcouru la route extérieure de l'Océan, depuis les Colonnes ouvertes par Hercule jusqu'à la mer fermée par Saturne[4]. L'automne allait venir : il fit volte-face vers Thulé, reprit de là le chemin de la Bretagne[5] et du Sud, revint à Marseille avec le même bonheur, et publia le récit de son voyage.

V. Ce récit eut un succès prodigieux. Pythéas, semble-t-il, fut écrivain très habile autant que marin très brave. Il sut mêler dans ses livres les observations précises et les anecdotes vivantes : c'était un homme de science et d'imagination, sûr et attachant à la fois[6]. Ses écrits abondaient en noms et en chiffres : il indiquait toujours, pour les chemins parcourus, les distances en stades et les traites de mer en journées; il rapportait fidèlement les noms indigènes des caps, des îles et des golfes.

[1] Cf. Hergt, p. 67.

[2] Le travail de Kähler a pour but d'identifier ce « poumon de mer » aux régions basses (cf. Pline, XVI, 2) de la Frise. Je ne peux le suivre sur ce point.

[3] *Mare... Cronium*, Pline, IV, 104.

[4] « Tote la terre jusqu'à la mer betée », comme on dira au moyen âge.

[5] Il me paraît être allé directement de Bergen ou de Trondjem au Nord de l'Écosse en six jours (Strabon, I, 4, 2).

[6] Voir les fragments réunis par Schmekel, Mersebourg, 1848, à peu près au complet; le recueil d'Arvedson, Upsal, 1824, est à négliger.

La mer, le ciel et la terre avaient également attiré son attention : il enregistra les principales hauteurs des marées, et il aperçut le premier que ce phénomène correspondait aux phases de la lune. Il avait pris partout la hauteur du soleil, déterminé la latitude; à Marseille même, à l'aide d'un énorme gnomon, il avait pu calculer avec une justesse étonnante la distance de l'Équateur [1]. Pas une seule fois, semble-t-il, il ne s'est égaré dans sa route, même en pleine mer : il a su trouver la véritable position de l'Étoile Polaire dans la constellation du Chariot. C'était aussi, à coup sûr, un homme très courageux et très pratique. Pour avoir affronté sans hésitation les mers du large, si loin de la terre, il faut qu'il ait eu un navire solidement charpenté, fort bien gréé, et un équipage de tout repos. Partout où il passait, il consignait ce qui intéressait le commerce de son pays, les longueurs relatives des trajets commerciaux [2], les lieux de production et de vente. Et à côté de cela ses livres renfermaient des descriptions de peuples et de pays; ils rapportaient quelques-unes de ces vieilles légendes que les hommes du Nord lui racontèrent. Il n'y croyait pas : il avertissait alors qu'il ne parlait que par ouï-dire, et comme par devoir de narrateur. Mais il évitait par là à son périple la sécheresse habituelle aux écrits de ce genre.

Toutes les catégories de lecteurs y trouvèrent leur profit. Les géographes et les historiens des temps hellénistiques, Dicéarque, Hipparque, Eratosthène, Timée, Xénophon de Lampsaque, lui empruntèrent tous leurs renseignements sur l'Occident, discutèrent ou copièrent ses chiffres et ses théories. Les faiseurs de romans exotiques placèrent dans sa Bretagne ou sa Thulé les Hyperboréens de l'ancienne poésie grecque, et prirent ses descriptions comme cadres d'extraordinaires aventures.

Puis, après un temps d'engouement, on se défia de Pythéas [3]. Il subit le sort d'Himilcon, ou des découvreurs de l'étain et de l'ambre, qu'avait raillés autrefois Hérodote. Au temps de Polybe, lorsque les guerres, les misères, les petitesses et les passions de la conquête romaine détournèrent le monde méditerranéen des routes lointaines, des ambitions commerciales et des vastes entreprises scientifiques, lorsque ce monde se

[1] Cf. en particulier *Journal des Savants*, 1818, p. 692.

[2] Il a reconnu, par exemple, que la voie la plus rapide pour se rendre aux parties septentrionales de l'Espagne était par terre πρὸς τὴν Κελτικήν et non pas κατὰ τὸν Ὠκεανόν (Strabon, III, 2, 11). Il fallait en effet 10 jours de mer de Marseille à Cadix, 6 à 7 de Cadix au cap du Figuier, soit 17; par la Gaule, 7 sur terre le long des Pyrénées, 2 sur mer de Port-Vendres à Marseille, soit 9.

[3] Cf. d'Arbois de Jubainville, *Habitants de l'Europe*, 2e éd., II, p. 40 et suiv.

replia sur lui-même pour obéir à ses nouveaux maîtres, ce fut un lieu commun que de traiter Pythéas le Marseillais de simple imposteur, « le plus menteur des hommes »; et les Marseillais eux-mêmes, comme s'ils redoutaient les entreprises des Romains sur les terres de l'étain et de l'ambre, désavouèrent leur grand savant, et déclarèrent à Scipion qu'ils ne savaient ce que Pythéas avait voulu dire.

En réalité, il n'avait jamais menti, il ne s'était trompé sur aucun point[1]. Le malheur, pour lui, fut que personne ne se sentit capable, dans le monde grec, de refaire son voyage. Sur ces rivages lointains de l'Atlantique, Marseille ne pouvait rien à elle seule. Les autres Hellènes étaient trop affairés par leurs stupides discordes pour s'occuper de généreuses aventures. Carthage, en fin de compte, écarta Syracuse. L'empire macédonien s'était démembré après la mort de son fondateur. L'activité humaine s'absorba partout en jalousies de voisinages. Il avait manqué à Pythéas, pour doter l'hellénisme d'un nouvel empire, d'être compris par un Alexandre ou un Agathocle.

CAMILLE JULLIAN.

LIVRES NOUVEAUX.

FELIX SOLMSEN. *Inscriptiones graecae ad inlustrandas dialectos selectae*, scholarum in usum edidit. In-12, VIII-96 p. — Lipsiae, Teubner, 1903.

L'usage à faire de cet excellent petit volume ne saurait donner lieu, ce semble, à aucune méprise : l'absence de tout commentaire explicatif, jointe à l'abondance de la bibliographie, montre assez que l'auteur a voulu mettre entre les mains des étudiants un livre destiné à compléter, par des exemples, l'enseignement théorique d'un maître. Un novice n'apprendra pas ici, à lui tout seul, l'histoire et la formation des dialectes grecs; mais il trouvera dans ce recueil l'occasion de saisir en quelque sorte sur le vif l'origine et l'application des règles que lui aura fait connaître un cours général de grammaire et de dialectologie grecques; ou plutôt, comme en ces matières la théorie est inséparable de l'exemple, l'étudiant suivra dans ce livre la démonstration du maître et s'exercera ensuite à tirer lui-même d'un texte toutes les explications qu'il comporte. Dans cette intention, M. Solmsen n'a pas craint de faciliter la lecture de ces documents épigraphiques : il a séparé et accentué chaque mot, selon l'usage de nos éditions classiques; il a même marqué du signe de la voyelle longue tout *epsilon* ou *omicron* qui représente sur la pierre le son *η*, *ει*, *ω*, *ωι*, *ου*, etc. Ainsi averti, le lecteur ne risque pas de s'égarer longtemps; mais il a encore

[1] Il a parlé par exemple de la Scythie à propos de l'Elbe, mais il a fait comme Colomb, parlant de l'Inde à propos de l'Amérique : ce n'est pas un mensonge, c'est une extension arbitraire d'une appellation géographique.

assez à faire s'il veut se rendre un compte exact des formes variées qu'il rencontre. Ajoutons que les documents réunis dans ces quelques pages offrent en général un intérêt historique de premier ordre. Destiné aux jeunes linguistes, ce choix de textes pourra servir aussi aux étudiants en histoire, et même à tous les philologues : les tables d'Héraclée, les lois de Gortyne, l'inscription delphique des Labyades, pour ne parler que des inscriptions les plus étendues, sont publiées par M. Solmsen avec une correction impeccable, qui donne à cette modeste édition une valeur vraiment scientifique. Am. H.

A. Audollent. *Defixionum tabellae quotquot innotuerant tam in graecis Orientis quam in totius Occidentis partibus praeter atticas.* In-8°. — Paris, Fontemoing, 1904.

Le livre que M. Audollent vient d'écrire et de présenter comme thèse latine à la Faculté des Lettres de Paris mérite d'être signalé ; il restera comme ouvrage de fonds sur la matière que l'auteur a choisie, à côté des travaux similaires de M. Wünsch. Il se compose de deux parties. La première traite d'une façon générale de ces petits documents, écrits d'habitude sur lamelles de plomb, dont j'ai eu l'occasion de publier quelques spécimens dans le *Journal des Savants* (mai 1903). On sait que l'on y lit, enveloppés dans des formules magiques, les noms de certaines personnes, hommes ou femmes, dont il s'agissait de contrarier les desseins ; il était fait appel contre eux à des puissances occultes supérieures, en qui le vulgaire avait confiance. M. Audollent a divisé ces documents en quatre catégories, suivant qu'ils visent un plaideur dont on voulait triompher en justice, un voleur inconnu duquel il fallait obtenir la restitution d'un objet volé, un rival en amour qu'on souhaitait écarter, ou un cocher du cirque appartenant à une faction adverse; il a remarqué que si les premiers et les seconds se rencontrent surtout dans la partie grecque de l'Empire romain et les derniers dans les grandes villes célèbres par leurs spectacles, comme Rome, Carthage ou Hadrumète, les avant-derniers étaient en faveur un peu partout, la passion qui les dictait étant de tous les pays. À quelque catégorie qu'ils appartiennent, ces monuments offrent d'ailleurs des caractères communs ; la rédaction en est presque toujours la même, comme les dieux qui y sont invoqués, comme les formules d'imprécation dont ils se composent ; dans toutes les provinces on en faisait le même emploi et l'usage en persista aussi longtemps. Toutes ces questions, qui intéressent à la fois l'histoire des mœurs, des idées, des croyances religieuses, la philologie, l'archéologie, ont été étudiées avec détail par M. Audollent. Je doute qu'il ait laissé beaucoup à dire à ceux qui seraient tentés d'être ses successeurs.

La seconde partie du livre, la plus développée, est occupée par le recueil de toutes les *tabellae defixionum* connues, réparties géographiquement. L'auteur n'a laissé de côté que celles qui ont été trouvées en Attique, déjà réunies par Wünsch dans le *Corpus inscriptionum atticarum.* Il est difficile pour ceux qui n'ont pas tenu en main quelqu'une de ces tablettes chargées de caractères minuscules et qui n'ont jamais eu l'occasion de déchiffrer ces écritures lâchées, à peine gravées, rongées par le temps, de comprendre quelles ont dû être la persévérance et la perspicacité de M. Audollent. Les épigraphistes, que cela touche plus particulièrement, ne sauraient assez le remercier de la peine qu'il a prise de lire ou de contrôler tous ces grimoires et qu'il leur a, par là même, évitée ; le total des textes insérés est de trois cents. Pour la première fois ces documents si curieux pour l'étude des croyances populaires antiques sont mis, de la sorte, à la portée des savants, avec des *indices* très complets et des commentaires méthodiques qui en facilitent la lecture et la compréhension. R. C.

Die Syrische Didaskalia, übersetzt und erklärt von H. Achelis und J. Flemming. In-8°, VIII-388 p. — Leipzig, Hinrichs, 1904.

Personne n'ignore la place importante qu'occupe, dans l'ancienne littérature chrétienne, l'ouvrage qui porte comme titre : *Didascalie ou Doctrine des XII Apôtres et des Saints Disciples de notre Sauveur.* L'original grec, que saint Épiphane semble avoir connu sous le nom de *Διάταξις τῶν ἀποστόλων*, est aujourd'hui perdu. Il a servi de base aux six premiers livres des *Constitutions apostoliques* (qui datent du IVe siècle). L'œuvre a été conservée dans une traduction syriaque que De Lagarde découvrit et publia en 1854, d'après un manuscrit unique (Bibl. nat., n° 62). Depuis lors on a signalé trois autres manuscrits : un au Musée Borgia, un autre à Cambridge, et un manuscrit « mésopotamien » publié par Mme Gibson, avec traduction anglaise (1903). Il est vraisemblable que ces trois derniers ont été copiés l'un sur l'autre ou sur le même original. Ils ne s'écartent pas sensiblement de la recension de Paris, de sorte que tous les manuscrits représentent certainement une même traduction. Elle avait déjà été jugée fidèle : la chose vient d'être confirmée par la découverte d'une version latine, remontant peut-être au IVe siècle, dans un manuscrit palimpseste de la bibliothèque du chapitre de Vérone. La version syriaque doit elle-même dater de la fin du IIIe ou du début du IVe, et serait ainsi de très peu postérieure à la composition de l'ouvrage. Une traduction française du texte syriaque publié par Lagarde a été faite par M. Nau (1902). Le travail de MM. Achelis et Flemming est le plus complet qui ait été jusqu'ici consacré à la Didascalie. Il comprend deux parties distinctes : une traduction allemande du texte, avec les variantes des manuscrits et des fragments latins, et une étude critique développée du document. La traduction est suivie d'une liste des citations. Outre les nombreux passages de l'Ancien et du Nouveau Testament (et, parmi eux, 12 citations du quatrième Évangile, contrairement à l'assertion de M. Nau), l'auteur a cité le IVe livre des *Oracles Sybillins*, les *Acta Pauli*, les *Acta Petri*, la *Didaché*, l'*Évangile selon les Hébreux*, l'*Évangile de Pierre*, les *Épîtres de saint Ignace*, les *Agrapha*. La seconde partie comprend quatre dissertations qui examinent successivement ce qu'il faut penser de la version syriaque; ce qu'était une communauté chrétienne au IIIe siècle, d'après la Didascalie; les rapports entre celle-ci et le Nouveau Testament; enfin l'origine du document. Tout le monde était à peu près d'accord pour l'attribuer au IIIe siècle. On discutait seulement si on devait le placer au commencement ou à la fin. La question ne peut être résolue avec une entière certitude. M. Achelis incline à le rapprocher de la fin du siècle, s'écartant peu de l'opinion dernière de M. Funck, qui indiquait la seconde moitié comme date très probable. Quant à l'auteur, il paraît bien certain qu'il était syrien.

Le travail consciencieux et plein d'érudition des éditeurs est vraiment digne d'éloges. J.-B. Ch.

G. Ferrero. *Grandezza e Decadenza di Roma.* I. *La conquista dell' Impero* (6e mille, 1904); II. *Giulio Cesare* (5e mille, 1904); III. *Da Cesare ad Augusto* (3e mille, 1904). — Milano, Fratelli Treves.

G. Ferrero. *Grandeur et Décadence de Rome.* I. *La conquête.* — Paris, Plon, 1904.

A. H. J. Greenidge. *A history of Rome during the later republic and early principate.* I. *From the tribunate of Tiberius Gracchus to the second consulship of Marius. B. C. 133-104*, with two maps. — London, Methuen and Co, 1904.

M. Ferrero a entrepris la tâche considérable d'étudier d'une manière approfondie la formation, le développement et le déclin de l'empire romain. Des six tomes an-

noncés, trois ont déjà paru et, bien que l'ensemble ne soit pas encore terminé en italien, l'auteur a commencé d'en faire une édition française remaniée. C'est une preuve remarquable d'activité que d'avoir su mener à bonne fin avec une telle rapidité une partie aussi importante de son travail.

Aux yeux de M. Ferrero, la guerre des Gaules est l'événement le plus marquant de l'histoire de Rome : expliquer sous quelles influences et dans quel milieu elle se prépara, montrer comment elle s'accomplit et comment elle rendit possible à Rome de jouer son rôle de « médiatrice entre l'Orient civilisé et l'Europe barbare », raconter de quelle manière se créa « l'unité vivante de l'empire », tel est le thème des premiers volumes. Le talent d'exposition de M. Ferrero, sa connaissance du sujet qu'il traite, l'originalité de ses idées, la place qu'il accorde avec grande raison aux transformations sociales, aux phénomènes économiques, aux questions commerciales donnent à son œuvre une valeur toute spéciale, la rendent tout particulièrement attachante : c'est un ouvrage de science, appuyé sur un examen sérieux des textes et écrit par quelqu'un qui sait animer son récit et dégager les grands traits d'un homme ou d'une époque. D'aucuns pourraient regretter que de temps à autre M. Ferrero éprouve le besoin d'instituer entre le passé et le présent des comparaisons, des rapprochements, des oppositions sur lesquels il y aurait souvent beaucoup à discuter (par exemple t. I, ch. XVIII). Mais d'autres goûteront cette manière de faire que le plus célèbre historien de Rome antique avait adoptée avant lui. Nous aimons à penser que M. Ferrero ne fera pas trop attendre les autres volumes qu'il a promis.

M. Greenidge se propose de retracer l'histoire de Rome entre les années 133 av. J.-C. et 70 après, et publie le premier des six tomes qu'il a l'intention de consacrer à cette étude. Son récit des événements qui marquèrent les tribunats de Tibérius et de Caïus Gracchus et la guerre de Jugurtha est complet et clairement présenté; tous les faits sont groupés avec ordre, leurs causes et leurs conséquences dégagées avec discernement; cela constitue un exposé très consciencieux, un peu long et un peu terne, de la période qui va du tribunat de Tibérius Gracchus au second consulat de Marius (133 à 104 av. J.-C.). A. M.

Appendices ad Hainii-Copingeri Repertoriam bibliographicum. Additiones et emendationes edidit DIETRICUS REICHLING, Dr. phil., gymnasii regii Paulini Monasteriensis professor. Fasciculus I. In-8°. — Monachii, sumptibus Jac. Rosenthal.

Malgré l'importance des travaux dont les livres du XVe siècle ont été l'objet depuis une vingtaine d'années, le *Repertoriam* de Hain est resté et restera longtemps encore l'ouvrage le plus utile et le plus commode à consulter pour les recherches, de jour en jour plus nombreuses, auxquelles les livres de cette catégorie donnent lieu dans nos bibliothèques. Aussi, tout en applaudissant à l'apparition des catalogues des incunables de collections publiques ou privées ou de fonds de libraires, comme aussi aux monographies consacrées à un sujet, à un auteur, à un pays, à une ville ou à un atelier, les bibliographes et les bibliothécaires font-ils un accueil particulièrement favorable aux publications qui se présentent sous la forme de compléments ou de suppléments au célèbre Répertoire des livres du XVe siècle. Telle est la table de ce Répertoire, par noms d'imprimeurs et de libraires, que M. K. Burger a fait paraître en 1891. Telle aussi la grande compilation de Copinger, avec l'inappréciable appendice que Burger y a joint, et qui s'applique non seulement aux répertoires de Hain et de Copinger, mais encore à ceux de Campbell, de Proctor et de Mlle Pellechet. À ces instruments de recherches, dont l'utilité est bien connue, il faudra ajouter celui que vient de publier un libraire de Munich, M. Jacques

Rosenthal, qui a depuis longtemps fait ses preuves en bibliographie, et dont le Catalogue de 1,500 incunables, intitulé *Incunabula typographica*, publié à l'occasion du cinquième centenaire de Gutenberg, est une œuvre remarquable.

Le recueil du docteur D. Reichling mérite bien d'avoir une place dans nos bibliothèques à côté de celui de Hain. Les notices qu'il renferme sont aussi exactes et aussi détaillées que celles de ses devanciers. Il y en a 831, dont 365 se rapportent à des ouvrages non mentionnés par Hain ou par Copinger, et 466 à des ouvrages insuffisamment décrits par ces deux bibliographes. L'auteur a puisé à des sources dont les richesses bibliographiques ont été jusqu'ici bien peu employées pour l'étude des incunables. C'est ainsi qu'il a signalé au Vatican une édition des *Formalitates in doctrinam Scoti* d'Étienne Brulifer, imprimée avec les types dont Henri Meyer s'est servi à Toulouse (p. 22, n° 96); à la Bibliothèque nationale de Naples, les *Errores philosophorum* de Gilles de Rome, volume terminé par cette note : « Impressum Wienne, anno M.CCCC.LXXII », date fautive dans laquelle le millésime 1472 doit être remplacé par 1482 (p. 84); au collège de la Trinité de Dublin, la *Philosophia pauperum* d'Albert le Grand imprimée à Vienne, « impensis Johannis Solidi » (p. 2, n° 9); au Gymnase de Heiligenstad, deux pièces en caractères de la Bible à 36 lignes, un « *Compendium saluberrimum de statu clericorum* », et les *Statuta provincialia* [*Moguntina*] (p. 73, n° 335, et p. 75, n° 339).

Beaucoup des matériaux de ce livre ont été recueillis en Italie au cours d'une mission dont l'auteur avait été chargé par le gouvernement prussien. L. D.

MUSÉE CONDÉ.

LE MUSÉE CONDÉ EN 1904.

M. Alfred Mézières, conservateur du Musée Condé, a présenté de vive voix, à la séance trimestrielle de l'Institut, tenue le 11 janvier 1905, un rapport dont il a bien voulu retracer pour nous les lignes principales :

Le Musée Condé a rencontré auprès du public le même succès que les années précédentes. On peut évaluer à 50,000 le nombre des visiteurs du dimanche et du jeudi; les visiteurs du samedi ont été plus de 2,700. Ces nombres sont exactement ceux des deux années précédentes; nous pouvons donc les considérer comme une moyenne qui se maintiendra les années suivantes et qui atteste la vogue si justifiée qui ne cessera de s'attacher à l'œuvre de M. le duc d'Aumale. Les Conservateurs se plaisent à reconnaître l'attitude parfaite du public, attitude encouragée d'ailleurs par le dévouement et la courtoisie dont fait montre le personnel du Musée Condé; ils se plaisent aussi à constater l'admiration provoquée dans le public par l'état d'entretien du château et du parc.

Pendant l'année 1904, le Musée Condé a dû un surcroît de faveur, auprès du

public éclairé, à l'Exposition des Primitifs français. Les règles si sagement imposées à l'Institut par M. le duc d'Aumale n'ont pas permis au Musée Condé de prendre une part effective à cette manifestation de l'art français des XIVe, XVe et XVIe siècles; et il est vraiment difficile de le regretter, car c'eût été découronner le Musée Condé que de lui emprunter, ne fût-ce que pour trois mois, les très nombreuses œuvres d'art de ces époques, qui ne sont pas le moindre attrait des galeries de Chantilly. Les critiques, les érudits, dont l'attention a été si vivement sollicitée cette année vers l'étude des anciennes productions de l'art français, n'ont pas manqué de comprendre le Musée Condé dans le champ de leurs investigations, et le Musée Condé n'a eu qu'à se féliciter de leurs recherches. Jusqu'à une date récente, on prenait le XVIe siècle comme point de départ de la peinture française; au XVe siècle, il y avait bien des miniaturistes français, et parmi eux des artistes hors de pair, pour ne citer que Jean Fouquet, mais point de peintres au vrai sens du mot; devant un tableau du XVe siècle, on cherchait un nom italien, un nom flamand, jamais un nom français; il n'y avait pas de peintres français. L'Exposition des Primitifs a puissamment contribué, par les études qu'elle a occasionnées, à jeter à bas cette légende si contraire au plus simple bon sens. Et voici que le Musée Condé, qui, lui aussi, renferme des tableaux du XVe siècle, a bénéficié de ce retour de vérité; une au moins de ces anciennes peintures, jusqu'ici flamandes, se trouve incontestablement française; grâce à la sagacité de notre confrère, M. Bouchot, nous avons pu mettre au bas d'un tableau les noms de Charonton et de Villate, et la date de 1452. Et il est permis d'espérer que la découverte de documents d'archives autorisera la restitution à des artistes français de quelques autres peintures du même temps.

Vous savez tous, Messieurs, que le Musée Condé possède un joyau inestimable, un manuscrit incomparable, le plus beau, le roi de tous les manuscrits à peintures. Bien que soigneusement conservé à Chantilly, il a été, on peut le dire, le «clou» de l'Exposition des Primitifs français. Il a été le but d'un véritable pèlerinage, et notre conservateur adjoint, M. Macon, a eu la tâche difficile de concilier le désir de satisfaire la curiosité des pèlerins avec le souci d'assurer au précieux livre le plus extrême respect. C'est à bon droit que M. le duc d'Aumale considérait les *Très riches Heures du duc de Berri* comme la perle de ses collections. Somptueusement exécuté par l'ordre de ce frère de Charles V entre 1412 et 1416, il contient des peintures merveilleuses qui seront toujours un sujet d'admiration et d'étonnement. C'est l'œuvre des «Trois frères enlumineurs» célébrés par Guillebert de Metz : «Pol et ses frères», dit l'inventaire dressé après la mort du duc de Berry, c'est-à-dire Paul de Limbourg, artiste issu de cette contrée qui vit naître les Malouel et les Van Eyck. Mais tandis que les Van Eyck restaient dans leur pays, Paul de Limbourg et ses frères, attirés comme tant d'artistes du Nord par l'éclat de la cour des Valois, étaient venus parfaire en France leur éducation artistique et s'étaient fixés à Paris. Quelles que soient les influences subies par ces peintres, «il est impossible, comme l'a très justement dit M. le duc d'Aumale dans le catalogue de ses manuscrits, de ne pas reconnaître dans nos *Très riches Heures* un ensemble essentiellement français, le chef-d'œuvre d'une grande école.....» «Ces *Heures*, ajoutait le prince, méritent une description complète, une critique approfondie; d'autres accompliront cette tâche.» Cette tâche est aujourd'hui accomplie. Assaillis de sollicitations venues de l'étranger, les Conservateurs du Musée Condé ont jugé qu'il convenait que la publication de ce précieux manuscrit fût faite en France, et la librairie Plon a bien voulu assumer l'entreprise, très coûteuse, d'éditer ce beau livre avec tout le luxe qu'il mérite. L'habile héliograveur Dujardin s'est surpassé dans la reproduction des peintures de Paul de Lim-

IMPRIMERIE NATIONALE.

bourg et de ses frères; les 63 planches sorties de son atelier sont de la plus grande beauté. Nous avons confié au comte Paul Durrieu, dont la compétence est si connue, le soin de rédiger le texte, et nous pouvons nous en féliciter hautement. M. Durrieu a uni une étonnante érudition à la plus judicieuse critique, et ses conclusions s'imposent à l'attention du monde savant; elles seront accueillies sans réserve. Dans sa conscience à approfondir les questions complexes soulevées par l'étude de notre manuscrit, il a recueilli des renseignements de tout ordre, non seulement en France, mais à l'étranger, surtout en Belgique, dans l'Allemagne rhénane et en Italie; et il a pu conclure comme M. le duc d'Aumale : « Oui, les peintures des *Très riches Heures* forment un ensemble essentiellement français. » C'est le chef-d'œuvre de l'école française au début du xve siècle. Le plus légitime succès est assuré à ce splendide monument élevé à l'honneur de notre art national.

Vous voyez, Messieurs, que le Musée Condé a brillamment contribué à l'Exposition des Primitifs français; tout le monde a voulu revoir les peintures de Paul de Limbourg, celles de Jean Fouquet, de Charonton, du maître de Moulins, des Clouet, de Corneille de Lyon et de leurs contemporains, toutes ces productions de l'ancienne peinture française que M. le duc d'Aumale a réunies avec tant d'amour au château de Chantilly.

Le Cabinet des Manuscrits de Chantilly a fourni d'autres sujets d'étude aux érudits. M. Léon Dorez, de la Bibliothèque nationale, a reproduit en phototypie, dans une collection publiée à Bergame, un manuscrit italien du xive siècle, que M. le duc d'Aumale avait acquis en Angleterre, et qui est intitulé : *Le Canzone delle virtù e delle scienze*, de Bartolomeo di Bartoli da Bologna. Ce poème sur les vertus et sur les arts libéraux fut composé, vers 1355, en l'honneur de Bruzio Visconti. Ce qui donne une grande valeur au manuscrit de Chantilly, ce sont les très belles peintures dont il est orné. M. Dorez a fait preuve d'une grande érudition et d'une très fine critique en recherchant les origines du texte et de l'illustration.

Parmi les publications faites d'après les Archives du Musée Condé, il faut signaler tout d'abord le tome premier de la *Correspondance du duc d'Enghien*. La Société d'histoire contemporaine a voulu marquer le centenaire de la mort de ce malheureux prince par la mise au jour de sa correspondance, et elle a confié le soin de publier ses lettres au comte Boulay de la Meurthe. Le savant éditeur n'a pas eu de peine à établir que le duc d'Enghien était toujours resté étranger aux complots dirigés contre le Premier Consul, qu'il les ignorait même, et que rien ne peut justifier l'acte qui pèsera toujours sur la mémoire de Napoléon. « La recherche de la vérité, dit M. Boulay de la Meurthe, ne pourrait affaiblir les sympathies qui ont toujours entouré la personne de la victime, quelle qu'ait été sa conduite; elle peut les fortifier en établissant que cette conduite a été pure; que l'injustice s'est trouvée unie à la violence. Au moment où le cours des années ramène un de ces anniversaires qui font revivre et palpiter le passé devant nos yeux, la preuve de l'innocence n'est-elle pas le suprême hommage que la postérité peut rendre encore à la mémoire du duc d'Enghien, une dernière palme qu'elle peut déposer sur sa tombe ? »

Un amateur passionné de la vallée de Montmorency, M. Auguste Rey, auteur de nombreux travaux sur les villages de Saint-Prix, de Saint-Leu-Taverny, etc., habitué de la salle de travail du Musée Condé, où il étudie les archives du duché de

Montmorency qui s'y trouvent conservées, vient de consacrer un très intéressant volume au *Château de la Chevrette* et à *Madame d'Épinay*. Les documents de Chantilly lui ont permis de reconstituer l'historique de ce château, qui connut d'abord, au XVIIe siècle, le faste du financier Montauron; le Musée Condé lui a encore fourni, pour le temps de Mme d'Épinay, les portraits de nombreux personnages qui tenaient compagnie à cette femme célèbre dans la vallée de Montmorency; car M. de Carmontelle en était, et nous savons que son crayon aimait à s'exercer: les 480 portraits si bien décrits par notre confrère M. Gruyer en sont le témoignage.

Un autre domaine des Condé dont les archives sont conservées à Chantilly, le Clermontois d'Argonne, partie du département de la Meuse, comprenant Stenay, Dun, Jametz, Clermont, Varennes, continue de solliciter les érudits par l'importance des documents qui le concernent. L'archiviste de la Meuse, M. Lesort, vient de publier un recueil intitulé : *Les Chartes du Clermontois au Musée Condé*; et M. Robinet de Cléry y a trouvé les éléments d'une substantielle brochure consacrée à sa ville natale : *Dun à travers l'histoire*.

Les archives du duché de Guise sont l'objet des patientes investigations du duc de Guise actuel, le prince Jean d'Orléans, petit-neveu de M. le duc d'Aumale. Ce jeune prince a déjà consacré plusieurs études à l'histoire du Nouvion-en-Thiérache. Quant aux archives du domaine de Chantilly, elles continuent à faire les délices de notre conservateur adjoint, M. Macon, qui étudie successivement toutes les parties de notre domaine et en établit l'histoire jusque dans les moindres détails. La correspondance des Montmorency, conservée à Chantilly, a fourni une importante contribution à un livre de haute valeur que vient de publier un jeune docteur ès lettres, professeur au lycée de Toulon, M. Bourrilly, livre consacré à *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey* (*1491-1543*).

Le Cabinet des livres n'offre pas moins de ressources aux érudits. La suite de la somptueuse et magistrale *Histoire de l'Imprimerie* entreprise par le savant M. Claudin en fournit plus d'un témoignage. Bientôt d'ailleurs, Messieurs, vous pourrez vous rendre compte des richesses bibliographiques de Chantilly, car la collection de nos catalogues va s'enrichir d'un volume nouveau qui vous sera distribué dans quelques semaines. Je veux parler du *Catalogue des livres imprimés jusqu'au milieu du XVIe siècle*, dressé par notre éminent confrère M. Léopold Delisle avec la haute compétence que vous lui connaissez. J'ose dire que la partie de ce gros volume qui vous intéressera le plus sera la copieuse introduction dans laquelle M. Delisle a retracé l'historique de la bibliothèque de Chantilly. J'ai eu communication des bonnes feuilles, et j'ai eu l'émotion de me retrouver quelques heures dans la compagnie de M. le duc d'Aumale. La correspondance du prince, mise à la disposition de M. Delisle par les exécuteurs testamentaires, a permis à notre savant confrère de mettre en scène le duc d'Aumale, de le faire parler, de nous montrer comment s'est développée chez lui la passion des livres. Dès le lendemain de l'exil, en mars 1848, le prince s'inquiète de sa bibliothèque et en parle à Cuvillier-Fleury. L'héritage des Condé ne lui laissait pas de grandes richesses bibliographiques. La magnifique bibliothèque de la maison à Paris avait été dispersée par la Révolution. On en trouve des traces de tous les côtés : à la Bibliothèque nationale, à l'Institut, à la bibliothèque de l'Université, en province, à l'étranger. Les 3,000 volumes conservés à Chantilly n'étaient qu'un très modeste fragment de ces merveilles. Le prince

s'en occupe néanmoins, et tout de suite il cherche à augmenter ce qu'il possède déjà; il va chez les libraires de Londres, il suit les ventes publiques, il s'enrichit peu à peu avec discernement et avec goût. La collection Standish, léguée au roi Louis-Philippe par celui qui l'avait formée, et rachetée par le duc d'Aumale, fut pour le prince une occasion nouvelle de s'intéresser aux livres. Il fit porter en Angleterre les plus précieux et les installa dans sa maison de Twickenham. Il en acquit d'autres à la vente du roi Louis-Philippe, à la vente d'Armand Gigongne. C'est alors que se forma complètement la belle bibliothèque de Twickenham. Les membres de la famille royale de France, la reine Victoria l'enrichirent. Il n'y avait pas de cadeau plus agréable au prince que celui d'un bel ouvrage. Plus il avançait en âge, plus son goût se perfectionnait. Il finissait par ne plus attacher de prix qu'aux exemplaires irréprochables.

Une idée dominait en même temps son esprit ; le désir patriotique de retrouver hors de France les ouvrages qui faisaient honneur au génie français et qui avaient passé à l'étranger par le malheur des temps. Il les recherchait avec une curiosité émue, comme une partie même de notre gloire. Il était heureux de pouvoir les restituer à la France.

Il attachait une grande importance à la beauté des reliures. Les relieurs, qui comprenaient bien ses intentions et qui savaient s'y conformer, devenaient pour lui presque des amis. Lorsque Capé mourut, il en témoigna un véritable chagrin.

Le catalogue dressé par M. Léopold Delisle, avec le concours si précieux de M. Macon, permettra au public de se rendre compte des raretés qui existent à Chantilly et qui ne se trouvent pas ailleurs. Il indiquera en même temps l'intérêt qu'il y a à ne pas laisser échapper les occasions de continuer l'œuvre du prince, chaque fois que les ressources de l'Institut le permettront.

Le Cabinet des livres de Chantilly comprend des épaves de la bibliothèque des Montmorency et des Condé, et nous avons à cœur de suivre l'exemple que nous a donné M. le duc d'Aumale en augmentant le nombre de ces épaves, en recueillant, quand l'occasion s'en présente et quand nos ressources nous le permettent, des livres provenant de l'ancienne bibliothèque de Chantilly. M. Delisle a eu le chagrin de ne pouvoir faire rentrer à Chantilly un manuscrit offert en 1538 au connétable de Montmorency, un poème composé en son honneur par son parent l'évêque Jean de Luxembourg : le *Triomphe d'honneur*, admiré autrefois par André Duchesne, dans la « librairie » de Chantilly, appartient aujourd'hui au marquis de Lévis, qui refuse de s'en séparer. Mais M. Delisle a pris sa revanche en obtenant l'autorisation de publier le manuscrit, et celui-ci reprendra sa place à Chantilly sous la forme d'une plaquette luxueusement imprimée, avec les plus beaux caractères de l'Imprimerie nationale. Et la peinture qui orne le manuscrit et qui représente l'intronisation du connétable occupera la même place dans le volume sous l'aspect d'une superbe héliogravure de Dujardin. Les membres de l'Institut recevront tous un exemplaire de ce livre du connétable.

S'il nous est agréable, Messieurs, de recueillir à Chantilly les objets qu'y avaient autrefois placés les Montmorency et les Condé, nous considérons comme un devoir d'y réunir pieusement les souvenirs personnels de M. le duc d'Aumale. Voici le dernier que nous avons pu sauver. C'est une lettre autographe du prince, écrite à Alger le 14 février 1848, et adressée à M. Guizot, qui, peut-être, ne l'aura pas reçue, car la révolution du 24 février était bien proche. Permettez-moi, Messieurs,

de la citer tout entière; je ne puis rien trouver de mieux pour peindre l'âme du prince :

« Alger, 14 février 1848.

« Monsieur le Président du Conseil,

« Je viens de lire le discours que vous avez prononcé le 4 du courant à la Chambre des Députés. Permettez-moi de vous féliciter sur l'éclatant succès oratoire que vous avez remporté, et de vous remercier cordialement de l'éminent service que vous avez rendu au Roi, à tous les miens, à moi, et à l'ordre de choses que nous représentons. Vous avez été monarchique et libéral, éloquent et vrai. Vous avez esquissé avec une grande élévation de pensée et un rare bonheur d'expression la position que peuvent avoir les princes dans un état constitutionnel; vous avez démontré qu'ils pouvaient remplir certaines fonctions publiques, sans attenter aux constitutio ns et sans gêner la liberté d'action du gouvernement représentatif. Vous avez défendu la position qu'on voulait nous contester parmi les serviteurs du pays! Je suis heureux d'avoir été l'occasion de cette brillante inspiration, et je vous suis personnellement bien reconnaissant de la situation si nette où vous m'avez placé. Croyez donc, plus que jamais, Monsieur le Ministre, à la sincérité de tous les sentiments avec lesquels je suis

« Votre affectionné,
« H. D'ORLÉANS. »

Cette lettre date du temps de la prospérité. M. Léopold Delisle, dans son introduction, en a publié une autre qui fait plus d'honneur encore au duc d'Aumale, parce qu'elle est un nouveau témoignage de sa hauteur d'âme. À la fin du premier mois d'exil, voici ce qu'il écrivait d'Angleterre à Cuvillier-Fleury, le 31 mars 1848 :

« Pour moi je ne me plains pas, je ne souffre que pour mes chers et vénérés parents, pour mes amis, et surtout pour la France. Vous connaissez mes goûts simples, trop simples peut-être jadis, et aujourd'hui bien précieux pour moi. J'étais peut-être fait, plus que bien d'autres, pour vivre dans une république; ma femme pense comme moi, elle raccommode mon linge et mes habits, elle élève mon enfant et se trouve très heureuse, comme elle le dit, de pouvoir m'être utile. Ma conscience ne me reproche rien. J'ai consacré au service de mon pays les plus belles années de ma vie, que j'aurais pu passer dans toutes les jouissances du luxe. J'aurais voulu le servir plus utilement. Je suis toujours prêt à lui consacrer mon bras et mon cœur. Mon dévouement à la France ne s'éteindra qu'avec ma vie.

« Henri D'ORLÉANS. »

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du Dictionnaire de l'usage, l'Académie a étudié les mots compris entre *Contraire* et *Contrariété*.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Élection. L'Académie a élu, le 27 janvier, un membre ordinaire en remplacement de M. H. Wallon, décédé. Au premier tour de scrutin, M. Bayet obtient 5 suffrages; M. Élie Berger, 15; M. Paul Girard, 10; M. Haussoullier, 6. Au deuxième tour de scrutin, M. É. Berger est élu par 23 suffrages; M. Bayet en obtient 3; M. P. Girard, 8; M. Haussoullier, 2.

Ancien membre de l'École française de Rome, M. Élie Berger est professeur de paléographie à l'École nationale des chartes.

Communications. 6 janvier 1905. Il est donné lecture d'une lettre de M. Gauckler à M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, l'informant du résultat des fouilles effectuées en Tunisie pendant l'automne de 1904.

— M. Homolle donne lecture d'une lettre de M. Bulard, membre de l'École française d'Athènes, annonçant l'envoi d'aquarelles représentant des mosaïques découvertes à Délos en 1904. Ces aquarelles sont présentées à l'Académie: l'une d'elles figure en grandeur d'original la tête du Dionysos ailé porté sur un tigre, qui peut être considéré comme un des chefs-d'œuvre de la mosaïque antique.

13 janvier. M. Holleaux transmet à l'Académie le rapport que M. Vollgraff, membre néerlandais de l'École française d'Athènes, lui a adressé sur les fouilles qu'il a faites à Argos du 17 juillet au 27 août 1904. Elles ont eu pour principal objet le déblaiement complet de l'emplacement du temple d'Apollon Pythien, situé sur le versant sud-ouest de l'Aspis, et recouvert par les vestiges d'une église byzantine élevée aux premiers siècles de notre ère. Ces fouilles ont notamment amené la découverte d'une stèle de la fin du IVe siècle, portant une inscription dédicatoire à Latone, et celle d'une stèle du IIe siècle, portant le texte d'un oracle ordonnant à la ville des Messéniens de sacrifier aux Grands Dieux (mentionnés dans l'inscription d'Andanie) et de célébrer les mystères.

— M. Omont communique la notice d'un recueil manuscrit de grammairiens latins conservé à la Bibliothèque nationale, copié au Xe siècle par une femme dont le nom « Eugenia », transcrit en lettres grecques, se lit à la fin du volume.

— M. Salomon Reinach termine la lecture, commencée dans la séance du 23 décembre, de son mémoire relatif à Gilles de Rais, dans lequel il s'est efforcé de prouver que de tous les meurtres dont Gilles a été accusé aucun n'a été juridiquement établi. (Cf. *Journal des Savants*, janvier 1905, p. 56.)

— M. Noël Valois conteste la thèse soutenue par M. Salomon Reinach au sujet de Gilles de Rais. Quoi qu'on puisse dire de la rapacité de Jean V, duc de Bretagne, il existe contre le maréchal un ensemble de témoignages écrasants. Aucun texte ne permet de croire qu'ils ont été obtenus par la torture; deux d'entre eux seulement présentent des ressemblances, qui s'expliquent si les deux témoins ont été interrogés simultanément; ces deux témoins, d'ailleurs, sont d'autant moins suspects qu'en accusant leur maître ils se chargeaient eux-mêmes, si bien qu'ils furent condamnés et exécutés avec lui. Avant toute menace de torture, l'attitude de Gilles de Rais s'était grandement modifiée : le maréchal se sentait perdu et renonçait à se défendre. Dans la suite et jusqu'au dernier moment, il ne chercha qu'à faire éclater son repentir ; il s'étendit sur le récit de ses crimes, il réclama la publication de ses aveux en langue vulgaire, il demanda à être exécuté avant ses deux principaux complices, afin que ceux-ci ne pussent pas croire à l'impunité de l'auteur

responsable de leurs forfaits, il implora le pardon des parents de ses victimes. M. Valois signale encore le témoignage peu suspect d'un des complices de Gilles de Rais qui, s'étant esquivé, ne comparut point au procès, mais eut plus tard assez de crédit pour se faire octroyer des lettres de rémission par Charles VII : dans l'exposé de ces lettres, il reconnut expressément la réalité des meurtres d'enfants imputés à son ancien maître.

20 janvier. M. Cagnat communique une lettre de M. P. Paris sur un sanctuaire rustique situé dans la Sierra d'Alaraz (province de Murcie).

— M. Héron de Villefosse communique une lettre du Dr Carton relative à l'exploration des catacombes de Sousse.

— M. Louis Leger lit un mémoire sur la conversion des Permiens au christianisme dans la seconde moitié du XIVe siècle. Ces Permiens, dont le nom subsiste encore aujourd'hui dans celui de la ville de Perm, étaient des Finnois restés païens par suite de leur ignorance de la langue russe. L'apôtre russe saint Étienne inventa pour eux un alphabet spécial et traduisit les livres liturgiques en leur langue. Depuis le XIVe siècle, ils ont été peu à peu assimilés par la nationalité russe.

27 janvier. L'Académie délègue MM. Philippe Berger, Chavannes, Cagnat et Oppert au Congrès international des Orientalistes, qui se tiendra à Alger en avril 1905.

— M. Héron de Villefosse communique, au nom du P. Delattre, un billet écrit de Rhadamès au P. Huguenet, des Pères blancs d'Ouargla, et donnant la copie d'une inscription latine trouvée dans les ruines de l'antique Cydamus. Cette inscription mérite d'être signalée à cause de l'extrême rareté des textes romains rencontrés dans l'oasis et de l'éloignement de la région où elle a été découverte.

— M. Révillout lit un mémoire intitulé : «Un nouvel apocryphe copte.»

— M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un rapport sur l'état des publications de l'Académie pendant le dernier trimestre de 1904.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Présentations. Invitée par M. le Ministre de l'Instruction publique à dresser deux listes de candidats aux chaires d'histoire naturelle des corps inorganiques et d'histoire naturelle des corps organisés vacantes au Collège de France par suite des décès de MM. Fouqué et Marey, l'Académie a présenté : pour la première chaire, en première ligne M. Michel Lévy, et en seconde ligne M. Cayeux; pour la deuxième chaire, en première ligne M. François Franck, et en seconde ligne M. Tissot.

Anthropologie. M. Albert Gaudry a présenté, le 16 janvier, une note de M. Capitan intitulée : *L'homme et le mammouth à l'époque quaternaire sur l'emplacement de la rue de Rennes.* (Cf. *Comptes rendus des séances de l'Académie*, t. CXL, n° 3, p. 168.)

Histoire de la chimie. M. Berthelot a donné lecture, le 23 janvier, d'une note sur *Quelques métaux trouvés dans les fouilles archéologiques en Égypte.* (*Ibid.*, n° 4, p. 183.)

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

7 janvier 1905. M. Boutroux donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Ollé Laprune, son prédécesseur.

28 janvier. M. de Lanzac de Laborie lit un mémoire sur l'organisation des autorités locales à Paris après le 18 Brumaire.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Legs. M. Maurice Ferrary, statuaire, ancien prix de Rome, a légué à l'Académie, pour être conservée au Musée de Caen, la statue en marbre, dont il est l'auteur, et qui a pour titre « Vénus ».

7 janvier 1905. L'Académie décide la publication d'une liste des grands prix de Rome depuis 1795. Cette liste comprendra pour chaque section le sujet mis au concours, les nom, prénoms, lieu et date de naissance de tous les lauréats, ainsi que la mention de leurs professeurs.

21 janvier. M. Luc Olivier-Merson ayant présenté un article sur le terme *peinture de genre*, article destiné au Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts, M. Guiffrey a donné lecture d'un mémoire écrit par Charles-Nicolas Cochin, alors secrétaire de l'Académie de Peinture, pour mettre M. de Marigny au courant des incidents, qui s'étaient produits lors de la réception de Greuze qui se présentait en qualité de peintre d'histoire, et qui fut reçu académicien comme *peintre de genre*, ce qui lui interdisait de prétendre aux grades de recteur, de vice-recteur et de conseiller. Cette pièce inédite est tirée de la *Correspondance de Cochin avec le marquis de Marigny sur l'administration des bâtiments du Roi*, que M. Marc Furcy-Raynaud imprime en ce moment pour la Société de l'histoire de l'art français et dont le premier volume a paru en 1904. M. Guiffrey ayant bien voulu nous la communiquer pour les lecteurs du *Journal des Savants*, nous la donnons ci-dessous.

H. D.

LA RÉCEPTION DE GREUZE
À L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE

LE MERCREDI 23 JUILLET 1769.

MÉMOIRE DE CHARLES-NICOLAS COCHIN À M. LE MARQUIS DE MARIGNY.

« Comme la réception de M. *Greuze* pourra faire quelque bruit dans le monde par les plaintes qu'il en portera en ce qu'elle n'a pas rempli ses prétentions, je crois devoir en expliquer les détails.

« Lorsque M. *Greuze* a été agréé en 1755, avec les plus grands et les plus justes applaudissemens, il avoit présenté des tableaux de son genre et n'avoit point annoncé de prétentions au titre de peintre d'histoire. Lorsqu'on agrée un peintre d'histoire, le Directeur lui ordonne ce qu'il doit faire et le sujet qu'il doit traitter pour sa réception; mais, dans le cas d'un peintre de genre, on lui laisse la liberté de faire ce qu'il croit plus analogue à son genre.

« M. *Greuze* s'est malheureusement mis dans la teste de se faire peintre d'histoire et de traiter un genre qu'il n'a point étudié. Cette émulation est louable ; mais on ne la peut point couronner quand elle n'est suivie d'aucun succès.

« Le tableau que M. *Greuze* a apporté, inférieur encore à celui de l'*Invocation à*

l'Amour, est rempli d'incorrections de dessin intolérables, d'une couleur triste, lourde et soutenue d'ombres noires et sales; le faire en est pesant et fatigué; point de choix dans la manière d'agencer et de drapper; les expressions même qu'il se flattoit d'avoir rendues d'une manière surprenante, outre qu'elles sont équivoques, sont malheureusement attachées à des caractères de testes bas et triviaux. Enfin, on ne peut se refuser de convenir que ce tableau est infiniment au-dessous de ce que l'on avoit lieu d'attendre du mérite de M. *Greuze,* et que l'Académie, qui avoit lieu d'espérer d'orner ses salles d'un morceau excellent qui auroit fait honneur à son corps, n'en recueille qu'un tableau de la plus grande médiocrité.

« Tout le monde a été surpris et affligé; on se regardoit sans rien dire. Il y eut lieu de craindre que ce tableau ne fût refusé; on raisonna par pelotons, et l'on convint qu'il ne convenoit point qu'un homme du mérite de M. *Greuze* fût refusé, quelque mauvais que fût son tableau; que toute l'Europe, qui a des ouvrages excellens de ce peintre, ne comprendroit jamais qu'on eût pu refuser un homme de ce mérite, et d'autant moins qu'on ne verroit point le tableau qui, par sa foiblesse, l'auroit exposé à un refus. M. *Greuze* avoit bien laissé connoistre à quelques amis que sa prétention étoit d'être reçu comme peintre d'histoire, mais il ne l'avoit point articulé décisivement à personne; il ne me l'avoit point dit, ainsi je n'étois point chargé de l'annoncer à l'Académie. Personne même de ses amis n'avoit commission d'énoncer son désir; ainsi l'Académie étoit censée l'ignorer.

« La réception faite à la pluralité de 24 fèves blanches contre 6 noires, comme les lettres de réception des peintres de genre diffèrent de celles des peintres d'histoire, j'ay demandé qu'on levast l'équivoque que laissoit l'espèce de sujet qu'il avoit choisi, c'est-à-dire que l'on décidast si le tableau que venoit de donner M. *Greuze* étoit regardé par l'Académie comme un tableau d'histoire qui le mît en possession des droits accordés aux peintres d'histoire, ou si l'Académie le regardoit simplement comme un sujet tiré de l'histoire, mais traité par un peintre de genre, comme il y en a mille exemples chés les plus excellens peintres de genre, *Teniers, Berghem, Netscher, Terburg* et autres qui ont traité des sujets d'histoire, mais sans jamais autre prétention que celle de peintre de genre traittant l'histoire à sa manière. Ceci a donné matière à une sorte de contestation : quelques amis particuliers de M. *Greuze* ont prétendu que la nature du sujet emportoit nécessairement la qualité de peintre d'histoire; mais toute l'Académie, qui sent cette nuance presque aussi sensiblement que celle qui seroit entre deux arts différens, a déclaré qu'elle s'expliqueroit par le scrutin. Ce scrutin a donné 21 fèves noires contre 9 blanches. Il a donc été décidé que M. *Greuze* étoit reçu aux mêmes droits de son agréement, c'est-à-dire comme peintre de genre. M. *Greuze,* non instruit de ces circonstances, est entré, a fait le serment et pris séance.

« On a ensuite passé à l'agréement du s[r] *Houdon*, sculpteur, qui a été agréé avec satisfaction à la pluralité de 27 fèves blanches contre 3 noires; j'ay inscrit sur le registre ces faits; mais je n'ay point fait mention de ce qui s'étoit passé à l'égard de cette décision de ne recevoir M. *Greuze* que comme peintre de genre, parce que je ne voulois point lui donner le déplaisir de lire cela à haute voix en sa présence, que j'aimois mieux qu'il l'apprit par quelque ami, et que, d'ailleurs, assés ordinairement, je ne fais point mention sur le registre de ces petites contestations qui s'élèvent quelquefois et qui se décident au scrutin par moitié. De plus, il me paroissoit suffisant que l'Académie sçût ce qu'elle avoit décidé, afin de se diriger dans les occasions de nomination d'officiers, et que je fusse instruit de sa décision pour dresser les lettres de réception en conséquence.

« En finissant l'assemblée, j'ay lu la délibération et l'on ne m'a point fait l'observation qu'on désiràt que j'eusse inscrit la décision. Après deux ou trois signatures, plusieurs ont observé qu'il leur paroissoit nécessaire que cette décision fût inscrite ; je leur ay dit les raisons qui m'en avoient empêché ; elles ont été approuvées par quelques-uns, rejetées par d'autres. Les signatures cependant se faisoient et l'assemblée étoit tout à fait terminée, sauf à inscrire ce fait à une autre assemblée, si absolument on le jugeoit nécessaire, ce que je ne pensois pas. Ce petit mouvement a inquiété M. *Greuze*; il a demandé de quoy il étoit question ; quelques personnes, qui n'étoient point portées à le ménager autant que moy, le lui ont dit tout net ; il s'est cabré contre cette décision, a laissé échapper quelques traits de l'estime qu'il a pour soy-même, et même du mépris qu'il fait de tous les autres ; on lui a répondu avec politesse, mais toutefois avec fermeté, en lui faisant cependant toujours connoistre l'estime infinie qu'on faisoit de ses talens quand il les employoit au genre qu'il avoit étudié, et en lui exposant toujours l'impossibilité où l'on étoit de trouver son tableau bon dans le genre qu'il avoit prétendu annoncer. Toutes ces constatations se sont faites par pelotons, où chacun a tâché de lui faire sentir combien l'Académie l'estime ; mais tout cela l'a peu satisfait ; il avoit sa marotte de peintre d'histoire en teste, et tous les complimens à d'autres égards ne le flattoient point.

« Il résulte de cecy que M. *Greuze* est reçu de l'Académie, à ma grande satisfaction et celle de l'Académie, à ce que je crois, mais qu'il n'est pas reçu de la manière qu'il le prétendoit. Si M. *Greuze* s'est plaint dans le public, son tableau [1], exposé dans le Sallon, opérera vis-à-vis de ce public la justification de l'Académie. »

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

PRUSSE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN.

Séance du 14 janvier 1904. A. Conze, *Hermes Propylaios.* Copie de la statue d'Alkamène, trouvée à Pergame ; d'époque romaine, peut-être du temps d'Hadrien, mais excellente. Sur la gaine, en quatre lignes : Εἰδήσεις Ἀλκαμένεος περικαλλὲς ἄγαλμα, Ἑρμᾶν τὸν πρὸ πυλῶν· εἵσατο Περγάμιος. Au-dessous : Γνῶθι σαυτόν. — Th. Wiegand, *Troisième rapport sommaire sur les fouilles des musées royaux à Milet.* Découverte d'une nouvelle agora entourée de portiques, fin de l'époque hellénistique

[1] Le sujet du tableau était : « L'empereur Sévère reprochant à Caracalla, son fils, d'avoir voulu l'assassiner. » — Cette peinture, aujourd'hui au Louvre, fut en effet exposée au Salon de 1769, ouvert le 25 août. Diderot s'empressa de raconter à tout venant la mortification que sa vanité avait attirée à Greuze. Il en tenait sans doute le récit de Cochin lui-même. Il raconte l'incident en termes presque identiques dans une lettre à Grimm sur le Salon de 1769 (*éd. Assezat*, t. XI, p. 441), dans une lettre à Falconet du 17 septembre 1769 (*ibid.*, t. XVIII, p. 817), enfin dans une lettre à Mlle Voland du 1er octobre 1769 (t. XIX, p. 326). Dans les Procès-Verbaux de l'Académie de Peinture (t. VIII, p. 19), A. de Montaiglon a cité le récit de Diderot ; mais il ne connaissait pas le *Mémoire* de Cochin à M. de Marigny.

(cadran solaire avec inscriptions : τροπὴ χειμερινή, ἰσημερινή, τροπὴ θερινή). Découverte de la base d'une statue colossale de Séleucus I. Déblaiement partiel du théâtre.

Séance du 21 janvier. Ad. Harnack, *Quelques paroles de Jésus, non recueillies dans les évangiles canoniques; la forme primitive du Pater.* Treize paroles du Christ, provenant de bonne source et paraissant, d'après leur contenu, remonter à Jésus. Au lieu des trois premières demandes du *Pater*, Luc avait seulement d'abord : « Que ton Esprit vienne (sur nous) et nous purifie. » Dans la tradition évangélique, l'invocation « Père » et les demandes IV à VI forment seules un tout solide et une unité : c'est la forme primitive. Les additions dans Matthieu dérivent de la pratique de la prière juive et de la préoccupation d'annoncer le Christ. L'addition de Luc est destinée à s'opposer à la prière des disciples de Jean et remonte aux temps apostoliques.

Séance du 28 janvier (séance publique). Waldeyer, *Éloge du physiologiste Kaspar Friedrich Wolff (1733-1794).* — *Rapports sur les entreprises littéraires de l'Académie.* Inscriptions grecques : vol. paru, XII, 5, 1; les inscriptions de Thessalie vont être imprimées. — *Corpus latin :* XIII, 1 (Nord de la Gaule, partie française) paraîtra cet été; l'impression des inscriptions de l'époque républicaine (2ᵉ éd., I, 2) va commencer; celle du t. IV, supplément (Pompéi) se poursuit; un fascicule du supplément du t. VIII va paraître. — Commentaires d'Aristote : ont paru deux fascicules de Themistius, un de Philopon, un de Michel et la *République des Athéniens* (Kenyon) dans le supplément à Aristote. — Prosopographie de l'empire romain : MM. Klebs et Dessau n'ont pas eu le loisir de s'en occuper. — Correspondance politique de Frédéric II : a paru le tome XXIX (1ᵉʳ août 1769 au 30 juin 1770). — Numismatique grecque : travaux préparatoires. — *Acta Borussica :* le tome VII paraîtra en 1904. — *Thesaurus linguae latinae :* l'entreprise a poursuivi son cours régulier, mais elle manque d'auxiliaires. — Édition de Weierstrass : paru le tome III. — Édition de Kant : paru le tome IV; vont paraître II et III; l'impression du tome V est commencée. — Édition d'Ibn Saad : les quatre premiers volumes vont paraître. — Dictionnaire égyptien : le dépouillement des textes se poursuit activement. — *Index rei militaris imperii romani :* M. Titterling n'a pu s'en occuper en 1903. — *Codex Theodosianus :* le tome I est très avancé. — Édition de Humboldt : ont paru I, X, XI; II est imprimé. — Commission allemande : nouvelle commission destinée à poursuivre l'étude et l'histoire de la langue et de la littérature allemandes, et spécialement destinée à préparer une histoire du haut allemand et un *Thesaurus linguae germanicae;* elle publiera : 1° un catalogue des manuscrits allemands littéraires jusqu'au XVIᵉ siècle; 2° des œuvres inédites du moyen âge et de la Renaissance; 3° une édition complète de Wieland. — Fondation Savigny : le tome I du *Vocabularium jurisprudentiae romanae* est achevé. — Fondation Gerhard : publication de Wiegand, *Die archaische Poros-Architektur der Akropolis zu Athen.* (Cf. l'article de M. Lechat, *Journal des Savants*, 1904, p. 504.) — Fondation Wentzel : ont paru Origène sur saint Jean; sont à l'impression : Eusèbe, *Hist. ecclés.*, t. II; *Topica* et *Theophania;* ouvrages gnostiques en copte, Clément d'Alexandrie, t. I.

Séance du 4 février. H. Dessau, *Les fragments du calendrier de Milet :* addition à la communication de MM. Diels et Rehm du 11 novembre 1903 (publiée seulement en 1904, t. I, p. 92). Il y a 323 ans, soit 17 cycles de Méton, entre l'observation de Méton (432) et celle de Milet (109).

Séance du 11 février. Schmidt, *Le texte des œuvres de Henri de Kleist.* Méthode à

suivre dans une édition d'œuvres dramatiques, d'après les manuscrits. — Dilthey, *Le rôle de l'anthropologie dans la civilisation aux XVIe et XVIIe siècles* (voir séance du 7 janvier) : étude particulière des systèmes de Descartes, Hobbes, Spinoza et Leibniz; la théorie des passions au XVIIe siècle. — W. Crönert, *Une inscription attique relative aux stoïciens* : liste de noms, *inscr. gr.*, t. II, 953, sous l'archontat de Lysiades, en 152-151, présentant les noms de plusieurs stoïciens : Panétius, Mnasagoras, Basileides, Antipatros, Apollodore du Pirée, Asclépiodote (élève de Panétius), Gorgos; comparaison avec l'index des stoïciens de Philodème. — F. W. K. Müller, *Débris de manuscrits en estranghelo provenant de Turfan (Turkestan chinois)* : débris de littérature manichéenne.

Séance du 25 février. Erman, *La stèle du sphinx* : inscription qui indique que Thoutmès IV a déblayé le sphinx à la suite d'un songe; elle paraît être la restauration d'une inscription plus ancienne, et en tout cas avoir été rédigée postérieurement au règne de ce prince.

Séance du 3 mars. Koser, *La réorganisation des archives prussiennes par le chancelier de Hardenberg* : Hardenberg y a pris une part très grande et est entré dans les plus minutieux détails; plusieurs de ses projets furent abandonnés, notamment celui de la fondation d'une sorte d'École des chartes.

Séance du 10 mars. Lenz, *Tentatives de Bismarck pour réformer la législation du bien patrimonial* : elles résultent de divers documents; des essais pratiques ont même eu lieu de 1840 à 1848.

Séance du 21 mars. Kekule von Stradonitz, *L'Apollon de Kanachos.* Un bas-relief de Milet reproduit à l'époque romaine l'aspect rude de l'Apollon de Kanachos; étude sur l'art de ce sculpteur.

Séance du 7 avril. U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Règlements d'une association milésienne de chanteurs.* Inscription étendue trouvée à Milet, acquise par les musées de Berlin, portant un texte gravé vers 100 av. J.-C., qui reproduit un document de 500 av. J.-C. au plus tard, lequel contenait d'anciennes prescriptions : on touche ainsi aux origines de la prose littéraire à Milet.

Séance du 14 avril. W. Schulze, *Les noms des lettres latines.* L'ABC a reçu sa forme actuelle seulement au IVe siècle de l'ère chrétienne; auparavant pour F L M N R S X, on employait la méthode syllabique d'appellation. — U. von Wilamowitz-Moellendorff et Th. Wiegand, *Loi de Samos sur les blés* : règlement relatif à l'achat de blé pour Héra sur les revenus d'une fondation et à sa distribution entre les citoyens.

Séance du 28 avril. Dressel, *Les médaillons d'or d'Aboukir* : étude de cinq médaillons représentant Alexandre, Olympias et Caracalla. Les images connues d'Alexandre remontent à des originaux d'époque hellénistique, une d'entre elles à un camée. — Rehm, *Addition sur les Parapegmas (calendriers) de Milet* : publication et étude d'un cinquième fragment.

Paul Lejay.

Le Gérant : Eug. Langlois.

3e Année NOUVELLE SÉRIE N° 3

JOURNAL DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

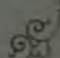
DE L'INSTITUT DE FRANCE

MARS 1905

SOMMAIRE DU N° 3.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79



CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in 4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.
Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

À M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

À la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS.
MARS 1905.

UNE AUTOBIOGRAPHIE DU BARON RAMOND,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

La pièce que nous publions ici est une réponse du baron Louis-François-Élisabeth Ramond à son ami Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans[1], qui l'avait vivement engagé à composer ses *Mémoires*. Saint-Amans, ayant appris que le baron Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, préparait, pour en donner prochainement lecture devant l'Académie, l'éloge de Ramond, mort le 14 mai 1827, lui communiqua ce document, qui est conservé dans le Fonds Cuvier[2] de la Bibliothèque de l'Institut (carton H, liasse xxv, pièce 7).

Paris, le 19 février 1827.

Non, mon cher Saint-Amans, nous n'avons changé ni de rue, ni de maison, ni de numéro, depuis l'an de grâce 1822. Vous m'écrivez rue de provence, n° 29; c'est toujours *rue de provence n° 29*, qu'il faut continuer de m'adresser vos lettres, quoiqu'en puisse dire notre cher Cazimir[3], qui a pris l'histoire ancienne pour l'histoire moderne.

Son anachronisme m'a privé du plaisir de recevoir plutôt vôtre excellente lettre, commencée le 17 janvier et terminée le 28. Elle m'arrive à vingt jours de sa dernière date par la petite poste. l'occasion qui s'en est chargée n'a pas été diligente : je savais bien que l'occasion était chauve, mais je ne la savais pas boiteuse.

Or, tandis qu'elle s'acheminait clopinant, la simpathie m'avait inspiré

[1] Des lettres de Ramond à Saint-Amans ont déjà été publiées par Ph. Tamizey de Larroque : *Lettres inédites de Ramond, Strasbourgeois, membre de l'Institut, surnommé le peintre des Pyrénées*, 1 broch. in-8° de 36 pages. — Toulouse, Édouard Privat, 1893.

[2] Sur les manuscrits scientifiques de Georges Cuvier, voir *Journal des Savants*, mars 1904, p. 190.

[3] [Casimir de Saint-Amans était le fils cadet de l'ami du baron Ramond.]

de vous écrire, et ma lettre du 3 février vous est sans doute parvenue; vous aurez reçu en même temps mon long mémoire[1] au grand complet. je vous le recommande : l'effet qu'il a produit à l'Institut[2] n'est pas ordinaire, parce qu'au moment où les grands feseurs nous font à l'envi des géographies des plantes où chacun renchérit sur les autres en généralités à perte de vue, le modeste moi qui avait, il y a vingt cinq ans, imprimé ce grand mouvement aux imaginations, par un modeste petit mémoire[3], se présentait modestement encore avec un autre essai où les choses ont paru ramenées à la mesure exacte des faits, et d'imposantes assertions remplacées par le doute; le tout sans qu'il y paraisse, à moins qu'on ne soit fort au courant des travaux modernes. Humboldt m'a accablé de lettres d'*admiration;* et ceux qui ne veulent pas dire que le mémoire est bon, disent qu'il est *admirablement* écrit. Lisez donc, mon cher Saint Amans, avec attention et respect. je vous le rendrai sans faute, si vous me gratifiez de votre 4e notice. le sujet n'y fait rien : des archéologues de vôtre tournure se font lire de tout le monde, et dévorer par leurs amis.

Mais au fond, vous vous souciez médiocrement de mes niaiseries botaniques, et vous voudriez que j'abandonnasse cette partie des œuvres de la nature qui va sans dire, pour me mêler dans la foule de ceux qui bavardent dans tous les sens sur les faits et gestes des hommes de leur tems. il vous faut mes mémoires : vous n'êtes pas dégoûté : mes mémoires! certes ils amuseraient beaucoup de monde, quand même mon chétif individu y serait sur le premier plan, car au milieu des grands et petits évènemens dont j'aurais à essayer l'esquisse après tant d'autres, les vicissitudes de ma propre fortune constitueraient à elles seules une manière de roman qui aurait tout l'intérêt du genre.

il faudrait me voir d'abord dans ma patrie, né à Strasbourg[4] de parens dont la rencontre fortuite remonte d'une part à la persécution des protestans, de l'autre aux incendies du Palatinat et à la peste de Marseille. c'est beaucoup, si je vous fesais grâce de l'histoire de mes deux grands

[1] [Mémoire sur l'état de la végétation au sommet du Pic du Midi de Bagnères, lu à l'Académie les 16 janvier et 13 mars 1826. *Mémoires de l'Académie royale des Sciences de l'Institut*, t. VI, p. 81-174.]

[2] [Ramond avait été élu le 5 ventôse an x (24 fév. 1802) membre de la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut national; lors de la réorganisation de l'Institut sous la Restauration, il fut nommé par l'ordonnance du 21 mars 1816 membre de la Section de minéralogie de l'Académie des Sciences.]

[3] Il est probable que Ramond fait allusion à son mémoire : De la végétation sur les montagnes. *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, t. IV, p. 395-404.

[4] [Le 4 janvier 1755.]

pères, combattans l'un contre l'autre au siège de Belgrade et dans les révolutions de Pologne. mais vous ne pourriez échapper à une esquisse de nos mœurs municipales, dans cette ville naguère impériale, demeurée républicaine sous le gouvernement monarchique, et où se rencontraient deux populations différentes de religion, comme de langage, et encore aussi étrangères l'une à l'autre que si elles ne s'y coudoyaient pas depuis cent ans.

bon gré, mal gré, je vous arrêterais au moins quelques momens devant notre célèbre université, alors constituée sur les larges proportions des universités d'Allemagne, aujourd'hui emmaillottée dans les vieilles langes de ce que vous appelez universités en France. vous vous amuseriez à voir le séminaire de monseigneur le prince évêque assujetti à suivre les cours et à recevoir les grades de professeurs luthériens. vous jetteriez un regard de surprise sur le brillant concours de trois ou quatre mille étudians, venant de l'Allemagne, de la Suède, de la Pologne, de la Russie, sur les Colloredo, les Cobentzel, les Galitzin, les Orlow, les Razoumovsky, tous mes condisciples, et dont la plupart ont figuré depuis au timon des affaires politiques ou à la tête des armées, tandis qu'à côté d'eux et de moi se formaient dans cette magnifique école, les Stolberg, l'original Lenz, l'immortel Goethe, beaux génies qui illustrent les lettres allemandes, et que vous ne connaissez guère plus que vous ne connaissez certains drames de votre serviteur, qui ont eu en Allemagne les honneurs de la scène, mais dont je n'ai dit mot à la France.

nous voilà arrivés en 1777, et me voilà en Suisse où je n'aurai garde de parler de montagnes et de glaciers, mais où je ne saurais me dispenser de vous montrer le grand Haller, Gessner, Lavater avec qui je suis demeuré en relation jusqu'à sa mort, et ce Voltaire dont on a tant parlé, sans m'ôter le plaisir d'en pouvoir dire encore quelque chose, graces à la bonté avec laquelle il daigna m'accueillir. que serait-ce si je profitais de l'occasion pour vous raconter ce qu'à cette époque une double censure ne me permettait pas d'imprimer, vous parler de la pratique de ces divers gouvernemens, dont les étrangers n'ont connû que la théorie, vous développer par exemple l'histoire des Grisons, leurs nombreuses révolutions, les grands caractères qu'une continuelle et sourde fermentation politique y a enfantés, histoire souvent digne des tems antiques qu'elle semble reproduire par la nature des évènemens, la petitesse du théâtre et la physionomie des acteurs.

De là je ne fais qu'un saut à Paris, où j'arrivai en 1778, laissant au pied des Alpes ma barbe de l'*Oberland* et à Colmar ma robe d'avocat au conseil souverain d'Alsace. les sallons de la haute finance me sont

ouverts, et je les étudie à ma façon. bientôt je m'ouvre l'entrée de ceux de la haute magistrature, et les portes de l'hôtel de la Rochefoucauld, sanctuaire alors de la philosophie, devenu depuis la boutique d'un libraire, et aujourd'hui une rue de Paris. qu'il me soit permis de saluer les ombres de la Duchesse Danville, de son illustre fils frappé à Gisors de poignards aiguisés par l'ingrat Condorcet; du digne président de Farcheville, de Fourqueux, de son originale femme, mais surtout du vénérable Malesherbes, dont la constante bienveillance est pour moi un juste sujet d'orgueil : les témoins n'existent plus; les preuves ont péri : sa correspondance entière, les divers mémoires qu'il m'avait confiés, tout a été la proie des Cosaques de 1814.

Mais un autre horizon s'ouvre devant moi, et de bien autres personnages vont occuper la scène. en 1781 les circonstances m'attachent au Cardinal de Rohan, non en qualité de secrétaire, comme l'ont dit Grimm en sa correspondance, l'abbé Georgel en ses mémoires, et de nos jours certaines biographies qui me connaissent si bien, qu'elles me font naitre dans les Pyrénées. mon titre y fût celui de conseiller intime, ma fonction celle de conseiller à la régence d'Etenheim, siège de la principauté, lieu malheureusement célèbre depuis par l'enlèvement du duc D'Enghien.

je me retrouve dans ma patrie, mais je m'y retrouve au milieu d'une cour brillante et animée, dont les plaisirs, dont la magnificence, moitié française, moitié allemande, offriraient à vos regards un spectacle assez piquant, spectacle, au reste, bientôt effacé par l'apparition inopinée d'un nouvel acteur, qui absorberait toute votre attention, comm' il enchaina la mienne. cet acteur n'est rien moins que le taumaturge Cagliostro arrivant à Strasbourg, précédé, accompagné, suivi des pauvres qu'il secourait, des malades qu'il traitait gratuitement, des croyans qu'il illuminait. il se montre à Saverne : le Cardinal devient son disciple et me constitue son garçon de laboratoire. pour le compte de mon patron et pour le mien, je le visite successivement dans ses diverses migrations. je le vois à Strasbourg, à Lyon, à Bâle, à Paris, prends mon rang au nombre de ses plus intimes, deviens dépositaire de toutes les recettes et témoin de tous ses miracles. votre curiosité est-elle excitée, mon cher Saint Amans? j'en suis fâché, car je ne saurai la satisfaire. les recettes? les Cosaques du Don les ont emportées : les miracles?... j'en ai brûlé, l'an dernier, la chronique ornée de dessins superbes. j'ai craint, soit dit entre nous, qu'après ma mort quelqu' imagination inflammable ne vint à extravaguer sur tout ce merveilleux, et que mon procès verbal ne devint l'évangile de quelque nouvelle religion. or, des religions de toutes

couleurs, nous en avons assez, ce me semble, pour le salut de nos âmes, et le profit de ceux qui les prêchent. au reste, vous aurez, si vous voulez, la recette des célèbres *Gouttes blanches*, dont j'ai gardé mémoire. je sais parfaitement aussi comment on apprêtait nos *Maccaronis*, mais quant à certain bœuf à la mode qui cuisait en une demie heure à se manger avec les lèvres, j'avoüe qu'il est au nombre des secrets que je n'ai pû pénétrer.

au milieu de ce rêve 1785 arrive et la scène change. le Cardinal est arrêté à Versailles, et la scandaleuse affaire du Collier éclate, enveloppée de telles ténèbres, que nul, le Cardinal compris, ne peut en deviner la nature. le jésuite Georgel en a amplement parlé après coup : il a sû ce qu'a sû tout le monde, et sur les antécédens, il y aurait bien d'autres choses à dire. c'est moi qui, deux heures après l'arrestation du Cardinal, trouvai le moyen de communiquer avec lui en dépit de sa garde, qui me mis en possession de ses papiers, qui en fis le triage, et brûlai à la barbe de Breteuil et de sa police tout ce qui pouvait compliquer la cause au préjudice de l'accusé; c'est moi qui, convaincu de l'escroquerie dont il était dupe, allai chercher en Angleterre la preuve du vol des diamans; Breteuil essaye de me barrer le chemin par une lettre de cachet : Malesherbes m'avertit et détourne le coup. j'arrive à Londres et parcours l'Angleterre, mis en rapport, par la nature même de ma mission, avec les bandits des deux rives de la Manche, mais je trouve aussi dans d'honorables relations personnelles de fréquentes occasions d'échapper à cette fange et d'envisager cette belle Angleterre sous de plus heureux points de vüe. mon voyage était écrit, et bien écrit, autant qu'il m'en souvient; allez le demander aux Cosaques : ils me l'ont aussi enlevé.

De retour à Paris, il fallait communiquer mes découvertes au Cardinal pour relever son courage et diriger ses défenses : il était à la Bastille et tenu au plus rigoureux secret. pas un étourdi dans sa famille qui ose hazarder une imprudence. je la risque : j'entre à la Bastille à l'insçu du gouverneur De Launay, et j'en sors malgré lui. le procès se juge : croyez, mon ami, qu'il est bien jugé, et que sauf certains accessoires assez curieux et fort peu connus, il n'y a rien autre en cette affaire qu'un vol audacieux, exécuté au moyen d'une inconcevable mistification, où chacun fût trompé à sa manière, même ce Breteuil dont l'aveugle haine crût ne nuire qu'au Cardinal en entrainant la cour à des mesures qui agitaient l'opinion déjà inquiète, en l'appelant au jugement du scandaleux procès.

Et ce scandale, vous voudriez que je le rajeunisse de mes souvenirs :

depuis quarante ans je les repousse, au lieu de les rappeler. allons, sans regarder derrière nous, consoler dans ses exils le crédule et malheureux Cardinal.

je le trouve d'abord à la Chaise-Dieu, somptueux monastère érigé dans un païs de loups. des moines, qu'on dirait du treizième siècle, ont reçu leur abbé avec des respects dérisoires. Breteuil règne encore ici, et le prieur est son lieutenant. la délation assiège l'exilé, les embûches sont sous ses pas, l'insulte est sur tous les visages : il en est à redouter le poignard et le poison. c'était le pauvre Abélard et ses misères au fond de la Bretagne, dans son abbaye de Saint Gildas.

La révolution a fait quelque justice; j'ai vû l'auteur de tant de persécutions, j'ai vû l'insolent Breteuil le front humilié, l'oeuil suppliant, le sourire de la servilité sur les lèvres. . . quand et où?. . . devinez : sous l'empire, et dans le sallon de Cambacérès.

En 1787. Enfin, les rigueurs de l'exil sont adoucies, à la vüe des nuages qui commencent à s'élever sur l'horizon politique. on permît au Cardinal de se rendre à Marmoutier-les-tours. ici, contraste parfait : païs superbe, douces mœurs, bonnes gens, vrais moines de Papimanie, chère exquise à l'abbatiale, et petits divertissements tant un peu mondains que monastiques, dilatant sérieusement des ames assez longtems comprimées par l'infortune.

Mon premier voyage dans les Pyrénées appartient à cette turbulente période de ma vie, et il n'en restera pas d'autre monument, puisque les événemens m'ont enlevé tout ce que j'avais mis en réserve, tout ce que ma jeunesse croyait devoir soumettre à la critique de l'age et à l'épreuve du temps.

Au moment où j'écrivais ce voyage, commençait la révolution, et depuis longtems déja j'en observais les apprêts. dès 1786, des personnages de la haute noblesse, des membres influens du parlement m'avaient laissé entrevoir le but d'assemblées où il ne s'agissait de rien moins que de réformes radicales dans le système de la monarchie. l'année suivante, d'autres confidences m'avaient révélé les inquiétudes croissantes du ministère, l'objet du mystérieux voyage de Fontainebleau m'était connû avant le conseil tenû à Versailles pour en discuter les projets, conseil où l'on résolût la convocation des notables, contre l'opinion de M. de Malesherbes qui, en sortant de la Séance, ne dédaigna pas de me communiquer les doutes du Roi, et ses propres appréhensions. l'ébranlement se propageait : je voyais approcher l'orage. le rôle de spectateur était celui où j'espérais pouvoir me renfermer : la force des choses me mit bientôt au nombre des acteurs.

C'est là où vous m'attendiez, mon cher Saint Amans; c'est là, je ne m'y trompe pas, l'objet spécial de votre pressante invitation. je n'y accéderai pourtant point, et cela parce que cela m'est désormais impossible. placé successivement à tous les étages du vaisseau que battait la tempête, j'ai sans doute connû un peu l'équipage, et un peu jugé la manœuvre. jetté d'abord au milieu du peuple, garde national, dans les émeutes, et dans ma section modérateur quelquefois écouté, puis son commissaire au grand comité central de l'archevêché, où je siégeais avec *Danton*, *Sergent*, *Panis*, *Polverel*, *Gorsas*, avec le pauvre *Kéralio* que j'avais vû le complaisant de Mad^e de Fourqueux, et que je trouvai ici atteint de rage müe, avec vingt autres misérables, devenus bientôt plus ou moins illustres par l'extravagance ou le crime; sans autre force dans ce repaire que celle de la résistance, mais m'affermissant de plus en plus dans ma section, et propageant peu à peu ma pacifique influence sur les sections limitrophes, je m'étais mis au nombre des petites puissances qu'appelaient à leur aide les éminens personnages qui pensaient conduire la révolution, et que la révolution a bientôt entrainés. on me promenait de conférences en conférences, de l'hotel Lafayette à l'hôtel Larochefoucauld, du Sallon de Condorcet au Cabinet de Mirabeau, avec les amis du bien, avec les artisans du mal, avec les coquins vendus ou à vendre, et les coquins trop chers pour être achetés, au prix où les mettait la concurrence des partisans et des antagonistes de la révolution.

En 1791, je m'assieds à mon tour sur les bancs que la constituante venait d'abandonner, ne pouvant ni s'y maintenir, ni consolider son œuvre, dans l'état de désorganisation où elle même était tombée. du sein de l'orageuse assemblée législative, j'ai vû de plus près la sourde lutte depuis longtemps élevée entre le ministère patent et le ministère occulte, l'un tendant une main paralytique aux vrais amis du trône et de la liberté, l'autre poussant de ses cent bras et payant de nos trésors les promoteurs du désordre, les ouvriers du crime, dans le détestable espoir de faire reculer la révolution devant ses propres excès, et d'étouffer jusqu'à ses principes dans le sang de ses victimes.

Mes amis et moi, nous étions sans espoir, combattans avec dévouement, mais en vain, les francs jacobins, et les jacobins à gages, les contre révolutionnaires tant masqués que démasqués, et cette ambitieuse Gironde qui nous précipitait dans la Convention, croyant la dominer sans partage, et que la Convention a bientôt dévorés.

J'allai au fond des Pyrénées expier la part que j'avais prise à une inutile résistance. poursuivi jusque là, et trois fois arrêté, j'y demeurai

prisonnier et au plus rigoureux secret, durant toute l'année qui précéda le 9 thermidor. dans cette longue solitude, dans ce profond silence, toujours en présence de l'échafaud qui m'attendait, que pensez vous que j'aye fait? me souvenir? non : oublier. aussi suis-je sorti de prison sans rancune. dépouillé de tout, vêtu de vieux haillons, marchant sans souliers, et vivant de quelques sous qu'on avait oublié de me voler, je m'en suis pris aux évènemens, non aux hommes, j'ai vaincu le sort par la patience, cherché mes consolations dans l'étude de la nature, et regardant toujours en avant, jamais en arrière, j'ai reconquis ma position sociale à force de travail et d'économie. ah! le beau livre que je vous ferais, nouveau Robinson que j'ai été, sur les miracles de la patience, du travail et de l'économie, sur le noble orgueil de l'honnête homme qui n'a de salut qu'en soi, et se suffit à lui même!... n'en attendez pas d'autre de moi sur cette déplorable époque. le fil de mes idées a été rompu par huit années d'exil volontaire ou forcé. Quand les affaires sont venu de nouveau s'emparer de moi, elles ne s'en sont plus emparées qu'à demi. vous m'avez retrouvé à Paris, député des Hautes Pyrénées. nous assistions froidement au spectacle de ce couronnement qui tournait tant de têtes. l'empereur mangeait une bille de chocolat, au haut de son trône de quarante pieds, comme moi sur mon humble banquette, ô! humanité des divinités de la terre! et vous mouriez de faim dans une tribune, à côté du gros D'Aigrefeuille qui dévorait à la barbe du Saint Père une belle et bonne poularde qu'il venait de tirer de sa poche, accompagnée d'un flacon d'excellent vin. vous m'avez vû ensuite préfet, maitre des requêtes, conseiller d'état, liquidateur des étrangers[1]. j'ai fait mon devoir en conscience, mais en me réservant toujours la part de ma pensée qui s'était consacrée à la science. maintenant l'âge est venu : quelques vieux souvenirs frémissent encore au fond de mon âme, comme les sons vagues et mourans de la harpe éolienne : veux-je les saisir? ce n'est que vains fantômes qui échappent à ma pensée du moment où j'essaye de les réduire à une forme palpable. laissons rédiger des mémoires à ceux qui ont de la mémoire et à qui les Cosaques n'ont pas enlevé leurs papiers; laissons dogmatiser sur nôtre temps de jeunes gens doués d'une admirable confiance, nés trop tard pour voir la révolution, nés trop tôt pour en écrire l'histoire, mais qui ne s'en croyent pas moins l'impartiale postérité, parce que ils ont d'autres partialités que les nôtres. nous n'y ferons rien. parlons de mes plantes du Pic du midi. parlons de Louis le

[1] [Pour l'intelligence de ces derniers mots, voir la note complémentaire publiée ci-dessous.]

débonnaire et du lieu de sa naissance[1]; amusons nôtre vieillesse, et aimons nous.

Signé : RAMOND.

j'aurai bien dû recopier ce mauvais brouillon. je n'en ai pas eu le courage. vous me l'avez fait écrire : en le lisant, vous me le payerez.

Certifié conforme :
SAINT-AMANS.

À Agen, le 25 juin 1827.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

On a vu plus haut que Ramond rappelait qu'il avait été « liquidateur des étrangers ». Une note anonyme conservée dans le fonds Cuvier (carton H, liasse XXV, pièce 5) donne des éclaircissements sur cette fonction et la manière dont Ramond l'exerça :

Aux termes du traité de Paris de 1814 et des conventions du 20 novembre 1815, les sujets de S. M. Britannique, créanciers du gouvernement français, devaient être inscrits sur le grand livre de la dette consolidée de France pour les sommes qui leur étaient dues ou pour les rentes dont ils jouissaient avant les lois de séquestre et de confiscation. Pour procéder à la liquidation de ces créances, on avait stipulé qu'il serait formé une commission composée de deux Français et de deux Anglais choisis par leurs gouvernements respectifs. Une ordonnance royale du 4 janvier 1816 nomma liquidateurs pour la France M. le baron Ramond, alors maître des requêtes au Conseil d'État, et un autre de MM. ses collègues[2].

Dès leur première réunion, les commissaires français sentirent toutes les difficultés de leur position. Ils se trouvaient en présence de liquidateurs étrangers qui pouvaient se montrer d'autant plus disposés à étendre les exigeances des traités qu'en appuyant et en faisant admettre les prétentions de leurs compatriotes ou de ceux qui en prenaient le titre, c'était le Trésor français qui seul pouvait en être grevé. De leur côté, en deffendant avec zèle les intérêts de ce Trésor, les commissaires pour la France devaient cependant éviter surtout que les discussions ne dégénérassent en débats qui, portés à la connaissance des 2 gouvernemens, auraient pû entraver d'importantes négociations, et multiplier, pour la France, les embarras dont elle était alors environnée. Les commissaires français furent assez heureux pour éviter ces écueils et M. le duc de Richelieu, alors président du Conseil des Ministres et chargé du Portefeuille du Ministère des affaires étrangères, leur rendit cette justice que, malgré les réductions et les rejets nombreux qu'ils avaient fait prononcer, aucun recours, aucune plainte ne lui avait été adressée et que c'était la commission dont il avait le moins entendu parler et qui, par conséquent, l'avait le moins occupé.

[1] [Allusion à une notice de Saint-Amans « Sur Cassinogilus et la position de ce lieu ». *Mémoires et dissertations publiés par la Société royale des antiquaires de France*, tome VII (1826), pages 131-156.]

[2] [M. Lechat, ancien avocat et Directeur du Contentieux des fermes.]

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. le baron Ramond contribuait puissamment à ces succès. À la connaissance de la langue anglaise il joignait l'ascendant que lui donnait naturellement auprès d'étrangers distingués par leurs connaissances une réputation européenne, et cette élocution claire, élégante et facile qui faisait le charme de sa conversation et même des discussions auxquelles il prenait part.

Aussi lorsque, aux termes des conventions du 25 avril 1818, la commission mixte dut cesser ses fonctions, les liquidateurs français eurent-ils la satisfaction d'établir dans leur compte rendu que sur les 3,500,000 francs de rentes perpétuelles créées par la loi du 25 décembre 1815 pour subvenir au payement des créances anglaises, ils n'avaient pas emploié 2,950,000 francs; et cependant ces liquidateurs avaient conquis, ils avaient conservé, je ne dirai pas l'estime des commissaires anglais (ce sentiment n'aurait jamais pû leur être refusé), mais cette amitié qui nait presqu'insensiblement de l'exercice journalier de fonctions communes, lors même que dirigées dans un intérêt opposé, elles le sont cependant avec le sentiment exquis des convenances et un esprit de justice auquel les hommes ne résistent jamais.

Pour récompenser ces services, le Roi voulut bien nommer M. le baron Ramond conseiller d'État; son collègue reçut aussi des marques précieuses de la satisfaction royale.

En 1822, sous un autre ministère, M. Ramond fut mis d'abord en service extraordinaire et ensuite dans le rang des conseillers honoraires. Son collègue éprouva bientôt après le même traitement.

LES PHÉNICIENS ET L'ODYSSÉE.

VICTOR BÉRARD. *Les Phéniciens et l'Odyssée.* Deux tomes grand in-8°. Librairie Armand Colin, 1902 et 1904. Tome deuxième.

PREMIER ARTICLE.

M. Bérard a terminé le bel ouvrage dont nous analysions ici même, il y a deux ans, le premier volume[1]. Après avoir suivi l'Ulysse d'Homère dans ses longues courses à travers la Méditerranée, jusqu'à la porte de l'Océan Atlantique, jusqu'à cette île de *Peréjil* dans laquelle il reconnaît l'île de Calypso, il le ramène à Ithaque et le réinstalle dans son palais, que ne souilleront plus les orgies des prétendants. L'ouvrage s'achève par trois chapitres où l'auteur résume toute la doctrine de son livre et en présente les conclusions. Nous aurons à résumer et à critiquer cette doctrine; mais, avant que nous entreprenions cette tâche, il convient de donner tout au moins quelque idée du contenu des premiers livres

[1] *Journal des Savants*, 1902, p. 539 et 629.

de ce second volume. Chacun d'eux est consacré à l'une des aventures du héros ou au groupe que forment deux ou plusieurs épisodes qui se rattachent l'un à l'autre par des liens très étroits.

Au moment d'aborder cette étude, nous avons plaisir à témoigner que ce second volume nous paraît, dans l'ensemble, supérieur au premier. L'auteur y garde toutes les qualités qui ont fait, dès le début, le succès de son ouvrage. C'est toujours cette érudition puisée aux sources les plus variées, cette adresse à expliquer le passé le plus lointain par un plus récent et quelquefois même par le présent, comme à contrôler les assertions des écrivains par l'expérience du voyageur et par un consciencieux et pénétrant examen des sites où le poète place la scène de ses récits. C'est encore ces allures primesautières qui soutiennent l'attention du lecteur et qui la réveillent quand elle serait tentée de s'endormir, cette désinvolture piquante qui donne à la vérité même je ne sais quelle apparence de hardiesse paradoxale. En revanche, il y a ici plus d'ordre, une composition moins capricieuse et moins lâche. Si l'on rencontre encore des développements qui peuvent parfois être qualifiés de digressions, ils tiennent moins de place. Le lecteur a moins de chemin à faire pour revenir au vrai sujet. Il suit plus aisément la marche de la démonstration. La conjecture est plus prudente, moins hasardeuse; certaines étymologies sémitiques, qui peuvent prêter au doute, ne sont plus alléguées qu'avec une sage réserve. Si le plan de l'ouvrage avait comporté un troisième volume, M. Bérard y serait certainement arrivé, sans rien perdre de son originalité, à la perfection de sa manière très attachante et très personnelle.

I. Le second volume s'ouvre avec le récit que fait Ulysse à Alkinoos, dans la salle du festin, des aventures qui l'ont mené, depuis son départ de Troie, jusque dans l'île merveilleuse, où, grâce, à l'intervention de Pallas Athéna et à l'aimable entremise de Nausicaa, il a trouvé un accueil si bienveillant et un sûr moyen de revoir enfin

Et la douce patrie et les parents aimés.

Le récit en question remplit, dans le poème, les chants IX, X, XI et XII; c'est là proprement le périple d'Ulysse, la partie du poème qui renferme les incidents les plus variés et qui conduit le héros sur les rivages les plus divers de la Méditerranée, où le suit M. Bérard, en s'appliquant à retrouver et à fixer le théâtre de chacun de ces épisodes, à l'aide des épithètes pittoresques et des indications topographiques par lesquelles Homère définit les différentes terres où il fait aborder le roi d'Ithaque.

De toutes les broderies que l'imagination du poète a semées sur le récit de ces longues courses poussées en tous sens au gré des vents capricieux, il dégage ainsi la part de réalité que renferme le conte. Partout il traduit à nouveau le texte grec, quand il a des citations à faire. Pour donner une idée de ce qu'il met de relief et de vie dans ces traductions, nous ne saurions mieux faire que de transcrire la version qu'il donne de la première des narrations qu'il emprunte à l'Odyssée.

Ulysse vient de quitter Troie avec ses compagnons d'armes et, pour grossir encore le butin qu'elle rapporte du siège, la bande fait une descente sur la côte de Thrace, en face de Thasos et de Samothrace :

En partant d'Ilion, dit Ulysse, la brise me portait. Elle m'approcha d'Ismare chez les Kikones. Là je pillai une ville. Nous tuâmes les hommes; nous enlevâmes les femmes et les objets de valeur en grand nombre et nous fîmes la distribution en parts si égales que personne de mes équipages n'eût rien à dire. Alors j'aurais voulu que nous prissions la fuite. Mes équipages, de grands enfants, ne voulurent pas m'écouter. On se mit à boire, et beaucoup, et du vin pur. On rôtit sur la plage nombre de moutons et de grands bœufs lents aux cornes recourbées. Tant et si bien que les fuyards allèrent prévenir les Kikones du voisinage! Plus nombreux et plus braves, les gens de l'intérieur envoient leur infanterie montée, qui savait combattre à pied ou à cheval suivant le besoin. À l'aube, les voici qui surgissent dans la plaine, comme les feuilles et les fleurs du printemps. Hélas! pauvres de nous! le mauvais vouloir de Zeus combat avec eux pour nous accabler de malheurs. Ils viennent engager la bataille jusqu'auprès des croiseurs [échoués à la plage]. On en arrive aux coups de lance. Ils étaient les plus nombreux. Sans défaillance, nous tenons bon tout le matin et tant que croît la sainte lumière; mais, quand le soleil se mit à décliner vers le couchant, les Kikones l'emportèrent et firent plier nos Achéens. Chacun de nos vaisseaux perdit six hommes à cnémides. Les autres, nous pûmes échapper à la mort.

De là, nous reprenons la mer, contents d'échapper à la mort, mais pleurant la perte de nos camarades.

Fidèle à la méthode qu'il a déjà appliquée dans le premier volume, l'auteur part de ce court et vif tableau pour montrer comment l'habitude de ces descentes et de ces pillages s'est perpétuée, jusqu'au commencement du dernier siècle, dans tous les parages et sur toutes les côtes de la Méditerranée. C'est ce qui justifie le titre qu'il a donné au premier chapitre de son livre VI : *La Course*. Cette persistance de la piraterie, il la prouve par de nombreuses citations, très bien choisies et très topiques, empruntées à divers récits de voyageurs modernes. On y voit, hier ou avant-hier, comme il y a deux ou trois mille ans, toujours surpris par les corsaires, les quelques groupes d'habitants qui, malgré la menace éternelle des débarquements subits, ont été retenus dans le voisinage de la mer par les besoins de la pêche et du commerce; puis, quand les

agresseurs s'oublient et s'attardent dans leur œuvre d'incendie et de rapine, c'est les retours offensifs des fuyards, aidés par ceux des hommes du pays qui, plus prudents, vivaient dans la montagne, protégés contre ces attaques soudaines par la distance et la difficulté des lieux. Les mêmes scènes, avec les mêmes alternatives de succès et de revers, se sont répétées bien des fois, de siècle en siècle, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'aux bouches du Nil et à l'entrée des Dardanelles. En pleine domination romaine, les pirates ciliciens, au second siècle avant notre ère, ont semé la terreur sur toutes les côtes de la mer Égée et des mers de la Syrie. Au moyen âge, les pirates sarrasins, génois et vénitiens ont, pendant de longues années, créé dans ces parages la même insécurité. Dans les temps modernes, c'étaient les corsaires barbaresques qui menaçaient et ravageaient le littoral même de l'Italie, de la France et de l'Espagne. Quand j'ai visité pour la première fois la Grèce, en 1856, des pirates insulaires avaient reparu, dans les eaux grecques, à la faveur du trouble provoqué par la guerre de Crimée; plusieurs navires marchands avaient été attaqués et pillés dans l'Archipel. Quelques avisos français et anglais eurent vite raison de ces malandrins, qu'ils avaient pu poursuivre jusque dans les criques les plus cachées et dont l'entrée est le plus étroite. La marine à vapeur a tué la piraterie et l'empêchera toujours de renaître.

Le débarquement en Thrace est le seul incident de ce genre qui figure dans le récit des péripéties du *retour* d'Ulysse; mais le delta du Nestos n'était pas le seul, dans le bassin oriental de la Méditerranée, qui fût exposé aux incursions des écumeurs de mer. Celui du Nil, le plus riche et le plus peuplé de tous, devait éveiller chez ceux-ci de bien plus vives convoitises. M. Bérard trouve, dans d'autres épisodes de l'Odyssée, la matière d'un utile supplément à cette histoire de la course, que lui a donné l'occasion d'entreprendre la collision qui s'est produite entre Ulysse et les Kikones.

Deux passages du poème parlent de l'Égypte en assez grand détail. Dans la *Télémakhéia*, c'est Ménélas qui raconte à ses hôtes le séjour qu'il dut faire en ce pays merveilleux. Mais ce n'est pas en ennemi et en pirate que Ménélas a débarqué en Égypte, tandis qu'Ulysse, au XIVe chant de l'*Odysseia*, s'attribue ce rôle, dans la fable qu'il débite à Eumée avant de s'être décidé à se confier au fidèle porcher[1].

Le héros fait là un de ces contes dont la broderie est de sa fabrication, mais dont la trame n'est qu'un morceau de la vie quotidienne. Il est, dit-il, Crétois. Il n'a

[1] *Odyssée*, XIV, v. 199-359.

jamais rêvé que course et guerre. Il a débuté par huit ou neuf coursières autour de son île. Puis il est allé sous les murs de Troie, à la Croisade. Puis, revenu en Crète, il a réuni et armé une flotte de course contre le Delta [1].

Les choses se passent là comme chez les Kikones. On dirait qu'Ulysse, lorsqu'il invente, ne fait que se souvenir. Les corsaires crétois pénètrent sans difficulté dans une des bouches du fleuve et, au premier moment, ils ne rencontrent aucune résistance. Sans prendre aucune précaution pour assurer leur retraite, « ils se jettent sur cette belle campagne d'Égypte; ils la ravagent; ils enlèvent femmes et enfants; ils tuent les hommes »; mais, dès l'aube du lendemain, des troupes arrivent de l'intérieur. Les pirates sont massacrés ou faits prisonniers et réduits en esclavage. Le chef de l'expédition, ayant embrassé en suppliant les genoux du roi, a la vie sauve et reste pendant sept ans en Égypte où, sans doute par le commerce et par l'intrigue, il trouve moyen de s'enrichir.

Par le récit de Ménélas, comme par celui d'Ulysse déguisé en pirate crétois, M. Bérard montre que le poète a une exacte connaissance de ces parages. Les durées de navigation qu'il indique soit entre Pharos et la bouche occidentale du Nil, soit entre la Crète et le littoral du Delta, correspondent aux distances vraies; mais ce qui fait surtout l'intérêt de cet épisode, c'est qu'il nous permet de nous représenter ce qu'était la vie, dans le Delta, alors que l'Égypte était exposée aux invasions de ces *Peuples de la mer*, dont il est si souvent question dans ses annales au temps de la dix-huitième et de la dix-neuvième dynastie. En regard du conte odysséen, M. Bérard place un fragment d'une inscription de Ménephtah, à Karnak, où le roi, après avoir décrit et déploré l'état du pays, donne ses instructions aux officiers chargés de la garde du rivage :

Vous tremblez comme des oies, dit-il à ses *soubachis*. Vous ne savez pas ce qu'il est bon de faire. Personne ne répond à l'ennemi et notre terre désolée est abandonnée aux incursions de toutes les nations... Les ennemis dévastent nos ports. Ils pénètrent dans les champs de l'Égypte. Y a-t-il un bras du fleuve, ils y font halte et y demeurent des jours et des mois. Ils arrivent nombreux comme des reptiles, sans qu'on puisse les repousser en arrière, ces misérables qui aiment la mort et dont le cœur voudrait consommer notre ruine [2].

Stimulés par ces reproches et par ces plaintes, les troupes préposées à la garde des côtes surent, cette fois au moins, résister aux envahisseurs et les punir de leur audace. « Les archers de Sa Majesté, continue le narrateur officiel, firent rage six heures durant parmi les Barbares que

[1] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 26.

[2] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 55-56.

l'on passa au tranchant du glaive. Alors leur chef eut peur. Son cœur défaillit. Il se mit à courir de toute la vitesse de ses jambes pour sauver sa vie. »

Le récit de Ménélas laisse la même impression, soit que le roi de Sparte énumère les cadeaux admirables dont le comblèrent ses hôtes de Thèbes, soit qu'il rapporte la surprenante rencontre qu'il fit, en l'île déserte de Pharos, du Vieillard de la Mer, pasteur des phoques et diseur de bonne aventure. Pour ce qui est de la richesse que supposent les objets de prix que Ménélas se vante d'avoir reçus en don, M. Bérard n'a pas de peine à montrer que cette prodigieuse opulence de l'Égypte des princes thébains est attestée tout à la fois par les textes hiéroglyphiques et par le mobilier funéraire des tombes de cette époque.

> Quant au conte de Protée et de l'île aux Phoques, assurément c'est bien un conte; Protée n'a jamais existé; mais ce n'est encore pas une invention du poète. À l'étude minutieuse, ce conte de Protée apparaît comme une excellente page d'égyptologie, que l'un de nos savants aurait grand'peine à faire aussi exacte et que l'aède homérique n'a pu produire, je crois, sans copier fidèlement quelque original étranger[1].

Le nom même de Protée est égyptien; c'est ce titre de *prouiti* ou *prouti*, « la Sublime Porte », qui est une des périphrases par lesquelles, en Égypte, on désignait la personne du souverain. Avec sa perruque noire, hérissée par le zéphyre, Protée a l'aspect d'un Égyptien[2]; on sait qu'en Égypte, quand la chevelure nattée, bouclée, huilée, feutrée de graisse, devenait trop courte pour encadrer le visage des hommes, ceux-ci y substituaient une perruque noire ou bleue, perruque de cheveux ou de laine. Quant au conte même, d'après le caractère des incidents qu'il relate, il paraît emprunté à l'un de ces romans de sorcellerie dont maint fragment s'est retrouvé sur les papyrus. Peut-être en découvrira-t-on un jour l'original; nous avons la preuve que l'Égypte a eu ses romans maritimes[3]. En tous cas, dans ceux de ces récits que l'on a déjà recueillis et traduits, c'est partout, racontés comme la chose la plus simple du monde, des prodiges du genre de ceux que Ménélas voit s'accomplir sous ses yeux dans l'île de Pharos, une suite indéfinie de métamorphoses. L'Égypte est peuplée de magiciens, comme en témoigne aussi, à propos de Moïse, le rédacteur de la *Genèse*.

Nous ne saurions suivre ici M. Bérard dans le commentaire très abondant qu'il donne du conte de Proteus, discuter les traces qu'il croit pouvoir

(1) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 46. — (2) *Odyssée*, IV, v. 402 :

πνοιῇ ὑπὸ Ζεφύροιο μελαίνῃ φρικὶ καλυφθείς.

(3) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 57.

y relever et de l'origine égyptienne du mythe et d'une transmission qui s'en serait opérée par l'intermédiaire des Sémites; mais la conclusion à laquelle il arrive nous paraît présenter un haut degré de vraisemblance.

Je ne doute pas, dit-il, que ce *nostos* de Ménélas soit une copie des contes d'Égypte; mais je crois qu'il n'est pas venu directement des bords du Nil. Pour arriver au fleuve ou pour en revenir, Ménélas et le pirate crétois ont passé par la Phénicie. Il me semble que, pour arriver aux poèmes homériques, le conte phénicien a dû prendre la même route[1].

II. Après la coursière chez les Kikones, Ulysse reprend sa navigation[2]. La violence continue d'une tempête de vent du nord l'empêche de doubler le cap Malée à la pointe méridionale du Péloponnèse et d'entrer dans la mer Adriatique, d'où il serait remonté vers Ithaque. Il fuit, pendant neuf jours, devant le Borée, qui le pousse en vue de la côte d'Afrique et, le dixième jour, il aborde au pays des *Lotophages*, que les anciens s'accordaient à chercher au fond du golfe de la Petite Syrte : ce serait l'île de *Djerba* et la partie du continent qui en est voisine. Le *lotos* dont se nourrissaient, suivant la tradition, les habitants de ces terres était peut-être le fruit du jujubier. Si le poète conduit là son héros, c'est que cette relâche devait être un des points que signalait avec insistance le périple phénicien dont il utilise les données. Depuis l'Égypte, depuis Pharos, Djerba était en réalité la première île qui, sur ces rivages accores, offrit entre elle et le continent libyque un véritable abri contre « la mer sauvage ». On s'y arrêtait d'autant plus volontiers que l'on y trouvait en abondance l'eau douce et des provisions de bouche, des fruits délicieux, ainsi qu'un accueil bienveillant. C'est celui que rencontrent les compagnons d'Ulysse, qui font mine de déserter pour s'établir dans cette terre bénie. Aujourd'hui encore ces *Instructions nautiques*, auxquelles se référa si souvent M. Bérard, vantent l'humeur très hospitalière des gens de Djerba. Le commerce primitif ne peut manquer de trouver en cette île de Djerba un important marché de ravitaillement et de transit. C'est à la côte des Syrtes qu'aboutissent en ligne directe les grandes routes continentales qui, à travers le Sahara, unissent le pays des nègres aux ports méditerranéens. Avant la fondation des colonies grecques de la Cyrénaïque et des comptoirs puniques d'Utique et de Carthage, c'était parmi les indigènes que les Phéniciens avaient leurs commissionnaires.

[1] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 69.

[2] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, liv. VII : *Les Lotophages et les Kyklopes*.

III. Ulysse quitte le pays des Lotophages :

« De là nous voguons au plus tôt, le cœur navré. Nous allons à la terre des Cyclopes[1]. »

Le poète ne donne aucune indication de distance, aucune orientation de marche ni de vent. M. Bérard n'est pourtant pas embarrassé pour situer cet épisode. Sans hésitation, il place la demeure des Cyclopes dans les champs Phlégréens, auprès du rocher de basalte qui porta plus tard Cumes, la plus ancienne des colonies grecques de l'Occident. Dès le onzième ou le dixième siècle avant notre ère, les Phéniciens auraient eu là, près d'une grève sur laquelle ils tiraient au sec leurs navires, un poste fortifié où ils emmagasinaient les marchandises qu'ils échangeaient contre les denrées que leur fournissaient les habitants des riches campagnes voisines. Cette partie du poème réfléchirait l'impression que les navigateurs sémites auraient gardée des paysages étranges de cette contrée.

Pour justifier son hypothèse, M. Bérard commence par se livrer à ce jeu des étymologies et des doublets gréco-sémitiques qui a pour lui un singulier attrait. Nous avouons ne pas avoir été très convaincu par le rapprochement et les traductions qu'il présente à ce propos. Le terme *Hypérié*, « la ville haute, la ville perchée », peut s'appliquer à bien d'autres cités primitives que Cumes et le nom d'*Œnotrie*, qu'il explique par deux racines sémitiques, ne se rencontre nulle part dans l'Odyssée. Ce qui nous frappe davantage et nous paraît rendre vraisemblable la conjecture ici exposée, c'est les rapports que M. Bérard signale entre le type des Cyclopes, entre la nature des armes dont ils se servent, d'une part, et, de l'autre, la configuration des lieux, en arrière du cap Misène, et le caractère des phénomènes plutoniens qui s'y produisent. Les Cyclopes personnifient les cônes volcaniques dont se hérisse partout, dans ce canton, un sol que travaille sans cesse et que soulève à fréquents intervalles l'effort des feux souterrains et des gaz emprisonnés. Leur œil unique et rond, c'est ces cratères éteints dont le vide est rempli par un lac, cratères dont, aujourd'hui même, après que la main des hommes a modifié l'aspect de toute cette région, nous avons encore, dans l'Averne, un exemplaire intact. Le sourcil épais qui enveloppe ce gros œil, c'est la crête circulaire, toute habillée de broussailles et de forêts, qui entoure le vide du cratère. Les quartiers de roc que le Cyclope lance sur le navire d'Ulysse et qui manquent de l'écraser, c'est les lourdes pierres que, dans leurs éruptions intermittentes, projettent en tous sens ceux de ces

[1] *Odyssée*, IX, 105-106.

petits volcans qui ont conservé leur activité ou qui la recouvrent par moments.

Pour saisir ces analogies, il suffit de considérer deux photographies d'un plan en relief de ce district qui sont ici reproduites[1]. On y voit saillir en nombre, sur la surface d'un terrain formé de rugueuses scories, ces cônes tronqués dans le sommet desquels se creuse un grand trou sombre, pareil à l'œil noir et dur du Cyclope. Il n'est pas jusqu'à un petit tertre, pointant dans l'intérieur même du cratère, qui ne complète la ressemblance. C'est un tas de cendres blanches; il figure la pupille de l'œil énorme du monstre. Cet œil a son cristallin dans l'eau pure des lacs qui dorment en plusieurs de ces cratères. Là où une brèche soit naturelle soit artificielle a rompu la paroi du mont et laissé fuir les eaux qui en remplissaient la cavité, on a pu dire que le mont était devenu aveugle. Il avait été vidé, comme l'œil de Polyphème après qu'Ulysse y a plongé le pieu brûlant; il avait perdu sa clarté, celle de cette nappe limpide où se reflétaient les rayons du soleil et l'ombre des vieux arbres penchés sur le gouffre.

Ce qui vient confirmer l'hypothèse de M. Bérard, c'est la présence, en face des champs Phlégréens, à l'entrée de la baie de Baia, d'un îlot, appelé aujourd'hui Nisida, qui, par sa situation et sa conformation, répond de tout point à la description que fait Ulysse de la terre où il aborde après être parti du pays des Lotophages :

Un peu en dehors du port, ni très près ni très loin de la terre des Cyclopes, se présente l'Île Petite, couverte de bois, peuplée de chèvres sauvages, vide d'hommes et de traces humaines... Elle a un port avec de bons mouillages, où l'on n'a besoin d'aucune attache; sans jeter les ancres, sans mettre d'amarres à terre, on peut rester là tout à loisir. Quand une fois on est là, on y peut séjourner tant qu'il ne plait pas de s'en aller ou tant que les vents ne sont pas favorables[2].

Comme on le constate au premier coup d'œil jeté sur la carte marine à laquelle renvoie l'auteur[3], Nisida réunit toutes les conditions indiquées par le poète. L'îlot est à un kilomètre environ de la côte du continent et, au fond de son port naturel, tourné vers le large d'où venaient les barques d'Ulysse, il a toujours sa fontaine :

À la tête du port coule une eau pure,
une source sous une grotte; tout autour poussent des peupliers[4].

Accessible seulement par un étroit goulet, le port où les marins devaient être attirés par l'opportunité de cette aiguade n'est autre chose

[1] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 130-131, fig. 11 et 12.

[2] *Odyssée*, IX, 116-119, 136-139.

[3] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 151, fig. 21.

[4] *Odyssée*, IX, 140-141.

que la cavité d'un ancien cratère, où l'onde salée a pénétré en rompant sur ce point la paroi conique; mais partout ailleurs celle-ci subsiste et son haut rebord assure la tranquillité des eaux du bassin.

Si tout ainsi nous autorise et même nous invite à reconnaître dans Nisida l'*Île Petite* où Ulysse laisse au repos son escadrille pendant qu'il va, avec l'équipage d'un seul navire, courir une périlleuse aventure sur la grande terre pour voir de près les Cyclopes, il y a aussi, dans ce que le poète nous dit de la vie et des mœurs de ces monstres, bien des traits qui conviennent aux champs Phlégréens. Les Cyclopes habitent dans des grottes[1]; or, dans les falaises qui bordent sur la mer les promontoires de Misène et du Pausilippe, de profondes cavernes s'ouvrent partout, au ras de la mer, là où des lits de pierre ponce friable s'interposent entre des couches de lave. Dans l'intérieur, mêmes perforations de l'écorce terrestre. Quiconque a visité ce district se rappelle toutes ces galeries que la main de l'homme n'a eu le plus souvent qu'à élargir et qui, de Naples à Cumes, traversent de part en part les chaînes de collines. Ces Cyclopes ne plantent, ne labourent ni ne sèment et pourtant le sol, sans qu'ils l'aident par leur travail, leur prodigue l'orge, le froment, le raisin et toutes sortes de fruits[2]. N'y a-t-il pas là une claire allusion à la fertilité merveilleuse des terres de ce canton, terres que forment des roches ignées qui se décomposent sous l'action des pluies? Il pleut beaucoup dans le golfe de Naples. Je l'ai visité en automne et en hiver, au printemps et en été; je ne me souviens pas d'un séjour que j'y aie fait sans que les nuages et les averses m'aient gêné dans mes promenades.

M. Bérard retrouve la grotte du Cyclope dans l'anse de *San Basilio*, près de la petite rade de la *Gaiola*, à l'extrémité du cap Misène. C'est la grotte que, sans l'ombre d'une raison, les guides et les indigènes appellent la *grotte de Séjan*. S'ouvrant au fond d'une sorte d'enceinte creusée dans le tuf, où se dressent les pins élancés et les chênes « à la haute chevelure » dont parle le poète, elle paraît avoir plus de titres à être appelée la *grotte de Polyphème*[3]. Avec une hauteur de voûte de neuf à dix mètres, la caverne a jusqu'à cinquante-cinq mètres de profondeur. Polyphème pouvait y faire tenir à l'aise toutes ses brebis. Dans les temps primitifs, cette grotte a dû servir d'abri aux bergers indigènes et à leurs troupeaux. Ils y gardaient leurs agneaux au sec, leur vin et leur laitage au frais.

Peut-être, dit en terminant ce livre M. Bérard, en cette histoire du Cyclope, mieux qu'en l'histoire de Calypso, pouvons-nous saisir sur le vif, en plein travail,

[1] *Odyssée*, IX, 114.

[2] *Odyssée*, IX, 106-111, 131-135.

[3] *Odyssée*, IX, 184-186. *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, fig. 21, 33-36.

l'ordinaire procédé du poète de l'*Odyssée*. Il semble que nous puissions faire ici le compte des étapes successives que parcouraient ses figures entre la vérité géographique du périple et l'anthropomorphisme de ses vers. L'*Œil rond*, dans le périple, n'était que « le sommet d'un pic isolé, qui se dresse à l'écart des autres [1] ». Le Cyclope du poète, tout en prenant la forme humaine et en se dégageant de la montagne, est encore « moins semblable à un homme mangeur de blé qu'à un sommet chevelu des monts élevés » [2]. Polyphème reste ainsi à demi engagé dans la vie prosaïque et réelle, comme ces statues demi-prisonnières que nos sculpteurs nous montrent encore engagées dans le bloc d'où leur fantaisie les tira. Sans le bloc de marbre, toute la fantaisie du sculpteur eût été impuissante à réaliser devant nos yeux ces statues et leurs gestes humains. Sans le bloc du périple, qui lui fournissait la matière, je crois que l'anthropomorphisme du poète n'aurait pas réussi davantage à dresser les inoubliables figures de Polyphème et de Calypso [3].

Ulysse, toujours protégé par Athéna, échappe au Cyclope. Il ramène dans l'île hospitalière son équipage dont les rangs se sont éclaircis. Nous aurons encore, avant d'exposer et de discuter les conclusions de M. Bérard, à suivre le héros chez Aiolos et les Lestrygons, chez Kirké et dans le Pays des morts.

Georges PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE AU XIIIe ET AU XIVe SIÈCLE.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [4].

Avoir constaté ce qui subsiste des archives de l'ancienne comptabilité publique; l'avoir classé en trois grands groupes (Comptes des comptables autres que le Trésor, Comptes du Trésor, Documents du service de contrôle et archives administratives); à l'intérieur de chacun de ces groupes, avoir défini avec précision le caractère et la destination de chaque genre de pièces, — tous ces travaux devaient être exécutés avant qu'il fût possible d'interpréter correctement les termes techniques dont se servaient, au XIIIe et au XIVe siècle, les comptables et les contrôleurs,

[1] *Odyssée*, IX, 190-193.
[2] *Ibidem.*
[3] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 178.
[4] Colonel Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle*, tome II, in-8°, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904. — Voir le premier article dans le cahier de janvier 1905, p. 25.

bref de *comprendre* les anciens comptes. Il va de soi, du reste, que ces mêmes travaux, et surtout la classification précise des pièces, supposent l'intelligence approfondie desdites pièces. Tout cela s'enchaîne. Ses recherches préparatoires ont conduit M. Borrelli de Serres à une explication générale de l'ancienne langue comptable, et c'est à la lumière de cette explication même qu'il a pu les mener à bien.

Il a déjà été fait allusion dans l'article précédent à cette explication générale d'un système très singulier. Mais on ne saurait trop insister sur cette thèse capitale.

La banque de l'Ordre du Temple, qui, pendant presque tout le XIIIe siècle, fit pour la Couronne les opérations de trésorerie, était une banque privée qui ne fonctionnait pas seulement pour le roi. Cette banque « servait d'intermédiaire entre le roi et ses agents ou les parties prenantes ou payantes; elle l'avait pour client parmi beaucoup d'autres et dans les mêmes conditions. Pour chacun, le roi et certains de ses agents compris, elle tenait ouvert un compte courant dans lequel des affaires privées pouvaient se mêler aux opérations dérivant de fonctions publiques. Sur états ou d'après des ordres de la haute direction des finances, elle se chargeait d'effectuer les recettes et les dépenses royales, soit au comptant, soit en écritures, et les notait dans ses comptes, où chaque inscription en un sens avait, quant à elle, une contre-partie. Elle opérait ainsi sous sa responsabilité, à ses risques et périls, toute recette lui constituant d'autre part une dette, toute dépense lui créant un droit à remboursement[1] ». Lorsque les opérations de trésorerie furent retirées au Temple et confiées à un Trésor royal installé au Louvre, celui-ci se conforma à la tradition établie par le Temple, quoique la raison d'être primitive en eût disparu. Il agit, lui aussi, comme une banque privée, autonome, nullement substituée au roi, à part de l'administration royale. Cette situation, désormais insolite, mais qui s'est néanmoins perpétuée jusqu'au XVe siècle, est clairement attestée par des faits comme celui-ci : dans les listes de *Debita* du Trésor, les sommes dues au roi et les sommes dues par le roi étaient mélangées; c'est que, pour le Trésor, « les unes et les autres n'étaient que des créances à recouvrer ». Dans ce système les sommes qu'un bailli du roi a versées au Trésor et celles que le Trésor lui doit sont également au *Passif* du Trésor; les sommes payées par le Trésor à un bailli et celles que ce bailli doit au Trésor sont également à l'*Actif* du Trésor. Bref, dans ce système conçu au point de vue du Trésor, non du roi, les expressions correspondantes

[1] *Recherches*, II, p. 116.

à actif et à passif ont souvent un sens inverse de celui que l'on est instinctivement porté à leur attribuer.

Dès lors le Trésor devait, comme nous l'avons vu, tenir deux comptabilités distinctes: 1° une *comptabilité intérieure*, par rapport à soi, où passif et actif avaient le sens spécial qui vient d'être indiqué; 2° une comptabilité qui devait être présentée au roi, et destinée à offrir les résultats par rapport à lui. On conçoit aisément que, tant que cette distinction n'était pas établie, les Journaux du Trésor, rédigés au point de vue de la comptabilité intérieure, étaient très difficiles à comprendre. Les formules qui s'y trouvent restaient inintelligibles ou ne pouvaient manquer d'être interprétées à contresens. C'est ce qui est arrivé, en particulier, pour les « tours de comptes », qui formaient une des trois espèces d'opérations séparément consignées, chaque jour, dans les plus anciens journaux : Recettes, Dépenses et Tours de comptes. La théorie des Tours de comptes est un des problèmes les plus compliqués qui sont résolus, dans les *Recherches*, avec le plus d'élégance[1].

Chaque tour forme un paragraphe, divisé en deux sections caractérisées par les mots *Cepimus super* et *Reddidimus;* le *Cepimus* et le *Reddidimus* aboutissent toujours à une compensation entre des comptes courants au Trésor, sauf le cas de soulte reportée en recette ou dépense, tel comptable se trouvant par le *Cepimus* débité de sommes qui étaient passées par le *Reddidimus* à l'actif de l'autre. *Cepimus super* un tel, c'est-à-dire nous avons inscrit au passif d'un tel (actif de notre caisse); *Reddidimus* à un tel, c'est-à-dire nous avons porté à l'actif d'un tel (passif de notre caisse). . . Quant au Trésor, balance égale. Il s'agissait évidemment d'éviter, par ce procédé, le maniement des espèces, en y substituant un jeu d'écritures. Comparez le mécanisme du *clearing* dans l'organisation de la banque contemporaine. « Les comptes de gestion des intéressés restaient à régler avec l'administration supérieure, eu égard aux imputations en recette ou en dépense dont ils avaient pu, par suite de tours, être l'objet de la part du Trésor. »

L'étude attentive des tours de comptes a conduit M. de Serres à en définir cinq types principaux et quinze variétés. La moitié de ces variétés commencent par *Cepimus super regem;* ainsi : Nous avons pris sur le roi pour rembourser à tel comptable l'excédent de ses dépenses sur ses recettes, à tel banquier des avances faites, à tel personnage des prêts consentis au roi; nous avons pris sur le roi pour verser tant à tel, ce qui se trouve compensé par une somme égale à la première, prélevée sur

[1] *Recherches*, II, p. 111-135.

telle recette. Mais le Trésor « prenait » aussi sur tel des comptables qui avait un compte courant chez lui pour « rendre » au roi (versements des baillis et sénéchaux, retenues sur les traitements), à ce comptable lui-même (affectation de la somme prise sur tel à une dépense qui lui incombait) ou à un de ses collègues. — Il y a des cas très embrouillés. Soit un payement à effectuer, pour fournitures, en vertu d'une traite de payeur militaire. Le Trésor imputait la somme sur telle recette à percevoir par une caisse secondaire (celle d'un bailli, par exemple); et cette somme, il en déchargeait d'avance le gestionnaire de la caisse secondaire. D'où deux tours de comptes, dont l'un était, pour ainsi dire, intercalé dans l'autre : *Cepimus* sur le roi, ordre au gestionnaire de « prendre » sur le roi (*Capiatis*. . .) et de lui rendre sur telle recette, décharge du gestionnaire, *Reddidimus* de la recette à l'actif du roi, et balance égale sans qu'il y ait eu aucun maniement de fonds au Trésor.

Les tours de comptes étaient un expédient commode. Pourtant, à aucune époque, on n'a systématiquement réglé par des tours toutes les opérations qui auraient pu l'être ainsi. On réglait souvent par tours, pas toujours. En effet, cette méthode n'était pas sans inconvénients. Dans l'espèce précédente, si l'assignation sur une caisse secondaire restait en souffrance, il s'ensuivait du désordre; et si, afin de prévenir cette hypothèse, le Trésor attendait, pour inscrire l'opération dans ses livres, que la caisse secondaire se fût exécutée et présentât quittance, des délais fâcheux étaient à prévoir. C'est pour cela que l'ordre fut donné au Trésor, le 26 août 1316, de n'employer au payement des assignations que certaines recettes, et que l'ordonnance de Vincennes, en décembre de la même année, interdit les tours de comptes; toutes les opérations de Trésor se feraient, désormais, au comptant. Il est vrai que quelques mois après, en janvier 1317, l'ordonnance du Tremblay autorise de nouveau l'emploi des tours, pourvu que le Trésor se soit muni, pour leur exécution, d'une cédule de la Chambre des Comptes. Visiblement, on hésitait. Au cours du XIVe siècle, les tours ont fini par disparaître de la comptabilité du Trésor, parce que l'habitude s'établit de ranger toutes les assignations parmi les dépenses dans les comptes ordinaires des caisses sur lesquelles elles avaient été faites.

L'emploi des tours de comptes avait des conséquences qui n'ont pas laissé de surprendre et d'égarer les historiens. — N'est-il pas étonnant, au premier abord, que lorsque, par hasard, le « Journal du Trésor » et les comptes de bailliages ont été conservés pour le même exercice (comme pour l'exercice de la Toussaint 1299), les encaissements par le Trésor ne correspondent nullement à ce qu'ils auraient dû être d'après

les comptes? Cela tient, en partie, aux compensations par tours. — D'autre part, les tours servaient souvent à la liquidation de très grosses sommes. Si donc, faute d'en connaître la théorie, les historiens modernes ont négligé d'en tenir compte dans leurs calculs, faits d'après les « Journaux du Trésor », à quelles erreurs ne se sont-ils pas exposés? « Le produit du monnayage en 1299, dit M. de Serres, a été évalué à 241,134 livres parisis parce que c'est à peu près le chiffre à relever dans le « Journal du Louvre » pour versements en deniers de cette provenance dans les exercices de Noël 1298 et de la Saint-Jean 1299; mais, si l'on y joint les recettes par tours pour le même motif, il s'élève à près de 962,000 livres parisis (783,000 pour l'année précédente)[1]. »

Cette dernière constatation est typique du genre de services que la connaissance des règles de l'ancienne comptabilité peut rendre aux études historiques : substitution à des notions vagues, ou précises en apparence, mais erronées, de données exactes, qui fournissent au raisonnement des points de départ solides.

M. Borrelli de Serres s'y est employé, et d'abord il a essayé de déterminer, d'après tous les comptes conservés, dont le sens a cessé d'être douteux, ce qu'il est possible de savoir sur les résultats généraux de l'administration financière au XIII[e] et au XIV[e] siècle.

Les revenus de la Couronne se composaient à cette époque : 1° du produit des prévôtés de France, des bailliages de France, de Normandie et de Champagne, et des sénéchaussées du Midi; 2° des finances extraordinaires. Peut-on dire à combien se sont élevés, à certaines dates, chacune et l'ensemble de ces ressources?

Les prévôtés, autant que possible affermées, étaient au XIII[e] siècle une institution ancienne, en décadence; elles rapportaient peu, et de moins en moins : 18,500 livres à la Chandeleur 1226, c'est-à-dire 55,000 livres environ pour l'année entière, puisque l'on en comptait chaque année en trois termes égaux; 45,000 livres en 1305. Au commencement du XIV[e] siècle, le prix des fermages avait beaucoup baissé, et l'on avait du mal à trouver des fermiers. Par l'ordonnance de 1319, toute la partie financière des prévôtés fut rattachée aux bailliages.

Il est extrêmement malaisé d'évaluer le produit des bailliages et des sénéchaussées, pour plusieurs raisons : les circonscriptions ont varié (constitutions d'apanages); les trois exercices dont on comptait par an

[1] *Recherches*, II, p. 112.

n'étant pas égaux, il ne suffit pas ici, comme pour les prévôtés, de multiplier par 3 les résultats d'un exercice pour avoir approximativement ceux d'une année; enfin et surtout, les baillis et sénéchaux faisaient rentrer et transmettaient souvent, à part des revenus domaniaux dont ils étaient comptables, une partie des finances extraordinaires (subsides, décimes, etc.). Pour n'avoir pas fait attention à toutes ces circonstances, on a commis bien des erreurs. — En fait, le revenu net des bailliages de France, qui fut de 19,300 livres à la Chandeleur 1226, 15,000 à l'Ascension 1234, 16,700 à l'Ascension 1238, 16,300 à l'Ascension 1239, 48,500 à l'Ascension 1248 (à cause du subside pour la croisade) et 35,700 à la Toussaint 1285, a progressivement diminué, à partir de 1290, parce que les comptes de finances extraordinaires ont été alors plus rarement confondus avec les comptes ordinaires ou domaniaux, et aussi parce que les assignations sur les caisses des bailliages, à déduire des revenus de ces circonscriptions, se sont énormément multipliées. — Au XIIIe siècle, la Normandie rapportait beaucoup plus que tous les bailliages français ensemble : 168,500 livres net pour 1298-1299 d'après le « Journal du Trésor »; mais, dès 1313, le revenu annuel n'en était plus estimé qu'à 100,000 livres, à cause des assignations. — Très inférieurs étaient les revenus domaniaux des bailliages de Champagne, dont les rentrées semblent avoir été, d'ailleurs, irrégulières. — Quant aux sénéchaussées, « il n'est pas possible de savoir quelles ont été les recettes et les dépenses ordinaires brutes pour l'ensemble des sénéchaussées en une même année; on peut en relever seulement le revenu net dans les « Journaux », mais sans faire la part des divers chapitres et sans en distraire ce qui provient de finances extraordinaires, parce que souvent les tours, procédé employé surtout pour ces circonscriptions éloignées, ainsi que des acomptes ou des arriérés, ne sont pas motivés ». La recette de toutes les circonscriptions du Midi, moins le Périgord, l'Agenais et le Bigorre, peut être évaluée entre 1299 et 1303 à environ 165,000 livres tournois, dont 103,000 livres de dépenses à déduire, soit à 62,000 livres net.

En somme, tous ces revenus domaniaux qui formaient la recette régulière dans les comptes de circonscription étaient relativement peu de chose, puisque, au milieu du règne de Philippe le Bel, le budget annuel des dépenses de l'Hôtel du roi s'élevait, à lui tout seul, à plus de 250,000 livres. Les grandes dépenses d'intérêt public, il y fallait donc pourvoir au moyen de finances extraordinaires. Tandis que le produit net des revenus domaniaux allait toujours en baissant, celui des finances extraordinaires est toujours allé en augmentant, à partir de saint

IMPRIMERIE NATIONALE.

Louis. Mais peut-on préciser davantage? Les documents conservés permettent-ils d'écrire l'historique de ces finances, et, du même coup, l'histoire primitive des impôts dans notre pays? On l'a cru. M. Boutaric crut naguère l'avoir fait et ses conclusions ont passé dans les livres de tous les écrivains postérieurs qui ont traité des finances royales au moyen âge. Mais c'est à voir.

N'insistons pas sur les revenus extraordinaires, perçus à des intervalles plus ou moins éloignés, ou tout à fait exceptionnels, qui n'avaient point le caractère d'impositions, tels que : aides féodales, amortissements, régales, dons et legs, gains au change, confiscations, amendes prononcées par le Parlement ou par des enquêteurs-réformateurs, etc. Quelques-uns échappaient par leur nature à toute espèce d'évaluation. Nous ne sommes même pas en mesure de nous faire une idée de ce que des opérations aussi vastes que la confiscation des biens du Temple ont rapporté au gouvernement de Philippe le Bel, faute de documents. — Une seule chose est certaine : c'est que le plus sérieux de tous ces profits intermittents fut sans contredit, aux alentours de l'an 1300, celui qui se tira du bénéfice réalisé sur la frappe des monnaies, à partir du moment où les conseillers de finances de Philippe le Bel décidèrent d'affaiblir le titre et le poids des espèces, sans diminuer, et même en majorant, leur valeur. M. Borrelli de Serres a été le premier à remarquer que, d'après son « Journal », le Trésor a encaissé ou employé par tours de comptes 694,000 livres tournois, fournies par les huit ateliers monétaires, pendant l'exercice de Noël 1298; plus de 508,000 pendant l'exercice de la Saint-Jean 1299, et 470,000 pendant le suivant; en trois termes plus de 1,200,000 livres, c'est-à-dire les trois cinquièmes des recettes totales de l'année. Le profit du monnayage, à peu près nul en temps de bonne monnaie, très considérable au début des émissions de monnaie faible (et qui ne diminuait ensuite que parce que le prix du métal, nécessaire à la frappe, montait) fut encore de 180,500 livres dans l'exercice de Noël 1301. Ainsi se trouvent expliqués, sinon justifiés, les affaiblissements monétaires que les historiens ont consciencieusement flétris, mais en ajoutant — chose difficile à comprendre — que, par un effet de la justice immanente, ils ne rapportaient presque rien. Ils rapportaient en réalité des sommes énormes qu'aucun autre artifice n'aurait pu mettre à la disposition du roi.

Les impositions sur le clergé s'appelaient, comme on sait, des « décimes ». On voudrait savoir ce que les décimes « valaient », ne serait-ce que pour en déduire des notions sur le capital représenté, à l'époque, par les biens d'Église. Mais il y faut renoncer. Calculer, comme cela

a été fait, la « valeur » d'une décime annuelle d'après un médiocre relevé de comptes rendus pour la première année de la décime sexennale de décembre 1312, et multiplier le chiffre obtenu par vingt et un, nombre supposé des décimes accordées à Philippe le Bel, pour avoir la somme prélevée par ce roi sur les biens ecclésiastiques, c'est simplifier le problème à l'excès. Toutes les décimes n'étaient pas « simples », ne s'étendaient pas aux mêmes contribuables et n'atteignaient pas tous ceux qu'elles frappaient de la même manière; beaucoup de contribuables s'en rachetaient par des compositions; la levée en était très laborieuse, et l'on en percevait des arriérés bien longtemps après la date où elles auraient dû être intégralement soldées, de sorte que les comptes rendus « pour la première année » d'une décime ne permettent pas du tout d'en calculer le « profit » réel. On peut noter cependant que, le pape s'étant réservé le quart de la décime triennale de 1290, sa part fut estimée à 200,000 livres; l'évaluation de cette décime était donc de 800,000 livres pour trois ans (266,000 livres par an)[1].

Des impositions sur les laïques qui ont été levées tout le long du XIIIe siècle, on ne connaît ni la liste ni le nombre. Parce que les comptes de subsides étaient anciennement confondus avec les recettes domaniales dans les comptes de bailliage, il a même été déclaré que saint Louis s'en était toujours abstenu. Par contre, le gouvernement de Philippe le Bel a été sévèrement morigéné par l'Histoire pour avoir « inventé la *maltôte* », alors que l'expression « maltôte » s'appliquait déjà couramment, cinquante ans plus tôt, aux impôts de consommation. Néanmoins il est certain que les impositions sur les laïques ont été plus fréquentes à la fin qu'au commencement du siècle de Louis IX. Mais qu'ont-elles procuré à la Couronne? Et peut-on, d'après ce qu'elles ont rapporté, estimer l'ensemble des fortunes privées, en France, avant la guerre de Cent ans? — Ici encore, trop de difficultés se présentent, malheureusement. Voici, par exemple, les subsides de guerre, centièmes, cinquantièmes, etc. C'est en 1295 que la première de ces impositions, un centième, a commencé à être perçue; un Mémoire contemporain dit que ce centième produisit 315,000 livres parisis, mais il ne tient pas compte, naturellement, des arriérés, encore à venir au moment où il fut rédigé, que

[1] Il est possible qu'il existe aux Archives du Vatican des comptes de décimes relatifs à la France, qui pourraient tenir lieu des exemplaires perdus de l'ancienne Chambre des comptes de Paris. Mais personne, à notre connaissance, n'y en a vu, quoique plusieurs érudits y aient fait des recherches pour en trouver.

le Trésor touchait encore à la Saint-Jean 1299. Le premier cinquantième fut levé en 1296, et produisit 116,810 livres pour l'exercice de la Toussaint. Pas de chiffres d'ensemble pour le second ni pour le troisième cinquantième. En 1303, levée d'impôts sur le revenu, qu'un mémorandum du temps de Philippe VI, exécuté d'après « les comptes rendus a court », évalue, pour 1304, à 565,000 livres (on était alors en temps de monnaie faible), mais en faisant observer que les contributions de plusieurs circonscriptions importantes ne figurent pas dans ce total. De même, pour le subside de 1314, une évaluation à 116,515 livres (en monnaie forte) est partielle, n'ayant pas été faite d'après tous les comptes et la totalité du subside n'ayant pas, du reste, été perçue. Des subsides de 1315, 1318, 1319, 1324, on ne sait absolument rien. Que conclure, si ce n'est qu'il serait chimérique de s'appuyer sur des données si insuffisantes? Encore faut-il considérer que ces impositions n'étaient générales qu'en apparence : il y avait des exemptés; il y avait des transactions entre les contribuables et les agents royaux; beaucoup de villes se rachetaient pour une certaine somme qu'elles payaient en s'imposant des taxes assises d'après leurs méthodes particulières. Il est d'autant plus impossible de dire aujourd'hui ce qu'un centième valait au roi, au commencement du XIV[e] siècle, que nul ne l'a jamais su : les conseillers de Philippe le Bel ne le savaient pas; cela dépendait des circonstances. — Mais quoi! les subsides de guerre étaient les plus réguliers, les plus généraux de tous. Le denier pour livre sur les transactions commerciales, ou maltôte, n'était pas levé, semble-t-il, partout, ni partout en même temps; dans les pays où il sévissait, presque toutes les communautés s'en rachetaient; et on constate des inégalités énormes : de grosses villes payent des sommes insignifiantes à cause du denier pour livre; Paris est taxé à 100,000 livres de ce chef en 1292. Il est impossible, absolument impossible de chiffrer ce que le denier pour livre rapportait, bon an mal an, à la Couronne. — Les exactions ordinaires et intermittentes sur les Lombards et sur les Juifs produisaient aussi des sommes très considérables; il y a trace de comptes spéciaux pour de semblables recettes qui dépassent 200,000 livres; mais on ne peut rien dire de plus.

La dernière des ressources exceptionnelles du roi, c'étaient les emprunts, plus ou moins forcés, théoriquement destinés à être, par la suite, plus ou moins remboursés. En 1294 seulement, plus de 700,000 livres sont entrées ainsi dans les coffres. Mais de ces opérations, fréquemment renouvelées, tantôt dans une région, tantôt dans une autre, — comme c'est encore le cas, de nos jours, en Turquie et en

Chine, — c'est à peine s'il subsiste çà et là quelques indices, et presque tous les documents qui permettraient de totaliser les sommes recueillies par ce procédé ont disparu.

Lorsqu'on ne soupçonnait pas encore toutes les complications que révèle ainsi l'étude attentive des documents, il paraissait assez simple d'obtenir, en multipliant les résultats d'un exercice, connus ou calculés tant bien que mal, par le nombre des exercices annuels, les résultats d'une année, en *recettes*. Mais il ne reste rien de ces computations parce que les exercices différaient en durée, parce que les rentrées de finances extraordinaires variaient beaucoup d'un exercice à l'autre, et enfin parce que, s'il n'y a pas moyen de déterminer le montant de chaque recette, l'ensemble du budget des recettes est, à plus forte raison, inconnaissable. Disons-en autant des *dépenses*. Celles des bailliages et sénéchaussées étaient, d'habitude, couvertes par les revenus ordinaires de ces circonscriptions. Celles de l'Hôtel, c'est-à-dire de la maison du roi, sont relativement faciles à constater, et l'on voit même, soit dit en passant, que, de Louis VIII à 1287, elles n'augmentèrent guère que d'un tiers; de 1287 à 1301, il semble qu'elles aient doublé, mais il faut tenir compte de l'affaiblissement des monnaies pendant cette période, qui avait pour conséquence d'enfler nominalement les frais d'achat. Quant aux autres dépenses (dépenses de guerre, soldes, approvisionnements, grands travaux publics, service des rentes, amortissement des dettes, etc.), elles variaient d'une année à l'autre : toute moyenne serait illusoire; d'autre part, les éléments nécessaires pour calculer l'ensemble de la dépense, pendant telle ou telle année, font défaut. — Force est donc de s'en tenir, pour les résultats les plus généraux de l'administration financière, en recettes et en dépenses, aux budgets du Temple, qui ont été conservés, comme on sait, pour les années 1286-1287, 1289-1292. — Pendant ces années-là, la plus forte recette nette fut de 759,962 livres parisis, et la plus forte dépense, — frais de l'administration locale déduits, — de 844,695 livres parisis (en 1289). Pour l'exercice de la Toussaint 1296, en cent trente-sept jours, le Trésor a encaissé 551,000 livres parisis; total des dépenses inconnu. Enfin le « Journal du Trésor du Louvre » (ms. lat. 9783) permet de reconstituer les résultats généraux pour quatre exercices (Noël 1298, Saint-Jean 1299, Noël 1299, Noël 1301), à condition d'en additionner les articles par chapitres, *après avoir développé tous les tours de comptes qui s'y trouvent*. Ce minutieux travail a été exécuté par M. Borrelli de Serres. Conclusions : du 1er juillet 1298 au 1er juillet 1299, les recettes ont été de 1,659,562 livres parisis, les dépenses de 1,325,326 livres

parisis; du 1er janvier 1298 au 1er janvier 1299, les recettes ont été de 1,571,977 livres parisis, les dépenses de 1,642,449 livres parisis. Le même travail pourrait être exécuté sur l'autre « Journal du Trésor » dont l'original existe (Arch. nat., KK 1); il fournirait des données analogues sur le montant des opérations de la caisse centrale de 1322 à 1325, « mais sans qu'on puisse les classer par chapitres, de trop nombreuses inscriptions n'étant pas motivées ». Pour d'autres temps, rien à dire si ce n'est qu'il n'y a rien à dire[1].

Les immenses dépouillements que M. Borrelli de Serres a exécutés pendant tant d'années sur des documents qui n'avaient presque jamais été l'objet, jusqu'à lui, d'investigations sérieuses, ont abouti, somme toute : en premier lieu à une classification rationnelle de ces documents qui naguère étaient à l'état de chaos; en second lieu, à l'explication définitive des procédés et de la langue de l'ancienne comptabilité; en troisième lieu, à substituer aux généralisations téméraires qui avaient cours sur l'histoire budgétaire de la France au temps des derniers Capétiens directs des notions plus sobres, incomplètes comme les documents eux-mêmes, mais établies avec rigueur. — L'auteur ne s'en est pas tenu là. Il ne le pouvait guère; car, au cours d'une si vaste enquête, tant d'informations de nature à éclairer les sujets les plus divers sollicitaient nécessairement son attention que, sans perdre de vue le but principal, il devait être amené à s'engager dans une série de recherches accessoires. Ces recherches accessoires, M. de Serres en a publié les résultats sous forme de « notices » ou dissertations séparées. Son premier volume en contenait six (« Notes sur les origines du service financier », « Quelques droits des grands officiers », « Origine du droit de tiers et danger », « Les prisées du service roturier », « La réforme de la prévôté de Paris et Étienne Boileau », « Les Gentien tués à Mons-en-Puelle »). Le tome II n'en contient qu'une (« La politique monétaire de Philippe le Bel »)[2]; mais il en annonce plusieurs (sur l'histoire du Trésor, sur les origines de l'administration militaire[3], sur les feux[4]), qui figureront dans un

[1] Les évaluations budgétaires que l'on a des premières années du règne de Philippe VI sont certainement incomplètes; mais celle de 1330 permet de constater positivement l'augmentation de certains chapitres depuis 1299 : c'est ainsi que les rentes, qui s'élevaient à 74,000 livres parisis en 1299, nécessitaient, en 1330, une dépense de 85,500 livres parisis.

[2] Cf., par le même auteur, *Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire*, dans la *Gazette numismatique*, 1902-1903, et à part.

[3] *Recherches*, t. II, p. 56.

[4] *Ibid.*, p. 97.

troisième volume[1]. Ajoutons que ce tome II contient encore, sous forme, non de « notice », mais d'« appendice », des relevés très importants pour l'histoire de la géographie administrative au XIIIe et au XIVe siècle (Appendice B. « Subdivisions des bailliages et sénéchaussées »)[2]. — Toutes ces dissertations, où quantité de petits problèmes sont résolus, solides, claires (malgré l'apparence) et qui ne se font valoir par aucun artifice d'exposition, bien qu'une ironie contenue à l'adresse de divers érudits passés et présents s'y accuse çà et là, offrent, pour les spécialistes, le vif intérêt qui s'attache aux travaux faits, d'un bout à l'autre, de première main, et où presque tout est neuf.

En dehors des monographies que M. Borrelli de Serres a déjà écrites, de celles qu'il annonce et de celles qu'il publiera sans doute sans les avoir annoncées, une foule de travaux sont devenus faisables depuis que les comptes et les pièces auxiliaires de la comptabilité qui subsistent sont relevés, classés et d'une interprétation relativement aisée. D'abord il est devenu possible de donner des éditions satisfaisantes de ceux de ces documents qui sont encore inédits[3]. Ensuite on peut entreprendre de retracer les origines de certains services (eaux et forêts, douanes, etc.) et d'écrire l'histoire de quelques autres (Hôtel du roi, avec les services annexes), qui n'est nulle part. Enfin l'histoire des événements, l'histoire économique et l'histoire locale sont appelées à bénéficier largement de sources encore inexplorées ou jusqu'à présent mal connues. Comme la plupart des œuvres de premier ordre, celle de M. Borrelli de Serres vaut donc, non seulement par elle-même, à cause des résultats positifs qu'elle fait dès à présent tomber dans le domaine public, mais par

[1] Le tome II annonce (p. 2) une « Liste des ouvrages consultés » à la fin du tome III, qui s'appliquera aux trois volumes. Un index général des noms et des matières serait, semble-t-il, plus utile.

[2] L'auteur avait préparé, dit-il, une « Chronologie des baillis et des sénéchaux »; mais il a renoncé à la publier en apprenant qu'un ouvrage du même genre, par M. L. Delisle, allait incessamment paraître. Voir L. Delisle, *Chronologie des baillis et des sénéchaux royaux depuis les origines jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois*, dans les *Historiens de la France*, t. XXIV (1904), pp. 15*-270*.

[3] On a vu que quelques pièces d'une importance capitale sont encore inédites (Rôles des bailliages de France de 1299 et de 1305, « Journal du Trésor du Louvre », etc.). Il est vrai que le dépouillement de ces documents par M. de Serres a notablement diminué l'intérêt qu'en aurait présenté naguère une édition *in extenso*. Peut-être serait-il plus urgent, maintenant, de publier un Catalogue ou un Recueil des *Compoti particulares* (originaux et résumés au dos des rôles de bailliage), suivant l'ordre chronologique, et des Recueils de comptes relatifs à telle ou telle circonscription qui seraient, pour l'histoire locale, des instruments de travail.

l'impulsion qu'elle ne peut manquer de donner aux études sur le XIIIe et le XIVe siècle qui, faute d'aliments nouveaux, commençaient à languir[1].

CH.-V. LANGLOIS.

L'ART ITALIEN AU MOYEN ÂGE.

ADOLFO VENTURI. *STORIA DELL' ARTE ITALIANA* : I. *Dai primordi dell' arte cristiana al tempo di Giustiniano.* 1901. — II. *Dall' arte barbarica alla romanica*, 1902. — III. *L'arte romanica*, 1903, 3 vol. in-8°, Milan, Hoepli.

Le seul homme en Europe qui pût entreprendre et mener à bien une *Histoire de l'art italien* depuis les origines chrétiennes jusqu'à la fin du XIXe siècle était Adolfo Venturi. Un tel ouvrage doit être une œuvre de science et d'amour. Préparé par la patience d'un érudit, il faut qu'il soit animé par l'enthousiasme d'un poète. M. Venturi est l'un et l'autre. Il possède par surcroît une vertu sans laquelle les livres de longue haleine courent le risque de ne point aboutir à leur conclusion : l'activité ardente et régulière. En 1900 l'éditeur Hoepli annonçait l'ouvrage et en indiquait sommairement le plan, qui devait comprendre six ou sept volumes. En 1901, le premier volume a paru : *Des origines de l'art chrétien au temps de Justinien;* il avait 558 pages, illustrées de 452 figures. En 1902, le second volume suivait : *De l'art barbare à l'art roman*, 672 pages, 506 figures. Le troisième volume, publié au commencement de 1904, porte la date de 1903; pour exposer l'histoire de *l'art roman*, il a fallu 1014 pages, avec 900 figures. Il est permis de souhaiter que la progression ne continue pas de volume en volume, jusqu'au septième, qui doit s'achever avec le tableau de l'art contemporain. Quelque confusion est inévitable dans un précis d'histoire qui ne veut sacrifier aucun détail digne d'intérêt. Mais devant les étapes accomplies, devant cette marche qui continue d'un pas vif et sonore sous la charge des documents et des faits, plus pesante de jour en jour, on ne peut qu'admirer et applaudir.

[1] Lire ci-dessus, p. 37, ligne 10, KK 16, au lieu de KK 1.

I. Les trois volumes parus ont la même tenue et les mêmes qualités. Ils offrent à la fois un exposé brillant et un répertoire à peu près complet.

L'auteur a donné un exemple qui doit être retenu en étudiant avec le même soin toutes les formes de l'art dans une période définie, depuis l'architecture, la sculpture et la mosaïque jusqu'aux bois sculptés, aux ivoires, aux orfèvreries, aux bijoux et aux broderies[1]. La bibliographie de chacun des chapitres est tenue au courant des derniers travaux parus en Italie, en France et en Allemagne; la bibliographie locale des monuments est abondante et curieuse. Quant à l'illustration, c'est un véritable trésor. À part quelques dessins, elle est composée de photographies reproduites en *simili* dans le texte. On y trouvera, à côté des photographies mises dans le commerce par les éditeurs Alinari, Anderson, Moscioni, quantité d'épreuves d'amateurs et d'archéologues qui reproduisent des détails peu apparents, des monuments peu connus, des pièces cachées dans les trésors d'églises et les collections particulières. Pour l'exécution et le tirage des clichés, l'éditeur Hoepli a fait, sans compter, des frais qu'il ne regrettera pas : les volumes de M. Venturi sont de ceux qu'aucun travailleur ne peut se dispenser de lire et de consulter, à la fois comme une histoire qui apprendra beaucoup aux plus savants et comme un album d'étude et de comparaison, dont l'équivalent n'existe pour l'histoire de l'art national ni en France, ni en Allemagne.

II. L'intérêt documentaire de l'ouvrage et son importance historique ont grandi de volume en volume.

Le premier devait présenter une étude de l'« Art italien » depuis les origines chrétiennes jusqu'au siècle de Justinien. L'auteur, élargissant son sujet, en même temps que ses recherches, a donné un tableau de l'« Art chrétien » pendant près de cinq siècles. À côté des mosaïques et des sarcophages de Rome et de Ravenne, il a publié une série de miniatures tirées de manuscrits grecs, qui ne sont point tous en Italie[2]. Il a donné une collection presque complète des ivoires des IVe, V^{e} et VIe siècles, qui se trouvent dispersés dans les musées et les collections de l'Europe entière. Dans le groupe des orfèvreries des premiers siècles chrétiens, dont il présente des reproductions ou des descriptions fort curieuses, les disques

[1] Dans le premier volume, l'auteur avait consacré quelques pages aux dernières monnaies romaines; dans le second il a esquissé une étude artistique des monnaies byzantines. On peut regretter qu'il n'ait pas continué dans le troisième l'étude de l'art monétaire, qu'il aurait pu compléter par celle des sceaux.

[2] Par exemple des miniatures de la Bibliothèque impériale de Vienne, le frontispice du Dioscoride et trois pages de la Genèse.

IMPRIMERIE NATIONALE.

votifs ou *Missoria* de Valentinien II, au Musée de Genève, et de Théodose, dans les collections de l'Académie de l'Histoire, à Madrid, se trouvent rapprochés d'un disque impérial orné de simples gravures, qui a été trouvé à Kertsch, en Crimée, et de la petite boîte d'argent offerte à Léon XIII par le cardinal Lavigerie et qui provenait de fouilles entreprises au sud de Constantine. Les travailleurs sauront gré à M. Venturi d'avoir réuni à leur intention tant de photographies rares et de documents peu accessibles. Mais le lecteur ne sera-t-il pas tenté d'attribuer en bloc à des ateliers romains ou italiens les longues files d'œuvres rassemblées de toutes parts sous ce titre qui les couvre comme un pavillon national : l'Art italien?

Sans doute M. Venturi connaît trop profondément les premiers siècles de l'art chrétien pour n'y point faire la part de l'Orient et de la Grèce. Une courte page, qui clôt la description des mosaïques de Rome jusqu'au VIIe siècle, témoignera à la fois de la justesse de sa vision d'historien et de l'ampleur lyrique de son langage :

Tout montre, depuis le temps de Constantin, le débordement du luxe. Le Christ, comme un empereur de l'Orient, paraît un fantôme fulgurant sur le trône, un géant sur le brocart d'or du ciel; la Vierge n'est plus l'humble femme des catacombes : elle est la souveraine assistée de gardes. La hiérarchie de la cour de Byzance réglait l'ordonnance des figures du ciel; Eusèbe nous présente Dieu comme une image de l'empereur terrestre, agrandie à une taille surhumaine... De l'Orient, de Byzance arrivent ces nouvelles idées avec les nouvelles formes, spécialement à Ravenne, où séjourna la cour impériale. Ravenne était devenue une image réduite de Constantinople, constituée en un vaste gouvernement militaire, l'exarchat, qui tendait à helléniser l'Italie... Dans cette ville, dans la chapelle des Saints Nazaire et Celse, revoyons la charmante image du Bon Pasteur que Galla Placidia fit exécuter en mosaïque. La noble figure, florissante de jeunesse, n'est plus l'humble pasteur avec son bâton recourbé : la croix qu'il tient, la royale tunique de tissu d'or qu'il porte, révèlent en lui le Christ... Cette mosaïque nous montre la différence qui se déterminait déjà, au commencement du Ve siècle, entre l'art classique de Rome et l'art qui se modifiait à Byzance, au contact des modèles impérissables de la Grèce : l'un participe encore à la force, à la plénitude, à la magnificence antiques; l'autre revient à la simple dignité hellénique.

Derrière le Christ de Sainte-Pudentienne, M. Venturi, adoptant les identifications proposées par M. Ajnalov, reconnaît, non point Rome, mais Jérusalem, le portique qui entoure l'*Anastasis*, l'église ronde de l'Ascension et d'autres édifices sacrés de la Terre-Sainte. Au milieu de ces églises se dresse le rocher du Golgotha, « avec la grande croix gemmée érigée parmi les nuées du couchant, éclatantes de pourpre sanglante et bordées d'une frange d'or ».

Ainsi, M. Venturi sait retrouver l'Orient à Ravenne et même la Jéru-

salem de Constantin dans une mosaïque de Rome. Le volume qu'il a consacré aux premiers siècles de l'art chrétien a paru l'année même où M. Strzygowski, en publiant son livre retentissant, *Orient oder Rom*, achevait de troubler la paix de ceux qui croyaient, après G. B. de Rossi et F. X. Kraus, à la prééminence universelle d'un art romain d'Église, héritier d'un art romain d'Empire.

Quatre années seulement se sont passées depuis l'apparition de ce manifeste, préparé par de longues études. Désormais Russes, Allemands, Français travaillent de concert à déterminer quel a pu être le rôle joué dans la formation de l'art chrétien par les grandes villes de l'Orient hellénisé, qui, plus que Rome, ont contribué à former le dogme et le culte, en même temps que les hérésies. Ces villes, Jérusalem, Alexandrie, Antioche, Éphèse, ont été longtemps oubliées par les historiens de l'art : la conquête perse et l'invasion arabe n'ont rien laissé, en effet, des monuments orgueilleux qu'y avait élevés le christianisme vainqueur. Mais les débris patiemment recueillis, les explorations reprises sur les traces du marquis de Vogüé, ce pionnier de l'Orient chrétien, ont réuni déjà une moisson de faits nouveaux. M. Diehl, en achevant son beau livre de *Justinien*, a pu, dans les mosaïques et dans les ivoires de Ravenne, déterminer la large part qui revient, non seulement à Byzance, mais à la Syrie, à l'Égypte, à la Palestine. Dans un ouvrage récent de M. Ajnalov et dans les livres et les articles que M. Strzygowski aligne en bataille avec une activité de conquérant, le rôle de Rome est mis en question. Déjà, pour parler des mosaïques et des sarcophages de Rome, même pour revenir sur les peintures des catacombes et sur les premiers balbutiements du symbolisme chrétien, il est devenu nécessaire de regarder au delà de la Méditerranée et de se poser la question fatidique : « Rome ou l'Orient ? »

Cette question ne se trouve formulée nulle part dans le premier volume de M. Venturi. L'auteur a montré par des indications rapides qu'il n'ignorait pas l'existence du problème; peut-être n'en a-t-il pas pleinement aperçu la gravité et n'en a-t-il pas eu la constante et nécessaire obsession. En étudiant la série des ivoires, il donne bien à l'Orient le trône de l'évêque Maximien, à Ravenne, qu'il considère, à tort, sans doute, comme celui d'un patriarche de Constantinople; il cite encore comme une œuvre syriaque le feuillet de diptyque du Musée de Ravenne [1], rapproché par M. Strzygowski d'un diptyque d'Etchmiadzin, en Géorgie. Mais il laisse à des ateliers d'Italie, au moins par

[1] Fig. 394, p. 432 et 511.

prétérition, une foule d'œuvres analogues, telles que le diptyque « en cinq pièces » du trésor de la cathédrale de Milan[1], qui, avec ses scènes des évangiles apocryphes et ses appliques d'émail cloisonné, appartient certainement à l'art chrétien d'Orient. Faute d'avoir pris parti assez résolument, M. Venturi semble conserver un parti pris, qu'il n'a point. Au moment où, dans l'étude des premiers siècles de l'art chrétien, les thèses les plus audacieuses des « orientalistes » gagnent des partisans qui font autorité, le premier volume de l'*Histoire de l'Art italien* garde pour les lecteurs les plus attentifs l'allure d'une thèse « romaniste ».

III. Le deuxième volume de l'œuvre semble composé tout exprès pour rassurer ceux qui auraient pu soupçonner l'auteur d'attribuer à l'art italien, comme à un successeur légitime de l'art gréco-romain, une hégémonie trop absolue sur l'art de l'Occident. En étudiant la période confuse et encore obscure qui s'étend du VIe au XIe siècle, — « de l'art barbare à l'art roman », — M. Venturi a conservé un plan aussi vaste que celui qu'il avait rempli dans son premier volume. L'histoire de l'art italien au temps des grandes principautés lombardes, des papes grecs et syriens, au temps de Charlemagne et des Othons, devient le centre et le prétexte d'une étude approfondie de l'art barbare, de l'art carolingien et de l'art byzantin : elle s'élargit en un tableau de l'art européen, qui s'étend de l'Angleterre et de l'Irlande à la Grèce, à Byzance et à la Russie méridionale. Un tel tableau d'ensemble ne se trouvait dans aucun livre. M. Venturi l'a esquissé avec une abondance d'informations et une puissance de synthèse qui font de son exposition rapide et brillante une œuvre utile aux spécialistes les plus érudits.

Ce volume, consacré en majeure partie à des formes artistiques qui ne sont pas nées en Italie, fait époque dans la suite des études archéologiques dues à des Italiens. Trop souvent et jusqu'à nos jours, les chercheurs italiens ont compromis les conclusions d'excellentes monographies artistiques, en ignorant ou en dédaignant tout ce qui est étranger à la péninsule. Cette ignorance et ce dédain laissent encore à d'estimables savants qui savent peu de chose sur Byzance et sur la France la satisfaction de nier l'influence de l'art byzantin ou de l'art français du moyen âge sur des séries entières de monuments italiens. M. Venturi donne à ceux de ses compatriotes qui en auraient besoin la leçon d'un esprit libre et large. S'il a fait, sans le vouloir peut-être, la part trop belle à la tradition romaine dans l'art chrétien des premiers siècles, il réduit sévè-

[1] Fig. 388 et 389, p. 424, 425 et 511.

rement cette part dans les siècles qui suivent celui de Justinien. Ses conclusions sur l'art barbare, l'art carolingien et l'art byzantin méritent d'être citées en partie :

Les barbares eurent-ils une influence sur les arts de l'Occident? La plupart le nient, en notant comment des éléments de l'art classique apparaissent dans leur industrie; et cependant dans ces industries se trouvent des formes qui devinrent ensuite communes à l'Occident, des prédilections que l'art roman adopta, des incorrections qui dans la suite se répandirent partout. Aux jours de la décadence, l'art classique abandonnait peu à peu les formes nobles et leurs règles, en devenant de plus en plus incohérent et grossier : ainsi dominaient dans le langage les formes vulgaires et rustiques. Entre ces formes, les barbares firent leur choix, selon l'esprit de leur race et le degré de leur culture.

Sans doute Courajod eût protesté en voyant noter parmi ces formes décrépites de l'art classique des motifs d'antique origine orientale ou des éléments « préhistoriques », tels que les entrelacs, les ornements en S, les cercles, les étoiles. Mais M. Venturi n'ajoute-t-il pas : « Les astres dominent la décoration, *comme dans l'Asie centrale*, jusqu'à représenter, sur les plaques de clôtures du chœur, des roues rayonnantes qui figurent, aux côtés de la croix, le soleil et la lune. » Le bouillant adversaire du « romanisme » eût écouté comme un écho de son éloquence imagée dans ce panégyrique des races septentrionales prononcé par un historien italien :

Les réminiscences orientales, qui ont laissé des traces dans les arts du moyen âge, dérivent en partie de Byzance, mais elles sont principalement un reflet de l'art des barbares, qui se souvenaient de leur lieu d'origine. La décoration animale n'est pas importée de Grèce; elle est propre aux Germains dans ses formes primitives du moyen âge, où passent en défilé les griffons, les centaures qui ressemblent à la « martichore » de l'Orient, les serpents, les lions, les guépards. Ces animaux remplissent les vides et prennent une importance qu'ils n'avaient jamais eue dans l'art classique...

Les barbares se rencontrèrent avec les artisans romains dans les recherches d'effets de couleur; mais ils s'étaient déjà beaucoup servis de lamelles découpées et superposées à un fond uni, pour obtenir de vigoureux effets de lumière et d'ombre; du repoussé dans les métaux, pour faire réfléchir la lumière sur des surfaces obliques; des grenats et des verroteries encastrées dans l'or, et de l'émail. Riegl voit dans toutes ces formes techniques l'art de la décadence romaine, non l'art barbare des migrations; tandis qu'entre l'art décadent qui cherche une puissance fugitive dans les effets violents et l'art primitif qui s'amuse aux contrastes de lumière, d'irisations et de splendeurs, il y a la même différence qu'entre une femme qui cache sous une pompe apprêtée les rides du vice et des années et une jeune fille qui anime par la parure sa beauté fraîche et forte.

S'agit-il de l'art carolingien? Ici le rôle joué par Rome, par ses traditions locales, comme par les influences byzantines à qui elle a servi d'in-

termédiaire, du VIIe au IXe siècle, ne pouvait être méconnu. En saluant, à la fin d'une étude sur les mosaïques, les miniatures, les ivoires et les orfèvreries de l'empire de Charlemagne, la Ville « où l'art de toutes les régions se transforme, se concentre et s'engloutit » finalement parmi les ruines qui deviennent des modèles, M. Venturi se trouve d'accord avec F. X. Kraus, dont il rappelle le nom (p. 342). Mais, dans la page qui suit, il reconnaît que pour l'Italie du Nord, la tradition artistique vient d'au delà des Alpes :

Angilbert II, archevêque de Milan, demandait des miniaturistes à la France; Rambert, évêque de Brescia, voulut en faire venir dans un de ses couvents; Bobbio et la Novalesa accueillaient les formes calligraphiques de l'école de Tours; Évrard de Frioul donnait l'hospitalité au poète Godescalc, recueillait des manuscrits et en recevait de l'abbaye de Fulda. À Pavie, les *Constitutiones Olonienses* traitaient de maître l'Anglo-Saxon Dungal, qui offrit ensuite à Saint-Colomban de Bobbio un grand nombre de manuscrits. Et sur le diptyque émaillé de la cathédrale de Chiavenna et sur l'autel de saint Ambroise de Milan, l'orfèvre Vuolvinus reproduisait les formes de l'art carolingien, en leur donnant l'aspect le plus solennel.

Enfin aucun historien de l'art byzantin n'a vanté avec plus d'enthousiasme que M. Venturi :

Cette superbe capitale élevée sur les rives du Bosphore, cette nouvelle Rome, devenue le centre de l'*Orbis græcus*, où s'étaient conservés les traditions et les modèles de l'art classique. — Après le martyre subi par les iconophiles, l'art chrétien, revêtu de formes antiques, drapé dans les soies d'Orient, reparut vers l'an mille, quand le monde semblait près de sa fin, et reparut plein de vie.

L'influence qu'a exercée sur le moyen âge occidental et sur l'Italie en particulier cet art en qui revivait un peu de la beauté grecque, sous les splendeurs orientales, personne ne l'a reconnue plus formellement et proclamée plus éloquemment que le nouvel historien de l'art italien :

Les arts de l'Orient guidèrent ceux de l'Occident, qui cherchaient vainement leur voie, vers les cimes de la beauté et de la gloire. Quand Byzance fut prise en l'an 1204, les Croisés eurent devant eux un rêve de grandeur dans les trésors des églises, dans le peuple de statues grecques debout sur les places, dans les palais luxuriants, dans la cité entière, qui, comme la mystique Jérusalem, semblait ceinte d'or et parée de gemmes. Alors l'Italie se fit la part du lion dans le butin de guerre. Sur ses côtes avait déjà abordé la fleur de l'art du Levant; depuis l'an mille elle avait admiré et accueilli l'art byzantin, avec sa grandeur et sa beauté; elle arracha de leur nid les modèles de la Grèce, les marbres sculptés des basiliques, les émaux des iconostases, les reliques des sanctuaires, les trésors des *Basileis*. Le sacrilège, la barbarie firent œuvre de civilisation...

La grande diffusion de l'art gréco-oriental, dont les effets dans le développement de l'art occidental sont si évidents que nul préjugé, nul orgueil national ne pourra

jamais les méconnaître, porta en Italie à l'âge nouveau les reliques de l'art classique, couvertes de pourpre et d'or, et réveilla l'esprit classique dans la laideur des formes du moyen âge.

Les observations dignes de remarque abondent, à côté des reproductions inédites. Contrairement à l'opinion de M. Zimmermann, M. Venturi admet que les grandes figures de stuc conservées dans l'oratoire de Santa Maria del Valle, à Cividale, remontent au temps de la duchesse Pertrude, comme le prétend la tradition locale, c'est-à-dire au VIIIe siècle, et non au XIIe. Par contre, il est d'accord avec le même critique allemand pour placer au XIIe siècle, et non au IXe, le ciborium qui surmonte l'autel de l'archevêque Angilbert, dans l'église de Saint-Ambroise, à Milan. J'aurai lieu de discuter ces dates dans un chapitre de l'*Histoire de l'art* dont la librairie Armand Colin annonce la prochaine publication.

Les reproductions que M. Venturi a données des fresques de Sancta Maria Antiqua, retrouvées en 1901 au pied du Palatin, forment encore aujourd'hui la seule suite de photographies qui fasse connaître un monument d'importance capitale, dont la Direction des fouilles a jalousement interdit l'étude, sans en hâter elle-même la publication. M. Venturi a pu donner carrière à son admiration pour les œuvres byzantines quand il s'est trouvé en présence de la fresque qui représente les Macchabées autour de leur père et de leur mère, « saint Éléazar » et « sainte Salomone ». Ceux qui ont vu cette fresque ruinée, à laquelle on ne peut comparer aujourd'hui que des miniatures comme celles du Ménologe de Basile II, partageront l'admiration de l'historien, sans aller peut-être jusqu'à y reconnaître le chef-d'œuvre d'un « Rembrandt byzantin »[1].

IV. Dans le troisième volume, le cadre se rétrécit; du même coup, les détails se multiplient et se précisent. « L'art roman » d'Italie n'est plus un reflet d'arts étrangers; il est un art national. À part quelques documents de comparaison, le volume entier, avec son millier de pages et ses 900 figures, est consacré à l'Italie. L'auteur a parcouru sa patrie depuis les Alpes jusqu'à la Sicile. Il apporte une moisson de faits et d'images qui fait de son livre une véritable carrière de matériaux, en même temps qu'un monument.

De longues pages seraient nécessaires pour analyser et commenter ici des séries entièrement nouvelles pour l'histoire, telles que les églises pisanes de Sardaigne et les miniatures des manuscrits de l'Italie du Nord,

[1] P. 380; fig. 274, p. 389.

dont M. Venturi ne présente pas moins de 50 reproductions inédites (fig. 413-463). Cette dernière série constitue pour l'Italie un pendant à la série des miniatures de Thuringe et de Saxe publiées par M. Haseloff. Avec le cycle italo-byzantin des peintures à fresque de Parme et de Plaisance (fig. 390-395), les miniatures de San Benedetto de Polirone, dont la plupart se trouvent à la Bibliothèque de Mantoue, et celles de l'école padouane font connaître pour la première fois l'art des peintres de l'Italie du Nord avant les voyages de Giotto et de ses disciples.

Les chapitres les plus importants, qui formeraient à eux seuls un livre, sont ceux qui étudient jusque dans les détails les moins accessibles et dans les monuments les moins connus l'histoire de la sculpture lombarde.

Cette partie de l'ouvrage doit éveiller l'attention des historiens de l'art français [1]. En effet, les rapports qui unissent, au XII[e] siècle, la sculpture lombarde et la sculpture française du Midi et du Nord sont évidents et encore inexpliqués. Ces rapports, M. Venturi les reconnaît; il publie, en regard des reliefs de Ferrare, de Vérone, de Borgo San Donnino, les portails fameux d'Arles et de Saint-Gilles; mais il ne conclut que pour invoquer une cause impuissante à expliquer, avec des ressemblances de style, une série de rapports iconographiques, la force de la tradition romaine, dont il fait sortir, comme d'un tronc impérissable, « le rameau provençal et le rameau italien [2] ». Des érudits allemands, comme M. W. Vöge, ont été plus affirmatifs. Ils ont admis que la Provence avait précédé la Lombardie dans le développement de la sculpture monumentale. Pour Benedetto Antelami, qui sculpte vers 1180 les portails du baptistère de Parme, il est certain qu'il a connu des sculptures françaises du Midi et peut-être du Nord. Mais avant lui, au temps des sculpteurs qui ont travaillé de Modène à Vérone, au temps des Wiligelmo et des Nicolas, l'Italie du Nord était-elle déjà tributaire de la France?

M. Venturi, sans s'en apercevoir lui-même, a déplacé brusquement les vraisemblances, en faisant connaître aux chercheurs deux monuments inédits.

[1] Ce n'est point la seule. M. Venturi est le premier, je crois, qui ait cru reconnaître, dans le coffret de la cathédrale de Sens, qu'il décrit et reproduit en détail (III, p. 367-374, fig. 346-359), non point un travail byzantin, mais une imitation française d'un ouvrage oriental, un « chef-d'œuvre exécuté dans un couvent de France ». Il le rapproche de trois ivoires rhénans du XII[e] siècle et aussi des sculptures lombardo-byzantines des portails de Saint-Marc de Venise.

[2] P. 279.

Dans la ville d'Aoste, au milieu des Alpes du Piémont, le cloître de Sant' Orso a des chapiteaux accouplés à la manière de ceux qui portent les arcades des cloîtres provençaux. Sur ces chapiteaux des figurines mal dégrossies racontent une série d'histoires sacrées, celle du patriarche Jacob, l'enfance du Christ, le festin du mauvais riche et les souffrances de Lazare, la légende de saint Ursus, patron de l'église voisine. Tous les prophètes sont représentés à la suite, tenant des phylactères. Parmi les monstres et les animaux qui entourent encore quelques chapiteaux, un coq et un renard mettent en scène une fable populaire[1]. Si maladroite que soit l'exécution, la richesse des sujets représentés fait penser à l'opulente décoration du cloître de Saint-Trophime. Mais le dernier historien de la sculpture provençale, M. de Lasteyrie, se refuse à placer ce dernier cloître dans la première moitié du XIIe siècle. Or l'un des chapiteaux du cloître d'Aoste porte l'inscription suivante, qui semble dater la construction et les sculptures de l'année 1133 : *Annō ab incarnatione Domini MCXXXIII in hoc claustro regulari vita incepta est.*

Un autre monument élargit et complique le problème.

Voici une suite de sculptures, récemment signalées à Vezzolano, dans le Montferrat : deux files de bas-reliefs qui décorent une sorte de jubé élevé devant le chœur d'une petite église du XIIe siècle. Au-dessus d'arcades en tiers-point, qui reposent sur des chapiteaux à crochets évidemment sculptés par un Français, les ancêtres de Joseph et de la Vierge sont assis à droite et à gauche du patriarche Jessé; chacun d'eux tient un cartel sur lequel est peint son nom. Au-dessus de cette assemblée solennelle, cinq groupes représentent les symboles ailés des Évangélistes réunis deux à deux, la mise au tombeau de la Vierge, la Vierge enlevée du tombeau par les anges; enfin, au milieu de la frise, le couronnement de la Vierge[2].

M. Venturi écrit du sculpteur de ces reliefs qu'il a porté en Italie le doux style de la Provence. En réalité les groupes, les attitudes, les draperies font penser, non à Saint-Gilles ou à Arles, mais au tympan de la cathédrale d'Amiens, où les mêmes sujets sont représentés au-dessus de la statue de la « Mère-Dieu ». Ces reliefs d'Amiens imitent eux-mêmes les admirables sculptures du portail de la Vierge, à Notre-Dame de Paris. À première vue, il semblerait nécessaire de voir dans les reliefs de Vezzolano l'ouvrage assez grossier d'un bon tailleur d'images qui aurait vu Amiens ou Notre-Dame. Mais le portail d'Amiens est daté, à un ou deux ans près, de 1225 ; celui de Notre-Dame de 1210; — le jubé de Vezzolano est

[1] III, p. 71-79, fig. 57-60. — [2] III, p. 85-89, fig. 72-74.

IMPRIMERIE NATIONALE.

exactement daté par une inscription de l'année 1189. Il reste probable que les reliefs de ce jubé, sculpté « au temps de l'empereur Frédéric », qui est Barberousse, aient eu pour modèle une œuvre française; mais cette œuvre a disparu sans laisser de trace. Aujourd'hui, la petite église du Montferrat possède la plus ancienne représentation connue du *Couronnement de la Vierge*.

Ainsi les livres de M. Venturi, dignes d'intérêt pour tous ceux qu'attire l'art ancien, amateurs et chercheurs, par les questions qu'ils exposent ou qu'ils posent, ne le sont pas moins pour les questions qu'ils feront naître.

E. BERTAUX.

LIVRES NOUVEAUX.

Konrad Schodorf. *Beiträge zur genaueren Kenntnis der attischen Gerichtssprache aus den Zehn Rednern*, 1 broch. in-8°. — Würzburg, A. Stuber's Verlag (C. Kabitzsch), 1903.

L'auteur de ce volume s'efforce de déterminer avec une précision rigoureuse la valeur des termes techniques de droit qui sont employés dans les discours des dix orateurs athéniens. Les anciens éditeurs de ces discours s'étaient déjà livrés à un travail semblable et paraissaient y avoir assez bien réussi. M. Schodorf a pensé qu'on pouvait faire encore mieux, en suivant une méthode qui est en grande faveur dans les séminaires philologiques allemands et qui consiste à calculer combien de fois tel ou tel mot a été employé par un auteur donné. Nous apprenons ainsi que le mot ἀμφισβητεῖν se trouve 126 fois et le mot παρακαταβάλλειν 14 fois seulement. Il est vrai que nous n'en savons pas davantage le sens exact de chacun de ces deux mots. On est fondé à craindre qu'à suivre cette méthode on ne perde beaucoup de temps sans obtenir un résultat appréciable. On ne voit pas, d'ailleurs, pourquoi l'auteur a limité ses recherches aux discours des dix orateurs et aux lexiques qui les ont expliqués. Il pouvait sans doute se borner à étudier les termes juridiques, mais en se plaçant sur ce terrain pourquoi exclure les écrivains autres que les orateurs, et surtout les inscriptions qui à ce point de vue fournissent les indications les plus précieuses ?

Ajoutons que l'emploi d'un pareil instrument de précision ne garantit pas contre toute erreur. Par exemple l'auteur dit que le verbe διώκειν, employé 38 fois par les dix orateurs, l'est une fois pour signifier l'action du juge dans un procès, et il cite ce passage d'une des tétralogies attribuées à Antiphon (II a 3) : τῆς τ' ὑμετέρας ἁμαρτίας ἡ ποινὴ εἰς ὑμᾶς τοὺς μὴ δικαίως διώκοντας ἀναχωρεῖ. La leçon est évidemment fautive. Il faut lire, avec Müller, dans l'édition Didot ἡμετέρας et εἰς ἡμᾶς. Jamais à Athènes on n'a dit que le juge exerçât la poursuite. R. D.

Henry Burt Wright. *The Campaign of Plataea (september, 479 B. C.), a Thesis presented to the Philosophical Faculty of Yale University in Candidacy for the Degree*

of Doctor of Philosophy, 1 vol. in-8° de 148 p. — New-Haven, the Tuttle, Morehouse and Taylor Company, 1904.

L'auteur de cette thèse a cru qu'après les études topographiques de Grundy il y avait lieu de reprendre la discussion soulevée par la campagne de Platée. La question intéresse la littérature : il s'agit de savoir quelle autorité il faut reconnaître au récit d'Hérodote et à quelle époque il a été composé. Elle a une très grande importance dans l'histoire : selon qu'on suivra Hérodote ou qu'on se détournera de lui, la victoire des Grecs à Platée apparaîtra comme un extraordinaire coup de fortune ou comme la juste récompense de la bravoure spartiate merveilleusement guidée par le génie de Pausanias. M. Burt Wright n'hésite pas. Il rend hommage au travail de M. Hauvette; mais il se range délibérément à l'opinion de Duncker, de Delbrück, de Meyer : pour lui, Hérodote a écrit pendant la guerre du Péloponnèse, sous l'influence des préjugés athéniens, rabaissant toujours le mérite de Sparte.

La manière de M. Burt Wright est nette et rapide. Il étale sous nos yeux un dossier classé avec un ordre remarquable et en dégage systématiquement les conclusions : il traite l'affaire en praticien. Voici un inventaire complet et précis des documents; voilà un répertoire des faits particuliers dont se compose le grand événement : rapprochez ceci de cela, continuellement, et la vérité se fera jour.

Les témoignages antérieurs à l'époque de Périclès sont unanimement favorables à Sparte. Qu'on lise les poètes, y compris Eschyle, contemporain des faits et Athénien; qu'on examine les monuments figurés : partout est célébrée la gloire de Pausanias. La retraite opérée par ses ordres et qui donna aux Perses le courage de prendre l'offensive était donc proprement une feinte : elle avait pour but d'attirer l'ennemi dans une dépression où la tactique spartiate devait trouver tous ses avantages. Le stratagème qui avait réussi aux Thermopyles servit encore à Platée. On comprend alors l'admiration provoquée par l'habileté du général et la belle attitude de ses troupes. Hérodote n'a pu faire autrement que de décerner des éloges aux Spartiates; mais il se contredit par un récit qui présente la victoire comme une chance imméritée. Les éloges s'expliquent par la tradition, tandis que les critiques sont déterminées par la passion politique. On peut voir, par des allusions aux événements qui se sont accomplis dans les premières années de la guerre du Péloponnèse, que l'histoire d'Hérodote n'a pu être écrite avant 428 : le partisan d'Athènes fait retomber rétrospectivement ses préjugés sur les Spartiates d'autrefois; il ne répugne pas à laisser croire que les prisonniers de Pylos ont eu pour ancêtres des lâches. Dans le texte d'Hérodote, il suffit d'éliminer les détails faussés par la haine : le résidu est d'accord avec les documents les plus anciens et confirme que la victoire de Platée est bien une victoire spartiate.

L'ouvrage est accompagné de trois appendices fort utiles. Le premier est une analyse exacte et complète des documents; le deuxième, une bibliographie des travaux modernes, avec indication sommaire de leurs conclusions; le troisième, un tableau très ingénieusement dressé pour montrer la suite des faits et les références.

Gustave Glotz.

Catalogus codicum astrologorum graecorum. V : Codicum romanorum partem priorem descripserunt Franciscus Cumont et Franciscus Boll, viii-256 p. — Bruxellis, in aedibus H. Lamertin, 1904.

Cette première partie du cinquième volume, publiée après le sixième, contient la notice des manuscrits astrologiques grecs existant dans les petites bibliothèques de Rome, savoir : « Codices Angelici; codex Casanatensis; codex Vallicellanus »; et

en outre : «codices Vaticani (novem)». Les notices des manuscrits du fonds Barberini et des autres Vaticani formeront la seconde partie du cinquième volume. La Biblioteca nazionale et la Chisiana sont dépourvues de manuscrits d'argument astrologique. L'*Appendix* (p. 85-242) débute par une nouvelle édition d'un long extrait du *Speculum astronomiae,* par Albert le Grand, «de libris licitis et prohibitis», édition améliorée par deux manuscrits, le Parisinus 7440 et le Monacensis clm. 18175. Les principaux textes grecs contenus dans l'Appendice sont «Imperatoris Manuel Comneni et Michael Glycae disputatio» (35 pages); fragments des livres des *Mystères d'Apomasar,* le célèbre astrologue de Bagdad (28 pages). Suivent des textes intéressants sur les paranatellons des 36 décans, dix nouveaux chapitres du compilateur Palchos, des fragments de Théophile d'Édesse, de Dorothée, etc. Ce volume, comme les précédents, ouvre un fécond champ d'étude aux historiens de l'astrologie grecque. C.-E. Ruelle.

J. Vendryes. *Traité d'accentuation grecque.* 1 vol. de XIII-275 p. in-12. — Paris, Klincksieck, 1904.

L'accentuation grecque rencontre aujourd'hui des adversaires dans tous les camps : les uns, préoccupés surtout de simplifier l'enseignement, conseillent de la négliger, sauf dans un petit nombre de cas où elle sert à l'intelligence du texte; les autres font observer que les règles formulées par les grammairiens ne remontent pas au delà de l'école alexandrine, et qu'elles ne s'appliquent pas nécessairement à la langue des écrivains classiques. Il faut remercier M. Vendryes de n'avoir écouté ni ces partisans d'un enseignement réduit et tronqué, ni ces savants timides qui risquent de laisser croire que tout est encore hypothèse dans l'étude scientifique de l'accentuation. Aux uns comme aux autres me paraît fort bien répondre le présent ouvrage, où la polémique d'ailleurs n'a aucune place : M. Vendryes ne discute avec personne; mais, en exposant avec sincérité les lois de l'accentuation grecque, il démontre à la fois l'intérêt pratique de cet enseignement et le caractère scientifique d'un système de règles qui a son origine dans les plus anciens usages de la langue indo-européenne.

On peut bien, dans la pratique, se proposer de limiter au strict nécessaire les éléments de la grammaire grecque : comment refuser à un élève intelligent l'explication de signes qu'il doit, en certains cas, connaître? S'il faut enseigner, dans une classe, la différence entre *τίς* interrogatif et *τις* indéfini, entre *ἀγών* et *ἄγων*, entre *μένω* et *μενῶ*, je crains bien que le meilleur moyen ne soit encore d'exposer, tout simplement, la théorie même de l'accentuation grecque. Mais alors, plutôt que d'enseigner des procédés mécaniques, ne vaut-il pas mieux faire entrevoir aux élèves la raison historique des règles et des anomalies que comporte cette accentuation? Il y a encore dans ce domaine des problèmes que la linguistique ne résout pas : nous ignorons, par exemple, pourquoi le grec, à la différence du sanscrit, limite son accentuation aux trois dernières syllabes d'un mot; mais, en revanche, combien de phénomènes, en apparence fantaisistes ou conventionnels, se révèlent aujourd'hui comme fondés sur des causes lointaines, que découvre la linguistique! Contrairement à l'usage partout ailleurs observé en grec, le verbe, aux modes personnels, rejette l'accent aussi loin que possible de la fin; d'où vient cette exception? Et pourquoi cette différence entre *λελύκαμεν* et *λελυκέναι*, entre *ἐλάβομεν* et *λαβεῖν*, entre *ἐλύθησαν* et *λυθείς*? La connaissance du sanscrit nous apprend que c'est là un legs de la langue indo-européenne, et que cette accentuation des modes personnels du verbe provient du temps où ces formes étaient enclitiques et complètement atones.

Dans d'autres cas, la grammaire comparée, sans donner la raison des choses, permet d'établir des lois, propres au grec, comme cette loi de Wheeler, dont M. Vendryes montre bien la nature et les applications (§ 177). D'autres principes, comme celui de l'opposition des genres (§ 181) et la loi des appellatifs (§ 184), servent du moins à mettre un peu d'ordre dans des séries de mots dont l'accentuation n'a rien d'arbitraire.

Tous ces résultats de la linguistique, M. Vendryes n'a pas cru qu'il fût téméraire de les faire entrer dans une collection à l'usage des classes, et nous estimons qu'il a bien fait. Peut-être aurions-nous quelques réserves à présenter sur les citations nombreuses qu'il a faites des grammairiens grecs. Assurément, c'est la doctrine de ces grammairiens qui sert aujourd'hui de base à toute notre science de l'accentuation; mais eux-mêmes ont parfois hésité entre des formes diverses, et le savant moderne aurait pu se dispenser peut-être de signaler certains usages condamnés par la tradition. Je sais bien que ces faits eux-mêmes offrent souvent un vif intérêt, et je signale, entre autres, dans cette catégorie, le curieux emploi du pronom personnel *αὐτόν* comme enclitique (§ 103); cet emploi me paraît si conforme à la construction syntaxique de ce pronom dans la prose classique, que volontiers je donnerais ici raison à Hérodien et à Apollonius Dyscole contre toute l'autorité des grammairiens et des manuscrits. Ailleurs, à propos de l'allongement rythmique, M. Vendryes me paraît se conformer trop strictement à la réserve d'Hérodien sur l'accentuation de formes comme *φῖλε* et *λῦτο*; n'est-il pas légitime d'accentuer décidément *φῖλε*, et non *φίλε*, puisque aussi bien les formes *ἐφίλατο*, *φίλωμαι* (ῑ), sont fréquentes dans Homère?

Un ouvrage d'ensemble sur l'accentuation grecque, d'après les découvertes récentes de l'épigraphie (inscriptions musicales de Delphes) et les résultats les plus sûrs de la linguistique, n'existait pas en France; M. Vendryes nous l'a donné, et tous les hellénistes ne manqueront pas de lui en témoigner leur plus sincère reconnaissance.

Am. Hauvette.

Edward Bull Clapp. *Hiatus in Greek Melic Poetry.* University of California publications, Classical Philology, vol. I, n° 1, p. 1-34. — Berkeley, published by the University, june 1904.

M. Edw. Bull Clapp a comparé l'usage que la poésie mélique[1] grecque fait de l'hiatus à ce que nous savons sur le même point par l'étude d'Homère, des Lyriques et des Tragiques; il ne s'est donc pas borné à dresser une statistique; il a voulu l'éclairer par des rapprochements instructifs. Il nous apprend ainsi d'abord qu'entre Homère, qui use librement de l'hiatus, et Euripide, qui l'évite avec soin, la poésie mélique tient en quelque sorte le milieu. Puis, entrant dans le détail, il considère successivement l'hiatus apparent (devant un mot commençant primitivement par Ϝ), l'hiatus après diphtongue ou voyelle longue et enfin l'hiatus après voyelle brève. Il est impossible de résumer dans un compte rendu nécessairement fort court les observations que l'auteur a présentées sous forme de tableaux très soigneusement dressés. On les consultera avec profit, comme on lira avec intérêt les pages qui les accompagnent et où sont exposés et discutés les résultats acquis. Je recommande

[1] M. Clapp prend «mélique» comme synonyme de «lyrique». Il ne distingue pas, comme d'autres, la poésie lyrique mélique, expression de sentiments individuels, de la poésie lyrique chorique. Son enquête porte donc sur tout ce qui subsiste des *lyriques* grecs.

particulièrement ce qui a trait à la question du digamma, à la fréquence de l'hiatus après la diphtongue -αι (surtout après la conjonction καί), à la règle qui veut qu'en hiatus les voyelles longues ou les diphtongues s'abrègent, à la question du datif béotien -ᾱι des thèmes en -α-, à l'impossibilité d'admettre qu'il y ait eu vraiment hiatus après voyelle brève, etc.

La dissertation de M. Clapp est une addition précieuse aux travaux connus sur l'hiatus dans la poésie grecque, travaux dont l'auteur s'est inspiré, mais en gardant toute son indépendance. Henri Goelzer.

François Picavet. *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales.* 1 vol. in-8° de xxxii-366 pages. — Paris, Alcan, 1905.

Les différents chapitres qui composent ce livre ont été composés après une étude directe et approfondie des textes, précédée et suivie de l'examen des ouvrages antérieurs. L'importance actuelle des philosophies médiévales a été mise en lumière dans les quatre-vingts pages qui traitent de la restauration du thomisme par Léon XIII, de l'influence qu'elle a donnée aux catholiques dans les pays mêmes où ils sont en minorité, de la situation difficile où elle a placé leurs adversaires.

Voici les principaux résultats consignés dans les autres chapitres.

D'abord les philosophies médiévales, essentiellement religieuses et théologiques, traitent de la Divinité et des moyens par lesquels l'homme s'en rapproche ou s'y unit; elles se propagent surtout dans les écoles et par les écoles. Elles sont prédominantes dans le monde romain et dans les groupes sociaux qui lui ont succédé ou qui l'ont remplacé depuis le Ier siècle jusqu'au xviie. M. Picavet démontre ensuite que le vrai maître de toute cette époque, c'est Plotin et non Aristote. La synthèse plotinienne comporte un monde sensible, où entre tout ce qu'on sait de positif sur la nature et sur l'âme, auquel s'appliquent les principes de contradiction et de causalité comme les catégories d'Aristote, un monde intelligible régi par le principe de perfection, pour la constitution duquel on emploie souvent l'interprétation allégorique, et une doctrine mystique de l'extase qui passera chez les hérétiques et les orthodoxes du moyen âge.

Toutes ces philosophies sont d'autant plus remarquables qu'elles se rapprochent davantage du plotinisme et qu'à son exemple elles usent davantage de la raison et de l'expérience, interne et externe. Elles dépérissent, comme chez les Arabes et chez les Scolastiques du xviie siècle, lorsqu'elles abandonnent et condamnent les procédés rationnels et l'observation scientifique.

Dès lors on peut en faire l'histoire générale, puisque les tendances sont identiques ou analogues dans le monde hellénique, chrétien, musulman et juif; puisque la méthode scolastique et la méthode mystique se retrouvent chez toutes. Elle s'étend du Ier au xviie siècle, mais elle doit suivre aux siècles suivants les survivances ou les restaurations des philosophies médiévales.

On peut en faire aussi l'histoire synchronique et comparée. Du Ier siècle au concile de Nicée, on rencontre des philosophies helléniques, judéo-helléniques et chrétiennes; puis jusqu'en 529, c'est la lutte entre néo-platoniciens et chrétiens. De 529 à l'époque de Charlemagne, les doctrines néo-platoniciennes achèvent de s'incorporer au christianisme, et l'on s'efforce péniblement de conserver ce que l'on peut de la pensée et de la civilisation antiques. Du ixe au xiiie siècle, il y a des philosophes chez les Byzantins et les chrétiens d'Occident, chez les Arabes et les juifs de tous pays. Du xiiie à la Renaissance et à la Réforme, on assiste surtout au développement de la pensée chrétienne en Occident. Enfin c'est, jusqu'au xviie siècle, la renais-

sance des systèmes antiques, la persistance ou la restauration des philosophies catholiques, le développement des philosophies protestantes, l'apparition d'une philosophie scientifique qui, au XVIIIe et au XIXe siècle, ira sans cesse grandissant et s'opposera de plus en plus aux doctrines médiévales, dans lesquelles l'étude du monde sensible valait surtout pour l'édification du monde sensible et de la vie future.

Par cette *Histoire générale et comparée*, qui est le fruit d'un long travail et que l'auteur qualifie trop modestement d'« Esquisse », il semble qu'on comprenne mieux, non seulement le moyen âge, mais encore le passage de la civilisation antique à la civilisation médiévale, comme la constitution de la société et de la civilisation modernes et qu'on puisse formuler une philosophie de la religion en s'appuyant sur celles qui sont les mieux connues et qui ont présenté les formes les plus variées et les plus élevées. N.

Slovanské Starožitnosti sepsal Dr Lubor Niederle. — *Antiquités slaves* par le Dr Lubor Niederle, professeur à l'Université tchèque de Prague, t. I et II. — Prague, 1902-1904.

C'est en 1837 que Šafařík fit paraître la première édition des *Antiquités slaves*[1]. Ce bel ouvrage est resté longtemps classique et c'est à la traduction allemande qu'ont eu recours depuis trois quarts de siècle tous ceux qui, en dehors des pays slaves, ont eu à s'occuper de l'ethnologie primitive de l'Europe centrale et orientale. Šafařík écrivait à une époque où l'anthropologie et la linguistique comparée étaient encore dans l'enfance et son livre n'est plus aujourd'hui au courant de la science. Il n'en reste pas moins comme un monument des plus respectables et un répertoire toujours précieux à consulter, même pour ceux qui n'adoptent plus les conclusions de l'auteur. M. Niederle, en reprenant à soixante-cinq ans de distance le titre même de l'œuvre de Šafařík, a tenu à lui rendre hommage en dédiant son travail à la mémoire de ce glorieux précurseur.

La vie de Šafařík a été pleine de cruelles désillusions; il était Slave, il était protestant à une époque où un seul de ces deux titres suffisait à attirer sur celui qui le portait la malveillance du gouvernement de Vienne.

M. Lubor Niederle est venu dans des temps plus heureux. La littérature scientifique dont Šafařík fut un des premiers pionniers est maintenant complètement organisée en Bohême. Prague possède une Université tchèque, dont Šafařík n'eût jamais osé rêver et M. Niederle y est professeur d'archéologie et d'ethnologie. Il s'est longuement préparé à la tâche qu'il entreprend aujourd'hui. Il est allé étudier l'anthropologie à Munich et à Paris, il a visité la Russie; il a créé avec M. Zíbrt une revue d'ethnographie et de folk-lore, le *Peuple tchèque* (*Český lid*); il a puissamment contribué à organiser l'exposition d'ethnographie tchéco-slave qui eut tant de succès à Prague en 1895[2]; il a créé dans cette capitale un musée d'ethnographie dont il a été le premier directeur. Depuis qu'il est à l'Université de Prague il s'est presque exclusivement consacré au grand ouvrage qu'il prétend substituer à celui de Šafařík. Dans la pensée de son auteur cet ouvrage doit comprendre six volumes. Le premier expose ce que l'on sait aujourd'hui de l'origine des Slaves et du com-

[1] On cite généralement les *Slawische Alterthümer* publiées à Leipzig, 1843-1844. C'est une traduction allemande due à Mosig von Aehrenfeld. Šafařík avait tenu à écrire dans sa langue maternelle, M. Niederle a imité son exemple. Son livre sera peut-être trop long pour avoir les honneurs d'une traduction allemande.

[2] Sur cette exposition voir notre ouvrage *Russes et Slaves*, 2e série, p. 340 et suiv.

mencement de leur vie historique; le second traitera des Slaves méridionaux; le troisième des Slaves occidentaux; le quatrième des Slaves orientaux, c'est-à-dire Russes; le cinquième étudiera la civilisation des Slaves primitifs et leurs rapports avec le monde grec, romain, byzantin et arabe; le sixième présentera la description détaillée des documents ou monuments archéologiques.

M. Niederle, si Dieu lui prête vie, est assurément de taille à remplir ce vaste programme. Toutes les langues slaves lui sont familières et il est au courant de la littérature archéologique qui, depuis un demi-siècle a donné lieu à tant de recueils spéciaux ou de publications isolées. Prague est pour ces études un merveilleux centre de travail et peut-être de toutes les villes slaves celle où les ressources scientifiques sont le plus considérable.

Dans le premier volume, qui est divisé en deux tomes, M. Niederle s'efforce de rechercher quel est le territoire primitif de la race slave. Il combat les légendes et les théories selon lesquelles il aurait été situé dans le bassin du Danube et le place avec raison, selon moi, au nord des Carpathes, dans les bassins de l'Oder et du Dnieper. Il étudie et s'efforce d'interpréter les indications que Pline, Tacite et Ptolémée nous fournissent sur lès Vénèdes et les historiens grecs sur d'autres peuples [1], il expose l'histoire des peuples voisins des Slaves, les Scythes, les Celtes et les Sarmates. Malheureusement il est plus facile dans ces études de présenter des conjectures que des faits certains; une bonne partie de l'ouvrage est employée à la discussion des théories ou des hypothèses émises avant M. Niederle. Il est regrettable qu'il n'ait pas songé à résumer à la fin de chaque chapitre sous forme de thèse les conclusions auxquelles il est arrivé [2]. Le lecteur se perd un peu dans les discussions. Un index détaillé accompagne le volume.

M. Niederle aurait rendu un véritable service au lecteur, si, par un caractère spécial ou un signe conventionnel, il avait permis de reconnaître à première vue les peuples qu'il revendique pour la race slave (par exemple, les Vénèdes, les Neuroi, les Budinoi, etc.). Louis Leger.

Émile Levasseur. *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870.* 2ᵉ édition, t. II (1830-1870). — Paris, A. Rousseau, 1904.

En terminant le compte rendu de la seconde édition de l'*Histoire des classes ouvrières*, conduite jusqu'en 1830, dans les trois premiers volumes, nous exprimions [3] le vœu de voir bientôt publier la suite de cet ouvrage considérable.

Grâce à la prodigieuse activité de l'auteur, ce désir s'est réalisé plus tôt qu'il n'était permis de l'espérer.

Le volume qui vient de paraître embrasse une période de quarante ans, comprise entre les années 1830 et 1870, et qui se subdivise, elle-même, en trois parties : Gouvernement de Juillet, Seconde République, Second Empire.

De 1830 à 1847, M. Levasseur expose l'état de la production, les mesures législatives adoptées ou proposées en vue de la favoriser (chemins de fer, brevets d'invention, marques de fabrique, patentes, etc.); les efforts faits pour améliorer la condition morale et matérielle de l'ouvrier industriel (salaires, assistance, caisses

(1) Les Grecs et les Romains devaient être fort embarrassés pour rendre les noms slaves où abondent les chuintantes étrangères à l'alphabet des langues classiques.

(2) On peut dès maintenant se faire une idée de ces conclusions en consultant le XXIIIᵉ volume de l'Encyclopédie tchèque en cours de publication, article *Slovane* (Slaves). Les pages qui concernent les Slaves primitifs et leur archéologie sont dues à M. Niederle.

(3) *Journal des Savants*, avril 1904, p. 214.

d'épargne, sociétés de secours mutuels); les grèves, qui avaient pour prétexte d'assurer le bien-être des travailleurs de certaines catégories.

Plusieurs chapitres sont consacrés aux « questions politiques et sociales », aux tendances de « la bourgeoisie », qui exerçait le pouvoir, et à l'essor de l'instruction primaire.

La seconde partie, ayant pour objet l'examen des faits accomplis de 1848 à 1851, renferme six chapitres, où sont mis en relief le programme et les actes des divers pouvoirs, réguliers ou irréguliers, qui se succédèrent depuis la révolution du 24 février; le chapitre IV, ayant pour titre : « Le Droit au travail devant la Constituante », est réellement beaucoup plus compréhensif; il énumère tout ce qui fut réalisé, élaboré ou tenté, en matière économique ou sociale, pendant la première législature issue du suffrage universel.

Dans la troisième et dernière partie, M. Levasseur passe en revue : le crédit et le mouvement des échanges, les progrès de la liberté du travail et de l'association commerciale ou coopérative, les facilités obtenues pour le trafic international, les moyens employés afin de stimuler l'industrie, de procurer à ses plus modestes collaborateurs, suivant les cas, un asile, des ressources ou du crédit, d'encourager la recherche de la propriété, d'étendre les bienfaits de l'enseignement populaire.

Le dernier chapitre décrit, d'abord, les ravages causés par deux fléaux qui n'ont cessé de s'étendre : l'ivrognerie et le libertinage; puis il précise les données fournies, par la statistique ou les enquêtes, sur la criminalité, la moralité, l'instruction dans les classes ouvrières. M. Levasseur avait eu soin, dans une section spéciale, de faire ressortir le progrès des grandes agglomérations et ses résultats sur les mœurs, comme sur l'esprit et la condition matérielle des individus voués au travail manuel.

Telles sont les matières contenues dans le volume de 906 pages, que nous venons d'analyser, très brièvement, et qu'accompagne un résumé des tomes III (1789-1830) et IV (1830-1870). Une table alphabétique séparée facilite les recherches dans l'ensemble de l'œuvre. Alfred DES CILLEULS.

Société amicale Gaston Paris. Bibliographie des travaux de Gaston Paris, publiée par Joseph BÉDIER et Mario ROQUES, 1 vol. in-8°, 201 pages. — Paris, 1904.

MM. Joseph Bédier et Mario Roques auraient pu se contenter d'énumérer dans l'ordre chronologique de publication les onze cent quatre-vingt-dix-sept travaux qui forment l'œuvre de Gaston Paris; ils ont préféré adopter un classement plus scientifique. Ils les ont répartis en sept groupes : Linguistique. — Littérature. — Folk-lore. — Histoire, archéologie et histoire de l'art. — Histoire des sciences et de l'érudition; sociétés savantes; enseignement. — Comptes rendus de publications collectives. — Divers.

Chaque groupe renferme un nombre très inégal de travaux; tandis qu'il y en a quatre seulement dans le groupe *Divers*, le groupe *Littérature* en contient cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, soit exactement la moitié du total.

Chaque groupe à son tour est partagé en plusieurs divisions. Le groupe *Littérature* en comprend neuf : I. Littérature latine; II. Littérature française, ouvrages généraux; III. Littérature française du moyen âge; IV. Littérature française moderne; V. Littérature italienne; VI. Littérature provençale et catalane; VII. Littérature espagnole et portugaise; VIII. Littératures germaniques; IX. Littératures de l'Europe orientale.

Chaque division comprend un certain nombre de sections. Il y en a quinze, par exemple, dans la division « Littérature française du moyen âge » : 1. Généralités;

IMPRIMERIE NATIONALE.

2. Épopée nationale; 3. Imitation de l'antiquité; 4. Romans grecs et byzantins et Roman des Sept Sages; 5. Les romans bretons; 6. Romans d'aventure; 7. Fableaux; 8. Fable ésopique et Roman de Renart; 9. Chroniqueurs; 10. Littérature didactique; 11. Poésie lyrique; 12. Littérature religieuse; 13. Littérature hagiographique; 14. Théâtre; 15. Littérature du xve siècle; Villon.

Enfin plusieurs de ces sections sont également partagées en sous-sections.

Grâce à la méthode suivie par les auteurs, grâce au soin minutieux avec lequel ils ont classé les multiples travaux de Gaston Paris, cette bibliographie sera pour les romanistes un instrument de travail commode et sûr; elle constitue en outre un éloquent témoignage de l'étendue et de la variété de l'œuvre laissée par l'ancien directeur du *Journal des Savants*.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Eugène Guillaume, décédé à Rome, le 1er mars. M. Guillaume avait été élu le 26 mai 1898, en remplacement de M. le duc d'Aumale.

Séance du 23 février. Réception. M. Émile Gebhart, élu en remplacement de M. Gréard, décédé, est venu prendre séance et a prononcé le discours d'usage. M. Paul Hervieu, directeur de l'Académie, lui a répondu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 3 février. M. Clermont-Ganneau communique les premiers résultats des fouilles exécutées par M. Clédat dans un *tell* antique nommé Tell-el-Herr (entre le canal de Suez et Farama, l'ancienne Péluse). M. Clédat a découvert quelques fragments d'inscriptions grecques de basse époque très mutilés, et une petite monnaie de bronze, un quart de sicle juif, trouvaille qui peut, dit M. Clermont-Ganneau, présenter un intérêt exceptionnel en raison des conditions particulières dans lesquelles elle a été faite.

— M. Hamy donne lecture d'un rapport sur les résultats archéologiques des explorations sahariennes de M. F. Foureau. Ce voyageur n'a pas découvert moins de 223 stations de l'âge de pierre entre Ouargla et Aoudéras sur une surface longue de 15 degrés du nord au sud et large de 8 de l'ouest à l'est. Il a recueilli 6,000 objets variés, qui sont actuellement en grande partie exposés au Musée d'ethnographie du Trocadéro.

— M. L. Havet lit un mémoire sur la mise en relief par disjonction dans le style latin.

— M. Dieulafoy signale la découverte faite dans la Gran Via de Grenade d'un vase renfermant six cents dinars frappés pour l'émir Abou Yousouf Yakoub (1184-1199 de notre ère).

10 février. M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie que M. le comte Auré-

lien de Sarrau a découvert, en juillet 1904, au cours de ses fouilles dans les ruines d'Andernos (Gironde), un fragment d'inscription chrétienne qui mentionne un *epi[scopus ec]cles(iæ) Boio[rum]*. D'après M. le comte de Sarrau ce texte permet d'affirmer que le pays de Buch correspond bien à la *civitas Boiorum* et que le chef-lieu de cette *civitas* au ve siècle était probablement à Andernos.

— M. l'abbé Thédenat adresse à l'Académie une note sur des inscriptions trouvées dans l'île d'Éléphantine (Haute Égypte). Ce sont des dédicaces érigées par des cohortes auxiliaires aux empereurs Caligula, Trajan, Antonin, Verus, et au César Diaduménien; elles donnent chacune le nom du préfet d'Égypte en exercice.

— M. Heuzey communique une note sur les découvertes faites en 1904 par le capitaine Cros, chef de la mission scientifique de Chaldée. Pour la première fois le plan d'ensemble de l'antique cité de Sirpourla a pu être établi. Pour la première fois aussi, une nécropole a été découverte et fouillée; de nombreuses antiquités y ont été recueillies, notamment une statuette en pierre noire, qui donne le nom d'un ancien roi chaldéen, jusqu'ici inconnu, Soumou-ilou, roi de la ville d'Our, dont le règne peut être placé vers le XXIIe siècle avant notre ère.

— M. G. Schlumberger lit un mémoire sur un reliquaire d'argent d'origine byzantine en forme d'église à coupole, conservé dans le trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle et contenant les reliques d'un saint du nom d'Anastase. Ce beau reliquaire porte trois inscriptions pieuses; une quatrième donne les nom et titre du donataire, haut fonctionnaire byzantin du XIe ou du XIIe siècle. M. Schlumberger la traduit ainsi : « Seigneur, protège ton serviteur Eustathios, anthypatos (proconsul), patrice et strategos (gouverneur) d'Antioche et du thème de Lykandos. » Ce thème de Lykandos était l'un des gouvernements — frontières de l'empire byzantin en Asie Mineure.

— M. Pottier lit un mémoire sur la statue du Musée de Naples, dite « l'Alexandre à cheval », et montre, par comparaison avec divers monuments, bas-reliefs, vases de terre cuite, mosaïques, que cette dénomination doit être erronée.

17 février. M. Hamy présente un rapport sur les fouilles que M. E.-F. Gautier a entreprises dans les tumulus découverts récemment aux environs d'Aïn-Sefra par M. le comte Jean de Kergorlay et M. le capitaine Dessigny.

— M. l'abbé Breuil fait une communication sur l'ornementation à l'âge de pierre. En un temps où le renne, le bison et le mammouth vivaient sur le sol de la France, les hommes étaient déjà arrivés à une certaine habileté dans l'art du dessin, soit dans la ciselure de l'ivoire et du bois de renne, soit dans la peinture et la sculpture des parois des cavernes. M. l'abbé Breuil pense que certains dessins qu'on avait pris pour des figures ornementales constituent des représentations simplifiées d'animaux ou de parties du corps des animaux ou de l'homme.

— M. Franz Cumont communique une inscription gréco-araméenne découverte à Aghatcha Kalé dans l'Arménie turque par M. Grenard, consul de France à Sivas, qui en a envoyé un estampage à M. Clermont-Ganneau. Ce texte, qui mentionne deux satrapes inconnus portant les noms perses d'Oromanès et d'Arioukès, paraît dater du IVe siècle avant J.-C.; il représente par conséquent la plus ancienne inscription grecque trouvée en Asie Mineure à l'est de l'Halys.

— M. Guimet fait une communication de mythologie égyptienne :

On rencontre souvent, dans les Laraires de la Basse Egypte, un jeune dieu dont

la tête est coiffée de deux bourgeons. Il se combine parfois avec Horus sous sa forme romaine, et devient ainsi un dieu funéraire, agricole et nourricier, présidant à la résurrection des âmes comme à la résurrection des plantes. Quand il est représenté tenant sur son bras le jeune Horus, ce dernier devient son *double*, forme sous laquelle il doit s'incarner. Poussant l'idée plus loin, les statuaires le font vieux, décrépit et toujours portant Horus; ce serait alors l'hiver annonçant le printemps.

— M. Révillout lit un mémoire intitulé : *La sage femme Salomé*, d'après un apocryphe copte.

— M. Philippe Berger communique à l'Académie, de la part du P. Delattre, l'épitaphe d'une grande prêtresse de Carthage.

— M. Héron de Villefosse lit, au nom du P. Delattre, un rapport sur les fouilles de Carthage et notamment sur une découverte faite le 7 janvier 1905 dans une chambre funéraire renfermant plusieurs sépultures. On y a trouvé une série de figurines de femmes en terre cuite rehaussées de peinture, dont quelques-unes appartiennent à la catégorie des statuettes féminines aux bras étendus, particulières, semble-t-il, à Carthage.

M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie que le Musée du Louvre a organisé dans la salle de Magnésie du Méandre une exposition de monuments provenant de l'Asie Mineure et adressés au Musée par M. Paul Gaudin, directeur des chemins de fer de Smyrne-Cassaba et prolongements.

24 février. M. Pottier communique une lettre de M. Henri Rouzaud, percepteur à Narbonne, sur la découverte d'un vase grec à Montlaurès; les fragments sont déposés au Musée de Narbonne. C'est le plus important spécimen de vase attique à figures noires qu'on ait encore recueilli en France. Le sujet, incomplet, paraît avoir représenté Apollon et Artémis avec un cerf. Le vase appartiendrait à la région des amphores attiques, de style encore influencé par les vases corinthiens à zones d'animaux, datant du milieu du VIe siècle. C'est un complément aux découvertes faites par MM. Clerc et Arnaud d'Agnel dans les environs de Marseille.

— M. S. Reinach montre les photographies d'une statuette en bronze découverte en Égypte et appartenant à M. Dattari. Elle représente un jeune cavalier dont la tête est couverte d'une dépouille d'éléphant; le type rappelle celui d'Alexandre le Grand.

— M. Clermont-Ganneau a reçu de M. Clédat une lettre donnant quelques nouveaux détails sur les fouilles qu'il poursuit à Tell-el-Herr en Égypte. Il y a recueilli six autres exemplaires de la monnaie juive signalée dans une communication précédente : deux de ceux-ci sont datés des années 2 et 8 de l'indépendance de Sion, le premier était de l'an 4. Il devient donc de plus en plus probable que ce site égyptien a été autrefois le centre d'un établissement juif d'une certaine importance, et qu'il y a lieu d'espérer y trouver des antiquités juives.

— M. Gustave Schlumberger fait passer sous les yeux de ses confrères la photographie d'un reliquaire byzantin en argent du XIIIe siècle, retrouvé dans l'île de Majorque, et quatre belles bagues d'or byzantines faisant partie de sa collection. Le reliquaire, retrouvé dans un coffre de la cathédrale de Palma, contiendrait, s'il fallait ajouter foi aux inscriptions, du sang de sainte Barbe et des ossements de saint Étienne. Quant aux quatre bagues, elles ont appartenu : la première à la basilissa Irène Dukas, seconde femme d'Alexis Comnène, mère de la célèbre Anne Comnène; la seconde peut-être à la fameuse basilissa Theophano; du moins y lit-on son

nom, à côté de celui de son célèbre amant, Jean Tzimiscès; la troisième à un officier des corps barbares ou hétairies de la garde impériale au x[e] siècle; la quatrième enfin à un chef de ces fameux bandits Apélates, dont le nom revient si souvent dans les chansons de gestes du moyen âge oriental.

— M. Collignon présente à l'Académie une aquarelle exécutée par M. Simoes da Fonseca, d'après un grand lécythe attique à peintures polychromes sur fond blanc appartenant au Musée du Louvre. La scène représentée est l'*Offrande au tombeau*. Ce lécythe, de dimensions inusitées, offre un très grand intérêt pour l'histoire de la peinture grecque, car on y constate que dans les figures principales, les ombres sont rendues par le modelé; c'est l'application de la méthode inaugurée par le peintre Apollodore le Skiagraphe; ce qui ne mérite pas moins l'attention, c'est que le monument funéraire figuré au second plan est représenté en perspective. Le lécythe du Louvre offre donc un curieux témoignage des innovations qui se produisirent dans la peinture grecque au temps des successeurs de Polygnote, vers les premières années de la guerre du Péloponnèse.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nécrologie. M. Louis-Ernest Barrias, membre de la Section de sculpture depuis le 29 mars 1884, ancien grand prix de Rome (1865), professeur à l'École nationale des Beaux-Arts (1894), membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, est décédé à Paris le 4 février 1905. Il y était né le 13 avril 1841.

— M. Eugène Guillaume, dont nous annonçons plus haut le décès, avait été élu membre de la Section de sculpture le 9 avril 1862. Né à Montbard (Côte-d'Or) le 4 juillet 1822, M. Guillaume avait remporté le grand prix de Rome en 1845. Il avait été nommé directeur de l'École des Beaux-Arts en 1866, directeur général des Beaux-Arts en 1878, professeur d'esthétique et d'histoire générale de l'art au Collège de France en 1882, professeur de dessin à l'École polytechnique en 1887, directeur de l'Académie de France à Rome en 1891. Depuis le décès de Gérôme, il était le doyen de l'Académie des Beaux-Arts.

— M. Adolf Menzel, artiste peintre, associé étranger de l'Académie, est décédé à Berlin le 9 février 1905.

Concours. L'Académie a décidé d'ouvrir, sur les arrérages de la fondation Rossini, un concours de poésie, qui sera clos le 31 décembre 1905 et qui sera indépendant du concours de musique.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. M. Henri Germain, membre de la Section d'économie politique depuis le 13 février 1886, est décédé à Paris le 2 février 1905. M. Henri Germain était né à Paris le 19 février 1824. Il fut député de l'Ain au Corps législatif de 1869 à 1870, à l'Assemblée nationale de 1871 à 1877 et à la Chambre des Députés de 1881 à 1889. Il était président du Conseil d'administration du Crédit Lyonnais.

— M. Clément Juglar, membre de la Section d'économie politique depuis le 24 décembre 1892, professeur honoraire à l'École libre des Sciences politiques, est décédé à Paris le 28 février 1905. Il y était né le 15 octobre 1819.

— L'Académie a encore éprouvé la perte de M. Samuel Rodolphe Detlof Canut d'Olivecrona, associé étranger depuis le 7 février 1903. Né à Marssvik, province de Wermland (Suède), le 7 octobre 1817, M. d'Olivecrona avait été nommé en

1852 professeur de droit civil à l'Université d'Upsal, et en 1868 conseiller à la Cour suprême du royaume de Suède.

Élection. L'Académie a nommé le 18 février 1905 un membre titulaire dans la Section de philosophie en remplacement de M. Gabriel de Tarde, décédé. La Section présentait en première ligne : M. Espinas; en seconde ligne : MM. Dunan, Evellin, Huit. — Au premier tour de scrutin, M. Espinas a obtenu 17 suffrages, M. Huit 13, M. Evellin 4; bulletin blanc 1. — Au second tour de scrutin, M. Espinas a été élu par 18 suffrages; M. Huit en a obtenu 14; M. Evellin, 2; bulletin blanc, 1.

Ancien élève de l'École normale supérieure, M. Alfred Espinas fut reçu docteur ès lettres en 1877. Maître de conférences de philosophie à la Faculté des Lettres de Douai, puis professeur à la Faculté de Bordeaux, il est actuellement professeur d'histoire de l'économie sociale (fondation de la comtesse de Chambrun) à la Sorbonne.

Communication. 18 février. M. Luchaire lit un mémoire intitulé : *Les préliminaires de la croisade des Albigeois.*

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie française. Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie Française pour la réception de M. Gebhart, le 23 février 1905, in-4°, Paris, Firmin-Didot, 1905.

Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Notice sur la vie et les œuvres de M. Léon Ollé-Laprune par M. Émile Boutroux, in-4°, Paris, Firmin-Didot, 1905.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes. T. III, fasc. IV, in-4°, Paris, E. Leroux, 1905. H. D.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADÉMIES.

La *Royal Society* vient de publier le compte rendu des séances de l'assemblée générale tenue à Londres l'an dernier, en un fascicule intitulé : *International Association of Academies. Second general assembly held in London, may 25-27, 1904, under the direction of the Royal Society of London. Report of proceedings*; une brochure in-4° de 80 pages. Londres, *The Royal Society*, 1904.

La première moitié du fascicule est consacrée aux procès-verbaux détaillés des séances plénières, tenues par l'Assemblée, et des séances spéciales, tenues par la Section des sciences et par la Section des lettres. Les résolutions votées par l'assemblée ayant déjà été données par le *Journal des Savants*, dans le numéro qui suivit la clôture de la session (juin 1904, p. 369-371), il n'y a pas lieu d'y revenir [1].

[1] Nous avons donné la liste des Académies qui étaient représentées à Londres, mais nous devons ajouter que la *Real Academia de la Historia* de Madrid, qui avait omis de faire parvenir son adhésion à l'Académie directrice, c'est-à-dire à la *Royal Society*, avait néanmoins envoyé un délégué à l'Assemblée. Après délibération il a été décidé que ce délégué serait admis à prendre part aux travaux de la session.

La seconde moitié du fascicule contient quatre annexes :

Rapport sur le *Catalogue international de littérature scientifique;* rapport de M. A. de Lapparent au nom de la Commission de sismologie de l'Académie des Sciences; rapport sur l'Institut Marey; liste des délégués nommés par chacune des Académies faisant partie de l'Association.

Le rapport de la *Royal Society* relatif au *Catalogue international de littérature scientifique* donnant des détails nouveaux sur cette entreprise qui fera époque dans l'histoire de la bibliographie scientifique, nous croyons devoir l'analyser brièvement.

Les promoteurs de ce *Catalogue* ont l'intention de « mettre aussi rapidement que possible à la disposition des savants les moyens de savoir ce qui a été récemment publié sur un sujet donné».

La haute direction appartient à un Conseil international qui choisit un Comité exécutif. M. Henri Poincaré représente l'Académie des Sciences de l'Institut de France dans ce Comité.

Des bureaux régionaux, établis dans chacun des pays ayant donné leur adhésion à l'œuvre, recueillent les titres de tous les travaux scientifiques publiés dans l'année et les adressent à un bureau central, siégeant à Londres, lequel a pour mission de concentrer tous les matériaux, de les classer et finalement de publier le catalogue. Le directeur de ce bureau est M. H. Forster Morley. Il y a trente bureaux régionaux, qui sont établis dans les contrées suivantes :

Allemagne, Australie méridionale, Australie occidentale, Autriche, Belgique, Canada, Cap de Bonne-Espérance, Danemark, Égypte, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hollande, Hongrie, Inde et Ceylan, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Galles du Sud, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Queensland, Russie, Suède, Suisse, Victoria.

La science a été divisée en dix-sept branches, qui sont désignées chacune par une lettre :

A. Mathématiques; B. Mécanique; C. Physique; D. Chimie; E. Astronomie; F. Météorologie; G. Minéralogie; H. Géologie; J. Géographie; K. Paléontologie; L. Biologie générale; M. Botanique; N. Zoologie; O. Anatomie; P. Anthropologie; Q. Physiologie; R. Bactériologie.

La rédaction de chaque fascicule est confiée au soin d'un *referee* ou rapporteur spécial, attaché au bureau central.

Chaque fascicule est divisé en deux parties : catalogue par noms d'auteurs; catalogue par ordre de matières. Outre les fascicules énumérés ci-dessus, le bureau central en publie un hors série, intitulé *List of Journals* et qui donne, rangés par ordre géographique, les titres des périodiques scientifiques du monde entier.

Ce fut le 12 décembre 1900 que cette entreprise fut décidée par le Conseil de l'Association internationale des Académies. On avait d'abord espéré qu'un premier groupe de fascicules pourrait paraître dès le mois d'avril 1902. Mais l'organisation préliminaire, principalement celle des bureaux régionaux, exigea des délais. Malgré les instructions données par le bureau central, les manuscrits arrivant de toutes les parties du monde présentèrent de notables divergences de rédaction. Il fut nécessaire de les soumettre à un examen minutieux. Un seul fascicule fut prêt à paraître en mai 1902. Les fascicules suivants se succédèrent en 1902 et en 1903, sauf le fascicule « Zoologie », qui ne fut publié qu'en février 1904. Le nombre des titres de travaux énumérés dans les fascicules de l'exercice 1 s'est élevé au chiffre de 149,748.

Actuellement une partie très notable des fascicules de l'exercice 2 a déjà paru.

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

BOHÊME.

ACADÉMIE TCHÈQUE FRANÇOIS-JOSEPH.

Dans les petits pays les Académies ont le devoir de publier en dehors de leurs travaux habituels un certain nombre d'ouvrages, que la librairie ne serait pas en état d'entreprendre. L'Académie tchèque François-Joseph a confié à M. Gustave Friedrich le soin d'éditer pour elle les *Monumenta palaeographica Bohemiae et Moraviae.* Cette publication se compose de deux parties : un texte explicatif comprenant le commentaire et la transcription des documents et un album grand in-folio où figurent les documents reproduits par la photogravure. Les textes étudiés et publiés jusqu'ici sont les suivants : Acte de fondation de douze canonicats près l'église d'Olmütz (1131); — Manuscrit 202 du chapitre d'Olmütz, extrait d'un manuscrit du *Liber Conciliorum et collecta Parcardi XIII librorum;* — Extrait du même manuscrit : ordre de l'évêque Henri Zdik pour l'ordination des prêtres du diocèse; — Manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne n° 395 provenant de l'abbaye d'Opatovice (fragment de chronique); — Privilège du prince de Moravie (1174) concernant une donation faite à l'église d'Olmütz. Comme on le voit, tous les textes les plus anciens appartiennent à la Moravie, qui a été moins bouleversée par les événements politiques que la Bohême. Le premier document relatif à la Bohême proprement dite provient des Archives du chapitre de Prague. C'est une lettre de l'évêque de Prague concernant un échange de terrains (mars 1177). Tous ces documents sont en langue latine. Les reproductions, exécutées par la maison *Unie* de Prague dans le format original, sont fort nettes et font honneur à l'Académie.

CROATIE.

ACADÉMIE SUD-SLAVE D'AGRAM.

Outre la publication régulière des *Mémoires* (*Rad*) arrivée actuellement au 156ᵉ volume, l'Académie a achevé le cinquième volume du *Dictionnaire serbo-croate* confié à M. Budmani et qui est actuellement la plus considérable des publications lexicographiques dans tous les pays slaves. Avec ce volume est terminée la lettre K, qui dans les langues slaves est l'une des plus chargées. L'Académie a fait paraître le tome IX des *Monumenta Historico-Juridica : Liber statutorum civitatis Ragusii compositus anno 1272*, édité par MM. Bogišic et G. Jireček. (Voir sur ce volume les articles de M. Dareste, *Journal des Savants*, 1904, p. 597 et 684.) La rédaction du *Recueil de folklore et d'ethnographie sud-slave* a été confiée à M. D. Boranic. L. L.

Le Gérant : Eug. Langlois.

3e Année NOUVELLE SÉRIE N° 4

JOURNAL DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

AVRIL 1905

SOMMAIRE DU N° 4.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in 4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.
Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

A M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces

A la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS.

AVRIL 1905.

LES PHÉNICIENS ET L'ODYSSÉE.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

I. Après être sorti de l'antre du Cyclope, Ulysse rejoint à l'ancrage le reste de son escadrille et reprend la mer, puis va aborder à l'île Æolié. Pour ce voyage encore, le poème ne nous donne aucune indication de temps et de distance, de vent et de marche; mais les anciens s'accordaient à retrouver cette île Æolié dans la plus orientale des îles Lipari, dans l'île Ronde, que les Grecs nommèrent *Strongulé*. De ce nom, les Italiens ont fait *Stromboli*.

Là, dit le poète, demeurait Æolios Hippotadès, cher aux dieux immortels, dans une île flottante, qu'un mur de bronze ceignait tout autour. Une pierre chauve s'en élançait vers le ciel[2].

Dans sa brièveté, cette description s'applique exactement à Stromboli et l'on s'explique aisément que les anciens aient compris qu'il s'agissait là d'une île née des feux souterrains et où se produisaient encore, de leur temps, des phénomènes volcaniques.

Les flancs du cône, haut de 940 mètres, qui est à lui seul toute l'île de Stromboli, se présentent, à peu près partout, sous l'aspect d'un talus abrupt, d'une muraille presque droite, avec des coulées de lave, pareilles à des traînées de métal fondu, puis solidifié; ces coulées lui donnent bien l'apparence métallique dont parle le poète, un mur de bronze infrangible :

πᾶσαν δέ τέ μιν πέρι τεῖχος χάλκεον ἄρρηκτον.

[1] Victor Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, 2 vol. in-8°, Paris, Armand Colin, 1902 et 1904. T. II. Voir le premier article dans le numéro de mars 1905, p. 130.

[2] *Odyssée*, X, 1-4.

Une *côte de fer*, disent à ce propos nos *Instructions nautiques*, dont le rédacteur n'a sans doute pas eu l'intention de confirmer la véracité d'Homère. Le cratère s'ouvre sur le flanc de la montagne, à quelque distance du sommet, une pointe de roche nue :

λισσὴ δ' ἀναδέδρομε πέτρη.

Autre merveille : Æolié est « flottante », πλωτή. C'est que l'île, à la suite de quelqu'une des éruptions de son volcan, est apparue, aux navigateurs qui l'ont abordée pour la première fois, entourée d'une de ces ceintures de pierres ponces surnageant sur l'eau que, de nos jours, on a vu souvent, dans l'Archipel, former autour de Santorin des bancs légers et mobiles à travers lesquels les barques avaient à s'ouvrir un passage.

Enfin, si l'on a placé là le séjour d'Éole, le roi, le « distributeur des vents », ταμίης ἀνέμων, c'est que, d'après le dire des insulaires, enregistré par les *Instructions nautiques* : « Les perturbations atmosphériques auraient une grande influence sur le volcan; ainsi les tempêtes, particulièrement celles qui viennent du Sud, sont précédées d'épaisses masses de fumée. » Les habitants des îles Lipari et les marins qui fréquentent ces parages étaient d'accord pour proclamer, comme le résultat d'observations qui s'étaient prolongées pendant bien des siècles, que l'état du volcan, le plus ou moins d'abondance de ces vapeurs, présageaient les changements de temps, plusieurs heures, parfois plusieurs jours à l'avance. Le volcan, dans cette partie de la Méditerranée, jouerait ainsi le rôle d'un baromètre colossal, dont les indications peuvent être perçues par les capitaines de navires, non seulement sur place, mais à distance, dans un rayon très étendu, dans tout l'espace d'où est visible, avec son panache de flamme et de fumée, la cime aérienne du cône de Stromboli. L'imagination populaire, partant d'un fait d'expérience, est allée plus loin : si le volcan prédisait les changements de temps, c'était que quelque dieu, habitant de l'île, présidait à ces changements et en réglait l'ordre. On devine comment elle en vint à créer le personnage d'Éole, représentant de la force mystérieuse qui, domiciliée en ces lieux étranges, apaisait les flots ou en déchaînait la fureur. Éole, pour le poète grec, personnifie le volcan annonciateur et promoteur des orages, comme les Cyclopes personnifiaient ces volcans de la Campanie dont les déjections avaient créé les champs Phlégréens, leurs collines boisées, leurs lacs d'eau chaude et leurs grottes profondes.

Nous ne saurions nous arrêter ici ni à discuter l'étymologie phénicienne, très plausible, que M. Bérard donne du nom de l'île

Æolié[1], ni à rappeler les péripéties des relations qui s'établissent entre Ulysse et Éole. Celui-ci, après avoir d'abord bien accueilli le héros et lui avoir fait présent d'un vent favorable qui doit le ramener à Ithaque, le punit ensuite de la désobéissance de ses compagnons et le condamne à errer de nouveau sur la vaste mer.

II. Six jours et six nuits, sans arrêt, Ulysse et ses équipages naviguent, le cœur navré.

Le septième jour, raconte Ulysse, nous arrivons à la ville haute de Lamos, Télépylos de Laistrygonie, où le berger interpelle le berger en entrant, et le berger sortant lui répond. Là un homme sans sommeil gagnerait les deux salaires, à faire le métier de bouvier et à garder les blancs moutons; car les chemins de la nuit et du jour sont proches. Nous sommes venus à un port célèbre qu'encercle une margelle de pierre abrupte; à droite et à gauche, des falaises projetées se dressent face à face et s'avancent pour former la bouche; l'entrée est fort étroite. Toute ma flotte entre dans ce port creux et s'amarre en ligne; pas la moindre houle, grande ou petite; mais, tout autour des vaisseaux, calme blanc. Moi seul, je restai en dehors et, tout au bord du goulet, j'attachai mon navire à un rocher. Puis je montai sur une guette escarpée où je me tins debout. Rien n'était en vue; aucune trace d'humains ni de bétail; seulement nous apercevions une fumée qui montait de la terre.

J'envoyai donc mes hommes à la découverte, pour savoir quels étaient les mangeurs de blé de cette terre. Deux hommes, détachés avec un héraut qui les précédait, débarquèrent et, sur une route plate, par où, du sommet des montagnes, les hommes descendaient le bois vers la ville, ils rencontrèrent une jeune fille, la forte fille du Laistrygon Antiphatès, qui allait chercher de l'eau aux portes de la ville et qui descendait vers la source de l'Ours au beau courant[2].

La scène ici décrite a dû se répéter bien souvent dans ces âges lointains où le feu d'aucun phare ne brillait sur les côtes, où les marins qu'une bourrasque emportait au large, n'ayant ni boussole ni cartes, ne sachant pas faire le point, abordaient à des terres inconnues, se demandant quelles surprises et quels périls elles leur réservaient. Par le récit d'Ulysse, nous nous représentons les inquiétudes qu'ils éprouvaient quand, leur barque tirée sur le sable et mise à l'abri du flot, ils avaient à s'en écarter pour aller chercher, à quelque distance dans l'intérieur, l'eau et les vivres dont ils avaient besoin; nous assistons à leurs démarches, aux précautions qu'ils prennent et qui se trouvent souvent déjouées par l'événement. Ce fut le cas chez les Laistrygons. Les farouches Laistrygons, des cannibales, saisissent les messagers envoyés à la découverte; puis ils accourent au rivage et écrasent les navires sous une grêle de

[1] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 189-190. — [2] *Odyssée*, X, 80-108.

pierres. Un seul navire réussit à se sauver, avec son équipage : c'est celui qu'Ulysse avait attaché à une pointe de roc, en dehors de l'entrée du port.

Ce pays des Laistrygons, où convient-il de le placer? M. Bérard signale dans le récit de cet épisode plusieurs traits qui induisent à le reconnaître en Sardaigne, dans le district voisin des bouches de Bonifacio, que l'on appelle aujourd'hui la *Gallura*. Ces « chemins du jour et de la nuit qui sont là tout proches les uns des autres », c'est le détroit par lequel on passe de la mer Tyrrhénienne, sur laquelle le soleil se lève pour les habitants de cette contrée, dans le bassin occidental de la Méditerranée, où, du haut de leurs montagnes, ils voient chaque soir l'astre s'enfoncer et disparaître. C'est surtout de l'élève du bétail, chèvres, moutons et bœufs, que l'on vit encore dans la Gallura, et là plus que partout ailleurs, les pâtres, comme l'ont remarqué les voyageurs, ont conservé jusqu'à présent l'habitude et le goût de ces luttes poétiques, de ces chansons dialoguées auxquelles Homère fait allusion. Il y a plus : le port fermé où aborde Ulysse n'est autre que l'*Anse de Parau*, en face de l'île de la Maddalena, aujourd'hui l'un des grands arsenaux de la marine italienne. La description qu'en fournissent les *Instructions nautiques* répond en tout point à celle du poète, et ce qui démontre l'identité des deux sites, c'est la source Artakié ou *Source de l'Ours*, qui jaillit au fond de cette anse et où viennent s'approvisionner d'eau les femmes du village voisin. Ce nom, la source ne peut le devoir qu'à un phénomène de la nature, qui est signalé en ces termes par les *Instructions* : « Le cap d'Orso termine une montagne dénudée, haute de 130 mètres, au sommet de laquelle sont des roches saillantes, disposées de telle sorte qu'elles représentent assez exactement la forme d'un ours, d'où le nom donné à la montagne et au cap. Dans l'angle Ouest de l'anse de Parau, près du village de ce nom, il y a une source où l'on peut faire de l'eau. » Comme on peut s'en assurer par la photographie que M. Bérard donne de la pointe du cap Orso, la roche en question évoque assez vivement le souvenir de l'animal et de sa pose coutumière pour que cette singularité ait frappé les premiers navigateurs, pour qu'elle leur ait suggéré l'idée d'attribuer à ce promontoire et à la source sous-jacente ce nom de l'Ours, qui y est resté toujours attaché[1].

Un dernier trait qui ne laisse pas de confirmer l'hypothèse de M. Bérard : les Sardes se sont toujours attardés à des mœurs primitives. Tout proches qu'ils sont de l'Italie, ils ne l'ont suivie que de très loin dans

[1] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 250, fig. 48.

les voies de la civilisation. À l'époque romaine, ils passaient encore pour des sauvages. Tous les indices ici relevés concourent donc à conseiller de voir dans les farouches Laistrygons, à la taille gigantesque, les ancêtres des Sardes d'aujourd'hui et particulièrement des robustes montagnards de la partie la plus saine de l'île, de cette Gallura qui n'a ni marais ni fièvres, mais où sévit encore le banditisme et où, hors des villes, on ne chemine guère que le fusil à l'épaule.

III. Ce qui concorde encore avec la position ainsi assignée à la Laistrygonie, c'est qu'Ulysse vogue ensuite vers l'Orient, pour aller chez Kirké, « où sont les maisons de l'Aurore, fille des ténèbres, et les chœurs et le lever du soleil[1] ». Or le nom de la célèbre magicienne était lié à un point des rivages occidentaux de l'Italie par une tradition qui, antérieure à l'Odyssée, s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans une appellation géographique, celle du *Monte Circeo.*

La masse rocheuse, haute de 541 mètres, qui porte ce nom fut jadis une île; les alluvions des fleuves qui descendent, à travers les marais Pontins, de la montagne des Volsques et des Auronces, l'ont rattachée au continent; mais, par derrière, son pied baigne encore dans des lagunes où foisonnent les roseaux et les tamariscs. Son isolement et les abris que ménageaient aux navires les anses au-dessus desquelles se dressent ses escarpements durent en faire tout d'abord, sur la longue côte sans ports qui s'étend du golfe de Naples à l'embouchure du Tibre, un lieu de relâche très fréquenté par les premiers marins qui vinrent de l'Orient découvrir ces parages et essayer d'y établir des relations commerciales. Point de site qui fût plus apte à servir d'entrepôt pour les marchandises que l'on voudrait échanger contre les produits bruts que livreraient les tribus domiciliées dans les monts du Latium.

Le nom par lequel Homère désigne cette île, *Aiaiè*, paraît bien être la transcription d'un mot sémitique dont le nom donné à la déesse, *Kirké*, « l'épervière », ne serait que la traduction exacte[2]. C'est même là un des meilleurs exemples de ces doublets gréco-sémitiques dans lesquels M. Bérard trouve un des plus forts arguments qu'il apporte à l'appui de son hypothèse d'un périple phénicien qui aurait fourni au poète de l'*Odyssée* sa nomenclature et les données géographiques et pittoresques qu'il met en œuvre à sa façon. C'est un de ceux qui semblent le moins prêter à la critique et au doute.

Ici l'idée que le poète donne du site, en quelques mots, s'accorde

[1] *Odyssée*, XII, 3-4. — [2] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 264.

avec la tradition pour permettre de fixer en cet endroit le théâtre de cet épisode. C'est « à travers les taillis et la forêt » que monte la fumée qui décèle de loin aux yeux d'Ulysse l'emplacement du palais de Kirké[1]; or on sait quel impénétrable maquis, quelle suite de bois épais et giboyeux s'allonge, de Terracine à Astura, sur près de cent kilomètres, entre les monts Lepini et la mer, dans ces terres basses et à demi inondées qui sont connues sous le nom de marais Pontins. Ulysse y tue, pour le souper de ses compagnons, un grand cerf dix cors qui s'était arrêté devant lui au milieu du chemin. Aujourd'hui le roi d'Italie a là un de ses plus beaux parcs de chasse. Étant donnée la nature de ce pays, on peut s'étonner, au premier moment, que le poète applique à cette terre l'épithète εὐρυοδείη, *aux larges voies;* mais c'est peut-être avec raison que M. Bérard refuse de voir là une épithète vague et banale; il incline à y trouver un trait emprunté au périple qu'il entrevoit derrière l'*Odyssée*. À ce propos, il invoque le témoignage d'un savant mort jeune, Moulin de la Blanchère, qui a laissé des terres Pontines, parcourues par lui en tous sens, une description qui est tout à la fois minutieusement exacte et singulièrement pittoresque[2]. Comme celui-ci a été le premier à le remarquer, là, de la mer aux montagnes courent et se croisent dans la brousse des chaussées dont le dallage antique, très bien conservé par endroits, se cache sous un tapis d'asphodèles. Ces chemins, selon l'explorateur, dateraient d'un temps où toute cette région aurait été bien plus peuplée et bien mieux cultivée qu'elle ne l'a été depuis la conquête romaine. C'est celle-ci qui, en changeant les conditions sociales et le régime de la propriété, aurait fait ici le désert.

C'est en suivant un de ces chemins, à travers le maquis, ἀνὰ δρυμά, que les compagnons d'Ulysse, envoyés à la découverte, trouvent dans un lieu découvert, περισκέπτῳ ἐνὶ χώρῳ, le palais, avec ses murailles de pierres polies, où vit Kirké, l'enchanteresse, au milieu des loups de montagne et des lions, qu'elle a charmés et qui la caressent comme des chiens. Si le *Monte Circeo* représente, sans aucun doute, la station navale et le comptoir phénicien dont le souvenir s'est ici conservé, il est moins aisé de fixer le site du palais de la magicienne. Comme nos cartes marines, les périples ne donnaient que des vues de côtes. Ce site, M. Bérard croit pourtant pouvoir le reconnaître dans le temple de Féronia, édifice dont la place est marquée par des ruines antiques au pied du *Monte Leano*, éperon rocheux que les monts Lepini

[1] *Odyssée*, X, 150.

[2] De la Blanchère, *Un chapitre d'histoire Pontine* (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, tome X, page 33 et suivantes).

projettent dans la plaine, à 20 kilomètres environ et en face du *Monte Circeo*. Féronia, comme son nom l'indique, était une déesse des fauves, ainsi que Kirké. Le culte de Féronia était une des plus vieilles religions rustiques de l'Italie. Rome le reçut des Falisques; mais il y avait aussi des *luci Feroniæ* chez les Sabins et chez les Volsques.

Le plus célèbre sanctuaire de Féronia, entouré, lui aussi, de son bois sacré, était en plein Latium, au Soracte. Les affranchissements d'esclaves se faisaient, suivant de vieux rites, dans ces temples de Féronia. De même Kirké est contrainte par le héros, armé de la plante magique qui lui a été remise par Hermès, de délivrer, d'*affranchir* les compagnons d'Ulysse qu'elle a changés en pourceaux[1]. M. Bérard croit encore retrouver dans Hermès, qui apparaît à Ulysse sur la route du palais de Kirké, Anxur ou Axour, un Jupiter enfant que les Italiotes adoraient comme le parèdre de Féronia, et dans le *molu*, l'herbe libératrice qui est donnée par Hermès à Ulysse, le nom sémitique d'une plante des sables, l'*Atriplex halimus* ou pourpier de mer. L'auteur du périple aurait noté que cette plante foisonnait sur les plages voisines du point de débarquement.

Sans insister sur ces dernières conjectures, plus ingénieuses peut-être que convaincantes, nous pouvons admettre en toute sécurité, avec M. Bérard, que le document utilisé par l'auteur de l'*Odyssée* plaçait le théâtre de cet épisode dans le canton de l'Italie occidentale dont nous venons de rappeler brièvement la configuration et le caractère. Sur le conseil de Kirké, les Achéens tirent leur barque hors de la portée du flot et ils cachent dans une grotte les agrès du navire et ce qui leur reste de butin. Des cavernes profondes, dont l'une s'appelle grotte de la magicienne, *della Maga*, s'ouvrent encore dans le pied du *Monte Circeo*[2]. Cette précaution prise, ils remontent au palais de Kirké. Maintenant choyés par la déesse, ils passent là toute une année à manger et à boire. M. Bérard retrouve, dans la vie des corsaires modernes, plus d'un exemple de ces longs hivernages.

IV. Au bout d'un an, on commence à désirer repartir pour Ithaque; mais, avant de congédier ses hôtes, Kirké leur impose le voyage au Pays des morts et la visite au devin Tirésias, qui leur indiquera le chemin du retour. C'est là le sujet du chant XI, que l'on appelle, depuis l'antiquité, la Νεκυία. Avant de s'engager dans l'étude de cet épisode,

[1] *Odyssée*, X, 298, 385 :
Ὄφρα κέ τοι λύσῃ θ' ἑτάρους...
Πρὶν λύσασθ' ἑτάρους...

[2] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, fig. 55.

M. Bérard définit l'idée que, selon lui, on doit s'en faire. Il se refuse à admettre que ce chant soit tout entier, comme l'ont pensé certains critiques, une addition postérieure. Il reconnaît que, par sa nature même, ce récit se prêtait aux interpolations, et il signale de longs passages qu'il considère comme étant venus s'intercaler, plus tard, dans la narration homérique (vers 225 à 287 et vers 565 à 628); il croit encore deviner quelques autres insertions du même genre, qui porteraient sur un moindre nombre de vers; mais il est d'avis que la *Nekyia*, dans son ensemble, appartient au poème primitif et que les données principales en ont été empruntées, comme celles des autres aventures d'Ulysse, au périple original.

Une fois exécutées les coupures qui s'imposent, il reste un récit très homogène et très bien ordonné.

Ulysse vient à l'entrée des Enfers, comme l'a voulu Kirké. Il fait le voyage par mer, puis par terre. Il accomplit le sacrifice rituel et voit son compagnon Elpénor, sa mère et Tirésias qui l'entretiennent de son retour. Puis il parle à son chef Agamemnon, à son ami Achille et à son ennemi Ajax. Ensuite la foule des ombres l'épouvante. Renseigné sur les chances et les chemins du retour, il revient à la terre des vivants.

Le pays des morts odysséens n'est donc pas plus chimérique que celui des Lotophages ou celui des Kyklopes. À la distance et dans la direction indiquée par le poème, ce pays des morts existe; on le reconnaît encore, quoique, depuis le temps d'Homère, le travail des hommes en ait sensiblement changé l'aspect. D'après l'*Odyssée*, il est situé au sud du séjour de Kirké. Pour l'atteindre, il faut de là toute une journée de navigation, avec un bon vent du nord, un Borée plein arrière[1].

Or, dans le sud du *Monte Circeo*, sur cette même côte tyrrhénienne, à cent kilomètres en ligne droite, à cent vingt kilomètres en suivant les courbes de la côte, il fut un Pays des morts, qui resta célèbre durant toute l'antiquité et le moyen âge; nos touristes le visitent encore. Ce pays des morts n'était pas maritime; du moins il ne touchait pas au rivage même de la mer. Il était situé à quelque distance de la côte. Cette distance pourtant n'était pas grande, ni le chemin malaisé; on pouvait aller en bateau jusque dans les environs. Car ce pays des morts était sur la rive septentrionale du golfe de Naples, au fond de la baie de Pouzzoles. Ce qui le constituait, c'était un de ces Yeux Ronds, un de ces Kyklopes que nous avons décrits. C'était l'Averne[2].

L'Averne est un cratère volcanique, dont l'effondrement central est rempli par un lac profond. Entre le lac et la mer s'étend, sur quelques

[1] *Odyssée*, X, 506-507; XI, 11-12. — [2] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 314.

kilomètres, un plat pays, dont les trois quarts sont occupés par une lagune. Cette lagune est le golfe ou lac Lucrin. Ulysse a pu le traverser en bateau. Au fond du Lucrin, il a trouvé la rive basse, couverte de saules et de peupliers, que lui a signalée Kirké[1]: puis il est allé à pied jusqu'à l'Averne. L'Okéanos du poète, que le héros doit franchir pour arriver au pays des morts[2], ce serait le Lucrin, avec les tourbillons des courants par lesquels, en plusieurs bouches, il se déverse dans la mer. Selon M. Bérard, les noms de Κόλπος πλουτώνιος et de *Sinus Lucrinus*, que Grecs et Latins donnaient à cette lagune, ne seraient qu'une traduction d'un vocable sémitique, *hok-euran*, « le golfe de la richesse », nom qu'elle aurait reçu des navigateurs phéniciens.

Nous n'avons pas qualité pour discuter cette étymologie; mais ce qui suit dans le poème suffit à prouver que Strabon, avec son coup d'œil de géographe, ne se trompait pas en plaçant là le site de la *Nekyia*[3]. Ce pays où vivent les Kimmériens, « enveloppés de brouillards et de nuages », ce pays « où règne une nuit lugubre »[4], c'est bien ce canton où s'échappent partout des fissures du sol des vapeurs sulfureuses et où d'autres vapeurs humides s'exhalent des sources bouillantes, le Pyriphlégéton des anciens[2]. Les sources froides, telles que le Cocyte et le Styx, y jaillissent sur d'autres points. Du nom même de ces Kimmériens M. Bérard donne une étymologie qui paraît très spécieuse. Dans les langues sémitiques, la racine *k. m. r.* désigne l'*obscurité*, la *noirceur*, et le substantif pluriel à l'état construit *kimeriri* se rencontre dans l'Écriture pour signifier les *éclipses de jour*, les *soudaines ténèbres*[5].

Ulysse ne pénètre pas dans les Enfers, dans la « maison humide de Hadès », εἰς Ἀΐδεω δόμον εὐρώεντα. On se le représente arrêté devant la bouche d'une galerie semblable à celle que les guides, au sud du lac, montrent aujourd'hui aux voyageurs sous le nom de *grotte de la Sibylle* ou *grotte de l'Averne*[6]. Cette galerie, qui a été creusée dans le tuf à une époque inconnue, conduit à une petite chambre où le sol est recouvert d'un pied environ d'une eau tiède qui suinte de la roche. Ce sont les âmes qui, par ce sombre chemin, viennent en foule vers Ulysse, attirées par l'odeur du sang des victimes qu'il a fait couler dans la fosse creusée par lui devant l'entrée du couloir[7]. Il faut supprimer de la *Nekyia*, comme interpolés, les vers où il est question de la *prairie d'asphodèles* qui est aussi mentionnée dans le chant XXIV. La *prairie d'asphodèles*, im-

[1] *Odyssée*, X, 509-510.
[2] *Odyssée*, X, 508, 511
[3] *Strabon*, V, p. 244-245.
[4] *Odyssée*, X, 513-514; XI, 14-19.
[5] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 319.
[6] Bædeker, *Italie méridionale*, p. 94.
[7] *Odyssée*, XI, 23-37.

IMPRIMERIE NATIONALE.

plique une autre conception du monde souterrain et la vision directe de ce monde souterrain, telle que la comportent ces descentes aux enfers dont le mythe, plus tard, fit honneur à des héros tels que Pollux, Orphée, Thésée, Héraclès, etc.

Cette évocation des mânes qui viennent apparaître aux vivants sur la terre, c'est dans la mythologie des Sémites que M. Bérard en retrouve l'origine et le type, dans l'évocation de Samuel devant Saül par la pythonisse d'Endor[1].

Il paraît très vraisemblable que, bien avant le temps où fut composée l'*Odyssée*, la croyance s'était établie, chez les habitants de cette singulière contrée et chez les étrangers qui la visitaient, que ces galeries d'où sortaient des vapeurs empestées et d'où jaillissaient des sources chaudes étaient des soupiraux de l'enfer. Une fois implantées dans l'esprit de la population circonvoisine, ces croyances s'y perpétuèrent, sous l'impression toujours renouvelée des phénomènes qui leur avaient donné naissance et qui persistaient, qui ont persisté jusqu'à nos jours. Nous savons par Strabon que, de son temps, on venait consulter là un *oracle des morts*. C'est d'une superstition et d'un pèlerinage de ce genre que les auteurs du périple auraient pris note. Le poète grec partit de là pour mettre Ulysse en rapport avec les ombres des trépassés, avec ses anciens compagnons d'armes, avec Tirésias, pour le montrer ému par ces souvenirs de famille et par ceux des batailles livrées devant Troie, par la révélation subite des catastrophes qui avaient suivi la victoire.

V. Par l'analyse que nous avons présentée, d'après M. Bérard, de plusieurs des aventures d'Ulysse, on a pu comprendre quelle idée il se fait de la genèse du poème; on a vu comment, à son sens, le poète a pris comme point de départ les données, précises dans leur sécheresse, que lui offrait un document où étaient consignées, à l'usage des marins, les observations des premiers explorateurs de la Méditerranée. C'est là qu'il aurait trouvé le moyen de définir, par des traits exacts et caractéristiques, chacun des théâtres de l'action, chacun des sites où il promène et met en scène son héros; mais, sur cette sorte d'esquisse schématique, son imagination aurait répandu des couleurs riches et variées. Féconde et créatrice, elle aurait ainsi peuplé d'êtres vivants et passionnés les profondeurs mystérieuses de ce vaste monde des mers lointaines et des rivages inconnus.

Par une analyse qui n'a rien négligé d'essentiel, nous avons montré

[1] I *Samuel*, XXVIII, 3-15.

comment l'étude des épisodes que nous avons passés en revue paraît confirmer l'hypothèse de M. Bérard. Il procède de même pour les autres aventures par lesquelles s'achève le récit et pour la rentrée du héros à Ithaque; mais nous ne saurions, sans allonger outre mesure cette recension, suivre l'auteur jusqu'au terme de son exposition. Les exemples que nous avons donnés suffisent à faire connaître et juger sa méthode critique. Pour ce qui concerne ces derniers épisodes, nous nous contenterons de quelques brèves indications.

Revenu des pays des morts, Ulysse repart, dans la direction du sud, du détroit de Messine. Il rencontre d'abord l'île des Sirènes. On ne peut expliquer par le grec le nom que portent ces chanteuses; mais deux racines sémitiques en fournissent une très satisfaisante étymologie. Ce nom resta, durant toute l'antiquité, attaché à un petit archipel de roches et d'îlots qui se trouvent sur la côte italienne, au sud de la presqu'île sorrentine, dans le golfe de Salerne. Ces îlots s'appellent aujourd'hui les Coqs, *Galli*. Par leur situation, ils conviennent bien à la place que les Sirènes doivent occuper dans l'itinéraire d'Ulysse.

Après l'enchantement des Sirènes, viennent les périls courus entre Skylla et Charybde. Ces noms mêmes, qui se sont maintenus jusqu'à nos jours, et l'exacte description des lieux ne laissent aucune place au doute.

Ulysse est arrivé au détroit de Messine et il s'apprête à le franchir en laissant à l'ouest la Sicile. Dans ce détroit, les rafales qui tombent des montagnes et les remous des courants qui se contrarient jettent souvent les voiliers à la côte, quand ils ne sont pas pourvus d'un bon pilote; ils ne laissent pas de gêner parfois jusqu'à la marche des bâtiments à vapeur. Le poète est donc d'une exactitude parfaite quand il compare cet espace de mer, où « l'onde bouillonne, s'élève et s'abaisse sans produire le moindre tourbillon », à une marmite d'eau bouillante. On s'explique l'impression de terreur que ce passage difficile a dû produire sur l'esprit des premiers navigateurs. Le nom de Charybde paraît être d'origine sémitique.

L'île du Soleil, où tous les compagnons d'Ulysse périssent pour avoir attaqué les troupeaux du dieu, c'est la Sicile. Le point de débarquement serait à chercher dans le voisinage du port où s'éleva plus tard la ville grecque de Naxos. Tout cet épisode paraît d'ailleurs n'avoir été imaginé que pour expliquer comment Ulysse rentre tout seul à Ithaque, après avoir vu la mer engloutir tout son équipage.

Pour ce qui est de la rentrée du héros dans sa patrie, M. Bérard repousse très résolument la théorie, récemment émise, de M. Doerpfeld, qui veut chercher à Leucade l'Ithaque d'Ulysse. Il persiste à voir cette

Ithaque dans l'île qui a gardé, sous la forme abrégée *Thiaki*, le vieux nom homérique. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les raisons que M. Doerpfeld allègue à l'appui de son système; celles que fait valoir M. Bérard en faveur de la tradition paraissent très fortes. Par la configuration de ses rivages et par la nature de ses terrains, Ithaque-Thiaki répond très bien à l'idée que le poète nous donne de l'île où Ulysse a sa demeure patrimoniale et le centre de son royaume insulaire.

Dans un dernier chapitre de ce compte rendu, nous résumerons et nous discuterons les conclusions auxquelles aboutit M. Bérard, après cette étude attentive du poème, après toutes les lectures où elle l'a engagé, après les voyages qu'il a entrepris dans la Méditerranée en suivant le sillage du bateau d'Ulysse.

Georges PERROT.

LE SECRET DE MADAME INFANTE ET LES ORIGINES DE LA GUERRE DE SEPT ANS.

C. Stryienski. *Le gendre de Louis XV*. 1 vol. 495 p. in-8°. Paris, Calmann-Lévy, 1904. — H. Sage. *Don Philippe de Bourbon et Louise-Élisabeth de France (Madame Infante)*. 1 vol. 88 p. in-8°. Paris, Cerf, 1904.

Nul n'ignore la portée que la guerre de Sept ans a eue sur les destinées du monde et la politique actuelle. Ce fut alors que l'Angleterre passa au premier rang des puissances coloniales et maritimes, que la Prusse affirma sa force d'une façon décisive, que la Russie conquit définitivement sa place en Europe, que l'Inde devint anglaise, que l'unité et l'indépendance des États-Unis se préparèrent.

Et cependant, les origines d'une crise qui devait avoir de telles conséquences ne sont point encore scientifiquement établies. C'est un problème qui, malgré de longues et nombreuses polémiques entre les historiens allemands, n'est pas encore résolu de savoir si Frédéric s'est jeté en 1756 sur la Saxe par ambition de conquérant ou par souci de légitime défense. C'est un problème aussi de connaître les motifs qui ont déterminé Louis XV et ses conseillers à l'alliance autrichienne, à des engagements funestes sur le continent, au lendemain d'une guerre inévitable avec

l'Angleterre. Les recherches de l'historien qui le dernier a abordé ce problème, les études de M. R. Waddington sur le renversement des alliances ont été trop complètes pour qu'il n'ait pas renoncé à la légende des rancunes de Mme de Pompadour piquée par les sarcasmes de Frédéric II, associant son dépit au désir de revanche de Marie-Thérèse. Mais, si M. Waddington a fait justice de cette explication, écho trop longtemps prolongé des propos de cour, il n'a pas encore expliqué comment « des démêlés de frontières insignifiants sur les frontières de la France et de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord devinrent l'origine du conflit qui ensanglanta l'Europe pendant la guerre de Sept ans[1] ».

Ce n'est pas que cet historien n'ait essayé de résoudre le problème par une étude attentive et exacte en général de la situation politique de l'Europe. Il a montré avec justesse comment, engagée dans un conflit colonial et maritime avec la France, l'Angleterre fit dès l'année 1754 un grand effort diplomatique pour se constituer contre son adversaire des alliances sur le continent, pour priver la France des siennes, et comment cet effort avait échoué à l'automne de 1755[2]. S'il paraît d'autre part bien établi que Louis XV et Mme de Pompadour, au mois d'août 1755, étaient résolument hostiles à toute guerre, qu'ils subirent la guerre maritime cherchée par l'Angleterre, et ne voulaient point consentir à une guerre de terre[3], ni la diplomatie de l'Angleterre, ni la modération de la France ne fournissent l'explication du grand conflit qui, l'année suivante, allait décider des destinées de l'Europe et du monde.

Sans doute M. d'Arneth a exposé avec toutes les preuves le grand projet de Kaunitz, le projet autrichien formé depuis 1750 dans les conseils de Marie-Thérèse en vue d'une revanche sur Frédéric II. Mais pour que ce projet aboutît, il fallait un bouleversement général des alliances européennes, non seulement la rupture de l'alliance traditionnelle entre la France et les Hohenzollern, mais celle de l'entente non moins traditionnelle de l'Autriche avec les puissances maritimes, et plus encore, une entreprise, presque impossible à prévoir, de la cour de Versailles contre le roi de Prusse. Les diplomates autrichiens sentirent si bien à l'épreuve la difficulté de cet effort qu'ils se résignèrent, pour engager du moins la France, déterminée à ne pas rompre avec Frédéric II, à un simple traité de garantie dont la Prusse elle-même pouvait profiter. Lors même que ce traité se changea, six mois plus tard, en une alliance défensive plus

[1] Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances*, t. Ier, p. 1, Paris, Firmin Didot, 1896. — [2] *Ibid.*, p. 155. — [3] *Ibid.*, p. 177.

nette (1er mai 1756, traité de Versailles) justifiée par le rapprochement imprévu de l'Angleterre et de Frédéric II, l'Autriche accepta encore que cette alliance n'obligeât pas la France à une guerre continentale, surtout contre Frédéric II. Jusqu'au mois de juillet 1756, ni les ministres de Louis XV, ni même ceux de Frédéric ne crurent que l'Autriche pût renverser les alliances au point de provoquer, pour la Silésie, un grand conflit européen.

Si enfin Frédéric II, par la négociation de Londres qui parut une trahison nouvelle envers la France, poussa Louis XV, offensé de cette intrigue et de ce manque de foi, à se rapprocher de l'Autriche, cet événement était plutôt de nature à empêcher une guerre continentale qu'à la précipiter. L'alliance défensive de l'Angleterre et de la Prusse enlevait aux Français le moyen d'atteindre les domaines du roi George II en Hanovre; et le traité de Versailles, quelques mois après, refusa de même aux Anglais l'espérance de former une coalition des souverains allemands contre la France sur le continent. Les alliances ainsi se trouvèrent renversées au début de 1756 : mais la paix de l'Europe avait plus gagné d'abord que perdu à ce changement, en apparence du moins.

En réalité, depuis qu'à l'automne de 1755 Mme de Pompadour avait engagé Louis XV à écouter, en dehors de ses ministres, la communication que lui fit Stahremberg du plan formé par Kaunitz contre Frédéric II, elle favorisa avec son confident, l'abbé de Bernis, des influences secrètes de famille, trop négligées jusqu'ici des historiens. Ces ressorts cachés déterminèrent en 1756 la politique de Louis XV et en très grande partie la guerre générale. « Le plan de Kaunitz, écrivait de Bernis, présentait des moyens capables d'émouvoir le cœur sensible et paternel du roi par rapport à ses enfants et petits-enfants. Mon devoir m'empêche d'en dire davantage [1]. »

L'histoire n'est pas obligée à la même réserve que Bernis, et même elle regrette son silence. Elle a déjà éclairé le Secret du roi. Le secret, de famille cette fois, auquel l'ami de la Pompadour a fait allusion, fut celui de la fille du roi, infante d'Espagne et duchesse de Parme. Deux livres récemment parus, agréables et utiles avec des mérites divers, nous ont fourni par une heureuse rencontre des documents inédits et des lumières nouvelles sur le Secret de l'Infante, sur sa politique et ses collaborateurs. Après l'étude consacrée par Jules Soury à cette *Fille de France*, et la publication partielle en 1887 par M. Beauriez de sa correspondance, les deux livres, certes, ne sont pas de trop. Ils étaient

[1] Bernis, *Mémoires*, édition Masson, t. Ier, p. 231, Paris, Plon, 1878.

attendus. Le Secret de l'Infante importe à l'histoire du XVIII[e] siècle en général.

M. Stryienski, qui nous avait déjà donné un livre sur la famille de Louis XV, sur cette Dauphine de Saxe si intelligente, si vaillante, si influente[1], n'a pas cru devoir se borner cette fois à l'histoire de la princesse sa belle-sœur. Fut-ce parce qu'elle mourut jeune, et qu'entre le demi-esclavage où la réduisit longtemps sa belle-mère, Élisabeth Farnèse, et la mort qui la prit en 1759, sa destinée fut courte et son action dans le monde à la mesure de sa destinée? Toujours est-il que son nom ne figure pas sur le titre que M. Stryienski a donné à son ouvrage sur *le Gendre de Louis XV*. Mais l'auteur reconnaît que Don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme, ne pouvait rien par lui-même, n'eut aucune initiative, vécut paresseux et apathique, et que sa femme devint à sa place une manière de diplomate à qui il n'eût fallu qu'une plus grande scène. Et, involontairement peut-être, ou par l'influence des documents abondants, inédits qu'il a réunis sur le ménage princier, M. Stryienski a somme toute donné la première place à l'Infante, comme il convenait.

M. Sage a fait une étude plus courte dont il a très nettement limité et dessiné dans son avant-propos le plan. Il s'est contenté d'esquisser la figure de l'infant Don Philippe, gendre de Louis XV, les premières années de son mariage avec Louise-Élisabeth de France, pour ce qu'ils furent d'abord, très jeunes, des instruments entre les mains de la princesse active et ambitieuse, Élisabeth Farnèse, qui les gouverna jusqu'en 1748. C'est ainsi à la fille de France devenue par les victoires de son père duchesse de Parme, résolue de s'élever par les mêmes moyens à une situation meilleure, et capable d'y élever avec elle son mari, à l'examen de sa politique importante par la personne et par l'œuvre pour notre histoire nationale, que M. Sage a consacré son étude. « On tentera, dit-il, de dégager dans la préparation d'un grand changement de face de la diplomatie française la part d'influence des affections du roi...., surtout on voudrait montrer la part active, déterminée des ambitions de Louise-Élisabeth. »

J'ai averti des différences entre ces deux œuvres récentes, l'une plutôt biographie d'un personnage effacé et médiocre qui ne méritait peut-être pas un biographe aussi instruit et élégant, l'autre étude ou fragment d'histoire diplomatique, dont la portée est à la mesure de l'influence exercée par la femme de ce prince espagnol, et en secret, sur la politique de Louis XV et de l'Europe. Ces réserves faites, l'historien qui consultera le livre de

[1] Stryienski, *La mère des trois derniers Bourbons*, Paris, Calmann-Lévy, 1902.

M. Stryienski y trouvera non seulement plaisir, mais profit. Le récit aimable est appuyé sur un choix judicieux de pièces recueillies aux meilleures sources, au quai d'Orsay, aux archives de Parme, à la Bibliothèque nationale, contributions nouvelles et parfois très précieuses à la connaissance de cette époque. M. Sage, d'autre part, a eu le mérite de ne pas sacrifier à l'étude des intrigues et des projets diplomatiques son principal objet, les détails vivants, scènes ou portraits qui les peuvent éclairer et expliquer. Et il s'est efforcé, peut-être un peu trop même et trop visiblement, d'approprier son travail à ses modèles. En sorte que les deux ouvrages forment ensemble un progrès notable dans la connaissance du XVIIIe siècle, et l'éclairent de la lumière qui lui convient, d'une lumière délicate et juste.

En 1748, Louise-Élisabeth de France, fille aînée de Louis XV, et la seule fille qu'il ait mariée, *Babet* pour son père et ses sœurs, quittait l'Espagne où elle attendait, depuis dix ans qu'on l'avait donnée à son cousin, don Philippe, second fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, un établissement convenable. Le traité d'Aix-la-Chapelle l'avait faite duchesse de Parme et de Plaisance : c'était encore une situation modeste, si l'on songe qu'au moment où on la mariait au dernier fils du roi d'Espagne, un infant sans avenir, une infante d'Espagne obtenait par une alliance avec le Dauphin la promesse d'être reine de France. Louis XV n'a jamais paru disposé à se mettre en frais pour ses filles : les autres n'eurent même point de mari. Et peut-être Louise-Élisabeth ne serait jamais sortie de l'obscurité où on l'avait reléguée, si son mari n'eût été pour la reine d'Espagne, héritière et ouvrière active des prétentions des Farnèse en Italie, un instrument précieux à son orgueil et à ses ambitions maternelles. La petite princesse n'avait pas quatorze ans que sa belle-mère lui dictait une requête pour le cardinal Fleury, et l'employait à solliciter de la cour de France qu'elle assurât son avenir : « un morceau de pain à manger ». Pour obtenir cette bouchée, elle avait dû pendant sept ans renouveler ses instances et se séparer durant tout ce temps de son mari, don Philippe, que ses parents envoyèrent en Italie conquérir, dans la guerre de Succession d'Autriche, son patrimoine.

Il n'est pas étonnant qu'ainsi Madame Infante ait appris à l'école d'Élisabeth Farnèse l'ambition et le désir de parvenir. Séparée à la fois de sa famille, qu'elle aimait et qui l'aimait, d'un mari agréable et bien fait, elle n'avait eu, à l'âge où devaient se former sa pensée et sa volonté, d'autres conseils que ceux de sa belle-mère, d'autre raison de supporter le présent que son effort constant pour obtenir, avec l'aide de la France et de l'Espagne, un avenir meilleur. Les calculs et l'espérance lui tinrent

lieu de plaisirs et d'affections. Tandis que le mari, général de vingt-six ans, jouait encore avec ses officiers de l'armée d'Italie « à la cligne-musette, aux barres et aux quatre coins », la femme s'était déjà préparée à Madrid au gouvernement de ses affaires, et même d'un État. Quand elle arriva à Versailles au début de 1749, Louis XV fut frappé de ses progrès. Elle sourit de trouver ses sœurs étrangères à la politique, « aussi enfants que lorsqu'elle était partie ». L'une de ses premières démarches, avant même d'avoir revu sa mère, fut pour Madame de Pompadour avec qui elle eut tout de suite un long entretien. Où était le pouvoir, en bonne politique elle prenait son point d'appui, et, négligeant les plaisirs de la cour, elle courut s'enfermer avec les ministres de son père qui lui décernèrent bientôt le brevet suivant : « Dans un âge encore tendre, elle a toute l'expérience qu'il faut pour gouverner ses affaires : on peut assurer qu'elles ne seront jamais bien conduites que quand elle en prendra la peine. »

Ce qu'il importe surtout de recueillir, pour la suite, c'est l'aveu que l'adroite princesse sut, dès 1749, arracher à ces hommes d'État réservés et pacifiques. « Il eût été à souhaiter que le roi ait pu procurer à l'Infant un établissement plus proportionné à sa naissance : les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla sont bien peu de chose, comparés au rang des princes qui les posséderont. Mais la tranquillité de l'Europe, qui était devenue nécessaire, n'a pas permis de rien faire de mieux. » De ces regrets paternels Madame Infante devait se faire, avec le savoir d'un diplomate de métier, tout un programme. Elle avait su les inspirer à Louis XV ; elle excella à les entretenir, suivant le roi tant qu'elle fut à la cour, en véritable courtisan, habile à se procurer « des conversations de longueur ». « On m'assure, disait d'Argenson au moment où elle partit pour Parme, que si jamais nous avons une guerre, ce sera pour augmenter son établissement en Italie. »

En quittant Versailles, tristement, la jeune duchesse n'ignorait pas que l'éventualité était lointaine, pourtant. Malgré son affection pour sa fille aînée, dont il se séparait difficilement, Louis XV n'avait aucune inclination à renouveler la guerre, et Madame de Pompadour n'avait pas de peine à l'en détourner. Entre les intérêts de sa fille et ceux de sa maîtresse, le choix du roi n'était pas douteux. Résignée, occupée en apparence uniquement à équilibrer le budget d'une principauté qui ne pouvait supporter les dépenses d'une fille de France et d'un infant d'Espagne, toujours en quête de subsides à Paris et à Madrid et prête à retourner à Versailles toute une année (1752-1753) pour attendrir son père sur sa détresse, Louise-Élisabeth, pendant cinq années (1750-1755),

IMPRIMERIE NATIONALE.

beaucoup dans tous les ressorts de la politique du moment[1]. » Pour parvenir à son tour à la charge qu'avait recherchée Bernis et pour l'en déloger, il l'imita : revenant de son ambassade à Rome, « il passa à Parme et fit si bien que Madame Infante demanda pour lui l'ambassade de Vienne ». C'était un plan formé par Bernis lui-même, si l'on en juge par cette curieuse lettre à Choiseul que nous a conservée l'abbé dans ses Mémoires (20 janvier 1757) :

> Vous trouverez l'Infante dans de bonnes dispositions pour nous. C'est à vous de l'y fortifier. Ses *affaires liées à celles de Vienne* dépendent de la *conservation de Madame de Pompadour*, et l'alliance avec Vienne est tacitement contrariée par tout le monde. Je crois nécessaire que vous soyez envoyé à cette cour[2].

Quand on voit ainsi les deux hommes d'État, de Bernis et Choiseul, employés par Madame de Pompadour à négocier ou à soutenir les deux premiers traités de Versailles, désignés par la duchesse de Parme, avant toute démarche de l'Autriche, à la faveur de son père, destinés par elle à remplacer des ministres pacifiques qui regrettaient eux-mêmes de l'avoir vue si mal pourvue par le traité d'Aix-la-Chapelle, l'intrigue s'éclaire, qui devait bouleverser l'Europe. Madame Infante n'avait pas peur de la guerre. « Vous savez trop mon amour pour la gloire et l'avantage du roi, écrivait-elle au premier bruit de la rupture avec les Anglais, pour ne pas sentir mon impatience là-dessus. Je ne désirais assurément pas la guerre, mais peu de Français regretteront le dernier traité[3]. » Elle surtout, qui avec Madame de Pompadour ébauchait des projets propres à « donner la loi partout », et un meilleur établissement, dans un changement total des conditions européennes, pour son mari.

Madame de Pompadour était à cette heure critique où elle avait besoin de soutenir auprès du roi « une amitié qui depuis trois ans avait fait place à la galanterie », transition délicate entre la faveur de Madame de Montespan et l'autorité de Madame de Maintenon. Le concours ou tout au moins la neutralité de la famille royale devait être pour elle d'un prix singulier dans cette conquête d'un pouvoir définitif et solide. Le Secret de l'Infante devint très aisément le sien, et l'on comprend qu'aux premiers pourparlers de Babiole, l'Autriche à son tour offrit à Louis XV « des avantages qui devaient intéresser son cœur sensible et paternel par rapport à ses enfants et petits-enfants ».

[1] *Revue de Paris*, 1er septembre 1899, p. 22.
[2] De Bernis, *Mémoires et Lettres*, éd. Masson, II, 111.
[3] *Lettre au maréchal de Noailles*, 2 août 1755. — Archives du Ministère des Affaires étrangères, Parme, folio 65.

La diplomatie de la duchesse de Parme, active et bien servie, avait su ainsi grouper et se procurer, à Versailles et à Vienne, les alliés nécessaires. Ce qu'elle n'avait pas prévu, c'était l'initiative hardie et les victoires de Frédéric II, la défaite des armées de son père, le plus grand roi de l'Europe, par celles d'un prince allemand, nouveau venu dans le monde des royautés. Tous les efforts des hommes d'État qui avaient encouragé ses espérances et flatté ses ambitions furent employés, à partir de 1757, à la consoler, à lui adoucir cette cruelle déception, à lui trouver des compensations. « L'Infante se désespère, écrivait de Bernis à Choiseul, mais il vaut mieux sauver le royaume que de courir après des chimères » (7 avril 1758). « Et si son père est ruiné, que deviendra-t-elle[1]? » La princesse revint à Versailles au début de 1759 tenter de nouveaux efforts, « voulant cacher encore qu'elle désespérait de tout ». Elle y mourut à la peine vers la fin de l'année.

Par malheur, ce n'était pas à elle seule qu'elle avait fait tort par son ambition, mais au royaume. Le renversement des alliances et la guerre continentale, en Allemagne, contre Frédéric II avaient été en grande partie son œuvre, une œuvre qui décida des destinées de la France en Europe au XVIIIe siècle.

Émile BOURGEOIS.

LA POTERIE GALLO-ROMAINE, PRODUCTION ET COMMERCE.

J. Déchelette. *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine.* Deux volumes in-4°. Paris, Alph. Picard et fils, 1904.

M. Déchelette aurait pu prendre pour épigraphe le vers de Martial qu'il cite quelque part :

Arretina nimis ne spernas vasa monemus.

Rien ne prouve mieux, en effet, que ce travail quel profit l'archéologie et, par elle, l'histoire peuvent retirer des moindres fragments antiques lorsqu'on a la patience de les recueillir, de les classer et de les comparer entre eux, avec la science nécessaire pour en tirer une doctrine générale. Qu'y a-t-il de si peu instructif, à première vue, qu'un morceau

[1] Bernis, *Mémoires*, II, p. 204 et 281.

de ces poteries rouges, vernissées ou mates, qu'on ramasse à chaque pas sur l'emplacement des anciennes villes romaines? et pareil examen n'est-il point indigne d'un historien sérieux? D'aucuns le croyaient et le croient peut-être encore. Depuis quelque temps, cependant, on s'est avisé d'y regarder de plus près et l'on s'est aperçu qu'il valait la peine de s'arrêter à ces débris, qu'on y pouvait trouver d'utiles enseignements tant sur les vases eux-mêmes auxquels ils appartenaient et sur leur fabrication que sur les ateliers d'où ils sortaient et sur leur dispersion à travers les diverses provinces de l'Empire romain, autrement dit sur un chapitre de l'histoire économique et commerciale du monde ancien.

Le livre de M. Déchelette ne traite que des poteries ornementées ou, comme on dit aujourd'hui, sigillées, soit moulées, soit à reliefs d'applique, soit ornées à la barbotine, soit à décor incisé; mais ce sont celles dont l'étude prête aux conclusions les plus nettes; car, tandis que pour les autres on ne peut guère s'attacher qu'à la couleur de la pâte, à la forme et parfois à la marque du fabricant, il existe pour celles-ci un élément nouveau très varié, très fécond, qui est la décoration. On comprend qu'à combiner tous ces renseignements, qui se contrôlent l'un l'autre, on puisse atteindre la précision nécessaire pour passer de constatations techniques à des faits d'une portée générale. Les résultats auxquels l'auteur est parvenu méritent, par leur incontestable nouveauté, d'être signalés en quelques pages.

I. Ce qui caractérise cette poterie ornementée de la Gaule romaine, c'est qu'elle ne procède pas d'une industrie indigène, née sur le sol. Assurément les Gaulois fabriquaient des vases d'argile pour leur usage, les uns grossiers, d'autres plus élégants; assurément aussi, ils possédaient des procédés d'ornementation et comme un certain style qui leur était propre; mais leurs produits, que nous connaissons, n'avaient rien de commun avec les vases dont on se servit à l'époque gallo-romaine; il suffira de dire que l'ornementation en est presque exclusivement géométrique et obtenue au pinceau : c'est de la poterie peinte. Elle était répandue dans toute la Gaule vers l'époque de la conquête de César et continua quelque temps encore à se fabriquer et à se vendre.

À ce moment il existait en Italie une officine céramique très importante, celle d'Arretium, en Étrurie, dont la célébrité remontait à une date assez reculée. Les potiers d'Arezzo avaient, comme leurs confrères des autres parties de l'Italie, produit d'abord des vases à couverte noire; puis, vers le IIe siècle avant notre ère, ils avaient échangé le vernis noir contre le vernis rouge, qui devint désormais leur caractéristique; dès

lors tous leurs produits furent revêtus d'une couche d'un beau rouge corallin ou capucine, homogène, bien adhérent et d'une extrême ténuité. Quant aux motifs qui les ornaient, ils étaient imités des meilleurs modèles hellénistiques : le dessin en est pur, le modelé souple; l'exécution des reliefs heureusement mélangée de fortes touches et d'indications plus discrètes pour les parties secondaires. On songe en les voyant à ces belles pièces d'argenterie dont nous avons gardé plus d'un exemplaire. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que les fabricants des poinçons usités à Arezzo n'aient demandé leur inspiration aux orfèvres du temps et à leurs œuvres.

L'élégance de cette poterie, véritable vaisselle plate des pauvres, et sa qualité la firent apprécier non seulement sur place, mais dans toutes les régions qui avaient commerce avec l'Italie. En Gaule, on en importa des quantités considérables, comme le prouvent les débris marqués de noms de fabricants que l'on a recueillis sur notre sol; il suffit d'ouvrir les différents volumes du *Corpus inscriptionum latinarum* consacrés à la France pour s'en convaincre. Il semble bien pourtant qu'on ait fait venir surtout, pour commencer, des vases sans ornementation, moins fragiles et par suite d'un transport moins hasardeux; joint à cela, ainsi que le remarque fort justement M. Déchelette, « que la clientèle gauloise, tant qu'elle ne fut pas pénétrée par la civilisation romaine, ne pouvait guère s'intéresser à cette céramique dont les motifs d'ornement étaient empruntés souvent à des scènes de mythologie gréco-romaines qui ne lui étaient pas familières ». On peut répéter la même chose à propos d'autres poteries ornementées qui étaient également importées de la Haute Italie en Gaule à cette époque, bien qu'en moindre quantité, en particulier de ces vases en pâtes claires, blanchâtres, grises ou jaunes, gobelets ou flacons, sur lesquels se lit le nom d'un potier, *Aco*, dont l'atelier n'a pu être encore localisé.

De ces deux motifs qui s'opposaient à la diffusion en Gaule de la poterie italienne, difficultés des transports et indifférence artistique de la clientèle, le dernier devait assez vite disparaître avec les progrès de la romanisation; mais le premier subsistait et le mal était sans remède : on ne pouvait pas simplifier les communications entre l'Italie et sa voisine de l'Ouest ni faire que l'éloignement n'augmentât pas sensiblement le prix de revient. C'est alors que les artisans de Gaule eurent l'idée d'imiter sur place les poteries d'Arezzo ou similaires et de détourner à leur profit la vogue dont elles jouissaient. Une telle entreprise ne pouvait point réussir sur tous les points du pays indistinctement, dans l'une quelconque des nombreuses officines de poterie commune qui y existaient; la fabri-

cation de la céramique sigillée exigeait un ensemble de conditions assez spéciales et que l'on ne pouvait réunir aisément : la qualité de l'argile, le perfectionnement de l'outillage, l'expérience des ouvriers, l'éducation de ceux qui étaient appelés à modeler les poinçons. Elle se limita donc à quelques centres plus favorisés. Nous sommes arrivés à les connaître à la suite de fouilles méthodiques.

En certains endroits, en effet, où la poterie ornementée se trouvait plus abondante qu'ailleurs, on a regardé avec attention et l'on est parvenu à recueillir, parmi les tessons accumulés et les vases de rebut, des moules entiers ou brisés, des objets se rattachant à la fabrication, tels que roues pour le tournassage ou calibres pour exécuter les moulures; parfois même on a reconnu la présence de fours anciens, dont on a pu relever le plan. Dès lors le doute n'était pas possible : on était sur l'emplacement de manufactures anciennes; les vases qu'on y recueillait en provenaient, les moules qu'on y ramassait avaient servi à la fabrication. Or, comme beaucoup de ces moules portent soit des ornementations caractéristiques, soit des marques d'atelier qui se retrouvent sur des poteries sorties de ces moules ou sur des tessons, il suffit de les noter partout où l'on en rencontre des exemplaires pour se faire une idée très nette de la diffusion de ces produits gallo-romains en Gaule ou ailleurs. Je ne m'attacherai ici qu'aux deux ou trois fabriques les plus importantes du pays[1].

II. Vers la fin du Ier siècle av. J.-C., ainsi qu'il a été dit plus haut, la Gaule ne connaissait encore que les poteries sigillées d'importation italique; dès le début de notre ère on voit se produire des essais d'imitation. Les potiers qui habitaient les bords de l'Allier, Saint-Rémy-en-Rollat, Gannat, Vichy, donnèrent l'exemple. On leur doit des vases que caractérisent la couleur blanchâtre de la pâte, souvent recouverte d'une glaçure jaune, et une décoration assez imparfaite; le nombre des types figurés est encore très restreint et les ornements assez maladroitement tracés.

Presque à la même époque un atelier du département de l'Aveyron entreprenait la fabrication de poteries à vernis rouge; il était établi à l'endroit appelé aujourd'hui la Graufesenque, sur la voie de Rodez à Lodève. On le connaît bien grâce aux fouilles de MM. l'abbé Cérès, l'abbé Hermet et de Carlshausen. Là on s'attacha surtout à reproduire les produits d'Arezzo, soit que des potiers arrétins soient venus importer sur ce point l'industrie de la céramique, ce que certaines marques

[1] Pour les autres, par exemple celle de Banassac où celles de la vallée du Rhône, je me contente de renvoyer le lecteur au livre de M. Déchelette.

relevées sur les vases de la Graufesenque pourraient faire supposer, soit que l'initiative appartienne à des artisans du pays. Tout d'abord on se borna à une décoration ornementale, rinceaux, demi-cercles encadrant des volutes, rosaces, tous sujets qui, par leur élégance, devaient plaire à des acheteurs, et, par leur simplicité, étaient à la portée d'une clientèle mal familiarisée encore avec l'histoire et les traditions des vainqueurs; puis, peu à peu, cette clientèle s'affina, prit goût aux sujets empruntés à l'Olympe, à ses dieux, à ses héros et l'on vit alors apparaître sur les vases de la Graufesenque les représentations figurées que les artisans d'Arezzo avaient adoptées depuis longtemps. Cette nouvelle étape se placerait, suivant M. Déchelette, au milieu du I[er] siècle ap. J.-C. Naturellement l'imitation resta très inférieure au modèle. Les Arrétins composaient des scènes d'ensemble ou du moins reproduisaient de semblables compositions empruntées à des modèles habilement ordonnés; un ou deux motifs, au plus, occupaient la panse du vase. À la Graufesenque l'artisan divise le pourtour qu'il faut décorer en un certain nombre de segments qu'il orne de figures diverses, sans se soucier aucunement de la continuité du sujet. Il serait injuste de dire qu'il ignore toute préoccupation artistique; il recherche encore, à sa manière, l'agencement harmonieux des détails; mais cette manière est pauvre d'idéal et d'efforts.

La grande prospérité des ateliers de la Graufesenque se produisit dans la seconde partie du I[er] siècle et au début du second. À ce moment la vogue passa des Rutènes aux Arvernes, de la Graufesenque à Lezoux.

Lezoux est situé dans l'arrondissement de Thiers, à 27 kilomètres de Clermont-Ferrand. La localité, signalée depuis longtemps, a été souvent explorée, — il existe même une société des fouilles de Lezoux; mais, parmi tous les archéologues qui y ont travaillé, nul ne saurait être comparé à M. le D[r] Plicque, aujourd'hui décédé, dont les collections ont passé au Musée de Saint-Germain; on lui doit la plus grande part de ce que l'on sait des ateliers de la région.

Il est certain que l'on fabriquait déjà des poteries à Lezoux à l'époque de l'indépendance gauloise; car on y a recueilli des vases peints à engobe blanc et à décor géométrique qui diffèrent complètement des poteries romaines de même origine. Pourtant la fortune des ateliers lédosiens ne commença que le jour où l'on se mit à imiter, là aussi, les poteries d'Arezzo.

Nous avons gardé, écrits sur des vases, les noms des artisans qui prirent cette initiative, Atepomarus, Cobnertus, Danomarus, Iliomarus et Petrecus; leur origine est évidente : ce sont des indigènes. Déjà rompus au métier par la fabrication des poteries gauloises, souvent élégantes, et

en possession d'une technique assez avancée, ils arrivèrent vite à s'initier au style nouveau qu'ils entreprenaient de reproduire, ce qui leur permit de lutter non sans succès avec les potiers rutènes, alors en pleine vogue. Une autre circonstance les favorisa : les céramistes de la Graufesenque, obligés de satisfaire à de nombreuses demandes, ne pouvaient plus apporter autant de soin à la confection de leurs produits; ceux-ci se ressentaient de la hâte de la fabrication. Dès la fin du Ier siècle les vases de Lezoux purent donc entrer en concurrence heureuse avec ceux des fabriques du Sud. C'était l'époque où travaillait un certain Libertus qui, d'après M. Déchelette, mérite une place d'honneur dans l'histoire de la céramique gallo-romaine. Avec lui apparaît sur la poterie de Lezoux, au lieu du décor d'ornement, rarement accompagné de quelques figures, toute une floraison de représentations figurées, modelées avec art : « La qualité artistique des reliefs de Libertus, dit M. Déchelette, ne le cède en rien à leur abondante variété. Ce qu'il y a de meilleur dans le répertoire des modeleurs lédosiens a été importé par cet artiste. Les types les plus recommandables par la correction et la délicatesse du modelé sont associés à sa marque. Libertus avait une prédilection pour les figures minuscules : il modelait dans l'argile des reliefs de dimensions minimes, dont la finesse du détail égale celle des ouvrages en cire. . . Tous les potiers venus après lui ont puisé à son répertoire ou se sont inspirés du choix de ses modèles pour la confection de nouveaux poinçons. » Son activité se place entre 75 et 110 de notre ère.

Les ateliers de Lezoux étaient, on le voit, tout prêts à recueillir la succession de ceux de la Graufesenque et à les remplacer avantageusement; au IIe siècle ils devinrent maîtres du marché. La situation particulièrement favorable de la localité, que l'Allier, distant seulement de 7 kilomètres, mettait en communication avec la Loire et de là avec l'Océan, les gisements d'argile plastique qui offraient aux manufactures une matière abondante et de premier choix, l'habileté de quelques-uns de leurs artistes aux IIe et IIIe siècles, tout cela concourut à assurer et à perpétuer leur succès. Ce succès ne prit fin que le jour où les officines disparurent, comme tout ce qui faisait la prospérité de la Gaule, devant l'invasion des bandes barbares.

III. J'ai avancé plusieurs fois, depuis le début de cet article, que cette poterie gallo-romaine n'était, en réalité, qu'une imitation de la poterie italienne, une copie des modes et des types en faveur de l'autre côté des Alpes. Peut-être convient-il de s'expliquer à ce sujet.

Si la production des céramistes de la Graufesenque ou de Lezoux avait

été quelque peu spontanée, il est bien probable qu'ils auraient choisi, pour décorer leurs œuvres, des motifs empruntés aux traditions celtiques; on y verrait quelqu'une de ces divinités gauloises que les monuments en pierre et même les statuettes en terre cuite, *sorties de leurs ateliers*, nous font connaître : *Epona*, la déesse des chevaux, *Cernunnos*, le dieu cornu. Pourtant il n'en est rien; floral ou figuré, le décor de leurs vases est de tradition indubitablement hellénistique. Il y a plus : au temps où les premières fabriques étaient créées en Narbonnaise, les manufactures céramiques italiennes avaient abandonné la décoration par personnages pour se restreindre à la décoration ornementale : guirlandes, rinceaux d'acanthe, attributs divers; c'est précisément le genre, beaucoup plus accessible, d'ailleurs, à des artisans et à un public novices, qu'adoptèrent tout d'abord les potiers gallo-romains, désireux d'offrir à leur clientèle l'attrait de sujets consacrés par la mode. Peu à peu, cependant, et pour renouveler l'intérêt, il parut nécessaire de recourir aux figures. Mais la production italique étant à peu près épuisée, les modèles contemporains manquaient aux potiers de la Gaule. Il fallut donc constituer toute une série de types. On procéda alors comme on a fait partout et toujours à l'époque impériale, pour ne point sortir de celle-là : on s'inspira d'œuvres déjà existantes et goûtées du public. Il existait des vases d'or ou d'argent célèbres, des statues ou des tableaux connus de tous; la peinture décorative, la sculpture à bon compte, la mosaïque, les lampes d'argile en avaient déjà répandu l'image dans les provinces: de tels sujets, devenus classiques, avaient pris place dans les manuels professionnels; ils formaient un répertoire où les artisans n'avaient qu'à puiser, sûrs par avance de répondre aux désirs de leur clientèle. Les fabricants de poterie n'y manquèrent pas plus que les autres. Nous retrouvons donc sur les vases de Lezoux, de la Graufesenque et des autres ateliers toute la série des divinités gréco-romaines avec leurs types traditionnels, les Vénus pudiques ou anadyomènes, les Dianes à la biche, les Mercures, les Silènes, les Satyres, les Tritons, les Néréides et leur cortège de monstres marins, les Hercules, les Prométhées, les Actéons, les Persées, les Médées, etc. Nous y retrouvons pareillement ces scènes de genre, originaires de l'Égypte ptolémaïque, qui paraissent avoir si fort charmé les dilettantes romains au premier siècle de notre ère et qu'ils faisaient amoureusement reproduire sur leurs murs ou sur les pavements de leurs maisons : pêcheurs à la ligne assis sur un rocher, comme celui qu'a mis en scène Théocrite, chasseurs à l'affût, pygmées combattant des grues; ou encore ces Éros ailés, marchant, courant, dansant, pinçant de la lyre, tirant de l'arc, jouant à la main chaude, hôtes ordinaires des frises pom-

péiennes. Quant aux représentations empruntées aux scènes de l'amphithéâtre, aux gladiateurs, bestiaires, animaux sauvages, fauves, etc., elles s'offrent aussi en abondance. La vogue dont a joui ce genre de spectacles sous l'Empire dans toute l'étendue du monde romain suffit amplement à expliquer le fait. Il faut noter aussi qu'aucun motif ne se prêtait mieux à l'ornementation que ces bêtes au repos ou en mouvement, ces chiens lancés à la poursuite d'une proie, ces cavaliers fonçant, la lance en arrêt, sur un sanglier ou sur un ours; il y avait là mille façons d'agencer les personnages, de diversifier les positions, d'équilibrer les groupes, qui ont tenté tous les décorateurs romains, à quelque spécialité qu'ils appartiennent.

Ainsi, la dépendance des potiers gaulois par rapport à des modèles gréco-romains est évidente; elle est tellement conforme à ce que nous savons des autres arts industriels dans les provinces à l'époque impériale, qu'il est à peine besoin d'y insister : c'était presque une nécessité. Mais si l'on en veut des preuves palpables, on les trouvera, et M. Déchelette nous les fournit, dans les maladresses mêmes qu'ont commises les imitateurs souvent inexpérimentés. Voici, par exemple, une de ses remarques : Plusieurs gemmes connues nous représentent une petite scène de sacrifice dans le goût alexandrin. Un homme tient entre ses jambes un bouc qu'il vient d'égorger; devant lui, une femme, penchée légèrement en avant, tend une coupe pour recueillir le sang de la victime qui jaillit de la blessure. La scène se retrouve sur deux vases provenant de l'Allier; mais le bouc y est devenu une chose informe et grêle, semblable à une petite outre, à laquelle la femme semble puiser. Autre rapprochement : sur un vase de Lezoux, on voit un groupe de personnages : à gauche, Mercure, portant le caducée, tend le bras gauche pour montrer un objet invisible; à droite, un homme, assis sur un rocher, regarde, le menton appuyé sur le bras droit replié. Les deux figures ont leurs analogues sur un bas-relief antique du Musée Boncompagni, à Rome, représentant le Jugement de Pâris. Cette œuvre de sculpture contient encore d'autres personnages : l'Amour, qui parle à l'oreille de Pâris; sa femme, Œnone; les trois déesses entre lesquelles il dut se prononcer; deux vaches. Le potier a extrait de l'ensemble deux des figures qui lui ont paru les plus importantes : Hermès, qu'il a reproduit en le retournant, et Pâris. Un autre céramiste, allant plus loin et dédoublant le groupe, a réparti sur deux vases différents chacune des figures, cette fois isolées : un Hermès, le bras tendu, et un personnage méditatif, la tête reposant sur la main repliée. Évidemment, le geste de l'un comme de l'autre serait incompréhensible, si l'on ne pouvait remonter à l'original.

Tout cela ne prouve guère en faveur de l'habileté artistique des potiers de la Gaule romaine, et, sauf quelques exceptions, ils méritent bien la définition que M. Déchelette donne de leur mode d'ornementation : un décor de remplissage obtenu à l'aide de poncifs choisis plus ou moins intelligemment et groupés le plus souvent sans aucun ordre logique. Par contre, leurs produits étaient d'une technique remarquable et d'une qualité excellente. C'est ce qui assura leur succès, non point seulement en Gaule, mais aussi dans toutes les provinces romaines de l'Occident.

On peut facilement s'en convaincre. Il a été découvert des vases de la Graufesenque en Germanie, dans un cimetière d'Andernach que l'on sait antérieur aux Flaviens, aussi bien que sous la cendre qui recouvrait Pompéi; ce qui prouve que, dès le milieu du Ier siècle, les produits rutènes avaient pénétré sur les bords du Rhin comme en Italie. Il en a été recueilli également sur la côte orientale de l'Espagne et dans les ruines de Silchester, non loin de Londres; quelques exemplaires se sont même rencontrés en Algérie et en Tunisie. Cette poterie était donc recherchée au Sud comme au Nord. Un peu plus tard, celle de Lezoux donna lieu à un commerce d'exportation non moins important. On n'en a point encore, il est vrai, signalé de spécimens dans l'Italie méridionale, ni dans l'Italie centrale; mais seulement au Nord de la péninsule; par contre, elle abonde dans toutes les collections de l'Angleterre, de l'Allemagne, des régions danubiennes; — peut-être faut-il attribuer le fait surtout à la fréquence des camps légionnaires établis sur les frontières de la Bretagne, de la Germanie et de la Pannonie. On sait que ces camps avaient donné naissance, au IIe siècle, à autant de villes florissantes, peuplées de citoyens romains et remplies de marchands et de fournisseurs de toute sorte; grâce au réseau routier qui reliait entre elles toutes les grandes villes des provinces, grâce aussi à l'organisation développée de la batellerie fluviale, rien n'était plus aisé que de faire voyager à peu de frais, par terre ou par eau, ces légers ustensiles. Leur élégante ornementation, si flatteuse à l'œil, et la modicité de leur prix leur assuraient des débouchés importants, et ce succès permettait aux officines arvernes une production de plus en plus abondante.

La prospérité de l'industrie céramique gauloise ressort d'une façon plus éclatante encore peut-être d'une autre remarque de M. Déchelette. Il a constaté, en étudiant les collections italiennes et, en particulier, celles du Musée national de Rome, que les belles poteries d'Arezzo ne s'y retrouvent plus pour la période postérieure au Ier siècle après J.-C.; elles sont remplacées par des vases, toujours fabriqués à Arezzo, sans doute, mais manifestement imités de ceux de la Graufesenque. Bien plus, ces

imitations, reproductions grossières de la forme des originaux, n'arrivent à égaler ni la finesse de la pâte, ni l'éclat et le brillant du vernis, ni la variété du décor. Les potiers italiques, qui avaient été les maîtres de ceux de la Gaule, deviennent donc, à leur tour, des élèves; au lieu de garder avec un soin jaloux leurs nobles traditions d'autrefois, empreintes de l'élégance et de la délicatesse hellénistiques, ils les abandonnent pour se faire les copistes maladroits de types qu'ils avaient jadis inspirés. Il y a là un singulier effet de la lutte économique. « Le développement de l'industrie sigillée dans les provinces de l'Empire avait créé aux fabriques de l'Italie une redoutable concurrence et nécessairement entraîné l'avilissement des prix. Il fallait désormais obtenir une production intensive et économique. La renommée et la prospérité des produits arrétins sombrèrent dans cette lutte industrielle où la Gaule triompha. »

R. CAGNAT.

LES HEURES DU DUC DE BERRY.

Paul Durrieu. *Chantilly. Les Très riches Heures de Jean de France, duc de Berry.* Ouvrage accompagné de 64 planches en héliogravure. In-folio de 264 pages, plus 4 feuillets préliminaires. Paris, Librairie Plon, 1904.

Depuis déjà un certain temps, depuis surtout la publication d'une notice insérée par M. le duc d'Aumale dans le premier volume du Catalogue de ses manuscrits, on savait que le livre d'Heures du duc de Berry conservé au Musée Condé était l'œuvre de peinture la plus parfaite que nous ait laissée l'École française du commencement du xve siècle. Ce manuscrit n'avait cependant pas été l'objet de l'étude approfondie et raisonnée qu'il méritait à bien des égards et qui devait en mettre toute la valeur en relief. C'était là une tâche très difficile à remplir : elle demandait autant de goût que d'érudition et de critique. M. le comte Paul Durrieu s'en est courageusement chargé. Elle n'était pas au-dessus de ses forces. Il vient de l'accomplir avec un complet succès. Les félicitations auxquelles il a droit s'adressent en même temps à la maison Plon-Nourrit et Cie, qui n'a rien épargné pour en faire un livre irréprochable, et à M. Dujardin, qui s'est surpassé dans l'exécution des héliogravures. Il convient

aussi de donner des éloges aux artistes à qui nous devons le frontispice en couleurs : fac-similé gravé par A. Coret et tiré par Ch. Wittmann, qui donne une assez juste idée du coloris d'une des grandes miniatures du manuscrit.

J'essaierai en quelques pages de faire comprendre la complexité des questions qui devaient être traitées, la difficulté des problèmes qui se présentaient, l'élégance des solutions que ces problèmes ont reçues.

Il faut avant tout déterminer dans quelles conditions l'œuvre a été accomplie.

Le point de départ des recherches à faire est un article de l'inventaire dressé en 1416 après la mort du duc de Berry et qui est ainsi conçu : « Item en une layette plusieurs cahiers d'unes Très riches Heures que faisoient Pol et ses frères, très richement historiez et enluminez, prisez 500 livres tournois. »

On est unanime[1] à reconnaître que ce texte s'applique bien au manuscrit du Musée Condé qui est maintenant connu sous la dénomination de LES TRÈS RICHES HEURES DU DUC DE BERRY.

Ce manuscrit, quand il a été examiné par le rédacteur de l'inventaire de 1416, était à l'état de cahiers non reliés. Le texte, copié en lettres de forme très régulières, toutes tracées par la même main, devait être complet; mais l'illustration n'était pas terminée; le travail, interrompu par la mort du duc de Berry, ne devait être repris qu'environ soixante-dix ans plus tard. Rien n'est plus facile que de distinguer la partie primitive, celle qui avait été faite du vivant du duc de Berry, celle que le rédacteur de l'inventaire avait sous les yeux en 1416 et qu'il déclarait avoir été faite par *Pol et ses frères*. Les trois artistes ainsi désignés sont appelés *Pol*, *Hennequin et Hermant de Limbourg* dans diverses pièces de la comptabilité du duc de Berry. Ils furent admis dans l'intimité du prince et attachés à sa maison en qualité de valets de chambre. Ils étaient originaires du pays de Gueldre, de la même région que les Van Eyk. À partir du commencement du XVe siècle, ils se fixèrent à Paris ou dans les domaines du duc de Berry ; leurs traces disparaissent dans les années qui suivirent la mort de leur patron.

M. le comte Durrieu a laissé indécise la question de savoir si les trois frères de Limbourg ne seraient pas les mêmes que Polequin, Janequin et Hermant, neveux de Jean Malouel, cité en 1402 comme peintre aux

[1] Pendant que cet article était en épreuves, M. Bouchot a développé des hypothèses tendant à établir que les peintures des Très riches Heures sont l'œuvre de Jacques Cosne, dans lequel il faudrait peut-être voir le père des fameux Van Eyk; ce ne sont là que des hypothèses très hasardées.

gages du duc de Bourgogne. Pour être fixé sur ce point, il faudrait retrouver une Bible à laquelle travaillèrent les Malouel et constater que l'illustration de cette Bible est bien dans le même style que les Très riches Heures.

Les renseignements qui nous sont parvenus sur les trois frères de Limbourg sont assez rares. C'est à eux que fait allusion Guillebert de Metz quand il cite *les trois frères enlumineurs* dans la liste des artistes qui honoraient la ville de Paris au temps de Charles VI. Les Très riches Heures durent être leur chef-d'œuvre. On ne peut pas distinguer la part qui revient à chacun d'eux dans l'exécution des peintures et des ornements de ce beau livre; mais tout porte à croire que le chef d'atelier fut Pol, le seul mentionné dans l'inventaire; ce dut être lui qui dirigea le travail avec assez d'autorité pour que la partie exécutée du vivant du duc de Berry nous frappe, comme l'a très bien exprimé M. Durrieu, par un très grand aspect général d'unité. « D'un bout à l'autre, dit-il, nous retrouvons des types analogues, aux formes élégantes et élancées, les mêmes visages d'hommes ou de femmes, le même arrangement des étoffes, la même expression du modelé, le même souci des détails avec la même manière de les rendre, et sous le rapport de la technique exactement les mêmes principes d'exécution, les mêmes particularités de facture et de coloration. Il y a notamment, en ce qui concerne le coloris, l'emploi d'un mauve très doux et de ton très fin qui est tout à fait caractéristique. Or cette nuance mauve, avec sa tonalité particulière et, si j'ose m'exprimer ainsi, personnelle, n'apparaît pas seulement dans quelques miniatures; elle intervient dans toutes, ou peu s'en faut, d'un bout à l'autre de la série. Que ce ton si fin soit accompagné ici d'un rouge orangé, là, au contraire, d'un vert doux ou d'un bleu clair, peu importe, il reste toujours une note constante et uniforme pour tout l'ensemble. »

Le style et le coloris des peintures exécutées dans les Très riches Heures par les frères de Limbourg sont assez nettement caractérisés pour que M. le comte Durrieu ait reconnu leur faire dans plusieurs autres manuscrits du commencement du xve siècle.

Comme ayant cette origine, il a cité :

Nombre de peintures des Heures du duc de Berry, conservées dans le cabinet de M. Edmond de Rothschild;

La partie des Très belles Heures du même prince qui appartient à Mme la baronne Adolphe de Rothschild;

La miniature finale des Petites Heures du duc de Berry, à la Biblio thèque nationale;

Quelques images du Térence de la Bibliothèque de l'Arsenal;

La miniature de l'initiale de la charte de fondation de la Sainte-Chapelle de Bourges, en 1405 (pièce qui a péri dans l'incendie des archives du département du Cher);

Quelques peintures d'un livre d'Heures de Paris daté de 1407, et conservé à la Bodléienne, n° 144 du fonds Douce;

Plusieurs des petites miniatures de la Bible moralisée, manuscrit français 166 de la Bibliothèque nationale.

Pour M. Durrieu, les frères de Limbourg sont des artistes français : tout jeunes, ils sont venus s'établir au cœur de la France; ils y ont accepté, en les modifiant, les traditions françaises; ils ont subi l'influence des peintres parisiens des règnes de Jean et de Charles V, avec plusieurs desquels ils se sont trouvés en contact; ils ont partagé et dirigé les goûts des premiers princes de la branche de Valois, qui les avaient retenus à leur service et honorés de leur amitié. C'est à la France qu'ils ont demandé des types de paysage, d'architecture, de physionomies de personnages, de costumes, d'ameublements et de divertissements. En un mot, ce sont des peintres français, bien que nés en terre d'Empire, au *pays d'Allemagne*.

M. Durrieu explique sans parti pris, et tout naturellement, les analogies qu'on peut relever entre certains morceaux des Très riches Heures et des œuvres incontestablement italiennes ou flamandes. Il est le premier à reconnaître la réciprocité des emprunts qu'ont pu se faire, que se sont incontestablement faits au commencement du xve siècle les Écoles de France, d'Italie, de Flandre et des pays rhénans. Fréquents et divers étaient les rapports des représentants des différentes Écoles; mais des analyses d'une rigueur absolue prouvent que, pour plusieurs pages des Très riches Heures où certains critiques voudraient voir, sinon l'œuvre directe de peintres italiens, au moins la copie ou l'imitation d'œuvres exécutées en Italie, la chronologie oblige absolument à renoncer à cette hypothèse. La partie des Très riches Heures qui est ainsi mise en cause est incontestablement de l'année 1416 au plus tard, tandis que la date des prétendus modèles est postérieure. Rien n'est plus intéressant que l'exposé des voies par lesquelles l'art italien a pu s'infiltrer dans le tempérament et les habitudes des frères de Limbourg. Les sources de leur inspiration ont d'ailleurs été fort variées. Beaucoup plus que leurs devanciers, ils ont eu le sentiment de la nature; ils se rendaient compte de la conformation et des attitudes du corps humain; ils excellaient à rendre les branchages, les fleurs, les animaux et surtout les oiseaux; ils ne dédaignaient pas de prendre pour modèles les morceaux de sculpture antique qui se voyaient encore de leur temps sur le sol de la France.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ils s'attachaient à rendre ce qui depuis s'est appelé la couleur locale, et plus d'une des scènes qu'ils ont représentées porte à un haut degré l'empreinte d'un goût prononcé pour l'orientalisme.

Je ne puis pas indiquer toutes les questions que M. Durrieu a été amené à traiter à propos de la partie primitive des Très riches Heures. Il en est une cependant que je ne saurais passer sous silence. Elle se rattache au caractère de fidélité qu'il convient de reconnaître aux représentations que nous offre une des plus curieuses séries des tableaux du manuscrit. Il s'agit de l'illustration des pages du calendrier.

Sous le règne de Philippe de Valois, l'usage s'introduisit d'insérer dans le calendrier des livres de luxe, outre les tableaux des occupations et divertissements de chaque mois, une suite de figures religieuses : la promulgation par les prophètes et les apôtres de versets des prophéties et d'articles du symbole, l'évangélisation des Gentils et des Juifs par saint Paul, le progrès de l'Eglise opposé au déclin de la Synagogue. Tel fut le type du calendrier adopté pour les Heures de Jeanne II, reine de Navarre, et pour le Bréviaire de Belleville. Tel est aussi celui des calendriers que nous trouvons dans les grandes et les petites Heures du duc de Berry conservées à la Bibliothèque nationale.

Un système différent prévalut pour le calendrier des Heures que le même prince fit entreprendre pendant les dernières années de sa vie, et dans l'exécution duquel il voulut mettre toutes ses complaisances. Aux scènes caractéristiques de la vie de chaque mois il voulut qu'on ajoutât l'image de divers châteaux, notamment de ceux qu'il avait fait construire à grands frais, avec le luxe le plus raffiné, par les plus habiles architectes de son temps. L'identification des sujets de chaque tableau ne présente plus aucune espèce de doute.

Au mois de janvier, le duc de Berry prend son repas dans un de ses châteaux; il y reçoit ses familiers, qui sont probablement venus lui offrir, avec leurs vœux, les étrennes dont il est si souvent question dans les inventaires et les pièces de comptabilité. Nous avons sur cette page un des meilleurs portraits du prince.

Au mois de février, une ferme dans un paysage, avec effet de neige.

Au mois de mars, le château de Lusignan.

Au mois d'avril, des fiançailles dans un très gracieux paysage; au fond du tableau, le château de Dourdan, et non pas celui de Brosse comme on l'avait d'abord conjecturé.

Au mois de mai, ravissante cavalcade, dans une clairière de forêt, aux environs de Riom.

Au mois de juin, la fenaison, et en arrière-plan la pointe de la Cité de

Paris, avec le Palais et la Sainte-Chapelle, vue prise de l'emplacement de l'hôtel de Nesle, résidence parisienne du duc de Berry.

Au mois de juillet, la moisson, avec une vue du château de Poitiers, qui a été d'une grande utilité à M. Lucien Magne, chargé de la restauration de ce monument.

Au mois d'août, le départ de la chasse au faucon, en vue du château d'Étampes (identification que M. le comte de Beauchamp a été le premier à proposer).

Au mois de septembre, les vendanges, près du château de Saumur. On avait cru d'abord que le tableau du mois de septembre représentait le château de Bicêtre. L'identification avec le château de Saumur, proposée par M. Lucien Magne, paraît devoir être acceptée, d'autant mieux que le château de Bicêtre devait être en ruines depuis plusieurs années quand la mort du duc de Berry interrompit l'exécution du tableau, qui fut seulement complété dans le dernier quart du xve siècle.

Au mois d'octobre, les semailles, avec une vue du Louvre pour fond de tableau. La vue a été prise de la rive gauche de la Seine, de l'emplacement de l'hôtel de Nesle.

Au mois de novembre, la glandée; la partie principale du tableau ne date que de la fin du xve siècle.

Au mois de décembre, l'hallali dans le bois de Vincennes. C'est une reproduction en couleurs de cette page qui sert de frontispice au volume de M. Durrieu.

Ce n'est pas seulement pour la décoration du calendrier que les peintres du duc de Berry choisirent comme sujets de tableaux des paysages et des vues de villes ou de châteaux.

Le fond du tableau, qui représente l'annonce de la Nativité aux bergers, rappelle la silhouette de la ville de Poitiers (fol. 48, pl. XXXV).

Le tableau de la Tentation du Christ, qui accompagne la Messe du premier dimanche de Carême, nous offre au premier plan une vue du château de Mehun-sur-Yèvre (fol. 161 v°, pl. LVIII).

En tête de la Messe de la fête de saint Michel (fol. 195, pl. LXIV), nous avons une magnifique vue du Mont-Saint-Michel.

Après s'être rendu compte de l'état dans lequel les Très riches Heures se trouvaient à l'époque de la mort du duc de Berry, après avoir analysé et vanté comme elles le méritent les peintures des frères de Limbourg, M. Durrieu s'est occupé des peintures qui furent faites à une date postérieure pour remplir certaines pages ou parties de pages restées en souffrance. Les armes de Savoie et celles de Montferrat peintes sur une de ces pages (fol. 75) lui ont fourni la preuve que le livre avait appar-

tenu à Charles Ier, duc de Savoie de 1482 à 1489, et à Blanche de Montferrat, que ce prince avait épousée en 1485 : l'effigie des deux personnages, descendants directs, l'un et l'autre, du duc de Berry, est peinte sur la même page. C'est donc pour eux, entre les années 1485 et 1489, que l'illustration du volume a été achevée. Or si l'on réfléchit :

1° Que dans la série additionnelle des peintures des Très riches Heures, il se trouve une vue d'une partie du portail de la cathédrale de Bourges;

2° Que le duc Charles de Savoie pensionnait un peintre résidant à Bourges et appelé Jean Colombe;

3° Que ce Jean Colombe est sans conteste l'auteur de plusieurs des peintures d'une Apocalypse conservée à l'Escurial;

Et 4° que le style de ces peintures de l'Escurial est identique à celui de la seconde série des peintures des Très riches Heures,

Il est impossible de ne pas attribuer à Jean Colombe les peintures des Très riches Heures dont il est ici question.

Le raisonnement de M. Durrieu ne laisse aucune prise à la critique.

C'est ainsi qu'il est arrivé à constituer l'œuvre de Jean Colombe, dont il a encore retrouvé la main dans quatre manuscrits de la Bibliothèque nationale : les Heures de Louis de Laval (lat. 920), les Passages d'outremer de Sébastien Mamerot (fr. 5594), la Vie du Christ copiée pour Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon (fr. 177-179), et le Romuléon de l'amiral Malet de Graville (fr. 364).

Jean Colombe n'est pas à coup sûr un artiste de premier ordre; mais il importait de lui assigner la place qu'il a droit d'occuper dans l'école de Tours.

Les Très riches Heures appartenaient donc à Charles, duc de Savoie, mort en 1489. Pour déterminer l'influence qu'elles ont pu exercer sur le développement de l'art, il fallait découvrir ce qu'elles sont devenues après 1489. M. le comte Durrieu s'est demandé si elles n'auraient pas appartenu à Philibert le Beau, duc de Savoie (1497-1504), puis à la veuve de celui-ci, Marguerite d'Autriche, morte en 1530[1].

On sait de source certaine que Marguerite d'Autriche, après la mort de son mari, emporta de Savoie dans les Pays-Bas des livres dont plusieurs figurent sur un inventaire dressé à Malines en 1513. Un article de cet inventaire est ainsi conçu : « Item unes grandes heures, escriptes à la

[1] La *Bibliothèque de l'École des chartes* (1903, t. LXIV, p. 321-328) contient la dissertation dans laquelle M. le comte Durrieu a discuté la question de savoir si les Très riches Heures ont appartenu à Marguerite d'Autriche. Elle est intitulée : *Les Très riches Heures du duc de Berry... et le Bréviaire Grimani.* Le transport des Heures dans les Pays-Bas n'est pas encore absolument démontré.

main, lesquelles n'ont point de couverte ne fermeilletz. » M. Durrieu a conjecturé que cette indication se rapportait aux Très riches Heures. L'hypothèse n'a rien d'invraisemblable : elle expliquerait une particularité qui a frappé plus d'un critique. Quelques pages des Très riches Heures ont été copiées plus ou moins servilement, vers le commencement du XVI[e] siècle, par des peintres flamands, notamment par ceux qui ont travaillé au Bréviaire de Grimani, de la Bibliothèque de Saint-Marc de Venise, et aux Heures dites de *Hennessy*, de la Bibliothèque royale de Belgique. L'exécution des copies aurait été bien facile pendant que le manuscrit original était à Louvain. Rappelons en passant que, dans les temps modernes, le manuscrit était conservé en Italie chez les Spinola, puis chez les Serra, et qu'il fut acquis en 1855 par M. le duc d'Aumale de l'héritier du marquis Jean-Baptiste Serra.

Dans les pages qui précèdent, j'ai bien incomplètement résumé les recherches de M. le comte Durrieu. Ses observations ont en effet porté non seulement sur les Très riches Heures et sur d'autres livres du duc de Berry, mais aussi sur beaucoup de manuscrits à peintures dispersés dans les bibliothèques de tous les pays de l'Europe. Les comparaisons qu'il a établies entre ces manuscrits et les rapprochements que lui ont suggérés différentes œuvres de peinture et de sculpture l'ont conduit à des constatations fort importantes pour l'histoire de l'art pendant le XV[e] siècle. Il a toujours eu grand soin de distinguer, d'une part, ce qui résulte de témoignages positifs et, d'autre part, ce qui ne repose encore que sur des hypothèses plus ou moins ingénieuses.

Quel que fût le nombre des observations qu'il avait à développer, quelle qu'en fût la variété, il a toujours su les présenter dans un ordre parfait, sans jamais laisser perdre de vue le volume qu'il s'était chargé de faire connaître. Grâce à ses lumineuses explications, grâce aussi à la perfection des héliogravures de M. Dujardin, les Très riches Heures seront considérées plus que jamais comme l'une des plus merveilleuses œuvres d'art que M. le duc d'Aumale a réunies dans le Musée Condé. Le meilleur éloge qu'on puisse faire du travail de M. le comte Durrieu, c'est qu'il répond de tout point à la grandeur et à la beauté du sujet qu'il a traité.

L. DELISLE.

LE COMTE DE RAMBUTEAU.

Mémoires du Comte de Rambuteau. 1 vol. in-8°. Paris, Calmann-Lévy, 1905.

Il ne faut chercher dans les Mémoires du comte de Rambuteau publiés par son petit-fils ni de vastes aperçus politiques ni des révélations historiques imprévues, mais on y trouvera l'intéressante autobiographie d'un administrateur éminent, qui a été en relation avec les personnages les plus illustres de son temps, et qui, en servant des régimes divers, a su remplir les devoirs de ses fonctions avec correction, indépendance et dignité. S'il fut préfet sous l'Empire, la première Restauration et la monarchie de Juillet, c'était l'État, sous des personnifications différentes, auquel il se dévouait. Au duc de Fitz-James, qui lui reprochait d'avoir, en parlant du comte d'Artois, donné à Napoléon le titre d'Empereur, il répondait : « Il n'y a jamais eu de laquais dans ma famille, et par conséquent je n'ai pu être celui de M. Bonaparte. » Et le comte d'Artois lui donna raison. Le drapeau pouvait changer de couleur, mais c'était toujours le drapeau de la France.

Rambuteau débuta dans sa carrière par les fonctions de chambellan de l'Empereur, qu'il obtint en 1809, à l'âge de 28 ans, par l'influence de son beau-père, le comte de Narbonne, dont il avait épousé la fille l'année précédente. En sa qualité de chambellan, il put voir Napoléon de près et recueillir le souvenir de quelques-uns de ses gestes et de ses paroles; il était de service la nuit de la naissance du roi de Rome, et c'est une scène curieuse que celle où les grands personnages de la cour, accablés par le sommeil et s'étant couchés sur le tapis du salon qui précédait la chambre de l'Impératrice, furent réveillés tout à coup par l'Empereur, ouvrant la porte de la chambre et s'écriant d'une voix de triomphe : « Deux cents coups de canon! » Rambuteau fut chargé d'aller annoncer l'heureuse nouvelle au roi de Westphalie, dont la cour présentait un aspect de faste inouï, aux frais du peuple conquis. Sur la cour des Tuileries, les mémoires et les documents mis au jour de notre temps ne laissent presque rien à révéler; le caractère de Napoléon a été l'objet d'études nombreuses, et si Rambuteau nous le montre dans un bal masqué déguisé en nègre et sonnant d'une espèce de trompe, il le dépeint dans sa vie ordinaire comme l'ont dépeint ses devanciers, autoritaire, absolu

dans ses propos, se livrant à des accès de colère terribles, mais sachant récompenser avec tact ceux qu'il veut remercier d'un service rendu. Où son chambellan l'admire le plus, c'est au Conseil d'État dont l'Empereur préside souvent les séances, y formulant ses opinions avec un calme relatif, souvent avec une imposante grandeur, exprimant ses idées dominantes avec précision, exaltant l'égalité qu'il préfère à la liberté, « affaire de caprice », disait-il. C'est en suivant assidûment ces séances, où Napoléon montre toute sa capacité de travail, que Rambuteau s'initie à la pratique de la haute administration, et se rend apte à remplir les fonctions de préfet, qui lui furent confiées en mars 1813.

On l'envoya dans le Valais, alors le département du Simplon, au milieu de circonstances particulièrement difficiles. La République valaisane avait été récemment réunie à l'Empire, et les patriotes désiraient recouvrer leur indépendance. Le nouveau préfet n'épargna rien pour les faire renoncer à leurs desseins; il avait toutes les qualités d'un administrateur éclairé, ferme et conciliant; il s'occupe des questions d'hygiène comme des voies de communication; il visite toutes les communes, même les plus insoumises, de son département montagneux, tâche doublement difficile, car, outre les difficultés des chemins, il lui faut subir les exigences de l'hospitalité valaisane, vins d'honneur dans tous les villages, repas prolongés où une fois on lui servit jusqu'à 51 plats de viande. Mais ses efforts, auxquels s'associait la bonne grâce de M[me] de Rambuteau, devaient rester stériles; les désastres de nos armées, les succès des alliés, eurent bientôt leur répercussion dans le Valais, où la situation des agents de l'Empire devint intenable.

Il fallut songer à la retraite, pour sauver les fonctionnaires, les douaniers, les gendarmes français; la route par le lac de Genève n'était pas sûre. Restait pour regagner la France le col de Balme et la vallée de Chamonix. Rambuteau n'hésita pas à prendre ce chemin; à la fin de décembre 1813, par des sentiers de mulets, où la neige atteignait jusqu'à 18 pieds de hauteur, il conduisit en trois jours sa petite troupe de 800 hommes jusqu'à Sallanches. En France, le désarroi était général; le Ministère de l'intérieur ne transmettait plus d'ordres : « Je m'attendais, dit Rambuteau, à trouver la France hérissée de baïonnettes, et je trouvais des préfets bouclant leurs malles! » Pour lui, s'il boucla de nouveau sa malle, ce fut pour aller prendre possession du nouveau poste qui était assigné à son dévouement, la préfecture de la Loire.

Sa principale tâche fut d'y organiser la défense. Son activité fut absorbée par le recrutement des hommes, les acquisitions de chevaux, les réquisitions de vivres, l'organisation des gardes nationales. Mais il est des

courants contre lesquels on ne peut remonter, et bientôt il fallut se replier et capituler. Napoléon avait abdiqué; Rambuteau n'hésita pas à se mettre aux ordres du Gouvernement provisoire, puis du Gouvernement royal restauré. On a dit qu'en temps de révolution, le plus difficile n'était pas de faire son devoir, mais de le connaître. Dans l'intérêt de ses administrés, le préfet devait rester à son poste, tant qu'on l'y laisserait. Il se préoccupait avant tout d'atténuer pour eux les conséquences de l'invasion et du changement de régime; il eut à résoudre les difficultés financières qu'ils produisirent; il eut à défendre les fonctionnaires contre les prétentions du parti triomphant. Comme la duchesse d'Angoulême lui demandait la liste du personnel à modifier, il répondit qu'aucun changement n'était à faire. Son langage, empreint de fermeté, de modération et de respect, calme les exigences de la duchesse, comme plus tard il rallie le comte d'Artois, de passage dans sa région, aux idées d'apaisement et de conciliation qu'il eut toujours à cœur de faire prévaloir.

Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, Rambuteau, s'abritant derrière le vœu de son conseil général, n'hésita pas à se rallier à la cause de son ancien chef, auquel le rattachaient ses préférences personnelles. Mais on ne le maintint pas dans la Loire, où le grand collège l'avait député à la Chambre; il fut envoyé à la préfecture de Moulins, qu'il n'accepta pas, puis à Montauban. Là, il se trouva en présence des rivalités des royalistes et des bonapartistes, des catholiques et des protestants, et réussit à prévenir des luttes regrettables, surtout au moment où la chute définitive de l'Empire amena le rétablissement de l'autorité royale. Sa conduite fut appréciée de tous les partis; malgré les propositions qui lui furent faites de conserver ses fonctions, il jugea qu'il avait fait tout son devoir, et se retira dans sa terre patrimoniale de Bourgogne, où il s'efforça de réparer les brèches qu'avaient faites à sa fortune les malheurs de son pays.

Il resta dans la vie privée jusqu'en 1827, où les électeurs de Saône-et-Loire l'envoyèrent à la Chambre des députés. Il y siégea parmi les libéraux, entre Casimir Périer et Royer-Collard, quoiqu'il ne se rangeât pas parmi les doctrinaires, tout en ayant toujours entretenu des relations avec les de Staël et les de Broglie. Ses goûts et ses aptitudes ne le portaient pas vers les grandes envolées de la politique; il parlait surtout dans les Commissions sur les questions administratives qu'il connaissait bien, et s'il abordait parfois la tribune, il était plus préoccupé d'en descendre honorablement que de s'y faire applaudir. Faisant partie des 221, il fut de ceux qui se prononcèrent ostensiblement pour l'accession au

trône de Louis-Philippe, bien qu'il ne se fût pas montré parmi les familiers du Palais-Royal pendant la Restauration.

Après la mort de Casimir Périer, dont il soutint la politique énergique, sage et libérale, Rambuteau quitta la Chambre pour la préfecture de la Seine, à laquelle le désignaient ses rares aptitudes administratives. Les quinze années pendant lesquelles il exerça ces fonctions lui assignent une place des plus honorables parmi les administrateurs de la ville de Paris et marquent sa place dans l'histoire de cette grande cité. Si son rôle fut plus utile et méritoire qu'éclatant, il faut s'en prendre aux circonstances, qui mirent des entraves à son initiative et à ses meilleures intentions. Il avait pris pour programme : « De l'eau, de la lumière et de l'ombre »; il avait projeté de vastes desseins de percées et de reconstructions; mais il lui fallait compter avec un Conseil municipal élu, tandis que ses prédécesseurs étaient secondés par un conseil nommé par le pouvoir central; il fallait ménager la garde nationale, qui était alors une puissance; l'autorité royale et ministérielle, qui s'appuyait sur le Parlement, s'occupait plus des questions de politique que de celles d'édilité. Les chemins de fer à cette époque débutaient timidement et n'avaient pas encore produit cet afflux vers les grands centres, dont le baron Haussmann devait plus tard profiter, avec le concours d'un pouvoir fort et sans contrepoids, pour faire réussir son plan de transformation et de progrès.

Mais si la tâche de Rambuteau fut limitée, elle n'en fut pas moins efficace; s'il sut gérer les finances de la ville avec autant d'habileté que de loyauté [1], il s'occupa avec le zèle le plus méritoire de l'amélioration des services hospitaliers, de leur extension, de la réforme de leurs abus, de la construction d'hospices nouveaux; il organisa les secours de malades à domicile; il concourut à la fondation des crèches et s'efforça de développer les écoles primaires, qu'il se plaisait à visiter et dont il aimait à présider les distributions de prix; l'enseignement du dessin et du chant fut spécialement favorisé par lui. Il s'intéressa également, avec le concours du Conseil municipal, au Mont-de-Piété, aux caisses d'épargne, aux sociétés de secours mutuels, alors en voie de progrès croissants; il fit établir à Paris des conseils de prud'hommes, comme il en avait vu fonctionner à Saint-Etienne et à Saint-Chamond. S'il construisit moins qu'Haussmann, on ne peut oublier que c'est sous son administration que furent élevés l'hôpital de Lariboisière, la prison modèle de Mazas, l'église de Sainte-Clotilde; la rue de Rambuteau, à laquelle

[1] Voir l'*Histoire de l'Administration parisienne au XIXe siècle*, par Alfred des Cilleuls.

IMPRIMERIE NATIONALE.

son nom a été attaché avec justice, fut percée; la Madeleine et le séminaire de Saint-Sulpice furent achevés; mais la plus grande dépense, qui atteignit 13 millions, fut consacrée à la réfection et à l'achèvement de l'Hôtel de Ville, où des fêtes sans précédentes purent être données par le préfet et par Mme de Rambuteau, qui fut la collaboratrice aimable et constante de son mari dans les œuvres de bienfaisance comme dans les relations mondaines.

Les Mémoires du comte de Rambuteau contiennent sur l'histoire du règne de Louis-Philippe peu de souvenirs personnels émouvants, si ce n'est sur l'attentat de Fieschi et sur les préliminaires et les événements de la Révolution de 1848. Autant que possible, le préfet, devenu pair de France et membre de l'Institut, se tenait à l'écart de la politique; ses préférences le rattachaient plutôt aux idées de Thiers qu'à celles de Guizot; il avait la confiance de Mme Adélaïde plutôt que celle du roi. Aussi, cette princesse étant morte en 1848, il eut difficilement accès auprès de Louis-Philippe pour le mettre en garde contre les éventualités d'un mécontentement croissant de la population parisienne. Comme le disait un ministre : « le roi me parle, et je ne parle pas au roi »; le préfet essaya vainement de se faire entendre. Professant qu'en matière d'administration, il faut toujours prévoir l'imprévu, il voyait grossir l'orage sans pouvoir faire prendre par les ministres les mesures nécessaires pour le conjurer. L'abdication du roi étant connue, les délégués de la garde nationale vinrent annoncer à Rambuteau que ses pouvoirs étaient terminés. Il se retira immédiatement de l'Hôtel de Ville, étant resté à son poste jusqu'au bout, et quoiqu'il recueillît de divers côtés des témoignages de sympathie, ses appartements n'en furent pas moins pillés par la populace. La garde nationale restant alors la seule garantie existante de l'ordre, il s'y fit incorporer, et ce ne fut que trois mois plus tard qu'il se retira définitivement de la vie publique, où il avait rendu de véritables services à son pays, aussi bien dans le Parlement que dans ses diverses préfectures.

Il ne sortit plus de la retraite, où il passa les vingt dernières années de sa vie, qui se prolongea jusqu'en 1869; il mourut à l'âge de 88 ans. Comme son prédécesseur Frochot, à qui M. Louis Passy a consacré un livre remarquable, il vécut le plus souvent dans ses terres, qu'il s'était plu à améliorer, au milieu de ses plantes et de ses bois, où, frappé de cécité, il aimait encore à errer. Ce fut dans la dernière période de sa carrière, où il goûtait, avec les charmes de la société, avec les consolations de la famille, un repos bien mérité, *l'otium cum dignitate*, comme le lui écrivait Victor Cousin, ce fut alors qu'avec sérénité et lucidité, il dicta

ses Mémoires, que son petit-fils, qui fut lui-même un administrateur distingué, vient de publier[1], avec la collaboration d'un professeur du lycée Lamartine, de Mâcon, M. Georges Lequin, qui les a présentés au public dans une introduction d'une belle allure littéraire.

ALBERT BABEAU.

LIVRES NOUVEAUX.

FERDINAND HORN, *Platonstudien.* Neue Folge : Cratylos, Parmenides, Theætetos, Sophist, Staatsmann, 1 vol. in-8°, I-IV-416 p. — Vienne, A. Hœlder, 1904.

Dans un précédent volume, M. Ferdinand Horn avait étudié les principaux dialogues moraux de Platon; il étudie, dans celui-ci, la série des cinq dialogues qu'on peut appeler « dialectiques », à savoir : le *Cratyle*, le *Parménide*, le *Théétète*, le *Sophiste* et le *Politique*. Par cette double étude, il s'est proposé de montrer comment la pensée de Platon s'est développée dans ces deux ordres d'idées, jusqu'au moment où « il a condensé, dans les livres de la *République*, le travail de toute sa vie ». Une telle entreprise est assurément une des plus intéressantes et des plus utiles qui puissent tenter un historien de la philosophie grecque. Elle a été accomplie par M. Horn avec une pénétration, une exactitude, et une fermeté de méthode qui lui font le plus grand honneur.

Il faut le louer tout d'abord de s'être affranchi résolument de ces statistiques verbales qui sont en faveur depuis quelques années, et à l'aide desquelles on a cru jeter une lumière inattendue sur les questions de chronologie et d'authenticité que suscitent les œuvres de Platon. M. Horn est persuadé que c'est uniquement par une étude attentive et approfondie des problèmes posés dans chaque dialogue, et de la façon dont ils sont traités, qu'on peut discerner à quelle phase de l'évolution mentale de leur auteur il convient de les rapporter. On reconnaîtra, je crois, de plus en plus, que c'est là en effet la vérité. Et le livre de M. Horn est un de ceux qui contribueront efficacement à ce résultat.

La méthode de l'auteur est fort simple. Il analyse d'abord chacun des cinq dialogues nommés plus haut, dans l'ordre où ils ont été énumérés, qui est pour lui l'ordre chronologique de leur composition. Ces analyses sont remarquablement exactes, claires et précises; elles font très bien ressortir le groupement des idées, et elles permettent de distinguer aisément ce qui est épisode, ou développement accessoire, de la démonstration principale. Dans cette démonstration même, elles mettent en lumière le progrès dialectique, c'est-à-dire la marche du dialogue à travers les questions qui surgissent successivement. Ces chapitres seront singulièrement utiles à tous ceux qui voudront, à un moment donné, se rappeler la contexture d'une de ces œuvres subtiles et retrouver la relation de telle ou telle idée particulière avec l'ensemble.

Chacun de ces chapitres d'analyse est suivi d'un chapitre d'éclaircissement et de

[1] Il y a joint de belles reproductions de portraits de famille par l'héliogravure.

discussion. C'est là naturellement la partie originale et personnelle du livre; c'est aussi celle qui soulèvera le plus d'objections. Nous ne pouvons songer, dans ce compte rendu sommaire, à la critiquer en détail. Il suffira d'en montrer l'intérêt, en touchant à quelques points seulement.

Le *Cratyle*, suivant M. Horn, est une sorte d'introduction aux recherches platoniciennes sur la connaissance. Il a pour résultat de faire voir que la connaissance des choses ne doit pas être cherchée dans l'étude du langage, en d'autres termes qu'on ne peut pas arriver à pénétrer la réalité à l'aide des mots qui servent à la désigner, à cause de l'imperfection nécessaire des langues humaines. Vue ingénieuse et intéressante, qui rattache ce dialogue, bien plus naturellement qu'on ne l'avait encore fait, à l'évolution générale de la pensée de Platon. Il se trouve ainsi placé avant le *Parménide* et le *Théétète*, ce que l'auteur confirme d'ailleurs par d'autres raisons non moins dignes de considération (p. 65).

Le *Parménide*, d'après lui, suit immédiatement le *Cratyle*. M. Horn n'en met pas en doute l'authenticité, qui cesse en effet d'être contestable, lorsque l'intention et le plan du dialogue sont suffisamment expliqués. Quant à l'historicité de l'entretien entre Socrate, tout jeune encore, et les deux Éléates, il la nie résolument, et cela pour des raisons intrinsèques, qui semblent décisives : un tel dialogue suppose, comme il le montre, un plan réfléchi, que ne comporte pas un entretien improvisé. En outre, Platon lui-même nous a prévenus contre toute méprise à cet égard dans son prologue, en insistant sur les invraisemblances de la transmission (p. 164). Remarque neuve, qui tend à donner aux prologues platoniciens une valeur d'indication ou d'avertissement préalable, dont on ne s'était pas avisé jusqu'ici. Mais, s'il y a fiction, quel en est l'objet? Le *Parménide* est une première étude sur les Idées. Platon y croit, il en sent la nécessité; mais, en voulant établir sa doctrine sur ce point, il se heurte à une foule de difficultés qu'il ne parvient pas encore à résoudre. Ce sont ces difficultés qu'il expose loyalement dans cet entretien fictif (p. 106). La principale vient de ce que l'idée est en elle-même principe d'unité; or l'unité, sous la forme absolue où elle se présentait alors, d'après la formule éléate, est chose impossible et même contradictoire. La discussion vise à établir que, si la notion d'unité est indispensable, elle doit être libérée de la formule stricte de l'école d'Élée, et suffisamment élargie pour faire place à la notion non moins indispensable de pluralité (p. 155-156). Ainsi compris, le *Parménide* est la première tentative de Platon pour établir sur un terrain scientifique la doctrine des Idées, énoncée précédemment dans le *Phèdre* sous une forme encore vague et purement poétique. Il doit donc se placer avant le *Sophiste*, où est traité l'un des points essentiels de cette doctrine, et, par conséquent aussi, avant le *Théétète*, qui est inséparable du *Sophiste*, mais après le *Cratyle*, pour les raisons indiquées ci-dessus.

Vient en troisième lieu le *Théétète*. À propos du prologue, M. Horn revient avec plus de détails sur sa théorie des indications préliminaires (p. 203-205), et il en conclut ici que les idées attribuées à Socrate dans le *Théétète* ont dû être réellement les siennes. L'objet du dialogue est d'étudier les conditions de la connaissance, soit en découvrant certaines erreurs fondamentales, soit en développant les principes directeurs d'après lesquels elle doit s'orienter (p. 260-261). Peut-être pourrait-on reprocher ici à la critique, ordinairement si ferme, de l'auteur de s'être montrée moins décidée. Le *Théétète* est plein de subtilités qui nous fatiguent, parce qu'elles nous semblent sans valeur sérieuse : il fallait en donner la raison. Elle est, je crois, tout entière dans ce fait que Platon ne possède pas plus que ses contemporains une notion exacte de la psychologie de la connaissance. Il la considère, du point de vue

logique, comme une chose absolue. Pour lui, on connaît ou on ne connaît pas. De là, des contradictions insolubles, lorsqu'il veut appliquer ces formules strictes à la connaissance humaine, qui est par nature toujours incomplète et toujours en formation. Mais ce que M. Horn a bien dégagé, c'est le résultat général de la discussion. Le dialogue démontre que la connaissance ne nous vient pas toute faite du dehors et qu'elle n'est pas non plus identique à la perception individuelle, mais qu'elle est inconcevable sans un élément à la fois subjectif et commun à tous les êtres pensants, et que l'erreur ne peut être définie sans que la connaissance le soit préalablement (p. 261). Quant à sa place dans la série, elle est déterminée d'abord par les allusions qui le rattachent directement au *Sophiste*, d'une part, et au *Parménide*, de l'autre; en second lieu, par les relations intimes avec les autres dialogues, relations que M. Horn note avec la finesse et la précision qui lui sont ordinaires (p. 272-279).

Le *Sophiste* est le quatrième des dialogues dialectiques; il est la continuation directe du *Théétète*. Après avoir longtemps combattu les principaux sophistes et leurs opinions les plus essentielles, Platon cherche maintenant à définir en quoi consiste au juste la sophistique. Elle est pour lui, en définitive, un art de tromper, car elle a pour effet de faire accepter comme vrai ce qui ne l'est pas. Il est ainsi amené à se demander comment la tromperie est possible au point de vue métaphysique, c'est-à-dire à examiner de près la théorie de l'être et du non-être. Dans le *Théétète*, il avait considéré le non-être comme inexistant et impossible à concevoir; dès lors, l'erreur ou le mensonge semblaient inexplicables. Dans le *Sophiste*, il corrige cette opinion et admet un non-être distinct du néant, capable par conséquent d'être conçu et exprimé. La relation du *Sophiste* avec le *Théétète* apparaît ainsi très clairement, en dehors même des allusions de l'auteur. D'autre part, M. Horn remarque que, dans la *République*, Platon a renoncé à la théorie du non-être conçu comme réel, et il en conclut avec raison que la *République* marque une phase ultérieure de sa pensée, où il est revenu à la doctrine du *Théétète*, mais en la modifiant sensiblement par la distinction du monde du devenir, où toute connaissance est flottante et dépourvue de raison, et du monde de l'être, seul domaine de la connaissance proprement dite. Cet exposé des variations de la théorie platonicienne semble juste en lui-même, et il est vraiment intéressant. Ce qu'on peut regretter, c'est que M. Horn n'ait pas cru devoir marquer comment Platon, dans le *Sophiste*, avait touché à la vérité, sans la dégager complètement. La distinction entre l'être et le non-être est au fond la distinction entre l'être actuel et l'être possible. L'erreur ou le mensonge consistent à concevoir ou à énoncer comme actuelle une forme de l'être qui est possible, mais non réalisée présentement. C'est ce que Platon a dû entrevoir en composant le *Sophiste*, mais ce qu'il n'a pu éclaircir complètement, pour une raison analogue à celle qui a été exposée plus haut. L'esprit grec, en ce temps, avait peine encore à se dégager des notions absolues.

Le *Politique* se rattache au *Sophiste*, comme le *Sophiste* se rattachait au *Théétète*. Il continue une série qui devait se terminer par le *Philosophe*, — dialogue qui ne fut jamais écrit, — mais qui aboutit en réalité à la *République* et aux *Lois*. Le *Politique* est, en un sens, la préface de la *République*. L'objet du dialogue est de rechercher ce que doit être le véritable homme d'État. Il marque donc un retour de Platon vers les questions pratiques et, par là, il clôt la série des dialogues dialectiques. Relativement à la *République*, il constitue, comme le montre très bien M. Horn, un premier essai, par lequel Platon ébauche ses théories sur le gouvernement scientifique, sur l'abolition de l'intérêt individuel, sur la classification des constitutions.

Ces cinq dialogues dialectiques forment, d'après M. Horn, une série continue. Il expose en terminant (p. 411-414) pour quelles raisons cette série lui paraît devoir se placer chronologiquement après la série des dialogues moraux et polémiques, comprenant le *Lysis*, le *Charmide*, l'*Euthydème*, le *Phèdre*, le *Ménon*, le *Lachès*, le *Protagoras* et le *Gorgias*. Après cette période de dialectique pure, Platon serait revenu soit à la morale, soit à l'exposé de ses vues personnelles, dans le *Banquet*, la *République*, le *Phédon*, le *Timée*, le *Critias* et enfin les *Lois*, « autant du moins que les *Lois* peuvent être regardées comme l'œuvre de Platon ». Ce classement est discutable et ne manquera pas d'être discuté. Mais, à le considérer dans son ensemble, il repose sur une conception très vraisemblable et très séduisante de l'évolution mentale de Platon; et il aura en tout cas le mérite d'obliger ceux qui le contesteront à une discussion très approfondie des raisons sur lesquelles il s'appuie.

Maurice Croiset.

G. Fumagalli. *Lexicon typographicum Italiae.* Dictionnaire géographique d'Italie pour servir à l'histoire de l'imprimerie dans ce pays. 1 vol. in-8°, xlvii-587 pages. — Florence, Leo S. Olschki, 1905.

Le nom de M. Fumagalli est depuis longtemps cher aux bibliographes et aux bibliothécaires, comme à tous ceux qui étudient l'histoire d'Italie; il suffira de rappeler, entre autres, sa *Bibliotheca bibliographica italica*, publiée de 1889 à 1902, en collaboration avec feu G. Ottino. Le *Lexicon typographicum Italiae* viendra cependant augmenter singulièrement encore la reconnaissance que tous les érudits doivent au savant bibliographe. Il est difficile de rendre compte, à proprement parler, de ce Dictionnaire alphabétique, précédé d'une introduction dans laquelle M. Fumagalli retrace à grands traits l'histoire de l'imprimerie en Italie; qu'il suffise de dire qu'on y trouvera, comme le titre le mentionne du reste : 1° l'indication de toutes les localités de l'Italie, géographique et politique, où l'imprimerie a été introduite jusqu'à nos jours, avec la synonymie latine, française, etc., et celle des lieux supposés d'impression; 2° des notices bibliographiques sur les éditions *principes* de chaque ville, bourg, château, etc., et sur les faits les plus remarquables se rapportant à l'histoire de l'art typographique dans ces localités; 3° des notices biographiques sur les plus célèbres imprimeurs italiens; 4° des notices statistiques sur l'état présent de l'imprimerie en Italie; 5° des renseignements historiques sur les arts auxiliaires de l'imprimerie : lithographie, gravure, papeterie, fabrication des encres, des presses, des caractères, etc. Parmi les nombreuses notices consacrées à l'histoire de l'imprimerie dans les différentes villes d'Italie, il faut signaler particulièrement celles de Bologne (p. 37-46), Florence (p. 131-154), Milan (p. 211-232), Naples (p. 250-260), Rome (p. 331-359), Turin (p. 415-425), et surtout Venise (p. 449-509), dans lesquelles M. Fumagalli a su résumer excellemment les faits déjà connus et en ajouter souvent de nouveaux, en précisant les dates de l'histoire de l'imprimerie dans ces différentes villes. Le volume se termine par sept tables : trois tables des noms italiens, latins, français, etc., des localités; table des noms d'imprimeurs, libraires, éditeurs, correcteurs, graveurs, etc.; table des matières les plus remarquables; tableau chronologique de l'introduction de l'imprimerie dans les différentes villes d'Italie, depuis 1461 (?) jusqu'en 1800; enfin table raisonnée des nombreuses figures qui illustrent ce beau volume, édité avec luxe par M. Leo S. Olschki. Il reste à souhaiter de voir bientôt un de nos bibliographes entreprendre pour la France et mener à bonne fin une œuvre semblable à celle que l'on doit pour l'Italie à M. G. Fumagalli.

H. Omont.

Maurice Bauchond. *La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge*, 1 vol. in-8°. — Paris, A. Picard et fils, 1904.

La ville de Valenciennes a eu de très bonne heure une juridiction municipale qui fut confirmée par une charte du comte de Hainaut en 1114, et subsista jusqu'au XVIIIe siècle. Elle nous est connue par deux documents, à savoir le registre du *massard* ou receveur municipal à partir de l'an 1347, et le registre *des choses communes*, qui remonte à l'an 1360. À l'aide de ces deux documents on peut reconstituer l'histoire de la juridiction et par suite le droit criminel tel qu'il était appliqué à Valenciennes au XIVe siècle. La justice haute et basse était rendue par le prévôt de la ville, assisté de douze échevins ou jurés, nommés par le comte. À côté d'eux étaient les officiers du ministère public, et au-dessous les cinq *paiseurs* ou conciliateurs dans les querelles entre manants. Hors le cas de flagrant délit la preuve doit être faite soit par serment, soit par témoins, soit par cojureurs. Ceux-ci jurent avec la partie, et suivant les cas il faut trois ou sept mains levées. La charte de 1114 admettait aussi le duel judiciaire, qui subsista jusqu'au XVe siècle. On trouve enfin des traces de la question ou jehine, qui devint de plus en plus fréquente au XVIe siècle. Les peines ordinaires étaient le bannissement et l'amende, et dans les cas les plus graves la mort, mais on trouve aussi en certains cas d'autres peines, par exemple un pèlerinage, l'abatis de maison, la perte de la bourgeoisie et la mutilation des oreilles ou du poing. Théoriquement au moins, le tribunal municipal statuait sans appel. On voit apparaître à partir du XVIe siècle les peines accessoires de la marque et du pilori.

À ce tableau général de la justice criminelle à Valenciennes l'auteur a joint quelques pièces justificatives tirées des archives, et surtout du Registre *des choses communes*. En somme c'est une bonne et intéressante monographie, un recueil de faits certains et instructifs. R. D.

E.-T. Hamy. *François Panetié, premier chef d'escadre des armées navales* (*1626-1696*), étude historique et biographique. 1 vol. in-8°. — Boulogne-sur-Mer, 1903.

La biographie remplie de faits, que vient de publier M. Hamy, prouve que si François Panetié était resté jusqu'à présent inconnu des historiens de la marine, c'était non pas faute de documents, mais faute d'un érudit pour les rassembler et en tirer la substance.

Né en 1626 à Boulogne-sur-Mer, capitaine de frégate en 1660, capitaine de vaisseau en 1665, chef d'escadre en 1689, Panetié prit part jusqu'à sa mort, survenue au Havre le 26 avril 1696, à la plupart des campagnes navales du règne de Louis XIV. Il passa la plus grande partie de sa vie dans la Manche et dans la mer du Nord, tantôt en escadre, tantôt en corsaire à l'affût des vaisseaux anglais et néerlandais, qui revenaient des Indes orientales et occidentales chargés d'épices et de denrées précieuses. Il commanda en second sous Château-Renaud et sous Tourville dans plusieurs batailles navales de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Dans la baie de Bantry, le 10 mai 1689, son navire, *Le François*, était à l'avant-garde quand la flotte ennemie se présenta et il combattit jusqu'à ce que ses mâts fussent « prests à tomber ». Le 10 juillet 1690, au combat de Bévesiers, son navire, *Le Terrible*, fut incendié par une bombe, et cette fois encore il ne sortit de la ligne de bataille qu'à la dernière extrémité. Mais de toute sa carrière, l'acte le plus mémorable fut la retraite qu'il commanda le 30 mai 1692, après la bataille de la Hougue ; ce fut lui qui fit franchir aux vaisseaux les moins endommagés le Ras Blanchard, les ramena à Saint-Malo, et sauva ainsi la flotte d'un désastre complet.

impériales, etc.), enfin le *cognomen* « Augustus » et la série des *cognomina* d'honneur. Avec quelques modifications sans importance, les éléments essentiels de ce protocole se sont conservés jusqu'au règne d'Heraclius. Avec cet empereur apparaît, dans un diplôme de 629, un nouveau type de protocole qui se fixe définitivement au XI[e] siècle et comprend : 1° le prénom ; 2° le titre de βασιλεὺς, déjà d'un usage universel dans le langage courant, mais qui n'est adopté officiellement qu'en 629 ; le titre complet devient βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων ; 3° le nom de famille, Monomaque, Paléologue, etc. Telle est encore la formule employée, en 1451, par le dernier empereur de Constantinople. Elle marque une sorte de rupture avec la tradition romaine et un retour à la tradition orientale des Ptolémées et des Séleucides.

17 mars. M. Héron de Villefosse lit, de la part de M. Maspero, un travail de M. Léon Barry, membre de l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire, sur un papyrus grec, de la collection de M. Cattaoui, qui contient *une pétition des fermiers de Soknopaiou Nesos au Stratège.* La pétition est motivée par les faits qui avaient décidé ces fermiers à adresser la même année, le même mois et peut-être le même jour, une requête analogue à un centurion, requête qui a paru récemment dans les *Papyrus de Genève.* Le texte que M. Barry publiera prochainement dans les *Mémoires* de l'Institut français du Caire est plus soigné et mieux écrit.

— M. Philippe Berthelot communique une série de documents qu'il a recueillis en Chine, des inscriptions arabes, persanes et chinoises, du Chen-Si, du Ho-nan et du Chang-Toung, et une pierre sculptée provenant des grottes bouddhiques du défilé de Long-men.

— M. Schlumberger lit un mémoire intitulé : *Quelques sceaux du Royaume de Terre-Sainte.* Il s'agit des sceaux de Meillor de Ravendel, seigneur de Maroclée, d'Amaury II de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre, de Balian II d'Helin, seigneur de Naplouse, et de Jean, vicomte de Tripoli après 1241.

— M. Joret présente quelques observations sur le mot *caieu.*

24 mars. M. Seymour de Ricci informe l'Académie qu'il a pu acquérir quatre lots de papyrus : 1° une série de documents grecs des V[e] et VI[e] siècles découverts à Lykoupolis (moyenne Égypte), parmi lesquels un fragment de 33 vers du XVII[e] chant de l'*Odyssée* ; 2° environ 200 fragments, dont plusieurs de caractère littéraire, en écriture démotique ; 3° une soixantaine de feuillets coptes dont deux palimpsestes ; 4° 53 papyrus grecs carbonisés du II[e] s. après J.-C., découverts à Mendès (Delta).

— M. Édouard Cuq lit un mémoire sur le mariage à Babylone d'après les lois d'Hammourabi. Les Babyloniens connaissaient l'usage de la dot constituée à la femme par son père, mais non celui de la *Morgengabe.* Ils ne pratiquaient plus le mariage par achat ; la femme n'est plus traitée comme un objet de propriété. L'usage du don de fiançailles donné par le futur au père de la femme appartient à une phase intermédiaire entre le système du mariage par achat et celui de la dot *ex marito* remise à la femme par son futur mari.

— M. Léon Dorez étudie, à propos d'un ouvrage inédit de Guillaume Budé, *De canonica sodalitate* (1533), les variations des idées politiques et religieuses du grand helléniste depuis 1517 jusqu'en 1535.

— M. Bréal donne, à propos du sens de *moule* attribué au mot *caieu*, quelques exemples semblables d'objets désignés par le lieu de leur provenance.

— M. Révillout lit une étude juridico-économique sur les Inscriptions d'Amten et les origines du droit égyptien.

31 mars. M. Clermont-Ganneau fait la communication suivante :

Le fameux temple d'Osiris à Abydos a reçu pendant des siècles la visite de milliers de pèlerins, venus de tous les points du monde antique. Nombre de ces pèlerins y ont laissé la trace écrite de leur passage sous forme de proscynèmes gravés sur les parois du sanctuaire, en phénicien, en araméen et en grec. M. Clermont-Ganneau, étudiant, en particulier, l'un de ces textes, démontre qu'il contient le nom d'un personnage originaire de la ville phénicienne de Arvad (Aradus), déclarant avoir vu et admiré les merveilles du sanctuaire égyptien.

— M. S. Reinach montre que quatre statues de la colonne Trajane figurées dans la scène de l'embarquement des Romains à Ancône doivent être considérées, l'une comme la réplique de la *Venus genitrix*, sculptée par Arcésilas pour le temple de Vénus, à Rome, et les trois autres comme représentant Neptune, Hercule et Palémon-Portunus. La réplique de la *Venus genitrix* est particulièrement importante parce qu'elle confirme l'emploi de l'original à Rome comme statue de culte. M. Reinach pense que la *Venus genitrix* conservée au Louvre ne peut avoir été, comme on le dit, découverte à Fréjus, mais qu'elle a probablement été exhumée près de Naples vers 1530 et offerte par le *condottiere* Renzo da Ceri à François Ier.

Prix Saintour (3,000 francs). Le prix Saintour a été partagé par moitié entre M. Paul Durrieu, pour sa publication des *Très riches heures du duc de Berry*, et M. Fernand Mazerolle, pour ses *Médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe*.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élection. L'Académie a élu, le 27 mars, M. Jacob-Henri van't Hoff correspondant de la Section de Mécanique, en remplacement de M. M. Gibbs, décédé. M. van't Hoff est professeur honoraire de chimie générale à l'Université de Berlin et membre de l'Académie des Sciences de Berlin.

13 mars. Histoire de la géographie. M. Michel Lévy présente une note de M. E. Fournier sur des phénomènes de capture de cours d'eau datant du XVIIe, du XVIIIe et du début du XIXe siècle, prouvés par des documents cartographiques. (Cf. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, t. CXL, p. 745.)

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nécrologie. M. Jules Thomas, membre de la Section de Sculpture depuis le 29 décembre 1875, est décédé à Paris, le 8 mars 1905. M. Thomas était né à Paris, le 10 septembre 1824 ; il avait obtenu le grand prix de sculpture en 1848 et avait été nommé professeur à l'École des Beaux-Arts en 1880. Il représentait l'Académie à la Commission administrative centrale de l'Institut.

Élections. L'Académie a élu le 1er avril un membre dans la Section de Sculpture en remplacement de M. Barrias, décédé. La Section avait dressé ainsi la liste des candidats : première ligne, M. Allar ; deuxième ligne, M. Injalbert ; troisième ligne, MM. de Saint-Marceaux et Tony Noël ; quatrième ligne, M. Denys Puech. À cette liste l'Académie avait ajouté les noms de MM. Verlet, Carlès, Hugues, Michel.

L'élection a donné lieu à six tours de scrutin. Premier tour : M. Allar 7 voix,

M. Injalbert 3, M. de Saint-Marceaux 3, M. Tony Noël 1, M. Denys Puech 14, M. Verlet 4, M. Carlès 2. Deuxième tour : M. Allar 7 voix, M. Injalbert 5, M. de Saint-Marceaux 5, M. Tony Noël 1, M. Denys Puech 15, M. Verlet 1, M. Michel 1. Troisième tour : M. Allar 9 voix, M. Injalbert 6, M. de Saint-Marceaux 5, M. Denys Puech 13, M. Verlet 1. Quatrième tour : M. Allar 10 voix, M. Injalbert 5, M. de Saint-Marceaux 3, M. Denys Puech 16. Cinquième tour : M. Allar 9 voix, M. Injalbert 3, M. de Saint-Marceaux 3, M. Tony Noël 1, M. Denys Puech 17, M. Carlès 1. Sixième tour : M. Allar 8 voix, M. Injalbert 3, M. de Saint-Marceaux 3, M. Tony Noël 1, M. Denys Puech 19. — M. DENYS PUECH est élu.

— L'Académie a élu M. JOHN SINGER SARGENT associé étranger, en remplacement de M. Menzel, décédé. M. Sargent était correspondant dans la Section de Peinture depuis 1901.

— L'Académie a étudié la revision du règlement de l'Académie de France à Rome.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. HERMANN HUEFFER, correspondant dans la Section d'Histoire générale. M. Hueffer avait été élu le 14 décembre 1901. Il était professeur de droit des gens à la Faculté de Droit de l'Université de Bonn. Ses recherches historiques avaient porté principalement sur les guerres de la Révolution française.

Communications. 11 mars. M. Gabriel Monod donne lecture d'un mémoire de M. Petit-Dutaillis, professeur d'histoire à l'Université de Lille, intitulé : *Un nouveau document sur l'Église de France à la fin de la guerre de Cent ans.* Il s'agit du registre des visites de l'archidiaconé de Josas. Ce copieux registre vient d'être publié *in extenso*, avec un zèle très louable, par un curé de campagne, M. l'abbé Alliot; mais M. Alliot n'avait pas suffisamment mis en relief la valeur de ce document, qui est de tout premier ordre, et comparable en importance au fameux *Journal* de l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud. On y trouve des renseignements précis sur la dépopulation et la misère causées par la guerre de Cent ans, et particulièrement sur les maux dont souffrait l'Église du diocèse de Paris à la fin du règne de Charles VII et au commencement du règne de Louis XI : délabrement matériel ou ruine complète des édifices et des presbytères, réduction énorme des revenus fonciers, cumul des bénéfices, abus et désordres. Les historiens des origines de la Réforme auront à tenir grand compte de ce rare et précieux document.

18 mars. M. Gomel donne lecture d'un mémoire sur *Les taxes révolutionnaires.*

Le *prix Estrade-Delcros* (8,000 francs) est décerné à M. Brette, pour son ouvrage intitulé : *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789.*

— L'Académie a délégué M. Paul Cambon, pour la représenter à l'Assemblée de la *Royal Economic Society*, qui s'est tenue à Londres, le 24 mars.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Funérailles de M. Eugène Guillaume, le jeudi 9 mars 1905. Discours de MM. Mézières, Detaille et Levasseur. In-4°, 1905.

Institut de France. Académie française. Rapport sur les projets de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe. In-4°, 1905. H. D.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADÉMIES.

La *Royal Society* de Londres a adressé aux vingt Académies participantes l'état des finances de l'Association pour les années 1902, 1903 et 1904. Les subventions versées par les Académies ont atteint un total de 462 £ 18 sh. 5 d., et les dépenses un total de 249 £ 3 sh. 3 d. L'excédent des recettes, s'élevant à 213 £ 15 sh. 2 d., a été remis par la *Royal Society* à l'Académie des Sciences de Vienne, chargée de la présidence pour la période 1905-1907.

— L'Académie impériale des Sciences de Vienne a adressé aux Académies participantes une circulaire pour leur exposer dans quelles conditions administratives et financières pourrait être entreprise l'édition critique du Mahābhārata, dont le principe a été adopté en mai 1904 pendant la seconde assemblée de l'Association.

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE VIENNE.

Séance du 7 janvier 1904. A. Musil, *Edom. Annonce préparatoire d'une carte détaillée et d'une description topographique du vieil Edom.* La carte sera absolument détaillée; l'auteur a visité toutes les vallées et relevé toutes les ruines, malgré le danger des brigands et les difficultés matérielles. Description physique du pays, des cours d'eau, des routes de caravanes; restes de la voie romaine construite par Trajan; autels et symboles sacrés sur les hauts lieux; traces du christianisme, qui a été florissant; liste de noms conservés par les auteurs chrétiens et arabes avec identification. — Annonce du tome CXLVI des *Sitzungsberichte*, année 1902-1903. Ce volume contient : Grzegorzewski, *Ein türk-tatarischer Dialekt in Galizien;* Sedlmayer, *Der Tractatus contra Arianos in der Wiener Hilarius-Handschrift* (avec post-scriptum de dom Morin); Blume, *Wolstan von Winchester und Vital von Saint-Evroult;* Schönbach, *Ueber einige Evangelienkommentare des Mittelalters;* Hirt, *Das ikavische Dialekt im Königreich Serbien;* Gomperz, *Zur Chronologie des Stoikers Zenon;* Gollob, *Verzeichnis der griechischen Handschriften in Oesterreich ausserhalb Wiens;* Engelbrecht, *Studien über den Lukascommentar des Ambrosius* (voir *Journal des Savants*, 1904, p. 75); Kirste, *The Semitic verbs in Pehlevi.*

Séance du 13 janvier. M. Steinschneider, *Les traductions européennes de l'arabe jusqu'au milieu du XVIIe siècle.* Préface d'un inventaire complet de ces traductions, dont la majorité concerne les sciences, y compris les sciences occultes. — A. Souter, *Les manuscrits des « Quaestiones Veteris et Novi Testamenti CXXVII » de saint Augustin.* Description et classification de tous les manuscrits connus.

Séance du 20 janvier. W. Meyer-Lübke, *Études d'onomastique romane, les noms de*

personnes d'origine germanique en vieux portugais. Cette étude porte sur environ 500 noms d'origine wisigothique relevés dans des documents portugais du VIIe au XIe siècle. Les formations hybrides sont très rares. On ne peut distinguer le suève du wisigothique. — H. Gomperz, *La vraisemblance des déterminations de la volonté.*

Séance du 10 février. M. Gomperz est délégué à Londres à la réunion de l'Association internationale des Académies.

Séance du 2 mars. Le professeur J. Kirste propose des relevés sur phonogrammes de textes indiens; la proposition est renvoyée à la Commission des archives de phonogrammes (Phonogramm-Archivs-Kommission).

Séance du 16 mars. A. Musil, *Troisième voyage à Kuṣejr 'Amra.* Ce voyage a été entrepris surtout pour recueillir des documents sur la vie des Bédouins de cette région. Des chants ont été recueillis, avec les mélodies; ils présentent des points de contact avec des formules et des traditions conservées dans la Bible ou dans le code de Ḥammourabi. Le sabbat est un jour néfaste, où l'on n'entreprend rien, s'il tombe le 6, le 16, le 21 ou le 26 du mois; cf. les mauvais jours des Babyloniens (7, 14, 19, 21 et 28 du mois). — Von Inama-Sternegg, *Premier rapport sur l'inventaire des terriers autrichiens.* Tableau dressé par M. A. Mell sous la direction du professeur Dopsch, de 1,917 terriers classés géographiquement, d'après la nature des terres et la date : 4 sont du XIIIe siècle, le plus grand nombre des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Un premier volume (Haute et Basse Autriche) ne tardera pas à être publié. — R. Heberdey, *Rapport sommaire sur les fouilles d'Éphèse en 1901-1902.* Les fouilles ont prouvé que le tracé des rues n'a pas été modifié à la fin de l'époque romaine. Découverte de quais, de tombeaux, de vastes portiques, dont le revêtement (σκούτλωσις) est l'œuvre de C. Claudius Verulanus Marcellus, dans les premières années du règne d'Hadrien (d'après une inscription); règlement des taxes à la fin du Ier siècle av. J.-C.; découverte d'une agora, au milieu de laquelle se trouvait, d'après une inscription du Ier siècle av. J.-C., un ὡρολόγιον; portes monumentales de cette agora; bibliothèque décorée de sculptures en partie conservées, construite par Ti. Iulius Celsus Polemaeanus ($\overline{\text{cos}}$. 92 après J.-C.), achevée par son fils, Ti. Iulius Aquila, et par les héritiers d'Aquila (inscriptions).

Séance du 20 avril. V. Jagić, *Un commentaire grec inédit sur les Psaumes.* L'édition des Psaumes en vieux slave ecclésiastique a entraîné l'étude de l'original grec du commentaire qui accompagne le texte. C'est une traduction d'Hésychius. Mais Hésychius existe dans nos manuscrits en trois rédactions, et il y a en outre deux autres commentaires d'Hésychius. C'est ce qui résulte d'une étude des manuscrits de ces commentaires encore inédits.

Séance du 4 mai. K. Wessely, *Un indice de l'époque du Philogelos.* Ce livre, qui nous a conservé des particularités intéressantes de la vie privée des anciens, présente avec les papyrus des points de contact qui permettent de le mieux dater.

Séance du 11 mai. A.-E. Schönbach, *Contributions à l'explication des poèmes en vieux haut-allemand, Wernher II.*

Séance du 8 juin. L'Académie de Vienne a été chargée par l'assemblée qui s'est tenue à Londres, de diriger l'Association internationale des Académies pendant les années 1905, 1906 et 1907. — V. Hasenöhrl, *Les sources du droit privé au moyen âge en Autriche.* Fragment d'une grande histoire du droit privé en Autriche jusqu'à

l'introduction du droit romain, qu'Hasenöhrl avait entreprise et que la mort l'a empêché de terminer.

Séance du 15 juin. A.-E. Schönbach, *Gutolf von Heiligenkreuz, recherches et textes.* Cistercien, de la seconde moitié du XIIIe siècle, Gutolf von Heiligenkrenz se montre, dans ses œuvres retrouvées par M. Schönbach, éducateur, poète, juriste, prédicateur, et partout le représentant de la culture classique et d'un humanisme favorable au monde.

SAXE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE SAXE À LEIPZIG.

CLASSE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

Séance du 6 février 1904. Brugmann, *Les pronoms démonstratifs des langues indo-européennes.* Paraîtra dans les *Abhandlungen.* — Windisch, *La signification de la vieille légende héroïque de l'Irlande :* introduction à l'édition et à la traduction de la *Táin bó Cúalngi* entreprises avec l'appui de l'Académie.

Séance du 7 mai. R. Meister, *Contributions à l'épigraphie et à la dialectologie grecques, IV.* L'inscription de Sillyon est le seul texte un peu étendu que nous possédions du dialecte pamphilien. Premier essai d'edition critique et de traduction avec un commentaire. L'inscription est du IVe siècle avant J.-C., de la première moitié plutôt que de la seconde, et concerne l'aménagement d'un ἀνδρεών, lieu réservé aux réunions des hommes. — Sievers, *Études métriques.* Suite réservée aux *Abhandlungen.* — Eulenburg, *La fréquentation dans les universités allemandes,* étude de statistique qui paraîtra dans le même recueil. Paul Lejay.

ITALIE.

R. Accademia dei Lincei. Classe di Scienze morali, storiche e filologiche. — Notizie degli scavi, vol. XII (Rome, 1904, in-4°).

Fascicule 1. Région X (Vénétie). *Saletto di Montagnana :* Découvertes archéologiques romaines : inscriptions relatives à la gens Vettia, à la gens Annia, à la tribu Romulia ou Romilia ; — petite église remontant au IXe ou Xe siècle; fragment de cippe funéraire avec inscription relative à un personnage de la gens Vibia ou Vivia [A. Prosdocimi]. — Région VIII (Cispadane). *Ravenne :* Fragment de sarcophage de marbre sculpté (bas-relief représentant un *arcarius* et son coffre) [E. Brizio]. — Rome : Forum romain ; nouveaux fragments de marbre des *Acta triumphorum* et des *Fasti consulares ;* un fragment des *Acta,* découvert à la basilique Émilienne, date le triomphe sur les Étrusques de l'année 165; le fragment des Fastes, trouvé dans les fouilles en cours entre l'arc d'Auguste et le sanctuaire de Vesta, comprend les magistratures des années 434-435 et corrige les suppléments du *Corpus* [G. Boni]. — Matrices et tessères de plomb conservées au Musée national de Rome, fig. [L. Cesano]. — Sardaigne. *Cagliari :* Explorations archéologiques et fouilles au promontoire de Sant'Elia : ornements faits d'os et de coquilles, armes et outils de pierre, céramique ; fig. [A. Taramelli].

Fascicule 2. Région XI (Transpadane). *Milan :* Hermès romain avec dédicace au génie de C. Attius, par son affranchi Caius Attius Murranus, *sexvir* de la classe

des *seniores*; fig. [S. Ricci]. — Rome : Découverte, à l'angle nord-est de la place Guglielmo Pepe (région V), d'une dédicace à Caracalla, *imperator destinatus*, par le consul Verginius Gallus en 198; — Relief planimétrique et altimétrique du Palatin, exécuté par les elèves de l'École d'application pour les ingénieurs de Rome; planche [V. Reina, U. Barbieri]; — Via della Lungara : Fragment d'inscription grecque; deux sarcophages de marbre sculpté, munis de leur couvercle : sur le second, jardin céleste, figures de la défunte dans l'attitude d'une orante, du bon pasteur, du pêcheur mystique, scène de baptême, etc.; fig. [G. Gatti]. — Région I (Latium et Campanie). *Albano Laziale* : Débris de la muraille d'enceinte du Castrum Prætorium, plan [M. Salustri]. — Région II (Apulie). *Carbonara* : Cachette de 450 monnaies républicaines d'argent remontant à l'époque du meurtre de César (44 a. C.) ou plus probablement à celle du suicide de Brutus (42 a. C.) [Q. Quagliati]. — Sicile. *Caltagirone* : Sicules et Grecs (belles armes de l'âge de bronze attribuées à l'industrie égéo-mycénienne, vases), plans et fig. [P. Orsi].

Fascicule 3. Région X (Vénétie), *Venise* : Cippe funéraire découvert près de la place Saint-Marc, avec dédicace à un soldat de la seconde cohorte prétorienne [G. Ghirardini]. — Région VIII (Cispadane). *Faenza* : Découverte d'un tombeau romain sur la rive droite du Lamone, fig. [E. Brizio]. — Région VII (Étrurie). *Pérouse* : Tombes étrusques découvertes près de la ville [A. Lupattelli]. — Rome : Sous la rue qui va de la porta Maggiore à Santa Croce in Gerusalemme, pavage d'une voie antique, deux statues de femmes en marbre; au Forum romain, entre la façade du temple des Castors et l'héroon de César, base probable de la statue équestre élevée au consul Q. Marcus Tremulus en l'an 448 de Rome; fragment d'un grand architrave de marbre avec inscription vraisemblablement relative à un ouvrage construit dans le Forum par Aurelius Avianus Symmachus, préfet de la ville en 418-420, sous les empereurs Honorius et Théodose; — Via Nomentana : dans la « tenuta » d'Aguzzano, deux pierres funéraires; en haut de la seconde, une stèle de marbre, est sculpté un rat qui fait allusion au surnom du défunt, M. Gavius Amphion Mus, affranchi de M. Gavius Maximus, qui fut préfet du prétoire sous Antonin le Pieux [G. Gatti]. — Région II (Apulie). *Bénévent* : Débris du temple d'Isis construit ou restauré dans la huitième année du règne de Domitien, inscriptions, autel dédié à Vesta, deux statues d'Apis, tête colossale de Junon en marbre blanc, plan et fig. [A. Meomartini]; — Note sur les sculptures de style égyptien découvertes à Bénévent, plans et fig. [O. Marucchi]; — Note sur les sculptures gréco-romaines découvertes à Bénévent [L. Savignoni]. — Sicile. *Caltagirone* : Sicules et Grecs (nécropole grecque de San Luigi; céramique, fibules, anneaux), fig. [P. Orsi]. — Sardaigne. *Portotorres* : Découverte de nouvelles inscriptions romaines de l'antique Turris Libisonis; une d'elles paraît se rapporter à des travaux exécutés près du port [A. Taramelli].

Léon Dorez.

Le Gérant : Eug. Langlois.

3e Année NOUVELLE SÉRIE N° 5

JOURNAL DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

MAI 1905

SOMMAIRE DU N° 5.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in 4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.
Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

A M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

A la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1905.

LES MÉDAILLEURS FRANÇAIS.

F. Mazerolle. *Les médailleurs français du xv*[e] *siècle au milieu du xvii*[e] (dans la Collection de Documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du Ministère de l'Instruction publique), 3 vol. in-4°. Paris, Imprimerie Nationale, 1902-1904. — Natalis Rondot. *Les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France.* Avant-propos, notes, planches et tables, par H. de La Tour. 1 vol. in-8°. Paris, Ernest Leroux, 1904.

I. Plus de soixante ans se sont écoulés depuis que le *Trésor de numismatique et de glyptique* donna, sous la direction de Charles Lenormant, la description sobrement commentée et la reproduction de la plupart des médailles françaises antérieures à la Révolution. Au cours de cette longue période, de nombreux érudits, prenant pour point de départ ce vaste recueil, se sont attachés à élucider des chapitres particuliers de l'histoire de la Médaille en France. Les uns ont écrit la monographie d'un artiste, dressé le catalogue de ses œuvres; les autres ont fixé l'attribution de pièces anonymes, caractérisé des écoles d'art, dirigé leurs investigations sur les médailles d'un règne ou d'une période limitée; chacun s'est placé à un point de vue déterminé, faisant une enquête partielle, mettant au jour de nouveaux monuments, allant puiser dans les archives des éclaircissements sur les artistes, les procédés techniques et les œuvres. La liste bibliographique établie par M. Mazerolle de tous les travaux qu'il a dû consulter est éloquente par son étendue. Mais ces recherches particulières, si abondantes qu'elles fussent, manquaient de cohésion et d'unité; leur accumulation avait fini par constituer comme un ensemble de matériaux, les uns seulement ébauchés, les autres finement sculptés, tous

IMPRIMERIE NATIONALE.

amenés à pied d'œuvre pour la construction d'un édifice. Un travail méthodique et étendu, utilisant ces recherches éparses, dressant la liste des artistes et de toutes les médailles connues, éditant et commentant les documents d'archives, base essentielle de ce chapitre original de l'histoire de notre art national, s'imposait et était devenu nécessaire : on peut dire qu'il était impatiemment désiré.

Voici qu'il nous est aujourd'hui donné en quelque sorte en partie double, car les deux livres de MM. Rondot et Mazerolle se complètent mutuellement. Natalis Rondot avait caressé le projet, durant la dernière phase de sa carrière de curieux et d'érudit, d'écrire cette histoire générale de la médaille française, et mieux que quiconque, il avait compris que pour mener à bonne fin cette grande œuvre, une double enquête était nécessaire : il fallait étudier les médailles elles-mêmes, c'est-à-dire les monuments, et aussi rechercher dans les archives les documents, comptes, mémoires et autres sans lesquels les médailles demeurent un peu comme un individu sans état civil. C'était là un labeur de longue haleine et d'autant plus délicat et difficultueux que Rondot voulut joindre aux médailleurs les graveurs des monnaies et des jetons; il travailla sans défaillance à la réalisation de ce beau programme jusqu'au jour où il dut succomber sans avoir eu la joie de mettre lui-même sous presse un ouvrage qui eût été « le résumé de l'une des plus vastes enquêtes qui aient été entreprises sur la vie et les œuvres des artistes français ». J'emprunte cette appréciation au savant éditeur du manuscrit incomplet laissé par Rondot, M. Henri de La Tour, qui, mis en possession des notes et des chapitres déjà rédigés de l'érudit lyonnais, les a annotés et publiés avec une abnégation et une conscience scrupuleuse qui n'ont d'égale que son expérience hors de pair du sujet. Le livre de Rondot comprend deux parties : la première est un exposé général et chronologique sur la condition sociale et les fonctions administratives des graveurs des monnaies, sur les médailleurs et les caractères artistiques des différentes époques de l'art, sur les procédés techniques du travail. La deuxième partie est une suite de notices historiques sur les artistes — il y en a plus d'un millier — et leurs œuvres, depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : cette partie, malheureusement très incomplète, tout en demeurant fort utile, montre, il faut le dire, presque à chaque page que l'auteur a été interrompu par la mort au cours de ses laborieuses recherches.

Il y a deux parties aussi dans le volumineux Recueil de M. Mazerolle. Dans la première, l'auteur reproduit les documents qu'il a jugés les plus importants de la Cour des Monnaies, conservés aux Archives natio-

nales; la plus grande partie de ces textes étaient demeurés inédits. Exceptionnellement, M. Mazerolle a inséré, pour combler les lacunes de cette compilation critique, des pièces empruntées à d'autres dépôts publics. Ces documents classés chronologiquement s'étendent depuis 1494 jusqu'au milieu du XVII[e] siècle et concernent aussi bien les monnaies et les jetons que les médailles. La seconde partie est formée du catalogue descriptif des œuvres des artistes, auquel est annexé un album de médailles choisies. On devine, à ce court aperçu, que les ouvrages de MM. Rondot et Mazerolle doivent nécessairement se rencontrer dans plusieurs chapitres; il n'est pourtant pas excessif de dire que, publiés en même temps, ils se côtoient plutôt, se contrôlent et se complètent d'une manière fort utile.

Au moyen âge, comme à toutes les époques de l'histoire, les monnaies étaient généralement frappées, et la frappe ou le battage comporte, de toute nécessité, la confection de coins, qu'alors on appelait *fers*, parce qu'ils étaient faits d'une tige de fer revêtue d'une mince couche d'acier à l'extrémité qui recevait la gravure. Avant la fin du XIII[e] siècle, cette gravure n'exigeait pas, des ouvriers qui l'exécutaient et qu'on appelait les *tailleurs des fers*, une bien grande originalité artistique. C'étaient des orfèvres qui n'avaient nul besoin d'un long apprentissage pour être au courant de leur métier. Des croix, des écussons, une tête humaine sommairement silhouettée, des lettres, des fleurons, des ornements peu compliqués, voilà tout ce qu'on demandait à leur savoir-faire technique; aussi, dans les multiples ateliers du royaume, « chaque graveur, dit Rondot, arrivait à donner à son ouvrage un degré de perfection suffisant, à peu près égal, et dans l'ensemble, malgré la simplicité des procédés de direction et d'exécution, l'unité, sinon l'uniformité de la monnaie était assurée ». Même pour la monnaie si élégante de saint Louis, qui fit véritablement, suivant l'expression du même auteur, « sortir l'art monétaire de la barbarie »; même encore un siècle après lui, malgré de beaux types comme le franc-à-cheval de Jean le Bon, la monnaie demeure un travail d'orfèvrerie et d'art industriel; elle conserve toujours un aspect sigillaire. Les *tailleurs des fers*, en un mot, rentrent dans la catégorie des ouvriers de métier auxquels on peut, dans certains cas, reconnaître une grande habileté technique, plutôt que dans la classe plus noble des artistes.

Je n'ose pas dire que le caractère secondairement artistique des monnaies médiévales, jolies et élégantes plutôt que véritablement belles, avant le XV[e] siècle, enlève à la nomenclature des noms des tailleurs à qui on les doit la plus grande partie de son intérêt; cependant il faut bien avouer que ce relevé laborieux n'a pas plus d'importance, au point de

vue de l'histoire de l'art, que ne peut en avoir celui des titulaires d'autres professions ou corps de métiers. Il est à peine besoin, au surplus, de faire observer que les listes de M. Rondot, pour la période antérieure au XVIe siècle, ne contiennent qu'un nombre de noms tout à fait infime par rapport à celui qui correspondrait à la réalité si on pouvait la rétablir.

Souvent ces orfèvres, tailleurs des fers de la monnaie, étaient en même temps graveurs de sceaux. C'est ainsi, par exemple, qu'un certain Jean de Tornay grave, en 1326, les sceaux du roi Charles IV le Bel, et devient, l'année suivante, tailleur des fers du duc de Bourgogne Eudes IV.

Le premier nom que cite Rondot est un certain *Ebraldus*, qui était le monnayeur du comte de Champagne Henri Ier le Libéral, vers 1157; son office est ainsi désigné : *Magisterium et sculptura ferrorum monetæ*. Le second personnage mentionné est un certain Henri Plastrart, à qui le roi Louis VII concède, en 1225, la taille des coins des monnaies de Paris et de la région au nord de la Loire (*cuneos monetæ Parisiensium faciendos et habendos citra Ligurim*). On retrouve le gendre de Henri Plastrart parmi les graveurs des coins monétaires du temps de saint Louis; il s'appelle Philippe dit *Le Verrier*.

À cette époque, il y a déjà des tailleurs privilégiés, fieffés; on hérite de la charge, on la cède, on l'achète, on la vend. Mais un nouveau titulaire, héritier ou acquéreur, quel qu'il soit, n'entre en fonctions qu'après avoir reçu des lettres de provision octroyées par le Roi et avoir rempli des formalités d'examen, donné des preuves d'honorabilité et de compétence, rigoureusement exigées par les généraux maîtres des monnaies. Nous omettrons à dessein de parler de l'organisation administrative des Hôtels des monnaies, puisque ni M. Rondot ni M. Mazerolle n'envisagent ce point de vue. Rappelons seulement qu'aussitôt que les généraux maîtres des monnaies avaient arrêté le type d'une pièce nouvelle, ils envoyaient aux tailleurs disséminés dans les multiples ateliers du royaume des *patrons*, sous la forme de pièces de parchemin, de carte ou de papier épais, sur lesquelles le nouveau type était dessiné ou estampé, comme une sorte de gaufrure; des échantillons de ces patrons sont parvenus jusqu'à nous; les tailleurs reçoivent en même temps l'ordre « de donner aux fers à graver même compas, même mesure, et de n'ouvrer en nul autre lieu que la Monnaie ».

Au XIVe siècle, époque où les noms relevés dans les documents d'archives commencent à devenir nombreux, on se rend fort bien compte des formalités exigées des tailleurs de fers pour qu'ils fussent pourvus de leur office, de la surveillance dont ils étaient l'objet, des abus lucratifs auxquels

ils pouvaient se laisser entraîner. Ainsi, par exemple, de 1330 à 1340 environ, nous trouvons comme tailleur des coins de la monnaie de Lyon, Jean de Rochetaillée, qui paraît avoir succédé dans cette charge à son père Étienne de Rochetaillée. Lorsque Jean mourut, en 1340, une femme, l'une de ses parentes, Amphélise du Péage, hérita « de la maîtrise, de la prévoté et de l'office de graveur des coins des monnaies de l'archevêque de Lyon »; mais cet héritage lui fut contesté, si bien qu'il fallut un jugement, rendu le 8 novembre 1340, pour qu'Amphélise reçût l'investiture personnelle de la charge. Mais Amphélise ne pouvait la remplir; elle garda seulement la prévôté (*prepositura*) à titre purement honorifique et elle céda la maîtrise et la gravure des fers (*magisterium et sculptura ferrorum*) à un fils de son premier mariage, Guyonet l'Amoureux. Cette donation elle-même n'alla pas sans protestations réitérées et tenaces, car, acceptée une première fois par l'archevêque et le chapitre de Lyon en 1359, elle dut être confirmée sept ans plus tard, en 1366, et encore en 1371.

Vers la fin du XIVe siècle, nous constatons que les tailleurs de fers étaient, parfois au moins, de très habiles orfèvres, doriers et émailleurs. C'est le cas, en particulier, pour Jean du Vivier, qui fut nommé tailleur de la monnaie de Paris vers 1390. Étant en même temps orfèvre et valet de chambre du Roi, il exécuta de nombreux ouvrages d'or, d'argent doré et d'émail, enrichis de pierres fines, pour le Roi et pour le duc de Touraine. Il signait ses œuvres d'orfèvrerie : VIVIER; son sceau portait l'inscription : SEEL IEHAN DV VIVIER.

Les fraudes et les abus des tailleurs de fer paraissent avoir été assez fréquents, en dépit de l'étroite surveillance dont ils étaient l'objet. Un orfèvre qui était sans doute déjà tailleur de fers officiel, Jean Ghiselin le Charpentier, fut condamné à la prison pour avoir forgé des coins à l'imitation de ceux du Roi; ces coins étaient destinés au comte de Ligny et Saint-Pol et à l'évêque de Cambrai. Jean Ghiselin obtint des lettres de rémission du roi Charles V en janvier 1376 (n. s. 1377); de plus, chose curieuse, il fut nommé peu après, le 5 décembre 1377, par le Roi, tailleur de la monnaie de La Rochelle; plus tard enfin, le 11 juillet 1385, transféré dans le même office à Rouen, il refusa d'accepter ce poste, « pour ce que les gaiges sont trop petiz ». Il reprit son métier d'orfèvre-émailleur, et exécuta en 1399 « un esmail armoyé des armes de la ville de Tournai, qui fu mis au couviècle dudit gobelet par dessus ». Il s'agit d'un gobelet fabriqué par le fameux orfèvre Jean de Brye, pour être offert au duc de Bourgogne.

Jean Vaudoyer était tailleur et garde de la monnaie de Villeneuve-

Saint-André-lès-Avignon, dans les premières années du xve siècle. Reconnu coupable d'avoir fabriqué des monnaies trop légères, il fut révoqué le 5 septembre 1404. Mais ayant toutefois réussi à se faire réintégrer dans son office, il demeura garde, essayeur et tailleur à la monnaie de Villefranche, de 1407 à 1422. Nommé à cette époque à La Rochelle, il refusa ce dernier emploi.

Citons encore Robin le Bras-de-fer, tailleur de la monnaie d'Angers, de 1449 à 1459; il frappa de faux écus, de complicité avec Guillaume Bourg-le-Duc. La fraude fut découverte, mais les deux coupables réussirent à prendre la fuite. Ils furent condamnés par contumace au bannissement perpétuel.

Voilà quelques-uns des faits les plus curieux que nous révèlent les listes de M. Rondot; s'ils sont intéressants à des titres divers, on conviendra que l'histoire de l'art y trouve médiocrement son compte. Lorsque, à partir du xive siècle, le module des monnaies devint plus grand et que le type monétaire s'enrichit d'ornements, puis se surchargea d'enjolivements compliqués, il arriva que tous les ateliers du royaume ne se trouvèrent pas pourvus de tailleurs de fers assez habiles pour exécuter et graver les coins difficiles dont on leur envoyait, de Paris, les modèles ou les patrons. L'unité et l'uniformité nécessaires de la monnaie dans tout le royaume risquaient d'être compromises et l'industrie des faussaires facilitée. Les marques d'ateliers, les points secrets et autres moyens de contrôle des émissions n'étaient que des palliatifs insuffisants pour ces graves inconvénients. On trouva un remède plus efficace dans divers procédés. D'abord on fit comme sous l'empire romain : on envoya de Paris directement des fers tout gravés, piles et trousseaux, aux ateliers de province.

Ces envois de *fers* sont soigneusement consignés dans les registres des généraux maîtres, avec les noms des tailleurs qui les avaient exécutés; citons, avec M. Rondot, quelques-uns des plus anciens exemples :

« En 1346, des *fers* du *royal d'or* furent envoyés à Angers. Des *fers* du *franc-à-cheval* d'or furent livrés en 1360 à Montpellier, à Poitiers et à Troyes. Les ateliers de Chalon et de Dijon reçurent en 1383 des *fers* de l'*écu d'or* de Charles VI[1]. . . » Plus tard ces envois de fers se multiplient et deviennent la règle.

On s'arrangea aussi pour que les monnaies qui présentaient des difficultés spéciales de gravure et devenaient de véritables œuvres d'art ne fussent frappées que dans l'atelier de Paris et dans un petit nombre

[1] Rondot, p. 17; voir aussi Mazerolle, t. I, p. 583.

d'autres où des tailleurs furent reconnus assez habiles pour en exécuter les fers. Enfin on eut recours à un procédé de fabrication assez singulier de prime abord, mais fort ingénieux et qui n'était qu'un acheminement à la découverte des caractères mobiles. Le coin ou le fer d'une grande monnaie ou d'une médaille monétiforme fut composé par le groupement de poinçons partiels gravés séparément et ne représentant, chacun, qu'une portion de l'image monétaire.

On gravait autrefois, dit Rondot, le plus souvent des poinçons partiels; nous voulons dire que chaque poinçon ne représentait qu'une partie du dessin de la monnaie, les lettres, les ornements, le grènetis, même des parties des figures. Le *fer* ou coin était fait ensuite au moyen de ces poinçons, qu'on enfonçait séparément, à coups de marteau, dans un bloc d'acier doux, et l'on achevait la gravure du fer par des travaux particuliers avec la lime, le ciselet et les autres outils.

Il y avait même des poinçons pour chaque mot de la légende ou pour des groupes de lettres ou même parfois pour des lettres isolées. Les Romains avaient déjà connu ce procédé. Il est surtout facile à constater sur les grandes médailles monétiformes des règnes de Charles VII et de Louis XI.

Le procédé ne laissait pas que d'être très imparfait et occasionnait des erreurs, en dépit du contrôle des généraux maîtres et des épreuves que l'on exigeait des tailleurs; il est aisé de se rendre compte, par l'examen attentif d'un médaillier, que les juges des *expériences* usaient à ce point de vue d'une indulgence trop grande, mais qui s'imposait. Aussi cherchait-on des améliorations nouvelles lorsque l'on entendit parler à la cour du Roi de la découverte de Gutenberg à Mayence, et ici se place un épisode bien connu de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire des origines de l'imprimerie, mais qu'il n'est pas inutile de rappeler. Louis XI fit venir le maître et tailleur de sa monnaie de Tours, réputé pour son habileté : il s'appelait Nicolas Jenson, né à Sommevoire (Haute-Marne). D'après une tradition qu'un savant critique contemporain, M. L.-H. Labande, a, d'ailleurs, révoquée en doute, le Roi lui aurait confié la mission d'aller à Mayence pour s'informer en secret de la découverte de Gutenberg et juger du parti qu'on en pourrait tirer au point de vue de la gravure des coins monétaires. On lit, en effet, dans un manuscrit du xve siècle :

Le 4e jour d'octobre 1458, ledit s^r Roy (Louis XI) ayant entendu que messire Jehan Guthenberg, chevalier, demourant à Mayence, pays d'Allemaigne, homme adextre en tailles de caractères de poinçons, avoit mis en lumière l'invention de imprimer par poinçons et carractères, — curieulx de tel trésor, ledit s^r Roy auroit mandé aux généraulx de ses monnoyes luy nommer personnes bien entendues à ladicte taille et pour envoyer audit lieu, secrettement soy informer de ladicte

forme et mannière de ladicte invention, entendre, concevoir et apprendre l'art d'icelle. A quoi feust sattisfaict audit S[r]; et par Nicolas Jenson feus entreprins tant ledit voyage que semblablement de parvenir à l'intelligence dudit art et exécution d'icellui audit Royaulme, dont premier a fait debvoir dudit art d'impression audit Royaulme de France[1].

Nous manquons de détails sur cette curieuse mission du tailleur de fers Nicolas Jenson à Mayence, et, si elle eut lieu, nous ne savons ce qu'il en advint. Elle ne paraît pas avoir eu de résultat pratique, car, pour une cause inconnue, Jenson quitta de nouveau la France pour aller s'établir à Venise où on le trouve installé en 1470 comme graveur et fondeur de caractères pour l'imprimerie, ce qui lui valut d'être créé *comes palatinus* par le pape Sixte IV.

Les expéditions de Charles VIII et de Louis XII en Italie devaient apporter, sinon une amélioration dans la technique des monnaies françaises, du moins un changement essentiel dans leur type et leur aspect général. Tout le monde sait que les premières monnaies françaises qui ont sur l'une de leurs faces la tête du Roi ne remontent qu'à Louis XII : ces *testons* français, comme on les appela, furent frappés en imitation de ceux que Louis XII avait dû, à partir de 1465, faire exécuter comme seigneur d'Asti en Piémont, puis comme duc de Milan. En 1513, il ordonna que la monnaie d'argent en France portât aussi son effigie, mais on ne frappa des testons que dans les trois ateliers de Paris, de Tours et de Lyon. Les difficultés de l'exécution du profil royal, l'obligation d'en faire un portrait et même une véritable œuvre d'art amenèrent François I[er] à confier la gravure de ses coins monétaires à un artiste italien célèbre comme médailleur et graveur de gemmes, Matteo dal Nassaro, de Vérone, qui vint s'installer à Paris. Par là se rencontraient réunis dans le même artiste le modeleur de médailles à portraits et le graveur des effigies royales de la monnaie. Jusqu'ici, en effet, nous n'avons guère parlé que des tailleurs des fers monétaires; l'art de la médaille commémorative, de la médaille qui n'est point une monnaie, bien que monétiforme, était passé en France par des vicissitudes tout autres que celles que nous venons d'exposer : il est nécessaire que nous revenions un peu en arrière par rapport à ce nouveau point de vue.

II. Nous ne ferons pas porter nos observations sur les médailles, d'origine italienne, que possédait le duc de Berry, frère du roi Charles V, ni sur la médaille exécutée par Michelet Saulmon, son peintre, qui ne

[1] Rondot, *op. cit.*, p. 153.

représentait rien moins que le portrait du prince lui-même. Michelet Saulmon, qui, qualifié de peintre, exécuta sans doute des miniatures pour le duc de Berry, peut, en même temps, être salué du titre de premier médailleur français, de même que le peintre et sculpteur Vittore Pisano est le premier médailleur italien connu; mais le « joyau d'or rond » sur lequel Michelet Saulmon figura en haut relief « un demi ymage fait à la semblance de Monseigneur » ne nous est pas parvenu. Nous pouvons seulement affirmer que cette médaille n'était, comme les médailles italiennes qui servirent de modèle, qu'un travail d'orfèvrerie au repoussé, analogue aux bractéates allemandes ou aux bulles d'or et d'argent appendues à certains documents de chancellerie [1]. Outre cette technique spéciale, *à l'emboutissage*, qui fait que ces « joyaux d'or ronds » rentrent à peine dans l'art de la médaille, il importe d'observer que le grand mouvement artistique dont le roi Charles V et ses frères furent les étonnants promoteurs périt avec eux. La folie du roi Charles VI et la funeste bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, où tomba, comme le dit tragiquement Froissart, la fleur de la chevalerie, marquent un point d'arrêt dans l'essor et le développement de la glyptique française sur métal et sur pierres fines.

Les médailles que Charles VII fit frapper en 1451 et dans les années suivantes, pour commémorer le souvenir de l'expulsion définitive des Anglais, et avec lesquelles M. Mazerolle ouvre son Recueil, ne sont en quoi que ce soit la continuation des médailles du duc de Berry; elles ne leur ressemblent en rien ni comme inspiration, ni comme aspect, ni comme technique. Au premier coup d'œil, on se rend compte que la tradition a été interrompue. Tandis que les premières sont des joyaux dont les types sont des scènes ou des portraits en haut relief exécutés par le procédé du repoussé embouti, les secondes sont au contraire de grandes pièces plates et épaisses qui ont tout à fait l'aspect de monnaies agrandies; elles ont été frappées, comme les monnaies, à l'aide de coins gravés dans les ateliers monétaires par les tailleurs des fers des monnaies.

Le procédé auquel eurent recours les artistes inconnus qui les exécutèrent est celui des poinçons partiels dont les empreintes enfoncées dans l'acier formaient par leur ensemble un coin complet. Il importe d'insister sur ce point : fleurons, banderoles, lettres ou groupes de lettres, croix, couronnes, écussons, branches de feuillage furent produits par autant de petites matrices imprimées en creux l'une après l'autre dans l'acier surchauffé, à coups de marteau, à la place qu'elles devaient occuper

[1] Nous consacrons une étude spéciale à ces curieuses médailles, dans la *Revue de l'art ancien et moderne*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans le coin complet de la médaille. On ne connaît pas les graveurs de ces grandes pièces françaises de Charles VII et de Louis XI.

Les médailles que Vittore Pisano fabriquait en Italie dès 1438 étaient produites par une tout autre méthode. Ce sont des médailles fondues, c'est-à-dire coulées dans des moules. Ce procédé de la fonte, dirons-nous avec M. Mazerolle, « consistait dans la confection d'un moule en terre, représentant l'ensemble de la pièce à exécuter, dans lequel on coulait le métal, or, argent, bronze, étain ou plomb ». Cette nouvelle technique, qui est celle de la belle médaille italienne de la Renaissance, ne s'introduisit en France que sous Louis XI, grâce à l'influence des artistes italiens comme Francesco Laurana et Pietro da Milano, que le roi René fit venir à sa cour d'Aix en Provence. À partir de cette époque, les médailles françaises sont, les unes coulées, les autres frappées comme les monnaies.

La première médaille française dont on connaisse les auteurs est celle qui fut exécutée à Lyon, en 1494, aux effigies de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. À l'aide de curieux documents d'archives, N. Rondot a établi que cette magnifique pièce, frappée à l'occasion de l'entrée de la Reine à Lyon le 15 mars 1494, fut l'œuvre collective des orfèvres Louis Lepère, Nicolas de Florence, son gendre, qui en gravèrent les coins, et Jean Lepère, fils aîné de Louis Lepère, qui fut chargé de la frappe; Jean Perréal en avait préalablement donné le dessin, qui fut approuvé par les consuls. En cette même année 1494, on exécuta à Vienne en Dauphiné une autre médaille dont nous ne connaissons pas l'auteur : elle est à l'effigie de la reine Anne de Bretagne et du jeune Dauphin Charles-Orland, mort en bas âge. Rondot constate que c'est dans les documents relatifs à ces deux médailles de Lyon et de Vienne que le mot *médaille* est employé pour la première fois dans la langue française. En littérature, ce mot fait, vers le même temps, son apparition dans Philippe de Commines, lorsque, à l'occasion de la campagne de Charles VIII en Italie, il parle des collections de Pierre de Médicis : Ce prince, dit Commines, possède, entre autres merveilles, « bien trois mil *médailles* d'or et d'argent, bien la pesanteur de quarante livres; et croy qu'il n'y avoit point autant de belles *médailles* en Italie »[1]. Cette partie des Mémoires de Commines fut rédigée vers 1497.

Ce sont aussi des documents d'archives qui ont fait connaître les auteurs de la médaille de Louis XII, frappée à Tours en 1499, pour l'entrée du Roi dans cette ville. On doit ce chef-d'œuvre au grand sculpteur français Michel Colombe. Les échevins de Tours le chargèrent d'exé-

[1] Commines, *Mémoires*, éd. Chantelauze, p. 543-544.

cuter, en même temps, le modèle de la médaille à l'effigie royale et le patron du harnais destiné au cheval du personnage qui devait jouer le rôle de Turnus, fondateur de la ville, dans le mystère joué à l'occasion du passage du Roi. L'orfèvre Jean Chapillon reçut l'ordre de frapper soixante exemplaires en or de cette médaille, qui est, à juste titre, considérée comme le chef-d'œuvre de cette époque.

Il ne saurait entrer dans le cadre de cet aperçu général d'examiner les œuvres fondues ou frappées, anonymes ou signées, des dernières années du xve siècle ou du commencement du xvie. Elles deviennent trop nombreuses. Les critiques compétents discutent et discuteront longtemps encore sur le caractère artistique de ces œuvres, la part d'influence qu'on doit y reconnaître à l'école française, à l'école italienne, à l'école flamande ou même à l'école allemande. Certains médailleurs, comme Jean de Candida, dont la carrière artistique et diplomatique a été bien mise en relief par M. H. de La Tour, ont non seulement exécuté des médailles coulées, mais aussi gravé des sceaux et des coins monétaires; en outre, la plupart d'entre eux exerçaient en même temps, comme autrefois, la profession d'orfèvre. C'est le cas, en particulier, pour la pléiade des médailleurs lyonnais dont N. Rondot s'est surtout attaché à faire connaître la vie et les travaux : Nicolas Leclerc, Jean de Saint-Priest et Jean Lepère, collaborateurs dans l'exécution de la fameuse médaille de Louis XII et d'Anne de Bretagne; Jean Marende, l'auteur de la médaille aux effigies du duc de Savoie Philibert le Beau et de sa femme Marguerite d'Autriche; Jeronyme Henry, Jacques Gauvain, qui était en même temps orfèvre à Lyon et maître de la monnaie de Grenoble. On est surpris aussi de constater combien facilement ces artistes voyagent et se déplacent, passant d'un pays dans l'autre, pour mettre leur talent au service des princes ou des grands personnages du temps. On les voit tour à tour exécuter des médailles en Italie, en Flandre, en France, en Allemagne. Jean de Candida est d'origine italienne; il vient travailler à la cour du duc de Bourgogne et à la cour de France; il est, en même temps qu'artiste, ambassadeur et conseiller de Charles VIII. Jean Marende paraît originaire de Flandre; du moins des Marende, sans doute ses ancêtres, étaient gardes de la monnaie de Brabant; on trouve le Lyonnais Jacques Gauvain à Bruxelles, en 1501; Jacques Charpin est d'origine allemande, Pierre Faulcon est né en Espagne; un autre médailleur lyonnais, Gatien Bocault, venait de Tours, où il retourna en 1521; sa fille épousa Jean Clouet.

Cette humeur voyageuse des artistes explique les influences réciproques des écoles dans leurs œuvres, les manières diverses, les « chocs en retour »

dont on saisit les preuves dans les médailles fondues ou frappées, attribuées avec certitude ou vraisemblance à tels ou tels de ces artistes dont les noms sortent aujourd'hui d'un injuste oubli.

François Ier ne fit donc que respecter des habitudes déjà vieilles et se conformer à une tradition qui remontait au roi René d'Anjou, en appelant à sa cour des artistes italiens comme Matteo dal Massaro, pour graver les coins de ses monnaies et exécuter ses portraits en médailles et sur pierres fines

Matteo dal Massaro fut, présume-t-on, le maître de Marc Béchot, le premier artiste qui reçut le titre de graveur général des monnaies lorsque Henri II créa cette haute charge, en 1547. À partir de cette époque, les documents et les monuments abondent pour écrire et illustrer l'histoire de l'art du médailleur et du graveur de monnaies en France. Nous ne pourrions, dès lors, qu'analyser, en les suivant pas à pas, MM. Rondot et Mazerolle. Avant eux déjà, plusieurs érudits avaient, naguère, mis en lumière la mission de Guillaume de Marillac, de François Guilhen et d'Aubin Olivier, envoyés en 1550 en Angleterre pour étudier sur place l'invention mécanique d'un orfèvre connu sous le nom de « Chevalier du Saint-Sépulcre ». C'est l'invention du balancier : désormais le principe de la monnaie moderne est trouvé. La machinerie apportée d'Augsbourg fut installée, dès la fin de 1550, sur la Seine, dans le logis des Étuves, à l'extrémité occidentale de l'île du Palais, c'est-à-dire au quai actuel de l'Horloge; elle fonctionnait au moyen d'un moulin hydraulique. Guillaume de Marillac en eut la superintendance et Aubin Olivier fut nommé « maistre ouvrier, garde et conducteur des engins » de la monnaie du Moulin : Aubin Olivier, perfectionnant son outillage, inventa la *virole brisée*.

Comme toutes les grandes nouveautés, la Monnaie des Étuves ou du Moulin provoqua de vives critiques; son fonctionnement souleva des objections qui paraissaient d'autant mieux justifiées que le procédé mécanique était plus onéreux que la frappe au marteau. Les très nombreux documents publiés ou republiés sur cette période de notre histoire monétaire par M. Mazerolle font la lumière sur toutes ces difficultés, mettent à nu parfois des luttes de personnes et des conflits d'intérêts qui se dissimulaient derrière des questions d'art et de technique. La routine étant tenace et défendue par la Cour des Monnaies, on continua la frappe au marteau pour un certain nombre de pièces; si bien qu'en 1585 Henri III décida de séparer la fabrication des monnaies de celle des médailles; le balancier du logis des Étuves fut réservé aux médailles, pièces de plaisir et jetons, la frappe des monnaies devant être, comme par le passé, exécutée au marteau. Sous Henri IV, Nicolas Briot, qui avait la superinten-

dance de la Monnaie du Moulin, en perfectionna la machinerie et essaya d'en relever le prestige. En butte à l'hostilité ardente de la Cour des Monnaies, il dut passer en Angleterre, où il porta et fit adopter ses inventions. Il ne fallut rien moins que l'autorité de Richelieu pour triompher de la Cour des Monnaies et des tailleurs à ses gages, qui tenaient toujours pour la frappe au marteau. Richelieu et le chancelier Séguier donnèrent leur confiance à Jean Warin, qui, nommé graveur général des monnaies, fit transférer le Balancier au Louvre même et en améliora encore l'outillage; en 1645, l'emploi du marteau pour la frappe de la monnaie fut définitivement interdit. Mais l'établissement où l'on frappait au marteau ne fut pas fermé pour cela. La Cour des Monnaies y installa un outillage mécanique et lui réserva les commandes de monnaies, de sorte que le Balancier du Louvre, réduit à ne plus frapper que des jetons et des médailles, devint une simple manufacture royale, analogue à celles de Sèvres ou des Gobelins. Cette dualité d'établissements, l'un frappant les monnaies, l'autre les médailles, persista jusque sous Napoléon Ier, qui, en 1804, les réunit en faisant transférer la *Monnaie des médailles* du palais du Louvre à l'*Hôtel des monnaies*, quai Conti.

Nous avons dû nous borner à ces indications sommaires qui montrent dans quel cadre se placent les documents publiés par MM. Mazerolle et Rondot, et quelle est la nature des faits qu'ils éclairent. Ce n'est pourtant que la moindre partie de leur intérêt : la biographie documentée de nos artistes médailleurs et graveurs de coins et le catalogue de leurs œuvres restent le principal attrait de ces deux grands ouvrages consacrés à la gloire de l'art français.

E. BABELON.

LES PHÉNICIENS ET L'ODYSSÉE.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Voici comment M. Bérard, au début de son douzième livre, expose le sujet :

À la fin de ce long voyage sur les traces du héros, après cette explication de chacune des Aventures, il faudrait maintenant chercher à comprendre — ou tout au

[1] Victor Bérard. *Les Phéniciens et l'Odyssée*, 2 vol. in-8°. Paris, Librairie Armand Colin, 1902 et 1904, t. II. — Voir les premiers articles dans les numéros de mars et d'avril 1905, p. 130 et 177.

moins à imaginer — comment cette œuvre a pu se produire, par quelle union du génie grec et de la science sémitique, à quel carrefour des civilisations achéennes et levantines, en quelle rencontre des Muses et des Phéniciens, — bref quelles furent les sources, la composition, la patrie et la date de cette *Odysseia*.

Sources, composition, patrie et date : quatre questions obscures et de réponse toujours incertaine, quand il s'agit d'œuvre d'art, d'art littéraire, de littérature fort ancienne et de poète inconnu, — car c'est dans l'œuvre seule que je voudrais chercher d'abord ces hypothèses, sans tenir grand compte, au préalable, des traditions plus ou moins fantaisistes que les anciens ont pu nous transmettre.

. . . .

Pour maintenir dans ces chapitres comme une atmosphère non de certitude, mais d'hypothèse, j'aurais voulu commencer toutes mes phrases par les formules : *Il semble que... On peut imaginer... Il est plus logique de croire...*, etc... et glisser, entre chaque mot, quelques *peut-être*, *sans doute* et autres adverbes dubitatifs. La seule crainte m'a retenu de compliquer, sans grands bénéfices, ces déductions fort complexes déjà... Dans leurs reconstitutions de monuments ruinés ou disparus, les architectes ont à leur disposition des lignes différentes, pleines ou ponctuées, et des encres polychromes pour traduire aux yeux du spectateur la certitude variable de leurs calculs et restaurations ; ils ne mettraient ici que des lignes ponctuées et des encres poétiques d'azur et de carmin.

Dans le résumé très bref que nous devrons donner des idées de M. Bérard, le caractère hypothétique de toute sa doctrine, ce caractère qu'il a tenu à marquer dès le début par une juste et vive comparaison, s'atténuera encore : nous prions le lecteur de ne pas oublier la réserve générale sous laquelle il présente ses théories.

I. La première question à traiter est celle des *sources ;* c'est la question capitale. Tout l'ouvrage n'a été écrit que pour faire partager la conviction à laquelle M. Bérard est arrivé sur la nature de ses sources et, presque à chaque page de notre compte rendu, nous avons eu l'occasion de montrer quelle vraisemblance présente la solution du problème posé par M. Bérard, l'idée de laquelle il est parti. Cette idée, voici comment il la formule :

À l'origine de tout, il y eut un périple ou des fragments de plusieurs périples. J'entends par là des descriptions de mer, de côtes et de pays, faites par des navigateurs pour les besoins de la navigation, avec les habitudes, les visions, les termes et les idiotismes des gens de mer. L'existence de ce périple originel nous est prouvée, je crois, tant par le fond même et la matière des récits odysséens que par leur texte, formule et expressions.

Sur le fond, M. Bérard n'a pas d'hésitation. Après avoir examiné toutes les Aventures, il croit pouvoir affirmer qu'elles ne contiennent pas de descriptions imaginaires ni même, dans chacun de leurs paysages, de détails purement fantaisistes.

En attachant un sens réel à tous les mots du texte, en bannissant les explications dites *poétiques*, nous sommes parvenus, dit-il, à localiser les moindres détails du *Nostos*. Sur nos cartes marines, avec l'aide des *Instructions nautiques* et des voyageurs, nous avons constaté l'exactitude minutieuse et la véracité fidèle de toutes ces descriptions. Le *Nostos* proprement dit, aussi bien que la *Télémakhéia*, nous a rendu, en fin de compte, une galerie de tableaux géographiques.

Mais, et c'est un point sur lequel il insiste avec raison, ces tableaux ne sont pas dessinés à la mode des géographes terriens. Ils trahissent la main des navigateurs par la vision même qu'ils supposent des réalités. Dans tous les épisodes de l'Odyssée, on retrouve cette différence fondamentale entre les « vues de côtes », telles que les aperçoivent les *Instructions* et les cartes marines, et les « vues de pays », telles que les terriens les distinguent en leurs géographies, nomenclatures et frontières. S'il semble y avoir parfois des erreurs dans ces portraits, elles s'expliquent par l'origine même de la donnée. C'est ce dont M. Bérard rappelle un curieux exemple : il a expliqué comment, dans le détroit d'Ithaque, un îlot rocheux, celui que le poète appelle *Astéris*, s'est confondu, pour l'œil des marins, avec l'île voisine dont il couvre les Ports-Jumeaux. Tout cela n'a plus été que les éléments inséparables d'un même mouillage. Bien choisies comme termes de comparaison, plusieurs citations des périples de Skylax, d'Hannon et d'Aviénus justifient ces assertions, que confirment d'ailleurs, d'un bout à l'autre de l'Odyssée, la manière dont est présentée la nomenclature des lieux et certains idiotismes de tournure. Les marins emploient une autre langue que les « terriens »; ils ne remarquent et ne décrivent pas les mêmes traits des régions qu'ils aperçoivent.

Ces caractères, on a essayé de les expliquer par l'hypothèse, aujourd'hui d'ailleurs à peu près abandonnée, d'un Homère-Ulysse, qui se serait inspiré des souvenirs de ses propres navigations; mais c'est à la façon des périples et des périples seuls que le poème est à la fois exact dans son ensemble et inexact dans certains détails. Un témoin oculaire, décrivant ce qu'il a vu lui-même, n'aurait pas commis certaines méprises. Il y a d'ailleurs, à cette hypothèse, une objection bien autrement décisive. C'est que le poème est l'œuvre d'un Hellène, tandis que le périple est celle d'un ou de plusieurs navigateurs phéniciens.

L'hypothèse d'un périple grec n'expliquerait ni l'ensemble ni le détail de la navigation, ni certains termes techniques, ni certains noms propres. Il est des parages odysséens que jamais les Hellènes n'ont connus, des sites que jamais ils n'ont fréquentés, les parages des Laistrygons, la côte de Peréjil; jamais leurs périples ne se donnèrent la peine de décrire minutieusement ces rivages que leurs flottes ne longeaient pas. Dans la

plupart des régions où nous conduit l'Odyssée, le site décrit par le poète n'est pas le site tout proche, où les marines classiques auront plus tard leur débarcadère.

Ce n'est pas sur l'île de Kirké, mais à Anxour-Terracine que les Hellènes viendront trafiquer. Ils ne feront pas de la Petite Île (Nisida) une relâche ni une «ville bien bâtie»; ils ne monteront pas à la caverne du Kyklope; mais, installés à Naples, ils exploiteront tout à la fois les «Sourcils des Yeux» et les champs de la Plaine... Partout on a ainsi l'opposition du site grec et du site odysséen, sites tout différents, répondant à des besoins contraires. Le site grec convient toujours à des colons ou à des marchands fixés à demeure, en pays allié ou conquis. Le site odysséen n'est jamais qu'un passage, une relâche, une aiguade, un reposoir en pays sauvage, hostile ou inconnu[1].

Les doublets signalés par M. Bérard concourent d'ailleurs à la démonstration. Si certains d'entre eux restent sujets à caution, il y en a qui ne peuvent guère être contestés et où le nom grec d'un site est ou l'exacte traduction ou l'altération visible, par une sorte de calembour, d'un terme sémitique. Il y a aussi la langue même du *Nostos*, où l'on distingue des tournures, des idiotismes qui ne s'expliquent pas par le grec; l'auteur rappelle plusieurs de ces façons de parler. Le *Nostos* a même conservé quelques mots dont les Hellènes semblent n'avoir jamais connu l'usage. *Gaulos*, avec le sens de cruche, est une transcription du sémitique *g-ou-l;* les Hellènes ne l'employèrent que pour désigner une espèce de navire. Le *Nostos* peut même nous rendre quelques mots sémitiques dont le poète paraît avoir ignoré la signification. *Molu* n'a jamais rien voulu dire aux oreilles des Hellènes et le poète nous prévient que ce n'est pas un terme de la langue des hommes; les dieux seuls le connaissent[2]. Or l'Écriture donne le nom de *m. l. ou. h* à une plante des sables, qui doit être celle que Hermès arrache sur la grève voisine du palais de Kirké pour la donner comme talisman à Ulysse. Voici un exemple d'une transcription littérale de texte à texte.

Enfin il y a une dernière raison, vraiment décisive. Dans le siècle où l'*Odyssée*, sauf à s'enrichir encore de quelques additions postérieures, a pris la forme sous laquelle nous l'avons reçue, les marins de cette Ionie où a fleuri la poésie épique n'avaient pas encore dirigé vers l'Occident la proue de leurs navires et franchi l'Adriatique. L'horizon nautique des Grecs ne dépassait pas le canal d'Ithaque. Au delà, c'était l'inconnu, un monde obscur où leurs yeux ne distinguaient plus rien. Ce n'est donc pas des périples grecs qui ont pu fournir au poète l'esquisse du *Nostos* et on s'explique aisément que, n'ayant aucune idée des situations relatives

[1] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 558. — [2] *Odyssée*, X, 305.

ni des distances, il ait promené Ulysse d'un bout à l'autre de la Méditerranée, des côtes d'Afrique à celles d'Italie.

II. *Procédés et inventions.*

Du périple au poème, il peut sembler d'abord que le passage se fit directement par quelques simples procédés. Tout périple est un chapelet de noms propres. Notre poème est une galerie de personnages. Ce sont les noms du périple qui sont devenus les personnages du poème. Comme le Pirée se fit un homme dans la bouche du singe de la fable, l'Œil Rond, dans les vers de l'Odyssée, se fit un géant, l'Épervière une déesse, la Cachette une nymphe, le Pilier un porteur du ciel. Ces noms personnifiés ont pris les mœurs, la parole et la vie d'hommes véritables ou de héros presque divins; ils mangent et boivent, parlent et se meuvent, s'irritent et s'apaisent, discutent et injurient [1].

Cette citation indique le sens général des idées exposées dans ce chapitre, où l'auteur renvoie sans cesse aux pages de ses deux volumes pour rappeler et faire comprendre comment, dans les aventures racontées par le poète, on retrouve partout en œuvre « la même force agissante, vivifiante, qui donne le mouvement aux choses et le sentiment aux pierres elles-mêmes ». Ce chapitre est peut-être d'ailleurs, de tous, celui qui se prête le moins à une analyse sommaire, en raison du caractère délicat et subtil des inductions que présente là l'auteur et des comparaisons qu'il institue en faisant de nombreux extraits du Périple d'Hannon et autres documents du même genre. Nous nous contenterons donc de résumer ses conclusions. Ce n'est pas, croit-il, un périple continu que le poète semble avoir taillé et mis en œuvre; ce sont des fragments de périple qu'il dut ajuster bout à bout; il les a juxtaposés sans autre tenon que le vers monotone : « De là nous naviguons plus avant »,

ἔνθεν δὲ προτέρω πλέομεν,

mais, d'ordinaire, sans donner, comme le fait presque toujours le Périple d'Hannon, l'orientation de la marche ni la longueur de l'étape. Autres différences : le Périple d'Hannon est continu; il nous décrit une côte en partant d'un bout et en finissant à l'autre extrémité. Le premier caractère du *Nostos* est, au contraire, une interruption constante des routes adoptées; c'est un écheveau de marches et de contre-marches qui n'ont, au premier abord, aucune raison logique, aucune explication rationnelle. Enfin :

Le Périple d'Hannon signale sans doute les risques et les dangers, les ennemis et les monstres que l'on doit affronter au cours du voyage; mais il décrit aussi des pa-

[1] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 563.

rages heureux, des rives pacifiques et hospitalières, des aventures sans douleur et même des débarquements sans aventures. L'*Odyssée* n'est, au contraire, du commencement à la fin, qu'un tissu d'abominations. Ôtez les Lotophages : partout ailleurs, ce n'est que meurtres, noyades, assommades, scènes d'anthropophagie ou de magie noire, gueules de monstres et trous de la mort, pour aboutir enfin au naufrage de toute l'expédition et à la survivance du seul capitaine. Il semblerait que le poète n'ait connu d'un périple que les épisodes et paysages terrifiants.

M. Bérard inclinerait à croire que ce ne serait pas le poète grec qui aurait fait ce triage parmi les documents qu'un ou plusieurs périples lui mettaient sous la main.

Nombre d'aventures se passent en une « porte » ou, comme disent nos marins, en quelques « Bouches » de la mer du Couchant. Bouches de Gibraltar par Kalypso; Bouches de Bonifacio par les Laistrygons; Bouches de Nisida par le Kyklope; Bouches de Capri par les Sirènes; Bouches de Messine par Charybde et Skylla; Bouches de Libye par les Lotophages; Bouches de l'Adriatique par les Phéaciens; il semblerait que *sept* aventures nous dépeignent les monstres, les peuples ou les dieux par qui sont fermées ces sept Bouches de la mer Occidentale. Il semble aussi que, sans grand effort, on puisse rattacher toutes les autres aventures à ces Bouches... Tout compte fait, il semblerait que, dans la mer Occidentale, le héros ayant eu *dix* grandes aventures (Phéaciens, Lotophages, détroit de Messine, Aiolos, Sirènes, Kyklopes, Kirké, Pays des Morts, Lestrygons, Kalypso), *sept* prennent place en des Bouches et toutes les *dix* peuvent se grouper autour de ces sept Bouches[1].

« Serait-ce donc, se demande M. Bérard, non pas un périple prosaïque et précis de la mer Occidentale, mais quelque histoire merveilleuse et, pour lâcher le mot, quelque poème ou roman des Sept Bouches que les Sémites auraient fourni à notre poète grec ? » M. Bérard penche vers cette conjecture, que rendrait plus vraisemblable encore la prédilection bien connue des Sémites pour le nombre sept. Il est donc possible que, du périple sémitique au poème grec, le passage ne se soit pas fait aussi directement que l'on eût d'abord été disposé à le croire. On comprendrait que les Sémites aient communiqué aux Hellènes quelque conte terrifiant plus volontiers qu'un simple périple. De tout temps, les *thalassocrates* ont gardé secrets leurs renseignements de navigation. Pour les temps modernes, on a l'exemple des Portugais et des Hollandais; pour l'antiquité, les Phéniciens, au dire de Strabon, ne se contentaient pas de chercher à cacher leurs voies, « ils coulaient tous les navires étrangers qu'ils rencontraient autour de la Sardaigne ou des Colonnes d'Hercule[2] ». Ils avaient intérêt à répandre des récits tendancieux dans lesquels ils avaient peuplé de fantaisies destinées à semer la

[1] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 569.

[2] Strabon, XVII, p. 802. Cf. III, p. 175.

terreur ces parages du bassin occidental de la Méditerranée dont ils gardaient jalousement les chemins.

Si l'existence de romans ou poèmes de navigation sémitiques peut paraître probable, il est plus difficile encore de nier l'existence de modèles grecs antérieurs à l'*Odyssée*. L'*Iliade* et l'*Odyssée*, on s'accorde aujourd'hui à le reconnaître, sont la fin et non le commencement d'une littérature, de toute une floraison de récits épiques dont elles nous laissent deviner la richesse et la variété. Le *nostos*, avant le poème homérique, était déjà un genre littéraire. *Nostos* d'Agamemnon, *nostos* de Ménelas, *nostos* d'Idoménée, *nostos* de Nestor. L'*Odyssée* elle-même vise ou résume trois ou quatre de ces retours. En chacun de ces *nostoi*, les épisodes et les personnages principaux devaient être les mêmes.

Il est possible qu'avant notre *Odysseia*, l'Hellade ait connu d'autres Ulysséides, d'autres retours d'Ulysse, desquels proviendrait cette épithète *πολύτροπος*, « Le Malin »; qui, dans le premier vers du poème, semble suffire, pour l'auditoire de l'aède, à désigner clairement le héros. Ulysse n'est nommé qu'au vingt et unième vers. Les données empruntées aux périples ou au roman sémitique auraient déjà été utilisées dans ces Ulysséides antérieures. Ce qui appartiendait au poète que, faute de pouvoir lui donner un autre nom, nous devons continuer à appeler Homère, ce serait le mérite d'avoir choisi dans les matériaux ainsi préparés, pour les fondre en une composition bien équilibrée, ceux qui étaient du meilleur aloi; ce serait surtout le talent qu'il a eu de donner aux traits de son héros et des acteurs secondaires du drame un accent, une vie, une originalité auxquels n'avait atteint jusqu'alors aucun de ceux qui s'étaient essayés avant lui sur ce thème. « Je crois, dit M. Bérard, à l'œuvre d'un grand poète, travaillant sur des modèles et construisant artistement, savamment, le chef-d'œuvre des *nostoi*, — non pas de toutes pièces (il n'est pas de création humaine qui soit de toutes pièces), — mais en prenant son bien partout où il le rencontra[1] ».

III. *Âge et patrie du poème.* — Ici nous pouvons résumer beaucoup plus rapidement les idées de M. Bérard. Comme on peut le prévoir par ce qui précède, il commence par proclamer que l'*Odyssée* « n'a rien de primitif, de barbare, de sauvage »; mais, d'accord avec M. Bréal sur le caractère savant du poème, il se refuse à descendre avec lui jusqu'au VIIe siècle pour y chercher l'heure et le milieu où serait née l'*Odyssée*. Celle-ci est certainement antérieure aux navigations qui, dans la seconde

[1] *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 579.

moitié du VIIIe siècle, conduisirent en Sicile les Corinthiens et les Chalcédiens, et un peu plus tard les Ioniens de Phocée jusqu'en Espagne. Il revient, comme le font la plupart des critiques contemporains, à l'opinion d'Hérodote : « Homère, dit celui-ci, est mon aîné de quatre siècles, pas plus. » Mettez Hérodote au milieu du Ve siècle, vers 450; Homère fleurira vers le milieu du IXe siècle, en 850 environ. Cette date concorde avec ce que nous apprennent les documents grecs les plus dignes de foi, tels que la *Chronique de Paros*.

Quant à la patrie du poème, l'hésitation est encore moins permise. Les seules côtes d'Asie Mineure, l'Ionie et les colonies voisines, peuvent, à cette époque, avoir été le siège de la civilisation qui s'y réfléchit. C'est à la Grèce d'Asie qu'il faut reporter l'apparition de notre poème. On est conduit à cette affirmation tant par la tradition unanime des anciens que par l'étude du texte et de la langue du poème. Il y a dans la *Télémakhéia* maints traits qui y feraient voir l'œuvre d'un courtisan d'une de ces dynasties néléides dont la plus connue régnait à Milet. Or il nous est dit que des Kadméens, c'est-à-dire des Phéniciens hellénisés par un long séjour en Béotie, s'associèrent à l'émigration ionienne et se répartirent, en Asie, entre les villes principales, où leurs descendants paraissent avoir tenu une place importante. Bias, à Priène, et Thalès, à Milet, étaient issus d'une de ces familles kadméennes[1]. Grand bazar de l'Anatolie, où venaient converger toutes les routes de terre et de mer, Milet vit certainement les vaisseaux syriens se presser dans son port et les marchands phéniciens installer chez elle des comptoirs ou même un quartier — on disait alors un *camp* — analogue à celui que les Sidoniens et les Tyriens avaient en Égypte, à Memphis[2]. Les Kadméens, dont quelques-uns avaient peut-être conservé la pratique de la langue de leurs ancêtres, étaient tout désignés pour servir d'intermédiaires entre les Phéniciens du camp et les Hellènes de la ville et du voisinage. Ce dut être par eux que les aèdes, curieux et questionneurs, eurent connaissance de ces périples ou de ces romans maritimes que l'on devine, que l'on entrevoit derrière l'*Odyssée*, comme une des sources auxquelles, dans l'entourage de ces aristocraties kadméennes, à la cour des rois néléides, puisa le génie du grand poète que les siècles ont salué du nom d'Homère.

IV. Nous avons, autant que nous le permettaient les étroites limites dans lesquelles nous étions tenu de nous renfermer, donné de l'ouvrage

[1] Hérodote, I, 146, 170. Strabon, XIV, p. 633 et 635. Diog. Laërt., I, 22 et 37. — [2] Hérodote, II, 112.

de M. Bérard, volume par volume, un fidèle résumé. Même par cette analyse forcément écourtée, on a pu se rendre compte de tout ce qu'il renferme d'idées originales et neuves, de tout ce qu'il enseigne et de tout ce qu'il suggère. Il nous reste à indiquer brièvement ce qui, dans les vues présentées par l'auteur, nous paraît avoir le plus de chance de résister à la critique et de s'imposer désormais à l'attention de tout historien des lettres anciennes.

Nous sommes tout à fait d'accord avec M. Bérard sur le caractère de la poésie homérique. Nous croyons comme lui que c'est une poésie *courtoise*, au sens où les romanistes entendent ce mot, une poésie savante qui a derrière elle tout un passé déjà long d'essais et d'œuvres analogues, plusieurs générations de chanteurs épiques qui ont inventé les thèmes de l'épopée et dessiné les types de ses personnages, qui en ont, par une suite d'efforts de plus en plus heureux, créé le mètre et la langue. Cette idée fait lentement son chemin et, nous n'en doutons pas, elle finira par triompher des théories de Wolf et de ses disciples. Nous la soutenions déjà, il y a près de vingt ans, dans un essai écrit à propos du premier volume de l'*Histoire de la littérature grecque* de MM. Alfred et Maurice Croiset[1]. Les hypothèses que j'y présentais ne diffèrent que par des nuances de celles qui sont exposées dans les pages, d'ailleurs si judicieuses et si fines, que M. Bérard a empruntées, vers la fin de son second volume, à M. Bréal.

Ceci posé pour toute l'épopée, pour l'*Iliade* aussi bien que pour l'*Odyssée*, nous inclinerions à admettre, au sujet de ce dernier poème, la conjecture qui appartient en propre à M. Bérard, celle dont tout son livre n'est que le développement, l'hypothèse du périple ou du conte sémitique d'où le poète aurait tiré le tracé des voyages d'Ulysse, les données géographiques qui forment la trame du tissu sur lequel son génie a semé les fleurs de si riches broderies. On sait à quelle date nous plaçons la naissance du poème. Les Ioniens n'avaient alors, par eux-mêmes, aucune connaissance des îles situées au delà de l'Adriatique ni des rivages continentaux que baignent les mers de l'Occident. Dans ces conditions, comment se fait-il que maints traits de la topographie odysséenne, pour ces terres reculées, soient d'une exactitude singulière, dont témoignent nos *Instructions nautiques*? Cet étrange phénomène ne paraît vraiment comporter qu'une seule explication satisfaisante, celle que propose M. Bérard. Ce que les Grecs ne savaient pas par leur propre expérience,

[1] G. Perrot, *La question homérique* (*Revue des Deux-Mondes*, 1887, t. LXXXIV, p. 577-617).

ils l'ont appris des hardis marins qui s'étaient risqués dès lors dans ces parages lointains. L'auteur a eu raison d'insister sur la forme que prennent, dans le poème, les renseignements ainsi recueillis. Le détail local est d'une précision qui surprend. L'ensemble reste fragmentaire et décousu. Le poète ne sait évidemment pas dans quelle direction il doit chercher et où se trouvent, dans ces vastes espaces dont les profondeurs restent impénétrables à son regard, ces coins de paysage, ces portions des côtes de la Méditerranée dont il semble avoir une vue si nette. Il y a là une présomption sérieuse en faveur de l'origine que M. Bérard attribue aux données topographiques sur lesquelles le poète aurait bâti son plan.

Pour presque tous les sites que M. Bérard assigne aux aventures du héros, nous croyons qu'il a rencontré juste et nous sommes frappé des concordances qu'il relève entre l'aspect des terres où il fait aborder son héros et l'idée qu'en donnent les vers du poète. Il y a cependant une exception : c'est pour l'île de Kalypso. Nulle part l'auteur ne se montre plus ingénieux et plus subtil que dans l'effort qu'il tente pour l'identifier avec l'îlot de Péréjil, voisin de la presqu'île de Ceuta, à l'entrée du détroit de Gibraltar. On ne saurait nier la parenté que le poète établit entre Kalypso et cet « Atlas, qui soutient les colonnes sur lesquelles s'appuient la terre et le ciel[1] ». Cette île de Kalypso, il faut donc la chercher quelque part sur la côte d'Afrique; mais, quoi qu'en dise M. Bérard, la description qu'il nous donne de Péréjil ne répond pas du tout à la peinture que fait Homère de l'île où Ulysse est retenu sept ans prisonnier. D'une part un îlot aride et rocheux, dépourvu d'eau, couvert de courts buissons; de l'autre part des prairies verdoyantes, de grands arbres, des sources vives. Il n'aurait donc, pour une fois, été tenu aucun compte des indications contenues dans le document sémitique. M. Bérard est-il disposé à admettre que le poète, en cette occasion unique, ait ainsi dérogé à ses habitudes?

Quant aux étymologies sémitiques, si nombreuses en ces deux volumes, nous n'avons pas qualité pour les discuter. Il nous revient que quelques-unes d'entre elles soulèvent des objections. D'autres paraissent s'imposer et ajoutent à la vraisemblance de l'hypothèse, à la force des conclusions de l'auteur.

Quelques autres points prêteraient à la discussion, si nous n'étions forcé d'arrêter ici cette analyse. C'est ainsi que, dans les considérations qu'il présente sur la date probable de l'époque homérique, M. Bérard

[1] *Odyssée*, I, p. 52-53.

aurait pu, à l'appui de l'opinion qu'il soutient, tirer d'utiles arguments des souvenirs de l'âge mycénien que renferment l'*Iliade* et l'*Odyssée*, de la préoccupation que semble avoir le poète de répandre sur ses récits une couleur conventionnelle dont les tons, en partie tout au moins, sont empruntés aux mœurs et aux usages d'un monde disparu, mais non encore tout à fait oublié. Nous lui recommandons, à ce propos, un intéressant mémoire de W. Reichel, un curieux et intelligent érudit qu'une mort prématurée a trop tôt enlevé à la science [1].

C'est une des qualités du livre de M. Bérard que de faire penser, de réveiller le lecteur, de provoquer chez lui, en plus d'un endroit, des sursauts de surprise qui aboutissent parfois à une protestation motivée, qui, plus souvent, préludent à un assentiment raisonné. M. Bérard a lu Homère pour son compte, avec ses propres yeux, sans se laisser prévenir par ce qui avait été écrit sur ce sujet, depuis tant de siècles, par les commentateurs et les critiques. Il est arrivé ainsi à des vues qui lui sont personnelles, à des hypothèses qui, dans leur ensemble, atteignent toute la vraisemblance que comportent de pareilles recherches. Il a fait relire Homère. Pour beaucoup de ses contemporains il en a rajeuni et renouvelé l'impression. Son ouvrage, pour solide qu'il soit dans le fond, est un des plus amusants qui aient jamais été écrits sur l'antiquité; celle-ci, il l'a rapprochée de nous, sans la farder ni la défigurer. Ce n'est pas là un mince et commun mérite.

GEORGES PERROT.

DANTE ET LA MUSIQUE.

ARNALDO BONAVENTURA. *Dante e la musica.* 1 vol. in-8°. Livourne, Raffaelo Giusti, 1904.

La gloire de la musique n'est pas tout entière en son être propre et dans sa seule beauté. Elle s'achève et, pour ainsi dire, se couronne par l'estime, l'admiration et l'amour que lui vouèrent souvent des hommes de génie qui, n'étant pas des musiciens, furent musiciens pourtant. Poètes ou philosophes, sans parler des maîtres de la forme visible, il y a

(1) W. Reichel, *Ueber homerische Waffen*, in-8°, 98 pages, 36 figures dans le texte. Vienne, Holder.

peu de grands penseurs qui n'aient donné à la musique une grande place en leur pensée. Et pour ses fidèles, c'est un sujet d'orgueil et de joie; c'est un motif de dépit et de confusion pour ceux qui ne croient point en elle, qu'il lui vienne

de tous côtés
Des enfants qu'en son sein elle n'a point portés.

De ces enfants adoptifs, Dante n'est pas celui qui fait le moins d'honneur à sa mère, et les sentiments qu'un tel fils eut pour elle valent assurément d'être connus. On les a maintes fois étudiés, surtout en Italie. Italienne aussi, la présente étude ne s'ajoute pas seulement à tant d'autres : elle y ajoute. Elle les élargit et les élève; quelquefois elle les corrige. Enfin elle les rassemble et les enveloppe toutes. Qui voudra parler de « Dante et la Musique » après M. Bonaventura n'en saurait parler sans lui.

I. Ce grand, ce magnifique sujet offre deux aspects inégaux. Le moindre — et le plus extérieur — ne consiste que dans l'histoire de la musique en quelque sorte appliquée à Dante, dans une analyse, ou tout au moins dans une revue des œuvres musicales que tantôt le personnage du poète et tantôt sa poésie inspira.

Le premier, entendez le plus ancien interprète musical de Dante, paraît avoir été ce gracieux Casella, que le poète rencontre au second chant du *Purgatoire*, et que seul entre tous il appelle sien, « *Casella mio* », tant il l'avait aimé :

Si quelque loi nouvelle ne t'enlève point la mémoire ou l'usage de ces chants amoureux qui avaient coutume d'apaiser tous mes désirs,
Qu'il te plaise de donner cette consolation à mon âme, qui, en venant ici avec son corps, a tant souffert[1].

Aussitôt l'âme encore mélodieuse se met à chanter, et son chant n'est autre que la fameuse *canzone* de Dante lui-même : « *Amor, che mi ragiona nella mente.* » Casella l'avait mise en musique sur la terre et, jusque dans la mort, il n'avait pu l'oublier.

Un autre musicien contemporain « *dette il suono*, donna le son » à une autre *ballatella* du *canzoniere* :

Deh! Violetta, che in ombra d'amore,

mais celui-là, qui s'appelait Scochetto, le poète ne l'a pas nommé.

Beaucoup plus tard, à la belle époque de la polyphonie vocale, deux

[1] Traduction Ozanam

grands maîtres flamands, Josquin des Prez et Adrian Villaert, prirent à leur tour pour texte quelques vers de Dante. Leurs œuvres ne sont pas arrivées jusqu'à nous. De même s'est perdue la *Déploration d'Ugolin*, que l'un des créateurs du style monodique et récitatif, Vincenzo Galilei, fit chanter à Florence dans les dernières années du XVIe siècle par un ténor « de bonne et intelligible voix » au-dessus d'un concert de violes (*soprà un concerto di viole*).

Après Galilei, et pour quelque deux cents ans, la musique oublie Dante. Ce n'est guère qu'au XIXe siècle qu'elle se ressouvient de lui. Dans le poème de l'*Otello* de Rossini, parodié de Shakespeare, il y a trois beaux vers à peine, qui sont de Dante :

...Nessun maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria....

Et chacun sait, depuis surtout que Musset l'a fait éloquemment savoir, quel surcroît d'expression et de beauté la fameuse terzine a trouvé dans la mélopée du gondolier passant le soir sous la fenêtre de Desdemona près de mourir.

Peu de gens, au contraire, connaissent une mélodie écrite encore par l'auteur de *Guillaume Tell*, trente ans après sa retraite ou son « *gran rifiuto* » sur le sublime récit de Francesca. Rossini, d'ailleurs, ne se dissimulait pas la difficulté — surtout pour les autres — de mettre Dante en musique. Ayant appris un jour que Donizetti préparait un Ugolin : « C'est beaucoup d'orgueil, écrivait-il, et le bon Dieu lui-même ne s'en tirerait peut-être pas, en admettant qu'il soit musicien. »

Dans le catalogue de musique dantesque dressé par M. Bonaventura, que faudrait-il citer encore? Le beau poème symphonique de Liszt; une adaptation faite par M. Boito de l'*Abendlied* de Schumann aux célèbres tercets :

Era già l'ora che volge il disio... ;

enfin et surtout l'une des dernières œuvres de Verdi, les Laudes à la Vierge (prière de saint Bernard), tirées du dernier chant du *Paradis*. Le reste — hormis peut-être, pour la singularité du cas, certain « Ballet dantesque », de Napoleone Giotti — le reste, bien qu'honoré par notre confrère d'une abondante nomenclature, vaut à peine l'honneur d'être nommé.

II. « Musicable », nous venons de le voir, et surtout musical, ainsi que nous le verrons, Dante fut musicien aussi. Il le fut d'esprit et de

IMPRIMERIE NATIONALE.

cœur. Il connut la musique par les deux modes de connaître : par l'intelligence et par le sentiment. Quelques lignes de Boccace témoignent de l'amour du poète pour la musique et de son amitié pour les meilleurs musiciens, instrumentistes et chanteurs, de son temps. Il se plaisait à composer pour eux. Dante croyait à l'attraction réciproque de la musique et de la poésie, à l'union nécessaire, et pour tous les deux bienfaisante, du verbe avec le son. Dans le douzième chant de la *Vita nuova*, il parle du *dolce sono*, de la *nota soave* ajoutée à sa *canzone* :

Ballata, io vo' che tu ritrovi Amore,

et cet Amour lui conseille en songe de n'envoyer ses vers à Béatrice que revêtus, parés de la suave harmonie où lui-même, l'Amour, est, de son propre aveu, toujours présent.

Sur la nature ou l'essence de la musique, sur le rapport entre le son et l'âme, la pensée de Dante se rencontre avec de hautes et chrétiennes pensées. Le poète eût souscrit à cette observation de saint Thomas d'Aquin, où se découvre et se définit la puissance et la fonction de notre art : *In audibilibus manifeste inveniuntur similitudines morum.* Et lorsque saint Augustin avait dit à peu près, dans son traité *De Musica*, que nos diverses affections correspondent aux modes divers de la voix et du chant, il avait en quelque sorte annoncé l'idée et presque les termes de ce tercet du *Purgatoire* :

Talor parliam l'un alto e l'altro basso,
Secondo l'affezion ch'a dir ci sprona,
Ora a maggior ed ora a minor passo[1].

Si c'est une question capitale — et c'en est une — que la question du pouvoir expressif de la musique, si l'on a dit avec raison de l'expression musicale qu'elle aurait toujours — à jamais irréconciliables entre eux — ses partisans et ses ennemis, ses athées et ses dévots, il n'est pas douteux que les derniers puissent réclamer Dante pour un des leurs, ou plutôt se réclamer de lui.

Dans celles de ses œuvres que, par rapport à la *Divine Comédie*, on appelle « mineures », Dante expose plus d'une fois des idées musicales. Mainte page du *Convivio* fait consister la beauté du chant, comme celle du corps humain, dans la perfection des rapports ou des convenances, que ces rapports d'ailleurs soient de succession et constituent la mélodie,

[1] « Souvent nous parlons, l'un haut et l'autre bas, selon que le repentir nous presse d'un éperon plus impétueux ou plus lent. » (*Purgat.*, ch. XX.)

ou, s'il s'agit de l'harmonie, qu'ils soient de combinaison. À cet égard, la musique occupe, selon Dante, la même place au milieu des arts que le ciel de Mars au centre des neuf cieux. L'une et l'autre, — et la comparaison ou l'assimilation musico-cosmogonique demanderait quelques développements impossibles ici, — l'une et l'autre se ressemblent et s'égalent par leur éminente et commune valeur de relation. C'est à l'idée de relation que se ramène en grande partie, au moins dans sa partie abstraite, l'esthétique musicale de Dante, et la musique ne lui paraît la plus belle « des sciences » que parce que cette idée la domine et, pour ainsi dire, la constitue tout entière.

Dante a senti profondément que la musicalité des vers fait la difficulté, sinon l'impossibilité de les traduire, et, lorsque l'auteur du *De vulgari eloquio* nous déclare que la poésie *nihil aliud est quam fictio rhetorica in musica posita*, il semble bien qu'il la définisse moins en poète qu'en musicien.

Quel musicien jamais honora la musique jusqu'à souhaiter qu'on n'appelât point du même nom, *citarista*, celui qui fait d'un instrument son commerce et celui qui n'en fait que son art et sa joie! Ces artistes pourtant, qu'il aimait, il a vu leurs travers, leurs ridicules, et, quand on les prie, leurs façons de se faire prier. Nous-mêmes enfin, pauvres critiques, il ne nous a guère épargnés. N'a-t-il pas prétendu que, pour connaître d'un art, il est bon que nous le connaissions, qu'il nous soit en quelque sorte « prochain »? Or, a-t-il ajouté, de tous les arts, *la medicina è più prossima al medico e la musica al musico.* Il faut avouer que de notre temps, en notre « partie », on n'attache pas toujours assez d'importance à cette proximité.

III. Les œuvres « mineures » de Dante n'exposent guère que des théories musicales. Mais la musique se montre elle-même vivante, et pour ainsi dire en acte, dans la *Divine Comédie*.

Le poème de Dante est un chant. C'est Tieck qui l'appelle un mystique et insondable chant, et tel est littéralement son caractère. Je donne à Dante ma plus haute louange quand je dis de sa *Divine Comédie* qu'elle est, en tout sens, essentiellement un chant. Le langage, sa simple *terza rima*, sans doute l'aidait en ceci. On lit tout au long naturellement avec une sorte de psalmodie. Mais j'ajoute qu'il n'en pouvait être autrement; car l'essence et la matière de son œuvre sont elles-mêmes rythmiques. Sa profondeur, et sa passion ravie, et sa sincérité la font musicale. Allez assez profond, il y a de la musique partout. . . Dante est le porte-parole du moyen âge; la pensée, dont on vivait alors, s'élève là en musique éternelle. . . Dante, l'homme italien, a été envoyé dans notre monde pour incarner musicalement la religion du moyen âge, la religion de notre moderne Europe et sa vie intérieure.

Autant que des unissons, M. Bonaventura signale dans le poème dantesque de véritables cantates pour *soli* et chœur. À peine Pierre d'Aragon et Charles de Provence ont-ils achevé le *Salve Regina*, qu'une âme, les mains jointes vers l'Orient, se lève. Elle entonne doucement le *Te lucis ante* et d'autres âmes coryphées lui répondent avec une égale douceur.

Les chants quelquefois s'entremêlent de danses. La musique alors meut ou fixe des figures féminines en des pas gracieux, en des attitudes charmantes. Il arrive aussi que les voix, le chant ne suffisant plus à leur émotion, s'emportent jusqu'à crier :

Poi cominciò da tutte parti un grido
(*Purgatorio*, ch. xx).

C'est un *Gloria in excelsis* que les âmes du Purgatoire attaquent avec cette violence, et bien des siècles après Dante c'est aussi le *Gloria* que le Bach de la *Messe* en *si* mineur et le Beethoven de la *Messe* en *ré* commenceront par des cris plutôt que par des chants.

Bach et Beethoven! Certaine imagination musicale de la *Divine Comédie*, peut-être la plus grandiose de toutes, évoque infailliblement ces deux noms. Nous voulons parler, avec M. Bonaventura, de l'*Hosannah* décrit au xxviiie chant du *Paradis*. Après que Béatrice a fini d'exposer à Dante la mystérieuse concordance des neuf cieux avec les neuf chœurs célestes, ces neuf chœurs se divisent en trois. Chacun fait entendre trois mélodies à la fois, de sorte que l'ensemble ne comprend pas moins de neuf parties réelles. Ainsi — M. Bonaventura l'observe avec raison — il semble bien que le poète ait prévu les gigantesques polyphonies de l'avenir. Ainsi, pouvons-nous ajouter, dans l'ordre entier de la musique et dans toute son histoire, la poésie dantesque a des racines profondes et, la symphonie instrumentale exceptée, il n'est pas une forme, pas une catégorie de la beauté sonore que le poète de la *Divine Comédie* n'ait autrefois connue ou devinée et qu'il ne nous rappelle aujourd'hui.

IV. Rien n'est juste au fond, sous une forme déplaisante, comme cette observation d'un commentateur de Dante, Giordani : *Il Purgatorio e il Paradiso hanno la musica per materia e per macchina principale.* Plutôt que la « matière » et la « machine », disons que la musique est l'esprit et l'âme du *Purgatoire* et du *Paradis*.

Elle l'est pour le moins autant que la lumière et M. Bonaventura consacre un des principaux chapitres de son ouvrage à suivre à travers

les deux dernières *cantiche* la correspondance des phénomènes lumineux et des phénomènes sonores. Un vers, un mot témoigne à chaque instant de ce dualisme qui partage le poème entier et qui rend les deux sens du poète, son ouïe et sa vue, dépendants et, pour ainsi dire, « vicaires » l'un de l'autre.

Si Dante veut exprimer l'idée de ténèbres, il parlera du soleil qui « se tait » ou d'un lieu « muet » de clarté. Ailleurs, mêlant au vocabulaire de la peinture le langage de la musique, il se plaint que pour nous représenter « les plis » (*pieghe*) que fait la voix et le chant de saint Pierre, sa voix, à lui Dante, ait de trop vives couleurs. Et peut-être — nous le sentons du moins trop souvent — la difficulté, sinon l'impossibilité de la critique musicale consiste-t-elle en ceci, que la parole est *troppo color vivo* pour décrire le son et ses « plis » délicats.

Una *melodia* dolce correva
Per l'aer *luminoso*.

En deux mots, voilà les doubles délices du *Purgatoire* et du *Paradis*. Le mystique pèlerin ne les goûte jamais qu'ensemble. Les âmes se révèlent à lui comme des voix et comme des flammes [1], et malgré les splendeurs qui souvent l'éblouissent, il paraît moins touché par les rayons que par les chants [2]. Quelquefois même il finit par mêler les deux ordres de sensations et d'images, comme dans ces deux vers :

E come in fiamma favilla si vede
E come in voce voce si discerne

(*Paradiso*, ch. VIII).

ou dans ce vers unique :

Si del cantar e si del fiammegiarsi

(*Paradiso*, ch. VII).

Aussi bien, la lumière et le son n'étant l'un et l'autre que mouvement et vibration, l'identité des impressions répond à l'identité des phénomènes. L'ordre de la nature et celui de l'âme sont d'accord. « *Hör' ich das Licht?* Est-ce que j'entends la lumière ? » s'écriera, six siècles après Dante, Tristan moribond appelé par Iseult. Ainsi nous trouvons une fois de plus, chez

(1) *Paradiso*, ch. X :

E il canto di quei lumi...

(2) *Paradiso*, ch. X :

Io vidi più fulgor vivi e vincenti
. . . .
Più dolci in voce che in vista lucenti.

le poète et le prophète — *vates*, disait Carlyle — de la *Commedia*, le pressentiment de grandes paroles et de grandes vérités.

Si maintenant on se demande quel est, selon Dante, le caractère et le suprême bienfait de la musique, il apparaît évidemment que c'est la douceur et la paix. *Dolce*, *dolcemente*, ces mots reviennent sans cesse pour définir l'effet et l'*ethos* même des chants. Le poète n'associe jamais les sons qu'à l'ordre des sentiments affectueux et, pour ainsi parler, des passions heureuses. Il ne les fait jamais, comme les mots, interprètes ou serviteurs de la colère, de la haine, du désespoir, et si la musique, dans le *Purgatoire* et le *Paradis* partout présente, est absente de l'*Enfer*, c'est parce que l'*Enfer* est le séjour, autant que du désordre irréparable, de l'inconsolable douleur.

Ce don de pacifier et d'attendrir, la musique le possède en quelque sorte à l'infini. Dante assure à mainte reprise, pour l'avoir sans doute éprouvé, que rien de nous-mêmes n'échappe à l'influence des sons et que leur charme nous gagne et nous garde tout entiers. Dans le passage cité plus haut du *Convivio*, après une première analogie entre le ciel de Mars et la musique, Dante en signale encore une autre. De même que « Mars dessèche et brûle toute chose » et qu'il attire les vapeurs, ainsi « la musique attire les esprits de l'homme, qui sont comme les vapeurs de l'âme[1] ». Et telle est la force de cette attraction, que les esprits « cessent presque toute autre opération[2]. . . L'âme entière écoute et la vertu de tous les autres esprits semble accourir vers l'esprit sensible qui reçoit le son[3] ».

Voilà pour ainsi dire la théorie de la toute-puissance de la musique. La *Divine Comédie* nous en offre comme un exemple pratique dans l'effet produit par le chant de Casella sur les âmes qui l'écoutent :

Alors il commença : *Amor che nella mente mi ragiona*, avec tant de charme, que sa douce voix chante encore dans mon cœur.

Mon maître et moi, et toute cette foule qui était avec le chanteur, nous paraissions si contents que nul autre soin ne semblait nous toucher.

Tous nous restions immobiles et attentifs à ses accents. Et voilà que l'austère vieillard nous crie : « Qu'est ceci, esprits paresseux !

« Quelle est cette négligence et pourquoi ce retard ? Courez à la montagne et dépouillez vos yeux des écailles qui ne vous laissent pas voir Dieu[4]. »

[1] « La musica trae a se gli spiriti umani che sono quasi principalemente vapori del cuore. » (*Convivio*, trattato II, 14.)

[2] « Quasi cessano da ogni operazione. » (*Convivio*, *ibid.*)

[3] « Si è l'anima intera quando l'ode, e la virtù di tutti quasi corre allo spirito sensibile che riceve il suono. » (*Convivio*, *ibid.*)

[4] *Purgatorio*, ch. II, traduction Ozanam.

Ainsi le poète chrétien a chéri la musique à ce point qu'il a permis à des âmes d'oublier pour elle un moment la dernière démarche de leur salut. À qui pourrait s'en étonner M. Bonaventura en donne deux excuses, deux raisons même. La première est que Dante honore et glorifie dans la musique non pas l'élément sensible, encore moins sensuel, mais l'esprit, la source des « passions nobles », comme disait Vauvenargues, et des sublimes pensées. La seconde raison, la plus forte, c'est que la musique, venue à nous de Dieu, remonte à Dieu avec nous. Lui-même, « l'austère vieillard, *il veglio onesto* », le savait si bien, qu'en détournant les âmes, trop longtemps charmées, du chant qui les retenait captives, il ne veut que les convier à de plus divins et suprêmes concerts.

D'un bout à l'autre de l'évolution ou plutôt de l'élévation de Dante à travers les cercles célestes, la musique préside à tous les rites qui libèrent et qui purifient. Elle s'accroît dans les mêmes proportions que la lumière, la gloire et la béatitude, pour s'épanouir et se consommer au centre, au foyer de la divine splendeur. La région supérieure du Paradis est celle des magnifiques ensembles, des *tutti* prodigieux. À travers l'empyrée, les *Te Deum* et les *Salve Regina*, les *Sanctus* et les *Hosannah* se mêlent ou se répondent. Enfin la *dolce sinfonia del Paradiso* s'achève par un universel *Ave Maria*. C'est la conclusion et l'épilogue, dira le lecteur, s'il est seulement poète; mais, s'il est musicien aussi, il ajoutera : c'est la dernière reprise, c'est le motif augmenté, c'est le *code*, c'est la cadence.

S'il est musicien aussi, il se félicitera d'abord qu'il n'y ait pas dans l'*Enfer* un seul de ses pareils, quitte à s'attirer la maligne réponse qu'on nous fit un jour à nous-même : « Attendez ! » Mais surtout il se réjouira pour la musique, heureux qu'elle ait reçu de la poésie — et de laquelle ! — des assurances d'immortalité. « Il est croyable, dit saint Thomas d'Aquin, qu'après la résurrection les saints chanteront les louanges de Dieu : *Credibile quod post resurrectionem erit in sanctis laus vocalis.* » Le grand poète a partout confirmé la croyance du grand docteur. Encore une fois il n'y eut jamais pour la musique de plus glorieuse promesse et pour les musiciens de plus chère espérance.

Camille BELLAIGUE.

L'ESSAI DE SOULÈVEMENT DES BOERS EN 1815.

The rebellion of 1815, generally known as Slachters Nek, a complete collection of all the papers connected with the trial of the accused, with many important annexures, edited by H. C. V. Leibbrandt, un vol. in-8°. Le Cap. W. A. Richards and sons, 1902.

Le Graaff Reinet et l'Uitenhage, les deux districts orientaux du Cap de Bonne-Espérance, devenu colonie britannique depuis 1806, furent agités en novembre 1815 par la tentative que firent quelques habitants pour soulever leurs compatriotes contre le gouvernement. Cette insurrection est appelée « la révolte de Slachters Nek » du nom d'une colline sur laquelle se déroulèrent deux des principaux épisodes, et qui est située en face du confluent de la Baviaan river et de la Great Fish river, un de ces nombreux petits fleuves qui se jettent dans l'Océan Indien entre le cap des Aiguilles et la baie de Natal (voir la carte, p. 269).

On ne connaissait jusqu'à présent cet événement que d'une manière superficielle. Aussi y a-t-il lieu de se féliciter que tous les textes le concernant aient été mis au jour par le Directeur des Archives du Cap, M. H. C. V. Leibbrandt, qui apporte un zèle infatigable, et dont nous avons déjà eu l'occasion de le louer ici même, à communiquer au public studieux les documents inédits conservés dans le riche dépôt dont il a la garde. La plus grande portion du présent volume (782 pages sur 979) est consacrée à la publication des pièces du procès criminel intenté aux insurgés après leur défaite : procès-verbaux sommaires des audiences, réquisitoire du ministère public, sentence rendue par la cour de justice et documents relatifs à son exécution, réponses des accusés et dépositions des témoins. L'appendice A donne le texte de 107 lettres relatives à l'affaire de Slachters Nek, reçues en 1815 et en 1816 par le *Colonial Office*, nous dirions par le Ministère de l'intérieur, de Capetown; elles émanent pour la plupart du *landdrost* du district d'Uitenhage, J. G. Cuyler, qui joua, ainsi qu'on le verra plus loin, un rôle capital dans les événements. Dans l'appendice B on trouvera le texte de lettres adressées à la même époque aux fonctionnaires des districts orientaux, soit par le gouverneur de la colonie, lord Charles Henry Somerset, soit par ses secrétaires, le lieutenant-colonel C. Bird et Henry Alexander. L'appendice C est intitulé : *Case of Frederick Cornelis Bezuidenhout;* il se rapporte à une affaire distincte de celle de Slachters Nek, mais qui en fut la cause

première. Enfin l'appendice D, *Extracts from the Court calendar for the year 1815*, renseigne le lecteur sur la position officielle occupée dans l'administration du Cap par tous les fonctionnaires qui participèrent aux événements de 1815. Outre ces appendices, l'ouvrage contient une grande carte hors texte intitulée : *Eastern frontier of the colony of the Cape of Good Hope*.

Le principal défaut de ce recueil est d'être insuffisamment ordonné. Pourquoi, par exemple, une requête des accusés implorant l'indulgence de la cour de justice est-elle insérée au début du volume (p. 26) alors que logiquement elle aurait dû être placée après le compte rendu des audiences du procès? Pourquoi les pièces relatives à l'exécution de la sentence ne figurent-elles pas, ainsi que la chronologie le voulait, vers la fin du volume? Ce défaut d'ordre n'est compensé ni par un index, ni même par une table analytique des matières, de sorte que le lecteur, dépourvu de tout guide, se sent comme égaré au milieu de tous ces documents.

La carte n'est pas non plus à l'abri de toute critique. On n'a point dressé une carte originale, mais reproduit simplement une partie de celle de l'Afrique du Sud qui fut publiée en 1848 par John Arrowsmith, de sorte que le lecteur a sous les yeux la géographie politique de la partie orientale du Cap non pas telle qu'elle était en 1815, mais telle qu'elle sera devenue trente-trois ans plus tard, avec tous les changements démographiques, administratifs et toponymiques survenus dans le pays pendant ce laps de temps.

Si l'on peut regretter que ces documents n'aient pas été publiés selon une méthode qui en aurait facilité l'usage, ils n'en sont pas moins précieux : les faits relatifs à l'essai de soulèvement de 1815 s'en dégagent assez clairement pour qu'on puisse tenter d'en exposer l'enchaînement; d'autre part on s'aperçoit en lisant ces textes que les Boers avaient en majorité des sentiments forts différents à l'égard du gouvernement britannique de ceux qu'on leur suppose habituellement; nous chercherons à le montrer dans la seconde partie de cet article.

I. La tentative de révolte fut provoquée par un incident fortuit. Un Boer nommé Frederick Cornelis Bezuidenhout, qui habitait la vallée de la Baviaan, ayant été invité à venir se justifier devant la cour du landdrost et des heemraaden[1] d'abord, puis devant la *Commission of*

[1] Dans chaque district le *landdrost* représentait le gouvernement, la Compagnie néerlandaise des Indes orientales au XVIIe et au XVIIIe siècle, le Roi du

circuit[1], siégeant à Graaff Reinet, d'une accusation de mauvais traitement contre l'un de ses serviteurs hottentots et n'ayant pas comparu, fut condamné par défaut à un mois de prison. Mais quand l'*under-sheriff* ou commissaire se présenta, le 10 octobre 1815, accompagné d'un détachement de troupes pour l'arrêter, Frederick Bezuidenhout commença par tirer sur les soldats, puis il se réfugia dans une grotte naturelle, qu'il supposait inexpugnable. Mais il y reçut une balle qui le tua net.

Or Frederick Bezuidenhout avait un frère, Johannes, qui, non seulement affligé, mais encore profondément irrité par cet événement, exprima devant les Boers, qui assistèrent en grand nombre aux funérailles, la ferme intention de se venger. Toutefois, un peu calmé par les sages conseils d'un *field cornet*[2], nommé Van Wijk, il ne serait peut-être point passé des paroles aux actes sans les excitations d'un certain Hendrik Frederick Prinslo. Cet individu, dont le père, Marthinus Prinslo, avait en 1799 participé lui aussi à un mouvement insurrectionnel promptement réprimé par le gouvernement, crut avoir trouvé dans la mort tragique de Frederick Bezuidenhout l'occasion de soulever ses compatriotes contre les Anglais. Des conciliabules se tinrent à la fin d'octobre et au début de novembre 1815 entre Johannes Bezuidenhout, Cornelis Faber son beau-frère, Hendrik Prinslo, et quelques autres irréconciliables, tels que les deux frères Stephanus Cornelis et Abraham Carel Bothma, Theunis Christian de Klerk, Adriaan Engelbrecht, Andries Meijer. Le plan des conjurés consistait à affranchir de la domination anglaise non pas toute la colonie (ils n'étaient point si ambitieux), mais la région orientale, en attaquant les postes militaires de Van Aard, Swart Water, Paul Bester,

Royaume-Uni depuis 1806; il exerçait des fonctions militaires, administratives et judiciaires. Les *heemraaden* étaient des Boers délégués au nombre de six à huit par leurs concitoyens. Il y avait dans chaque district une cour composée du landdrost et des heemraaden, qui avait des attributions judiciaires et administratives; cette institution datait de 1685.

[1] La *Commission of circuit*, composée de deux ou de plusieurs membres de la haute cour de justice du Cap, était ambulante, comme son nom l'indique. Elle était chargée d'inspecter les landdrosts et de recueillir dans les districts ruraux toutes les informations susceptibles d'intéresser le gouvernement. Elle constituait de plus une juridiction supérieure à la cour du landdrost et des heemraaden. Cette institution avait été créée par le gouverneur lord Caledon le 16 mai 1811.

[2] Pour défendre éventuellement la colonie contre l'attaque d'une puissance européenne et s'éviter d'entretenir un nombre excessif de soldats mercenaires, la Compagnie néerlandaise des Indes orientales avait dès le XVIIe siècle organisé les colons en milices. Les officiers qui commandaient ces milices et qui étaient choisis parmi les plus capables d'entre les colons portaient les titres de *field cornets* et de *field commandants*.

Plat House, Piet Goosens, et en refoulant les troupes du gouvernement jusqu'à la baie d'Algoa (voir la carte).



Les districts orientaux de la colonie britannique du Cap de Bonne-Espérance en 1815.

Ils projetaient de constituer une république dans laquelle leur individualisme s'épanouirait à l'aise. Vingt ans auparavant, en 1795, les colons du Graaff Reinet avaient ainsi vécu pendant quelques mois complètement indépendants du gouvernement du Cap. Plus tard, dans le courant du XIXe siècle, des républiques boers conformes à cet idéal furent fondées en différents points de l'Afrique australe, telles que la République du Natal en 1840, la République de la Klip rivier en 1847, les Républiques

réciproque et menaçaient de mort les déserteurs. Quelques assistants acquiescèrent en disant « oui » ou en levant leurs chapeaux, d'autres écoutèrent en silence. Puis Johannes Bezuidenhout emmena sa troupe, le *commando* (pour employer l'expression même des documents), sur la rive gauche de la Fish river. Ayant placé tout son espoir dans le concours des Cafres, il attendait le retour de Cornelis Faber et ne voulait plus rien entreprendre avant de connaître l'issue de sa mission.

Après avoir erré deux jours sur la rive gauche de la Fish river, le commando revint le 17 novembre sur la rive droite et campa sur la colline de Slachters Nek. Le lendemain, 18 novembre, l'insurrection fut brisée. Le landdrost Cuyler marcha du poste de Van Aard sur Slachters Nek à la tête d'une troupe mixte de soldats et de Boers fidèles. Des messages furent échangés, mais Cuyler exigea une reddition sans condition. Finalement dix-huit insurgés descendirent de la colline et demandèrent pardon en se jetant à genoux. Les autres se dispersèrent; quelques-uns allèrent se rendre au landdrost adjoint, van de Graaff.

Peu fermes, pour la plupart, dans leur propos de révolte, quand les insurgés comprirent qu'ils jouaient leur vie, ils ne balancèrent plus à se soumettre. Tel J. Marthinus Klopper, qui déposa au procès en ces termes naïfs : « Bezuidenhout nous dit qu'il fallait nous défendre, tirer et ne pas nous rendre; mais je dis que j'étais encore jeune, que je désirais vivre longtemps et que je ne voulais pas être tué. »

La débandade fut hâtée par le retour de Cornelis Faber, qui rapporta à Slachters Nek, précisément pendant que le commando y campait, le refus définitif du capitaine cafre Geika de participer au soulèvement[1].

Les insurgés qui avaient fait leur soumission le 18 novembre, ceux qui se rendirent ou qui furent arrêtés ensuite, furent incarcérés à la prison d'Uitenhage, mais les plus compromis, Johannes Bezuidenhout, les deux frères Bothma, Cornelis Faber, Andries Meijer, essayèrent de se sauver en Cafrerie. Emmenant femmes et enfants dans leurs chariots, ils remontèrent la vallée de la Baviaan et s'engagèrent dans les défilés montagneux du Winterberg (carte, p. 269).

Le 24 novembre, le landdrost adjoint Fraser, à la tête de cent hommes, et le field commandant, Willem Nel, avec vingt-deux Boers, se mirent à leur poursuite. Ils découvrirent la trace des fugitifs grâce à un insurgé nommé Pieter R. P. Erasmus, qui fut payé de son concours par une pro-

[1] En récompense de sa neutralité, Geika reçut en janvier 1816 du gouverneur de la colonie un cadeau composé de « onze tableaux de fantaisie, un pour chacune de ses femmes et un pour lui-même, six boîtes à amadou, seize couteaux, trois douzaines de jolis boutons ».

messe d'amnistie. Le 28 novembre, ils arrêtèrent dans la vallée de la Riet[1] Andries Meijer et Abraham C. Bothma et, grâce aux renseignements qu'ils en tirèrent, dressèrent le lendemain une embuscade. Stephanus C. Bothma et Cornelis Faber apparaissent les premiers sur le chemin. En apercevant les soldats, ils se sauvent, mais ils sont pris, Faber après avoir été blessé. Johannes Bezuidenhout apparaît ensuite, on lui fait signe de se rendre; il s'y refuse, et est encouragé dans sa résistance par sa femme. À lui seul, il engage un combat contre tout le commando; il tue un soldat, mais lui-même est blessé mortellement, tandis que sa femme et son fils Gerrit le sont légèrement.

Lord Somerset, gouverneur général de la colonie, constitua pour juger les insurgés un tribunal spécial (*a special commission*), qui fut composé de deux membres de la cour de justice du Cap, P. Diemel et W. Hiddingh; le landdrost Cuyler fut nommé *prosecutor,* c'est-à-dire chargé du ministère public. Les audiences se tinrent à la *drostdy* d'Uitenhage du 16 décembre 1815 au 22 janvier 1816. Le chiffre des inculpés varia pendant le procès, des prévenus ayant été relaxés et certains témoins, au contraire, arrêtés à mesure que les détails de l'insurrection étaient mieux connus; il s'élevait à quarante-sept le 19 janvier 1816, quand le *prosecutor* Cuyler lut son réquisitoire. Le lendemain, 20 janvier, la cour rendit un jugement par lequel, sur les quarante-sept prévenus, elle en condamnait six, Hendrik Prinslo, Stephanus et Abraham Bothma, Cornelis Faber, Theunis Christian de Klerk et Willem Frederick Kruger à la peine de mort par pendaison, un à la reclusion perpétuelle, douze à des peines variant entre sept ans et un an de reclusion, vingt et un à des amendes variant entre 200 et 50 thalers. Huit prévenus étaient acquittés.

La sévérité du tribunal s'explique par l'appel que les chefs de la conjuration avaient adressé aux Cafres; c'était de leur part un véritable acte de trahison, et s'ils avaient réussi, ils eussent attiré sur leurs compatriotes les mêmes calamités que ceux-ci avaient éprouvées en 1811 et dont ils étaient à peine remis. « Ils ont, disait le gouverneur lord Somerset, dans un manifeste du 10 avril 1816, requis le concours d'un ennemi hardi et sans pitié, qui avait été récemment repoussé par le courage des habitants, secondé par la vaillance de cette armée, dont ils méditaient cruellement la destruction. »

Cependant le jour même où la sentence avait été rendue, le 20 janvier 1816, le *prosecutor* Cuyler implora la clémence de lord Somerset en

[1] Affluent de la Tarka, elle-même affluent de la Great Fish river.

IMPRIMERIE NATIONALE.

faveur de certains condamnés. Le gouverneur fit droit à sa requête : il gracia Willem Kruger et atténua les peines infligées par la cour.

L'exécution des cinq condamnés à mort eut lieu le 9 mars 1816 sur cette colline de Slachters Nek où le 18 novembre précédent l'insurrection avait pris fin.

Une circonstance rendit particulièrement pénible cette scène, à laquelle tous les Boers compromis dans l'affaire assistèrent par ordre. Au moment où le bourreau enlevait les condamnés dans l'espace et retirait la plate-forme sous leurs pieds, les cordes se rompirent et quatre d'entre eux retombèrent vivants sur le sol. Ils se mirent à courir et croyant que d'après les coutumes anglaises un homme tombant ainsi devenait libre, ils crièrent grâce! L'un d'eux s'écria même que cet accident prouvait bien que Dieu ne voulait pas leur mort. « Je ne saurais décrire, dit Cuyler, l'angoisse des témoins en ce moment. » Quelques-uns lui demandèrent de faire grâce, croyant qu'il en avait le pouvoir. Mais il dut laisser la justice suivre son cours. On apporta d'autres cordes et les condamnés subirent leur sort.

II. On a souvent voulu voir dans cette insurrection de Slachters Nek une preuve de la haine des Boers contre les Anglais. Étudiée dans ses détails, elle nous semble, au contraire, témoigner du loyalisme de la grande majorité d'entre eux.

S'ils avaient été animés des sentiments d'hostilité qu'on leur prête contre le régime, ils auraient saisi l'occasion de la mort tragique de Frederick Bezuidenhout pour se soulever en masse. Or, juste à l'inverse, ils repoussèrent, pour la plupart, les propositions de Johannes Bezuidenhout, d'Hendrik Prinslo et de leurs complices.

Pendant la nuit du 13 au 14 novembre 1815, Theunis de Klerk et Piet Erasmus firent une tournée d'enrôlement : ils entraînèrent bien trois adhérents, mais ni Paul Bester fils ni Joseph van Dijk fils ne consentirent à les accompagner. Dans la journée même du 13 novembre, il y avait eu chez Daniel Erasmus une sorte de referendum; sur les treize Boers qui y prirent part, onze se déclarèrent pour le gouvernement et deux seulement contre lui. Le 15 novembre, Abraham C. Greijling, field cornet du Zwagershoek, ayant convoqué les hommes de sa circonscription, leur exposa la situation et leur demanda leurs intentions. « Tous, au nombre de trente-six, répondirent qu'ils lui restaient fidèles à lui Greijling et au gouvernement. »

Johannes Bezuidenhout ne réunit jamais plus de cinquante hommes autour de lui, parmi lesquels un certain nombre étaient venus à lui non

de propos délibéré, mais par ignorance et par surprise; d'ailleurs, entre le 14 et le 18 novembre, quelques désertions diminuèrent l'effectif de son commando. Ainsi, pendant la nuit du 17 au 18 novembre, Stephanus Frederick Grobbelaar s'éloigna subrepticement : « À Slachters Nek, dit-il, ils me placèrent en sentinelle; alors je pris mon cheval et je retournai à la maison; puis je me rendis chez M. van de Graaff (landdrost adjoint) et je demandai pardon. » Piet Claasson Prinslo, Frans Smit, Lucas van Vuuren, Christian Dreijer s'esquivèrent pareillement.

Parmi ceux que Johannes Bezuidenhout retint autour de lui, il y avait moins de convaincus dévoués à sa cause que de poltrons intimidés par ses menaces de vengeance. Il avait affirmé qu'il livrerait aux Cafres ceux des Boers qui l'abandonneraient, eux, leurs familles et leurs propriétés. Comme on le savait violent et vindicatif, on le craignait.

Cinq ou six exceptés, ces insurgés manquaient de conviction; ils ne firent jamais figure de révolutionnaires résolus.

Faibles par le nombre, ils étaient en outre dépourvus de notoriété. Aucun des chefs ne jouissait dans le pays d'une grande considération. Le landdrost Andries Stockenstrom disait de Johannes Bezuidenhout et de Cornelis Faber dans une lettre du 15 novembre 1815 : « Ils ne se sont jamais soumis à aucune autorité. Ils ont passé une plus grande partie de leur vie chez les sauvages que chez les chrétiens; ce sont des individus de la plus déplorable moralité. » Stephanus Bothma avait été exilé de la colonie. Parmi les Boers notables revêtus d'une fonction, soit civique d'*heemraad*, soit militaire de *field commandant* ou de *field cornet*, un seul, Willem F. Kruger, participa au soulèvement; encore n'était-il que *field cornet* provisoire.

Les insurgés présentent encore un trait commun : la jeunesse. Beaucoup d'entre eux n'avaient pas trente ans, pas même vingt-cinq. Theunis Christian de Klerk était âgé de vingt-neuf ans; Abraham Carel Bothma et Piet Pietson Erasmus, de vingt-huit; Abraham Ludovicus Botha, Adriaan Engelbrecht, Leendert Labuscagne et Andries H. J. Klopper, de vingt-quatre; Jacobus Marthinus Klopper, de vingt-deux; Nicolas Balthazar Prinslo, de vingt; Adriaan Labuscagne, de seize : exemples qu'il serait facile de multiplier. Johannes Bezuidenhout entraîna donc principalement des jeunes gens; les hommes d'âge et d'expérience s'abstinrent de le suivre dans son aventure.

Mais beaucoup de Boers de l'Uitenhage et du Graaff Reinet, non contents de repousser les propositions de Johannes Bezuidenhout, apportèrent leur concours aux fonctionnaires du gouvernement pour rétablir l'ordre. Un des hommes les plus importants de l'Uitenhage, Willem

Nel, field commandant du district, se jeta dès le début à la traverse de la révolte. Le 14 novembre, il se rendit, non sans un certain courage, au milieu de ses compatriotes assemblés devant le poste de Van Aard, pour les presser de renoncer à leurs projets.

Quand, le 18 novembre, le landdrost Cuyler marcha contre la position du Slachters Nek, il commandait non seulement une compagnie de soldats du gouvernement, mais encore un groupe de Boers fidèles; de même quand le landdrost adjoint Fraser se lança à la poursuite de Johannes Bezuidenhout, un commando de Boers l'accompagna.

Les magistrats en situation de se renseigner sur l'état d'esprit des habitants ne considérèrent nullement la rébellion du Slachters Nek comme une manifestation d'hostilité générale contre le gouvernement.

Les membres de la *Commission of circuit*, W. D. Jennings et F. R. Bresler, qui tenaient leurs assises à Uitenhage précisément en novembre 1815, disaient dans leur rapport à lord Somerset :

La partie la plus respectable et de beaucoup la plus nombreuse des districts excentriques fut indignée de la résistance d'une partie de leurs compatriotes au sage gouvernement de Votre Excellence. Cette indignation se manifesta ouvertement par la promptitude avec laquelle la plupart, sur l'ordre de leurs magistrats, s'assemblèrent en armes pour arrêter la révolte et soutenir la loi.

Diemel et Hiddingh, les magistrats qui composèrent la *Special Commission* chargée de juger les rebelles, n'étaient pas moins affirmatifs :

Nous avons la très grande satisfaction de dire qu'il s'en faut de beaucoup qu'il règne, parmi les colons en général, une désaffection ou une hostilité quelconque contre le gouvernement. Assurément non! Nous avons partout remarqué que les braves fermiers sont animés d'un bon esprit et, pris dans leur ensemble, très satisfaits. Ils parlent du gouvernement avec respect et reconnaissance, et quand ils diffèrent d'opinion avec lui sur quelque mesure d'intérêt public, ils l'en informent correctement, ne doutant pas qu'il ait souci de leur prospérité.

L'étude attentive des textes concernant la révolte de Slachters Nek, publiés par M. Leibbrandt, nous paraît donc devoir modifier très sensiblement les idées courantes sur les sentiments des Boers à l'égard des Anglais au début du XIX[e] siècle.

Parce que, en 1836, les Boers ont en grand nombre quitté le Cap, parce qu'ils se sont battus contre les troupes anglaises, en 1842, à la baie de Natal et en 1848 à Boomplats, au nord de l'Orange; parce que, en 1881, le Transvaal a rejeté violemment, par la victoire de Majuba Hill, la domination anglaise; parce que, de 1899 à 1902, les Républiques sud-africaines ont soutenu, pour sauvegarder leur indépendance, la lutte acharnée que l'on sait; bref parce que, depuis soixante-dix ans, le conflit

entre l'élément néerlandais et l'élément britannique domine toute la politique de l'Afrique australe, on a tendance à supposer que, du jour où les Anglais ont débarqué au Cap, les Boers, tous les Boers se sont sentis enflammés de haine contre eux. C'est une erreur, et les circonstances de la révolte de 1815 le prouvent bien. Assurément c'est partiellement grâce au sang-froid et à la promptitude d'action des landdrosts Cuyler et Stockenstrom et du landdrost adjoint Fraser qu'elle prit si rapidement fin. Lord Somerset leur exprima ses remerciements des éminents services qu'ils avaient, dans la circonstance, rendus à son gouvernement, et ce ne fut que justice.

Ils n'auraient toutefois certainement pas réussi, malgré leur habileté personnelle, à réprimer le soulèvement des Boers, s'il eût été général. Mais il ne fut que partiel. Provoqué par un nombre très restreint de colons, il fut désapprouvé de la grande majorité d'entre eux.

Vingt ans plus tard, le gouvernement suscitera, par sa politique imprévoyante et surtout par les faveurs injustifiables accordées aux hommes de couleur en général et aux Cafres indépendants en particulier, un mécontentement tel parmi les Boers des districts orientaux du Cap, qu'ils renieront leur serment d'allégeance au roi Guillaume IV et qu'ils émigreront vers les plateaux sauvages et mal connus d'entre Orange et Limpopo[1]. Mais en 1815, exempts de ces sentiments d'animosité à l'égard de la puissance souveraine, ils restent, à quelques exceptions près, des sujets loyaux de la couronne britannique.

Henri DEHÉRAIN.

LIVRES NOUVEAUX.

Th. Mommsen et Paulus M. Meyer, *Theodosiani libri XVI cum constitutionibus Sirmondianis et leges novellae ad Theodosianum pertinentes*. Vol. I, in-4° (accedunt tabulae sex). — Berlin, Weidmann, 1905.

Toutes les fois que Mommsen venait à Paris au cours de ces vingt dernières années, il passait la plus grande partie de son temps à la Bibliothèque nationale; là, en face d'un manuscrit, il restait la journée entière sans quitter le travail, se refusant à toute visite, à toute conversation jusqu'à l'heure de la fermeture, où il devait quitter la salle de lecture. Il préparait le livre qui vient de paraître, un an seulement après sa mort.

[1] Les circonstances de cette émigration seront exposées en détail dans un ouvrage intitulé : *L'Expansion des Boers au XIXe siècle*, qui paraîtra prochainement à la librairie Hachette et Cie.

On sait que le Code Théodosien a été publié plusieurs fois déjà. Au XVIe et au XVIIe siècle appartiennent les premières éditions, avec Sichard en 1528, Dutillet (Tilius) en 1550, Cujas en 1566 à Lyon, en 1586 à Paris, J. Godefroid à Genève en 1587-1652. Ces éditions sont de valeur inégale quoique toutes fort honorables; celle de J. Godefroid mérite d'être mise tout à fait hors de pair par le merveilleux commentaire qui l'accompagne et qui constitue un véritable traité de droit public et privé au IVe et au Ve siècle; mais le texte n'y est pas établi comme on peut le faire aujourd'hui. En 1842 Haenel publia de nouveau le Code, cette fois beaucoup plus complètement: pourtant, là encore, la critique philologique est le point faible: « In apparatu conficiendo, dit Mommsen, editorem virtutes defecerunt; variam lectionem librorum scriptorum editorumque composuit magis quam aestimavit. » Il restait donc à donner une recension définitive de ce recueil législatif; c'est ce que n'a pas craint d'entreprendre Mommsen au moment où il atteignait l'extrême vieillesse. Et cependant l'œuvre était de nature à effrayer un savant même dans la force de l'âge; mais Mommsen savait qu'il n'y avait pas lieu pour lui de s'effrayer de rien.

Le Code Théodosien nous est parvenu de deux façons : soit par des manuscrits du recueil lui-même, — c'est ce que, dans le commentaire qui précède la nouvelle édition, on appelle *integri codices*, — soit par des extraits insérés dans d'autres ouvrages, en particulier dans la *Lex Wisigothorum*. En Occident, les rois germains, successeurs des empereurs, laissèrent d'abord les Romains, à eux soumis, vivre sous le régime de leurs anciennes lois; ils firent donc faire du Code un abrégé (*Breviarium Alaricianum*), qu'ils introduisirent dans l'ensemble de leurs lois et qui fut fort employé et par suite fort répandu dans toute l'Italie lombarde et dans toute la Gaule[1]. En l'étudiant on y retrouve des parties entières du Code primitif, qui, autrement, seraient perdues. De cet abrégé nous possédons un grand nombre de manuscrits; plusieurs contiennent des appendices tirés du Code, qui embrassent souvent des titres entiers. Le rôle d'un éditeur du *Theodosianus* consiste donc à compléter le texte conservé par les *codices integri* au moyen de tous les extraits qu'il est possible de recueillir; cinq manuscrits du recueil et près de quatre-vingts de l'abrégé, voilà ce qu'ont dû dépouiller Mommsen et ses auxiliaires; et dans ce compte je ne fais pas entrer les fragments qu'il a fallu aller chercher dans d'autres ouvrages comme les *Gromatici veteres* ou le Code Justinien. C'était donc là une œuvre immense et digne de couronner la carrière du savant génial que fut Mommsen.

Le premier volume, qui est signé de Mommsen seul, ne renferme aucun commentaire; après les développements préliminaires (*Prolegomena in Theodosianum*) que je viens de résumer en quelques lignes et qui ne comprennent pas moins de cent cinquante pages de texte serré, viennent une suite de tables contenant les noms de tous les empereurs qui ont publié des constitutions insérées au Code, l'énumération de tous les correspondants qui les ont reçues (assemblées provinciales ou municipales, corporations, grands personnages, préfets du prétoire ou de la ville, magistri militum, magistri officiorum, ducs, comtes divers, proconsuls, vicaires, rationales, etc.) avec la date de l'envoi de chaque document et celle où il est parvenu à destination[2]. Il y a là, réunis en tableaux, toute une série de renseigne-

[1] Cette question est étudiée dans un mémoire spécial dû à l'érudition de M. Alf. de Wretschk et intitulé *De usu Breviarii Alariciani forensi et scholastico per Hispaniam, Galliam, Italiam regionesque vicinas* (pages CCCVII et suivantes des Prolégomènes).

[2] A partir de la page 185, l'impression des Prolégomènes n'a pu être surveillée par l'auteur, alors défunt.

ments très riches pour l'histoire des hommes et des événements, pour la prosopographie et la chronologie du IVe et du Ve siècle. Cela rappelle un peu, mais sous une autre forme, les tables qui terminent l'édition de Godefroid; celles de Mommsen ont l'avantage d'avoir été dressées à un moment où, grâce à la publication du *Corpus inscriptionum latinarum*, on peut rectifier quantité de détails pour lesquels Godefroid n'avait d'autres renseignements que ceux du Code lui-même.

La deuxième partie du tome Ier est occupée par les seize livres du *Theodosianus*, sans autre addition que les variantes intéressant l'établissement du texte. À la fin ont été reproduites ces seize constitutions, relatives au droit ecclésiastique, émanant de différents empereurs depuis Constantin jusqu'à Valentinien III, qui sont connues sous le nom de *Constitutiones Sirmondianae* [3], du nom de J. Sirmond, leur premier éditeur.

Un atlas, dû à M. Traube, accompagne le volume. On y trouvera six planches en fac-similés photographiques donnant différents types des précieux manuscrits du Code.

Le nom seul de l'auteur dispense de formuler un jugement sur la façon dont l'œuvre a été conduite. Mommsen était à la fois un grand juriste et un philologue éminent; il nous a donné dans cette œuvre posthume une dernière leçon de critique et d'érudition. R. Cagnat.

Dr Robert Helbing. *Die Präpositionen bei Herodot und andern Historikern.* 1 vol. in-8° de 159 p. — Würzburg, A. Stuber's Verlag, 1904.

Cet excellent ouvrage forme le 16e fascicule d'une publication depuis longtemps appréciée des hellénistes, les *Beiträge zur historischen Syntax der griechischen Sprache*, du professeur Martin von Schanz. La série, commencée en 1882, s'ouvrait par un travail sur les prépositions dans Polybe. Depuis lors, les monographies limitées à la grammaire d'un seul écrivain semblent avoir cédé la place à des travaux d'ensemble, où apparait mieux le développement historique d'un pronom, d'un mode, d'un fait quelconque de syntaxe, à travers toute une période de la littérature grecque. C'est pour cette raison sans doute que M. Helbing, déjà connu par plusieurs écrits sur l'emploi du datif dans Hérodote, ne s'est pas borné dans son nouveau livre à l'étude de cet historien. Son point de départ est bien l'examen minutieux des prépositions dans Hérodote (et cette partie de son travail offre par elle-même un intérêt suffisant); mais il a sans cesse en vue l'emploi des mêmes particules chez les historiens postérieurs, sans oublier à l'occasion les orateurs et les philosophes. Ainsi la langue propre d'Hérodote se trouve éclairée par une comparaison continue avec celle des autres prosateurs. Mais ce n'est pas tout, et, dans une première partie, d'un caractère plus général, M. Helbing expose les résultats d'une statistique immense, fondée sur le dépouillement méthodique des principaux historiens grecs, de Thucydide à Zosime. Successivement il nous apprend, par des chiffres, combien de prépositions contient en moyenne une page de la collection Teubner chez Hérodote, Thucydide, Xénophon et chez les représentants ultérieurs du genre historique; quelles sont les prépositions le plus souvent employées, et avec quels cas chacune d'elles se construit de préférence selon les auteurs; enfin combien de fois chaque préposition se présente en moyenne dans 100 pages de chaque historien. Tous ces tableaux suggèrent à M. Helbing des observations littéraires, qui ne laissent pas parfois que de nous surprendre, mais qui reposent sur des faits incontestables. Ce nouveau fascicule des *Beiträge* témoigne d'une rigueur de critique et d'une conscience qui méritent les plus grands éloges. Nous regrettons seulement que M. Helbing n'ait pas cru devoir

rédiger une table des matières ni un index. La bibliographie aussi gagnerait à se trouver rassemblée en quelques pages, au lieu d'être dispersée un peu partout dans ce volume.

Am. HAUVETTE.

FERDINAND LOT. *Fidèles ou vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté, depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle.* — Paris, Bouillon, 1904.

M. Lot, avec l'ingéniosité et l'érudition minutieuse qui donnent tant de valeur à ses travaux, a voulu prouver dans ce mémoire que l'hommage lige prêté au XIIIe siècle par les grands vassaux du roi de France ne différait pas du serment auquel étaient tenus leurs ancêtres des IXe, X^e et XIe siècles; que, dans le régime féodal, la fidélité et l'hommage n'ont jamais été séparés, et que le contrat vassalique résulte précisément de leur union intime et indissoluble. On trouvera, dans ces deux cent cinquante-quatre pages, au texte comme aux notes, un grand nombre de détails, judicieusement contrôlés et scientifiquement établis, sur l'histoire des maisons princières de Flandre, de Bourgogne, d'Aquitaine, de Toulouse, de Champagne et de Normandie, c'est-à-dire des six grands fiefs qui constituaient, au commencement du XIIIe siècle, les pairies laïques du royaume de France. À notre avis, l'utilité du livre est beaucoup plus dans la somme de ces détails que dans le fond même de la thèse générale soutenue par l'auteur. Non pas que cette thèse nous paraisse injustifiée dans l'ensemble; on peut très bien admettre avec M. Lot que, théoriquement et juridiquement, l'hommage prêté par les grands vassaux de France, au XIe siècle, comportait des obligations aussi étroites que celles qui lièrent leurs descendants au XIIIe, et que l'hommage lige n'est pas une innovation du XIIe, comme l'a soutenu Brussel. Mais la question est de savoir si les textes du XIe siècle et des siècles antérieurs permettent d'affirmer que les hauts feudataires ont, *en fait*, constamment prêté cet hommage et se sont soumis aux obligations qu'il entraînait. C'est ce que M. Lot essaie de démontrer par de nombreuses citations de chroniques et de chartes contemporaines; mais sur ce point précisément il est permis de conserver des doutes. On remarquera, en effet, que la plupart du temps, au lieu de faits précis et certains, l'auteur ne nous apporte guère que des conjectures ou des raisonnements par analogie, ce qui est un procédé peu sûr.

Nous citons en note quelques exemples de ces formules conjecturales qui n'équivalent évidemment pas à des preuves directes, tirées des textes mêmes [1]. On pourrait les multiplier. Il est certain que nombre de ces princes féodaux du XIe siècle et

(1) P. 8 : « Je ne pense pas que personne *puisse contester* que Baudouin (Ier de Flandre) ait fait hommage à son beau-père, *ou que cette formalité était accomplie par tous les grands personnages.* » P. 10 : « Ce ne *pouvait* être certainement qu'à titre d'hommage. » P. 12 : « Baudouin (IV) reçoit l'investiture du nouveau roi Hugues Capet. C'est du moins ce qu'on *peut* inférer *avec vraisemblance* de la lettre 114 de Gerbert. » P. 12-13, M. Lot avoue que l'on n'a pas de preuve directe que Baudouin V ait fait hommage à Henri Ier, mais, dit-il, « *ne serait-il pas invraisemblable* que les comtes de Flandre fussent vassaux de l'Empire et non du roi de France? » P. 31 : « Hugues le Noir (duc de Bourgogne) accepta *très probablement* d'adresser son hommage au duc des Francs. » P. 36 : « Les mots « sui efficiuntur », « tenere » *paraissent* désigner une investiture en échange d'un hommage. » P. 55 : « On *doit* croire qu'à cette occasion, Raimond III (duc d'Aquitaine) fit hommage non seulement pour le Toulousain, mais encore pour l'Aquitaine... *Il est possible* qu'il ait fait hommage, en 944, à Louis d'Outremer. » P. 56 : « *Il serait peu admissible* que Raimond ait attendu jusqu'en 944 pour aller prêter l'hommage au roi et recevoir l'investiture du duché d'Aquitaine. »

des siècles antérieurs ne sont pas mentionnés dans les documents contemporains comme ayant prêté hommage aux souverains. Et lorsque les documents emploient simplement les mots *fidelis* et *fidelitas*, il est peut-être aventuré d'affirmer qu'il s'agit là d'un hommage et d'un vasselage au sens du XIIIe siècle, en invoquant le principe de l'identité de la fidélité et de l'hommage pour les nobles. Bref, de ce que les textes antérieurs au XIIe siècle nous montrent des grands vassaux qui n'ont pas prêté l'hommage lige au roi de France, si on ne doit pas en inférer forcément qu'ils ne l'ont pas prêté réellement, vu que la documentation de cette époque ancienne nous est parvenue très incomplète, on n'a pas le droit non plus d'en tirer une certitude en sens contraire. Il faut, sur ce terrain, garder une réserve prudente. Même au XIIIe siècle, on pourrait trouver des textes qui montrent la fidélité nettement séparée de l'hommage. Innocent III, dans sa célèbre Délibération sur la question de l'Empire (Migne, *Patrol. lat.*, t. 216, col. 1025), parlant du serment prêté par les princes d'Allemagne au jeune fils de Henri VI, dit que « presque tous lui jurèrent fidélité, et que quelques-uns lui firent hommage », « fidelitatem ei pene penitus *omnes* et *quidam* hominium exhibentes ». Achille LUCHAIRE.

P. E. FAHLBECK. *Der Adel Schwedens (und Finlands). Eine demographische Studie.* 1 vol in-8°, VIII-361 pages. — Iena, Fischer, 1903.

M. Fahlbeck a condensé ici l'ouvrage en deux volumes qu'il avait publié de 1898 à 1902 sous le titre de *Sveriges Adel.* La partie généalogique a été dégagée de tout ce qu'elle avait de personnel. Seules les données d'intérêt général ont été retenues.

Dans l'ensemble le livre est une étude de démographie beaucoup plus que d'histoire proprement dite, telle qu'on aurait pu l'attendre d'un auteur qui, pour ses débuts, avait attiré sur lui l'attention des historiens du droit en traitant, il y a vingt ans, *de la Royauté et du droit royal francs* (Lund, 1883). Le but visé est de décrire un groupe important de la nation suédoise, et, grâce aux conditions favorables que la noblesse offre pour cela, de retracer l'évolution des *lignées* humaines.

Cédant à ses préoccupations d'historien, M. Fahlbeck a cru devoir nous entretenir d'abord de l'origine de la noblesse considérée *in abstracto.* La tradition populaire, nous dit-il, la plaça d'abord dans le droit divin; la théorie historique, en faveur jusqu'en 1789, dans le droit de conquête. Et que répond la science d'aujourd'hui? Peu de chose jusqu'ici. Ce sont les philosophes et les économistes plus que les historiens qui se sont inquiétés du problème. D'après Gumplowicz la noblesse est née du conflit des races; d'après les évolutionnistes, de la sélection naturelle. Les sociologues modernes la font dériver volontiers de la *division du travail*, et des historiens, parmi lesquels l'auteur lui-même s'est rangé dans le précédent ouvrage, se rallient à eux sur ce terrain. Ils ajoutent seulement à la division du travail, les uns, comme Schmoller, l'hérédité biologique, les autres, comme Bücher, l'inégale répartition de la propriété.

M. Fahlbeck estime pouvoir concilier toutes ces théories en distinguant la caste (ordre, état) de la classe. Les castes correspondaient, au début, à des fonctions sociales différentes, et de cette diversité de fonctions naquit ensuite l'inégalité des fortunes. Celle-ci à son tour donna naissance aux classes entre lesquelles désormais la propriété répartit les hommes.

C'est là une théorie fort vague et dont je n'aperçois que difficilement l'application même lointaine à la noblesse suédoise. Je dirai plus. Loin de la justifier, cette noblesse la contredit. Il n'en va guère mieux des vues sociologiques plus vastes de l'auteur. Selon lui, l'humanité est partie de l'égalité absolue et paraît retourner vers

elle. La différenciation tient à l'organisation de l'État et aux conditions transitoires du progrès.

Hypothèse purement chimérique. L'inégalité se manifeste comme force efficiente, comme agent de groupement et de dispersion, si haut que nous puissions remonter le cours des âges, si rudimentaires que soient les mœurs sauvages qu'il nous est donné d'observer, et il n'est aucunement prouvé d'ores et déjà que l'avenir n'appartiendra pas à une élite intellectuelle et morale.

Les spéculations philosophiques de M. Fahlbeck ont fait tort à sa clairvoyance d'historien. Elles me paraissent avoir fâcheusement pesé sur la conception qu'il s'est faite du passé de la noblesse suédoise.

C'est ainsi qu'à ses yeux il n'y avait pas de noblesse du tout en Suède avant la fin du XIIIe siècle (égalité absolue!), qu'elle a été créée d'un coup en 1280 par l'introduction du service à cheval pour les paysans les plus riches (différenciation des fonctions, inégale répartition des richesses). Puis, quatre siècles plus tard, exactement année pour année, en 1680, le rôle social de la noblesse aurait été mortellement atteint par la dépossession de plus de la moitié de ses biens opérée par le fameux acte de *réduction* de Charles XI. Son rôle politique se serait pour la même cause affaibli sans cesse depuis lors jusqu'à s'éteindre complètement au bout de deux siècles, en 1865 (retour vers l'égalité).

Toutes ces assertions historiques sont singulièrement contestables, de même que j'ai bien des réserves à faire sur le jugement favorable que porte l'auteur des mérites politiques de l'ancienne noblesse suédoise.

Aujourd'hui cette noblesse se confond avec les hautes classes de la société. Elle offre donc, au point de vue d'une étude démographique, le double avantage de se prêter, grâce à ses généalogies officielles, à un tableau rétrospectif rigoureux, et de pouvoir servir de type pour caractériser l'élite de la société moderne.

Son passé sans doute n'est pas aussi long qu'on aurait pu l'espérer. Le directoire de la noblesse (*Ritterhaus*) n'a été créé qu'en 1626 et à ce moment il n'existait déjà plus que 144 familles nobles antérieures à 1591. Trois cents ans plus tard, en 1895, ce chiffre était tombé à 48, et parmi ces 48 familles il ne s'en trouvait que quatre qui fussent vraiment antiques, deux d'entre elles datant du XIIIe siècle, deux autres du XIVe. En somme nous constatons une extinction progressive considérable, et celle-ci a frappé de même les familles anoblies depuis 1626. Sur un total de 3,033 familles, portées sur les registres de la noblesse, il n'en survit que 717. C'est de ce phénomène si curieux que M. Fahlbeck, dans la majeure partie de son livre, s'est attaché à décrire les symptômes et à rechercher les causes.

Quant à la physionomie que la noblesse suédoise, en tant que type des hautes classes, offre à l'observation du démographe, M. Fahlbeck en trouve la caractéristique capitale dans le fait que tous les actes importants de l'existence : mariages, naissances, sont chez elle en moindre proportion que dans les classes populaires. Est-ce une dégénérescence et risque-t-elle de s'étendre graduellement à mesure que l'égalité absolue, assignée par l'auteur comme but final à l'humanité, se réalisera plus complètement? Devant ce problème d'avenir la pensée de M. Fahlbeck hésite. Sa parole consolatrice est qu'il n'y a point de certitude que l'évolution sera la même pour les classes inférieures qu'elle l'a été pour les supérieures. Mais alors comment sait-il que l'évolution vers l'égalité sera identique?

En résumé, œuvre très méritoire par l'originalité du sujet, très utile par la minutieuse richesse des statistiques, précieuse dès lors pour ceux-là même qui, comme moi, ne partagent pas les vues historiques de l'auteur. Jacques Flach.

COUNT LÜTZOW. *Lectures on the Historians of Bohemia*, being the Ilchester lectures for the year 1904. 1 vol. — Londres, Henry Frowde, 1905.

On commence chez nous à appeler dans les grands établissements scientifiques des étrangers qui donnent, en leur langue, des conférences sur l'histoire, la littérature et les institutions de leur pays. Depuis de longues années des savants éminents des pays slaves sont, en vertu d'une fondation de lord Ilchester, appelés à Oxford pour donner des lectures en anglais, et ces lectures ont déjà fourni la matière d'intéressantes publications.

Le comte Lützow, membre de l'Académie Tchèque et de la Société royale des Sciences de Prague, s'occupe depuis longtemps à faire connaître la Bohême dans les pays de langue anglaise. Il a publié en 1886 *Bohemia, an historical sketch;* en 1889, *History of Bohemian literature;* en 1902, dans la série des *Mediæval Towns*, une monographie de Prague. Le sujet qu'il a entrepris de traiter devant le public des *Ilchester Lectures* était absolument nouveau pour les *scholars* anglais. La Bohême a été longtemps inconnue en Europe; on commence aujourd'hui à la connaître, mais on ne connaît guère ses titres historiques. Dans les quatre conférences qu'il a données à la *Taylor Institution*, dépendant de l'Université d'Oxford, M. Lützow s'est appliqué à révéler, par quelques détails biographiques et par des morceaux habilement traduits, les historiens qui ont raconté les annales de leur pays depuis le chroniqueur Cosmas (XIIe siècle) jusqu'aux historiens contemporains Palacky, Tomek, Kalousek, Goll; l'ouvrage, bien entendu, n'affecte pas un caractère technique. Il ne renferme aucune indication bibliographique; il a simplement pour but d'orienter le public anglais dans une région inconnue pour laquelle il n'existait encore aucun guide. Tel qu'il est, il peut néanmoins rendre des services en excitant la curiosité, en donnant aux lecteurs l'envie de pénétrer les textes latins ou allemands où se révèle l'histoire d'un pays pittoresque et d'un peuple intéressant. En ce qui concerne les textes tchèques, il est bien à craindre qu'ils ne restent pour les lecteurs anglais, malgré le zèle de M. Lützow et celui du professeur Morfill, ce que les Allemands appellent *Bœmische Dörfer*[1]. Louis LEGER.

L. DE LANZAC DE LABORIE. *Paris sous Napoléon. Consulat provisoire et Consulat à temps.* 1 vol. in-8° écu. — Paris, librairie Plon, 1905.

C'est un véritable tableau de Paris sous le Consulat que M. de Lanzac de Laborie vient de tracer dans le premier volume de ses études sur *Paris sous Napoléon*. Il présente avec beaucoup de sagacité, de fidélité et d'impartialité cette époque si intéressante de notre histoire, surtout sous ses aspects politique, administratif et religieux. Laissant de côté le récit des événements que tout le monde connaît, tels que le 18 brumaire et Marengo, il en montre la répercussion sur l'opinion publique de la capitale de la France; il signale aussi l'influence qu'exerce le génie exceptionnel du Premier Consul dans l'État et sur les masses. Ses recherches ont été faites en grande partie aux Archives nationales, où il a compulsé les rapports adressés au ministre et au préfet de police, rapports que M. Aulard a reproduits dans ses deux volumes sur *Paris sous le Consulat*, et que M. Gilbert Stenger a systématiquement dédaignés dans son grand ouvrage sur *la Société française sous le Consulat*. Quel que soit le jugement que l'on porte sur cette époque, qui est une sorte d'accalmie au milieu de l'épopée sanglante et glorieuse de la Révolution et de l'Empire, il est impossible de ne pas tenir compte, tout en le soumettant à un contrôle judicieux,

[1] Se dit en Allemagne d'un idiome ou d'un texte inintelligible.

du rôle important que joua la police dans le régime d'autorité croissante qui mena la France de la République à l'Empire. Pour la question religieuse, M. Lanzac de Laborie a tiré profit des papiers inédits de l'abbé Emery, conservés à la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice, et il a consacré à l'étude des manifestations du sentiment religieux qui ont précédé le rétablissement officiel du culte catholique un chapitre très détaillé et d'autant plus intéressant qu'il présente d'utiles enseignements pour ceux qui se préoccupent à juste titre du problème de la séparation de l'Église et de l'État. Ce chapitre important termine un volume qui ne fait pas double emploi avec les très nombreux ouvrages publiés sur cette période historique et se distingue par la sûreté de la méthode autant que par la sincérité des informations garantie par le soin que l'auteur a pris de citer scrupuleusement ses références.

A. BABEAU.

LOUIS PASSY. *La Société nationale d'agriculture de France et les méthodes pastoriennes.* 1 broch. in-8°. — Paris, Philippe Renouard, 1905.

M. Passy rappelle les services éminents que Pasteur a rendus à l'économie rurale par ses travaux sur la maladie des vers à soie, le choléra des poules, la maladie du charbon, la rage, le vin et la bière. Ce fut en 1872 que Pasteur entra à la Société nationale d'agriculture de France dans la Section des cultures spéciales en qualité de séricicultcur. Il aimait cette compagnie «qui était plus voisine qu'aucune autre de ceux au profit desquels tendaient ses généreux efforts», c'est-à-dire des éleveurs de bétail, des viticulteurs et des brasseurs.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Le prix Jules Janin (3,000 francs) a été partagé également entre : 1° MM. Couat et Fournier, pour leur traduction des *Pensées de Marc-Aurèle;* 2° M. Poyard, pour sa traduction des *Discours judiciaires de Démosthène.*

Le prix Saintour (3,000 francs) a été partagé entre les auteurs suivants : 1,000 fr. à M. Chamard, *Joachim du Bellay. La deffence et illustration de la langue françoyse;* 1,000 francs à M. Laumonier, *Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans;* 500 francs à M. Trenel, *L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge (VIIIe-XVe siècle)*[1]; 500 francs à M. Gohin, *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du dix-huitième siècle.*

Legs. L'Académie a été autorisée à accepter le legs universel de Mlle James, ayant pour but «de distribuer tous les deux ans des prix de vertu à des demoiselles pauvres et bien élevées de naissance irrégulière (enfants naturelles non reconnues ou nées de père et mère inconnus), âgées de vingt à cinquante ans».

[1] Voir sur cet ouvrage l'article de M. Antoine Thomas, *Journal des Savants,* 1905, p. 51.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 7 avril. M. Philippe Berger présente, de la part du P. Delattre, une inscription phénicienne trouvée dans les ruines d'Utique par M. le comte Jacques de Chabannes.

— M. Omont lit une notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de Dijon, contenant un recueil d'anciennes poésies françaises. Ce volume, copié à Paris dans la seconde moitié du XIVe siècle, a été misérablement lacéré à une époque déjà ancienne, sans doute à la fin du XVIIIe siècle. Trente-sept feuillets en avaient été enlevés; onze de ces feuillets ont été récemment retrouvés à Paris, et un douzième vient d'être généreusement restitué par un amateur parisien, M. Adrien Dupont, à la Bibliothèque de Dijon.

— M. Hamy étudie, dans un mémoire intitulé *Le royaume de Tunis en 1270*, la nomenclature géographique du traité de paix signé le 14 février 1271, entre le roi Jaime Ier d'Aragon et l'émir de Tunis Abou Abdallah Mohammed el-Mostancer, et montre, en rapprochant les noms énumérés dans cet instrument diplomatique de ceux dont se servent les géographes et les historiens arabes depuis Edrisi et Ibn Khaldoun, que le royaume auquel s'attaqua la flotte de saint Louis et dont l'étendue était mal précisée jusqu'ici comprenait à la fois la Tripolitaine, la Tunisie proprement dite ou Ifrikia et le Maghreb central jusqu'au petit royaume des Ouled-Mendel, dont Tenez faisait alors partie. Les frontières maritimes de l'empire d'El-Mostancer s'étendaient de Milianah à l'ouest à Sivecha à l'est, c'est-à-dire sur un peu plus de 15 degrés de longitude.

14 avril. M. S. de Ricci annonce qu'il a acquis dans un lot de papyrus deux fragments en prose grecque et cinq pages d'un ouvrage grammatical et lexicographique bilingue en grec et en latin. Il envoie en outre la copie d'un papyrus contenant un recensement des maisons où est mentionné Furius Victorinus, préfet d'Égypte sous Marc-Aurèle (159-160 ap. J.-C.).

— M. de Vogüé communique à l'Académie une lettre du P. Delattre, donnant le texte d'une petite inscription punique trouvée près de la colline de Sainte-Monique, dans l'un des tombeaux d'une nécropole qu'il a dénommée nécropole des « Rabs, prêtres et prêtresses », à cause du grand nombre de personnages officiels ou sacrés qui y ont été ensevelis. L'épitaphe récemment découverte est ainsi conçue : *Tombeau de Safanbaal, la prêtresse fille d'Azrubaal, fils de Magon, fils de Bod-Astoreth, femme de Hannon, le suffète et grand prêtre, fils d'Abd Melqart, suffète et grand prêtre.* Cette inscription donne deux nouveaux noms de suffètes.

— M. Foucart communique un mémoire sur le sénatus-consulte de Thisbé.

— M. S. Reinach examine le récit d'Hérodote, suivant lequel Xerxès aurait fait frapper l'Hellespont à coups de verges et y aurait jeté des chaînes pour le punir d'avoir détruit ses ponts de bateaux. Il montre que dans cette histoire comme dans celle de Cyrus détournant les eaux du Gyndès, l'idée de la vengeance exercée contre les éléments a été introduite par les Grecs, qui ne comprenaient pas le rituel. Xerxès a voulu se concilier l'Hellespont par des opérations magiques, en particulier par l'offre de chaînes qui symbolisaient son alliance avec la mer. De même les Grecs n'ont pas compris que Polycrate, tyran de Samos, en jetant son anneau dans les flots, célébrait le rite du mariage avec la mer. Les doges de Venise accomplirent

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

SAXE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE SAXE À LEIPZIG.

CLASSE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

Séance du 2 juillet 1904. Fr. Marx, *Le manuscrit de Trèves de Filastrius.* Ce manuscrit, qui avait servi au premier éditeur, Sichard, a été retrouvé dans la bibliothèque de Goerres. Il est du IXe ou du Xe siècle et permet de se rendre compte des relations littéraires qui existaient au Xe siècle entre Saint-Maximin de Trèves et Saint-Pierre de Salzbourg. Il est d'une importance secondaire pour l'établissement du texte. — M. Voigt, *Les systèmes officiels pour compter les fractions chez les Romains.* Il y avait trois systèmes : le système duodécimal, comportant trois degrés, l'as avec douze onces, l'once avec six *sextulae,* la *sextula* avec huit *simplia;* le système général, comportant autant de fractions que de nombres, le tiers, le quart, etc.; le système décimal, qui divise le sesterce en dix *libellae,* vingt *singulae* et quarante *teruncii.* Le premier système, duodécimal, a été considéré comme originaire d'Étrurie; mais il faut probablement le rapporter plutôt à une population de l'Italie centrale, les Sicanes. Le système général entre dans la pratique publique après la loi des Douze Tables. Le système décimal est lié à une réforme de la monnaie édictée par un sénatus-consulte de 485/269. Il a été emprunté au Latium et n'est guère sorti des applications à la monnaie d'argent. — Roscher, *Les nombres sept et neuf dans le culte et le mythe des Grecs.* Réservé aux *Abhandlungen.* — Sievers, *Isaïe, XXIV-XXVII.*

Séance publique du 1er août. Albert Hauck, *L'excommunication de Philippe de Souabe.* Innocent III soutenait que Philippe avait été excommunié par Célestin III; Philippe prétendait le contraire. En fait, il n'avait pas été excommunié nommément, mais compris dans une sentence générale de bannissement.

PRUSSE.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE GOETTINGUE.

CLASSE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

Séance du 9 janvier 1904. W. Ruge, *Anciens documents cartographiques des bibliothèques allemandes.* M. Ruge a été chargé de dresser le catalogue de ces documents, c'est-à-dire : les portulans et mappemondes manuscrits, les cartes et mappemondes imprimées, les manuscrits de contenu géographique, les feuilles volantes et rapports sur les découvertes, les cosmographies et autres manuels, les globes. La date inférieure adoptée est 1570, sauf pour les mappemondes et portulans manuscrits, pour lesquels on descend jusqu'au XVIIe siècle. Il publie la première partie du catalogue, cartes et globes, à l'exception des cartes et des atlas les plus répandus.

Paul Lejay.

Le Gérant : Eug. Langlois.

3e Année NOUVELLE SÉRIE N° 6

JOURNAL DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

JUIN 1905

SOMMAIRE DU N° 6.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in 4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.
Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

À M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

À la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1905.

UN NOUVEAU CHAPITRE DE L'HISTOIRE DES VOLCANS.

A. Lacroix, membre de l'Institut. *La Montagne Pelée et ses éruptions*, ouvrage publié par l'Académie des Sciences, sous les auspices des Ministères de l'Instruction publique et des Colonies. 1 vol. in-4°, avec 31 planches et 238 figures, Paris, Masson et Cie, 1904.

C'est chose universellement admise qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Déjà cela se disait en latin du temps de nos pères. À plus forte raison sommes-nous en droit de croire l'humanité assez vieille pour avoir depuis longtemps épuisé toute la gamme des impressions, des expériences et surtout des infortunes, ce qui justifie la formule célèbre : « L'histoire est un perpétuel recommencement. »

Mais si cette proposition est exacte quand il s'agit de l'histoire des hommes, parce que les mêmes passions continuent à s'agiter dans un cadre sensiblement invariable, il n'en est plus de même pour l'histoire des phénomènes physiques. Ce sont des millions d'années qui ont déjà passé sur l'écorce terrestre; à côté de ce chiffre, la durée embrassée par les observations humaines est absolument négligeable, et nous ne saurions actuellement nous flatter d'avoir connu et défini tout ce qui peut se passer à la surface de notre planète.

Le monde en a fait récemment la cruelle expérience, dans cette année 1902, où la catastrophe de la Martinique a produit une stupeur d'autant mieux justifiée qu'à la plus foudroyante de toutes les hécatombes s'ajoutait la surprise d'un phénomène entièrement nouveau pour les hommes de science. C'était un chapitre imprévu qui s'ouvrait dans l'histoire du volcanisme. Le Moloch à qui tant de victimes ont été déjà sacrifiées,

IMPRIMERIE NATIONALE.

sous les formes les plus diverses, démasquait tout d'un coup une batterie dont personne n'avait pu soupçonner ni la préparation, ni surtout la terrible efficacité. Il était du plus haut intérêt de définir, avec toute la précision désirable, cet aspect nouveau du péril volcanique, afin d'en tirer pour l'avenir quelques enseignements utiles, non pour conjurer ce qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme d'empêcher, mais en vue de rendre possible, à l'occasion, une fuite opportune devant le redoutable fléau.

C'est ce que l'Académie des Sciences a compris dès la première heure, lorsque, avec le concours des pouvoirs publics, elle a confié à M. Alfred Lacroix, professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, la direction d'une mission qui devait avoir un double effet : d'abord une action morale, bien nécessaire vis-à-vis d'une population affolée, suffisamment menacée par des dangers réels pour qu'on s'appliquât à limiter comme il convenait ses appréhensions; ensuite une conquête scientifique, en faisant la lumière sur un événement que les premiers récits, faits sous l'empire d'une émotion qui se comprend, avaient compliqué d'exagérations et d'inexactitudes dont il importait de le dégager.

Ce double but a été atteint de la façon la plus satisfaisante. Par l'imperturbable sérénité de son attitude, par son tranquille courage, disons-le aussi, par la présence constante, à ses côtés, d'une compagne qui partageait tous les hasards de ses périlleuses explorations, M. Lacroix a su inspirer aux populations de la Martinique une telle confiance qu'on en arrivait à redouter son départ, comme si le volcan devait en profiter pour rendre à son activité l'allure meurtrière qu'elle avait cessé de revêtir pendant le second et principal séjour du chef de mission. Quant aux résultats scientifiques d'une enquête poursuivie sur place, d'abord du 23 juin au 1er août 1902, ensuite du 1er octobre de cette même année au 18 mars 1903 [1], ils sont mis en suffisante évidence par la splendide publication que, sous les auspices de l'Académie des Sciences, la librairie Masson vient d'offrir au public savant; ouvrage dont la valeur scientifique est encore accrue par un choix d'excellentes photographies, dues pour la plupart aux clichés de l'auteur, et qui donnent une idée saisissante des phénomènes décrits.

Le livre de M. Lacroix n'est pas seulement une œuvre de science, c'est aussi un ouvrage d'histoire. En effet, la Martinique n'est pas une île volcanique isolée; elle fait partie de cette chaîne des Antilles, où les

[1] L'enquête a d'ailleurs été continuée, après le départ de M. Lacroix, par son collaborateur M. Giraud.

manifestations éruptives ont été nombreuses et variées. Écrire le récit de l'éruption de 1902 ne suffisait pas; il fallait encore la rattacher à ce qui avait précédé; et si l'on songe que, depuis 1640, la région a donné lieu à près de deux cent cinquante publications distinctes, on comprendra ce qu'il a fallu de travail pour résumer, discuter et coordonner des indications souvent obscures, parfois même contradictoires.

C'est ainsi que, dès le début, l'auteur s'est trouvé en face d'une difficulté : celle de préciser la date de la première manifestation du volcan de la Montagne Pelée. Avant 1763, aucun écrit ne fait une allusion quelconque à la nature particulière de cette montagne, défendue d'ailleurs contre la curiosité, d'abord par la crainte des Caraïbes, ensuite par les forêts impénétrables dont ses flancs étaient garnis, entourant un sommet qui, de loin, semblait *pelé*, parce que la végétation, contrariée par les vents, n'y dépassait pas quelques décimètres de hauteur.

C'est en 1763 que, pour la première fois, Thibault de Chanvallon constate que la montagne en question « porte tous les caractères d'un ancien volcan », et il ajoute : « C'est aussi le sentiment des anciens habitants. » Mais cette appréciation n'est basée que sur une comparaison avec les autres volcans des Antilles, et il n'est fait aucune mention d'une éruption dont les populations auraient eu connaissance, soit directement, soit par tradition.

En fait, c'est seulement à la fin du XVIIIe siècle que la Montagne Pelée est sortie de son sommeil. Mais à quelle date? Est-ce le 22 janvier 1762, ou le 22 janvier 1792? L'une de ces dates est donnée par Humboldt, l'autre par Léopold de Buch. Mais il est établi que tous deux n'ont eu connaissance du fait que par une courte note, publiée en 1795 dans le *Journal des Mines*. Cette note faisait suite à un mémoire d'un officier français, Dupuget, ayant pour titre : « *Coup d'œil rapide sur la Physique générale et la Minéralogie des Antilles.* » Elle indique formellement la date du 22 janvier 1792, et décrit le phénomène, qui a consisté seulement en un fort dégagement, très localisé, de gaz sulfureux, ayant entraîné la mort de dix-neuf petits animaux (de l'espèce *Didelphis opossum*) et de plusieurs oiseaux, et accompagné de la sortie d'une eau noirâtre, sulfureuse et chaude.

D'après cela, il semble évident que l'indication de 1762, donnée par de Buch, doive être considérée comme le résultat d'une faute d'impression. Pourtant la chose ne paraît plus aussi simple quand on remarque, avec M. Mercalli[1], que le voyage de Dupuget ayant eu lieu de 1784 à

[1] *Atti della Soc. ital. di Scienze naturali, Milano* (1902), XLI.

1786, il est impossible que cet officier ait pu parler d'un événement *postérieur* à cette date. Aussi le savant italien opine-t-il pour 1762.

Mais à cette conclusion M. Lacroix oppose une réfutation péremptoire. En premier lieu, dans le corps même de son mémoire, Dupuget ne parle de la Martinique que pour dire : « Les soufrières de la Martinique, de Sainte-Lucie, de la Dominique, de la Guadeloupe, ne sont que d'anciens volcans dont l'activité a diminué par suite de défaut d'aliments. » L'éruption du 22 janvier n'est mentionnée que sous la forme d'une annotation, laquelle est rédigée en style impersonnel, au lieu que le mémoire est essentiellement le récit d'un voyageur. Il est donc fort à croire que Dupuget a appris la chose par une communication qui lui a été faite après son retour en France, au moment de l'impression de son mémoire. Autrement, s'il avait connu, étant aux Antilles, un événement qui à ce moment eût été vieux de plus de vingt ans, et à la suite duquel (c'est l'annotation elle-même qui le constate) les voyageurs à venir avaient été invités à consigner leurs observations, comme annexe au procès-verbal rédigé par les Martiniquais au lendemain du phénomène, il n'eût certainement pas manqué de faire connaître dans quel état il avait trouvé le volcan.

Du reste, l'insignifiante manifestation de 1792 avait produit si peu d'effet que la correspondance officielle de la Colonie, à la date de cette même année, n'en fait aucune mention, et que, soixante ans plus tard, personne n'a songé à en évoquer le souvenir lorsque s'est produit le second réveil d'activité, celui de 1851.

Cette fois la chose ne devait pas demeurer inaperçue, et elle a fait l'objet de rapports officiels, rédigés par Leprieur au nom d'une Commission que le gouverneur de l'île avait instituée. Ces rapports font savoir qu'au printemps de 1851 une odeur sulfhydrique commença à incommoder les habitants du Prêcheur, et que l'origine de ces émanations se trouvait au lieu dit *la Soufrière*, à la naissance de la Rivière Claire, où depuis longtemps des sources sulfureuses étaient connues. Le 5 août, dans la nuit, de fortes détonations réveillèrent jusqu'aux habitants de Saint-Pierre et, le lendemain matin, une couche mince de cendre, semblable à du givre, recouvrait la contrée, pendant qu'un panache de vapeurs se déployait au-dessus de la Montagne. D'autre part, la Rivière Blanche roulait des eaux boueuses, entraînant de nombreux troncs d'arbres.

Le 9 août, ces divers symptômes s'accentuaient encore, puis, après plusieurs semaines d'accalmie, les détonations, les bouffées de vapeurs et les torrents de boue recommencèrent à la fin d'octobre pour durer jus-

qu'aux premiers jours de novembre. Après cela, l'activité diminua peu à peu; elle durait encore pendant les premiers mois de 1852. Lorsque, au début de février, la Commission put se risquer à examiner la haute vallée de la Rivière Claire, elle constata que sur un périmètre de 800 à 900 mètres autour des orifices d'où les vapeurs étaient sorties, la végétation, qui, à la fin d'août, s'était montrée simplement souillée de boue, avait cette fois complètement disparu; et la température de quelques fumerolles atteignait 115 degrés.

En résumé, les circonstances de l'éruption de 1851 n'ont différé que par leur moindre intensité de celles qui ont signalé les derniers jours d'avril et les premiers jours de mai 1902. Elles n'ont fait aucune victime humaine et les dommages ont été limités à une très petite surface, à ce point que le propriétaire du sommet de la Montagne, qui habitait non loin de là, au Morne Balai, n'avait pas quitté sa demeure, sur laquelle il était tombé à peine quelques traces de cendres; et lui-même, en 1902, dans la case qu'il habitait sans interruption depuis 1847, a pu renseigner M. Lacroix sur tout ce dont il avait été témoin.

Arrivons maintenant à l'histoire de la catastrophe de 1902. À cette époque, à environ 300 mètres sous le sommet de la Montagne, s'ouvrait au Sud-Ouest un gouffre aux parois abruptes, dont le fond portait le nom caractéristique d'*Étang Sec*. Par une échancrure en forme de V, barrée à sa base par un sorte de digue naturelle, ce gouffre débouchait dans la haute vallée de la Rivière Blanche. Dès 1889, de petites fumerolles sulfhydriques avaient apparu dans la partie orientale de l'abîme. En 1900, puis en 1901, des touristes avaient constaté, mais sans y attacher d'importance, un accroissement d'activité dans ces émissions. C'est en février 1902 que les dégagements sulfhydriques commencèrent à incommoder les habitants du Prêcheur. Un peu plus tard, l'odeur se faisait sentir jusqu'au voisinage immédiat de Saint-Pierre et déterminait plusieurs personnes à faire le 27 avril l'ascension de l'Étang Sec.

Déjà ce nom traditionnel était devenu une amère dérision. Le fond de l'abîme cratériforme était occupé, sur un diamètre d'au moins 200 mètres, par un lac sur lequel flottait de la cendre noire, qui lui donnait l'aspect d'une mer de plomb fondu. On percevait distinctement le mouvement tumultueux d'un liquide en ébullition dans le cratère. De ce dernier la fumée s'envolait par gros flocons et l'eau, rejaillissant en cascades, allait se répandre dans le lac, où elle gardait encore une température de 37 degrés. La profondeur était assez forte pour qu'on y vît émerger seulement les cimes d'arbres que cette invasion d'eau avait noyés.

D'où venait cette formation d'une masse d'eau importante, dans cette

cuvette qui, depuis un temps immémorial, n'avait cessé d'être à sec? L'attribuer aux pluies tropicales serait un non-sens; car, comme par un fait exprès, jamais la pluie n'avait été moins abondante que dans les quatre premiers mois de 1902. C'était donc, en majeure partie, le résultat de la condensation de vapeurs internes, arrivées avec des gaz sulfureux à haute température, et pour quiconque eût connu les allures des volcans, il y avait là un avertissement grave, pouvant faire présager que la manifestation de 1902 surpasserait celle de 1851, au moins autant que cette dernière avait surpassé le petit réveil de 1792.

Du reste, les événements se précipitent bientôt. Le 28, de forts grondements se font entendre et l'on voit tripler le débit de la Rivière Blanche, qui prend sa source au pied de l'Étang Sec, preuve évidente que le barrage de ce dernier commençait à faiblir sous la pression de l'eau. Le 30 avril, de petites secousses sont ressenties à Saint-Pierre et la Rivière Blanche entre en crue. Enfin, le 2 mai, à quatre heures du soir, la colonne noire qui s'élève du cratère est sillonnée d'éclairs; la cendre tombe à Saint-Pierre et s'étend même sur toute la surface de l'île, attestant que la projection était devenue assez violente pour que les débris entraînés atteignissent les hautes régions où règnent les contre-alizés.

De tels symptômes étaient absolument décisifs. La cendre, on le sait depuis longtemps, n'est que de la lave dans un grand état de division, entraînée par les gaz que dégage un volcan dans ses paroxysmes. Les éclairs qui sillonnaient par instants la colonne de fumée ne pouvaient être produits que par la réverbération d'une nappe ignée sous-jacente. Le danger était donc tout proche et la menace devait s'accentuer encore le 5 mai, quand vers midi une violente éruption boueuse ravagea la Rivière Blanche en détruisant une sucrerie et noyant 25 personnes. C'était l'Étang Sec qui se vidait.

Cette irruption, du moins, marquait-elle la fin du paroxysme? Nullement; car, le lendemain des phénomènes lumineux étaient constatés au cratère. Le 7 mai, la pluie de cendres augmentait et, dans la nuit, plusieurs éruptions boueuses dévastaient les bourgs situés sur le pourtour de la Montagne. Enfin, le 8 mai au matin, par un ciel clair, on vit tout d'un coup arriver sur la ville, avec une rapidité foudroyante, une nuée noire, sillonnée d'éclairs, qui roulait sur le sol. Quelques minutes après, il ne restait plus rien de Saint-Pierre ni de sa population, et tous les navires de la rade avaient été coulés.

Cette *nuée ardente*, qui malheureusement devait se renouveler à plusieurs reprises, dans le courant de 1902 et de 1903, a été l'événement caractéristique du paroxysme, événement tellement imprévu, si fort en

dehors de ce que nous avait appris l'expérience des éruptions volcaniques, que les hommes, même de science, sont parfaitement excusables de ne l'avoir point prévu. Jusqu'ici, les seuls dangers qu'on crût avoir à redouter dans le voisinage des volcans étaient les pluies de débris, les déluges de boue, ou la descente des coulées de lave. Or la pluie de cendres n'avait encore rien d'alarmant, les torrents de boue trouvaient leur action limitée aux pentes mêmes de la montagne et la lave n'avait pas encore paru hors du cratère. Comment les habitants de Saint-Pierre auraient-ils soupçonné le bombardement instantané qui les attendait ?

Pourtant, paraît-il, un vulcanologiste érudit aurait pu trouver, dans l'histoire, quelques précédents à ce qui semblait si nouveau et si inexplicable. Un article autrefois publié sur les éruptions des Açores, par l'éminent géologue M. Fouqué, beau-père de M. Lacroix, a mis ce dernier sur la trace de documents qui remontent au XVIe siècle et sont contenus dans les *Archivos dos Açores*. En 1580, la petite île de San Jorge, située dans cet archipel, a été dévastée par une éruption. Au cours du désastre, quelques hommes, ayant voulu sauver des objets laissés dans une maison située près du rivage, s'y étaient rendus en bateau, lorsqu'ils furent enveloppés par un nuage qui les brûla, consumant la peau et les cheveux.

La même chose se reproduisit en 1808, lors d'une nouvelle éruption du volcan de San Jorge. Un *nuage ardent*, suivant l'expression d'un des témoins, envahit le village d'Urzelina et brûla grièvement les habitants. L'auteur du récit constate que l'activité des cratères semblait presque terminée quand survint « l'éruption d'un nuage obscur qui se traînait sur le sol en descendant les pentes de l'île jusqu'à la mer; il avait une force prodigieuse, détruisait et brûlait tout ce qui se trouvait sur son passage. Les personnes qui le respiraient mouraient sûrement. Les effets de ce phénomène rappellent ceux du simoun du désert qui, dans ce cas, devrait s'appeler *simoun volcanique* ». Un autre témoin a vu aussi un nuage « se traînant sur les flancs de l'île » et il ajoute, comme le précédent, « que l'introduction de la plus légère partie de ces nuages dans les poumons amenait la mort ».

Ces phénomènes sont exactement ceux qui ont été observés dans la catastrophe de Saint-Pierre. Ce qu'il reste à expliquer, c'est le mode de formation de ces *nuées ardentes*. Mais avant de montrer comment les observations de M. Lacroix et de ses collaborateurs paraissent avoir résolu le problème, il importe de diriger notre attention vers une autre particularité du paroxysme de la Montagne Pelée, qui n'a pas, moins que la première, excité la surprise des hommes de science.

Après le terrible bombardement de Saint-Pierre, le sommet de la Montagne est, pendant de long jours, demeuré invisible, caché qu'il était par d'épais nuages. Lorsque ce rideau se dissipa, on reconnut qu'un changement s'était produit à la cime. Autrefois celle-ci était constituée par une dent assez hardie, surplombant le cratère, et connue sous le nom de Morne La Croix. L'altitude de sa pointe était d'environ 1,350 mètres. Or, le 22 mai, on ne mesurait plus pour la cime que 1,277 mètres. Une partie notable de la dent du Morne s'était donc écroulée lors de la catastrophe. À ce moment, du Morne Rouge, on n'apercevait plus, en ce point, qu'une insignifiante protubérance au-dessus du grand cône volcanique aplati.

Le 16 août, un rapport du brigadier de gendarmerie du bourg relate le fait suivant : « Ce matin, on a aperçu sur le versant nord de la montagne un pic plus élevé que la montagne elle-même; les habitants disent que ce pic n'existait pas hier soir; la gendarmerie ne l'avait pas vu non plus. » Le 27, la hauteur de ce pic s'était accrue de 100 à 150 mètres, et il changeait d'aspect à tout instant par suite d'éboulements.

Hélas! à partir de ce moment, le Morne Rouge, jusqu'alors protégé, allait se trouver sous le feu de la partie active du volcan. Aussi, le 30 août, était-il à son tour ravagé par une de ces nuées ardentes qui, antérieurement, se contentaient toujours de partir, par l'échancrure du cratère, dans la direction de la mer.

Ce nouveau désastre provoqua le retour immédiat à la Martinique de M. Lacroix, qui organisa un service permanent d'observations, grâce auquel on a connu, jour par jour et dans le plus grand détail, la marche de ce phénomène si intéressant. Contentons-nous de résumer les résultats obtenus.

Aussitôt après la destruction de Saint-Pierre, on avait pu constater, à la faveur de quelques éclaircies, qu'en arrière de l'échancrure en V du cratère se dressait un amas conique, et que, sur cet amas, il se produisait une descente continuelle de blocs, dont l'incandescence était visible pendant la nuit. À quelques reprises, on avait vu, en juillet, une crête déchiquetée se profiler au sommet de cet amas, atteignant juste l'ancienne altitude du Morne La Croix, c'est-à-dire 1,353 mètres. En octobre 1902, cette protubérance déchiquetée, parfaitement nette, et rappelant les crêtes dentelées de l'éruption de 1866 à Santorin, continuait à croître en hauteur. Enfin, le 3 novembre, on voyait se dresser à son extrémité une véritable aiguille, qui, de 1,370 mètres, passait en vingt et un jours à 1,575 mètres, par une montée continue.

Une série d'écroulements accompagnés de remontées brusques, mais insuffisantes, avaient, au commencement de février 1903, ramené la cime à 1,424 mètres, lorsqu'une nouvelle période d'ascension lui fit atteindre, le 6 juillet, le maximum de 1,608 mètres. Ainsi elle dépassait de 350 mètres le sommet du grand cône, au-dessus duquel elle se détachait par moments avec une hardiesse incomparable. Mais, dans la nuit du 6 juillet, elle perdait tout d'un coup 63 mètres de hauteur, retombait à 1,380 mètres le 10 avril, pour revenir en septembre, mais sous une forme moins heurtée, à l'altitude de 1,450 mètres.

Les blocs tombés de cette aiguille et de l'amas qu'elle surmonte sont uniformément constitués par une variété très peu fusible de lave, qu'on appelle *andésite*, et dont l'allure accuse une matière essentiellement visqueuse. On ne peut donc hésiter sur l'interprétation à donner aux phénomènes observés.

Au lieu d'une coulée, qui se serait épanchée par l'ouverture du cratère en empruntant la vallée de la Rivière Blanche, il est sorti de l'abîme, une fois l'Étang Sec vidé, une masse pâteuse en ignition, se consolidant de suite à la surface, mais continuant à s'accroître par la poussée interne, sous forme de boursouflure en chou-fleur. Ainsi est né l'amas conique observé dès le début. Puis, la poussée continuant, et la résistance de la carapace solide ne se prêtant pas à la formation d'une ouverture permanente, une fissure s'est ouverte, par laquelle une portion du magma a *bavé* au dehors à l'état solide, en produisant, d'abord le mur déchiqueté; ensuite, par concentration de la poussée en un point, l'aiguille, sans cesse modifiée par écroulement au cours de son ascension. Par moments, l'une des faces de cette aiguille se montrait remarquablement polie et striée, laissant voir jusqu'à l'évidence que la pâte demi-solide avait été *laminée* contre les parois de l'ouverture qui lui livrait passage.

M. Lacroix évalue à cent millions de mètres cubes le volume du dôme qui s'est ainsi substitué à la cavité de l'ancien cratère. Quant à l'aiguille, il a calculé que, si celle-ci n'avait subi aucun écroulement, depuis sa naissance, le 3 novembre 1902, jusqu'au 4 juillet 1903, époque de sa plus grande hauteur, la cime eût atteint, à cette dernière date, au moins une altitude de 2,200 mètres, soit 850 mètres de plus que le dôme. Pour une forme cylindrique et un diamètre moyen de 150 mètres, cela représenterait une extrusion de 15 millions de mètres cubes, soit à peu près le volume normal de chacune des coulées qui se produisent au Vésuve dans ses paroxysmes.

La Montagne Pelée a donc offert aux géologues, sur une échelle gran-

diose, le développement d'un mode d'éruption qu'on n'avait encore observé, d'une façon d'ailleurs très incomplète, qu'à Santorin.

On sait que cette île, située dans l'archipel des Cyclades, entoure une baie profonde, résultat de la pénétration de la mer dans le cratère d'un volcan qui, avant la période historique, a sauté en l'air en projetant sur les pentes un tuf ponceux. À plusieurs reprises, depuis l'an 96 avant notre ère, l'activité éruptive s'est éveillée à Santorin, et sa dernière manifestation date de 1866-1867. Chaque fois, on a vu surgir tranquillement, du fond de la mer, des intumescences en ignition, ramenant avec elles des huitres et autres mollusques, qui s'étaient installés sur leur surface pendant les phases de repos. Au bout d'un certain temps, une ouverture cratériforme se dessinait dans ces intumescences, et vomissait de la lave en fusion ainsi que des bombes volcaniques. De cette manière se sont formées et successivement accrues, dans le fond de la baie, les îles dites *Kaménis* ou Brûlées.

La différence entre Santorin et la Montagne Pelée consiste en ce que, sur ce dernier volcan, la phase de projection et d'effusion de la lave ne s'est pas produite. On en est resté tout le temps à la phase d'intumescence, engendrant, dans toute la force du terme, un *cumulo-volcan;* tandis qu'ailleurs les cônes se construisent en partie par projection, en partie par coulées.

L'éruption de la Martinique n'introduit pas seulement un chapitre nouveau dans l'histoire du volcanisme. Elle jette une vive lumière sur des formations jusqu'ici demeurées très énigmatiques. Il n'est pas rare, dans les pays volcaniques, d'apercevoir un massif de laves parfaitement isolé, qui domine de beaucoup toute la contrée environnante et qu'on ne peut rattacher, même de loin, à aucune production de nature analogue. Tels le massif de Mézenc, celui des Orgues-de-Bort, le Puy-de-Dôme, ou encore la montagne phonolithique de Bilin en Bohême.

On imaginait généralement que ces dômes devaient représenter des portions d'anciennes coulées, qui auraient été, mieux que le reste, respectées par l'impitoyable érosion et seraient ainsi demeurées à l'état de *témoins*. Mais cette explication se conciliait mal avec leur situation dominante, comme aussi avec la nature de la roche, appartenant presque toujours à une variété volcanique très peu fusible. À la lumière des faits révélés par la Montagne Pelée, il semble bien que toutes ces éminences doivent être considérées comme d'anciens dômes d'intumescence, qui auraient été édifiés à peu près tels quels, à la place qu'ils occupent. Comme le dit bien M. Lacroix, au lieu de résulter, dans leur forme

actuelle, d'un phénomène de *destruction* qui les aurait isolés, ils sont le produit direct d'un acte de *construction*.

Ce n'est pas tout. L'ampleur extraordinaire des éruptions boueuses à la Martinique, la dimension parfois considérable des blocs que ces torrents de boue peuvent charrier, semblent de nature à éclaircir certains mystères, que la géologie de l'Auvergne laissait jusqu'à présent sans solution. Ainsi, selon M. Marcellin Boule, il serait très admissible que cette explication convînt aux accumulations si étranges de blocs qu'on observe à Perrier, près d'Issoire, et sur la genèse desquelles on a tant discuté sans pouvoir se mettre d'accord.

En résumé, on voit combien ont été fécondes les observations de M. Lacroix, et quelle heureuse répercussion elles sont destinées à avoir sur la solution de beaucoup de difficultés géologiques.

À ce point de vue, les études du savant professeur ont encore fait ressortir un fait de haute importance, sur lequel il convient de dire quelques mots.

Une des plus grosses difficultés qui se présentent devant le géologue est celle de la genèse des roches qui contiennent, à l'état de liberté, du *quartz*, c'est-à-dire de la *silice* ou cristal de roche. Peu de minéraux sont moins fusibles que le quartz, et tous ses caractères semblent indiquer une production par *voie humide*, en contradiction apparente avec l'origine ignée probable des roches où on le rencontre. Si cette origine peut, à la rigueur, être mise en question pour les granits, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de certaines laves modernes, telles que les rhyolithes, qui forment à coup sûr des coulées, reliées à des centres volcaniques indiscutables et dans lesquelles pourtant la proportion de silice libre est considérable.

Or M. Lacroix a constaté que le quartz cristallisé figure parmi les produits actuels de la Montagne Pelée. Tandis que les blocs provenant de la carapace du dôme en voie de formation offrent une pâte vitreuse, voisine de l'obsidienne ou de la ponce, avec petits cristaux disséminés des minéraux silicatés qu'on appelle le feldspath et l'hypersthène, tout autre est la constitution des blocs provenant de la démolition de l'aiguille, pendant la période où celle-ci ne s'élevait plus qu'avec une grande lenteur. La pâte y devient presque entièrement cristalline et laisse voir de nombreux grains microscopiques de quartz.

D'autre part, l'examen des matériaux provenant de l'incendie de Saint-Pierre, pendant lequel l'andésite qui avait servi aux constructions a subi des modifications très intéressantes, a amené M. Lacroix à étudier ce qui se passe lorsqu'on chauffe à 1,200 degrés le type le

plus vitreux de l'andésite actuelle. Il a reconnu que le recuit du verre obtenu par cette fusion permettait d'obtenir les mêmes petits cristaux observés dans cette andésite normale, d'où l'on peut conclure que la fusion ignée a joué un rôle capital, sinon exclusif, dans la formation de cette roche.

Bien différentes seraient les conditions de formation du type à quartz cristallisé. Ce type, on vient de le dire, caractérise l'aiguille en voie de surrection lente, et le microscope montre que la production du quartz y a suivi celle des petits cristaux de feldspath et d'hypersthène. Il s'agit donc d'une réaction accomplie pendant l'ascension de l'aiguille à demi figée. Mais l'observation du dôme montre qu'une grande quantité de vapeur d'eau ne cesse de se dégager violemment du magma en voie de consolidation. Avant de pouvoir sortir, cette vapeur subit sous la carapace une pression indéniable; c'est à l'action de cette vapeur comprimée que devrait être attribuée la cristallisation en quartz du résidu vitreux. Ce serait une variante naturelle, à température élevée, des expériences classiques par lesquelles Sénarmont, Daubrée et Friedel ont réussi à obtenir des cristaux de quartz, en faisant agir sur les silicates la vapeur d'eau comprimée.

Aussi M. Lacroix a-t-il le droit de conclure qu'il est d'une importance capitale, pour l'étude des roches quartzifères, de constater que la cristallisation du quartz peut s'effectuer à haute température, non seulement en profondeur, mais encore dans un dôme volcanique, sous une mince carapace solidifiée.

Mais il est un point important que nous n'avons pas encore abordé : c'est la relation qui existe entre la surrection du dôme et la projection des nuées ardentes.

Tout d'abord ces nuées, dont M. Lacroix et ses collaborateurs ont pu, pendant des mois, suivre la formation, sont de véritables *projectiles gazeux*, qui sortent à un moment donné de la carapace et cheminent ensuite, sans laisser derrière eux aucune queue, en vertu de l'impulsion initiale, mais en se dilatant de manière à occuper bien vite un volume mille fois plus considérable qu'au début. Tandis que les vapeurs de ces nuées tendent à s'élever verticalement, au point d'atteindre jusqu'à 4,000 mètres, leurs parties lourdes, chargées de cendres et de blocs, demeurent sous l'action de la pesanteur, qui les force à rouler sur le sol.

D'autre part, une statistique des nuées ardentes établit que leur production est toujours en rapport avec les plus brusques changements de forme de l'aiguille du Dôme. Dès lors il est naturel de considérer ces nuées comme des paquets de gaz et de cendres, comprimés sous la cara-

pace, et s'échappant lorsqu'une déchirure de celle-ci leur ouvre une issue. Elles ne diffèrent donc pas spécifiquement des colonnes de vapeurs, de cendres et de débris qu'un volcan normal lance verticalement dans ses paroxysmes. Mais, faute d'une ouverture cratériforme permanente, la projection se fait, horizontalement ou obliquement, selon la disposition de la déchirure, et, dans un rayon que l'expérience de la Martinique permet de fixer à une dizaine de kilomètres, tous les points d'où l'on aperçoit la base de l'aiguille peuvent être, tour à tour, exposés à ce bombardement.

En résumé, les caractères particuliers de l'éruption de la Martinique résultent de ce que la sortie d'une lave visqueuse y est lente, et accompagnée d'une dose modérée d'émanations gazeuses. Plus rapide, la montée donnerait lieu à une coulée; comme aussi le dégagement des vapeurs, s'il était plus abondant, se traduirait par de violentes projections verticales. Cet état de choses peut d'ailleurs se modifier avec le temps, bien que, depuis près de trois ans déjà, l'allure du volcan soit demeurée très stable. En tout cas, l'appareil éruptif fonctionne sous la seule influence de la nappe ignée et des vapeurs. Aucun mouvement d'ensemble du sol ne s'est produit et, en dépit d'affirmations contraires, l'équilibre général non seulement de toutes les Antilles, mais de la Martinique, n'en a été nullement affecté. De même, la concomitance de l'éruption de la Montagne Pelée avec celle de Saint-Vincent n'a en rien troublé la stabilité de la région intermédiaire.

Aussi peut-on dire qu'entre autres résultats pleins d'intérêt, l'éruption des Antilles est venue apporter son témoignage en faveur de l'indépendance de ces deux phénomènes, qu'on appelle la *volcanicité* et la *sismicité;* la première, uniquement régie par l'état physique de la masse ignée et la force élastique des gaz qu'elle renferme; la seconde gouvernée, comme l'ont si bien montré les récentes études de M. Milne, par le processus général de déformation mécanique de l'écorce terrestre.

Cette rapide analyse d'un ouvrage remarquablement riche en données de toute nature est forcément incomplète. Cependant elle doit suffire, pensons-nous, pour faire apprécier les principaux enseignements que met en lumière le beau livre de M. Lacroix. C'est bien, comme nous le disions en commençant, l'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire du volcanisme, chapitre destiné à éclairer nombre de faits plus ou moins énigmatiques que nous offrait l'étude des éruptions du passé géologique. Une catastrophe qui, au premier moment, apparaissait comme de tous points inexplicable, vient désormais se ranger à sa place dans la série si variée des manifestations de l'activité interne, et si l'homme continue à

demeurer dans l'impuissance de conjurer des périls de cette nature, du moins, les connaissant mieux, est-il mieux armé à l'avenir pour savoir, le moment venu, s'éloigner à temps de l'impitoyable foyer qui vomit la destruction et la mort.

A. DE LAPPARENT.

LA LOI D'ADAMNÁN.

Cáin Adamnáin, *An old-irish Treatise on the Law of Adamnan*, edited and translated by Kuno Meyer. *Anecdota Oxoniensia. Texts, documents and extracts chiefly from manuscripts in the Bodleian and other Oxford libraries.* Mediaeval and modern series. Part XII. In-4°, VIII-56 pages. Oxford, at the Clarendon Press, 1905.

Adamnân est un saint irlandais, abbé d'Iova, vulgairement Iona, en Écosse, 679-704[1]. Suivant les Annales de Tigernach, XIe siècle, « il porta le droit de la loi en Irlande »[2]. Le *Chronicon Scotorum*, XIIe siècle, est moins concis : *Adamnanus ad Hiberniam pergit et dedit legem innocencium populis*[3], phrase reproduite au XVe siècle dans les Annales d'Ulster[4]. Elle n'est pas encore très claire. Le sens du mot *innocentium* est donné dans un passage des *Fragments of irish Annals*, publiés par O'Donovan en 1860, p. 96 : *Adamnanus venit in Hiberniam et indicit legem innocentium populis Hiberniae. i. gan maca, gan mná do marbad*, « c'est-à-dire sans tuer enfants mâles ni femmes ».

Ce qui, dans cette loi, concernait les femmes a seul attiré l'attention d'Oengus, auteur d'un martyrologe que M. Whitley Stokes a

[1] Forbes, *Kalendars of Scottish Saints*, p. 265.

[2] « Adhomnan tuch recht lecsa i n-Erind », édition donnée par M. Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 215. *Lecsa* est une forme altérée du latin *legis;* une expression irlandaise autre que *Cáin Adamnáin* pour désigner la loi d'Adamnân est *recht Adomnáin;* voir *Fis Adamnáin*, c. 32, chez Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 193.

[3] *Chronicon Scotorum*, edited with a translation by William M. Hennessy, p. 112.

[4] *Annals of Ulster*, edited with a translation and notes by William M. Hennessy, t. I, p. 144, 146.

publié il y a longues années et dont il va faire paraître une nouvelle édition :

À Adamnân d'Iova,
Dont la troupe est brillante,
Le noble Jésus accorda
L'affranchissement perpétuel des femmes d'Irlande[1].

La glose explique clairement de quoi il s'agit :

Un jour, en Irlande, Adamnân traversait la plaine de Breg; il portait sur son dos sa mère; ils virent deux troupes armées qui combattaient l'une contre l'autre. Or voici ce qui arriva : Ronnat, mère d'Adamnân, vit une femme qui tenait à la main une faucille de fer et qui attirait à elle une femme comprise dans la troupe opposée; la faucille était accrochée à la mamelle de cette malheureuse, car les femmes comme les hommes prenaient part aux batailles en ce temps-là. Alors Ronnat s'assit par terre et dit à son fils : « Tu ne m'emmèneras pas d'ici tant que les femmes ne seront pas affranchies à jamais de cette obligation de la guerre et des batailles. » Adamnân lui promit d'obtenir ce qu'elle demandait. Ensuite il y eut en Irlande une grande assemblée. Adamnân s'y rendit avec un choix d'ecclésiastiques irlandais et il y affranchit les femmes[2]. Maintenant il y a quatre lois en Irlande : la loi de Patrice, qui défend de tuer les clercs; la loi de Dare la religieuse, qui défend de tuer les vaches; la loi d'Adamnân, qui défend de tuer les femmes; la loi du dimanche, qui, en ce jour, ne doit pas être transgressée[3].

Voilà un récit qui présente une réelle vraisemblance historique et qui peut être mis à côté des quelques lignes consacrées par Bède aux doctrines professées sur la date de Pâques par Adamnân, abbé d'Iova[4]. Suivant le *Chronicon Scotorum*, la loi d'Adamnân daterait de 693.

Ce que les textes précités disent de cette loi s'accorde avec un passage du document légal irlandais intitulé : *Bescna*, « droit coutumier », avec titre courant erroné *Din techtugad*, « Traité de la prise de possession ».

À défaut d'héritiers mâles, les filles de filles héritent de la totalité du bien donné par leur grand-père à leur mère, mais c'est à charge de faire le service de guerre, soit pour attaquer lorsque l'usage l'exige, quand

[1] *On the Calendar of Oengus*, édition de M. Whitley Stokes, p. CXXXIX :

Do Adomnán Iae,
As-sa toidlech toiden,
Ro-ir Issu búasal
Soerad m-buan m-ban Góidel.

[2] *Saerais na mná ind*. Le *Fís Adamnáin*, chez Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 193, se sert du même verbe : *ro-sáerta na mná la Adomnáin*, « les femmes furent affranchies par Adamnân ». On le trouve aussi dans le martyrologe d'Oengus cité plus haut.

[3] Whitley Stokes, *On the Calendar of Oengus*, p. CXLVI, CXLVII; cf. Pinkerton, *Lives of Scottish Saints*, édition Metcalfe, t. I, p. XXIV; William Reeves, *The Life of St. Columba*, p. L, LIII, 179.

[4] *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, l. V, c. 15; édition d'Alfred Holder, p. 254, 255.

par exemple il y a un meurtre à venger, soit pour défendre si la famille dont elles font partie est elle-même attaquée. Mais elles peuvent échapper au service de guerre en abandonnant aux parents collatéraux la moitié de la succession[1]. C'est la concession de cette alternative qui, en ce qui concerne les femmes, constitue vraisemblablement la loi d'Adamnân. Les femmes ont de gré ou de force consenti à céder moitié de leur fortune, et grâce à ce sacrifice, elles ont été déchargées du service de guerre.

Jusqu'ici nous ne sommes pas sorti du domaine des faits historiquement admissibles. Mais la plupart des saints du moyen âge ont leur légende. Adamnân n'a pas échappé à cette loi. Ainsi, dans le martyrologe de Donegal, on lit qu'à certain jour, étant allé méditer dans l'église de l'abbaye d'Iova, Adamnân n'en sortait pas; au bout de trois jours et trois nuits, il y était encore en prières; des moines allèrent regarder par le trou de la serrure et virent leur abbé tenant sur ses genoux un petit enfant; cet enfant jetait autour de lui une lumière si éclatante qu'ils en furent éblouis et ne purent continuer à le regarder; c'était Jésus-Christ[2].

Le texte inédit que vient de publier M. Kuno Meyer et qui est fort intéressant pour l'histoire de l'hagiographie irlandaise nous offre plus d'un miracle. En voici un :

La femme qui, dans le martyrologe d'Oengus, a le sein percé par une faucille est tuée dans le *Cáin Adamnáin*. Sa tête est séparée du corps et sur ce corps on voit un enfant à la mamelle; un flot de sang coule sur une de ses joues, un flot de lait sur l'autre. Du haut des épaules de son fils, la mère d'Adamnân, que ce pieux fils portait, vit ce pitoyable spectacle. « Pourquoi, dit-elle, ne me descends-tu pas à terre pour allaiter cet enfant? Mais il y a bien longtemps que mes mamelles sont desséchées. » — Son fils, né en 624[3], avait quarante-neuf ans; elle-même devait approcher de soixante-dix. — « Pourquoi ne donnes-tu pas la preuve que tu es un clerc en essayant de voir si, à cause de toi, le Seigneur ne ressuscitera pas ce pauvre corps. » Obéissant à sa mère, Adamnân ajusta la tête sur le cou de la morte; du bâton sur lequel il s'appuyait il fit le signe de la croix sur la poitrine du cadavre; aussitôt, pleine de vie, la femme se leva et, interrogée par Adamnân, elle répondit.

La vie de saint Gildas par un moine de Ruis contient le récit d'un mi-

[1] *Ancient Laws of Ireland*, t. IV, p. 40, l. 13-17.

[2] *The Martyrology of Donegal*, édité par James Henthorn Todd et William Reeves, p. 254.

[3] *Chronicon Scotorum*, p. 78.

racle semblable. Trifine, fille de Wéroc, comte de Vannes, avait été décapitée par Conomerus, son mari. Gildas, après une prière à Dieu, mit en contact la tête et le corps de Trifine, puis lui donna l'ordre de se lever sur ses pieds, ce qu'elle fit immédiatement; elle était ressuscitée.

Entre les deux récits il n'y a qu'une différence importante. Avant de revenir à la vie, la morte ressucitée par Adamnân subissait les tourments de l'enfer; Trifine, au contraire, emportée par les anges, allait au ciel se joindre au chœur des martyrs, quand Gildas la fit redescendre sur terre[1].

L'auteur du *Cáin Adamnáin* s'est-il inspiré de la vie de saint Gildas, ou la réciproque est-elle vraie? La seconde alternative peut seule être proposée, s'il est établi que la vie de saint Gildas date du XIe siècle et que le *Cáin Adamnáin* est antérieur de deux cents ans.

Voici un autre miracle rapporté par le *Cáin Adamnáin*. Ayant attendu seize mois avant d'exécuter sa promesse de faire décider en faveur des femmes d'Irlande l'affranchissement du service de guerre, Adamnân dut rester tout ce temps sans boire ni manger. Pendant huit mois sa mère le tint enchaîné avec une pierre dans la bouche; pendant huit autres mois, il demeura enfermé dans un coffre de pierre où des vers lui mangèrent la langue jusqu'à la racine[2].

Quand le *Cáin Adamnáin* fut écrit, les temps où l'abbé d'Iova était en vie remontaient assez loin pour faire sortir sa vénérable personne du domaine sérieux de l'histoire et pour la faire entrer dans le domaine fantaisiste de la légende ou, si l'on veut, du roman.

Adamnân mourut en 704. Le *Cáin Adamnáin*, texte irlandais conservé par deux manuscrits, l'un du XVe siècle, l'autre du XVIIe, offre diverses particularités orthographiques qui permettent de faire remonter au IXe siècle la rédaction primitive. L'auteur, probablement un moine de l'abbaye d'Iova en Écosse, écrivait environ un siècle et demi après la mort d'Adamnân et connaissait évidemment fort mal l'histoire de l'Irlande.

On ne peut prendre au sérieux la peinture qu'il fait des armées irlandaises avant l'année 693 de notre ère : les femmes allaient au combat en portant d'un côté le sac aux provisions, de l'autre leur enfant; en même temps elles avaient sur le dos une perche longue de trente pieds et terminée par une tige de fer recourbée à l'aide de laquelle elles accro-

[1] *Vita Gildae auctore monacho Ruiensi*, dont la meilleure édition est celle qu'a donnée Mommsen, *Monumenta Germaniæ historica*, *Monumentorum antiquissimorum* t. XIII, voir p. 98, 99; cf. Le Braz, *Cognomerus et sainte Tréfine*, p. XXIV.

[2] *Cáin Adamnáin*, p. 6, 8, § 12-15.

IMPRIMERIE NATIONALE.

chaient par les cheveux les femmes de l'armée ennemie. Les maris marchaient derrière leurs femmes et armés d'un bâton les rouaient de coups pour les forcer à aller se battre. Les trophées à cette époque étaient la tête et les mamelles des femmes[1]. La littérature irlandaise tout entière contredit cette doctrine.

Plus bas, dans le *Cáin Adamnáin*, p. 22-23, on voit un ange venir deux années de suite frapper au côté d'Adamnân avec un bâton, et en latin, — c'est la langue des anges, — il lui dicte la loi qui doit être acceptée par les Irlandais :

Tout meurtre d'une femme sera puni par trois peines, supportées la première par le meurtrier, la seconde et la troisième par les parents. La première peine consistera en ceci que l'on coupera au meurtrier la main droite et le pied gauche et qu'on le laissera mourir de l'hémorragie produite par cette double amputation. La seconde peine constituera les dommages-intérêts dus à la famille de la victime; ils seront payés par les parents du meurtrier, qui devront donner sept femmes esclaves. La troisième peine sera la pénitence ecclésiastique : deux femmes esclaves (chaque femme esclave pourrait être remplacée par trois bonnes vaches). Le meurtrier évitera l'application de ces trois peines en faisant une pénitence de quatorze années; cette pénitence aura comme accessoire la livraison de quatorze femmes esclaves de valeur moyenne.

Si la femme a été tuée par une troupe armée nombreuse, on prendra trois cents hommes de cette troupe, on les divisera en groupes de cinq, puis tous les cinquièmes de chaque groupe, c'est-à-dire soixante, auront la main droite et le pied gauche coupés et mourront de l'hémorragie qui suivra. Si la troupe se compose de moins de trois cents hommes, on la divisera en trois groupes égaux; tous les hommes du premier groupe auront la main droite et le pied gauche coupés et en mourront, les hommes du second groupe payeront chacun quatorze femmes esclaves de première qualité, les hommes du troisième groupe iront en pèlerinage outre-mer, et, tant que ce pèlerinage durera, ils seront soumis à la règle d'un régime dur, *sub regula regiminis duri*. Supposons une troupe de cent cinquante hommes qui sera responsable de la mort d'une femme, cinquante auront un pied et une main coupés et périront, cinquante autres payeront chacun quatorze femmes esclaves, soit au total sept cents femmes esclaves, et cinquante autres iront en pèlerinage outre-mer.

L'ange se montre beaucoup plus sévère que ne le sont aujourd'hui

[1] *Cáin Adamnáin*, p. 2, § 3.

les jurys français et que ne l'était même la loi irlandaise. Cette loi n'exigeait pas concurremment la mort du meurtrier et le payement de la composition. L'ange admet le remplacement de la composition par une pénitence ecclésiastique. Cette substitution, posée en principe par un concile irlandais[1], a été attribuée à saint Patrice[2]. Mais il ne paraît pas que jamais le droit civil irlandais ait admis cette doctrine du droit ecclésiastique[3]. Le livre de l'église d'Armagh, IXe siècle, contient un document connu sous le livre de l'ange, *Liber Angeli*, où l'équivalence des sept années de pénitence et de sept femmes esclaves n'est posée en règle que lorsqu'il s'agit d'une injure adressée à l'archevêque d'Armagh[4].

Suivant le *Cáin Adamnáin*, les juges qui feront appliquer les peines contenues dans cette loi seront désignés par les moines d'Iova[5]. Les femmes esclaves ou leur équivalent, accessoire de la pénitence infligée aux meurtriers des femmes, appartiendront à l'abbaye d'Iova en totalité ou en partie suivant les circonstances[6]. C'est un rêve des moines de cette abbaye.

À côté de ces dispositions étranges, il y en a d'autres qui sont moins irrationnelles. Une femme qui tue mérite d'être tuée[7]. En cas de meurtre d'un clerc ou d'un enfant qui n'est pas encore en âge de prendre les armes, la composition due pour ce meurtre appartient pour les sept huitièmes à la famille et pour un huitième seulement à l'abbaye d'Iova[8].

Mais si ce meurtre est l'œuvre d'une troupe, quiconque a fait partie de cette troupe doit payer huit femmes esclaves, dont sept à la famille, une à l'abbaye. Que trente-huit personnes aient pris part au meurtre, elles doivent un total de trois cent quatre femmes esclaves[9], ce qui est absurde, comme l'énorme peine infligée à la troupe d'hommes qui aurait pris part au meurtre d'une femme[10].

[1] Omnis qui ausus fuerit ea quae sunt regis aut episcopi furari aut rapere aut aliquid in eos committere, parui pendens dispicere, VII ancillarum pretium reddat, aut VII annis peniteat cum episcopo vel scriba. *Die irische Kanonen-Sammlung*, XLVIII, 5, 2e édition de Wasserschleben, p. 204.

[2] Wasserschleben, *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche*, p. 141.

[3] *Ancient Laws of Ireland*, t. IV, p. 232, l. 7 et suivantes.

[4] Qui non reciperit praedictum praesulem in hospitium eundem et reclusserit suam habitationem contra illum, septem ancellas siue septem annos poenitentiæ similiter reddere cogatur. Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, t. II, p. 355, l. 25-28.

[5] *Cáin Adamnáin*, p. 26, § 37.

[6] *Cáin Adamnáin*, p. 20, 26, 28, § 29, 41-44.

[7] *Cáin Adamnáin*, p. 30, § 45.

[8] *Cáin Adamnáin*, p. 28, § 44; cf. p. 26, § 40.

[9] *Cáin Adamnáin*, p. 24, 26, § 35.

[10] *Cáin Adamnáin*, p. 24, § 33; voir plus haut, p. 306.

Ce qu'il y a de plus important dans ce morceau, c'est la liste des personnages qui ont pris part à l'assemblée où fut votée la loi dont l'exposé est si défectueux[1].

Cette liste était probablement conservée dans les archives de l'abbaye d'Iova. Mais quant au texte même de la loi, il a été évidemment tellement interpolé qu'il est bien difficile de le retrouver dans le document publié par M. Kuno Meyer.

Le savant éditeur a joint à ce texte irlandais une excellente traduction anglaise et des index, le premier des mots difficiles, le second des noms de personnes, le troisième des noms de lieux.

Cette publication, dont l'intérêt est plutôt littéraire qu'historique, atteste une fois de plus combien est éminente la connaissance que possède du moyen irlandais M. Kuno Meyer, aujourd'hui lecteur en celtique à l'Université de Glasgow et directeur à Dublin de la *School of Irish Learning.*

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

L'ŒUVRE LITTÉRAIRE DE CATHERINE II.

Сочиненія Императрицы Екатерины II... Œuvres de l'impératrice Catherine II, publiées d'après les manuscrits originaux, avec des commentaires et des notes, par A.-N. Pypine. Édition de l'Académie impériale des Sciences, tomes I-X. Saint-Pétersbourg, 1901-1903.

PREMIER ARTICLE.

L'Académie des Sciences de Berlin a donné naguère une édition monumentale des œuvres de Frédéric II. L'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg se devait à elle-même et devait à la mémoire de Catherine II un monument analogue.

La fameuse impératrice n'était pas moins possédée de la manie d'écrire que son royal confrère, et si elle n'avait pas joué dans l'histoire politique un rôle si considérable, elle occuperait encore une place très honorable dans la littérature russe et même dans la littérature française. Les œuvres de Catherine ont été publiées à diverses reprises en

[1] *Cáin Adamnáin*, p. 16-20, § 28.

Russie, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, en France, et je ne puis mieux faire que de renvoyer le lecteur aux indications bibliographiques fournies par M. Waliszewski dans cette copieuse et pittoresque biographie de Catherine II qu'il a intitulée d'un titre un peu voyant : *Le Roman d'une impératrice*[1].

Mais ces œuvres dispersées n'avaient point encore eu d'édition complète et vraiment scientifique. Nul n'était plus qualifié que M. Alexandre Pypine, — dont les lettres russes déplorent la perte récente, — pour nous donner cette édition[2]. Ses nombreuses recherches sur l'histoire littéraire de la Russie, notamment sur le XVIIIe siècle, ses vastes connaissances en littérature comparée le désignaient à juste titre au choix de ses confrères.

L'édition qu'il a entreprise et dont neuf volumes ont déjà paru n'est pas aussi monumentale que celle des œuvres de Frédéric II. En revanche elle est d'un format plus maniable.

I. Avant d'entrer dans l'examen de cette édition, j'aurais voulu poser à l'éditeur, — qui malheureusement n'est plus de ce monde, — une objection de principe. Je puis la soumettre à l'Académie de Saint-Pétersbourg, qui, elle, est immortelle. Les œuvres de Catherine ont été écrites en deux langues, le russe et le français. Cette princesse, Allemande d'origine, — notons en passant ce trait curieux, — avait absolument renoncé à l'usage de sa langue maternelle. Celles de ses œuvres qui sont rédigées en français auront nécessairement un public de lecteurs plus considérable que celles qui sont rédigées en russe. Il y a certainement chez nous des curieux qui auraient aimé à les acquérir en dehors des volumes russes auxquels elles sont associées. Or les œuvres françaises sont absolument perdues dans la masse de l'édition. Rien, pas même un sous-titre en français, ne les distingue des œuvres purement russes. Cette confusion me paraît tout à fait regrettable; un libraire habile l'aurait certainement évitée, mais les Académies en général ne se laissent point guider par des considérations de librairie.

[1] Paris, Plon, 1893, p. 594. L'ouvrage est accompagné d'un volume supplémentaire intitulé *Autour d'un trône*, où l'auteur étudie les collaborateurs, les amis et les favoris de Catherine. M. Waliszewski n'a pu mettre à profit dans son travail l'édition de M. Pypine, qui n'a paru que quelques années après. Il n'a pas connu non plus les traductions de M. Legrelle, dont je parlerai tout à l'heure. Le *Roman d'une impératrice* a été couronné par l'Académie française (prix Thérouanne).

[2] M. Alexandre Pypine est mort à Saint-Pétersbourg pendant le mois de novembre 1904.

Dans l'espèce actuelle ce dédain des intérêts du lecteur français me paraît tout à fait regrettable. Lorsque l'édition sera entièrement terminée, il est à souhaiter qu'un savant français y reprenne tout ce qui a été écrit dans notre langue et nous donne à Paris, en mettant à profit les notices de l'éditeur russe, les *Œuvres françaises de Catherine II.*

II. Jetons maintenant un coup d'œil sur les neuf volumes déjà parus du vivant de M. Pypine. Tous ou presque tous sont accompagnés d'introductions et de notes du savant éditeur : Tome I, *Œuvres dramatiques, comédies* (en russe). — Tome II, *Œuvres dramatiques, drames historiques, opéras, opéras-comiques* (en russe). — Tome III, *Comédies et drames* (en russe). — Tome IV, *Œuvres dramatiques, comédies* (en français). — Tome V, *Variétés littéraires* (en russe). Nous reviendrons tout à l'heure avec quelques détails sur ce volume qui renferme quelques-unes des œuvres les plus intéressantes de Catherine[1]. — Tome VI (n'a pas encore paru; un papillon placé en tête du tome VII nous prévient qu'il est resté sous presse). — Tome VII : ce volume renferme un des ouvrages les plus célèbres de Catherine II (en français), *L'Antidote*, réfutation du voyage en Sibérie de l'abbé Chappe d'Auteroche. — Les tomes VIII à X comprennent les travaux historiques de Catherine II en langue russe. Le tome XI est actuellement sous presse. Nous ne savons pas si l'apparition ne sera point retardée par la mort de M. Pypine, et l'édition est encore bien loin d'être achevée. Nous n'avons encore ni la Correspondance ni les Mémoires. Peut-être d'ailleurs est-il quelques ouvrages que des raisons de haute convenance politique ne permettront pas de faire figurer dans une édition qui a en quelque sorte un caractère officiel.

Catherine, bien que née princesse d'Anhalt Zerbst, avait reçu une éducation toute française. Sa gouvernante s'appelait Mlle Cardel, son prédicateur Pérard, son maître d'écriture Laurent. Mlle Cardel connaissait toutes les comédies et tragédies et inspira à son élève le goût de la lecture, la passion du théâtre français et la crainte des médecins, qu'elle avait sans doute puisée dans Molière.

L'allemand qu'on parlait et qu'on écrivait autour de la jeune princesse était un jargon macaronique infecté de mots français et qui ne semblait guère propre à exprimer des idées un peu délicates. On peut en juger par ce fragment d'une lettre que Catherine écrivait de Riga à son père en

[1] Le tome V n'a paru qu'en 1903; les autres portent la date de 1901. Le tome VI paraîtra — s'il est prêt, ce que j'ignore — après la mort de M. Pypine.

février 1744, où elle racontait la somptueuse réception des autorités russes : « Ich war mit vieler Grandeur und Honneur bei allem Fracas environirt. »

Le français de Catherine II est fort agréable, bien que parfois un peu lourd; son russe révèle une ténacité, une patience, une force d'assimilation extraordinaires; non seulement il est en général correct, — aussi correct que celui de la plupart des auteurs d'une époque où les vrais écrivains sont très rares; mais il est profondément idiomatique. Catherine ne sait pas seulement la langue des salons, mais la langue du peuple; elle a lu les contes, les légendes, les proverbes; elle se les est assimilés, travail prodigieux chez un auguste personnage qui n'avait pas l'occasion d'aller dans le peuple et de se mêler aux petites gens. Elle introduit dans ses œuvres dramatiques, par exemple dans son Oleg, des rites et des chansons populaires[1]. Elle parle dans ses comédies un langage savoureux et pittoresque.

III. Dans son théâtre russe elle aborde les sujets les plus variés. Il nous offre d'abord des comédies de mœurs : *Ô Temps! La Fête de Mme Vortchalkine, L'Antichambre d'un homme de qualité, Mme Viestnikova et sa famille, Le Trompeur, Le Chaman de Sibérie*, qui nous présentent des tableaux souvent fort agréables et fort piquants de la vie russe. Nous rencontrons ensuite des imitations ou adaptations de Shakespeare, comédies ou drames sur des sujets nationaux, des opéras-comiques dont le thème est emprunté à des légendes populaires et qui ont parfois un caractère de satire politique et comme tels présentent la valeur d'un document historique. Le troisième volume de l'édition de M. Pypine est tout entier rempli par des pièces inédites qu'il a eu la bonne fortune de découvrir aux archives de l'Empire.

Il est à noter que dans les opéras-comiques des vers ne sont jamais de Catherine; elle était incapable d'en faire et confiait le soin de les écrire à quelqu'un de ses familiers, notamment à ce Khrapovitsky qui fut son secrétaire et qui nous a laissé sur elle de curieux mémoires. Certaines de ces œuvres éphémères ont l'intérêt d'un document historique. Tel est cet opéra-comique (nous dirions aujourd'hui opéra-bouffe), *Le Chevalier de malheur* (Gore Bogatyr), qui met en scène le roi de Suède Gustave III. M. de Ségur, qui fut ambassadeur de France en Russie, avait vu jouer cette pièce et en donne dans ses mémoires un rapide résumé.

[1] Voir J.-J. Zamotine, *Romantism dvadtsatykh godov XIX stol* (Le romantisme des vingt premières années du XIXe siècle), Varsovie (1904).

M. Legrelle[1] la croyait perdue, et sur son témoignage j'ai fait une déclaration analogue dans l'article *Catherine II* de *La grande Encyclopédie*. Ni lui ni moi n'étions bien au courant de la bibliographie russe du XVIIIe et du XIXe siècle. Nous étions d'ailleurs fort excusables, car les grands répertoires bibliographiques russes sont encore fort peu accessibles aux étrangers, — surtout aux Français qui s'occupent de littérature russe[2]. Quoi qu'il en soit, M. de Ségur racontait ainsi la pièce dont il avait été spectateur :

C'était, dit-il, un opéra burlesque où la personne de Gustave III était grossièrement travestie. On l'y montrait sous la forme d'un capitaine rodomont, d'un prince nabot. Ce chercheur d'aventures, guidé par les conseils d'une méchante fée, allait prendre, dans un vieil arsenal, l'armure d'un ancien et fameux géant dont le casque, lorsqu'il en couvrait sa tête, descendait jusqu'à son ventre, tandis que les bottes du même colosse montaient jusqu'à sa ceinture. Ainsi on ne voyait qu'une tête, deux jambes et point de corps. Équipé de cette manière, il bornait ses exploits à l'attaque d'un misérable petit fort dont le commandant invalide sortait avec une garnison de trois hommes et mettait en fuite avec sa béquille le ridicule paladin.

Ce compte rendu n'est pas tout à fait exact; il donne une idée suffisante de la pièce, mais se trompe sur certains détails.

Ce que M. de Ségur ne savait pas, c'est que l'impératrice avait écrit sur le même thème un conte assez plaisant où elle imite non sans bonheur le style des contes populaires.

C'est dans ce récit qu'elle a découpé l'opéra-bouffe dont la musique fut composée par le maître de chapelle Martini. Nous savons, par les mémoires de Khrapovitsky, que Ségur et Saint-Priest assistaient à la représentation. La pièce fut jouée plusieurs fois sur le théâtre de l'Ermitage et sur celui de Tsarskoe Selo. Mais Catherine n'osa pas autoriser des représentations publiques à cause des diplomates étrangers.

Si elle n'avait écrit ou fait écrire que des bouffonneries de ce genre, Catherine II ne mériterait guère de figurer dans l'histoire littéraire. Ce serait perdre son temps que de traduire *Le Héros de malheur*, mais le conte dont il est tiré pourrait à la rigueur être traduit. Ce qui méritait de l'être et ce qui l'a été en effet, c'est la comédie intitulée *Ô Temps!* où l'auteur met en scène des types ingénieusement dessinés de vieilles femmes russes attachées aux préjugés nationaux et rebelles à tous les progrès intellectuels. Cette pièce avait été traduite peu de temps après son apparition par Le Clerc, auteur d'une Histoire de Russie qui parut à Paris en

[1] Sur la traduction de *Ô Temps!* par M. Legrelle, voir plus loin, p. 313.

[2] On rencontre les mêmes difficultés en Allemagne. Voir à ce sujet le *Journal des Savants*, cahier de février 1905, p. 71-72.

1783 et qui eut quelque succès[1]. Catherine, qui tenait au suffrage de nos lettrés, avait envoyé cette traduction à Diderot et à Voltaire[2]. La traduction de Le Clerc était d'ailleurs assez médiocre, mais elle permit à Catherine de faire connaître sa pièce à Voltaire, qui lui écrivait le 13 février 1773 : « Ce qui m'a principalement étonné, c'est que le dialogue est toujours vrai et toujours naturel, ce qui est à mon avis un des premiers mérites de l'art de la comédie. »

Diderot, lui, se montrait plus enthousiaste :

« Je ne suis point étonné que ce poème ait eu du succès, écrivait-il; il est national, il est gai; les caractères en sont bien dessinés, bien suivis et fortement peints, les scènes simplement amenées, les incidents domestiques, toute la conduite naturelle et le dialogue vrai. »

Ces éloges sont un peu exagérés; néanmoins la comédie de Catherine mérite d'être lue d'abord à cause de la personnalité de l'auteur, ensuite à cause de l'intérêt qu'offrent les types où l'on voit les caractères agréablement dessinés par l'auguste dramaturge.

À la traduction médiocre de Le Clerc M. Legrelle entreprit, il y a quelques années, d'en substituer une autre plus exacte et qui donne une juste idée de l'original. Il la fit précéder d'une préface ingénieuse, solidement documentée, à laquelle j'ai emprunté quelques-unes des indications qui précèdent. La traduction de *Ô Temps!* faisait partie d'une série intitulée *Chefs-d'œuvre du Théâtre russe*, série dans laquelle M. Legrelle a fait entrer successivement *Le Tsar Boris*, d'Alexis Tolstoï (traduit en 1882); *Le Malheur d'avoir de l'esprit*, de Griboïedov (1884), *L'Orage*, d'Ostrovsky (1885), *La Chicane*, de Kapnist 1886) et *Ô Temps!* de Catherine II (1888). Ces traductions, très soignées, sont précédées de piquantes et solides notices qui évidemment avaient dû coûter à M. Legrelle beaucoup de temps et de peine. Malheureusement il ne voulut jamais prendre ces travaux au sérieux; il ne les considérait que comme un divertissement; il les faisait tirer à un petit nombre d'exemplaires pour lui et pour ses amis. Elles ont été imprimées à Gand[3] et elles ne sont probablement même pas entrées à la Bibliothèque nationale par le dépôt légal. J'avais souvent engagé M. Legrelle à les réunir en un volume sous le nom de *Théâtre russe*, et ce volume eût avantageusement remplacé celui qui a paru en 1828 dans la *Collection*

[1] Nicolas-Gabriel Le Clerc, *Histoire physique, morale et politique de la Russie moderne*, 3 vol. in-4°, Versailles et Paris, 1783-1785.

[2] Cette traduction a été publiée en 1820 au tome V des Mélanges publiés par la Société des bibliophiles français. J'emprunte ce détail à M. Legrelle.

[3] Imprimerie Brullé, novembre 1888, rue Longue-de-la-Monnaie, 58.

des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers. Malheureusement le regretté historien[1] était aussi peu avide de publicité que d'autres traducteurs sont avides de réclame et d'argent. À quoi bon? disait-il. Cela n'intéresserait personne. Il se trompait; les traductions consciencieuses et littéraires comme les siennes ne sont pas si communes, et il serait vivement à désirer qu'un de ses héritiers entreprît de réimprimer ces traductions et de leur donner le public que la modestie exagérée de M. Legrelle leur refusait.

En attendant, les personnes qui ne lisent pas le russe (et elles constitueront encore longtemps chez nous la majorité des lecteurs) sont hors d'état de se faire une idée du talent de Catherine, considérée comme auteur dramatique[2].

Ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans les comédies de Catherine, c'est leur caractère national. Ce qu'elle met en scène, ce sont les vices ou les défauts de ses compatriotes, autant qu'elle pouvait les connaître, par des observations qu'il n'est pas toujours facile à un souverain de pratiquer; c'est ainsi qu'elle raille ou flétrit tour à tour l'hypocrisie, la prodigalité des nobles, l'ignorance des uns, la gallomanie des autres. On sait avec quelle aisance elle écrivait le français et comme elle se plaisait à flatter nos philosophes. Si Diderot et Voltaire avaient pu lire les œuvres russes de leur divine impératrice, ils eussent été bien étonnés de la voir faire une si rude guerre à ceux qui aiment trop notre langue. Une autre classe d'originaux contre lesquels elle dirige volontiers ses traits satiriques, ce sont les martinistes[3], c'est-à-dire les mystiques de l'époque, pour la plupart adeptes de la franc-maçonnerie, qui avait pénétré en Russie vers 1740 et qui fut tolérée jusque sous le règne d'Alexandre Ier. C'est contre ces rêveurs, en somme assez inoffensifs, que sont dirigées les comédies intitulées *Le Chaman de Sibérie*, *Le Trompeur*, *Le Trompé*. Assurément le théâtre de Catherine II ne mérite pas d'être traduit en entier, mais ceux qui prendront la peine de le lire dans l'original y trouveront en somme quelque plaisir et quelque enseignement[4].

[1] Ai-je besoin de rappeler les beaux travaux de Legrelle sur Louis XIV et Strasbourg, sur La diplomatie française et la succession d'Espagne? Sa traduction du *Voyage en France* de Karamzine (Paris, Hachette, 1886) est une excellente contribution à l'étude de la littérature russe.

[2] J'ai reproduit dans ma *Littérature russe* un fragment de *Ô Temps!* emprunté à M. Legrelle. J'ai en outre traduit une scène assez plaisante de la *Fête de Mme Vortchalkine* (p. 110-121).

[3] Ainsi nommé de Martinez Pasqualis, rêveur du XVIIIe siècle, dont ils avaient embrassé les doctrines.

[4] Le drame historique *Oleg* a été traduit en français dans le théâtre de l'Ermitage (2 vol., Paris, an VII).

IV. Un volume particulièrement intéressant de cette édition, c'est celui qui comprend les morceaux littéraires que Catherine II fournissait à certains recueils périodiques de l'époque; à la *Vsiakaïa Vsiatchina* (Un peu de tout), au *Causeur des amis de la littérature russe*, au *Peintre*. La *Vsiakaïa Vsiatchina*, qui commença de paraître en 1769, avait pour rédacteur l'adjoint de l'Académie des sciences, Grégoire Vasilievitch Kositsky, attaché au cabinet de l'impératrice. C'était un journal satirique qui s'efforçait d'être l'organe des honnêtes gens. Il se proposait « de ne jamais attaquer les personnes, mais seulement les vices; de ne jamais appeler une faiblesse un vice, d'observer en toute circonstance l'amour du prochain, de ne pas s'imaginer que l'on puisse trouver des gens parfaits, et il priait Dieu de donner à ses collaborateurs l'esprit d'humilité et d'indulgence ».

Les travers auxquels la *Vsiakaïa Vsiatchina* s'attaquait particulièrement étaient en somme les mêmes que l'impératrice flagellait dans ses comédies : l'éducation insuffisante ou superficielle, les préjugés sociaux, la superstition — qui fut toujours la bête noire de Catherine II, — l'imitation inintelligente et servile des modes et des manières françaises, autrement dit la gallomanie, — matière inépuisable de critiques au XVIIIe siècle et jusque dans la première partie du XIXe, de Von Vizine à Griboïedov, en passant par Catherine II.

À son début, la *Vsiatchina* était une publication absolument anonyme, mais le public n'ignorait pas la part qu'y prenait l'impératrice. Dans les journaux du même genre qui parurent de 1769 à 1774 on rencontre des allusions fréquentes à la collaboration qu'apportent à la *Vsiatchina* « des personnages considérables, des seigneurs de haut parage ».

La *Vsiatchina* même donne d'ailleurs à entendre qu'elle est à certain point de vue un organe officieux. Elle publie des apologies vigoureuses du régime impérial, des tribunaux dont elle loue l'esprit de justice et le désintéressement. La fameuse comédie de Kapnist, *La Chicane*, écrite vers 1796, suffirait à nous apprendre, à défaut d'autres témoignages, que ces éloges étaient tout ensemble exagérés et prématurés.

La *Vsiatchina* gardait toujours des allures aristocratiques et ne permettait point qu'on s'attaquât aux institutions ni aux personnages considérables. En réponse à certaines critiques d'une revue analogue, *Le Bourdon*, la *Vsiatchina* prenait un ton de menace qui n'a rien de commun avec celui des polémiques purement littéraires :

Il écrit des satires contre des seigneurs de la cour, des boïars considérables, des juges distingués. Cette audace n'est rien moins que de l'impudence. Dans les temps

anciens on l'aurait envoyé travailler pour le bien de l'État (exploiter les mines de Sibérie), décrire les mœurs de quelque possession russe, mais maintenant on a donné la liberté d'écrire et on ne poursuit pas pour de telles satires.

La liberté d'écrire était beaucoup plus limitée que Catherine ne se plaît ici à le dire. Plus d'un publiciste de ses contemporains en fit l'expérience.

La *Vsiakaïa Vsiatchina* ne dura que quelques années. Elle disparut en 1774, mais Catherine ne renonça pas à la littérature satirique. Plus tard elle écrivit toute une série de petits essais sous le nom de *Fictions et réalités* (*Byli i nebylitsy*) et elle les publia dans un recueil qui portait un titre assez bizarre : *L'Interlocuteur* ou *Le Causeur des amis de la littérature*, journal publié aux frais de l'Académie des Sciences par la fameuse princesse Dachkov, et auquel collaboraient aussi le poète comique Von Vizine et Derjavine, le grand lyrique, le Lebrun-Pindare de l'époque. Parfois l'impératrice avait à subir dans ce recueil les questions indiscrètes, les allusions plus ou moins voilées de ses collaborateurs. « Pourquoi, demandait par exemple Von Vizine, au temps jadis les bouffons, les mauvais plaisants, les baladins n'avaient-ils pas de fonctions publiques et pourquoi en ont-ils aujourd'hui et de fort considérables? — Cette question, répondait assez sèchement Catherine, est due à la liberté de la parole, liberté que nos ancêtres ne connaissaient pas; si nos ancêtres l'avaient connue, pour un baladin actuel ils en auraient trouvé dix dans les temps anciens. » « On ne peut pas être un bouffon, disait-elle ailleurs, sans avoir de l'esprit; or parce qu'un homme dit des choses spirituelles, cela ne le prive pas des avantages qui sont accordés aux personnes qui vivent dans la société », et elle concluait en déclarant que « l'envie est le compagnon de la haine et qu'il convient de s'abstenir de ce vice ».

Von Vizine dut comprendre que c'était jouer en somme un jeu assez dangereux que de s'attaquer aux amis de l'impératrice. En revanche cet inexorable ennemi de la France[1] dut éprouver quelque plaisir à voir l'impératrice persifler dans une page de *L'Interlocuteur* ces gallomanes auxquels il avait fait une si rude guerre dans sa comédie *Le Brigadier*.

J'ai plusieurs neveux, dit un personnage imaginaire des *Byli i nebylitsy*. Trois d'entre eux ont des goûts qui les font ressembler à des singes. L'aîné ne fait autre

[1] On peut consulter sur Von Vizine le tome XXV des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers, *Les lettres de France*, de Von Vizine, traduites par M. E.-M. de Vogüé (Paris, 1888, librairie Champion), ma *Littérature russe* (p. 140-172, et mes deux volumes *Russes et Slaves* (2e série, *La comédie russe au XVIIIe siècle*, et 3e série, *Les voyageurs russes en France*).

chose qu'imiter tout ce qu'il voit. Il court toute la journée de maison en maison; il refait sa coiffure vingt fois par jour; tantôt il rassemble ses cheveux en haut, tantôt il les laisse tomber en bas, tantôt il les fait pendre sur son front, tantôt il les ramène derrière les oreilles. Ces jours-ci il s'est mis à prendre en dégoût sa langue maternelle et pendant quatre jours nous n'avons entendu que des mots et des syllabes estropiés. Enfin nous avons appris qu'il était allé à la Comédie-Française.....

Il serait à souhaiter qu'un traducteur lettré comme M. Legrelle, mais moins timide ou moins modeste que lui, entreprît de traduire quelques extraits de ce volume, l'un des plus intéressants dans la série des œuvres de Catherine II. Il y aurait d'ailleurs un bien joli et bien curieux ouvrage à faire sur la presse satirique en Russie au XVIII[e] siècle.

V. Je n'insiste pas sur les trois volumes (VIII-IX-X) qui renferment les œuvres historiques de Catherine II. Une notice de l'éditeur nous prévient que la série n'est pas complète et qu'elle ne le sera qu'avec la publication du onzième volume. Ces travaux portent le titre de *Notes concernant l'histoire de Russie.* Ces notes très détaillées ne dépassent pas le XIII[e] siècle. Une introduction de Catherine II nous fait savoir quelles circonstances lui inspirèrent ce travail.

Ces notes sur l'histoire russe, nous dit-elle, ont été rédigées pour la jeunesse (sans doute pour l'éducation de ses petits enfants) à une époque où paraissent à l'étranger des livres sous le titre d'*Histoire russe* que l'on peut plutôt qualifier de publications partiales; chaque page atteste avec quelle haine l'auteur a écrit; toutes les circonstances sont présentées sous un aspect inexact et on n'a pas honte d'y ajouter des commentaires malveillants. Les auteurs de ces livres prétendent qu'ils ont eu sous les yeux les chroniques et les histoires russes; mais ou ils ne les ont pas lues, ou ils savaient mal la langue russe, ou leur plume était guidée par une passion aveugle. Que le lecteur impartial se donne la peine de comparer une période de l'histoire russe avec l'histoire des contemporains de nos grands princes de chaque siècle, il verra clairement le caractère de chaque siècle et constatera que l'espèce humaine, partout, dans le monde entier, a eu les mêmes passions, les mêmes désirs, les mêmes buts et a le plus souvent, pour les atteindre, employé les mêmes moyens. Tous les peuples de l'Europe jusqu'à leur baptême ont été plongés dans la superstition, dans l'idolâtrie, ont eu d'autres règles et d'autres lois; une fois éclairés par l'Évangile, ils ont reçu des lois qu'ils ignoraient jusqu'alors, mais qui ne pouvaient modifier que lentement les coutumes et les opinions transmises par les siècles.

Ces notes d'histoire, quel que soit leur mérite que je n'ai point à apprécier ici, rendent un bien intéressant témoignage de l'esprit laborieux, de la curiosité toujours en éveil de Catherine II.

(*La fin à un prochain cahier.*) Louis LEGER.

LA LITTÉRATURE ÉPISTOLAIRE CHEZ LES ROMAINS.

Hermann Peter. *Der Brief in der römischen Litteratur, litterargeschichtliche Untersuchungen und Zusammenfassungen.* 1 volume in-8° (extrait des Mémoires de la Société royale des Sciences de Saxe, tome XX), 259 pages. Leipzig, Teubner, 1901.

I. M. Peter, bien connu par ses utiles travaux sur les historiens de Rome, a voulu dans cette nouvelle étude présenter, comme en un tableau d'ensemble, toute la suite des écrivains latins dont nous avons conservé des recueils de lettres, depuis le temps de Cicéron jusqu'au VIe siècle de l'ère chrétienne. En général ces sortes de revues sont abandonnées aux auteurs de manuels; ce sont des mémentos commodes, où l'on s'attend à trouver plus de clarté que de profondeur. Mais M. Peter, qui en a le goût, y apporte un esprit pénétrant et les habitudes d'un philologue rompu depuis longtemps aux recherches personnelles. De là, il faut bien le dire, un mémoire d'un caractère un peu hybride; tantôt on y franchit d'un bond de vastes périodes, ou bien l'on passe en hâte devant des œuvres considérables, et tantôt la discussion, à propos de certaines questions qui intéressaient particulièrement l'auteur, devient tout d'un coup serrée, minutieuse et même parfois un peu subtile. En somme, le livre est fait pour les savants; au milieu d'une longue série de noms rangés dans l'ordre chronologique, il contient des aperçus nouveaux et des théories qui portent à la réflexion; non pas que M. Peter ait traité, à proprement parler, l'histoire du genre épistolaire chez les anciens; elle ne pourrait bien se faire qu'en y comprenant les Grecs; mais, comme l'indique son titre, il s'est livré, sur certains points de la route qu'il a parcourue d'un bout à l'autre, à des recherches et à des rapprochements dignes d'attention. Il s'est demandé à propos de chaque écrivain à quelle époque ses lettres ont été écrites et publiées, quel en a été l'éditeur et comment elles nous ont été transmises. Il étudie les différentes subdivisions du genre épistolaire : la lettre administrative, la lettre philosophique, la lettre en vers, le pamphlet, la dédicace, etc. À condition de ne point chercher dans ce livre des idées sur l'art des écrivains anciens, sur leur vie, sur leurs relations et sur leur rôle dans la société de leur temps, on en pourra tirer un réel profit. M. Peter s'est attaché à ce qu'il y a de plus aride dans cette branche de la littérature latine. Mais les questions auxquelles il

touche sont toujours des questions graves, et si les solutions qu'il leur donne soulèvent beaucoup d'objections, elles font honneur le plus souvent à son ingéniosité et à son érudition. Quelques exemples choisis suffiront à montrer l'intérêt des dissertations dont se compose son ouvrage.

Pour connaître les origines du genre épistolaire, il faudrait que nous fussions exactement renseignés sur deux points essentiels. Écartons les lettres d'affaires et les traités de science ou de philosophie, qui n'ont rien de commun avec une lettre, sinon qu'ils sont adressés à une personne amie de l'auteur. Bornons-nous aux lettres familières, portant sur des sujets variés et réellement écrites pour être envoyées à un correspondant. À quelle époque sont-elles devenues matière à littérature? Quand a-t-on compris pour la première fois qu'il pouvait y avoir un style épistolaire? Quand est-il né et quand en a-t-on tracé les règles? En second lieu, à quelle époque a-t-on commencé à publier la correspondance des personnages célèbres? Quels sont parmi eux les premiers qui ont écrit des lettres familières en vue de la publication? À chacune de ces questions M. Peter fait une réponse très nette : ce sont les Romains qui ont inventé le genre et il n'a rien produit avant Cicéron. Dans les républiques de la Grèce, l'individu ne comptait que comme citoyen, comme membre de l'État, et par conséquent ses idées, ses sentiments et les incidents de sa vie privée n'intéressaient personne en dehors de sa famille. L'individualisme s'est développé lentement, et assez tard, sous l'influence de la philosophie, quand se sont effacées les frontières entre les cités et que toutes les républiques déchues sont venues se fondre dans de grands États monarchiques, puis dans l'Empire romain. Cette théorie est difficilement acceptable. Si l'individu, chez les Grecs, était absorbé par l'État, il l'était au moins autant à Rome, et pour s'intéresser à tout ce qui est humain, les hommes n'ont pas attendu Térence; ils y avaient été déjà invités par la comédie attique. Comment les Grecs seraient-ils restés indifférents aux confidences d'un Démosthène ou d'un Euripide? Lorsque Hésiode, Théognis ou Solon veulent répandre sous une forme poétique les leçons puisées dans leur sagesse et leur expérience, ils ont soin de les adresser d'abord à un ami; la lettre en vers a peut-être précédé dans la littérature la lettre en prose; cependant on a peine à croire qu'il ait fallu aux Grecs plusieurs siècles et l'exemple de Cicéron pour comprendre que la correspondance d'un grand écrivain pouvait avoir autant d'attrait que ses autres ouvrages. La meilleure preuve du contraire, c'est M. Peter lui-même qui nous la fournit : il cite en effet un traité sur *l'Élocution*, conservé dans les manuscrits sous le nom de Démétrius de Phalère et

qui date en réalité du temps même de Cicéron; on y trouve un chapitre sur l'art épistolaire qui résume, évidemment d'après des sources grecques, les préceptes en usage dans les écoles[1]. L'auteur se réclame, dès les premiers mots, d'un certain Artémon, lequel avait publié quelque temps auparavant la correspondance d'Aristote: Artémon avait dû la faire précéder d'une préface où aura puisé l'anonyme[2]. Rien de plus juste ni de plus fin que ce chapitre; après avoir lu Cicéron, Pline, Mme de Sévigné et Voltaire, on ne saurait définir en meilleurs termes ce qui fait le prix et le charme d'une lettre. Il y a là, au milieu d'observations générales, des mots pleins de suc, indice d'un genre littéraire déjà parvenu à sa maturité; si on les attribuait à Artémon lui-même, on lui ferait probablement beaucoup trop d'honneur. La lettre doit être vive, alerte, naturelle, comme « la moitié d'un dialogue », comme un dialogue dont on n'entendrait qu'un interlocuteur. Il faut qu'on y reconnaisse le caractère de celui qui l'a écrite; c'est de toutes les formes du discours celle où l'on a le plus de plaisir à retrouver l'empreinte de la personnalité humaine. Le style doit en être simple; « il faut appeler une figue une figue ». On peut l'approprier aux goûts, au rang, à la condition du destinataire; cependant un ton grave et sentencieux est à éviter; il ne faut pas s'exprimer comme le font les dieux de tragédie « sur la machine ». Ouvrons maintenant la correspondance de Cicéron; nous y verrons en plus d'un passage qu'il connaît, lui aussi, une théorie de l'art épistolaire qui a déjà depuis longtemps ses divisions, ses subdivisions et ses formules[3]. Or la théorie ne précède point l'art, mais le suit; la rhétorique est née de l'art oratoire comme la poétique de la poésie. Et ceci nous amène nécessairement à conclure que les Grecs avaient donné avant Cicéron les modèles du genre. Ce qu'on admire surtout dans les chefs-d'œuvre de l'art épistolaire, c'est le naturel, la grâce, la variété et la souplesse; quel peuple posséda jamais ces qualités au même degré que le peuple grec?

Le malheur est que le recueil des épistolographes grecs, tel que nous l'avons aujourd'hui, contient une quantité de lettres apocryphes; on ne sait plus ce qui peut s'y cacher d'authentique; dans aucun domaine peut-être les écoles de rhétorique n'ont introduit plus de contrefaçons. Sans parler des lettres didactiques des philosophes célèbres, nous en possédons

[1] Ἐκ τῶν Δημητρίου περὶ ἑρμηνείας dans les *Epistolographi graeci*, éd. Hercher (Didot), 1873, p. 13.

[2] Susemihl, *Geschichte der griech. Litteratur in der Alexandrinerzeit*, I, p. 511.

[3] Cicéron, *Ad familiares*, II, 4, 1; IV, 13, 1; VI, 10, 4. Ces passages et quelques autres sont reproduits et habilement commentés par M. Peter, p. 21.

un certain nombre qui auraient pour auteurs Isocrate, Démosthène, Euripide, Ménandre, Alexandre le Grand; une bonne partie est certainement fausse; on n'a pas encore démontré qu'elles le soient toutes. L'auteur du traité sur *l'Élocution* cite à plusieurs reprises la correspondance d'Aristote, quelquefois pour le blâmer; cependant c'est sur ce recueil, à n'en pas douter, qu'il fonde la plupart de ses observations. Comment Artémon, l'éditeur, avait-il fait son choix? On peut supposer que déjà de son temps bien des pièces suspectes s'étaient mêlées aux lettres du grand philosophe et sans doute c'est principalement sur celles-là que portent, avec juste raison, les critiques du pseudo-Démétrius de Phalère, quoiqu'il n'ait pas même songé à en discuter l'origine. Mais il est bien probable qu'en effet sa théorie de l'art épistolaire vient, quant au fond, de l'enseignement d'Aristote et qu'on pouvait trouver dans l'œuvre aristotélique à la fois les règles et les modèles du genre. Toutes les lettres du maître ne portaient pas également sur les études philosophiques; il y en avait aussi de familières; c'est ce qui résulte du témoignage de Démétrius : « Aristote, qui paraît avoir réalisé l'idéal de la forme épistolaire, a dit : « Je ne t'écris point sur ce sujet; il ne convenait « pas à une lettre[1] ». On fera donc sagement de s'en tenir au jugement de M. de Wilamowitz[2], que M. Peter a cherché à ébranler : Cicéron a emprunté à Aristote, suivant toute vraisemblance, l'art du « demi-dialogue », c'est-à-dire de la lettre, comme il lui a emprunté celui du dialogue. Les faits, trop rares il est vrai, nous poussent à cette conclusion, et aussi le raisonnement : si toutes les lettres attribuées à de grands écrivains grecs avant Cicéron n'étaient que des exercices d'école, des corrigés de professeurs obscurs ou des supercheries encouragées par des libraires cupides, on s'en expliquerait beaucoup moins bien la naissance et le succès; une littérature apocryphe est d'ordinaire un hommage que la fourberie et le mercantilisme rendent à la littérature authentique; on ne fabrique des pièces fausses qu'à l'imitation des pièces de bon aloi. A-t-on jamais vu les faussaires répandre des monnaies d'or d'un type inconnu? Plus on nous montrera de lettres fictives dans le recueil des épistolographes, et plus nous serons convaincus qu'elles ont été précédées par beaucoup d'autres qui ne l'étaient pas.

Ce qui nous surprendrait encore davantage, c'est qu'une famille d'ouvrages apocryphes, produit de la génération spontanée, eût engendré

[1] **Τοῦτο οὐ γράφω σοι· οὐ γὰρ ἦν ἐπισ7ολικόν.** Ps. — Demetr., *Epistolographi graeci*, édition Hercher, (Didot), § 8 (230).

[2] Von Wilamowitz-Möllendorff, *Antigonos von Carystos*, p. 151, note 15; *Aristoteles und Athen*, II, p. 393. Peter, p. 13.

IMPRIMERIE NATIONALE.

chez les Latins une famille d'ouvrages authentiques, pleins de sève et de couleur. Elle apparaît d'assez bonne heure. Laissons de côté les lettres de Caton à son fils, qui semblent avoir été plutôt des traités d'éducation. Les anciens en ont cité d'autres qui circulaient sous les noms de Scipion le premier Africain, de Scipion Nasica, de C. Gracchus; admettons encore qu'elles eussent le caractère de mémoires apologétiques, portant sur des questions de politique ou d'art militaire. Mais on avait celles de Cornélie, la mère des Gracques; nous en connaissons deux fragments; quand bien même on arriverait à démontrer qu'ils sont d'une autre main (l'authenticité a toujours des partisans convaincus), il resterait le témoignage de Cicéron lui-même : il avait lu cette correspondance et il en avait admiré la forme châtiée[1]. Si, au temps des Gracques, on avait recueilli et publié les lettres d'une femme, nous pouvons bien supposer sans témérité que ce genre de littérature, chez les Romains, n'en était point alors à ses débuts.

II. Les questions que soulève la correspondance de Cicéron[2] occupent, comme de juste, dans le livre de M. Peter une place d'honneur. Nulle part peut-être il n'a fait preuve d'une curiosité plus ardente et plus sagace, quoique le résultat ne soit pas toujours à la hauteur de l'effort. Les *Lettres à Atticus*, comme on sait, se trouvaient chez Atticus, où Cornélius Népos les vit, encore inédites, en l'an 34 avant J.-C.; elles formaient alors onze volumes[3]. Comment sont-elles sorties de leur asile, à quelle date, par les soins de quel éditeur, et surtout comment les onze volumes primitifs sont-ils devenus les seize livres que nous avons? Autant de problèmes épineux. Corriger XI en XVI dans le texte de Cornélius Népos est un expédient trop facile auquel on a renoncé. M. Peter croit que le recueil a subi des remaniements après la mort d'Atticus; les citations qu'en font les anciens révèlent une division par livres identique à celle que nous connaissons; le premier témoignage qui s'y rapporte, celui de Sénèque, date de l'an 66 de notre ère. C'est donc entre la mort d'Atticus (32 av. J.-C.) et l'an 66 que le recueil a reçu une forme nou-

[1] Cic., *Brut.*, LVIII, 211 : « Legimus epistulas Corneliae matris Gracchorum : apparet filios non tam in gremio educatos quam in sermone matris. »

[2] Voir Gaston Boissier, *Recherches sur la manière dont furent recueillies et publiées les lettres de Cicéron*, Paris, Durand, 1863. M. Peter connaît cet ouvrage (p. 36). On s'étonne qu'il n'en cite pas l'auteur, lorsqu'il énumère ses prédécesseurs (p. 38, note 1).

[3] Cornel. Nep., *Attic.*, 16 : « Ei rei sunt indicio, praeter eos libros, in quibus de eo facit mentionem, qui in vulgus jam sunt editi, undecim volumina epistularum ab consulatu ejus usque ad extremum tempus ad Atticum missarum. »

velle en vue de la publication. Les changements introduits par l'éditeur seraient les suivants. D'abord Cornélius Népos atteste que les lettres les plus anciennes dataient du consulat de Cicéron (63 av. J.-C.); or dans notre recueil il y en a onze, en tête du premier livre, qui sont antérieures à 63 et dont l'ordre chronologique a été troublé. En second lieu, il résulte aussi du témoignage de Cornélius Népos que la correspondance vue par lui allait « jusqu'aux derniers temps de la vie de Cicéron, *usque ad extremum tempus* »; Cicéron a été tué le 7 décembre 43; or notre recueil s'arrête au 9 décembre de l'année précédente; il y a donc eu ici une suppression; on se l'explique facilement, si l'on songe que les lettres écrites entre ces deux dates devaient contenir des passages très durs pour Octave. Il n'est pas moins remarquable que le premier livre, qui, d'après Cornélius Népos, devrait commencer avec le fameux consulat, ne contienne pas une seule lettre de cette époque; après les onze premières, qui sont antérieures, viennent immédiatement dans un ordre irréprochable celles des années 61 et suivantes : donc lacune grave en cet endroit. Enfin il y a dans le recueil deux livres, les livres XII et XIII (ans 46 et 45), qui présentent un caractère tout particulier; ils se composent uniquement de courts billets qui ne sont jamais datés par le jour et le mois, ni précédés d'une formule de salutation; dans les manuscrits ils se suivent tous sans séparation d'aucune sorte; ajoutez que l'ordre chronologique, partout respecté dans le reste du recueil, est ici altéré, surtout dans le livre XIII, où deux séries, dont la plus récente devrait venir la seconde, sont emmêlées et chevauchent l'une sur l'autre. L'explication, selon M. Peter, serait que ces billets n'avaient pas été réunis en volumes par Atticus; Cicéron les aurait rédigés à la hâte sur des tablettes de bois, que ses courriers remirent telles quelles à Atticus, ou sur des bouts de papier de formats variés; ces *codicilli* n'auraient jamais été recopiés du vivant d'Atticus; ils ne pouvaient par conséquent entrer dans la composition de ses volumes; ses héritiers les trouvèrent empilés les uns sur les autres et les introduisirent, après les avoir fait recopier, à la place que leur assignait dans l'ensemble la date de leur composition, mais sans se préoccuper d'y rétablir un ordre plus rigoureux. Si l'on écarte ces deux livres additionnels, les quatorze autres ne formaient pas, chez Atticus, quatorze volumes; il est probable qu'il arrêtait chaque volume lorsque, après une longue absence, il revenait à Rome, près de son ami, avec la certitude d'y faire un séjour de quelque durée; et ainsi les livres I, II, III, IV, XI, séparés de leurs voisins par un intervalle chronologique assez étendu, remplissaient bien cinq volumes; mais les livres V à X d'une part, et XIV à XVI de l'autre, dans lesquels cet intervalle entre

deux livres se réduit à un jour ou deux, ont dû être coupés autrement. Étayant ses calculs sur les principes de la stichométrie[1], M. Peter estime que les livres V à X représentent trois des volumes d'Atticus, et que trois autres encore renfermaient nos livres XIV à XVI, grossis des lettres écrites par Cicéron dans les derniers mois de son existence. Et ainsi nous arrivons aux onze volumes de Cornélius Népos. La tâche de l'éditeur, après la mort d'Atticus, consista à remanier la division des deux groupes trop volumineux (V à X et XIV à XVI) et à y intercaler les deux livres XII et XIII. Ce fut lui aussi qui plaça en tête du recueil les lettres antérieures au consulat de Cicéron (I, 1-11), recueillies ailleurs que chez Atticus, peut-être chez Cicéron lui-même.

Voilà certes une construction de belle apparence; mais on peut en contester la solidité. Elle a au moins le mérite de mettre en évidence un fait digne d'attention : c'est que le recueil des *Lettres à Atticus*, dont on loue souvent l'ordonnance, porte en deux endroits des traces de désordre. Seulement M. Peter semble avoir exagéré beaucoup ces irrégularités, dans l'intention de montrer que le recueil n'est point tel qu'Atticus l'avait préparé et qu'il a subi, avant de voir le jour, plusieurs remaniements. Tout le monde s'accorde à penser en effet, et pour d'excellentes raisons, qu'Atticus n'a pas été lui-même l'éditeur et qu'il n'a pas voulu l'être. Mais on pense aussi qu'il avait mis le recueil en état de paraître après sa mort. S'il y a un peu de trouble dans certaines parties, et si le recueil a été amplifié, pourquoi l'auteur des remaniements ne serait-il pas tout simplement Atticus lui-même? M. Gurlitt, qui interroge depuis vingt-cinq ans la correspondance de Cicéron avec la ferme volonté de lui arracher tous ses secrets, tient pour cette opinion, absolument contraire à celle de M. Peter[2]. Comment des lettres adressées à Atticus se seraient-elles trouvées ailleurs que dans sa maison, dans cette officine où il réunissait avec tant de soin les ouvrages de son grand ami? S'il subsiste un peu de désordre dans les parties ajoutées, on doit l'imputer aux copistes qui travaillaient sous sa direction; il leur aura livré après coup des paquets de lettres anciennes, dont il aura restitué la date de mémoire, sans mettre dans ce classement la précision dont se pique-

[1] Birt, *Das ant. Buchwesen*, p. 326.

[2] L. Gurlitt, *De Ciceronis epistulis earumque pristina collectione*, diss. de Gœttingen. Ce premier travail date de 1879. Depuis, M. Gurlitt n'a pas cessé de publier des bulletins sur la même question. Voir, pour ne pas remonter plus haut, ses derniers articles : *Berliner philologische Wochenschrift*, 1895, p. 464, 466; 1900, p. 1180; 1901, p. 680; *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, 1901, p. 532 : *Die Entstehung der Ciceronischen Briefsammlungen*.

rait un savant d'aujourd'hui, et l'on pense bien que ses copistes n'y ont pas regardé de plus près. Nous avons, il est vrai, onze lettres antérieures au consulat de Cicéron; mais comme elles ne sont pas rangées dans l'ordre chronologique, Cornélius Népos, lorsqu'il a dit : *ab consulatu ejus*, a fort bien pu être trompé par la première, qui devrait être en réalité la dixième; Cicéron y parle de sa candidature; l'historien aura jeté un coup d'œil sur le début : *Petitionis nostrae*....., sans en demander davantage. Si après les onze lettres il n'en subsiste aucune qui date du consulat lui-même, c'est probablement qu'à cette époque, Atticus étant présent à Rome, Cicéron n'avait pas eu à lui écrire; la même lacune d'ailleurs se retrouve dans les autres recueils. Pour M. Gurlitt, les onze volumes vus par Cornélius Népos n'étaient pas formés des lettres autographes de Cicéron, collées, suivant l'usage, les unes au bout des autres; c'étaient déjà des copies, exécutées dans les ateliers d'Atticus. Les onze volumes sont devenus nos seize livres, c'est-à-dire seize volumes, lorsqu'on les a accommodés pour la vente; la même matière s'est étendue naturellement sous la main des copistes, parce que l'écriture, plus correcte et plus lisible, a pris plus de place, peut-être aussi parce qu'on a agrandi les marges, diminué et égalisé le format. Ce système présente un grand avantage sur celui de M. Peter : c'est qu'il est beaucoup plus simple. Un point cependant prête à l'objection : M. Gurlitt ne croit pas aux onze volumes d'autographes, parce que des autographes tracés, pendant une période de vingt-quatre ans, sur les matériaux les plus divers ne pouvaient être réunis en volumes. Nous n'en savons rien; Cornélius Népos ne dit pas que ces volumes fussent tous du même format; que seraient devenus les autographes et pourquoi Atticus ne les lui aurait-il pas montrés de préférence? Enfin, si ce sont des copies qu'il a vues, la matière aurait été déjà étendue une première fois; comment l'aurait-elle été une seconde, au point que onze volumes en fissent seize?

III. Si certaines questions nous semblent obscures quand nous essayons de nous faire une opinion sur la formation du recueil des *Lettres à Atticus*, que dire du recueil *Ad familiares*? L'éditeur a-t-il eu un plan? Lequel? Nous sommes d'autant plus tentés de le rechercher que nous avons par endroits des lueurs; le livre XIV comprend la correspondance de Cicéron avec sa femme; le livre XVI sa correspondance avec Tiron. On a remarqué aussi depuis longtemps que dans le livre XIII étaient rassemblées des lettres de recommandation. Il est donc naturel de se demander si un choix méthodique a présidé à la formation de chaque livre sans exception. Un texte bien connu, daté du 9 juillet de l'an 44, nous apprend

que Tiron avait alors entre les mains environ soixante-dix lettres écrites par Cicéron à divers personnages; celui-ci comptait en faire prendre encore quelques-unes chez Atticus, revoir, corriger le tout et le publier; ce devait être le premier recueil de sa correspondance répandu par ses soins[1]. M. Gurlitt a conjecturé que les soixante-dix lettres, ou environ, « *instar septuaginta* », confiées à la garde de Tiron, n'étaient autres que celles du livre XIII, qui montent exactement au nombre de soixante et dix-neuf. Nous aurions donc là le premier noyau, autour duquel serait venu s'amasser tout le reste, et cette partie, revue à loisir et approuvée par Cicéron, pourrait seule nous donner une idée parfaite de ses vues sur l'art épistolaire; seules ces lettres de recommandation auraient été conçues comme des modèles de style; elles représenteraient dans le recueil *Ad familiares* la série proprement littéraire, celle à laquelle l'auteur, après un triage attentif, avait attaché le plus de prix à cause du mérite supérieur de la forme. La conjecture de M. Gurlitt est adoptée sans objections par M. Peter[2]. On peut trouver qu'il est, cette fois, bien docile. Cicéron, quand il prépara le recueil très réduit dont il parle, ne songea évidemment à y faire entrer que la fleur des lettres échappées de sa plume et en même temps il dut se préoccuper d'y mettre de la variété. Nous avons vu que suivant les critiques les plus récents il avait une connaissance approfondie de la théorie de l'art épistolaire; il est clair qu'il a dû chercher lui-même à en convaincre le lecteur de cette anthologie. Or il y avait un très grand nombre de types de lettres. Comment croire que Cicéron ait choisi uniquement, pour en composer son anthologie, des lettres de recommandation? Les autres types ne se prêtaient-ils pas tout aussi bien, quelques-uns même ne se prêtaient-ils pas beaucoup mieux, à un développement intéressant et agréable? Comment ne leur aurait-il pas fait des parts à peu près égales? Assurément la lettre de recommandation est, comme les autres, susceptible d'ornement; mais un recueil qui ne comprendrait rien de plus risquerait fort de produire une impression de monotonie. Si nous ne nous trompons pas sur la pensée de Cicéron, l'édition initiale qu'il préparait avec l'aide de Tiron devait offrir dans une proportion harmonieuse des exemples de tous les genres, lettres de recommandation, de condoléances, de remerciements, de félicitations, etc...

M. Peter a donc formé deux premiers groupes, l'un purement litté-

[1] Cic., *Ad Attic.*, XVI, 5, 5 : « Mearum epistularum nulla est συναγωγή : sed habet Tiro instar septuaginta; et quidem sunt a te quaedam sumendae; eas ego oportet perspiciam, corrigam; tum denique edentur. » Voir Boissier, *Recherches sur la manière dont furent recueillies... les lettres de Cicéron*, p. 8.

[2] Elle a été combattue par M. Bardt dans l'*Hermes* de 1897, p. 271.

raire (livre XIII), l'autre comprenant les lettres de famille (livres XIV et XVI). Il en voit un troisième dans les livres I-IX et XV; il l'appelle « historico-esthétique »; les événements politiques y tiennent une très large place, mais on n'y perd jamais de vue leur rapport avec la personne de Cicéron et le souci de la forme y est encore apparent. Au contraire les lettres des livres X, XI et XII, qui constituent le quatrième groupe, offriraient un intérêt exclusivement historique; ils ne remontent pas si haut que les autres dans l'ordre des temps; ils sont enfermés dans un espace chronologique beaucoup plus restreint, les années 44 et 43, et contiennent par conséquent, à égalité d'étendue, beaucoup plus de substance; les lettres adressées à Cicéron y sont aussi plus nombreuses; la date précise par le mois et le jour est plus souvent indiquée; l'allure est rapide et pressée; le style dépourvu d'enjouement. Bref nous aurions dans ce quatrième groupe un « Livre de documents », distinct par son caractère, non seulement du troisième groupe, mais de tous les autres; ce serait une sorte d'appendice ajouté après coup. M. Peter admet même que le recueil des lettres *Ad familiares* a passé par deux états successifs : au commencement de l'an 44 Tiron aurait préparé un recueil composé des trois premiers groupes, et plus tard, après la mort de Cicéron, une autre main l'aurait complètement refondu en y intercalant le « Livre de documents ». Ce qu'il y a de plus contestable dans cette théorie, c'est le principe même des groupes; s'il avait jamais été appliqué, il faut avouer que l'auteur du remaniement aurait procédé avec bien peu d'intelligence; car alors il a bouleversé à plaisir le plan primitif; il a coupé en deux la série des lettres « de famille » en y intercalant le livre XV, avec lequel elles n'ont aucun rapport; il a mis les « modèles de style » (XIII) au milieu des lettres historiques et l'« appendice » (X-XII) avant les « modèles de style »; ce n'est plus de la négligence, c'est un saccage de parti pris. De plus si les livres X-XII étaient vraiment un appendice, le livre X devrait commencer exactement à la date où s'arrête le livre IX; or plusieurs lettres des livres V, VI, VII et IX sont postérieures à certaines autres des livres X-XII; les deux séries se mêlent étroitement dans les premiers mois de l'an 44[1]. D'autre part la seconde moitié du livre XII est remplie par la correspondance avec Cornificius (lettres 17-30), dont une partie remonte jusqu'à l'an 46; cette seconde moitié est d'un tout autre ton que la première; M. Peter lui-même est bien obligé d'en convenir; aussi l'exclut-il de son « Livre de documents ». Autant dire que les limites qu'il

[1] Voir le tableau chronologique de tout le recueil à la fin de l'édition Mendelssohn, Leipzig, Teubner, 1893, p. 457.

a tracées sont fictives. Il subsiste bien, malgré tout, quelque chose de ses observations; c'est que le groupe X-XII, 1-16 présente en effet une certaine unité; mais elle s'explique beaucoup plus simplement par les circonstances. Pendant les années 44 et 43, si fertiles en événements dramatiques, Cicéron, Décimus Brutus et Cassius ont vécu dans la fièvre et n'ont pu s'intéresser qu'à la chose publique; on les sent impatients et nerveux; Décimus Brutus trouve trop longues non seulement ses propres lettres, mais celles que lui écrit Cicéron, si elles ne sont remplies de faits précis et nouveaux [1]; le Journal de Rome lui suffit : « Je sais, dit Cicéron, qu'on t'envoie les *Actes* et que des lettres vides te déplaisent [2]. » On peut donc considérer cette correspondance avec Plancus (livre X), Décimus Brutus (XI) et Cassius (XII) comme une sorte de complément des *Acta populi*. Quand par hasard Cicéron adresse à Décimus Brutus, pendant cette période, des lettres plus familières, il a soin de s'en excuser. Veut-il lui recommander Lamia, candidat à la préture, il débute ainsi : « Il importe beaucoup à quel moment on te remettra cette lettre, si tu auras l'esprit troublé par quelque inquiétude, ou libre de tout souci. Aussi ai-je donné ordre à mon messager de choisir ton heure pour te remettre cette lettre; souvent des visites intempestives nous importunent; de même nous prenons de l'humeur si on nous remet une lettre mal à propos [3]. » Il n'en est pas moins vrai que cette lettre, et deux autres du même caractère [4], se trouvent mêlées à la série purement politique. Il serait facile du reste de montrer que même dans celle-ci, quoiqu'elle se rapporte uniquement au rôle public de Cicéron, sa personne est toujours en vue; on pourrait même dire que, sauf à l'époque de son consulat, elle n'a jamais été plus en vue; il y apparaît au premier plan, toujours présent sur la brèche, excitant ses amis au combat pour la défense suprême de la liberté : exhortations, promesses, encouragements, félicitations, assurances de dévouement, remerciements et, à l'occasion, objurgations bienveillantes, il met en jeu toutes les ressources de son éloquence et en même temps toutes les variétés du style épistolaire. Si ces lettres sont des documents, ce sont des documents pleins de vie et de passion; elles ne se distinguent des autres que par une certaine surexcitation facilement explicable.

[1] Peter, p. 62.

[2] Cic., *Ad fam.*, XI, 25 : « Acta ad te mitti sciebam, inanem autem sermonem litterarum tibi injucundum esse audiebam. » Il parle des *Acta* dans les mêmes termes à Cassius, XII, 8 et 9; cf. 3 et 4 fin. Sur le revirement qui s'opéra à cette époque dans l'esprit de Cicéron, voir Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 74 et 371.

[3] Cic., *Ad fam.*, XI, 16.

[4] *Ibid.*, 17 et 22.

S'il n'y a pas de divisions logiques dans le recueil *Ad familiares*, il faut s'en tenir à l'opinion commune : l'éditeur y a réuni à la file les correspondances de moindre étendue, qui ne suffisaient pas à former chacune un recueil distinct, comme les correspondances avec César, Octave, Hirtius, Pansa, Cornélius Népos, Axius, etc., qui ne nous sont point parvenues. Mais une autre question se pose : ce recueil supplémentaire nous donne-t-il un choix, ou bien nous donne-t-il la totalité de la correspondance qui restait dans les papiers de Cicéron après la publication des grands recueils? M. Peter soutient que nous avons là un choix, sauf dans les livres X-XII, 1-16. Suivant lui, Tiron avait à sa disposition tout ce qui était sorti de la plume de Cicéron, parce que les archives privées de son maître contenaient tout : ou bien les lettres étaient destinées à des amis intimes et alors, avant d'expédier l'original, on en prenait une copie que l'on gardait, ou bien elles avaient une importance politique et alors on envoyait une, ou même plusieurs copies, et on gardait le brouillon; dans les deux cas on était toujours sûr de pouvoir les retrouver. Il y a des lacunes manifestes dans le recueil; puisque Tiron avait tout, elles ne peuvent s'expliquer que par des suppressions volontaires. Les soixante et dix lettres mises de côté pour la publication de Cicéron étaient un choix, comme on est bien forcé d'en convenir aujourd'hui; le recueil que nous avons est un choix beaucoup plus large, mais encore un choix. M. Peter nous rend ici un nouveau service; pour fortifier son argumentation, il a réuni une foule de textes précieux; nulle part on ne les trouvera colligés avec plus d'ordre et de soin. On ne peut nier en effet que Cicéron eût des archives, que des copies de ses lettres y fussent déposées et que notre recueil provienne en majeure partie de cette source. Mais les conclusions de M. Peter paraissent beaucoup trop systématiques. M. Gurlitt professe une opinion tout à fait opposée. Il a montré avec force que les archives de Cicéron ne contenaient pas et ne pouvaient pas contenir toutes ses lettres, en originaux ou en copies, lorsque, à la fin de sa vie, vers l'an 45, il eut pour la première fois l'idée d'en publier un certain nombre. Les lacunes s'expliquent par des causes qui ne dépendaient ni de sa volonté ni de celle de Tiron. Nous n'avons point de lettres antérieures à l'an 63 parce que ni Cicéron ni personne ne se soucia de les garder, tant que cet *homo novus* ne fut point parvenu à une éclatante célébrité. La période de 62 à 58 est représentée en tout par cinq lettres, si l'on excepte quelques lettres de recommandation, et les unes comme les autres ont dû être reprises longtemps après chez leurs destinataires : car en 58 le feu dévora les propriétés de Cicéron, sa maison de Rome, ses villas de Tus-

IMPRIMERIE NATIONALE.

culum et de Formies et naturellement aussi ses archives. Pendant les quinze années qui suivirent, certaines de ses lettres ont pu être déchirées par ses correspondants, comme les leurs ont été quelquefois déchirées par lui; son grand nom ne les a pas toujours préservées de la destruction, car lui-même a quelquefois demandé à ses amis de ne pas les conserver pour prévenir les indiscrétions[1]. D'autres ont pu être interceptées ou disparaître en route par accident. Il est vrai que s'il en avait gardé chez lui les brouillons ou les copies, le dommage eût été facilement réparable; mais l'existence des brouillons n'est pas bien établie[2], et quant aux copies, elles n'étaient pas d'une pratique constante. C'est ce que prouvent les passages mêmes que l'on invoque pour établir la thèse contraire. Des amis de Cicéron, Atticus lui-même, ayant exprimé le regret de ne pouvoir lire une de ses lettres, il leur répond : « Soyez tranquilles, j'en ai une copie chez moi[3]. » Atticus, son confident, le témoin de sa vie, aurait-il manifesté même une inquiétude à ce sujet, et quel besoin Cicéron aurait-il eu de le rassurer, s'il avait été de règle qu'on gardât copie de toute lettre qui sortait de la maison? Il y a mieux encore : lorsque Cicéron a songé à publier lui-même une partie de sa correspondance, quelques-unes de ses lettres, qu'il comptait recueillir, ne se trouvaient pas chez lui, mais chez Atticus, où il dut les envoyer prendre. Tout ceci laisse supposer que ses archives étaient loin d'être complètes et bien tenues; leur organisation n'était pas celle d'une chancellerie. On peut même avoir des doutes sur la durée des copies dont il parle : combien de temps les gardait-on? peut-être pas toutes le même temps; car il semble que ce procédé avait surtout pour but de se prémunir contre les hasards de la transmission; quand on avait la certitude que la lettre était parvenue à son adresse, la copie perdait beaucoup de son intérêt. En résumé, il y a eu certainement des lacunes dans les archives de Cicéron; c'est assez pour que l'on ne puisse raisonner sur celles de sa correspondance. M. Gurlitt est convaincu que l'éditeur du recueil *Ad familiares* nous a donné sans exception tout ce qu'il a pu trouver soit dans les papiers de Cicéron, soit dans ceux de ses correspondants; partout où M. Peter parle de suppression, M. Gurlitt parle de hasard et d'accident; il fait remarquer que les « lettres de famille » elles-mêmes, les plus accessibles pour l'éditeur, surtout si cet éditeur

[1] Cic., *Ad fam.*, VII, 18, 2 et 4; 25, 1; *Ad Attic.*, X, 12, 3; Peter, p. 35.

[2] On s'est fondé surtout sur la lettre *Ad fam.*, V, 8, où les paragraphes 3-5 ont paru être un corrigé des paragraphes 1-3; c'est plutôt un duplicata.

[3] Cic., *Ad Attic.*, XIII, 6, 3; *Ad Quint.*, II, 12, 5; *Ad fam.*, VII, 25, 1; Boissier, *Recherches*, p. 24.

fut Tiron, comme on le suppose avec vraisemblance, présentent des lacunes qui ne peuvent s'expliquer par des motifs intéressés et qu'en revanche au milieu de ces lettres, si peu nombreuses, subsistent des billets absolument insignifiants. Pourtant, malgré ces très justes observations, on a quelque peine à se persuader que la correspondance avec Térentia notamment n'ait pas été triée, au moins par elle; car il est bien clair que là où les archives personnelles de Cicéron ne fournissaient rien, ses correspondants n'ont livré que ce qu'ils ont voulu. En ce sens, le recueil *Ad familiares* est toujours bien un choix. C'est même probablement pour cette raison qu'il s'arrête au 28 juillet 43[1]; il n'est pas possible que pendant les quatre derniers mois de sa vie Cicéron, qui, depuis le commencement de l'année, avait tant écrit, n'ait eu d'autre correspondant qu'Octave[2]; mais les destinataires de ces lettres suprêmes ou leurs héritiers ne se souciaient pas d'en donner communication.

Autre fait digne d'attention : Trébonius et Cassius, qui figurent parmi les correspondants de Cicéron dans les livres X et XII, reparaissent inopinément au livre XV et avec des lettres de date antérieure[3]. C'est un des principaux arguments sur lesquels s'appuie M. Peter pour prétendre que les livres X-XII ont été intercalés après coup par une autre main. On ne peut nier en effet qu'il y ait là une trace d'addition; elle a été remarquée il y a déjà bien longtemps, mais c'est probablement le livre XV qui est la partie ajoutée, ce ne sont pas les livres X-XII. Peut-être faut-il, ainsi qu'on l'a proposé[4], considérer comme un appendice les quatre livres XIII-XVI. On peut aussi admettre que la publication, bien que préparée par un seul éditeur, a eu lieu livre par livre, ou par séries de livres. De toutes façons, nous saisissons là sur le fait un travail qui n'a pas été accompli d'un seul coup, comme il aurait dû l'être si l'éditeur avait eu à sa disposition une masse de documents tout préparés.

IV. Les lettres de Pline le Jeune offrent moins de matière à la discussion; elles forment un recueil de dimensions plus réduites et comme elles ont été classées et publiées par l'auteur lui-même, nous ne pouvons avoir de doutes sur son dessein. Pourtant il reste la question de chronologie, qui est encore loin d'être complètement élucidée. Les neuf livres de lettres

[1] Sur une lettre de Plancus; la dernière de Cicéron est du 6.

[2] Et seulement jusqu'au 17 août (recueil *Ad Caesarem juniorem*). Peter, p. 93. Du 1er janvier au 28 juillet, le recueil *Ad fam.* comprend 74 lettres.

[3] Trébonius, X, 28, XII, 16 et XV, 20, 21; Cassius, XII, 1 à 13 et XV, 14 à 19.

[4] Boissier, *Recherches*, p. 33.

adressées à divers personnages ont été entièrement publiés entre l'an 97 et l'an 109; sur ce point les recherches les plus récentes n'ont pas modifié les conclusions de Mommsen. On admet toujours que ces livres, comme il l'a établi, se suivent dans l'ordre où ils ont été composés. Mais l'ordre chronologique est-il rigoureusement observé dans chaque livre, toutes les lettres d'un même livre sont-elles, sans exception, postérieures à celles du livre précédent, et comment les neuf livres ont-il été publiés? Un par un, ou plusieurs à la fois, et dans ce cas en combien de fois? Autant de problèmes pour lesquels on a proposé des solutions assez différentes de celles de Mommsen. Comme on sait, Pline a fait lui-même dans sa lettre de dédicace une déclaration très nette; il prend soin d'avertir le lecteur qu'il n'a pas respecté l'ordre des temps, parce que son recueil n'est pas un livre d'histoire; il a classé ses lettres dans l'ordre où il les trouvait sous sa main[1]. Mommsen ne voyait là qu'une petite supercherie de l'auteur, destinée à donner le change sur ses intentions véritables; les pièces très apprêtées qu'il répandait dans la société lettrée de Rome prenaient ainsi un air d'abandon, qui en augmentait le charme et les rapprochait davantage d'une correspondance réelle, écrite sans arrière-pensée de publication. Une étude plus attentive du contenu de chaque lettre a montré qu'on ne pouvait faire fi de l'avertissement de Pline. Ainsi les deux premiers livres, à ne considérer les choses qu'en gros, ont bien été écrits et publiés sous Nerva et sous Trajan; il y a cependant à la fin du livre II une lettre sur Régulus, qui semble antérieure à la mort de Domitien; Pline aurait-il dit après la révolution du 18 septembre 96 qu'à Rome « depuis longtemps l'effronterie et le vice reçoivent autant et plus de récompenses que l'honneur et la vertu[2] »? Dans sa dédicace il assure à son ami Septicius que plus tard, si ses lettres ont du succès, il recherchera celles qui auraient pu lui échapper[3]. Personne ne doute que cette dédicace s'applique seulement à une partie du recueil, à celle qui a été publiée en premier lieu, quelle qu'en fût l'étendue. Quoique Pline n'ait jamais laissé perdre aucune de ses productions et qu'on ne puisse être ici dupe de ses artifices de langage, on s'aperçoit en effet qu'en préparant plus tard une seconde et une troisième série de lettres, il y a intercalé des pièces d'une époque antérieure, non pas, comme il dit,

[1] Plin., *Epist.*, I, 1, 1 : « Collegi non servato temporis ordine (neque enim historiam componebam), sed ut quaeque in manus venerat. »

[2] Plin., *Epist.*, II, 20, 12 : « Ἀλλὰ τί διατείνομαι in ea civitate in qua jam pridem non minora praemia, immo majora, nequitia et improbitas quam pudor et virtus habent? »

[3] *Epistolae*, I, 1, 2 : « Ita fiet ut eas quae adhuc neglectae jacent requiram. »

oubliées, mais au contraire mises en réserve, pour diverses raisons, où la question d'art devait tenir la principale place. Outre les exemples certains que l'on peut donner de ce genre d'interversion, il y a encore un bon nombre de lettres dont la date est au moins sujette à controverse et dont on ne peut affirmer qu'elles sont bien à leur place : on en compte tout près d'une trentaine[1]. Seules les découvertes ultérieures de l'épigraphie pourront en fixer avec certitude la chronologie, et ce ne sera pas l'œuvre d'un jour. Les proportions de l'ouvrage de M. Peter ne lui permettaient pas de s'attarder à l'examen de ce difficile problème; nous retiendrons seulement avec lui que l'ordre chronologique de cette correspondance n'est qu'approximatif et qu'il paraît avoir subi en beaucoup d'endroits une déviation; on fera bien de s'en souvenir en la consultant.

Mommsen croyait que les lettres de Pline avaient été publiées livre par livre. M. Peter s'arrête plus longtemps sur cette question et il expose un système qui lui est personnel. Suivant lui les neuf livres ont été publiés en trois fois par groupes successifs de trois livres chacun. Il en voit une preuve dans la manière dont les sujets sont répartis : ainsi Pline a donné trois descriptions de ses villas de Laurente (II, 17), de Toscane (V, 6) et du lac de Côme (IX, 7) et il les a espacées de telle sorte que chacune égaie un des trois groupes (I-III, IV-VI et VII-IX). On peut remarquer aussi que dans les livres initiaux de la première et de la seconde triade (livres I et IV) les destinataires des lettres sont désignés, sauf quelques rares exceptions, par deux noms chacun, tandis qu'ailleurs ils le sont par un seul; c'est que l'auteur a mis en tête de chaque triade les lettres adressées aux personnages les plus distingués, à ceux dont la fréquentation lui faisait le plus d'honneur. Cette argumentation pèche en plusieurs points. Le même personnage est désigné tantôt par un nom, tantôt par deux; il l'est par un seul, dit M. Peter, la seconde fois, lorsqu'il a été déjà présenté au public. Or c'est quelquefois le contraire; Calvisius Rufus (III, 19), par exemple, est d'abord appelé Calvisius tout court dans la formule de salutation (II, 20 et III, 1); de même Calpurnius Fabatus (IV, 1 et V, 11). En outre, des personnages comme Baebius Macer, Vestricius Spurinna, Cornélius Priscus, qui apparaissent pour la première fois dans le dernier livre de la première triade (III, 5, 10, 21) ne faisaient pas moins d'honneur à Pline que Maturus Arrianus, Caninius Rufus ou Pompeius Saturninus (I, 2, 3, 8). Enfin il faudrait expliquer pourquoi aucun des destinataires n'est plus désigné par deux noms, non

[1] Maximil. Schultz, *De Plinii epistolis quaestiones chronologicae*, diss. inaug., Berlin, 1899.

seulement dans le livre VII, qui ouvre la dernière triade, mais encore dans les livres VIII et IX. C'est, répond M. Peter, que Pline, lorsqu'il a abordé la dernière triade, avait acquis l'assurance que donnent l'autorité et la réputation; il pouvait traiter plus familièrement ses amis. Il est à craindre que ces arguments ne paraissent pas très convaincants. En réalité il n'y a pas grand fond à faire sur la rédaction des formules. M. Peter a supputé aussi le nombre des lignes: le livre final de chaque triade en contient un plus grand nombre que les deux précédents; la dernière triade, comparée aux autres, produit l'effet d'un résidu: la proportion des billets courts y est plus forte. En somme, cette division ternaire est possible; il faut bien avouer que malgré tant d'efforts elle n'est pas démontrée, surtout entre les livres VI et VII.

On trouvera encore chez M. Peter une foule de renseignements bons à recueillir sur Fronton, sur Symmaque, sur Sidoine Apollinaire...; grâce à lui, on pourra désormais s'éviter la peine d'aller les chercher dans les dissertations où ils étaient disséminés; c'est un avantage dont on sent encore mieux le prix quand il s'agit des auteurs de basse époque, moins souvent étudiés. Peut-être aurait-il dû indiquer au début les limites chronologiques qu'il s'était imposées; on voit bien qu'il est descendu jusqu'à Cassiodore; mais alors pourquoi écarter Fortunat? Ses lettres en vers, pour ne rien dire des autres, lui assignent au moins une place à la suite d'Ausone et de Paulin. M. Peter n'a pas consacré non plus à la lettre administrative un développement proportionné à son importance; il en avait déjà traité dans un ouvrage antérieur[1]; c'est sa première excuse. Il ajoute qu'on ne lui avait pas suffisamment préparé les voies, ce qui est vrai; une partie des matériaux a été rassemblée depuis[2]. Les lacunes peut-être inévitables de ce répertoire n'en diminuent point l'intérêt; quel que fût le savant qui l'eût entrepris, il se serait heurté aux mêmes difficultés. Il est cependant bon que nous l'ayons; il ne dément point son titre: des rapprochements, présentés avec ordre et méthode, ne sont point toute l'histoire littéraire, mais l'histoire littéraire ne peut s'en passer.

Georges Lafaye.

[1] Hermann Peter, *Die geschichtliche Litteratur über die römische Kaiserzeit bis Theodosius I und ihre Quellen*, Leipzig, Teubner, 1897, t. I, p. 329.

[2] Léon Lafoscade, *De epistulis imperatorum magistratuumque romanorum graece scriptis*, thèse de doct., Lille, 1902.

LIVRES NOUVEAUX.

A. G. Laird. *Studies in Herodotus.* 1 brochure de 47 pages, in-8°. — Madison; Wisconsin, 1904.

Des trois études que contient cette savante brochure, la première est assurément la plus originale et la plus neuve; la seconde et la troisième ont plutôt pour objet de confirmer et de préciser des résultats précédemment obtenus. Dans la seconde, intitulée *Hérodote et les forces grecques à Salamine et à Platée*, M. Laird annonce l'intention de justifier, par une analyse plus exacte et plus minutieuse des chiffres d'Hérodote, une opinion déjà ancienne de Beloch; il admet qu'Hérodote, dans l'énumération des contingents propres à chaque État grec, a pris pour point de départ des chiffres ronds, qui représentaient en gros l'ensemble des forces confédérées, et qu'il a ensuite, de lui-même, distribué cette somme proportionnellement entre les différentes villes, selon leur importance. Il insiste d'ailleurs sur la modération et la prudence qu'Hérodote a montrées dans l'application de sa méthode. La troisième étude a pour titre *La bataille de Salamine;* mais M. Laird n'y discute pas de nouveau le problème fondamental; il accepte comme démontrée l'hypothèse que les deux flottes étaient engagées dans le détroit, et que les Grecs avaient pris position sur la côte de l'île de Salamine, dans la baie actuelle d'*Ambélaki*. Ce qu'il discute, c'est l'interprétation des textes d'Hérodote relatifs à la manœuvre de la flotte perse; mais, à vrai dire, ces textes, toujours les mêmes, continuent à se prêter, ce semble, à toutes les thèses, et je ne vois pas que les récents travaux signalés par M. Laird aient beaucoup avancé la question depuis le temps où je l'ai moi-même traitée (*Hérodote historien des guerres médiques*, 1894). En revanche, c'est une idée heureuse et hardie qu'a eue M. Laird dans sa première étude, intitulée *L'inscription de la colonne serpentine de Delphes et le monument analogue d'Olympie.* Cette idée consiste à expliquer l'ordre dans lequel se présente, sur la colonne serpentine, la liste des villes grecques, à l'aide d'une restitution hypothétique de l'inscription gravée sur la base de la statue d'Olympie (Pausan., V, 23). Les deux listes offrent, on le sait, des ressemblances étranges et des désaccords profonds. M. Laird explique les uns et les autres par la disposition matérielle de l'inscription olympique, et il propose de ce monument aujourd'hui perdu une restitution ingénieuse, qui rend assez bien compte des erreurs de transcription commises dans l'inscription de Delphes et, beaucoup plus tard, dans la copie de Pausanias. Quel beau succès pour la science, si jamais une telle restitution était confirmée par la découverte du monument original! Mais hélas! les fouilles d'Olympie ont mis au jour tout ce qui restait du fameux sanctuaire, et il est peu probable que jamais l'heureuse tentative de M. Laird reçoive des faits un démenti décisif ou une éclatante confirmation.

Am. Hauvette.

Pierre-Paul Plan. *Bibliographie rabelaisienne. Les Éditions de Rabelais, de 1532 à 1711.* Catalogue raisonné, descriptif et figuré, illustré de 166 fac-similés. Un vol. grand in-8°, xiii-277 p. — Paris, Impr. nationale, 1904. En vente chez l'auteur.

M. Pierre-Paul Plan, dans cet ouvrage qui est une merveille de typographie, a repris les travaux de Charles Brunet, de Marty-Laveaux et, en les complétant par

une sévère étude personnelle, a fait cet ouvrage qu'il appelle un catalogue. C'est plus qu'un simple catalogue.

Le goût du jour pour les vieilles histoires issues des romans de chevalerie et de ceux de la Table-Ronde a éclairé Rabelais sur sa voie; il s'engage dans le chemin où il devait s'illustrer. Il publie ses premiers essais : *Les grands et inestimables chroniques du grant et énorme géant Gargantua*, 1532 (Lyon, Claude Nourry). Ce livret de 16 feuillets eut un énorme succès; éditions et contrefaçons se succédèrent.

A la même époque (la discussion de M. Plan semble l'établir) paraissent les deux premiers livres de *Pantagruel*, ainsi que les Pantagruélines prognostications, réimprimés à Lyon par Marnef deux ans après et par deux libraires parisiens, dont Jean Longis. Il est curieux de suivre les différences de texte notées par M. Plan dans ces différentes éditions. La seconde édition donnée par Rabelais est celle de Lyon, chez François Juste, en 1533, qui contient, pour la première fois, le discours anglais de Panurge; en 1534, en 1535, deux autres éditions.

Puis l'histoire de Pantagruel est interrompue par un retour en arrière : Rabelais revient à Gargantua. Vraisemblablement entre 1533 et 1534 paraît, imprimée avec les mêmes caractères que ceux de Juste pour le Pantagruel de la même date, *La vie inestimable du grand Gargantua, père de Pantagruel*..., en 100 feuillets. Cette édition, qui n'est connue que par un exemplaire de la Bibliothèque de Turin, est la seule où l'auteur ait risqué de se dévoiler sous le pseudonyme de « Séraphin Calobarsy », anagramme de « Phrançoys Rabelais ».

La seconde édition du Gargantua est celle de Françoys Juste, à Lyon, en 1535; la troisième, chez le même imprimeur, est de 1537; toutes ces premières éditions paraissent sans nom d'auteur, et il faut aller jusqu'à celle de Lyon de 1542 pour voir à nouveau M. Alcofribas donné comme signataire du livre. Cette édition est curieuse à un autre titre; elle passe couramment pour la dernière qu'ait revue l'auteur. M. Plan s'attache à combattre cette thèse. À cette date aussi paraissent le Gargantua et le Pantagruel de Dolet, qui, aux dires ordinaires, mirent aux prises Rabelais et le célèbre imprimeur. M. Plan — et la lecture attentive de la préface reproduite en fac-similé le prouve — montre qu'il n'est question là que d'une querelle de négociant et que Rabelais, qui, d'ailleurs, voyageait à cette époque à la suite de Guillaume du Bellay, n'a jamais pu écrire ce factum.

M. Plan entre ensuite dans l'étude critique et bibliographique des opuscules attribués à Rabelais : *Panurge, disciple de Pantagruel, avec ses prouesses du merveilleux Bringuenarille; le voyage et navigation de Panurge; le voiage et navigation des isles et terres heureuses... par Bringuenarille, cousin germain de fesse Pinte; la navigation du compagnon de la bouteille*. Il se refuse à les attribuer à Rabelais.

En 1546, à Paris, chez Christien Wechel, paraît le *Tiers livre* de Pantagruel, cette fois signé par « M. Franç. Rabelais, docteur en médicine et calloier des Iles Hières »; c'était un in-octavo de 355 pages, qu'aussitôt à Paris même, à Toulouse, à Lyon, à Valence, on reproduit et contrefait de 1546 à 1547. L'auteur décrit les éditions successives jusqu'à celle de Michel Fezandat, à Paris, en 1552, qui donne la version définitivement adoptée par Rabelais.

Le *Quart livre* parut, pour la première fois, à Lyon, en 1548; les imprimeurs de Tours, de Valence, de Paris, de Rouen et de Lyon le contrefirent de 1548 à 1552, comme on l'avait fait pour le livre précédent. À cette dernière date est publiée l'édition de Michel Fezandat, qui est accompagnée du premier glossaire connu (la *Briefve déclaration d'aulcunes dictions plus obscures contenües ou quatriesme*

livre), qui, le commentaire et les citations de M. Plan le prouvent, a été dressé par Rabelais.

L'auteur étudie ensuite les premières éditions collectives, depuis l'édition de Claude La Ville, à Valence, en 1547, jusqu'à celle de La Duchat (1711). Vient ensuite la question du cinquième livre. M. Plan la traite au point de vue bibliographique, comme s'il était de Rabelais; il en décrit les différents titres : *l'Isle sonante*, 1562; *le cinquième et dernier livre*, 1564, et, bien que les preuves aient été méthodiquement ordonnées par lui, il ne conclut pas formellement. On peut cependant le ranger parmi les partisans de la non-authenticité; il réserve d'ailleurs son jugement pour une étude qui paraîtra ultérieurement.

Une autre partie intéressante du travail de M. Plan est celle où il traite des autres publications de Rabelais, de ses almanachs, de son Hippocrate, de son commentaire du testament de Cuspidius, de son édition des lettres de Manardi et de sa Topographie de Rome antique. Il dresse ensuite la liste de ses ouvrages perdus et le livre se termine par le catalogue des ouvrages où se trouvent des lettres de Rabelais, par le catalogue des ouvrages attribués à Rabelais et par une copieuse bibliographie.

Le livre de Pierre-Paul Plan est très scientifiquement conçu et composé; les références sont rigoureusement indiquées; les cotes des éditions qu'il décrit très soigneusement données, et toutes les fois qu'il émet une opinion, il permet au lecteur de la contrôler par la reproduction, en fac-similé, du passage cité ou de la page visée. M. D.

Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar. Tome II : Ouvrages ou extraits d'ouvrages français (jusqu'en 1630), portugais, hollandais, anglais, allemands, italiens, espagnols et latins (1613 à 1640), par MM. Alfred et Guillaume Grandidier. 1 volume in-8° de 559 p., avec cartes et gravures. — Paris, Comité de Madagascar, 1904.

Dans le tome II de la *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, publié au milieu de l'année 1904, MM. Alfred et Guillaume Grandidier, continuant l'œuvre de longue haleine qu'ils ont commencé de faire paraître en 1903 [1], ont poursuivi jusqu'à la date de 1630 pour les textes français, de 1640 pour les documents étrangers (portugais, hollandais, anglais, allemands, italiens, espagnols et latins) leur recueil des sources de l'histoire de la grande île française de l'Océan Indien. Aux différents mérites qui recommandaient le tome I de cette *Collection* à l'attention des historiens, à la valeur considérable de l'œuvre entreprise par les deux laborieux érudits, à l'étendue de leurs persévérantes investigations, à l'intérêt de leur sobre et cependant minutieuse annotation s'ajoute, dans ce volume, un nouveau mérite : MM. Alfred et Guillaume Grandidier y mettent au jour pour la première fois, en effet, une série de documents de la plus haute importance pour l'histoire de l'évangélisation de Madagascar par les missionnaires portugais au début du XVII° siècle.

De cet intéressant épisode d'histoire religieuse, un seul point était véritablement connu : les origines, la relation écrite par le P. Luis Mariano permettant de raconter dans tous leurs détails les différentes péripéties de l'exploration du littoral à la suite de laquelle furent entreprises ces pieuses tentatives. Ce texte, d'une importance considérable, n'est plus, dans le tome II de la *Collection des ouvrages anciens*, que la première pièce du « chartrier officiel des missions de la Société de Jésus à

[1] Sur le premier volume, voir *Journal des Savants*, 1903, p. 686-700.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Madagascar » durant le premier quart du XVIIe siècle, autrement dit d'une collection de vingt-six documents relatifs à l'histoire de l'évangélisation de l'île de Saint-Laurent entre 1613 et 1620. À MM. Alfred et Guillaume Grandidier revient tout le mérite de la découverte de ces textes, que contient un manuscrit dont le D[r] Ayres de Campos, comte de l'Ameal, est le propriétaire; les premiers, ils nous font connaître les sources originales et officielles de l'histoire de l'évangélisation de Madagascar dans le premier quart du XVII[e] siècle.

Grâce à ces précieux documents, dont MM. Alfred et Guillaume Grandidier ont donné, soit dans le corps même de leur collection, soit en note, une traduction établie par eux sur une exacte transcription du manuscrit original, un chapitre de l'histoire des Européens à Madagascar s'éclaire d'un jour tout nouveau. Aux renseignements très vagues envoyés en 1649 et en 1656 à Saint-Vincent-de-Paul par MM. Nacquart et Bourdaise, à ceux que Flacourt a publiés en 1658 dans son *Histoire de la grande isle Madagascar*, aux indications contenues dans l'*Asia Portuguesa*, l'ouvrage posthume de Faria y Sousa, voici que s'ajoutent des textes originaux, autographes même parfois, grâce auxquels il devient possible de raconter l'histoire de l'évangélisation portugaise à Madagascar entre 1613 et 1630. Dans ce court laps de temps, les jésuites n'ont pas essayé moins de quatre fois de prendre pied sur le petit continent malgache, et ils ont procédé avec une méthode remarquable dans leurs tentatives pour s'y établir, débutant par exécuter, sur la *Nossa Senhora da Esperança*, une sérieuse reconnaissance du littoral et par se préparer les moyens de se ménager à leur retour un cordial accueil (1613-1614), puis, après avoir donné à Goa au jeune fils du roitelet de l'Anosy, de Tsiambany, une instruction suffisante, retournant avec lui dans le pays en 1616 et essayant de s'y établir à demeure. Mais ils ne tardèrent pas à se rendre compte de l'inanité de leurs efforts; aussi, dès le début de l'année 1617, les PP. Manoël d'Almeïda, Custodio da Costa, Paulo Jovio et Antonio Carreiro (tels étaient les noms des missionnaires de l'Anosy), devaient-ils, par suite du retour de leur jeune catéchumène à des pratiques barbares et de la malveillance des indigènes, quitter leur terrain d'évangélisation et aller rejoindre sur la côte occidentale de l'île, à la baie de Sahadia, leurs deux confrères, les PP. Luis Mariano et Antonio d'Azevedo. Mais ces derniers n'ayant pas mieux réussi dans le Ménabé que les autres missionnaires dans l'Anosy, tous ne tardèrent pas à quitter Madagascar pour se rendre à Mozambique, afin d'y préparer une nouvelle tentative d'évangélisation.

En effet, les PP. Luis Mariano et Francisco Ribeiro débarquèrent dans la baie de Boina au début de juin 1619 afin « de sonder les habitants du pays et de voir s'ils étaient susceptibles d'être convertis, si les musulmans qui l'habitent ne consentiraient pas à y recevoir des personnes d'une autre religion et enfin si, dans l'intérieur des terres, il y a des villages où l'on puisse aller et prêcher utilement le christianisme ». Quinze jours plus tard, ils en repartaient pour Mozambique, d'où le premier de ces deux missionnaires et le P. Jean Gomes essayèrent encore sans succès, en 1620, de s'établir dans la baie de Boina. Sans se laisser décourager par ces insuccès répétés, le P. Luis Mariano repartit de nouveau en 1630, après un séjour de trois ans dans l'Afrique orientale, pour Madagascar, dans l'intention de faire une tentative dans la baie de Radama actuelle, à Sada; qu'advint-il alors de ce missionnaire qui se rendait seul et « par obéissance », mais cependant avec joie dans un pays où il n'avait trouvé que des déboires et dont il considérait les habitants comme « pires que les Cafres »? Aucun des textes découverts par MM. A. et G. Grandidier ne nous l'apprend, de telle sorte que rien ne permet de dire de quelle manière ni où le

P. Luis Mariano a terminé une vie presque entièrement consacrée aux travaux de l'apostolat des missions.

Ce très bref exposé permet de se rendre compte de la nouveauté que présentent les documents tirés par MM. Alfred et Guillaume Grandidier de la bibliothèque du comte de l'Ameal; les historiens trouveront, dans le tome II de la *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar,* beaucoup d'autres documents d'un très vif intérêt, en particulier sur le passage des Hollandais et des Anglais dans l'île entre 1613 et 1640, et sur le premier établissement des Hollandais à l'île Maurice aux environs de 1638; ils y trouveront en outre en appendice (p. 515-528) trois documents qui auraient dû prendre place dans le tome précédent de la collection. Signalons aux laborieux auteurs, puisqu'ils enrichissent ainsi avec raison de pièces complémentaires leur recueil, l'existence dans le *Thrésor de Chartes* du géographe flamand Kaerius, traduit en français par J. de la Haye (à La Haye, de l'imprimerie d'Albert Henry, pour Corneille Nicolas, s. d., pet. in-4° oblong; 2° éd., imprimé par Christoffle Guyot, l'an 1602, pour Corneille Nicolas), d'une courte description de l'île de Madagascar, d'une carte de la même île gravée par Benjamin Wright, d'une description des « Basses de Judée » et d'une relation, d'après Linschoten, du naufrage du *San-Iago en 1585* (p. 114-119, et pl. aux p. 115 et 117). Peut-être MM. Alfred et Guillaume Grandidier jugeront-ils utile de mentionner, sinon de reproduire ces textes dans un des prochains volumes de la *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar.*

Henri Froidevaux.

*Catalogue général de la Librairie française. Continuation de l'ouvrage d'*Otto Lorenz. Tome XVI. Table des matières des tomes XIV et XV (1891-1899). Rédigé par D. Jordell. Premier fascicule : A.-Clovis. In-8°, 230 pages à trois colonnes. Paris, librairie Nilsson, 1905.

Depuis longtemps déjà il n'y a plus à faire l'éloge du *Catalogue général de la Librairie française* tel qu'il a été établi par Otto Lorenz pour la période comprise entre les années 1840 et 1885. La continuation que M. Jordell y a ajoutée, d'abord pour les années 1886-1890, et en dernier lieu pour les années 1891-1899, n'est pas moins soignée et ne rend pas moins de services. Le fascicule qui vient de paraître contient le commencement du relevé par ordre de matières de tous les ouvrages ou opuscules mentionnés dans les deux volumes de la dernière période (1891-1899).

Les mots typiques sous lesquels sont rangés les titres des ouvrages ou opuscules ont été choisis avec discernement, et dans nombre de cas le rédacteur a classé le même ouvrage sous plusieurs rubriques. Il a, par exemple, rangé sous le mot Angleterre et sous le mot Banque le livre de M. Lecoffre : *Banques anglaises.*

De plus, beaucoup d'articles d'un caractère général sont suivis d'un renvoi à des articles d'un caractère spécial se rattachant au même sujet. Par exemple, l'article Agriculture se termine par un renvoi à treize autres articles : *Animaux domestiques, Arboriculture, Céréales, Chimie agricole,* etc.

Quand un grand nombre de publications ont dû être rangées sous une même rubrique, les mentions en sont réparties en groupes plus ou moins nombreux, en tête desquels sont des titres qui en indiquent les sujets. C'est ainsi que l'article Chemins de fer est subdivisé en treize groupes ainsi intitulés : *Généralités; Construction; Voie; Signaux; Locomotive; Matériel roulant; Gares; Exploitation; Accidents; Chemins de fer funiculaires et à crémaillère; Terminologie; Traction électrique; Chemins de fer dans leurs rapports avec la guerre.*

Ces exemples peuvent donner une idée de l'économie de l'ouvrage et permettent de voir à quels besoins des travailleurs répond le vaste répertoire auquel M. Jordell a attaché son nom à côté de celui d'Otto Lorenz. L. D.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nécrologie. M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER, ancien président de l'Assemblée nationale et ancien président du Sénat, membre de l'Académie depuis le 24 décembre 1878, est décédé à Paris le 4 juin 1905.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 5 mai. M. Georges Foucart lit un mémoire sur les vases peints dits *préhistoriques* de Neggadeh et sur les peintures qui les décorent. Cette série, la plus ancienne qu'on ait trouvée jusqu'ici, est d'un intérêt capital pour la connaissance de l'Égypte primitive. M. Foucart montre que la représentation déjà conventionnelle des objets eux-mêmes, d'où est sortie l'écriture hiéroglyphique, sert à exprimer la même requête que les textes de l'époque classique et à assurer au mort la participation aux fêtes des dieux, ainsi que la nourriture nécessaire pour la vie d'outre-tombe. Ainsi, dès les origines de l'Égypte, on trouve sur les vases de Neggadeh l'expression des mêmes idées sur la vie future que sur les monuments de la période pharaonique.

— M. Clermont-Ganneau, ayant étudié une inscription romaine provenant de Ghadamès, l'antique Cydamus, copiée par le cheikh de la djemaa locale et communiquée à l'Académie par M. Héron de Villefosse dans une précédente séance, croit possible de lire ainsi la première ligne : *Juliane, salvus sis!* « Je ne sais, ajoute M. Clermont-Ganneau, si cette formule d'acclamation ou de salutation, qui rappelle le χαῖρε grec, est fréquente dans l'épigraphie romaine d'Afrique, mais elle est bien connue dans la littérature latine. Le nom de Julianus est précédé d'un point qui, s'il existe réellement sur la pierre, semblerait indiquer la présence d'un premier mot aujourd'hui disparu, peut-être le *nomen* du personnage. »

— M. Hamy annonce que M. F. Gautier, chargé d'une mission par l'Académie, a découvert dans le Sousfana et le Saoura de nombreux vestiges du passé, tumulus et gravures rupestres. M. Gautier se dirige actuellement vers le Hoggar.

— M. Collignon rend compte de la part prise par les délégués de l'Académie et du Ministère de l'Instruction publique aux travaux du Congrès archéologique d'Athènes. Il énumère les communications faites par les délégués, dont plusieurs ont eu l'honneur de présider des sections, et expose les principaux vœux émis par le Congrès. En terminant, il rappelle que l'initiative du Congrès a été prise par M. Homolle, alors directeur de l'École française d'Athènes, et il rend hommage à l'activité avec laquelle son successeur, M. Holleaux, a collaboré aux travaux d'organisation, ainsi qu'au zèle déployé par les membres de l'École, secrétaires des diverses sections.

12 mai. M. L. Leger continue ses études sur les invasions tatares en Russie. Après avoir constaté, dans un précédent mémoire, le manque de discernement de certains chroniqueurs, il aborde les textes plus littéraires. Quelques-uns, certains récits de la bataille de Koulikovo (1380), par exemple, sont d'une rhétorique très fleurie et affectent même, dans certains passages, une allure épique.

— M. Bréal étudie l'étymologie de quelques mots grecs : 1° *αἰσυμνήτης*. Ce terme se rencontre déjà dans l'*Odyssée* où il désigne les commissaires des jeux; dans Aristote il désigne un magistrat électif; dans Euripide il est synonyme d'*ἄρχων* et de *βασιλεύς*. Jusqu'à présent on le rapprochait, mais à tort, du mot *αἶσα*, « lot ». Il faut détacher la syllabe *αἰ*, contraction de *ἀεί* qui, en tête d'un mot, a pour objet d'en renforcer le sens, tel *archi* dans *archiprêtre*. Cette syllabe *ἀεί* apparaît dans la formation d'autres noms de dignités, tels que *ἀειναῦται*, chefs de la marine à Milet, *ἀεισέβαστος*, où il faut voir une sorte de superlatif de *augustus* et non *semper augustus* comme on l'a traduit en style de chancellerie. La seconde partie du mot *αἰσυμνήτης* doit être rapprochée du verbe *μνάομαι*, qui signifie se souvenir, s'occuper de, travailler à, précédé de la préposition *σύν*. Dans l'île de Téos il y avait des magistrats qui portaient le nom de *συμνῶντες*.

2° Πᾶς, *πᾶσα*, *πᾶν*. Il faut voir dans cet adjectif un mot de même famille que *ποῦ*, *ποῖ*, *πόθεν*, *πῆ*. Ce dernier adverbe, qui se présente en dorien sous la forme *πᾶ*, s'est combiné avec le participe dorien du verbe *εἰμί*, lequel est *εἶς*, *ἔσσα*, *ἔν*. On a eu ainsi *πα-εις* (*πᾶς*), *πα-εσσα* (*πᾶσα*), *πα-εν* (*πᾶν*). La locution *οἱ πάντες ἄνθρωποι* doit s'entendre *οἱ πᾶ ἔντες ἄνθρωποι* (les en quelque lieu existant hommes), ce qui est une façon très rationnelle de dire *tous*.

3° Ἅλιος « inutile ». Cet adjectif se rencontre comme épithète de *πόνος* (un travail sans profit), *ὁδός* (un voyage sans résultat), *στρατός* (une expédition qui n'a rien obtenu). On le trouve aussi avec *ὅρκιον* (un serment non suivi d'exécution), *ἔπος* (une parole restée vaine). Les commentateurs le traduisent par *μάταιος*, *ἄπρακτος*. Il faut y voir une combinaison de l'*α* privatif et de *λεία* « profit ». L'esprit rude vient d'une confusion avec *ἅλιος* « maritime », dérivé de *ἅλς*.

19 mai. M. Pottier communique une lettre de M. H. Rouzaud sur ses recherches dans la nécropole de Montlaurès. Il a trouvé, dans les 800 sépultures, des tessons de vases peints dont aucun spécimen n'avait encore été signalé en France. C'est une poterie identique, comme aspect et comme décor, à celle que MM. Paris et Engel ont recueillie en Espagne[1] et qui paraît représenter une décadence du style curviligne mycénien, sans doute importé par les Grecs ioniens et imité par les fabriques locales de la région. M. Rouzaud pense que les fragments de Narbonne sont des importations venues du dehors, car ils ne se confondent pas avec la poterie indigène, beaucoup plus barbare. Il est donc probable que nous avons ici le témoignage de relations commerciales établies à une époque fort ancienne, antérieure au VI[e] siècle avant J.-C., entre la Gaule et l'Espagne. Cette découverte complète d'une façon fort intéressante celle du vase attique à figures noires déjà signalée à l'Académie[2]. Elle prouve qu'il serait utile d'explorer à fond la nécropole de Montlaurès.

— M. Omont donne lecture d'un mémoire sur la bibliothèque d'un érudit espagnol du XVI[e] siècle, Pedro Galès. (Cette étude paraîtra prochainement dans le *Journal des Savants.*)

[1] P. Paris, *Essai sur l'Espagne primitive*, II, p. 46 et suiv. — [2] Cf. *Journal des Savants*, 1905, p. 172. *Comptes rendus des séances de l'Académie*, 1905, p. 136.

— M. Léon Joulin lit un mémoire sur les recherches archéologiques qu'il a faites à Toulouse et dans les stations antiques du bassin supérieur de la Garonne.

— M. Kohler lit une note sur le *Directorium ad passagium faciendum*, un des plus célèbres traités de croisade de la première moitié du XIVe siècle. Cet écrit a pour auteur non pas un dominicain allemand du nom de Brocard, mais un Français, Guillaume Adam, archevêque de Sultanieh, puis d'Antivari, mort vers 1338, qui avait volontairement, et pour des raisons impérieuses, dissimulé son identité.

26 mai. M. Héron de Villefosse présente, de la part de M. Gauckler, la copie d'une inscription latine récemment découverte à la zaouia de Sidi Mohammed-ech-Chaffaï, à 10 kilomètres à l'Ouest de Thala. L'intérêt de cette inscription réside principalement dans le mot *paganicum*, qui est employé ici substantivement pour désigner un édifice public à l'usage des habitants de cette localité, une sorte de chapelle rurale réservée probablement aux réunions des *cultores Jovis*.

— M. Collignon lit un rapport sur les fouilles exécutées en 1904 à Apollonie-du-Pont par M. Degrand, consul de France à Philippopoli.

— M. G. Ferrero lit un mémoire sur les origines de la guerre des Gaules.

Le prix Prost (1,200 francs) a été partagé également entre M. Lesort, pour son ouvrage intitulé : *Les chartes du Clermontois conservées au Musée Condé*, et M. Émile Duvernoy, pour son livre sur *Le duc de Lorraine Mathieu I (1139-1176)*. Des mentions honorables ont été accordées à M. Henry Poulet, pour son livre : *Thiancourt (1787-1799)*, et M. Ferdinand des Robert, pour ses études sur *Les seigneurs de Saulny, près Metz*.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. M. Alfred Potier, membre de la Section de physique depuis le 23 novembre 1891, est décédé à Paris le 8 mai 1905. M. Potier était entré à l'École polytechnique en 1857 et à l'École des mines en 1859. En 1863 il fut attaché au sous-arrondissement minéralogique de Paris et en 1867 au Service de la Carte géologique de France. Il fut nommé professeur de physique à l'École polytechnique en 1881 et à l'École des mines en 1893.

Élection. M. Louis Henry, professeur de chimie générale à l'Université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique, a été élu, le 15 mai 1905, correspondant de la Section de chimie en remplacement de M. Williamson, décédé.

Présentation. L'Académie a, sur la demande de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, dressé deux listes de candidats aux deux chaires actuellement vacantes au Conservatoire national des arts et métiers. Elle présente : 1° pour la chaire de chaux, ciment, céramique et verrerie : en première ligne, M. Verneuil; en deuxième ligne, M. Dumont; en troisième ligne, M. Granger; 2° pour la chaire des matières colorantes : en première ligne, M. Rosenstiehl; en deuxième ligne, M. Prud'homme; en troisième ligne, M. Lemoult.

Biographie scientifique. M. L. Maquenne a lu, dans la séance du 22 mai, une notice sur la vie et les travaux de M. Émile Duclaux, son prédécesseur.

Don. Mme veuve Alfred Potier a fait don à l'Académie, en souvenir de son mari, des manuscrits de Gabriel Lamé, qui fut membre de la Section de géométrie de l'Académie de 1843 à 1870. Ces manuscrits se composent de notes relatives au calcul des probabilités, lequel fit à diverses reprises, de 1849 à 1862, l'objet des cours professés par Lamé à la Faculté des Sciences de Paris.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nécrologie. M. Paul Dubois, membre de la Section de sculpture depuis le 30 décembre 1876, directeur de l'École des beaux-arts, est décédé à Paris le 23 mai 1905.

— M. le baron Alphonse de Rothschild, membre libre de l'Académie depuis le 6 décembre 1885, est décédé à Paris le 26 mai 1905.

Élection. L'Académie a élu le 20 mai un membre dans la Section de sculpture en remplacement de M. Guillaume, décédé. La Section avait dressé la liste suivante de candidats : en première ligne, M. Allar; en deuxième ligne, M. Injalbert; en troisième ligne, M. Tony Noël; en quatrième ligne, M. de Saint-Marceaux. À cette liste l'Académie avait ajouté les noms de MM. Verlet, Hugues, Peynot, Carlès. — Au premier tour de scrutin : M. Allar obtient 12 suffrages; M. Injalbert, 6; M. de Saint-Marceaux, 6; M. Hugues, 3; M. Peynot, 3; M. Tony Noël, 1; M. Verlet, 1; M. Carlès, 1. — Au deuxième tour de scrutin : M. Allar obtient 15 suffrages; M. Injalbert, 9; M. de Saint-Marceaux, 7; M. Verlet, 1; M. Carlès, 1. — Au troisième tour de scrutin : M. Allar est élu par 20 suffrages; M. Injalbert en obtient 7, et M. de Saint-Marceaux, 6.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Communications. 6 mai. M. A. Chuquet lit une étude sur Schiller, à propos du centenaire de la mort de Schiller, décédé le 9 mai 1805.

13 mai. M. Bonet-Maury communique à l'Académie un mémoire intitulé : La charité chrétienne créatrice des premiers hôpitaux et de quelques formes récentes de l'assistance aux incurables.

— M. Ferdinand-Dreyfus lit une étude sur Armand de Melun, son rôle en 1848, ses idées d'économie charitable.

20 mai. M. Ritter lit une étude sur les recherches généalogiques à Genève.

— M. Levasseur lit un mémoire intitulé : Aperçu de l'évolution des théories économiques et sociales en France sous la troisième République.

Concours Audiffred. L'Académie a décerné des récompenses de mille francs aux ouvrages d'histoire suivants : *Les guerres d'Espagne sous Napoléon*, par M. Guillon; *Le général Fabvier, sa vie militaire et politique*, par M. Debidour; *Condorcet et la Révolution française*, par M. Cahen.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Fondation Eugène Piot. Monuments et mémoires publiés sous la direction de MM. Georges Perrot et Robert de Lasteyrie, avec le concours de M. Paul Jamot. T. XII, fasc. 1. E. Leroux, 1905.

Sommaire du fascicule : Georges Bénédite, *La stèle dite du « Roi Serpent »*. — Léon Heuzey, *Le chien du roi Soumou-ilou (fouilles du capitaine Cros en Chaldée)*. — Max. Collignon, *Deux lécythes attiques à fond blanc et à peintures polychromes*. — André de Ridder, *Bronzes syriens*. — Ant. Héron de Villefosse, *Les sarcophages peints trouvés à Carthage*. — Paul Gauckler, *Un catalogue figuré de la batellerie gréco-romaine : la mosaïque d'Althiburas*. — H. Omont, *Dosiades et Théocrite offrant leurs poèmes à Apollon et à Pan*. — Étienne Michon, *Un bas-relief de bronze du Musée du Louvre*. — Ce fascicule contient 12 planches.

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

PRUSSE.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE GOETTINGUE.

CLASSE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

Séance du 23 janvier 1904. W. Meyer, *La légende de saint Albanus, le premier martyr de l'Angleterre, dans les textes de Bède.* Mémoire paru séparément dans les *Abhandlungen.* — H. Duensing, *Une lettre du roi d'Abyssinie Aṣnāf Sagad (Claudius) au pape Paul III en 1541.* Cette pièce a été découverte et achetée en octobre 1903 chez un antiquaire de Florence par M. W. Meyer. Texte et traduction. La lettre ayant été envoyée en plusieurs exemplaires, l'un d'eux, un peu différent et perdu aujourd'hui, a été traduit en latin; cette traduction, conservée par les jésuites, est publiée par M. Duensing, ainsi que la réponse de Paul III. Cette correspondance est très importante pour l'histoire du prétendu patriarchat de Bermudez.

Séance du 6 février. A. Brackmann, *Documents pontificaux des pays scandinaves, du nord et du centre de l'Allemagne.* Inventaire des pièces conservées à Stockholm, Upsal, Copenhague, Hanovre, Hildesheim, Wolfenbüttel, Goslar, Werningerode, Cassel, Marbourg, Gotha, Erfurt, Weimar, Pforta, Iena, Rudolstadt, Meiningen. Publication de 19 pièces émanant de Jean XV, Léon IX, Calixte II, Innocent II, Célestin II, Eugène III, Anastase IV, Alexandre III, Lucius III, Célestin III, dont plusieurs concernent Epternach et Toul. — E. Wichert, *L'entreprise de Samoa.*

Séance du 20 février. E. Schwartz, *La mort des fils de Zébédée.* Contribution réservée aux *Abhandlungen.* — Edw. Schroeder, *Sur Schiller jeune :* la pièce, prose et vers, *Pensées du matin,* publiée en 1776, avec le chiffre *Sch.,* est de Schiller, non de Schubart, ou, tout au moins, il semble que Schiller jeune y ait eu une part; les deux pièces au comte de Falkenstein (Joseph II), lors de son passage à Stuttgart en avril 1777, ne sont pas de Schiller; il en est de même de l'Ode « pour le retour de notre gracieux Prince » (1781).

Séance du 5 mars. E. Schroeder, *La participation de Körner aux Lettres philosophiques de Schiller.* La première lettre de Raphaël est de Schiller. — F. Frensdorff, *Rapports de G. A. Münchhausen sur sa mission à Berlin en juin 1740;* paraîtra dans les *Abhandlungen.* — K. Dilthey, *Sur d'antiques mains votives.*

Séance du 19 mars. F. Kielhorn, *Notes épigraphiques* (en anglais) : inscriptions du règne de Mahendrapāladeva de Kanauj; inscriptions bouddhiques.

Séance publique du 30 avril. Rapports; éloges funèbres de K. Gegenbaur, K. von Zittel, L. Hänselmann, Th. Mommsen.

Paul Lejay.

Le Gérant : Eug. Langlois.

3e Année NOUVELLE SÉRIE N° 7

JOURNAL DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

JUILLET 1905

SOMMAIRE DU N° 7.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in-4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.
Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

A M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

A la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1905.

LE SCHISME DE BÂLE AU XVE SIÈCLE.

GABRIEL PÉROUSE. *Le cardinal Louis Aleman, président du concile de Bâle, et la fin du Grand Schisme.* 1 vol. in-8°. Paris, A. Picard et fils, 1904.

Pour terminer le grand conflit qui, durant quarante ans, avait divisé l'Église occidentale et mis aux prises deux ou même trois pontifes rivaux, les docteurs s'étaient vus entraînés peu à peu à proclamer la supériorité du concile sur le pape : dogme de circonstance, fort propre à justifier les mesures nécessaires prises contre des hommes légitimement investis, aux yeux d'un grand nombre, du souverain pontificat, mais qui malheureusement survécut à la crise pour les besoins de laquelle il avait été en quelque sorte imaginé, et dont, en temps normal, l'effet ne pouvait être que de précipiter l'Église dans la pire anarchie.

Rome, au fond, protestait contre le dogme nouveau; mais Rome ne pouvait encore le dire ouvertement, sous peine de dénoncer l'espèce d'équivoque grâce à laquelle on avait à grand'peine pacifié l'Église, et sans ébranler la base sur laquelle reposait, au moins en apparence, la papauté issue du concile de Constance. Pour commencer, les partisans, j'allais presque dire les inventeurs de la suprématie conciliaire se contentèrent de cet acquiescement tacite du souverain pontife à leurs théories préférées; mais ce pacte de silence ne pouvait pas durer. Un accord aussi fragile devait fatalement se rompre au premier heurt, et l'occasion devait s'en produire d'autant plus vite que le Saint-Siège s'était obligé à convoquer de nouveaux conciles à intervalles rapprochés. Que le pape alors fît mine de résister à l'Église assemblée, ou que seulement il refusât de souscrire aux prétentions omnipotentes de la foule cléricale érigée en autorité souveraine, c'était la guerre, c'était le schisme de nouveau,

et dans des conditions telles que la constitution de l'Eglise pouvait en être à jamais bouleversée.

Ainsi comment, après la trêve presque silencieuse du pontificat de Martin V, la guerre soudain, sous Eugène IV, éclata entre les deux principes, comment le concile de Bâle en vint à déposer le pape de Rome et à lui substituer un antipape de son choix, comment, au bout de dix-huit années, la lutte se termina par la victoire de la papauté sur le concile et par le triomphe, plus vrai et plus définitif en réalité encore qu'en apparence, de l'autorité romaine, c'est tout le sujet du livre dont le titre figure en tête de cet article, livre où se détache au premier plan la figure du cardinal savoyard Louis Aleman, mais qui, à raison de l'importance du rôle joué par ce personnage et de la largeur avec laquelle l'auteur embrasse les événements, dépasse de beaucoup l'intérêt d'une simple biographie.

M. Gabriel Pérouse n'a pas, sans doute, écrit l'histoire complète du concile de Bâle. Parmi l'énorme amas des textes publiés qui constituent les sources imprimées de cette histoire, il en est même, en petit nombre, qu'il a négligés, parfois pour des raisons de force majeure, comme ce tome V de la collection du *Concilium Basiliense* qui n'a paru que l'été dernier; quant aux bibliothèques et archives, elles n'ont point, cela va sans dire, livré encore tous leurs secrets; enfin, certains mémoires, certaines dissertations, anciennes ou récentes, ont échappé à notre auteur, qui aurait pu y trouver matière à quelques compléments ou rectifications[1]. Mais son mérite n'en est pas moins grand d'avoir su, avec une rare netteté de vue et une incontestable sûreté de raisonnement, dégager du fatras des textes la physionomie de ses personnages et la valeur des événements; il se meut à l'aise au milieu d'un amoncellement de récits et de pièces qu'il faut avoir feuilletées pour en supputer la longueur et quelquefois l'obscurité. D'ailleurs, en bon paléographe et sans marchander sa peine, il s'est transporté à Soleure pour déchiffrer le protocole du notaire Jacques Huglin; à Bâle, pour dépouiller le livre XIX[e] de l'His-

[1] Certaines omissions ont été déjà signalées (*Revue historique*, 1905, p. 317). Je regrette aussi que M. Pérouse n'ait point fait usage du mémoire de Scarabelli, *Dichiarazione di documenti di storia piemontese* (*Archivio storico italiano*, 1[re] série, t. XIII), non plus que de celui de Th. von Liebenau sur la fin du concile de Bâle (*Anzeiger für schweizer. Geschichte*, 1885, t. XVI) ou de celui que M. J. Haller a publié dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* (nouvelle série, t. XVI). Il aurait également tiré profit, pour son chapitre I[er], du mémoire publié, en 1894, par M. F. Miltenberger dans la *Römische Quartalschrift* (VIII, 393-450) sous le titre : *Versuch einer Neuordnung der päpstlichen Kammer in der ersten Regierungsjahrung Martins V.*

toire de Jean de Ségovie, que l'Académie de Vienne n'a pas encore publié; à Lausanne et à Genève, pour y glaner quelques pièces; à Rome, pour jeter un coup d'œil sur les archives camérales, ailleurs encore. Je ne parle pas des documents conservés aux dépôts de Chambéry et de Turin, que ses fonctions d'archiviste de la Savoie lui faisaient presque un devoir de connaître; mais il a eu quelque mérite à aller transcrire, à Poitiers, une relation fort détaillée des conférences tenues à Lyon, en 1447, pour la pacification. Plus encore que cette richesse d'informations, je louerai chez lui l'habileté de la composition et la vigueur, l'originalité d'un style qui n'a qu'à se défaire de quelques habitudes fâcheuses, telles que la manie de l'inversion, pour satisfaire les plus délicats. Ce jeune archiviste est un historien.

Après avoir dirigé, à titre de vice-camérier, l'administration financière du Saint-Siège et le vicariat des États romains sous une grande partie du pontificat de Martin V, Louis Aleman occupait la légation de Bologne quand il fut compris dans la promotion de cardinaux du 24 mai 1426 : le pape tint à faire part lui-même de cette nouvelle à François de Conzié, archevêque de Narbonne, oncle de Louis Aleman, dans une lettre que je suis heureux de signaler à M. Pérouse[1]. Peu de temps après, chassé de Bologne par la révolution, notre cardinal perdait une grande partie de son influence, puis contribuait bientôt à placer sur la chaire de saint Pierre un pape plein de vertus, de défauts aussi et de maladresse, Eugène IV, sous lequel le conflit allait immédiatement éclater.

La mesure par laquelle ce pontife essaya de dissoudre le concile général, à peine réuni à Bâle, pour le transférer à Bologne, eut les plus funestes conséquences. M. Pérouse, d'accord en cela avec les meilleurs historiens, la juge avec sévérité; mais je m'étonne qu'il n'ait point soufflé mot d'une circonstance qui l'explique en partie, cette maladie du pape — sans nul doute une attaque d'apoplexie — survenue vers l'automne de 1431, qui mit ses jours en danger, lui laissa de l'hémiplégie et lui ôta toute possibilité de songer au voyage d'Allemagne[2] : de là son désir légitime de ramener le concile en Italie.

[1] Arch. nat., LL 4ᵃ, fol. 98 r°.

[2] Jean de Ségovie (*Monumenta conciliorum generalium seculi decimi quinti*, t. III), p. 32; Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli archivj Milanesi*, III, 44; R. Arnold, *Regesten aus den päpstlichen Archiven*, p. XVII. — Cette partie du récit de M. Pérouse manque un peu de précision : c'est ainsi qu'il indique (p. 116) comme ayant été proposées par le pape vers la fin du mois de décembre 1431 des conditions qui, en réalité, ne figurent que dans les instructions du 18 janvier 1432 et ne purent être soumises aux Pères avant le mois de mars suivant.

Aleman fut bientôt pris entre les ordres contradictoires d'Eugène IV, qui le retenait à Rome, et du concile, qui le sommait, ainsi que ses collègues, de rallier Bâle dans les quatre mois sous peine de suspension. Il se décida à fuir, et M. Pérouse nous fait de son évasion un récit dramatique, dont malheureusement les traits ne sont pas tous empruntés à l'histoire. Où prend-il, par exemple, que le cardinal Orsini envoya des gens à sa poursuite, et que ces gens étaient des soldats? La lettre du duc de Milan, qui seule raconte cet épisode, nous apprend seulement qu'Aleman fut attaqué ou insulté (*insultatus*), sur les rives du Tibre, par quelques hommes qu'il pensait être des gens d'Orsini : pure supposition de sa part. D'autre part, il n'est question, dans la lettre, que de buissons (*arbuscule*) parmi lesquels Aleman se dissimula, et non pas de « ronces » sous lesquelles il se serait « tapi ». Ses vêtements s'étaient-ils déchirés dans sa fuite? Les matelots génois le « jetèrent-ils », trempé d'eau, sur le pont de la galère qui l'attendait à l'embouchure du Tibre? Je l'ignore, et je crains que notre auteur n'ait cédé, pour une fois, à la tentation d'enjoliver quelque peu son récit. C'est une faute dans laquelle il ne retombera pas : je ne la signale que parce qu'elle contraste avec ses habitudes de scrupuleuse exactitude.

Une fois évadé de la cour de Rome, Louis Aleman se rendit dans son diocèse d'Arles, d'où il ne repartit pour Bâle que quand une trêve momentanée eut rapproché Eugène IV et le concile; mais le pape n'avait acheté ce moment d'accalmie que par une soumission apparente; il n'attendait lui-même qu'une occasion de reprendre « les droits qu'il paraissait avoir abandonnés », et le concile, de son côté, « enorgueilli par sa victoire, se permettait sur l'autorité pontificale d'incessants empiétements ». Vainement on lui donnait le conseil de s'occuper de réforme, puisqu'il venait, au bout du compte, d'obtenir satisfaction : « par bravade et rancune, les Pères ne songeaient qu'à humilier encore leur adversaire vaincu. » M. Pérouse nous fait vivre ici de la vie du concile, nous explique la répartition des Pères entre quatre « députations », groupes « fort analogues aux bureaux de notre Chambre des députés », nous montre la prépondérance prise par le clergé inférieur et l'établissement du « règne de l'envie et de l'inexpérience ». Il indique la multiplicité des affaires dont le concile crut devoir s'embarrasser, au préjudice de l'œuvre de la réforme, pour laquelle les Pères manifestaient une extraordinaire paresse. Il montre enfin le rôle important attribué, dès son arrivée, au cardinal Aleman, sa nomination, par exemple, comme juge des procès relatifs au concordat passé entre Charles VII et Martin V (p. 181), mission, d'ailleurs, dont notre auteur n'a pas bien saisi la portée, vu

qu'il ignore l'existence des conventions passées entre la France e le Saint-Siège durant l'été de 1426, les bulles de Genazzano et la constitution expédiée, à Rome, par François de Mez, régent de la Chancellerie apostolique, le 1er septembre suivant[1].

La lutte ne tarda pas à recommencer, sourde d'abord, puis violente et terrible, entre le pape et le concile, à propos surtout des indulgences et de la fixation de ce lieu de réunion où l'Église latine devait se rencontrer avec les malheureux représentants de l'Église grecque et sceller une réconciliation qui était dès lors le seul espoir de Constantinople aux abois. Dans ces débats, que M. Pérouse narre avec grands détails, Eugène IV chercha surtout à profiter de la circonstance pour ramener le concile à sa portée, en Italie, et le concile, de son côté, n'eut qu'une pensée, celle de choisir un lieu de réunion où le pape ne pût point se rendre, dans la crainte que le prestige du Saint-Siège et la prépondérance de l'élément italien ne compromissent le succès de ses prétentions omnipotentes. Ce dont il s'inquiéta le moins, ce furent les préférences des Grecs, qui avaient pourtant quelque droit d'être consultés en cette affaire : il « se souciait moins de finir un schisme que d'en commencer un autre ». De là son entêtement à fixer le rendez-vous des deux Églises à Avignon, dont ne voulaient ni les Grecs, ni le pape, ni l'Empereur, ni même, pour commencer, le roi de France; de là cette politique néfaste, dont M. Pérouse estime, avec quelque exagération peut-être, qu'elle amena la prise de Constantinople et que « les incalculables conséquences en pèsent aujourd'hui encore sur l'Europe et sur la chrétienté ». Dans cette lutte, qui aboutit à la suspension, puis à la déposition d'Eugène IV, les deux rôles principaux sont joués par les cardinaux Cesarini et Aleman. Pareillement austères et désintéressés, « l'un devait mourir sur le champ de bataille pour cette union grecque en faveur de laquelle il avait quitté Bâle, l'autre allait s'épuiser en un labeur opiniâtre au service d'un principe qu'il croyait vital »; tous deux, chose curieuse, également convaincus de la supériorité des conciles, mais l'un, Cesarini, continuant à « reconnaître dans une papauté libre et respectée la pierre angulaire de l'Église, l'autre, plus logique, poursuivant coûte que coûte le développement intégral des prémisses posées à Constance ». Et M. Pérouse nous les montre emportés chacun par le parti dans lequel il s'est enrôlé, s'éloignant l'un de l'autre à mesure que s'accentue la division entre ces deux fractions, allant tous deux beaucoup plus loin, certes, qu'ils n'avaient cru, « l'un jusqu'à

[1] Sur ce concordat, voir un article récemment paru dans la *Revue des questions historiques*, 1er avril 1905, p. 415 et suiv.

sacrifier cette souveraineté des conciles dont il avait été le défenseur intrépide », l'autre jusqu'à provoquer, soutenir et prolonger un schisme déplorable. Vint un jour où, Aleman ayant eu le temps de grandir dans l'estime des Pères au détriment de Julien Cesarini, désormais comparé à Julien l'Apostat, ce dernier laissa la place à l'autre, et la présidence du concile échut définitivement au cardinal savoyard.

Rien de curieux, dès lors, comme l'énergie, l'obstination, l'astuce avec lesquelles Aleman, animant, dirigeant la bande des clercs assemblés à Bâle et exploitant les intérêts et ambitions princières, mena, longtemps avec succès, la campagne contre la papauté. Aucun intérêt ne put lui faire déserter le poste qu'il s'était choisi, même la peste régnant à Bâle et faisant périr autour de lui plus de cent personnes par jour. Dans le conclave de 1439, il étonna ses compagnons par son endurance austère, jeûnant tout le jour, priant et travaillant la nuit, au grand scandale de son voisin de cellule, l'archidiacre de Cracovie, dont l'estomac avait de tout autres exigences.

L'élection de l'antipape Amédée VIII, duc de Savoie, sous le nom de Félix V, fut à la fois l'œuvre d'Aleman, son triomphe et le commencement de ses désillusions. M. Pérouse a fort bien montré tout ce qu'avait perdu l'idée conciliaire en s'incarnant en un prince respectable, pourvu de beaucoup d'honnêtes qualités, mais fort peu détaché des intérêts de ce monde, lésinant sur toutes les dépenses, faisant bon marché des principes et jugeant de toutes choses au point de vue savoyard : du domaine inaccessible de la spéculation intransigeante on retombait sur le terrain des compromissions et des défaillances. Il n'était pas jusqu'à Louis Aleman, dont les services méritaient bien quelque compensation aux grandes pertes subies, qui n'eût à se plaindre de la mesquinerie du nouveau pontife. M. Pérouse n'a peut-être pas dépouillé assez complètement le bullaire de Félix V conservé à Turin; quelques lettres lui ont échappé[1]; néanmoins on ne peut que souscrire à sa conclusion : Louis Aleman avait échangé

[1] Une, par exemple, du 31 juillet 1441, assignant au cardinal Aleman la jouissance des revenus du prieuré de Vaux jusqu'au complet payement des sommes à lui dues par les deux François de Villy, fermiers de ses prieurés de Contamine et de Peillonnex (Archivio di stato de Turin, *Bullaire de Félix V*, t. VIII, fol. 142); une autre, du 22 février 1445, accordant une indulgence plénière à ceux qui contribueraient à la reconstruction de l'église du prieuré de Contamine (*ibid.*, t. VI, fol. 55 v°). D'autre part, si je suis bien renseigné, la lettre assignant au cardinal une pension de 370 florins sur l'évêché de Nice et sur un prieuré du diocèse de Turin n'est pas de 1446, comme le croit M. Pérouse (p. 350), mais, ainsi que les autres lettres citées par notre auteur, du 23 juin 1445 (même bullaire, t. VI, fol. 117 v°).

l'opulence contre la gêne; s'il avait jamais eu des vues intéressées, l'attitude de l'antipape à son égard lui aurait causé une déception singulière.

D'ailleurs, les déceptions ne furent point épargnées non plus à Félix V. Ses espérances s'évanouirent les unes après les autres. Les défections du roi d'Aragon, de François Sforza, du duc de Milan et de l'Écosse réduisirent son obédience aux limites de ses États héréditaires, et vint un jour où la neutralité de l'Allemagne se convertit en hostilité : c'est alors que le roi des Romains Frédéric somma les Bâlois d'expulser les Pères, et qu'enfin, dans une dernière session que Hardouin et Mansi datent du 16 mai 1442, Hefele et M. Pastor du 16 mai 1443, M. Pérouse successivement du 25 juin 1447 et du 25 juin 1448 (p. 430 et 460), et qui est, en réalité, du 15 juin 1448[1], le concile s'en remit à une commission du soin de décider sa translation à Lausanne. En fait, moins de trois semaines après, il opérait son déménagement, qui ne précéda que de neuf mois et demi sa dissolution finale.

M. Pérouse résume l'œuvre de ce concile en une page qui mériterait d'être reproduite tout entière, mais dont je ne puis me dispenser de citer ici quelques traits :

> Ouvert sans un évêque, réduit, à sa dispersion, à quelques prélats savoyards, le concile de Bâle et de Lausanne avait duré dix-huit ans un mois et vingt jours. Il s'était, dès le début, attaché presque exclusivement à trancher la question soulevée et mal résolue à Constance de la supériorité des conciles généraux sur le pape, tout en poursuivant aussi le projet, moins avoué, de réorganiser la chrétienté sur les bases de l'époque avignonnaise, en dehors de Rome et de l'Italie. De ces deux idées il avait fait son programme de combat, exaspéré, d'ailleurs, par l'attitude maladroitement provocatrice d'Eugène IV. Dans cette lutte désespérée, afin de rallier à lui les Églises d'Orient et d'Occident, il s'était fait une arme de l'union grecque et une arme de la réforme, et, dans ses mains, l'une et l'autre s'étaient brisées, malheur qui pèse encore sur la catholicité. Enfin au dogme même pour lequel il avait engagé ce long duel il avait porté le coup de grâce. Longtemps la chrétienté avait soutenu les Pères, confiante en leurs allures réformatrices; mais peu à peu, comprenant qu'il s'agissait bien d'une révolution ecclésiastique et de l'abolition, sous forme de correction, de l'antique institution papale, elle avait abandonné les novateurs, préférant encore à une Église sans pape la vieille Église traditionnelle avec tous ses abus; et alors, contre l'assemblée stérile, faillie et schismatique, le dégoût et la colère étaient venus, d'autant plus violents que la désillusion était plus lourde et que plus belles avaient été les espérances de 1431. Aussi rapidement l'extinction du Grand Schisme avait fait éclore à Constance les théories conciliaires, aussi rapidement elles tombèrent, avant même la fin du concile de Bâle, dont les vastes efforts n'avaient abouti qu'à créer un état général de lassitude et d'abattement.

[1] *Decimo septimo kalendas julii.* Telle est du moins la date que porte le décret de translation dans le ms. latin 12101 de la Bibliothèque nationale (fol. 99 r°), copie collationnée avec l'original et authentiquée par le notaire H. Gautier.

Il est vrai, cependant, et M. Pérouse en fait la remarque, que le concile de Bâle avait jeté une semence qui n'était point près de périr. L'habileté d'Aleman avait su conjurer la nécessité d'un désaveu, en sorte que les principes si longtemps soutenus à Bâle ne se trouvaient pas explicitement condamnés. Le drapeau du parti n'était point brûlé, pour employer l'expression de notre auteur, et plus d'un devait tenter de le relever par la suite.

Il ne restait plus à Louis Aleman qu'à terminer paisiblement et saintement, dans son diocèse d'Arles, cette existence prodigieusement troublée. De remords, de désaveu dans les derniers temps de sa vie, il n'est point de trace, et M. Pérouse a sagement fait justice de cette légende. Mais les vertus de ce vieux lutteur, la bonne foi naïve de ce schismatique inconscient, sur laquelle on a récemment encore émis des doutes que je ne partage pas[1], devaient lui valoir une récompense inattendue : de nombreux miracles allaient s'opérer sur sa tombe; objet d'un culte populaire, il devait être, au siècle suivant, béatifié par un pape[2]!

N. VALOIS.

[1] Voir l'article de M. Pfister dans la *Revue historique* de mars 1905, p. 320.

[2] M. Pérouse ne nous parle nulle part de l'écriture de Louis Aleman. Il en existe cependant de nombreux spécimens, étant donnée l'habitude du cardinal de joindre à ses lettres de longs post-scriptum autographes. En voici un dont j'ai copié autrefois une partie à Avignon; il est joint à une lettre, que M. Pérouse ne cite pas, écrite de Bâle par Louis Aleman, le 1er avril 1447, aux syndics de la ville d'Avignon, leur recommandant la fidélité au concile et à Félix V et les entretenant du recouvrement de leur créance (cf. Pérouse, p. 239), dont s'occupait activement, à Bâle même, leur envoyé, Georges de Fontanilles : « Quando Deo placuerit, mutuam consolacionem habebimus, quia dietim tempora in melius disponentur pro salute et honore Ecclesie, sacri concilii Basiliensis et domini nostri Pape et bono civitatis et patrie, Spiritu Sancto dirigente et utilius, ut speramus... » (Arch. d'Avignon, AA 36.) — Le même carton contient, d'ailleurs, d'autres lettres du cardinal aux syndics d'Avignon, qui paraissent également avoir échappé à M. Pérouse : j'en citerai une du 8 septembre 1440 et une du 14 février 1441. Dans cette dernière, on lit : « Nec unquam dissolvetur concilium donec fuerit civitati satisfactum, aut aliter assecurata quod nichil perdet. Dominus noster papa Felix bono corde sollicitat ut fiat satisfactio ipsi civitati, ad quam summe afficitur. Utinam alius, etc., non posuisset et procurasset talia impedimenta! Nocuit civitati, et non profuit sibi, ymo fuit causa sui mali. Si enim non impedivisset Grecos ne ad Avinionem venirent, non fuisset in terminis in quibus est, et civitas staret bene : sed spero in Dei clemencia quod cito ista impedimenta cessabunt... » Cet « autre » qu'Aleman ne nomme pas, mais qu'il désigne clairement, et dont il parle avec une pitié dédaigneuse, on le devine sans peine, c'est Eugène IV.

L'ŒUVRE LITTÉRAIRE DE CATHERINE II.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

VI. Parmi les neuf volumes jusqu'ici publiés par M. Pypine, deux sont en langue française : le tome IV, qui renferme des œuvres dramatiques; le tome VII, qui comprend l'*Antidote*, dont je parlerai tout à l'heure. Rien ne distingue ces deux volumes des autres; ils n'ont même pas un sous-titre en français. Il y aurait eu un sérieux intérêt à distinguer par un signe extérieur les œuvres françaises des œuvres russes, à les mettre à part dans le commerce. Elles auraient pu trouver en France une clientèle d'acheteurs qui hésitera certainement à s'imposer l'acquisition de sept volumes de russe contre deux volumes de français. Elles auraient dû être accompagnées d'introductions et de commentaires *en français*.

Les œuvres dramatiques françaises de Catherine II n'ont pas de grandes prétentions. Ce sont des proverbes, pour lesquels l'impératrice a collaboré parfois avec de hauts personnages, tels que le prince de Ligne. Ces proverbes ont déjà été publiés dans le *Théâtre de l'Ermitage* (Paris, 2 volumes, an VII).

Ces bluettes n'étaient qu'un divertissement et Catherine, en les écrivant, ne pouvait avoir de grandes prétentions littéraires. Il n'en est pas de même de l'*Antidote*, qui constitue un morceau considérable de littérature historique, ethnographique et politique. On sait dans quelles circonstances ce morceau fut écrit. En 1761, à l'occasion d'un phénomène astronomique d'un haut intérêt, — le passage de Vénus sur le Soleil, — un savant français, membre de l'Académie des Sciences, l'abbé Chappe d'Auteroche, entreprit un voyage en Sibérie pour observer le phénomène.

L'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg [2] fut un peu froissée de la concurrence qu'un savant étranger venait lui faire jusque sur son propre terrain. Le comte K. G. Razoumovsky, alors président de l'Aca-

[1] Сочиненія Императрицы Екатерины II... *Œuvres de l'impératrice Catherine II*, publiées d'après les manuscrits originaux, avec des commentaires et des notes, par A.-N. Pypine. Édition de l'Académie impériale des sciences, tomes I-X. Saint-Pétersbourg, 1901-1903. — Voir le premier article dans le cahier de juin 1905.

[2] J'emprunte ces détails à la préface du VII[e] volume de l'édition publiée par M. A.-N. Pypine.

démie, écrivait à ce propos (octobre 1760) : « Cette décision de l'Académie m'a paru très préjudiciable à notre Académie impériale; l'intérêt que doivent retirer de ces observations la navigation, l'astronomie, l'honneur et la gloire de l'Académie de Saint-Pétersbourg exigent qu'elle accomplisse cette œuvre sans le concours des astronomes français. » Conformément au désir de son président, l'Académie russe organisa deux expéditions qui furent placées sous la direction de l'académicien Popov et de l'adjoint Razoumovsky, mais elle ne put empêcher la venue de l'abbé Chappe, qui arriva à Saint-Pétersbourg au mois de février 1761, sur l'ordre de l'impératrice Élisabeth reçut une indemnité de mille roubles et fut pourvu d'un interprète. Au mois de mars, l'abbé atteignit Moscou; le 10 avril, il était à Tobolsk, où il passa quelques mois. En repassant par Saint-Pétersbourg, il publia dans cette ville (1762, in-4°) un *Mémoire du passage de Vénus sur le Soleil, contenant aussi quelques autres observations faites à Tobolsk en l'année 1761*. De retour en France, il rédigea son voyage et le fit paraître dans une fort belle édition, ornée de nombreuses gravures, sous ce titre : *Voyage en Sibérie fait par ordre du roi en 1761* (3 vol. in-4°, Paris, 1768). Le dernier volume contenait la Description du Kamschatka par Krachennikov, traduite du russe. C'était peut-être la première fois qu'un Français lettré traversait tout l'Empire russe et pénétrait jusqu'en Sibérie. L'ouvrage eut du succès. Une nouvelle édition fut publiée en 1769-1770 à Amsterdam. Il y eut en outre deux traductions, l'une anglaise (Londres, 1770), l'autre hollandaise (2 vol., Deventer, 1771-1772).

Chappe avait été évidemment désagréablement surpris de certains détails de la vie russe, de certains traits de caractère, et il n'avait pas su, même avant la publication des volumes, cacher ses impressions. M. Pypine nous rapporte à ce sujet[1] un curieux témoignage de Lomonosov.

Au mois de mars 1764, c'est-à-dire quatre ans avant l'apparition du *Voyage en Sibérie*, Lomonosov entretenait l'Académie du récent départ de l'érudit allemand Schlœzer; il exprimait la crainte que ce savant ne se permît de publier en Allemagne sans contrôle des manuscrits qu'il avait copiés dans la bibliothèque de l'Académie, et il ajoutait : « On sait que les informations publiées sur la Russie par des étrangers ne sont pas toujours exemptes d'erreurs préjudiciables à la Russie. D'ailleurs Gmelin[2] et Chappe ont donné l'exemple de peu de bienveillance pour nous. »

[1] Page III de son introduction à l'*Antidote*.

[2] Jean Georges Gmelin (1709-1755), auteur de l'ouvrage intitulé : *Reise durch Sibirien von dem Jahr 1733 bis 1743*. Cet ouvrage a été traduit en français par de Keralio, Paris, 1767.

L'ouvrage de Chappe renfermait évidemment de nombreuses erreurs. D'une façon générale, presque tous les ouvrages publiés sur la Russie au XVIIIe siècle, et j'ajouterai pendant les soixante premières années du XIXe siècle, fourmillent des erreurs les plus singulières. Je me suis plu autrefois à en relever un certain nombre dans notre littérature et dans celle de l'Angleterre[1]. J'aurais pu avec un peu de malveillance en trouver même dans les écrits de ceux qui passent chez nous pour connaître le mieux la Russie historique et contemporaine, dans les miens notamment.

Il n'est aucun d'entre nous qui, en étudiant ce monde si colossal et si nouveau, n'ait eu, ne fût-ce qu'une fois, un instant de défaillance, d'oubli, d'ignorance ou de distraction.

L'abbé Chappe, parcourant un pays dont il ignorait la langue et l'histoire, devait évidemment laisser échapper des assertions de nature à blesser les Russes, qui en ce temps-là, d'ailleurs, commettaient aussi plus d'une bévue sur notre pays[2]. Un voyageur, si intelligent qu'il soit, ne saurait pénétrer, en une rapide excursion, la vie et les mœurs d'un pays aussi nouveau pour lui que l'était la Russie pour un astronome subitement transformé en ethnographe.

Nous n'avons guère de détails sur l'impression que produisit le livre de Chappe en Russie. Il y eut cependant quelqu'un qui le prit fort mal et qui crut devoir en écrire une réfutation. En 1770, on vit paraître, sans nom de lieu ni d'éditeur, un ouvrage intitulé : *L'Antidote ou Examen du mauvais livre superbement imprimé, intitulé : Voyage en Sibérie fait par ordre du roi en 1761*, etc. L'ouvrage se composait de deux parties comprenant chacune 232 pages. Il fut réimprimé à Amsterdam en deux volumes (1771-1772) et traduit en anglais en 1772.

On ignora longtemps l'auteur de cette publication anonyme. Catherine II n'avait rien signé de ses œuvres, et même en Russie beaucoup de ses sujets ignoraient ses productions littéraires.

En France, sauf quelques initiés, on ne savait pas qu'elle fût capable d'écrire dans les deux langues des œuvres de longue haleine et non sans mérite. Il est curieux de voir par exemple les jugements qu'a formulés à propos de Catherine II un bibliographe érudit et

[1] Dans un travail intitulé : *Les écrivains français et la Russie* (*Études slaves*, 3e série), qui est loin d'être complet. J'ai laissé à dessein de côté les œuvres de quelques-uns de nos contemporains. Voir aussi *Les écrivains anglais et la Russie* (*Le monde slave*, 2e édit.).

[2] Voir, par exemple, les lettres de von Vizine auxquelles j'ai déjà fait allusion.

avisé tel que l'était Quérard. Il écrivait dans les *Supercheries littéraires dévoilées*[1] :

De toutes les lettres de Catherine II qu'on lit dans la Correspondance de Voltaire, je suis certain qu'il n'y en a pas une qui ait été écrite par cette princesse; il faudrait n'en avoir jamais vu d'autres pour croire que celles-ci sont son ouvrage. La langue française était peu familière à Catherine; elle devait la parler avec une incorrection moins sensible dans sa bouche que sous sa plume, mais qui pourtant devait être très grande si j'en juge par les lettres écrites de la main de cette princesse que j'ai lues. Fautes d'orthographe, fautes de grammaire, impropriétés d'expression, tout s'y trouve, excepté l'esprit, la raison et le style qu'on admire dans les lettres qu'on donne pour avoir été écrites par Catherine à Voltaire.

A propos de l'*Antidote*, Quérard écrit :

N'est-il donc pas ridicule d'attribuer à Catherine II, en société avec son chambellan Schouvalov, l'ouvrage publié à Saint-Pétersbourg sous le titre d'*Antidote?* Il est aujourd'hui bien démontré, pour quiconque a été à même de juger comme l'impératrice Catherine écrivait la langue française, qu'elle ne peut avoir eu aucune part à la rédaction de l'*Antidote*. Quant au chambellan Schouvalov, tout le monde sait qu'il ne lui était pas plus facile qu'à sa souveraine d'écrire en français. Qui donc est le véritable auteur de l'*Antidote?* Quelques personnes ont dit à l'astronome La Lande que cet ouvrage a été composé par la princesse Dachkov, aidée par le sculpteur Falconnet.

Le scepticisme de Quérard n'a pas été partagé par tous les Russes. Le métropolitain Eugène (mort en 1837) n'hésitait point à faire figurer l'*Antidote* parmi les œuvres de Catherine II dans son *Dictionnaire des écrivains russes laïques*[2]. Mgr Eugène était né en 1767; il avait recueilli les traditions littéraires du règne de Catherine. En 1869, un autre historien, P. K. Stchebalsky, dans un article publié par la revue *Zaria* (*l'Aurore*), eut l'occasion de s'occuper du *Voyage en Sibérie* et de l'*Antidote*. Il attribuait lui aussi le livre à Catherine II; il supposait qu'elle avait pu se faire aider par Schouvalov.

Stchebalsky était beaucoup moins sévère que Catherine II pour le livre de l'abbé Chappe. Il reconnaissait qu'en somme le voyageur français avait recueilli beaucoup d'informations, mais que toutes n'étaient pas d'égale valeur :

Beaucoup de remarques de l'abbé prises isolément, disait Stchebalsky, sont exactes. Beaucoup de ses observations sont originales, mais dans les meilleures pages on ne peut s'empêcher de constater de l'exagération et un coloris faux qui montrent que l'auteur n'est pas suffisamment au courant des objets qu'il décrit. Évidemment il a remarqué beaucoup de choses pendant son séjour en Russie; il a

[1] Paris, 1847, t. Ier, p. 208-211.

[2] Ce dictionnaire n'a été publié en entier qu'après la mort de l'auteur (Moscou, 1847).

entendu encore plus de récits, mais il n'était pas assez éclairé pour savoir distinguer parmi les anecdotes recueillies par lui quelles sont celles qui présentent un caractère général et typique et celles qui ne constituent qu'un cas isolé.

Stchebalsky rappelle que Voltaire, Grimm, Marmontel, Castera attribuaient déjà l'*Antidote* à Catherine II et insiste sur les traits caractéristiques où il reconnaît la main de l'impératrice. D'autre part, il rend mieux qu'elle justice aux mérites de l'abbé Chappe :

Son voyage en Sibérie, dit-il, est à bien des points de vue un livre remarquable. Les nombreuses lacunes qui s'y rencontrent ne peuvent être constatées que par le lecteur russe; elles échappent au public français, allemand, anglais, qui a trouvé dans le livre de l'abbé Chappe beaucoup de renseignements nouveaux et n'a eu aucune raison de douter de leur authenticité en voyant qu'ils sont communiqués par un témoin oculaire, un membre de l'Académie des Sciences, envoyé en mission par son gouvernement, qui a publié ses observations avec tout le luxe possible.

Nous ne voyons rien de semblable, continue M. Stchebalsky, dans l'*Antidote*. Il paraît sans nom d'auteur[1]. Les objections qu'il présente ne sont point appuyées de preuves, le ton de l'œuvre est assez fougueux et peu sérieux.

M. Pypine met ici entre parenthèses un point d'interrogation. Je fais volontiers comme lui. Pour répondre au docte abbé, Catherine ne recule pas devant le pédantisme et au besoin devant les injures.

M. Stchebalsky continue :

Ni par l'esprit — et il y en a beaucoup dans l'*Antidote* — ni par des procédés mesquins de polémique, on ne pouvait ébranler l'autorité du *Voyage en Sibérie*, qui, entre autres mérites, offrait beaucoup de détails piquants. On ne pouvait anéantir le livre de Chappe qu'en publiant des documents officiels sur l'état de l'armée russe, des finances russes et sur les procès politiques. Mais dans les idées du temps, on ne pouvait penser à cela.

L'année même où Stchebalsky s'occupait des œuvres littéraires de Catherine II, une traduction russe de l'*Antidote* paraissait par les soins de l'historien Bartenev, un grand connaisseur du XVIIIe siècle, qui n'hésitait pas à l'attribuer à l'impératrice.

Quelques années plus tard, l'un des hommes qui ont le plus étudié Catherine II, M. Bilbasov[2], contestait à l'impératrice la rédaction de l'*Antidote* :

Qui est l'auteur de l'*Antidote?* disait-il, on ne sait pas; à coup sûr, ce n'est pas Catherine; elle s'est intéressée à cette réfutation; elle l'a lue, probablement revue en manuscrit; elle l'a corrigée, elle l'a complétée par ses observations et ses récits, mais elle n'a pas écrit l'*Antidote*. Il faut établir ce point pour son honneur litté-

(1) Il eût été bien difficile à Catherine II de dévoiler son incognito.

(2) M. Bilbasov avait entrepris une grande histoire de Catherine II, dont les deux premiers volumes ont seuls pu paraître en Russie. — Il est mort en 1904.

raire. Les procédés du critique, son système sont au-dessous de toute critique et ne méritent pas de sérieuse attention. Les chicanes du critique sont souvent misérables et ne sont pas toujours justes. Chappe écrit : « On fait souvent la route de Pétersbourg à Moscou en deux jours. » L'*Antidote* le réfute ainsi : « Je sais qu'on fait le trajet en cinquante-deux heures, je ne sais pas si cela fait deux jours. »

M. Bilbasov cite un certain nombre de truismes, de naïvetés, de grossièretés même, et il conclut que l'ouvrage ne saurait être de la main de Catherine II.

M. Pypine réfute les objections de M. Bilbasov avec de grands détails dans lesquels nous ne pouvons entrer ici et entreprend d'établir que Catherine est bien l'auteur de l'*Antidote*. Il insiste d'abord sur le ton général de l'ouvrage. Ce ton est celui du mépris le plus dédaigneux, le plus insolent, et il est difficile d'imaginer qui, parmi les contemporains ou les courtisans de l'impératrice, aurait pu se le permettre. L'auteur de l'*Antidote* manifeste un mécontentement particulier toutes les fois qu'il rencontre chez l'abbé Chappe les mots de gouvernement despotique, proteste contre ce *nom odieux*, ce *terme odieux* et demande qu'on lui substitue le mot de gouvernement monarchique. Il est peu probable qu'un sujet de l'impératrice se fût permis d'établir cette distinction.

L'auteur de l'*Antidote* parle fréquemment de lui-même, remarque M. Pypine. Or, si l'on fait attention à ces passages, on constate qu'ils représentent surtout les idées personnelles de Catherine II; on constate en même temps qu'elle s'efforce de conserver le bénéfice de l'incognito.

Voici un passage sur lequel M. Pypine a négligé d'insister et qui me paraît particulièrement caractéristique. L'impératrice y parle d'un voyage sur le Volga qu'elle entreprit pendant les premières années de son règne (en 1767) et pendant lequel elle traduisit un fragment du *Bélisaire* de Marmontel : « J'ai vu cette nation à 800 lieues de la cour et par ce moyen j'ai été à portée de la connaître, dit l'abbé Chappe. »

L'auteur de l'*Antidote* répond :

Je suis né et élevé dans la capitale[1]; j'avais beaucoup lu ce que les étrangers écrivaient de nous; j'avais pour les provinces tous les préjugés qu'ont ordinairement les gens superficiels nourris dans les grandes villes. Mes affaires m'obligèrent de quitter la capitale; quel fut mon étonnement! Je croyais trouver des déserts; je trouvai un pays habité et cultivé, des villes grandes et opulentes, auxquelles il ne manquait que d'être mieux bâties : chose à laquelle le gouvernement donne présentement une attention particulière. Je croyais, sur la foi de vos pareils, trouver des ours; au lieu de cela, je trouvai des gens sensés, pleins d'attention et d'em-

[1] Il ne faut point prendre ces paroles à la lettre. L'auteur de l'*Antidote* s'applique autant qu'il peut à dissimuler sa personnalité.

pressement, moins façonnés et poudrés peut-être, mais plus sincères que ceux que je venais de quitter. Je croyais que dans les provinces on savait à peine l'*a b c*; au lieu de cela, je trouvai des livres, et à Casan, il ne tint qu'à moi de danser dans moins d'un mois à dix-neuf bals. Quand je vis cela, je ne me sentais plus de désir de retourner dans la capitale, et sans mon devoir, je ne sais pas trop ce qui en serait arrivé.

Les dix-neuf bals dont il est question ici sont évidemment ceux qui furent donnés en l'honneur de l'impératrice pendant son séjour à Kazan [1]. Si l'*Antidote* n'était pas de Catherine II, il faudrait chercher l'auteur parmi les personnes qui constituaient à ce moment son entourage immédiat. Malheureusement les histoires que j'ai sous les yeux, celle de feu Brückner (en russe) et celle de M. Waliszewski, ne me fournissent pas de détails précis sur ce voyage.

L'auteur de l'*Antidote*, sans se nommer, parle fréquemment de lui-même de telle façon qu'il est difficile de ne pas songer à Catherine II. On ne peut s'empêcher de remarquer avec quelle insistance il revient sur le fameux *Nakaz*, cette instruction que Catherine était si fière d'avoir rédigée pour les législateurs de son pays.

On a voulu attribuer l'*Antidote* à la princesse Dachkov; mais à l'époque où parut ce pamphlet, les relations entre l'impératrice et la princesse étaient assez tendues et il est peu probable que Catherine II l'eût choisie pour son interprète.

On a désigné comme auteur Schouvalov, sans raison sérieuse, et Falconnet; or un étranger comme Falconnet aurait nécessairement ignoré une foule de détails très familiers au pamphlétaire anonyme.

Je citais tout à l'heure le passage où ce pamphlétaire fait allusion à son voyage sur le Volga et à son séjour à Kazan. Voici un autre passage d'autant plus intéressant qu'il coïncide avec un fragment de la correspondance de l'impératrice. « L'abbé, écrivait-elle à Voltaire, prétend dans son livre avoir mesuré, dit-on, des bouts de bougie dans une chambre. »

L'abbé — c'est maintenant l'auteur de l'*Antidote* qui parle — raconte, p. 44, que l'usage d'allumer devant ces prétendues chapelles des bougies et des lampes se pratique dans toute la Russie et même chez l'impératrice. Monsieur l'abbé, l'usage de mettre des cierges et des lampes devant les images est commun, je pense, aux deux Églises grecque et romaine. Outre cela, l'usage des cierges et des lampes est de toute antiquité. Ainsi il me semble que votre étonnement est assez déplacé sur cet article. Mais comment pouvez-vous avancer que les petits bouts de bougie de la grosseur de trois ou quatre lignes devant les images... sont d'usage « même chez

[1] Plus loin, Catherine parle des plaisirs de la ville d'Iaroslav. Elle avait dû également s'arrêter dans cette ville pendant son voyage du Volga.

l'impératrice » ? Cet abbé est unique avec ses absurdités. Il a percé jusque dans les appartements de l'impératrice, il y vivait familièrement, et comme il est très curieux, il s'amusait à mesurer avec l'exactitude d'un académicien les bouts de bougie; ils avaient six à sept pouces de hauteur et trois à quatre lignes de grosseur. Ne dirait-on pas qu'il dit la vérité? Hé bien! ami lecteur, il n'y a pas un mot de vrai à tout cela. L'abbé, de sa vie, n'a été dans les appartements de l'impératrice, où il n'y a point de bouts de bougie de six à sept pouces de hauteur sur trois à quatre lignes de grosseur, ni devant ni derrière les images. Après ce trait, ami lecteur, fiez-vous aux écrits de l'abbé.

M. Pypine, qui a beaucoup étudié les manuscrits de Catherine, fait remarquer (p. XLVIII de son introduction) qu'il retrouve dans l'édition française de l'*Antidote* les mêmes fautes d'orthographe qui se rencontrent habituellement sous la main de l'impératrice. Voici encore d'autres traits qui méritent d'être relevés. Catherine était, comme on sait, un partisan résolu de la vaccination. Elle y fait allusion dans les observations qu'elle adresse à l'abbé Chappe à propos de l'emploi des bains de vapeur :

Généralement, tous nos paysans sont plus ou moins botanistes; ils ont quantité de drogues qu'ils font d'herbes; ils ont leurs charlatans comme vous les vôtres. Je ne dirai point que ces remèdes soient d'une efficacité immanquable, mais où y en a-t-il de pareils? Les corps les plus célèbres de médecins ne se sont-ils jamais fait illusion? Ne les avez-vous pas vus révoltés contre l'antimoine et l'inoculation, et ne leur avez-vous pas vu employer des onguents miton-mitaine avec une assurance aussi grande que celle de nos paysans dans l'usage des remèdes qui leur sont connus et avec lesquels ils guérissent, tout comme les médecins, par-ci par-là, quelques maladies, grâce à la complexion du malade, ou parce que son heure n'était pas encore venue?

Catherine II — je l'ai fait remarquer plus haut — avait beaucoup étudié la langue populaire. Elle se servait des proverbes et des dictons des locutions idiomatiques avec une grande maestria, — non sans fautes d'orthographe, il est vrai[1]; mais dans ce temps-là, les gens éclairés ne se piquaient pas plus en Russie qu'en France de prétendre à une correction absolue en cette matière. Nous retrouvons ce signe caractéristique dans l'*Antidote*. On en peut juger par quelques citations.

P. 56, Catherine parle de la bravoure du peuple russe et de son mépris du danger :

Dans tous les dangers, le commun peuple n'a d'autre mot à la bouche que *nebos* « ne crains pas ».

P. 57, Chappe, à propos de son thermomètre, raconte qu'un paysan

[1] Catherine II se mêle même d'étymologie, sans succès bien entendu. Elle veut identifier l'allemand *Dom* « cathédrale » au russe *Douma* « conseil ».

est venu lui dire que l'*animal* est descendu. Catherine lui fait la leçon à ce propos :

> L'abbé prend à la lettre que le mercure de son thermomètre a été pris pour un animal et c'est un trait d'ignorance de sa part. Le mot *swerock*[1], dont assurément on s'est servi dans ce moment, est un terme[2] badin, que le peuple donne volontiers à ce qu'il ne connait pas, et à ce qui a la moindre ressemblance à quelque chose de vivant; or le mercure du thermomètre ressemble assez à un ver...

Encore un trait auquel on peut reconnaître la main de Catherine; elle n'aimait pas les Polonais, elle ne manque aucune occasion de les rendre odieux ou ridicules. Dans une petite pièce en français publiée au tome IV de l'édition Pypine, pièce écrite en collaboration avec le prince de Ligne, figure « le prince Ridiculowsky habillé à la Polonaise ». Ces mêmes sentiments de haine ou de mépris se trouvent dans l'*Antidote*.

Ce qui s'y trouve partout aussi, c'est une idée très haute de l'avenir et de la mission historique de la Russie :

> L'abbé a dit que les Russes, sans génie et sans imagination en général, deviendraient cependant une nation très différente à beaucoup d'égards de celle qui existe s'ils jouissaient de la liberté. Puis il se fait la question suivante : « Mais iraient-ils bien loin? » à laquelle il répond : « Je n'en sais rien. » Moi je le sais bien. Et malgré la citation de M. Rousseau, de Genève, qui a dit qu'il serait peut-être à souhaiter que ce peuple n'eût jamais été policé, et malgré l'abbé, je décide, sans crainte de me tromper, qu'il irait et qu'il ira bien loin, bien loin; il n'y a qu'à voir les pas de géant qu'il a faits depuis soixante-dix ans; autres soixante-dix ans pareils et ma prophétie se vérifiera.

Elle s'est vérifiée, en effet. Soixante-dix ans plus tard, l'empereur Nicolas était à l'apogée de sa puissance et l'on sait quel rôle la Russie jouait alors en Europe.

Louis LEGER.

[1] Il faudrait exactement *zvierok* (la petite bête), mais du temps de Catherine, comme aujourd'hui dans la plupart des cas, les Russes avaient des idées très fausses sur la transcription en caractères latins des mots de leur langue. Elle aurait pu ajouter que chez nous les enfants appellent la *bébête* un ressort de montre, de boîte à musique, etc.

[2] *Donner un terme à* pour donner un nom. Cette impropriété, très naturelle chez un écrivain étranger, suffit, je crois, à démontrer que le manuscrit de Catherine n'a pas été revu par un collaborateur français.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LES ÉDITIONS DE ROGER BACON.

John Henry Bridges, Fellow of the Royal College of Physicians, sometime fellow of Ariel College. *The Opus majus of Roger Bacon,* edited with Introduction and Analytical table. 2 vol. clxxi-404 p. Oxford, Clarendon Press, 1897. — Dom F.-A. Gasquet. *An unpublished fragment of a work by Roger Bacon,* English Historical Review, vol. XII, 1897; *English Scholarship in the thirteenth century,* Dublin Review, vol. CXXIII, 1898. — S. A. Hirsch. *Early English Hebraists : Roger Bacon and his predecessors,* Jewish Quarterly Review, october 1899, vol. XII, p. 51. — J. L. Heiberg. *Die griechische Grammatik Roger Bacons,* Byzantinische Zeitschrift, vol. IX. Leipzig, 1900, p. 479-491. — John Henry Bridges. *The Opus majus of Roger Bacon,* supplementary volume. xv-187 p. Williams et Norgate, 1900. — Edmond Nolan et S. A. Hirsch. *The greek Grammar of Roger Bacon and a fragment of his Hebrew Grammar,* edited from the Mss., with Introduction and Notes. lxxv-212 p. Cambridge, at the University Press, 1902.

Dans le *Journal des Savants,* en 1848, Victor Cousin analysait une copie moderne, mais assez bonne de la Bibliothèque de Douai qui offrait, avec des fragments de l'*Opus majus* et de l'*Opus minus,* l'*Opus tertium* presque en entier. Il soutenait que l'*Opus majus* a une septième partie, qui traite de la morale et que Samuel Jebb a supprimée, purement et simplement, dans son édition de 1733. Il demandait, avec toute l'énergie persuasive dont il était coutumier, qu'on vérifiât et même qu'on comblât cette lacune, à l'aide du manuscrit de Dublin mieux examiné.

En 1858, John Kell Ingram, *fellow* de *Trinity College* et professeur de littérature anglaise à l'Université de Dublin, publiait une brochure de huit pages dans laquelle il établissait que le manuscrit de Dublin était bien celui dont s'est servi Jebb et qu'il contient une septième partie, plus étendue qu'aucune des six autres (92 pages sur 498).

À peu près à la même époque, Émile Charles entreprenait, sur l'œuvre entière de Roger Bacon, ce que Cousin demandait pour l'*Opus*

majus. En 1861 paraissait : *Roger Bacon, sa vie, ses ouvrages, ses doctrines d'après des textes inédits*, la meilleure monographie que nous ayons sur le penseur franciscain [1].

De son côté, Brewer, professeur de littérature anglaise au King's College de Londres, publiait en 1859 des *Opera quædam hactenus inedita* (c-576 p.) qui comprenaient l'*Opus tertium* signalé par Cousin, l'*Opus minus*, le *Compendium philosophiæ* et, en appendice, l'*Epistola Fratris Rogerii Baconis de secretis operibus artis et naturæ et de nullitate magiæ*, puis l'*Apologia in Hieronymum Tartarottum nuperum censorem doctrinæ Fr. Rogerii Baconis, Minoritæ.*

Après toutes ces publications, voici à peu près ce que l'on pouvait dire des écrits de Roger Bacon. Avant 1263, il compose les lettres réunies sous le titre, *De mirabili potestate artis et naturæ*, dont les cinq dernières sont peut-être apocryphes; les Commentaires sur la physique et la métaphysique, les traités *De Termino paschali* et *De Temporibus a Christo*, constituant peut-être un seul et même volume. En 1263, il écrit le *Computus naturalium*; en 1267-1268, par ordre du pape Clément IV, l'*Opus majus*, l'*Opus minus* et l'*Opus tertium*; en 1272, le *Compendium philosophiæ* ou *liber sex scientiarum*; en 1276, le traité *De retardandis senectutis accidentibus*; en 1292, l'année probable de sa mort, le *Compendium studii theologiæ* [2].

De Roger Bacon on avait imprimé, avant le XVIIe siècle, le *Speculum alchimiæ*, le *De mirabili potestate artis et naturæ* (parfois avec le titre plus exact, *Epistola fratris R. B. de secretis operibus artis et naturæ et de nullitate magiæ*). Puis paraissaient : *Sanioris medicinæ magistri D. R. B. Angli de arte chymiæ scripta*, 1603; *R. B... Perspectiva...* 1614, et *Specula mathematica...* 1614. La *Perspective*, éditée par Combach, forme la 5e partie de l'*Opus majus*; les *Specula mathematica*, édités aussi par Combach, sont identiques à la 4e partie de l'*Opus majus*, mais ne contiennent ni l'astrologie, ni la géographie, ni la chronologie.

Enfin Samuel Jebb avait donné l'*Opus majus* en 1733, et les Franciscains della Vigna l'avaient réimprimé à Venise, en 1750, avec un *Prologus galeatus*.

[1] À la page 335, Émile Charles annonçait qu'il avait en main de nombreux matériaux qui pourraient faciliter une édition des œuvres de Bacon. Sa fille, à qui je me suis adressé tout récemment, m'a fait savoir que ces papiers avaient dû être détruits quand Charles quitta l'Académie de Lyon.

[2] Voir Charles, *Roger Bacon*, pages 91-92 et les préfaces de Brewer et de Bridges. Un certain nombre de ces indications chronologiques seraient peut-être modifiées par un examen complet des textes.

I. Toutes ces indications bibliographiques, limitées au strict nécessaire, sont indispensables pour faire comprendre la portée des publications actuelles et expliquer ce qui reste à entreprendre si l'on veut acquérir une connaissance tout à fait satisfaisante de l'écrivain et du penseur, qui tient une place unique dans le moyen âge et qui appartient presque autant à la France qu'à l'Angleterre.

Émile Charles, poursuivant l'œuvre de Cousin et d'Ingram, avait montré que l'édition de Jebb péchait par excès, puisqu'elle contenait un long traité, *Tractatus magistri Rogeri Bacon de multiplicatione specierum* (p. 358-445), dont la place n'était pas dans l'*Opus majus;* mais qu'elle péchait surtout par défaut, puisque la seconde partie, qui traite de la grammaire, était incomplète, et que la septième, qui renferme la morale, fin suprême de la science et de la théologie profane, en était totalement absente.

C'est en 1893 que Bridges pensa à préparer une édition de l'*Opus majus :* « C'était, dit-il, le sixième centenaire d'un des premiers et des plus grands penseurs de l'Université d'Oxford, dont l'*Opus majus*, en connexion avec la science grecque et avec la science moderne, surpasse tout ce qui a paru avant les œuvres philosophiques et sociales d'Auguste Comte. »

En 1897 paraissaient deux volumes de Bridges, avec une préface (I-XIX), une Introduction (XXI-XCII) qui traite de Bacon, de sa position dans les controverses métaphysiques du XIII[e] siècle, de son *Scriptum principale*, de sa philologie, de ses mathématiques, de son astrologie, de la propagation de la force, de son optique, de son alchimie, de la science expérimentale, de la philosophie morale, des caractères généraux de l'*Opus majus*. Puis vient une analyse de l'*Opus majus*, et de la *Multiplication des images* (XCII-CLXXXVII); enfin le texte de l'*Opus majus*, avec ses sept divisions : *causes de l'erreur; affinité de la philosophie et de la théologie; utilité de la grammaire ou de la connaissance des langues; les mathématiques et leur utilité pour les sciences de la nature comme pour la théologie, la distinction des mathématiques et de la magie, la correction du calendrier, la géographie et l'astrologie; l'optique, les principes de la vision, vision directe, réflexion et réfraction; la science expérimentale; la philosophie morale.* Le texte du *De multiplicatione specierum* suit celui de l'*Opus majus*.

Cette édition est supérieure à celle de Jebb : 1° parce que la seconde partie, sur la grammaire, est moins incomplète; 2° parce que le traité de la *Multiplication des images* y est séparé de l'*Opus majus;* 3° parce que le texte de la sixième partie, sur la science expérimentale, est beaucoup amélioré; 4° parce qu'elle contient plus de 180 pages sur la philosophie morale qui ne figuraient pas dans Jebb.

En 1897, Dom Gasquet publiait, dans l'*English Historical Review*, un manuscrit de Bacon, trouvé au Vatican, moins ancien que le Cottonian Julius D. V., le plus vieux des manuscrits de Roger Bacon, mais qui peut suppléer, en certains endroits, aux lacunes de ce dernier.

Bridges fut amené, par l'étude du travail de Gasquet et par celle de nouveaux manuscrits, à publier en 1900 un troisième volume où figuraient le texte revisé des *Causes de l'erreur*, de l'*Affinité de la philosophie avec la théologie*, de l'*Utilité de la grammaire*, puis des corrections, des améliorations au reste du premier volume et au second de 1797, enfin des notes. Les changements sont importants, les améliorations notables, les additions parfois considérables. Ainsi, dans la troisième partie, *Grammaire ou connaissance des langues*, plus de cinq pages sont ajoutées, comprenant une partie du chapitre XII, le chapitre XIII et le chapitre XIV. Elles insistent sur l'utilité de la connaissance des langues : 1° pour la direction de la république des Latins, en vue du commerce, afin de ne pas être sous la dépendance d'interprètes ignorants ou infidèles[1], en vue de la justice à réclamer chez les peuples étrangers et en vue de la paix à maintenir avec les autres nations; 2° pour la conversion des infidèles, car, par les guerres, on peut en tuer et en envoyer aux enfers un certain nombre, on ne les convertit pas, et ceux qui survivent n'en sont que plus acharnés contre les chrétiens et plus éloignés d'accepter la religion du Christ; 3° pour combattre ceux qui ne peuvent être convertis. Car, dit-il encore, la guerre est moins efficace que la sagesse. Surtout il y a dans les paroles une puissance telle qu'aucun mortel ne peut y résister. Et mêlant le naturel et le surnaturel, de manière à montrer tour à tour en lui les tendances positives des modernes et toutes les croyances des hommes du XIIIe siècle, il cite la vertu des paroles sacramentelles, celle des paroles des saints, des fidèles, des orateurs et des philosophes, celle de deux versets contenant les noms des trois rois de Cologne par lesquels est arrêtée l'épilepsie, etc. C'est, dit-il, que l'âme raisonnable, dont l'œuvre principale est la parole, sait choisir, pour agir, le temps indiqué comme opportun par les constellations et qu'elle peut transmettre aux mots une puissance plus grande qu'à ses autres œuvres, pourvu qu'elle soit immaculée, que son désir soit fort, son intention certaine, qu'elle agisse en accord avec la puissance céleste et qu'elle s'applique aux trois langues qui sont consacrées aux divins mystères, à l'hébreu, au grec, au latin.

[1] Ce sont des arguments analogues que l'on a fait valoir récemment pour créer un enseignement du chinois à Lyon.

En somme, cette édition constitue, malgré les critiques dont elle a été l'objet, un progrès marqué dans la série des œuvres mises à notre disposition pour étudier Roger Bacon.

À l'étude générale de Dom Gasquet sur les maîtres du XIIIe siècle en Angleterre se joignait l'année suivante celle de Hirsch sur les premiers hébraïsants, sur Roger Bacon et ses prédécesseurs. Il notait chez Bacon l'instinct philologique, la claire notion d'une connexion entre les dialectes variés qui appartiennent à des groupes de langues, les spéculations sur le langage primitif, sur la manière dont Adam imposait leurs noms aux choses et dont les enfants placés dans un désert pourraient exprimer leurs sentiments. Hirsch inclinait à croire que Bacon a écrit une grammaire hébraïque.

Nolan était alors occupé à examiner, pour l'éditer, la grammaire grecque qui existe en manuscrit à Oxford. À Cambridge, il trouva, à côté du fragment de grammaire grecque, un fragment de grammaire hébraïque dont Hirsch accepta de faire l'examen. En 1902, l'*University Press* de Cambridge publiait la grammaire grecque d'Oxford (182 pages en trois parties, alphabet, orthographe, noms, pronoms et verbes), le fragment de la grammaire grecque de Cambridge (184-196), celui de la grammaire hébraïque (202-208), une préface (3 pages) et deux introductions (XIII-LXXV et 199-201). Nolan et Hirsch invoquent d'excellentes raisons, surtout tirées de la comparaison avec les œuvres incontestées de Bacon, pour justifier l'authenticité des fragments mis au jour. Celui d'Oxford devait être une grammaire élémentaire; Bacon avait exprimé, en outre, l'intention de composer, pour les étudiants, un dictionnaire grec. Peut-être, dit Nolan, est-ce celui du manuscrit d'Arundel au *College of Arms* à Londres. Le manuscrit de Cambridge est une esquisse ou une nouvelle rédaction de celui d'Oxford, ou encore l'ébauche d'une grammaire plus complète. Heiberg, de Copenhague, estimait que Roger Bacon avait utilisé les grammaires byzantines de Lascaris et de Chrysoloras, mais Nolan fait remarquer que les analogies signalées par Heiberg peuvent provenir d'une source commune, et il rappelle, à ce sujet, les œuvres du Thrace Denys, d'Hérodien, de Théodore Prodromus. Hirsch pense que, jusqu'au moment où l'on aura découvert une grammaire hébraïque de Bacon, il faudra considérer le fragment de Cambridge comme une ébauche des observations grammaticales qu'il a incorporées à la troisième partie de l'*Opus majus*.

II. La première chose qu'il faudrait faire actuellement, ce serait le recensement de tous les manuscrits. Émile Charles en a examiné environ 80

et en a décrit un certain nombre. Brewer, Bridges, Gasquet, Hirsch, Heiberg, Nolan, même Jebb et Cousin, seraient aussi consultés avec fruit. Et l'on appellerait l'attention de tous les érudits compétents sur les bibliothèques où l'on rencontre des manuscrits analogues.

De tous ces manuscrits il conviendrait d'avoir une copie ou, tout au moins, de vérifier à nouveau les parties communes qu'on a signalées dans un certain nombre d'entre eux et de les replacer pour chacun dans le contexte qui lui est spécial. Peut-être pourrait-on établir, entre les écrits qu'ils reproduisent, un ordre chronologique et aussi un ordre de perfection croissante pour la pensée et pour la forme. Car Roger Bacon s'y reprenait à plusieurs fois : *Sentiens meam imbecillitatem, nihil scribo difficile quod non transeat usque ad quartum vel quintum exemplum antequam habeam quod intendo.* Et Émile Charles nous dit (p. 86) qu'il a trouvé, dans les manuscrits, jusqu'à six Perspectives différentes par le début, et qui, à part les premières lignes destinées à former une transition, ne sont au fond que la seule et unique Perspective publiée par Combach et insérée dans l'*Opus majus* de Jebb.

Mais Roger changeait-il à la fois le titre et le contenu, ou bien, sous un seul et même titre, plaçait-il des rédactions différentes et de plus en plus adéquates à sa pensée? Peut-on voir, dans le *Scriptum principale* dont il parle dans les *Communia Naturalium*, un ouvrage auquel il se préparait en écrivant l'*Opus majus*, l'*Opus minus* et l'*Opus tertium*? Bien d'autres questions de ce genre pourraient être résolues par la comparaison de toutes ces copies.

En tout cas, en admettant qu'on n'aboutisse pas à un classement définitif, on publierait tous les fragments assez étendus et fort importants qui sont encore inédits.

Avec ces textes pourraient être composées une foule de monographies qui apporteraient les renseignements les plus précieux, non seulement sur l'homme et sur l'époque, mais encore sur la marche ultérieure de la civilisation. Nous n'en indiquerons que quelques-unes.

On compléterait Charles et Bridges en déterminant quels auteurs grecs, latins, hébreux et arabes, authentiques ou apocryphes[1], Bacon connaît en tout ou partie.

[1] Ainsi Bacon attribue à Aristote et commente le *Secretum secretorum*, qui explique le succès des œuvres pour nous authentiques : *Et maximus Aristoteles ipsa veritate coactus dicit in libro Secretorum, Omnem sapientiam Deus revelavit suis prophetis et justis et quibusdam aliis quos praeelegit, et illustravit spiritu divinæ sapientiæ, et dotavit eos dotibus scientiæ. Ab istis sequentes viri philosophi principium et originem habuerunt, Indi, Latini, Persæ et Græci.* (Bridges, III, 54.)

L'importance qu'il donne à l'étude des langues, les qualités qu'il exige de l'interprète, — connaître la science dont il est traité, savoir la langue de l'original et celle dans laquelle on doit le traduire, — les distinctions qu'il établit entre les diverses manières d'entendre la connaissance des langues, obligent à dépouiller toutes ses œuvres pour déterminer en quelle mesure il a su le grec, l'hébreu, l'arabe, le chaldéen, le latin, le français et l'anglais de ses contemporains. Pour le latin, en particulier, il y aurait lieu de le distinguer d'Albert le Grand et de saint Thomas. « Avec eux, dit Jourdain, il y a divorce entre la langue du peuple et la langue de l'école. » Au contraire la syntaxe de Roger Bacon, dont les œuvres pullulent de gallicismes, se rapproche d'une singulière façon du français et surtout du français moderne.

Un travail analogue devrait être fait sur chacune des sciences dont il déclare la culture indispensable. On chercherait, d'après tous les textes, jusqu'où allaient ses connaissances, en mathématiques, en optique, en physique, en alchimie, en astronomie, en géographie, etc., de qui il les tient et quelles sont celles qui lui appartiennent en propre. On verrait s'il est possible de savoir exactement ce qu'est ce maître Pierre, qu'il appelle le maître des expériences, et jusqu'à quel point il a pratiqué lui-même cette méthode qu'il a tant recommandée et vantée[1].

En connexion avec les recherches précédentes s'imposerait celle dont l'objet serait de montrer comment ses œuvres se sont transmises, quelle influence il a exercée pendant le moyen âge et au XVIIe siècle, où il semble qu'il y a tout au moins des présomptions de croire qu'il a contribué, en une mesure qu'il faudrait fixer, au développement scientifique qui se réclame de François Bacon, de Galilée, de Descartes, de Képler et de Harvey.

Sur ces questions, on aurait à tenir compte des travaux antérieurs. Sur d'autres, il y aurait plus à faire œuvre personnelle. Le fondateur d'une exégèse et d'une théologie qui devraient être en accord constant avec les acquisitions philologiques et scientifiques[2]; le savant et le philo-

[1] Est-il le même que l'*homo sapientissimus* qui sait si bien les langues (Charles), ou est-ce Guillaume de Mara (Nolan)?

[2] Nous croyons pouvoir affirmer que si l'Église avait suivi la direction que Roger Bacon indiquait à Clément IV, la Réforme eût été rendue inutile et la séparation entre la science et le catholicisme ne se fût pas produite, comme elle nous apparaît aujourd'hui. Voir notre article dans la *Revue d'histoire des religions*, mars-avril 1905. Au moment où nous corrigeons cette épreuve paraît le début d'une nouvelle édition : Opera hactenus inedita Rogeri Baconi. Fasc. I, METAPHYSICA. Fratris Rogeri, ordinis Minorum, *de viciis contractis in studio theologiæ*, omnia quæ supersunt nunc primum edidit ROBERT STEELE; London, Alexander Moring, VIII-56 pages.

sophe qui poursuit, comme but suprême, le triomphe de la religion; l'adversaire d'Albert le Grand et de saint Thomas, contre lesquels il est d'autant plus sévère que sa cause est plus compromise; le partisan du droit canon, qui le rattache intimement à la théologie et condamne entièrement le droit civil; le critique, dont les jugements sont en quelques cas d'un enthousiasme qui étonne et le plus souvent d'une dureté dont on se demande si elle est justifiée, donneraient lieu à des études aussi importantes au point de vue de l'histoire religieuse qu'au point de vue de l'histoire générale de la civilisation.

François PICAVET.

LA MARINE FRANÇAISE SOUS LOUIS XVI.

G. Lacour-Gayet. *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI.* 1 vol. in-8°. Paris, Champion, 1905.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours il y a eu des hommes d'État et des théoriciens pour poser en axiome que l'empire de la mer est nécessaire à qui veut dominer sur le continent. C'est le mot prêté à Thémistocle dans l'antiquité; Richelieu et Colbert, les créateurs de la marine militaire française, s'en sont inspirés au xviie siècle; un poète de troisième ordre, Lemierre, l'a repris au temps de Louis XV, ce qui lui a permis de léguer au moins un vers à la postérité et de le baptiser assez justement « le vers du siècle » :

> Le trident de Neptune est le sceptre du monde;

enfin, il y a peu d'années, l'empereur Guillaume II l'a donné en leçon à son peuple dans une phrase mille fois répétée[1], tandis qu'un capitaine américain, le capitaine Mahan, le paraphrasait savamment d'après les données de l'histoire[2]. Sans aller jusqu'aux dernières conséquences d'un système qui, comme tous les autres, a ses côtés exagérés et chimériques, il faut reconnaître que la grandeur de la France a été presque toujours, durant les derniers siècles, liée à la force de sa marine, que les époques de décadence ont coïncidé avec la faiblesse de ses flottes,

[1] « Auf den Wässern liegt unsere Zukunft » (Notre avenir est sur les eaux).

[2] Cf. *Influence de la puissance maritime dans l'histoire*, 1 vol. in-8°, traduction Boisse. Paris, 1899.

et que la fin lamentable de l'épopée napoléonienne, par exemple, a été due en grande partie à la prépondérance de l'Angleterre sur les mers. D'ailleurs la puissance navale n'est-elle pas pour beaucoup dans la prospérité économique d'un pays, et serait-il possible sans elle d'acquérir et de garder des colonies? L'Inde est, ainsi qu'on l'a dit, un don de cette puissance qui ressemble à une chaîne formée de trois anneaux, la marine militaire, le commerce maritime, les colonies[1].

L'histoire de la France au XVIIIe siècle apporte un sérieux argument à l'appui de cette thèse. M. Lacour-Gayet vient de le démontrer dans deux ouvrages successifs qui se recommandent à la fois par la solidité du fond et l'attrait de la forme : le premier, dont je n'ai pas à m'occuper spécialement, expose les incidents tragiques et cruels où sombra la marine de Louis XV; le second, qui a fourni les éléments de la présente étude, est consacré au contraire à une période de relèvement éclatant, mais malheureusement éphémère, sous Louis XVI. Tous deux sont le résultat de recherches approfondies dans le riche dépôt du Ministère de la marine ou aux Archives Nationales, et contiennent une série de documents du plus haut intérêt, soit sur l'administration de la marine au XVIIIe siècle, soit sur les campagnes navales, soit sur les officiers qui s'y sont distingués. Ce labeur considérable n'a pas effrayé l'auteur ni lassé sa patience, et si l'on peut lui reprocher quelque partialité, ou tout au moins quelque excès de bienveillance pour les ministres ou marins dont il a exposé les travaux, c'est là péché bien excusable : à vivre de longs mois au milieu des hommes du passé, on se met naturellement dans leur état d'âme, on se pénètre de leurs principes, et, pour peu qu'ils soient sympathiques, on devient indulgent à leurs erreurs et à leurs fautes. Beaucoup pourtant ont prêté aussi justement au blâme qu'à l'éloge! Tel ce Gabriel de Sartine, secrétaire d'État de la Marine de 1774 à 1780, dont certaines ordonnances furent louables et témoignent d'un vif désir de donner à la France des forces maritimes imposantes, mais que ses préjugés nobiliaires empêchèrent de remédier à la plaie du temps, la rivalité désastreuse des « officiers rouges » et des « officiers bleus », qui par son impéritie causa en partie l'échec des armements formidables de 1779, qui enfin a mérité le reproche de Rochambeau d'« avoir toujours sa montre en retard ». Tel ce maréchal de Castries, dont les efforts pour réorganiser de fond en comble la marine militaire sont dignes d'admiration, mais qui lui aussi exigea des futurs officiers des preuves de noblesse. Tels la plupart de ces chefs d'escadre ou de ces

[1] Cf. Mahan, *op. cit.*, p. 37-39.

capitaines qui se battirent en général avec bravoure, mais dont l'orgueil, l'indiscipline et souvent hélas! l'ignorance invraisemblable amenèrent des désastres. Rien n'est plus instructif à cet égard que le récit de la campagne de 1779, où la Manche est qualifiée par un lieutenant de vaisseau de « mer peu fréquentée et presque point connue des officiers »[1]. Que d'Estaing ait navigué « au hasard » sur les côtes des États-Unis, passe encore! on a peine à comprendre qu'il en ait été de même pour d'Orvilliers sur les côtes d'Angleterre, et que le défaut des connaissances les plus élémentaires soit venu s'ajouter aux lenteurs de l'Espagnol Cordoba et aux mauvaises mesures de Sartine pour compromettre irrémédiablement une entreprise qui avait fait trembler les Anglais.

M. Lacour-Gayet a glissé rapidement sur ces côtés fâcheux qui ne lui ont pas échappé. À part le ton général trop flatteur, son ouvrage, que ne sauraient déparer quelques menus défauts[2], est bien conduit et soigneusement documenté; c'est une mine précieuse de renseignements qui permet de se rendre un compte exact de l'état de la marine militaire au temps de Louis XVI.

Le sujet a deux aspects très distincts selon qu'on étudie l'organisation administrative, c'est-à-dire la préparation des moyens d'action, ou les campagnes maritimes, c'est-à-dire la mise en œuvre. Le règne de Louis XVI est intéressant à l'un et à l'autre de ces points de vue.

Au point de vue administratif, c'a été un règne de réformes comparables, en une certaine mesure, à celles de Colbert. Non pas que Louis XVI ait fait preuve beaucoup plus que Louis XV d'une activité féconde! Le pauvre roi n'eut jamais que des velléités ou des intentions; il ne se déplaça qu'une fois pour voir un port; néanmoins, au milieu du vide d'une existence dont la chasse était la grosse affaire, le voyage de Cherbourg en 1786 put être considéré comme « la démarche la plus marquante du règne »[3]. Louis XVI aimait la marine comme il aimait

[1] Cf. Lacour-Gayet, *La marine militaire sous Louis XVI*, p. 275.

[2] Peut-être, par exemple, eût-il mieux valu exposer d'un seul trait tout ce qui concerne l'administration; peut-être le récit des guerres maritimes est-il parfois un peu incohérent; peut-être aussi la discussion technique de certains plans de campagne ou de certaines manœuvres est-elle légèrement hasardée sous la plume d'un «civil». Bien des anecdotes, plus ou moins authentiques, sont données sans référence, de même que des citations de mémoires ou de lettres du temps. Enfin il y a des *lapsus*, comme page 241, le comté de Hants pour le comté de Hamps en Angleterre. J'aurais mauvaise grâce à insister sur des fautes qui ne sont sans doute que des «coquilles» d'imprimerie.

[3] Mot de Marie-Antoinette à Madame Campan au commencement de 1792. Cf. *Mémoires* de Mme Campan, édition Barrière, in-12, 1867, p. 318.

la serrurerie : il avait eu dès l'enfance le goût de la géographie et des récits de voyage; il le garda toute sa vie, dessinant des cartes, lisant ou annotant avec intérêt les mémoires de marine les plus techniques, encourageant les ministres et les amiraux qui se signalaient par leur zèle. Après l'inertie indifférente de son aïeul, cette attitude suffit à lui attirer la reconnaissance des contemporains, à lui faire décerner par eux le titre pompeux de « restaurateur » de la marine : un obélisque fut érigé en 1780 à Port-Vendres pour célébrer « la marine relevée », et les États de Bretagne votèrent en 1785 l'érection d'une statue du roi qui devait s'élever sur une éminence, dominant la rade de Brest.

Une chose est indiscutable : les ministres de Louis XVI rendirent la vie au grand corps que le règne précédent leur léguait mourant d'inanition; grâce à l'impulsion vigoureuse qu'ils lui donnèrent, les flottes françaises, détruites pendant la guerre de Sept Ans, purent reparaître avec honneur sur toutes les mers pendant la guerre d'indépendance des États-Unis.

Le premier Secrétaire d'État de la marine sous le nouveau règne fut, après un court *intérim* de Turgot, le lieutenant de police Gabriel de Sartine. Il s'était signalé dans ses fonctions précédentes par son tact, sa sagacité et sa vigilance, réorganisant les services de la voirie parisienne et se faisant une réputation d'administrateur admirablement informé; il avait de réelles qualités et le désir de bien faire; ce n'était donc pas un mauvais choix à première vue; le tout était de savoir, comme disait Marie-Antoinette[1], s'il avait « des talents pour la marine », mais pourquoi n'en aurait-il pas eu autant que les Maurepas, les Berryer et tant d'autres qui depuis 1715, sans initiation ni compétence spéciales, avaient été chargés de ce département! Sartine, à défaut de certains dons qui lui manquaient, fit preuve d'application et d'activité, et, secondé par deux hommes qui lui prêtèrent le plus précieux concours, le premier commis Blouin et le chevalier de Fleurieu, directeur des ports et arsenaux, il reprit, durant son administration de six ans (1774-1780), l'œuvre de relèvement maritime ébauchée par les deux Choiseul de 1763 à 1770. Une série d'ordonnances furent promulguées d'abord pour remédier à la désorganisation qui avait suivi les règlements de M. de Boynes, dernier Ministre de la marine sous Louis XV; un sérieux effort fut tenté notamment pour établir l'harmonie, par une séparation plus nette des attributions, entre les officiers « d'épée » et les officiers « de plume », dont

[1] Cf. D'Arneth et Geffroy, *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau* (1773-1780), *avec les lettres de Marie-Antoinette à sa mère*, 3 vol. in-8°, Paris, 1874, II, p. 229, lettre du 7 septembre 1774.

le conflit était perpétuel. Les uns, répartis entre les trois grands ports de Brest, Rochefort et Toulon, reçurent la haute main sur les constructions, le service des ports et l'artillerie; les autres, subordonnés à l'intendant, ne gardèrent plus que la comptabilité et la surveillance des magasins; un conseil de marine, dans chaque port, réunissait les chefs des deux catégories, mais la suprématie était assurée aux militaires; certains commissaires et inspecteurs civils furent même supprimés par Sartine; c'était la défaite des « officiers de plume », qui gardèrent au ministre une rancune tenace. D'autre part, des améliorations sérieuses furent réalisées pour la construction, la réparation ou l'armement des vaisseaux : l'ingénieur Groignard fit exécuter à Toulon une « forme » ou bassin pour le radoub, en 1778; il paraît presque incroyable que le grand port militaire de la Méditerranée soit resté dépourvu jusque-là d'un organisme aussi indispensable, ce qui forçait souvent à détruire nombre de vieux bâtiments pour lesquels le voyage de Brest était jugé trop long ou trop coûteux[1]. La fonderie de canons de Ruelle dans la Charente (créée en 1751) fut annexée en 1776 au Département de la marine; une autre fut établie à Indret sur la Loire en 1777, et la manufacture d'armes de Tulle devint la même année manufacture royale pour la marine. L'activité des chantiers et des arsenaux fut telle qu'en quatre ans la flotte de guerre était reconstituée et que Sartine, ayant fait dresser un état comparé des forces navales de la France et de l'Espagne d'un côté, de l'Angleterre de l'autre, en mai 1778, constatait avec fierté qu'il y avait 90 vaisseaux de ligne dans le premier camp contre 72 dans le second. Deux ans plus tard, en 1780, la flotte militaire française comptait 264 bâtiments de toute nature, dont 78 vaisseaux de ligne[2]. Le bien-être des marins à bord préoccupa également Sartine, qui donna des instructions pour assurer une propreté et une hygiène relatives; c'est ainsi que l'eau potable devait être filtrée trois fois à travers des serviettes avant d'être bue.

Il ne faut pas cependant se faire trop d'illusions sur l'importance des progrès accomplis. L'échec pitoyable de la campagne de 1779 prouva combien il restait à faire, et, s'il faut en croire d'Estaing, la constitution de la marine était encore bien « vicieuse » en 1780 : l'armement était déplorable, sabres et haches au tranchant flexible, fusils et pistolets hors d'usage, et pas un seul obusier[3]. Plus défectueuse peut-être était la composition du personnel. De Boynes, au milieu de mesures fâcheuses, en avait pris une excellente en fondant au Havre une École royale de marine

[1] Cf. Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 53.

[2] *Op. cit.*, p. 56.

[3] *Op. cit.*, p. 323, d'après le *Journal* manuscrit de d'Estaing en 1780-1781.

où l'on pouvait entrer sans être noble. Sartine supprima en 1775 cette école, et rétablit les trois anciennes compagnies de gardes de la marine à Brest, Rochefort et Toulon, avec obligation pour les candidats de fournir des preuves de noblesse. Il aggrava plutôt la regrettable situation qui mettait un abîme entre les officiers gentilshommes et les officiers roturiers, ou, comme on disait d'après la couleur de l'uniforme, entre les « rouges » et les « bleus ». Les premiers avaient le monopole des hauts grades; ils méprisaient leurs collègues plus humbles, sortis de la marine marchande, et admis seulement sur certains bâtiments de guerre, comme capitaines de brûlot ou de flûte et lieutenants de frégate. Quant aux matelots, leur recrutement étant insuffisant, on en était parfois réduit à embarquer de gré ou de force tous ceux dont les noms étaient *classés*, et aussi des volontaires, des gardes-côtes ou des soldats de l'armée de terre, improvisés marins; on ne les payait ni ne les habillait, et on les gardait indéfiniment à bord. « Nous sommes à la mer au-dessous de ce qu'étaient dans l'infanterie les bandes noires du temps de François Ier », s'écriait d'Estaing [1].

Ce ne furent pas les lacunes de son administration qui provoquèrent le départ de Sartine en 1780, ce furent les énormes dépenses faites dans son Département à l'insu du Contrôleur général des finances. Necker demandait des économies; or la guerre maritime exigeait beaucoup d'argent, et, pour s'en procurer, Sartine avait imaginé d'en emprunter en cachette : en trois ans, il avait fait 66 millions de dettes. Necker s'en aperçut et ne le lui pardonna pas; subitement, le 13 octobre 1780, il obtint du roi son renvoi. L'opinion ne s'en émut guère, et on chansonna le ministre qui voulait des mers balayer les Anglais :

Mais pour avoir trop cher fait payer ses balais,
Il s'est fait balayer lui-même [2].

A Sartine succéda le marquis La Croix de Castries, ami personnel de Necker et de Vergennes. C'était un brave soldat qui s'était distingué autrefois dans les guerres du milieu du siècle et qui, à défaut de connaissances techniques, allait par son zèle et ses lumières rendre à la marine des services signalés durant près de sept ans. Le bâton de maréchal le récompensa en 1783. Castries a eu ses défauts : il avait les mêmes préjugés nobiliaires que son prédécesseur Sartine et que son collègue à la guerre, Ségur, et s'il créa un grade nouveau, celui de sous-lieutenant de vaisseau, auquel pouvaient prétendre les fils de négociants en gros ou

[1] Cf. Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 323. — [2] *Ibid.*, p. 62.

d'armateurs, il maintint soigneusement les prérogatives des officiers « rouges ». Du moins, il se connaissait en hommes, découvrit la valeur de certains capitaines comme Suffren, et les soutint envers et contre tous. De plus, il aborda tous les domaines de l'administration maritime : avec le concours des capitaines de vaisseau La Touche et Borda, et du comte d'Hector, commandant du port de Brest, il accomplit une œuvre de réorganisation et de réformes qui, comme on l'a dit, n'a d'égale dans le passé que celle de Colbert[1].

Il y travailla dès l'époque de la guerre d'Amérique, acquérant en 1781 les établissements de la Chaussade et dépendances au centre de la France pour la fabrication des ancres et chaînes de fer, et créant en 1782 la caisse des matelots pour secourir les invalides, les veuves et les orphelins. La période de paix qui suivit le traité de Versailles lui permit de pousser plus loin son action. Le port de Dunkerque, dont un commissaire anglais ne surveillait plus le délabrement, fut reconstruit et rendu à la vie; celui de Cherbourg fut le théâtre de travaux d'endiguement gigantesques sous la direction de Borda, travaux abandonnés hélas! en 1789. Une enquête technique fut entreprise sur les formes et types des navires, et le type du vaisseau à trois ponts adopté; le doublage en cuivre de la carène fut décidé de même en 1785 sur l'avis de Suffren. Le personnel surtout devint l'objet de mesures nombreuses et la plupart excellentes. Telle fut l'ordonnance du 31 octobre 1784 sur les *classes*. Le système de Colbert donnait lieu à des vexations déplorables et ne suffisait même plus à fournir les marins nécessaires; Castries le modifia dans un sens libéral, en interdisant de *classer* de force les habitants des côtes, et en leur laissant la faculté, sauf en temps de guerre, de se faire *déclasser*, à condition de prévenir un an d'avance. L'année 1786 s'ouvrit par la promulgation de 12 ordonnances et de 11 règlements, qui constituaient une sorte de code naval complet. Sans entrer dans le détail de cette législation, il importe de noter la suppression des anciennes compagnies de gardes-marine, et leur remplacement par des *élèves de la marine*, qui n'étaient admis à servir qu'après des examens gradués et un stage sur une corvette d'instruction; il faut noter aussi la réglementation minutieuse de la police dans les casernes de matelots, de la discipline à bord, de la paye et de l'avancement. Le malheur fut que Castries ne put appliquer ses ordonnances : le contrôleur général Calonne, toujours prêt à fournir aux prodigalités de la cour et d'autant plus économe pour le reste, avait déclaré que la marine « présentait un abîme insupportable à

[1] Cf. Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 557.

son Département »; attaqué de toutes parts et n'ayant pas de soutien depuis la mort de Vergennes, Castries démissionna le 24 août 1787, au moment où Loménie de Brienne arrivait au pouvoir.

Sous le comte de La Luzerne, son successeur, la marine fut négligée et les cadres réduits; la création en mars 1788 d'un Conseil de la marine fut la seule innovation de quelque intérêt. Sans doute, à la veille de la Révolution, la flotte française représentait encore une force imposante, avec ses 212 unités, dont 71 vaisseaux de ligne à flot ou en chantier, et 64 frégates[1]; mais le corps de la Marine, divisé par les conflits entre « rouges » et « bleus », ou entre « l'épée » et la « plume », et affaibli par l'esprit d'orgueil et d'insubordination, allait être complètement désorganisé par l'émigration des officiers nobles; il devait tromper cruellement, pendant les crises de l'époque révolutionnaire, les espérances qu'on avait fondées sur lui.

Il avait du moins brillé d'un vif éclat pendant la guerre d'indépendance des États-Unis. Point n'est besoin de rappeler pourquoi et comment la France fut entraînée dans cette guerre et y entraîna l'Espagne : depuis la perte du Canada et des Indes par l'humiliant traité de Paris en 1763, on n'avait cessé de penser à une revanche contre l'Angleterre, ce « monstre », suivant le mot de Vergennes en 1775, « contre lequel il convient d'être toujours préparé[2] ». Le soulèvement des « insurgents » américains fournit l'occasion désirée, et en juin 1778 les hostilités éclatèrent. Elles prirent, dès le début, une tournure favorable. Le premier combat fut celui de la frégate *La Belle-Poule* contre l'*Arethusa*, sur les côtes de Bretagne, combat acharné et victorieux où le commandant, un Chadeau de la Clocheterie, se distingua ainsi que tout son équipage par la valeur la plus intrépide (17 juin 1778). L'opinion exulta en apprenant que l'*Arethusa* avait fui, et l'enthousiasme fut tel qu'on lança une nouvelle coiffure en forme de mâture, dite *à la Belle-Poule*, dont malgré son incommodité les élégantes n'hésitèrent pas à orner leur tête. Un mois plus tard l'escadre anglaise de l'amiral Keppel se retirait de même, après une violente canonnade, devant l'escadre de d'Orvilliers, qui lui était plutôt inférieure (27 juillet).

Durant les années suivantes, sur l'Atlantique brumeux ou la Méditerranée aux flots d'azur, le long des côtes inhospitalières des États Unis ou dans les parages des Antilles, sous les froids brouillards de Terre-

[1] Cf. Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 592, chiffres officiels au 1er janvier 1789.

[2] Cf. Doniol, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, I, p. 114, in-4°, Paris, 1886.

Neuve ou le soleil brûlant des tropiques, au milieu des « tornades » de la mer des Caraïbes ou des moussons de l'Océan Indien, partout et sans cesse, le pavillon aux fleurs de lis disputa la prépondérance au léopard britannique. Les comtes d'Estaing et de Guichen, le chevalier de Ternay et le comte de Grasse allèrent tour à tour porter secours aux Américains et combattre aux Antilles; plusieurs batailles acharnées, comme celle de la Grenade en juillet 1779, celles d'avril et mai 1780 dans les eaux de la Martinique, celle des Saintes en avril 1782, témoignèrent du courage des marins français, sinon de la science et de la décision de leurs chefs. À la Grenade, d'Estaing vainqueur eût transformé sa victoire en triomphe s'il avait été « aussi marin que brave »[1]; aux Saintes, de Grasse ne sut pas lutter contre les habiles manœuvres de son adversaire, l'amiral anglais Rodney. Pendant ce temps, du moins, les Américains, fortifiés par le corps d'armée de Rochambeau et admirablement secondés par la flotte de Grasse, avaient pu porter aux Anglais des coups décisifs et prendre Cornwallis à Yorktown, le 19 octobre 1781. « La pièce était jouée » en Amérique, suivant le mot de La Fayette[2], et l'Angleterre vaincue de ce côté.

Il n'en était de même ni sur les côtes de la Manche ni sur celles de la Méditerranée. Du côté de la Manche, un projet de descente en Angleterre avait été préparé depuis de longues années par les ministres de Louis XV et étudié d'une façon particulièrement approfondie par le comte de Broglie, directeur du *Secret du roi*. On tenta de le réaliser en 1779 : on subit un désastreux échec. Les flottes combinées de France et d'Espagne, fortes de 66 vaisseaux de ligne, sans compter quelques corvettes et frégates, des brûlots et des flûtes portant vivres et médicaments, croisèrent en vain dans l'Océan et la Manche d'août à septembre; commandées par deux amiraux septuagénaires, d'Orvilliers et Cordoba, dont l'indécision et la lenteur étaient semblables, mal approvisionnées par l'administration de la Marine qui les laissait sans eau ni vivres, arrêtées par des vents contraires ou des calmes subits, désemparées par une épidémie de scorbut qui décima les équipages, elles ne purent ni protéger le transport des 40,000 hommes réunis à Saint-Malo et au Havre, ni joindre la flotte anglaise, et leurs exploits se bornèrent à la prise d'un vaisseau de guerre ennemi et d'une vingtaine de bâtiments de commerce. « Il en aura coûté beaucoup d'argent pour ne rien faire »,

[1] Mot de Suffren, cité par Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 208 et 466.

[2] Cf. Lettre au premier ministre Maurepas, du 20 octobre 1781, dans les *Mémoires, correspondance et manuscrits du général La Fayette*, publiés par sa famille, in-8°, Paris, 1837, I, p. 470.

IMPRIMERIE NATIONALE.

écrivait Marie-Antoinette à sa mère[1], et le duc de Lauzun, qui devait faire partie du corps de débarquement, résumait en quelques mots ce résultat négatif : « M. d'Orvilliers ne rencontra point les Anglais, ne se battit point, nous ne nous embarquâmes point et, à la fin de novembre, nous retournâmes à Paris[2]. » L'avortement de l'entreprise de 1779 dégoûta du projet de descente en Angleterre, et jusqu'à la paix tout se réduisit dans l'Atlantique et la Manche à des croisières sans grand intérêt. Du côté de la Méditerranée, les escadres françaises coopérèrent avec la flotte espagnole à l'attaque et au blocus de Gibraltar, mais tandis que l'Anglais Rodney ravitaillait audacieusement la place en janvier 1780, Cordoba disait son rosaire à Cadix et conseillait la patience; plus tard, les batteries flottantes de l'ingénieur d'Arçon, qui devaient être « insubmersibles et incombustibles », furent brûlées et coulées par les Anglais (13 septembre 1782), et Gibraltar demeura imprenable.

La guerre se termina du moins sous d'autres cieux de la manière la plus glorieuse pour la marine royale. Je veux parler des campagnes du bailli de Suffren sur la côte d'Afrique et dans l'Océan Indien de 1781 à 1783, campagnes moins remarquables par l'étendue des succès remportés que par la tactique audacieuse, l'esprit d'initiative et l'énergique ténacité de l'amiral français. De précieux documents inédits ont permis à M. Lacour-Gayet de donner sur ce point des développements extrêmement intéressants, si bien que l'étude de la carrière et des hauts faits de Suffren est, sans contredit, la partie la plus neuve et la plus attachante de son ouvrage[3].

Pierre-André de Suffren, né au château de Saint-Cannat, près d'Aix en Provence, en juillet 1729, avait été, dès l'âge de huit ans, agrégé à l'Ordre de Malte. L'Ordre ne vivait plus guère alors que de ses souvenirs; toutefois ses galères continuaient régulièrement leurs « caravanes », et la vie à bord, durant ces croisières à la poursuite des pirates musulmans, restait un excellent entraînement pour les marins; beaucoup d'officiers du roi faisaient partie de la « Religion », et on leur permettait de retourner de temps en temps à Malte, pour y remplir leurs devoirs. Suffren y fit cinq séjours, à divers moments, après son engagement comme garde-marine à Toulon en 1743. Il se distingua à 18 ans à la bataille du cap Finisterre (octobre 1747) et y fut pris par les Anglais; puis il devint successivement enseigne en 1748 et lieutenant de vaisseau

[1] Cf. d'Arneth et Geffroy, *loc. cit.*, III, p. 355, 15 septembre 1779.

[2] Cf. *Mémoires du duc de Lauzun*, Ed. Barrière, in-12, 1862, p. 185.

[3] Il y a d'autant plus de mérite que l'écriture en général illisible de Suffren lui rendait le déchiffrement des documents très difficile.

en 1756. Malgré ses services pendant la guerre de Sept Ans, il avança lentement : capitaine de vaisseau en 1772, il prit part avec ce grade aux premières campagnes de la guerre d'Amérique, accompagnant notamment d'Estaing en 1778-1779. Enfin, malgré les scrupules du roi, qui le trouvait trop loin sur le tableau pour le nommer chef d'escadre, il reçut la fonction sans le titre en mars 1781. Avec 5 vaisseaux et une corvette, il escorta jusqu'au cap de Bonne-Espérance un convoi destiné à ravitailler et à défendre la colonie hollandaise, livrant en route à l'Anglais Johnstone un combat indécis mais glorieux, à Praia, dans l'archipel du Cap Vert (16 avril 1781). Ensuite il fit voile pour l'Île-de-France, dont le séjour amollissant lui déplut, malgré l'excellence du mouillage de Port-Louis : c'est « l'île de Calypso », disait-il[1], et il en partit le plus vite possible, avec la volonté bien arrêtée de ne pas y revenir hiverner.

Il s'acheminait avec l'escadre de Thomas d'Orves vers les Indes, quand la mort de cet officier supérieur (brigadier des armées navales) le laissa commandant en chef d'une petite flotte de 12 vaisseaux, 5 frégates et 10 transports. Ces forces étaient relativement considérables; il en profita pour traquer l'escadre de l'amiral Hughes, qu'il battit devant Sadras (17 février 1782), et pour se mettre en relations avec Haïder-Ali, sultan de Mysore, dont il soutint l'effort victorieux. Le comptoir hollandais de Trincomali à Ceylan, enlevé par les Anglais, leur fut repris en août 1782, et, si la désobéissance de quelques officiers empêcha alors de détruire la flotte de Hughes, Suffren se rattrapa un an plus tard devant Gondelour (juin 1783). La signature de la paix arrêta le cours de ses succès, et Suffren, nommé lieutenant général, rentra en triomphe à Toulon le 26 mars 1784. Peut-être est-il exagéré de l'appeler « le Napoléon de la mer »[2], car il eut plus d'une fois le dessous durant ces trois années de lutte, mais il est certain qu'avec les faibles ressources dont il disposait il avait accompli des merveilles. Sa mort prématurée en décembre 1788 fut un deuil pour la marine royale, dont il avait singulièrement relevé le prestige.

Soit que l'on considère l'œuvre administrative de Sartine et de Castries, soit que l'on suive les tragiques péripéties de la guerre d'Amérique, on est amené à conclure, d'une part que la marine militaire a tenu une grande place dans les préoccupations du gouvernement de Louis XVI, d'autre part qu'elle a joué un rôle important et glorieux dans la lutte

[1] Et encore : « Ce pays-ci amollit ». Cf. Lettres à la comtesse d'Alais du 23 novembre et du 5 décembre 1781, citées par Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 493, d'après Ortolan, *Lettres inédites du bailli de Suffren* (extrait du *Moniteur universel*, novembre 1859).

[2] Cf. Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 514.

contre l'Angleterre. L'intrépidité des marins de la *Belle-Poule*, la bravoure d'un d'Estaing et d'un Grasse, la hardiesse héroïque et prévoyante d'un Suffren consolent des misères du règne précédent, et, après avoir étudié leur histoire, on comprend qu'on ait pu lui donner pour épigraphe le mot de Chateaubriand, venu à Brest en juin 1783 et assistant au retour majestueux de l'escadre du marquis de Vaudreuil : les marins avaient « je ne sais quoi de gai, de fier, de hardi, comme des hommes qui venaient de rétablir l'honneur du pavillon national [1] ».

Albert WADDINGTON.

LA BIBLIOTHÈQUE DE PEDRO GALÉS CHEZ LES JÉSUITES D'AGEN.

En ces dernières années, plusieurs publications ont rappelé l'attention sur un érudit espagnol, Pedro Galés, qui fut, dans la seconde moitié du XVIe siècle, l'ami de savants tels que l'évêque de Lerida, puis archevêque de Tarragone, Antonio Agustin, Casaubon, Cujas, Pacius, et dont MM. Ed. Boehmer et A. Morel-Fatio ont parlé, en dernier lieu, dans trois cahiers du *Journal des Savants* de juillet, août et septembre 1902 [2].

Né vers 1537 à Ulldecona, dans la province de Tarragone, Pedro Galés quitte l'Espagne, à l'âge de 26 ans, pour aller étudier le droit en Italie, à Rome, Bologne, Turin, Asti et Naples; en 1580, il revient habiter pendant deux ans dans sa ville natale et à Barcelone. En 1582, il passe à Marseille, à Padoue et s'arrête l'année suivante à Genève, où il se marie, et, pendant cinq ans, remplace Pacius dans l'enseignement de la philosophie. Puis il quitte Genève pour aller à Nîmes et à Orange, où il professe pendant trois ans (1588-1591); il séjourne à Castres deux autres années (1591-1593). En août 1593, il part pour Bordeaux; mais il est arrêté en route, à Marmande, comme huguenot par les ligueurs, qui le livrent à l'Inquisition espagnole, et il meurt en prison, à Saragosse, vers 1595.

En même temps qu'ils faisaient Galés prisonnier, les ligueurs s'étaient

[1] Cf. Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Biré, 6 vol. in-8°, Paris (sans date, 1898 ss.), I, p. 120. — [2] Pages 357-370, 425-437 et 476-486.

emparés de « dix ballots de bons livres très curieux »; ce sont les termes mêmes du capitaine espagnol qui l'avait arrêté [1]. Un biographe de Galés, le jésuite anversois André Schott, dans son *Hispaniæ bibliotheca* [2], donne encore une indication plus précise, en déplorant la perte de sa bibliothèque, composée en grande partie de livres grecs, « amissa insigni græcorum exemplarium bibliotheca ».

On était ainsi en droit de croire que les livres de Galés avaient alors été détruits, ou tout au moins l'avaient suivi dans sa captivité en Espagne; il semble plutôt qu'une partie, sinon la totalité de ces volumes, soit restée en France et ait reçu asile, à quelques lieues de Marmande, dans la bibliothèque du Collège des Jésuites d'Agen. Le hasard, en effet, a conduit, il y a quelques années, sur les quais de Paris, les exemplaires de deux ouvrages d'Antonio Agustin, offerts par ce prélat à Pedro Galés et qui portent, avec la signature et des notes de la main de Galés, l'*ex-libris* manuscrit du Collège des Jésuites d'Agen.

L'un de ces volumes, in-octavo, recouvert d'une ancienne reliure en parchemin, est intitulé :

Ant. Augustini, episcopi Ilerdensis, Constitutionum graecarum Codicis Justiniani imp. collectio et interpretatio. Juliani, antecessoris Constantinopolitani, Novellarum ejusd. imp. epitome, additis latinis quibusdam Novellis Constitutionibus ejusdem, cum paratitlis sive scholiis. — Petrus Roburius. 1567, Ilerdae.

Au bas de ce titre, on lit l'*ex-libris* manuscrit en une élégante minuscule : « Pe[tri] Galesii dono Ant[onii] Augustini, archiepiscopi Tarraconensis. » Au haut du titre, en écriture du XVIIe siècle, se trouve la mention également manuscrite : « Colle[gii] Agen[nensis] Socie[tatis] Je[su] cat[alogo] ins[criptus]. »

L'autre volume, in-folio, porte le titre suivant :

De nominibus propriis ΤΟΥ ΠΑΝΔΕΚΤΟΥ *Florentini, cum Antonii Augustini, archiepiscopi Tarraconensis, notis.* — (*A la fin :*) Tarracone, ex officina Philippi Meii. M D LXXIX.

Au haut du titre, on lit l'*ex-libris* manuscrit en petites capitales : « Petri Galesii auctoris munere », et au-dessous la mention : « Coll[egii] Agen[nensis] Soc[ietatis] Jesu cat[alogo] insc[riptus]. »

Ce second volume [3] contient de plus un certain nombre de notes

[1] « Porque entre sus libros, que son diez balas dellos barto curiosos y buenos. » (*L. cit.*, p. 364.)

[2] Francofurti, 1608, in-4°, p. 612; cf. *Antonii Augustini opera omnia*, ed. Mayans (1766), II, LVI.

[3] Sur l'un des feuillets de garde de ce volume, provenant de la vente R. de

autographes de Galés, écrites dans les marges et qu'il ne sera pas sans intérêt de reproduire :

Page III : En regard des mots : « citare testes possem locupletissimos », Galés ajoute en marge : « Jac. Labitum intellegit ».

Page VIII : Après le témoignage de Matthieu Blastarès : « Est etiam apud me auctor quidam rerum astronomicarum manu scriptus, qui Πανδέκτην ita laudat : Ὡς λέγει ὁ Πανδέκτης. »

Col. 138, au début, en regard de *Videri* : « Idem 28, 6, 38, 1. Si a patre, etc. Quintus Cervidius Scaevola noster dicebat. »

Notes, col. 41, p. 341, v. 41 : « Antea Semproniano a Graccho latam sunt qui notent ex eadem oratione. Et certe Pomponius tantum ait constitutas quaestiones publicorum judiciorum a Sulla, de falso, de parricidio, et de sicariis, et auctum numerum praetorum. »

— col. 43, p. 350, v. 52 : « Latam a Senatu vult Lipsius ad Tacitum ipsam Papiam, anno Urbis DCC LXXII, post Julias rogationes annis XXV. duas enim Julias suspicatur latas eadem de re. »

— col. 44, p. 352, v. 41 : « Sed et Juliae judiciariae Caesaris multae fuisse ex Phil. I. videntur. »

— col. 49, p. 369, v. 43 : « Error est in Ulpiani fragmentis, ut etiam in libris Tertulliani, neque eenim deus ullus Caelestus fuit, sed dea Caelestis; qua de re dictum est a nobis in notis ad Ulpianum. »

— col. 74 et [75], deux renvois ajoutés à l'*Index* : « Actionem perpetuo dandam, 71, 14. — Ad legem Juliam de adulteriis, 174, 35. »

On connaît encore un troisième volume, qui, après avoir appartenu à Pedro Galés, a figuré dans la bibliothèque du Collège des Jésuites d'Agen. C'est une belle copie sur parchemin des *Lettres* de Pline le Jeune, passée en Angleterre au XVIIIe siècle et aujourd'hui conservée à Londres au Musée Britannique, sous le n° 5288 des manuscrits du fonds Harley. Au verso d'un feuillet de garde de ce volume, on lit la mention : « Josephi Stephani Valentini liber, Senis emptus 1574 »; et au-dessous : « Nunc Pe[tri] Galesii, alterius libri permutatione »; puis en tête du premier feuillet du texte : « Colleg[ii] Agen[nensis] Socie[tatis] Jesu cata l[ogo] inscrip[tus][1]. »

Ce n'est pas le seul manuscrit du Collège des Jésuites d'Agen qui soit aujourd'hui conservé au Musée Britannique; on trouve, en effet, dans la même collection de Harley vingt-quatre volumes grecs, presque tous

Heredia, on lit : « Liber rarissimus, 15 sh.; Binding, 10 sh. = £ 1, 5 sh. M. Wodhull, Feb. 17th 1780. — White's sale. » La vente des livres de John White, of Newgate street, London, eut lieu les 3 et 4 mars 1788, comme veut bien m'en faire part M. F.-G. Kenyon, conservateur adjoint des manuscrits du Musée Britannique.

[1] *A Catalogue of the Harleian manuscripts in the British Museum* (1808), t. III, p. 258.

copiés aux xve et xvie siècles, et qui portent l'*ex-libris* manuscrit du Collège des Jésuites d'Agen :

5594. Mich. Psellus in Aristotelis physica.
5599. Aristotelis organum, cum Porphyrii isagoge.
5612. Plutarchi moralia.
5662. Tzetzae Homerica; Dionysii periegesis; 1493.
5664. Catonis disticha; Solonis versus; Homeri batrachomyomachia; [Th. Prodromi] galeomyomachia; Phocylidis et Pythagorae carmina; Aristophanis Plutus, Nubes et Ranae.
5678. Dionysius Areopagita et Apocalypsis.
5691. Man. Bryennii harmonica; Aristidis Quintiliani de musica; Prolegomena in Hephaestionem.
5724. Euripidis Hecuba; Hesiodi aspis; Dem. Moschi oratio; Xenophontis apologia Socratis, Agesilaus, Hiero; Demosthenis orationes (xiv^e s.).
5725. Aristophanis Plutus et Nubes; Euripidis Hecuba et Electra (xiv^e s.).
5726. C. Bassi geoponicorum libri xx.
5728. Matth. Camariotae rhetorica; Demosthenis Olynthiacae; Libanius; Man. Moschopuli erotemata; Mich. Syncelli syntaxis.
5730. Theodosii grammatica.
5733. Pindari Olympia et Pythia; 1492.
5735. Theoph. Simocattae epistolae; Greg. Cyprii fabulae; Libanii et Synesii epistolae.
5736. Evangelia; 1506.
5744. Aesopi fabulae; Sophoclis Ajax et Electra.
5782. Menologium, sept.-nov. (xiv^e s.).
6290. Th. Gazae grammatica; de dialectis.
6295. Alex. Aphrodisaei, Avicennae, Aristotelis, Hippocratis, Niceph. Blemmydae, Plethonis opuscula medica (xiv^e s.).
6300. Euripidis Hecuba, Orestes et Phoenissae (xive s.).
6301. Philippi et Libanii epistolae; Homeri batrachomyomachia; Catonis disticha; Agapeti diaconi sententiae; Apophtegmata; Isocrates et Theognis.
6307. Aristophanis Plutus, Nubes, Ranae.
6312. Herodoti historiarum liber I.
6319. Lycophronis Cassandra, cum Tzetzae scholiis.

Un vingt-cinquième manuscrit de même provenance a été acquis en 1844 pour la bibliothèque Bodléienne d'Oxford[1] à la vente de la *Bibliotheca Sussexiana* (part II, n° 433) :

Misc. gr. 133. Themistii paraphrasis in Aristotelis libros analyticorum posteriorum et de physica auscultatione; 1518.

[1] *Catalogi codicum manuscriptorum Bibliothecae Bodleianae pars prima*, confecit H. O. Coxe (1853), col. 697-698.

Un vingt-sixième enfin est resté, seul aujourd'hui, dans la Bibliothèque municipale d'Agen :

20. Homeri batrachomyomachia; [Th. Prodromi] galeomyomachia; Catonis disticha; Pythagorae aurea carmina; Phocylidis sententiae; Solonis fragmenta; Aristophanis Plutus; Euripidis Hecuba; Anonymi affectiones vocabulorum, etc.

Faut-il voir dans ces manuscrits grecs, dont aucun ne porte le nom de Pedro Galés[1], des restes de son « insignis græcorum exemplarium bibliotheca », vantée par André Schott[2]? On ne saurait l'affirmer avec certitude. Mais il n'en reste pas moins établi par l'examen des trois volumes manuscrit et imprimés décrits plus haut, d'un côté, que des volumes ayant appartenu à Pedro Galés ont été recueillis dans la bibliothèque du Collège des Jésuites d'Agen; d'un autre côté, que ces volumes ont passé en Angleterre, au XVIIIe siècle, sans qu'on puisse préciser dans quelles circonstances[3], mais à une date toutefois antérieure à 1780, et ont reçu asile dans différentes collections anglaises, en particulier dans la bibliothèque du comte de Harley, aujourd'hui conservée au Musée Britannique.

H. OMONT.

LIVRES NOUVEAUX.

Amédée Hauvette, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris. *Un poète ionien du VIIe siècle. Archiloque : sa vie et ses poésies*, 1 vol. in-8°, x-302 p. Paris, Fontemoing, 1905.

Parmi les grands poètes grecs, il y en a peu qui soient moins connus qu'Archiloque. Sa biographie se réduit à quelques faits, où la légende a sa part. De ses œuvres,

[1] M. G. F. Warner, conservateur des manuscrits du Musée Britannique, a bien voulu examiner ces volumes grecs du fonds de Harley et m'assurer qu'aucun d'eux ne porte ni le nom ni aucune note de Pedro Galés, mais seulement l'*ex-libris* du Collège des Jésuites d'Agen.

[2] On sait encore par ailleurs que Galés possédait des manuscrits de Théocrite, des scholies sur Euripide, avec un abrégé latin de Diogène Laërce, etc. (Cf. *Bulletin de la Société du protestantisme français* [1900], p. 279-280.) Dans les notes de Galés imprimées plus haut, lui-même cite, parmi ses manuscrits, un « auctor rerum astronomicarum »; enfin on trouvera dans le *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial*, par E. Miller (1848), p. 528, la mention suivante : « Josephi Racenditæ... rhetorica, in bibliotheca collegii nostri Agennensis in Gallia », qui se rapporte peut-être aussi à un manuscrit de Galés.

[3] Les recherches qu'ont bien voulu faire à ce sujet MM. Bonnat et Brutails dans les archives départementales du Lot-et-Garonne et de la Gironde n'ont pas abouti.

il ne nous reste que des debris mutilés, où éclate, il est vrai, la force de son génie, mais qui ne nous permettent pas même de nous représenter une seule de ses compositions poétiques dans son intégrité. Aussi sa vie et ses poésies sont-elles livrées de nos jours aux discussions des savants, qui ne se font pas faute de multiplier les conjectures à son sujet.

Le volume que publie M. Amédée Hauvette a pour objet de dégager de ces discussions les résultats qui peuvent être tenus aujourd'hui pour les plus probables. Nul n'était mieux préparé que lui à ce travail. Helléniste justement estimé, il y a fait preuve à la fois, comme on pouvait s'y attendre, d'une érudition à laquelle rien n'échappe de ce qui est intéressant et d'une critique toujours judicieuse. Son ouvrage sur Archiloque est tout à fait digne de ceux qu'il avait composés antérieurement à propos d'*Hérodote historien des guerres médiques* et des *Épigrammes de Simonide*. Sur toutes les questions que comportait son sujet, il a su mettre ses lecteurs au courant de l'état de la science, sans les fatiguer ni les troubler par l'étalage des hypothèses, et il leur propose, en fin de compte, des solutions personnelles, solidement établies.

Ces solutions, nous ne pouvons ici ni les discuter ni même les exposer en détail. Contentons-nous de quelques indications.

Pour la biographie, M. Hauvette fait ressortir avec raison la force nouvelle que l'inscription de Paros (*Inscr. gr.*, t. XII, fasc. V, pars. I, n° 445) est venue apporter aux données traditionnelles de la chronologie. Cette inscription, en nous révélant la chronique de Déméas, a prouvé en effet que la chronologie de la vie d'Archiloque n'avait pas pour fondement une série de combinaisons arbitraires, mais qu'elle s'appuyait sur une liste d'archontes locaux et sur ses propres témoignages. Malheureusement les quelques données en question sont rares et médiocrement concordantes. Aussi les plus récents des historiens ont-ils cherché ailleurs des indices plus précis, et cela les a conduits à rajeunir le poète de vingt-cinq ans environ, en le faisant vivre au delà de la moitié du VIIe siècle avant notre ère, jusque vers 640. M. Hauvette n'accepte pas cette manière de voir, et il place avec Eusèbe la maturité du poète vers 665, ce qui l'oblige à contester que l'allusion à l'éclipse de soleil contenue dans un fragment se rapporte nécessairement à celle de 648, qui fut visible à Thasos. Je dois avouer que, sur ce point, sa démonstration ne m'a pas convaincu. Sans doute ces vers pourraient à la rigueur faire allusion à un phénomène qui aurait été vu sur un autre point du monde grec; mais il semble, à tout prendre, qu'ils conviennent bien mieux à un souvenir personnel et récent, dont l'impression profonde était encore présente pour le poète et pour son public. On peut admettre d'ailleurs qu'à ce moment Archiloque ne résidait plus ordinairement à Thasos même, et qu'il était même revenu à Paros depuis plus ou moins longtemps. En définitive, M. Hauvette pense que l'enfance et la jeunesse d'Archiloque se sont écoulées à Paros, qu'il s'est ensuite rendu à Thasos, où il a vécu et combattu plusieurs années, qu'il a pris part comme mercenaire à diverses expéditions, et qu'il est enfin revenu, déjà mûr, à Paros, où eut lieu, dans la seconde partie de sa vie, d'ailleurs assez courte, son aventure célèbre avec Néobulé, abstraction faite de la part de légende qui s'y est ajoutée. Il semble bien que ce soit là en somme la combinaison la plus vraisemblable.

Les chapitres II, III et IV traitent des poésies d'Archiloque, des idées et des mœurs dont elles rendent témoignage, enfin de l'art qui s'y manifeste.

Dans le chapitre sur les poésies d'Archiloque, M. Hauvette, après avoir fait l'histoire du texte, étudie les innovations de forme introduites par le poète. Éloigné d'un dogmatisme téméraire, il repousse avec raison les vues absolues de MM. Fick

IMPRIMERIE NATIONALE.

et Hoffmann sur son dialecte, qui lui paraît avoir dû offrir un mélange des formes du langage littéraire avec celles du langage parlé. Il montre ensuite l'emploi qu'il a fait des mètres dactyliques, ïambiques, trochaïques et composés. En tout cela, il s'appuie sur le témoignage du *De musica* (c. 28), qu'il justifie par l'étude des fragments. Et c'est encore en interprétant ce même témoignage qu'il explique la nature de l'accompagnement musical dont Archiloque fut l'inventeur. Il suffit d'indiquer le contenu de cet excellent chapitre, qui ne se prête pas d'ailleurs à une analyse.

Le suivant, sur les idées et les mœurs, est évidemment un de ceux qui intéresseront le plus la majorité des lecteurs. Il est divisé en deux sections, l'une relative aux idées et aux sentiments, l'autre à la satire des personnes. Le seul reproche qu'on pourrait faire, suivant moi, à l'auteur, en lisant ces pages, ce serait d'avoir peut-être donné trop de place à des discussions qui ne peuvent guère aboutir. De quelle nature était au juste le patriotisme d'Archiloque? Que pensait-il des factions qui divisaient ses concitoyens? Questions intéressantes sans doute, qu'il est bon d'indiquer, mais qu'on ne saurait avoir la prétention de résoudre, tant que nous ne posséderons de ses œuvres que des fragments sans suite. Et il faut en dire autant de toute sa psychologie. Nous entrevoyons bien quelques-uns des grands traits de sa physionomie morale, mais c'est tout. Vouloir en définir les nuances, essayer de noter des sentiments qui, dans une âme aussi ardente et aussi passionnée, ont dû se modifier bien des fois selon les circonstances, c'est vraiment attribuer au raisonnement critique plus de puissance qu'il n'en a. On oublie volontiers cette réserve en lisant les pages si précises, si attachantes de M. Hauvette, mais je crains qu'elle ne reparaisse d'elle-même lorsqu'on a fermé le livre.

Le chapitre dernier, sur l'art dans la poésie d'Archiloque, est bien moins sujet à cette critique. Là aussi, l'auteur a tiré des choses tout ce qu'on pouvait en tirer, peut-être parfois un peu plus. Mais les observations décisives abondent. Il faut signaler spécialement tout le paragraphe sur le vocabulaire, où sont notées avec une précision frappante les proportions des divers éléments dont il est fait, et aussi les pages sur la composition, où l'on est tout surpris de voir indiquer, avec une vraisemblance convaincante, comment devaient être construites des œuvres dont aucune n'a subsisté en son intégrité. Une conclusion, substantielle et concise, résume en une quinzaine de pages les résultats des recherches dont ce livre est sorti.

Tous les hellénistes, ou plutôt tous ceux qui aiment l'antiquité grecque, seront reconnaissants à M. Hauvette d'un travail qui projette une vive et nouvelle lumière sur la figure hautaine du grand poète de Paros. Maurice Croiset.

Louis Laloy. *Aristoxène de Tarente et la musique de l'antiquité*, 1 vol. in-8° de IV-371 et XLIII pages. — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1904.

On sait que le philosophe-musicien Aristoxène, fils du pythagoricien Xénophile et disciple d'Aristote, à qui même il prétendait succéder, est le plus ancien auteur, en partie conservé, de traités relatifs aux règles de l'harmonique (mélodie) et de la rythmique. M. Laloy a fait, le premier, une étude approfondie des doctrines exposées et dans ces traités et dans les nombreux fragments des ouvrages perdus de ce célèbre chef d'école. Après avoir rapporté ce que l'on a pu recueillir sur sa vie et son œuvre, il fait un historique de la musique d'après les théories pythagoriciennes et passe en revue, sous une forme quelque peu diffuse, selon nous, les écoles de musique dirigées, antérieurement à l'enseignement de son auteur, par

Lasos d'Hermione, le maître de Pindare, Ératoclès, Agénor de Mitylène, Épigone d'Ambracie, Pythagore de Zacynthe, Damon, le maître de Platon. Il s'étend, de façon neuve et intéressante, sur la musique dans Aristote, puis arrive à un exposé généralement exact de la théorie aristoxénienne, dont il recherche et découvre à bon droit plusieurs principes dans la musique moderne, notamment celui du tempérament.

Il résulterait de ses conclusions sur l'œuvre d'Aristoxène, en ce qui touche la mélodie, que cette œuvre est « inégale, abrupte et heurtée ». La pensée y est quelquefois incohérente et tour à tour hardie et timide. « Musicien par sa nature et son éducation première, initié ensuite (par son père) à la discipline pythagoricienne, converti enfin à l'aristotélisme, Aristoxène n'a pu échapper complètement à ces influences diverses et trouver sa voie (p. 260). » Et plus loin : « On retrouve à tout instant chez ce grand novateur, qui fut, par certains côtés, un créateur véritable, le bon élève appliqué, studieux, désireux de bien faire et dénué d'originalité. » Il est permis de douter que ce jugement sévère soit ratifié de tout point par ceux qui liront Aristoxène en se reportant au temps où il vécut. Pour notre part, telle n'a pas été notre impression générale lorsque nous avons traduit les *Éléments harmoniques*.

La partie de cette thèse doctorale consacrée au rythmicien est surtout une analyse développée des fragments d'Aristoxène et un exposé critique de ce qui lui est propre, de ce qui lui est antérieur et des préceptes produits après lui par l'école d'Alexandrie. C'est en même temps une histoire générale du rythme dans l'antiquité. Dans un appendice, M. Laloy examine « les séries d'Archytas », autrement dit les séries de rapports numériques existant entre les trois intervalles du tétracorde, puis compare les petits intervalles mentionnés chez les musicographes grecs avec ceux de la musique moderne mesurés dans les laboratoires d'acoustique. Cette partie est hérissée de formules algébriques qui ne sont guère à la portée de tous nos musiciens. Un lexique d'Aristoxène, qui termine l'ouvrage, sera fort utile aux lecteurs des écrits de cet auteur.

Parmi les observations que nous a suggérées une lecture attentive d'*Aristoxène de Tarente*, nous nous bornerons aux trois suivantes. M. Laloy traduit δίεσις par le mot « passage », ce qui déroutera les musicologues, habitués à franciser le mot grec (le ou la diésis). — La παρασημαντική, terme dans lequel on a vu jusqu'ici la notation à nous transmise par Alypius et usitée dans les compositions musicales antiques, est pour M. Laloy, un « chiffrage des intervalles » dont n'a jamais fait mention aucun musicographe, et que l'auteur croit retrouver dans un passage obscur et d'ailleurs mutilé d'Aristoxène. — Enfin la bibliographie aristoxénienne fait complètement défaut. Le livre du jeune et savant musicologue n'en est pas moins une excellente contribution à l'histoire de l'art musical, considérée dans un temps où la théorie en fut définitivement établie par Aristoxène. C.-E. Ruelle.

Francesco Torraca. *La Tenzone di Dante con Forese Donati.* Memoria letta all' Accademia Pontaniana nella tornata del 17 aprile 1904. — Napoli, A. Tessitore e figlio, 1904. In-4° de 32 pages. (Estratto dal volume XXXIII degli *Atti* dell'Accademia Pontaniana.)

Cette « tenzone » se compose de six sonnets, de date incertaine, mais d'authenticité non douteuse, dans lesquels Dante et Forese Donati échangent les propos les plus violents. Fort précieuses pour la biographie des deux adversaires, documents littéraires des plus intéressants, ces petites satires, âpres et mordantes, sont pleines de

sous-entendus; et la corruption évidente du texte ajoute encore à la difficulté de l'interprétation. Après M. Del Lungo, après M. Suchier, après Gaspary et d'autres encore, M. Torraca s'est efforcé de pénétrer le mystère des allusions qui se cachent sous chaque vers; il y a réussi le plus souvent; son commentaire, à la fois érudit et ingénieux, fait la lumière sur bien des points. Grâce à quelques corrections discrètes, ici, substitution d'une lettre à une autre, là simple suppression d'un point ou d'une virgule, le sens de passages jusqu'ici très obscurs devient satisfaisant; la leçon proposée *Va, ti vest' i' San Gal*, au premier vers du sonnet IV, au lieu de *Va', rivesti San Gal*, me paraît particulièrement heureuse; bien loin d'inviter Dante à restituer quoi que ce soit à l'hôpital San Gallo, Forese lui dit : « Va donc à San Gallo (où sont recueillis et vêtus les pauvres et les enfants trouvés) »; ce qui s'accorde fort bien avec ce qui suit. L'explication que donne M. Torraca du sonnet II est très nouvelle et mérite qu'on s'y arrête; d'après lui, Alighieri, le père de Dante, serait mort hérétique, aurait appartenu à la secte des Patarins, et aurait été, comme tel, excommunié et privé de sépulture ecclésiastique. Dans cette hypothèse, qui est très séduisante, le *Salomon* qui figure au vers 10 de ce sonnet, serait non le roi Salomon, mais l'inquisiteur Salomon de Lucques; ceci n'est rien moins que sûr, et l'apposition *o d'altro saggio* me semble devoir bien plutôt appeler l'idée du prince célèbre entre tous par sa sagesse. Sans doute, ces sonnets de Dante et de Forese ne seront jamais pour nous aussi clairs qu'ils ont pu l'être pour les contemporains; nous devrons du moins à M. Torraca de les mieux comprendre et de les mieux sentir.

L. Auvray.

Catalogo razonado de obras anónimas y seudónimas de autores de la Compañia de Jesús pertenecientes á la antigua asistencia española : con un apéndice de otras de los mismos dignas de especial estudio bibliografico (28 sept. 1540-16 ag. 1773). Por el P. J. Eug. de Uriarte de la misma Compañia. Tomo primero [y segundo]. — Madrid, establecimiento tipográfico Paseo de San Vicente, num 30. — Grand in-8°, xxxii-527 et 615 p.

À deux reprises il a été rendu compte, dans le *Journal des Savants*[1], de la nouvelle édition que feu le R. P. Carlos Sommervogel a publiée de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. Nous devons annoncer l'indispensable complément qu'un jésuite espagnol a entrepris de lui donner. C'est un dictionnaire des œuvres anonymes et pseudonymes composées par des jésuites de l'ancienne assistance espagnole, pendant la période comprise entre les années 1540 et 1773. Le père Eug. de Uriarte ne se contente pas de dévoiler les auteurs de la plupart de ces écrits; il donne très souvent d'intéressants détails sur le contenu des ouvrages qu'il fait connaître et dont un certain nombre renferment des renseignements de première main sur l'histoire des missions organisées dans les pays lointains.

Les ouvrages soumis dans ces deux volumes à la critique du P. Eug. de Uriarte sont au nombre de 3690; ils sont rangés suivant l'ordre alphabetique des titres. En combinant cette bibliographie avec celle du R. P. C. Sommervogel, on a un guide très sûr pour étudier l'histoire littéraire de la Compagnie de Jésus. L. D.

Jean de Jaurgain. *La Vasconie*, 1re partie, xx-453 p. (1898); 2e partie, xviii-626 p. (1902). — Paris, Champion.

L'histoire de la région pyrénéenne est un des compartiments les plus obscurs de

[1] Février 1895, p. 108, et février 1898, p. 125.

l'histoire médiévale. Son obscurité ne tient pas uniquement au mélange de populations et de races, au fractionnement politique que la nature du pays a opéré, elle tient surtout aussi à la pénétration réciproque de deux grandes nations, l'espagnole et la française. De part et d'autre le patriotisme est entré en jeu et, si méritoire que fût l'application des érudits de ci et d'au delà des monts, ils étaient trop souvent dominés par d'autres préoccupations que la poursuite de la pure vérité scientifique. Chacun s'est fait une sorte de point d'honneur de soutenir, qui l'indépendance, qui la sujétion de territoires ou de groupes d'habitants, comme si l'amour-propre national ou provincial était en droit de s'enorgueillir des rivalités princières du temps passé, du hasard des héritages et de la fortune changeante des combats.

M. de Jaurgain a eu la courageuse et noble ambition de dissiper ces ténèbres et de rompre avec ces partis pris. Son œuvre est, dans toute la force du terme, une œuvre de conscience et de bonne foi. Il se tient en garde et contre les hypothèses aventurées et contre les jugements préconçus, et si j'avais un reproche à lui faire, ce serait d'avoir, par excès de scrupule, cité et discuté si longuement les théories incohérentes et fantaisistes de M. Bladé. Il n'aurait pas fallu tant de pages pour en faire justice.

J'aurais voulu aussi une meilleure ordonnance et une disposition plus parfaite des matériaux. Mais ces défauts s'expliquent et s'excusent chez un écrivain qui n'est manifestement pas un érudit de profession. Ils sont rachetés par une généreuse et inlassable ardeur à découvrir le vrai.

Sous le titre vague de Vasconie, M. de Jaurgain a entendu scruter les origines du duché et des grands fiefs de Gascogne, du royaume de Navarre, des comtés de Comminges, Aragon, Foix, Bigorre, Alava, Biscaye, de la vicomté de Béarn. Son premier volume est plus historique que généalogique, le second plus généalogique qu'historique. Les deux doivent servir d'introduction générale à une étude approfondie de la Soule, la Basse Navarre et la terre de Labourd, dont M. de Jaurgain promet l'apparition prochaine. Le tome I s'arrête, comme il est naturel, à l'année 1062, quand le duché de Gascogne passa définitivement aux mains du duc d'Aquitaine. Le tome II nous présente, dressé avec grand soin et à l'aide des cartulaires de la région, qui n'avaient été jusqu'ici qu'incomplètement utilisés, le tableau généalogique des maisons ducales, comtales et seigneuriales de la Vasconie, ainsi que des rois de Pampelune et de Navarre.

La *Vasconie*, pour M. de Jaurgain, s'étend sur les deux versants des Pyrénées. Gascons et Basques se confondent même, à ses yeux, avec les anciens Ibères. Ceux-ci, pense-t-il, étaient tous des Euskariens et devaient parler une langue fort voisine du basque. Cette question d'origine ne me paraît pas près d'être résolue. Elle se complique du problème aquitain. Les Aquitains étaient-ils des Ibères? sinon qu'étaient-ils? puisque, selon Strabon, ils leur ressemblaient fort.

M. de Jaurgain voit dans les Aquitains des Ibères romanisés, puis *gothicés* et francisés; dans les Vascons et les Cantabres, des Ibères qui ont réussi à préserver leur indépendance et leur caractère ethnique. Ils l'ont su faire en Espagne, quand les autres Ibères furent extirpés ou absorbés par les conquérants celtes, wisigoths, sarrasins; ils l'ont su faire en Gaule, à l'encontre des Romains, des Wisigoths et des Francs.

À en croire M. de Jaurgain, les Gascons auraient, entre 660 et 670, librement élu pour leur chef le duc des Aquitains, Félix, dont le successeur, Loup, d'origine gasconne, aurait lutté pour se créer un royaume indépendant. Eudes, Hunald, Waifre auraient, après Loup, réuni en leur personne la double qualité de duc d'Aquitaine et

de duc des Gascons. Le dernier d'entre eux, Waifre, soutint une guerre à mort contre les Francs et, quand il succomba (768), M. de Jaurgain assure que la Gascogne resta indépendante, alors que l'Aquitaine fut incorporée au royaume franc. Cela ne s'accorde pas, à mes yeux, avec le serment de fidélité prêté en 768 par les Gascons et leur chef Loup II. Du moins continuèrent-ils à avoir à leur tête un prince de leur sang et à jouir d'une indépendance de fait, qui ne s'affirma qu'avec trop d'éclat dans le massacre en 778 de l'arrière-garde de Charlemagne, au val de Roncevaux. Cet épisode, au point de vue de l'autonomie gasconne, est d'autant plus significatif qu'ils voulaient venger le sac de Pampelune que Charlemagne avait prise sur leurs congénères d'Espagne, et non point sur les Musulmans, comme des historiens l'ont cru.

Après avoir, en 781, formé de l'Aquitaine, du Toulousain, de la Septimanie, de la Novempopulanie et de la Vasconie espagnole le royaume d'Aquitaine pour son fils Louis le Débonnaire, Charlemagne, afin de s'attacher les Gascons, fit élever à sa cour le fils de Loup II, qui devint leur duc sous le nom de Sanche Ier Loup. Si celui-ci resta fidèle, ce qui est fort douteux, les parents qui lui succèdent, Semen-Loup, Garcia Ier Semen, Loup III-Centulle ne cessent de se révolter.

M. de Jaurgain suit, à travers ces vicissitudes, le démembrement de la Vasconie des deux côtés des Pyrénées : en France, la constitution d'un *comté* franc, en Espagne la naissance simultanée, jusqu'ici peu aperçue, d'un *duché des Navarrais* et d'un royaume de Pampelune, dont la réunion aurait formé, après 852, le royaume de Navarre et de Pampelune. À cette même date de 852, le comté franc de Vasconie aurait été érigé de nouveau en duché des Gascons, détaché donc de l'Aquitaine, à laquelle il ne devait être réincorporé que deux siècles plus tard.

Bien des points restent encore énigmatiques, contestables ou douteux dans cette trame compliquée. Mais beaucoup aussi ont été élucidés de façon définitive par M. de Jaurgain à l'aide des monuments contemporains. Ces monuments, une fréquentation assidue et presque filiale les lui a rendus intelligibles et familiers. Il les a étudiés avec la ferveur d'un érudit et l'amour profond de la terre natale. C'est le meilleur éloge que je puisse faire de son œuvre. Jacques Flach.

Le Livre d'Or de Sainte-Beuve, publié à l'occasion du centenaire de sa naissance (1804-1904). 1 vol. in-4°, 462 p., 8 gravures hors texte. — Paris, aux bureaux du *Journal des Débats*; en dépôt à la librairie A. Fontemoing, 1904.

Ce *Livre d'Or* n'a rien de commun avec les publications comme on en faisait, il y a quelque trente ans, à propos des célébrations d'anniversaires ou des érections de statues, — publications où le récit des banquets nécessaires et des toasts inévitables tenait la meilleure place, souvent même toute la place.

L'érudit Fernand Bournon, qui a eu, croyons-nous, la première idée d'ajouter aux pompes matérielles du centenaire de Sainte-Beuve une commémoration littéraire collective, a voulu que le livre qui en résulterait fût un de ces recueils pleins de choses que Sainte-Beuve eût aimés. Et il y a réussi. Vingt-cinq ouvriers, dont nombre d'illustres, ont travaillé à ce monument funéraire, et chacun d'eux y a apporté une pierre, plus ou moins ouvragée, toujours utile. La vie intime et les habitudes journalières de Sainte-Beuve, ses premières amours au pays natal, sa tendresse pour Mme Desbordes-Valmore, ses portraits, sa bibliothèque, sont étudiés successivement par MM. Jules Troubat, E.-T. Hamy, Alphonse Lefebvre, André Hallays, Maurice Tourneux et Fernand Bournon (ces deux derniers chacun dans deux articles). Les noms des auteurs indiquent assez l'esprit de ces études : une

précision menue dont M. Gréard, qui préparait, au moment de sa mort, une vie de Sainte-Beuve pour la collection Hachette, leur eût été bien reconnaissant. On ne pourra plus plaisanter sur le nez de Sainte-Beuve, son crâne, sa calotte et sa chemise à jabot si l'on n'a pas lu les pages, décisives sur ces divers points, de M. Jules Troubat.

A l'étude de l'œuvre ont contribué MM. Brunetière, Boissier, Bourget, Claretie, J. Lemaître; MM. G. Michaut, Bourdeau, Philibert Audebrand, Henry Martin, Léon Dorez, Ch. Malo, André Chaumeix, Firmin Roz, Ch. de Thier, Abel Lefranc, Emmanuel des Essarts, Louis Thomas, F. Chambon et Mlle Sakellaridès. On ne s'étonnera pas de voir dans cette liste des écrivains qui, d'ordinaire, ne s'occupent pas d'histoire littéraire française. Si, par exemple, on y trouve l'un de nos plus éminents critiques militaires, c'est que Sainte-Beuve, avec sa curiosité ouverte à toutes choses, a voulu se rendre compte aussi du drame et du jeu de la guerre. À en suivre, de son fauteuil, les péripéties dans le passé, il prenait, dit M. Ch. Malo, un intérêt d'autant plus vif qu'il était de complexion plus pacifique; et l'on nous assure que ses articles sur Frédéric II, Villars et Jomini «dénotent une vive et judicieuse entente des principes» de la stratégie.

Les lettres inédites de Sainte-Beuve sont nombreuses dans ce recueil très varié : lettres à Jules Ravenel, bibliothécaire à la Nationale; à Mme Népomucène Lemercier (très curieuse controverse sur une question de propriété littéraire); à Prosper Enfantin ; à Villemain, qu'en 1845 encore Sainte-Beuve appelait «le plus bel esprit et le plus grand esprit littéraire de la France.» Et de ces lettres, on en trouve (lettres à Ferdinand Denis, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Antony Deschamps, à Baudelaire; à MM. Roche, Gétrat, Harmand, J.-P. Rossignol, baron Taylor, etc.) jusque dans un coin de la bibliographie qui termine le volume. Cette bibliographie, due apparemment à M. Fernand Bournon, sera précieuse, même après les travaux de MM. Michaut et Giraud. Elle offre, en 200 articles, la liste méthodique et chronologique des ouvrages *de* et *sur* Sainte-Beuve publiés séparément. Elle offre même, et cette exactitude devrait bien trouver des imitateurs, la liste des «principaux ouvrages», quels qu'ils soient, publiés jusqu'en 1869, *avec préface, notice, jugement, appréciation, etc., de C.-A. Sainte-Beuve.* Il est excellent, nous dit avec raison M. Bournon, de connaître ces articles épars et parfois oubliés si l'on veut «établir une des formes de l'influence exercée sur le public par la pensée du critique».

Ajoutons enfin que ce volume est accompagné d'illustrations dont plusieurs sont, je crois, très nouvelles. Les personnes qui aiment Sainte-Beuve, et qui ont souvent devant les yeux le buste de l'Institut ou même celui du Luxembourg, seront heureuses d'avoir ici une image plus attrayante dans un dessin d'Eugène de Bonnières représentant Sainte-Beuve à neuf ans et neuf mois. Alfred Rébelliau.

E. Pilastre. *Malgaigne. Sa vie et ses idées* ; 1 vol. in-8°. — Paris, librairie Alcan, 1905.

Des circonstances de famille ont transmis à M. E. Pilastre des documents concernant la vie mouvementée du grand chirurgien Malgaigne. M. Pilastre nous présente l'homme plutôt que le professionnel. N'étant pas médecin, il se refuse à juger l'œuvre; mais, en citant les extraits des notices publiées sur Malgaigne depuis sa mort et en réunissant les jugements ainsi portés par ses confrères, il marque suffisamment l'importance de ses travaux. Dans les sciences médico-chirurgicales, les progrès accomplis, en devenant rapidement classiques, perdent en même temps

la marque de leur paternité : aussi la partie du livre de M. Pilastre concernant les principaux progrès chirurgicaux dus à Malgaigne sera-t-elle utilement lue par ceux dont la pratique en bénéficie actuellement.

Né en Lorraine en 1806, Malgaigne vient à Paris en 1826, et, trop pauvre pour faire des études de médecin civil, il entre au Val-de-Grâce en 1828. Il démissionne bientôt, mais cependant en 1831 il accepte de rentrer dans l'armée pour organiser les ambulances de la Pologne, alors révoltée contre la Russie. Revenu en France, il devient critique scientifique de plusieurs journaux, puis chirurgien des hôpitaux et agrégé en 1835. Ses grands succès comme chirurgien datent de cette époque.

Cependant sa profession ne suffisait pas à occuper toute son activité. Dans sa jeunesse, il avait tenté quelques essais littéraires; aussi met-il ses tendances d'écrivain au service de l'histoire de la chirurgie. Humaniste, il fait connaître les documents scientifiques épars dans les textes de l'antiquité : l'un de ses ouvrages traite des 145 blessures décrites dans Homère. Il se prend même, outre ses études latines et grecques, à vouloir apprendre l'hébreu, moins encore par curiosité chirurgicale que théologique.

Son édition d'Ambroise Paré a puissamment contribué à faire connaître le génie de cet initiateur de la chirurgie française. Mais, lorsque Malgaigne compose la biographie de certains médecins qui furent ses contemporains, il témoigne parfois d'une grande partialité. Tel jugement sur Dupuytren est rectifié à juste raison par M. Pilastre. Ici le manque de recul historique est favorisé par le caractère de polémiste qui est celui de Malgaigne. On en trouve une preuve nouvelle dans le procès qu'il eut à débattre avec son confrère Jules Guérin.

Ce caractère combatif devait conduire Malgaigne à la politique. Un jour, il préside occasionnellement à Paris une assemblée à laquelle il était venu en simple curieux... et quelques jours plus tard il est nommé député. — La Révolution de 1848 interrompt son avenir parlementaire.

C'est ainsi que l'illustre chirurgien nous apparaît, grâce à M. Pilastre, également historien, polémiste et orateur. F. D.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Élection. Le 8 juin l'Académie a élu par 21 suffrages M. Lamy, en remplacement de M. Guillaume, décédé. M. Maurice Barrès a obtenu 12 suffrages et M. Bergerat 2; bulletin blanc 1.

Le premier prix Gobert (9,000 francs) a été décerné à M. Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française;* le deuxième prix (1,000 francs) a été décerné à M. A. Lebey, *Le connétable de Bourbon* (*1490-1527*).

Le prix Thérouanne (4,000 francs) a été partagé de la façon suivante : deux prix de 1,000 francs décernés à M. Guiraud, *Études économiques sur l'antiquité*, et à M. Chatelain, *Le surintendant Nicolas Foucquet;* quatre prix de cinq cents francs décernés à M. Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France* (*1655-*

1672); à M. Morvan, *Le soldat impérial* (*1800-1814*); à M. Servières, *L'Allemagne française sous Napoléon Ier*, et à M. Francus, *Notes et documents historiques sur les Huguenots du Vivarais* (*1562-1598*).

Le prix Halphen (1,500 francs) a été partagé en trois prix de 500 francs décernés à M. le colonel Bourdeau, *Le Grand Frédéric*, à M. de Lartigue, *Monographie de l'Aurès*, et à M. Merki, *La reine Margot et la fin des Valois*.

Le prix Furtado (1,000 francs) a été décerné à M. le général Frey, *L'armée chinoise. Français et alliés au Pe-Tchi-Li*.

Le prix Bordin (3,000 francs) a été partagé de la façon suivante : un prix de 1,000 francs à M. Paul Decharme, *La critique des traditions religieuses chez les Grecs, des origines au temps de Plutarque*; quatre prix de 500 francs à MM. Bossert, *Schopenhauer ;* Émile Dard, *Le général Choderlos de Laclos* (*1741-1803*); René Canat, *Du sentiment de la solitude morale chez les romantiques et les parnassiens ;* Charles Ab-der-Halden, *Études de littérature canadienne française*.

Le prix Guizot (3,000 francs) a été partagé de la façon suivante : un prix de 2,000 francs à M. Doumergue, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps ;* un prix de 1,000 francs à M. Edmond Biré, *Armand de Pontmartin, sa vie et ses œuvres*.

Prix Montyon. L'Académie a décerné sur cette fondation un prix de 1,500 francs, sept prix de 1,000 francs et vingt et un prix de 500 francs. Nous citerons seulement ici les titres des ouvrages couronnés se rapportant aux études historiques. Prix de 1,000 francs : *L'Ombrie*, par M. Schneider; *Dominique Larrey*, par M. Triaire; *Algérie-Sahara-Soudan, vie, travaux, voyages de Mgr Hacquard des Pères Blancs* (*1860-1901*), par M. l'abbé Marin. Prix de 500 francs : *Warren Hastings* (*1772-1783*), par M. Biovès; *Saint François d'Assise*, par M. Paul Henry; *Les prédicateurs français dans la première moitié du XVIIIe siècle*, par M. l'abbé Candel; *Histoire du sonnet en France*, par M. Jasinski; *Études sur l'Afrique*, par M. H. Dehérain; *Souvenirs du général Championnet*, par M. Maurice Faure; *La campagne de Marengo*, par M. le commandant de Cugnac.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. M. Adolf Mussafia, correspondant étranger de l'Académie depuis 1876, est décédé à Florence le 7 juin 1905. Il avait été professeur de philologie romane à l'Université de Vienne.

— M. Henri Suso Denifle, correspondant étranger de l'Académie depuis 1897, est décédé à Munich le 10 juin 1905. Né le 16 janvier 1844 à Imst (Tyrol), il entra en 1861 dans l'ordre des Dominicains; en 1883, il fut nommé sous-archiviste du Vatican.

Communications. 2 juin. M. Daumet fait un exposé sur les fouilles de M. Bigot au *Circus maximus*.

— M. Salomon Reinach lit un mémoire sur l'Artémis arcadienne en Gaule. Il montre qu'une des faces de l'autel de Savigny (Côte-d'Or) offre l'image de Diane tenant une torche d'une main et deux serpents de l'autre. Or cette représentation est unique dans l'art antique et elle correspond exactement à la description d'une statue de la même déesse que Pausanias vit à Lycosura en Arcadie. Comme, d'autre part, plusieurs des divinités représentées sur l'autel de Savigny sont des copies de

statues archaïques conservées à Rome, il est probable qu'il existait dans cette ville une vieille Diane arcadienne tenant des serpents. On peut alléguer à l'appui de cette hypothèse la part assignée au roi arcadien Évandre dans la légende des origines de Rome et l'identité reconnue par les anciens des Lupercales de Rome avec les fêtes dites Lykeia de l'Arcadie. Le type arcadien de la déesse tenant deux serpents est lui-même une survivance du motif de la déesse aux serpents dont M. Evans a trouvé des exemplaires à Cnossos, en Crète, et qui aurait passé de Crète en Arcadie, d'Arcadie à Rome et de Rome en Gaule.

— M. Hamy donne lecture d'un rapport sommaire envoyé de Mopti par M. le lieutenant Desplagnes, résumant les résultats de la mission qui lui avait été confiée sur les crédits de la fondation Benoît-Garnier. M. Desplagnes a fouillé un grand tumulus à El-Ouabodji, établi la distribution géographique des monuments du même genre dans la région du Niger moyen, décrit un certain nombre d'ateliers néolithiques dans les îles et sur les berges du grand fleuve et des monuments de pierre, quelques-uns fort curieux, comme les piliers sculptés en forme de têtes humaines du Tondidarou. Il a relevé enfin un certain nombre d'inscriptions rupestres et rapporté des renseignements sur les populations des îles du Niger et des montagnes de la boucle, Bozos, Habbès, Tombos, etc.

— Le colonel Gouraud, commandant des territoires du Tchad, informe l'Académie des résultats obtenus au point de vue des communications par la reconnaissance de la voie Niger-Bénoué-Toubouri-Logone-Tchad, accomplie par le commandant Lenfant, grâce à la subvention prélevée sur la fondation Benoît-Garnier.

— M. Clermont-Ganneau communique à l'Académie la reproduction d'un papyrus en langue araméenne et en caractères hébraïques, premier spécimen du genre qu'on ait encore découvert en Égypte. Ce texte, relatif à un marché de denrées agricoles, n'est pas antérieur à l'époque romaine.

— M. Philippe Berger expose les travaux du Congrès des orientalistes, qui s'est tenu à Alger en avril 1905, et auquel il s'était rendu comme délégué de l'Académie. La réunion du Congrès des orientalistes et des sociétés savantes avait amené dans cette ville un grand nombre de membres de l'Institut, ainsi que des savants anglais et allemands. On y remarquait aussi beaucoup de représentants du monde musulman de l'Algérie. Plusieurs savants des medersas ont fait en arabe ou en français des communications dont le Coran formait le principal objet. M. Barbier de Meynard a entretenu l'assemblée de la prochaine publication du Coran par les soins du gouvernement français et a montré un spécimen de cette édition, information qui a reçu le meilleur accueil de la part des Musulmans et des Européens. M. Philippe Berger termine sa communication par quelques renseignements sur les fouilles récemment accomplies dans l'Afrique du Nord, notamment dans la curieuse nécropole phénicienne de Mahedia.

— M. Noël Valois, étudiant la pragmatique sanction dite de « saint Louis », cherche non pas tant à démontrer la fausseté de ce fameux document si longtemps invoqué en faveur des doctrines gallicanes et dont les savants s'accordent aujourd'hui à reconnaître le caractère apocryphe, qu'à préciser l'époque de sa composition et de son apparition. Produit pour la première fois dans l'assemblée de Chartres de 1450, il était déjà connu vers 1445 de Gérard Machet, évêque de Castres et confesseur du roi; il doit avoir été forgé vers cette date par quelque secrétaire désireux de complaire aux prélats gallicans. Bien que l'effet produit par ce faux ait été considé-

rable, quelques esprits clairvoyants, notamment dans l'Université, semblent avoir dès le début conçu des doutes sur l'authenticité de l'acte attribué à saint Louis.

— M. Héron de Villefosse communique les photographies de dix figurines en terre cuite découvertes dans une nécropole punique en avril 1905.

16 juin. M. Alfred Croiset lit une note de M. Théodore Reinach, qui propose une nouvelle interprétation d'une inscription gréco-araméenne découverte par M. Grenard à Aghatcha-Kalé (Petite Arménie) et récemment communiquée par M. Cumont.

23 juin. M. de Mély communique une étude sur la signature des peintres primitifs.

— M. Leger continue l'étude des œuvres littéraires russes du moyen âge relatives aux invasions tartares. Il analyse le morceau intitulé : « Récit de l'expédition d'outre-Don », qui célèbre la victoire remportée par les Russes à Koulikovo en 1380.

30 juin. M. Heuzey fait connaître deux monuments qui appartiennent à l'archéologie de la Palestine (région de Saint-Jean-d'Acre et du Mont-Carmel). Le premier est une porte en pierre, provenant d'une chambre sépulcrale. Cette porte est couverte d'une décoration géométrique et architecturale, qui rappelle à beaucoup d'égards celle des ossuaires juifs. Parmi les ornements figure la représentation d'un chandelier qui, sans doute par suite de la distraction du sculpteur, a non pas sept, mais neuf branches. Le second monument est le linteau d'une grotte sépulcrale, portant une inscription grecque de basse époque, ainsi conçue : *Lieu (de sépulture) de Namôsas, fils de Mandamos, clarissime, comte (comes) et légat.*

Il s'agit d'un haut personnage de l'administration, évidemment de race juive.

— M. Frantz Cumont communique deux inscriptions relevées par des pierres milliaires sur la route de Zéla à Sébastopolis-du-Pont. Elles apprennent le nom d'un nouveau légat de Cappadoce, Q. Iulius Proculeianus, qui fit restaurer les voies militaires de sa province, en 231 ap. J.-C., sous Alexandre Sévère, au moment de l'invasion des Perses en Asie Mineure.

— M. Maurice Croiset communique un mémoire sur *L'ordre des aventures d'Ulysse dans l'Odyssée.* Il montre que cet ordre est déterminé par des raisons qui tiennent à la nature même des événements racontés de telle sorte qu'il n'aurait pu être interverti ni modifié.

Le prix Jean Reynaud (10,000 francs) a été décerné à Mme veuve Émile Legrand, en souvenir des travaux de son mari sur la langue et la littérature néo-helléniques [1].

Le premier prix Gobert (9,000 francs) a été décerné à M. Delaville Le Roux, le deuxième prix (1,000 francs) à M. Alfred Richard.

[1] Émile Legrand, né à Fontenay-le-Marmion, le 30 décembre 1841, s'était, pour ainsi dire, formé seul; mais il avait montré tant d'application, il avait apporté tant de persévérance à ses études, qu'il avait réussi à se placer au premier rang. La *Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue hellénique*, la *Bibliothèque grecque vulgaire* et, par-dessus tout, la *Bibliographie hellénique des XVIe et XVIIe siècles* sont des publications du plus haut intérêt, qui nous ont révélé une foule d'œuvres inconnues. Les notices que le bibliographe a consacrées aux auteurs eux-mêmes sont des modèles de critique patiente et consciencieuse.

Legrand a été enlevé à la science le 28 novembre 1903. Sa réputation était universelle, et pourtant jamais il n'avait obtenu ni même sollicité les honneurs; l'Académie a voulu les accorder à sa mémoire. Ém. P.

Concours des antiquités nationales. Première médaille : *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine; Les fouilles du Mont-Beuvray*, par M. Joseph Déchelette. Deuxième médaille : *Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay*, par M. Clouzot. Troisième médaille : *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, par M. l'abbé Métais. Première mention : *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines de Saint-Victor de Paris*, par M. Fourier-Bonnard. Deuxième mention : *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angely*, par M. Georges Musset. Troisième mention : *Étude sur les portraits imagés au XIIe siècle*, par M. Fleury. Quatrième mention : *Le Liber testamentum Sancti Martini de Campis*, par M. J. Depoin. Cinquième mention : *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues*, par M. Falgérer. Sixième mention : *Les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard*, par M. Perrenot. Septième mention : *La justice criminelle du magistrat de Valenciennes*, par M. Bauchond.

Prix Chavée (1,800 francs). L'Académie a accordé sur le montant du prix : 1° une somme de 1,200 francs au *Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle*, de MM. Lambert et Brandin; 2° deux encouragements de 300 francs, l'un au *Glossaire vosgien*, de M. Haillaut, l'autre au manuscrit portant la devise « Labor improbus » et intitulé : *Le patois savoyard du canton de Doufaine.*

Le prix Allier d'Hauteroche (1,000 francs) a été partagé également entre M. A. Blanchet, *La numismatique gauloise*, et M. Svoronos, *Les monnaies des Ptolémées.*

Le prix Stanislas Julien (1,500 francs) a été décerné à M. Wieger, *Rudiments du parler chinois.*

Le prix Bordin (3,000 francs) a été partagé de la façon suivante : un prix de 2,000 francs à M. Glotz, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*; un prix de 1,000 francs à M. Audollent, *Carthage romaine.*

— MM. Macler et l'abbé Chabot ont été nommés auxiliaires de l'Académie.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Donation. M. Lannelongue, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des Sciences d'une rente de 2,000 francs, pour fonder un prix qui sera donné annuellement au choix de l'Académie et sur la proposition de la Commission administrative centrale à une ou deux personnes au plus, dans l'infortune, appartenant elles-mêmes, ou par leur mariage, ou par leurs père et mère, au monde scientifique et de préférence au milieu scientifique médical. Ce prix portera le nom de *Fondation Lannelongue.*

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Élection. L'Académie a élu le 11 juin un membre dans la Section de sculpture, en remplacement de M. Jules Thomas, décédé. La Section présentait, en première ligne, M. Injalbert; en seconde ligne, M. Tony Noël; en troisième ligne, M. de Saint-Marceaux; en quatrième ligne, M. Gardet; en cinquième ligne, M. Peynot. A cette liste l'Académie avait ajouté les noms de MM. Antonin Carlès, Verlet, Hugues, Lombard et Michel. Au premier tour de scrutin, M. Injalbert a obtenu 11 suffrages; M. Tony Noël, 1; M. de Saint-Marceaux, 6; M. Gardet, 3; M. Peynot, 2; M. Verlet, 5; M. Carlès, 2; M. Hugues, 1; M. Lombard, 2. Au deuxième tour, M. Injalbert a obtenu 16 suffrages; M. Tony Noël, 1; M. de Saint-Marceaux, 9; M. Gardet, 4; M. Peynot, 1; M. Verlet, 1; M. Carlès, 1. Au troisième tour, M. In-

JALBERT a été élu par 19 suffrages; M. Tony Noël en a obtenu 1; M. de Saint-Marceaux, 8; M. Gardet, 4; M. Peynot, 1.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Une statue de M. Jules Simon, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie, a été inaugurée le 25 juin, à Lorient. M. Georges Picot a prononcé un discours au nom de l'Académie.

Le prix Drouyn de Lhuys (3,000 francs) a été décerné à M. Richard Waddington, *Histoire diplomatique et militaire de la guerre de Sept ans.*

Le prix Le Dissez de Penanrun (2,000 francs) a été décerné à M. Lacour-Gayet pour l'ensemble de ses travaux d'histoire.

SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT.

Nécrologie. M. JULIA PINGARD, chef du secrétariat de l'Institut, est décédé à Créteil (Seine) le 15 juin 1905. Né le 19 avril 1829, chef adjoint du secrétariat depuis le 22 décembre 1848, et chef titulaire depuis le 1er juillet 1885, à la mort de son père, M. Pingard était depuis longtemps chargé de l'administration financière du *Journal des Savants*. Prié par le Comité lors de la fondation de la «nouvelle série» de conserver ses fonctions, il ne cessa de donner au *Journal* jusqu'à ces dernières semaines un concours aussi modeste que dévoué. Nous ressentons donc tout particulièrement la perte que vient de faire l'Institut. H. D.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADÉMIES.

PRÉPARATION D'UNE ÉDITION COMPLÈTE DES ŒUVRES DE LEIBNIZ.

La Commission chargée par les Académies des Sciences et des Sciences morales et politiques de l'Institut de France de collaborer à la préparation de l'édition inter-académique des œuvres de Leibniz prie Messieurs les directeurs de bibliothèques et Messieurs les propriétaires de collections particulières de France, Angleterre, Amérique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Russie, qui posséderaient des manuscrits de Leibniz ou d'écrits adressés à Leibniz, de vouloir bien les lui indiquer.

Adresse : Comité Leibniz, Institut de France, Paris.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

BAVIÈRE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE MUNICH.

CLASSE DE PHILOSOPHIE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 2 janvier 1904. Muncker, *Les remaniements dramatiques du «Pervonte» de Wieland.* Étude portant principalement sur le livret de Kotzebue (1814). — Muncker, *Sur quelques romances de Heine :* sources et rapports avec les ballades.

Séance du 6 février. K. Krumbacher, *Un nouveau manuscrit de Digenis Akritas :* manuscrit de l'Escurial, qui présente un remaniement voisin du texte d'Andros, mais moins intéressant que celui des quatre manuscrits connus.

Séance du 5 mars. E. Schlagintweit, *Catalogue des manuscrits tibétains de la Bibliothèque du Royaume à Stuttgart :* vingt-deux numéros. — Meiser, *Contributions critiques aux lettres du rhéteur Alciphron :* date, valeur et langue des lettres; rapports avec Lucien. Lucien peut aider à en établir le texte; exemples pour les deux premiers livres.

Séance du 7 mai. G. Herbig, *Travaux préparatoires à un Corpus inscriptionum etruscarum :* résultats d'un voyage en Italie. — Ad. Roemer, *Notes sur la critique et l'exégèse d'Homère, Euripide, Aristophane et des anciens interprètes :* valeur du commentaire d'Aristarque sur Homère; la comédie de parodie mythologique chez les Grecs; les scoliastes de Sophocle et d'Aristophane. — A. Sandberger, *Messe en ut mineur.* Attribuée à Mozart, elle est sûrement apocryphe.

Séance du 4 juin. O. Crusius, *Les nouvelles découvertes de papyrus :* sur Hérondas, les mimes (où les enfants jouent un rôle de *putti* comme dans l'art du même temps), les papyrus magiques (les tentatives de Dieterich pour retrouver des débris de liturgies dans les papyrus, Clément d'Alexandrie, Apulée, Lucien, Hésychius, sont contestables), choliambes de Phénix de Colophon, fragments de romans, etc.

Séance du 2 juillet. Herbig, *Quelques inscriptions étrusques nouvelles publiées par A. Torp et G. Herbig.* Environ 60 textes contenant 200 mots. — Schlagintweit, *Une adresse au Dalai Lama à Lhassa, en 1902, pour obtenir des catalogues de livres conservés dans les monastères bouddhiques.* — W. Schmidt, *Principes de phonétique de la langue khasi, dans ses rapports avec les langues mon-khmer.* — A. Furtwängler, *Additions :* 1° sur l'offrande des Athéniens à Delphes; 2° sur les temples de l'Acropole (conséquences de la nouvelle thèse de Dörpfeld); 3° sur le trophée d'Adamklissi (nouveaux arguments en faveur de la date proposée, le temps d'Auguste).

CLASSE D'HISTOIRE.

Séance du 2 janvier 1904. Von Rockinger, *Le «Deutschenspiegel» ou «Schwabenspiegel» dans ses rapports avec les sermons de Berthold de Ratisbonne.* Recherches littéraires et chronologiques. — R. Pöhlmann, *L'histoire de la polémique politique dans l'antiquité.* Les pamphlets *ad Caesarem* peuvent nous servir pour mieux définir ce qu'était l'œuvre des publicistes anciens dans la période de transition de la République à l'Empire.

Séance du 6 février. Prutz, *Le privilège de l'exemption accordé à l'Ordre des Hospitaliers.* L'ensemble des privilèges le soustrayait à l'autorité de l'Église au spirituel et au temporel d'une manière à peu près complète et lui donna une prépondérance qui finit par lui attirer de grandes inimitiés; recherches faites principalement d'après les archives de l'ordre à Malte.

Séance du 5 mars. Riggauer, *Petites contributions à la numismatique ancienne.* Bronze de Kremna (Pisidie) avec Harpocrate; tétradrachme nouveau style d'Athènes, avec la triple Hécate; dioboles inconnus d'Apollonia Pontica; trouvailles faites en Bavière. — Doeberl, *La Bavière et le soulèvement de l'Allemagne contre Napoléon Ier.* L'attitude du peuple se prononçait contre Napoléon, dès avant le désastre de Russie; elle s'accentua encore plus dans la suite. Étude de la situation d'après les archives bavaroises.

Séance du 7 mai. Von Rockinger, *Au temps de la constitution du droit féodal de l'Empire.* Suite des études sur Bertold de Ratisbonne. — Quidde, *La date de naissance de l'empereur Sigismond.* Il la plaçait lui-même entre le 22 septembre et le 25 octobre 1369; on la fixe ordinairement au 14 ou 15 février 1368. Les deux dates présentent des difficultés et des avantages.

Séance du 4 juin. Traube, *Petits fragments de parchemin avec onciale du Ve siècle.* Restes de l'archétype de la IVe décade de Tite-Live, à Bamberg; quelques chapitres des livres XXXIII et XXXIV; découverte très importante pour la critique du texte. — Grauert, *Jordan d'Osnabrück et Alexandre de Roes :* au premier il faut attribuer le *Tractatus de praerogativa romani imperii;* au second, la *Noticia saeculi* et le poème satirique connu sous le nom de Pavo. Alexandre était chanoine à Notre-Dame-de-Cologne. — Von Reber, *La correspondance artistique entre le prince royal Louis (roi Louis Ier) et l'inspecteur ou directeur de la galerie, G. Dillis.*

Séance du 2 juillet. Traube, *Jean-Baptiste Maugérard* (avec la collaboration de R. Ehwald). Notice sur un ancien bénédictin, chargé d'inspecter les bibliothèques de la région du Rhin, au commencement du XIXe siècle, et qui a contribué grandement à la dispersion de ces dépôts, principalement Epternach, Saint-Maximin-de-Trèves. — Traube, *L'anonymus Cortesianus.* Fragment découvert par M. Cortese d'un historien romain : c'est une falsification. — Brentano, *L'origine du capitalisme moderne.* Pour résoudre la question, il faudrait une étude attentive de l'époque byzantine.

PRUSSE.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE GOETTINGUE.

CLASSE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

Séance du 14 mai 1904. J. Geffcken, *Les Acta Apollonii.* Ces actes de martyr sont apocryphes aussi bien que le rapport d'Eusèbe. Leur but était de mettre le gouvernement romain en contradiction avec lui-même. Ils constituent de plus un morceau apologétique et nous donnent sur l'histoire du christianisme au IIe siècle des renseignements aussi intéressants que les oracles sibyllins et les faux édits d'empereurs. — F. Leo, *Didyme Περὶ Δημοσθένους.* A propos de l'édition *princeps* donnée par Diels et Schubart. Ce commentaire n'est pas plus un commentaire suivi que celui d'Asconius. Tous deux prennent des points particuliers qu'ils expliquent. La forme du titre est à considérer : un titre de ce genre peut donc avoir été celui d'un commentaire. Cela est de conséquence pour un certain nombre d'œuvres perdues.

Séance du 23 juillet. E. Schwartz, *L'églogue de Théocrite «Daphnis».* Rapport de cette églogue et des principales œuvres de Théocrite avec d'autres genres. Ses bergers sortent aussi bien du théâtre, de l'opéra, que de la vie réelle.

Séance du 29 octobre. R. Reitzenstein, *Un fragment de littérature hellénistique populaire,* d'après des papyrus d'Égypte. C'est une imitation des documents officiels. M. Reitzenstein en prend occasion pour attirer la curiosité des savants sur ces imitations. Il n'est pas inutile de savoir que des documents chrétiens, comme les actes de martyrs, sont les succédanés d'un genre parfaitement défini et vivant dans la littérature païenne. — E. Schwartz, *Sur l'histoire d'Athanase,* I. Étude des lettres pascales et de leurs Κεφάλαια. — J. Jolly, *Le commentaire de Viśvarûpa sur Yâjñavalkya.* Ce commentaire montre les progrès réalisés par les commentaires suivants dans le développement du droit, surtout dans les conceptions générales et dans le droit relatif aux femmes. Il est par conséquent d'une grande importance pour l'histoire.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN.

Séance du 5 mai 1904. Pischel, *Fragments du canon sanskrit des bouddhistes, provenant d'Idykutšari (Turkestan chinois).* Édition et comparaison de ces fragments avec le canon pâli. — O. Holder-Egger, *Rapport annuel sur la publication des Monumenta Germaniae historica.* Ont été publiés dans les *Scriptores*, Widukind (Waitz et Kehr); dans les *Leges, Constituta et Acta publica imperatorum et regum*, t. III, 1re partie; dans les *Antiquitates*, le tome II des *Necrologia Germaniae*, 2e partie (S. Herzberg Fränkel). État des publications en préparation. M. Traube ayant abandonné la direction des *Auctores antiquissimi* et démissionné du comité, l'édition du *Codex Salmasanus* qu'il devait donner est exclue des *Monumenta*.

Séance du 19 mai. Burdach, *La plus ancienne forme du Divan de Gœthe*, avec un appendice sur le mélange de prose et de vers dans les œuvres d'imagination. Le moyen âge présente ce mélange dans *Aucassin et Nicolette* et ailleurs. L'influence orientale n'est pas méconnaissable, par la littérature arabe et le roman érotique persan. Ce mélange remonte à l'antiquité par des œuvres alexandrines perdues et de là jusqu'à Ménippe et Méléagre, qui étaient Syriens. De cette source est dérivé un autre courant, celui des *Ménippées* de Varron, de la parodie écrite par Sénèque, de Pétrone, Martianus Capella, Boèce et de leurs imitateurs humanistes. Le point de départ dernier est l'improvisation populaire qui mêle tous les éléments, épopée et parodie, roman et lyrisme, mime réaliste et poésie. C'est ce genre qui revit, épuré, dans les dialogues de Socrate, qui reçoit une forme dramatique au théâtre et survit dans la Ménippée. — Harnack, *Un nouveau fragment des Hypotyposes de Clément d'Alexandrie.* Trouvé par M. G. Mercati dans le manuscrit *S* des évangiles (Vatican, 354). Très important pour la critique biblique, parce qu'il contient une citation de Papias. — Harnack, *La lettre du roi breton Lucius au pape Éleuthère.* Le *Liber Pontificalis* la mentionne. Il s'agit du roi d'Édesse, Lucius Aelius Septimus Megas Abgarus (Abgar IX, 179-216), converti au christianisme sous le pontificat d'Éleuthère (174-189). La mention de la Bretagne vient du nom de la citadelle d'Édesse, Birtha, altéré ici en *Brittanio*, ailleurs en *Britium* ou *Berytus* (dans l'histoire de la sépulture de Judas, fils de Jacques). Le souvenir provient probablement des *Cestes* de Jules Africain. La vérité du fait ne paraît pas douteuse.

Séance du 2 juin. Burdach, *L'origine du «Minnesang» médiéval, du roman d'amour et de l'hommage à la dame.* La poésie de cour au XIIe siècle montre une nouveauté que l'on doit rattacher à une influence orientale. La poésie de cour des Arabes et leur panégyrique de reines et de grandes dames, aussi bien que le roman érotique oriental, ont eu une grande part dans cette innovation.

Séance du 9 juin. Roethe, *Un nouveau fragment de l'épopée en moyen néerlandais «Renout van Montalbaen».* Fragment découvert à Güns (Hongrie) présentant un état plus ancien du texte. — Conze, *Rapport annuel sur l'Institut archéologique allemand.*

Paul Lejay.

Le Gérant : Eug. Langlois.

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in-4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.
Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

A M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

A la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris

JOURNAL
DES SAVANTS.

AOÛT 1905.

LES TAPISSERIES DES GOBELINS AU XVIIIe SIÈCLE.

MAURICE FENAILLE. *État général des tapisseries de la Manufacture des Gobelins, depuis son origine jusqu'à nos jours (1601-1900)*. 3e volume, Première partie (1699-1736); in-fol., 45 pl. en héliogravure. Paris, Hachette, 1905.

Le deuxième volume de cette publication, paru en 1903 [1], comprenait la période la plus brillante du règne de Louis XIV et de la Manufacture des Gobelins, de 1662 à 1699. L'avertissement placé en tête de ce volume annonçait que le tome suivant, le troisième par conséquent de l'ouvrage, puisque le premier, réservé aux débuts de la Manufacture, de 1601 à 1662, ne doit voir le jour qu'en dernier lieu, embrasserait tout le XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution. Or le texte a pris un développement si considérable que l'auteur, n'étant arrêté ni par des considérations de temps ni par des questions d'économie, a cru devoir scinder le XVIIIe siècle en deux parties, la première allant jusqu'à la fin de l'administration du duc d'Antin, la deuxième s'étendant jusqu'à la chute de la royauté. Autrement, le volume consacré au XVIIIe siècle aurait atteint des proportions tout à fait démesurées; l'ensemble dépassera 700 pages.

Cette division, imposée par la nécessité, se trouve répondre à la réalité des faits. Deux périodes bien différentes se succèdent dans l'art du XVIIIe siècle : celle de la Régence, avec les maîtres décorateurs les plus exquis de l'école française, les Watteau, les Audran, les Gillot, les Coypel, Parrocel, Oudry, Desportes; ils sont remplacés vers 1740 par les contemporains et les élèves de Boucher, de Troy, Natoire, Vien, Callet, Pierre, Lagrenée.

[1] Voir *Journal des Savants*, janvier 1904, p. 62.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Par une coïncidence fortuite, l'administration du duc d'Antin correspond à l'épanouissement d'un art exquis, dont nous trouvons dans l'histoire spéciale de la tapisserie l'éclatante manifestation. En effet, malgré la magnificence pompeuse et un peu théâtrale des grandes compositions de Le Brun et de son école, malgré les recherches voluptueuses des peintres attitrés de la marquise de Pompadour, les artistes de la Régence et de la première moitié du règne de Louis XV gardent une supériorité décorative, consacrée chaque jour par l'opinion unanime des connaisseurs. Jamais modèles de tapisserie n'ont mieux répondu à leur but, qui est de charmer et de plaire, que ces portières des *Dieux* de Claude Audran, ces *Mois grotesques* du même, exécutés peut-être avec la collaboration de Gillot et de Watteau, les scènes des *Métamorphoses*, les sujets épisodiques, un peu mièvres peut-être, exquis pourtant, de *Daphnis et Chloé*, cette incomparable série de l'*Histoire de don Quichotte*, par Charles Coypel, avec ses multiples encadrements, tous d'un goût des plus raffinés; enfin ces sujets historiques ramenés à des scènes anecdotiques tels que l'*Ambassade turque*, de Charles Parrocel, ou les *Chasses de Louis XV*, d'Oudry. Les auteurs de ces chefs-d'œuvre possédaient au plus haut degré le sens inné de la décoration. Si parfois le choix des sujets fut moins heureux quand on voulut retracer les grandes scènes religieuses de l'*Ancien* ou du *Nouveau Testament*, ou les pages classiques de l'*Iliade* et de l'*Énéide*, la période qu'embrasse le présent volume doit malgré tout être considérée comme l'âge d'or de la tapisserie française. Boucher lui-même n'égalera pas les inventions de Claude Audran, de Charles Coypel et de leurs collaborateurs.

Le volume qui vient de paraître énumère seulement seize tentures différentes, et encore cinq ou six dans le nombre, comme les *Termes*, les *Chancelleries*, la portière de *Diane*, les *Armes de France*, le *Dais royal*, n'offrent-elles qu'un médiocre intérêt et ne méritent-elles pas de retenir l'attention.

Les autres se partagent en deux séries distinctes : les tapisseries-tentures et les tapisseries-tableaux. Sans doute, les huit compositions de l'*Ancien Testament* par Antoine Coypel ou du *Nouveau Testament* par Jouvenet et Restout, comme les sujets de l'*Iliade*, prouvent beaucoup de science et de talent; mais combien les sujets purement décoratifs l'emportent sur ces quelque peu théâtrales scènes historiques ou religieuses! Le public ne s'y est pas trompé; et ce sont les portières des *Dieux* d'Audran, ce sont les *Don Quichotte* de Coypel qu'on redemande et qu'on recopie, sans jamais s'en fatiguer, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Les seize tentures décrites par M. Fenaille dans le présent volume ont

fourni en tout 776 pièces de tapisserie; les deux suites des portières des *Dieux* et de *Don Quichotte* entrent à elles seules dans ce total pour 450 tapisseries, soit 235 répétitions des huit compositions d'Audran et 215 des vingt-huit sujets où Charles Coypel a raconté avec tant d'humour les aventures du chevalier de la Manche.

Les portières des *Dieux* ne comptaient en tout que huit sujets différents. L'exécution d'une portière, vu ses dimensions restreintes, exigeait peu de temps; aussi les remettait-on sur le métier dès qu'on manquait de modèles nouveaux, cas qui se présentait souvent. C'est ainsi que, de 1699 à 1789, on constate 235 répliques des huit Dieux de la fable symbolisant les Éléments et les Saisons : Vénus, le Printemps; Cérès, l'Été; Bacchus, l'Automne; Saturne, l'Hiver; Junon, l'Air; Diane, la Terre; Neptune, l'Eau; Jupiter, le Feu. Une figure centrale, posée sur un nuage, est entourée de couronnes, de baldaquins, de rinceaux, d'animaux, d'accessoires. L'auteur de ces compositions, qui rencontrent encore aujourd'hui le plus vif succès quand il en passe en vente, est Claude Audran, neveu de Gérard Audran le graveur, peintre trop oublié, comme tant d'artistes modestes d'un grand mérite, dont la riche imagination et le goût consommé exercèrent la plus heureuse influence sur l'art de son temps. S'il fut le principal créateur de ces portières des *Dieux* et des *Mois grotesques* par bandes, qui comptent parmi les plus exquises créations du goût français, il eut certainement recours, M. Fenaille n'a garde de l'oublier, à la collaboration de plusieurs de ses contemporains les plus illustres. Ainsi son ami François Desportes se chargea des animaux, tandis que Watteau, à peine sorti de l'atelier de Gillot, prenait sans doute part à l'exécution des arabesques et des figures accessoires.

Ces répétitions incessantes des mêmes panneaux dans les ateliers de haute et de basse lisse eurent bien vite raison des modèles qu'il fallut réparer ou repeindre entièrement à diverses reprises. De là, des variantes nombreuses, notées avec soin par l'historien des tapisseries, car elles servent à déterminer la date des pièces. Des changements importants furent aussi apportés à la coloration des fonds; on les variait à l'infini, ce qui ne laisse pas que d'introduire de grandes confusions dans le classement des diverses séries. Il a fallu des prodiges de patience et de soin pour débrouiller ce chaos et pour suivre à la piste chaque pièce depuis son origine jusqu'à nos jours. Sans la photographie un pareil travail d'identification n'eût guère été possible, car aucune des suites étudiées dans ces deux premiers volumes ne présente autant de complications que celle-ci.

La peine que s'est donnée M. Fenaille se justifie et par le mérite des œuvres elles-mêmes, et par leur valeur commerciale sans cesse croissante. Une portière des *Dieux* valait, à l'époque de son exécution, deux ou trois mille livres; on en donne aujourd'hui cinquante ou soixante mille francs au moins. C'est ainsi que notre grande Manufacture nationale a créé des richesses d'une valeur incalculable. On les a gaspillées ou détruites sans ménagement, et c'est à peine si, aujourd'hui même, on commence à prendre quelques précautions pour la conservation d'œuvres d'art très compromises. M. Fenaille rend un immense service en nous édifiant, comme il a su le faire au prix de recherches immenses, sur l'origine et la date de ces tentures trop longtemps considérées comme des accessoires insignifiants d'un mobilier banal, comme de simples articles d'ameublement.

Le chapitre qu'il a consacré à la tenture de *Don Quichotte*, à ses modèles et aux entourages successifs des scènes du roman, mérite une attention spéciale. Certains points étaient acquis. On savait que les peintures conservées à Compiègne étaient de Charles Coypel; mais on pensait que les premiers modèles, ceux de 1714 et des années suivantes, avaient été peints par le père de Charles, par Antoine. M. Fenaille établit que Charles Coypel a seul travaillé aux vingt-huit compositions livrées aux Gobelins de 1714 à 1753. Si l'auteur des scènes historiques était connu, on était moins fixé sur le nom des dessinateurs de ces délicieux entourages qui font de la tenture de *Don Quichotte* un véritable chef-d'œuvre. À force de compulser les *Comptes des Bâtiments*, les manuscrits de la Bibliothèque, les papiers de la Manufacture, M. Fenaille est parvenu à classer les différentes séries et à retrouver les noms de presque tous les collaborateurs de Coypel. C'est d'abord Blain de Fontenay, peintre de fleurs et de paysages, élève de Monnoyer, auteur du premier entourage dont le marquis de Vennevelle possède la série complète et unique. Pour les autres encadrements M. Fenaille cite les noms de P.-J. Perrot, peintre pour les ornements aux Gobelins (1734), puis de Jean-Marc Ladey, peintre de fleurs à la Manufacture; après eux, on rencontre Louis Tessier et Jacques, enfin Lemaire le cadet, tous bien oubliés aujourd'hui, mais dont divers modèles, encore conservés dans les magasins, permettent d'apprécier l'incontestable mérite. Ils ne quittaient guère le faubourg Saint-Marcel, inconnus de leurs contemporains, laissant à leur mort leur famille dans le besoin, et ils créaient de véritables merveilles de goût et d'invention. On a des recueils de fleurs et d'ornements gravés par Tessier, dignes d'être comparés à ce que le XVIIIe siècle a produit de plus précieux dans ce genre.

Il n'a pas fallu à l'auteur moins de cent trente pages pour énumérer, décrire, commenter ces tapisseries de *Don Quichotte*. Mais aussi on sait exactement, grâce à lui, de quel atelier chaque pièce provient, à qui elle était destinée, quelles vicissitudes elle a traversées et, si elle existe encore, dans quelle collection elle est conservée aujourd'hui, soit en France, soit à l'étranger. Aucun détail ne manque; les sommes payées pour chaque tableau, la date de la livraison, les reproductions par la gravure, le prix des neuf alentours différents, leur date, leurs auteurs, leur destination, tout est noté méthodiquement, avec une science impeccable. Il est bien rare que M. Fenaille se trouve dans la nécessité d'avouer que ses recherches sont restées sans résultat, et quand il en arrive là, il faut qu'il ait épuisé toutes les sources d'information.

La mention des tapisseries conservées dans les collections princières de l'étranger est une des innovations les plus heureuses de l'ouvrage. L'auteur nous fait connaître de la sorte les trésors perdus pour notre pays, mais ayant, par contre, répandu dans le monde entier la réputation de notre Manufacture nationale. Ainsi diverses séries du *Don Quichotte* sont éparses entre les collections royales de Madrid, de Stockholm, de Berlin; d'autres se trouvent en Angleterre chez le duc de Rutland, d'autres encore à Saint-Pétersbourg. On imagine combien il a fallu de démarches, de correspondances, pour arriver à ces constatations. Il n'existe que deux suites complètes des *Chasses de Louis XV*; la plus belle et la mieux conservée fait partie des musées de Florence. On trouve des pièces de la suite des Opéras en Suède dans les collections particulières. C'est tout juste si la France en a conservé une série entière.

Les deux tentures les plus curieuses de cette période, au point de vue historique, l'*Ambassade turque*, de Charles Parrocel, et les *Chasses de Louis XV*, par Oudry, ont gardé la trace d'une tentative qui n'eut pas de suites. Le duc d'Antin avait songé un moment à demander aux artistes une imitation de l'*Histoire du Roi*, exécutée sous Louis XIV. Les deux pièces uniques de l'*arrivée* et du *départ de l'Ambassade turque* venue à Paris en 1721 furent le début d'une illustration par la tapisserie du règne de Louis XV. On ne trouva plus tard à y joindre que des scènes de chasse dans les forêts de Compiègne et de Fontainebleau. Le rapprochement de ces épisodes cynégétiques et des campagnes ou autres événements solennels du règne précédent marque bien la différence des deux époques et le caractère particulier des deux souverains.

Bien curieuse aussi est l'histoire des *Mois grotesques*, une des plus délicieuses créations de Claude Audran, tenture unique dans l'art et exé

cutée une fois seulement avec les bordures aux L et aux dauphins, accusant nettement sa destination. Composée pour l'appartement occupé par le Grand Dauphin dans le château de Meudon en 1709, elle ne nous est parvenue qu'incomplète; les trois derniers mois, octobre, novembre, décembre, ont disparu. Quant aux copies de MM. Bischoffsheim, Boucheron et du palais Giovanelli, il leur manque l'encadrement de la tenture officielle et cette lacune diminue singulièrement le caractère et la valeur de ces répétitions. Il faut ajouter que le tissage de cette bordure double la durée du travail.

Cinquante-trois héliogravures, représentant 72 tapisseries, accompagnent cette première partie du XVIIIe siècle; la seconde partie en comptera autant. Ces illustrations sont bien utiles pour faire comprendre les descriptions; elles permettent de distinguer nettement les modifications incessantes apportées à chaque tenture au cours du siècle.

Cet ouvrage magnifique constituera, quand il sera achevé, le plus beau monument consacré à l'illustration de l'art de la tapisserie, et il offre ce caractère singulier d'avoir été conçu et exécuté par un simple particulier, alors que des projets de publications pouvant compter sur le concours de puissants États, comme celle dont M. le comte de Valencia avait formé le plan pour les tapisseries de la couronne d'Espagne, n'ont pu aboutir.

La deuxième partie de ce troisième volume ne sera pas moins importante que la première. Elle énumérera, en effet, les tentures d'*Esther* et de *Jason*, en sept pièces chacune, d'après Jean-François de Troy, un des plus grands succès du siècle; l'*Histoire de Cléopâtre et de Marc Antoine*, par Natoire; les *Amours des Dieux* et les *Pastorales*, de Boucher, et les autres compositions du même maître; les scènes d'opéra, de comédie et de tragédie; puis viendront les portraits de Louis XV et de Louis XVI; les *Costumes turcs* d'Amédée Van Loo; les *Quatre Saisons* de Callet; enfin l'*Histoire de Henri IV* de Vincent et les scènes de l'*Histoire de France*, d'après Berthélemy, Durameau, Suvée, Ménageot, Lebarbier. M. Fenaille arrive ainsi sensiblement à la tapisserie-tableau, dont le goût prédominera pendant presque tout le XIXe siècle et portera un coup funeste à la prospérité d'une des plus belles industries artistiques de la France.

J. GUIFFREY.

CORRESPONDANCE DE VOLTA ET DE VAN MARUM.

La correspondance de A. Volta et M. van Marum, publiée par J. Bosscha. 1 vol. in-8°. Leyde, A. W. Sijthoff, 1905.

Alexandre Volta, patricien de Côme, professeur de physique expérimentale à l'Université de Pavie, vint à Harlem à la fin de novembre 1781, y visita la collection d'histoire naturelle de la Société hollandaise des sciences, dont van Marum était directeur depuis 1777; il passa presque tout l'hiver à Paris, le printemps et l'été en Angleterre et à Spa, parcourut diverses provinces de France et ne rentra en Italie qu'en octobre 1782. Il y trouva une lettre de van Marum, datée du mois d'août, lui proposant d'être reçu comme membre de la Société hollandaise des sciences. C'est par la réponse de Volta que débute cette correspondance, sur un ton un peu cérémonieux au début, puis de plus en plus amical; elle se poursuit, avec toute la régularité que permettaient les guerres de la Révolution, jusqu'en 1802, toute pleine, à partir du 30 août 1792, du récit des expériences de plus en plus précises de Volta sur l'électricité de contact, de la discussion avec Galvani, de l'invention de la pile et de la comparaison de ses effets avec ceux des machines électriques et en particulier de la grande machine du Musée Teyler, construite par van Marum.

Rien n'est plus passionnant pour un physicien que la lecture d'une telle correspondance entre un inventeur de génie et un correspondant éminent, surtout lorsqu'elle est commentée d'une manière complète et judicieuse, comme l'a fait M. Bosscha, dont les notes reconstituent l'histoire entière de l'admirable découverte de Volta.

M. Bosscha, qui est actuellement secrétaire de la Société hollandaise des sciences, put, vers 1887, retrouver, par l'entremise de MM. de Vries, non seulement la correspondance très volumineuse et très étendue de van Marum, mais encore tous ses manuscrits, vainement cherchés aux archives du Musée Teyler. Quel qu'en fût l'intérêt, il avait dû en différer l'étude approfondie; toute son activité, toutes les disponibilités budgétaires de la Société étaient engagées pour de nombreuses années dans la publication des œuvres complètes de Christian Huyghens.

Mais l'*Istituto reale* de Milan, qui prépare une édition des œuvres complètes de Volta, ayant remarqué des lacunes considérables dans les lettres de van Marum à Volta, et encore plus dans les minutes des

réponses de ce dernier, fut amené à demander des renseignements à la Société hollandaise. M. Bosscha trouva ainsi deux lettres de 1792 dans lesquelles Volta, six mois après ses premières expériences sur la découverte de Galvani, décrit déjà deux éléments de pile complets. Grâce à la cordiale entente entre les deux sociétés savantes de Harlem et de Milan, la correspondance entière put être reconstituée ; elle comprend vingt-neuf lettres, dont seize de Volta, toutes écrites en français. M. Bosscha, autorisé et encouragé par l'Institut de Milan à la publier sans délai, s'est acquitté de cette tâche délicate avec un zèle et une perfection dont tous les historiens de la science et tous les physiciens lui seront reconnaissants.

I. Dès 1776, Volta s'était occupé de la proportion des mélanges d'air commun avec les divers gaz inflammables pour obtenir la combustion la plus complète, et avait inventé son eudiomètre, son pistolet, et les avait montrés à Paris en 1781 ; toutefois, son premier eudiomètre à robinets de cuivre ne permettant d'opérer que sur l'eau, il avait reconnu simplement qu'il ne se produit, lors de la combustion du gaz (H) dégagé par l'acide vitriolique et la limaille de fer, ni air fixe (CO^2) ni air salin (HCl), mais seulement une vapeur, sans la reconnaître pour de la vapeur d'eau, et aussi que le volume d'air vital (O) disparu est à peu près moitié du volume de gaz inflammable. En 1798 (lettre XX), ayant reçu de van Marum un volume contenant la description des nouveaux appareils chimiques inventés et perfectionnés par le savant hollandais, qui avait excellemment résumé la nouvelle théorie dès 1786, Volta lui demande de faire construire les plus compliqués et de les lui expédier, si ce n'est pas trop dispendieux. Il rappelle son goût ancien pour la chimie et surtout pour la *chymie pneumatique*, et apprécie ainsi son propre rôle :

Voilà donc où j'étais arrivé avec mes expériences, quelques années avant que Lavoisier imaginât et exécutât avec ses nouveaux appareils, avec ses gazomètres, etc., les fameuses expériences de brûler, sur le mercure, une grande quantité d'air infl. par une combustion lente, qui lui fournit le moyen de recueillir une quantité très considérable d'eau, assez grande pour pouvoir vérifier que son poids égalait celui des deux airs consommés. Il ne fit donc que vérifier ou compléter ma découverte..... Je n'ai garde par là de diminuer le mérite ni des appareils très ingénieusement combinés et beaucoup supérieurs aux miens, qui lui en ont donné l'idée, ni de ses découvertes, que je n'avais encore qu'entrevues et auxquelles j'ai ouvert le chemin : Lavoisier est véritablement parvenu, il a trouvé ce qui était seulement indiqué, il a fixé la vérité.

Et plus loin :

Je n'eus donc pas de peine à l'embrasser dans sa totalité (la théorie chymique nouvelle), et il y a plusieurs années que je l'enseigne dans mes leçons et démonstra-

tions publiques. Cependant je ne suis pas loin d'adopter la correction ou addition proposée par quelques chymistes allemands, nommément Rühter et Gren, qui prétendent que les combustibles ne s'oxydent pas seulement par la combustion, n'acquièrent pas seulement l'oxigène par affinité simple, mais qu'ils en font échange avec un autre principe qu'ils lâchent et qui est la base de la lumière, et auquel ils voudraient encore conserver le nom de *phlogistique*, pour concilier en quelque manière l'ancienne théorie phlogistique avec la nouvelle pneumatique..... (P. 135.)

Cette dernière phrase est curieuse sous la plume de Volta, et montre bien la profonde originalité du point de vue de Lavoisier; il est clair que Volta ne comprenait pas encore le sens précis du fait constaté par Lavoisier : la masse totale se conserve dans l'action chimique. Et à la même époque il s'étonnait de la persistance de l'interprétation galvanique malgré ses expériences décisives!

La lettre XII (1792) nous révèle un mémoire très important, resté tout à fait inconnu hors d'Italie, sur la dilatation de l'air [1], et très précis. Volta y montre que c'est la vapeur émise par les traces d'eau restées sur les parois du vase et dans le tube manométrique qui rend le coefficient de dilatation croissant avec la température; que ce coefficient devient constant lorsque toute l'eau est passée à l'état de vapeur et qu'il est alors égal à celui de l'air sec. La vapeur d'eau se dilate donc comme l'air. La valeur numérique du coefficient de dilatation de l'air est remarquablement exacte : $\frac{1}{220}$ par degré Réaumur, ce qui donne $\frac{1}{275}$ ou 0,003637 par degré centigrade, et, en y ajoutant la dilatation du verre (0,000025) comme le remarque M. Bosscha, 0,003662, — bien plus exacte que celle obtenue onze ans après par Gay-Lussac, 0,003750, — à peine différente (de $\frac{1}{300}$, soit $\frac{1}{4}$ de degré) de celle de Regnault, 0,003671.

La lettre fait allusion à bien d'autres remarques sur la formation des vapeurs dans le vide et dans l'air, dont la plupart semblent être restées inédites.

II. En dehors de ces échanges de renseignements techniques sur les progrès généraux des sciences, c'est l'électricité qui occupe la plus grande place dans la correspondance des deux savants. Van Marum use des ressources financières exceptionnelles du Musée Teyler pour con-

[1] « Memoria sulla uniforme dilatazione dell' aria per ogni grado di calore, cominciando sotto la temperatura del ghiaccio fin sopra quella dell' ebullizione dell' acqua; e di ciò che sovente fa parer non equabile tal dilatazione, entrando ad accrescere a dismisura il volume dell' aria. » *Annali di chimica* de Brugnatelli; t. IV, 1793, p. 227, et *Collezione dell' opere del cavaliere conte Alessandro Volta patrizio comasco.* Firenze, 1816; 5 volumes publiés par Vincenzio Antinori et dédiés à S. A. I. Ferdinand III, prince impérial d'Autriche, etc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

struire des instruments d'une extrême puissance : machine électrique restée célèbre dans les annales de l'électricité, condensateur d'une énorme capacité, etc., et reproduit avec une intensité inconnue jusqu'alors tous les effets classiques de la décharge électrique; il sollicite les conseils des savants autorisés comme Volta, le *Princeps electricorum* [1], et en échange se met libéralement à leur disposition pour exécuter toutes les expériences nouvelles qu'il voudront bien lui indiquer. Des planches admirables ornent les trois volumes dans lesquels toutes ces expériences sont décrites.

Une observation faite, en 1781, par Volta chez Marat lui suggère l'idée que, par suite de la répulsion électrique, l'air électrisé dans sa masse doit devenir moins dense : « M. Marat, singulier en tout, me soutenait que c'était le fluide électrique lui-même qui surnageait à l'air »; et Volta suggère à van Marum des expériences que celui-ci exécute, que Volta discute et modifie à diverses reprises, sans aboutir d'ailleurs à une conclusion précise (p. 13, 18, 21, 28, 38, 47, etc.). Van Marum répète aussi des expériences sur l'électricité produite dans les actions chimiques, sur l'électricité atmosphérique, sur l'échauffement d'un thermomètre placé dans l'effluve. Van Marum et Volta s'inquiètent tous deux de la distance à laquelle se font sentir les actions électriques, et van Marum utilise l'électromètre de Cavallo, complété par le collecteur à flamme imaginé par Volta (1787); car c'est « des expériences de l'électricité très faible, qui ne sont pas moins instructives », mais mieux adaptées à ses très modestes ressources financières, que ce dernier s'occupe surtout. Mais sur ce point des actions à distance, ni l'un ni l'autre ne pose exactement le problème; c'est seulement la diffusion de l'air électrisé dans une grande salle qui les préoccupe [2]; c'est bien à Coulomb, dont tous deux semblent avoir ignoré les travaux, que revient l'honneur non seulement de la solution (1785), mais même de la claire conception du problème à résoudre.

De même, le conseil d'augmenter la capacité des collecteurs de sa grande machine, que Volta donne à plusieurs reprises à van Marum, est accompagné d'explications d'une netteté parfaite (p. 27-28, 1787) sur le rôle de la capacité, qui doit augmenter la puissance de la décharge, sa chaleur, son éclat, la longueur de fil qu'elle peut fondre, sans changer d'ailleurs la longueur même de l'étincelle; mais les deux correspondants jouent un peu aux propos interrompus; Volta, sous le climat sec de l'Italie, et d'ailleurs surtout familier avec l'électricité « faible », ne songe

[1] Lettre VIII. — [2] Lettre IX, p. 39.

jamais aux fuites par les supports; van Marum, au contraire, est constamment arrêté par l'humidité du climat hollandais, et obligé de remettre à l'été les expériences proposées; il répond qu'une augmentation de capacité diminuerait les effets, à cause du temps nécessaire pour la charge et de l'importance que prendraient alors les fuites. C'est par la transformation des frottoirs que van Marum réussit à augmenter le débit de sa grande machine jusqu'à le quintupler.

Quelles que soient les connaissances acquises par Volta sur la capacité des conducteurs de diverses formes dès 1778, elles ne paraissent pas avoir eu la précision de celles que Cavendish possédait déjà à la même époque (1771). Van Marum, en parlant des bouteilles de Leyde ou des carreaux de Franklin, n'énonce jamais que leur surface couverte de papier d'étain, et non leur épaisseur. C'est seulement dans une lettre de 1801 que cette influence est mentionnée dans la correspondance, par van Marum, à l'occasion de la reproduction en grand des expériences fondamentales de Volta sur la pile :

Doutant si l'épaisseur du verre de cette batterie, qui a en général à peu près une ligne, pourrait mettre obstacle à la charge par l'électricité d'une tension si faible que celle de votre colonne, nous[1] examinâmes premièrement la charge d'un seul verre de cette batterie par une colonne; ce qui réussit d'abord parfaitement. Mais comme parmi les verres de cette batterie il y en a quelques-uns plus épais, nous examinâmes la charge de 26 verres, chacun séparément, dont un seul ne se chargeait pas bien, probablement à cause de la trop grande épaisseur du verre. Ayant 25 verres qui se chargeaient bien, chacun séparément par la colonne... » (P. 147, lettre XXIV.)

À ces scrupules purement qualitatifs Volta réplique par des indications plus nettes (lettre XXVI, 1802, p. 183) à propos des commotions de la décharge de ces batteries :

...Si le verre de vos jarres avait été aussi mince que celui des miennes, votre batterie aurait eu beaucoup plus de capacité, et avec la charge ou tension égale à celle de la pile, une telle batterie vous aurait donné une secousse aussi égale et même plus forte...

Ici, comme sur d'autres points, Volta se montre plus capable de soupçonner les relations quantitatives que van Marum. Volta savait évidemment depuis très longtemps que la capacité croît quand l'épaisseur diminue; mais bien qu'il ait eu un sens très net de ce qu'est la tension et de ce qu'est la quantité d'électricité, — malgré une certaine imprécision

[1] Van Marum et le physicien Pfaff, de Kiel, qui avait contrôlé et complété les expériences de Volta, et était devenu un fervent adepte de sa doctrine.

persistante du langage[1], — bien qu'il ait à peu près fait de l'électromètre de Henley un instrument de mesure, bien qu'il ait inventé l'électroscope condensateur, Volta ne semble pas avoir su, comme Cavendish, que la capacité, proportionnelle à la surface, est aussi inversement proportionnelle à l'épaisseur du condensateur, mais seulement qu'elle varie en sens inverse. C'est la nature des phénomènes qu'il cherche à éclaircir, plutôt qu'il ne tient à en mesurer ou même à en définir rigoureusement la grandeur : ainsi Volta tient pour une seule espèce de fluide électrique, et pour lui ce fluide est le positif; il apporte une vivacité passionnée dans cette discussion.

III. Arrivons aux deux lettres qui font l'intérêt principal de cette correspondance, les lettres de Volta du 30 août 1792 (lettre XIII, p. 64-76) et du 11 octobre 1792 (lettre XIV, p. 89-102). Volta avait alors 47 ans; l'ensemble de ses travaux le classait comme un des bons physiciens d'Europe; l'occasion de prendre le premier rang naquit, pour lui comme pour Ampère, de la répétition des expériences d'autrui, dans lesquelles son esprit, mûri par vingt-cinq ans de travaux, sut voir du premier coup d'œil une variété extraordinaire de conséquences précises. Quelques mois lui suffirent à donner toute la mesure de son génie, comme le montrent ces deux étonnantes lettres de 1792; mais, moins heureux qu'Ampère, il dut, pendant près de dix ans, user une partie de son activité à défendre son interprétation des faits contre des adversaires dont la bonne foi et l'intelligence ne paraissent pas avoir été les qualités dominantes.

Le célèbre mémoire de Galvani, *De viribus electricitatis in motu musculari Commentarius*[2], résumé de plus de dix ans de recherches, comme on l'a vu en publiant les œuvres du médecin de Bologne en 1861, paru d'abord dans les Mémoires de l'Académie de Bologne pour 1791, fut reproduit en tirage à part l'année suivante, et médiocrement traduit en allemand, 1793. Galvani avait envoyé un exemplaire au professeur de médecine de l'Université de Pavie, don Bassano Carminati, qui le communiqua à son collègue Volta en l'excitant à en répéter les expériences. C'est dans la dernière semaine de mars 1792 que Volta se mit à l'œuvre, non sans défiance; son scepticisme à l'égard des idées des médecins contemporains sur l'électricité animale est maintes fois exprimé dans la première partie de sa correspondance. Mais dès le premier essai, il entra avec ardeur dans ce nouveau domaine, adoptant d'abord les idées de Gal-

(1) *Intensité* employé pour *tension*, ce qu'indique l'électromètre, notre « différence de potentiel ».

(2) *Ac. Soc. de Bologne*, t. VII, in-4°, p. 363-418; 1791; 4 planches.

vani, qui assimilait le muscle garni des nerfs à une bouteille de Leyde, chargée positivement à l'intérieur, négativement à l'extérieur, et se déchargeant par le nerf de l'intérieur du muscle vers l'extérieur; mais il en reconnut bien vite l'inexactitude.

Notre professeur de Bologne ne s'est pas arrêté à ces expériences sur la grenouille; mais il les a étendues à d'autres animaux, même à sang chaud, quadrupèdes et oiseaux, et il en a obtenu le même succès moyennant le même artifice de mettre à découvert et de détacher tout autour de ses adhérences le principal nerf d'un membre, comme le *brachial* ou l'*ischiatique*, de l'armer d'une feuille métallique et d'établir une communication à l'aide d'un arc conducteur entre ce nerf armé et les muscles dépendants; il a varié de plusieurs manières ces expériences, toujours pourtant de façon à établir une communication entre les nerfs d'un côté et les muscles de l'autre.

Mais, ayant varié beaucoup plus que lui les expériences et multiplié les recherches, j'ai trouvé que les susdites conditions ne sont guère nécessaires. On peut, lorsque le nerf est mis à découvert et dégagé comme ci-dessus, limiter à deux de ses parties, plus ou moins voisines entre elles, l'irruption ou trajet du fluide électrique moyennant deux armures appliquées aux deux endroits marqués du nerf, et les muscles dépendants entreront également en convulsion, le membre se débattra à l'ordinaire, quoique celui-ci reste avec tous ses muscles hors du circuit que parcourt le courant électrique. L'expérience réussit très bien sur le nerf ischiatique et la jambe du chien, d'un agneau, etc. (p. 66). Il n'est point du tout nécessaire que les muscles soient affectés immédiatement par le fluide électrique, qu'il fasse irruption sur eux : c'est les nerfs que ce fluide doit irriter... On est assez fondé à conclure que ce même fluide est le stimulant le plus approprié des nerfs, et qu'il est tout à fait naturel que ce soit aussi par son ministère que l'action nerveuse est mise en jeu dans l'économie animale. L'âme, dans cette supposition, n'a qu'à imprimer un certain mouvement au fluide électrique ou à solliciter, retarder, intervertir celui qu'il a déjà, dans les nerfs sujets à son empire, pour faire naître les mouvements qu'elle veut dans tels ou tels muscles érecteurs et flexeurs des membres, dans tous ceux enfin qui obéissent à sa volonté.

Première contradiction avec Galvani; c'est sur les nerfs et non sur les muscles que s'exerce directement l'influence électrique. N'ayant pu obtenir l'excitation des muscles des intestins ni du cœur, Volta se demande :

Ne peut-on pas conclure que ce n'est pas autrement que la volonté elle-même produit de semblables contractions, savoir par un mouvement pareil qu'elle sçait imprimer au fluide électrique? N'est-on pas fondé à croire que c'est par son ministère que l'âme agit, comme j'ai déjà avancé...

Mais, moins prudent, il ajoute :

Pour ce qui est des autres muscles, ... on peut croire que de semblables mouvements non volontaires, comme celui du cœur et le mouvement vermiculaire des intestins, ne s'exécutent point au moyen des nerfs, mais par un autre mécanisme quelconque; que, par conséquent, les nerfs dont ces muscles sont pourvus ont un tout autre emploi. (P. 71.)

Et son étonnement redouble de n'avoir pu obtenir aucun mouvement des vers de terre, limaces, limaçons, sangsues, tandis qu'il a réussi avec les écrevisses, les scarabées, sauterelles, papillons et mouches, suivant une technique qu'il décrit.

Dès sa première semaine de travail, Volta s'était efforcé de faire des mesures, en cherchant la plus petite charge d'une bouteille de Leyde capable d'exciter les mouvements de la grenouille, charge mesurée par la « tension » électrique au moyen de l'électromètre de Henley, ou de l'électromètre à pailles, 16 fois plus sensible, ou de celui-ci avec adjonction du condensateur, qui multiplie encore la sensibilité par 50. C'est par ces mesures qu'il vit la production des commotions d'autant plus facile que la décharge passe plus spécialement par le nerf; il réussit alors à les provoquer par le simple contact de l'arc étain-argent[1] (mai 1792).

Renversant maintenant le mode d'action de l'électricité, il examine les effets produits sur la langue :

J'applique à la pointe de la langue une lame d'étain bien nette et, plus avant sur son plat, une monnaie d'argent ou d'or; puis, avançant celle-ci, je la fais arriver jusqu'au contact de ladite lame : à l'instant il s'excite sur la pointe de ma langue une sensation plus ou moins vive, celle d'une saveur aigre bien décidée qui continue et va même en augmentant, tant que la communication des deux métaux dure... Voilà un phénomène bien frappant; mais ce qui l'est encore plus, c'est qu'en faisant l'expérience d'une manière inverse, c'est-à-dire en appliquant au plat de la langue l'étain, et l'argent à son bout, on sent une saveur tout à fait différente, une saveur brûlante, tirant à l'amer, d'une âcreté enfin plutôt alcaline qu'acide. Il n'est pas douteux que cette différente sensation vient de ce que le fluide électrique entre dans un cas (acide) et pénètre la pointe de la langue, et dans l'autre (alcaline), il en sort;

comme Volta le reconnut à l'aide d'une machine électrique.

Ainsi l'étain fait passer du fluide électrique à la partie qu'il revêt, et l'argent au contraire en soutire.

Pour exclure tout soupçon que la saveur qu'on sent soit la saveur propre du métal, Volta conseille à van Marum d'intercaler un drap mouillé.

Aurait-on cru (lettre XIV, 11 oct. 1792) que la simple application de métaux différents pût occasionner un tel déplacement, une telle circulation du fluide électrique? Et comment est-ce que cela se fait? J'en dirai un mot ci-après. Qu'on fasse réflexion en attendant à ce que je viens d'indiquer pour le terme *métaux différents*, c'est là tout le secret.

[1] Pour les détails, voir l'important commentaire dont M. Bosscha a fait suivre la lettre XIII.

Suit un classement des métaux, puis la constatation que le simple contact suffit à la « rupture de l'équilibre électrique » sans que le frottement y soit nécessaire, ce qu'il avait montré antérieurement en posant doucement une plaque de verre sur du mercure.

Et qu'on ne croie pas que cela ait lieu seulement lorsque ces deux métaux sont mis et restent en contact des substances animales, puisque mes ultérieures expériences, qu'il serait trop long de rapporter ici, m'ont appris qu'il en est de même si on les met en contact avec d'autres déférents, e. g. de l'eau, d'un carton mouillé, etc.

Cette fois, toute influence vitale est exclue; Volta est revenu sur son terrain de physicien, et ce qu'il vient de décrire incidemment, c'est en réalité un élément de pile. Mais, comme il a constaté encore bien des faits physiologiques du plus vif intérêt, il y revient de suite : excitation de mouvements dans la langue d'agneau ou de veau récemment coupée et touchée à sa base; distinction des nerfs moteurs et des nerfs sensitifs dans la langue, etc.

Et, pour finir cette longue lettre, voici la description d'un élément de pile à tasse, car la langue n'intervient plus que comme indicateur du courant :

Je plonge dans une jarre d'eau une lame d'étain et une lame d'argent séparée de l'autre, et qui débordent le vase; et, ayant appliqué à la langue deux spatules ou cuillers d'argent, une sur son plat, l'autre contre sa pointe, je fais toucher la première à la lame d'étain et la seconde à la lame d'argent: tant qu'un seul de ces contacts entre les métaux a lieu, nulle sensation; mais, sitôt que tous les deux s'accomplissent, la saveur acide se fait sentir à la pointe de la langue, qu'une de ces deux cuillers presse.

Que manque-t-il pour l'invention de la pile? Peu de chose, le moyen d'additionner les effets de plusieurs éléments, en les mettant bout à bout, comme on sait. À quelle époque précise Volta y pensa-t-il? N'est-ce que vers 1800, comme l'indiquent ses écrits publiés? La correspondance avec van Marum ne nous l'apprend pas. Il serait pourtant bien étonnant qu'il eût mis huit ou neuf ans à faire ce dernier pas.

C'est seulement en 1794 qu'il réussit à rendre sensible à l'électromètre à feuilles d'or l'électricité de contact, par l'emploi du duplicateur de Nicholson ou de l'électromètre condensateur; il avait cru jusqu'alors que c'est le contact d'un métal et d'un corps humide qui détruit l'équilibre électrique; il renonce désormais à cette idée, l'expérience lui montrant que c'est le contact de deux métaux qui donne lieu à la plus grande tension électrique. Ce sont les expériences devenues classiques. Il les

ou autres semblables, interposés à ces couples métalliques. Ainsi, supposé que la pile soit formée de 120 couples, elle donnera toujours à mon électromètre 2 degrés, et chargera de même à 2 degrés une bouteille de Leyde et une batterie, quelque grande qu'elle soit... Mais si les disques sont petits ou peu humides, la diminution de rapidité du courant fera que la commotion sera imperceptible... Mais, au delà d'une largeur de 1 ou 2 pouces, l'augmentation de diamètre des disques bien mouillés n'augmente plus la commotion, parce que le corps de l'homme qui fait alors partie du cercle est lui-même un mauvais conducteur, et d'autant plus mauvais qu'il est plus étendu en longueur et que ses bras ne sont pas si larges, ni à beaucoup près si perméables au fluide électrique que les grands disques de la pile mouillés d'eau salée.

On peut presque dire que toute la théorie des résistances des conducteurs est implicitement contenue dans ce passage : influence de la longueur, de la section, de la nature du conducteur.

Volta, s'il a suivi le mouvement scientifique jusqu'à la fin de sa vie, a pu jouir du prodigieux essor que sa découverte a donné à la physique; il a pu connaître les travaux de Davy, et la découverte de l'électromagnétisme et de l'électrodynamique par Œrstedt et Ampère (1820-1822), bien qu'il se soit retiré en 1816 et ait subi une première attaque en 1824; car il n'est mort qu'en 1827.

Quelle magnifique floraison, et que nous en jugeons mieux encore la fécondité persistante après un siècle écoulé! Eh bien, l'expérience de la saveur excitée dans la langue par le contact de deux métaux, avait été faite trente-cinq ans avant Volta, par un certain Sulzer[1], que connaissaient les médecins mais non les physiciens; et personne n'y avait rien compris. Aldini, qui la cite dans sa polémique avec Volta, ajoute : « A. Volta Sulzeri observationem omnium primus ad electricitatem revocavit, exornavitque ita ut prope suam fecisse videatur. » Ce n'est évidemment pas assez dire; dans la « Nouvelle théorie des plaisirs » de Sulzer, c'est une remarque isolée, sans importance; pour Volta, c'est un anneau d'une chaîne immense; suggérée par les expériences antérieures, qu'elle éclaire d'un jour nouveau, elle en suggère d'autres à son tour, et fructifie abondamment dans ce cerveau enrichi par quarante années de recherches variées et précises. Pour Sulzer, c'est une observation; chez Volta, c'est une expérience.

M. BRILLOUIN.

[1] *Recherches sur l'Origine des sentiments agréables et désagréables* (*Histoire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Berlin*, 1751, p. 57-100; 1752, p. 350-390).

MÉTHODES ÉTYMOLOGIQUES.

ANTOINE THOMAS. *Nouveaux Essais de philologie française*[1]. 1 vol. in-8°, XII-416 pages. Paris, E. Bouillon, 1904.

5/

I. « Aucun dessein prémédité ne se cache dans la réunion des notices qui forment le présent recueil », disait M. Thomas dans la préface de ses *Mélanges d'étymologie française*. On pourrait le redire pour les *Nouveaux Essais* du même savant, dont les éléments sont empruntés à toutes les régions, à tous les vocabulaires de la France, posent les problèmes les plus variés, amènent aux conclusions les plus diverses. Il y a dans ce choix si peu de plan préconçu, d'enquête méthodique, que, pour la plupart des notices, un seul classement a paru possible, l'ordre alphabétique d'un vaste dictionnaire où se fondraient tous les parlers, anciens et modernes, techniques ou communs, littéraires et vulgaires, de tout le domaine français, du pays wallon au Béarn, de la Normandie aux Alpes. Les mots français sont en minorité : *bouillie*, *caillou*, *cerneau*,

[1] Dans ce volume sont réunis six articles ou mémoires d'ensemble, publiés antérieurement dans diverses revues (*Romania*, *Revue celtique*, *Journal des Savants* et *Revue des Deux-Mondes*) et 101 notices étymologiques dont beaucoup étaient inédites ; les autres, publiées d'abord dans la *Romania*, la *Revue des parlers populaires*, les *Mémoires de la Société de linguistique*, les *Annales du Midi* et les *Mélanges Léonce Couture*, sont réimprimées ici avec des additions ou des remaniements souvent importants. M. Thomas nous avait déjà donné deux recueils analogues : *Essais de philologie française*, Paris, Bouillon, 1897, in-8° ; — *Mélanges d'étymologie française* (*Université de Paris, Bibliothèque de la Faculté des Lettres*, fasc. XIV), Paris, Alcan, 1902, in-8°. Les *Essais de philologie française* contenaient des articles d'époque et de tendances diverses et n'ayant entre eux que ce lien assez lâche de toucher tous, de plus ou moins près, à la langue de la France. En particulier, il y avait coupure nette entre la première partie, *Mélanges philologiques* (phonétique, morphologie, sémantique, etc.) et la deuxième, *Recherches étymologiques*. Dans les *Nouveaux Essais*, il y a entre les deux parties union intime. Les *mémoires d'ensemble* réunissent en effet un « tableau à larges traits des conditions où s'est développée et où doit continuer à se perfectionner la science de l'étymologie française », des *notes sur la toponymie gauloise et gallo-romane*, qui auraient aussi bien trouvé place dans les notices étymologiques, trois articles sur les suffixes *-aricius*, *-ier* suffixe abstrait, *-arius* et son développement phonétique en Gaule, articles nés de recherches étymologiques, comme les notes sur les suffixes *-aris* ou *-arilis* que M. Thomas a jointes à ses étymologies du gascon *histar* et du français *avenerïl* ; les *Nouveaux Essais* sont donc essentiellement des *Essais étymologiques*.

feuillure, *haleine*, *hampe* et *trouver* sont les seuls que chacun connaisse; les noms de plantes sont relativement assez nombreux, sans doute par hasard. C'est le hasard seul qui semble avoir tout fait, proposant sans cesse, mais sans ordre, des problèmes délicats à un esprit « dont les ressorts... se tendent comme d'eux-mêmes pour chercher à saisir les causes multiples qui transforment le langage[1] ». Le livre y gagne en variété, mais n'y perdons-nous pas les indications générales que l'étude de catégories définies pourrait donner sur la formation de telle partie de notre vocabulaire, sur les caractères lexicaux propres à tel groupe linguistique ?

L'absence d'enquête méthodique est, il est vrai, en partie compensée chez M. Thomas par une connaissance très étendue du vocabulaire gallo-roman et des recueils lexicaux anciens et modernes, qui lui permet de nombreux rapprochements. Cette connaissance s'est enrichie sans cesse, des *Essais* aux *Mélanges* et aux *Nouveaux Essais;* il suffit pour s'en convaincre d'un coup d'œil jeté sur l'*index des auteurs* des deux derniers volumes; si le hasard présente les problèmes, c'est à un chercheur qui va à leur rencontre, qui étend pas à pas le champ de ses investigations, découvre chaque jour quelque source d'information nouvelle, ne se contente pas d'y puiser quelquefois, mais y revient pour l'étudier, l'analyser, la critiquer en l'utilisant, et s'en assure à la fois la possession définitive et une connaissance intime[2]. L'on comprend la valeur d'une information ainsi acquise, longuement, par une pratique continue et sous le contrôle d'une minutieuse critique.

Nous retrouvons dans la recherche des solutions étymologiques le même travail d'approche minutieux et prudent. Rechercher l'étymologie d'un mot, c'est, nous dit M. Thomas, déterminer la forme primordiale qui explique « les formes successives ou coexistantes sous lesquelles ce mot se présente à toutes les époques et dans toutes les variétés de la langue à laquelle il appartient », puis « retrouver dans une autre langue, antérieure ou voisine, le point d'attache de cette forme primordiale[3] ». Pour mener à bien cette recherche, « la seule méthode qui convienne est la méthode historique »; il faut « étudier comparativement et contradictoirement la succession historique des *faits*, des *sons*, des *idées*[4] ».

[1] *Nouveaux Essais*, p. 33.

[2] Ainsi les étymologies lyonnaises imprimées dans les *Nouveaux Essais* sont le résultat d'un examen d'ensemble du *Dictionnaire* de Nizier du Puitspelu, examen qui avait fourni la matière de notes critiques nombreuses (*Romania*, XXXIII, 209 sq.). Cf. aussi le groupe des étymologies gasconnes, limousines, comtoises.

[3] *Nouveaux Essais*, p. 3.

[4] *Ibid.*, p. 11.

En d'autres termes, il nous faut connaître l'histoire, qui nous renseignera sur les sources possibles de notre vocabulaire, — les lois suivant lesquelles les sons, éléments du mot, se sont modifiés au cours des siècles dans le domaine auquel ce mot appartient, — les habitudes suivant lesquelles le sens premier des mots s'altère, et les altérations que la forme a pu subir sous l'influence du sens.

Ce dénombrement laisse de côté l'activité propre à chaque langue, avec ses divers aspects, création de mots nouveaux par dérivation ou composition d'éléments anciens, création (ou modification) spontanée. L'on ne saurait négliger pourtant cette activité sans s'exposer à reconstituer dans des langues anciennes ou étrangères, comme ancêtres de nos formes françaises, des types qu'elles n'ont jamais possédés. Il n'y a pas à insister sur la composition et la dérivation, mais je regrette que M. Thomas n'ait pas fait une place aux créations spontanées, aux onomatopées. De tout temps on a créé, — ou recréé, ou remodelé, — et étendu par métaphore des formes imitatives, dont il serait vain d'aller chercher le point d'attache dans une langue antérieure ou voisine. Ces créations sont particulièrement fréquentes dans les noms d'animaux, — et nous en voyons naître ou renaître tous les jours, surtout dans le langage des enfants, — mais aussi dans d'autres domaines; pour n'en citer qu'un exemple, nous avons assisté à la naissance de *teuf-teuf*, qui, souvent réduit à la forme plus légère *teuf*, a modifié son sens à la suite des progrès industriels et paraît doué, au moins dans quelques groupes sociaux, d'une force vitale assez intense.

La première tâche de l'étymologiste consistera à suivre dans la tradition écrite l'histoire du mot dont il recherche l'origine, à remonter de document en document jusqu'à la forme la plus anciennement attestée; son travail pourra trouver là son terme, s'il lui arrive d'assister à l'introduction du mot dans la langue; c'est une bonne fortune qui n'est pas rare pour un historien aussi avisé que M. Thomas. D'après nos dictionnaires, *esclavage* sert ou a servi à désigner un monopole commercial; en remontant de proche en proche, de Littré au *Dictionnaire du commerce* de Savary des Bruslons (1723), de là à un mémoire de Colbert (1651), puis à un document de 1564, M. Thomas a constaté que, dans cet emploi, *esclavage* désignait un impôt supporté par nos nationaux commerçant en Angleterre et n'était qu'une forme altérée d'un plus ancien *scavage*, et ce dernier le nom même donné en anglais (archaïque) à cet impôt.

Cette recherche de la forme la plus ancienne n'est pas toujours possible faute de documents, surtout pour les mots dialectaux et les termes

de métier. Quand elle est possible, elle est toujours utile, car elle dégage le problème étymologique de difficultés accessoires et des causes d'erreur provenant de modifications récentes; mais le plus souvent elle n'a pas d'autre résultat que de diminuer la distance entre le mot étudié et sa source, elle ne nous mène pas à celle-ci. Pour atteindre cette source, une deuxième étape est nécessaire : l'étude phonétique du mot nous montrera la direction à prendre. L'application scrupuleuse des lois phonétiques déjà établies nous permettra de déterminer pour chaque son les origines possibles, et pour l'ensemble du mot la combinaison ou les combinaisons originelles possibles. Il ne nous restera plus comme troisième tâche qu'à retrouver, dans le trésor des vocabulaires où le nôtre a pu puiser, la forme phonétiquement correspondante et de sens analogue. Si cette analyse des sons nous laisse dans l'incertitude, nous aurons la ressource, — dont il est prudent d'user en tous les cas, — de comparer au mot étudié les mots équivalents des dialectes voisins : pour ces formes diverses, la série des formes originelles possibles ne sera pas identique, notre choix sera limité au possible commun. Ainsi *ser*, dans l'Ariège, *cer* en Normandie, désignent un « paquet de chanvre ou de lin non roui » : le son initial peut représenter dans un état plus ancien *c* ou *s*; mais le normand dit aussi *cher*, le picard a le dérivé *chérion* : *ch* ne peut ici provenir que de *c*; l'*e* de toutes ces formes peut être le représentant d'un *e* ou d'un *i* bref entravés : cela nous permet de remonter à une forme *cerr-* ou *cirr-*, et nous retrouverons cette combinaison dans le latin *cirrus*.

C'est surtout dans ces dernières étapes qu'apparaissent clairement la précision d'analyse, la large connaissance des sources de notre vocabulaire, l'ingéniosité de combinaison dont est fait l'art étymologique de M. Thomas. On sent qu'il prend à décomposer les mots en leurs éléments phoniques, à restituer dans leur ampleur et leur pureté première les types dont les linéaments essentiels ont seuls résisté à l'usure ou subsisté sous l'empâtement des suffixes, un plaisir extrême : « Godefroy . . . n'a pas vu, nous dit-il, que, dans *histar*, il y avait le latin *genesta*, plus un suffixe, comme cela saute aux yeux de tout bon philologue », et encore : « M. Grammont lui-même n'a pas vu que dans *soulote* il y a *ascia*. » Il sait aussi tirer un merveilleux profit des renseignements que nous possédons sur le latin parlé et ses développements médiévaux, sur les éléments celtiques, grecs, germaniques, conservés sur notre territoire, et les glossaires latins ou romans, les notes tironiennes, le *Trésor celtique* de Holder, Du Cange surtout, où il trouve sans cesse à glaner, lui permettent de reconstituer pour l'époque ancienne quelque chose d'analogue à cette his-

toire externe des mots que nous lui avons vu suivre à travers les documents modernes. L'on connaît l'étymologie de *aise* (bas-latin *ajace*, du latin classique *adjacens*), qui est l'honneur des premiers *Essais*. On retrouvera dans les *Nouveaux Essais*, aux articles *asse* et *desoussina* (du bas-latin *absus*), *cade* (de *catanum* d'un glossaire latin), *cibre* (du germanique *zuuipar* des gloses de Cassel), *olègue* (croisement, attesté par les glossaires latins, de *ebulum* et du gaulois *odocos*), des recherches d'égal mérite. Quant aux rapprochements proposés par M. Thomas entre les formes romanes et ces formes originelles connues ou retrouvées, on est bien rarement tenté de s'inscrire en faux contre eux, tant ils sont d'ordinaire satisfaisants pour la forme et acceptables pour le sens.

Nous touchons là au point délicat de la méthode, les rapports de l'étude de la forme et de l'étude du sens dans la recherche étymologique. M. Thomas a, à diverses reprises, affirmé son intransigeance sur ce principe : la sémantique doit être subordonnée à la phonétique; les modifications phoniques obéissent à des lois certaines, dont la stricte application permet de passer du connu à l'inconnu; il n'y a pas de lois sémantiques; l'on peut expliquer des évolutions de sens constatées, mais non les reconstituer, si l'on n'a qu'un des extrêmes; on ne doit pas négliger la sémantique, mais elle ne saurait être un guide sûr; c'est la phonétique qui trace la route de l'étymologiste, la sémantique vient lui confirmer qu'il est dans le bon chemin [1]. De fait, s'il doit se résoudre à sacrifier l'une à l'autre, c'est d'ordinaire la sémantique que M. Thomas laisse au second plan. Ainsi la phonétique seule permet de tirer *cer* de *cirrus*; la sémantique n'y contredit pas nettement, mais ce n'est pas elle qui a conduit et elle ne pouvait pas conduire à cette conclusion, car de « touffe de cheveux », sens propre de *cirrus*, à « botte de chanvre » le chemin n'est pas direct. M. Thomas ne s'en préoccupe au reste pas beaucoup : entre ces deux sens extrêmes celui de « filasse » a pu servir d'intermédiaire, et cela suffit.

Dans quelques cas cependant il semble que M. Thomas, en désaccord avec ses principes, se laisse mener par l'étude du sens jusqu'à des types originels que la phonétique ne pouvait indiquer, ni même avouer sans peine; ainsi quand il rattache *feuillure* à *fouiller*, *outjabo*, milieu du jour en été, à *octava* (dans l'Aveyron où *-ct-* latin donne *-tch-*), *penesse*, excrément de poule, à *pullinacia*, ou *saupignaco*, jusquiame, à *symphoniaca*. Mais ne nous y trompons pas; malgré les apparences, la sémantique ne joue pas là un rôle bien important. Dans tous ces cas, il n'y a pas

[1] *Mélanges*, préface; *Nouveaux Essais*, p. 28.

à reconstituer une évolution sémantique, comme on rétablit un développement phonique dans les autres : il y a, entre les deux formes rapprochées, identité, continuité de sens, que l'on se borne à constater, et aussi quasi-identité formelle. Si une continuité sémantique n'apparaît pas évidente, c'est l'étude des sons qui reste le principe essentiel de la recherche; à la sémantique on pourra réserver quelque rôle accessoire, comme de choisir entre deux formes originelles que la phonétique aura déclarées également possibles.

Si l'on veut porter un jugement sur la valeur de la méthode dont j'ai tenté de dégager les traits principaux, il semble qu'elle soit bien faite pour éliminer les chances d'erreur, parce qu'elle laisse aux combinaisons hypothétiques la moindre place, leur substituant presque partout l'étude des documents et la rigoureuse application de lois certaines. Elle limite strictement les problèmes à une forme ou à un groupe restreint, et la solution en est d'autant plus aisée; elle divise les enquêtes en menues recherches, dont chacune a d'autant plus de chances d'aboutir[1]. Ces avantages ont leur contre-partie dans l'éparpillement des résultats obtenus et dans l'extrême lenteur du travail; mais les plus minces conclusions sont bonnes à enregistrer et, ici comme ailleurs, rien ne sert de courir; toutefois il faudrait beaucoup d'optimisme pour déclarer avec M. Thomas qu'« on peut dès maintenant entrevoir le jour où le vocabulaire français aura livré tous ses secrets[2] ».

Les étymologies de M. Thomas paraissent d'autre part satisfaisantes pour le sens, comme pour la forme. Cependant, si l'histoire des sons y apparaît clairement, car elle en est la raison d'être, l'histoire des significations n'y est qu'ébauchée et cette lacune déçoit, inquiète parfois[3] : il ne s'agit plus ici du principe de la recherche, mais de la conclusion; ne devrait-elle pas porter également sur tous les points, sous peine d'être boiteuse?

Enfin la division infinie des problèmes, leur limitation à une seule forme ou à ses plus proches parentes n'est pas sans donner des craintes. « Chacun pour soi », proclamait M. Thomas dans ses *Mélanges d'étymologie*[4]; soit, la liberté en est plus grande, mais l'isolement n'est pas

[1] Certaines des notices n'apportent pas d'étymologie nouvelle, mais se bornent à constater l'identité originelle de formes empruntées à divers dialectes : ainsi le berrichon *dômaie* sera rapproché de l'ancien français *daumaie* (*dalmatica*), etc.; ces notices ne sauraient prêter à des observations de méthode, mais les résultats n'en sont nullement négligeables.

[2] *Nouveaux Essais*, p. 9.

[3] Cf. art. *baien*, *feuillure*, *laus*.

[4] P. 15; mais cf. *Nouveaux Essais*, p. 122 : « Une explication qui laisse en dehors le provençal... me fait l'effet d'un expédient. »

toujours une force. Nous appliquons des lois phonétiques, sont-elles parfaites? les appliquons-nous exactement? Nous percevons des ressemblances sémantiques, n'est-ce pas illusion? Qui nous garantira contre nos lois et contre nous? Des expériences répétées, sans doute; mais la garantie n'est pas immédiate. Puis un élément subjectif persiste dans la recherche étymologique, le choix dans les vocabulaires anciens ou étrangers du point d'attache de nos formes romanes : ici encore quelle garantie contre notre arbitraire? *Ivière*, dit le *Dictionnaire wallon* de Grandgagnage, signifie « neige »; c'est donc *nivaria*, déclarait une notice des *Mélanges d'étymologie;* on a fait observer que la véritable forme était *ivier*, et que dans les Ardennes le sens était « hiver » aussi bien que « neige »; M. Thomas s'empresse de reconnaître que *hibernum* convient beaucoup mieux pour le sens (comme d'ailleurs pour la forme); une information plus générale ne lui eût pas permis de penser jadis à *nivaria*. L'ancien français appelle *chenillée* la jusquiame. M. Thomas, dans ses *Essais*[1], rattachait le mot à *chenille* = latin *caniculata*, le nom de l'insecte ayant passé à la plante; mais, dans ses *Nouveaux Essais*, il constate que le provençal appelle la même plante *caleiado* = latin *caliculata :* dès lors, plus de *chenille*, au moins à l'origine, *chenillée* représente *caniculata*, forme dissimilée de *caliculata*[2]. Une étude générale des noms de la jusquiame eût évité même l'hésitation.

II. Dans divers mémoires[3], en partie à l'occasion des travaux de M. Thomas, M. Hugo Schuchardt a indiqué les principes essentiels d'une méthode d'investigation plus large et qui présenterait à l'étymologiste les garanties nécessaires.

Une étymologie, dit M. Schuchardt, est l'histoire sommaire d'un mot, de sa forme, mais aussi de son sens, de ses emplois et de son extension. L'on ne peut isoler la forme du sens et l'on ne saurait étudier l'une sans l'autre. S'en tenir aux faits phonétiques, c'est réduire l'étymologie à un travail mécanique et vain, quelque ingéniosité qu'on y apporte. À quoi peut servir par exemple de reconstituer un type

[1] Article *douve.*

[2] Ici cependant phonétique et sémantique paraissaient également satisfaites.

[3] H. Schuchardt, *Romanische Etymologieen*, Vienne, 1898 et 1899; *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIV (1900), 569, 592; XXV (1901), 244; XXVI (1902), 385; XXVII (1903), 609; XXVIII (1904), 50, 316; cf. *Ueber die Lautgesetze* (1885) et les nombreuses notices étymologiques publiées dans la *Zeitschrift;* j'ai dû prendre un peu partout les éléments de mon exposé.

IMPRIMERIE NATIONALE.

phonétique latin où l'on voudra voir la seule origine possible d'un mot français, quand nous ignorons d'où peut venir ce mot, par quelle voie il est passé, à quels accidents il a été exposé en chemin?

La sécurité qu'on croit trouver dans le principe de la rigueur des lois phonétiques est illusoire : ces lois empiriques sont notre œuvre, le résultat de nos constatations, de nos combinaisons premières; il faut en faire toujours état dans nos recherches, mais nous ne devons pas oublier qu'elles ne sont ni complètes, ni parfaites, ni surtout supérieures aux faits; et si cette notion de lois nécessaires signifie seulement qu'il n'y a pas, dans les transformations phoniques, de hasard, d'effet sans cause, on parlera aussi légitimement de lois en sémantique, car là non plus il n'y a pas de caprice. Au reste, on s'accorde pour reconnaître des cas d'infraction, d'entrave, etc., d'exceptions en un mot aux lois phonétiques, et ceux-là même qui prêchent la stricte observance acceptent des rapprochements qui, d'après leurs lois, ne seraient pas irréprochables.

Appliquons ces lois : nous constaterons qu'une forme peut être l'aboutissant de plusieurs développements *réguliers* (et, en outre, nous pouvons ignorer des types anciens qui auraient abouti au même résultat par d'autres développements aussi parfaits). Il nous faudra choisir. Mais souvent notre arbitraire aura dû s'exercer déjà dans la détermination de ces possibles phonétiques : car nos lois, fondées sur les identifications les plus évidentes, n'expriment que des rapports assez simples, ne s'appliquent qu'à des groupes de sons élémentaires; un mot est une combinaison phonique complexe, souvent rare, parfois unique en son genre; pour l'expliquer, nous devrons combiner des lois s'appliquant à des éléments plus simples. D'après quelle loi plus générale ferons-nous cette combinaison? Quelle est la loi qui nous permettra d'expliquer analytiquement, son à son, le morvandeau *quiérâme* et d'y retrouver les deux métathèses **clemare*, **cremale*, que M. Thomas a supposées pour remonter à *cremasculum* ?

Que l'analyse phonique soit possible et ses résultats non équivoques, l'application stricte des lois phonétiques reposera encore sur un double postulat. Ces lois valent pour tous les sons placés dans les mêmes conditions, sous réserve de modifications accidentelles diverses, qu'on appellera, si l'on veut, analogiques. Toute utilisation de ces lois suppose donc et l'identité des conditions et l'absence d'accidents. L'identité des conditions n'existe pour les sons que dans les mots homonymes; dans tous les autres cas, il n'y a que ressemblance et non identité, et une différence minime peut entraîner des développements phonétiques très

divers; mais, pour les mots eux-mêmes, peut-on supposer l'identité des conditions? Tel mot est très employé et celui-ci fort rare, tel groupe social use de celui-là, qui est presque inconnu aux autres. Notons que, d'une période à l'autre, les rapports de ces mots peuvent changer : tel est aujourd'hui de la langue commune qui fut jadis un terme de métier; tel autre, relégué dans quelque argot, fut autrefois d'un emploi général. Bien d'autres différences de conditions encore sont possibles [1]. Nous devons en conclure qu'il y a, à côté de la masse des mots placés dans les conditions les plus communes, des mots à développement isolé ou sporadique, irréguliers en ceci seulement qu'ils ne se laissent pas ramener aux lois moyennes. Quant aux accidents, le mécanisme linguistique est si complexe, si délicat, que les possibilités en sont infinies; que des croisements de mots aient pu, du latin au français, troubler les développements phonétiques, on ne le nie pas, mais là encore on veut ne voir que des faits accessoires. De quel droit cependant considérer *a priori* le mot dont on recherche l'origine comme étant le résultat d'un développement simple?

Si donc la recherche phonétique est nécessaire, elle ne saurait suffire; mais à ses incertitudes il y a des remèdes, et en première ligne l'étude du sens, accompagnant *sur le même plan* l'étude de la forme. Elle ne nous permettra pas seulement de choisir entre les divers possibles phonétiques et d'expliquer les combinaisons complexes qui échappaient à notre analyse, elle suppléera à l'insuffisance de la phonétique devant les développements irréguliers, elle nous mettra sur la trace des causes mêmes de ces irrégularités en nous indiquant les diverses possibilités d'emploi et d'extension d'un mot, elle nous montrera enfin quelles contaminations le sens de ce mot a pu l'amener à subir. Nous déterminerons les divers développements sémantiques possibles, comme les développements phonétiques et en même temps que ceux-ci; la coïncidence de deux possibles sémantique et phonétique nous donnera la vérité que l'un n'atteindrait pas sûrement sans l'autre.

Pour chaque mot un nouveau travail s'impose donc : établir et préciser l'ensemble, « la masse » des sens; cette précision, il serait inutile de la demander à des dictionnaires d'usage, souvent même à des recueils techniques : le plus sûr est de se reporter à l'objet dont nous étudions le nom et d'en examiner directement l'aspect et l'usage. Si les mots nous trompent, en effet, les choses ne devraient pas nous tromper. Mais nous

[1] Cf. sur cette question des réflexions sommaires, mais lumineuses, de M. Thurneysen, *Die Etymologie*, Freiburg-i.-B., 1905.

pouvons nous tromper sur leur compte : l'impression que nous recevrons d'un objet coïncide-t-elle avec celle qu'en avaient les créateurs du nom? Les moyens de contrôle ne nous feront pas défaut : nous pourrons confirmer ou rectifier notre impression par comparaison avec beaucoup d'autres, en examinant dans d'autres dialectes, d'autres langues, d'autres familles linguistiques, les dénominations de l'objet étudié. Si la « masse sémantique » ainsi constituée ne suffisait pas à rendre clair le développement de sens que nous voulons établir, elle pourrait utilement s'accroître de tous les mots de sens, non plus identique, mais analogue, dans les divers parlers.

Il est également nécessaire de constituer une « masse » des formes. Un mot est rarement isolé dans une langue : pour la forme, comme pour le sens, il a des proches et des alliés, que l'on n'a pas le droit de négliger. Veut-on l'étymologie de *caillou?* on ne peut séparer ce mot de ses proches, *chail*, *cayeu*, etc.; et, sauf à démontrer que ces mots sont historiquement indépendants, qu'il n'y a entre eux ni communauté d'origine, ni relation accidentelle, toute solution possible pour un seul risquerait d'être ruinée par les conclusions où mèneront les autres.

Dès lors la recherche étymologique doit prendre une orientation nouvelle, ne plus s'exercer sur un mot isolé dont nous chercherons de proche en proche la parenté ou d'un seul coup les origines lointaines, mais sur des groupes sémantiques et phonétiques dont il nous faudra étudier globalement l'histoire; c'est moins encore des mots que doit partir la recherche, que des objets, des notions, dont il faut examiner d'ensemble les dénominations ou les expressions dans certaines limites d'espace et de temps.

La conception de M. Schuchardt ne tend pas à modifier seulement les habitudes étymologiques, mais presque tout le travail linguistique, car cette méthode nouvelle demande des outils nouveaux : des vocabulaires d'abord, complets et précis, et pour tous les parlers, surtout des vocabulaires techniques, descriptifs; une description ne valant jamais une représentation, il les faudra illustrés. Cela ne suffira pas encore. Le langage est un fait social (on l'oublie trop volontiers), et la linguistique est inséparable de l'histoire de la civilisation : c'est souvent dans des musées ethnographiques qu'elle trouvera des éclaircissements aux difficultés du vocabulaire; ayons des musées régionaux, éléments du grand « musée roman » qui nous donnerait la clef de tant de problèmes de l'étymologie romane. Nous voulons réunir les diverses expressions d'une même notion à travers la *Romania;* des atlas linguistiques conçus comme celui de Gilliéron et Edmont, avec une carte pour chaque

notion, nous les donneront[1], et si les noms pouvaient y être accompagnés de figures, l'usage en serait plus fécond encore; pour chaque métier, pour chaque aspect de l'activité humaine, des études d'onomastique grouperont les mots de sens analogues ou d'emplois voisins, par région d'abord; puis, étendues à des groupes de parlers toujours plus larges, elles constitueront peu à peu les tables de synonymes qui nous sont nécessaires.

C'est un champ immense ouvert à l'enquête linguistique, et il faut souhaiter que l'appel de M. Schuchardt soit entendu de ceux même qui ne croiraient pas à toutes les promesses de sa méthode. Celle-ci me paraît d'ailleurs nécessaire comme méthode de solution définitive : l'étymologie d'un mot ne pourra être considérée comme décisive qu'autant qu'elle tiendra et rendra compte du développement de sens, des modifications de forme, des variations d'emploi et, j'ajouterai, de la répartition territoriale, et cela en accord avec ce que nous savons des procès phonétiques, sémantiques et sociaux apparentés. Je crois encore que cette méthode doit être la méthode de recherche dans les cas nombreux où nous ne pouvons pas, à travers les textes, suivre pas à pas les modifications de forme et de sens et constater des identités entre les mots romans et les types antérieurs, pour les termes techniques en particulier, plus exposés aux développements isolés et qui fréquemment doivent leur sens à des métaphores délicates à retrouver.

Faut-il donc renoncer à tout autre travail étymologique? On ne saurait arguer contre la méthode de M. Schuchardt de l'impuissance où nous sommes souvent de l'appliquer en l'absence des instruments nécessaires, ni des dangers de groupement arbitraire qu'elle peut présenter en des mains moins expertes que les siennes. Mais il n'est sans doute pas indispensable de faire appel à ce grand appareil de comparaisons dans des cas où une quasi-identité sémantique jointe à une quasi-identité phonétique impose le rapprochement de deux formes, par exemple pour rattacher le lyonnais *écoisson* « battage de grains » à *excussionem*, comme le fait M. Thomas, et il y a encore à déterminer nombre de rapports de ce genre[2].

[1] Il me semble que les atlas linguistiques donneront autre chose encore : la possibilité d'une chronologie relative des mots et des formes sortira, je crois, d'une étude de leur répartition géographique; cf. là-dessus, et sur la nécessité de rendre compte de la répartition géographique des mots, Gilliéron et Mongin, *Étude de géographie linguistique: « Scier » dans la Gaule romane du Sud et de l'Est*, Paris, Champion, 1905.

[2] Il faut reconnaître toutefois que, dans bien des cas, ces identités même peuvent être trompeuses; un dérivé ro-

Mais il y a plus. La large et vivante recherche étymologique, telle que la conçoit M. Schuchardt, comporte, si l'on veut qu'elle aboutisse à des résultats certains, un menu travail de critique et de classement qui reste applicable à des groupes de mots restreints.

On se propose de grouper les mots analogues : il est cependant inutile de mêler mots anciens et créations ou emprunts récents, il serait fâcheux de se tenir à la forme moderne, si nous pouvons atteindre un état antérieur, et il est utile de faire l'histoire des mots dans la tradition écrite. — Les possibles sémantiques seront combinés avec les possibles phonétiques; mais, pour déterminer sûrement ceux-ci, pour mettre des chaînes à notre fantaisie, pour nous avertir de rechercher si nous ne sommes pas en présence de contaminations ou de développements isolés, nous devons faire usage des lois phonétiques et d'abord travailler à les établir par un minutieux examen de petits groupes de mots. — Pour constituer des familles de formes, il est également légitime de commencer par des groupes dialectaux peu étendus. — Enfin, pour l'étude des sens, les meilleurs dictionnaires et l'examen même de l'objet ne rendront pas inutile une histoire critique de chaque forme. M. Schuchardt, rapprochant le français *caillou* du picard *cailleu*, de même sens, et du normand *cayeu*, qui signifie « moule », en tirait argument pour établir que le caillou doit son nom à la moule, parce qu'il a éveillé l'idée d'une moule fausse, morte ou pétrifiée. Vérification faite, on constate, par l'étude phonétique des variantes dialectales de *cayeu* et par l'examen d'un texte du xve siècle, que le normand *cayeu* n'a avec *caillou* aucun rapport de forme, de sens ni d'origine : c'est simplement le nom du port de *Cayeux* (Somme) passé au produit qui en venait. La constatation est de M. Thomas[1], et cette recherche *sur un mot isolé* valait d'être faite, si elle nous empêche de fonder une vaste construction sur un sol incertain.

S'il y a donc, entre M. Schuchardt et M. Thomas, opposition de principes étymologiques[2], il n'en est pas moins nécessaire que, dans le

man récent peut ressembler à s'y méprendre à ce que serait le représentant normal d'un type latin, mais le plus souvent le rapprochement resterait valable au moins pour le radical auquel se rattache ce dérivé.

[1] *Romania*, XXXIV, 287 sq.

[2] On a pris l'habitude d'opposer ces deux savants comme tenant, l'un de la phonétique, l'autre de la sémantique. Rien ne me paraît moins juste et M. Schuchardt proteste avec raison quand on lui reproche de faire bon marché de la phonétique. L'opposition profonde me semble consister en ce que, pour M. Thomas, les modifications formelles des mots sont, avant tout, le résultat des dissemblances physiologiques entre générations successives, le rapport entre ces deux séries de faits, physiologiques

détail du travail étymologique, leurs méthodes se rencontrent et se confondent souvent. Les recherches étymologiques comparatives et globales, qui mèneront aux solutions définitives, doivent se fonder sur un ensemble d'épreuves des matériaux et de travaux préparatoires, qui peuvent être limités et fragmentaires. Ce sont ces travaux que M. Thomas poursuit avec succès dans le domaine gallo-roman, en se gardant sagement d'ordinaire de s'attaquer aux problèmes complexes où la connaissance des ensembles serait indispensable. D'autres chercheurs, de tempérament plus audacieux, se livreront à des essais de synthèse; la lente analyse accumulera cependant ses constatations, et son travail sera fécond si elle sait et limiter ses conclusions au domaine restreint qu'elle embrasse, et ne pas dissocier ce qui est inséparable. Elle pourra d'ailleurs, elle aussi, arriver à des résultats généraux, et je voudrais montrer encore qu'il y a dans les *Nouveaux Essais* de M. Thomas autre chose qu'un travail préparatoire, nécessaire et sûr, mais de portée restreinte, autre chose que des sens précisés, des formes dialectales rapprochées, des déterminations de formes anciennes et de possibles phonétiques, des recherches sur des mots empruntés, etc., qu'ils apportent aussi de précieux enrichissements à notre connaissance des procédés de développement lexical et de l'évolution phonétique du gallo-roman [1].

III. L'emploi du suffixe *-aris*, ajouté à un nom de végétal pour désigner un lieu où ce végétal abonde, est bien connu pour l'espagnol. M. Thomas nous montre qu'en Gascogne, particulièrement dans la région pyrénéenne, il a autant de vitalité qu'en Espagne même; ex. : *canebá*, « chènevière », *poumatá*, « pommeraie », etc., ou encore *histar* « genêtière », dont l'étude est le point de départ de cette constatation. En tentant une explication du blaisois *avanri*, champ où l'on récolte de l'avoine, M. Thomas est remonté à la forme médiévale *aveneril*, qui l'a mis sur la trace du suffixe composé *-arilis*, peu fréquent en français, mais dont il cite une

et phonétiques, pouvant être accidentellement troublé par une opération psychique, tandis que, pour M. Schuchardt, la forme d'un mot est inséparable : 1° de la représentation dont il est le symbole pour le parlant et qu'il doit évoquer chez l'auditeur; 2° de la forme d'autres mots avec lesquels il a des relations habituelles ou des ressemblances extérieures; de plus, les modifications d'origine physiologique, qui sont d'importance capitale, peuvent, à l'intérieur d'un même groupe linguistique, varier avec les conditions sociales diverses où sont placés des mots différents. De ces conceptions opposées des modifications du langage sortent naturellement des méthodes étymologiques fort dissemblables, mais nullement inconciliables.

[1] Notre connaissance des éléments du vocabulaire français, orientaux, germaniques et scandinaves, européens mo-

demi-douzaine d'exemples tels que *chaumeril*, pièce de terre encore garnie de chaume[1]. Un autre suffixe composé, *-aricius*, passait pour peu fréquent en français : M. Thomas nous montre que sous la forme *-arĭcius*, français *-erez*, *-erece*, ce suffixe a eu dans toute la Gaule un développement attesté par plus de deux cent cinquante types, tels que *baneret*, *baterece*, *dameret*, etc. Le français, qui emploie volontiers *-etier*, *chaussetier*, *louvetier*, etc., ne paraît connaître *-atier* que dans *paisatier*, mais ce suffixe a dans la dérivation provençale un rôle considérable; ex. : *boscatier*, *filatier*, *panatier*, etc.

Je passe sur d'autres suffixes mieux connus ou de moindre importance pour arriver aux deux articles sur les substantifs abstraits en *-ier* et sur l'évolution phonétique de *-arius* en Gaule. L'ancien français et surtout l'ancien provençal possèdent des substantifs abstraits en *-ier* correspondant à des verbes, *desirier*, *reprovier*, *pensier*, etc.; M. Thomas en dresse un inventaire plus complet que ceux qu'on a tentés jusqu'ici et nous indique les formes encore vivantes, très rares pour la France du Nord, assez nombreuses pour le Midi, en particulier pour la Gascogne (surtout le Béarn). Qu'est-ce que *-ier* dans ces substantifs? Ce ne saurait être *-arius*, c'est vraisemblablement *-erium*, finale de quelques abstraits latins correspondant à des verbes en *-erare*, *desiderare-desiderium*, etc. Cet *-ier* est phonétiquement identique à *-ier* de *-arius*; cela nous amène à l'intéressante hypothèse présentée par M. Thomas pour expliquer l'évolution anormale de ce suffixe latin en français et en provençal : *-arius* n'a pas abouti à *-air* comme *varius* à *vair* par suite d'un « court circuit entre la phonétique germanique et la phonétique romane »; *i* a changé son *a* en *e*, parce que le même changement était en train de se produire normalement dans le suffixe germanique voisin *-hari*; les Francs ont transformé en même temps *-hari-* en *-er* et *-arius* en *-erus*, leur prononciation s'est généralisée, sauf hésitation sur le sort du *jod*, de là *-ier* au Nord, où il s'explique par *-erus*, et au Sud, où il représente *-erius*. L'hypothèse n'est pas entièrement nouvelle, mais elle n'avait jamais été présentée sous une forme si complète et si tentante et tenant aussi bien compte de toutes les difficultés phonétiques et chronologiques; on reste un peu étonné seulement du recul de la prononciation latine devant la prononciation germanique sur un point où elle paraissait pouvoir résister.

L'étude du développement phonétique de *-arius* a fourni à M. Thomas l'occasion d'apporter à l'appui de la règle d'après laquelle *-eria* devient

dernes, etc., est, elle aussi, fort accrue par les *Nouveaux Essais*.

[1] Je relève dans l'*Étude sur le langage de la banlieue du Havre*, de l'abbé Maze : *blaril*, champ d'où le blé vient d'être enlevé, *lineril*, *seilleril*.

en français *-ire* un nouvel exemple, le germanique *têri*, latinisé en *teria* et représenté en français par *tire*, et de démontrer qu'il existait dans les éléments germaniques du provençal des couches d'emprunts, de dates diverses, au gothique et au francique. Notons aussi la réunion de trois cas possibles de *k* initial germanique devant *e*, *i* passant à *ts*, *s* (*ce*), fait dont on connaît l'importance pour la chronologie de l'altération du *c* latin : dans ses *Mélanges*, M. Thomas avait indiqué le german. *ki-*, franç. *cion* (moderne *scion*), et le german. *kirna*, franç. *serène;* il ajoute ici *kern*, peut-être conservé dans *cerneau*. Les constatations phonétiques de ce genre sont nombreuses dans les *Nouveaux Essais :* en voici encore quelques exemples qui me paraissent certains : pour l'accent, les proparoxytons grecs à voyelle pénultième longue restent souvent en latin des proparoxytons, mais peuvent aussi devenir paroxytons : *βούτῡρον*, latin *butýrum*, gascon *boudé; κάμῑνος-caminus-chemin*, etc.; le passage du groupe *-ps-* à *us-* en provençal est attesté par *eslaus* de *exlapsus*, *caus* de *capsus*, *aussi ne* dérivé de *-absus;* dans le provençal *cossirer*, de *considerare*, il ne faut pas voir un exemple de la chute latine de *n* devant *s*, mais, en tenant compte de la forme *consirer* et des doublets *pensar-pessar*, *transir-trassir*, *consentir-cossentir*, etc., reconnaître dans l'assimilation de *-ns-* en *-ss-* un phénomène postérieur, propre à la phonétique provençale et qui se produit aussi pour *-nc-* devant *e* ou *i*, *concetar-cossetar*, etc. On trouvera des exemples de dissimilation et assimilation, aphérèse et agglutination d'article, métathèse, etc., réunis dans l'*index grammatical*, qui termine utilement un livre dont j'ai tenté d'exposer les idées essentielles, mais dont je n'ai pas pu mettre en lumière autant que je l'aurais désiré l'ingéniosité et la nouveauté sur bien des points, l'intérêt et même l'agrément malgré l'apparente sécheresse de la matière.

MARIO ROQUES.

LA PUBLICATION DES NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS

PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES À LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

C'est dans les derniers jours de l'année 1784 que, pour la première fois, il fut question devant l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres de la publication des *Notices et extraits des manuscrits*, qui se continue

IMPRIMERIE NATIONALE.

encore aujourd'hui et est parvenue actuellement à son trente-huitième volume.

Le baron de Breteuil, ministre de la Maison du Roi, avait fait approuver par Louis XVI, le 12 décembre, la nomination d'un comité de huit académiciens, à chacun desquels était attribué un traitement annuel de 1,500 livres, et qui devaient être chargés de faire connaître les manuscrits de la Bibliothèque du Roi « par des notices exactes et des extraits raisonnés ».

Dès le 15 janvier 1785, le baron de Breteuil informait le maréchal de Beauvau, président de l'Académie, que le Roi avait nommé « MM. Barthélemy, Dupuy, Garnier, de Rochefort, aux quatre places de commissaires de l'Académie des Inscriptions au Comité que Sa Majesté a jugé à propos d'établir pour la lecture des *Notices et extraits des manuscripts;* Sa Majesté a également nommé M. de Guignes pour le travail à faire sur les manuscripts orientaux; MM. de Villoison, Larcher et Brotier pour celui des manuscripts grecs et latins, et MM. de Bréquigny, Gaillard, Du Theil et Keralio pour celui des manuscripts françois[1] ».

Un premier volume des *Notices et extraits des manuscrits* parut en 1787, un second en 1789; celui-ci fut présenté au Roi, le dimanche 6 septembre, par une députation de l'Académie composée de De Guignes, Ameilhon, Le Roy, Du Theil, accompagnés de Dupuis et Lévesque, qui tous furent retenus à dîner à Versailles. Le troisième volume était imprimé en 1790 et l'on travaillait au quatrième, lorsqu'au cours de la séance du vendredi 8 janvier 1790 l'Académie fut informée que, dans un imprimé intitulé : *Rapport du Comité des finances de l'Assemblée nationale*, par M. Le Brun, l'auteur de ce rapport proposait la suppression des *Notices et extraits des manuscrits*. On décida aussitôt de rédiger un mémoire en réponse au Rapport, pour éclairer le public et les membres de l'Assemblée nationale sur l'importance de cette publication, et une commission, composée de Gaillard, Ameilhon, La Porte du Theil, de Villoison, Dusaulx et de Sacy, fut nommée dans la même séance pour y travailler de concert avec les officiers de l'Académie. Quatre jours après, le 12 janvier, le secrétaire perpétuel, Dacier, donnait lecture du texte proposé par la Commission et le procès-verbal ajoute que : « L'Académie, après avoir entendu deux lectures de ce mémoire et y avoir fait les corrections qu'elle a jugées nécessaires, l'a adopté et autorise M. Dacier à le faire imprimer et distribuer vers l'époque où l'Assemblée nationale

[1] Voir *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, ..., t. XLVII (1809), p. 310.

paraîtra devoir s'occuper de l'examen des établissements littéraires. » Il ne tarda point à être publié en une petite brochure de huit pages in-8°, intitulée : *Éclaircissemens sur le travail dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres est chargée, relativement aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi*[1].

Cependant l'impression des *Notices et extraits des manuscrits* ne devait pas tarder à être arrêtée, peu après la publication du troisième volume. Dans la séance du 20 août 1790, le Secrétaire perpétuel communiquait à l'Académie une lettre du Directeur de l'Imprimerie royale, Anisson-Duperron, l'informant qu'il ne pouvait plus, « à cause des circonstances fâcheuses pour le commerce de la librairie, tenir vis-à-vis d'elle aucune espèce d'engagement, ni usager, ni autre, relatif à l'impression de ses Mémoires, et qu'il vient d'arrêter l'impression de tous les volumes commencés ». Dacier intervint auprès du Ministre et les impressions de l'Académie furent continuées pendant quelques mois encore, pour cesser bientôt complètement au début de l'année 1791, ainsi que l'apprend une nouvelle lettre du Directeur de l'Imprimerie royale adressée au Directeur de l'Académie :

Paris, le 4 janvier 1791.

Monsieur, C'est avec un véritable regret que je me suis vu forcer d'interrompre, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en faire part dans le tems à l'Académie, l'impression de ses *Mémoires* et des *Notices des manuscrits.* Mes intérêts fortement compromis m'en faisoient une loi, et je ne peux me persuader que l'Académie n'ait pas rendu justice à mes motifs, apprécié les circonstances et ma position critique à cet égard. Quoiqu'elles soient toujours les mêmes, cependant j'ai recherché avec empressement les moyens de prouver à l'Académie mon zèle et mon dévouement pour ce qui peut lui être agréable, en prenant des arrangements qui me missent à même de livrer au public les volumes imprimés et peut-être même d'achever ceux qui sont déjà avancés. Quelque onéreux que doivent m'être ces arrangemens, j'y ai souscrit sans hésiter et sans considérer les pertes majeures que j'ai éprouvées en différens tems sur cette entreprise, ainsy que je suis en état d'en administrer la preuve.

Je vous supplie en conséquence de vouloir bien informer l'Académie que je viens de livrer à M. Moutard[2] le troisième volume des *Notices des manuscrits,* dont je suis prêt à remettre à l'Académie le nombre d'exemplaires accoutumé pour sa distribution et la présentation d'usage.

[1] Ces *Éclaircissemens* ont été réimprimés dans l'*Histoire de l'Académie*, t. XLVII, p. 31-35. — L'un des membres de la Commission, La Porte du Theil, avait rédigé un mémoire, portant le même titre, mais dont le texte, sauf les premiers mots, est tout différent de celui qui fut adopté et imprimé. Le mémoire de La Porte du Theil, tout entier de sa main, conservé à la Bibliothèque nationale, ms. Nouv. acq. franç. 5853, fol. 8-14, vient d'être publié dans la *Revue des bibliothèques* (1905).

[2] Nicolas-Léger Moutard, libraire, imprimeur de la Reine depuis 1788.

Les volumes 45 et 46 des *Mémoires* ne peuvent être rendus publics que lorsque le volume de table, qui doit les accompagner, sera achevé, et j'espère que l'impression pourra en être reprise incessamment. Quant aux volumes suivans des *Mémoires* et des *Notices*, je ne peux me dispenser de représenter de nouveau à l'Académie qu'il est de toute nécessité qu'elle veuille bien s'occuper des moyens qui pourront être employés pour en faciliter l'impression, dont il me seroit impossible de me charger aux mêmes conditions que pour les précédens, et pour raison desquelles je persiste dans les motifs et la résolution contenus en ma précédente. J'ai l'honneur d'être, etc. [1].

Toutefois l'interruption de la publication des *Notices et extraits des manuscrits* ne devait être que momentanée. Dès le 20 brumaire an III (10 novembre 1794), un rapport adressé à la Commission temporaire des Arts, rédigé tout entier de la main d'Ameilhon, et contresigné par Langlès, Poirier et le libraire Barrois aîné, exposait à nouveau l'utilité de cette publication et en proposait la reprise. On lira plus loin le texte de ce rapport[2], dont les conclusions durent inspirer certainement les rédacteurs de l'article 25 de la loi du 15 germinal an IV (4 avril 1796), qui confiait à l'Institut le soin de continuer les *Notices et extraits des manuscrits*. L'impression en fut reprise dans le cours de l'an VI (1798); le tome IV parut en l'an VII (1799) et la publication n'a plus subi depuis aucune interruption.

H. OMONT.

Rapport sur les Manuscrits appartenans à la Nation, fait à la Commission temporaire des Arts par la Section des Dépôts littéraires.

(10 novembre 1794.)

Citoyens,

La Section des Dépôts littéraires se présente pour s'acquitter de la mission dont vous l'avez chargée par un de vos arrêtés conçu en ces termes :

« Le Comité d'Instruction publique, chargé par un décret de faire un rapport sur l'établissement d'une commission préposée pour examiner tous les livres et manu-

[1] Bibliothèque nationale, collection Bréquigny, t. LXXX, fol. 187-188. — Au dos de cette lettre, on trouve, de la main de Bréquigny, la minute de la réponse faite à Anisson au nom de l'Académie, le 8 janvier :

J'ai lu à l'Académie des Belles-Lettres, Monsieur, la lettre que vous avez adressée à son directeur pour lui être communiquée. Elle voit avec plaisir que vous êtes dans la disposition d'achever d'imprimer les volumes entamés de ses *Mémoires* et des *Notices des manuscrits* du Roi. Quant aux volumes qui doivent suivre, l'Académie avisera aux moyens par lesquels elle en pourra procurer l'impression. Je suis avec respect, etc.

[2] Bibliothèque nationale, ms. Nouv. acq. franç. 2836, fol. 52-65.

scrits uniques et rares, afin d'en extraire et de publier par la voie de l'impression tout ce qui peut être utile aux progrès, à la perfection des arts et des sciences et à la régénération des mœurs, demande le plus promptement possible des renseignemens par écrit sur ce qui a été fait, sur les moyens qui ont été employés, sur les causes de la suspension de ce travail et sur les mesures à prendre pour remplir les intentions de la Convention nationale. La Commission a chargé la Section de Bibliographie de prendre des renseignemens sur tous ces objets et de les lui communiquer pour les transmettre ensuite au Comité d'Instruction publique. »

Vos commissaires, après s'être pénétrés de l'esprit de cet arrêté, croyent avoir suffisamment répondu à chacune des dispositions qu'il contient, par les observations qu'ils vont soumettre à votre jugement.

Il existe à la Bibliothèque nationale et dans un grand nombre d'autres, devenues propriétés de la République, une quantité immense de manuscrits qui sont jusqu'à présent demeurés inconnus, parce que la plus grande partie de ces dépôts, appartenant à des maisons religieuses et à des corporations particulières, étoient inaccessibles aux curieux. Non seulement les portes en étoient fermées, mais quand même ils auroient pu y pénétrer, ils n'eussent pas retiré un grand avantage de cette faveur. Ceux qui possédoient ces trésors, ou ne les connoissoient pas eux-mêmes, ou s'étoient contentés de porter sur les catalogues le titre de chaque manuscrit, sans y rien ajouter qui en déterminât suffisamment l'objet ou la matière.

Depuis longtems on désiroit qu'il fût pris des mesures pour remédier à un inconvénient si préjudiciable aux lettres et si rebutant pour les studieux. Depuis longtems on attendoit avec impatience le moment où l'on commenceroit à tirer de l'oubli tant de richesses qui y étoient enfouies. Enfin ce moment heureux arriva; l'ancien gouvernement écouta le vœu du public et forma pour y satisfaire un plan d'exécution, dont nous allons rendre compte.

Il choisit dans le sein de la ci-devant Académie des Inscriptions et Belles-Lettres huit de ses membres, qui furent spécialement chargés de faire connoître par des notices exactes et par des extraits raisonnés les manuscrits de la Bibliothèque, aujourd'hui nationale, de traduire et même de publier, dans leur langue originale, les pièces qu'on jugeroit dignes d'être imprimées en entier. Il fut arrêté que trois de ses membres examineroient les manuscrits orientaux, deux les manuscrits grecs et latins et les trois autres les manuscrits qui concernent l'histoire de France et les antiquités du moyen âge.

Ces notices ou extraits étoient lus et examinés tous les quinze jours dans un Comité composé, outre les huit membres chargés du travail, de quatre commissaires nommés par l'Académie pour y assister, avec les officiers en fonctions pendant l'année courante.

Pour donner à ce projet toute l'étendue et toute l'utilité dont il pouvoit être susceptible, le règlement invitoit les autres membres de la Compagnie à coopérer au travail. Il engageoit aussi tous les savans, non seulement de la capitale, mais encore ceux des provinces, à donner pareillement connoissance des manuscrits renfermés dans les dépôts publics et particuliers où ils pourroient avoir accès, et à envoyer le fruit de leur travail au Secrétaire de l'Académie, chargé d'en faire le rapport au Comité et d'en former des volumes, dans lesquels les auteurs de chaque notice auroient été nommés. Ces volumes eussent servi de suite à ceux qui étoient composés par les membres de l'Académie.

Il devoit résulter de cet établissement, dans l'intention des citoyens qui avoient concouru à le créer, l'avantage de ranimer parmi nous l'étude de l'histoire et celle

des langues savantes et étrangères, surtout des langues orientales et indiennes. La connoissance de ces dernières, que nous avons toujours trop négligée, auroit fait fructifier une des plus belles portions du vaste champ de la littérature, qui jusqu'à présent est restée stérile faute de bras et d'instrumens pour la cultiver. S'il s'est trouvé quelques savans distingués qui ont eu le courage d'entrer dans cette carrière et de ne pas s'effrayer de la solitude qui y régnoit et qui y règne encore, leurs efforts généreux n'ayant jamais été assez secondés, ils n'ont pu pousser leur course fort loin. Ces considérations doivent, sans doute, faire regretter la chute d'un établissement si utile aux lettres; mais, étant né dans le sein de l'Académie et se trouvant attaché à sa constitution, il a dû tomber avec elle.

Le travail, commencé en 1785, a produit d'abord deux volumes in-4° d'environ 600 pages chacun, qui présentent les notices des manuscrits orientaux, grecs, latins, françois et autres écrits en langues étrangères du Nord. Ces deux premiers volumes ont été suivis d'un troisième, dont une grande partie roule sur une matière qui, peut-être, ne paroîtra pas fort importante pour le fond, mais qui l'est beaucoup pour les détails. Elle tient à une époque de l'histoire de France où une nation toujours implacable ennemie de la nôtre employoit les moyens même les plus odieux pour enlever le sceptre à l'un de nos anciens tyrans, comme elle s'efforce aujourd'hui de nous arracher la liberté; on veut parler du procès de la Pucelle d'Orléans, qui sera pour les Anglois un opprobre éternel. L'auteur de ce travail particulier n'a épargné ni peine ni dépense pour tirer des bibliothèques répandues dans toute l'étendue du territoire françois des éclaircissemens sur la naissance, la vie, les exploits et la fin tragique de cette fille extraordinaire. Le Comité a cru qu'il valloit mieux réunir en un seul corps tous ces mémoires, que de les disperser parmi d'autres d'une nature trop disparate. Le quatrième volume a repris la forme des deux premiers, mais l'anéantissement de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en a fait suspendre l'impression, qui est restée à la moitié du volume. Si toutefois on désiroit l'achever, on trouveroit dans les porte-feuilles des gens de lettres, à qui ce travail avoit été confié, plus de matériaux qu'il ne seroit nécessaire pour le completter. On nous a même assuré que ces citoyens seroient prêts à fournir encore autant de mémoires qu'il en faudroit pour remplir un cinquième volume. Théophile Barrois, libraire, est convenu que, si on vouloit lui remettre les mémoires destinés à entrer dans le volume commencé et qui sont restés entre les mains de leurs auteurs, il le termineroit, dès que les circonstances deviendroient moins défavorables et qu'une partie des entraves qui gênent la librairie seroit levée. Ce citoyen ne seroit même pas éloigné de continuer, aux mêmes conditions qu'Anisson-Duperron, à imprimer la suite de cet ouvrage, s'il reprenoit son cours. Il faut savoir que l'impression des *Notices des manuscrits* ainsi que des *Mémoires* de la ci-devant Académie étoit une entreprise particulière du Directeur de l'Imprimerie nationale, qui, après avoir prélevé cent exemplaires pour la Compagnie, débitoit à son profit le reste de l'édition pour s'indemniser de ses frais. Il n'en coutoit à l'ancienne administration que le traitement accordé aux huit académiciens chargés en titre du travail des manuscrits.

Il n'est personne qui puisse ne pas sentir toute l'utilité de l'établissement dont on vient de faire l'exposé, et qui ne souhaite de le voir renaître. Il paroît au reste que l'intention de nos sages législateurs est de lui donner une nouvelle vie. C'est dans cette vue, sans doute, qu'ils ont demandé les renseignements que la Section des Dépôts littéraires s'empresse de présenter dans ce rapport à la Commission.

Nous avons déjà satisfait à une première question; nous passons à la seconde, qui

consiste à indiquer les mesures qu'on pourroit prendre pour continuer le travail commencé et le conduire à sa perfection. La réponse à cette nouvelle question nous paroit embrasser trois objets, savoir : le choix de ceux à qui on confiera le travail des manuscrits, le mode du travail et enfin l'organisation des moyens propres à le mettre en activité et à l'entretenir dans un mouvement que rien ne puisse plus arrêter, ni même ralentir.

Il n'est pas difficile de prononcer sur les qualités de ceux qui doivent remplir une pareille tâche. Chacun conviendra que, pour bien s'en acquitter, il faut joindre à la connoissance des langues et au talent de lire les anciennes écritures, une littérature assés variée pour être en état d'entendre les diverses matières traitées dans les manuscrits dont il s'agira de donner les notices. D'ailleurs, un des principaux objets de ce travail n'est-il pas de faire, s'il est possible, la découverte de quelques-uns de ces chefs-d'œuvre de l'antiquité, que nous savons avoir existé et dont nous regrettons tous les jours la perte? Comment un homme, qui n'auroit qu'une teinture superficielle des lettres, quoiqu'assez instruit d'ailleurs dans la connoissance des langues, pourroit-il retrouver les trésors que nous cherchons? Ne courroit-il pas les risques de passer à côté, sans même s'en appercevoir, s'il n'étoit familiarisé avec les bons auteurs d'Athènes et de Rome, ni assez versé dans l'histoire littéraire pour savoir ce que nous possédons et ce qui nous manque?

Après avoir fait entrevoir les qualités et les talens qu'on est en droit d'exiger de ceux qui seront appellés au travail des manuscrits, il faut jetter un coup d'œil sur la marche de ce travail. Vos commissaires, d'après une mûre délibération et d'après l'avis même de quelques-uns des membres de l'ancien Comité, pensent qu'on doit s'écarter un peu du premier plan. Les gens de lettres qui ont commencé l'ouvrage se sont livrés, dans leurs notices, à des discussions qui, sans doute, font honneur à leur savoir, mais qui paroissent trop profondes et trop étendues. En suivant cette marche, il se seroit écoulé bien des années, et imprimé bien des volumes, avant que ces savans se fussent trouvés à une grande distance de l'entrée de la carrière. Nous ne nous opposerions cependant pas à ce que, parmi les manuscrits, il fût fait un choix des plus importans et qu'on les traitât comme ceux dont la ci-devant Académie des Inscriptions et Belles-Lettres nous a donné les analyses et les extraits. Mais ce devroit être l'objet d'un travail à part et tout à fait hors de la ligne que nous traçons.

S'il est nécessaire que les citoyens qui seront désormais chargés de la notice des manuscrits, soient capables de faire ce que nous osons reprocher à ceux de la première création d'avoir fait, il faut en même tems qu'ils ayent le courage de sacrifier au bien de la chose leurs goûts particuliers, le désir de développer leur savoir, enfin leur amour-propre. Il faut, si l'on veut nous permettre ce langage, qu'ils ne se regardent que comme des hommes destinés à faire dans des régions sauvages et agrestes la découverte de mines inconnues; qu'ils soient déterminés à s'y enfoncer dans toute leur profondeur, pour en extraire les matières toutes brutes, en faire connoître la richesse ou la pauvreté, et qu'ils laissent à d'autres artistes le soin de les épurer dans le creuset pour leur donner ensuite des formes agréables et recherchées.

Voici maintenant de quelle manière nous concevons que les notices des manuscrits devront être faites. Il faudroit d'abord copier fidèlement le titre, décrire l'extérieur ou la partie matérielle du volume, enfin le signaler si bien que chacun pût le reconnoître à la simple inspection, partout où il se seroit égaré. Il faudroit encore désigner le caractère de l'écriture, en fixer l'âge autant qu'il seroit possible, ob-

servant toutefois, lorsqu'il n'y auroit, pour s'assurer de sa date, d'autre indication que la forme des lettres, de ne prononcer sur cet objet qu'avec beaucoup de réserve. On sçait combien ceux mêmes qui passent pour être le plus habiles en cette partie sont sujets à s'y tromper. Il conviendra aussi d'indiquer la matière sur laquelle le manuscrit sera écrit, de calculer le nombre des pages qu'il contiendra et enfin de décrire avec soin les vignettes dont il pourroit être décoré. Rien n'empêcheroit non plus de donner, lorsqu'un manuscrit paroitroit le mériter par son antiquité ou son importance, un échantillon de l'écriture, en en faisant graver quelques lignes fidèlement calquées sur l'original.

L'auteur passera ensuite à l'examen du fond de l'ouvrage. Il le lira avec assez d'attention pour se mettre en état d'en faire une analyse sommaire, qui, malgré son extrême précision, puisse en donner une idée assez complette pour qu'un savant, ou un curieux, reconnoisse, d'après la notice, tout ce qu'il peut se promettre de la lecture du manuscrit.

En votant pour que ces notices soient circonscrites dans le plus petit espace possible, nous ne prétendons pas cependant interdire aux auteurs la faculté d'y faire entrer un trait saillant, une anecdote curieuse, une singularité remarquable, lorsqu'ils pourront en rencontrer dans le manuscrit; ce seroit même un moyen de faire supporter la sécheresse et la monotonie inséparable d'un pareil travail. Nous convenons même qu'il faut laisser aux auteurs une certaine latitude, dont ils auront, sans doute, la discrétion de ne pas abuser; mais, quelque licence qu'ils prennent, qu'ils évitent surtout celle de convertir leurs notices en dissertations. Nous croyons, de plus, qu'il est nécessaire d'agrandir le cercle pour les manuscrits orientaux. Comme ils sont peu accessibles à la plupart des lecteurs, il seroit avantageux que les notices en fussent faites de manière qu'elles pussent tenir lieu au plus grand nombre de l'ouvrage même, et en faciliter la lecture à ceux qui voudroient consulter le texte. Lorsqu'on connoit d'avance le sujet d'un ouvrage et qu'on en a l'esquisse bien faite sous les yeux et dans l'esprit, on a aussi beaucoup moins de peine pour vaincre les difficultés de la langue dans laquelle il est composé.

A chaque notice, l'auteur n'oubliera pas non plus d'avertir si le manuscrit dont il s'occupe a été imprimé ou non, ou s'il ne l'a été qu'en partie, comme il arrive quelquefois. Voilà encore une circonstance qui vient à l'appui de ce que nous disions plus haut, qu'il étoit indispensable que les hommes qu'on choisiroit pour ce travail eussent de la littérature. Il faudroit même qu'ils eussent des connoissances particulières et acquises en bibliographie ou, au moins, une grande aptitude à se les procurer au besoin, en faisant des recherches dans l'histoire littéraire.

Lorsqu'un manuscrit sera reconnu pour n'avoir point été imprimé, on examinera s'il mérite les honneurs de la presse. Nous osons prononcer d'avance qu'il s'en trouvera beaucoup moins qu'on ne pense, même parmi les plus rares et les plus précieux, qui paroitront devoir être livrés à l'impression. La plupart de ces manuscrits ne sont à l'usage que d'un très petit nombre de savans, à qui il suffit souvent de les consulter. Ne pouvant faire la matière d'une lecture suivie et agréable, ils auroient peu de succès s'ils sortoient de l'obscurité des bibliothèques où ils reposent, pour se produire au grand jour. Ils pourroient, à la vérité, recevoir les hommages de quelques studieux; mais certainement ils seront traités avec la plus grande indifférence par la multitude. D'ailleurs beaucoup de ces monumens n'ont de prix que parce qu'ils sont dans l'état de manuscrit.

En général, la classe des manuscrits latins n'en fournira que très peu qui n'ayent pas été déjà imprimés ou qui soient dignes de l'être, à moins que ce ne soit quelques-

uns de ces ouvrages, que nous avons perdus, et que le hasard nous feroit recouvrer, mais les occasions en seroient rares; à moins encore qu'on ne voulût former de ces immenses collections semblables au recueil des *Actes* de Rymer, au *Thesaurus anecdotorum* et au *Spicilège* de D. Luc d'Achery. Si l'on osoit entreprendre de ces collections utiles, on seroit sûr que la matière ne manqueroit pas; on la trouveroit en abondance dans les archives des maisons religieuses et des corporations supprimées. Ces dépôts sont remplis de cartulaires, de titres, de diplômes, de chartes anciennes, qui n'ont jamais vu la lumière, et qui jetteroient un grand jour sur notre histoire, qu'il faut refaire.

Nous croyons que parmi les manuscrits grecs, quoique moins nombreux, il s'en trouvera davantage qui paroitront devoir être mis sous presse. Quant aux manuscrits orientaux et indiens, ils fourniront une moisson plus abondante. Peu ont été imprimés et beaucoup méritoient de l'être, surtout ceux qui sont écrits en langues orientales modernes; ces manuscrits réunissent un grand intérêt politique à l'utilité littéraire. Les ouvrages turcs, arabes, persans, tamouls, malais, bengalis, hindoustanis, chinois, mantchoux nous fourniroient des renseignements précieux sur la politique, la géographie, les productions, l'industrie, le commerce de toutes les contrées asiatiques. L'attention que donnent aux langues modernes de l'Orient plusieurs des nations européennes, qui commercent dans ces contrées, devroit être une grande leçon pour nous. On sçait comment les Allemands, les Danois, les Anglois et les Hollandois se conduisent à cet égard. Leurs compagnies marchandes n'épargnent rien pour se procurer la traduction de tous les ouvrages originaux qu'ils peuvent découvrir dans les lieux qu'ils fréquentent en Asie; ils y employent de très grosses sommes d'argent.

On conçoit aisément que ce n'est pas l'amour seul des lettres qui les porte à faire de pareils sacrifices. Nous n'avons pas moins d'intérêt que nos voisins à nous livrer à ce genre d'études, et peut-être avons nous plus de moyens qu'eux pour y réussir. Nos bibliothèques nationales renferment une multitude d'ouvrages en langues orientales modernes, dont le titre seul excite la curiosité et dont le sujet dédommageroit amplement de leur travail des savans chargés de les compulser. Les magnifiques caractères arabes, persans, malais et autres de l'Imprimerie nationale, ensevelis depuis plus d'un siècle dans la poussière et dans l'oubli, serviroient à imprimer les livres élémentaires qui nous manquent et les passages les plus intéressans et les plus difficiles des ouvrages originaux. On pourroit même faire servir ces chefs-d'œuvre typographiques à la propagation des principes de la liberté parmi les victimes du despotisme oriental et surtout à détruire l'influence dangereuse des libelles calomnieux que vomissent contre nous les presses de Tranquebar, de Colombo et de Batavia[1].

[1] « Les *Transactions* de la Société asiatique de Calcutta, remplis de mémoires curieux et d'extraits d'ouvrages indiens, pourroient servir de modèles au travail de nos savans. Nous les engagerons à s'occuper surtout du malai, du tamoul et du mantchoux. Le malai se parle dans toutes les isles de l'Ocean indien. Le tamoul est la langue usuelle de la presqu'isle de l'Inde et le mantchoux peut maintenant suppléer au chinois, dont la difficulté est extrême. Les Mantchoux, depuis qu'ils se sont emparés de la Chine, ont perfectionné, étendu et enrichi leur langue. Il n'existe aucun bon livre chinois qui ne soit traduit en tatar, et la Bibliothèque nationale de Paris possède un grand nombre de ces traductions. » (*Note des rédacteurs du Rapport.*)

Les manuscrits françois mériteront aussi une attention toute particulière. Quels qu'en soient la matière et l'objet, ils doivent être tous conservés et examinés avec soin, quand ils ne serviroient qu'à faire connoître les variations et les changements progressifs de notre idiome. Nous ne doutons nullement que plusieurs de ces manuscrits ne fussent très bien reçus du public, même le plus délicat, malgré l'ancienneté de leur langage.

Nous sommes persuadés que, si on eût fait une exacte recherche dans les bibliothèques et les archives des vieux châteaux, appartenans à ceux des ci-devant privilégiés qui ont disparu du sol de la République, on y eût découvert des mémoires secrets, des anecdotes du tems, dont l'impression auroit eu du succès.

Ceux de vos commissaires qui ont visité les bibliothèques des émigrés et autres à Paris vous diront qu'ils y ont rencontré assez souvent des ouvrages intéressans, composés par ces fugitifs, sur toutes les parties de l'administration, sur la guerre, la marine, les finances, la politique, la diplomatie, enfin des voyages tant dans l'intérieur de la France que dans les pays étrangers. Parmi ces voyages, il en est qui ont paru assez piquans par leur singularité, et d'autres pouvoir servir aux progrès des sciences et des arts. Peut-être faudroit-il débuter, avant de passer aux anciens, par faire imprimer ces manuscrits en les confiant à des hommes capables de les mettre en ordre et d'en retoucher le style, qui n'est pas toujours correct.

Terminons par quelques observations sur les moyens de régulariser le travail et sur le nombre de ceux qu'on pourroit y employer. Vos commissaires pensent qu'il faudroit établir un comité semblable à celui qui existoit précédemment et que le régime en fût à peu près le même. Cette mesure est si simple, si naturelle et si propre à produire l'effet qu'on peut en attendre, qu'il paroît inutile d'en chercher une autre, qui, pour être plus détournée, n'en vaudroit pas mieux. Il seroit assez difficile de déterminer la quantité de collaborateurs qu'il conviendroit de réunir pour travailler aux *Notices des manuscrits*, et encore plus de dire combien un nombre fixe feroit d'ouvrage dans un temps limité. Les données manquent pour résoudre ce problème; d'abord parce qu'on ne connoît que vaguement la masse du travail qui est à faire; en second lieu, ses élémens n'étant ni uniformes ni similaires, il est impossible d'en mesurer la quantité sur celle des heures. On conçoit que les difficultés ne doivent pas être les mêmes pour toutes sortes de manuscrits, qu'à cet égard il y a de grandes différences entre les manuscrits d'une classe à l'autre et même entre ceux d'une même classe. Des manuscrits en langues orientales et indiennes, toutes choses égales d'ailleurs, ne peuvent s'expédier aussi promptement que d'autres. Un manuscrit grec exige plus de peine et d'application qu'un manuscrit françois, et tel manuscrit grec, quoique d'un très gros volume, occupera souvent beaucoup moins qu'un autre plus petit. Le travail ne peut donc être fait ni à la mesure ni à la tâche. Au reste, il est beaucoup plus essentiel de chercher en commençant à faire des choix qui soient bons, qu'à les multiplier.

On a d'avance dans tous les gardes de bibliothèques un corps de travailleurs, pour ainsi dire, tout équipé et déjà prêt à commencer l'ouvrage; ils doivent être du nombre des collaborateurs de droit, ou plutôt par devoir; ce sera même une des obligations de leur place. Il est absolument nécessaire que ceux qui deviendront dépositaires de manuscrits les connoissent et soient en état de les faire connoître aux autres. Les préposés à la garde des bibliothèques dans les départemens et districts seront donc assujettis, comme ceux de Paris, à la même redevance littéraire que les citoyens chargés spécialement du travail. Ils adresseront au Comité central

des notices de tous les manuscrits qui seront dans leurs dépôts, au moins des manuscrits grecs, latins, françois et de ceux écrits dans les langues étrangères qui se parlent dans les contrées méridionales de l'Europe; ce n'est pas trop exiger d'un bibliothécaire. Quant aux manuscrits en langues orientales, indiennes et septentrionales, dont la connoissance n'appartient qu'à un très petit nombre d'individus, les administrations en feront faire la notice sur les lieux, s'il s'y trouve des personnes qui en soient capables; si non, elles les enverront à Paris. Comme la quantité de cette espèce de manuscrits ne sera jamais fort abondante dans les départemens, il n'est pas à craindre qu'il y en ait beaucoup à qui on soit obligé de faire faire ce voyage.

Si l'on impose aux bibliothécaires des départemens et des districts la tâche, dont on vient de parler, il en résultera plus d'un avantage. D'abord il se fera du travail sans qu'il en coûte de nouveaux frais à la Nation; de plus, on préviendra par cette mesure un abus dont on n'est déjà que trop menacé. Les places de bibliothécaires ou de gardes de bibliothèques ne seront pas la proie de l'ignorance protégée, et les membres des administrations qui auront le droit d'y nommer ne pourront les prostituer à la faveur et à la cabale.

Il faudra aussi inviter, à l'imitation de l'ancien Comité, tous les savans de la République à faire connoître les manuscrits qui seront à leur disposition.

Toutes les notices seront recueillies par le Comité central; le Comité s'assemblera une fois par décade pour entendre la lecture des notices, tant de celles qui lui seront présentées par ses membres que de celles qui lui viendront d'ailleurs. Chaque membre aura la liberté de dire son avis. Lorsque la rédaction d'un article aura été adoptée, il sera déposé dans le secrétariat du Comité pour être ensuite imprimé. Chaque article portera le nom de son auteur. Quant aux arrangemens pour frais d'impression et au traitement de ceux qui seront employés à ce travail, autres que les bibliothécaires, à qui la République ne peut manquer de faire un sort qui les mette en état d'être tout entiers aux fonctions de leur place, vos commissaires ne s'en sont pas occupés; ils ne croyent pas que ces détails de finances soient de leur ressort.

Remis à la Commission des Arts, le 20 brumaire, l'an 3 de la République une et indivisible.

H. Langlès,

Poirier, Barrois l'aîné,

Ameilhon.

LIVRES NOUVEAUX.

Camille Gaspar. *Essai de chronologie pindarique.* 1 vol. in-8°. — Bruxelles, Lamertin, 1900.

Si nous signalons ici, parmi les ouvrages nouveaux, ce volume qui date déjà de cinq ans, et dont la réputation est faite, c'est pour réparer un oubli qui risquerait d'être interprété défavorablement. Un compte rendu détaillé serait d'ailleurs superflu aujourd'hui. Il suffira de rappeler en quelques mots ce qui fait le mérite de l'ouvrage.

Si la chronologie est le fond de toutes les études littéraires, il n'est peut-être

aucun auteur de qui cela soit plus vrai que de Pindare. Toutes ses poésies étant des œuvres de circonstance, il est manifestement impossible de les bien comprendre si l'on ne sait en quel temps elles ont été composées et à quoi elles se rapportent.

Mais la chronologie de Pindare, fondée scientifiquement par Boeck et par Dissen, a été profondément modifiée par les discussions et les découvertes de ces dernières années. Le besoin se faisait donc sentir d'un ouvrage qui résumât et complétât ce travail, qui en dégageât les résultats principaux, qui les exposât clairement. C'est à ce besoin que répond parfaitement le travail de M. Gaspar. L'introduction offre, en une douzaine de pages, une histoire très précise, très nette et très bien informée du sujet traité. Puis, en suivant l'ordre probable des temps, l'auteur passe en revue les quarante-quatre poèmes pindariques que nous possédons. À chacun de ces poèmes il assigne une date et il en montre le rapport aux circonstances. Beaucoup de ces dates sont aujourd'hui certaines : pour celles-là, la principale chose à faire était de réunir et de coordonner les témoignages; M. Gaspar s'est acquitté de cette tâche en savant à qui rien n'échappe. Pour d'autres dates, notamment pour celles des Isthmiques et des Néméennes, qui ne sont pas données par les scolies, il fallait se fonder sur des comparaisons historiques ou littéraires. Et, naturellement, on ne pouvait guère espérer arriver là à une certitude absolue. Mais ce qu'on peut dire, c'est que les démonstrations de l'auteur, conduites avec beaucoup de science, de finesse et de jugement, ont toujours pour elles une grande vraisemblance. Au milieu des opinions divergentes, il sait garder l'indépendance de sa pensée, tout en tenant compte des raisons valables. Fort prudent, en général, dans l'interprétation historique des mythes, il a pourtant le sentiment vif de ce que Pindare y met souvent d'intentions. Bien rarement on pourrait relever chez lui quelque hypothèse trop subtile (comme, par exemple, à propos de la VIIIe Isthmique, p. 48), énoncée d'ailleurs avec réserve.

En somme, ce livre est certainement le plus clair et le plus complet qui existe aujourd'hui sur l'ensemble de la chronologie pindarique. On ne peut que le recommander très instamment à tous ceux qui veulent étudier Pindare. M. C.

Laterculi vocum latinarum voces latinas et a fonte et a tergo ordinandas curavit Otto Gradenwitz, in-8°. — Leipzig, S. Hirzel, 1904.

Pour comprendre l'idée qui a pu faire naître ce vocabulaire d'un nouveau genre, il faut s'être trouvé en présence de textes latins mutilés pleins de mots tronqués qu'on a besoin de rétablir. Tantôt c'est la fin d'un mot qui manque, tantôt c'est le début. Dans le premier cas on n'avait jusqu'ici comme ressource, pour trouver le complément nécessaire, qu'un dictionnaire quelconque; le livre de M. Gradenwitz, en omettant dans ses listes tout ce qui n'est pas le mot lui-même, — ce qui fait précisément la matière et l'objet des dictionnaires usuels, — rend les recherches plus aisées. Mais c'est surtout dans le second cas que son recueil sera le plus précieux. Supposons un mot latin dont il ne reste plus que la terminaison ..... *hecam*. Il suffira de se reporter à la lettre *a*, à la terminaison *ca* et au groupe *eca* pour reconnaître que les mots qui se terminent ainsi sont : *theca*, *epitheca*, *entheca*, etc. (en tout 10 mots), et qu'il n'y en a pas d'autres. Si l'on sait à peu près combien de lettres manquent dans le texte dont on s'occupe avant la terminaison conservée, on arrivera presque forcément à une conclusion certaine. Cet exemple montre quel genre de services, — cantonnés évidemment dans un domaine très limité, — mais de services réels rendra ce livre, qui suppose des recherches et une patience dignes de tout éloge. R. C.

A. Guesnon. *Talmud et Machzor.* Notice sur deux manuscrits hébreux de la Bibliothèque d'Arras. 24 p. in-4°, 3 pl. Paris, Imprimerie orientale; N. L. Danzig, éditeur, 1904.

Pourquoi le beau manuscrit arabe à superbes miniatures, aujourd'hui coté 3929, s'est-il échappé du couvent de Saint-Vaast à Arras pour émigrer à la Bibliothèque Nationale de Paris, où il vient d'être rejoint par deux autres exemplaires illustres des Séances d'Al-Ḥarîrî[1]? Pourquoi les deux manuscrits hébreux dont nous allons parler à la suite de M. A. Guesnon n'ont-ils pas été incorporés de même dans notre dépôt national et n'ont-ils fait que changer de domicile, sans quitter la ville où les circonstances les avaient conduits? Peut-être, les catalogues provisoires les caractérisant de *Biblia hebraica* et de *Scripta hebraica*, ne se soucia-t-on pas de grossir par deux in-folio supplémentaires le fonds hébreu déjà encombré par des copies multiples et inutiles de bibles et de prières.

Le vague des titres, le mystère du contenu excitèrent la curiosité scientifique d'un ancien professeur du lycée d'Arras, M. A. Guesnon.

Dès 1860, à son instigation, le Catalogue des manuscrits publié par la Municipalité d'Arras fit timidement un pas en avant vers la vérité : la *Biblia hebraica* y est devenue *Preces et benedictiones hebraicæ;* les *Scripta hebraica* ont été caractérisés par l'addition plus que discrète du mot *Talmud* glissé entre parenthèses. Deux autographies hébraïques, insérées dans le Catalogue municipal, ont parlé plus haut et plus clairement que ces notices énigmatiques et tronquées.

En avril 1904, M. Guesnon, hébraïsant volontaire de longue date en vue de ces déchiffrements, éprouva le besoin de communiquer enfin au Congrès des sociétés savantes réuni à Paris le résultat de recherches poursuivies avec autant d'ardeur que de succès. Son zèle et sa probité réclamaient une autre publicité pour ses découvertes qu'un résumé dans le *Bulletin officiel. Talmud et Machzor* a été rédigé par l'octogénaire convaincu et méthodique pour justifier, expliquer, rendre palpable et répandre sa double trouvaille.

M. A. Guesnon, dans son mémoire, s'occupe d'abord du manuscrit talmudique, avec sa reliure en carton recouvert de parchemin jaune, « un travail du XVIIe siècle exécuté dans les Pays-Bas », avec « un ex-libris du moine bibliothécaire à la date de 1680 ». Le contenu du volume, mutilé de plus d'un tiers vers 1818 par un certain Caron, bibliothécaire criminel et cupide, est le traité *Guiṭṭîn*, « Lettres de divorce », dans la rédaction babylonienne, avec, dans deux colonnes latérales, les compléments dits *tôsafôt* et le commentaire de Raschi. L'explicit, des plus curieux, a été reproduit dans un fac-similé fidèle. Le copiste, Néḥémyâh bar Ḥayyim, y a inséré une poésie de dix vers monorimes, dont les initiales donnent son nom en acrostiche. L'auteur y détaille complaisamment toutes les richesses, toutes les somptuosités des palais et des costumes orientaux : marbres rares, étoffes de prix, anneaux et colliers, pierres précieuses enchâssées dans les textes bibliques, puis il conclut en s'écriant : « Tous ces trésors, avec ceux des greniers d'abondance, n'ont-ils pas infiniment moins de prix que le traité de *Guittîn?* » Néḥémyâh, après les dix vers de sa composition, annonce que, « prosterné, courbant la tête devant son Créateur, il va commencer à transcrire le traité de *Niddâh* (Menstrues). Or cette ordonnance, contraire au classement habituel des traités talmudiques, est un écart particulier à des scribes et à des rabbins français du moyen âge.

Jusqu'ici nous n'avons eu qu'à nous laisser guider par la science si précise et si

[1] Cf. mes *Manuscrits arabes de la Collection Schefer*, p. 60-61.

informée de M. A. Guesnon. Il est un point où son ingéniosité n'a pas réussi à me convaincre. Je ne puis adhérer à la conjecture d'après laquelle les lettres majuscules de l'acrostiche, allégées des minuscules, serviraient à double fin : éléments principaux du nom, elles recéleraient en même temps la date de l'écriture. Leur addition numérale donnant 166, le manuscrit aurait été achevé en 5166 de la création, c'est-à-dire en 1406 de notre ère. Mes doutes, qui étaient plus de sentiment que d'expérience, ont été confirmés par la consultation suivante de M. Moïse Schwab : « Il n'y avait plus de Juifs en France à cette époque et, dès le XIVe siècle, les exils successifs n'eussent pas laissé à un scribe la sécurité nécessaire pour accomplir une œuvre de longue haleine, de transport incommode. De plus, les chronogrammes, loin de se cacher dans des acrostiches, s'étalent dans des centons bibliques, dont les lettres à faire valoir numériquement sont ponctuées ou agrandies. Enfin les petites écritures employées dans les notes marginales de ce manuscrit sont de deux siècles antérieures au XVe siècle. » Voilà donc, selon un juge compétent, à l'opinion duquel je me rallie, Nĕḥémyâh bar Ḥayyim, sa copie et ses vers remontant probablement au XIIIe siècle, vers 1250.

Le second manuscrit, un énorme in-folio, réduit de 457 à 298 feuillets, a également perdu par des rapts plus d'un tiers de son contenu. C'est un *Maḥzôr tefilôt* « cycle de prières » pour les fêtes de la liturgie judaïque. Il y a plaisir à voir un chrétien se mouvoir à l'aise dans ce « cycle » spécial, d'un accès un peu rébarbatif pour les non-initiés. La notice que M. A. Guesnon a consacrée à l'inventaire minutieux de ce rituel géant, rival de taille avec le célèbre rituel de Nuremberg, est parfaite dans l'ensemble et dans les détails. Les renseignements sont puisés aux meilleures sources, et à la meilleure, « Les rites du culte synagogal » de Léopold Zunz, chef-d'œuvre qui n'a pas vieilli depuis son éclosion en 1859. Le Catalogue municipal attribue le manuscrit au XIIe siècle, Quicherat au XIIIe, M. Guesnon avec plus de vraisemblance au XIVe. Ce « livre de lutrin » lui paraît avec raison d'origine germanique, supposition que justifient « certains détails des peintures dont il est orné ». Nous signalerons à M. Guesnon des « enluminures multicolores », de même origine et de même date, dans le premier volume de J. von Schlosser et D. H. Müller, *Die Haggadah von Sarajevo*[1].

Hartwig DERENBOURG.

ANDRÉ LESORT. *Les chartes du Clermontois conservées au Musée Condé, à Chantilly* (1069-1352); in-8°, 271 pages. — Paris, Champion, 1904.

Les anciennes chartes du Clermontois conservées à Chantilly ont été de bonne heure appréciées à leur juste valeur par M. Léopold Delisle, qui les avait pour la plupart copiées de sa main, quand il en confia la publication à M. André Lesort, archiviste de la Meuse. Aux transcriptions que l'éminent conservateur du Musée Condé lui avait remises M. Lesort a joint les copies qu'il a dressées lui-même, et c'est à cette collaboration que nous devons un recueil de pièces précieuses par leur valeur intrinsèque et par le soin qu'on a mis à les annoter.

Dans une introduction fort intéressante, où il rend hommage à celui qui fut le premier et le principal inspirateur de son travail, M. Lesort apprend à ses lecteurs que le nom même de Clermontois, dans son sens actuel, n'existait pas avant le milieu du XVIIe siècle, époque à laquelle furent désignées par une dénomination unique les anciennes prévôtés de Clermont, Varennes, Vienne-le-Château, les

[1] Cf. *Journal des Savants*, 1898, p. 668. Cet article a été reproduit intégralement dans mes *Opuscules d'un arabisant*, p. 49-68.

Montignons, Dun, Stenay et Jametz. Terres d'empire, ces divers domaines n'appartinrent au royaume de France ni sous les Capétiens directs ni sous les premiers Valois; la conquête même des Trois Évêchés ne les empêcha pas de rester dans le Barrois mouvant, et c'est seulement à l'époque de Richelieu qu'ils furent enlevés en majeure partie au duc de Lorraine. Attribué en 1648 au prince de Condé, qui le perdit lors de sa révolte, restitué à ce grand homme lors de sa rentrée en grâce, à la paix des Pyrénées, le Clermontois ne fut définitivement acquis au domaine que par une cession du prince Louis-Joseph de Condé en 1784.

Nous ne suivrons pas M. Lesort dans la savante dissertation qu'il consacre aux anciennes archives du Clermontois, et nous nous bornerons à mettre en lumière par quelques exemples la valeur des documents qu'il vient de publier. Les plus anciens en date sont de Godefroid le Barbu, duc de Basse-Lorraine, et de Godefroid de Bouillon; puis, avec le XIIIe siècle, commence une riche série de pièces où figurent surtout les comtes de Bar, les comtes de Grandpré, les autres seigneurs ecclésiastiques et laïques dont les possessions s'étendaient sur ce qui fut plus tard le Clermontois. Citons en passant : l'acte par lequel Thibaud Ier, comte de Bar, partant en 1211 pour la croisade contre les Albigeois, dispose de ses biens en faveur de sa femme et de ses enfants; un arrangement conclu en 1234 par l'archevêque de Reims, Henri de Dreux, avec Renaud de Stenay; le contrat de mariage entre Thibaud II, comte de Bar, et Jeanne de Flandre, promulgué par Guillaume de Dampierre avec l'assentiment de sa tante Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, et de sa mère Marguerite la Noire. L'histoire économique est représentée dans ce recueil par plusieurs chartes, dont l'une, en date de 1282, est particulièrement intéressante pour les foires de Champagne; il se termine au milieu du XIVe siècle, et contient en dernier lieu plusieurs chartes de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, curieuses surtout pour les rapports de ce vaillant prince avec les Messins et les habitants de Verdun. On voudra bien nous pardonner cette sèche énumération, dont le seul but est d'attirer l'attention sur un des fonds les moins connus parmi les richesses historiques que la générosité de M. le duc d'Aumale a mises à la disposition du monde savant.

Élie BERGER.

L. DHALEINE. *N. Hawthorne, sa vie et son œuvre.* 1 vol. in-8°. — Paris, librairie Hachette et Cie, 1904.

Égalé par les Américains aux plus grands romanciers, fort lu et fort estimé en Angleterre, Hawthorne n'est point de ces écrivains étrangers que nous avons pour ainsi dire adoptés; peut-être même est-il assez peu connu chez nous pour que la très bonne thèse que voici apporte à certains comme une révélation et de l'homme et de ses ouvrages.

La révélation, si c'en est une, ne peut guère être plus claire et plus complète. Ni aux États-Unis, ni en Angleterre, il n'existe à notre connaissance de biographie plus ample, de critique plus approfondie et plus minutieuse de l'auteur américain. Nulle part surtout, et c'est le principal mérite de ce livre, on n'a suivi d'aussi près la formation et le développement de ce singulier esprit, exposé aussi nettement les conceptions et les sentiments qui sont le cœur même de son œuvre. Chez ce romancier de la conscience et des âmes, comme chez chacun des personnages qu'il a créés, ce qui, en effet, intéresse d'abord, et ce qui rend compte de presque tout, c'est l'histoire des idées et c'est la vie intérieure; et cette histoire, cette vie peuvent se reconstituer avec sûreté, car jamais homme ne se laissa mieux expliquer par l'héritage que lui transmirent ses aïeux, par les lieux qu'il habita, par les influences qu'il subit. Le

sang puritain, reçu sans mélange des premiers immigrants, la petite ville écartée et déchue de la Nouvelle-Angleterre, l'éveil du transcendantalisme, Hawthorne procède de tout cela; son œuvre, fleur de l'âpre sol calviniste, a puisé dans ce sol tous ses sucs et toute sa sève. D'une chose, il est vrai, la race, le milieu, le moment ne rendent pas raison : où le fils du capitaine Hawthorne, le solitaire de Salem, a-t-il pris cette imagination poétique, ce sens de la forme, ce souci de l'art qui le distinguent de ses contemporains, même des plus grands, d'un Emerson ou d'un Whittier, d'un Lowell ou d'un Holmes? Cela, que nul ne sait, M. Dhaleine ne peut nous le dire, mais il analyse finement ce talent délicat et original. Par là son livre achève de préparer à l'entière intelligence d'un écrivain que l'étranger ne peut guère goûter pleinement sans quelque initiation préalable; outre cette initiation, le lecteur pourra chercher dans le présent livre des renseignements nombreux et plus d'une vue d'ensemble sur la plus glorieuse période de la jeune littérature américaine. A. Barbeau.

Georges Servières. *L'Allemagne française sous Napoléon.* 1 vol. in-8°, VIII-492 p., carte. — Paris, Perrin, 1904.

Ce titre est inexact; ce n'est pas de l'Allemagne qu'il est question dans ce volume, mais des villes hanséatiques, Brême, Hambourg et Lubeck.

Après un chapitre préliminaire où l'auteur étudie les relations diplomatiques et commerciales des villes hanséatiques avec la France sous l'ancien régime et pendant la Révolution jusqu'au traité de Lunéville, où, grâce à la République française, elles obtinrent des avantages notables, l'auteur conte l'histoire de leurs relations avec l'Empire français, de 1803 à mai 1814, en adoptant l'ordre chronologique.

Il est fâcheux qu'il se soit résolu à ce classement, qui éparpille l'intérêt et empêche les vues d'ensemble, seules utiles en pareille matière. Car, plus que les opérations de guerre dont ces villes ont été l'objet, plus que le récit des mouvements de Vandamme sur Brême, plus que celui du siége soutenu à Hambourg par Davout, ce sont les questions de politique économique et d'administration qui nous intéressent. Des chapitres de cette nature sont l'exception dans l'ouvrage de M. Servières : ils devraient en former la substance.

À signaler, dans cet ordre d'idées, le chapitre III, où l'auteur étudie le régime douanier imposé aux villes hanséatiques avant leur annexion, le système des licences, et le chapitre VIII, où il expose les rigueurs du régime douanier après l'annexion, le développement de la contrebande et l'institution de la cour prévôtale et des tribunaux de douane.

Le chapitre V, auquel il faut joindre l'annexe B, traitant du rôle de Bourrienne à Hambourg, a du mérite; enfin le chapitre XV, comportant la philosophie de l'ouvrage, c'est-à-dire examinant les résultats obtenus par l'occupation et le développement des travaux publics, notamment le canal de l'Elbe au Rhin et la route de Wesel à Hambourg, est intéressant.

Dans les pièces annexes, les notices sur Ch.-Frédéric Reinhard et de Breteuil, le préfet des Bouches-de-l'Elbe sont pleines d'utiles renseignements. M. D.

Louis Gockler. *La pédagogie de Herbart.* 1 vol. in-8°, V-404 p. — Paris, Hachette et Cie, 1905.

Il y a quelques années encore, on aurait sans doute beaucoup étonné la plupart de nos éducateurs, qui n'ignoraient cependant ni Frœbel ni Pestalozzi, en leur demandant s'ils connaissaient les théories pédagogiques de Herbart. N'est-ce pas

chose étrange ? Il existe de l'autre côté du Rhin, depuis tantôt un demi-siècle, une école florissante, puissamment organisée, dont les adhérents sont légion à tous les degrés de l'enseignement public et privé, qui a ses littérateurs et ses publicistes, ses théoriciens et ses praticiens, ses revues, ses cours et ses instituts, ses luttes intestines et ses polémiques retentissantes; une école dont l'action s'est étendue jusqu'en Roumanie, jusqu'aux États-Unis, jusqu'au Japon; et beaucoup d'entre nous ignoraient non pas seulement les ouvrages et la doctrine, mais jusqu'au nom de son fondateur. Cependant, aux environs de 1880, quelques articles de revue ou de dictionnaire s'étaient occupés des théories herbartiennes, en avaient signalé l'importance et l'originalité; et M. Rœhrich en avait même présenté une exposition d'ensemble, un peu vague, il est vrai, dans sa *Théorie de l'éducation d'après les principes de Herbart* (1884). Mais livres et articles ne semblent pas avoir produit beaucoup d'impression dans le monde spécial des éducateurs, non plus que dans le grand public. C'est seulement après la publication d'une traduction, malheureusement fragmentaire, des principales œuvres pédagogiques de Herbart par M. Pinloche (1894) et l'apparition d'un petit volume de M. Mauxion : *L'éducation par l'instruction et les théories pédagogiques de Herbart* (1901), destiné, dans la pensée de l'auteur, à servir d'introduction et de commentaire explicatif à cette traduction, que les idées du grand pédagogue allemand commencèrent enfin à attirer l'attention et à provoquer un intérêt sympathique. Telle est la situation que M. Gockler constate dans un important appendice consacré à la bibliographie herbartienne, et qui lui a inspiré l'idée de son présent ouvrage, *La pédagogie de Herbart*.

C'est un ouvrage considérable, qui ne contient pas moins de 400 pages in-8°, et auquel l'auteur s'est préparé longuement et consciencieusement, non seulement en étudiant à fond les œuvres du maître, mais encore en suivant les cours de ses plus illustres disciples, en s'initiant sous leur direction à la méthode et en mettant lui-même cette méthode en pratique, comme professeur à l'Institut de M. H. Stoy, à Iéna.

Le livre est divisé en trois grandes parties. La première partie (p. 1-104) est une biographie de Herbart, biographie très detaillée, qui nous fournit nombre de renseignements intéressants sur l'époque où vécut le philosophe et sur les diverses influences qu'il a subies. La seconde partie (p. 105-277), la plus étendue, est consacrée à l'exposition très complète et très exacte, parfois un peu obscure peut-être, de la pédagogie de Herbart, et comprend en outre, en lieu opportun, un résumé de sa psychologie et de sa morale en tant qu'elles sont nécessaires, dans la pensée du maître, pour fournir à la pédagogie l'une sa fin, et l'autre la connaissance des moyens qui lui permettent d'atteindre cette fin. Enfin la troisième partie (p. 278-377) est une critique de la doctrine exposée, critique où l'auteur s'efforce d'être impartial sans laisser d'être bienveillant. Tout en faisant peu de cas, trop peu de cas peut-être, de la psychologie et de la morale qui servent de fondement au système, il estime que dans son ensemble ce système est sans contredit le plus puissant effort qui ait été tenté pour constituer une pédagogie vraiment scientifique; il loue sans réserves nombre de détails heureux, de sages conseils et « l'introduction de principes qui resteront à la base de toutes les recherches pédagogiques futures », principes parmi lesquels les plus importants sont « les idées de l'intérêt, des degrés formels et de la concentration »; il conclut en déclarant que « l'on ne saurait trop souhaiter la diffusion des idées herbartiennes en France, non pas tant pour les y faire triompher que pour y introduire l'étude du système ». Cette conclusion de l'auteur sera sans doute aussi celle de beaucoup de lecteurs; et certes l'ouvrage de

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Gockler doit contribuer largement pour sa part à faire connaître dans notre pays des théories trop longtemps absolument ignorées ou injustement dédaignées.

M. X.

Henri Hantich. *Prague*, préface par Ernest Denis. 1 vol. in-4°. — Paris, librairie Nilson; Prague, librairie Topič.

La renaissance de la nationalité tchèque au XIXe siècle est un des phénomènes les plus curieux de l'histoire et l'un de ceux qui offrent pour la France le plus vif intérêt. Il n'est pas indifférent pour nous de voir échapper à l'Allemagne un vaste royaume que nous considérions jadis comme en faisant partie intégrante. J'ai déjà signalé ici même les travaux importants qui ont été consacrés à cet important épisode historique par MM. Ernest Denis et Eisenmann[1].

Dans cette résurrection d'un peuple qu'on croyait naguère disparu, la ville de Prague a joué un rôle considérable et donné un exemple qui mérite d'être signalé.

En 1848 cette capitale comptait 120,000 habitants, dont 56,000 appartenaient à la nationalité allemande, et avait au point de vue linguistique et social une physionomie presque entièrement allemande. Au recensement de 1900 on y compte 394,030 habitants, dont seulement 24,502 Allemands (y compris les Israélites qui, dans les pays bilingues de l'Autriche, — je ne dis pas de la Hongrie, — se rattachent en général à l'élément germanique). Depuis une quinzaine d'années les Allemands n'ont plus un seul représentant au conseil municipal. On sait quelles sympathies ce conseil affecte pour la France et quelles relations cordiales se sont établies entre les municipalités de Prague et de Paris.

L'histoire d'une ville qui a accompli en un demi-siècle une telle évolution est assurément pour nous d'un vif intérêt. Ce qui ajoute encore à cet intérêt, c'est l'attrait merveilleux que prêtent à l'antique cité le cadre où elle se déploie et les œuvres d'art qui l'embellissent.

M. Hantich est un de ces Tchèques patriotes qui ont entrepris de faire connaître en France la langue, l'histoire, les monuments de leur pays. Depuis quelques années il nous a donné successivement une *Grammaire tchèque* (Paris, librairie Leroux, 1898), dont j'ai écrit la préface, une monographie de *L'art tchèque au XIXe siècle*, avec une introduction de M. Charles Normand (in-4°, Paris, Nilson; Prague, Topič); enfin cette description de Prague, précédée d'un chaleureux avant-propos de M. Ernest Denis, dont je rappelais tout à l'heure les beaux travaux. Prague est en somme chez nous une ville assez peu connue. Située en dehors de l'itinéraire de l'Orient-express, elle n'est guère visitée que par ceux de nos compatriotes qui se rendent aux eaux de Bohême et qui sont mal préparés à en comprendre l'intérêt historique, à en découvrir les monuments artistiques. Ces monuments, M. Hantich en a dressé un consciencieux inventaire; il les décrit avec amour, et les nombreuses photographies qui ornent son volume en donnent une idée suffisante. Mais il ne se contente pas de remplir le rôle utile d'ailleurs d'un cicerone; il s'efforce de nous initier à l'histoire, à la vie intellectuelle et sociale de la cité, à ses luttes politiques. L'ouvrage peut être mis en bonne place dans une bibliothèque sérieuse, à côté des travaux de nos compatriotes que j'ai rappelés plus haut; il est seulement à regretter que le style de l'auteur trahisse parfois son origine étrangère. Si le livre doit avoir un jour une deuxième édition, il y aura lieu de le soumettre à une revision attentive.

Louis Leger.

[1] Voir le *Journal des Savants*, 1903, p. 464, et 1904, p. 699.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu le mercredi 5 juillet 1905 sa troisième séance trimestrielle, sous la présidence de M. Boissier.

M. le Président exprime les regrets que cause à l'Institut la perte de M. Pingard, décédé le 15 juin, et donne connaissance des propositions de la Commission administrative centrale pour son remplacement.

Le scrutin, ouvert à deux heures, est fermé à trois; le nombre des votants est de 94. M. Robert Regnier obtient 90 suffrages et est déclaré par M. le Président élu aux fonctions de Chef du secrétariat et d'Agent spécial de l'Institut.

L'Institut accepte le legs du buste de Léon Faucher, ancien membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

L'Institut accepte le don du modèle en plâtre de la statue tombale du duc d'Aumale fait par la famille de M. Paul Dubois.

L'Institut accepte une donation de 20,000 francs faite en faveur de sa Bibliothèque par Mme veuve Cl. Juglar, en mémoire de son mari.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage*, l'Académie a étudié les mots compris entre *Contre-coup* et *Convergence.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 7 juillet. M. Salomon Reinach donne lecture d'une lettre de M. Vasseur, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, annonçant qu'il a été découvert près de Simiane (Bouches-du-Rhône), sur le plateau de Baou-Roux, des tessons semblables à ceux qui ont été récemment signalés par M. Rouzaud, près de Narbonne, et par M. Pierre Paris, en Espagne. La présence de ces tessons, que M. Vasseur croit pouvoir dater du XIIe siècle avant l'ère chrétienne, permet, semble-t-il, de supposer que l'emplacement de Marseille a été fréquenté par des navires ibériques plusieurs siècles avant la colonisation phocéenne.

— M. Révillout lit un mémoire sur la polychromie dans la peinture égyptienne.

12 juillet. M. Philippe Berger communique une inscription néo-punique relevée à Tiane, dans le golfe de Gabès, par M. le lieutenant du Broil de Pontbriand.

M. Ph. Berger présente aussi des marques singulières en couleur rouge relevées sur la voûte des citernes de Rogga (Tunisie).

— M. Carra de Vaux lit un mémoire sur les six premiers nombres étrusques.

21 juillet. M. Dieulafoy donne lecture d'une étude sur l'armée lacédémonienne.

— M. Babelon donne lecture d'un mémoire sur les monnaies arcadiennes du VIe siècle avant l'ère chrétienne.

28 juillet. M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Foucher, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, annonçant à l'Académie que, conformément

au vœu exprimé par elle dans sa lettre du 15 novembre 1904, M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine a nommé M. Maître professeur de japonais à l'École.

— M. le Président donne lecture d'une lettre que M. le duc de Loubat a reçue de M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, et donnant les meilleures nouvelles sur le début de la campagne de fouilles récemment entreprise à Délos.

— M. Seymour de Ricci donne lecture de son rapport sur sa récente mission en Égypte. — L'Académie exprime le désir que les papyrus acquis à ses frais soient publiés dans les *Notices et Extraits des manuscrits* par les soins de M. de Ricci.

— L'Académie décide, conformément à la proposition de M. Holleaux, de prolonger d'un an le séjour de MM. Schulhof et Bulard à l'École française d'Athènes.

Le prix extraordinaire Bordin (3,000 francs) est attribué au mémoire de feu Auguste Molinier sur *Vincent de Beauvais.*

Le prix La Fons-Mélicocq (1,800 francs) a été partagé de la façon suivante : 1,200 francs à M. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois;* 600 francs à M. Georges Daumet, *Calais sous la domination anglaise.* Deux mentions honorables ont été attribuées l'une à M. le comte de Lhomel, *Cartulaire de la ville de Montreuil-sur-Mer;* l'autre à M. le comte de Loisne, *La maladrerie du Val de Montreuil.*

Le prix quinquennal Joest (2,000 francs) a été attribué à M. Édouard Piette, pour l'ensemble de ses découvertes préhistoriques.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élection. L'Académie a élu le 3 juillet 1905 un membre titulaire dans la Section de physique générale en remplacement de M. A. Potier, décédé. La Section présentait, en première ligne, M. Pierre Curie; en deuxième ligne, MM. Bouty, Gernez, Pellat. Au premier tour de scrutin, M. Curie a été élu par 29 suffrages; M. Gernez a obtenu 22 suffrages.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nécrologie. M. Jean-Jacques Henner, membre de la Section de peinture depuis le 23 mars 1889, est décédé à Paris le 23 juillet 1905. M. Henner était né à Bernviller (Haut-Rhin), le 5 mars 1829; il avait obtenu le grand prix de Rome en 1858.

Élections. L'Académie a élu le 22 juillet un membre titulaire dans la Section de sculpture en remplacement de M. Paul Dubois, décédé. La Section présentait, en première ligne, M. Tony Noël; en seconde ligne, M. de Saint-Marceaux; en troisième ligne, M. Gardet; en quatrième ligne, M. Peynot; en cinquième ligne, M. Hugues. À ces noms l'Académie avait ajouté ceux de MM. Carlès, Lombard, Michel et Verlet. — Au premier tour de scrutin, M. Tony Noël a obtenu 9 suffrages; M. de Saint-Marceaux, 13; M. Gardet, 5; M. Peynot, 2; M. Hugues, 1; M. Verlet, 3; M. Carlès, 1; M. Lombard, 1. — Au deuxième tour, M. Tony Noël a obtenu 12 suffrages; M. de Saint-Marceaux, 15; M. Gardet, 4; M. Hugues, 1; M. Verlet, 3; M. Lombard, 1. — Au troisième tour de scrutin, M. de Saint-Marceaux a été élu par 19 suffrages; M. Tony Noël en a obtenu 12; M. Gardet, 2; M. Hugues, 1; M. Lombard, 1.

— L'Académie a élu le 22 juillet un membre libre en remplacement de M. le baron Alphonse de Rothschild, décédé. La Commission mixte présentait, en première ligne, M. Camille Bellaigue; en seconde ligne, *ex æquo*, et par ordre alphabétique, MM. Jules Comte et Mounet-Sully; en troisième ligne, M. Louis Gonse; en quatrième ligne, le docteur Paul Richer. L'Académie avait ajouté les noms de MM. Charles Normand et Soubies. — Au premier tour de scrutin, M. Bellaigue a obtenu 9 suffrages; M. Conte, 9; M. Mounet-Sully, 5; M. Gonse, 6; M. P. Richer, 7; M. Normand, 3; M. Soubies, 3. — Au deuxième tour, M. Bellaigue a obtenu 8 suffrages; M. Conte, 9; M. Mounet-Sully, 4; M. Gonse, 6; M. P. Richer, 11; M. Normand, 1; M. Soubies, 3. — Au troisième tour, M. Bellaigue a obtenu 9 suffrages; M. Conte, 8; M. Mounet-Sully, 1; M. Gonse, 7; M. P. Richer, 14; M. Normand, 1; M. Soubies, 1. — Au quatrième tour, M. Bellaigue a obtenu 13 suffrages; M. Conte, 8; M. Mounet-Sully, 1; M. Gonse, 4; M. P. Richer, 15; M. Normand, 1. — Au cinquième tour, M. le docteur Paul Richer, professeur d'anatomie à l'École des Beaux-Arts, a été élu par 22 suffrages; M. Bellaigue en a obtenu 13; M. Conte, 6; M. Mounet-Sully, 1; M. Soubies, 1.

Le prix Bordin (3,000 francs) a été partagé de la façon suivante : 2,000 francs à M. Constant Pierre, pour ses ouvrages : *Hymnes et Chansons de la Révolution* et *Musique des fêtes et Cérémonies de la Révolution;* 1,000 francs à M. Mathis Lussez, pour son ouvrage sur l'*Anacrouse musicale.*

Grand prix de composition musicale. — Le premier grand prix est décerné à M. V.-L. Gallois; le deuxième premier grand prix, à M. M.-A.-L. Rousseau; le premier second grand prix, à M. Ph. Gaubert; le deuxième second grand prix, à M. L.-C. Dumas.

Grand prix de gravure en médailles. — Le premier grand prix est décerné à M. J.-L. Merot; le premier second grand prix, à M. G.-A. Vérez; le deuxième second grand prix, à M. P.-M. Dammann.

Grand prix de peinture. — L'Académie n'a décerné ni premier grand prix ni deuxième premier grand prix, resté disponible l'année dernière. Elle a décerné un premier second grand prix à M. E. Aubry et un deuxième second grand prix à M. L.-H. Jonas.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. M. Arthur-Édouard Hennequin, correspondant de la Section de philosophie depuis 1901, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, est décédé le 4 juillet 1905.

— M. le comte Charles de Luçay, correspondant de la Section d'histoire depuis 1891, est décédé le 10 juillet 1905.

Communications. 15 juillet. M. Weiss, ingénieur des mines, communique à l'Académie une note sur les recherches accomplies à Paris, au cimetière des Protestants, pour découvrir les restes de l'amiral américain Jones, décédé en juillet 1792.

22 juillet. M. Cheysson lit un mémoire sur Le Musée social, Le Play et la Société d'économie sociale.

29 juillet. M. Chuquet lit un mémoire sur Lessing.

— M. Doniol lit un mémoire sur les événements du 18 mars 1871.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Fondation Jean Debrousse, 1900-1905, Rapports. 1 broch. in-4°. Paris, Firmin-Didot, 1905.

Institut de France. Inauguration de la statue de Jules Simon à Lorient, le dimanche 25 juin 1905. Discours de M. Georges Picot. 1 broch. in-4°. Paris, Firmin-Didot, 1905.

Institut de France. Académie des Beaux-Arts. Funérailles de M. Paul Dubois. 1 broch. in-4°, 1905.

Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Notice sur la vie et les œuvres de M. Colmet de Santerre, par M. Esmein, lue dans la séance du 27 mai 1905. 1 broch. in-4°. Paris, Firmin-Didot, 1905. H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

PAYS-BAS.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'AMSTERDAM.

Voici la liste des mémoires relatifs aux sciences philologiques, historiques, archéologiques, etc., publiés dans les *Verslagen en Mededeelingen* de l'Académie d'Amsterdam, d'avril 1903 à avril 1904 :

Pierson : *La Prospérité de la Hollande et les Économistes anglais du XVIIe siècle;* considérations sur le mercantilisme et sa pratique; différence, à cette époque, entre l'Angleterre et les Pays-Bas, touchant la richesse en capitaux (*Vers. en Med.*, 4° R. VI, p. 90). — Kern : *Origine de l'Asidhâra-vratam des Indiens*, antique usage de la *pose de l'épée* (*zwaardlegging*); un homme qui couchait avec une femme, sans vouloir s'unir à elle, posait entre elle et lui une épée nue; on retrouve cet usage au moyen âge (4° R. VI, p. 21). — J. J. M. de Groot : *Origine et Histoire du mouvement Wahabien dans le Kansouh de 1781 à 1789;* la secte mahométane fondée par Abdel-Wahab pour ramener l'islamisme à sa pureté primitive est en butte aux persécutions sanglantes de l'intolérance chinoise et y succombe (4° R. VI, p. 130). — Naber : *Portraits funéraires trouvés en Égypte;* peut-on les identifier avec des personnages historiques? (4° R. VI, p. 133). — Karsten : *L'Énéide de Virgile et la Critique allemande;* la place assignée au IIIe livre (4° R. VI, 156). — Van Helten : *L'Epigramme 285 de l'Anthologie latine, sa signification* (4° R. VI, p. 148). — Houtsma : *Le Scopélisme*[1] *et le Jet des pierres à Mina, en Arabie*, à propos d'un texte du *Corpus Juris*, qui qualifie ce fait de délit. L'auteur y voit un vestige de l'anathème biblique, devenu plus tard un moyen de châtier les Sémites rebelles et d'intimider les autres (4° R. VI, p. 185). — Conrat : *Le Droit de succession dans l'Épître de saint Paul aux Galates.* Selon l'auteur, les comparaisons dont l'apôtre fait usage sont empruntées à des coutumes juridiques d'origine romaine, encore en vigueur alors (4° R. VI, p. 223).

[1] Le mot *het skopelisme* sert à désigner une sorte de lapidation en usage aux Indes.

— Fockema Andreae : *Le Droit de l'acheteur dans l'ancienne Néerlande*, sur beaucoup de points différent du droit postérieur, contient des éléments de droit, d'origine germanique, qui encore aujourd'hui, pourraient être utilisés (4° R. VI, p. 266). — Kluiver : *Origine et Signification particulière du mot « matapan »*; vraisemblablement originaire de Syrie, subit un changement de sens caractéristique et devient au XII° siècle le nom d'une monnaie vénitienne (4° R. VI, p. 288). — Hesseling : *Les Dialectes grecs dans l'Italie méridionale;* ils y furent importés par des colonies byzantines du VIII° au XIV° siècle. C'est ce que montrent beaucoup d'actes notariés rédigés dans un dialecte voisin du grec moderne, et ce dont témoignent d'autre part les objets d'art de style byzantin qui ont été retrouvés dans la région (4° R. VI, p. 303). — Wildeboer : *La Législation de Hammourabi et les Patriarches de l'Ancienne Loi.* Il résulte du parallèle que les analogies sont peu nombreuses et peuvent être expliquées, soit par le droit mosaïque écrit, soit par une interprétation plus large de ce droit, que l'Ancien Testament lui-même nous fournit. L'auteur estime que cette découverte n'est tout au moins pas de nature à infirmer l'hypothèse la plus généralement admise dans l'école historique, touchant l'ancienneté des récits des patriarches (4° R. VI, p. 306). — Verdam : *L'« Histoire de Troie », de Maerlant*, texte établi d'après la première édition du manuscrit de Wissen et les sources. L'auteur montre quel usage on peut faire du texte du « Roman de Troie » de Benoît de Sainte-More et des fragments retrouvés dans d'autres manuscrits pour améliorer les leçons corrompues de la copie du XV° siècle. Considérant Maerlant comme traducteur de l'ancien français, et etablissant les différences entre lui et son modèle, l'auteur arrive à cette conclusion : bien que nous devions être reconnaissants à cet ouvrage pour les éléments nouveaux dont il enrichit notre connaissance de la langue et de la littérature du moyen âge, il faut convenir que le talent original et le vrai mérite de Maerlant se manifestent dans les œuvres postérieures, où il apparait comme un maître et un prédicateur de vie intérieure et de haute morale (4° R. VI, p. 344).

La Section a publié dans les *Verhandelingen* les mémoires suivants :

1° J. F. D. Blöte : *Origines de la légende de Brabon Silvius, le Chevalier-au-Cygne Brabançon* (en allemand); 2° E. S. Dodgson : *Tableau synoptique, analytique et raisonné de 281 formes verbales trouvées dans le Nouveau Testament basque de Johannes Leiçarraga* (en anglais). [*Verh. Nieuwe Reeks*, Deel V.] Maurice PERNOT.

PRUSSE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN.

Séance du 16 juin 1904. Schäfer, *Le concordat de Worms.* Seuls les actes impériaux avaient une valeur durable; les actes pontificaux perdirent leur valeur juridique avec la mort de Henri V.

Séance du 23 juin. Meyer, *La chronologie égyptienne.* Le règlement du calendrier égyptien et de la période sothiaque tombe en 4245 av. J.-C.; le 1 Thoth correspond au 20 juillet du calendrier julien, au 16 juin du grégorien, c'est-à-dire au commencement de l'inondation. Toutes les dates sothiaques sont données d'après le cycle, non d'après l'observation astronomique. D'une reconstitution du papyrus de Turin, on peut donner pour Ménès 3320 av. J.-C.; pour le temps des Pyramides (4°-5° dynasties), 2845 à 2545 environ; pour la fin de l'ancien Empire, 2365; la 11° dynastie commence vers 2165.

Séance publique du 30 juin. Discours d'apparat de M. Diels; discours de réception de MM. Zimmer, Schäfer, Meyer, W. Schulze, Brandl et réponses de M. Diels. Annonces de prix : « Charlotten-Stiftung » : l'histoire de la tradition des Vies de Plutarque et de leurs divers recueils, comme préparation à une édition critique (terme : 1[er] mars 1905); prix Loubat : le meilleur ouvrage imprimé sur les antiquités américaines en allemand ou en hollandais (terme : 1[er] janvier 1906).

Séance générale du 7 juillet. Geldner, *Le neuvième Gâthâ de Zoroastre*, échantillon de traduction des discours de Zoroastre.

Séance du 14 juillet. A. Harnack, *L'origine des 48 (47) premiers papes.* Les indications du pays (*nationes*) sont exactes, à une près; celles du père sont tout à fait douteuses pour les treize premiers papes et encore çà et là dans la suite. — Erman, *Fragment d'une inscription égyptienne.* Provient du grand sphinx et paraît être analogue à la stèle du sphinx. — Pischel, *Nouveaux fragments du canon sanskrit des bouddhistes provenant de Idykutšari (Turkestan chinois).* Trois fragments à ajouter à ceux qui ont été publiés précédemment (voir séance du 5 mai). — Mommsen, *Le rapport de Tacite avec les actes du Sénat.* Tacite suit les actes. En conséquence les événements ne sont pas toujours mentionnés à leur date, mais à celle où ils portent leur contre-coup dans les séances du Sénat. De même le choix des faits dépend de leur rapport avec le Sénat. Les procès développés devant cette assemblée occupent une large place, tandis que les procès appelés au tribunal de l'empereur sont à peine mentionnés. L'administration des provinces impériales a une place infime dans Tacite. Les récits des guerres dépendent des rapports adressés par les généraux au Sénat. Les *Acta diurna* ont fourni quelques détails, comme les décès de personnages dont l'énumération clôt d'ordinaire le récit d'une année. (Mémoire inachevé trouvé dans les papiers de Mommsen et communiqué par M. Hirschfeld.)

Séance du 21 juillet. Vahlen, *Corrections aux élégiaques romains, I, Catulle.* Sur le texte et la signification de la dédicace à Cornelius Nepos; l'ordre des vers dans les poèmes 30 et 55; discussion de 63, 5. — O. Lenel, *Nouveaux fragments d'Ulpien.* Ils proviennent du même manuscrit que ceux qui ont été publiés antérieurement (voir séance du 22 octobre 1903; *Journ. des Sav.*, 1904, p. 596) et ne sont pas moins intéressants; l'un d'eux éclaire un passage souvent discuté du Digeste (fr. 39, *De peculio*, 15, 1) et en assure la provenance. — O. Mann, *Brève esquisse du dialecte des Loures.* Étude phonétique et morphologique, avec textes et transcription en persan moderne. Les peuples qui parlent ces dialectes, encore presque tous nomades, confinent au golfe Persique. — F. W. K. Müller, *Restes de manuscrits en écriture estrangelo provenant de Turfan (Turkestan chinois.) II.* Fragments de l'évangile et du *Schâpurakân* de Mani; citations du Nouveau Testament; fragments manichéens sur la cosmologie, la liturgie, la chronologie, etc.; textes dans un nouveau dialecte pehlevi, etc.

Paul Lejay.

Le Gérant : Eug. Langlois.

3e Année NOUVELLE SÉRIE N° 9

JOURNAL DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

SEPTEMBRE 1905

SOMMAIRE DU N° 9.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in-4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.
Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

A M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

A la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1905.

ENQUÊTE SUR L'ADMINISTRATION DES ÎLES NORMANDES EN 1309.

Société jersiaise. Rolls of the assizes held in the Channel islands in the second year of the reign of king Edward II. Anno Domini 1309. In-4°, 10 p. préliminaires, 338 p. de texte et 338 p. de traduction, plus 16 feuillets de tables. Jersey, Labey et Blampied, imprimeurs; Beresford library, Saint-Hélier, 1903.

Il n'est peut-être pas trop tard pour annoncer ici très brièvement un volume paru depuis deux ans et qui abonde en renseignements dont peuvent tirer parti ceux de nos compatriotes qui s'intéressent aux anciennes institutions de la Normandie. Ce sont les procès-verbaux d'une longue et minutieuse enquête à laquelle Édouard II, roi d'Angleterre, fit procéder sur l'administration des Îles normandes (plus particulièrement l'île de Jersey), en vue surtout de faire maintenir les droits de la Couronne et de vérifier ce qu'il y avait de fondé dans les réclamations des tenanciers, notamment dans celles de plusieurs établissements religieux situés en France. Les procès-verbaux de l'enquête nous offrent un très curieux tableau du régime auquel étaient soumis, dans l'île de Jersey, les sujets du roi d'Angleterre et les sujets du roi de France vassaux du roi d'Angleterre pour des biens situés dans les Îles.

Le texte nous en a été conservé par deux rôles portant, au Record Office, les n[os] 1160 et 1161, et qui primitivement ne devaient en former qu'un seul.

L'ancienne Commission des Archives de la Grande-Bretagne a fait publier à peu près intégralement le texte du premier rouleau, dans le volume intitulé : *Placita de quo warranto temporibus Edw. I, II et III, in*

Curia Receptae scaccarii Westm. asservata, 1818 (in-folio, x et 966 pages, plus xxii pages préliminaires et 1 page de fac-similé)[1]. Dans cette édition, qui occupe les pages 822-840 du volume, il n'existe que les articles copiés sur la première membrane du rouleau. On est loin d'avoir utilisé tous les renseignements qu'on en peut tirer; les articles les plus curieux en ont cependant été mis à profit par le regretté Julien Havet, dans la thèse qu'il soutint en 1876 à l'École des chartes[2], et par MM. Joseph Tardif[3] et Paul Viollet[4], dans leurs études sur l'ancien Coutumier normand. La Société jersiaise a accompli une œuvre très méritoire en faisant imprimer un beau volume où se trouvent le texte et une traduction anglaise de tout le contenu des deux rouleaux du Record Office.

Ce volume me paraît être l'une des plus utiles publications qui aient été faites depuis plusieurs années sur les institutions de la Normandie. L'histoire de ces institutions s'éclaire d'un jour nouveau quand on peut se rendre compte de ce qui se pratiquait au xiiie siècle dans les îles de Jersey et de Guernesey.

Il est impossible de lire les procès-verbaux de l'enquête de 1309 sans être frappé de l'analogie que présente à cette époque le régime administratif et économique des populations de Jersey et de Guernesey avec celui des populations du Cotentin.

Rien n'est d'ailleurs plus facile à expliquer que ces analogies : facilité des communications entre deux pays séparés par un petit bras de mer et dont les habitants avaient la même origine; emploi de la même langue[5], soumission au même évêque, influence de seigneurs laïques et ecclésiastiques dont les fiefs et les bénéfices étaient partie dans les îles et partie sur le continent, souvenirs communs d'une longue période d'union politique et administrative, attachement à de vieilles habitudes que ne troublait en aucune façon le gouvernement anglais, pas plus que le gouvernement français, — tout concourait à assurer le maintien d'un régime qui avait de profondes racines dans le passé.

Quand on s'occupe de l'histoire de la Normandie au xiiie siècle, il est

[1] Le volume de la Société jersiaise ne mentionne pas cette édition.

[2] *Les Cours royales des Îles normandes*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 1877 et 1878, t. XXXVIII, p. 48 et 275; t. XXXIX, p. 5 et 199.

[3] *Coutumiers de Normandie*, t. II : la *Summa de legibus in curia laicali*. Rouen, 1896, p. ccxvii.

[4] *Les Coutumiers de Normandie*, dans *Hist. litt. de la France*, t. XXXIII (volume sous presse), p. 74.

[5] Comme exemples d'actes rédigés en français dans les Îles, on peut citer les deux suivants, dont le texte est inséré dans les Enquêtes de 1309 : p. 100, charte de Philippe l'Evesque, bailli du roi dans l'île de Jersey; p. 208, record d'un jugement du 2 octobre 1308 qui avait donné lieu à un appel.

impossible de n'y pas rattacher une partie de l'histoire des Îles qu'on peut appeler indifféremment îles anglaises ou îles normandes. Il est des rapprochements qui s'imposent, surtout pour ce qui touche aux institutions.

Prenons quelques exemples.

La clameur de haro tient une place considérable dans le Coutumier normand du XIIIe siècle [1]; mais il n'en est guère question dans les pièces d'archives de Normandie, du XIIIe et du commencement du XIVe siècle, qui nous sont parvenues. C'est aux enquêtes anglaises de 1309 qu'il faut demander les éléments d'un commentaire du chapitre LIII de l'ancien Coutumier intitulé : *De Harou*. Dans l'île de Jersey, les cas de clameurs de haro étaient si fréquents que le greffier des enquêtes avait adopté une forme spéciale d'abréviation pour les mentionner. Sur une même page de l'édition (p. 144) nous en trouvons quatre exemples : « Insultavit Willelmum Le Rey in via regia, unde *ha. cla. . . ;* Willelmus Courlu vulneravit Thomam Pole in capite, unde *ha. cla. . . ;* noctanter insultavit Ricardum La Mouner in molendino domini regis, unde *ha. cla. . . ;* Simon Le Mesurer insultavit de nocte in via regis Willelmum Le Rey, unde sanguis et *ha. cla.* » — La lecture des mots ainsi abrégés n'est pas douteuse. Nous trouvons à la page 161 : « Unde clamor de harou levatus fuit », et à la page 174 : « Levavit clam. de hareu ». Il y a bien dans les enquêtes une quarantaine d'exemples de clameurs de haro.

Pareille observation peut être faite au sujet du traitement des criminels qui, après avoir essayé de profiter du droit d'asile en se sauvant dans les églises, échappaient au châtiment en prenant l'engagement de s'éloigner de la Normandie. Nous lisons dans l'ancien Coutumier normand :

> Per patrie abjurationem, ut de illis qui aliquo crimine fugitivi. . ., si forte ad ecclesiam confugerint vel crucem amplexati fuerint, si patriam abjuraverint, que possident forisfaciunt universa [2].
>
> Si quis autem damnatus vel fugitivus ad ecclesiam confugerit, vel ad cimiterium, vel ad atrium sanctum, vel cruci fixe adheserit, ecclesiastico privilegio debet in pace a laicali potestate dimitti, ita quod manus in eum non opponat. Custodes tamen, ne exinde fugiat, justiciarius debet apponere laicalis; et nisi infra nonum diem se reddere voluerit justiciario laicali, vel Normanniam forisjurare, nona die completa, justiciarius exinde nullum victum ad ejus sustentationem deportari sufferet. . . [3].

[1] Chap. LIII, éd. Tardif, p. 141.

[2] *Summa de legibus*, c. XXII, éd. Tardif, p. 60 et 61. — L'expression *terram abjurare* se trouve déjà, en 1195, dans le rôle de l'Échiquier de Normandie : « De catallis Arnaldi Molendinarii fugitivi qui terram abjuravit. » *Rot. scacc. Norm.*, éd. Stapleton, t. I, p. 141.

[3] *Summa de legibus*, c. LXXXI, p. 195 et 196.

Dans l'île de Jersey, la faculté de se libérer par un bannissement volontaire était également reconnue aux criminels qui avaient pu se réfugier dans un lieu d'asile. Aux expressions *patrie abjuratio* et *Normanniam forisjurare* employées dans le Coutumier normand correspond, dans les enquêtes de 1309, l'expression *insulas abjurare* : « Per legem et consuetudinem Insularum nullus debet Insulas abjurare nisi tantum illi qui devenerunt ad refugium ecclesie. . .[1] » (p. 32); — « Fugiit ad ecclesiam Sancti Sampsonis et ibi abjuravit Insulas. . . » (p. 142); — « Abjuravit Insulas in ecclesia de Foresta pro eo quod interfecit quemdam puerum abortivum. . . » (p. 157); — « Fugiit hic ad ecclesiam pro furtis, et ibi recognitum factum, etc., et abjuravit Insulas. . . » (p. 198).

Les droits du souverain sur les objets jetés à la côte par la mer, ce qui dans les Îles comme en Normandie s'appelait le warech, étaient réglés dans les deux pays d'après les mêmes principes. Au souverain étaient réservés les objets les plus précieux, et, à ce propos, le procès-verbal entre dans quelques détails : « Dominus rex debet per ministros suos supervidere omne wreckum perveniens in parochia predicta prius quam prior ad hoc manus apponat, et dicunt quod mantellus de skarleta sine attachia, aurum non operatum, serica non operata, skarleta integra mere spectant ad dominum regem » (p. 163). — « Philippus de Carteret habet wreccum maris per totam terram suam ab antiquo, sed dominus debet habere visum antequam, etc., et IIII principalia et aves de preda » (p. 251). — « Solebant habere wreckum, etc., preter quatuor principalia que sunt regi » (p. 346). Tout cela est assez d'accord avec les usages normands relatifs au droit de warech, d'après lesquels étaient réservés au roi, entre autres objets : « Aurum et argentum tam in vasis quam in moneta, francas aves, escarlatam[2] ».

Sous le nom de *monetagium* ou *focagium*, se levait en Normandie, tous les trois ans, au profit du roi, une imposition qui avait été établie, disait-on, pour mettre le pays à l'abri des variations du cours de la monnaie : « Monetagium est quoddam auxilium pecuniare in tercio anno duci Normannie persolvendum, ne species monetarum in Normannia discurrencium in alias faciat permutari[3] »; elle paraît

[1] Un second cas de bannissement volontaire est indiqué à la page 33 : « Communitas [insule Gernerii] bene cognoscit quod nullus debet abjurare Insulas nisi loco refugii et recognoscens feloniam. »

[2] *Summa de legibus*, c. XVI, éd. Tardif, p. 47.

[3] *Summa de legibus*, c. XIV, éd. Tardif, p. 40. — On lit dans la charte normande : « Redditus qui in dicto ducatu monetagium alias focagium nuncupatur. »

avoir été exigée des ménages dont la fortune mobilière s'élevait à 20 sous[1].

Dans les Îles, pareille imposition se levait tous les trois ans, d'après le même taux, au nom du roi d'Angleterre : « Et de placito quo waranto, sine licencia et voluntate regis, [abbas de Chiroburgho] clamat percipere et habere de singulis tenentibus suis ex parochia Sancti Elerii fumagium sive moneagium. . . » (p. 86). — « Fumagium est custuma debita ipsi domino regi de populo, cujuscunque sint homines vel tenentes, per sic quod dominus rex eos permittit uti communibus monetis legaliter currentibus » (p. 88). — « Quolibet tercio anno dominus rex debet habere de quolibet homine predicte ville qui habuerit catalla valoris XX solidorum vel amplius XII denarios, et de vidua que habuerit catalla valoris XL solidorum XII denarios pro moneagio seu fumagio » (p. 163).

L'avant-dernier des textes qui viennent d'être cités montre que les gens du roi assignaient pour origine au droit de monnayage ou de fumage l'autorisation de laisser circuler les monnaies ayant cours légal. Les monnaies de France étaient assurément comprises dans cette catégorie, puisqu'une des premières mesures prises en 1309 par les commissaires royaux eut pour but de remédier aux perturbations causées par l'emploi de la faible monnaie [de Philippe le Bel] pendant la guerre[2].

Ce qui contribue à donner beaucoup de valeur aux rôles des assises tenues dans les Îles normandes, c'est que, en dehors des questions de droit, ils nous apportent des renseignements très curieux sur les sujets les plus variés. J'en citerai deux exemples.

A la page 240 se trouve un passage, malheureusement très endommagé, qui nous renseigne sur les conditions dans lesquelles un moine de l'abbaye du Valricher habitait un des îlots faisant face à la côte de Carteret et connus dès lors sous le nom de « les Ecréhous »[3]. L'abbé se

[1] C'est ce qui paraît résulter de la disposition suivante insérée dans la *Summa de legibus* (éd. Tardif, p. 40 et 41) : « Mulieres eciam vidue, que sine sustentatore non habent valorem XX solidorum de mobili, exceptis corporis indumentis et supellectilibus domus sue, a solutione monetagii libere remanent et immunes. »

[2] « Quedam etiam et pro majori parte habent originem de debili moneta turonensi currente tempore guerre, que dum currebat, currebant nomine et loco bonorum, et post inhibicionem inde factam tres illorum tantum valebant unum bonum turonensem. » P. 5.

[3] L'îlot d'Écréhou avait été donné en 1203 à l'abbaye du Valricher, près de Lisieux, par Pierre des Préaux, qui le tenait en vertu d'une concession de Jean sans Terre. La charte de Pierre des Préaux est imprimée dans la *Gallia christiana*, t. XI, instr., col. 94. — Cf. *Rotuli chartarum*, éd. Th. Duffus Hardy, p. 33 et 71.

prétendait propriétaire, dans l'île de Jersey, d'un moulin et d'une rente de 20 sous. Il avait pour procureur un prieur qui soutenait les droits de l'abbaye, en rappelant ainsi les services auxquels il était astreint : sur l'îlot d'Écréhou, encore assez éloigné de Jersey, avait été fondée une chapelle, dont les seules ressources étaient le moulin et la rente dont la possession était contestée par les gens du roi. C'était grâce au moulin et à la rente de 20 sous que pouvaient subsister le prieur, son compagnon et un valet, obligés de demeurer toute l'année dans l'îlot, près de la chapelle, où ils devaient entretenir un fanal allumé toutes les nuits, pour avertir les matelots d'être en garde contre les très dangereux rochers de ces parages[1].

Il n'est pas douteux que la rente de 20 sous, dont la jouissance était contestée aux moines du Valricher, fut affectée à l'entretien du fanal. En effet, sur une note relative à des charges que devait supporter le domaine de la couronne, on voit figurer une somme de 20 sous pour la lanterne d'Écréhou : « Et ad lanternam de Eskerho xx solidos » (p. 319).

Les Écréhous font encore aujourd'hui partie du Royaume-Uni. Tel n'a pas été le sort de l'archipel de Chausey, sur lequel, cependant, à un certain moment, le gouvernement anglais crut pouvoir élever des prétentions.

Dans le premier tiers du XIe siècle, Chausei était une dépendance de l'ancienne abbaye de Saint-Pair, que Richard II, duc de Normandie, donna à l'abbaye du Mont-Saint-Michel :

Loco sancti archangeli Michaelis sito in monte qui dicitur Tumba fratribusque ibidem Deo monastice famulantibus trado abbatiam Sancti Paterni, sitam in pago Constantino, cum terris cultis et incultis, cum ecclesiis et molendinis, cum pratis

[1] Voici ce qui a pu être lu sur le rôle original : « Et dicit prior se esse generalem procuratorem et attornatum [predicti abbatis] et conventus sui in hac insula sub sigillis eorum. Et dicit quod locus capelle de Esckerho..... ille nomen habet, et fundum et totam sustentacionem suam preter predictum molendinum et predictum annuum redditum, adeo exilis est quod longe ab insula stat in mare, in quadam rupelli parva, ubi non est [aliqua] terra cultilis, nec alia domus quam capella. Et ipse qui dicitur prior pro se et socio suo..... et valletto eorum commorante in predicta capella per totum annum ad manutenendum sine..... focum ardentem in capella illa ut marinelli mare transeuntes de nocte per focum illum..... vitare possint pericula rupellarum capelle contiguarum ubi maximum periculum extat..... Et jurati idem testantur. Et quia prior ille fideliter monstrat quod abbas pro paupertate tenure illius non vult laborare pro eadem. Ideo permittitur ipsum priorem tenere premissa sicut tenet, quamdiu domino regi placuerit. » (P. 240.)

et silvis, que terminatur ab oriente via puplica tendente Constantias, a septentrione rivulo nomine Venleia, a meridie fluviolo nomine Tarn, et occasu mare Oceano, cum insula quæ dicitur Calsoi[1].

La possession de Chausei fut confirmée aux moines du Mont-Saint-Michel par une bulle d'Alexandre III[2], adressée le 27 janvier 1079 au célèbre abbé Robert de Torigni : « Totam insulam de Causé cum pertinentiis suis. »

Je ne crois pas qu'il existe beaucoup de renseignements sur le régime auquel l'île de Chausei fut soumise pendant le moyen âge. Il faut donc recueillir avec soin le témoignage qui est consigné sur le rôle des assises de 1309. Nous y voyons que les abbés du Mont-Saint-Michel, de Cherbourg et de Blanchelande avaient été appelés devant les commissaires royaux pour se reconnaître les féaux du roi d'Angleterre, à raison de ce qu'ils possédaient dans les Îles; les deux premiers abbés firent la déclaration qui leur était demandée. Quant à l'abbé du Mont-Saint-Michel, Guillaume du Château, il crut pouvoir s'en dispenser, parce que, dit-il, il avait rempli cette obligation à Boulogne, lors de l'entrevue des rois de France et d'Angleterre, en janvier 1308 (n. st); sur quoi les commissaires anglais firent observer au sujet de l'île de Chausei que l'abbé ne pouvait pas nier qu'elle était un fief du roi d'Angleterre et que la cour du roi de France l'avait reconnu dans un procès qu'un marchand soutenait contre l'abbaye[3].

J'ignore s'il y a trace d'autres efforts du gouvernement anglais pour établir sa souveraineté sur l'île de Chausey.

On pourrait relever dans les enquêtes de 1309 beaucoup d'autres particularités dignes d'être prises en considération par les historiens; j'espère en avoir assez dit pour faire apprécier la valeur de la publication de la Société jersiaise.

L. DELISLE.

[1] *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, à la bibliothèque d'Avranches, fol. 20.

[2] Publiée à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, édit. de la Société de l'histoire de Normandie, t. II, p. 316.

[3] « Et abbas de Monte Sancti Michaelis [dixit], quod ipse fecit fidelitatem domino regi apud Boloniam pro omnibus ten[euris] tam in Insulis quam alibi que de eo tenet. Et hoc idem [probatum est per] plures fide dignos qui ibidem interfuerunt. »

« Memorandum de insula abbatis de Chausey, de qua abbas non potest dedicere quam sit de feodo domini regis, et hoc allocatum fuit ei in curia regis Francie ad sectam cujusdam mercatoris de ipso conquerentis. » (P. 108.)

HENRI IV ET RICHELIEU.

JEAN MARIEJOL. *Henri IV et Louis XIII (1598-1643)*, tome VI de l'*Histoire de France* dirigée par M. Lavisse, 2e partie, 1 vol. in-8°. Paris, Hachette et Cie, 1905.

Bien que notre tâche se borne à examiner l'ouvrage de M. Mariéjol, nous ne pouvons oublier que cet ouvrage fait partie d'une histoire générale en même temps que collective. Si nous devons nous abstenir de discuter les risques et les avantages des travaux comme celui auquel M. Mariéjol s'est associé, de nous demander s'ils gagnent en compétence ce qu'ils peuvent perdre en unité, de donner tort ou raison au public qui les accueille avec une bienveillance persévérante [1], il ne nous est pas permis de faire complètement abstraction du plan qui a présidé à la distribution du travail entre les collaborateurs, car c'est cette distribution qui a déterminé la période historique échue à notre auteur dans l'œuvre commune. Dans l'histoire de France dont M. Lavisse a assumé la direction, M. Mariéjol s'est chargé d'écrire le tome VI, dont la première partie comprend la Réforme et la Ligue jusqu'à l'édit de Nantes, et la seconde, les douze dernières années du règne de Henri IV et le règne de Louis XIII. Cette seconde partie, la seule dont nous ayons l'intention de nous occuper, a-t-elle été bien délimitée? On sent l'importance de la question. Par la façon dont on divise notre histoire, dont on substitue des divisions rationnelles à la division par règnes, trop souvent empirique, on révèle la façon dont on la comprend. C'est avec pleine raison que le plan d'ensemble accepté par M. Mariéjol a fait entrer les neuf premières années du règne de Henri IV dans la partie affectée aux guerres de religion et qu'il a réservé aux douze dernières une place à part. Cette classification n'étonnera personne et sera approuvée par tout le monde, car il n'est personne qui n'ait été frappé de la profonde différence qui existe entre ces deux périodes du même règne. En poursuivant jusqu'aux traités de Westphalie et des Pyrénées celle dont il a fixé le commencement et la fin à l'avènement et à la mort de Louis XIII, notre auteur ne pouvait pas compter sur une approbation aussi unanime. Aurait-il fait autre chose pourtant que rester fidèle, avec non moins de raison que de

[1] *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud. — Petit de Juleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises des origines à 1900*, etc.

hardiesse, au point de vue supérieur qui doit dominer notre histoire et en régler l'économie? Ce point de vue, c'est celui qui conduit à dégager et à établir la prépondérance des grandes phases de notre vie nationale, caractérisée tour à tour par l'expansion au dehors et par l'activité intérieure, par le développement économique. La lutte contre la maison d'Autriche, terminée par les traités qui nous en assurent les fruits, n'offre-t-elle pas autant d'unité que les guerres religieuses auxquelles les dix premières années du règne de Henri IV ont été légitimement rattachées?

Les deux parties d'inégale étendue consacrées aux douze dernières et au règne entier de Louis XIII présentent encore plus d'analogies que de contrastes. Ceux-ci, toutefois, sont peut-être plus apparents que celles-là. Ils résultent moins des différences morales des deux personnages qui y tiennent la première place que du caractère distinctif des deux périodes auxquelles elles se rapportent. C'est sous les traits d'un pacificateur et d'un initiateur du travail national que nous apparaît, dans la seconde moitié de son règne, un prince qui avait passé la première, comme il s'en vantait lui-même, « à sauter par-dessus tant de murailles de ville[1] »; et ce qui occupe surtout l'historien de cette seconde moitié, c'est de savoir comment le gouvernement, comment le pays s'y sont pris pour rétablir les fonctions indispensables de la vie sociale, pour exploiter des richesses naturelles, pour en créer de nouvelles, pour fortifier, par le développement de la richesse privée, la puissance nationale. Avec Richelieu, ce n'est plus sur lui-même, c'est au dehors que se porte l'effort du pays; sous ce prince de la sainte Église, c'est l'échiquier diplomatique et militaire qui réclame toute l'attention de l'historien. Si différent pourtant que soit, sous Henri IV et sous Richelieu, le domaine principal de l'activité française, il y a, dans le gouvernement comme dans la politique extérieure de l'un et de l'autre, une telle suite, une telle conformité de vues qu'on a pu considérer le cardinal comme l'héritier du roi. Ce n'est pas seulement l'histoire qui a découvert après coup cette permanence d'esprit et de desseins : Richelieu le premier s'en est prévalu. Pour établir que les projets du cardinal contre la maison d'Autriche étaient déjà ceux du roi, il suffira de rappeler que le second allait engager, à la veille de sa mort, la guerre ouverte que le premier devait entreprendre vingt-cinq ans plus tard. Il est vrai que les traités conclus par Henri IV avec l'Union évangélique et le duc de Savoie ne justifient pas, par le concours qu'ils mettaient à sa disposition, les vues ambitieuses que lui prête Richelieu et

[1] Discours du roi au parlement de Paris, 7 janvier 1599.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dont il semble pourtant avoir reçu la confidence de Marie de Médicis[1]. Il s'agit de savoir si, en dehors du grand dessein dont la conception appartient exclusivement à Sully, Henri IV a eu aussi le sien et si ce fut ce dessein-là qui lui mit les armes à la main. Sans prétendre posséder le dernier mot des intentions avec lesquelles il allait entrer en campagne, en admettant qu'il comptât sur la victoire pour obtenir de ses alliés une assistance plus capable de lui permettre de faire de grandes choses, il faut avouer que les apparences diminuent la portée de son entreprise et en abaissent singulièrement la grandeur, nous allions dire la moralité. Entraînement passionnel et coup de tête imprudent ou résolution opportune et justifiée par des chances de succès, c'est cette entreprise qui est la clef de toute la politique européenne de Henri IV. Laissons de côté l'irritant problème qu'elle soulève pour envisager ce prince, à la suite de M. Mariéjol, dans ce rôle de restaurateur de la prospérité matérielle qui fut surtout le sien pendant la dernière décade de son règne. Aussi, sur les sept chapitres que lui a demandés le gouvernement de Henri IV, l'auteur en a consacré cinq à l'œuvre réparatrice du roi, où il a fait entrer avec raison, à côté du relèvement économique, le progrès de l'autorité, la réorganisation de l'administration et l'essor moral.

Rien de plus difficile, surtout dans un livre destiné au grand public et qui, par cela même, doit s'interdire l'appareil de la démonstration comme la multiplicité des détails, que de donner une idée précise et bien établie de la situation morale et matérielle d'un pays à une époque déterminée. Pour le tenter, l'auteur a judicieusement commencé par nous faire connaître le roi, rendant ainsi implicitement hommage à une influence dont il s'est donné ultérieurement l'apparence de méconnaître la prépondérance. Nous ne sommes pas, en effet, d'accord avec lui pour apprécier la part de Henri IV dans la prospérité dont le pays jouissait à sa mort (85). Pour nous, des entreprises comme la propagation de la sériciculture, le desséchement des marais donnent raison au roi et tort au pays. Dans la restauration sociale qui fait le caractère dominant du règne, la part du roi l'emporte sur celle du pays, comme, dans toute autre œuvre collective, le rôle de la direction sur le concours d'ailleurs indispensable des nombreux instruments qui y participent. Nous sommes porté, au contraire, à attribuer au pays lui-même ou, du moins, à certaines classes du pays le mérite d'une renaissance morale à laquelle, malgré le scandale de ses mœurs, Henri ne laissa pas de contribuer. C'est particulièrement dans la haute bourgeoisie, qui s'était associée à la

[1] *Mémoires de Richelieu*, Coll. Michaud et Poujoulat, I, p. 2, col. 2.

Ligue, qui en avait constitué l'élite, que se produisit, par une épuration qui élimina de l'esprit ligueur l'élément politique, un mouvement qui enfanta une foule d'œuvres de spiritualité et d'assistance sociale. Sauf cette dissidence, au fond de laquelle il n'y a peut-être qu'un malentendu, tout ce que M. Mariéjol dit de Henri IV est juste et vrai. Encore une réserve pourtant. Il le met, à côté de Sully, parmi les *imaginatifs* (48). Imaginatif, il le fut surtout, ce nous semble, dans son langage et l'imagination ne paraît avoir influé sur sa conduite que pour provoquer et stimuler l'esprit d'entreprise, la confiance et l'optimisme dont il ne saurait se passer.

En ce qui touche la situation économique, l'auteur aurait pu la déterminer, dans son ensemble et dans ses éléments, avec plus de précision. Il aurait pu dire que, parmi les industries d'État et de luxe, les établissements des Gobelins et de la Savonnerie, la manufacture lyonnaise de soieries se trouvaient fondés; que, parmi les industries qui travaillent pour le grand nombre, les toiles, la tannerie, la papeterie, la miroiterie étaient florissantes. Le chiffre de nos importations en Angleterre n'était pas inférieur à celui des importations anglaises (p. 80) : les unes balançaient les autres. Le commerce du Levant était en progrès. Champlain avait donné à notre empire canadien son berceau. A ces résultats particuliers, mais précis, il faut joindre des indices significatifs dans leur portée un peu vague : la baisse de l'intérêt, le développement des travaux de construction, la transformation de beaucoup de villes.

Les livres II et III de l'ouvrage (*Marie de Médicis et Louis XIII. — Le ministère de Richelieu*) nous ont laissé une impression plus favorable encore que le livre premier. Le mérite auquel nous sommes le plus sensible, c'est celui d'avoir fait connaître au grand public un Richelieu bien différent de celui auquel le goût romanesque de nos contemporains a tant de peine à renoncer. Ce n'est donc pas en vain que des travaux de première main ont essayé de substituer à un type de convention un homme en chair et en os. Il y a particulièrement deux points où nous sommes heureux de voir M. Mariéjol adopter les vues mises en lumière dans ces travaux : le traditionnalisme et les sentiments religieux de Richelieu. On avait bien admis, plus ou moins à contre-cœur, que Richelieu était croyant comme on l'était de son temps et aussi par les raisons particulières que son éducation sacerdotale lui avait données pour cela; mais, comme la foi religieuse s'assortissait mal avec le personnage qu'on s'en était fait, on s'était peu inquiété de savoir combien cette foi était sincère, ardente et naïve. On a établi depuis que les considérations et les mobiles religieux n'ont pas été renfermés pour lui dans le domaine de la

conscience, qu'ils ont agi aussi sur son gouvernement et sa politique, que le catholicisme fut considéré par lui non seulement comme une règle de vie individuelle, mais comme une partie intégrante et nécessaire de la vie nationale et, dans les rapports de la France avec l'Europe, comme un intérêt qui méritait la plus grande considération. A ce dernier point de vue, notamment, ses tendances furent assez accusées pour inspirer au tiers parti européen, dont Maximilien de Bavière était l'âme et le chef, l'espoir d'attirer la France à lui et de soustraire à son hostilité les Habsbourgs autrichiens. Nous ne croyons pas faire tort à M. Mariéjol et nous flatter nous-même en disant que ces vérités, qui sont encore loin d'être entrées dans la circulation, ont été reconnues par lui : « Richelieu, dit-il excellemment, n'est pas un homme d'État qui est d'Église » (368). Du croyant il aurait dit tout ce qu'il faut dire, s'il avait parlé du controversiste, du théologien, de l'écrivain religieux. Après avoir écrit que « Richelieu considérait l'unité de foi comme le terme idéal de l'action religieuse et politique » (175), il aurait pu ajouter qu'il ne s'en remit pas exclusivement au temps pour la réalisation de cet idéal, qu'il se flatta d'obtenir, à la façon d'un coup de théâtre, une conversion générale, que la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, croyait agir comme sa fidèle héritière en travaillant à un dessein « qu'il avait si avant dans l'esprit et dans le cœur[1] ». Quant aux préoccupations religieuses de sa politique extérieure, si M. Mariéjol n'en a pas déterminé les variations avec une précision de détail qui n'aurait pas été à sa place dans une histoire générale, il les a bien saisies et bien fait saisir.

Il ne faut pas lui savoir moins gré d'avoir mis à la portée du grand public une autre vérité à laquelle celui-ci n'est pas mieux préparé, nous voulons dire le traditionnalisme de Richelieu et, par suite, la préoccupation purement pratique, étrangère à tout antagonisme systématique, avec laquelle le cardinal traita les institutions autonomes de son temps. Enfin il a revendiqué pour l'auteur de l'*Histoire de la mère et du fils* et du *Testament politique*, pour l'orateur du clergé aux États généraux, une place dans l'histoire de notre littérature. Il aurait donc fait preuve d'une intelligence complète du personnage qui remplit de son génie dix-huit années de notre passé et la moitié de ce volume, s'il n'avait payé tribut au lieu commun historique qui règne encore sur les rigueurs du cardinal (p. 362-364, 366, 451). Il semble bien lui reprocher d'avoir pris pour guide de sa conduite la raison d'État. Adressé à un homme d'État, le reproche ferait sourire s'il était permis de sourire en un sujet si grave et

[1] Brisacier, *Discours funèbre pour Mme la duchesse d'Aiguillon*, 1675, in-4°.

presque si tragique. Le premier devoir de l'homme d'État ne consiste-t-il pas, en effet, à subordonner les intérêts privés aux intérêts publics et, par exemple, dans le cas de Montmorency, ne faut-il pas louer Richelieu d'avoir préféré la tranquillité du royaume, que son indulgence aurait mise en péril, au bonheur domestique de Marie-Félice des Ursins, qui devint, par son fait, une veuve si touchante? Ce devoir, le cardinal s'est appliqué à se le démontrer à lui-même avec une insistance qui prouve combien il lui a souvent coûté de le remplir. Les anxiétés, la lutte qu'il lui a imposées apparaissent encore dans ce chapitre v du *Testament politique* où il établit, avec une irréfutable évidence, la nécessité et la moralité sociales de la peine, car il ne condamne l'impunité des crimes d'État comme un crime de plus qu'après avoir admis la clémence pour ceux qui n'ont pas été prémédités. Il n'y a plus, au contraire, qu'une absolue tranquillité de conscience dans les suprêmes paroles par lesquelles il déclare à son confesseur qu'il n'a jamais eu d'autres ennemis que ceux de l'État. C'est qu'il va paraître devant Dieu, c'est que le compte qu'il va lui rendre, allégé des suggestions de la sensibilité, ramené à l'unique problème de la responsabilité et de l'expiation, ne lui laisse plus apercevoir dans l'usage qu'il a fait du droit de punir que l'accomplissement d'un inéluctable devoir.

La façon dont M. Mariéjol a compris cette grande figure l'a préservé de la tentation d'opposer l'orateur des États au ministre, le Richelieu du premier ministère à celui du second. Il est bien vrai qu'il écrit : « Richelieu a certainement beaucoup varié... » (p. 367), mais les contradictions qu'il signale n'affectent pas les doctrines et les tendances fondamentales; elles s'expliquent par des considérations d'opportunité qui, dans les affaires publiques, doivent toujours être décisives. Les instructions à Schomberg, par la répudiation de la politique confessionnelle, posent déjà le principe dont le cardinal ne s'écartera jamais et, au sujet des rapports des deux pouvoirs, l'affaire de Santarelli ne prouve pas qu'il ait changé d'opinion sur le droit exclusif de l'Église à trouver une conciliation entre sa souveraineté et celle de la Couronne, sur l'incompétence de la société civile à le faire; elle prouve seulement que, devenu chef du gouvernement, il se préoccupait avant tout de la pacification morale, de l'apaisement social. Nous ne croyons pas trahir la pensée de l'auteur en disant que pour lui, comme pour nous, les variations de Richelieu s'expliquent par l'influence des circonstances.

M. Mariéjol a consacré, en lui donnant une place dans une histoire générale, l'importance de Fancan. La mémoire de ce vigoureux polémiste, de ce collaborateur distingué du cardinal n'a pas eu plus de bon-

heur que sa personne. Tiré de l'oubli par Geley, en 1884, il n'était pas présenté au public avec assez de sûreté et de relief pour s'emparer d'une façon durable de son attention. Nous avons depuis ajouté quelques traits et quelques faits nouveaux à sa figure et à son rôle, mais nous n'avions eu à nous en occuper qu'incidemment et sans avoir pu rapprocher sa vie de ses écrits, expliquer ceux-ci par celle-là. C'est ce qu'avait entrepris de faire Th. Kükelhaus, et ses recherches, dont il nous entretenait souvent, l'avaient déjà conduit à des découvertes importantes quand la mort est venue les interrompre. De ces découvertes Kükelhaus n'a fait connaître au public qu'un inventaire des papiers saisis chez Fancan, mais ce document nous en apprend beaucoup sur celui-ci, car il permet de déterminer les grandes lignes de sa carrière, les écrits qui peuvent lui être attribués avec certitude, l'objet et le sens de ces écrits. Les révélations de cet inventaire établissent que la disgrâce de Fancan ne s'explique pas seulement par son opposition aux résolutions du cardinal contre la Rochelle et le parti protestant, que ce n'est pas seulement un frondeur, un censeur amer et violent de son gouvernement que Richelieu a frappé et si sévèrement jugé[1], mais un fauteur de complots. Les articles 375, 589, 981, 982, 996, 1008 de l'inventaire attestent que Fancan, qui était le *domestique* des maisons de Longueville et de Soissons, s'était, en cette qualité, rangé parmi les adversaires du mariage de Gaston d'Orléans et de Marie de Montpensier, dans le parti de l'*aversion*. Nous tenons de Kükelhaus que Richelieu, en le présentant comme l'espion et l'agent stipendié des protestants étrangers, ne l'a pas calomnié. M. Mariéjol, qui connaît le document en question, aurait pu constater qu'il donne raison sur un point au réquisitoire de Richelieu. Ce réquisitoire se trouve confirmé sur un autre par le témoignage verbal du seul savant qui, en un pareil sujet, fasse autorité. L'avenir viendra-t-il un jour justifier les autres incriminations articulées contre Fancan par son ancien protecteur[2]?

[1] *Mémoires de Richelieu*, Coll. Michaud, I, 452.

[2] On trouve aux archives du Ministère des affaires étrangères une requête adressée au roi et au Conseil par Dorval Langlois, frère de Fancan et ex-intendant des affaires de Richelieu, pour obtenir sa sortie de la Bastille (France, 795, fol. 294. Cf. Avenel III, 611, note). Le signataire de cette requête attribue uniquement son arrestation et celle de ses frères à l'animosité du garde des sceaux, Marillac, qui venait lui-même de perdre la liberté (novembre 1630). Cette explication autorise à faire une grande part à Marillac dans la ruine de Fancan et des siens, mais la façon dont elle fait de l'événement la conséquence d'une rancune privée née, comme on peut le voir dans ce document, d'une cause bien futile, est inacceptable. On comprend l'intérêt de Dorval Langlois à se présenter et à présenter ses frères comme de simples victimes de l'homme

Ce personnage équivoque ne fut pas le seul qui refusa de se prêter aux ménagements d'une politique qui marchait à son but en essayant d'établir un équilibre, au dehors, entre le catholicisme et le protestantisme européens, au dedans, entre le gallicanisme et l'ultramontanisme. Cette politique éprouva en Europe des échecs d'une tout autre portée, des échecs qui mirent la France en demeure de choisir entre les deux partis et d'intervenir directement et prématurément dans la lutte. Ni Maximilien de Bavière, ni Gustave Adolphe n'adoptèrent sincèrement et d'une façon durable un plan qui leur demandait de subordonner leurs intérêts immédiats et leurs passions à l'intérêt commun d'affaiblir la maison d'Autriche. N'oublions jamais que Richelieu réussit non par le système que le Père Joseph et lui s'obstinèrent si longtemps à faire prévaloir, mais par les voies et moyens que les circonstances lui tracèrent et lui offrirent.

Combien ce succès fut lent, comment il fut secondé par ce qu'on peut appeler d'heureux hasards, tels que les mouvements séparatistes de Portugal et de Catalogne, combien les « instruments de combat », l'armée, la marine, restèrent longtemps insuffisants, c'est ce que M. Mariéjol nous a montré de façon à faire apparaître la lourde et rudimentaire machine administrative dont le jeu irrégulier est toujours un sujet de perplexité pour nos contemporains, bénéficiaires d'une administration qui se distingue par une inexorable perfection. Que d'entraves, que d'avortements dans l'œuvre du dehors qui s'expliquent par des crises intérieures, surtout par des embarras financiers[1]! La gêne, l'impuissance financière domine toute l'histoire de l'ancien régime; elles ont été la maladie constitutionnelle qui a rendu mortels pour lui des accidents auxquels, si elle ne l'avait autant affaibli, il aurait pu résister. Rien n'est plus apparent dans cette histoire que la paralysie qui ralentit les mouvements de l'organisme social, rien de plus imparfaitement connu que la vertu des remèdes d'empiriques qui lui ont permis de secouer cette paralysie, de faire tant de grandes choses. Aucune époque ne justifie mieux cette réflexion que l'époque de Richelieu. Ces finances, dont le mécanisme et plus encore les disponibilités, à tel ou tel moment de notre histoire, nous échappent, Richelieu n'en avait pas non plus pénétré le mystère;

qui avait été l'âme du complot auquel le cardinal venait d'échapper miraculeusement; l'animosité de Marillac était le meilleur titre à la clémence de Richelieu.

[1] La perte de la Valteline et des Grisons, par exemple. Les Grisons auraient pourtant, d'après M. Mariéjol, reçu 800,000 livres en même temps que l'acceptation du traité de Thusis. Cet envoi de fonds était resté douteux pour nous.

c'était la seule partie du gouvernement où il fut et se sentit incompétent. Heureusement d'Effiat et Bullion, qui, pendant son gouvernement, se succédèrent à la surintendance, le dispensèrent de s'en mêler en tirant le meilleur parti possible d'un régime foncièrement vicieux.

Ces observations ne nous éloignent pas de M. Mariéjol; tout au contraire, elles nous sont suggérées par lui. Elles ne nous acquittent pas pourtant à son égard non plus que celles qui les précèdent. Son livre mérite mieux que des remarques décousues; il a le droit d'être jugé dans son ensemble et au point de vue de l'objet pour lequel il a été écrit, du public auquel il s'adresse. Disons donc qu'il remplira parfaitement le dessein dans lequel il a été entrepris : grâce à des informations bibliographiques très étendues [1], à la distribution méthodique de la matière, à une impartialité qui, malgré la distance qui nous sépare du XVIIe siècle, ne laisse pas d'être méritoire, à des appréciations mesurées et judicieuses, exprimées dans un style sobre, net et incisif, il fixera, pour les esprits cultivés auxquels il est destiné, tout ce qu'ils ont besoiu de savoir de ce temps-là pour être complètement du leur.

G. FAGNIEZ.

MECHATTA.

BRUNO SCHULZ und JOSEF STRZYGOWSKI, *Mschatta* (*Jahrbuch der K. preussischen Kunstsammlungen*, 1904, in-4°, p. 205 à 373, pl. I à XII).

Vers 1865, Tristram découvrait, ou plutôt retrouvait, dans la Transjordane, sur la route du pèlerinage et à la hauteur de la mer Morte, un vaste édifice en ruine qui n'offrait, à première vue, rien de commun avec les monuments signalés jusqu'alors dans ces parages. En étudiant les relevés sommaires de Tristram, Fergusson fut frappé par le caractère persan de cet édifice et crut pouvoir l'attribuer au roi sassanide

[1] Nous ne savons si l'auteur a ignoré ou négligé à dessein la relation de l'arrestation de Biron, publiée dans la *Revue historique*, VI, p. 355, et nos études sur la polémique au temps de Louis XIII (*L'opinion publique et la polémique au temps de Richelieu. — L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII. — Mathieu de Morgues et le procès de Richelieu*).

Chosroës II, qui l'aurait fait bâtir durant sa campagne de Syrie, vers l'année 620 de notre ère. Dès lors, l'énigmatique monument a exercé la sagacité d'un grand nombre d'explorateurs et d'archéologues, parmi lesquels nous ne nommerons que M. Brünnow, dont les beaux relevés, préparés avec un grand soin, paraîtront sous peu dans le tome second de sa *Provincia Arabia*. Malgré tant d'essais, plus ou moins contradictoires, pour fixer l'origine de Mechatta, il restait permis de poser ces deux questions : A quelle école d'art appartient ce monument? A quelle époque a-t-il été bâti?

Une partie considérable de la façade méridionale, entièrement sculptée dans la pierre, a été acquise récemment par la Prusse, puis transportée à Berlin et remontée dans le nouveau Kaiser Friedrich-Museum, inauguré solennellement au mois d'octobre 1904. A cette occasion, la Direction des Musées prussiens a fait paraître une monographie de Mechatta. Ce travail comprend deux parties. La première est une description de M. Schulz, l'architecte chargé du relevé complet de l'édifice et du transport des fragments destinés à Berlin. La seconde, beaucoup plus longue, est un mémoire critique sur le caractère, l'origine et l'âge du monument, en un mot, un essai de classification, dû à la plume de M. Strzygowski. On nous permettra de nous borner à signaler l'intéressant rapport de M. Schulz, basé sur ses relevés très consciencieux, pour consacrer quelques lignes au travail de M. Strzygowski.

L'occasion très favorable qui s'offrait de reprendre l'étude critique de Mechatta, sur une base plus large et plus solide, exigeait qu'elle fût confiée à une plume autorisée; par ses brillants travaux sur l'art de l'Orient, M. Strzygowski paraissait tout désigné pour l'entreprendre. Il n'est pas possible de résumer en peu de mots un travail de cent cinquante grandes pages, enrichi de notes et de dessins nombreux, qui fait surgir, presque à chaque ligne, un nouveau problème. Essayons du moins d'en indiquer les très grands traits et d'exposer sommairement le point de vue de l'auteur. Dans une analyse serrée, il étudie un à un tous les éléments de Mechatta. Le plan comporte une enceinte fortifiée, du type des *castra* du *limes* romain, et un aménagement intérieur analogue à celui du palais de Dioclétien à Spalato : une vaste cour centrale entourée de divers groupes de chambres et prolongée au nord par une halle à trois nefs, que termine une pièce voûtée sous coupole et bordée par trois niches en cul-de-four. Cette abside triconque rappelle Saint-Laurent de Milan et quelques vieux monuments rhénans et la combinaison de l'abside avec la basilique à trois nefs se retrouve dans plusieurs couvents d'Égypte

et à l'église de Bethléem, dont l'origine constantinienne a été démontrée par M. de Vogüé.

Passant à la construction, l'auteur étudie les matériaux, où la prédominance de la brique lui suggère des rapprochements avec quelques édifices du VIe siècle en Syrie et en Asie Mineure, les arcs et les voûtes des chambres, qui trahissent des traditions persanes, notamment dans les profils et dans le procédé de voûtage en brique et sans cintre dit par *tranches verticales*, enfin l'architecture et la décoration de la grande halle et de son abside, dont il retrouve plusieurs éléments en Syrie, en Égypte ou en Perse.

Mais le nœud du problème soulevé par Mechatta réside dans la décoration de la façade méridionale. L'auteur montre d'abord que ce morceau de grand style n'a pas de rapport avec les façades analogues dans l'architecture classique, telles que la *porta aurea* de Constantinople, qui vise à une harmonie de l'effet architectural avec l'effet sculptural. A Mechatta, l'effet est purement décoratif, à la façon d'un tapis d'Orient; l'élément architecture, que représentent encore les saillies des moulures, a perdu toute valeur constructive et l'élément sculpture se résout aussi dans l'ornementation. Une série de monuments de l'Europe orientale et de l'Asie antérieure s'échelonnent entre le parti classique et le parti oriental, dont l'origine remonte à la décoration de revêtement, en faïence émaillée, des façades de brique mésopotamiennes. Puis l'auteur analyse, l'un après l'autre, les éléments de cette décoration, dont la richesse inouïe déconcerte nos conceptions classiques : le grand zigzag, les rosettes, les profils de la frise et du socle, enfin les vingt-deux doubles triangles engendrés par le grand zigzag courant du socle à la frise et de la frise au socle. Il en étudie tous les détails à la lumière des monuments, courant sans cesse de Rome à l'Égypte, de Constantinople à la Perse. Dans le choix des motifs, dans leur disposition, dans leurs effets combinés, dans les procédés techniques, il montre partout la prépondérance de l'élément oriental sur l'élément classique, avec, de gauche à droite, une progression très sensible vers un art persan presque pur. A l'opposé du parti classique des ombres portées par les saillies et du modelé dans l'espace obtenu par le travail en bosse (*Contrast von Licht und Schatten, Modellierung im Raume*), il fait voir, à Mechatta et dans beaucoup de monuments pseudo-classiques, le parti oriental du décor de surface réduit à un contraste blanc sur noir (*Tiefendunkel*) et, en dernière analyse, à cet effet de couleur d'où procède presque tout l'art de l'Orient, faïences, mosaïques et tapis.

Reprenant alors de plus haut les problèmes soulevés par Mechatta,

l'auteur tente d'en déterminer le milieu artistique (*Kunstkreis*) au moyen de quelques notions générales. C'est ainsi qu'il découvre un art dont Mechatta serait un produit intégral. Cet art n'est ni romain, ni byzantin, ni hellénique (*hellenistisch*), ni syrien, ni persan; il est mésopotamien. Ces termes géographiques éveillent l'idée d'une série de secteurs ou de fuseaux d'art juxtaposés, mais non pas nettement tranchés, car ils empiètent les uns sur les autres, comme les dialectes d'une langue. Cependant, les courants civilisateurs ayant marché plutôt de l'est à l'ouest que dans le sens contraire, l'influence de chaque secteur serait plus marquée vers l'ouest. L'art mésopotamien renfermerait donc, à côté d'un grand nombre d'éléments propres, parmi lesquels il faut peut-être compter le motif si répandu de la vigne, plus d'éléments persans que d'éléments helléniques. Le centre du secteur mésopotamien serait le puissant foyer de culture de Babylone, Ninive, Séleucie, Ctésiphon et Bagdad. Deux courants principaux auraient rayonné de la Perse, l'un par le nord de la Mésopotamie, Amid, Nisibe, Édesse, puis par l'Asie Mineure vers Constantinople, l'autre par la Mésopotamie du sud et l'Égypte, puis avec l'Islam jusqu'en Espagne [1]. Mechatta, produit de l'art mésopotamien du nord-ouest, se rattacherait au premier courant. Ainsi s'expliqueraient les divers éléments qui constituent cette œuvre d'art : un fort apport persan, un plus fort apport mésopotamien, un faible apport hellénique, ou plutôt syrien, dérivé de Séleucie et d'Antioche bien plus que de Byzance. En résumé, Mechatta ne s'explique ni par Rome, ni par Byzance, ni même par la Syrie seule ou la Perse seule, mais seulement par un art dont les produits peu connus et mal classés constituent l'art mésopotamien.

Au problème du milieu se lie celui de l'âge du monument. Si Mechatta, que l'auteur tient pour un palais (et non pour un couvent ou un caravansérail), est le produit d'un art mésopotamien dont les éléments, loin de venir de l'ouest, existaient dès longtemps dans l'Asie antérieure, il est permis d'en reculer la date. Les comparaisons établies par l'auteur, on l'a vu par quelques exemples au début de ces lignes, trahissent la fréquente préoccupation de fixer l'âge de Mechatta du IVe au VIe siècle, alors qu'en revanche il serait tenté de faire descendre le Qasr d'Ammân jusqu'au XIIe siècle. Si le premier point échappe à notre compétence, il nous

[1] A propos de l'art arabe, que M. Strzygowski connait à fond et dont il a compris, le premier peut-être, la très grande valeur pour l'histoire générale de l'art, rappelons que le mihrâb de Sitti Ruqayya, signalé par lui à la page 329, date non pas de 1132, mais de l'année 1155 environ; voir *Corpus inscriptionum arabicarum*, I, p. 635.

paraît difficile, pour diverses raisons, de voir dans le Qasr un monument musulman de l'époque de Saladin et nous préférerions, provisoirement, nous en tenir à l'hypothèse gassanide.

Ce mot nous amène au problème de l'origine historique de Mechatta. Pour nous, qui avons dès longtemps, en nous appuyant sur des motifs d'ordre historique, proposé d'attribuer Mechatta aux Gassanides, c'est-à-dire à ces rois arabes défendant le *limes* byzantin en face de leurs rivaux de Hîra, défendant le *limes* sassanide, il n'est pas indifférent de voir M. Strzygowski conduit, par la seule histoire de l'art, à leur attribuer Mechatta, peut-être aussi quelque autre de ces mystérieux monuments que M. Musil vient de signaler dans la même région. Mais ici, l'auteur observe une prudente réserve. D'ailleurs, à son point de vue, le problème d'histoire s'efface derrière le problème d'art. Il lui suffit d'avoir montré que Mechatta est un produit de l'art mésopotamien et que cet art ne dérive pas plus de l'art impérial, romain ou byzantin, que l'art occidental roman ne dérive de l'art romain chrétien.

Ces conclusions générales, M. Strzygowski ne les tire pas de la seule étude de Mechatta. Il y a été conduit par la progression logique et pour ainsi dire fatale de ses recherches. Parti de la Rome classique et de l'Italie pour étudier Byzance, il y a trouvé tant de choses qui ne s'expliquent ni par Rome, ni par Byzance elle-même, qu'il a cherché plus à l'est, d'abord en Asie Mineure, puis en Égypte, en Syrie, aujourd'hui en Mésopotamie et en Perse. De là cette obsession de l'Orient, ce double credo *Ex oriente lux* et *Los von Rom!* qui traverse, comme un *Leitmotiv*, son œuvre déjà considérable. Sans doute l'idée n'est pas nouvelle et les travaux de Courajod, de MM. de Vogüé et Dieulafoy, pour ne citer que quelques noms familiers, nous ont préparé dès longtemps à de nouvelles formules en faisant pressentir, dans ce monde de mystère qu'est encore l'Orient, de puissantes actions sur notre Occident. Mais nous ne pensons pas qu'on l'eût encore exprimée avec une conviction si profonde appuyée sur autant de faits précis. Il serait facile de relever, dans ce volume, quelques-unes de ces comparaisons hardies, de ces conclusions un peu hâtives ou de ces formules trop générales que les esprits timorés invoqueront toujours pour combattre les idées nouvelles. Peut-être dira-t-on qu'il eût mieux valu, pour aborder Mechatta d'un regard parfaitement calme, que Mechatta ne fût point engagé d'emblée au service d'une thèse préétablie et d'aussi large envergure. Du moins gagnons-nous, à ce nouveau plaidoyer *pro domo sua*, l'un des livres les plus suggestifs du savant professeur de Graz. Pour nous, préparé dès longtemps à chercher en Orient la solution de maint problème occidental et vers Bagdad et la Perse

le cœur de la civilisation musulmane, nous avons la conviction que les idées défendues par M. Strzygowski s'imposeront de plus en plus à la science.

Max van BERCHEM.

L'ŒUVRE DE BYZANCE DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE.

J. Gay. *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin, depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071)*, 1 vol. in-8° de xxvi-636 pages. Paris, Fontemoing, 1904.

I. Lorsque, au viiie siècle, l'autorité byzantine disparut à Rome et à Ravenne, quelques territoires, épars aux extrémités de la Calabre et de la Terre d'Otrante, restèrent aux mains des empereurs de Constantinople. C'est de là qu'au ixe siècle les princes de la maison de Macédoine partirent pour s'introduire de nouveau dans les affaires d'Italie; c'est de ces possessions, jalousement conservées, qu'ils firent leur point d'appui pour restaurer dans la péninsule la puissance impériale et créer, dans toute une moitié de cette vaste région, comme une nouvelle « Grande Grèce ».

Cette restauration de la domination byzantine en Italie a été l'une des œuvres les plus remarquables de la dynastie macédonienne; c'est l'une de celles aussi qui attestent le plus pleinement l'énergie tenace, la souple habileté, la force d'expansion et d'assimilation surtout que gardait entre le ixe et le xie siècle cet empire grec tant décrié. Non seulement, par le bon emploi de leurs ressources militaires, par la savante conduite de leur diplomatie, par le gouvernement et l'esprit de suite de leur politique, les *basileis* sont arrivés à reconquérir et à conserver pendant près de deux cents ans (876-1071) une moitié de l'Italie et à étendre, soit par l'administration directe, soit par le protectorat, leur autorité jusqu'aux portes de Rome; ils ont en outre, dans cet immense domaine, fait pénétrer la civilisation byzantine, ils l'ont conquis à l'hellénisme, à sa langue, à ses mœurs, à sa religion, aussi complètement que l'hellénisme classique l'avait fait quinze siècles auparavant. Ils ont, en plein monde latin, si profondément marqué de leur empreinte cette Grèce italienne, qu'après la chute même de la domination byzantine, les vainqueurs normands empruntèrent aux vaincus les cadres de leur administration et leurs méthodes de gouvernement, et que, jusqu'à la fin du moyen âge, ce pays

garda précieusement le long souvenir et les témoignages durables de la culture supérieure que Byzance lui avait apportée.

L'histoire de cette œuvre civilisatrice si curieuse a été déjà plus d'une fois esquissée. Après Zampelios qui, dans ses Ἰταλοελληνικά (1865), signala le premier ce fait considérable à l'attention des historiens, Lenormant, dans sa *Grande Grèce* (1881), s'appliqua à mettre en lumière « la nouvelle hellénisation de l'Italie méridionale sous la domination des empereurs de Constantinople ». Mgr Batiffol, dans son introduction à l'*Histoire de l'abbaye de Rossano* (1891), M. G. Schlumberger, dans plusieurs chapitres fort intéressants de son *Nicéphore Phocas* (1890) et de son *Épopée byzantine* (1896-1905), ont repris la question à leur tour[1]; et tout récemment, dans un magistral ouvrage sur l'*Art dans l'Italie méridionale* (1904), M. Bertaux a étudié de façon définitive la riche série de monuments dont la civilisation hellénique a couvert ces régions. Pourtant si, grâce à ces savantes recherches, nous connaissons maintenant assez complètement les traces profondes que Byzance laissa en ce pays, si nous entrevoyons d'une manière suffisante les traits généraux dont s'y marqua son établissement, le détail de cette histoire restait à étudier avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Quelles causes amenèrent au IXe siècle la rentrée en scène et le triomphe inattendu des Byzantins dans la péninsule, et pourquoi les Grecs lointains furent-ils, mieux que les Lombards tout proches, capables de donner une manière d'unité aux régions diverses qui constituaient l'Italie méridionale? Comment ce pays fut-il soumis d'abord, puis organisé? Quels liens, de nature variable et complexe, rattachèrent à l'empire ses nouveaux sujets, et comment l'adroite politique des *basileis* mêla-t-elle, « pour employer des termes très modernes, les domaines d'administration directe et les pays de protectorat »? Par quelles alternatives de décadence et de relèvement passa, au cours de ces deux siècles, la domination byzantine, et quelles causes, après le glorieux apogée qui correspond au règne de Basile II, expliquent la brusque faiblesse des Grecs et les victoires des Normands? Mais surtout par quels moyens se propagea, du IXe au XIe siècle, la civilisation byzantine, quels pays nouveaux conquit-elle à l'hellénisme, en quelles régions pénétra-t-elle moins profondément? Et comment enfin l'œuvre civilisatrice de Byzance a-t-elle pu survivre à la ruine de son œuvre politique? Ce sont là autant de problèmes essentiels pour l'intelligence de cette histoire, et qui n'avaient été jusqu'ici trop

[1] On me permettra de rappeler que j'ai également contribué à l'étude de ce problème dans mon *Art byzantin dans l'Italie méridionale* (1894).

souvent résolus que par des conclusions un peu vagues et des généralités contestables. A toutes ces questions au contraire, le livre que M. Gay vient de publier sur *l'Italie méridionale et l'Empire byzantin* s'efforce d'apporter des réponses précises et vraiment scientifiques. « L'histoire de l'Italie méridionale, dit fort bien l'auteur, n'a été traitée jusqu'à présent que comme un fragment accessoire dans l'histoire générale de l'empire germanique et de l'empire byzantin. Voilà pourquoi il est nécessaire de reprendre l'analyse chronologique des événements, même pour les périodes les mieux connues, en nous appuyant surtout sur les sources locales et en prenant l'Italie méridionale elle-même comme objet principal de cette étude. »

De la tâche énorme qu'il s'était proposée, M. Gay s'est acquitté plus qu'honorablement. Il convient, avant toute chose, de louer sans réserve les solides qualités de cet important ouvrage, de noter tout ce qu'il nous apporte de résultats nouveaux, de rendre hommage surtout à tout ce qu'il représente de patient labeur, de longues et attentives recherches, de soin, de conscience et d'effort. Peut-être trouvera-t-on même quelque excès dans cette conscience et jugera-t-on parfois un peu bien minutieuse cette analyse détaillée des événements, qui s'asservit strictement à l'ordre chronologique, qui ne consent à rien sacrifier, au risque de noyer un peu dans cet amas de menus faits les idées essentielles et de rompre ainsi cette unité de vision et d'intérêt qu'un livre d'histoire même, quoique certains en puissent penser, peut et doit toujours rechercher. M. Gay, je le sais bien, est le premier à reconnaître que « ces guerres confuses et interminables qui désolent l'Italie méridionale aux IXe et Xe siècles semblent, au premier abord, d'un intérêt médiocre »; il avoue qu'on peut trouver quelque ennui au récit de « ces obscures intrigues », qui mettent aux prises Lombards et Byzantins, à cet inextricable écheveau de négociations, de revirements politiques et de guerres, où s'agitent les remuants souverains de Bénévent, de Capoue, de Salerne, les chefs turbulents des libres républiques de Naples, de Gaëte ou d'Amalfi. Mais on se demandera, cela étant, pourquoi M. Gay a fait à ces choses tant de place.

Assurément, — et je le concède volontiers — il était utile, pour nous faire comprendre le triomphe de la politique byzantine au IXe siècle, de nous montrer avec précision l'état réel des forces en présence, et les circonstances favorables qui servirent les desseins de Basile Ier : l'Italie du Sud absolument anarchique, les princes lombards divisés les uns contre les autres, les empereurs carolingiens impuissants, et en face de l'offensive musulmane menaçant tous les rivages de la péninsule, occupant les côtes, pénétrant sans être arrêtée jusque dans les massifs mon-

tagneux de l'Italie centrale, l'Empire grec seul assez fort pour répondre à l'appel désespéré de la papauté, pour protéger Bari reconquise et reprendre Tarente (876-880), pour chasser les Sarrasins de Calabre et de Campanie (883-915), pour imposer enfin, au lendemain de la décisive victoire du Garigliano (915), sa suprématie incontestée à tous les princes de l'Italie méridionale, par le prestige de sa puissance politique et militaire, par son habile et souple diplomatie, qui trouvait dans le trésor impérial d'inépuisables ressources. Assurément aussi, — et je le reconnais volontiers, — il était plus utile encore de distinguer avec précision les différentes époques de l'occupation byzantine en Italie, de montrer la réelle faiblesse subsistant, malgré l'éclat des apparences, bien des années après la conquête, la persistance des incursions sarrasines, la rivalité des empereurs germaniques au x[e] siècle, le flottement des princes lombards oscillant sans cesse entre la suzeraineté des *basileis* et celle des Césars allemands, et la reprise d'activité qui marque le règne de Basile II lorsque, d'un vigoureux effort, le catapan Basile Bojoannès, le vainqueur de Cannes (1018), restaure à force d'impitoyable énergie le prestige impérial depuis Reggio et Bari jusqu'aux portes de l'État pontifical. Et il était utile enfin de constater tout ce que gardait, en face des Normands mêmes, de force réelle et d'influence la domination grecque près de succomber.

Si la cour byzantine, dit M. Gay, n'eût été occupée par d'autres luttes encore plus graves, si au péril extérieur n'étaient venus s'ajouter les troubles intérieurs provoqués par des révolutions de palais trop fréquentes, il semble qu'une armée régulière, nombreuse et bien commandée, aurait pu aisément refouler les Normands en dehors des *thèmes*, ou du moins soumettre leurs chefs et les transformer en turmarques byzantins prêts à reconnaître la souveraineté du basileus.

C'est ce que Neumann déjà avait justement observé dans sa remarquable étude, trop peu connue, sur la *situation mondiale de l'empire byzantin avant les croisades* [1]. Les Turcs et les Normands du xi[e] siècle n'étaient pas des adversaires plus redoutables que ceux qu'autrefois Byzance avait repoussés ou domptés. Seulement — et c'est ce qui fit leur force — à l'intérieur l'empire était plus faible.

Je suis très loin de méconnaître la réelle importance et l'intérêt de ces événements historiques, que M. Gay a exposés avec un soin attentif et minutieux. Pourtant il me semble que ce n'est point là la partie la plus neuve de ses recherches : aussi n'y insisterai-je point davantage, pour m'arrêter de préférence à la série d'excellents chapitres — un peu trop

[1] *Die Weltstellung des byzant. Reiches vor den Kreuzzügen* (1894). Il vient de paraître une traduction française de ce beau livre plein d'idées. (*Revue de l'Orient latin*, t. X; tirage à part, Ernest Leroux, éditeur, Paris.)

dispersés seulement aux diverses parties de son livre [1] — où il a étudié l'organisation administrative de l'Italie byzantine, le système de gouvernement et la politique religieuse qu'y suivirent les empereurs, l'œuvre civilisatrice qu'ils y accomplirent, tout ce qui, en un mot, conquit ce pays à l'hellénisme.

II. Pendant les premières années de l'occupation byzantine, l'autorité suprême, en Calabre comme en Apulie, semble avoir été confiée d'ordinaire aux généraux en chef, investis d'une délégation extraordinaire, qui commandaient les armées en campagne. Ce fut Léon VI (886-911), dont le règne, selon la juste remarque de Gelzer, « fait époque dans l'histoire administrative de l'empire byzantin [2] », qui se préoccupa, ici comme en Orient, d'organiser sérieusement le gouvernement des provinces. Il sépara définitivement les îles Ioniennes de l'Italie du Sud, et de la Terre d'Otrante, de la Lucanie méridionale, de l'Apulie, il forma vers 892 le thème de Longobardie, dont le stratège eut Bari comme résidence; un peu plus tard, quand la Sicile fut entièrement conquise par les Arabes (902), la Calabre, qui jusque-là n'était qu'un duché du thème sicilien, fut à son tour érigée en thème, et sous les ordres du stratège de Reggio fut placé tout le pays qui s'étendait jusqu'au cours du Sinni. Au delà de ces limites de fait, d'ailleurs essentiellement mobiles, l'autorité théorique du basileus s'étendait, sans ligne de démarcation bien tranchée, sur les principautés lombardes, et tout l'effort des gouverneurs byzantins au xe siècle tendit à transformer en une suprématie effective ce protectorat trop vague et trop précaire. Mais assez vite on s'aperçut à Constantinople des inconvénients qu'entraînait ce dualisme dans le haut commandement et du manque d'unité qui en résultait dans l'action militaire ou diplomatique. Ce fut la cause de l'importante réforme qui s'accomplit dans la seconde moitié du xe siècle.

Dès 965, l'empereur Nicéphore Phocas avait envoyé dans la péninsule un haut fonctionnaire, le *magistros* Nicéphore, chargé de gouverner à la fois la Calabre et la Longobardie ; peu de temps après, cette mission exceptionnelle se transforma en une institution permanente. Le thème d'Italie, dont la Calabre désormais devint presque une dépendance, remplaça l'ancienne Longobardie ; et à la tête du nouveau gouvernement fut placé le « catapan », véritable vice-roi, bien supérieur à

[1] Ils forment la presque totalité du livre III, les chapitres III, IV et VI du livre IV, les chapitres VI à IX du livre V.

[2] *Ungedrucke... Texte der Notitiae episcopatuum.* (Abhandl. de Munich, Kl. I, t. XXI, p. 549.)

un simple stratège, investi d'une puissance sans contrôle et d'une autorité suprême sur toute l'Italie byzantine. En face des prétentions des empereurs germaniques à être les seuls maîtres du « royaume italique », Byzance rappelait ainsi expressément ses droits à la souveraineté de ce pays, et concentrait en même temps ses forces pour faire de ses rêves une réalité. Désormais, l'ambition des catapans installés à Bari fut de rétablir l'autorité du basileus sur toute la partie méridionale de la péninsule jusqu'aux portes de Rome. Au commencement du XIe siècle, ils y avaient presque réussi. « A ce moment, dit M. Gay, Byzance reprend en Italie à peu près le même rôle qu'un siècle plus tôt, au lendemain de la victoire du Garigliano. » Aujourd'hui encore, les provinces du Sud gardent le souvenir de ce grand effort et de cette grave réforme administrative; les noms qu'elles portent, Basilicate, Capitanate, ne sont autre chose que des noms grecs.

Je ne suivrai pas M. Gay dans l'étude fort intéressante et infiniment délicate qu'il a faite des agents divers, turmarques, juges impériaux, *boni homines*, etc., qui assistent le stratège ou le catapan. J'aime mieux examiner deux points qui me semblent plus essentiels. Par quels moyens et jusqu'en quelles régions s'étendit la domination byzantine? Comment fut accueilli par les populations le régime qu'elle établit en Italie?

III. Dans leurs rapports avec les Latins de l'Italie méridionale, les gouverneurs byzantins firent preuve, pour établir et maintenir la suprématie grecque, d'une habileté, d'une souplesse, d'un esprit de conciliation tout à fait remarquables. Dans le vaste domaine soumis au basileus, on pouvait, comme M. Gay le remarque justement, « distinguer trois régions ou zones principales : 1° sur le littoral de l'Adriatique et de la mer Ionienne, autour de Bari et de Siponto, autour de Tarente et dans la vallée du Crati, le pays où l'autorité des princes lombards a complètement disparu au profit du stratège et de ses représentants; 2° l'ancien comté de Capoue, les environs de Bénévent et de Salerne, où l'autorité des princes lombards s'exerce à peu près comme autrefois, les officiers byzantins n'apparaissant que comme exception et à titre d'auxiliaires; 3° une zone intermédiaire où l'autorité des princes et celle du stratège ne sont pas nettement définies; les *gastaldi* lombards et les officiers byzantins s'y trouvent les uns à côté des autres, ayant à peu près les mêmes attributions ». C'est dans cette région indécise que s'exerça surtout l'action byzantine. Fort adroitement, le gouvernement impérial profite des rivalités qui divisent l'aristocratie lombarde ou exploite le naïf orgueil dont sont gonflés tous ces demi-barbares ; aux anciens

fonctionnaires lombards, comtes ou *gastaldi*, aux grands propriétaires du pays, aux notables des villes, il prodigue les titres pompeux de la hiérarchie aulique de Byzance et ainsi il les fait entrer peu à peu dans les cadres de l'administration byzantine. À toute cette noblesse indigène, il laisse en outre, sous le haut contrôle des officiers grecs, une large part dans le gouvernement provincial et dans le règlement des affaires locales, et de même il concède aux villes, du moins aux plus importantes, une autonomie chaque jour croissante, « qui fait d'elles, dit M. Gay, de véritables communes ». Je ne suis point assuré, sur ce dernier point, que M. Gay n'exagère point un peu les choses : si puissante que nous apparaisse cette aristocratie locale qui exerce dans les cités le gouvernement municipal, il ne me semble point que le pouvoir central ait abdiqué, autant qu'on le dit, son droit de contrôle sur elle. Ç'a été la grande habileté du régime byzantin de s'attacher, par la distribution de faveurs et de privilèges, par la concession d'une part de souveraineté, toute cette noblesse indigène; et c'est un fait assez remarquable que, sauf dans les grandes villes du littoral, la plupart des fonctionnaires sont des gens du pays. Mais, en s'adaptant ainsi aux conditions de la vie locale, le vice-roi impérial ne renonçait point à son autorité. Toutes ces fonctions secondaires, ainsi que M. Gay lui-même l'observe, s'affaiblissaient les unes par les autres et créaient « une sorte d'équilibre favorable à l'autorité du catapan ». Et c'est de la même façon ingénieuse et souple que Byzance réalisa la tâche délicate d'établir sur les princes lombards sa suzeraineté. A ces orgueilleux et turbulents dynastes, qui veulent bien être les vassaux du basileus, mais n'entendent point être les subordonnés du stratège, elle prodigue les titres sonores qui flattent leur vanité et rehaussent leur prestige, et les cadeaux toujours bien accueillis par ces avides souverains; mais elle se mêle aussi de leurs querelles, pour les apaiser selon ses intérêts ou les entretenir; et surtout elle installe auprès d'eux, dans les villes mêmes où s'exerce leur autorité, des officiers ou des dignitaires byzantins, en qui ces princes trouvent souvent des auxiliaires utiles, mais plus souvent encore des protecteurs gênants.

Ainsi, sans rien brusquer, en faisant bon ménage avec les autorités locales, en ne s'aliénant point les populations lombardes ou calabraises, l'administration impériale avait su, par des moyens très simples, assurer en Italie la suprématie du basileus. Mais ce n'est là que la moindre partie de l'œuvre byzantine. Les empereurs de Constantinople ont poursuivi quelque chose de plus : l'assimilation à l'hellénisme de ces populations latines. Ce résultat toutefois n'a point été obtenu, comme *a priori* on pourrait le croire et comme il arriva en effet dans d'autres provinces de

raissent comme les fidèles sujets du basileus qui, en échange de leur dévouement à l'empire, leur garantit une large autonomie.

Ainsi, dit M. Gay, la politique religieuse des Byzantins, sachant s'adapter avec une remarquable souplesse à la diversité des circonstances locales, use de procédés différents pour étendre son action sur les églises apuliennes. Là où le changement est possible, on institue des évêques grecs étroitement rattachés au patriarcat de Constantinople; ailleurs on se contente de diviser le haut clergé latin par une distribution inégale de faveurs et de titres; sans provoquer de brusques ruptures avec le patriarcat romain, on s'efforce d'attirer les nouveaux «archevêques» dans les cadres de la hiérarchie ecclésiastique byzantine, de même que, dès l'origine de la conquête, on a fait entrer les nobles lombards dans les rangs des dignitaires du Palais.

Ce n'est pas tout. A mesure que la puissance byzantine se fortifiait en Italie, les progrès de la domination arabe en Sicile amenaient dans la péninsule un flot continuel d'émigrants chrétiens. C'est surtout dans la Calabre, voisine de leur pays d'origine, que ces réfugiés s'établirent; mais bientôt leur influence, dépassant ces limites, s'étendit au nord du Crati, jusqu'aux confins de la Lucanie et au delà même, jusqu'en Basilicate et en Capitanate. Parmi eux se trouvaient un grand nombre de moines : ils furent les agents les plus actifs de l'œuvre d'assimilation.

C'est par leur activité, dit M. Gay, par le progrès de leur expansion au nord de la Calabre, que la langue, le culte, la civilisation de Byzance, pénétrant plus avant sur le sol italien, firent triompher l'hellénisme en des régions nouvelles restées jusqu'alors toutes latines.

On a raconté plus d'une fois déjà la vie de ces religieux basiliens qui firent, au xe siècle, de la Calabre comme une nouvelle Thébaïde; leurs biographies, dont plusieurs au reste sont encore inédites, figurent parmi les documents les plus remarquables que nous possédions sur l'œuvre byzantine en Italie[1]. C'est leur infatigable propagande qui a couvert toutes ces régions de monastères grecs, qui a peuplé de chapelles et d'ermitages les solitudes de la Calabre et de la Terre d'Otrante, qui a poussé jusque dans la région du mont Vulture, jusqu'en Campanie, jusqu'aux portes de Rome même, leurs pieux établissements. Je ne raconterai point pourtant, après M. Gay, l'existence agitée et pittoresque de ces rudes ascètes, de saint Élie le Sicilien et de saint Élie le Spéléote, de Christophore et de ses fils Macarios et Sabas, qui fondèrent vers le

[1] Cf. Lake, *The Greek monasteries in South-Italy* (*Journ. of Theol. Studies*, 1903 et 1904). Le P. Delehaye promet de réunir un jour et d'étudier tous ces textes hagiographiques, dont plusieurs, conservés à Messine, à Naples, au Vatican, ont échappé à M. Gay (*Anal. Bolland.*, XXIII, 488).

milieu du x[e] siècle dans la région du Mercourion, au nord du Crati, une importante colonie monastique, de Luc de Demenna ou de Vital, et encore moins celle du plus illustre de tous ces religieux, de saint Nil de Rossano, dont Lenormant déjà et M. Schlumberger ont abondamment conté les épisodes, si instructifs pour la connaissance de la vie monastique et l'étude de l'Italie byzantine au x[e] siècle. Il me paraît infiniment plus important de déterminer avec quelque précision à quelles régions s'appliqua l'œuvre de ces moines errants : aussi bien, sur ce point essentiel, il m'est impossible de souscrire pleinement aux conclusions de M. Gay.

À en croire notre auteur, il faut, pour apprécier avec exactitude l'extension de l'hellénisme dans l'Italie du Sud, distinguer soigneusement deux régions : la Calabre, où, dès avant le règne de Basile I[er], dominaient la langue et la liturgie grecques, et qui s'unit en conséquence de plus en plus étroitement à l'Orient par le lien d'une même culture et par la communauté d'une même foi orthodoxe; et, d'autre part, l'Apulie, peuplée en grande majorité de Lombards et de Latins, parlant une autre langue, ayant d'autres coutumes, gardant ses évêques latins qui, tout en reconnaissant l'autorité impériale, étaient nommés et consacrés par le pontife romain. Dans cette seconde région, l'hellénisme ne fit que des progrès médiocres. « Vers la fin du xi[e] siècle, dit M. Gay, au nord de Tarente et de Brindisi, la masse de la population est restée latine. Sur le littoral campanien, les gens de Naples et d'Amalfi sont de purs latins, comme leurs voisins lombards de Salerne et de Capoue. » Sans doute, chez les uns et les autres, se propage lentement une certaine influence byzantine; « mais la seule région qui se transforme et dans laquelle l'hellénisme devient prépondérant, c'est le nord de la Calabre, la Lucanie méridionale, les vallées de l'Agri et du Sinni, la région voisine de Tarente et de Brindisi. » Certes cette Grande Grèce byzantine dépasse sensiblement les limites où elle était enfermée au viii[e] siècle, et c'est là un résultat important et durable de la restauration macédonienne. Pourtant ce domaine nouveau où s'étendit l'influence grecque nous apparaît, d'après M. Gay, comme infiniment moins étendu qu'on n'est d'ordinaire enclin à le fixer [1].

Je ne méconnais point assurément l'incontestable différence qui existe entre la Calabre pleinement grecque et l'Apulie beaucoup moins hellénisée; dans cette seconde région, le latin, rien qu'à en juger par la

[1] On se rendra compte exactement des limites que M. Gay assigne à l'extension de l'hellénisme dans la seconde des cartes qui accompagnent son livre.

langue des diplômes, conserva évidemment une place importante, et c'est le droit lombard qui y demeura la règle des contrats, comme c'est le clergé romain qui y garda le gouvernement des âmes. Mais il y a eu aussi une zone hellénisée, « où le droit byzantin, tout en s'assimilant une partie de la législation lombarde, a fait les mêmes progrès que la langue et la liturgie grecques ». M. Gay ne le conteste point : seulement il restreint trop, à mon avis, l'étendue de cette zone.

Pour s'en rendre compte, il suffit de voir jusqu'où allèrent ces moines basiliens qui « furent, selon le mot de M. Gay lui-même, les instruments les plus actifs et les plus efficaces de la propagande byzantine ». Il me paraît bien que M. Gay n'a point fait à ces moines la part assez large encore. « Nous n'avons point, dit-il, de documents qui nous permettent de dresser une liste des monastères basiliens de la Calabre et de la Terre d'Otrante à l'époque byzantine. » Cela est vrai, s'il s'agit d'en établir une liste complète; mais du moins les textes nous fournissent-ils assez d'informations pour qu'il soit tout à fait impossible de dire qu'avant l'époque normande nous ne savons sur ces établissements rien de précis ni de sûr[1]. Et de ces textes fort significatifs M. Gay n'a pas, à mon sens, tiré suffisamment parti. Mais il n'y a pas que les textes. Toute cette Italie du Sud est pleine de monuments qui attestent l'influence et la longue persistance de l'hellénisme dans ces régions. Ce sont de petites chapelles, des « laures » perdues dans les ravins de la Terre d'Otrante et de la Basilicate, dans les montagneuses régions de la Calabre; beaucoup d'entre elles sont décorées de peintures de style byzantin, qu'accompagnent des inscriptions grecques. C'est là que vivaient ces pieux solitaires qui, selon l'expression d'un hagiographe, « menaient la pure vie érémitique et ne s'entretenaient qu'avec Dieu »; et autour de ces petites églises se groupait une population qui était incontestablement de langue et de rite grecs. Or, si, comme l'a fait M. Bertaux dans son livre précédemment cité, au chapitre intitulé : *L'art des moines basiliens* (p. 115 et suiv.), on étudie l'emplacement de ces pieuses fondations, on voit que les deux grands courants de migration monastique, partis des extrémités de la Calabre et de la Terre d'Otrante, pénétrèrent dans l'intérieur de la péninsule plus avant que ne le dit M. Gay. Qu'on jette seulement un coup d'œil sur la carte que M. Bertaux a dressée (p. 131) de ces grottes

[1] Cf. par exemple, dans Trinchera, *Syllabus græcarum membranarum*, un certain nombre de diplômes datant de l'époque byzantine, où l'on trouve des mentions de monastères grecs aux pages 13, 14, 15, 28, 29, 39, 40, 44, 49. Le monastère de Saint-Pierre de Tarente, quoi qu'en pense M. Gay (p. 377), était un couvent grec et *impérial* (Trinchera, p. 31).

basiliennes, on verra qu'elles atteignent à l'ouest la région du Cilento, au nord celle de Melfi et du Vulture, tandis qu'à l'est elles se rencontrent jusque vers Bari et Trani. Je n'ignore pas que beaucoup de ces fondations sont postérieures à l'époque byzantine, encore qu'il y en ait du xe et du xie siècle bien plus que ne le croit M. Gay. Mais si les pays où elles se rencontrent étaient, au xiie siècle sous la domination normande, au xive siècle encore sous la domination angevine, si fort attachés à la langue et au rite grecs, n'est-ce point la preuve évidente de la profonde empreinte orientale qu'ils avaient reçue à l'époque byzantine, et n'avons-nous pas, dès lors, le droit et l'obligation de tenir compte des données que nous fournissent ces monuments? Je crains que, pour ne l'avoir point fait, M. Gay n'ait volontairement diminué l'importance de l'œuvre byzantine en Italie.

IV. Ce qui est certain du moins, c'est que, malgré les défections des vassaux lombards, malgré les révoltes passagères des villes apuliennes, malgré la grande insurrection que Mélo souleva au commencement du xie siècle, malgré la chute enfin de la domination grecque, l'administration impériale fut en somme bien accueillie par les sujets italiens, et que l'œuvre qu'elle accomplit ne fut point stérile. En échange de la prospérité que leur apporta le gouvernement des basileis, prospérité qu'attestent amplement l'accroissement de la population, la création de villes nouvelles, l'importance commerciale et la richesse croissante des grandes cités apuliennes, les populations indigènes témoignèrent en général à leurs maîtres orientaux, dans les crises les plus graves, une incontestable fidélité : contre les entreprises des empereurs germaniques aussi bien que contre les attaques des *condottieri* normands, elles firent preuve le plus souvent d'un parfait loyalisme. Et ce qui est frappant, c'est que les Lombards d'Apulie se montrèrent en ces circonstances aussi attachés au régime impérial que les Grecs de Calabre, aussi ardents à résister à la conquête normande : ce qui prouve bien les avantages que les uns et les autres trouvaient à ce régime, en qui ils voyaient « la plus sûre garantie de leur indépendance ».

Cette irréductible fidélité des sujets à l'empire, le long souvenir que laissa dans ces régions la domination byzantine, les traces profondes dont elle marqua le pays, dans son droit comme dans sa langue, dans son art comme dans les formes de sa religion, ne sont point choses indifférentes pour qui veut connaître et comprendre l'empire byzantin. Elles prouvent de quoi, entre le ixe et le xie siècle, cette monarchie était capable, quelle force d'expansion elle possédait encore, quelle puissance

d'assimilation, quelle supériorité de civilisation; elles montrent surtout — et c'est ce que M. Gay a particulièrement bien mis en lumière — toute la souple habileté, toute l'ingénieuse variété de ressources de cette administration byzantine, qui savait si bien s'adapter aux conditions de la vie locale des pays qui lui étaient confiés pour y assurer la suprématie politique du basileus, y faire lentement pénétrer l'église orthodoxe et la culture grecque, y faire accepter enfin par les sujets, insensiblement gagnés à l'hellénisme et séduits par le prestige de Byzance, l'autorité de cet empire lointain qui réunissait vingt nationalités différentes, et qui trouvait son unité dans la commune pratique de l'hellénisme et de l'orthodoxie.

Charles DIEHL.

LES BALLADES DU DÉCAMÉRON.

L. Manicardi e F. Massèra, *Le dieci ballate del Decamerone*, au tome IX (1901) de la *Miscellanea storica della Valdelsa*, p. 102-114 (Cf. V. Crescini, *Memorie della R. Accademia di Padova*, N. S., t. XVIII (1902), disp. 2ª). — Ad. Albertazzi, *I novellatori e le novellatrici del Decamerone*, dans le volume *Parvenze e sembianze*, Bologne, 1892. — Eug. Rossi, *Dalla mente e dal cuore di Giovanni Boccaccio*, Bologne, 1900.

Il existe une question des Ballades du Décaméron. Ces gracieuses compositions, qui passent, à bon droit, pour la plus heureuse expression du talent poétique de Boccace, ne sont pas seulement obscures en quelques endroits : il reste à en expliquer l'inspiration et le sens, par rapport au plan général du livre où elles sont encadrées. Chantées tour à tour à la fin des diverses journées, par chacun des dix interlocuteurs du Décaméron, il a semblé à MM. Albertazzi et Rossi qu'on y devait trouver un reflet fidèle de la personnalité, du tour d'imagination et de la sensibilité de ces interlocuteurs eux-mêmes[1]; et ces critiques ingénieux ne se sont pas aperçus qu'en voulant expliquer les ballades par le caractère d'un

[1] M. E. Rossi veut en outre reconnaître dans les dames du Décaméron des portraits de toutes les femmes aimées par Boccace depuis sa jeunesse, et il leur attribue aussi des significations symboliques.

Panfilo, d'une Pampinea, d'un Filostrato ou d'une Fiammetta, ils définissaient en réalité les caractères de ces personnages par le contenu des ballades, ce qui constitue un assez joli cercle vicieux. MM. L. Manicardi et F. Massèra estiment au contraire que les ballades n'ont aucun lien avec le cadre du livre : ce sont des poésies purement personnelles, que Boccace avait composées au temps de ses amours à Naples, et dont il a tiré parti plus tard, en les insérant au petit bonheur dans son chef-d'œuvre; et s'il a choisi celles-ci plutôt que d'autres, c'est tout simplement parce qu'elles lui ont paru les meilleures; de là la supériorité de ces ballades sur le reste des poésies du même auteur. Cette thèse hardie, développée avec une belle assurance, comme une vérité dont l'évidence est admise *a priori*, n'est pas plus acceptable que la première, et la question demande à être discutée de plus près.

L'idée de retrouver dans chacune des ballades quelque chose de la personnalité de celui qui la chante n'est pas seulement naturelle et séduisante : Boccace lui-même la suggère en plus d'un passage[1]; mais comment expliquer alors que Dioneo, le plus nettement caractérisé de ces personnages — on s'accorde généralement à y reconnaître Boccace, railleur, impertinent, ami des propos salés — chante une ballade (V) incolore et fade, simple pastiche de la poésie amoureuse la plus conventionnelle? Pourquoi Lauretta, à laquelle ne répugne pas une honnête gaîté[2], fait-elle entendre des accents désespérés (III)? Elisa, qui paraît être la plus jeune de la bande, est aussi pleine de bonne humeur et exempte de pruderie[3]; or, son chant, entrecoupé de « soupirs fort

[1] Lauretta, invitée par Filostrato à chanter, à la fin de la III[e] journée, dit : « Signor mio, *delle ultrui canzoni io non so, nè delle mie alcuna n'ho* che sia convenevole.... »; voir aussi la fin de la IX[e] journée, où Neifile est invitée à chanter « a suo nome ». Boccace laisse entendre aussi, dans l'Introduction, que les noms qu'il donne à ses personnages ont un sens; mais les efforts faits par M. Albertazzi pour interpréter ces noms sont, sauf une ou deux exceptions, de ceux que repousse résolument une critique sévère.

[2] Sous sa royauté d'un jour (VIII), on ne raconte, par son ordre, que des farces, conjugales ou autres; elle-même débite de bons mots, de bons tours (I, 8; VI, 3; VII, 4; VIII, 9; IX, 8) parfois assez lestes (III, 8), ou des histoires romanesques (II, 4; IV, 3; V, 7; X, 3).

[3] Son âge résulte du fait que, dans l'énumération des dames qui se rencontrent à Sainte-Marie-Nouvelle, elle est nommée la dernière; or, la première, Pampinea, est la plus âgée, Boccace le dit formellement. Sous son règne (VI), on doit rapporter des mots spirituels, des ripostes ingénieuses; pour sa médiocre pruderie, voir, parmi les nouvelles qu'elle raconte, III, 5; VII, 3; IX, 2; dans l'introduction, elle fait bon accueil à l'idée d'emmener des jeunes gens, comme compagnons, dans leur belle retraite de Fiesole.

pitoyables » est celui d'une amante repoussée, désabusée de l'amour (VI). On pourrait encore se demander pourquoi la prudente, la « très discrète » Filomena entonne la poésie la plus passionnée, la plus sensuelle du livre (VII), et pourquoi la doyenne, Pampinea, la sage organisatrice de la première journée, chante (II) les joies d'un amour partagé, dont il n'existe aucune trace dans le reste de son rôle. Tout compte fait, on ne voit que la neuvième ballade qui corresponde bien au caractère de celle qui la débite, Neifile. Si ce nom signifie « jeune amoureuse[1] », il ne convient pas mal à cette aimable fille, curieux et charmant mélange de réserve et de hardiesse; elle rougit quand Pampinea propose d'emmener trois cavaliers dans leur retraite, car tous trois ont leurs dames parmi les sept amies pressées de fuir les horreurs de la peste, et elle craint les mauvaises langues[2]; devenue reine (IIIe journée), elle assigne aux contes un thème propre à restreindre la licence qu'avait autorisée le règne de Filomena; cependant elle n'est pas prude outre mesure[3], et elle échange avec Filostrato, à propos des nouvelles fort libres de Masetto et d'Alibech, des plaisanteries qui prouvent qu'elle a bonne langue[4]. Tous ces traits sont résumés d'une façon fort poétique dans la jolie ballade IX, où l'on voit une jeune fille au milieu d'un décor printanier, cueillant les fleurs les plus brillantes et les plus parfumées, pour s'en parer, pour les contempler, pour les baiser; cependant toutes ces gentilles caresses ne s'adressent pas tant aux fleurs elles-mêmes qu'au jeune et bel amant, toujours présent à sa pensée. Cette aimable jouvencelle, à l'imagination ardente, à la sensualité très éveillée, ne tardera guère à être une femme passionnée, la digne sœur de la Fiammetta.

La ballade IV, chantée par Filostrato, introduit dans la question un élément nouveau. La physionomie de ce personnage, faiblement caractérisée dans le reste du livre, prend tout à coup, lorsque son tour vient d'être roi (fin de la IIIe journée) et jusqu'au terme de son règne (ballade IV), un aspect très particulier : c'est le type de l'amant trahi et désespéré. Au joyeux compagnon de Dioneo et de Panfilo se substitue ici, et ici seulement, par voie de réminiscence, le héros d'un poème bien connu de Boccace intitulé précisément *il Filostrato*, Troilo, le malheu-

[1] La racine φίλος, pour Boccace, signifiait « amour », comme le montrent les titres de ses romans : *Filocolo*, *Filostrato*.

[2] Elle rougit encore, mais de plaisir, quand Filomena lui transmet les insignes de la royauté (fin de la IIe j.). Les efforts faits par divers critiques pour découvrir qui, de Panfilo, de Filostrato ou de Dioneo, est l'amant de Neifile me paraissent absolument vains.

[3] Voir, parmi les nouvelles qu'elle raconte, VII, 8, et VIII, 1.

[4] Fin de la IIIe journée.

reux amant de Griseida[1]. Cette réminiscence est tellement évidente que l'on est aussitôt tenté de rechercher si le même fait ne s'est pas produit pour d'autres interlocuteurs du Décaméron. Écartons Pampinea, qui n'a que le nom de commun avec un personnage de l'*Ameto* et du *Bucolicum Carmen*, ainsi qu'Emilia, en qui l'on ne découvre aucun rapport avec l'héroïne de la *Teseide*. Les noms de Panfilo et de Fiammetta, bien connus par la célèbre *Elegia di Madonna Fiammetta*, doivent nous arrêter davantage. Justement la Fiammetta du Décameron chante une ballade (X) exprimant des sentiments de jalousie, qui ne conviennent pas mal à une amante trahie. Cependant, à y regarder de plus près, la situation des deux femmes n'est pas du tout la même : la ballade ne parle pas de trahison accomplie, encore moins d'abandon; il y est question d'une amante qui a « tout ce qu'il faut pour être heureuse » (refrain), mais dont le bonheur est empoisonné par la jalousie. Ce sont donc les tourments de la jalousie en soi, sans motifs raisonnables, que décrit la ballade X, et chacun sent bien que cela n'a rien à voir avec les plaintes de cette nouvelle Ariane qu'est l'« amoureuse Fiammetta ». — Le cas de Panfilo est un peu différent. Son chant de triomphe (ball. VIII) peut bien se rapporter à la première partie du roman, où Fiammetta se donne à lui; cependant son nom, par lui-même, évoque plutôt le souvenir d'un amant infidèle, et la ballade convient en somme beaucoup mieux à celui que dissimule à peine ce pseudonyme, à Boccace en personne. Tel vers de la ballade de Panfilo exprime, sans aucun doute possible, la joie mêlée de surprise que dut éprouver le fils du marchand florentin, en se réveillant amant heureux de Maria d'Aquino[2]. C'est en somme la seule pièce du Décaméron qui s'adapte au système de MM. Manicardi et Massèra; mais elle s'y adapte parfaitement[3].

Voilà donc un élément de plus, strictement personnel, qui vient

[1] Boccace d'ailleurs cite dans le Décaméron Troilo et Griseida (fin de la VIe journée), comme il cite les héros d'un autre de ses poèmes, la *Teseide*, Archita et Palemone (fin de la VIIe journée). J'ajoute que l'on chercherait en vain, parmi les jeunes femmes du Décaméron, l'infidèle dont se plaint Filostrato dans la ballade IV, et dont Boccace dit simplement que l'obscurité, survenue pendant le chant et la danse, empêche de la reconnaître!

[2] Voir en particulier la dernière strophe : « Chi potrebbe estimar che le mie braccia Aggiugnesser giammai Là dov' io l'ho tenute, E ch'io dovessi giunger la mia faccia Là dov' io l'accostai? »

[3] Il est juste d'observer que Filostrato — le Troilo du roman — peut être aussi considéré comme une personnification de Boccace trahi par Maria d'Aquino; mais la ballade IV ne contient aucun accent que l'on puisse considérer comme personnel; les plaintes y ont un ton très général, qui ne sort pas du lieu commun.

s'ajouter à l'élément romanesque (Filostrato) ou de pure imagination (Neifile), qu'un coup d'œil rapide nous a permis de reconnaître dans l'inspiration des ballades; et c'en est assez sans doute pour montrer que l'on fait fausse route à vouloir interpréter ces aimables poésies d'une façon trop systématique. Mais il y a plus, et l'allégorie n'est certainement pas étrangère à la conception des trois premières ballades. En ce qui concerne la première et la troisième, dont MM. Manicardi et Masséra ont renoncé à tirer le moindre sens, la chose ne saurait faire aucun doute, et M. Crescini a bien remarqué qu'il fallait recourir ici à une interprétation allégorique [1]. Mais laquelle? Voilà précisément ce qu'il reste à trouver, et sans prétendre donner à ce petit problème une solution définitive, il n'a pas semblé inutile d'en proposer une, quelque hypothétique qu'elle puisse paraître.

La première ballade met en scène une coquette qui contemple ses traits dans un miroir : éprise de sa beauté, au point de dédaigner tout autre amour, elle est assurée, dit-elle, de n'éprouver ainsi aucune déception. Mais dans cette agréable variation sur le thème connu de la coquetterie, se glissent quelques vers qu'une interprétation purement littérale est impuissante à justifier. Dès le début, par exemple, la coquette déclare qu'elle découvre dans l'image de sa propre beauté « quel ben che fa contento lo'ntelletto »; et cette satisfaction intellectuelle, appliquée par Dante à la connaissance de Dieu [2], est assez surprenante à cette place. Il faut surtout remarquer la troisième strophe : cette joie de son esprit, que savoure la coquette, à laquelle elle s'abandonne avec volupté, est pour elle la promesse d'un bonheur prochain plus grand encore, et tel qu'ici bas on n'en connut jamais d'aussi charmant. Quelle est donc cette promesse?

L'allégorie de la troisième ballade est au moins aussi obscure, et elle se cache sous des images plus compliquées. Il y est question d'une femme qui a eu deux maris, ou deux amants : le premier l'a passionnément aimée; il lui avait donné tout son cœur, toutes ses pensées, sa vie entière, et elle l'en avait récompensé « en le rendant digne d'elle ». Mais la mort a séparé ces parfaits amants, et voici que la pauvre femme est devenue la proie d'un présomptueux, plein d'orgueil et de vaines prétentions, qui la traite avec dureté, car il est jaloux : il la séquestre, elle qui est « venue au monde pour le bien d'un grand nombre » (3e str.). Elle maudit la

(1) Au reste Boccace lui-même le fait entendre clairement dans les réflexions qui suivent ces deux ballades, et d'où il résulte que, tout en en répétant le refrain, bien peu des danseurs en avaient saisi le véritable sens.

(2) « Il ben dell' intelletto », Inf. III, v. 18.

faiblesse qui l'a fait céder aux injonctions de ce tyran; car, en dépit de dehors brillants, il la réduit à une condition déshonorante; et dans sa détresse, elle adresse une ardente prière à celui qu'elle ne peut oublier, elle implore sa protection : « Fais-moi sentir qu'elle n'est pas éteinte la flamme dont tu as brûlé pour moi, et obtiens que je te rejoigne là-haut » (5ᵉ str.). Il faut ajouter que, dès les premiers vers, la beauté de cette femme, par une réminiscence dantesque évidente, est donnée comme un reflet de la beauté divine, destiné à éclairer ici-bas les intelligences vraiment nobles (1ʳᵉ str.).

Entre ces deux ballades certainement allégoriques, l'intention symbolique de la seconde est moins manifeste; elle est cependant probable. C'est un chant d'amour satisfait, d'amour partagé, mais nullement sensuel, comme celui qu'exprime la ballade VII par exemple; or le bonheur et la joie qu'éprouve l'aimable chanteuse sont, dit-elle, la promesse d'une égale félicité dans l'autre monde (3ᵉ str.). Il n'est ni naturel, ni conforme aux habitudes de la poésie lyrique du XIIIᵉ et du XIVᵉ siècle, d'introduire la pensée de la mort au milieu de tant d'allégresse. Si Dieu doit nécessairement récompenser ces fidèles et heureux amants, c'est donc que leur amour a quelque signification supérieure aux préoccupations purement terrestres.

Remarquons sans plus tarder qu'aucune des sept autres ballades ne donne lieu à une observation analogue ; on ne peut entrevoir le moindre sous-entendu derrière leur sens littéral, lequel se suffit parfaitement à lui-même. Il est donc permis de supposer qu'après ces trois essais de poésie allégorique Boccace abandonna la voie dans laquelle il s'était d'abord engagé. Peut-être avait-il aperçu les difficultés auxquelles il allait se heurter; déjà la ballade III laissait fort à désirer, sous le rapport du naturel et de la clarté. En tout cas ce changement de front, dans la conception des ballades, est moins surprenant après la troisième journée qu'à aucun autre endroit du livre : à en juger par le préambule de la quatrième journée — vigoureuse réponse de Boccace aux détracteurs de son œuvre — les trois premières décades de nouvelles avaient été, sinon publiées, du moins communiquées à quelques lecteurs avant l'achèvement du reste. Si l'on peut apercevoir une coupure dans la trame du Décaméron, c'est bien ici. Il n'est donc pas déraisonnable de supposer que, tout d'abord, Boccace avait voulu donner pour couronnement à chaque journée une poésie allégorique, mais que, chemin faisant, pour une raison ou pour une autre, il y renonça.

Peut-on reconstituer ce plan primitif, dont les trois premières ballades paraissent être le seul vestige? Personne ne saurait le faire avec certitude;

toutefois on est en droit d'affirmer que le symbolisme en aurait été tout différent de celui de la Divine Comédie : il est inadmissible que, dans un livre aussi volontairement frivole, — le *Proemio* et l'introduction de la quatrième journée sont assez explicites — Boccace ait voulu exprimer une conception mystique de la vie. Si, au contraire, on se reporte aux préoccupations qui ont dominé toute la formation de son esprit, on ne peut manquer d'être frappé de l'ardeur avec laquelle il a constamment recherché la science, par l'étude des lettres anciennes, de la grammaire, de la rhétorique, de la poésie, sans oublier la mythologie ni même l'astrologie. Pourquoi Boccace n'aurait-il pas eu en vue un symbolisme profane, correspondant à ses aspirations de poète et d'érudit ? Dante n'avait-il pas associé déjà une classification des sciences à l'allégorie des dix régions célestes décrites dans son paradis [1] ? Ne voyait-on pas à Florence même, presque au moment où étaient composées nos ballades, un artiste admirable, dont le nom malheureusement ne nous est pas parvenu, peindre sur les murs d'une célèbre chapelle, attenante à Sainte-Marie-Nouvelle — l'église du Décaméron — un Triomphe de saint Thomas, où les personnifications des sciences, au nombre de dix, jouent un rôle capital [2] ? Donner de cette allégorie, ou d'une toute semblable, une interprétation poétique, était une entreprise assez naturelle, et l'on peut ajouter assez conforme aux habitudes d'esprit de Boccace. Pour ne rien dire des descriptions de son *Ameto* et de son *Amorosa visione*, que l'on aille chercher, au livre XIV (ch. 14) de sa *Généalogie des Dieux*, le portrait en pied qu'il a dessiné de la Philosophie, assise sur un trône, le front ceint d'une couronne d'or, vêtue du manteau royal, la main gauche appuyée sur des livres, tandis que de la droite elle porte son sceptre ; on y verra un bel exemple de son aptitude particulière à donner une forme concrète à de pures abstractions [3].

[1] *Conv.* II, 14.

[2] Ces célèbres fresques sont considérées par les meilleurs juges comme remontant au milieu du XIVe siècle, sans qu'il soit possible d'affirmer si elles sont antérieures ou postérieures à 1350. M. Guido Mazzoni veut bien m'avertir que, d'après les recherches, encore inédites, d'un de ses élèves, l'inspirateur de la fresque aurait été Passavanti, mort en 1357. Jusqu'à preuve du contraire, il est donc permis de regarder l'exécution de cette belle peinture comme très exactement contemporaine du Décaméron, composé à son tour, chacun le sait, entre 1349 et 1353.

[3] On relève encore cette phrase dans la généalogie, l. XV, c. 12 : « J'avoue que parfois les poètes sont obscurs, mais toujours intelligibles si l'on y applique un esprit sain ; ceux qui se plaignent de cette obscurité ont des yeux de hiboux et non d'hommes » ; comparer les réflexions qui, dans le Décaméron, suivent la première et surtout la troisième ballade.

Si réellement les dix ballades du Décaméron avaient dû personnifier dix formes de l'activité intellectuelle, les trois premières, d'après la classification traditionnelle, devraient correspondre aux sciences du *trivium* — grammaire, dialectique, rhétorique. Est-ce possible?

Reconnaître la grammaire dans la coquette de la première ballade est sans doute hardi : a-t-on jamais vu que l'attribut de cette science austère fût un miroir? Que l'on examine cependant l'image qu'en a tracée le peintre du Triomphe de saint Thomas, dans la chapelle des Espagnols : c'est la première, à droite, de cette noble série de figures assises, qui attire tout d'abord l'attention. Des enfants sont debout devant elle, et tandis que, de la main droite, elle montre une porte qui donne accès aux autres sciences, elle tient dans la gauche un objet rond assez mystérieux, oblong plutôt que sphérique, et peut-être plat; il est légèrement incliné, et la main, qui en cache la moitié inférieure, doit en laisser découverte toute la face qu'on n'aperçoit pas, tournée vers le personnage, et très sensiblement dans l'axe du regard que la Grammaire abaisse sur ses élèves; cela ressemble donc fort à un petit miroir dont on ne voit que le revers. C'est peut-être, à la vérité, la seule fois que la grammaire ait été représentée ainsi [1]; mais il y a quelque chose de suggestif dans la circonstance que le peintre était un compatriote et un contemporain de Boccace, et il est encore assez remarquable que, dans la même fresque, il ait dessiné une femme qui se mire, comme allégorie accessoire de la rhétorique [2]. Quelle que soit l'origine de cet étrange symbolisme, qui ne s'est pas généralisé [3], l'auteur du Décaméron dut être vivement frappé

[1] Crowe et Cavalcaselle ne se prononcent pas sur la nature de l'objet : « un piccolo globo » (*Storia della Pittura*, II, p. 48, note 1); M. Paolo d'Ancona, dans une récente étude sur *Le rappresentazioni allegoriche delle arti liberali nel medio evo e nel rinascimento* (*L'Arte*, V (1902), p. 137 et suiv.) n'a relevé nulle part le miroir comme attribut de la Grammaire; il définit l'objet qui nous occupe : « un oggetto rotondo, forse un pomo » (p. 282).

[2] Dans les ornements en grisaille qui décorent les lunettes placées au haut du dossier des trônes, où siègent les personnifications des Arts et des Sciences; l'allégorie correspondante de la Grammaire est une femme qui regarde une fontaine jaillissante; on remarquera que l'artiste a placé la Rhétorique à côté de la Grammaire, contrairement à la tradition.

[3] On en peut apercevoir l'origine, grâce à l'étude déjà citée de M. Paolo d'Ancona. Celui-ci a montré que le point de départ des personnifications des Arts au moyen âge est le roman allégorique *De nuptiis Philologiae et Mercurii* de Marcianus Capella; la Grammaire y est représentée tenant à la main un objet rond, d'ivoire poli (teres quoddam ex compactis annexionibus ferculum, quod levi exterius elephanto praenitebat) : c'est une sorte de plateau sur lequel elle porte tous les instruments dont elle a besoin : plume, encre, papier, tablettes,

par la magnificence de la peinture, et s'il y avait fait quelque emprunt on ne saurait s'en montrer surpris. Toujours est-il que la Grammaire, en se regardant dans son miroir, peut y découvrir en effet « Quel ben che fa contento lo'ntelletto », et la satisfaction qu'elle en éprouve est assurément la promesse de joies intellectuelles plus grandes encore, puisque cette « Arte prima »[1] donne accès à toutes les autres sciences.

L'allégorie peu caractérisée de la seconde ballade n'a aucun rapport avec la tradition médiévale, qui prête à la dialectique l'aspect peu séduisant d'une femme âgée, tenant à la main un serpent, symbole de ses raisonnements tortueux. Mais si la logique est l'art de conquérir la vérité, Boccace l'a peinte en traits encore fort reconnaissables, et plus gracieux : il a fait d'elle une femme éprise du Vrai — l'amant parfait, qui n'a pas son égal en ce monde, — heureuse de cet amour partagé, dont elle attend la félicité éternelle.

L'interprétation de la troisième ballade reste toujours la plus épineuse. Quel rapport peut-il y avoir entre la rhétorique et la veuve inconsolable, mal remariée, à laquelle Boccace prête de si tristes accents ? — Il faut ici se rappeler que la tradition constante du moyen âge représente la rhétorique comme une souveraine, portant les insignes du commandement[2]; en outre, un adorateur de l'antiquité, comme Boccace, devait nécessairement voir dans la rhétorique la maîtresse des républiques anciennes, où les peuples avaient su se conduire par eux-mêmes, sans subir d'autre contrainte que celle de l'éloquence : à cet état politique idéal, à jamais disparu, avaient succédé d'abord des royautés barbares, puis l'organisation féodale. Quelle place était encore réservée à l'éloquence dans le gouvernement des peuples ? A peine, aux côtés mêmes du souverain, pouvait-elle essayer de diriger une volonté, désormais maîtresse absolue. Si l'on veut bien entrer dans cet ordre d'idées, on s'apercevra peut-être que la ballade III se prête à l'interprétation suivante : le jeune amant qui avait consacré sa vie entière à sa maîtresse, sera, par exemple, le citoyen idéal de la cité antique, et, pour le récompenser de son amour, la Rhéto-

sans oublier la férule. Parmi les représentations citées par M. P. d'Ancona, une seule, d'un siècle peut-être postérieure au Décaméron (*L'Arte*, V, p. 282), a été directement inspirée par le texte de Marcianus Capella, qui, aux XIIIe et XIVe siècles, semble avoir été tout à fait inconnu en Italie; il paraît pourtant raisonnable de supposer que notre miroir provient de cet objet rond et poli, par suite d'une confusion assez facile, transmise sans doute au peintre par quelqu'un des moines de Santa Maria Novella (Cf. Fr. Novati, *Il Cappellone degli Spagnuoli*, p. 597 et suiv. du volume *Da Dante al Leopardi*, Milan, 1904).

[1] Dante, *Parad*, XII, 138.

[2] P. d'Ancona, *op. cit.*, p. 147, 149, 221, 224-226, 228.

rique l'a rendu digne d'elle — en d'autres termes, elle l'a comblé de ses dons; mais la cité antique a vécu, et voici qu'un guerrier farouche, qui se targue d'une fausse noblesse — la noblesse du sang et non celle de l'esprit — s'empare de la pauvrette, la réduit au silence, car il est soupçonneux et jaloux; et elle se lamente, « conosciendo per vero, Per ben di molti al mondo Venuta, da uno essere occupata », vers choquants si l'on n'a en vue que leur sens littéral, mais dont le sens allégorique est en somme satisfaisant. La situation brillante à laquelle elle se trouve élevée — compagne d'un roi ou d'un empereur — ne lui fait pas oublier l'inutilité de la vie sans honneur à laquelle elle est réduite[1].

Est-ce une illusion? Ainsi interprétée, la ballade pourrait bien avoir encore une signification allégorique plus haute; car le cri d'amour et de détresse de la dernière strophe traduit fort exactement l'élan passionné avec lequel les générations, qui préparaient l'œuvre de la Renaissance, se vouaient à l'étude du génie antique, dont le réveil était attendu comme un nouveau Messie : « O caro amante!... Deh! pietoso diventa Di me, che per altrui Te obliar non posso; fa ch'io senta che quella fiamma spenta Non sia, che per me t'arse! »

Quoi qu'il en soit, la quatrième ballade ne contient pas trace d'allégorie, non plus que les suivantes : Boccace s'est simplement inspiré d'abord du nom de Filostrato, roi de la quatrième journée, qui évoquait le souvenir d'un amour indignement trahi; puis il a mis dans la bouche de Dioneo un pastiche assez froid de la poésie amoureuse savante[2]; après quoi il a traité un certain nombre de lieux communs, tels que l'amante rebutée (ball. VI), ou séparée de son amant (VII), l'amant heureux (VIII), la jeune fille avide d'amour (IX) et la jalouse (X). Dans le développement de ces thèmes très généraux, Boccace pouvait glisser plus d'un trait emprunté à ses expériences personnelles; mais surtout il se livrait sans contrainte à ce goût de description et d'analyse superficielle, qui lui faisait caractériser un sentiment par ses manifestations extérieures plutôt que par les secrets mouvements du cœur; il donnait libre cours à son penchant naturel pour les peintures sensuelles, à tout cet ensemble de qua-

[1] Pour éclairer d'un jour plus vif les idées de Boccace sur la décadence des plus nobles études à la cour des princes de son temps, on fera bien de relire la lettre qu'il écrivit à son jeune ami Mainardo dei Cavalcanti, en lui dédiant son traité *De casibus virorum illustrium* : papes, empereurs, rois y sont passés en revue, et finalement qualifiés d'« onagri phalerati ».

[2] Un autre pastiche, plus ingénieux et plus réussi, est celui que Boccace a introduit dans la nouv. VII de la x° j., en l'attribuant à un Mico da Siena imaginaire (v. G. Mazzoni, *Mico da Siena*, dans la *Miscellanea della Valdelsa*, vol. V).

lités en un mot, qui ont fait de lui l'observateur à la fois passionné et malicieux de la femme, fragile, légère, ardente, dont les moindres gestes, les moindres mines le ravissaient. A ce titre, quelques-unes des ballades du Décaméron sont assurément l'expression la plus parfaite du tempérament poétique de Boccace.

L'idée de traiter sous forme de ballades ces thèmes très simples de psychologie amoureuse dut lui être fournie par les traditions de la poésie populaire. On sait que « la chanson de femme tenait une place prépondérante dans l'ancienne lyrique romane[1] »; nous en connaissons bien des variétés : la chanson d'adieux au point du jour, ou celle qui décrit la réunion des amants, la chanson de la jeune fille qui demande un mari, et celle de la mal mariée, la chanson d'absence ou d'abandon. Les poètes italiens du XIIIe et du XIVe siècle, Guido Cavalcanti en particulier[2], ont introduit nombre de thèmes populaires dans la poésie savante, et Boccace n'a pas fait autre chose que d'en reprendre quelques-uns, ou d'en imaginer d'autres analogues; ses trois ballades allégoriques elles-mêmes sont en somme des monologues de femmes : la coquette, l'amante heureuse, la veuve mal remariée.

Il faut ajouter que Boccace a ciselé ses ballades avec un soin particulier; il a voulu que la facture en fût recherchée, et pour cela il a eu recours à des artifices qui ne sont pas communs dans la poésie de son temps : dans la première, par exemple, non content de ramener à la fin de chaque strophe les deux dernières rimes du refrain, il s'est imposé la gêne de répéter toujours les mêmes mots — *giammai*, *vaghezza*, — et dans la même pièce on découvre quelques allitérations[3]. La quatrième ballade offre un exemple curieux de reprises de mots, qui constituent une sorte de lien entre les strophes successives et dont on ne peut raisonnablement rendre le hasard responsable[4]. Si l'on songe en outre aux archaïsmes que Boccace a discrètement semés, même dans celles de ses ballades qui ne sont pas de purs pastiches[5], on pourra se rendre compte du caractère étudié, raffiné même, de ces poésies.

De tout cela il ressort que l'auteur du Décaméron a, dans ses vers

[1] A. Jeanroy, *Les Origines de la poésie lyrique en France* (2e éd.), p. 151.

[2] A. Jeanroy, p. 129.

[3] Vers 3, 7, 14, 15, 24.

[4] *Amore*, à la fin du refrain et au premier vers de la première strophe; *conosco*, fin de la 1re strophe; *conoscente*, début de la 2e; *cacciato fuore*, fin de la 2e; *fuor cacciato*, début de la 3e; *conobbi*, au début de la 3e, rappelle *conoscente* de la 2e; *conforto* se lit au premier vers de la 4e et de la 5e strophe. L'envoi (strophe finale) est resté en dehors de ces combinaisons.

[5] Voir en particulier la rime *risa praggio* dans la ballade X.

comme dans ses contes, cherché ses inspirations de côté et d'autre; il y a de l'hésitation ou, si l'on veut, de la fantaisie dans son plan général : le génie constructeur d'un Dante lui est aussi étranger que l'analyse pénétrante et sans cesse renouvelée de son « moi », par où Pétrarque s'est mis d'emblée au premier rang des modernes. La poésie allégorique de Cavalcanti et de Dante est celle qui a eu sur lui la plus grande influence[1]; pourtant il s'y sent mal à l'aise, et les motifs plus simples, plus naturels de la poésie populaire l'attirent invinciblement.

Autant il a de peine à mettre une idée abstraite pleinement en valeur, autant il excelle dans la description, dans la représentation objective de sentiments qu'il connaissait d'ailleurs par expérience, c'est-à-dire les nuances les plus variées de l'amour, triste ou gai, et particulièrement cette ivresse sensuelle, qui est répandue dans presque toutes ses œuvres de jeunesse, et dont il a donné une expression poétique définitive dans la plupart des ballades de son Décaméron.

Henri HAUVETTE.

LIVRES NOUVEAUX.

Die Reisebeschreibungen des R. Benjamin von Tudela nach drei Handschriften aus dem 13. und 14. Jahrhundert stammend und älteren Druckwerken editiert und übersetzt, mit Anmerkungen und Einleitung versehen von Dr. L. Grünhut (Jérusalem) und *Markus N. Adler* (London). — I. und II Teil. — Jérusalem 1903-1904. J. Kaufmann, Frankfurt am Mein.

Le moyen âge, pour ne pas parler de l'antiquité, avait déjà ses « globe-trotters ». Benjamin de Tudèle est un des plus célèbres, et son nom est familier même à ceux qui n'ont jamais lu son œuvre. Parti du fond de l'Espagne, sa patrie, vers le milieu du XIIe siècle, le vieux rabbin a parcouru la majeure partie du monde connu à cette époque et poussé, aussi loin qu'on pouvait le faire alors, jusque dans l'Asie centrale. La relation de ses voyages, écrite par lui en hébreu, nous a été heureusement conservée. Elle offre un intérêt particulier pour la géographie de la Palestine, l'histoire des Croisades et la connaissance du monde musulman. Le texte, imprimé de bonne heure (Constantinople, 1543; Ferrare, 1556; Fribourg, 1583) a été l'objet de nombreuses traductions en diverses langues européennes. Textes et traductions laissaient beaucoup à désirer et fourmillaient d'erreurs qui ont trop souvent égaré les historiens et géographes modernes réduits à puiser à ces sources de pureté douteuse. L'édition Asher, publiée en 1841, marque un progrès notable sur les éditions antérieures : texte hébreu plus correct; traduction généralement

[1] Il est à peine besoin de faire remarquer qu'avant 1350 Boccace ne connaissait certainement pas une seule poésie italienne de Pétrarque.

fidèle; notes abondantes et érudites. Néanmoins, elle était encore loin d'être parfaite et nombre de passages, évidemment corrompus, demeuraient toujours de véritables énigmes. Il faut donc savoir gré à M. Grünhut qui a entrepris de nous donner une nouvelle édition de la relation de Benjamin de Tudèle, texte hébreu et version allemande, en utilisant des manuscrits inconnus de ses devanciers : un manuscrit de la collection Epstein, de 1323; un autre du British Museum, sur la date duquel on n'est pas d'accord — les uns l'attribuant au XVI[e] siècle, les autres au XIII[e] — mais qui, en tout cas, contient d'excellentes leçons; un troisième, le Casanatensis de Rome, du XIV[e] siècle; enfin, pour mémoire, le n° 216 du catalogue Sacerdote, de date indéterminée et de valeur, du reste, médiocre. Le plus important de ces manuscrits semble être celui du British Museum, dont M. Adler — M. Grünhut aurait dû le rappeler dans sa préface — nous avait déjà donné un avant-goût en publiant, dans le *Quarterly Statement* (1894, p. 288-300) du *Palestine Exploration Fund*, une traduction anglaise de toute la partie relative à la Terre-Sainte et à la Syrie.

On est quelque peu surpris que, disposant de telles ressources, M. Grünhut n'en ait pas tiré un meilleur parti. Il nous présente un texte fautif comme à plaisir. Même lorsqu'elle est — trop rarement — rectifiée dans sa traduction, l'ancienne et mauvaise leçon est systématiquement maintenue dans le texte, tandis que la nouvelle et la bonne est rejetée au bas de la page. Quand, par hasard, la traduction fait état de la variante correcte, il n'y a encore que demi-mal, bien que ce procédé ne soit guère conforme aux exigences d'une critique rationnelle. Mais trop souvent l'éditeur a passé complètement à côté de la vérité sans s'apercevoir que les variantes dédaignées par lui contenaient la solution de difficultés qui ont, jusqu'à ce jour, arrêté tous les commentateurs de Benjamin de Tudèle. Heureusement que, dans presque tous les cas, il nous fournit lui-même — et en cela il faut le louer sans réserve — les moyens de suppléer à ses défaillances par le soin scrupuleux avec lequel il a du moins noté toutes ces variantes. En voici, avec d'autres observations, quelques exemples que j'ai relevés en parcourant rapidement ces deux volumes. Il est probable qu'un examen plus attentif permettrait de les multiplier.

[Traduction p. 21 = texte p. 23]. — Antioche est dite être située sur le *Pir* (« am Strome Pir »). Il s'agit évidemment de l'Oronte, que Benjamin appelle aussi le Yabok (ce membre de phrase a été sauté par le traducteur; cf. d'ailleurs p. 44 = 45) le confondant avec le véritable Yabok, rivière de la Transjordane. Mais qu'est ce nom bizarre, *Pir*, écrit dans les manuscrits : פייר, פור et פיר (édition Asher)? M. Grünhut, non plus qu'Asher, n'a pas répondu à cette question. En réalité, il faut lire *Pher* et y voir la transcription fidèle du mot français *Fer*, l'Oronte étant appelé couramment par les Croisés « le fleuve de Fer » (cf. Guillaume de Tyr, *Hist. occ. des Crois.*, I, p. 164 : « fluvius autem . . . Orontes appellatur verbo vulgari *Fer* dictus »).

[P. 22 = p. 25]. — Les *Assassins* du Vieux de la Montagne sont craints partout « parce qu'ils tuent les rois *avec la scie* (« mit der Säge ») ». Voilà vraiment un mode d'opérer bien singulier. Je serais tenté de corriger paléographiquement מסירה (var. מסירות) en מסיבה (מסיבות) et de comprendre : « parce qu'ils tuent les rois en (plein) festin » ; ce qui est assez d'accord avec les façons de procéder de ces fameux sicaires, aussi redoutables aux Croisés qu'aux Musulmans orthodoxes.

[P. 23 = p. 25]. — Le seigneur de Djebaïl, possession des Génois, se serait appelé *Julianus* Embriaco. Déjà Asher avait supposé que ce prénom devait être corrigé en *Guillelmus*. Il avait raison; c'est ce que montrent les leçons גלאלם,

גילילמו que M. Grünhut rejette en note pour garder la leçon fautive גליאנום. A l'époque où Benjamin passait à Djebail, le seigneur de cette ville était bien le Génois *Guillelmus* Embriacus, comme le prouve un acte officiel de 1154 (*Liber Jurium*, I, n° 197) par lequel les consuls de Gênes confirment à ce personnage, moyennant certaines redevances, la pleine possession de Djebaïl. Il apparaît, d'ailleurs, encore dans un acte de 1157 (Paoli, *Codice diplom.*, I, n° 33), avec le titre formel de «dominus Gibeletti»; cet acte nous apprend, en outre, le nom de sa femme Sansa et de son fils Ugo.

Ainsi que je l'ai montré autrefois (*Études d'arch. orient.*, I, p. 25), le monument antique vu par Benjamin à Djebaïl et décrit par lui, avec de curieux détails, comme un reste du culte des «Ammonites», doit être quelque bas-relief ou stèle dans le genre de la fameuse stèle égypto-phénicienne de Yehaumilik, roi de Byblos. Une des raisons qui ont pu déterminer la légende juive à faire de l'antique Byblos une ville ammonite, c'est peut-être la confusion du dieu phénicien Moloch (Milik, Malcandre), adoré à Gebal, avec le Milkom, divinité nationale des Ammonites (I, *Rois*, XI, 5, etc.).

[P. 24 = 26]. — A noter l'expression פאגאני, transcription fidèle de *pagani*, dont se sert Benjamin pour désigner les Druzes «païens» (כופרים).

[P. 26 = p. 28]. — L'église de Saint-Élie, sur le mont Carmel, aurait été construite «par *deux* Chrétiens». Il semble qu'il faille corriger «par les Chrétiens», en considérant שני «deux» comme un doublon fautif de שם «là», ou de בני «enfants (d'Edom)», entre lesquels ce mot se trouve.

[P. 26 = p. 29]. — *Capernaum*, entre le Carmel et Césarée. Comme je l'ai montré autrefois (cf. ma note dans l'*Estoire de la Guerre Sainte* d'Ambroise, éd. G. Paris, p. 534), c'est le *Cafarnaom* des Croisés, aujourd'hui *Kefer-Lâm* (*Lâm* = *Nâm*), qui, situé sur la Méditerranée, n'a rien à voir avec le Capharnaüm évangélique des bords du lac de Tibériade.

[P. 29 = p. 31]. — A 3 milles (parasanges, lieues) avant d'arriver à Jérusalem (en venant de Naplouse, par conséquent au Nord de la ville sainte), l'Itinéraire mentionne une localité *Gran David*, qu'il identifie avec la ville biblique de Gibeon et dont le nom étrange est demeuré jusqu'à ce jour une *crux interpretum*. Voici le texte tel que le donne M. Grünhut :

ומשם פרסה אחד להר המוריה לגארן דוד היא עיר גבעון הגדולה... ומשם שלשה פרסאות לירושלים

Eine Meile von dort ist nach *Gran David*, nämlich der grossen Stadt Gibeon...
Von dort sind 3 Meilen nach [*dem Berg Morijah, dem heutigen*] Jerusalem.

Il n'a pas hésité, comme l'on voit, à déplacer, ainsi que l'avait fait déjà Asher (dans son texte seulement, il en a allégé sa traduction), les mots להר מוריה *jusqu'au Mont Moriah*, et à les faire passer de la première phrase, où ils sont en effet absolument inexplicables, à la seconde phrase où ils se rapporteraient à Jérusalem. C'est là un expédient tout à fait arbitraire; sans compter que cela ne nous éclaire en rien sur l'identité de *Gran David*, il n'a même pas l'avantage de donner au texte une teneur plausible, car il semble tout au moins prématuré de parler du Mont Moriah au moment où l'on aborde Jérusalem par le Nord. D'ailleurs, dans sa description de la ville sainte, Benjamin, qui mentionne le Mont Sion, la Tour de David, l'emplacement du temple, etc., ne souffle pas mot du Mont Moriah lui-même; c'était pourtant le cas, ou jamais, de le nommer.

Je crois qu'il ne faut pas toucher à l'ordre des mots et que la solution du problème nous est fournie par les variantes que M. Grünhut a rejetées en note, sans se douter qu'elles la contenaient 1° למהור מריא לגרנר; 2° לגראן דוד; 3° לגרנר. Elles nous autorisent à lire למהומריא לגראנר, transcription très exacte, et fort curieuse par sa physionomie toute française, de «(jusqu'à) *Mahomerie la Grande*», localité bien connue et fréquemment mentionnée dans les documents de l'époque des Croisades (cf. Röhricht, *Regesta regni Hierosol.*, passim : *Mahumeria major*). Il y avait, comme nous en aurons une nouvelle preuve dans un instant, deux *Mahomeries* : la Grande et la Petite. L'une d'elles s'identifiait à *Birra* («de terra *Birre*, que nunc *Mahumeria* nuncupatur», E. de Rozière, *Cartul. du St-Sépulcre*, n° 132), aujourd'hui *El-Biré*, à environ 14 kilomètres de Jérusalem, ce qui répond bien aux données de notre itinéraire juif[1]. Quant à la leçon דוד, c'est un néoplasme engendré par un développement indu des graphies primitives לגרנר, לגרנר : ce qui montre bien le caractère parasitaire de ce mot, c'est qu'il ne figure pas dans les manuscrits qui se rapprochent le plus de la bonne leçon.

[P. 31 = p. 33]. — Benjamin signale l'habitude qu'avaient ses coreligionnaires d'inscrire leurs noms sur les parois des vastes substructions du Temple vulgairement connues sous le nom d'*Écuries de Salomon* (sous El-Aqsa). Voilà qui doit nous rendre sceptiques au sujet des proscynèmes juifs que M. de Saulcy y a découverts (*Voyage en Terre-Sainte*, II, p. 325; cf. *Notice des monuments provenant de la Palestine*, Mus. du Louvre, n° 13) et que, sur son assertion, on a cru être antérieurs à la révolte de Barchochebas ou, pour le moins, contemporains de Julien l'Apostat. La paléographie seule nous inviterait déjà à les faire descendre beaucoup plus bas, et le témoignage de Benjamin nous en explique suffisamment l'origine réelle. Cf. un peu plus loin (p. 34 = p. 37) même habitude des pèlerins juifs inscrivant leurs noms sur le Tombeau de Rachel, entre Jérusalem et Bethléem.

[P. 36 = p. 39]. — Encore un passage qui a donné beaucoup de tablature à tous les commentateurs. Pas plus qu'eux, M. Grünhut n'a réussi à le comprendre. Pourtant ses manuscrits contenaient tous les éléments de la solution, mais il n'a pas su les utiliser. Voici d'abord, pour la curiosité du fait, la traduction d'Asher :

«Three parasangs to *Pesipua*, which is Gib'ath Shaoul, or Geb'a Binjamin.»

Pesipua est une localité énigmatique qui a défié jusqu'ici tous les efforts de la critique, et cela pour une bonne raison : elle est imaginaire. Le texte d'Asher porte : להר מוריה לפשיפיה; ici encore, l'éditeur n'a pas hésité, comme il l'avait déjà fait plus haut, à escamoter les mots embarrassants להר מוריה, proprement : «jusqu'au Mont Moriah», en les mettant entre crochets dans le texte et en les supprimant purement et simplement dans la traduction.

Le texte constitué par M. Grünhut porte : להר מוריה לפסיפוה. Il traduit : «(von dort sind drei Meilen) *nach dem kleinem Morijah Berge*». Un des manuscrits donne en effet, au lieu de לפסיפוה, la leçon excellente que l'éditeur aurait bien dû adopter dans son texte, comme il l'a fait avec raison dans sa traduction : לפטיטה,

[1] D'après une autre indication de Guillaume de Tyr (*Hist. occ. des Cr.*, I, p. 572), l'une des deux Mahomeries, située à 5 ou 6 milles au Nord de Jérusalem, se serait appelée originairement *Bilin* : «Bilin qui hodie celebriori vocabulo Mahomeria appellatur». *L'Estoire de Eracles* écrit *Belin*, variante *Belimes*. Faudrait-il, de part et d'autre, corriger *Betin*, aujourd'hui *Beitin*, l'antique Bethel, à environ 3 kilomètres dans le Nord d'El-Biré ? En tout cas, cette Mahomerie semble bien être identique à la *Machomeria* que Baudry (*Hist. occ. des Cr.*, IV, p. 100, var. n° 13) place entre Jérusalem et Naplouse.

transcription rigoureusement exacte du français *La Petite*. Mais qu'est-ce que peut bien être ce *petit Mont Moriah* dont jamais personne n'a ouï parlé? L'expression est inexplicable en soi et, par surcroît nous sommes ici encore plus loin de Jérusalem que nous ne l'étions dans le passage où déjà M. Grünhut avait cru à tort reconnaître le nom de la montagne sainte. Je n'hésite pas à recourir, *mutatis mutandis*, à la même solution que j'ai proposée plus haut et à lire, en utilisant encore ici les leçons écartées par M. Grünhut : לפטיטה (var. למרומריה) למהטריאה «jusqu'à *Mahomerie la Petite*». C'est le pendant de *Mahomerie la Grande* dont il a été question tout à l'heure, et les deux passages ainsi rectifiés se confirment l'un l'autre. La *Mahumeria parva*, ou *Mahumeriola*, est également mentionnée dans plusieurs documents des Croisades (cf. Röhricht, *op. cit.*, passim). Elle était située dans le territoire de *Betsurieh* (peut-être à corriger en *Betsuri(c)h = Beit Souriq?*) : «in cujus territorio fundata est villa que dicitur *Parva Mahomeria*» (*Cart. du St-Sépulcre*, n° 144). Donc dans ces deux passages, rebelles jusqu'ici à toute interprétation, Benjamin nous parle tout simplement, en réalité, de la Grande et de la Petite Mahomerie des Croisés, en conservant à leurs noms les vieilles formes françaises alors en usage.

[P. 37 = p. 40.] — Après la mention de Yabneh, rétablir le membre de phrase omis dans la traduction et assez important : «jusque-là s'étendait la frontière d'Éphraïm».

[P. 44 = p. 45, 46.] — «Chamezen», placée entre Qariatein (région de Palmyre) et Hama, n'est autre que Homs. Entre Hama et Alep, l'Itinéraire mentionne : à une demi-journée de marche, *Richa* (Riha), qu'il identifie avec la Haçor biblique; à 3 milles, *Lamdin;* à 2 journées, Alep. M. Grünhut ne fait ici que suivre les errements d'Asher, qui a corrigé arbitrairement שיחא en ריאח et veut y reconnaître *Rîha*, à une quinzaine de lieues au Sud-Ouest d'Alep, ce qui, outre la difficulté toponymique, est en désaccord avec les distances données. Or, une variante porte שיזא : je n'hésite pas à lire שיז(ר) et à y reconnaître شيزر, *Cheïzer*, située sur l'Oronte, à environ 6 lieues en aval de Hama, dans le Nord-Ouest. On remarquera que la restitution du *resch* final est justifiée, en outre, par le rapprochement même, tout arbitraire qu'il soit, que fait l'Itinéraire avec la *Haçor* biblique. Quant à la prétendue *Lamdin*, Asher la déclare introuvable, et pour cause; M. Grünhut n'en sait pas plus long que lui. Ici encore c'est une des variantes qui va nous permettre de restituer le véritable nom et de déterminer la position de cette énigmatique localité. Parmi les quatre leçons que nous offrent les manuscrits, la bonne est, à mon avis, ללדמון, que les trois autres (לדימין, ללמדין, ללממדין) nous autorisent à ramener à ללדמין; je lis en conséquence «jusqu'à *Ladmîn*», transcription de لطمين, *Latmîn*, avec une légère altération, parfaitement explicable, du *t* en *d*. Latmîn est située à environ 15 kilomètres au Nord-Est de Cheïzer, ce qui répond bien aux 3 milles de l'Itinéraire, et, d'autre part, à la distance de 2 journées de marche qu'il dit la séparer d'Alep.

[P. 52 = p. 54.] — L'hospice des fous à Bagdad se serait appelé *Der-al-Morabittan*. M. Grünhut, à la suite d'Asher (Dar-al-Maraphtan), explique ce nom invraisemblable par l'arabe مربط «gebunden», parce que les fous étaient «enchaînés». Le texte porte ד(א)ר אלמרסת(א)ן, qu'ils ont cru devoir, ne le comprenant pas, changer arbitrairement en דאר אלמר(א)פתאן. Il faut garder la leçon qui est excellente, étant la fidèle transcription de l'expression arabo-persane (مارستان) دار المرستان «la maison du Mâréstân» (vulgairement *Moréstân*, formes abrégées du persan *Bimâréstan*), c'est-à-dire «l'hospice des fous».

[P. 60=p. 62.] — «Ein Jahrmarkt *Pera* genannt». Il s'agit de la grande fête annuelle célébrée au tombeau traditionnel d'Ézéchiel, au Sud-Ouest des ruines de Babylone, fête qui est l'occasion d'une foire (יריד), rendez-vous de nombreux pèlerins juifs et marchands arabes. Le mot que l'éditeur transcrit *Pera*, sans l'expliquer, se présente dans les manuscrits sous ces diverses formes : פיירא, פירא, פירח et פאריה. J'estime que cette dernière, laissée de côté comme toujours, est la bonne et qu'il faut y voir une transcription fidèle de l'espagnol *feria* «foire». Benjamin de Tudèle n'a pas hésité à se servir d'un mot emprunté à la langue de son pays natal.

[P. 92=p. 100.] — Messine est située «sur un détroit qui sépare la Sicile de la Calabre et est appelé *Lunir*». Asher était déjà complètement dérouté par ce nom étrange. M. Grünhut n'est pas moins embarrassé; et pourtant, les variantes de ses manuscrits auraient pu, s'il y avait fait plus d'attention, lui fournir le mot de cette petite énigme. En effet, à côté des mauvaises leçons, auxquelles on a à tort donné la préférence, soit dans le texte, soit dans la traduction (דוניר, לוניד, דוניץ), nous avons les leçons לוכר et לופאר, qui, la dernière surtout, nous montre qu'il s'agit tout bonnement du nom traditionnel que porte encore aujourd'hui le détroit de Messine «*Il Faro*», le Phare. La physionomie de la transcription nous laisse le choix entre la forme italienne ancienne ou bien espagnole : *lo faro*, et les vieilles formes française ou provençale : *le far*, *lou fare*; tout dépend de la nationalité de la galère à bord de laquelle Benjamin a fait son voyage de retour. C'est la forme française qui répondrait peut-être encore le plus exactement à la graphie hébraïque; comparer *L'Estoire de la Guerre Sainte* d'Ambroise [1] :

Meschines est une cité
Dont li auctor ont mult conté,
E bien e bel assise vile,
Car el siet el chief de Sezille,
Desus *le Far*, en contre Rise
Que Agoland prist par s'emprise.

[P. 96=p. 104.] — Benjamin, à la fin de sa relation, dit quelques mots de la France (*Frânçia*) à laquelle il donne, selon l'habitude juive, le nom biblique de *Çarphat*, et de sa capitale, «la grande ville sise sur la Seine, résidence du roi Louis» (VII). Il ajoute que de *Alsodo* à Paris, il y a six jours de marche. M. Grünhut, non plus que ses devanciers, n'identifie pas cette ville d'*Alsodo* qui semble avoir marqué un point extrême du royaume de France tel qu'il se comportait à cette époque, c'est-à-dire probablement après son amoindrissement consécutif à la répudiation d'Éléonore de Guyenne en 1152. Le nom est écrit de diverses façons : אלסוד, אלסודו, אלסור, צור. Ne serait-ce pas une transcription plus ou moins exacte du nom d'*Issoudun* (Exoldunum), sous la forme qu'il pouvait avoir à cette époque où le Berry était à la limite du domaine royal?

Ces quelques remarques, qu'il serait facile de multiplier, sont de nature à montrer que l'édition de M. Grünhut, bien qu'en progrès sur celles de ses devanciers, laisse encore beaucoup à désirer. Sans doute, elle contient des matériaux nouveaux et utiles qui devront être mis en œuvre dans une édition définitive; mais celle-ci est encore à faire. Si M. Grünhut se décide quelque jour à l'entreprendre lui-même sans laisser ce soin à d'autres, je lui conseillerai de la munir de deux dispositifs dont

[1] Édit. G. Paris, vers 511-516. *Meschines* = Messine; *Sezille* = Sicile; *Rise* = Reggio. — Cf. encore, *id.*, les vers 1137, 1199 et 2934.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'absence dans celle-ci se fait vivement sentir : un index réellement digne de ce nom, et une concordance entre les paginations de l'hébreu et de sa traduction. Il ferait bien aussi de nous donner en allemand la substance de ses notes, parfois un peu oiseuses et pas toujours très claires, qu'au grand désappointement, sans doute, de nombre de lecteurs, il a eu la coquetterie de rédiger en hébreu.

CLERMONT-GANNEAU.

Papyrus grecs et démotiques recueillis en Égypte et publiés par THÉODORE REINACH, *avec le concours de MM.* SPIEGELBERG *et* DE RICCI. 1 vol. in-4°, — Paris, E. Leroux, 1905.

Le sol de l'Égypte continue de fournir à la science une grande quantité de papyrus, et chaque nation de l'Europe tient à honneur d'enrichir les importantes collections déjà réunies. Les pièces rapportées par M. Reinach en 1902 ont été trouvées près d'Hermoupolis, dans la Thébaïde. Le volume qui paraît aujourd'hui après trois années de travail comprend un ostrakon, six fragments littéraires, dont un est emprunté au XIX° chant de l'*Iliade* et les autres à des auteurs inconnus, trente-trois actes ou quittances du II° siècle avant J.-C., dix-sept documents divers d'époque romaine ou byzantine, enfin sept papyrus démotiques, contenant des contrats. Les plus importantes de ces pièces sont reproduites en photographie. Un index très complet facilite singulièrement la lecture et le dépouillement du tout.

La plus grande partie de ces documents se rapporte aux affaires d'un certain Dionysios, fils de Képhalas, d'Akoris. Il est qualifié Πέρσης τῆς ἐπιγονῆς, terme qui se retrouve fréquemment dans les papyrus, mais qui n'est pas encore définitivement expliqué. Peut-être faut-il le rapprocher du surnom de *juniores* qui servit sous la domination romaine à désigner certains corps auxiliaires, par opposition aux *seniores*. Il y avait aussi des *centuriae seniorum et juniorum* dans la constitution de Servius Tullius. Quoi qu'il en soit, ce Dionysios était un Βασιλικὸς γεωργός, c'est-à-dire un fermier d'un domaine appartenant au roi, et en même temps un petit propriétaire, car il confère une hypothèque sur ses terrains de culture, en garantie d'un emprunt de blé. Sa femme Isidora était surnommée la Persane, Περσίνη, et son frère Paésis appartenait au corps des cavaliers soldés de Démétrius, avec la qualification de Lybien, Λυβός. D'autres personnages sont qualifiés de Μακεδόνες, Macédoniens. M. Reinach pense avec raison que ces désignations sont celles des corps de troupes dans lesquels servaient les personnes dont il s'agit et n'impliquent aucune signification ethnique.

A côté des μισθοφόροι on trouve aussi des κάτοικοι, c'est-à-dire des militaires colons, qui au lieu de soldes recevaient un lot de terre à cultiver, moyennant une redevance.

Parmi les contrats que nous avons sous les yeux, le plus fréquent est le prêt de blé. On emprunte du blé en automne et en hiver, et le payement se fait en été, après la récolte et l'acquit des contributions. On stipule en général un intérêt qui est de moitié en sus, ἡμιόλιον. Le débiteur en retard doit en outre une amende au fisc et, s'il y a lieu, des dommages-intérêts au créancier. Mais il n'y a jamais de procès, par cette raison que le contrat est toujours en forme exécutoire, καθάπερ ἐκ δίκης. Lorsqu'il y a une hypothèque, le droit du créancier consiste non à faire vendre et à se payer sur le prix, mais à se mettre lui-même en possession après avoir expulsé le débiteur. Les actes sont à ordre ou au porteur, notariés ou sous seings privés. Il faut quelquefois l'assistance de plusieurs témoins au nombre ordinaire de six, et même de douze. La forme des reconnaissances et des quittances est aussi

réglée avec précision. Toutefois les règles prescrites n'étaient pas toujours rigoureusement observées.

En somme les pièces publiées par M. Reinach ne nous font pas connaître des faits nouveaux, rien qui ne se trouvât déjà dans les papyrus de Vienne, de Berlin, de Londres, mais ils confirment ce qu'on savait, et c'est toujours un résultat important. L'auteur ne doit regretter ni sa dépense ni son travail. R. Dareste.

Dr Jules Sottas, *Histoire de la compagnie royale des Indes orientales* (*1664-1719*); *une escadre française aux Indes en 1690*, in-8°, xvi-496 pages (avec des gravures et un appendice de technique navale). — Paris, Plon, édit., 1905.

M. le docteur Sottas n'est pas un médecin de la marine; mais il a le goût des choses de la mer, et son livre en révèle chez lui la curiosité la plus intelligente. Dans son *appendice naval*, il a tenu, par une coupe longitudinale et une coupe transversale, à nous ouvrir l'intérieur d'un navire de commerce et de guerre en 1690 et à nous en expliquer tous les aménagements. Son histoire de la Compagnie complète heureusement celle qu'a publiée, cette année même, M. Weber. Elle est solidement documentée, et le principal document, c'est le *Journal* de Challes, « écrivain du Roi » sur le vaisseau *l'Écueil*, relatant la croisière mi-commerciale mi-guerrière de 1690, durant laquelle furent échangés quelques marchandises et un millier ou deux de coups de canon.

Ce *Journal*, réédité et commenté par M. Sottas, nous initie à la vie du bord, aux jours de bombance ou de privations, aux quotidiennes querelles des officiers, aux mœurs brutales des simples matelots. A. R.

Louis Leger. *Souvenirs d'un slavophile* (*1863-1897*), 1 vol. in-12. — Paris, librairie Hachette et Cie, 1905.

Des cinq morceaux qui composent ce recueil, deux, *La Société des Sciences de Varsovie* et *La vie monastique dans l'ancienne Russie*, ont d'abord paru ici même. Dans un troisième, M. Leger a exposé la vie mélancolique du Polonais Sigismond Krasinski d'après la correspondance que ce poète entretint avec le publiciste et fonctionnaire anglais Henri Reeve[1]. Une quatrième étude est intitulée : *Un poème tchèque sur la bataille de Crécy*.

Mais ces divers morceaux ne couvrent qu'une centaine de pages. Les deux tiers du volume sont occupés par celui qui lui a donné son titre : *Souvenirs d'un slavophile*.

Laissant sa plume courir au gré de sa fantaisie, interrompant ici et là son récit par des tableaux pittoresques dans lesquels le détail familier n'est point banni, M. Leger raconte ses nombreux voyages en Russie, en Bohême, en Pologne, en Croatie et en Serbie. Il a visité ces contrées non en touriste mais en philologue et en historien, et, quand il décrit un monument de Prague ou de Moscou, les événements historiques qui s'y sont passés remontent spontanément à sa mémoire.

Il fait aussi défiler devant nos yeux toute une galerie de personnages, avec lesquels il s'est trouvé en relation dans leur pays même ou en France, les uns obscurs, et dont il sauvera le nom d'un irrémédiable oubli, les autres célèbres, tels que l'évêque croate Strossmayer, les hommes d'État tchèques Palacky et Rieger, les lettrés russes Tourguenev et Sreznevsky.

[1] Henry Reeve (1813-1895), associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques.

Depuis plus de trente ans, M. Leger s'est donné pour tâche de substituer aux erreurs, qui jadis étaient répandues en France sur le monde slave, des notions exactes. Ce nouveau volume de mélanges y contribuera, comme ceux qui l'ont précédé et qui ont obtenu un si légitime succès. H. D.

HARTWIG DERENBOURG. *Opuscules d'un arabisant* (*1868-1905*). 1 vol. in-8° de VII-337 pages. — Paris, Charles Carrington, 1905.

Ce volume se compose de dix morceaux éloignés les uns des autres par les sujets et les dates. L'un d'eux, *Notice biographique sur Michele Amari* (*1806-1889*), a paru partiellement dans le *Journal des Savants*[1].

Depuis la publication de son volume, M. Derenbourg a reçu de M. Alessandro d'Ancona, correspondant de l'Institut, une note en italien sur les sépultures des principaux acteurs de la Révolution sicilienne de 1848 et le monument de Michele Amari. M. d'Ancona la tenait d'un informateur bénévole. M. Derenbourg a bien voulu nous en communiquer la traduction à titre de complément de l'étude qu'il publia ici jadis.

« Mariano Stabile, le marquis de Torrearsa et Giacento Carini ne sont pas enterrés à San Domenico de Palerme, dans le panthéon des illustres Siciliens et n'y ont pas de monuments commémoratifs. Stabile est enterré dans le cimetière de Santa Maria di Gesù, où un beau monument a été érigé sur son tombeau; son buste en marbre se trouve au jardin anglais. Le cadavre du marquis de Torrearsa a été transporté dans son lieu de naissance à Trapani, où sa sépulture est probablement dans la chapelle familiale des Fardella. Le général Carini, dont il existe un buste au Jardin anglais, est peut-être inhumé dans le cimetière des Capucins. Ruggiero Settimo, le duc de Serradifalco, Francesco Crispi, Rosalino Pilo, Vincenzo Errante, Francesco Ferrara, Francesco Paolo Perez, Isidoro La Lumia, Emerico Amari, Raffaele Di Benedetto et ses deux frères Salvator et Pasquale, Michele Amari sont enterrés à San Domenico et des monuments ont été érigés sur leurs tombes. Des monuments sans sépultures ont été érigés à San Domenico en l'honneur de Salvator Vigo, Gaetano Daita, le prince de Granatelli, Narciso Cozzo, Giovanni Denti di Piraino, le prince di Galati. Le monument consacré à Michele Amari fut conçu et dessiné par le célèbre architecte Giuseppe Patricolo et exécuté par le sculpteur d'ornements Salvatore Valenti; le buste en bronze qui le surmonte est dû au fils de ce dernier, Giuseppe Valenti. Le monument fut inauguré le 11 janvier 1898 pour le cinquantième anniversaire de la Révolution sicilienne. Sous le buste on lit :

« *Per pubblico voto il Comune di Palermo eresse la tomba. — Reclamo la salma carissima.*

« La face du sarcophage porte :

Michele Amari
Storico del Vespro e dei Musulmani di Sicilia
Prima esule per carità di patria
Poi Ministro di Re Vittorio Emanuele II
Scrittore e politico
Sempre libero efficace illibato
N. VII Luglio MDCCCVI + *XVI Luglio* MDCCCLXXXIX. »

[1] 1902, p. 209-222; 486-498; 608-622.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. M. Jules Oppert, membre titulaire, est décédé à Paris le 20 août 1905. Il était né à Hambourg le 9 juillet 1825. Il fut en 1851 chargé par le gouvernement français d'une mission en Mésopotamie, qui dura jusqu'en 1854. Naturalisé français en 1856, il fut nommé professeur de sanscrit à la Bibliothèque impériale en 1857, professeur de philologie et d'archéologie assyriennes au Collège de France en 1874, et élu membre de l'Académie le 18 mars 1881.

Communications. 4 août. M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Holleaux relative aux fouilles de Délos. Parmi les trouvailles épigraphiques, il faut notamment signaler celle d'une stèle de marbre qui gisait dans les fondations du portique de Philippe et qui porte une inscription parfaitement conservée de quarante-quatre lignes. Les découvertes numismatiques jusqu'ici rares à Délos sont cette année abondantes : en trois points de la ville, dans les ruines d'habitations privées, on a mis la main sur trois dépôts considérables de monnaies athéniennes. On a aussi découvert six statues plus petites que nature, gravement mutilées et datant du deuxième ou du premier siècle avant l'ère chrétienne.

— M. Clermont-Ganneau étudie deux grands fragments d'inscription grecque provenant de Yabroud, localité antique de Syrie située à l'est de Baalbek. Bien que publié en fac-similé depuis une vingtaine d'années par un savant allemand, ce texte mutilé avait résisté à tous les efforts et était demeuré jusqu'ici lettre close. M. Clermont-Ganneau a réussi à en déchiffrer la majeure partie et il démontre que c'est un document d'une grande valeur historique : un édit officiel du roi juif Hérode Agrippa II. Cet édit dénonce et condamne les agissements d'un certain personnage qui, après s'être emparé indûment du sacerdoce, l'avait accaparé pendant près de quarante ans et s'était livré à des exactions de tout genre au détriment du sanctuaire et de divers particuliers. Le fruit de ses longues rapines est évalué à trois cents talents, soit plus de 1,600,000 francs. Décrété d'accusation et poursuivi comme sacrilège, il fut forcé par le roi de rendre cette fortune acquise malhonnêtement. Parmi les noms figurant dans le document on relève celui de Sampsigeramos, qui paraît être le coupable visé, et celui de Lysanias, noms historiques qui rappellent ceux portés par des dynastes d'Émèse et des tétrarques d'Abilène, petites principautés de la région d'où provient l'inscription.

12 août. M. Salomon Reinach essaye de restituer la forme primitive du mythe d'Actéon. Les femmes d'un clan de Béotie, qui avait pour animal sacré le cerf, revêtaient des peaux de biches pour déchirer et dévorer un cerf; cela constituait un sacrifice de communion. Le cerf immolé était pleuré par ses fidèles et devenait l'objet d'un culte qui dura. Quand la religion grecque admit des divinités humaines à la place des divinités animales, le cerf sacrifié devint le chasseur Actéon, immolé à la déesse de la chasse Artémis; on imagina qu'il avait été changé en cerf et dévoré par des chiens en punition d'une offense involontaire. L'histoire d'Artémis et de ses nymphes surprises au bain par Actéon est une invention de

l'époque Alexandrine, destinée à motiver le courroux de la déesse et la rigueur du châtiment infligé par elle au héros chasseur.

— M. Dufourcq expose la participation des moines de Lerins à l'enrichissement de la légende chrétienne.

— M. le Dr Capitan et l'abbé Arnaud d'Agnel présentent des silex taillés qu'ils ont trouvés dans le sable sur les flancs d'un vallon dans une petite île de la Méditerranée, l'île Riou, située à 13 kilomètres de Marseille et à 3 kilomètres de la côte de Provence. Ils font ressortir l'analogie de ces silex taillés avec ceux de l'époque néolithique qui ont été découverts en Égypte, rapprochement qui paraît ouvrir des vues absolument nouvelles sur les voyages maritimes qu'auraient entrepris des Égyptiens préhistoriques dans la Méditerranée occidentale.

18 août. M. Salomon Reinach communique un rapport d'Edhem bey sur les fouilles qu'il a conduites à Alabanda en Carie par ordre et aux frais de S. M. le Sultan. Edhem bey a commencé le déblaiement d'un grand temple et d'une agora, où il a découvert un bas-relief représentant un combat entre des guerriers grecs et des Amazones.

— M. E. Babelon fait une communication relative à une monnaie d'argent de la ville de Chalcis en Eubée, qui porte la contremarque de la ville d'Ichnæ en Macédoine. M. Babelon établit que cette contremarque fut appliquée sur cette monnaie à l'occasion du siège de la ville d'Olynthos par Philippe de Macédoine en 347 avant J.-C.; elle prouve que la ville d'Ichnæ, dont on a quelques monnaies antérieures à l'invasion des Perses en 480, avait encore au temps de Philippe une certaine importance.

25 août. M. Héron de Villefosse communique de la part du P. Delattre le texte d'une inscription latine récemment découverte au Kef (Tunisie) et qui lui a été transmis par M. l'abbé Bonnel, curé du Kef.

— M. l'abbé Thédenat entretient l'Académie de deux bas-reliefs bien connus trouvés à Pompéi. L'un et l'autre représentent des scènes du tremblement de terre de l'an 63 après J.-C. qui détruisit une grande partie de Pompéi, d'Herculanum et d'autres villes de la Campanie. Sur le premier figure le côté nord du forum avec le temple de Jupiter et son arc de triomphe. C'est un fait admis. Le second représente, suivant M. l'abbé Thédenat, un château d'eau situé près de la porte du Vésuve et la porte du Vésuve elle-même. Ces deux monuments ont un caractère votif, ayant été érigés par des Pompéiens échappés au péril du tremblement de terre.

— M. Clermont-Ganneau fait une communication sur les voyages de Benjamin de Tudèle [1].

— M. Victor Henry donne lecture d'une étude sur une théorie de physique indo-européenne par laquelle s'expliquent les sens variés du mot sanscrit *tapas* « chaleur, souffrance, souffrance qu'on s'inflige volontairement, pénitence, ascétisme » ainsi que les propriétés miraculeuses que les documents théologiques de l'Inde ancienne attribuent à cette entité.

— M. Alfred Merlin communique deux inscriptions récemment trouvées dans l'Afrique du Nord, l'une à Bulla Regia, l'autre à Timgad et relatives à Plautien, préfet du prétoire sous Septime Sévère et à son fils.

[1] Voir ci-dessus, p. 500.

Legs. L'Académie est autorisée à accepter un legs fait par M. Édouard Drouin d'une rente annuelle de 300 francs destinée à fonder un prix quatriennal de 1,200 francs qui sera attribué au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité du lauréat.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

La municipalité d'Aurillac a décidé d'élever un monument à la mémoire d'Émile Duclaux sur l'une des places de la ville. M. le Maire a demandé à M. le Président de l'Académie de vouloir bien faire partie du Comité d'honneur constitué à cet effet.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nécrologie. M. William Bouguereau, membre de la Section de peinture est décédé à la Rochelle le 20 août 1905. Il était né à la Rochelle, le 30 novembre 1825, avait obtenu le grand prix de Rome en 1850 et avait été élu membre de l'Académie le 8 janvier 1876.

— M. Alfred Waterhouse, correspondant de la Section d'architecture depuis 1893, est décédé le 22 août à Yattendon Court, Berkshire (Angleterre). Il avait été élu membre de la *Royal Academy* en 1885, et président de l'*Institute of Architects* en 1888. Il avait obtenu un grand prix à l'Exposition universelle de 1867 et avait été membre du jury à celle de 1889.

— L'Académie a encore éprouvé la perte d'un autre correspondant, M. Tullo Massarani, peintre et écrivain, sénateur du royaume d'Italie.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Communications. 5 août. M. Chuquet lit une étude sur Gœthe.

— M. Doniol lit une étude intitulée : *Souvenirs de 1870 à 1873.*

26 août. M. Georges Picot donne lecture d'une étude sur les ateliers de famille à Saint-Étienne, Lyon et Paris.

— M. Chuquet donne lecture d'une notice biographique sur le prince Charles de Hesse-Rheinfels-Rothenbourg, ardent jacobin qui, pendant la Révolution, servit dans les armées françaises. H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

SAXE.

ACADÉMIE DE LEIPZIG.

CLASSE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

Séance du 2 juillet 1904. Sievers, *Mélanges sur l'Ancien Testament,* I. Isaïe, XXIV-XXVII : étude sur le texte d'après la métrique principalement.

Séance du 14 novembre. B. Delbrück, *Notice nécrologique sur O. Böhtlingk.* — Leskien, *La signification de la langue écrite paléoslave.*

Séance du 10 décembre. K. Lamprecht, *Notice nécrologique sur Fr. Ratzel.* — Fr. Blass, *Quelques fragments littéraires sur papyrus ou sur parchemin conservés à Leipzig :*

fragments d'une déclamation due à quelque sophiste atticiste; de l'*Iliade*, IV; de l'*Odyssée*, VII, 67-126. — O. Immisch, *Les données antiques sur la date du Phèdre de Platon.* D'après Cicéron, Philon, Antiochus, ce dialogue est d'une époque relativement tardive. Mais une tradition très solide en fait une œuvre de jeunesse. Cette tradition se trouve dans le commentaire d'Hermias et on peut l'établir en remontant jusqu'aux années qui suivent la mort de Platon. — H. Lipsius, *Les tétralogies d'Antiphon.* Malgré les objections de M. Dittenberger, ces discours sont bien conformes au droit attique. Mais la question d'authenticité n'est pas décidée, car il y a contre l'attribution à Antiphon des objections de langue et de style. — Th. Distel, *Extraits de lettres de J.-G. Gruber à C.-A. Böttiger* : 1808 à 1815. — *Fondation Albert Socin*, destinée à permettre des voyages d'études en Orient.

PRUSSE.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE GOETTINGUE.

CLASSE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

Séance du 19 novembre 1904. F. Schulthess, *Fragments christiano-palestiniens provenant de la mosquée des Omayades à Damas.* Destiné aux *Abhandlungen*. — F. Frensdorff. *Études sur le droit urbain du Brunswick.*

Séance du 3 décembre. Ed. Schwartz, *Sur l'histoire d'Athanase*, II. L'*Historia acephala* faisait partie d'un dossier qui est représenté pour nous par la collection canonique du diacre Théodose. Étude des documents qui la composent et des événements auxquels ils se rattachent. Les pièces s'encadraient dans un pamphlet perdu, écrit en latin. — III. Étude d'un dossier grec, contenant des actes de la lutte du patriarcat contre Arius et Eusèbe de Nicomédie; rapport de ces actes avec les données fournies par Socrate et diverses collections canoniques. — A. Brackmann, *Documents pontificaux conservés dans les bibliothèques de la Suisse* : inventaire et extraits. Discussion sur l'authenticité de certaines pièces par M. Kehr et Brackmann. — B. Pietschmann, *L'organisation des bibliothèques aux États-Unis* (non publié).

Séance du 17 décembre. E. Schwartz, *Sur l'histoire d'Athanase*, IV. Situation politique et ecclésiastique au moment de l'arianisme. — E. Schröder, *Le livre de lieds dit de Sesenheim.*

ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN.

Séance du 28 juillet 1904. Conze, *Le sanctuaire de Despoina à Lykosura.* L'ensemble, architecture et décoration, est de la même date, sauf réparations, et indique l'époque hellénistique; travail négligé. Au IIe siècle avant J.-C., au temps de la ligue achéenne, des princes étrangers ont pu rendre une partie de sa splendeur au sanctuaire, comme au sanctuaire analogue de Samothrace. — Seuffert, *Prolégomènes à une édition savante de Wieland* ; les éditions de dernière main; les écrits de jeunesse. — Geldner, *Fragment d'un glossaire pehlevi provenant de Turfân* (*Turkestan chinois*). Glossaire qui n'a pas d'analogue parmi ceux que l'on connaît déjà.

Paul Lejay.

Le Gérant : Eug. Langlois.

3e Année NOUVELLE SÉRIE N° 10

JOURNAL DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

OCTOBRE 1905

SOMMAIRE DU N° 10.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in-4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.

Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

A M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

A la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1905.

INVENTAIRE DES MONUMENTS D'ART EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE.

Inventaire général des richesses d'art de la France. Paris: Monuments religieux, 3 vol.; *Monuments civils*, 3 vol. *Province : Monuments religieux*, 3 vol.; *Monuments civils*, 6 vol. Paris, Plon, 1876-1905. — Paul Clemen. *Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz*, 6 vol., en 20 livraisons in-8°, cartes et nombreuses planches dans le texte et hors texte, 1896-1904. Düsseldorf, L. Schwann. — A. Ludorff. *Die Bau- und Kunstdenkmäler von Westfalen.* Im Auftrage des Provinzial-Verbandes der Provinz Westfalen. 16 vol., cartes et nombreuses planches dans le texte et hors texte, 1893-1904, in-4°. Münster, W., F. Schöningh.

Dans tous les pays l'histoire de l'art attire de plus en plus l'attention des érudits et des écrivains. Partout on cherche à substituer aux monographies locales, aux biographies des peintres ou des sculpteurs célèbres, des vues d'ensemble offrant un tableau général du développement progressif des grands centres intellectuels et artistiques. Les nouveaux procédés de vulgarisation, mettant à la portée du public les reproductions fidèles des monuments, contribuent singulièrement à faciliter ce mouvement. Encore est-il essentiel de connaître pour les comparer les œuvres disséminées un peu partout. De longs voyages ne permettraient pas d'atteindre ce but si le voyageur n'était édifié, avant de se mettre en route, sur la situation exacte et aussi sur la valeur relative des vestiges du passé qu'il étudie et s'il ne retrouvait pas à son retour des descriptions et des images pour fixer ses souvenirs et lui rappeler ce qu'il a vu. C'est à ce but que tendent les trois publications dont nous allons présenter une analyse.

L'idée de dresser un répertoire aussi complet que possible de tous les objets intéressants qu'une ville ou une province peut offrir à la curiosité du voyageur sérieux n'est pas nouvelle. À toutes les époques, des cicerones bénévoles se sont empressés de mettre à la disposition des étrangers le résultat de leurs investigations sur l'histoire, la date, l'auteur des œuvres importantes d'architecture, de sculpture ou de peinture. Les guides d'autrefois tombèrent dans le discrédit quand un public plus difficile exigea des ouvrages plus complets et plus exacts; mais aujourd'hui, après un siècle ou deux d'intervalle, ils retrouvent un regain de faveur en nous fournissant des informations précises sur l'état ancien de monuments encore existants ou sur des œuvres d'art aujourd'hui disparues.

Jusqu'ici, ces itinéraires ou cicerones n'avaient guère eu l'ambition d'embrasser toutes les provinces d'un grand pays comme la France. Il semblait que l'entreprise fût au-dessus des forces humaines. Pour la tenter, il eût fallu beaucoup de loisir et de grandes ressources, avec une activité inlassable. Et quelle variété d'aptitudes et de connaissances exige une pareille tâche! Les exemples que nous avons sous les yeux prouvent assez que les multiples moyens d'action dont dispose une administration puissante n'y réussissent pas toujours complètement.

I. Dans un rapport rédigé par M. le marquis de Chennevières et daté du 15 mai 1874, l'ancien Directeur des Beaux-Arts, invoquant les précédents historiques et exposant la nécessité de dresser le bilan officiel de toutes les richesses ignorées et exposées à mille dangers de notre pays, — il n'était pas encore question alors de la séparation des Églises et de l'État, — posait les premières bases et traçait le plan du répertoire auquel allait être donné le titre d'*Inventaire général des richesses d'art de la France*. Une commission de personnes qualifiées était instituée. Confier une pareille œuvre à une commission, c'est peut-être choisir le procédé le plus lent pour arriver à un résultat. Mais comment procéder autrement? D'ailleurs on n'est pas encore revenu, nous en avons chaque jour la preuve, de cette manie des commissions trop nombreuses et trop disparates.

Dès 1856, M. de Chennevières avait exposé, dans un congrès de la Sorbonne, l'idée de cette entreprise nationale. Il ne perdit pas un moment pour la réaliser dès qu'il en eut la faculté. Un vaste programme arrêta les bases de la publication. Quatre séries se poursuivraient simultanément : monuments religieux de Paris, monuments civils de Paris; même division pour la province. Afin de ne pas retarder trop longtemps l'im-

pression des premiers volumes, on admettait que les travaux des collaborateurs seraient envoyés à l'imprimeur et publiés dès leur réception. Il était convenu que les objets mobiliers seuls, présentant un caractère d'art, seraient compris dans la description des églises. En d'autres termes, toute dissertation archéologique était proscrite. Les tableaux, les statues, les vitraux, les chaires, bancs d'œuvre, orgues, cloches, stalles, autels et ornements servant à la célébration du culte devaient être passés en revue suivant un plan strictement déterminé, avec indication de leurs proportions. Toute appréciation était interdite aux auteurs, à qui on recommandait de limiter leurs descriptions au strict nécessaire. Une notice historique et une bibliographie précédaient la nomenclature des œuvres d'art inventoriées. Tel était le programme tracé aux collaborateurs et que les membres de la commission étaient chargés de faire respecter, tâche souvent difficile avec des érudits de province peu exercés à de pareils travaux. À travers des vicissitudes diverses, auxquelles il est inutile de s'arrêter, la publication, avec des ressources précaires, se poursuivit pendant trente années; elle a donné des résultats qui ne sont pas à dédaigner. Toutes les églises et les autres édifices religieux de Paris figurent à l'Inventaire des richesses d'art, sans que ces notices fassent double emploi avec les tableaux sommaires édités par l'Administration préfectorale de la Seine.

Le tome premier renferme la description de vingt-sept églises catholiques et de deux temples. Une table copieuse le complète; il en sera de même pour les suivants. Publié dès 1876, ce volume contient les notices de Notre-Dame, de Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Saint-Séverin, Saint-Sulpice, Saint-Merry, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Augustin, la Trinité, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Laurent et autres églises de moindre importance. Les deuxième et troisième tomes des monuments religieux complètent la description des églises, chapelles et temples parisiens. Ils parurent en 1888 et 1901. L'espace de temps écoulé entre ces deux dates donne une idée des difficultés qui entravèrent la publication. Nous ne nous y arrêterons pas; mais si l'activité de la première heure avait persisté, l'entreprise eût pris un tout autre développement.

Qu'on n'aille pas s'imaginer que ces investigations minutieuses d'églises qui paraissent bien connues du public aient été sans résultats utiles. Combien peu, parmi les habitués des cérémonies religieuses, portent leur attention sur des objets qui leur sont familiers, qu'ils retrouvent toujours à la même place et qu'ils n'ont jamais songé à examiner de près. Les vieilles paroisses contiennent nombre de tableaux ou de marbres dignes

d'un musée, comme le Pérugin de Saint-Gervais, le Watteau de Saint-Médard, le Simon Vouet de Saint-Eustache et les deux peintures contemporaines de la fondation de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, c'est-à-dire du milieu du XVII[e] siècle. Quant aux édifices de construction récente, les peintures qui les décorent, dues aux meilleurs artistes de la génération contemporaine, méritent bien aussi d'être notées. Les vitraux et les monuments funéraires, encore nombreux dans certaines églises, fournissent une ample moisson d'articles originaux. Ainsi la nomenclature minutieuse des œuvres d'art contenues dans les églises de Paris présente un ensemble d'une réelle importance.

Chaque notice est accompagnée d'une table réduite aux noms de personnes. A la fin du volume, une table alphabétique et analytique comprend aussi bien les noms propres de toutes les monographies réunies dans le volume que la liste des sujets de peintures ou de sculptures. Cette règle a été invariablement suivie pour les diverses séries de l'inventaire. La table placée à la suite de chaque notice se justifie par la mise en vente des monographies isolées. Quant à la table générale, elle est indispensable, et peut-être pourrait-on lui adresser le reproche d'avoir négligé certaines mentions indispensables. Ne devrait-elle pas comprendre des articles relatifs aux vitraux, à l'orfèvrerie, aux inscriptions, aux cloches, etc.? Ces renvois sont souvent plus utiles que les longues énumérations de noms propres.

L'inventaire des monuments religieux de Paris se trouve donc aujourd'hui complet et rendrait bien des services si on connaissait davantage son existence et si, par suite, on songeait à le consulter. La description des églises provinciales ne sera pas d'une moindre utilité. Parfois une modeste commune de campagne conserve, depuis un siècle et plus, des œuvres de grand intérêt. On ne saurait citer d'exemple plus typique de ce fait que la présence signalée par M. de Chennevières lui-même (*Édifices religieux*, t. III, *in fine*), dans l'église de Montreuil-sur-Mer, d'un tableau très important de Jean Jouvenet, d'une toile de Jean Restout, d'une autre de Nicolas Delobel, enfin de dix compositions religieuses de J.-J. Dumons, qui fit partie, comme Restout, Delobel et Jouvenet, de l'ancienne Académie royale de Peinture et de Sculpture. Assurément, toutes ces toiles religieuses, dont les artistes acceptent bien souvent la commande à défaut de travaux plus originaux, ne sauraient pas être considérées comme des chefs-d'œuvre; elles n'en comptent pas moins dans l'ensemble des travaux de leurs auteurs et portent l'empreinte de leur style ou, si l'on veut, de leur manière. Il n'est donc pas indifférent de les connaître quand on s'occupe d'eux.

A côté de ces trouvailles imprévues, quantité d'édifices religieux de province n'offrent pas un caractère architectonique ou un ouvrage de peinture ou de sculpture digne d'être noté, même sommairement. C'est la constatation faite par M. Joseph Roman quand il a parcouru les vallées et les montagnes des Hautes et des Basses-Alpes à la recherche des monuments précieux des temps anciens. Ses observations firent ressortir un détail assez curieux : beaucoup d'artistes chargés de la décoration des églises de l'ancien Dauphiné venaient d'Italie chercher fortune en France et trouvèrent auprès des seigneurs du pays un accueil sympathique, ce qui s'explique de reste par la rareté des peintres et des sculpteurs dans les régions montagneuses. M. Berteaux n'est-t-il pas arrivé à la même constatation, en traitant de l'art dans l'Italie méridionale, quand il a étudié le pays des Abruzzes? Il eût été à souhaiter que le plan suivi par M. Roman pour les Alpes, comme par M. Edmond Michel pour les arrondissements de Gien et de Montargis, se généralisât et devînt la règle ordinaire, c'est-à-dire que la description de tous les édifices religieux d'un département ou au moins d'un arrondissement fût entièrement rédigée par le même auteur et qu'on attendît de posséder un ensemble complet avant de commencer l'impression. C'était la vraie méthode; son application n'a pas été possible. Il a fallu compter sans doute avec la lenteur ou la fantaisie des collaborateurs et arriver à mettre à la suite les unes des autres, dans un même volume, les églises de Granville, d'Embrun, de Clermont, de Versailles, de Compiègne, de Mantes, ou réunir celles d'Abbeville et de Moulins, d'Avignon et d'Amiens, d'Aix et de Roanne, de Lyon et de Troyes. L'impossibilité d'aboutir à un résultat pratique si on voulait suivre un ordre méthodique avait fait admettre dès le début de la publication qu'on ne tiendrait pas compte du classement géographique. Ce fut peut-être un tort.

Les monuments civils présentent plus de variété et en même temps ménagent des découvertes plus inattendues que les édifices religieux. Ceux de Paris débutent par le palais de l'Institut, où se trouvent groupés, avec une série remarquable de statues en marbre de la fin du XVIIIe siècle, toute une collection de bustes des littérateurs, savants et artistes du XIXe. L'inventaire ayant été rédigé en 1878, cette collection s'est singulièrement accrue depuis cette date. Il n'y a pas bien longtemps, une étude publiée ici même constatait qu'une centaine de bustes nouveaux étaient venus se joindre à la collection existant il y a trente ans[1]. On ne sait plus où installer les nouveaux arrivants. Cet accroissement incessant se produit

[1] Voir *Journal des Savants*, 1904, p. 690.

également dans les musées provinciaux, qui ont fait l'objet de plusieurs monographies. Le recueil de l'Inventaire exigerait donc, au bout d'une certaine période, des suppléments étendus. Encore serait-il précieux de posséder un état complet de tout ce qui se trouve dans nos collections à une date certaine. On sait à quel point les catalogues des musées de province sont défectueux, insuffisants, quand ils existent. La publication de l'Inventaire faciliterait singulièrement la rédaction de ces catalogues. Les Musées de Nantes, d'Angers, de Montpellier, de Toulouse, d'Orléans, de Grenoble, de Besançon, de Lisieux, de Chalon-sur-Saône, de Tours, de Dieppe, de Béziers ont donné matière à des monographies aussi complètes qu'on peut le désirer, signées par des érudits de toute compétence.

Si l'insertion dans l'Inventaire des catalogues des musées de province peut aisément se justifier, il n'est pas besoin d'expliquer la présence dans ce recueil de certaines collections complètement ignorées du public. Tel hôpital, par exemple, comme l'hospice de Beaune, dont la description, rédigée depuis longtemps, n'est pas encore publiée, possède non seulement des meubles, des faïences, des tissus, des tapisseries remontant au XVIe siècle ou même à une date antérieure; mais il conserve en même temps de véritables œuvres d'art du plus haut prix, comme le fameux triptyque attribué à Rogier Van der Weyden, ou même des manuscrits d'un grand intérêt.

De même, les bibliothèques renferment, elles aussi, des meubles ou d'autres objets tout à fait étrangers aux collections de volumes imprimés et manuscrits. Les dessus de porte signés par Blarenberghe qui décorent la bibliothèque de la ville de Versailles rappellent l'ancienne destination de l'édifice pour lequel ils furent exécutés; mais qui songerait à chercher dans une bibliothèque municipale une des œuvres les plus importantes du peintre de tabatières, œuvre si différente en toute manière de ses travaux habituels? Il est donc bien entendu que, dans les bibliothèques publiques, l'Inventaire ne recherche que les œuvres d'art, bustes, peintures, boiseries sculptées et autres choses indépendantes de la collection de livres.

Deux exemples typiques donneront une idée des richesses ignorées que l'Inventaire a fait sortir de leur obscurité. Voici d'abord la série de plantes peintes sur vélin remplissant une centaine de dossiers ou de registres dans les collections du Muséum d'histoire naturelle. Toute une pléiade d'artistes de grand mérite depuis Louis XIII, ou depuis Gaston d'Orléans, son frère, jusqu'à nos jours, a consacré à ces miniatures étonnantes des existences entières. C'est là qu'on rencontre l'œuvre le plus complet qui existe de Nicolas Robert, de Jean Joubert, de Claude

Aubriet, de Madeleine Basseporte, de Gérard Van Spaendonck, de Redouté et de nombre de peintres moins connus, attachés au Muséum depuis cent cinquante ou deux cents ans. Cette collection unique au monde n'a guère été consultée que par quelques professeurs ou par de rares curieux. L'Inventaire général en a donné la liste complète en classant ces vélins par noms d'auteurs. Sans l'Inventaire, le catalogue de cette belle suite, qui fait grand honneur à nos vieux peintres français, n'eût peut-être jamais paru.

De même, la Manufacture des Gobelins conserve, depuis plus de deux siècles, une série considérable d'études de Van der Meulen, faites d'après nature quand il suivait Louis XIV dans ses campagnes de Flandre et de Hollande. Ces dessins, d'un haut intérêt historique et topographique et d'une qualité d'art très remarquable, étaient enfouis au fond d'armoires humides. L'Inventaire les a sauvés et mis en lumière.

Inutile d'insister. Que l'Inventaire ait fourni matière à quelques critiques, c'est tout naturel, et il ne pouvait guère en être autrement; mais, aussi, que de services il est appelé à rendre quand on le connaîtra mieux et quand on songera davantage à le consulter! Comme il serait utile surtout s'il était poussé avec plus d'activité! Et ce serait bien facile au prix de quelques réformes insignifiantes! Les publications allemandes des monuments d'art existant dans la province rhénane et dans celle de Westphalie, qui se poursuivent sans interruption depuis 1891, sous la haute direction de savants distingués, vont précisément nous fournir une idée des modifications à introduire dans la publication de notre Inventaire français si l'on veut le perfectionner et assurer son succès.

II. Venus d'ailleurs après le nôtre et peut-être inspirés par lui, les répertoires de nos voisins ont fait leur profit des critiques adressées à son devancier. Le plan diffère sensiblement. Tandis que la France laissait, par principe, de côté les vestiges de l'antiquité et en général toute étude archéologique pour s'attacher exclusivement aux œuvres d'art proprement dites, les Allemands comprenaient dans leur vaste programme tous les débris des anciens temps, ruines romaines, souvenirs de l'époque germanique ou franque, donjons féodaux, vieux châteaux à demi écroulés, maisons ou remparts pittoresques. C'est un programme beaucoup plus vaste que le nôtre.

Par contre, les descriptions sont réduites au plus strict nécessaire. Cette concision n'enlève rien à la clarté, la description étant presque toujours remplacée par la vue de l'objet lui-même. Les six volumes publiés sur la province du Rhin ne renferment pas moins en effet de 1547

dessins ou photographies intercalés dans le texte, et 168 planches en phototypie hors texte. On peut dire que pas un monument d'un intérêt historique, archéologique ou artistique quelconque n'a échappé à l'objectif du photographe ou au crayon de l'artiste. Ces reproductions sont en général très nettes. Voici donc déjà une masse de documents précieux mis à la disposition du travailleur, et cela pour un prix des plus modiques.

Si nous examinons maintenant en détail le plan de la publication, nous remarquons d'abord qu'elle a été établie et poursuivie avec une méthode rigoureuse, dont les collaborateurs ne s'écartent jamais. C'est la condition première d'une œuvre de cette nature, si l'on veut éviter les lacunes, les digressions, les disparates.

Les volumes déjà parus contiennent la mention de près de treize cents villes, bourgs, villages, châteaux, ruines anciennes et collections particulières; par une innovation heureuse, les collections formées par des amateurs sont signalées et sommairement décrites pour peu qu'elles en vaillent la peine. M. Paul Clemen, le directeur de la publication, en a déjà rencontré une centaine qui lui ont paru dignes d'intérêt.

La province du Rhin se divise en un certain nombre de circonscriptions (*Kreis*) que l'auteur parcourt l'une après l'autre. Le premier volume renferme les localités comprises dans les cercles de Kempen, Geldern, Moers et Kleve; dans le second sont réunis ceux de Rees, de Duisbourg, de Mulheim, de Ruhrort et d'Essen. Les cinq livraisons du tome troisième se rapportent aux villes de Düsseldorf, Barmen, Elberfeld, Remschein, et aux circonscriptions de Lennep, Mettmann, Solingen, Neuss, Gladbach, Krefeld et Grevenbroich. Le quatrième volume débute par les environs de Cologne; à la ville elle-même sont réservés les tomes VI et VII, puis les cercles de Rheinbach, de Bergheim et de Enskirchen. Gummersbach, Waldbroel, Wippenfürth, Mülheim sur le Rhin et leurs dépendances font l'objet des deux premières livraisons du cinquième volume, qui sera complété par la description de Bonn, actuellement en préparation. Les deux tomes suivants sont réservés, comme on l'a dit, à la ville de Cologne. Enfin, les deux premières livraisons du huitième volume se rapportent aux villes et circonscriptions de Jülich, Erkelenz et Geilenkirchen.

Les villes de Cologne, d'Aix-la-Chapelle restent donc à publier et elles promettent une abondante moisson de documents du plus haut intérêt. Ce qui a paru de l'ouvrage donne une idée fort avantageuse de la compétence, de l'érudition et du soin du directeur de la publication et de ses collaborateurs, tous nommés, comme il convient, dans l'avertissement placé en tête de chaque cahier.

Toutes les villes sont décrites d'après une méthode uniforme. Prenons pour exemple la ville de Kempen, par laquelle débute le premier volume. Ses divers monuments sont rangés dans l'ordre suivant, d'après des rubriques inscrites en marge, ce qui facilite singulièrement les recherches : Histoire, c'est-à-dire bibliographie des ouvrages imprimés et des sources manuscrites. Ruines de l'époque germanique ou franque; ruines romaines; époque gothique; églises paroissiales; chapelles; cloître; presbytère; temple protestant; château; portes anciennes; maisons curieuses; collections particulières.

L'article le plus étendu, le plus abondant en objets précieux dans toutes les monographies est naturellement celui qui concerne l'église paroissiale. Il comporte un certain nombre de subdivisions toujours rangées dans un même ordre que voici :

Histoire : Diverses périodes de construction; parties détruites. — *Description :* tours; extérieur; époque romane; côté sud; côté nord; grand autel; armoires de l'autel; autres autels; stalles du chœur; sièges du clergé; fonts baptismaux; orgues; peintures murales; lustres et candélabres; grilles; épitaphes; tableaux; tombes; monstrances; ciboires; calices; vases divers; chapelets; étoffes; cloches; enfin un article particulier rappelle les autels et objets d'art disparus. Est-il nécessaire d'ajouter que les édifices religieux des localités peu importantes, et c'est la grande majorité, sont loin de présenter une aussi longue énumération? On voit que rien n'est laissé de côté et que les questions archéologiques trouvent ici la même faveur que les monuments de l'art. Toutes les signatures et inscriptions sont soigneusement relevées sur les pierres tombales, sur les orgues, sur les cloches. Aussi possède-t-on dans cet ouvrage un des relevés les plus considérables qui aient été publiés sur les inscriptions des anciennes cloches; or il existe encore beaucoup de monuments de cette catégorie dans les provinces rhénanes.

Cette grande variété de monuments d'art de caractère si différent impliquait la nécessité de tables détaillées, afin que chaque travailleur pût recourir sans perte de temps aux articles présentant pour lui un intérêt spécial. Les tables ont été l'objet d'un soin particulier. Comme dans l'Inventaire français, les monographies ont reçu une double pagination; un de ces numérotages répond à la table sommaire placée à la fin de chaque livraison. Cette table sommaire et en quelque sorte provisoire est divisée en quatre parties : noms de lieux, collections, gravures dans le texte, planches hors texte. Les numéros placés au bas des pages se réfèrent à la table générale du volume, table qui est à la fois méthodique et alphabétique. Tous les monuments s'y trouvent répartis en

treize groupes, subdivisés à leur tour en un certain nombre de séries, d'après la nature des objets. Ainsi le premier groupe, relatif aux vestiges romains, distingue : 1° les villes, camps, châteaux; 2° les bornes; 3° les routes; 4° les tombeaux et objets trouvés dans les tombes; 5° les monnaies. Le deuxième groupe renvoie aux vestiges germaniques et francs, divisés en fortifications, remparts, tombeaux. L'architecture religieuse (3e chapitre) énumère successivement les constructions romanes, gothiques, puis celles des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. L'architecture civile classe sous des catégories spéciales les châteaux romans, les châteaux gothiques, les maisons de la Renaissance ou d'époque plus récente, les chapelles de châteaux, les remparts, portes et tours, les hôtels de ville, les maisons d'habitation, les maisons de paysans. Dans la cinquième division, concernant le mobilier des églises, sont compris, sous des rubriques distinctes, les divers autels, les tabernacles, les stalles de chœur, les reliquaires, les fonts baptismaux, les orgues, les couronnes de lumière, les pierres tombales et épitaphes, etc.

Puis vient un sixième chapitre, sur la peinture, avec ses subdivisions naturelles, suivi d'un autre sur la sculpture en bois et en métal, et d'un huitième sur les ouvrages d'orfèvrerie. Le neuvième chapitre est réservé aux cloches, rangées chronologiquement. Dans le dixième sont énumérés les ornements d'autel, étoffes diverses et tapisseries. Viennent ensuite (chap. XI), les inscriptions, puis les noms d'artistes, architectes, peintres et sculpteurs (chap. XII), enfin (chap. XIII), les couvents des ordres religieux d'hommes et de femmes.

Grâce à ces subdivisions, un peu compliquées au premier abord et dont il faut posséder la clef, on trouve rapidement et sûrement ce qu'on cherche. Prenons un exemple. Veut-on savoir ce que les églises des provinces rhénanes renferment de tapisseries? On devra se reporter au dixième groupe de la table intitulé *Paramente* et à la sous-division *Gobelins* (c'est le terme qui sert à désigner en Allemagne toutes les tapisseries indistinctement, ce qui donne lieu à des confusions parfois regrettables). Sous cette rubrique sont placés quatre renvois; deux se rapportent à des verdures ou à des pièces sans intérêt, appartenant à des collections particulières. Les tentures du château de Haag, provenant de l'atelier d'Anvers (XVIIIe s.) et représentant l'histoire de Romulus, et les tapisseries relatives à l'histoire d'Alexandre ont paru à l'auteur mériter une description plus détaillée que les précédentes; mais les tapisseries conservées dans l'église de Xanten, à côté de bien d'autres objets mobiliers de grande valeur, sont particulièrement dignes de remarque. Celles qui décorent le chœur remonteraient aux environs de 1450; elles mesurent 13 m. 80

de longueur sur 1 m. 35 de hauteur. D'autres sont du XVIe siècle. Avec une description détaillée, une planche photographiée permet d'apprécier le style d'une pièce de 1520, dont l'exécution technique et le dessin sont également curieux. Cette collection de Xanten est la seule qui ait quelque importance pour l'histoire de l'industrie textile. Les spécimens existant dans les collections particulières de divers châtelains ne dépassent pas le niveau d'une honnête médiocrité.

À dessein, nous avons choisi un des articles les moins chargés; si l'on examine à part le chapitre des cloches, on constate que M. Paul Clemen en a relevé plus de cinq cents dans ses quatre premiers volumes, dont une du XIIe siècle, un certain nombre du XIIIe et du XIVe siècle; la plupart, comme il est naturel, d'une date beaucoup plus récente. Toutes leurs inscriptions sont notées avec soin. Aussi trouverait-on difficilement ailleurs des détails aussi nombreux et aussi précis sur l'industrie du fondeur à travers les âges.

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur le plan et les divisions de ces tables. Si nous nous y sommes aussi longuement arrêté, c'est que ce classement des matières par catégories offrait un excellent modèle à suivre. Comme de pareils ouvrages ne sont jamais lus de suite, il fallait donner au travailleur le moyen d'arriver rapidement aux articles qu'il recherche. Avant la table sommaire est insérée dans chaque livraison une carte de la circonscription; c'est encore là un renseignement précieux.

On aperçoit déjà les différences notables qui distinguent la collection française des ouvrages allemands. Ceux-ci, d'ailleurs, ont pu, comme nous l'avons remarqué, profiter de nos essais et de l'expérience acquise. De plus, ils ont été conçus à un moment où les progrès de l'impression photographique permettaient de joindre à un ouvrage d'archéologie des planches exactes à peu de frais; celles du catalogue de M. Paul Clemen ne laissent presque rien à désirer.

Les érudits allemands n'ont pas cru devoir s'interdire l'examen de questions systématiquement écartées en France. Ainsi, dès le début, il fut décidé chez nous, comme on l'a dit plus haut, que les monuments antiques, non plus que la description archéologique des églises ou des châteaux du moyen âge, ne rentreraient pas dans le plan de l'Inventaire des richesses d'art. Les collaborateurs devaient s'occuper exclusivement des objets mobiliers pouvant trouver place parmi les œuvres d'art. Ils devaient, en outre, restreindre leurs articles et leurs descriptions au strict nécessaire, et s'imposer une extrême concision. Cette prescription n'a jamais été bien fidèlement observée, tandis que, dans les nomenclatures

publiées en Allemagne, l'auteur s'abstient avec grand soin de tout verbiage superflu.

Il avait été question de comprendre dans l'Inventaire français les collections particulières. On y a renoncé en raison de l'instabilité de ces collections. Assurément, si l'on était complètement édifié sur tous les objets d'art conservés dans les édifices publics, religieux ou civils, ce serait déjà beaucoup. Les collections privées sont si nombreuses en France et changent si souvent de propriétaire, qu'un inventaire de cette série d'objets d'art serait inexact avant d'être imprimé.

III. Nous nous sommes attaché jusqu'ici à bien indiquer le plan suivi dans les publications qui nous occupent et à bien faire ressortir les différences qui les distinguent. Ce serait une tâche qui dépasserait les limites dont nous disposons que d'entrer dans le détail de ces publications. Toutefois il n'est pas hors de propos de signaler rapidement les centres les plus importants de la province rhénane et les principaux monuments d'art qu'ils renferment. Nous nous occuperons ensuite de la publication relative à la Westphalie.

La belle église gothique à trois nefs de Xanten (t. I, 1re liv.), à côté de stalles en bois sculpté avec panneaux délicatement ouvragés, d'un haut retable avec quantité de figures en relief d'un travail des plus remarquables, d'un pectoral en orfèvrerie finement ciselé, nous montre des œuvres de peinture fort dignes d'attention, surtout un polyptyque signé d'Adrien van Overbeke et daté de 1513, œuvre capitale, d'autant plus digne d'intérêt qu'on connaît le contrat passé avec l'artiste et, par suite, la date authentique et le prix de l'œuvre.

L'église gothique de Xanten est placée sous l'invocation de saint Victor; elle est flanquée d'un cloître spacieux et porte les caractères du style du XIIIe et du XIVe siècle; d'un aspect majestueux, elle a conservé dans son trésor et son mobilier des objets d'art d'une qualité exceptionnelle et de nature très variée, autels, retables sculptés, tableaux, statues, jubé, prédelles, flambeaux; enfin les fameuses tentures signalées plus haut.

Le maître autel de l'église de Kalkar est décoré d'un crucifiement et de bas-reliefs où s'agitent une quantité considérable de petits personnages d'une finesse extrême d'exécution. L'auteur de cette œuvre remarquable s'appelait maître Loedewich. Le même édifice possède encore un Baptême du Christ peint par Jean Jost, deux retables sculptés dans le genre de celui du maître autel, des stalles d'une belle décoration, des statues de saints et de saintes d'un charmant caractère. C'est comme un petit

musée de sculpture locale. Que de richesses ces petites églises ont su conserver !

À Wesel (t. II, 1re liv.), nombreux monuments religieux, églises et couvents; beau retable sculpté avec le Christ au tombeau (xve siècle) au maître autel de l'église paroissiale; hôtel de ville du xive siècle avec une façade d'un bel aspect, quoique restaurée à diverses époques.

Essen (t. II, 3e liv.) possède une église conventuelle avec cloître de l'époque romane, des peintures murales du xiie siècle et un trésor très riche en croix anciennes, en reliquaires qui ont reçu la forme de bras, de têtes et de vases.

À Düsseldorf (t. III, 1re liv.), tombeau monumental du duc Guillaume, enrichi de belles sculptures de la fin du xvie siècle, dans l'église de Saint-Lambert; reliquaire roman représentant une tête; peintures murales; lutrin.

L'abbaye de Gladbach (t. III, 4e liv.) remonte à la période romane. Sa crypte est particulièrement digne d'attention. L'église haute conserve des vitraux de l'époque gothique primitive. Un autel portatif à incrustations date de la deuxième moitié du xiie siècle.

La fondation de l'abbaye de Brauweiler remonte au xie siècle. L'édifice présente un caractère imposant avec son clocher élancé, accosté de deux clochetons, sa tour surmontant le carré du transept, sa belle architecture romane, sa crypte spacieuse. Les autels de saint Antoine, de la Vierge, de saint Michel, offrent des détails du plus haut intérêt. Les peintures de la salle du chapitre sont d'un beau caractère.

L'ancienne abbaye d'Altenberg, construite au xiiie siècle, se présente sous un aspect tout à fait grandiose. Elle a gardé un certain nombre de tombes en relief d'une belle conservation. La plaque de cuivre gravé qui recouvre le tombeau de l'évêque Wicbold constitue une œuvre d'art du plus haut intérêt. Nombre de châteaux de la région montrent des particularités curieuses ou des motifs remarquables de sculpture ou d'architecture. Citons ceux de Dyck, de Bruhl, de Bedburg, de Frens, de Harff, de Gracht. Bien d'autres méritent l'attention; nous signalons seulement les plus considérables.

Les ruines de la villa romaine de Weingarten (t. IV, p. 735), avec leur mosaïque antique, doivent attirer la curiosité des savants. Tout ce qu'on a pu réunir sur ces vestiges est exposé ici en grand détail. Le sujet en vaut la peine. Si les monuments de l'antiquité ne sont pas très communs dans la province, aucun de ceux qui existent n'a été omis, et il s'en rencontre dans le nombre d'une importance capitale, tels que le diptyque d'ivoire de Kranenburg (t. I, liv. 4), la pyxide en ivoire de

Werden (t. II, liv. 3); le tombeau romain avec bustes de Werden (t. IV, liv. 1), le peigne en ivoire de l'époque romaine à Gracht (t. IV, liv. 4), le diptyque, aussi d'ivoire, du XIVe siècle, le diptyque de la décadence romaine et la plaque romaine, également en ivoire, faisant partie des collections du château de Stammheim (t. IV, liv. 2).

Certains reliquaires sont de toute beauté et mériteraient une étude approfondie. Les reproductions de ces pièces d'orfèvrerie permettent d'apprécier leur caractère et de vérifier l'époque de leur exécution.

Notons enfin les marques de tâcherons ou de tailleurs de pierres que l'auteur a soigneusement relevées et reproduites.

L'inventaire de la province rhénane est donc, comme on peut en juger, aussi détaillé, aussi complet que possible. C'est un véritable modèle de ce genre de publication. Si l'Inventaire des richesses d'art de la France était sérieusement réorganisé, il pourrait s'inspirer de ce qui se fait chez nos voisins, même en se limitant, comme le prescrivait le plan primitif, aux œuvres d'art proprement dites. Dans tous les cas, l'addition de gravures nombreuses s'impose absolument pour un ouvrage de cette nature.

IV. Les développements consacrés à l'inventaire de la province rhénane nous dispenseront d'entrer dans de longs détails sur l'ouvrage analogue concernant la Westphalie, dont le début remonte à une date antérieure à celui de M. Clemen. Tous deux présentent de nombreuses analogies. Tous deux sont conçus sur un plan identique. L'un et l'autre procèdent méthodiquement et ont réuni successivement tous les renseignements bibliographiques, historiques et archéologiques qu'on connaît sur les monuments qui leur passent sous les yeux. Enfin les monographies sur les diverses circonscriptions de Westphalie sont accompagnées de nombreux dessins ou de reproductions en photographies des plus abondantes.

Les deux premières livraisons de la description des monuments de la Westphalie parurent en 1881 et 1886 sous la direction du docteur J. B. Nordhoff, sous le titre : *Die Kunst- und Geschichts-Denkmäler im Auftrage der Commission zur Erforschung der provinzialen Kunst- und Geschichtsdenkmäler*.

Le premier fascicule se rapportait au cercle (*Kreis*) de Hamm; le second, paru en 1886, à celui de Warendorf. La publication, in-4°, en deux colonnes, avec nombreuses planches dans le texte et phototypies hors texte, portait d'abord le nom de l'éditeur Seeman à Leipzig. Interrompue pendant plusieurs années, elle fut reprise en 1893 par un éditeur de Münster.

La direction de l'entreprise fut alors confiée à l'inspecteur général A. Ludorff, qui fait paraître régulièrement un volume par an avec le concours de collaborateurs locaux dont le nom est soigneusement annoncé sur le titre. Quelques modifications matérielles ont été apportées à la publication primitive; le format a été augmenté; les planches sont devenues plus nombreuses; mais le plan reste le même et les monographies de Hamm et de Warendorf comptent toujours comme les premières de la collection.

En tête de chaque volume, et cette innovation est des plus heureuses, indépendamment de la carte détaillée de la circonscription décrite dans le volume, est placée une carte générale de la province avec ses subdivisions sommairement tracées, au nombre d'une quarantaine environ; chacune de ces circonscriptions aura sa livraison spéciale, et sur la carte de la province sont notées, par des signes particuliers, les livraisons déjà publiées, celles qui sont en préparation et celles qui appartiennent à la publication primitive. Grâce à cette carte explicative, le souscripteur est tenu au courant de tout ce qui a paru et des nouveaux fascicules qu'il doit recevoir incessamment. Voici l'état actuel de la publication : 1° Hamm (1881); 2° Warendorf (1886); 3° Lüdinghausen (1893); 4° Dortmund Stadt (1894); 5° Dortmund Land (1895); 6° Hörde (1895); 7° Münster Land (1897); 8° Beckum (1897); 9° Paderborn (1898); 10° Iserlohn (1900); 11° Ahaus (1901); 12° Wiedenbruck (1901); 13° Minden (1902); 14° Siegen (1902); 15° Wittgenstein (1903); 16° Olpe (1903); 17° Steinfurt (1904). Les cercles de Loest et de Bochum Ville viennent de paraître.

L'inventaire des circonscriptions de Tecklenburg, Hörter, Herford, Soerst, Arnsberg, Meschede, Schweim était en voie d'achèvement dans le cours de l'année 1904. Ainsi, sur une quarantaine de monographies, dix-neuf ont paru, sept sont en préparation. En quelques années la publication complète offrira un répertoire détaillé de toutes les œuvres d'art de la province de Westphalie, tandis que l'inventaire de la province rhénane sera lui aussi terminé dans un intervalle de temps assez court.

Un des caractères les plus remarquables de ces ouvrages allemands est, d'une part, la quantité prodigieuse de documents mise à la portée du travailleur par les reproductions photographiques, et, en même temps, l'extrême bon marché de ces collections si abondamment illustrées. Ainsi, les fascicules publiés sous la direction de M. Ludorff, coûtant, suivant leur étendue, trois, quatre ou cinq marks, sont facilement accessibles à tous les travailleurs, et cependant de pareils ouvrages ne sont pas

destinés à se répandre à des milliers d'exemplaires comme des magazines anglais ou des revues illustrées.

Et qu'on ne suppose pas que la modicité du prix nuit à la qualité des planches. Elles sont aussi nettes, aussi soignées qu'on peut le désirer et on pourrait citer certaines publications de luxe sur l'histoire de l'art, récemment parues en France, qui ne gagneraient pas à être comparées avec ces collections allemandes.

Quant au plan de l'ouvrage, l'inventaire de la Westphalie ne diffère pas sensiblement de celui de la province rhénane. Il s'en distingue peut-être par une plus grande abondance d'illustrations et par un texte plus concis. Parfois on a réuni, dans la publication de M. Ludorff, jusqu'à quatre ou cinq objets différents sur la même planche. Notons enfin que les rédacteurs s'occupent de la calligraphie et de l'ornementation des manuscrits, que M. Paul Clemen et ses collaborateurs laissent de côté.

Quant aux tables, moins étendues et moins détaillées peut-être pour la Westphalie que pour la province du Rhin, elles observent les mêmes divisions et sont appelées à rendre les recherches aussi simples et aussi rapides.

Nous avons, on le voit, de très sérieux emprunts à faire aux travaux de nos voisins d'outre-Rhin pour mettre notre répertoire national à la hauteur des publications étrangères.

L'Inventaire des richesses d'art de la France serait en ce moment un catalogue des plus précieux s'il avait été poursuivi sans défaillance depuis trente ans. Tandis que nous négligions cette œuvre capitale, d'une si haute utilité, nos voisins ont travaillé et ont donné un effort considérable. Il n'est que temps de se mettre à l'œuvre pour sauver ce qui reste en France des trésors du passé. Peut-être est-il même bien tard; car il est inutile de se dissimuler que jamais les trésors de nos églises n'ont été aussi menacés qu'aujourd'hui.

J. GUIFFREY.

INNOCENT III ET LES ALBIGEOIS.

Achille Luchaire. *Innocent III. La croisade des Albigeois.* In-12. Paris, Hachette et Cie, 1905.

Il y a dans l'histoire des faits dont les conséquences ont pu être heureuses, mais qui, en eux-mêmes, soulèvent la réprobation; ceux qui en

portent la responsabilité sont critiqués par les uns, condamnés par d'autres; peu de gens s'avisent de les absoudre. La croisade des Albigeois est une de ces crises dont le souvenir reste troublant, et le grand pape Innocent III, qui, par force, s'y est trouvé mêlé, n'échappera jamais au reproche d'avoir laissé faire en Languedoc d'horribles choses. Qu'importent les bonnes intentions, les scrupules, le sentiment de la justice, la charité même, quand, unis à la plus haute de toutes les autorités, ils ne peuvent s'opposer à d'inexcusables violences !

Dans quelle mesure Innocent III est-il responsable des atrocités qui, au début du XIIIe siècle, ont ensanglanté plusieurs de nos provinces? C'est ce problème compliqué que M. Luchaire a pris à tâche de résoudre dans un livre dont la forme, agréable et vive, sert à mettre en relief une pensée nette, constamment appuyée sur une sérieuse connaissance des faits. Nous regrettons seulement que d'aussi justes affirmations ne soient pas annotées; mais on peut à peine, dans le cas présent, reprocher à un homme dont la compétence est incontestable ce système qui consiste à ne pas donner ses références, complément indispensable des opinions même les mieux fondées; il cède au goût du jour. Les contemporains de Guizot et d'Augustin Thierry n'auraient pas voulu que d'aussi bonnes pages leur fussent données sans notes; le lecteur d'aujourd'hui n'a plus ces exigences.

Ce n'est pas, à proprement parler, l'histoire de la guerre des Albigeois que M. Luchaire nous apporte. Il n'expose les faits que dans la mesure où il en a besoin pour mettre en lumière le rôle d'Innocent III. Tout d'abord il décrit à grands traits ces provinces du Midi, si peu semblables au reste de la France, livrées, plus que d'autres, à l'anarchie féodale, relâchées dans leurs mœurs et indulgentes aux tendances hétérodoxes. Depuis le temps où M. Charles Schmidt a étudié, dans un livre célèbre, l'*Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, on n'a jamais consacré un meilleur chapitre à ces Vaudois et à ces Manichéens du Languedoc, dont les croyances, si différentes à l'origine, ont vécu côte à côte et se sont trouvées confondues dans une même réprobation. Il y avait là des opinions et des préjugés qui semblaient s'exclure : chez les uns, une simple prétention de rétablir la religion dans la pureté de son état primordial; chez d'autres, l'affirmation très franche d'idées tout à fait contraires aux données même du Christianisme; des maîtres, les *parfaits*, qui aspiraient à la pureté et à l'abstinence idéale, et qui toléraient chez leurs disciples, les *croyants*, le scepticisme pratique avec toutes ses conséquences; c'était le fanatisme vivant en commun avec l'indifférence et le dévergondage. La noblesse, ayant à sa tête les comtes

IMPRIMERIE NATIONALE.

de Toulouse et de Foix, laissait faire les hérétiques, les favorisait, les protégeait, et le clergé lui-même, pendant longtemps, sembla peu disposé à les combattre, malgré les excès dont ils se rendaient coupables.

Pourquoi l'autorité religieuse a-t-elle si longtemps fermé les yeux sur ce qui se passait dans le Midi? Le clerc, nous dit M. Luchaire, était plus tolérant que le laïque et « plus on remontait dans la hiérarchie de l'Église, plus la passion religieuse s'atténuait ». La Papauté, quand on la pressait de sévir, ne s'y prêtait qu'à contre-cœur. « Ce pouvoir essentiellement modérateur devait réagir aussi bien contre les intempérances meurtrières de la foi que contre les iniquités et les coups de force des laïques. Aussi fut-elle la dernière à poursuivre rigoureusement l'hérésie. » Cette explication, si excellente qu'elle soit, ne nous suffit pas. Souvent la patience éclairée du clergé a dû être favorisée par son apathie; comme tous les seigneurs, les évêques et les autres prélats du Midi avaient leurs intérêts matériels, dont ils étaient aussi soucieux que personne; ils étaient hommes, et il fallait des événements graves, une situation dangereuse, pour réveiller chez eux les préoccupations d'ordre moral et religieux. Et le Saint-Siège? n'avait-il pas autre chose à faire, en temps ordinaire, que de ferrailler contre l'hérésie? M. Luchaire vient de nous montrer, dans un autre livre, Innocent III lui-même n'épargnant rien pour assurer à Rome le pouvoir de sa famille, souverain temporel avant tout; et quand il portait ses regards au delà de cet horizon borné, les grands événements qui remuaient le monde chrétien lui donnaient assez d'occupation pour qu'il fût peu désireux de faire la chasse aux Cathares.

Il fallait cependant parer à un danger qui devenait chaque jour plus menaçant. Malgré les essais de répression qui s'étaient produits au XII[e] siècle, le nombre et l'influence des hérétiques augmentaient rapidement sur les bords de la Garonne et du Rhône, et, dès son avènement, Innocent III commença contre les doctrines condamnées par l'Eglise une campagne de prédications. C'est à cette entreprise que se consacrent plusieurs séries de légats pontificaux. Moins éclairés, moins tolérants que le pape, ils luttent sans succès contre des populations hostiles et cherchent en vain à pousser dans les voies de la répression le comte de Toulouse Raimond VI. Alors Innocent III s'adresse à des hommes dont le désintéressement et la sincérité lui permettent d'espérer un résultat plus favorable; M. Luchaire a fort bien montré l'influence du pape dans l'œuvre de conciliation entreprise par Diego de Acebes, évêque d'Osma, et par son collaborateur saint Dominique; mais là encore sa déception dut être grande; en définitive ces hommes, préoccupés de bien faire, mais qui malgré tout restaient durs et intransigeants, n'obtinrent

que de médiocres résultats, et la raison de leur échec saute aux yeux, quand on lit le seul témoignage authentique qui nous soit resté de l'action entreprise par saint Dominique, le certificat de conversion accordé par lui, en 1207 ou 1208, à Pons Roger, de Tréville en Lauraguais :

> Pendant trois dimanches de suite, le pénitent marchera le dos nu, suivi d'un prêtre qui le frappera de verges, depuis l'entrée de son village jusqu'à l'église. Il portera l'habit religieux avec un signe particulier : deux petites croix cousues des deux côtés de la poitrine. Toute sa vie, sauf à Pâques, à la Pentecôte et à Noël, il ne mangera ni chair, ni œufs, ni fromage... Trois jours par semaine il s'abstiendra de poisson, d'huile et de vin, sauf le cas de maladie. Trois carêmes pendant l'année. Obligation stricte d'entendre la messe tous les jours. Condamnation à la chasteté perpétuelle. Une fois par mois, il devra montrer sa lettre de pénitence au curé de Tréville, sous la haute surveillance de qui il est placé. En cas de désobéissance, il est excommunié *ipso facto*, comme parjure et comme hérétique.

Une des obligations les plus dures que le célèbre sous-prieur d'Osma infligeât à ses pénitents était celle de porter les croix, symbole de leur retour à la foi catholique. Elle a survécu à la guerre des Albigeois, à la paix de 1229 et aux commotions qui ébranlèrent le Midi en 1240 et 1242. On la retrouve à tout instant dans les procès-verbaux de l'Inquisition et dans les enquêtes de saint Louis. Combien de malheureux, hommes et femmes, rentrés au moins en apparence dans la communauté catholique, étaient alors désignés au mépris et à l'aversion de leurs concitoyens par ces croix de feutre[1] qui attestaient leur repentir ! Elles étaient simples ou à doubles bras transversaux, suivant les cas; l'obligation de les porter devait être très dure, car les pénitents faisaient tout leur possible pour s'en affranchir, au risque d'encourir des peines sévères[2]. Si saint Dominique est l'inventeur de ce triste système, il n'y a pas lieu de

[1] « Cruces de feutro » ou « de fuitro », *Historiens de France*, t. XXIV, p. 559, n° 207; p. 561, n° 236; p. 610, n° 897; p. 611, n° 912. Mgr Douais, dans ses *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc*, a publié un acte dans lequel il est question de « cruces de filero », t. II, p. 258; il faut lire « filtro » et traduire par « feutre »; les croix n'étaient pas en fil, comme on le dit à la table (au mot *croix*).

[2] Les documents concernant les croix des hérétiques sont très nombreux dans les Enquêtes de saint Louis et dans le recueil de Mgr Douais. Croix simples : « cruces simplices pro crimine hæresis », *Histor. de France*, t. XXIV, p. 557, n° 184; — « tamen nescit si erant simplices vel duplices », *ibid.*, p. 575, n° 415. — Croix doubles : Douais, p. 10 : « et interim portet mantam nigram et crucem in omni veste cum duobus brachiis transversalibus »; — *ibid.*, p. 216 : « cruces cum brachiis transversalibus in omni veste preterquam in camisia perpetuo deportaturas (*sic*) »; — *ibid.*, p. 194 : « et requisita quare non portabat cruces sicut tenebatur proprio juramento, dixit quod in tunica non portabat quia non habebat unde emeret, cum priores essent rupte. Dixit etiam quod in capa non portabat cruces. »

l'en féliciter. L'hérésie eut dès lors son costume[1], sous lequel on marchait au supplice, et que l'on conservait quand on avait échappé au bûcher[2].

La bonne volonté du pape ne fut pas découragée par ce premier insuccès. Après saint Dominique, qui n'était arrivé à rien, il cherche à combattre l'hérésie en favorisant Durand de Huesca et ses disciples, les Pauvres Catholiques, ces hommes simples et charitables qui se sont donné pour mission « de répandre, par la prédication et par l'exemple, une sorte de réforme intermédiaire entre la tradition catholique et l'hérésie décidée ». Mais cette tentative pour combattre le Valdisme par ses propres armes n'est pas plus heureuse que l'autre. Soutenus par le pape pendant plusieurs années, les Pauvres Catholiques disparaissent en 1212. À cette époque, « il y avait longtemps que la parole n'était plus aux théologiens ».

Exaspéré par le meurtre de son légat Pierre de Castelnau, Innocent III avait adopté, pour combattre les hérétiques, le moyen de répression le plus redoutable, la prédication d'une croisade. Nous ne suivrons pas M. Luchaire dans le récit de cette guerre qui anéantit une civilisation. On devait s'attendre à ce qu'il traçât de main de maître le portrait des hommes célèbres qui jouent les premiers rôles dans cette lutte sauvage. Simon de Montfort apparaît à chaque page, dur et impitoyable, mais vraiment grand dans sa vaillance, son talent militaire et son invincible ambition. À côté de cet homme terrible, d'autres, presque aussi acharnés, viennent à tout instant contrecarrer l'action du Saint-Siège et dépasser ses instructions; c'est l'ancien troubadour Folquet de Marseille, devenu évêque de Toulouse, c'est le légat Arnaud-Amalric, naguère abbé de Cîteaux, puis archevêque de Narbonne, dont l'ardeur fanatique déconcerte le pape[3].

Que fait Innocent III pendant cette longue guerre, marquée par tant de combats, de massacres, d'exécutions? Il hésite, il passe d'un système à l'autre; généralement porté à la douceur, il n'arrive jamais à imposer sa volonté. C'est lui qui, après avoir dix ans essayé de la persuasion, décrète la croisade en réponse au meurtre du légat Pierre, comme si, pour un crime isolé, des populations entières devaient être, du jour au lendemain, vouées à la spoliation et à la mort. Peut-être n'a-t-il pas compris les con-

(1) « Hæretici vestiti », *Histor. de Fr.*, XXIV, p. 555, n° 152.

(2) *Ibid.*, p. 594, n° 671 : « Item dixit se vidisse Adalaicim, matrem Orgollosæ prædictæ, hæreticam indutam, et fuit ducta ad ignem, sed conversa. »

(3) On sait que l'archevêque de Narbonne passa en Espagne au cours de la guerre des Albigeois, pour prendre part, après la défection des autres croisés français, à la grande bataille de Las Navas de Tolosa, remportée en 1212 sur les Musulmans par les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre.

séquences de ce qu'il faisait. Voilà la croisade déchaînée : dès les premiers jours, son humanité s'effraye en reconnaissant le caractère impitoyable de cette prise d'armes. Raimond VI de Toulouse, enlevé. par l'imminence du danger, à ses tergiversations, est allé faire pénitence devant l'église de Saint-Gilles; le pape s'empresse d'accepter sa soumission; il le félicite et le rassure; il le défend contre ses légats, qu'il trouve « trop âpres à la curée ». Il va de soi que le massacre de Béziers lui fait horreur et qu'il n'entend aucunement se mettre avec ceux qui, sous prétexte d'hérésie, veulent anéantir la maison de Toulouse. Mais les événements marchent avec une brutalité qui entraîne tout, et, en 1211, le pape, circonvenu par les partisans de l'action à outrance, confirme l'excommunication lancée par les légats contre le malheureux comte. Va-t-il s'en tenir à ce parti que lui ont imposé les hommes et les circonstances? Il n'en a garde; en voyant Simon de Montfort continuer avec une décision que rien ne déconcerte son œuvre de destruction, il oppose carrément son *veto* à ce qui se passe en Languedoc; le 15 janvier 1213, il signifie au fougueux archevêque de Narbonne que la croisade est close, et aussitôt après il adresse à Montfort des lettres menaçantes; à la demande du roi d'Aragon Pierre II, il se prononce pour la cession du comté de Toulouse au jeune Raimond, fils de Raimond VI. Si le pape était alors venu dans le Midi de la France, il aurait sans doute arrêté par sa présence les excès de ses agents et les violences des croisés; le clergé favorable à la croisade, qui était sur place, resta maître de la situation, et quand les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et Gaston de Béarn eurent été solennellement condamnés par le concile de Lavaur, on vit Innocent III accepter, une fois de plus, le fait accompli. Il se tourne contre ce roi d'Aragon, avocat et protecteur de Raimond, auquel il prodiguait naguère les encouragements les plus formels; il l'accable de reproches (1er juin 1213). Ce nouveau revirement du pape détermine Pierre d'Aragon à se déclarer hautement pour ses alliés français; il passe en Languedoc, et périt à Muret (12 septembre 1213), au milieu de l'étonnante victoire que Simon de Montfort remporte sur les Aragonais et les Languedociens coalisés.

Ce prodigieux événement a eu sur l'esprit d'Innocent III un effet définitif. Au lieu de se laisser, une fois de plus, gagner aux idées des vainqueurs, il revint en arrière, et depuis la bataille de Muret jusqu'à sa mort il n'a cessé de suivre, à l'égard de Raimond VI et des Toulousains, une politique de douceur; mais il n'était plus le maître, et quand en 1215 le concile de Latran prononça la dépossession du comte de Toulouse au profit de Montfort, Innocent put à peine atténuer dans une

faible mesure la rigueur d'une sentence qu'il n'approuvait pas. Comme M. Luchaire l'a fort bien remarqué, à ce concile le pape se trouva dans l'opposition, et c'est avec elle qu'il fut battu.

Il dut lui en coûter. Innocent III ne voulait pas de ces mesures extrêmes; des documents récemment publiés nous donnent une nouvelle preuve de ses dispositions conciliantes, en tout contraires aux procédés des croisés et de leur chef. Les Enquêtes de saint Louis nous apprennent que sous son pontificat un bourgeois de Béziers, accusé d'hérésie, avait été absous par le légat, contre l'obligation de servir pendant trois ans, en Terre-Sainte, l'ordre des Hospitaliers. Cette condition ayant été remplie, le pape lui donna l'absolution et ordonna que ses biens lui fussent restitués[1]. Un autre habitant de Béziers, Ameil Bertrand de Rieussec, également accusé d'hérésie, avait après de longues démarches obtenu de l'évêque de Béziers son absolution, en se soumettant aux pénitences d'usage; mais Simon de Montfort, après avoir saisi les biens d'Ameil, avait juré qu'il ne le recevrait jamais comme bourgeois de Béziers, ni lui ni plusieurs autres qui se trouvaient dans le même cas. Innocent III écrivit au comte de Montfort pour le prier de donner à cet homme, malgré son serment, l'autorisation de rentrer dans sa ville, et il adressa dans le même sens une autre lettre aux évêques de Béziers et d'Agde[2]. Ces témoignages, s'ajoutant à tous les autres, viennent fort à propos confirmer les opinions émises par M. Luchaire sur le caractère de ce pape qui, malgré ses bonnes intentions, n'a pas su mettre au service d'une politique ferme les ressources d'un esprit supérieur et d'une formidable puissance.

Élie BERGER

L'INDE ANCIENNE.

Vincent A. Smith. *The early History of India, from 600 B. C. to the Muhammadan conquest, including the invasion of Alexander the Great.* 1 vol. in-8° de 389 p. Oxford, Clarendon Press., 1904.

L'étude scientifique de l'Inde ancienne date des dernières années du XVIIIe siècle; le 15 janvier 1784, un groupe d'amateurs éclairés, em-

(1) *Historiens de France*, t. XXIV, *Querimoniæ Bitterrensium*, p. 321 a, n° 1. — (2) *Ibid.*, 2e partie, p. 362.

ployés ou fonctionnaires de la Compagnie Britannique, créait la Société Asiatique de Calcutta, qui reste encore aujourd'hui le foyer le plus actif des recherches indiennes. L'indianisme est donc une science toute jeune; il importe de se le rappeler avant de juger un ensemble de résultats actuellement acquis; il faut se rappeler aussi quel nombre infime de travailleurs s'emploie au progrès de cette science dans le monde entier. L'œuvre accomplie, qu'une comparaison injuste ne manquerait pas de déprécier, prend alors seulement toute sa valeur.

Le bilan des connaissances historiques sur l'Inde ancienne à la date de 1784 est vite établi; chez les écrivains grecs et latins, des informations assez nombreuses, il est vrai, mais généralement indirectes, de seconde ou de troisième main, rapportées sans ordre, sans suite, sans critique; chez les Hindous, des fables, des légendes, une chronologie imaginaire. Soixante ans plus tard, Lassen pouvait entreprendre de tracer dans un ouvrage colossal le tableau méthodique des Antiquités indiennes; moins préoccupé de découvrir que de constater, il ne lui fallut pas moins de quatre volumes, massifs et substantiels, pour dresser un inventaire à jour. Il y avait embrassé toutes les manifestations de la civilisation hindoue : histoire, littérature, religion, organisation sociale, commerce. L'ouvrage, achevé en quatorze ans (1847-1851; les deux premiers volumes ont paru en seconde édition, 1867) a joui longtemps d'une légitime autorité. Mais un demi-siècle s'est écoulé depuis; la science n'a pas cessé de marcher; les faits se sont multipliés, les hypothèses se sont renouvelées, des domaines nouveaux se sont ouverts. Les spécialistes, encombrés de détails, appellent de tous leurs vœux un autre Lassen; mais la matière, trop riche, dépasse aujourd'hui les forces d'un ouvrier unique. Une compagnie de savants allemands et anglais, formée sous la direction de Georges Bühler, travaille depuis 1897 à élaborer les nombreuses sections d'un Manuel général de philologie et archéologie indo-aryenne. Bühler, qui s'était réservé l'« Histoire politique jusqu'à la conquête musulmane », a péri dans un accident en 1898, et le fascicule annoncé reste pour longtemps en souffrance.

M. Vincent Smith s'est promis de combler la lacune. Ancien fonctionnaire du Service Civil, rentré en Angleterre après une carrière honorable, il apporte, à défaut d'une préparation rigoureusement philologique, la pratique de la vie journalière et des réalités courantes où se prolongent souvent encore, sous une forme à peine altérée, les traits essentiels de l'Inde antique. Cependant il n'aborde pas l'histoire en philosophe ou en homme d'État; il ne cherche pas sous le désordre apparent des phénomènes la loi générale qui les relie ou les explique; il n'essaie

pas de raconter le développement d'un groupe humain dans les conditions singulières que la nature a faites à l'Inde. Il est arrivé à l'histoire par la numismatique; le *Journal asiatique du Bengale* et le *Journal asiatique de Londres* doivent à M. Smith de précieuses contributions sur le monnayage de princes fort divers. À manier familièrement les documents concrets et positifs, il a pris le goût des solutions nettes et tranchées, qui jure sans doute avec l'imprécis et le flou des choses de l'Inde, mais qui seul inspire le courage d'aborder les vastes ensembles.

L'*Histoire ancienne de l'Inde* s'ouvre en 600 avant J.-C. et s'achève avec le XII[e] siècle de l'ère chrétienne; elle couvre dans ses 350 pages de texte un espace de dix-huit cents ans. La matière est loin d'être uniformément répartie : les trois premiers siècles tiennent en vingt pages; la campagne d'Alexandre en occupe plus de soixante; la dynastie des Mauryas (321 à 184 av. J.-C. environ) un nombre égal, et sur ce total Açoka seul compte pour près de quarante pages. Nous avons atteint le milieu du volume, il ne reste plus que cent soixante-quinze pages pour les quatorze siècles suivants. Le défaut de proportion choque. On n'est pas moins surpris de voir les royaumes du Deccan et du Midi réduits à une trentaine de pages. C'est que M. Smith est un homme du Nord; il a fait sa carrière dans l'Hindoustan, et l'Inde dravidienne ne lui dit rien qui vaille. Ramenée à ses grandes lignes, l'histoire de l'Inde dans cette période de dix-huit siècles ne manque pas de quelque teneur. Vers le début du VI[e] siècle avant J.-C. les vallées du Gange et de l'Indus sont occupées par une multitude de petits États organisés soit en monarchies, soit en républiques, soit en fédérations. Plusieurs grandes cités s'imposent à l'Inde entière comme les capitales du savoir ou de la richesse : Takṣaçilâ dans le Penjab; Vaiçâlî et Çrâvastî vers l'Est, entre le Gange et l'Himalaya, Ujjayinî au Sud-Ouest. Vers 500, Darius annexe à l'empire Achéménide deux provinces de l'Inde, et introduit l'Inde pour un instant dans l'histoire générale du monde. Sur le Gange, une ville nouvelle, Pâṭaliputra (Palibothra des auteurs classiques), réussit à imposer sa suprématie : les dynasties qui s'y succèdent (Çaiçunâgas et Nandas) commandent à un immense empire. Alexandre, héritier des Achéménides qu'il a renversés, pénètre dans l'Inde par le Nord-Ouest; une suite ininterrompue de campagnes victorieuses, mais harassantes, le conduit à l'extrémité orientale du Penjab, puis aux bouches de l'Indus; il doit renoncer à entamer la vallée du Gange, et son œuvre se borne à préparer l'unité politique de l'Inde en brisant tour à tour sur sa route les menus États qu'il rencontre. Un usurpateur de génie, Čandragupta le Maurya, s'installe sur le trône de Pâṭaliputra, soumet le Penjab à son autorité,

oblige même les Grecs à reculer en deçà de l'Indus et du Caucase indien. Son petit-fils, Açoka, maître de l'Inde tout entière, prêche en de longs édits la morale à ses sujets, et inscrit son nom pour l'immortalité dans les fastes de l'Église bouddhique, qu'il a élevée au faîte du pouvoir. Après lui, l'empire se disloque; la dynastie Çuṅga, qui a supplanté les Mauryas, ne domine plus que sur un territoire restreint. Le Deccan, de gré ou de force, reconnaît l'autorité des Çâtakarṇis, qui maintiennent leur pouvoir durant quatre siècles et plus. Sur les confins du monde hellénique surgit un royaume indo-grec qui menace la Syrie et l'Inde; le Penjab voit à nouveau passer des phalanges; plus heureux qu'Alexandre, les Démétrius et les Ménandre poussent jusqu'au Gange. Soudain les vagues tumultueuses des hordes barbares, soulevées par un ouragan formidable qui a traversé l'Asie Centrale, viennent balayer la frontière de l'Inde; des précurseurs de Gengis et de Tamerlan règnent du Turkestan jusqu'au cœur des pays brahmaniques; un Turc, Kaniṣka, arrive à balancer la gloire d'Açoka dans les traditions du bouddhisme indien. Des satrapes scythiques président à la renaissance de la littérature sanscrite, tandis que les flottes marchandes de la mer Rouge viennent trafiquer le long des côtes. Mais l'Inde finit par absorber ses conquérants et recouvre son autonomie. Un petit prince des rives du Gange promène ses armes victorieuses à travers la péninsule; la dynastie des Guptas recueille l'héritage, depuis longtemps vacant, des Mauryas. Une nouvelle poussée des barbares les renverse; les Huns déchaînent leur fureur sur l'Inde; mais leur élan brutal s'épuise en deux générations, et l'aube du VIIe siècle voit naître deux grands empires qui se partagent le monde hindou : au Nord, Harṣa est le suzerain de l'Hindoustan; au Sud, Pulikeçi, du Deccan; l'un échange des ambassades avec la Chine, l'autre avec la Perse. L'Inde est rentrée dans la politique générale de l'Asie. Encore une fois, les barbares dressent une barrière qui l'isole; à l'Ouest, les Arabes; au Nord, les Tibétains. Désormais, l'Inde semble avoir épuisé ses forces vives; l'unité indigène est à jamais rompue; de l'Himalaya au cap Comorin, le sol n'est plus qu'une mosaïque instable de petits États toujours en voie de décomposition, jusqu'au jour où la rude main des envahisseurs musulmans doit créer l'empire de Delhi.

Je me suis gardé, dans ce tableau sommaire, de marquer une seule date positive; le lecteur qui consultera l'ouvrage de M. Smith n'en verra pas moins les noms et les faits datés, en général, avec une précision surprenante. C'est que M. Smith a sa chronologie, et qu'il a foi en elle. Mais à part les campagnes d'Alexandre et le point de départ de l'ère fondée par la dynastie Gupta (319 de J.-C.), il n'est guère de date qui ne prête

IMPRIMERIE NATIONALE.

à la controverse dans cette période de dix-huit cents ans. L'ère des Guptas même n'est qu'une acquisition toute récente. Il y a vingt ans encore, avant la démonstration lumineuse de M. Fleet, l'avènement de la dynastie Gupta oscillait, au hasard des combinaisons arbitraires, entre le Ier et le IVe siècle de l'ère chrétienne. Même en 1885, un philologue et un archéologue d'incontestable valeur écrivait que la théorie de Cunningham, qui plaçait l'avènement des Guptas en 166 après J.-C., « avait toutes les chances de rencontrer l'assentiment universel, et de devenir le verdict définitif des recherches historiques », et que Thomas, en fixant à l'an 319 de J.-C. *la fin* des Guptas, « avait posé un de ces repères historiques dont la vérité n'est plus aucunement mise en question ». Quatre ans plus tard, il ne restait rien de ces belles combinaisons. La dynastie scythique des Kuṣaṇas, autour de qui pivote l'histoire ancienne de l'Inde, nous ménage de pareilles surprises. Ces princes, qui marquent une époque décisive dans la politique, dans la religion, dans la littérature, dans l'art de l'Inde, occupent dans la chronologie de M. Smith une situation très nette. M. Smith n'a pas hésité même à les combiner en synchronismes continus avec les empereurs romains. Kaniṣka, le plus célèbre de tous, monte sur le trône vers 123, à l'époque où l'empereur Adrien réside à Athènes; il conquiert Kachgar, Yarkand et Khotan pendant qu'Adrien est en guerre avec les Juifs; sa conversion au bouddhisme précède à peine l'avènement d'Antonin le Pieux (138). Si M. Smith avait écrit son Histoire dix ans plus tôt, il se serait incliné devant le dogme, alors universellement admis, qui fixait le sacre de Kaniṣka à l'an 78 de J.-C.; c'est sous cette date qu'on le trouve encore classé dans les excellents tableaux de Mabel Duff (*The Chronology of India, from the earliest times to the beginning of the sixteenth century*, Londres, 1899). Jamais date n'avait semblé plus fermement établie dans le passé de l'Inde; elle servait de clef de voûte à toutes les constructions. Qui donc songe à la défendre aujourd'hui? Mais tandis que Kaniṣka, délogé de l'an 78, se voit porté par M. Smith à l'an 123, d'autres savants le promènent plus loin encore à travers les temps. M. Fleet, à qui revient l'honneur d'avoir fixé l'époque des Guptas, rattache le sacre de Kaniṣka à l'origine de l'ère vikrama, en 57 avant J.-C.; et M. Bhandarkar est convaincu que le même sacre se place en 278 après J.-C. Je me dispense de signaler toutes les solutions intermédiaires. Qu'on s'imagine ce que serait l'histoire grecque si Périclès passait pour un contemporain tantôt de Pisistrate et tantôt d'Alexandre! La comparaison n'a rien d'excessif, car l'empereur Kaniṣka n'est point un médiocre personnage. Ses domaines s'étendaient du Fleuve Jaune aux rives du Gange; il avait pour conseiller un des plus grands docteurs de l'Église

bouddhique, un des plus grands poètes de la littérature sanscrite; son médecin est le chef d'une grande école et l'auteur d'un traité resté classique; la légende pieuse a conservé son souvenir au Tibet, en Chine, en Mongolie; nous possédons un certain nombre d'inscriptions gravées sous son règne, et des spécimens très variés de son monnayage, frappés en caractères grecs, avec des divinités empruntées aux panthéons de l'Inde, de l'Iran, de l'Orient hellénique. Mais le synchronisme décisif, et qui doit triompher de toutes les contestations, n'est pas encore venu.

Si les siècles voisins de l'ère chrétienne présentent tant d'obscurités, les ténèbres s'épaississent encore avec l'époque qui précède Alexandre. M. Smith déclare, il est vrai, que les recherches récentes « ont mis les spécialistes en état de fixer un nombre considérable de dates avec une exactitude approximative dans l'histoire de l'Inde pré-alexandrine ». De fait, M. Rhys Davids a publié, un an avant l'Histoire de M. Smith, un tableau pittoresque et vivant de l'Inde politique, sociale, économique, littéraire, religieuse aux premiers siècles du Bouddhisme (*Buddhist India*, Londres, 1903). Mais, pour peu qu'on y regarde de près, on s'aperçoit que les éléments de ce tableau sont empruntés soit aux *Sûtras*, soit au *Jâtaka*. Libre aux âmes pieuses d'admettre comme un dogme la haute antiquité des recueils canoniques et la fidélité scrupuleuse des traditions écrites et orales depuis l'époque du Bouddha! M. Smith y croit, comme M. Rhys Davids : « Le Jâtaka, dit-il, contient nombre de références à la condition politique de l'Inde au ve et au vi^e^ siècle avant J.-C. » En revanche, M. Smith réserve sa sévérité pour les chroniques singhalaises, « dont la valeur, souvent surfaite, réclame une critique prudente ». J'ai peine à souscrire à l'un et à l'autre jugement. Personnellement, j'ai eu l'occasion de confronter avec les données positives des Annales chinoises le récit du Mahâvaṃsa entre le ve et le viiie siècle de l'ère chrétienne et j'ai dû constater la valeur « solide, sinon impeccable » de la chronologie singhalaise, tout au moins à partir du ive siècle. Pour le Jâtaka, qui raconte les aventures du futur Bouddha à travers les transmigrations, c'est un recueil de contes populaires adoptés par l'Église, et adaptés, souvent assez mal, à l'édification des fidèles. Les stances qui servent de charpente au récit peuvent être anciennes; mais la rédaction en prose qui expose le récit proprement dit est, à n'en pas douter, d'une date sensiblement plus basse. Peindre d'après le Jâtaka les antiquités de l'Inde, c'est conter les campagnes d'Alexandre d'après le Pseudo-Callisthène.

Les illusions de M. Smith sur la valeur historique du Jâtaka tiennent pour une bonne part à ses idées sur l'âge de l'écriture dans l'Inde. Il est

disposé à croire que « les trafiquants ont introduit l'écriture sur la côte Sud-Ouest au VIIIe siècle avant J.-C. »; la limite des temps historiques passe par le milieu du VIIe siècle; deux faits la caractérisent : « le développement du commerce maritime et la diffusion d'une connaissance de l'art d'écrire. » M. Smith se contente de renvoyer à des autorités respectables. *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* Les faits réels sont bien fragiles pour porter deux affirmations aussi lourdes de conséquences. Le Jâtaka raconte (IV, 4, 9) l'histoire d'un corbeau et d'un paon que des marchands allèrent vendre à Bâveru; « en ce temps-là, le corbeau c'était Nigaṇṭha Nâṭaputta [un adversaire du Bouddha]; le paon, c'était le Bouddha lui-même. » Bâveru peut raisonnablement être Babylone (*Babilu*). Et comme le Bouddha n'a pu, sans doute, être un paon qu'au VIIIe siècle avant J.-C., le pauvre petit conte se transforme en document politique, économique et chronologique. Pour l'écriture, le cas est plus embarrassant encore. Les témoignages contradictoires des contemporains d'Alexandre laissent le débat ouvert. L'épigraphie ne s'ouvre qu'avec les magnifiques inscriptions d'Açoka, répandues sur toute la surface de l'Inde; elles ne portent pas de date, il est vrai; mais les rois grecs qu'elles mentionnent (Ptolémée, Antigone, Magas, etc.) leur assignent, en surcroît de tous les autres indices, le milieu du IIIe siècle avant J.-C. Açoka dispose de deux écritures; au Nord-Ouest de l'Inde, il se sert de l'écriture *kharoṣṭrî*, copie à peine altérée de l'écriture araméenne, introduite probablement par les scribes perses entre la conquête de Darius et le passage d'Alexandre. Mais la kharoṣṭrî ne dépasse pas le Penjab. Dans l'Inde propre, Açoka se sert partout de l'écriture *brâhmî*, dérivée d'un type sémitique, mais de provenance incertaine, et modifiée au point d'avoir même renversé (comme l'écriture grecque) sa direction originelle. Les combinaisons partiales des philologues allongent ou raccourcissent arbitrairement l'intervalle nécessaire à ces transformations; en fait, nous ne savons rien du point de départ.

M. Smith, cependant, signale et reproduit même une inscription en brâhmî, « qui peut dater d'environ 450 avant J.-C. ». C'est l'inscription d'un reliquaire exhumé en janvier 1898, au cours d'une excavation méthodiquement conduite, à Piprawa, sur la lisière du Téraï, au Nord de Gorakhpur. Une ligne circulaire, tracée en caractères exactement pareils à ceux d'Açoka, et dans un dialecte voisin du sanscrit, peut se traduire littéralement ainsi en latin : « Illud corporis depositum Buddhae sancti sakiyorum sukiti-fratrum cum sororibus cum filiis uxoribus. » J'ai donné à dessein une traduction latine pour reproduire fidèlement l'équivoque du texte avec son enfilade de génitifs. L'interprétation couramment admise

écarte résolument cette équivoque et reconnaît dans ces reliques la part authentique des restes attribués, après la crémation du Bouddha, à ses frères de clan les Çâkyas. La seule divergence essentielle porte sur le mot *sukiti;* on l'a traité en général comme l'équivalent du sanscrit *sukîrti* « glorieux », et on en a fait soit un nom propre : « [est la part, *ou* est la dédicace] de Sukîrti et ses frères », soit un adjectif : « des glorieux frères ». M. Pischel, préoccupé de dissiper l'amphibologie, a cru trouver dans *sukiti* l'équivalent, parfaitement légitime, du sanscrit *sukṛti*, et il a traduit : « Ce reliquaire du Bouddha est l'œuvre pie des Çâkyas ses frères... » La solution est assurément ingénieuse; mais la construction ainsi obtenue va contre l'usage et la vraisemblance; *sukiti*, comme substantif féminin, devrait s'insérer entre *bhagavate* (sancti) et *sakiyanaṃ*, ou bien entre *bhatinaṃ* (fratrum) et *sabhaginikanaṃ* (cum sororibus). L'ensemble prend un air de gaucherie qui exclut la vraisemblance. J'inclinerais pour ma part à chercher la solution sur la voie même qu'a indiquée M. Pischel, en me rapprochant de la première interprétation telle que l'instinct de la langue l'avait suggérée à Bühler, à Führer, à Subhûti, à Rhys Davids. *Sukiti* peut représenter, aussi bien que le substantif *sukṛti*, l'adjectif *sukṛtin*, dont l'usage et la valeur sont clairement établis. Il signifie : « qui a commis de bonnes actions, qui a acquis des mérites, pieux, vertueux », et par un développement naturel, il prend, comme ses synonymes *puṇyavat*, *dhanya* (Am. K. III, 1, 3; Hem. 489), le sens de « heureux, bienheureux ». Le même développement de sens se constate avec plus de netteté encore pour le simple *sukṛt*, si commun dans la langue des Védas. Böhtlingk et Roth, dans leur Dictionnaire, observent que « les *sukṛt* sont par excellence les Pères trépassés qui jouissent dans l'autre monde, dans le monde des vertueux, des récompenses méritées par leurs bonnes actions ». Une idée de ce genre devait nécessairement s'attacher au clan des Çâkyas, que le Bouddha avait sanctifié en le choisissant après mûr examen pour y naître. Que de mérites n'avait-il pas fallu accumuler pour naître dans le même clan que le Bouddha!

Je n'aborderai pas ici la question de savoir si le reliquaire contient des restes du Bouddha attribués en partage à ses frères Çâkyas, ou s'il est consacré plus modestement aux proches parents du Bouddha. Le texte comporte aussi bien la seconde interprétation. On aurait naturellement mis en tête le nom sacro-saint du Bouddha; mais ce premier génitif serait grammaticalement subordonné (comme c'est l'usage) au génitif qui le suit : « C'est ici les reliques des Çâkyas, frères bienheureux du saint Bouddha, avec leurs sœurs, leurs fils et leurs femmes. » Nous savons de fait, par le témoignage de Hiuen-tsang (II, 306 et 317), que les restes des

Çâkyas, recueillis après le massacre général ordonné par l'impie Virûdhaka, avaient été déposés sous des stûpas. Mais eussions-nous affaire aux reliques du Bouddha lui-même, la singulière antiquité de l'inscription ne m'en semble pas mieux établie. Après la mort du maître, ses cendres furent divisées en huit parts, et déposées sous huit stûpas. Elles y restèrent intactes jusqu'à l'époque d'Açoka; mais quand ce grand prince, revenu de ses erreurs, voulut multiplier les œuvres pies et fonder quatre-vingt-quatre milliers de monuments à la gloire de la religion, il ne craignit pas d'ouvrir les dépôts sacrés. M. Rhys Davids a signalé le passage de l'Açoka-Avadâna, déjà traduit par Burnouf (*Introduction*, p. 372), qui raconte cette entreprise : « Ensuite le roi, voulant faire la distribution des reliques de Bhagavat, se mit à la tête d'une armée formée de quatre corps de troupes; et ayant ouvert le monument nommé le Stûpa du vase qui avait été construit par Ajâtaçatru, il se mit en possession des reliques. Alors il distribua ces reliques au lieu d'où il les avait tirées; et au-dessus de chacune des portions qu'il en fit, il éleva un stûpa. Il fit de même du second stûpa, et ainsi de suite jusqu'au septième, d'où il enleva les reliques, pour les distribuer dans de [nouveaux] stûpas. [Le huitième stûpa, à Râmagrâma, seul ne se laissa pas forcer.] » Le passage est malheureusement obscur et corrompu dans le texte sanscrit, et M. Rhys Davids tient l'ensemble pour suspect. Mais nous avons la chance de posséder deux traductions chinoises de l'Açoka-avadâna; l'une (éd. Tokyo, XXIV, 10; Nanjio, 1459), exécutée entre 281 et 306 de J.-C., par Ngan Fa-k'in, porte le titre de *Ngo-ya wang tch'oan;* l'autre (éd. Tokyo, *ibid.*, Nanjio, 1343), datée de 512, et due à Saṅghapâla, est intitulée : *Ngo-ya wang king*. La première (p. 4ᵃ, col. 3 et suiv.) dit : « Ensuite Açoka s'en alla à la ville de Râjagṛha recueillir les quatre boisseaux de reliques que le roi Ajâtaçatru avait enfouies. Puis sur cette même place il fonda un grand stûpa. Ainsi du second, etc. jusqu'au septième; les reliques qui y étaient enfouies, il les recueillit toutes. » La seconde (p. 32ᵃ, col. 18 et suiv.) dit un peu différemment : « Le roi désira multiplier les fondations de stûpas. Ayant équipé une armée en quatre corps, il s'en alla au stûpa fondé par le roi Ajâtaçatru et nommé *Teou-lou-na* (qui signifie : vase [= sanscrit *droṇa*]); y étant arrivé, il fit renverser le stûpa et recueillit les reliques du Bouddha. Et ainsi de suite jusqu'au septième stûpa; il en recueillit toutes les reliques. » L'érudit Seng-you, qui compila, vers 500, un mémoire sur les Çâkyas, le *Cheu-kia pou* (éd. Tokyo, XXXV, 1; Nanjio, 1468), y cite (67ᵇ, col. 10) une rédaction différente du *Ngo-ya wang tch'oan :* « Alors le roi désira fonder des stûpas de reliques. À la tête d'une armée en quatre corps, il alla à Râjagṛha; il recueillit les

reliques dans le stûpa du roi Ajâtaçatru. Ensuite il restaura ce stûpa exactement tel qu'il était avant. Et ainsi de suite il recueillit les reliques dans sept des stûpas. » Seng-you, comme le texte sanscrit et comme la version de Ngan Fa-k'in, représente l'opération d'Açoka comme un prélèvement, et non comme une spoliation intégrale. Il emprunte un excès de reliques aux anciens stûpas pour en fournir aux nouveaux. Qu'on ait, au cours de ces manipulations, gravé comme un certificat d'authenticité sur l'urne qu'on remettait en place, rien n'est plus naturel. La présence d'une inscription en caractères d'Açoka s'explique ainsi d'elle-même. Et l'épithète de *sukiti*, qui faisait la principale difficulté du texte, se justifie comme un brevet de sainteté décerné aux Çâkyas mieux encore sous Açoka qu'au lendemain de la mort du maître. En somme, rien n'empêche de dater ce reliquaire de l'époque d'Açoka; tout concorde, au contraire, à lui assigner cette date. J'ai cru nécessaire d'insister ici sur ce point pour dissiper à temps un fantôme qui prend corps avec une surprenante rapidité. Un des indianistes les plus compétents n'a-t-il pas déclaré, dans une séance d'apparat, que nous avons maintenant « une inscription qui tombe dans l'année même de la mort du Bouddha, vers 480 de J.-C., ou tout près de là, et qui a été trouvée dans la tombe même de ce grand fondateur de religion »! L'indianisme est assez encombré de difficultés, d'obscurités, d'obstacles pour qu'on n'aille pas à la légère l'embarrasser encore d'affirmations hasardeuses, facilement admises par le public comme des articles de foi.

Ce n'est pas seulement aux origines de l'histoire que la prudence s'impose. M. Smith l'oublie parfois, et la philologie qu'il dédaigne prend de fâcheuses revanches. Faute de consulter soigneusement les textes, M. Smith écrit deux fois *Kâli-yuga*, erreur surprenante chez un chronologiste, et qui substitue à la désignation d'un des âges du monde le nom de la grande déesse, épouse de Çiva; il présente comme des variantes du même nom Sâketam et Sâketa (p. 192), qui sont simplement l'un la forme fléchie, l'autre la forme thématique; il classe comme une traduction latine du drame Mâlavikâgnimitra l'édition du texte donnée par Tullberg (qu'il imprime Jullberg); il mentionne une traduction allemande de Hiuen-tsang (p. 12) dont je ne soupçonne pas l'existence, et dont je ne retrouve aucune mention à la bibliographie des voyageurs chinois (p. 20-21). Il utilise comme un document historique une comédie héroïque de Kâlidâsa; mais il repousse (p. 193), à propos des mêmes personnages, le témoignage de l'excellente traduction de Târanâtha par Schiefner, pour lui préférer le résumé ambigu de ce passage que donne Wassilief dans son *Bouddhisme*, en citant de plus sous le nom même de

Wassilief la misérable version en français, due à La Comme « médaillé de Sainte-Hélène », et qu'il cite comme l'œuvre même de Wassilief. Il suffisait pourtant de se reporter au texte tibétain, édité par Schiefner même, pour reconnaître la parfaite exactitude de son interprétation :

དེར་བྲམ་ཟེའི་རྒྱལ་པོ་རྒྱལ་བཤེས་ལ་སོགས་པ་མུ་སྟེགས་རྣམས་ཀྱིས་དམག་བྱས་ཏེ།

littéralement, en sanscrit :

Tadā brāhmaṇarāja Puṣyamitrāditīrthikair balaṃ kṛtvā . . .

Ce goût des combinaisons arbitraires, sans le recours nécessaire aux textes, apparaît entre autres à propos du pays de Mâlava et de son histoire. M. Smith se flatte d'une heureuse trouvaille, et pour l'exposer avec plus de détails, il l'a reprise ultérieurement dans le *Journal de la Société Asiatique allemande*. Le pèlerin chinois Hiuen-tsang, visitant vers 640 le pays au Nord de Bombay, passa par Broach, l'ancienne Barygaza du commerce hellénique; de là il fit environ deux mille li au Nord-Ouest, et arriva au royaume de *Mo-la-p'o*. Julien y a tout naturellement reconnu le Mâlava sanscrit, dont le nom survit jusqu'aujourd'hui dans le Malva, et la restitution de Julien a été unanimement admise. Tout paraît la confirmer; Hiuen-tsang signale comme les traits caractéristiques du pays l'amour de l'étude et la pureté du langage, qui en font le pendant du Magadha, cette Terre-Sainte du bouddhisme. Le Mâlava a longtemps été en effet l'Attique de l'Inde; c'est à Ujjayinî, dans le Mâlava, que régnait Vikramâditya, l'Auguste légendaire de la littérature sanscrite; c'est à Dhar, dans le Mâlava, que régnait au XI[e] siècle Bhoja, l'incomparable protecteur des poètes et des pandits. L'usage suivi par Hiuen-tsang dans ses transcriptions chinoises du sanscrit suffirait, en l'absence de documents positifs, à garantir l'exactitude de la restitution *Mo-la-p'o* = Mâlava. La seule difficulté vient de l'orientation donnée par Hiuen-tsang : un voyageur s'éloignant de Broach vers le Nord-Ouest tombe sur le golfe de Cambaye, et tourne le dos au Mâlava. La suite de l'itinéraire semble rectifier cette erreur; mais par malheur Julien a traduit sur un texte défectueux, et sa version a augmenté la confusion. « En partant, dit-il (*Mémoires*, II, p. 160), de ce royaume, au Sud-Ouest, il arriva au confluent de deux mers, fit ensuite deux mille quatre à cinq cents li au Nord-Ouest, et parvint au royaume de *O-tch'a-li.* » Pourtant la Vie de Hiuen-tsang (p. 205), traduite antérieurement par Julien, disait simplement : « De là il fit de deux mille quatre cents à deux mille cinq cents li au Nord-Ouest, et arriva au royaume de *O-tch'a-li.* » Géographes et archéologues se sont escrimés sur ce bizarre « confluent de deux mers ».

La rédaction abrégée des voyages de Hiuen-tsang, compilée du vivant même du pèlerin par le savant Tao-siuen (*Cheu-kia fang tchi*, éd. Tokyo, XXXV, 1, p. 102[a]; Nanjio, 1470) en 650, explique et résoud la difficulté : « De là, dit-il, au Sud-Ouest on entre dans la voie de mer. Il marcha au Nord-Ouest deux mille cinq cents li et arriva au royaume d'*O-tch'a-li.* » Les deux textes disposés parallèlement se lisent ainsi :

HIUEN-TSANG.	自	此	西	南	入	海		交	°西	北	行
	de	là	Ouest	Sud	entrer	mer		croisement.	Ouest	Nord	marcher
TAO-SIUEN.	自	此	西	南	入	海	道	矣	°又 西	北	行
	de	là	Ouest	Sud	entrer	mer	route.		Et Ouest	Nord	marcher

De part et d'autre, les termes sont identiques, sauf que précisément Tao-siuen substitue à *hai* « la mer » l'expression plus nette : *hai tao* « la voie de mer », et qu'au lieu du mot *kiao* « croisement » (d'où Julien déduit arbitrairement le sens de « confluent »), il a les deux caractères : *yi*, particule finale affirmative, et *you*, particule initiale de reprise. Mais le caractère *kiao* 交 combine justement dans son tracé l'élément inférieur de *yi* final 矣 avec le caractère *you* 又. Il apparaît dès lors avec évidence que le mot *kiao* du texte de Hiuen-tsang n'est que le reste mutilé des deux caractères originaux conservés chez Tao-siuen. Il faut donc substituer à la traduction erronée de Julien celle-ci : « En partant de ce royaume [de Mâlava] au Sud-Ouest, on entre dans la mer. Il [Hiuen-tsang] marcha au Nord-Ouest etc. . . » L'expression *jou hai* a un sens très net; Hiuen-tsang l'emploie, par exemple, quand il décrit la route du Coromandel à Ceylan. « Les habitants disent que de là, si on entre dans la mer (*jou hai*) au Sud-Est, on arrive à Ceylan » (fin du livre X). L'orientation dès lors répond bien au Mâlava, qui a la mer au Sud-Ouest.

Mais Hiuen-tsang ajoute encore un autre repère, qui s'est changé en principe d'erreur par la faute de Julien. « En partant du royaume de *Mo-la-p'o*, à *trois jours* de marche au Nord-Ouest, il arriva au royaume de *K'ie-tch'a.* » Julien, tout d'abord, au lieu des « trois jours », met « environ trois cents li ». Telle est, en effet, la lecture des trois éditions chinoises des Voyages; mais l'édition coréenne, fidèlement suivie par l'édition de Tokyo (XXXV, 7, p. 58[a]), porte : *san jeu* « trois jours ». La Vie de Hiuen-tsang, au passage correspondant du livre IV, lit dans toutes les éditions : *san jeu* (éd. Tokyo, XXXII, 2, p. 19[a]); Julien a introduit à tort dans sa traduction, sans aucun avertissement : « Il fit encore trois cents li. » L'abrégé de Tao-siuen, que j'ai déjà cité, écrit de même *san jeu* (p. 102[b], col. 1) et ajoute en note : « Cent li font une journée de marche. »

Le nom de *K'ie-tch'a* a été restitué en sanscrit par Julien sous la forme Khatch, accompagnée toutefois d'un point d'interrogation. Vivien de Saint-Martin, dans son Mémoire Analytique (p. 404), déclare que c'est « indubitablement » la presqu'île de Katch, entre le Rann et le golfe de Katch. M. Smith, après tant d'autres, répète cette assertion. Cunningham cependant avait déjà deviné, sans pouvoir l'établir, la solution exacte. Le caractère qui note ici *k'ie* a une valeur positive que Julien lui-même a consignée dans sa méthode (n° 604). La Mahâ vyutpatti l'emploie pour représenter la syllabe *khe* du mot sanscrit kheluda (éd. Minayeff, § 246, 75). Le signe chinois *tch'a* reproduit uniformément la sourde cérébrale *ṭa* du sanscrit. *K'ie-tch'a* donne donc *Kheṭa*. Kheṭa, écrit en général Kaira sur nos cartes, est encore aujourd'hui le nom d'une ville ancienne du Guzerate, située par 22° 44′ 30″ lat. N. et 72° 44′ 30″ long. E. Greenwich. Vers l'époque de Hiuen-tsang, Kheṭa est mentionné plusieurs fois dans les inscriptions des rois de Valabhî, par exemple en 648 (Dharasena IV) et en 655 (Kharagraha II). Mais au moment du passage de Hiuen-tsang, Kheṭa dépend du Mâlava et non pas de Valabhî. Le Mâlava a également sous sa dépendance le petit royaume d'Ânandapura (*Ngo-nan-t'o pou-lo*), d'où Hiouen-tsang se rend en partant de Valabhî, par une route de sept cents li au Nord-Ouest. Ânandapura, aujourd'hui Wadnagar, au Nord d'Ahmadabad, paraît dans les chartes des rois de Valabhî, mais à des époques éloignées de Hiuen-tsang, en 539 (Dhruvasena I) et en 765 (Çîlâditya VI). Valabhî n'avait plus sous sa dépendance que le Surâṣṭra (Kattiawar), situé à l'Ouest. Ainsi le Mâlava, limitrophe du royaume de Broach au Sud, s'étendait vers l'Ouest jusqu'aux royaumes de Kheṭa (Kaira) et d'Ânandapura, devenus ses vassaux, et jusqu'au royaume de Valabhî, resté autonome. Au Sud-Ouest, il atteignait le golfe de Cambaye. La capitale était située au Sud-Est de la rivière Mahî (*Mo-hi* chez Hiuen-tsang, au lieu de *Mo-ho* que donne Julien), qui va déboucher dans ce golfe. Le *Mo-la-p'o* englobait sans doute les modernes « Agences » de Rewa Kantha et de Western Malwa. Plus loin, vers l'Est, s'étendait le royaume d'Ujjayinî (Ujjain), qui comprenait toute la partie orientale du Mâlava géographique. Il est absolument impossible de placer, avec M. Vincent Smith, le *Mo-la-p'o* dans l'étranglement de la presqu'île du Kattiawar, entre Cambaye et le Rann de Katch.

La combinaison géographique est donc à rejeter. M. Smith y greffe une combinaison historique qui n'est pas plus heureuse. Hiuen-tsang, citant les annales du Mâlava, raconte que « soixante ans plus tôt le roi du pays s'appelait Çîlâditya ». Il fait de son caractère et de sa piété un éloge enthousiaste : « Avant de donner à boire à ses éléphants et à ses

chevaux, il avait soin de filtrer l'eau, de peur de faire périr les insectes aquatiques. » Traitant un peu plus loin du royaume de Valabhî (*Mémoires*, II, 163), il rappelle ce prince : « Les rois de l'époque présente sont de la race des Kṣatriyas; tous sont les neveux du roi Çilâditya du royaume de Mâlava. Maintenant le fils du roi Çilâditya du royaume de Kanyâkubja a un gendre nommé Dhruvapaṭu. . . » J'ai reproduit la traduction de Julien, qui a servi de base à toutes les recherches des indianistes. Depuis longtemps, on a reconnu dans le prétendu Dhruvapaṭu le roi de Valabhî Dhruvasena II, de qui nous avons une charte datée de 628 et une de 638 J. C.; et l'on a rétabli, au lieu de la lecture erronée *po-t'ou* en chinois et de la restitution sanscrite *paṭu*, la lecture *po-tch'a* et l'original sanscrit *bhaṭa*. Mais tout le reste du passage, faussé par une variante désastreuse, est à modifier. Hiuen-tsang n'avait aucune raison spéciale d'observer à propos du Valabhî que « les rois d'à présent sont des Kṣatriyas », en y ajoutant cette remarque ahurissante que « tous sont les neveux de Çilâditya du Mâlava ». Un caractère a suffi pour tout brouiller. Le mot que Julien traduit par « tous », en chinois 皆 *kiai*, est une fausse lecture de l'édition des Ming; tous les autres textes ont le caractère 昔 *si* « autrefois » dont la forme et la composition rappellent de très près le caractère *kiai* « tous ». Le mot *si* « autrefois » en tête du membre de phrase s'oppose au mot *kin* « maintenant » placé en tête du membre de phrase symétrique, et le sens, aussi clair que possible, est celui-ci : « À présent, le roi [de Valabhî] est un kṣatriya de naissance; *il est* le fils du frère de l'ancien Çilâditya, roi de Mâlava, et le gendre du fils du présent Çilâditya, roi de Kanyâkubja; son nom est Dhruvabhaṭa. » Or nous savons par de nombreuses inscriptions que le roi Dhruvabhaṭa ou Dhruvasena II de Valabhî était le fils du frère puîné (*anuja*) de Çilâditya. De ce Çilâditya, premier du nom, nous possédons trois chartes datées de 604 et 608; la dernière date établie pour son prédécesseur est 588; ainsi, vers 640, une cinquantaine d'années avaient pu s'écouler depuis son avènement. À son nom de Çilâditya, « Soleil de Vertu », il avait joint le titre de Dharmâditya, « Soleil de Piété », qui est en harmonie parfaite avec le portrait tracé par Hiuen-tsang. La tradition jaina a de son côté conservé le souvenir d'un Çilâditya, roi de Valabhî, qui aurait été converti par Dhaneçvara et serait devenu le restaurateur de la foi en 477 de l'ère Vikrama, soit 420 de J.-C. La date, conservée par un texte tardif, ne peut s'appliquer à un roi de Valabhî; mais il ne serait pas surprenant que les Jainas aient réclamé, même à bon droit, un prince qui veillait avec tant de charité sur la vie des animaux. En tout cas, le Çilâditya, roi de Mâlava, est à supprimer en tant que personnage distinct; il se

confond avec le Çilâditya I classé dans les rois de Valabhî. Je ne puis m'attarder ici à rassembler toutes les données qui nous permettraient de suivre les destinées du royaume de Mâlava, conquis par Çilâditya, qui l'annexe au Valabhî, envahi par Harṣa, perdu par Dhruvasena II, qui s'enfuit jusqu'à Broach. C'est assez d'avoir dissipé un fantôme encombrant.

Si j'ai tant insisté sur les critiques, je ne voudrais pas du moins qu'on pût se méprendre sur mon sentiment. Au moment où paraît un ouvrage d'ensemble qui sera pour un long temps le guide nécessaire du grand public et même des indianistes, j'ai tenu à rappeler et à démontrer par des exemples bien nets à quel point cet édifice de chronologie laborieusement construit est chancelant ou fragile. Mais il est infiniment heureux que quelqu'un se soit rencontré pour tenter l'œuvre, et surtout pour l'accomplir avec tant de conscience et d'application. La bibliographie discrètement semée au bas des pages ne laisse pas soupçonner au lecteur la somme énorme d'efforts qu'a réclamés la collection des matériaux éparpillés comme à plaisir et plus encore leur agencement dans un exposé continu. J'ajoute que M. Smith ne s'est pas cru obligé, pour mériter une réputation de savant sérieux, d'ignorer systématiquement les travaux français; il les apprécie avec faveur et les cite volontiers. C'est une pratique qui n'est pas encore assez répandue pour qu'on se dispense de le remarquer.

Sylvain LÉVI.

L'ÉGYPTE SOUS LES LAGIDES.

A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, 2 vol. in-8°. Paris, Ernest Leroux, 1903-1904.

PREMIER ARTICLE.

L'histoire particulière des grandes dynasties issues du démembrement de l'empire d'Alexandre, cultivée avec plus de zèle que de succès au xviie et au xviiie siècle, a de nos jours été longtemps négligée. La Macédoine attend encore son historien. Les Séleucides ont trouvé tout récemment le leur, mais moins profond que consciencieux, M. Bevan. Les Lagides ont été plus heureux. Après les brillantes et utiles esquisses de M. Mahaffy, qui, de son propre aveu, n'étaient que des construc-

tions provisoires, voici que M. Bouché-Leclercq consacre à cette dynastie un copieux et solide ouvrage, fruit d'un robuste labeur, mûri et comme éprouvé par un enseignement oral, et qui restera pendant de longues années, on n'en saurait douter, le *standard work* sur la matière. La partie la plus neuve et sans contredit la plus intéressante de ce savant travail sera le troisième volume, où seront exposées l'administration et la vie économique de l'Égypte sous la domination grecque; c'est là que M. Bouché-Leclercq pourra le plus largement profiter des abondants matériaux fournis par les découvertes papyrologiques. Sur ce terrain, déjà exploré par M. Lumbroso, mais avant les prodigieux accroissements de ces vingt dernières années, M. Bouché-Leclercq nous doit et nous donnera, je me l'assure, une « mise au point » impatiemment désirée par le grand public lettré et qui sera fort utile aux spécialistes eux-mêmes. Mais en attendant ce volume final, que bien des raisons commandent de ne pas précipiter, c'est déjà un plaisir de suivre un guide aussi expérimenté à travers les dédales de l'histoire politique proprement dite des Ptolémées.

Cette histoire n'est pas facile à débrouiller. Les documents en sont clairsemés et d'une valeur médiocre. Ni les mémoires de deux Ptolémées, ni les monographies consacrées à d'autres (par Ptolémée de Mégalopolis, Olympos, etc.), ni les histoires générales si détaillées d'Hiéronyme de Cardie, de Timée, de Duris, d'Agatharchide, de Posidonius, de Strabon, de Timagène, ni même l'inappréciable *Chronologie* de Charon de Naucratis ne nous sont parvenus. De Polybe nous n'avons qu'une rapide éclaircie entre deux tunnels percés de rares soupiraux. L'historien en est donc réduit le plus souvent aux compilateurs et aux abréviateurs tardifs, — les Diodore, les Justin, les Josèphe, les Dion, les Porphyre, etc., — avec leurs renseignements écourtés, confus, superficiels et souvent niais. Ajoutez les inscriptions, dont trois seulement — celles de Canope, d'Adulis et de Rosette — offrent une véritable valeur historique, et les monnaies, qui posent plus de problèmes qu'elles n'en aident à résoudre[1].

De ces matériaux si dispersés, si incomplets, parfois même si décourageants par leur imprécision et leurs contradictions, M. Bouché-Leclercq, à force de patience, de sagacité et surtout de bon sens, est parvenu néanmoins à tirer une histoire véritable. Il a su débarrasser son texte des discussions critiques, non pas supprimées, mais, comme il convient, reléguées en note et réduites à l'essentiel. S'il n'a pas toujours réussi ni même

[1] Le seul papyrus vraiment instructif pour l'histoire politique est le précieux fragment d'un récit des campagnes d'Évergète Ier (Petrie Papyri II, n° 45; complété III, p. 334).

cherché à colorer ses tableaux ou à faire vivre ses personnages, du moins a-t-il composé une narration claire et ferme, qui se suit, qui se lit, qui se relit même (je viens d'en faire l'expérience). Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt d'essayer de la condenser ici en quelques pages et d'en présenter comme un résumé à vol d'oiseau, qui aurait pu sans inconvénient former le dernier chapitre de cet excellent ouvrage[1].

I. De toutes les provinces de l'empire des Achéménides, l'Égypte est celle qui tomba le plus facilement au pouvoir d'Alexandre; elle fut également, si l'on excepte le littoral de l'Asie Mineure, celle où la domination gréco-macédonienne trouva le sol le mieux préparé. Les Perses, par suite d'une singulière méconnaissance du caractère national égyptien, s'étaient fait détester aux bords du Nil; les Grecs, au contraire, y étaient appréciés depuis trois siècles comme soldats, comme marchands et comme touristes. Incapable désormais de se gouverner elle-même, l'Égypte se donna à celui des deux prétendants étrangers qui comprenait le mieux son génie routinier et paraissait décidé à respecter le mieux ses traditions religieuses. Le Macédonien fut reçu en libérateur plutôt qu'en conquérant.

Il est difficile de savoir quelle place Alexandre destinait à l'Égypte dans l'organisation de la vaste monarchie qu'il ne fit qu'ébaucher; on peut présumer qu'il en aurait fait la clef de voûte de ses finances, et le soin qu'il prit de la doter d'une capitale nouvelle, située au bord de la mer, montre qu'il entendait la tirer en quelque sorte vers la Méditerranée. En tout cas il se rendit compte de la facilité et du danger qu'offrirait la création d'une souveraineté indépendante dans ce pays fortifié par la nature, doué d'un sol fécond et d'une population docile. C'est pourquoi, à la différence des autres satrapies, il y divisa le gouvernement entre plu-

[1] J'ai noté dans la *Revue des Études grecques* (t. XVII, p. 276) quelques erreurs de détail échappées à M. Bouché-Leclerq dans son premier volume; je ne reviendrai pas ici sur ces vétilles. En voici quelques autres que je relève, au passage, dans le tome II : — P. 13, note : dans l'article de Suidas sur Héraclide Lembos les mots *ὃς τὰς πρὸς Ἀντίοχον ἔθετο συνθήκας* se rapportent non à Héraclide, mais à Ptolémée, qui vient d'être nommé. — P. 95 : il n'est guère admissible que Strabon ait désigné par les mots *ἐκ τῆς Συρίας ἐπελθών* Ptolémée Alexandre, qui fut appelé non de Syrie, mais de Chypre. — P. 107 : le surnom *Ἄκαιρος* (attesté par les mss.) signifie non le Malchanceux, mais l'Inopportun, ou, comme on dit dans l'argot parisien, le « moins cinq ». — P. 197 : le port Eunostos ne signifie pas « Bon-Retour »; il doit son nom à Eunostos, roi de Soli, l'un des gendres de Ptolémée Ier. — P. 227, note 3 : « épouse » est sans doute pour « époux ». — P. 356 : ce n'étaient pas des « Galates », mais des Gaulois prêtés par César ou Gabinius qui formaient la garde de Cléopâtre.

sieurs titulaires, séparant rigoureusement les pouvoirs militaires des attributions financières et judiciaires. Le surintendant Cléomène de Naucratis, qui administra ou pressura l'Égypte pendant dix ans, se fit détester par sa dureté, mais ne songea pas à se tailler une principauté autonome.

Après la mort du conquérant (323), les héritiers de la « pensée impériale » auraient voulu maintenir en Égypte ce régime spécial. On y envoya bien un satrape, Ptolémée fils de Lagos, un des meilleurs lieutenants d'Alexandre; mais le régent Perdiccas voulut, à côté de lui, laisser en fonction Cléomène pour le surveiller et lui faire échec. L'habile et énergique Ptolémée ne l'entendait pas ainsi; il ne tarda pas à se débarrasser de ce collègue gênant et concentra entre ses mains tous les pouvoirs. En très peu de temps il prit racine dans son gouvernement; il sut se faire aimer et craindre de ses administrés, et, par un coup de maître, la mainmise sur la dépouille d'Alexandre, s'entourer aux yeux des populations et des Macédoniens d'une sorte de prestige religieux. Quand Perdiccas voulut mettre à la raison ce préfet insubordonné, il était déjà trop tard : vaincu sans combat, le régent trouva la mort sur la frontière de l'Égypte (321). Ptolémée, consolidé dans son pouvoir, continua à gouverner l'Égypte comme satrape au nom des héritiers nominaux d'Alexandre : Philippe III jusqu'en 317, Alexandre IV jusqu'en 311. Après l'extinction de la famille royale, il gouverna par intérim pendant quelques années; puis, en 305, suivant l'exemple d'Antigone, il se proclama roi : la dynastie des Lagides était fondée.

Le premier Ptolémée, à qui la reconnaissance des Rhodiens, qu'il secourut contre Démétrius, « le preneur de villes », valut le surnom de *Soter*, « le Sauveur », n'était ni un héros, ni un grand caractère, ni même, semble-t-il, un capitaine de premier ordre; mais il fut, dans toute la force du terme, un fondateur d'empire. Dans les temps affreusement troublés où il vécut, — trente ans de guerres et de révolutions incessantes, — il sut choisir du premier coup d'œil un but accessible, discerner les moyens propres à l'atteindre, et, pendant tout son règne, conformer sa conduite à ce programme, sans se laisser ni décourager par les échecs ni griser par les succès. Seul de tous les grands *diadoques*, il n'aspira jamais à la domination universelle, alors que, en 321 par exemple, il n'aurait eu qu'à tendre la main pour recueillir le sceptre impérial sous le nom de régence. Il avait compris que seul un Alexandre eût été capable de réaliser ce rêve : le monde civilisé tout entier régi par une volonté unique. Son ambition sensée se bornait à créer pour lui et sa postérité un paisible et opulent royaume dont l'Égypte serait le noyau, mais

l'Égypte protégée contre toute agression extérieure par de solides boulevards à l'Ouest, au Nord, au Nord-Est, l'Égypte dominant la Méditerranée orientale par sa marine de guerre et celle de ses alliés, l'Égypte assurant le recrutement de son armée de terre par un contact intime avec ces grands marchés de soldats qui s'appelaient le Péloponnèse, l'Étolie, la Thrace, la Crète, etc., et dont il importait, par conséquent, de défendre la « liberté » contre les entreprises des monarchies rivales.

Ce programme explique toute la politique de Ptolémée Ier, les allures souvent tortueuses de sa diplomatie. C'est pour assurer l'indépendance de l'Égypte contre toute tentative d'absorption dans l'« Empire » que nous le voyons tenir tête à Perdiccas d'abord, combattre Polyperchon et Eumène, se poser en protecteur des Grecs et des Rhodiens, se liguer pendant quinze ans avec Cassandre, Lysimaque et Séleucus contre l'ambition dévorante d'Antigone; puis, après la chute définitive de celui-ci (301), s'efforcer, par tout un système d'alliances matrimoniales, d'assurances et de contre-assurances, de tenir la balance égale entre tous les potentats d'Europe et d'Asie et de finir en paix, « l'ami de tout le monde ». C'est pour consolider la situation territoriale et maritime de l'Égypte que nous le voyons, profitant habilement des circonstances, mettre la main dès 322 sur la Cyrénaïque, livrée à l'anarchie et aux déprédations d'un Thibron, en 320 sur la Syrie méridionale, en 313 sur l'île de Chypre, un peu plus tard (vers 308) établir son protectorat sur les Cyclades et occuper une série de fortes positions disséminées en Grèce (Sicyone, Corinthe) ou sur la côte orientale de l'Archipel (Caunos, Cos), points d'appui pour ses escadres et places d'armes pour ses recruteurs. Ses conquêtes, il est vrai, ne furent pas toutes durables; il en est qu'il fallut recommencer plusieurs fois, d'autres qu'il fallut sacrifier définitivement. La Cyrénaïque, soulevée par Ophellas (312), reprise par Magas beau-fils de Ptolémée (308), fut érigée en une sorte de vice-royauté au profit de celui-ci. Chypre, perdue après le désastre naval de Salamine (306), ne fut reconquise qu'en 295 sur la vaillante femme du Poliorcète. Les possessions de la Grèce continentale ont été abandonnées d'assez bonne heure.

De tous ces prolongements extérieurs de l'Égypte le plus important et le plus disputé fut la Syrie méridionale, ou, comme on disait alors fort improprement, la « Cœlé-Syrie », comprenant la Phénicie, la Palestine et leurs arrière-pays. Tous les maîtres indépendants de l'Egypte, depuis Ramsès jusqu'à Mehemet-Ali, ont convoité la possession de cette province comme un complément indispensable à leur sécurité et à leur marine, l'Égypte n'ayant par elle-même ni les ports, ni les équipages, ni

surtout les bois nécessaires à l'entretien d'une flotte de guerre. Ptolémée, secrètement encouragé par le régent Antipater, s'était, dès 320, mis en possession de la Cœlé-Syrie, arrachée à son satrape légitime Laomédon. La victoire de Gaza (312) parut l'y consolider définitivement. Néanmoins dès l'année suivante, à la paix boiteuse de 311, il fallait abandonner à Antigone cette précieuse acquisition. Quand la guerre se ralluma entre les grands *diadoques*, Ptolémée, après avoir repoussé victorieusement une agression d'Antigone contre la frontière d'Égypte, fit irruption en Syrie; mais sur le bruit mensonger d'une grande victoire d'Antigone en Asie Mineure, il évacua précipitamment sa conquête, et l'année suivante (301) aucun contingent égyptien ne figura à la journée décisive d'Ipsos. Cette abstention trop prudente fut la grande faute, la faute irréparable du règne. N'ayant pas été au danger, Ptolémée ne fut pas admis au partage du butin : la Cœlé-Syrie, malgré ses réclamations, resta provisoirement à Démétrius Poliorcète, pour passer ensuite, lambeaux par lambeaux, aux mains de Séleucus Nicator. Comme elle représentait pour la nouvelle monarchie des Séleucides, ayant son centre de gravité sur l'Oronte, une possession aussi vitale que pour l'Égypte, elle resta pendant deux siècles une pomme de discorde entre les deux empires limitrophes. Suivant les vicissitudes de la force et de la chance, elle appartiendra tantôt à l'un, tantôt à l'autre; mais l'Égypte, par la faute initiale de Ptolémée Soter, s'était privée de l'avantage précieux de pouvoir invoquer sur ce territoire un titre légal, résultant d'un partage authentique.

De même qu'il avait légué à ses successeurs le programme de leur politique étrangère, Ptolémée, fils de Lagos, jeta aussi les bases de l'organisation intérieure de l'Égypte et traça la voie où devait s'engager sa civilisation. Le système d'administration patriarcale, hérité des anciens pharaons, mais perfectionné par une bureaucratie savante, le solide régime fiscal et monétaire, l'armée de mercenaires, où l'élément macédonien devait conserver la prépondérance, la colonisation des villes nouvelles et des districts arrachés au désert, le développement du commerce et de la richesse d'Alexandrie en même temps que la fondation des glorieux établissements (musée, bibliothèque, etc.) qui devaient en faire le foyer intellectuel du monde hellénistique, tout cela est l'œuvre ou du moins l'ébauche de Ptolémée Soter. Par-dessus tout il trouva, avec un tact exquis, le *modus vivendi* qui convenait avec le clergé indigène; sans abdiquer devant lui ni la dignité ni les intérêts du trône, il sut, en flattant son amour-propre, l'inféoder étroitement à la dynastie, en faire le garant envers elle des sentiments du peuple entier. Et l'introduction du culte de Sarapis, servant de trait d'union entre la religion hellénique

et celle des Égyptiens, assura davantage encore la concorde des deux nationalités, en attendant leur fusion graduelle.

II. Le royaume fondé par Ptolémée Soter se maintint, pendant quatre-vingts ans (285-204), au plus haut degré de puissance et d'éclat. Cette prospérité fut moins due au mérite personnel des trois rois qui se succédèrent sur le trône et dont un seul, Ptolémée III Évergète, paraît avoir eu des talents supérieurs, qu'à la solidité des institutions initiales, aux ressources inépuisables du pays et aux circonstances générales de la politique. Ni la Macédoine, profondément ébranlée par l'invasion gauloise et par de rapides changements de dynastie, ni les Séleucides, absorbés par des discordes de famille, occupés à l'Est par les Parthes, à l'Ouest par les jeunes puissances qui surgissaient comme des champignons dans l'Asie Mineure, ne purent de longtemps inquiéter sérieusement l'Égypte soit chez elle, soit dans les intérêts qu'elle avait à défendre dans l'Archipel; non seulement, pendant cette période, elle garda ses positions, mais elle les fortifia et les étendit sur plusieurs points.

Ptolémée II Philadelphe, quoique le plus jeune des fils de Soter, avait été choisi comme successeur par son père, qui abdiqua même de son vivant en sa faveur (285). Délicat de santé, cultivé d'esprit, voluptueux et fastueux, le second Ptolémée ne montra d'énergie réelle que pendant la courte période (277?-270) où il fut marié à sa sœur Arsinoé : premier exemple de ces unions incestueuses que la coutume égyptienne autorisait, que la religion et l'intérêt dynastique recommandaient peut-être, mais qui n'en ont pas moins dû contribuer, à la longue, à l'énervement de la race royale, en même temps qu'elles créaient aux « reines sœurs » une place exagérée et bientôt prépondérante dans l'État.

Ptolémée Philadelphe consolida sa domination sur la mer Rouge et ramena dans le devoir la Cyrénaïque révoltée. Après la mort de Magas, il s'assura la conservation de cette province en mariant, malgré la disproportion des âges, la fille et héritière de Magas, Bérénice, au prince royal d'Égypte, le futur Ptolémée Évergète : union politique qui rappelle la mainmise des Valois sur la Bretagne et à laquelle ne manque même pas, pour compléter le parallèle, l'intermède d'un chevalier errant, à la façon de Maximilien, Démétrius le Beau, fils puîné du Poliorcète.

La primauté de l'Egypte dans l'Archipel, où elle entretenait alors une flotte de 400 galères, fut fortifiée par l'organisation de la confédération des Cyclades; Lesbos, Samos, Milet, Éphèse, la Carie, la Lycie, la Pamphylie, la Cilicie passèrent sous le protectorat égyptien. Toutefois la molle intervention de Ptolémée dans la « guerre de Chrémonide » et sa

défaite navale par Antigone Gonatas dans les eaux de Cos affaiblirent vers la fin du règne son influence en Grèce et dans les îles; la côte d'Asie Mineure, sauf la Carie, fut aussi perdue au profit des Séleucides. Quant à la « question de la Cœlé-Syrie », elle fit l'objet principal de deux guerres entre Ptolémée II et les deux premiers Antiochus, dont le détail est extrêmement obscur. Il est certain que pendant une notable partie du règne, la Phénicie et probablement la Palestine furent au pouvoir des Égyptiens; mais, par le traité de paix final, la Cœlé-Syrie forma la dot de Bérénice, fille de Ptolémée Philadelphe, qu'Antiochus II s'engageait à épouser en répudiant sa « femme sœur » Laodice.

Malgré ces échecs, le règne de Ptolémée Philadelphe marque probablement l'apogée, sinon de la puissance territoriale de l'Égypte ptolémaïque, du moins de son prestige et de sa prospérité financière. Le canal du Nil à la mer Rouge achevé, la route commerciale créée à travers le désert, entre le port de Bérénice et le Nil, faisaient affluer à Alexandrie les produits de l'Arabie et de l'Inde. Le Fayoum, sauvé des eaux, se peuplait de colonies grecques. Le trésor royal y trouvait son profit; il le trouvait aussi dans une savante réglementation du système des impôts, dont le document original nous est parvenu; la fiscalité royale n'épargnait même pas les biens d'église, frappés désormais d'un prélèvement annuel du sixième, soi-disant affecté au culte de la « déesse Arsinoé Philadelphe ». Le roi laissa un trésor bien rempli, — Appien donne le chiffre énorme et suspect de 740,000 talents, — et cependant il y avait abondamment puisé pour satisfaire son goût de la bâtisse et les caprices de ses maîtresses, enrichir la bibliothèque, organiser une collection zoologique, attirer et fixer au musée les savants et les poètes les plus renommés de la Grèce. Il est vrai que ses libéralités se payaient en louanges; la 17e idylle de Théocrite fait pâlir les panégyriques de Pline et de Boileau.

Le règne de Ptolémée III Évergète (247-221) fut inauguré par une grande guerre née du pacte immoral par lequel Philadelphe avait mis fin à sa querelle avec Antiochus Théos. Après une brève union avec l'Égyptienne, Antiochus s'était laissé ressaisir par ses premières amours et mourut, peut-être empoisonné, dans les bras de sa Laodice. Aussitôt Bérénice et son enfant encore au berceau sont tués[1] par ordre de la

[1] M. Mahaffy doute maintenant que Bérénice ait été immédiatement mise à mort; elle aurait survécu aux premiers triomphes d'Évergète. En effet, dans son message, il paraît parler d'elle (ἡ ἀδελφή) comme vivante encore. Mais peut-être, comme le veut Polyen (VIII, 50), n'était-ce là qu'une feinte destinée à en imposer aux populations et à légitimer la conquête.

« reine sœur »; le fils de Laodice, Séleucus II (Callinicus), est proclamé roi. Contre ce prince ou plutôt contre sa terrible mère, Ptolémée Évergète entreprend une guerre de vengeance et de conquête dont le détail nous échappe presque complètement. Un bref sommaire de Justin, l'inscription pompeuse d'Adulis, aujourd'hui perdue, mais copiée au VI[e] siècle par un marchand byzantin, un lambeau de papyrus où MM. Mahaffy et Smyly viennent de reconnaître un fragment du message officiel du roi victorieux communiqué aux autorités locales, — voilà tout ce qui nous reste pour reconstituer à grands traits cette prodigieuse équipée. Il paraît certain que pendant que l'armée de terre égyptienne occupait la Cœlé-Syrie, la flotte, partie de Chypre sous le commandement personnel du roi, conquérait la Cilicie, dont le satrape Aribaze fut tué par les montagnards du Taurus, capturait à Soli un trésor de 1,500 talents destiné à Laodice, puis occupait la Syrie du Nord, où Séleucie de l'Oronte et Antioche ouvrirent leurs portes. Les satrapies supérieures (en tant qu'elles n'étaient pas au pouvoir des Parthes ou des Bactriens) envoyèrent, ce semble, leur soumission et reçurent un vice-roi égyptien; une escadre s'empara des possessions séleucides de la côte thrace et de l'Hellespont; seules les villes d'Asie Mineure, qu'Antiochus Théos avait su gagner par des chartes libérales, restèrent fidèles à la cause de Séleucus.

Ces conquêtes étaient trop rapides et trop étendues pour être durables. On a même quelque peine à croire que Ptolémée y ait vu autre chose qu'une prise de gages. En tout cas, dès qu'une insurrection locale l'eut rappelé aux bords du Nil, chargé du butin de l'Asie, Séleucus, appuyé sur la Macédoine et sur les petites dynasties d'Asie Mineure, devenues ses alliées, rentrait en campagne. La flotte égyptienne était battue à Andros par le vieil Antigone; la Syrie du Nord, les provinces de la Haute Asie retournaient à leur maître légitime. Mais là s'arrêtèrent les succès de Séleucus Callinicus; son effort se brisa contre la Cœlé-Syrie, et l'insurrection de son frère Antiochus Hiérax, qui menaçait de lui enlever l'Asie Mineure, l'obligea de traiter. La paix ou plutôt la trêve de 240 laissait à Ptolémée, avec la Cœlé-Syrie et Séleucie de l'Oronte, — javelot planté en plein cœur de la monarchie séleucide, — les conquêtes de la Thrace et de l'Hellespont, Lesbos, Éphèse, Lébédos, la Carie, la Lycie et plusieurs places de Cilicie.

Rien ne prouve mieux la solidité de la machine créée par les premiers Ptolémées que la résistance victorieuse qu'elle opposa aux assauts du dehors et du dedans sous le quatrième roi de la dynastie, Ptolémée IV Philopator (221-204), un des plus mauvais de cette longue lignée. À peine cet « esthète couronné » était-il monté sur le trône et se fut-il

débarrassé par le meurtre de parents suspects, par un suicide forcé d'un hôte gênant, le grand Spartiate Cléomène, qu'il eut à faire face à l'attaque du jeune et brillant roi de Syrie, Antiochus le Grand. Résolu de reconstituer l'unité et l'intégrité de son immense empire, c'était par la Cœlé-Syrie qu'Antiochus voulait commencer l'œuvre de restauration. Ses premiers succès le mirent en possession de la province convoitée; mais l'astuce des ministres égyptiens l'arrêta par des négociations dilatoires et leur donna le temps de mettre sur pied une formidable armée où, pour la première fois, à côté de mercenaires étrangers, on vit figurer 20,000 soldats indigènes équipés à la macédonienne. À la tête de cette armée, Ptolémée gagna la bataille de Raphia (217), qui anéantit d'un seul coup le fruit de trois campagnes victorieuses du Séleucide. La Cœlé-Syrie redevint égyptienne pour vingt-cinq ans; mais le « Calais ptolémaïque », Séleucie de l'Oronte, reconquis par Antiochus au début des hostilités, ne fut pas rendu.

Délivré de ce danger extérieur, Ptolémée Philopator eut bientôt à combattre un ennemi du dedans. La bonne contenance de la « phalange » égyptienne à Raphia avait donné aux indigènes conscience de leur force; sous des prétextes que nous ignorons ils se soulevèrent à la fois dans le Delta et dans la Haute Égypte. La guerre traînante et sanglante qui en résulta durait encore quand la mort prématurée de Philopator (204?), en laissant la couronne à un enfant et le pouvoir à des tuteurs incapables, vint ouvrir pour l'Egypte la période du démembrement. Malgré la perte de Séleucie, on ne peut pas dire qu'elle ait commencé dès ce règne : dans l'Archipel, par exemple, nous voyons Philopator « protéger » la Crète et entreprendre de fortifier Gortyne, et un papyrus récemment publié[1] nous montre, encore en 201, l'Égypte percevant les tributs de la Lycie, de la Thrace et de Lesbos.

Théodore REINACH.

(*La fin à un prochain cahier.*)

UN DOCUMENT RETROUVÉ.

I. On sait que le registre d'Innocent III, qui contenait les lettres de la dix-huitième et de la dix-neuvième année du pontificat, ne nous est pas parvenu. Nous n'en connaissons que quelques lettres et les rubriques découvertes par le P. Theiner et publiées au tome premier de ses *Vetera*

[1] I *Tebtunis*, n° 8.

Monumenta Slavorum meridionalium historiam illustrantia (Rome, 1863). À la page 63 de cette dernière publication, se trouvent, d'après le fol. 72 du registre perdu, les indications suivantes relatives au 4e concile de Latran, qui s'ouvrit le 1er novembre 1215 :

Incipit quaternus decimus et undecimus et continent capitula infrascripta.

Sermo de Trinitate in concilio seu sancta universali synodo Rome in ecclesia S. Salvatoris celebrata, in quo sermone fuit reprobatus libellus sive tractatus abbatis Joachim contra magistrum P. Lombardum.

Sequuntur multe ordinationes per diversa capitula facte et ordinate in dicto concilio; quod concilium fuit factum et celebratum ubi supra, anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo xv, die. . . mensis novembris. Et sunt in summa LXVIII capitula.

Item sunt ibi nomina cardinalium, patriarcharum, archiepiscoporum et episcoporum, qui interfuerunt in dicto concilio.

On peut conclure de là que le registreur pontifical avait inséré, dans son recueil, des pièces officielles extraites du protocole du concile et des documents annexes. Le copiste qui a reproduit les rubriques du registre mentionne : 1° un sermon sur la Trinité prononcé à Saint-Jean-de-Latran et où le pape aurait condamné le livre de l'abbé Joachim de Floris contre Pierre Lombard; 2° les canons du concile; 3° une liste des évêques y ayant assisté. Mais il y a dans ce résumé peut-être une erreur et sûrement une omission.

Le sermon sur la Trinité et sur le livre de l'abbé Joachim ne nous est pas parvenu. Les recueils de sermons d'Innocent III ne contiennent que deux sermons prononcés par lui au concile de Latran [1]. Le premier en date et le plus célèbre est celui qui commence par « Desiderio desideravi » [2]; mais il n'y est nullement question, pas plus que dans l'autre, de la Trinité ni de Joachim. On peut se demander si le copiste des rubriques n'aurait pas confondu avec le premier décret du concile, où il s'agit en effet du dogme de la Trinité et de l'abbé de Floris. Mais comme le chroniqueur Richard de San Germano affirme que le pape a prononcé sur ce sujet un discours dont la substance fit ensuite la matière d'un canon de l'assemblée, notre opinion n'est que conjecturale.

Les « multe ordinationes » (au nombre de 68, d'après le texte de Theiner [3]) sont les canons du concile, dont un certain nombre de manuscrits nous ont conservé le texte.

Quant aux « nomina cardinalium etc. », il s'agit certainement là d'une

[1] Migne, *Patrol. Lat.*, t. 217, col. 673 et 679.

[2] Il est inséré dans la chronique de Richard de San Germano (édition du professeur Gaudenzi, pages 90-93).

[3] Presque tous les manuscrits donnent 71 canons, Richard de San Germano, 70 (édition Gaudenzi, p. 94).

énumération détaillée des évêchés représentés au concile. Mais ce que l'abréviateur édité par Theiner a passé sous silence, c'est que dans le protocole du concile se trouvait aussi une pièce beaucoup plus courte donnant l'indication du nombre des patriarches et archevêques, des évêques, des abbés et prieurs, et mentionnant les délégués des principaux souverains. C'est cette *liste brève* qui commence par les mots : « Anno ab incarnatione Verbi MCCXV celebrata est sancta synodus universalis Rome in ecclesia Salvatoris etc. » et se termine par « aliorumque locorum ingens affuit multitudo ». Elle a été bien des fois publiée, puisque les chroniqueurs de tous les pays qui ont parlé du concile de Latran se sont généralement contentés de la donner *in extenso*, en fragment ou en résumé. Ed. Winkelmann a très clairement établi ce point et dressé la liste (encore incomplète) des ouvrages historiques où elle figure[1]. Dans quelques manuscrits, cette liste brève accompagne le texte des canons de 1215[2] : ailleurs elle se trouve isolée[3].

Les quelques renseignements qu'elle donne sont précieux; mais ce qui était fort regrettable, c'était la perte de la *liste détaillée*. Une énumération faisant connaître tout au moins les évêchés représentés au concile, sinon les noms des évêques, devait présenter un intérêt historique multiple, sur lequel il est inutile d'insister. Or nous avions vainement cherché ce document dans les recueils conciliaires (il est resté inconnu de Labbe, de Mansi et d'Héfélé) et dans d'autres catégories d'imprimés. M. Holder-Egger, l'éminent éditeur de tant de textes historiques, nous écrivait tout récemment que cette liste, signalée par Winkelmann d'après les rubriques de Theiner, était considérée comme perdue; que, si elle avait été publiée quelque part, il en aurait eu certainement connaissance, et qu'il serait fort à désirer qu'on pût la retrouver. Faute de ce document, en effet, les savants qui ont composé des monographies sur les grands personnages d'Église contemporains d'Innocent III et du 4e concile de Latran ont regretté l'impossibilité où ils se trouvaient d'affirmer, par une preuve *directe*, la présence de tel archevêque ou de tel évêque[4] à

[1] Ed. Winkelmann, *Philippe von Schwaben und Otto IV von Braunschweig*, t. II (1878), p. 513, Erläuterung XIV (Vom Protokolle des Lateran-Koncils 1215).

[2] Par exemple, dans le latin 12249 de la Bibliothèque nationale de Paris (fol. 108 v°) et le C 148 de la Bibliothèque cantonale de Zurich (f° 46).

[3] Par exemple, dans le manuscrit 168 de la Bibliothèque de Carpentras (fol. 18), où M. Labande, le très distingué et très savant conservateur du Musée Calvet d'Avignon, a bien voulu la copier pour nous, elle vient à la suite des canons du troisième concile de Latran, de 1179.

[4] Par exemple, Böhmer et Will, dans les *Regesten zur Geschichte der Mainzer Erzbischöfe* (1886), n° 257, sur la ques-

cette assemblée solennelle où tant de questions vitales pour l'Europe du moyen âge ont été agitées, sinon résolues.

D'autre part, les manuscrits contenant le texte des canons du concile et les pièces annexes, du moins ceux dont nous avons pu prendre directement connaissance, ne possèdent pas cette liste. Elle ne se trouve ni dans le n° 420 du fonds grec de la Bibliothèque nationale, qui a fourni à Labbe et à Mansi leur texte bilingue, ni dans le beau manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, latin 12249 (du XIIIe siècle) où les canons sont accompagnés d'une table des rubriques (f° 107), de la *liste brève* (f° 108), de la lettre sur le secours à la Terre-Sainte « Ad liberandam terram » (f° 125), du sermon d'Innocent III prononcé au concile (f° 127), de la sentence rendue dans l'affaire d'Albigeois (f° 129). Le manuscrit 1232 de la Bibliothèque de Rouen n'offre que le texte des canons. Ceux de Rome, fonds du Vatican 2692 et 3555, signalés par Hardouin dans une note du tome XIII des *Concilia* de Labbe (p. 926, note 1), ne semblent pas contenir autre chose, d'après l'auteur même de la note[1].

Il s'en faut, certes, que notre exploration des manuscrits ait été complète, et nous nous garderons d'une affirmation absolue. Mais si l'on s'explique très bien que la *liste brève* ait été répandue et copiée à profusion, on comprend aussi qu'il n'en ait pas été de même de la liste détaillée des évêchés, vu la longueur relative du document et surtout la difficulté de transcrire des noms de diocèses appartenant à tous les pays de l'Europe et dont beaucoup étaient mal connus et difficilement lisibles.

Pendant une très courte villégiature à Zurich, en juillet dernier, le hasard nous a fait mettre la main sur un manuscrit qui contient cette liste qu'on croyait perdue. Il appartient à la Bibliothèque cantonale, où il est conservé sous la cote C 148. Ce manuscrit in-4°, d'une fine écriture qui semble appartenir à la première moitié du XIIIe siècle, renferme les ouvrages suivants : fol. 1 à 22, une *Summa matrimonii;* fol. 22 à 24, un *Poème sur Vénus;* fol. 25 à 48, les *Decreta Concilii Lateranensis a. 1215 celebrati* et pièces annexes. Ces pièces sont les suivantes : fol. 43, lettre d'Innocent III sur la Terre-Sainte « Ad liberandam terram »; fol. 46 r°, la liste brève; fol. 46 à 48, la liste détaillée; fol. 48 v°, la

tion de savoir si l'archevêque Sigfrid II a assisté au concile de Latran : « *Wenn sich auch nirgends eine Nachricht über die Theilnahme Sigfrid's an demselben findet*, so steht dieselbe doch ausser Zweifel durch die in der folgenden Nummer mitgetheilte Nachricht welche die Anwesenheit des Erzbischofs in Rom bezeugt, etc. »

[1] Nous n'avons pu encore être renseignés sur le 448 du fonds de la reine Christine, où les canons du concile sont insérés.

lettre bien connue d'Innocent III au soudan d'Égypte Saphadin (Mâlik al-Muazzam), du 26 avril 1213 [1], mais plus complète que dans le texte des registres d'Innocent vulgarisé par Migne [2].

La liste détaillée dont nous donnons ci-dessous la transcription, avec la traduction des noms latins d'évêchés en noms géographiques modernes, est disposée sur trois colonnes dans chaque folio. Elle est méthodique, en ce sens que les évêchés y figurent dans un certain ordre topographique, sauf pour les églises immédiatement dépendantes du siège de Saint-Pierre, considéré comme métropole, et que les noms d'archevêchés y sont suivis régulièrement des noms des évêchés suffragants [3]. Plusieurs de ces noms d'évêchés ont été altérés par le copiste au point d'être méconnaissables : nous avons rectifié les erreurs par trop évidentes, mais laissé pour les noms qu'on peut encore reconnaître (et c'est l'immense majorité) l'orthographe du texte.

Les listes brèves donnent, en général, un chiffre de 412 [4] évêques et de 71 patriarches, primats et archevêques. Ce dernier chiffre correspond exactement à celui de notre liste détaillée; mais il est possible que le copiste du ms. C 148 ait omis quelques noms, car, si l'on ne tient pas compte de deux répétitions qu'il semble avoir commises [5], le total des évêchés qu'il indique est de 401.

F° 46 verso : Nomina cardinalium, patriarcharum, archiepiscoporum, episcoporum [6] qui interfuerunt universali concilio Innocentii pape.

I. Innocentius catolice ecclesie episcopus. Tusculanus, Palestrinus, Hostiensis, Portuensis, Albanensis, episcopi. Cintius item Sancti Laurentii in Lucina, Cintius item Sanctorum Johannis et Pauli, Leo item Sancte Crucis et Jherusalem, Petrus item Sancte Pudentiane, Guala item Sancti Martini, Johannes item Sancte Praxedes, presbiteri. Stephanus basilice XII apostolorum, Robertus Sancti Stephani in Celio Monte, Guido Sancti Nicolai in carcere Tulliano, Octavianus Sanctorum Sergii et Bachi, Gregorius Sancti Theodori, Johannes Sanctorum Cosme et Damiani, Petrus Sancte Marie in Aquiro, Berterannus Sancti Gregorii (*sic* pour Georgii) in Velum.

II. A. u. R. Tiburtinus, Anagninus, Signinus, Ferentinus, Verulanus, Teracensis, Fundanus, Sutrinus, Nepesinus, Civitatiscastellanus, Ortanus, Narniensis, Ameliensis, Balneoregensis, Urbevetanus, Tudertinus, Perusinus, Ciusinus, Castel-

[1] Röhricht, *Regesta regni Hierosolymitani*, n° 864.

[2] *Patrologie latine*, t. 216, col. 851-832.

[3] Sauf quelques exceptions peu nombreuses que nous signalons en note.

[4] Celle du C 148 de Zurich porte CCCCXV; l'Annaliste de Ceccano (M. G. *Script.* XIX, 300), donne 412, mais Richard de San Germano, témoin oculaire, dit « environ 400 », ce qui concorde avec notre manuscrit. Sur le chiffre de 71 nous n'avons pas constaté de divergences.

[5] Relativement aux évêchés de Liège et de Nicastro. Voir cependant plus bas, p. 567, note 2.

[6] Le mot *abbatum* a été effacé.

IMPRIMERIE NATIONALE.

lanus. Aretinus, Fesulanus, Florentinus, Castrensis, Susanus, Vulterranus, Pistoriensis, Lucensis, Lunensis, Ferrariensis, Placentinus electus, Papiensis, Aniciensis, Ovetensis, Burgensis, Legionensis, Marsicanus, Valvensis, Pennensis, Theatinus, Troianus, Melfiensis, Rapollanus, Ravellensis, Bissianus, De Livonia, De Hestia.

III. Patriarcha Constantinopolitanus. Archiepiscopus Aradiensis, idem Archiepiscopus Thessalonicensis. Archiepiscopus Patracensis, Mothonensis, Coronensis, — *f° 47 recto:* Amiclensis. Archiepiscopus Neopatrensis. Archiepiscopus Corinthiensis, Argolicensis episcopus. Archiepiscopus Thebanus, Castoriensis episcopus. Archiepiscopus Methelinus. Archiepiscopus Atheniensis, Abelonensis, Nigripontensis, De provincia Larissensi Cardicensis episcopus, Anteradensis episcopus, vicarius patriarche Antiocensis. Patriarcha seu primas Marronitarum. Patriarcha Jerosolymitanus. Archiepiscopus Tirensis, Sebastensis episcopus, Bethelemitanus episcopus.

IV. Archiepiscopus Salzburgensis, Gurcensis, Brixensis, Pactaviensis electus. Archiepiscopus Maguntinus, Curiensis, Constantiensis, Pragensis, Herbipolensis, Ulmocensis, Babenbergensis, Leodiensis, Mindensis, Lubicensis, Huerinensis. Archiepiscopus Treverensis, Virdunensis. Episcopus quondam Tullensis. Archiepiscopus Magdeburgensis, Havelburgensis, Brandenburgensis, De Datia episcopus.

V. Archiepiscopus Lugdunensis, Lingonensis, Matisconensis. Archiepiscopus Senonensis, Carnotensis, Aurelianensis, Autissiodorensis, Trecensis. Archiepiscopus Remensis, Belvacensis, Cameracensis, Atrebatensis, Tornacensis, Morinensis, Ambianensis, Laudunensis. Archiepiscopus Rotomagensis, Baiocensis, Lexoviensis, Ebroycensis, Sagiensis. Archiepiscopus Turonensis, Nannetensis, Briocensis, Trecorensis, Leonensis. Archiepiscopus Bituricensis, Claromontensis, Lemovicensis, Caturcensis, Rutenensis, Albiensis. Archiepiscopus Burdegalensis, Pictaviensis, Petragoricensis, Agennensis. Archiepiscopus Auxitanus, Baionensis, Aquensis, Basatensis, Lascurtensis, Ellorensis, Coseranus.

VI. Archiepiscopus Cantuariensis, Roffensis, Elicensis electus, Lincolniensis, Conventrensis, Exoniensis, Cicestrensis, Norwincensis electus, Landavensis, Menevensis. Archiepiscopus Eboracensis, Episcopus Sancti Andree, Glasguensis, Moraviensis, Catinensis.

VII. Archiepiscopus Armachanensis, Midensis, Ratbotanus, Cluvonensis, — *f° 47 verso :* Dunensis. Archiepiscopus Dublinensis, Dariensis, Fernensis. Archiepiscopus Cassellensis, Rossensis, Limeriacensis, Waltefordensis, Imliacensis. Archiepiscopus Tuemensis, Enachadensis, Achiadensis, Aladensis.

VIII. Archiepiscopus Toletanus, Concennensis, Segobiensis, Oxomensis, Secobriensis. Archiepiscopus Compostellanus, Salamantinus, Egitaniensis, Ulixbonensis, Civitatensis, Abulensis. Archiepiscopus Tarraconensis, Gerundensis, Barchinonensis, Vicensis, Urgellensis, Calaguritanus. Archiepiscopus Bracaricensis, Astoricensis, Mindoniensis, Auriensis, Colinbriensis, Portugalensis.

IX. Archiepiscopus Narbonensis, Bitterrensis, Agathensis, Lodovensis, Magalonensis, Nemausensis, Carcassensis, Tolosanus, Elnensis. Archiepiscopus Ebredunensis, Niciensis, Antipolitanus, Vinciensis. Archiepiscopus Aquensis, Forojuliensis, Vapicensis, Gestericensis, Archiepiscopus Arelatensis, Masseliensis, Tricastinus, Aurasicensis, Avinionensis, Carpentatensis. Bisantinus archiepiscopus, Basiliensis electus, Lausannensis, Bellicensis. Archiepiscopus Tarantasiensis, Augustensis, Sedunensis, Valentinus, Maurianensis, Diensis, Vivariensis.

X. Gnesnensis archiepiscopus, Cracoviensis, Yratislaviensis, Cujaviensis, Lupusensis.

XI. Archiepiscopus Strigoniensis, Agriensis, Geuriensis, Wespermiensis, Waticensis. Archiepiscopus Colossensis, Waradiensis, Cenadiensis. Archiepiscopus Spalatensis, Pharanus, Nonensis.

XII. Archiepiscopus Turritanus, Sorranus, Castrensis, Ottanensis, Empuriensis, Gisarclensis, Suellensis episcopus. Archiepiscopus Arborensis, Terralbensis, Sancte Juste.

XIII. Patriarcha Aquilegensis, Tridentinus, Mantuanus, Veronensis, Tervisinus, Paduanus, Tergestinus electus, Cenetensis, — *f° 48 recto :* Petenensis, Polensis. Patriarcha Gradensis, Castellanus, Caprulanus, Clugiensis. Mediolanus electus, Vigintimiliensis, Terdonensis, Estensis, Taurinensis, Iporiensis, Pergamensis, Brixiensis, Vercellensis, Novariensis, Aquensis. Archiepiscopus Januensis, Bobiensis, Maranensis, Albiganensis electus. Archiepiscopus Ravennatensis, Parmensis, Regensis, Bononiensis, Imolensis, Liviensis, Popliensis, Cesenatensis. Archiepiscopus Pisanus, Massanus, Aleriensis. Archiepiscopus Beneventanus, Lucerinus, Dragonariensis, Florentinus, Tortibulensis, Montiscorbini, Montismarani, Frequentinus, Sanctagathanus, Civitatensis, Termulanus, Larinensis, Guardiensis, Alifanus, Telesinus, Vicanus, Arianus. Archiepiscopus Salernitanus, Capudaquensis, Sarnensis, Policastrensis, Nuscanus, Neapolitanus electus, Aversanus, Nolanus, Puteolanus, Teanensis, Suessanus, Calvensis, Calinensis, Caiaciensis, Aquinensis, Venafranus, Iserniensis, Botentinus, Melfitensis, Cupersanensis, Pollinianensis, Rubensis, Vitecensis, Cannensis, Minerviensis, Catarensis, Juveniacensis. Sypontinus electus. Archiepiscopus Tranensis. Archiepiscopus Acherontinus, Venusinus, Tricaricensis, Anglonensis, Gravinensis. Archiepiscopus Tarentinus, Mutillensis, Austunensis. Archiepiscopus Idrontinus, Castrensis, Leucadensis, Calipolitanus, Liciensis, Molopolitanus. Archiepiscopus Surrentinus, Stabiensis. Archiepiscopus Almafitanus, Minorensis, Litternensis. Archiepiscopus Consanus, Bisaciensis, Laquedemonensis, Satrianus, Miranensis. Archiepiscopus Cusentinus, Archiepiscopus Reginensis, Squillacensis, Neocastrensis, Catacensis, Geratensis, — *f° 47 verso :* Cassanensis. Archiepiscopus Sancte Severine, Electus Insule.

XIV. Archiepiscopus Messanensis, Cathaniensis, Gerentinus, [Um]briacitensis, Panormitanus archiepiscopus, Cephaludensis, Syracusanus, Cenocastrensis, Strogonensis, Mazariensis, Pactensis. Nycosiensis archiepiscopus. Nicastrensis, Sancti Leonis, Agrigentinus. Archiepiscopus Montis Regalis. Famagustanus.

I. *Le Pape et les cardinaux.*

Innocent III. Évêques de Tusculum (Frascati), Palestrina, Ostie, Porto, Albano. Cenzio, de Saint-Laurent in Lucina, Cenzio, de Saints-Jean-et-Paul, Léon, de Sainte-Croix de Jérusalem, Pierre, de Sainte-Pudentienne, Guala, de Saint-Martin, Jean, de Sainte-Praxède, prêtres. Étienne, de la basilique des 12 apôtres, Robert, de Saint-Étienne au mont Celio [1], Gui, de Saint-Nicolas in carcere Tulliano, Octavien, de Saints-Serge-et-Bacchus, Grégoire de Saint-Théodore, Jean, de Saints-Cosme

[1] On remarquera qu'Étienne et Robert, cardinaux-prêtres, sont inscrits ici parmi les diacres.

et-Damien, Pierre, de Sainte-Marie in Aquiro, Bertrand, de Saint-George in Velum.

II. *Évêques immédiatement soumis au pape.*

Évêques de Tivoli, Anagni, Segni, Ferentino, Veroli, Terracine, Fondi, Sutri, Nepi, Civita-Castellana, Orte, Narni, Amelia, Bagnorea, Orvieto, Todi, Pérouse, Chiusi, Castello, Arezzo, Fiesole, Florence, Castro [1], Soana, Volterra, Pistoia, Lucques, Luni, Ferrare, Élu de Plaisance. Évêques de Pavie, le Puy (en Velay), Oviedo, Marsi, Valve-Sulmona, Penne, Chieti, Troja, Melfi, Rapolla, Ravello, Bisignano, Livonie [2], Esthonie [3].

III. *Orient.*

Patriarche de Constantinople. Archevêque de Makri [4]. Archevêque de Thessalonique. Archevêque de Patras. Évêques de Modon, Coron, Amyclæ. Archevêque de Neopatras (Patradjik). Archevêque de Corinthe. Évêque d'Argos. Archevêque de Thèbes. Évêque de Castoria. Archevêque de Metelin. Archevêque d'Athènes. Évêques d'Abelona, Négrepont. De la province de Larissa, évêque de Gardiki. Évêque d'Antaradus (Tortosa), délégué du patriarche d'Antioche. Patriarche ou primat des Maronites. Patriarche de Jérusalem. Archevêque de Tyr. Évêques de Sébaste (en Palestine), Bethléem.

IV. *Allemagne.*

Archevêque de Salzburg. Évêques de Gurk, Brixen, Passau. Archevêque de Mayence. Évêques de Coire, Constance, Prague, Würzburg, Olmütz [5], Bamberg, Liège, Minden [6], Lubeck, Schwerin [7]. Archevêque de Trèves. Évêque de Verdun. Ex-évêque de Toul [8]. Archevêque de Magdeburg. Évêques de Havelberg, Brandenburg. Évêque de Danemark.

V. *France proprement dite.*

Archevêque de Lyon. Évêques de Langres, Mâcon. Archevêque de Sens. Évêques de Chartres, Orléans, Auxerre, Troyes. Archevêque de Reims. Évêques de Beauvais, Cambrai, Arras, Tournai, Térouanne, Amiens, Laon. Archevêque de Rouen. Évêques de Bayeux, Lisieux, Évreux, Séez. Archevêque de Tours. Évêques de Nantes, Saint-Brieuc, Tréguier, Saint-Pol-de-Léon. Archevêque de Bourges. Évêques de Clermont, Limoges, Cahors, Rodez, Albi. Archevêque de Bordeaux. Évêques de Poitiers, Périgueux, Agen. Archevêque d'Auch. Évêques de Bayonne, Dax, Bazas, Oloron, Couserans [9].

[1] Siège transféré dans les temps modernes à Acquapendente.

[2] L'archevêché de Livonie, plus tard Riga.

[3] Plus tard évêché de Dorpat.

[4] Le copiste du manuscrit a lu, par une erreur très facile à expliquer, *Aradiensis* au lieu de *Macrensis*. L'archevêché de Makri, en Thrace, était en effet suffragant de Constantinople.

[5] L'évêché d'Olmütz était autrefois, en effet, suffragant de Mayence.

[6] La province de Cologne n'est représentée que par les deux évêchés de Liège et de Minden.

[7] Lubeck et Schwerin représentent la province de Brême.

[8] S'agirait-il de l'évêque déposé, le trop célèbre Mathieu de Lorraine?

[9] Ou Saint-Lizier.

VI. *Angleterre et Écosse.*

Archevêque de Cantorbery. Évêques de Rochester, Lincoln, Coventry, Exeter, Chichester, Llandaff, Saint-Davids. Élus d'Ely et de Norwich. Archevêque d'York. Évêques de Saint-Andrew, Glasgow [1], Moray, Caitness.

VII. *Irlande.*

Archevêque d'Armagh. Évêques de Meath, Rathboten, Clonmacnois, Down. Archevêque de Dublin. Évêques de Kildare, Ferns. Archevêque de Cashel. Évêques de Ross, Limerick, Waterford, Emly. Archevêque de Tuam. Évêques de Aunaghdown, Achonry, Killala.

VIII. *Espagne et Portugal.*

Archevêque de Tolède. Évêques de Cuenca, Segovia, Osma, Segorve [2]. Archevêque de Santiago (Compostelle). Évêques de Salamanque, Idauna, Lisbonne. Ciudad-Rodrigo, Avila. Archevêque de Tarragone. Évêques de Gérone, Barcelone, Vico, Urgel, Calahorra [3]. Archevêque de Braga. Évêques d'Astorga, Mondoñedo [4], Orense, Coïmbre, Porto.

IX. *Province et royaume d'Arles* (*France du Midi*).

Archevêque de Narbonne. Évêques de Béziers, Agde, Lodève, Maguelone, Nimes, Carcassonne, Toulouse, Elne. Archevêque d'Embrun. Évêques de Nice, Antibes [5], Vence. Archevêque d'Aix. Évêques de Fréjus, Gap, Sisteron. Archevêque d'Arles. Évêques de Marseille, Saint-Pol-Trois-Châteaux, Orange, Avignon, Carpentras. Archevêque de Besançon. Élu de Bâle. Évêques de Lausanne, Belley [6]. Archevêque de Tarantaise (Moutiers). Évêque d'Aoste, Sion, Valence, Maurienne, Die, Viviers [7].

X. *Pologne.*

Archevêque de Gnesne. Évêques de Cracovie, Breslau, Cujavie (Wloclaweck-Leslau), Lebus [8].

XI. *Hongrie et Dalmatie.*

Archevêque de Gran. Évêques de Eger (Erlau), Guôr (Raab), Wesprim, Wacz. Archevêque de Kalocza. Évêques de Nagy-Varad (Grosswardein), Csanad. Archevêque de Spalato. Évêques de Hvar (Lésina), Nona (Nin).

(1) Saint-Andrew et Glasgow sont cités dans Eubel comme immédiatement soumis à l'Église romaine. Faut-il en conclure qu'ils ne l'étaient pas encore en 1215?

(2) Indiqué dans Eubel comme suffragant de Saragosse.

(3) Indiqué dans Eubel comme suffragant de Saragosse.

(4) Ce n'est qu'en 1346 que cet évêché est devenu suffragant de Compostelle.

(5) Eubel ne mentionne pas l'évêché d'Antibes.

(6) Le copiste aura mal lu (*Stien*). Il ne peut s'agir ici que de l'évêché de Belley, le troisième suffragant de Besançon.

(7) Valence, Die, Viviers, représentent l'archevêché de Vienne.

(8) Lebus fut ensuite suffragant de Magdebourg.

XII. *Sardaigne.*

Archevêque de Torres. Évêques de Sorra, Castro, Ottana, Ampurias, Bisarchio, Suelli[1]. Archevêque d'Arborée. Évêques de Terralba, de Santa Giusta.

XIII. *Italie et Corse.*

Patriarche d'Aquilée. Évêques de Trente, Mantoue, Vérone, Trévise, Padoue, élu de Trieste, Pedena, Pola, Ceneda. Patriarche de Grado, Castello, Caorle, Chioggia. Élu de Milan. Évêques de Vintimille, Tortona, Asti, Turin, Ivrée, Bergame, Brescia, Verceil, Novare, Acqui. Archevêque de Gênes. Évêques de Bobbio, Mariana (en Corse). Élu d'Albenga. Archevêque de Ravenne. Évêques de Parme, Reggio, Bologne, Imola, Forli, Forlimpopoli, Cesena[2]. Archevêque de Pise. Évêques de Massa (Maritima), Aleria (en Corse). Archevêque de Bénévent. Évêques de Lucera, Dragonara, Fiorentino, Tortiboli, Montecorvino, Montemarano, Frigento, Sant' Agata de' Goti, Città, Termoli, Larino, Guardialfiera, Alife, Telese, Trevico, Ario. Archevêque de Salerne. Évêques de Cappacio, Acerno, Policastro, Nusco. Élu de Naples. Évêques de Pouzzoles, Teano, Suessa, Calvi, Carinola, Gaeta[3], Aquino, Venafro, Isernia[4], Bitonto, Molfetta, Corversano, Polignano, Ruvo, Bitetto, Canosa, Minervino, Cattaro (Kotor) en Dalmatie, Giovinazzo[5]. Élu de Siponto (Manfredonia). Archevêque de Trani. Archevêque d'Acerenza. Évêques de Venosa, Tricarico, Anglona, Gravina. Archevêque de Tarente. Évêque de Motala. Évêque d'Ostuni[6]. Archevêque d'Otrante. Évêques de Castro, Alessano, Gallipoli, Lecce, Monopoli. Archevêque de Sorrente. Évêque de Stabies. Archevêque d'Amalfi. Évêques de Minori, Lettere. Archevêque de Conza. Évêques de Bisaccia, Lacedogna, Satriano, Mura. Archevêque de Cosenza. Archevêque de Reggio. Évêques de Squillace, Nicastro, Catanzaro, Gerace, Cassano. Archevêque de Santa Severina. Élu d'Isola.

XIV. *Sicile et Chypre*[7].

Archevêque de Messine, évêques de Catane[8], Cerenza[9], Umbriatico. Archevêque de Palerme. Évêques de Cefalu[10], Syracuse[11], Belcastro, Strongoli[12], Mazzara,

[1] Suelli représente l'archevêché de Cagliari dont il était suffragant.

[2] Cité par Eubel comme immédiat.

[3] Gaëte et Aquino sont mentionnés par Eubel commeimmédiats.

[4] Ces derniers évêchés représentent la province de Capoue.

[5] Ces dix derniers évêchés représentent la province de Bari.

[6] Ostuni représente la province de Brindisi.

[7] La fin de la liste présente un désordre évident. Les évêchés siciliens y sont entremêlés avec les évêchés chypriotes et calabrais. Le copiste aura mal placé les derniers noms de la liste officielle.

[8] Catane est mentionné par Eubel comme immédiat.

[9] Cerenza et Umbriatico apparaissent dans Eubel comme suffragants de Santa Severina.

[10] Suffragant de Messine, d'après Eubel.

[11] Suffragant de Montréal, d'après Eubel.

[12] Belcastro et Strongoli dépendaient de Santa Severina, d'après Eubel.

Patti [1]. Archevêque de Nicosie [2]. Évêques de San Leone [3], Agrigente [4]. Archevêque de Montréal. Évêque de Famagouste [5].

II. Nous faisons suivre cette liste d'un autre morceau inédit qui intéressera les historiens des croisades, le complément de la lettre de 1213 adressée par Innocent III au Soudan d'Égypte et déjà indiquée plus haut. Cette lettre, à laquelle il manque quelques mots de la fin dans le manuscrit C 148, s'y présente comme il suit :

Nobili viro Saphadino, soldano Damasci et Babilonie, timorem divini nominis et amorem. Audisse te credimus quod multi reges et principes christiani cum innumeris populis devotionis et fidei zelo succensi ad recuperationem Ierosolimitane provincie se potenter accingunt, aut vincere aut mori parati, non tantum de sua presumentes potentia quantum de divina virtute sperantes. Hoc autem tibi non scribimus ad terrorem, sed potius ad cautelam, ut sano utens consilio sponte restituas alienum; quod utique tibi et genti tue nec injuriosum nec dampnosum existet, cum humiliter hoc petamus et suppliciter imploremus, maxime ne propter violentam detentionem prefate provincie plus adhuc humani sanguinis effundatur. De cujus quidem detentione, preter quandam inanem gloriam forte plus difficultatis quam utilitatis accrescit. Daniele [6] namque propheta testante didicimus quod est Deus in celo qui revelat misteria, mutat tempora et transfert regna, ut universi cognoscant quod dominatur excelsus in regno hominum et cui voluerit dabit illud. Hoc autem evidenter ostendit quoniam Hierusalem et fines ipsius in manus fratris tui tradi permisit, non tam propter ejus virtutem quam propter offensa populi christiani ipsum ad iracundiam provocantis. Nunc autem ad Dominum conversi speramus quod ipse miserebitur nostri qui secundum prophetam cum irascitur, non obliviscitur misereri. Unde illum imitari volentes qui de se dicit in Evangelio, *Discite a me q[uia] m[itis] s[um] et h[umilis] c[orde]*, magnitudinem tuam humiliter obsecramur quatinus restituas eam nobis, ipsaque reddita et dimissis utrinque captivis quiescamus a mutuis impugnationum offensis, ita quod apud te non sit deterior condicio gentis nostre quam apud nos conditio gentis tue. Latores ergo presentium, magistrum P. scriptorem et Rogerium militie Templi [7].....

[1] Suffragant de Messine, d'après Eubel.

[2] Le texte latin reproduit ici le nom *Nicastrensis*. S'il ne s'agit pas d'une répétition portant sur l'évêché de Nicastro, il faut peut-être supposer qu'il est question de l'évêché de Nicotera, *Nicoterensis*, en Calabre, près de la Sicile.

[3] Suffragant de Santa Severina, d'après Eubel.

[4] Suffragant de Palerme, d'après Eubel.

[5] Suffragant de Nicosie.

[6] C'est au mot *Daniele* que commence seulement la lettre insérée dans le registre d'Innocent III et dans Richard de San Germano.

[7] Les noms des envoyés d'Innocent III ne sont donnés que par notre texte, qui se termine au mot *Templi*, avec le manuscrit même. Le texte de Richard de San Germano ajoute : « ad tuam presentiam destinatos rogamus benigne suscipais et honeste pertractes, dignum eis responsum tribuens cum effectu. Datum Laterani, VI kl. maii, pontificatus nostri anno XVI. »

Il est probable que le copiste du manuscrit de Zurich a transcrit exactement sur l'original (ou sur une expédition ou copie de l'original) cette lettre curieuse que le registreur d'Innocent III a ensuite écourtée (et modifiée même intérieurement) de façon à lui enlever une partie de son intérêt historique. Cet exemple nous donne une idée plutôt fâcheuse des libertés que les clercs de la chancellerie à qui on doit ce recueil de la correspondance papale prenaient avec certaines lettres. Ici ils ont supprimé tout le début, et à la fin les noms des délégués de Rome chargés de porter la lettre au Soudan. On remarquera que le chroniqueur Richard de San Germano, qui cite la lettre d'Innocent III, a reproduit le texte du registre et non celui de l'original[1].

ACHILLE LUCHAIRE.

LIVRES NOUVEAUX.

Atti del Congresso internazionale di scienze storiche (Roma, 1-9 aprile 1903). In-8°. — Roma, E. Loescher, 1904-1905.

On se souvient du Congrès international des sciences historiques qui s'est tenu à Rome en 1903 et qui a réuni tant de maîtres éminents. La publication des *Atti* de chacune des sections, commencée en 1904, s'est poursuivie activement, et cette œuvre considérable, qui ne comprend pas moins de 12 volumes in-8°, touche maintenant à sa fin.

Le volume II se rapporte à l'histoire ancienne (17 communications) et à la philologie classique (3 rapports et 21 communications). Entre beaucoup d'autres qui mériteraient également une mention, nous y relevons les articles de M. Petersen sur la colonne Trajane, de M. Radet sur le passage d'Hérodote relatif aux divisions administratives de l'Empire perse, de M. Bormann sur une épigramme de l'Acropole du v° siècle, dont le savant professeur propose une nouvelle restitution...; les pages de M. Tropea *sul movimento degli studi della storia antica in Italia...* (depuis 1895) renferment de précieux renseignements bibliographiques; M. Puech insiste sur la nécessité qu'il y aurait à établir, suivant les principes de la critique la plus rigoureuse, les textes de l'ancienne littérature chrétienne, trop négligés jusqu'ici par les érudits.

Plus considérable encore comme étendue que le tome II est le tome V, réservé aux procès-verbaux, aux 4 rapports et aux 28 communications de la Section d'archéologie. Il n'est pas moins difficile de faire un choix parmi tant d'études intéressantes et variées qui sollicitent le lecteur. M. Ashby a découvert de curieux documents relatifs à l'histoire de la voie Appienne; M. Lafaye parle des jeux de table sur des monuments funéraires de l'époque romaine; M. Montelius, des relations entre l'Italie et la péninsule Scandinave avant Auguste. Nombreux sont les comptes rendus sur les fouilles : M. Orsi résume les résultats des recherches entre

[1] Richard de San-Germano, édition Gaudenzi, p. 85-86.

prises par lui depuis quatorze ans dans le Sud-Est de la Sicile, et trace le tableau des découvertes archéologiques faites dans le Bruttium ces dernières années; M. Savignoni a consacré un travail à *Norba dopo i recenti scavi archeologici* (avec huit planches) et un autre aux *Lavori della Missione archeologica italiana in Creta;* M. Pernier illustre les fouilles de Phaestos; M. Boni, celles qu'il a si brillamment conduites au Forum; à noter aussi la communication de M. Boni sur le Campanile de Venise et celle de M. Pinza sur *Le origini di alcuni tipi dell' architettura sepolcrale tirrena nella eta del ferro*. . . .

Dans le volume VI sont consignés les 4 rapports et les 26 communications de la Section de numismatique. M. Gnecchi dresse une liste des personnifications allégoriques sur les monnaies impériales romaines, M. Babelon propose de nouvelles interprétations de certaines monnaies de Septime Sévère, Caracalla et Géta, relatives à l'Afrique; M. Maurice continue, par les espèces de l'atelier de Sirmium, ses investigations sur les ateliers monétaires pendant la période constantinienne; M. Bahrfeldt s'occupe de la chronologie des monnaies d'Antoine (44-30 av. J.-C.); nous signalerons encore les pages très suggestives de M. Ricci sur la numismatique dans l'enseignement, de M. Gabrici *sul valore dei tipi monetali nei problemi storici, etnografici e religiosi*, les études de MM. Blanchet sur *le Congiarium de César et les monnaies signées Palikanus;* Dattari, *περίοδος sulle monete alessandrine;* Pick, *Statue di Apollo riprodotte su monete greche e romane*. . . Pour être équitable, ici comme ailleurs, il faudrait citer tous les auteurs.

Le volume VII est relatif aux travaux de la Section d'histoire de l'art; il contient, outre un certain nombre de rapports sur des propositions d'ouvrages, de Corpus à entreprendre, 13 communications qui remplissent la majeure partie du livre. Nous indiquerons, entre autres, les pages que M. Francesco Pullè consacre aux *Riflessi indiani nell' arte romaica* (p. 57 à 117), article très intéressant et très suggestif, orné de nombreuses gravures, plein de renseignements curieux, et qui mérite d'attirer tout particulièrement l'attention. M. Waille donne une nouvelle interprétation des peintures murales de la basilique de Saint-Clément à Rome, qui retracent des épisodes de la vie de saint Alexis. M. Cannizzaro décrit les résultats des fouilles qui ont fait retrouver, sur le Petit Aventin, l'oratoire primitif de Saint-Saba; M. Gerspach étudie les bordures des tapisseries de Raphaël qui représentent des scènes tirées des Actes des Apôtres, etc. A. M.

Le volume IV, *Storia delle Litterature*, contient vingt-quatre travaux d'inégale étendue et de valeur inégale. On ne peut citer ici que les plus importants, qui ont pour nous un intérêt particulier : presque tous ont trait aux influences que les deux littératures, française et italienne, ont pu exercer l'une sur l'autre au cours du moyen âge et de l'époque immédiatement suivante. Tels sont les mémoires de MM. Arthur Piaget, *Le Temps recouvré, poème de Pierre Chastellain composé à Rome en 1451;* Luigi Zuccaro, *Les colonies provençales de la Capitanate;* Paul Meyer, *De l'expansion de la langue française en Italie pendant le moyen âge*, étude de tout premier ordre dont on regrettera sûrement la brièveté, bien que ce soit la plus longue que contienne le recueil; F. Flamini, *De quelques imitations italiennes, non encore signalées, dans des poètes français du XVIe siècle;* Ch. Dejob, *Note pour servir à l'histoire des réfugiés italiens en France sous Louis-Philippe;* G. Tancredi, *Le Margutte de Pulci, le Cingar de Folengo et le Panurge de Rabelais;* B. Baudi de Vesme, *Roland, marquis de la marche de Bretagne, et les origines de la légende d'Aleramo.*

Parmi les autres études, on remarque les suivantes : *Gœthe et la Renaissance*, par

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Otto Harnack; *Notes sur Aristote*, par M. Giuseppe Lisio, qui fixe à l'année 1502 ou 1503 le commencement de la composition de l'*Orlando furioso*; *L'authenticité des manuscrits d'Arborea*, par M. W. Fœrster, qui conclut à la falsification; *Pour l'histoire de la critique et de l'historiographie littéraire*, par M. Benedetto Croce; *Lessing et l'Italie*, par M. E. Maddalena; *Sur un commentaire inédit de la Divine Comédie, source des plus anciens commentateurs*, par M. F.-P. Luiso; *Pour l'*Autobiografia *et les* Costituti *de Silvio Pellico*, par M. D. Chiattone.

Signalons aussi la reprise d'un beau projet, dont le premier essai de réalisation a malheureusement avorté : *Proposition d'une Bio-bibliographie italienne*, par MM. A. d'Ancona et G. Fumagalli, et, pour terminer, les pages si nettes, si pleines d'une émotion si virilement contenue, que M. Paul Meyer a consacrées à la mémoire de Gaston Paris. Léon D.

Le volume IX contient trente-six mémoires relatifs à l'histoire du droit et de l'économie politique. Nous citerons particulièrement : C. Appleton. *Nature et antiquité des lois des XII Tables.* — Francesco Scaduto e Giuseppe Salvioli. *Les dîmes en Sicile au point de vue historique et juridique*, avec le fac-similé d'un diplôme du comte Roger II (1093). — Paul Collinet. *La persistance des formules d'action au Bas-Empire, d'après l'interprétation de Gaius (palimpseste d'Autun).* — Henrich Schuster. *L'importance du droit viennois au moyen âge, en particulier pour l'histoire du droit allemand.* — Francesco Ruffini. *Un ouvrage inédit attribué à Incmar de Reims.* — Andrea Galante. *Sur l'intérêt d'une bibliographie de tous les documents publiés de l'histoire du droit italien.* — Enrico Bensa. *Notices sur l'histoire du droit commercial d'après des documents tirés de l'Archivio Datini.* — I. Lameire. *Changements de souveraineté pendant les guerres des XVIIe et XVIIIe siècles.* — Edmond Meynial. *De l'application du droit romain dans la région de Montpellier aux XIIe et XIIIe siècles.* — H.-A. Moulin. *La valeur originaire de la doctrine de Monroë et ses rapports avec le principe des nationalités.* — Antonio Agostini. *Les conditions des paysans salariés en Sardaigne à la veille de la Révolution française.* — Silvio Pivano. *Les contrats agricoles des abbayes au moyen âge.* — Benedetto Baudi di Vesme. *L'origine romaine du comté chez les Lombards et chez les Francs.* — Édouard Cuq. *De l'utilité des* Schede de Borghesi *sur les préfets du prétoire pour l'histoire de la législation du Bas-Empire.* — Gino Arias. *L'origine des* représailles *dans la société du moyen âge.* — Paul Vinogradoff. *Sur quelques aspects de l'évolution historique du colonat.*

Le volume X renferme les vingt-cinq mémoires présentés à la Section d'histoire de la géographie et de géographie historique. Le plus grand nombre concernent l'histoire de la géographie de l'Italie. Salvatore Romano. *Les divisions administratives de la Sicile depuis l'époque romaine jusqu'au XIXe siècle* : deux provinces à l'époque romaine, trois *valli* à l'époque musulmane, sept provinces depuis 1817. — M. Luigi Marson. *Les divisions de l'agro Cenetense*, région située entre Bellune et Trévise; l'ancienne Ceneda est maintenant la ville de Vittorio. — Salvatore Romano. *De quelques sources de la géographie historique de la Sicile.* — N. Pellati. *Contribution à la cartographie géologique de l'Italie*, article accompagné d'une bibliographie développée. — Umberto Moretti. *L'histoire de Porto-Corsini de Ravenne*, avec trois cartes, *La découverte de la boussole marine et l'histoire de la République d'Amalfi.* — G. Dalla Vedova. *La Société de géographie italienne et son œuvre*; elle fut fondée à Florence en 1867, et transférée à Rome en 1872. — G. Uzielli. *Toscanelli, Colombo e Vespucci.* — Pietro Gribaudi. *L'influence du droit germanique sur la toponomastique de l'Italie.* On retrouve

dans les noms de lieux, les termes d'origine lombarde suivants : *fara, gau, centana, allmend, arimannia, mark, fabula, sunder, sala, guarda gastaldi, motta.* — Pippo Vigoni. *L'œuvre de la Société italienne d'exploration géographique et commerciale de Milan.* L'action de la Société s'est exercée en Tripolitaine, en Abyssinie, dans le pays Çomali et sur le Haut Nil Blanc. — F. Musoni. *Le nom des Alpes Juliennes.* Ce nom aurait pour origine la ville de Forumjulii, aujourd'hui Cividale. — Giacomo Gorrini. *Un voyageur italien au Brésil, Baccio da Filicaja* (1565-1609). — S. Günther. *Le cardinal Pietro Bembo et la géographie.* Bembo ne s'est occupé de géographie que par occasion.

Parmi les études relatives à des contrées non italiennes, nous citerons : Paul Vidal de La Blache. *De la signification populaire des noms de pays.* Catégorie de noms, tels que Beauce, Brie, pays de Bray, pays de Caux, Limagne, qui sans avoir jamais servi de divisions politiques se maintiennent par la seule force de l'usage. — L. Gallois. *Une région naturelle française, le pays de France.* — A. Baldacci. *Les explorations botaniques en Crète au XVIe et au XVIIe siècle.* Les principaux explorateurs ont été les Italiens Luigi Squalermo dit *Anguillara*, et Onorio Belli, le Français Pierre Belon et le Flamand Joseph Benincasa ou Casabona. — Kart Hassert. *Le développement de la cartographie de la principauté de Montenegro au XIXe siècle.* — A. Jablonowski. *Atlas de l'ancienne République de Pologne.* Atlas en projet; les domaines royaux, ceux du clergé et de la noblesse seront représentés d'une manière différente.

H. D.

Le XIe volume des Actes du Congrès renferme les mémoires qui traitent de l'histoire de la philosophie et de l'histoire des religions.

L'histoire de la philosophie est surtout représentée par les travaux des deux professeurs Chiappelli et Lasson. Le premier a étudié les services que pouvait rendre à la solution des problèmes philosophiques l'histoire même de la philosophie (*Il valore teoretico della storia della filosofia*), et quelle avait été l'influence des Égyptiens sur les idées cosmogoniques de Thalès (*Gli elementi egizî nella cosmogonia di Talete*). Le professeur Lasson s'est aussi occupé de cette question dans les deux pages intitulées : *Se gli Egizî ebbero influenza sulle dottrine di Talete;* il a en outre publié l'allocution prononcée par lui au cours des séances du Congrès *Sul sistema scientifico di una storia della filosofia.*

Parmi les religions, seul le christianisme a été l'objet de travaux importants. Nous signalerons en particulier les mémoires suivants : Prof. Labanca, *La Bibbia e la filosofia christiana;* Prof. A. Harnack, *Osservazioni storiche sulle origini del Nuovo Testamento;* Prof. Ramorino, *L'Apologetico di Tertulliano e l'Ottavio di Minucio;* Prof. Bonet-Maury, *Saint Colomban et la fondation des monastères irlandais en Brie au VIIe siècle.*

T.

Herm. Jos. Heyes. *Bibel und Aegypten. Abraham und seine Nachkommen in Aegypten,* 1. Theil. (Gen., Kap. 12-41.) Münster, Aschendorff'sche Buchhandlung, 1904 (11 fr. 25).

Tandis que se multiplient les publications et les polémiques sur la question *Bibel und Babel,* le pasteur Heyes nous donne le premier volume de *Bibel und Aegypten,* commentaire des passages de la Genèse relatifs à l'Égypte et aux rapports des Israélites avec ce pays. La méthode de l'auteur consiste à partir du texte sacré, admis sans restriction, et à commenter avec le plus de précision possible, et d'après les monuments égyptiens, tous les détails de ce texte qui se rapportent à des personnes,

des choses ou des idées. Pour mener à bien cette tâche, M. Heyes a eu principalement recours aux livres et aux leçons de Wiedemann et de Spiegelberg, qui comptent au premier rang des égyptologues les plus compétents en la matière; il a largement utilisé aussi les publications des autres égyptologues, et même des communications verbales ou écrites de M. Maspero et d'Erman. D'où il suit que l'auteur apporte une contribution très documentée sur la plupart des points traités; et c'est une bibliographie très complète que le lecteur trouvera au bas des pages. Mais les inconvénients de la méthode employée se font souvent sentir. Le plus grave est de donner une importance égale à des faits inégalement importants; par exemple, dans l'épisode de Joseph et de la femme de Putiphar, M. Heyes étudie avec le même soin consciencieux «le nom de Joseph», les «fonctions administratives» des Égyptiens, les «eunuques», la «situation civile de la femme en Égypte» et le «costume égyptien» à propos du manteau laissé par Joseph aux mains de la femme coupable. Autant de questions d'un intérêt bien différent, et qui ne devraient être traitées à fond, au point de vue objectif, que par un spécialiste faisant un travail original sur chacune de ces questions. Il résulte de cette dispersion et de cette minutie que le travail de M. Heyes n'est qu'une compilation soignée des écrits antérieurs, et, malgré la bonne volonté de l'auteur, une compilation où l'originalité fait défaut, car une œuvre conçue sur ce plan ne tend à rien moins qu'à nous donner une sorte de tableau encyclopédique de la civilisation égyptienne vue à travers un document étranger. Pourquoi, alors, ne pas abandonner le commentaire du texte biblique, qui tient ici la moindre place, et ne pas composer purement et simplement un manuel d'égyptologie? — Dans le détail de l'exposé, il y a peu de choses à ajouter à la bibliographie. Voici cependant quelques remarques. Le nom d'Abraham écrit en hiéroglyphes a été retrouvé sur la liste géographique de Sheshonq I (fondateur de la 22[e] dynastie) dans un nom de domaine «le champ d'Abram» (Breasted, *The earliest occurrence of the name of Abram* ap. *The American Journal of Semitic languages*, vol. XXI, October 1904). Pour l'épisode de Joseph et de la femme de Putiphar, il y aurait lieu de citer le passage du «conte des deux frères» (*Pap. d'Orbiney*, pl. III et suiv.) où le héros du conte égyptien subit une violence et une dénonciation analogues; il n'est pas indifférent de savoir que c'était là un thème de la littérature populaire en Égypte. En somme, il faut louer l'érudition dont l'auteur a fait montre dans le détail d'un travail dont la conception d'ensemble n'échappe pas à la critique.

A. Moret.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 1[er] septembre. M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Holleaux, informant l'Académie qu'on a découvert à Délos 650 deniers romains frappés au nom des légions par le triumvir Marcus Antonius.

— M. Omont expose les résultats des délibérations du Congrès qui s'est récemment tenu à Liège pour étudier les procédés de reproduction des sceaux, chartes et manuscrits.

— M. Héron de Villefosse communique un rapport du P. Delattre sur les fouilles de Carthage. La première partie de ce rapport est relative à la découverte d'un nouveau sarcophage en pierre calcaire orné de décors peints. Dans la seconde l'auteur décrit une construction souterraine de l'époque romaine qui offre une disposition intérieure singulière : elle est divisée en deux étages et comporte un escalier de vingt-cinq marches avec d'étroits couloirs fort obscurs. Le P. Delattre suppose que ce monument représente une prison militaire construite au second siècle de l'ère chrétienne.

— M. Cagnat entretient l'Académie de deux tables de pierre, percées de cavités, qui ont servi autrefois de mesures-étalons. La première vient d'être trouvée à Timgad, la seconde avait été découverte l'an dernier à Khamissa Les mesures de Timgad paraissent être des mesures romaines officielles; sur les autres il est impossible de se prononcer.

— M. A. Thomas précise le nom et l'origine d'un prélat qui fut légat de Boniface VIII en Danemark (1295), puis successivement archevêque de Riga, de Lund et de Salerne. Il prouve qu'il s'appelait Isarn de Fontiano et non, comme on le dit généralement, Isarn Tacconi ou Isarn Morlane; il était originaire d'une localité voisine de Carcassonne dite en latin *Fontianum* (primitivement *Fonteianum*), aujourd'hui *Fontiès d'Aude*, et non de Pavie. Sa prétendue origine italienne et son prétendu nom de Tacconi découlent d'une confusion avec un prélat très distinct, Isnard Tacconi, mort en 1329, tandis que Isarn de Fontiano mourut en 1310.

— M. Hamy fait une communication sur deux mémoires, l'un de Nicolas Mahudel, le second de Bernard de Montfaucon, qui avaient été lus en 1734 devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mais n'avaient pas été imprimés.

8 septembre. M. le Dr Carton rend compte des fouilles qu'il a exécutées pour le compte de l'Académie dans le sanctuaire punico-romain de Tanit, qu'il a découvert à El-Kenissia, près de Sousse.

— M. Héron de Villefosse communique à l'Académie des renseignements intéressants sur le Musée de Constantinople, extraits d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Schlumberger.

— M. Héron de Villefosse communique à l'Académie une notice sur les fouilles que l'abbé Leynaud, curé de Sousse, a entreprises dans les catacombes d'Hadrumète, et qui ont amené la découverte de plusieurs inscriptions peintes ou tracées à la pointe, d'une représentation du Bon Pasteur, d'une inscription funéraire grecque et d'un masque humain en plâtre, moulé sur nature, d'un réalisme saisissant.

15 septembre. M. Léopold Delisle annonce que M. Henri Yates Thompson, qui s'était mis en quête des peintures qui manquaient dans le second volume des *Antiquités de Josèphe*, enluminé par Jean Foucquet, vient de réussir dans ses recherches. Ces feuilles, au nombre de dix, ont été récemment trouvées à Windsor dans un album jadis offert par sir Thomas Phillips à la reine Victoria.

M. Delisle annonce aussi que M. Wilhelm Meyer, de Goettingue, a trouvé dans la bibliothèque de Wernigerode un manuscrit contenant des prières en français et exécuté pour Blanche de France, fille de Charles le Bel et femme de Philippe duc d'Orléans.

— M. Clermont-Ganneau fait une communication sur une razzia romaine contre les Agriophages. On a découvert en Égypte, il y a quelques années, une inscription bilingue, latine et grecque, qu'on n'avait pu jusqu'ici lire seulement en partie à

cause des mutilations graves subies par les deux textes. M. Clermont-Ganneau en a repris le déchiffrement et montre qu'il s'agissait de la dédicace d'un autel fait à Jupiter ou à Mars sous le règne de l'empereur Hadrien, par un officier romain, C. Sulpicius Serenus, en commémoration d'une expédition victorieuse dirigée par lui contre les Agriophages ou « mangeurs de bêtes féroces », tribu sauvage, habitant entre le Nil et la mer Rouge. Il raconte qu'après avoir poursuivi dans le désert pendant deux jours ces barbares redoutables, il les a presque totalement exterminés et est revenu sans avoir éprouvé lui-même de pertes, avec un riche butin et les chameaux enlevés à l'ennemi.

— M. Viollet communique un mémoire sur les élections ecclésiastiques au XIIIe siècle.

22 septembre. M. Léopold Delisle complète sa communication précédente sur les manuscrits français à peintures conservés à l'étranger. M. Warner, conservateur du *British Museum*, l'informe qu'il a constaté une ressemblance frappante entre un autre manuscrit de Windsor, dit *Livres d'heures de Sobieski*, et les « Heures de Bedford ».

— M. R. Cagnat commente un fragment de liste légionnaire conservé au Musée de Lambèse.

— M. Leger communique un mémoire sur le cycle épique de Marko Kraliévitch.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Communications. 2 septembre. M. Lallemand communique un mémoire sur la charité au Moyen Âge.

16 septembre. M. de Foville donne lecture d'un mémoire sur la statistique au XXe siècle.

— M. Chuquet donne lecture d'une étude biographique sur Camille Desmoulins.

23 septembre. M. Gabriel Monod communique une étude qui servira de préface au Journal inédit de Michelet pendant l'année 1871, qu'il se propose de publier prochainement.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Discours de M. Maxime Collignon aux funérailles de M. Jules Oppert, le 23 août 1905. 1 broch. in-4°, 1905.

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

R. ACCADEMIA DEI LINCEI. CLASSE DI SCIENZE MORALI, STORICHE E FILOLOGICHE. — *Rendiconti.* Serie quinta, vol. XIII (1904).

FASCICULE 1-2. F. Barnabei, *Sur un bige d'art archaïque grec découvert à Monteleone, près de Norcia (Sabine).*

Fascicule 3-4. G. F. Gamurrini, *La patrie de Quintilien* (Volsinio, en Étrurie, près de Rome); — F. Barnabei, *Vases de terre trouvés dans les fondations de la statue équestre de Domitien au Forum romain;* — A. Pellegrini, *Le Livre de la Respiration, papyrus funéraire hiératique du Musée égyptien de Florence* (planche).

Fascicule 5-6. Evaristo Breccia, *Papyrus grecs de l'Égypte* (acte relatif au règlement d'une succession, location de terrains, prêt d'argent, etc.); — N. Festa, *Un acte grec sur parchemin conservé à l'Archivio di Stato de Rome* (acte du notaire Théodore, vicomte de Stilo, en Calabre, daté de 1121); — Agostino Rossi, *Causes du soulèvement d'Euphémius contre la domination byzantine en Sicile.*

Fascicule 7-8. Carlo Conti Rossini, *Les manuscrits éthiopiens de la Mission catholique de Cheren* (notices et extraits de 35 mss., avec un index).

Fascicule 9-12. Ugo Balzani, *Réunion de l'Association internationale des Académies tenue à Londres en mai 1904;* — Carlo Conti Rossini, *Le «Nagara Gāllā»* (publié d'après le ms. éthiopien d'Abbadie n° 185); — F. de Simone Brouwer, *Un intermède endiablé : Pulcinella da Quacquero*, composé par Antonio Jerocades en 1770; — V. Ussani, *Les annotations de Pomponius Lætus sur son ms. de Lucain* (Vat. lat. 3285).

R. Accademia dei Lincei. Classe di Scienze morali, storiche e filologiche. — *Notizie degli scavi.* Cinquième série, vol. I (Rome, 1904, in-4°).

Fascicule 4. Région X (Vénétie). *Lozzo Atestino :* Restes d'une station primitive, plan [Alfonso Alfonsi]. — Région VII (Étrurie). *Cività Castellana :* Épitaphe métrique latine d'une femme nommée Tyché (3 hexamètres) [G. Gatti]. — Région VI (Ombrie). *Collescipoli :* Inscriptions funéraires latines [N. Persichetti]. — Rome : Larges marches revêtues de marbre avec graffiti (représentations de tables de jeu, figures et inscriptions relatives aux jeux publics), fig.; mosaïque avec grande tête de cerf et fragment d'inscription [G. Gatti]. — Sardaigne. *Terranova Pausania :* Cachette de 871 monnaies gentilices romaines sur le territoire de l'antique Olbia; la plupart appartiennent à la dernière période de la République; inscription romaine et antiquités diverses trouvées sur le même territoire, entre autres quelques objets de bronze de l'âge des nuraghes; pièces d'orfèvrerie provenant de tombeaux de l'époque romaine, fig. [A. Taramelli].

Fascicule 5. Région VIII (Cispadane). *Ravenne :* Sépultures chrétiennes découvertes près de Sant' Apollinare in Classe (amphores employées comme sarcophages; inscription funéraire grecque chrétienne; bouteilles de verre; petites monnaies de bronze avec la légende FELIX RAVENNA), fig. [E. Brizio]. — Région V (Picenum). *San Severino Marche :* Inscriptions funéraires latines [E. Brizio]. — Rome : Petite stèle de marbre avec inscription funéraire; nouveaux fragments de la mosaïque signalée dans le fasc. 4 (animaux féroces et gladiateurs, fragments d'inscriptions); — Via Nomentana : Deux cippes funéraires en travertin, avec inscriptions; — Via Prenestina : Morceau d'une grosse plaque de marbre provenant de la décoration de la porte d'un monument funéraire; fragment d'inscription : au-dessus des noms, partie inférieure de trois bustes. — Région III (Lucanie). *Pisticci :* Tombes lucaniennes avec vases grecs, entre autres un grand cratère représentant l'enlèvement de Thétis par Pélée, un autre cratère dont la scène est peut-être inspirée du retour d'Ulysse à Ithaque, une pélikè ornée d'une scène de gynécée, fig. [Q. Quagliati].

— Sardaigne. *Busachi :* Recherches dans les tombeaux creusés dans le rocher; nuraghes; plans et fig. [A. Taramelli].

Fascicule 6. Région IX (Ligurie). *Ventimiglia :* Restes de sépultures de l'antique Albium Intemelium [G. Rossi]. — Région VIII (Cispadane). *Forli :* Tombe pré-romaine [A. Santarelli]. — Rome. Via Nomentana : Deux statues de marbre; l'une représente un orateur assis, tenant dans sa main droite un rotulus, et rappelle le Démosthène du Louvre; l'autre, en marbre grec, est peut-être l'image d'un poète et porte cette signature : **ΖΕΥΞΙΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ**, remontant à l'époque hellénistique romaine [G. Gatti]. — Région II (Apulie). *Benevento :* Sarcophage romain avec sculptures relatives à la vie de Bacchus [A. Meomartini]. — Sardaigne. *Urzulei :* Statuettes votives sardes en bronze (vieux pâtre, guerrier mal déterminé, archer), d'un art beaucoup moins voisin de celui des monuments égyptiens de la XIXe dynastie qu'on ne l'a prétendu, fig. [A. Taramelli]; — *Baressa :* Tombeaux romains et chrétiens, les premiers remontant à la dernière période de la République et au commencement du premier siècle de l'Empire; dans les seconds, aucun objet, sauf un petit dauphin en fer [F. Nissardi].

Fascicule 7. Région VII (Étrurie). *Pistoia :* Fouilles sur la place du Dôme (huit couches ont été reconnues : les trois dernières sont formées par les débris d'une maison romaine que les monnaies et les débris céramiques permettent de dater du règne d'Auguste, et dont la ruine remonterait au IVe ou au début du Ve siècle), 23 fig. et plans [G. Pellegrini]. — Sicile. *Syracuse :* Fragments architectoniques; bas-relief représentant deux personnages, un guerrier et son valet, du IVe ou du IIIe siècle; réservoir d'eau transformé en oratoire chrétien; fragments d'inscriptions grecques; sarcophage chrétien très simple et qui peut être attribué aux temps gothiques ou aux premiers temps byzantins [P. Orsi]. — Sardaigne. *Mores :* Groupe de tombes romaines [A. Taramelli].

Fascicule 8. Région X (Vénétie). *Portogruaro :* Urne cinéraire romaine, contenant des objets analogues à ceux découverts à Este dans la tombe XVIII, fig. [G. C. Bertolini]. — Rome : Fragment d'une *tabula lusoria;* empreinte d'une inscription de Septime-Sévère; fragment de sarcophage avec inscription grecque [G. Gatti]. — Région II (Apulie). *Brindisi :* Inscriptions funéraires de la *gens Terraea* [G. Gatti]. — Sardaigne. *Alghero :* Fouilles dans la nécropole préhistorique à grottes artificielles d'« Anghelu Ruju » (débris de vases décorés de graffites; pendants formés de valves de « pectunculus », de dents, d'os, de calcaire et d'ardoise; poignard du type le plus archaïque, et autres objets qui permettent de rapporter cette nécropole à l'époque dite *énéolithique,* ou, plus précisément, de la placer entre la fin du troisième et le commencement du second millénaire a. C.; en outre, dès cette époque reculée, on trouverait dans ces grottes artificielles l'origine ou la première apparition des nuraghes), 38 fig. et plans [A. Taramelli].

Léon Dorez.

Le Gérant : Eug. Langlois.

3e Année NOUVELLE SÉRIE N° 11

JOURNAL DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

NOVEMBRE 1905

SOMMAIRE DU N° 11.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in 4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.
Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

A M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

A la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

// JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1905.

L'ART ANTIQUE EN ESPAGNE.

Pierre Paris, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Bordeaux. *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive.* 2 vol. in-8°. Paris, Ernest Leroux, 1903-1904.

L'ouvrage en deux volumes de M. P. Paris est, à mon avis, un des plus importants qui aient paru récemment et il mérite toute l'attention des historiens de l'art. L'Espagne est restée dans le domaine des antiquités à peu près terre vierge, non pas qu'elle ait manqué jusqu'à présent d'explorateurs sérieux, car ceux qui connaissent les beaux travaux de M. É. Cartailhac, de MM. Henri et Louis Siret, de M. E. Hübner, de M. L. Heuzey, les articles de M. G. Bonsor, les rapports de M. Arthur Engel, avaient pu se rendre compte de l'importance des découvertes à faire sur ce sol historique; mais personne n'avait encore tenté de réunir les éléments épars de cette curieuse civilisation. C'est pourquoi M. Paris a pu dire dans sa Préface : « Les historiens de l'art antique sont injustes envers l'Espagne. Jamais ils ne parlent d'elle; jamais la plus petite place n'est accordée aux Ibères dans les livres des archéologues. . . » C'est donc une réhabilitation qu'entreprend l'auteur et, en effet, je crois que beaucoup de personnes, en lisant son ouvrage, seront étonnées de ce qu'elles y trouveront. En aucune occasion M. Paris ne manque de rendre justice à ses prédécesseurs ; il rend hommage en particulier à son collaborateur le plus précieux, Arthur Engel, auteur de nombreuses explorations et de fouilles qui ont apporté des solutions définitives à d'importants problèmes. Mais à lui revient incontestablement l'honneur d'avoir fait entrer l'Espagne dans le cycle des arts classiques. Aucun manuel, aucun ouvrage de vulgarisation ne pourra plus passer ce chapitre sous silence.

IMPRIMERIE NATIONALE.

I. Le premier volume est consacré à l'architecture et à la sculpture. L'une et l'autre contiennent des monuments du plus haut intérêt. À côté des murs d'appareil dit *cyclopéen*, qu'on retrouve dans tout le monde ancien, on remarque des restes d'édifices qui suggèrent invinciblement le souvenir de constructions mycéniennes et crétoises. Les linteaux des portes de Briteiros et d'Ancora (fig. 21, 22), décorés de spirales et d'entrelacs, avaient déjà été signalés par M. Cartailhac comme présentant d'étroits rapports avec le décor des édifices fouillés par Schliemann. La belle tombe à coupole, retrouvée par M. Estacio de Veiga en Lusitanie, confirme cette indication et met sous nos yeux une chambre funéraire ronde, flanquée de deux niches, construite en encorbellement et surmontée de grosses dalles plates, précédée d'un dromos fait de deux murailles parallèles en petit appareil, qui est, dans des dimensions plus médiocres et avec des matériaux moins soignés, une réduction fidèle des célèbres tombeaux de la plaine d'Argos (fig. 28). Et cet exemple n'est pas isolé : près d'Almeria, près de Carmona, près de Cintra, des découvertes semblables ont eu lieu. Avec M. Siret, l'auteur conclut donc à l'existence d'un état social qui, aux deux extrémités de la mer Méditerranée, subirait des influences semblables et profiterait, dans une proportion inégale, d'une même civilisation (p. 40). Nous dirons plus loin, à propos de la céramique, dans quelle mesure ces vues nous semblent acceptables. Mais notons tout de suite un détail : c'est qu'après le mycénien, l'art dont l'action s'exerce le plus souvent sur l'architecture ibérique est l'art ionien (fig. 31 à 33). C'est un acheminement vers la solution logique que nous suggérera l'étude des autres monuments.

La sculpture offre un grand nombre d'images de porcs et de taureaux. L'origine rituelle de la première représentation, que M. Paris rattache au culte de la Terre et des Morts, reste obscure. La seconde rappelle une religion très répandue dans le monde oriental et égéen : le taureau à face humaine de Chaldée et d'Assyrie, le bœuf Apis d'Égypte, le Minotaure de Crète sont issus de la même source. On entrevoit ici encore un courant d'idées venu de l'Est. Un monument très important du Musée de Madrid achève de préciser ces rapports : c'est la *Vicha de Balazote* (pl. IV), autrement dit un véritable taureau à face d'homme barbu, dont la queue s'enroule contre le flanc gauche d'une façon toute caractéristique que l'on constate dans beaucoup de sculptures asiatiques. Ajoutons-y des sphinx, dont plusieurs spécimens sont exposés au Louvre (fig. 94 à 97), un griffon, des fauves, et nous aurons une idée de l'importance qu'ont eue dans le domaine zoomorphique les souvenirs de l'art oriental.

Dans les représentations de l'homme et de la femme, les influences venues du dehors ne sont pas moins sensibles. L'art indigène a produit, comme partout, des effigies grossières, nées du simple désir de reproduire la nature vivante (fig. 61 à 70); mais de bonne heure on saisit l'empreinte d'un art extérieur qui impose aux écoles locales ses formules et ses conventions. La tête de Redoban, qu'on peut étudier au Louvre (fig. 73), montre quelles déformations curieuses subissait le visage humain quand il était traité par des disciples barbares qui, empruntant aux artistes ioniens l'obliquité typique des yeux, arrivaient à en faire un trait absurdement exagéré. Le sarcophage anthropoïde de Cadix (fig. 76), qui est un des rares et précieux témoignages de l'installation des Phéniciens sur la côte méridionale d'Espagne, appartient, comme l'a bien vu M. Paris, à une série qui relève surtout de l'art grec; mais il a oublié de rappeler à ce sujet les études de M. Furtwaengler et de M. Th. Reinach[1], à qui l'on doit des comparaisons instructives entre ces sarcophages et les sculptures grecques du ve siècle. Enfin toute une série de bronzes, d'un travail très soigné (fig. 82 à 90), achèvent de démontrer l'existence d'importations directes qui ont mis sous les yeux des indigènes les produits classiques de l'art grec, en particulier ionien : déesses drapées, Centaure, Silène, etc. On ne peut pas douter que, dès le vi^e^ siècle avant notre ère, les modèles helléniques ne fussent très répandus sur les côtes d'Espagne.

Ce qui a produit cette éducation, en partie orientale par le canal des Phéniciens et des Carthaginois, en partie grecque par l'intermédiaire des Ioniens, nous le voyons clairement dans l'ensemble le plus considérable qu'ait laissé la plastique, les sculptures du Cerro de los Santos, auxquelles l'auteur consacre un chapitre spécial et qui sont comme la partie centrale de son premier volume. M. Paris a rappelé d'abord par quelles suites d'enquêtes et d'études minutieuses M. Heuzey était arrivé à démontrer l'authenticité d'un groupe que de nombreux archéologues considéraient jusqu'alors comme suspect; comment les fouilles de M. Arthur Engel, en faisant sortir de terre des œuvres du même style, avaient irréfutablement confirmé les pénétrantes conclusions du Conservateur du Louvre; quelle bonne fortune enfin lui avait réservé à lui-même la joie de faire connaître le Buste d'Elche, qui vint se placer dans la série comme la résultante de tous les efforts antérieurs de l'art ibérique. Ces faits sont maintenant connus des archéologues; il suffit d'en tirer les conséquences.

[1] Cf. *Une nécropole royale à Sidon*, p. 147-178.

Il y a un art ibérique, une sculpture représentée aujourd'hui par plus de trois cents pièces, qui s'échelonnent chronologiquement depuis l'âge archaïque jusqu'au voisinage de l'époque romaine. M. Paris aurait pu insister sur les grandes ressemblances que présentent ces antiquités avec les produits de certaines écoles qui ont vécu en marge du monde grec, mais tout près de lui, par exemple avec la plastique chypriote. C'est le même mélange de trois éléments : style oriental, style grec, style indigène. C'est aussi la même exécution sur laquelle la barbarie locale a répandu, à toutes les époques, une sorte de rudesse native qui donne encore aux produits de la période la plus basse un faux air d'archaïsme. M. Paris analyse avec soin tous ces monuments où les statues de femmes drapées, les têtes féminines et masculines sont en majorité. Il insiste, après M. Heuzey, sur le caractère oriental des coiffures, des bijoux, de certains accessoires comme le gobelet tenu à deux mains, des bijoux en forme de croissant de lune et de soleil rayonnant, etc. : il note des souvenirs grecs dans plusieurs idoles assises ou dans des têtes d'hommes au profil d'athlète, dans la facture conventionnelle des cheveux et des yeux, des plis des vêtements, mais il signale en même temps les caractéristiques locales, la gravité recueillie des attitudes, la tristesse un peu sombre des visages, le type ethnographique. Il montre enfin toute cette école aboutissant par de lents perfectionnements à un chef-d'œuvre, le Buste de femme d'Elche (pl. I et XII), aujourd'hui un des joyaux du Louvre, grâce à la libéralité du donateur, M. Noël Bardac.

Le problème que soulève la nationalité de l'auteur de ce buste célèbre est discuté avec beaucoup de mesure et de clarté (p. 292 et suiv.). Est-il dû à un sculpteur indigène, s'élevant par l'enseignement de ses maîtres et par la vue de beaux modèles helléniques jusqu'à la création d'un ouvrage à peu près parfait? Est-ce le produit exceptionnel d'un artiste grec, établi comme colon et travaillant d'après le style du pays? M. Paris se range du côté de M. Heuzey pour défendre la première thèse[1], tandis que la seconde a été soutenue par M. Th. Reinach, suivi avec réserve par M. Jullian[2].

Pour ma part, j'avoue que j'ai longtemps hésité entre ces opinions, qui toutes deux rendent compte avec vraisemblance des qualités inhérentes à ce beau morceau. Si je me rallie aujourd'hui à la première, ce n'est pas seulemeut à cause des sutures étroites qui unissent le Buste

[1] Elle est admise aussi par M. Paul Jamot, dans la *Gazette des beaux-arts*, 1898, I, p. 238 et suiv.

[2] A cette seconde opinion se sont ralliés aussi H. Lechat (*Revue des études grecques*, 1899, p. 217) et A. Furtwaengler (*Berliner philolog. Wochenschrift*, 6 mai 1905, p. 580).

d'Elche aux sculptures du Cerro, car un artiste étranger, vivant dans le pays, aurait pu s'assimiler le style local. Ce qui me frappe surtout, c'est qu'il y a dans ce buste une grosse incorrection, qui me paraît naturelle chez un artiste indigène, imprégné des traditions de ses maîtres, qui me semblerait, au contraire, extraordinaire de la part d'un Grec. C'est une raison qu'a déjà fait valoir M. Paul Jamot dans son article dont M. Paris ne paraît pas avoir profité : la Dame d'Elche est bossue; vues de dos ou de profil, ses épaules s'écartent en arrière et remontent plus haut même que le plan de son menton (pl. I et fig. 305). Cette structure, tout à fait disgracieuse et fautive, pouvait ne pas choquer un sculpteur du cru, familiarisé dès son enfance avec toute la statuaire du Cerro, qui offre le même défaut. Il ne me semble pas possible qu'un Grec, même en s'inspirant des usages locaux, se soit attaché à commettre de parti pris pareille bévue. Puisqu'il perfectionnait le type du visage au point de laisser loin derrière lui les œuvres antérieures, pourquoi aurait-il résisté au désir de montrer à ces barbares comment on faisait un corps humain, comment on dégageait des épaules la belle ligne du cou et de la nuque? Pas une statue grecque, parmi les plus anciennes, pas même le *xoanon* de Délos ou le lourd personnage assis des Branchides, n'offrent pareille barbarie. Pas un calcaire chypriote, si rude qu'il soit, n'a été taillé aussi incorrectement. C'est, à mon sens, un trait de technique régionale.

Pour la question de date, je suis aussi d'avis de repousser résolument la formule pittoresque qu'on doit à M. Th. Reinach : « une Carmen qu'aurait pu connaître Thémistocle ». Même si nous avions affaire à une figure purement grecque, je ne saurais, à cause de la structure des yeux et de la bouche, la placer plus haut que le milieu du ve siècle. À plus forte raison quand il s'agit d'une œuvre exécutée dans une province lointaine et soustraite au rayonnement direct d'Athènes, la vraisemblance conseille d'abaisser sensiblement l'époque présumée. De plus, les bijoux, que M. Paris compare avec raison aux parures portées par les statues funéraires étrusques, paraissent appartenir à une époque plus voisine du IVe et du IIIe siècle que du Ve.

Pour toutes ces raisons, je trouve encore trop élevée la date que M. Paris, après avoir combattu M. Reinach, propose à son tour : les environs de 440 av. J.-C. C'est une atténuation bien faible de la première opinion et l'écart ne vaudrait guère la peine d'être discuté. Je n'hésiterais pas, pour ma part, à descendre franchement jusqu'au IVe siècle, comme l'a déjà indiqué M. Jamot[1] et comme l'admettait M. Paris lui-même

[1] *Op. c.*, p. 248.

dans son premier travail sur le Buste d'Elche[1]. Quant au prolongement de l'archaïsme à travers les âges, il est démontré pour l'Espagne au moyen de monuments encore inédits, mais probants, que l'on peut étudier au Louvre. Ce sont des frises de guerriers en costume de légionnaires romains, trouvées à Osuna et appartenant sans doute au dernier siècle de la République. Si l'on détachait une de ces têtes et qu'on la mêlât aux fragments du type archaïque du Cerro, il serait difficile, au premier abord, de l'en séparer : même œil saillant, même crâne rond, même chevelure indiquée en sillons parallèles, même aspect barbare et rude. Les procédés conventionnels des âges anciens ont persisté jusqu'à la fin avec une inflexible rigueur.

Les reliefs d'Estepa, qui terminent le chapitre sur la sculpture (fig. 318-323), montrent que même à l'époque romaine les influences puniques et orientales ont dominé dans les sujets traités par l'art ibérique[2]. Il s'hellénise ou se latinise à la surface; le fond reste inébranlablement lié aux traditions primitives.

II. Du second volume de M. Paris il faut surtout retenir la partie qui traite de la céramique (p. 1-152). Ici encore, autre révélation et autre surprise. Ni les Chaldéens, ni les Assyriens qui nous ont laissé quelques rares produits à décor géométrique, ni les Phéniciens, ni les barbares de l'Europe centrale et septentrionale qui n'y ont touché que pour des essais sans hardiesse et sans beauté, n'ont su donner d'ampleur au décor céramique peint.

Nous apprenons aujourd'hui que les Ibères, comme les Égéens et les Grecs, ont aimé à parer leurs poteries de dessins gracieux et de vives couleurs. L'invention ne leur appartient pas, il est vrai; là aussi l'éveil vint des colons étrangers. Mais une fois les modèles connus, c'est toute une fabrication indigène qui se créa et qui prospéra pendant de longs siècles. Le domaine où elle se meut reste restreint aux combinaisons curvilignes, au végétal et à de rares représentations animales. Mais par l'abondance de la production, par un accent personnel, elle prend place parmi les manifestations les plus intéressantes de l'art ibérique. Cette céramique, trouvée sur les points les plus divers de l'Espagne, complète admirablement l'enseignement fourni par la sculpture : apport de modèles étrangers, développement d'un art indigène. De plus, elle confirme

[1] *Monuments et Mémoires de la fondation Piot*, IV, 1898, p. 159.

[2] Depuis le livre de M. Paris, on a signalé la découverte d'un important sanctuaire de Mithra à Emerita; cf. l'article de M. Fr. Cumont dans les *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1905, p. 148.

l'indication déjà donnée par l'architecture : influences venues de l'art égéen, dit *mycénien* ou *crétois*. Quand on regarde les deux cents et quelques figures rassemblées par M. Paris, on croit feuilleter l'album de MM. Furtwaengler et Loeschcke sur les *Mykenische Vasen* : mêmes tracés géométriques où les lignes affectent presque toutes des formes brisées et ondulées; même prédilection pour les lacis et les spirales, pour les demi-cercles et les imbrications; mêmes recherches du végétal stylisé, aboutissant à des combinaisons imprévues et originales; mêmes dispositions en zones et en métopes; puis introduction timide des animaux faciles à représenter, des oiseaux, des poissons, des lièvres, et apparition exceptionnelle des grands quadrupèdes, des fauves; la figure humaine reste presque complètement absente. Un détail a empêché les Ibères d'atteindre aussi haut que leurs modèles et décèle leur infériorité de disciples : leur argile, sans poli et sans lustre, est beaucoup moins belle que celle des Mycéniens; les couleurs employées, le noir tournant au brun et au rouge, et le rouge sombre ou vineux, sont mates. La dernière s'incorpore très mal à la terre et tombe facilement. Il n'est donc pas douteux que toute cette céramique ne soit intégralement indigène. La confusion avec des pièces authentiquement mycéniennes ne serait pas à craindre; quand on tient en mains les originaux qui sont au Louvre, la ressemblance que suggéraient les vignettes du livre de M. Paris s'évanouit. L'argile et les couleurs sont tout à fait différentes.

La stratification chronologique de ces fragments reste malheureusement très difficile à faire. À Amarejo et à Meca, on les recueille en grande quantité, non dans des tombeaux, mais mêlés aux terres elles-mêmes, dans un état extraordinaire de morcellement et d'éparpillement. Quelques morceaux de vases grecs, du système à figures rouges et d'époque hellénique assez basse, ont été rencontrés dans les mêmes couches (fig. 2 et 3). M. Paris pense néanmoins que la fabrication de ce pseudo-mycénien a dû se poursuivre à peu près parallèlement avec celle des centres égéens, que ce style prouve les apports d'un commerce qui aurait devancé les temps de la colonisation hellénique et qui remonterait jusqu'à l'âge des énigmatiques Pélasges (p. 2 et 3, 134, 305).

Je suis peu disposé, pour ma part, à adopter cette solution. Si les récentes découvertes de Crète et de Milo ont établi que le style dit *mycénien* n'est qu'une dégénérescence du style crétois, si le géométrique curviligne décèle une transformation des formes végétales stylisées à outrance, à plus forte raison le décor ibérique nous apparaît comme la suite abâtardie du mycénien, dans un milieu provincial et

barbare. Plutôt que d'imaginer les vaisseaux crétois lancés à travers la Méditerranée et découvrant l'Espagne, longtemps avant les Phéniciens et les Grecs, il faut se demander si les modèles céramiques n'ont pas pris un chemin plus long, à une époque plus tardive. L'auteur a signalé lui-même des ressemblances caractéristiques entre les poteries ibères et celles que M. Orsi a trouvées en Sicile (p. 127). En effet, la Sicile a dû être une des étapes commodes que le cabotage rencontra devant lui avant de se hasarder dans la mer inconnue de l'Occident. Or le groupe des poteries sicules a une chronologie assez bien établie, basée sur la structure des tombes et sur la nature du mobilier funéraire. M. Orsi ne fait pas remonter au delà du VIIIe siècle les séries assimilables aux fragments d'Espagne. D'autre part, des travaux importants comme ceux de M. Wide sur la poterie géométrique d'Athènes, de M. Boehlau sur la céramique de Samos et de Rhodes, ont démontré la survivance du style mycénien en pleine période dorienne, et surtout du côté des pays ioniens, que l'on s'accorde maintenant à considérer comme les héritiers directs de la civilisation mycéno-crétoise. Il en résulte que, dans l'état actuel de nos connaissances, la floraison d'un système géométrique curviligne, fondé sur les souvenirs du mycénien et répandu dans le bassin méditerranéen durant le VIIIe siècle, ne choquerait aucune vraisemblance. Or c'est précisément l'époque où les Grecs commençaient à pousser des pointes hardies du côté des Colonnes d'Hercule. Strabon dit (XIV, p. 654) qu'avant même le début des Olympiades (c'est-à-dire dès le commencement du VIIIe siècle), des navires rhodiens avaient touché l'Espagne et colonisé les îles Baléares. Le voyage du Samien Coléos est du siècle suivant (Hérodote, IV, 152). En somme, la colonisation grecque de l'Espagne doit coïncider avec celle de la Sicile. Il n'est pas étonnant de rencontrer dans les deux pays des produits similaires et il n'y a pas de raison de les séparer chronologiquement.

Qu'on songe d'ailleurs quel énorme hiatus on introduit entre la céramique égéenne d'Espagne, si elle est du XIe ou du XIIe siècle, et les premières importations grecques qui donnent le branle aux autres industries artistiques. Comment admettre que durant cinq ou six siècles les Ibères aient fait du mycénien, sans jamais faire autre chose? Il me semble que les choses ont dû marcher du même pas. L'architecture funéraire en coupole et la céramique pseudo-mycénienne sont sans doute les prodromes de l'invasion hellénique dont les Ioniens ont été les agents les plus actifs à partir du VIIIe siècle et durant le VIIe. Les produits phéniciens, peignes d'ivoire gravés, bijoux, prennent place en même temps. Plus tard, la grande sculpture se forme et se développe, sous

l'influence des modèles du VIe et du Ve siècle, dont elle conserve jusqu'à la fin les formes graves et rigides, sans perdre de vue le type local des visages et des costumes. L'histoire artistique d'Espagne apparaît ainsi beaucoup plus courte et plus ramassée, plus logique aussi que ne l'a conçue M. Paris. Enfin j'ajouterai que des découvertes récentes, faites près de Narbonne par M. Rouzaud[1], prouvent que la même céramique avait pénétré en Gaule. Il me paraît impossible de faire remonter ces importations au delà du premier millénaire avant J.-C. Elles sont, au contraire, vraisemblables à l'époque où les colonies grecques essaiment dans tout le bassin occidental de la Méditerranée.

Les figurines de bronze, qui sont nombreuses dans ce pays riche en métaux, ne démentent pas cette impression. La plupart, dans leur rudesse native, diffèrent peu des petites idoles recueillies en Gaule et en Germanie. C'est de l'« art spontané », qui répond à des besoins religieux communs à tous les peuples. Quand on y saisit une technique plus savante, un modelé plus soigné, on est déjà à une époque qui correspond à celle des sculptures du Cerro, c'est-à-dire dans une période d'archaïsme qui avoisine le Ve siècle (pl. II). Les premiers débuts ne doivent donc pas dépasser le VIIe ou le VIIIe siècle. On peut les comparer aux petits bronzes primitifs trouvés à Olympie qui sont de cette époque. Nulle part, je ne vois de raison sérieuse pour remonter plus haut. La présence des fibules (pl. III), dont on a recueilli en Espagne de très beaux spécimens, d'une matière admirable et d'ornementation très soignée, indique encore la pleine époque dorienne. J'en dirai autant des nombreux animaux, taureaux, chevaux, sangliers, béliers, qui figurent dans cette série et qui rappellent aussi la riche « ménagerie » d'Olympie. Je n'en séparerais pas non plus les trois grandes têtes de taureaux, découvertes dans l'île de Majorque, auxquelles M. Paris a consacré une longue étude (t. Ier, p. 140-162, pl. VI) et où il reconnaît un produit de la civilisation mycénienne. Je ne doute pas que les souvenirs de l'art mycénien ne soient encore vivaces dans l'industrie du métal comme dans celle de l'argile peinte; mais ce prolongement me paraît se faire dans les mêmes conditions et à la même date. En étudiant les poignards et les épées de fer (pl. X et XI), M. Paris attribue le décor des poignées à des influences mycéniennes; mais il introduit ici l'idée de longues survivances, car les armes elles-mêmes ne lui semblent pas être d'une très haute antiquité (p. 283).

[1] *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 1905, p. 283; *Bull. de la Comm. arch. de Narbonne*, t. VIII, note de M. H. Rouzaud.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ce que l'auteur concède pour ce groupe, nous le demandons pour tout le reste.

III. Dans une conclusion chaleureuse et bien menée (p. 303-311), l'auteur a présenté comme en raccourci le tableau de la civilisation ibérique depuis les origines jusqu'à la conquête romaine. Sous réserve des points chronologiques que je viens d'indiquer, je n'aurais rien à y modifier. Nous possédons maintenant, avec ce bel ouvrage, un clair résumé sur l'Espagne et un répertoire abondant de documents inédits que nul ne pourra plus ignorer. Outre la carte jointe au second volume, qui est très utile, j'aurais aimé que l'auteur nous offrît une table analytique des matières. Pour l'emploi pratique des livres destinés aux travailleurs, c'est un corollaire indispensable. Il ne faut pas se lasser de le dire. Trop d'ouvrages de science en sont dépourvus, qui condamnent le lecteur à de fatigantes et vaines recherches, quand ils veulent y retrouver un petit détail.

M. Paris a prévenu dans son Avant-propos (p. 7) qu'il garderait le silence sur tout ce qui concerne l'histoire politique et sociale des Ibères. C'était son droit et il a craint sans doute de grossir démesurément son ouvrage. Mais j'avoue que je regrette un peu cette abstention, dans l'intérêt du livre lui-même. L'histoire de l'art, sans l'histoire elle-même, me paraît très incomplète, et c'est le grand reproche que je ferais à beaucoup d'archéologues : séparer soigneusement la société et l'art, c'est montrer un bel habit et personne dedans. Ces deux éléments me paraissent indispensables. Il n'était pas nécessaire de raconter par le menu les événements dont l'Espagne fut le théâtre. Mais comment oublier que si l'art ibérique, avec toutes les influences extérieures qui l'ont formé, nous apparaît très personnel dans sa rudesse, le pays qui l'a produit compte aujourd'hui encore parmi les plus originaux par la saveur de son terroir et par ses mœurs? Comment ne pas dire, quand on sait quelle place l'Orient et Carthage ont tenue dans la formation sociale de la nation, que cette empreinte est encore marquée en traits indélébiles? que ce peuple, amoureux des courses de taureaux comme un Crétois du temps de Minos, nourri de superstitions comme un Chaldéen, porte en lui toute la fierté et les chaudes passions des races asiatiques? que cette race dite *latine* a dans ses veines le sang des Maures et des Arabes, héritiers des Sémites d'Orient? que les faces rasées de ses *toreros* ressemblent aux effigies masculines du Cerro, que les Andalouses portent la haute coiffure et la mantille tombante du Buste d'Elche? Nulle part le passé ne revit mieux dans le présent, et c'est

ce que j'aurais aimé à lire dans les dernières pages de M. Paris, car l'archéologie n'a pas d'autre utilité que de faire comprendre la solidarité intime d'hier avec aujourd'hui.

E. POTTIER.

L'ÉGYPTE SOUS LES LAGIDES.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

III. Avec le IIe siècle avant l'ère chrétienne, l'histoire de l'Égypte ptolémaïque prend une physionomie nouvelle. Dépouillé en peu d'années de la plupart de ses possessions extérieures, chassé de la Grèce, de l'Archipel, de l'Asie Mineure, de la Syrie, réduit à une marine insignifiante et à une armée composite dont le recrutement devient de plus en plus difficile, le royaume se replie sur lui-même dans sa décadence dorée. Pour préserver son reste d'indépendance contre des voisins avides, il est bientôt obligé de recourir à la protection onéreuse et humiliante de la jeune puissance demi-civilisée qui vient de surgir à l'Occident. En moins d'un demi-siècle Rome s'est faite l'arbitre de la Méditerranée, et l'Egypte devient un satellite de Rome. Puis, à mesure que la puissance militaire et « mondiale » des Ptolémées décline, le rôle de leur capitale démesurée, de la population mélangée et turbulente qui s'y agite augmente sans cesse; le roi d'Égypte est pour les Romains le « roi d'Alexandrie », et c'est en effet la populace et la soldatesque de la capitale qui font, défont, refont les souverains éphémères de la vallée du Nil. Ceux-ci, déracinés de leur milieu national, — car l'élément macédonien ne se renouvelle plus en Égypte, — toujours menacés d'insurrections indigènes, sont acculés à chercher un point d'appui tantôt dans le clergé égyptien, dont ils achètent le concours par des cérémonies archaïques et des concessions financières ruineuses, tantôt dans les immigrés juifs, dont l'impopularité répond de la fidélité. La vieille Égypte, à moitié hellénisée par la langue, reconquiert ainsi peu à peu ses conquérants; l'expulsion ou la fuite de l'élite des lettrés grecs sous le second Évergète accélère le recul de l'hellénisme, le retour au type pharaonique. D'ailleurs ces nouveaux

[1] A. Bouché-Leclercq. *Histoire des Lagides*, 2 vol. in-8°. Paris, Ernest Leroux, 1903-1904. — Voir le premier article dans le cahier d'octobre, p. 548.

pharaons, à peu d'exceptions près, offrent le type de la dégénérescence physique et morale la plus complète; la virilité s'est réfugiée chez les femmes, de plus en plus les vraies souveraines, et chez qui, depuis le mariage syrien d'Épiphane, prévaut le type énergique et violent des princesses séleucides : à l'ère des Arsinoés et des Bérénices succède l'ère des Cléopâtres.

La débâcle commença sous Ptolémée V Épiphane (204?-181). Monté sur le trône à cinq ans, orphelin de père et de mère, —Arsinoé avait été assassinée mystérieusement peu après son avènement, — il fut jusqu'à sa majorité un simple jouet que se passèrent de main en main, au gré des révolutions populaires, des intrigants crapuleux comme Agathocle et sa sœur, ou des soldats brutaux et médiocres comme Tlépolème et Aristomène. Il faut lire dans Polybe ce vivant, mais répugnant tableau. Dès qu'on sut le royaume tombé en déshérence, ses puissants voisins, Philippe V de Macédoine et Antiochus III de Syrie, se liguèrent pour le dépouiller. Philippe prit pour sa part la côte de Thrace, l'Hellespont, les Cyclades, Samos, la Carie; Antiochus, la Cœlé Syrie; Gaza elle-même, le boulevard avancé de l'Egypte, capitula (201). Un instant les mercenaires et l'énergie du *condottiere* étolien Scopas ramenèrent la victoire sous les drapeaux de l'Égypte, mais la défaite décisive de Panion (198) consomma la perte de la Cœlé-Syrie, qui fut définitivement, depuis lors, rattachée à la monarchie séleucide. Peu après, profitant des embarras de son complice aux prises avec Rome, Antiochus s'attribuait également la plupart des possessions de Ptolémée sur la côte d'Asie Mineure : Ephèse, Lesbos, Lycie, Cilicie; le dernier débris de cet empire côtier, Caunos, fut vendu aux Rhodiens, devenus la première puissance navale de l'Archipel. L'Égypte ne garda, outre la vallée du Nil, que Chypre et Cyrène.

Le Séleucide, menacé à son tour d'un conflit avec Rome, s'arrêta là pour le moment; mais obligé d'ajourner la mainmise sur l'Égypte propre, il voulut du moins s'assurer la neutralité de ce royaume : en faisant la paix avec Ptolémée, il lui donna en mariage sa fille Cléopâtre et lui promit « en dot » la Cœlé-Syrie (193); la promesse d'ailleurs ne fut jamais tenue : sous quel prétexte, nous l'ignorons. Le gouvernement égyptien put respirer, panser ses plaies, étouffer dans le sang, — à Lycopolis et dans le Delta, — les derniers restes de la rébellion indigène. Mais à peine le jeune roi eut-il pris en main les rênes du pouvoir et dévoilé par ses premiers actes sa nature violente et brutale, qu'il mourut, comme son père, à la fleur de l'âge, empoisonné, dit-on, par des courtisans que ses projets belliqueux menaçaient d'un emprunt forcé (181).

Les monarchies macédoniennes, dans leur imprévoyant égoïsme, n'ont jamais soupçonné le devoir de sacrifier leurs rivalités particulières pour s'unir contre l'ennemi commun qui menaçait de les asservir toutes également; au contraire, dès que l'une d'elles était aux prises avec les Romains, les autres en ont profité pour s'agrandir soit derrière son dos, soit à ses dépens. Nous avons déjà vu Antiochus le Grand frustrer ainsi Philippe de sa part des dépouilles de l'Égypte; une entreprise du même genre se produisit au moment où la guerre contre Persée absorbait les forces et l'attention des Romains.

À la mort de Ptolémée Épiphane, l'aîné de ses deux fils, Ptolémée VI Philométor, lui avait succédé; il était encore en bas âge, et sa mère, la Syrienne Cléopâtre I, gouverna paisiblement pendant quelques années. Elle morte, Philométor, maintenant adulte, se fit sacrer, épousa sa sœur Cléopâtre II, et laissa le gouvernement à l'eunuque Eulaios et au Syrien Lenaios. Ceux-ci réclamèrent à Antiochus Epiphane la dot toujours impayée de Cléopâtre I : la Cœlé-Syrie. La réponse fut la mise en marche d'une armée syrienne qui écrasa les Égyptiens au mont Casios et prit Péluse (170). Alors se succédèrent une série de scènes analogues à celles qui marquèrent l'intervention de Napoléon en Espagne. Philométor, affolé, après avoir voulu fuir à Samothrace comme Ferdinand VII en Amérique, se laissa tenter et vint à Péluse se jeter dans les bras de son « oncle » Antiochus. Celui-ci se fit proclamer à Memphis protecteur du royaume. Mais Alexandrie, comme Madrid en 1808, n'était pas encore mûre pour le joug étranger : la populace s'insurgea, déclara Philométor déchu du trône, et proclama à sa place son frère cadet Ptolémée VII Évergète II[1].

Antiochus, n'ayant pas réussi à prendre Alexandrie, rentra en Syrie, chargé de butin. L'année suivante il s'empara de Chypre, puis reparut menaçant (168), réclamant pour prix de sa retraite la cession formelle de ses conquêtes : Chypre, Péluse et un territoire avoisinant, bref les clefs de la maison. Entre temps les deux Ptolémées étaient convenus de régner conjointement. Ils repoussèrent naturellement les demandes du Séleucide, qui passa la frontière et perdit un temps précieux à soumettre tout le plat pays. Alors, mais alors seulement, les Ptolémées se décidèrent à implorer l'intervention de Rome, victorieuse de Persée. L'Égypte était l'alliée de Rome depuis un siècle, Philadelphe, avec une rare perspica-

[1] C'est peut-être à cette courte période qu'appartient l'inscription de Philé récemment reconstituée par M. Rubensohn (*Archiv. für Papyrusforschung*, III, 363) : ὑπὲρ βασιλ[έως] Πτολε[μαίου θεοῦ Εὐεργέτου κ]αὶ βασιλίσσ[ης Κλεοπάτρας] τῆς ἀδελ[φῆ]ς τῶν Πτολεμαίου καὶ Κλεοπάτρας, etc.

cité, ayant dès 273 fait amitié avec elle. Mais, sentant la griffe sous le velours, les Ptolémées avaient jusqu'alors poliment écarté toutes ses offres de protection. Maintenant la nécessité fit loi : le bâton de Popilius arrêta Antiochus aux portes d'Alexandrie et l'obligea de rentrer fort penaud chez lui, lâchant Chypre et Péluse; mais l'Égypte avait désormais le collier au cou : bon gré mal gré, la voici sous la tutelle du Sénat romain. On le vit bientôt après, lorsque, la discorde ayant éclaté entre les deux frères, Philométor, chassé, puis rappelé par les Alexandrins, ne put rentrer en possession de son royaume qu'à la condition de constituer la Cyrénaïque en apanage au profit de son cadet, comme jadis le fondateur de la dynastie au profit de Magas (163). Encore Évergète ne se contenta-t-il pas de son lot; il passa des années à comploter contre son frère, cherchant à s'emparer de Chypre, soit de vive force, soit par la grâce des Romains, qui rendirent même plusieurs décrets en sa faveur. Mais cette fois ils trouvèrent à qui parler. Philométor, avec l'âge, avait pris conscience de sa dignité et de ses devoirs de roi. Il refusa net tout nouveau démembrement, fit la sourde oreille aux ambassades et aux excommunications du Sénat, battit Évergète, le fit prisonnier et acheva de le vaincre en lui pardonnant.

Ensuite le jeune roi parut s'élever à de hautes pensées. La monarchie séleucide n'en était plus à vouloir faire la loi à ses voisins : à son tour, déchirée par des luttes dynastiques, elle menaçait de tomber en dissolution. Ptolémée VI intervint activement dans ces querelles intestines, où il espérait reconquérir la Cœlé-Syrie. Successivement, il donna, dans cet espoir, sa fille et son appui armé à Alexandre Bala, à Démétrius Nicator; un moment même, la populace d'Antioche, dégoûtée de tous ces prétendants, lui offrit la couronne des Séleucides. Il la refusa en faveur de son second gendre Démétrius, combattit et vainquit pour lui à la bataille de l'Œnoparas et périt enseveli dans son triomphe (145). Avec lui descendit au tombeau le dernier grand roi de la dynastie, *optimus rex et beneficentissimus*, selon le mot de Caton l'ancien.

Une sombre tragédie, dont le détail nous échappe, ayant fait disparaître le jeune fils de Philométor, — peut-être ce Ptolémée Eupator que les protocoles notariés mentionnent parmi les rois divinisés, *avant* Philométor, — la couronne remonta à son oncle, Ptolémée VII Évergète II. L'histoire connaît ce tyran libertin, cruel et lettré, plus volontiers sous le sobriquet de Physcon, le « bedonnant ». Depuis longtemps impatient de régner, il se consola rétrospectivement en datant ses premiers actes (tel Louis XVIII en 1814) « de la 25ᵉ année de son règne ». Il consolida son titre en épousant d'abord la veuve, puis la fille de son frère; pendant

plusieurs années les deux Cléopâtres (Cléopâtre II et Cléopâtre III) figurent en même temps sur les actes, l'une comme sœur, l'autre comme épouse du roi régnant! Mais la concorde ne régna pas longtemps dans ce ménage à trois. Aimé des indigènes dont il allégeait les charges, mais haï des Alexandrins qu'il pressurait sous le moindre prétexte comme de simples juifs, Ptolémée finit par être chassé à la suite d'une émeute où dut tremper sa sœur : le fait est qu'elle ne le suivit pas à Chypre, où il trouva un refuge, et qu'elle se laissa proclamer seule reine par les Alexandrins (131). Justin assure — mais peut-on croire ces horreurs? — que Physcon lui envoya dans un coffret le cadavre du fils qu'il avait jadis eu d'elle et qu'il aurait immolé à sa vengeance[1]. Quoi qu'il en soit, une insurrection défit ce qu'une insurrection avait fait : au bout d'un an les garnisons provinciales restaurèrent Physcon, et la reine sœur prenait à son tour le chemin de l'exil, auprès de son gendre Démétrius Nicator. La haine de Physcon l'y poursuivit : il suscita à Démétrius un concurrent, Alexandre Zébina, qui triompha de son rival, mais, comme naguère son prétendu père (Alexandre Bala), le protégé paya son protecteur d'ingratitude et lui refusa le salaire espéré. Une fois de plus la Cœlé-Syrie demeura aux Séleucides et Évergète ne put que se venger en aidant à chasser du trône celui qu'il y avait placé (123).

Si déjà sous les fils d'Épiphane les reines, mères ou sœurs, balancent l'autorité des rois, sous les deux fils d'Évergète II, qui se succèdent sur le trône depuis 116 avant J.-C., nous sommes en pleine gynécocratie. L'histoire très emmêlée de ce double règne n'est d'abord que celle des caprices et des fureurs de la veuve d'Évergète, Cléopâtre III. Son mari en mourant lui avait légué ses États, — sauf Cyrène attribuée à son bâtard Apion, — avec faculté de s'associer celui de ses fils qu'elle voudrait. La mère préférait le cadet, Ptolémée IX[2] Alexandre, le peuple l'aîné, Ptolémée VIII Soter II, plus connu sous le sobriquet de Lathyre (pois chiche, « Cicéron »). De là une série de révolutions et de chassés-croisés entre les deux frères, le vaincu obtenant d'ordinaire Chypre, à titre de consolation, et se voyant parfois privé de sa femme en même temps que du trône. Au début, la volonté du peuple alexandrin imposa le couronnement de Soter, tandis qu'Alexandre allait régner à

[1] C'est peut-être le Neos Philopator des protocoles, divinisé avant Évergète II.

[2] Pour la numérotation des Ptolémées il vaut mieux s'en tenir à la méthode des anciens (par exemple Strabon) qui ne comptent que les rois *effectifs*, plutôt que d'y introduire, comme le fait M. Bouché-Leclercq à la suite de Poole, Mahaffy, etc., les rois purement nominaux, Eupator et Neos Philopator, dont la vraie place n'est pas assurée.

Chypre. Mais, en 108, Soter, accusé d'avoir comploté l'assassinat de sa mère, est détrôné et se retire dans la grande île, tandis que son frère vient le remplacer en Égypte. Pourchassé par la haine de sa mère, Soter ne s'en maintint pas moins à Chypre et intervint même avec quelque éclat dans les guerres qui désolaient la Cœlé-Syrie, livrée alors à l'anarchie et aux rapines d'Alexandre Jannée, roi des Juifs; il faisait mine de s'y tailler un royaume lorsque là encore il se heurta à la résistance et aux généraux juifs de Cléopâtre; il fut obligé de rentrer dans son île.

À la fin la tyrannie de Cléopâtre lassa son fils préféré lui-même; Alexandre l'assassina[1] (101) et régna désormais seul, marié à sa nièce, Cléopâtre-Bérénice, fille de Soter, et probablement réconcilié avec celui-ci. Despote obèse et débauché, il fut chassé par les Alexandrins en 88 et périt dans un combat naval; Soter II « le Désiré » remonta sur le trône après vingt ans d'exil, mais dut le partager avec sa fille Cléopâtre-Bérénice. Une sanglante insurrection, qui amena la ruine de Thèbes, attrista les dernières années de son règne.

Quand Soter II mourut (80), sans laisser de fils légitime, sa fille Cléopâtre-Bérénice lui succéda d'abord sans obstacle. Mais il fallait à la reine un prince consort de sang royal. Précisément il se trouvait un fils de Ptolémée Alexandre, Alexandre II, qui, tombé tout enfant entre les mains de Mithridate Eupator, avait réussi à s'échapper et était venu à Rome mendier de Sylla la couronne d'Égypte. Le mariage des deux cousins accommoda les prétentions rivales; bientôt un affreux drame acheva de les mettre d'accord : après dix-neuf jours de mariage, Alexandre poignarda sa femme, et la populace exaspérée le tailla en pièces à son tour. Avec lui s'éteignait la descendance légitime de Ptolémée fils de Lagos (80).

IV. Le démembrement de la monarchie égyptienne, suspendu pendant environ un siècle grâce à la protection des Romains, s'acheva par la cupidité des Romains eux-mêmes. Il fut le fruit des exigences croissantes de la politique démocratique, toujours à l'affût de nouvelles terres, d'argent et de blé nouveaux à distribuer parmi sa clientèle de prolétaires et de financiers. La Macédoine digérée, on avait pris Carthage, Corinthe, puis Pergame; c'était maintenant le tour de la Syrie, des Gaules et de l'Égypte. La chute de celle-ci fut aussi une conséquence inéluctable des guerres civiles qui remplirent le dernier siècle de la République. Les

[1] Je ne vois pas de raison sérieuse pour contester, comme le fait M. Bouché-Leclercq, un crime attesté à la fois par Justin, Pausanias et Athénée, c'est-à-dire Posidonius.

États riverains de la Méditerranée se trouvaient forcément englobés dans ces luttes gigantesques qui se poursuivaient sur terre et sur mer; la neutralité y était mise sous le nom d'hostilité; l'intervention, à quelque parti qu'on se rangeât, vainqueur ou vaincu, amenait fatalement l'occupation militaire, prélude de l'annexion. La conquête de l'Égypte n'offrait aucune difficulté sérieuse et pouvait même s'appuyer sur un titre légal : un prétendu testament d'Alexandre II. Mais le Sénat, justement timoré, retarda tant qu'il put une acquisition dangereuse, qui donnerait, craignait-on, à son auteur, à un général ambitieux, des ressources colossales, incompatibles avec le maintien de la forme républicaine : le maître romain de l'Égypte devait y être roi, partant empereur à Rome. Cette crainte peut-être irraisonnée n'était que trop raisonnable. Le régime sénatorial survécut à la conquête de l'Asie, à la conquête même de la Gaule; il ne survécut pas à celle de l'Égypte; le cercueil de la dernière Cléopâtre fut aussi celui de la République romaine. Il y a de l'ironie ou de l'inconscience dans le « chant de délivrance » d'Horace : *Nunc pede libero Pulsanda tellus!* Alexandrie tombée, jamais plus un pied vraiment « libre » ne devait frapper le sol de ce qui fut l'Empire romain.

Si l'on épargna provisoirement le cœur de la plante, on ne se fit pas faute d'en détacher les feuilles. Dès le début du Ier siècle, Rome commença ce travail de dépècement. Quand Ptolémée Apion, ce bâtard à qui Evergète II avait laissé la Cyrénaïque en apanage, mourut (96), on exhiba un testament par lequel il léguait son royaume aux Romains. Authentique ou non, c'était un audacieux défi au droit monarchique, Apion ne pouvant léguer ce qui ne lui appartenait pas en propre. Le Sénat recula devant une usurpation trop manifeste et s'arrêta à un moyen terme : il prit la fortune privée du roi et déclara « libres » les cités qui lui avaient obéi. Mais un pays, façonné depuis deux cents ans au régime monarchique, ne savait que faire de cette « liberté » : elle déchaîna la lutte des factions, l'anarchie. Au bout de vingt ans de ce régime, l'annexion parut un soulagement, et Rome compta une province de plus (74).

Après la catastrophe de l'an 80, la postérité légitime de Ptolémée Soter se trouvait éteinte; il restait, il est vrai, deux jeunes princes séleucides, nés d'un des nombreux mariages de Séléné, fille du second Évergète, et qui réclamaient en conséquence deux trônes, ceux d'Antioche et d'Alexandrie; mais leurs prétentions sur l'Égypte, fondées sur une descendance féminine, furent écartées, et les Alexandrins aimèrent mieux chercher deux fils naturels de Soter, II qu'ils proclamèrent rois, l'un d'Égypte, l'autre de Chypre. Le nouveau roi d'Alexandrie, Ptolémée (XI), prit le surnom de *Neos Dionysos;* son talent de joueur de flûte

IMPRIMERIE NATIONALE.

lui valut le sobriquet d'*Aulète* sous lequel il est généralement connu. Sultan haineux, fêtard et cruel, il faut dire à sa décharge qu'il fut toute sa vie odieusement exploité par les politiciens de Rome : les deux tiers de son règne se passèrent à répandre des ruisselets d'or dans la curie pour obtenir la reconnaissance de son titre royal; le dernier tiers à en verser des fleuves pour obtenir le secours d'une armée romaine contre ses sujets rebelles.

Le tableau des intrigues et des marchandages d'Aulète, les meurtres exécutés par son ordre, les interminables et vraiment byzantines discussions que souleva son affaire au Sénat, les ignobles dessous parlementaires que nous révèle la correspondance de Cicéron, l'épouvantail religieux, sous forme d'un oracle sibyllin, imaginé par les adversaires de Pompée pour l'empêcher d'être chargé d'une restauration votée en principe, tout cela forme un des chapitres les plus vivants du livre de M. Bouché-Leclercq et avait déjà fourni la matière d'un des plus savants opuscules de Saint-Réal, que notre historien paraît ignorer[1].

En 58 fut accompli, sur l'initiative du tribun Clodius et par le ministère de l'austère Caton, l'acte le plus honteux peut-être de toute l'histoire romaine : la confiscation sans motif du royaume de Chypre, dont le malheureux roi fut acculé au suicide. La colère provoquée par l'inaction du gouvernement alexandrin devant ce répugnant abus de la force déchaîna une révolution populaire. Aulète s'enfuit à Rome et fut remplacé par sa fille Bérénice, qui épousa d'abord un faux Séleucide, Séleucus le « Poissard » (Kybiosaktès), puis, après avoir étranglé ce rustaud, un énergique bâtard de Mithridate, Archélaüs, grand prêtre de Comana. Quand, au bout de plusieurs années d'attente à Rome et à Éphèse, Aulète vit qu'il n'obtenait rien du Sénat, il promit 60 millions au proconsul de Syrie, Gabinius, et celui-ci, de son autorité privée, vint remettre l'ordre à Alexandrie. La révolte fut noyée dans le sang; Archélaüs périt en soldat, Bérénice fut lâchement égorgée (55). A partir de ce jour, il y eut à Alexandrie une garnison romaine, composée en majeure partie de Gaulois et de Germains. Aulète restauré employa ses dernières années à pressurer son peuple pour satisfaire la meute de ses créanciers romains, dont le syndic, C. Rabirius Postumus, — un client de Cicéron, — fut même quelque temps son ministre des finances.

Ptolémée Aulète, en mourant (51), plaça ses quatre enfants — deux fils et deux filles — sous la sauvegarde du peuple romain, qui s'acquitta fort mal de cette mission de confiance. Le fils aîné, Ptolémée (XII)

[1] *Césarion, deuxième journée. Histoire du rétablissement de Ptolémée Aulètès.* (Œuvres de Saint-Réal, éd. de 1732, I, p. 260 à 304.)

Philopator II, fut proclamé roi et marié à sa sœur aînée, Cléopâtre Philopator. Comme le roi n'avait que 10 ans et que la reine en avait 17, ce mariage était et resta une fiction. Intelligente, ambitieuse, séduisante, sinon régulièrement belle, Cléopâtre méritait et voulait le pouvoir; mais elle ne réussit pas à s'imposer, et le conflit éclata bientôt entre la reine et son frère-époux, ou plutôt la *camarilla* (Pothin, Théodote, etc.) qui prétendait gouverner au nom de celui-ci. L'Égypte était en pleine guerre civile lorsqu'elle se trouva enveloppée dans la lutte bien autrement grandiose que César menait contre Pompée et le Sénat. Le gouvernement alexandrin avait envoyé un faible contingent à Pompée; il crut effacer cette faute par un crime; mais le lâche assassinat du vaincu de Pharsale (septembre 48) n'empêcha pas César de débarquer à Alexandrie, de s'ériger en arbitre des partis et de devenir l'amant de Cléopâtre. La dangereuse « guerre d'Alexandrie » où l'engagea sa témérité et où faillit sombrer sa fortune se termina, grâce au secours opportun d'un autre bâtard de Mithridate, par une victoire éclatante : Ptolémée XII, noyé dans le Nil, fut remplacé par son frère cadet, Ptolémée XIII, mari non moins honoraire d'une reine de vingt ans, qui fut désormais la véritable souveraine, appuyée sur une garde de trois légions (47).

Nous ne suivrons pas M. Bouché-Leclercq dans son récit consciencieux et sobre du règne de la dernière Cléopâtre, d'où il a écarté toutes les anecdotes plus ou moins suspectes qui encombrent ici l'histoire. On ne lui reprochera certes pas de s'être laissé prendre aux séductions de la sirène qui, après avoir ensorcelé tant de généraux romains, a tourné la tête à tant d'historiens modernes. Peut-être même s'est-il un peu trop défendu; peut-être son mépris de la courtisane l'a-t-il empêché de rendre pleine justice à la femme d'État. L'expérience du dernier demi-siècle prouvait surabondamment que l'Égypte ne pouvait plus subsister à l'état de royaume isolé, sans être mise au pillage et réduite à un vasselage humiliant. Cléopâtre comprit que le seul espoir de rénovation et d'indépendance consistait dans un élargissement d'horizon : le royaume d'Égypte devait s'absorber dans un empire plus vaste, embrassant toutes les parties de la Méditerranée et de l'Asie occidentale hellénisées avant et depuis Alexandre. Elle conçut le projet grandiose d'un Empire d'Orient, avec Alexandrie pour capitale, formé d'une sorte de fédération de royautés vassales, avec, à sa tête, un couple de « Rois des Rois », entouré d'un prestige divin. C'était en somme le rêve caressé quarante ans auparavant par Mithridate Eupator; mais tandis que le roi de Pont avait cherché à le réaliser contre Rome et s'était brisé à l'invincible supériorité des légions, Cléopâtre voulait le réaliser par Rome et avec Rome, ou du moins à

l'aide de la vraie force de Rome, son armée et ses généraux. Était-ce, après tout, une idée plus chimérique que celle qui, quatre siècles plus tard, aboutit à la formation d'un Empire romain d'Orient, séparé politiquement de l'Empire d'Occident, mais uni à lui par des liens fraternels?

De ce point de vue toute la conduite de Cléopâtre devient rationnelle, sinon sympathique; le sentiment ne paraît y avoir eu aucune part : les chefs et les rois auxquels elle se donna ou s'offrit successivement, César, Antoine, Hérode, Auguste, n'eurent jamais à ses yeux que la valeur de simples instruments, qu'elle était toute prête à rejeter dès qu'ils ne pouvaient plus servir. L'amour ne comptait pas plus à ses yeux que la vie humaine dès qu'il faisait obstacle à ses intérêts. Voilà bien le « sain égoïsme » (*gesunder Egoismus*) tant prôné par les théoriciens allemands, mais qui n'obtient leur approbation complète qu'à la condition de réussir définitivement. Cléopâtre ne remporta que des triomphes éphémères : c'est son tort inexpiable aux yeux des adorateurs du succès.

Théodore REINACH.

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA CORRESPONDANCE DE HUYGENS.

Œuvres complètes de Christiaan Huygens, *publiées par la Société hollandaise des Sciences.* Tome dixième. Correspondance, 1691-1695. In-4°. La Haye, Martinus Nijhoff, 1905.

S'il fallait décider quelle a été l'époque la plus féconde pour le progrès des sciences, le choix tomberait sans doute sur cette fin du XVIIe siècle qui a vu naître et se développer, en peu d'années, le calcul différentiel, la doctrine de l'attraction universelle, l'analyse de la lumière, la théorie ondulatoire. Le beau volume qui continue la publication entreprise par la Société hollandaise des Sciences nous introduit au cœur de cette période glorieuse et suffirait presque pour en reconstituer l'histoire. Nous y voyons Christiaan Huygens approchant du terme de sa trop courte carrière, mais encore en pleine possession de ses facultés, entouré de l'estime universelle des savants de son temps, souvent pris comme confident de leurs espérances ou comme arbitre de leurs débats.

A qui voudra se mettre au fait des sujets si variés abordés dans ce volume, les notes multipliées et judicieuses dues aux secrétaires de la Société hollandaise des Sciences aplanissent la voie dans une grande mesure. Telle qu'elle est maintenant, on ne saurait la qualifier d'épineuse. De son séjour en France, où l'avaient attiré les bienfaits de Louis XIV, Huygens avait gardé l'usage facile et même élégant de notre langue. Les plus actifs de ses correspondants, Leibniz, Fatio de Duillier, le marquis de L'Hospital, s'en servaient aussi. Il est au moins permis de dire que l'intérêt et la clarté des communications n'y perdaient pas. C'est un bienfait du grand siècle, encore sensible à distance, que nous puissions, avec une facilité relative, entrer dans le mouvement des idées de cette époque. Sans doute les allusions contemporaines, les symboles mathématiques trop concis, les termes démodés peuvent arrêter encore; il en est fort peu qui ne soient éclairés par les commentaires de MM. Bosscha et Oudemans.

On imagine bien que tout, dans cette riche collection, n'est pas également digne de survivre. A cette époque plus encore que de nos jours, les savants en vue avaient à redouter l'obsession des quadrateurs de cercle et des chercheurs de mouvement perpétuel. Huygens avait l'art de contenter par des réponses évasives et polies cette classe d'esprits chimériques. Il s'employa plus longuement que d'habitude à détromper Hubertus Huyghens, mathématicien subtil, mais aventureux, qui croyait posséder la quadrature non seulement du cercle, mais de toutes les courbes possibles. La similitude des noms n'impliquait pas, paraît-il, de relation de famille, car les armes étaient différentes. Il est à croire, cependant, que l'attention de Christiaan Huygens a été retenue par cette circonstance, et aussi par la dextérité réelle d'Hubertus dans l'emploi de formules et de signes alors connus d'un petit nombre. (N°s 2735, 2738.)

Il fallait aussi répondre aux gens du monde, aux grands seigneurs : tel le duc de Roannez, patron d'un système aussi merveilleux qu'invraisemblable pour la construction des portes d'écluse (n° 2788). Une autre rencontre amusante est celle de P. Bayle, l'auteur du *Dictionnaire critique* et le prédécesseur direct de Voltaire. Il vient s'approvisionner aux bonnes sources à propos de questions très élémentaires de cosmographie, les longitudes et les parallaxes. Mais, si aride que soit la matière, il y porte de l'agrément et du tour : « Je vous demande très humblement pardon, écrit Bayle, de la liberté que je prends d'occuper la massue d'un Hercule à écraser un ver. Car mon petit doute, à l'égard d'un homme comme vous, n'est que comme un insecte pour ce dompteur de

monstres. » A quoi Huygens répond finement : « Je ne vous apprends rien, Monsieur, mais seulement je vous fais ressouvenir de ce que vous saviez. » (Nos 2655, 2657, 2743, 2746.)

Le madrigal n'est pas toujours de mise dans un temps où l'opinion professée entraîne des conséquences redoutables. C'est ainsi que Van Velden, professeur à Louvain, persécuté pour avoir soutenu le système de Copernic comme réalité physique, fait appel à la protection de Huygens. Il lui demande de faire intervenir en sa faveur son frère Constantyn, alors revêtu de hautes charges et en crédit auprès du roi d'Angleterre. Des lettres furent échangées à ce sujet entre les deux frères, et il est probable qu'elles ne furent pas sans effet, car Van Velden conserva sa chaire au prix d'un désaveu apparent et momentané de sa thèse. L'esprit libéral de Huygens ressort d'autant mieux dans cette circonstance qu'il n'avait pas lui-même une foi robuste dans le rôle central et l'immobilité du Soleil. (Nos 2687-2689). C'est encore un sentiment d'humanité qui le fait s'intéresser à l'infatigable et malheureux inventeur Denis Papin, auquel il cherche à procurer une situation plus stable. Papin, reconnaissant, soumet à Huygens un projet de bateau submersible dont il attend la transformation totale et prochaine de la tactique navale (n° 2691). Le savant hollandais lui montre très judicieusement les points faibles de la solution, le danger auquel l'engin projeté exposerait celui qui voudrait s'y enfermer, l'impossibilité de se diriger sous l'eau sans trahir sa présence au dehors (n° 2706).

Le reproche de dédaigner les applications pratiques ne saurait l'atteindre, comme le montrent son invention du ressort spiral des chronomètres, le soin avec lequel il suivait les expériences tentées à bord des vaisseaux de la Compagnie des Indes. Mais son esprit amoureux de précision habitait plus volontiers la région des idées, à égale distance d'un grossier empirisme et de l'abstraction pure. La discussion philosophique le trouvait toujours sous les armes, et de tendance plutôt agressive. A son ami Meyer, pasteur à Brême, qui lui demandait : « Faut-il enseigner dans les Universités la doctrine d'Aristote ou celle de Descartes? », Huygens répond sans hésiter : « Ni l'une ni l'autre. » Qu'on cherche librement la vérité, qu'on la prenne là où elle se trouve. Le vrai titre de Descartes à l'admiration, c'est d'avoir balayé vigoureusement les qualités occultes de la scolastique, c'est d'avoir affirmé la nécessité d'une explication mécanique du monde. Cette formule universelle, ce n'est pas en suivant les traces de Descartes qu'on la dégagera. Ce grand remueur d'idées a montré le vrai chemin; il en a lui-même dévié dès les premiers pas. Les applications qu'il a tentées, en devançant l'expérience, sont presque toutes

inexactes. Et si cela est vrai du maître, qu'attendre des disciples serviles qui commentent la page écrite et oublient de regarder la nature? Huygens se fût sûrement approprié cette phrase que lui écrivait Leibniz : « J'aime mieux un Leeuwenhoek qui me dit ce qu'il voit qu'un Cartésien qui me dit ce qu'il pense. » (N°s 2711, 2664.) Ailleurs il s'exprime ainsi, à propos de la biographie écrite par Baillet :

Descartes devait nous proposer son système de physique comme un essai de ce qu'on pouvait dire de vraisemblable dans cette science, en n'admettant que les principes de méchanique, et inviter les bons esprits à chercher de leur côté. Cela eût été fort louable. Mais en voulant faire croire qu'il a trouvé la vérité, comme il le fait partout, en se fondant et se glorifiant en la suite et en la belle liaison de ses expositions, il a fait une chose qui est de grand préjudice au progrès de la philosophie ; car ceux qui le croient et qui sont devenus ses sectateurs s'imaginent posséder la connaissance des causes de tout, autant qu'il est possible de les savoir. Ainsi ils perdent souvent leur temps à soutenir la doctrine de leur maître et ne s'étudient point à pénétrer les raisons véritables de ce grand nombre de phénomènes naturels dont Descartes n'a débité que des chimères. (N° 2791.)

Une réaction était devenue nécessaire. Les hypothèses cartésiennes pesaient d'un poids presque aussi lourd sur l'enseignement à la fin du XVIIe siècle que la tradition péripatéticienne au moyen âge. Huygens félicite Huet, évêque d'Avranches, de s'être attaqué à l'idole (n° 2675). Il en reçoit en retour cet éloge flatteur : « J'ai toujours considéré comme une perte irréparable pour le royaume (la France) la résolution que vous avez prise de le quitter » (n° 2696). Mais tout en s'écartant des doctrines de l'École française, tout en faisant des vœux non dissimulés pour le succès des armes de Guillaume d'Orange contre Louis XIV, Huygens n'oublie pas l'hospitalité qu'il a reçue. Dans une lettre adressée en 1693 à Bignon, directeur de l'Académie des Sciences, il se félicite que ce corps illustre veuille bien le compter encore parmi ses correspondants, après une absence de treize années (n° 2831).

A part la mention des événements publics, nous trouvons peu de chose dans ces lettres qui nous éclaire sur les idées politiques de Huygens. Nous n'y recueillerons pas davantage les éléments d'un système philosophique, au sens restreint où l'on entend aujourd'hui la philosophie. Géomètre avant tout, Huygens n'estime que les conclusions définitives, inattaquables. Il ne lui convient pas de s'attarder sur des matières éternellement sujettes à discussion. Bien différent en cela de Leibniz, qui abordait avec la même ardeur l'algèbre, la métaphysique, le droit des gens et même la controverse religieuse.

Je ne dois pas oublier, écrivait Huygens, de vous dire un mot touchant votre *Codex juris gentium*, dont vous m'avez voulu communiquer le projet. C'est là un

grand ouvrage que vous entreprenez, Monsieur, qui sera utile à bien des gens, et je voudrais être plus propre que je ne suis à vous y servir en vous fournissant de la matière. Mais le peu d'attachement et d'estime que j'ai *por queste canzoni politiche*, comme le P. Paolo les appelait, me tient hors de commerce pour tout ce qui les regarde, et je souffre même avec peine qu'un esprit comme le vôtre y emploie du temps. (N° 2822.)

Leibniz voyait avec regret ce scepticisme. L'abstention de son émule lui semblait une critique indirecte de ses hardiesses :

Vous êtes trop réservé jusqu'icy, lui écrit-il, ne voulant donner au public que des démonstrations, au lieu que des personnes de votre force ne doivent pas lui envier jusqu'à leurs conjectures. (N° 2863.)

Mais il semble bien que, dans la culture des sciences, Huygens ait surtout cherché la satisfaction de se déterminer autrement que par des vraisemblances. Les chapitres de la physique où il a inscrit à jamais son nom sont ceux qui se prêtent à des vérifications promptes ou qui semblent d'eux-mêmes appeler le calcul. Quoi de plus arithmétique que la question des intervalles musicaux dont il apporte une solution pratique et neuve (n° 2705)? Quoi de plus géométrique que la double réfraction du spath d'Islande, expliquée par lui comme le dédoublement d'une onde en deux autres de vitesse différente (n° 2658)? Cette interprétation demeure pour lui le *quid inconcussum* qui le fait se tenir ferme sur le terrain de la théorie ondulatoire de la lumière, malgré la grande autorité de Newton et le concert presque unanime des contemporains (n°s 2853-2854). En vain lui opposerait-on, comme le fait Fatio de Duillier, la résistance que l'éther, universellement répandu, ne manquerait pas d'opposer aux mouvements des corps célestes. Qu'importe qu'une telle résistance s'offre à notre imagination comme vraisemblable, si l'on ne sait rien de sa valeur numérique et si l'on n'est pas fondé à croire qu'elle devienne sensible?

L'antipathie de Huygens pour les théories vagues et souples, qui embrassent tout sans rien faire prévoir, se manifeste en mainte occasion. Comme tout le monde, la publication du livre de Newton l'a surpris. Il avait peine à se représenter l'attraction à distance comme une propriété inhérente à la matière. Mais à l'épreuve, ses doutes se dissipent. La formule de Newton permet d'assigner les positions passées et futures des corps célestes. Cela suffit : la cause est gagnée et les tourbillons de Descartes vont rejoindre les qualités occultes au pays des chimères. Leibniz voudrait bien en sauver quelque chose. Des courants de matière déférente seraient si commodes pour éviter l'étrange conception d'une

force s'exerçant à travers le vide pour obliger les planètes à circuler sur un même plan et dans le même sens. Huygens ne se prête pas à ces compromis. La loi de Newton toute pure est imposée par l'ellipse képlérienne. Si la prétendue matière déférente était capable de fixer la trajectoire des planètes, elle ramènerait aussi les excentricités à zéro, et chaque vitesse angulaire à une valeur uniforme. (N°s 2766-2785.)

Que maintenant Varignon tente d'expliquer la pesanteur par le choc des molécules d'air, Fatio de Duillier par les ondulations de l'éther, Huygens attache peu d'importance à ces essais prématurés. Il les attend au jour où ils se traduiront en formules précises. (N°s 2677-2854.) S'agit-il d'étudier le mouvement des projectiles dans un milieu résistant, Huygens n'emprunte à l'expérience que la notion d'une résistance proportionnelle à la vitesse, et ramène ainsi, le plus vite possible, la recherche à une simple question de calcul. Il ne craint pas, sur ce terrain, d'entrer en conflit avec Leibniz, qui, prenant pour mesure de l'entrave apportée au mouvement la vitesse perdue, substitue l'effet de la force à la force elle-même et s'oblige à faire entrer le temps dans l'expression de la résistance. D'accord avec Newton, Huygens maintient que les dérivées secondes des coordonnées, et non leurs dérivées premières, peuvent servir de mesure aux causes des phénomènes (n° 2660). Même vigueur critique à propos de la théorie de la dérive des vaisseaux, proposée par Renau d'Élisagaray : théorie faussée dès le début par une erreur de principe, mais présentée sous une forme assez spécieuse pour avoir capté l'approbation de l'Académie des Sciences et celle de Jean Bernoulli (n°s 2826, 2869).

Demandons-nous enfin ce que les dernières années de la carrière de Huygens ont ajouté à son œuvre mathématique. Que sa prédilection fût de ce côté, c'est ce dont on ne peut guère douter. Jusqu'au bout, nous le retrouvons ingénieux et précis, continuateur pénétrant, mais un peu attardé, d'Archimède, d'Euclide, d'Apollonius. Ses démonstrations géométriques des propriétés de l'épicycloïde, de la tractrice, de la chaînette sont de petites merveilles de clairvoyance et de difficulté vaincue. Il faut, pour en sentir tout le mérite, oublier que des méthodes générales, presque automatiques, mettent aujourd'hui les mêmes problèmes à la portée de tous les étudiants. Leibniz, l'un des auteurs de cette révolution, n'y voyait que des avantages :

Ce que j'aime le plus dans ce calcul, écrit-il à Huygens, c'est qu'il nous donne le même avantage sur les anciens dans la géométrie d'Archimède que Viète et Descartes nous ont donné dans la géométrie d'Euclide, en nous dispensant de travailler avec l'imagination. (N° 2727.)

Mais voilà justement ce que Huygens ne voulait pas. Les procédés qui avaient suffi aux anciens ne pouvaient-ils réussir encore? Les dérivées d'ordre supérieur lui étaient suspectes. « Je n'entends encore rien aux *ddx*, écrit-il à Leibniz deux ans avant sa mort (20 mai 1693), et je voudrais bien savoir si vous avez rencontré des problèmes importants où il faille les employer, afin que cela me donne envie de les étudier. » (N° 2822.) Il ne serait pas éloigné de vouloir restreindre le champ des recherches. Conçoit-on ce Jean Bernoulli qui s'en va, lorsqu'il y a tant à dire sur la chaînette ordinaire, étudier les chaînettes de densité variable?

J'ai souvent considéré que les lignes courbes que la nature présente à notre vue et qu'elle décrit, pour ainsi dire, elle-même, renferment toutes des propriétés fort remarquables. Telles sont le cercle que l'on rencontre partout, la parabole que décrivent les jets d'eau, l'ellipse et l'hyperbole que l'ombre du bout du style parcourt et que l'on rencontre aussi ailleurs, la cycloïde qu'un clou qui est dans la circonférence d'une roue décrit, enfin notre chaînette que l'on a remarquée par tant de siècles sans l'examiner. De telles lignes méritent, à mon avis, qu'on se les propose pour exercice, mais non pas celles qu'on forge de nouveau seulement pour y employer le calcul géométrique. (N° 2693.)

La réponse de Leibniz accuse une propension plus libérale :

Vous avez raison, Monsieur, de ne pas approuver qu'on s'amuse à rechercher des lignes forgées à plaisir. J'y ajoute pourtant une limitation : si ce n'est que cela puisse servir à perfectionner l'art d'inventer. C'est pourquoi je ne désapprouve pas que les personnes qui ont du loisir et de l'inclination, et surtout les jeunes gens, s'y exercent. Et c'est pour cela que je ne veux pas décourager non plus ceux qui s'exercent dans les nombres. Parce que c'est encore en cela que je trouve l'analyse imparfaite, je souhaite que nous puissions encore dans ce siècle porter l'analyse des nombres et des lignes à sa perfection, au moins quant au principal, afin que dorésnavant on tourne toute la subtilité de l'esprit humain à la physique. Je crois qu'on pourrait voir ce souhait accompli si quelques personnes propres à cela s'entendaient. (N° 2699.)

Les mathématiciens purs doivent être rassurés aujourd'hui sur l'éventualité d'un complot qui arrêterait le progrès de leurs études favorites. Ils savent bien que la complexité des phénomènes naturels est infinie, et que jamais on n'approfondira la physique sans qu'il en résulte pour l'analyse l'obligation de développer ses ressources et de renouveler ses méthodes.

On conçoit qu'avec ces tendances d'esprit Huygens ait pu être témoin impartial et à peu près désintéressé dans la compétition qui s'est élevée entre Leibniz et Newton au sujet de l'invention du calcul différentiel. Il ne saurait être question de reprendre ici l'histoire de ce grand débat qui

embrasse plus de trente années et dont les principaux épisodes ont été caractérisés d'une façon si lucide par Joseph Bertrand dans la préface de son traité de *Calcul différentiel*. Nous assistons dans ce volume à la période d'incubation du conflit. Les deux rivaux se témoignent une mutuelle estime, mais la confiance s'est évanouie. La signature de Newton, qui n'aimait guère écrire, n'apparaît point. Il fait donner pour lui son élève et son lieutenant préféré, Fatio de Duillier. De part et d'autre on insiste sur l'importance et l'ancienneté des résultats. On ne donne au public que des énoncés sans démonstration ou même on les enveloppe dans de mystérieux anagrammes. Si l'on est un peu plus explicite vis-à-vis de Huygens, dont on désire s'assurer le suffrage, c'est en le priant de ne pas révéler au concurrent la marche suivie. Il est évident que l'on se réserve d'invoquer un jour ou l'autre sa décision.

Dans ce rôle difficile, Christiaan Huygens sait garder une attitude à la fois loyale et diplomatique. Il distribue à chacun des éloges mérités; il tient, autant qu'il le peut, la balance égale. Il a davantage appris de Leibniz, plus enclin aux généralisations, plus prompt à communiquer ses résultats; mais il ne doute pas, au fond, que Newton n'ait possédé de plus longue date les méthodes nouvelles, qu'il n'en ait fait des applications plus fécondes. Il montre la haute importance qu'il attache au livre des *Principes* en recopiant de sa main toutes les critiques faites par Fatio de Duillier. Un moment l'on put croire que la lutte, sourdement engagée, allait finir par la disparition de l'un des athlètes. Christiaan, écrivant à son frère Constantyn le 6 juin 1694, lui annonce que Newton a subi une attaque de phrénésie (il faut entendre sans doute par là une éclipse totale des facultés intellectuelles), qui lui a duré 18 mois. Guérissable ou non, il le juge perdu pour la science. (N° 2855.) Ce pronostic était, comme on le sait, exagéré. Newton revint à lui assez complètement pour imprimer encore, dans bien des chapitres de science, des traces mémorables. Huygens, au contraire, n'avait plus qu'une année devant lui. Il succomba le 16 juillet 1695 à une cruelle maladie dont il avait déjà ressenti les atteintes lors de son séjour en France. Pendant les derniers mois il avait délaissé les recherches mathématiques, comme demandant trop d'application pour sa santé chancelante, et mis la dernière main à un ouvrage philosophique (*Le Cosmotheoros*) dont il ne devait pas voir la publication.

Leibniz, écrivant le 26 juillet suivant à Basnage, traduisait ainsi l'impression des hommes de science :

La perte de l'illustre M. Huygens est inestimable, peu de gens le savent autant que moi; il a égalé, à mon avis, la réputation de Galilée et de Descartes, et, aidé

par ce qu'ils avaient fait, il a surpassé leurs découvertes. En un mot il fait un des premiers ornements de ce temps. (N° 2894.)

Nous ne voyons aujourd'hui nulle raison d'atténuer ce jugement d'un témoin, mais peut-être le motiverions-nous autrement. Nous admirerons d'abord chez Huygens ce merveilleux tempérament qui le tient plus que tout autre esprit de son temps à l'abri de l'erreur, cette clarté d'intuition qui fait que nulle autorité n'ébranle chez lui les vérités acquises. Les considérations de personnes ne pèsent rien pour lui. Leibniz, désireux de prendre Newton en défaut, donne son approbation à la thèse d'Eisenschmidt, voulant démontrer que la Terre est allongée vers les pôles et non aplatie comme il est dit au livre des *Principes*. Huygens va droit au principal argument d'Eisenschmidt et en montre l'inanité (n° 2744). Ailleurs nous le voyons soutenir contre Newton et Leibniz à la fois le caractère relatif de tout mouvement observé, caractère si bien remis en lumière de nos jours par M. Poincaré :

Dans vos notes sur Descartes, écrit-il à Leibniz, j'ai remarqué que vous croyez *absonum esse nullum dari motum realem, sed tantum relativum*. Ce que pourtant je tiens pour très constant, sans m'arrêter au raisonnement et expériences de Newton dans ses *Principes de Philosophie*, que je sais être dans l'erreur, et j'ai envie de voir s'il ne se rétractera pas dans la nouvelle édition de ce livre. (N° 2854.)

Et plus loin :

Pour ce qui est du mouvement absolu et relatif, j'ai admiré votre mémoire, de ce que vous vous êtes souvenu qu'autrefois j'étais du sentiment de M. Newton en ce qui regarde le mouvement circulaire. Ce qui est vrai, il n'y a que deux ou trois ans que j'ai trouvé celui qui est plus véritable, duquel il semble que vous n'êtes pas éloigné non plus maintenant, sinon en ce que vous voulez que, lorsque plusieurs corps ont entre eux du mouvement relatif, ils aient chacun un certain degré de mouvement véritable, ou de force, en quoi je ne suis point de votre avis. (N° 2873.)

Les grands hommes ne se rendent pas toujours un compte exact de ce qui sera, aux yeux de la postérité, leur principal titre. Newton, si âpre à revendiquer la priorité du calcul infinitésimal, semble avoir fait, pendant quelque temps au moins, bon marché de la formule de l'attraction universelle. Nous avons à cet égard un témoignage curieux dans une lettre de Fatio de Duillier à Huygens (n° 2739) :

M. Newton croit avoir découvert assez clairement que les Anciens, comme Pythagore, Platon, etc., avaient toutes les démonstrations qu'il donne du véritable système du monde et qui sont fondées sur la pesanteur qui diminue réciproquement comme les carrés des distances augmentent. Ils faisaient, disait-il, un grand mystère de leurs connaissances. Mais il nous reste divers fragments par où il paraît, à ce qu'il prétend, si on les met ensemble, qu'effectivement ils avaient

les mêmes idées qui sont répandues dans les *Principia Philosophiæ mathematica*. Quand M. Newton se serait trompé, il marque toujours beaucoup de candeur de faire un aveu comme celui-là.

Il semble que quelque chose d'analogue se soit passé pour Huygens. On ne trouve dans les lettres de ses dernières années que de brèves allusions à sa théorie de la lumière. Il est probable qu'il voyait dans ses études géométriques sur les courbes un passeport plus sûr pour aller à l'immortalité. Nous ne saurions plus aujourd'hui nous placer à ce point de vue. Ce qui fait, à distance, le prix d'un énoncé, ce n'est pas tant sa nouveauté, son caractère définitif, l'effort de pénétration qu'il a demandé. Nous avons plutôt égard au mouvement intellectuel suscité, à l'importance des services rendus. Donner une formule nette à une idée qui flotte dans l'air peut être une découverte capitale, si en même temps on en fait éclater la vérité par des exemples bien choisis. Newton, étendant le domaine de la pesanteur aux corps célestes, a sans doute contribué plus que tout autre homme de science à nous convaincre de la permanence et de la simplicité des lois naturelles. Huygens, conciliant la propagation de la lumière par ondes avec son cheminement rectiligne, a préparé une révolution plus lente à se produire, mais d'une égale importance. Il a ouvert la porte par où, cent ans plus tard, l'Optique moderne a passé, entraînant, il semble qu'on puisse le dire aujourd'hui, toute la Physique à sa suite.

P. PUISEUX.

LE CYCLE ÉPIQUE DE MARKO KRALJEVIĆ.

Kraljević Marko u Narodnim Pesmama (*Marko Kraljević dans les chants populaires*), recueil publié par Tichomir Ostojić, Novi Sad, édition de la *Matica Srpska,* in-16, 1903. — M. Халанскій, Южно-славянскія пѣсни о смерти Марк Каралевича (M. Khalansky, *Chants sud-slaves sur la mort de Marko Kraljević*), Saint-Pétersbourg, Imprimerie de l'Académie des Sciences, 1904. — M. Халанскій, Южно Славянсія Сказанія о кралевичѣ Маркѣ. (M. Khalansky, *Les récits sud-slaves sur Marko Kraljević dans leurs rapports avec les épopées populaires de la Russie*), 4 volumes, Varsovie, 1893-1896. — Иордановъ, Крали Марко въ българска

народна епика (*Krali-Marko dans l'épopée populaire bulgare*), 1 volume in-8°, Sofia, Imprimerie de l'État, 1901.

PREMIER ARTICLE.

Parmi les peuples slaves, les Russes, les Petits-Russes, les Serbes et les Bulgares sont les seuls qui aient conservé et qui chantent encore aujourd'hui des épopées populaires. La veine épique, si abondante chez eux, mais qui, avec les progrès de la civilisation occidentale, tend à diminuer, est depuis longtemps complètement tarie chez les peuples catholiques, les Tchèques et les Polonais.

La littérature populaire des Serbes est particulièrement riche en épopées. Une bibliographie détaillée de tous les recueils où elles figurent comprendrait probablement plusieurs centaines de numéros. Parmi ces épopées on distingue deux groupes principaux, celui qui célèbre cette bataille de *Kosovo pole* (le champ des merles) où la nation serbe succomba définitivement en 1389, et celui qui célèbre les exploits légendaires de Marko Kraljević et dans lequel ce personnage, qui n'a qu'une valeur historique assez médiocre, joue tour à tour les rôles les plus extraordinaires.

Voyons d'abord ce que nous apprend l'histoire sur ce Marko[1].

Il a régné de 1375 à 1394. Il était fils d'un roi serbe (kralj) Vukašin qui possédait Skopia, Prilep et Prizren. En 1370, nous voyons Vukašin concéder un privilège commercial aux Ragusains. Ce privilège est contresigné de Marko. Un autre document des Archives de Raguse nous montre Vukašin établi en juin 1371 à Skodar (Scutari) et prêt à entreprendre avec Marko une expédition en Herzégovine. Vukašin meurt en 1371 durant une campagne contre les Turcs à Čermen (Tchermen), aux environs d'Andrinople. Marko lui succède, mais il règne désormais comme tributaire des Turcs; il réside tantôt à Prizren, tantôt à Skopia. Avec ses frères André et Dmitri il fonde à Skopia le monastère de Saint-Dmitri, qui existe encore aujourd'hui et qui prétend posséder sa tombe. On trouve l'image du roi Marko sur les fresques du temple de Saint-Michel à Prilep et dans des inscriptions à Zrzava et à Ochrida.

Un des manuscrits serbes de la collection Khloudov à Moscou dit que c'est dans cette ville que le pieux roi Marko se maria avec Hélène, fille du voïévode Chlapen, seigneur de Berrhoea et de Voden.

[1] Je suis ici la biographie de Marko rédigée par M. Josef Jireček pour l'excellente Encyclopédie tchèque actuellement en cours de publication à Prague.

Nous n'avons pas de chartes signées de Marko ; mais on connaît de lui une monnaie d'argent avec cette inscription : « Le pieux roi Marko fidèle au Christ. »

Vassal du sultan, il fut, en cette qualité, obligé de prendre part aux expéditions de Mourad et de Bajazet. On ignore s'il assista à cette bataille de Kosovo qui fut si funeste à ses compatriotes. L'imagination voudrait croire qu'il était, ce jour-là, occupé ailleurs. En tout cas, il dut prendre part, en 1394, à l'expédition de Bajazet Ier contre son quasi-homonyme le voïévode roumain Mirtcho [1]. Il succomba le 10 octobre dans un combat sanglant.

D'après Constantin le philosophe, dans sa Vie d'Étienne Lazarević, Marko était allé d'assez mauvais gré à ce combat où il devait trouver la mort. Il aurait dit à son compatriote Constantin, l'un des dynastes serbes de la Macédoine : « Je prie Dieu de venir en aide aux chrétiens. En ce qui me concerne, je demande à mourir le premier dans ce combat. »

Il périt en effet, mais Dieu ne vint pas en aide aux chrétiens, qui succombèrent. Le territoire sur lequel régnait Marko fut occupé par les Turcs qui, dès 1391, s'étaient emparés de Skopia. Ses frères s'enfuirent en Hongrie.

On montre encore, à Prilep, un monastère et une église construits par Marko. Dans le monastère de Saint-Dmitri, une vieille fresque représente le roi Vlkašin (en serbe moderne Vukašin), la reine Hélène et un personnage que l'on avait cru être Marko et qui s'appelle en réalité Ivanić. Une inscription rappelle que l'église a été restaurée par les soins du roi Vlkašin, de la reine Hélène, de leurs quatre fils, le pieux roi Marko, André, Ivanić et Dmitri. C'est dans cette église qu'auraient été ensevelis les rois Vlkašin (ou Vukašin) et Marko. Mais leurs tombes ont été dégradées [2]. Il reste encore la moitié de la plaque du tombeau de Marko, sur laquelle se lit son nom accompagné de l'épithète de Ktitor [3]. Ce précieux fragment est encastré dans les murs d'une cuisine du monastère.

En diverses parties de la péninsule balkanique on retrouve le nom de

[1] Le Mirtschea le Grand de M. Xénopol (*Histoire des Roumains*, Paris, E. Leroux, 2 vol. in-8°). M. Xénopol ignore l'épisode auquel nous faisons allusion.

[2] Les ruines du château de Marko Kraljević ont été décrites par M. Milioukov dans le Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople. On prétend montrer encore dans ce château l'écurie du cheval Šarac (Scharats), l'inséparable compagnon du héros. Le peuple prétend que Marko est toujours vivant. Il est au fond de la mer avec son coursier. Quand il étrille Šarac, on entend le bruit que font les dents de fer. Vers minuit, le héros revient dans son château chercher de l'avoine pour Šarac.

[3] C'est le mot grec κτήτωρ appliqué aux auteurs de fondations pieuses.

Marko attaché à des accidents naturels ou à des constructions. Ainsi, près de Koukouš, non loin de Dragoman, on montre des pierres qui auraient été jetées par Marko. Dans les monts du Rhodope on montre les chaudrons de Marko, entre Sofia et Plovdiv (Philippopoli), la porte de Marko et l'auberge de Marko.

Auprès de Višegrad en Bosnie, le voyageur russe Hilferding vit une tour à moitié ruinée. C'était, au dire des gens du pays, une ancienne prison que Marko avait détruite.

Aux environs de Négotin (dans le royaume de Serbie) on voit les ruines d'une église qui aurait été élevée à l'endroit même où Marko aurait péri embourbé par un marais. Près d'Užica (Oujitsa), sur une montagne, se creusent les écuelles de Marko Kraljević[1]. En Slavonie, près de Gaboš, un tumulus porte le nom de Marko. Il aurait été formé par la terre qui garnissait la chaussure du héros et qu'il aurait secouée dans un moment de dépit. Aux environs de Karlovac (Karlstadt), en Croatie, on montre la trace du pied de son cheval.

Comme on le voit, l'histoire et l'archéologie nous apprennent fort peu de choses sur Marko Kraljević. Entre les données qu'elles nous fournissent et le rôle colossal que le héros joue dans l'épopée populaire il n'y a point de commune mesure. Son cycle épique rayonne sur tout l'ensemble des peuples sud-slaves et même sur leurs voisins. Il a son foyer chez les Serbes, les Croates, les Bulgares. Il a pénétré chez les Roumains, où notre Marko est connu sous le nom de Marko le Chevalier (Marcu Vitezul) et a donné lieu à un certain nombre de chansons épiques où il joue un rôle assez cruel, non moins cruel d'ailleurs que celui que lui prêtent quelques chants serbes (un chant le représente brûlant sa femme toute vive, un autre infligeant le même supplice à sa mère). Ces chants roumains ont été étudiés récemment par M. A.-J. Jatsimersky dans le recueil de mémoires publié sous les auspices de la deuxième section de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg[2]. La légende de Marko Kraljević a même pénétré dans la littérature populaire de la Petite-Russie où circulèrent longtemps des recueils sur un certain Marko le Maudit qui ont donné lieu à un poème de Storojenko. La parenté du Marko Petit-Russien avec le Marko serbe a été contestée. Elle semble bien établie par les recherches que M. Khalansky a résumées dans le copieux ouvrage dont le titre figure en tête de cet article.

Si, comme je le pense, elle est fondée, il y a lieu de se demander si le

[1] Comparez les cuves de Sassenage. — [2] Извѣстія, t. IX, 4e livraison, p. 204 et suiv.

nom de Marko Kraljević n'avait pas été apporté dans la Petite-Russie par les colons serbes qui se sont établis dans la Russie méridionale au dix-huitième siècle [1].

Au fond la légende de Marko Kraljević domine à la fois la littérature épique des Serbes, des Croates et des Bulgares; mais elle a pour foyer principal la région de Prilep, la Vieille Serbie. Les traits caractéristiques du héros vont en s'affaiblissant, en s'atténuant à mesure que les chants s'éloignent du foyer primitif.

Les Serbes voient volontiers en lui un héros national. Mais les Bulgares le revendiquent à leur tour. Pour mettre d'accord les deux nations sœurs, disons que c'est un héros des Slaves balkaniques. Il est disputé par les deux peuples comme la Macédoine, que les politiciens de Belgrade et de Sofia revendiquent tour à tour. La poésie populaire *serbe*, qui le revendique souvent pour le peuple serbe, l'adjuge aussi parfois à la Bulgarie.

Eto tebi Kraljeviću Marko
Ot lijepe zemlje Bugarije.

Voici Marko Kraljević
De la belle terre bulgare.

Svaka zemlja hvali gospodara,
Bugarija Kraljevića Marka.

Chaque pays loue son seigneur,
La Bulgarie loue Marko Kraljević.

Ces vers étaient chantés à une époque où on ne prévoyait pas encore les conflits de l'avenir [2].

Les chants épiques, qui ne circulent plus guère aujourd'hui que dans le peuple chantés par des *gouslars* [3] aveugles, jouaient naguère un rôle plus relevé dans la vie sociale. Ils étaient chantés à la table des grands.

[1] Voir sur cette question le livre de M. Émile Picot, *Les Serbes de Hongrie*, Paris, Leroux, 1874. Le nom du bourg de Slavianoserbsk, qui est situé dans le gouvernement d'Ekaterinoslav, rappelle encore aujourd'hui cette colonisation serbe.

[2] Sur Marko Kraljević et sur l'épopée populaire serbe on peut consulter en français *Chants populaires des Serbiens*, traduits par Mme Élisa Voiart (d'après la version allemande de Talvi, 2 vol., Paris, 1834); D'Avril, *La bataille de Kossovo, rhapsodie serbe* (Paris, 1868), et surtout Auguste Dozon, *L'épopée serbe* (in-8°, Paris, Leroux, 1888). — En allemand, un travail fort utile est celui de M. V. Jagić, *Kraljević Marko kurz skizzirt nach der serbischen Volksdichtung*, Archiv für Slavische Philologie, t. V, 1881, p. 439-455.

[3] Joueurs de *guzla* ou plus exactement *gusle*. On sait que ce nom de guzla a été vulgarisé chez nous par Mérimée dans un recueil qui constitue une audacieuse et plaisante mystification. La guzla est un instrument monocorde que le chanteur racle avec un archet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous avons à ce sujet un curieux témoignage du XVII[e] siècle. « Au temps de mon enfance, écrivait le Croate Križanić (Krijanitch[1]), existait encore cet usage chez les Croates et chez les Serbes. Les personnages de marque, les voïévodes étaient assis à table et derrière eux des guerriers chantaient les exploits des héros. Leurs chants célébraient la gloire de Marko Kraljević, de Novak Debeljak, de Miloš Kobilić et d'autres héros. » Au XVIII[e] siècle, le chroniqueur bulgare Paisii écrivait : « Notre peuple a beaucoup de chants sur Kraljević ; mais beaucoup de ces chants ressemblent à des fables. Si l'on prend au sérieux tout ce qu'ils racontent, Marko serait un impudent personnage et un ivrogne, sans parler de ses autres défauts. » Le bon Paisii n'a pas tort ; le fait est que Marko, comme nous le verrons tout à l'heure, n'est pas tout à fait un paladin sans reproches.

Le premier littérateur qui eut l'idée de recueillir les chants relatifs à Marko, ce fut, au XVI[e] siècle, le poète ragusain Pierre Hektorović. Il a publié, dans son poème sur *La Pêche*, trois chants qu'il avait recueillis de la bouche des pêcheurs, ses compatriotes. Aujourd'hui on estime à plus de deux cent cinquante le total des poésies connues relatives au héros légendaire.

Le contenu de ces poèmes n'est guère d'accord avec le peu que l'histoire nous apprend sur la personne de notre héros. L'épithète de Kraljević attachée à son nom (fils de kral, c'est-à-dire fils de roi) nous indique son illustre origine. C'est le fils du roi Vlkašin ou Vukašin (Voukachin) Mrnjačević. C'est aussi, comme certains héros de l'épopée populaire russe, le fils d'un dragon. Sa mère, suivant certaines chansons, est une princesse Euphrosyne, fille du voïévode Momčilo. Suivant des légendes plus fantastiques il est le fils d'une Vila, une sorte de nymphe ou de sirène slave[2] que son père a prise dans un lac et qu'il a obligée à devenir son épouse. Il a été nourri du lait d'une Vila et, en récompense de services rendus à une autre Vila, il a reçu un sabre et un cheval. Un poème du recueil de Vuk (II, 25) désigne comme son lieu de naissance Scutari d'Albanie, dont il fait une charmante description :

Quelle jolie ville que Skadar sur la Bojana ! Si tu regardes la montagne au-dessus du château, elle est toute plantée de figuiers et d'oliviers et de vignes chargées de raisins. — Si tu regardes à pic au-dessous du château, tu vois une plaine de blanc froment; autour d'elle une vaste prairie qu'arrose la verte Bojana, où frétillent maints poissons.

(1) Sur Križanić, voir mes *Nouvelles études slaves*, 1 vol. in-8°, Paris, E. Leroux, 1880, p. 1-47.

(2) Sur les Vilas, voir ma *Mythologie slave*, 1 vol. in-4°, Paris, E. Leroux, 1901, p. 166-175.

Marko ne vient point au monde avec cette force invincible qui plus tard fera trembler le sultan lui-même dans son palais de Stamboul. Dans son enfance il garde les troupeaux; il est souvent rudoyé par les bergers; un jour on l'envoie à la recherche d'un cheval échappé. Il pénètre dans une forêt. Il aperçoit une belle fille endormie dont le visage est brûlé par le soleil. C'est une Vila. Il coupe une branche verte et la pose au-dessus de la tête de la dormeuse, de façon à lui donner de l'ombre. La Vila se réveille et, pour le remercier de cette attention, elle lui demande quel don il désire d'elle : « La force pour résister aux mauvais traitements des bergers. » La Vila l'allaite un instant de son lait. « Maintenant arrache-moi ce petit chêne. » Marko essaye sans aucun succès. La Vila l'allaite une seconde fois et l'invite à recommencer l'épreuve. Cette fois Marko réussit : « Te voilà fort maintenant, dit la Vila; tu peux t'en aller. » Désormais Marko tient tête aux bergers et les rosse au besoin.

De son enfance les chansons nous apprennent d'ailleurs peu de chose. Certaines chansons le représentent gardant les troupeaux et mourant de faim. D'autres font de lui un type de rôdeur et d'ivrogne : « Il va partout sans demander à personne, dit son père, et partout où il va il boit du vin. » Ce goût pour le vin, — le vin rouge ou noir (rujno vino, crno vino), Marko le partage avec la plupart des héros, serbes et ce trait de caractère n'est peut-être pas indifférent. En exaltant les héros qui se plaisent à boire le vin âpre du pays, la chanson serbe les oppose tacitement aux mécréants turcs qui ne boivent que de l'eau.

Comme les enfants et les barbares, Marko offre dans ses attitudes et dans ses actions les contrastes les plus violents. C'est parfois un bon homme très pacifique qui va par le monde, apaisant les querelles; parfois un monstre de cruauté. Il passe aux yeux de ses parents pour un homme juste qui ne craint que Dieu seul. Après la mort de l'empereur Dušan[1] (Douchan), divers prétendants se disputent la succession au trône; le protopope Nedeljko les engage à prendre Marko pour arbitre. C'est lui qui est, Dieu sait pourquoi, le gardien des titres généalogiques. Il décide en faveur de l'héritier légitime Uroš (Ouroch) contre son propre père, contre ses oncles. C'est lui qui, après avoir fait proclamer Uroš, le défend contre leurs revendications en dépit de la malédiction paternelle.

Quand le roi Vukašin a entendu cette décision, il devient furieux :

Il s'élance et tire son poignard pour en percer son fils.
Marko se mit à fuir devant son père, car il ne lui convenait pas de se battre avec celui qui l'avait engendré; il se mit à fuir autour de l'église, de la blanche église

[1] Dušan, tsar de Serbie, mort en 1355. On lui doit un Code qui a été étudié par M. Dareste dans le *Journal des Savants*, 1886, p. 76-95.

de Samodreža; déjà il en avait fait trois fois le tour, et comme son père était sur le point de l'atteindre, une voix sortit du sanctuaire : «Réfugie-toi dans le temple, dit-elle, Marko Kraljević. Ne vois-tu pas que tu vas périr, périr de la main de ton père, et cela pour la justice du vrai Dieu?» Les portes s'ouvrirent, Marko se précipita dans le temple et sur lui elles se refermèrent. Le roi se jeta sur les portes; de son poignard il frappa le bois, et du bois le sang commença à couler. Alors le roi se repentit et il dit ces paroles : «Malheur à moi, voici que j'ai tué mon fils Marko.»

Mais la voix reprit du sanctuaire : «Écoute, roi Vukašin, ce n'est point ton fils Marko que tu as transpercé, mais un ange du Seigneur.» Contre Marko le roi était violemment irrité et il se mit à le maudire avec rage :

«Marko, mon fils, que Dieu t'extermine. Puisses-tu n'avoir ni tombeau ni postérité et puisse la vie ne pas te quitter que tu n'aies servi le tsar des Turcs.»

Le roi le maudit, le tsar le bénit : «Marko, mon parrain, Dieu t'assiste! Que ton visage brille dans le Conseil! Que ton épée tranche dans le combat! Qu'il ne se trouve point de preux qui l'emporte sur toi et que ton nom partout soit célébré, tant qu'il y aura un soleil, tant qu'il y aura une lune!»

Ainsi avaient-ils dit, ainsi lui est-il arrivé [1].

J'ai tenu à citer en entier cette conclusion du poème : elle plaide en quelque sorte les circonstances atténuantes pour Marko. Si ce héros si vaillant a servi toute sa vie les Turcs au lieu de les combattre, s'il n'a pas toujours été un héros sans reproche, c'est qu'il n'a pu se dérober aux conséquences de la malédiction paternelle.

Vis-à-vis de sa mère Marko joue le rôle d'un fils tendre et respectueux. Il réside souvent avec elle dans le château de Prilep [2]. Il lui demande conseil dans les circonstances graves. Il lui sacrifie au besoin ses goûts belliqueux. Le butin qu'il rapporte de la guerre, il le lui confie.

Les *pesme* ne sont pas d'accord sur les noms et l'histoire de son frère et de ses sœurs. Elles lui prêtent un frère André et deux sœurs sur le caractère et les destinées desquelles elles sont loin de s'entendre.

En ce qui concerne la femme de Marko, ou plutôt les amours de Marko, les chantres serbes ont livré pleine carrière à leur imagination. Le héros refuse d'abord de se marier, en dépit des instances de sa mère; il lui serait trop difficile de trouver une épouse digne de lui. Il finit par se décider, mais il a grand'peine à réussir; il est vrai qu'il a vis-à-vis des femmes des façons barbares peu propres à lui concilier leurs sympathies.

[1] Traduction Dozon, *L'épopée serbe*, p. 68.

[2] Ce Prilep n'est pas la ville actuelle, le Perlepe des Turcs, dont la fondation est postérieure au XVe siècle. Sur son emplacement s'élève un petit village qu'on appelle Markova Varoš (le bourg de Marko) et qui est situé sur la montagne, tandis que la ville turque est dans la plaine.

Voyez, par exemple dans la traduction de M. Dozon (p. 73-86), la façon dont il traite la belle Rosanda, la sœur du capitaine Leka.

Il s'en va en grande pompe la demander en mariage, non sans s'être largement abreuvé de vin noir. Mais Rosanda lui refuse sa main : « Plutôt vieillir et tresser mes cheveux blanchis à Prizren que de partir pour le château de Prilep et d'être appelée l'épouse de Marko, car Marko est le courtisan des Turcs ; avec les Turcs il tue et massacre, il n'aura ni funérailles ni tombeau, on ne dira pas de prières sur sa fosse. De quoi me servira ma beauté si je suis l'épouse d'un courtisan des Turcs ? »

Ici encore la poésie populaire se fait l'interprète de la conscience nationale pour flétrir Marko, serviteur et courtisan des Osmanlis.

Voici comment Marko se venge. Il s'élance sur la jeune fille, tire son poignard, lui tranche le bras droit au ras de l'épaule, lui met ce bras droit dans la main gauche, puis de son poignard, il lui arrache les yeux, les enveloppe dans un mouchoir de soie et les jette dans le sein de la jeune fille. Marko est un enfant de la nature, un barbare dont les accès de mauvaise humeur sont généralement terribles. Ainsi il tue dans un accès de rage un barbier qui en lui faisant la barbe a eu le malheur d'y découvrir un poil blanc et de le lui montrer. Dans un autre récit il recherche en mariage Ružica (Rose), fille du prince Milutin de Prizren ; il se voit préférer un rival, mais cette fois il n'a pas de rancune et il assiste tranquillement à la noce. Il n'est pas plus heureux — ni plus violent — vis-à-vis d'une orpheline, à laquelle il entreprend de faire la cour et qui se trouve déjà fiancée à un autre.

La cruauté de son caractère reparaît dans la façon dont il traite une princesse arabe, c'est-à-dire une négresse. Il est tombé en captivité aux mains d'un roi maure et il languit pendant sept ans dans un cachot. À travers un soupirail de sa prison la fille du roi nègre lui promet de le délivrer s'il s'engage à la prendre pour femme. Marko a recours à un artifice peu digne d'un chevalier chrétien, mais dont l'antiquité classique nous a laissé plus d'un exemple[1]. Il ôte son bonnet, le place sur ses genoux et jure, en s'adressant à son bonnet : « Sur ma foi je ne t'abandonnerai pas, sur ma foi je ne te tromperai pas. » Et la pauvre Mauresque croit que c'est à elle qu'il fait ce serment. Elle le délivre, mais quand il voit ses bras noirs et son visage noir avec ses dents blanches, il éprouve un sentiment d'horreur. Il tire son sabre et blesse à mort la pauvre

[1] Le procédé de Marko (jurer à son bonnet) se retrouve dans *L'Avare*, de Molière (acte I, sc. III) : « LA FLÈCHE. La peste soit de l'avarice et des avaricieux... — HARPAGON. Je veux que tu me dises à qui tu parles quand tu dis cela. — LA FLÈCHE. Je parle... je parle à mon bonnet. »

négresse qui lui crie en vain : « Marko Kraljević, ne m'abandonne pas. » Il est vrai que rentré chez lui il a des remords et qu'il élève des fondations pieuses pour expier son crime. Il n'en avait pas fait autant pour la malheureuse Rosanda.

Il finit cependant par se marier. Les *pesme*, qui ne sont pas d'accord avec l'histoire, lui donnent tour à tour pour femme Hélène, fille du roi des Bulgares Šišman, la fille du doge de Venise, celle du ban de Zara ou celle de l'empereur Kostadin de Constantinople.

Le mariage de Marko avec la fille du roi des Bulgares ne s'accomplit pas sans incident. Le *kum*[1] ou paranymphe qui accompagne la fiancée, — et qui n'est autre que le doge de Venise, — en devient amoureux pendant le voyage et tente de la violenter. Elle résiste et raconte le danger couru à Marko qui, pour se venger, tue le doge et le garçon d'honneur qui l'accompagnait. Nous avons vu plus haut (p. 606) qu'en réalité Marko avait épousé Hélène, fille du voïévode Chlapen. Les noms que les *pesme* donnent à la femme du héros ne correspondent pas toujours à la réalité. Quelques-unes l'appellent Jelica, ce qui est une forme d'Hélène, d'autres Angjela, Angjelina. Elle ne joue d'ailleurs qu'un rôle effacé dans nos poèmes. Marko n'a qu'une médiocre idée de la femme. Il la considère comme un être uniquement fait pour obéir.

S'il ignore les raffinements de la galanterie chevaleresque, en revanche il observe vis-à-vis de sa femme légitime une fidélité à toute épreuve. Il lutte contre le Turc Alil-aga, qui finit par lui demander grâce en lui offrant sa maison et sa femme. Marko refuse avec indignation :

« Que le Dieu vivant t'anéantisse. Comment m'appelles-tu frère, toi qui me donnes ta femme? Ce n'est point chez nous comme chez les Turcs : pour nous la femme d'autrui est comme une sœur; j'ai dans ma maison une épouse fidèle, une noble dame. . . . »

Son Hélène lui a été enlevée par Mina de Kostur, tandis qu'il combattait au service du sultan contre les Arabes. Le sultan lui offre une femme turque pour la remplacer. Il refuse et son service fini il va à Kostur, délivre Hélène et la ramène à la maison. Si l'on en croit un chant bulgare[2], Marko ne fut pas payé de retour.

Un trait caractéristique de Marko, c'est sa fidélité au sultan; il se montre parfois un terrible serviteur et fait trembler son maître jusque dans son palais, mais au fond il reste toujours un vassal obéissant et

[1] Ce mot slave vient du latin *cummater* (en tchèque *kmotr*). Voir *Archiv für Slavische Philologie*, XV, 142.

[2] Cité par K. Jireček, *Histoire des Bulgares* (édition russe, p. 432).

dévoué. J'ai cité plus haut deux textes (voir p. 612, 613) où le poète s'exprime assez durement sur cette vassalité. Nous avons vu comment la belle Rosanda la lui reproche et de quelle façon Marko se venge de ses propos injurieux. Sa mère, pour laquelle il a un si profond respect, n'ose lui faire de remontrances à ce sujet. Un jour que le sultan a invité Marko à partir avec lui en expédition, elle se contente de lui dire : « Va, mon fils, au service du sultan; Dieu nous pardonnera. »

Louis LEGER.

(La fin à un prochain cahier.)

LIVRES NOUVEAUX.

Engelbert Drerup. *Homer*. In-4°, S. 146, mit 105 Abbildungen. — München, Kirchheim, 1903.

Ce savant travail de M. Engelbert Drerup sur Homère n'est pas d'une lecture facile, bien qu'il se présente sous la forme d'une œuvre de vulgarisation : imprimé en caractères gothiques, épais et compacts, sur deux colonnes, et sans un seul alinéa, le texte n'a rien de l'aspect ordinaire d'un livre classique. Sans doute cette disposition typographique s'imposait à la collection tout entière (l'ouvrage fait partie d'une série intitulée *Weltgeschichte in Karakterbildern*); mais elle a le tort de s'accommoder assez mal aux nécessités d'une publication scientifique : les notes, à la fin du volume, sont écrites en lettres si menues que la vue se fatigue à les lire; et, dans le texte même, les citations et les références, mises entre parenthèses, se confondent à chaque instant avec les fleurons, spirales et torsades variées dont le typographe a eu soin de remplir toutes les fins de ligne, tous les bouts de page, tous les espaces blancs. Au milieu de ce texte gothique, les illustrations jettent çà et là quelque lumière, et elles offrent par elles-mêmes un si vif intérêt que l'œil s'y arrête volontiers. Mais le malheur est que la place donnée à ces illustrations n'a aucun rapport avec le texte correspondant, et, comme il n'existe ni un index de ces figures ni même une table des matières de tout l'ouvrage, vous imaginez la peine qu'on éprouve à s'y reconnaître.

Ces réserves faites, nous devons remercier vivement M. E. Drerup d'avoir exposé, en un sujet toujours nouveau, une théorie originale, qui embrasse à la fois les origines de la poésie homérique et l'histoire primitive de la civilisation grecque. En moins de 150 pages, il a réussi à discuter tous les systèmes (Dieu sait s'il y en a eu depuis un siècle!), à les réfuter et à leur substituer, par une méthode nouvelle, des résultats qui s'appuient sur une argumentation solide. Voici, à grands traits, la suite et la marche de cette démonstration. Dans la première partie, intitulée *La Question homérique*, l'auteur s'efforce d'abord, fort habilement, de rattacher à la critique des anciens les différents systèmes du XIXe siècle, et il distingue notamment les tendances diverses que représentent, à côté des défenseurs de l'unité traditionnelle, les partisans de Lachmann et ceux de G. Hermann : la théorie des chants isolés (*Einzellieder*) contient une part de vérité; l'hypothèse du développement

continu d'un chant primitif peut, elle aussi, se réclamer de faits certains; ni l'une ni l'autre n'explique l'impression d'unité que laissent, en dépit de toute critique, les poèmes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. La méthode historique consiste à étudier, chez tous les peuples modernes qui possèdent une littérature épique, les chants qui précèdent l'éclosion de l'épopée, à distinguer les sources, historiques et mythiques, de cette poésie populaire, et à déterminer les conditions qui président à la formation de l'œuvre vraiment littéraire, le poème épique. Appliquant alors cette méthode aux poésies héroïques des Serbes et à d'autres chants épiques de l'Europe orientale, M. Drerup en conclut, par rapport à la poésie grecque, que la matière historique de cette poésie s'est élaborée pendant de longs siècles, durant la période dite *mycénienne*, et que chacune des grandes épopées est née, en Ionie, dans le cerveau d'un poète créateur. Ce résultat amène l'auteur à dépeindre la civilisation mycénienne, dans un chapitre qui touche à toutes les grandes questions de l'histoire la plus ancienne de la Grèce : successivement M. Drerup s'applique à déterminer les centres de la civilisation mycénienne, à décrire l'art, la religion, l'état social, l'histoire même, pendant cette période; et certes un tel sujet demeure sans doute assez obscur; du moins M. Drerup apporte-t-il à l'étude de ces problèmes un jugement ferme et lucide, en même temps qu'une connaissance directe des monuments et des lieux. Dans la troisième partie de son livre, l'auteur insiste avec raison sur la distinction qu'il convient d'établir entre la matière héroïque de l'*Iliade* et les aventures fabuleuses de l'*Odyssée* : les deux poèmes ont vu le jour en Ionie, et tous deux se rattachent, par leur sujet, par leur héros, par le caractère des mœurs et des idées, à la même civilisation préhellénique; mais dans l'un se peignent des légendes primitivement éoliennes, transformées au contact de traditions péloponnésiennes et ioniennes; dans l'autre, des récits d'une source différente, des souvenirs de marins, de populations insulaires, et, pour dire le mot, des légendes crétoises. L'origine crétoise du fond légendaire de l'*Odyssée* apparaît dans ces pages comme assez vraisemblable, et je ne crois pas qu'on doive objecter à M. Drerup le caractère mensonger des récits où Ulysse se donne lui-même pour un Crétois. Ce détour, cette feinte qu'imagine le héros tient aux transformations qu'avait subies la vieille légende crétoise, en passant dans les villes d'Asie, par l'intermédiaire des Ioniens venus de Pylos et des îles lointaines où le poète place le royaume d'Ulysse. Parmi les arguments que M. Drerup apporte à l'appui de sa thèse, je signalerai une comparaison curieuse entre les constructions mycéniennes de la Grèce continentale, forteresses redoutables où s'enferment des dynastes puissants, et les palais pacifiques de Cnossos et de Phæstos, où l'absence de toute fortification trahit des mœurs plus douces, un état de société plus conforme à l'idéal du poème odysséen. On voit assez, par cette brève analyse, la haute originalité des hypothèses présentées par M. Drerup et l'intérêt historique de ce beau livre.

Am. Hauvette.

Robert J. Bonner, Ph. D., assistant of greek and latin, University of Chicago. *Evidence in Athenian courts*. 1 vol. in-8° de 98 p. — Chicago, 1904.

La matière de la preuve devant la justice athénienne a été traitée souvent depuis Meier et Schömann, qui l'ont abordée dans leur excellent ouvrage sur la procédure, mais tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet se sont placés au point de vue du droit romain ou des législations dérivées du droit romain. M. Bonner a pris son point de comparaison dans le droit anglais, qui lui paraît avoir créé le système le plus parfait et le plus rationnel pour arriver à la découverte de la vérité. Ce n'est

pas à dire que le droit athénien ait été la source du droit anglais, ni qu'il y ait identité entre les deux législations, mais il y a entre elles de telles analogies qu'il est très utile de les rapprocher et de les comparer. C'est ce qui fait l'originalité du livre de M. Bonner.

Le travail de M. Bonner s'appuie sur un dépouillement complet des plaidoyers athéniens qui sont parvenus jusqu'à nous. C'est un recueil d'espèces, et comme tel il ne se prête guère à l'analyse. L'auteur a bien étudié les textes et a su en tirer tout ce qu'ils contiennent. Nous dirons seulement un mot à titre d'exemple sur ce qu'il dit du serment des témoins. Ce serment était exigé devant l'aréopage, mais non devant les autres juridictions. En matière civile, par exemple, il devenait purement facultatif, à moins qu'il ne fût imposé par une des parties. C'est là une particularité de la procédure athénienne. Le fait est certain, mais inexpliqué. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui comment une personne appelée à déposer en justice n'était pas astreinte par la loi même à prêter serment. Aussi les déclarations des témoins faites dans de pareilles conditions ne paraissent pas avoir eu grande valeur aux yeux des juges. R. D.

Nic. Hohlwein. *La papyrologie grecque, bibliographie — raisonnée.* Louvain, Ch. Peeters, 1905, in-8°. (Extrait du Musée belge.)

On sait l'essor qu'ont pris depuis quelques années les études papyrologiques et la multiplicité merveilleuse des papyrus recueillis; mais ces documents sont encore dispersés dans de nombreuses publications et il est bien difficile, à moins d'être tout à fait un spécialiste, de s'orienter dans cette dispersion. La brochure de M. Hohlwein est donc la bienvenue. Les éditions de papyrus y sont réparties par matière : recueils de textes parus jusqu'ici dans les différents pays, articles et documents relatifs à l'histoire, à l'administration civile, à l'armée, à la religion, aux finances, au droit, aux sciences mathématiques ou médicales, aux mesures et monnaies. Cette bibliographie, très complète, où les publications sont analysées avec quelque développement et d'une façon intéressante, s'arrête au 1er janvier 1905; elle sera continuée. R. C.

Otto Hirschfeld. *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian* (2e édition). — Berlin, Weidmann, 1905, in-8°.

La première édition de ce livre, devenu presque classique, contenait 323 pages; la présente n'en compte pas moins de 514; ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes pour me dispenser de plus de détails. C'est que depuis 1877, où il a paru, les travaux relatifs à l'organisation de l'Empire romain se sont multipliés; sans parler de tous les volumes du *Corpus inscriptionum latinarum*, qui nous ont versé les textes à profusion, il n'est pas de question parmi celles que M. Hirschfeld a abordées dans cette publication que l'on n'ait étudiée depuis lors et souvent en partie élucidée. Pour mettre son livre au courant, il n'avait qu'à se reporter à tous ces travaux, nés de lui, de son enseignement ou de ses œuvres, et à y prendre pour les adopter ou les discuter les éléments nouveaux qui lui permettaient de compléter son ouvrage; faut-il ajouter qu'il l'a fait comme pouvait seul le faire le collaborateur favori et le successeur de Mommsen ?

Il est difficile de dire quelles sont les parties qui ont été le plus profondément modifiées. Partout le texte, dont le fond est resté le même, a été augmenté; mais surtout les notes, où les références aux vieux recueils épigraphiques ont été remplacées par des renvois aux *Corpus* et grossies de toutes les découvertes nouvelles.

On voit pourtant, du premier coup d'œil, que des chapitres entiers ont été ajoutés : ceux qui traitent du cens et des *tributa*, des *vectigalia* et en particulier des *portoria*, des domaines de l'empereur, des villas et jardins impériaux, de l'*ager publicus* et du territoire rattaché aux camps légionnaires; enfin et surtout celui où est exposée l'administration de la province d'Égypte, à laquelle tant de détails de l'administration générale de l'Empire ont été empruntés. Par contre, la liste des préfets du prétoire jusqu'à Dioclétien a disparu de cette réédition, parce que la publication des fastes de Borghesi et le *Prosopographia imperii romani* la rendaient inutile.

Ce livre peut être considéré comme le modèle des œuvres de ce genre; à une vaste information portant sur les sources aussi bien que sur les travaux modernes se joignent une justesse de vue, une réserve dans les hypothèses, une sagesse dans les conclusions auxquelles on ne saurait trop rendre hommage. R. C.

Theodor Nöldeke. *Beiträge zur semitischen Sprachwissenschaft;* ix-139 p. in-8°. — Strassburg, Karl J. Trübner, 1904.

Les recueils de mélanges ne manquent pas dans l'œuvre de M. Nöldeke : Contributions à la poésie des anciens Arabes (1864), Histoire littéraire de l'Ancien Testament (1868), traduite en français par Jules Soury et moi (1873), Mémoires relatifs à l'histoire de la Perse (1887), Esquisses orientales (1892), traduites aussitôt en anglais comme seconde édition revisée, enfin les Contributions à la linguistique sémitique. Les monographies inédites ou renouvelées, admises dans ce volume, sont au nombre de dix : 1° L'arabe classique et les dialectes arabes, démonstration péremptoire de la lumière vive que projette l'étude grammaticale de l'ancien arabe sur la connaissance du néoarabe dans ses manifestations variées; 2° Les terminaisons du parfait; 3° Les noms de la forme *fou'âl;* 4° Les verbes qui ont un troisième radical faible en hébreu; 5° Notes relatives à la formation du pluriel dans le nom araméen; 6° Sur quelques préfixes verbaux arabes; 7° Égalisations dans les mots sémitiques pour « père » et pour « mère », égalisations dont l'harmonie artificielle me semble tourner à l'accord dissonant; 8° Quelques groupes de noms de personnes chez les Sémites avec, comme subdivisions, les noms d'animaux, les noms de parenté, les compensations à l'instar des noms propres grecs commençant par Ἀντι, les membres du corps, les noms théophores; 9° Les noms d'animaux avec redoublement; 10° Les noms des lettres sémitiques. La plupart des éléments que M. Nöldeke a fait entrer dans ce vaste cadre sont de bon aloi et méritent d'inspirer confiance. Mes objections à certains points de détail et à quelques assertions qui ne m'ont point convaincu seront mieux à leur place dans la *Revue des études juives*, qui a bien voulu les accueillir dans son numéro centième.

Hartwig Derenbourg.

Ben Jonson. *Poetaster, edited with Introduction, Notes and Glossary* by Herbert S. Malory (*Yale studies in English*, XXVII). — New York, Holt, 1905.

Ben Jonson. *The Staple of News, edited with Introduction, Notes and Glossary* by De Winter (*Yale studies in English*, XXVIII). — New York, Holt, 1905.

Ni *Poetaster*, ni *The Staple of News*, dont voici d'excellentes éditions critiques, ne comptent parmi les grandes comédies de Ben Jonson, mais ces pièces sont intéressantes, comme l'on sait, l'une comme satire littéraire et monument d'une querelle fameuse, l'autre par les tableaux de mœurs qu'elle présente et, en particulier, par la peinture qui s'y trouve des premiers essais du journal en Angleterre. Rien de plus utile donc que de donner de chacune un texte rigoureusement établi, que d'en

éclaircir aussi et d'en interpréter tout le détail; rien de plus laborieux en même temps, car elles soulèvent des questions délicates (par exemple, pour l'identification des personnages, dont plusieurs représentent des contemporains), elles fourmillent d'allusions aujourd'hui peu claires, elles sont même parfois (surtout la seconde) d'une langue difficile et obscure. De cette tâche malaisée il n'était guère possible de s'acquitter mieux que ne l'ont fait les deux maîtres de Yale, dont ces volumes forment les thèses de doctorat. Collation et discussion des textes originaux, variantes, étude complète des sources, commentaire abondant et solide, glossaire, bibliographie, index, rien ne manque à leur travail, et l'érudition y est partout consciencieuse et sûre. Ces éditions jumelles, construites sur le même plan et qui valent à peu près par les mêmes qualités, vont assurément de pair avec les meilleures qu'il y ait d'aucune pièce de l'ancien théâtre anglais. A. Barbeau.

Adolphe Vautier. *Voyage de France. Mœurs et coutumes françaises* (*1664-1665*). *Relation de* Sébastien Locatelli. 1 vol. in-8° de lxxiv-349 p. — Paris, A. Picard et fils, 1905.

Le *Voyage de France*, effectué en 1664-1665 par le prêtre bolonais Sébastien Locatelli, peut être regardé comme complètement inédit; Locatelli en avait fait faire plusieurs copies manuscrites, et deux de ces copies, conservées dans les Bibliothèques de Bologne et de Pérouse, ont fourni à M. Adolphe Vautier, archiviste paléographe, le texte d'une traduction consciencieuse accompagnée d'une savante introduction, de commentaires érudits et d'une bibliographie spéciale des récits de voyage en France au xvii° siècle. Le prêtre bolonais n'est ni un politique ni un érudit, mais c'est un touriste sincère, qui raconte ce qu'il a vu, avec une certaine verve, une exubérance de termes parfois un peu méridionale, mais avec une réalité d'impressions d'autant plus grande qu'il les a rédigées la plupart du temps le jour même où il les a éprouvées.

Il ne voyage pas en grand seigneur, comme le nonce Barberini, dont la mission en France est racontée dans un manuscrit inédit de la Bibliothèque de l'Institut; Barberini a une suite de cent quatre-vingts personnes; il se fait transporter en litière, en carrosse, en barque de trois chambres remorquée par des rameurs; Locatelli, avec les deux jeunes gentilshommes italiens, ses compagnons, chemine comme il peut; il descend la montagne d'Aiguebelle sur une litière portée par des hommes « qui sautent comme des pies et se tordent comme des serpents »; il descend la Loire de Roanne à Briare sur des barques où il est souvent obligé de ramer lui-même à s'en écorcher les mains; il voyage à cheval dans la forêt de Fontainebleau, où circulent, dit-on, des brigands; il en est si effrayé qu'il récite le rosaire avec ses amis, si haut que leur postillon les engage à se taire pour ne pas donner l'éveil à ceux qu'ils veulent éviter.

Locatelli est pieux; s'il trouve les églises de Lyon semblables à des étables à porcs, il admire la tenue et le recueillement des fidèles; il sait résister aux tentations; mais, jeune encore, il les décrit de telle sorte qu'il semble vouloir faire valoir le mérite qu'il a de n'y point succomber. Il trouve les Françaises très belles, plus belles que les Italiennes; elles font régner l'âge d'or dans leur pays; dans son enthousiasme, il les compare à des anges. Dans les hôtelleries il est d'usage que les servantes saluent les étrangers en les embrassant; dans les galeries du Palais à Paris, ce sont d'agréables jeunes filles qui attirent des acquéreurs. La règle des couvents est moins austère qu'en Italie, et dans un monastère de Lyon où Locatelli donne des leçons d'italien, il a peine à se défendre de danser avec les jeunes pensionnaires.

Il ne se borne pas à raconter ses aventures d'auberge[1] et de voyage; il parle des monuments; il visite les églises et les palais, entre autres celui de Mazarin, dont il admire les collections; il qualifie Paris «d'âme du monde»; le Louvre, que l'on construit, lui cause «une stupéfaction qui le change en statue»; il ne néglige pas les hôpitaux; si l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Saint-Louis lui répugnent, il est charmé de l'extrême propreté des salles de la Charité, pleines de fleurs, de parfums et d'oiseaux, et dont les larges fenêtres ouvrent sur des jardins. Ce qui l'intéresse le plus, c'est d'avoir vu de près le roi Louis XIV, assistant aux offices de Saint-Germain-l'Auxerrois; il en pense «perdre la raison». Mais il ne peut comprendre comment ce grand roi préfère la «beauté si ordinaire» de Mlle de La Vallière aux attraits de la reine Marie-Thérèse, dont il vante le teint d'une blancheur éclatante, les cheveux blonds et frisés, les yeux vifs et bleus. Il est vrai que La Vallière a des talents de chasseresse et d'écuyère qui ont pu séduire le roi; Locatelli affirme l'avoir vue, dans le jardin des Tuileries, «monter à nu un cheval barbe, sauter sur son dos pendant qu'il courait et se rasseoir à diverses reprises». Il assiste aussi au palais du Luxembourg au repas de Mlle de Montpensier, et il faut lire dans son récit les détails de l'aventure qui lui arrive dans cette circonstance.

Si les assertions historiques de Locatelli sont parfois contestables, et dans ses savantes notes le traducteur ne manque pas de les élucider, le livre que vient de publier M. Vautier est une œuvre originale, écrite de bonne foi, comme les voyages de Montaigne, et l'on ne saurait contester qu'il apporte une utile et souvent piquante contribution à l'étude des coutumes et à la peinture des mœurs en France, au commencement du règne personnel de Louis XIV. A. Babeau.

Recueil des Actes du Comité de Salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, publié par M. F.-A. Aulard. T. XVI, 1 vol. gr. in-8°, 853 p.

Cette importante publication, sans laquelle il est impossible de juger au vrai l'œuvre et l'esprit du Comité de Salut public, se poursuit régulièrement. Le dernier volume qui vient de paraître (le tome XVI) va du 23 thermidor an II, 10 août 1794, au 4e jour des sans-culottides de l'an II, 20 septembre 1794. Pour une période de quarante jours, il n'a pas fallu moins de 821 pages pour contenir le texte des décisions prises, des rapports reçus, et l'analyse, lorsqu'il s'agit de choses de peu d'importance, des actes signés.

On peut juger par là de la prodigieuse activité de l'institution révolutionnaire et de la masse des affaires qui lui étaient soumises.

En dehors des actes qu'on peut appeler ministériels : nominations, promotions, révocations, congés des fonctionnaires, la nature des pièces contenues dans ce recueil se divise en trois catégories : délibérations du Comité de Salut public; arrêtés concernant les représentants en mission; rapports des représentants soit aux armées, soit en mission dans les départements. Signaler toutes les choses inté-

[1] Sur les enseignes des hôtels, les prix de leurs repas, qui varient de 15 à 25 sous, ainsi que sur le prix des transports, on trouvera d'autres détails dans un récit de voyage de Paris à Marseille, par Tours, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Toulouse et Lyon, conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut (Ancien fonds, in-12, n° 115). Ce récit, qui date du XVIIe siècle, comme la narration du voyage de Barberini par le marquis de Saint-Chamond (même collection, in-fol., 77), ne figure pas dans l'intéressante bibliographie dressée par M. Vautier.

ressantes que révèlent ces documents est impossible; il suffit de parler des plus importantes.

Ces pièces se rapportent à l'époque qui suit immédiatement la crise du 9 thermidor : toute une série de rapports se réfère aux conséquences de cette crise aux armées de la République; toute une autre nous donne l'état des esprits, au même moment, dans presque tous les départements. Ce sont des nouveautés historiques de premier ordre, celles en qui réside l'intérêt capital du volume.

À côté de cela, il convient de mentionner une série de documents sur l'École de Mars, sur la fondation de l'École des Mines, l'aérostation à Meudon; des documents relatifs à l'état des ouvriers agricoles, à l'industrie, à des grèves. Enfin, en matière artistique, des rapports sur l'Opéra, sur les Rubens d'Anvers, sur l'enlèvement des tableaux en Belgique, sur la dispersion de la bibliothèque de Dietrich, ancien maire de Strasbourg.

Cette brève énumération est forcément injuste; elle sera peut-être suffisante pour montrer toute l'importance historique du nouveau volume du recueil publié par M. Aulard. M. D.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE.

L'Institut a tenu le mercredi 25 octobre, à 2 heures, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Édouard Detaille.

M. le Président a rappelé qu'il y avait juste cent ans que l'Institut de France avait quitté le Louvre pour prendre possession du palais des Arts, ci-devant Collège des Quatre-Nations, dont la jouissance lui avait été attribuée par le décret impérial du 20 mars 1805. Il a encore rappelé les dispositions prises par Vaudoyer pour approprier le palais à sa nouvelle destination. Il a terminé son discours par l'éloge des académiciens décédés dans le courant de l'année.

Les noms des lauréats du prix Volney sont proclamés : Un prix de 1,200 francs est décerné à M. G.-A. Grierson pour ses deux ouvrages : *Linguistic survey of India* et *The languages of India*.

Un prix de 1,200 francs est décerné à M. J.-M. Lemaréchal pour son *Dictionnaire japonais-français*.

Un encouragement de 600 francs est accordé à M. Paul Toscanne, pour son ouvrage : *Les signes sumériens dérivés*.

Il est ensuite donné lecture des notices suivantes : *Un nouveau champ d'exploration archéologique, le Turkestan chinois*, par M. Senart, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres;

La Parure, par M. Edmond Perrier, délégué de l'Académie des Sciences;

Profession de foi d'un statisticien, par M. A. de Foville, délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques;

Les vieux livres, par M. Jules Lemaître, délégué de l'Académie française.

SÉANCE TRIMESTRIELLE.

L'Institut a tenu le mercredi 4 octobre, à 2 heures, sa quatrième séance trimestrielle.

Il accepte le legs d'une statue de Vénus fait au musée de la comtesse de Caen par M. Maurice Ferrary.

— À l'occasion de l'érection d'un monument à Jean de Luxembourg à Crécy, la Ville de Prague a offert à l'Institut un diplôme et une médaille d'or. M. Leger expose les circonstances dans lesquelles s'est produite cette libéralité de la municipalité de la capitale de la Bohême et dépose sur le bureau le diplôme et la médaille.

M. le Président adresse à M. Leger les remerciements de l'Institut.

M. Leger ayant rappelé la nécessité de la création d'un médaillier de l'Institut, il est décidé que la question, déjà étudiée par la Commission administrative centrale, sera de nouveau soumise à ses délibérations.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nécrologie. M. José Maria de Heredia, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, qui avait été élu membre de l'Académie le 22 février 1894, est décédé au château de Bourdonné (Seine-et-Oise) le 2 octobre 1905.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. M. Jules Gauthier, correspondant de l'Académie, archiviste de la Côte-d'Or est décédé.

Communications. 29 septembre. M. Clermont-Ganneau étudie une série d'inscriptions grecques, romaines et médiévales recueillies par M. von Oppenheim dans la Syrie du Nord et publiées par M. Lucas dans la *Byzantinische Zeitschrift* (1905, p. 1-72; cf. p. 587 et 755). Il propose de nouvelles lectures ou restitutions pour plusieurs de ces textes mutilés ou obscurs. Le résultat détaillé de cette étude paraîtra dans la *Byzantinische Zeitschrift.*

— M. Maspero fait la communication suivante :

« Dans les derniers jours du mois d'août dernier, des fellahs, travaillant au *sebakh* dans les murs qui avoisinent la petite ville moderne de Toukh-el-Garamous, y mirent au jour, dans les débris d'une maison, un monceau d'objets en métal précieux, or ou argent, parmi lesquels une centaine de pièces d'or étaient répandues. D'ordinaire les trouvailles de ce genre sont dissimulées à nos agents et s'en vont aux marchands d'antiquités; cette fois, l'activité de notre inspecteur en chef, M. Howard Carter, empêcha qu'il en fût ainsi. Aidé par nos ghafirs et par le *cheikh el-beled* du lieu, il réussit à saisir tout ce qui se trouvait entre les mains des fellahs; si, depuis lors, quelques fragments sont sortis de terre et ont échappé à nos gens, ils n'ont pas encore paru sur le marché.

« Le gros se compose de vases en argent de style purement égyptien, de chaînes d'or à bouts ciselés et de bracelets, plus un ensemble de fragments qui n'ont pas été étudiés encore, mais qui appartiennent tous à des vases de même nature que ceux qui nous sont parvenus intacts. L'époque à laquelle cette collection a été faite nous est donnée par les monnaies qui l'accompagnent. Elles sont au nombre de 108, toutes appartenant aux premiers Ptolémées, presque toutes d'une conservation admirable, plusieurs à fleur de coin. Sans insister plus qu'il ne faut sur ce point, les circonstances de la trouvaille semblent indiquer une cachette faite à la hâte par un

homme que l'ennemi pressait au moment où elle a été creusée. Je ne vois guère qu'un événement qui, dans cette partie du Delta, ait pu obliger les habitants de la localité représentée par Toukh-el-Garamous à cacher leurs objets les plus précieux, c'est la revolte de Lycopolis du Delta dont il est question dans l'inscription de Rosette; pendant la longue guerre qui ensanglanta alors les nomes de la Basse Égypte, les incursions des Égyptiens rebelles et des troupes royales ont dû traverser souvent le territoire où la trouvaille a eu lieu.

« M. Edgar a bien voulu examiner, à ma demande, les objets et me renseigner sur des particularités que la photographie ne permet pas de reconnaître avec assez de certitude. Une première partie, notamment les bijoux d'or, est de travail grec : une chaîne et une paire de bracelets en torsade terminés par deux têtes de griffons persans, une autre paire de bracelets terminés par des bustes de sphinx femelles à ailes recourbées vers l'extrémité et coiffés à la façon des reines Ptolémées, un bracelet en forme de serpent avec deux têtes incrustées de pierres précieuses, enfin un bracelet dont la baguette est en or plein, mais dont l'ornementation est pour la plus grande partie d'or battu et repoussé : le milieu représente un large nœud au centre duquel un Eros tenant une coupe à la main s'enlève en relief. M. Edgar, qui a étudié cette partie de l'archéologie grecque, n'hésite pas à déclarer que c'est l'un des plus beaux bracelets qui existent.

« Les vases et les ustensiles d'argent sont de style égyptien. Ce sont d'abord deux brûle-parfums avec leurs couvercles : les brûle-parfums, cannelés, de la forme des vases qu'on appelle d'ordinaire koltun, reposent sur trois pieds, simples pieds de lion dans un cas, bustes et pattes de sphinx femelle dans l'autre cas. Les couvercles, travaillés à jour, pour laisser échapper la fumée, sont décorés de motifs égyptiens : animaux ailés et têtes de bison dans un cas, fleur de lotus et feuillages schématisés dans l'autre. »

6 octobre. M. Clermont-Ganneau communique, de la part du P. Séjourné, une inscription samaritaine trouvée à Gaza et deux inscriptions grecques trouvées à Bersabée. L'une de ces dernières paraît être un document byzantin officiel. Elle est relative aux contributions de la *Palestrina Salutaris*, limitrophe de la province d'Arabie, et mentionne les limites d'Arindela et de Petra.

— Le marquis de Vogüé communique une lettre du P. Lagrange, signalant des inscriptions grecques et un texte nabatéen de Bosra, découverts au cours d'une excursion entreprise par l'École biblique de Jérusalem.

— M. Huelsen, secrétaire de l'Institut archéologique allemand à Rome, fait une communication sur un manuscrit inédit de l'archéologue J.-J. Boissard (1523-1602) contenant des copies d'inscriptions et de monuments antiques de Rome, de France, de Suisse et des provinces danubiennes. Ce document est conservé dans la Réserve des Imprimés de la Bibliothèque nationale.

13 octobre. M. Clermont-Ganneau adresse à M. le Secrétaire perpétuel une note sur l'inscription nabatéenne signalée par M. de Vogüé dans la précédente séance. C'est une dédicace d'une stèle au dieu Dusarès, dont une partie peut être traduite : « et ce au premier jour (du mois de) Nisan, l'an 42 (?) du [roi. . .] »; deux lignes finales donnant le nom et les titres du roi ont disparu, mais on peut supposer qu'il s'agit d'Arétas IV Philopatris, roi de Nabatène.

— M. Tocilesco, sénateur de Roumanie, communique les résultats de ses fouilles dans la région de la Dobroudcha. Le monument d'Adam-Klissi lui paraît bien être

un trophée de Trajan, contemporain du mausolée voisin. Il estime que le prétendu tombeau de Cornelius Fuscus est la sépulture d'un chef barbare. Il présente ensuite une série d'inscriptions grecques et romaines récemment découvertes par lui et la photographie d'une statue représentant un poète ou un philosophe et trouvée à Tomi, lieu d'exil d'Ovide.

20 octobre. M. Chavanne étudie le cycle des douze animaux dans un texte purement chinois du premier siècle de notre ère et dans un texte bouddhique traduit en chinois au IIIe siècle de notre ère. Ces deux textes, indépendants l'un de l'autre, sont les plus anciens témoignages attestant l'existence du cycle des douze animaux, d'une part en Chine, d'autre part chez les peuples turcs de l'Asie centrale.

27 octobre. M. E.-F. Gautier expose les résultats du voyage qu'il vient d'accomplir dans le Sahara. Les découvertes se rapportant à l'homme sont de deux catégories. Les unes consistent en objets de la période néolithique : flèches en silex venant du Nord, haches de granit poli, meules de granit, encore en usage dans certaines parties du Soudan et qui paraissent prouver que la plus grande partie du Sahara a été occupée en cet âge par des agriculteurs nègres.

Les autres découvertes consistent en objets datant de l'âge de fer. Cette civilisation nègre néolithique a cédé la place sans transition à une civilisation berbère qui a laissé comme vestiges des tombeaux très nombreux contenant un mobilier funéraire pauvre, mais significatif, des gravures rupestres libyco-berbères et des inscriptions tifinar. Les hommes qui ont vécu alors dans le Sahara sont les ancêtres des Touareg actuels. Cette grande transformation est toute récente, à peine préislamique. Elle s'explique par un fait géographique nouveau. Cette partie du Sahara fut un grand bassin fermé dont le centre était le lac de Taoudine, alimenté par les eaux de l'Atlas et du Fouta Djalon. Longtemps après que le climat désertique actuel se fut établi et jusqu'à une époque récente, les affluents du lac de Taoudine (le Niger lui-même en était) apportèrent la vie et permirent la culture jusqu'au cœur du Sahara. Puis progressivement ces chenaux s'ensablèrent, se desséchèrent, et le Sahara, définitivement inapte à la culture, appartint aux Berbères nomades.

— M. Élie Berger examine les caractères extérieurs d'une vingtaine de lettres closes trouvées par M. l'abbé Bled aux Archives municipales de Saint-Omer. Écrites entre 1316 et 1319, elles émanent du maire de Saint-Omer, Jean Bonenfant, de la comtesse Mahaut d'Artois et de plusieurs autres personnes. M. Berger profite de cette occasion pour rappeler les règles suivies à cette époque pour expédier, fermer, sceller et adresser les lettres closes. La rareté des pièces de correspondance au XIIIe siècle et au début du XIVe donne à la découverte de M. l'abbé Bled une véritable importance.

— M. Clermont-Ganneau déchiffre et restitue une inscription grecque découverte récemment dans la Palestine transjordienne, à Rabbat Ammon Philadelphie, la capitale des Ammonites, inscription très mutilée dont la lecture avait résisté jusqu'ici à tous les efforts. Il montre que c'est un décret du Sénat local en l'honneur d'un personnage qui avait pendant deux jours présidé à une fête religieuse et dirigé la procession à un certain sanctuaire d'Héraclès. Le culte spécial dont ce dieu était l'objet à Philadelphie est attesté d'autre part par des monnaies frappées en cette ville, entre autres par celle où figure un char sacré expressément dénommé « char d'Héraclès » qui devait jouer un rôle essentiel dans ce pèlerinage solennel. Cet Héraclès, adoré sur quelque vieux haut lieu de la région de Philadelphie, était, selon toute probabilité, l'héritier hellénique du Milkom, dieu national des

anciens Ammonites, mentionné par la Bible et étroitement apparenté à Melkarth, l'Héraclès phénicien. Sur d'autres monnaies de Philadelphie apparaît une déesse Astéria dont le nom rappelle celui d'Astarté, parèdre de Melkarth, et dans laquelle M. Clermont-Ganneau, s'appuyant sur un dire formel de la mythologie grecque, reconnaît la mère d'Héraclès. C'est à ce titre qu'elle a pris place dans le monnayage de Philadelphie aux côtés de son fils. Ce dernier rapprochement nous fournit la clef d'une légende antique en apparence des plus bizarres, rapportée par Eudoxe de Cnide et Athénée, d'après laquelle Héraclès, tué par Typhon qu'il était allé combattre en Libye, aurait été ressuscité grâce à une caille que lui fit flairer son fidèle compagnon Jolaüs. C'est pour cette raison, ajoute le récit, que les Phéniciens sacrifient des cailles à Héraclès. Tout s'explique pour peu qu'on combine deux données mythiques, également avérées, que la critique a négligé de mettre en relation : 1° Astéria était la mère d'Héraclès; 2° Astéria, nymphe de Délos (Ortygia, « l'île aux cailles »), avait été métamorphosée en caille. D'où il résulte logiquement que la caille miraculeuse de la fable en question, c'est tout simplement la propre mère d'Héraclès, Astéria, qui vient lui donner une seconde fois la vie [1].

La médaille Paul Blanchet a été décernée à M. Alexandre Papier, président de la Société archéologique de Bône.

Monument de Jean de Luxembourg. Le 1er octobre a été inauguré à Crécy en Ponthieu le monument du roi Jean de Bohème, tué pendant la bataille du 26 août 1346. Les frais de ce monument ont été couverts par une souscription internationale ouverte sur l'initiative de MM. Louis Leger et Jules Lair. A l'occasion de l'inauguration, la Ville de Prague, représentée par les délégués de sa municipalité, a offert à l'Institut de France une médaille d'or. Cette médaille a été reçue au nom de l'Institut par MM. Leger et Lair. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait spécialement délégué à la cérémonie d'inauguration MM. Émile Picot et Joret.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. M. LE BARON FERDINAND VON RICHTHOFEN, correspondant de la Section de minéralogie depuis le 31 décembre 1894, professeur de géologie à l'Université de Berlin, est décédé le 6 octobre 1905. Il était né à Karlsruhe, le 5 mai 1833. « Son mémoire de 1860 sur le Tyrol méridional, son mémorable voyage en Chine, ses études sur les roches éruptives de la Hongrie et des États-Unis de l'Ouest, enfin ses considérations sur le développement de l'orographie asiatique sont des travaux de premier ordre. Il avait présidé avec une grande autorité le Congrès de géographie de Berlin en 1899 et exerçait depuis de longues années la présidence de la *Gesellschaft für Erdkunde*, à Berlin [2]. »

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

La séance publique annuelle de l'Académie a eu lieu le samedi 4 novembre, à une heure, sous la présidence de M. Édouard Detaille. Elle a commencé par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le deuxième premier grand prix de composition musicale et dont l'auteur est M. M.-A.-L. Rousseau. M. le Président a ensuite

[1] Le mémoire sera publié in-extenso dans le numéro de septembre-octobre de la *Revue archéologique* et reproduit dans une des prochaines livraisons du tome VII du *Recueil d'archéologie orientale*.

[2] Allocution de M. Troost, président de l'Académie. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, t. CXLI, p. 569.

IMPRIMERIE NATIONALE.

prononcé un discours, dans lequel, s'adressant particulièrement aux lauréats des grands prix, il les a entretenus de leur futur séjour à la villa Médicis; il a ensuite fait l'éloge des confrères que l'Académie a perdus dans l'année. Après la proclamation des noms des grands prix, M. Henry Roujon, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les œuvres de M. Gérôme. La séance s'est terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale et dont l'auteur est M. V.-L. Gallois.

Élection. L'Académie a élu le 28 octobre un membre dans la Section de peinture en remplacement de M. Henner, décédé. La Section présentait en première ligne M. François Flameng, en deuxième ligne *ex æquo* MM. Besnard et Tony-Robert Fleury, en troisième ligne M. Raph. Collin, en quatrième ligne M. Lhermitte.

A cette liste l'Académie avait ajouté les noms de MM. Gabriel Ferrier, Maignan, Toudouze, Friant et Gervex.

Le nombre des votants était de 35, la majorité absolue de 18. L'élection a donné lieu à neuf tours de scrutin, dont voici les résultats : Premier tour : MM. Flameng, 9 suffrages; Besnard, 5; Robert-Fleury, 7; Collin, 4; Lhermitte, 1; Ferrier, 2; Maignan, 1; Toudouze, 4; Gervex, 2. — Deuxième tour : MM. Flameng, 8; Besnard, 5; Robert-Fleury, 7; Collin, 4; Lhermitte, 3; Ferrier, 4; Toudouze, 4. — Troisième tour : MM. Flameng, 10; Besnard, 6; Robert-Fleury, 5; Collin, 4; Lhermitte, 6; Ferrier, 1; Toudouze, 2; Gervex, 1. — Quatrième tour : MM. Flameng, 9; Besnard, 6; Robert-Fleury, 4; Collin, 4; Lhermitte, 12. — Cinquième tour : MM. Flameng, 12; Besnard, 4; Robert-Fleury, 3; Collin, 2; Lhermitte, 14. — Sixième tour : MM. Flameng, 14; Besnard, 3; Robert-Fleury, 1; Lhermitte, 17. — Septième tour : MM. Flameng, 15; Besnard, 2; Robert-Fleury, 1; Lhermitte, 17. — Huitième tour : MM. Flameng, 17; Robert-Fleury, 1; Lhermitte, 17. — Au neuvième tour, M. Lhermitte est élu par 19 suffrages, M. Flameng en obtient 16.

— Un concours international d'architecture ayant été ouvert pour l'embellissement et l'accroissement de la ville de Barcelone, M. Jansselv, pensionnaire architecte de deuxième année à la Villa Médicis, a été proclamé lauréat à l'unanimité par le jury. L'Académie lui a accordé un congé pour lui permettre de faire exécuter son projet.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Communications. 7 octobre. M. A. des Cilleuls lit un mémoire sur *Henri IV et la Chambre de justice de 1607.*

— M. René Worms lit un mémoire sur *la juridiction du Conseil d'État et les tendances actuelles de sa jurisprudence.*

21 octobre. M. Luchaire donne lecture d'une étude sur *Innocent III et la Hongrie.*

Le prix Audiffred (actes de dévouement, 15,000 francs) a été décerné à M. Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, correspondant de l'Académie des Sciences.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie française. Funérailles de M. José-Maria de Heredia, le vendredi 6 octobre 1905. Discours de M. le vicomte de Vogüé. 1 broch. in-4°.

Institut de France. Académie des Beaux-Arts. Funérailles de M. Bouguereau, le 24 août 1905. Discours de M. Roujon. 1 broch. in-4°. H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

CROATIE.

ACADÉMIE DES SLAVES MÉRIDIONAUX (D'AGRAM).

Mémoires (*Rad*) de la Section d'histoire, de philologie, de philosophie et des sciences juridiques, vol. 62 : T. Maretić, *I. Tourguenev dans la littérature serbo-croate.* — Vjekoslav Klaić, *L'impôt appelé* marturina *en Slavonie au moyen âge* (c'était primitivement un impôt payé en peaux de martres). — *Matériaux pour l'histoire de la littérature croate* (publiés par A. Srepel et A. Music). — *Notice sur Franjo Kurelac* à l'occasion du trentième anniversaire de sa mort. — R. Matii, *Deux comédies de Molière adaptées à Raguse au XVIIIe siècle.* (Ces deux comédies sont : *M. de Pourceaugnac* et *La Comtesse d'Escarbagnas.* Elles sont appropriées aux circonstances locales de la vie ragusaine. Dans *M. de Pourceaugnac*, les noms de Mascarille et de Purgon sont seuls en français. Le titre de *La Comtesse d'Escarbagnas* est traduit par *La veuve.* L'introduction de M. R. Matic donne de curieux détails sur les destinées de Molière chez les Slaves méridionaux; je recommande ce travail aux Moliéristes.) — M. Rešetar, *Les poèmes italiens de Denko Ranjina* (les poètes dalmates écrivaient tantôt en serbo-croate, tantôt en latin, tantôt en italien). — Milivoj Šrepel, *Le premier chant de la Davidéide de Marulić* (cette Davidéide était en vers latins). En voici le début :

> Bella cano, fatique vices, Regemque potentem
> Aurato qui sceptra pedo Solimeia gessit,
> Rex olim et vates, — duo maxima munera coeli.

Le poète Marulić, dont les œuvres slaves ont été publiées par l'Académie dans la collection des Anciens écrivains croates (tome I, Zagreb, 1869), vécut de 1450 à 1524.

— L'Académie a publié le deuxième volume du *Codex diplomaticus Regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae.* Il renferme les actes du XIIe siècle empruntés aux archives nationales ou étrangères, notamment aux collections de Venise, Rome, Vienne et Budapest. Presque tous les textes sont en latin. Des index très détaillés complètent le volume publié par les soins du professeur T. Smičiklas.

SERBIE.

ACADÉMIE ROYALE SERBE DE BELGRADE.

L'*Annuaire* pour l'année 1904 a paru. Il renferme, outre les règlements, procès-verbaux des diverses Sections, des notices sur les membres décédés et sur un certain nombre de membres vivants.

A l'occasion du centième anniversaire de l'insurrection qui a été le point de départ de l'affranchissement de la Serbie, l'Académie a tenu, le 7/20 septembre 1904, une séance solennelle où l'académicien L. Iovanovitch a retracé l'histoire de cet épisode mémorable.

Le volume XLI des *Documents* (*Spomenik*) publiés par l'Académie renferme un travail posthume fort intéressant de feu Iastrebov, qui fut consul de Russie à Prizren et à Ianina et qui, pendant plus d'un quart de siècle, étudia l'histoire et l'ethnographie des populations chrétiennes de la Turquie. Ce travail, resté inédit, est rédigé en langue russe; il comprend une description de la Vieille Serbie et de l'Albanie.

— M. le Dr Michel Gavrilovitch, qui fut élève de l'École normale et de l'École des Hautes Études et qui a collaboré à un certain nombre de publications françaises, publie un volume d'*Extraits des Archives de Paris* qui renferme près de huit cents documents en langue française, relatifs à la période 1804-1813.

— L'Académie a également publié le dernier volume des *Anciennes inscriptions serbes* que nous avons déjà signalées ici même. Ce volume, qui termine la série, est accompagné d'un index alphabétique très détaillé.

POLOGNE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE CRACOVIE.

La Classe de philologie de cette Académie a, dans sa séance du 3 février 1905, décidé d'entreprendre une édition critique des Pères de l'Église du IVe siècle. Cette entreprise a été rendue possible par une libéralité du comte Auguste Cieszkowski, qui a mis à la disposition de l'Académie une somme de dix mille couronnes (environ 10,500 fr.). D'autre part, un professeur de l'Université de Cracovie, M. Léon Sternbach, a offert 1,000 couronnes pour l'achat des matériaux nécessaires à la mise en train de ce travail. Une commission spéciale a été désignée pour organiser les travaux préparatoires. Elle a décidé de commencer par les écrits de saint Grégoire de Nazianze. Les savants qui s'intéresseraient à cette œuvre sont priés de vouloir bien dès maintenant y prêter leur concours et se mettre en communication avec M. le professeur Sternbach. (S'adresser à l'Université de Cracovie, séminaire de philologie classique.)

Parmi les récents travaux de l'Académie, nous signalerons les suivants : Édouard Porembowicz, *Chrétien de Troyes et le roman d'actualité au XIIe siècle*[1]. — Sinko, *Les sources des exemples cités dans la vie de « L'honnête homme » de Rey* (Rey, dont la Pologne célèbre cette année le 500e anniversaire, est une sorte de Montaigne polonais). — A. Bruckner, *Les apocryphes du moyen âge*. — C. Morawski, *De Athenarum gloria et gloriositate Atheniensium*. — Ch. Sinko, *De Apulei et Albini doctrinae Platonicae adumbrationibus*.

La Classe de philologie a fait paraître le tome XXIV de ses Mémoires, et la Classe de philosophie et d'histoire, la bibliographie de l'histoire de Pologne de M. Finkel, pour la période qui va de 1417 à 1671.

L. L.

AUTRICHE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE VIENNE.

Séance du 12 octobre 1904. Le professeur Édouard Suess est nommé président de l'Académie pour une période de trois ans. — E. Sellin, *Rapport sur les fouilles*

[1] M. Porembowicz a longtemps résidé en France. Un résumé de ce mémoire en français a paru dans le *Bulletin international de l'Académie des Sciences de Cracovie* (nos 9 et 10, 1904).

de Tell Ta'annek en Palestine. Cette nouvelle campagne a donné, en trois semaines, des résultats intéressants : nouvelles tablettes, dont le nombre total se trouve porté maintenant à douze au moins; disposition permettant de faire pénétrer par des rigoles le sang des victimes dans deux grottes sacrées (ou caveaux funéraires); céramique curieuse; parure complète d'une Cananéenne; Astarté de bronze, vêtue d'un tissu très fin. — Loserth, *Actes et correspondances pour l'histoire de la Contre-réformation en Autriche sous Ferdinand II.* Première partie (1590-1600), d'où il résulte que jusqu'en 1595 la politique religieuse fut la même que celle qu'avait inaugurée, depuis 1579, l'archiduc Charles; mais déjà en 1595 on voit commencer une nouvelle politique qui poursuit la suppression complète d'une reconnaissance officielle du protestantisme; on voit aussi de quels moyens d'action dispose la Réforme catholique et quels succès elle obtient en Styrie, en Carinthie et en Carniole.

Séance du 19 octobre. J. von Kelle, *Recherches sur l'« Ineuitabile siue dialogus de praedestinatione et libero arbitrio » d'Honorius.* On croyait perdus tous les manuscrits de cet ouvrage; or les manuscrits 13105 de Munich et 142 de Liège le donnent sous la forme publiée en 1552 par Cassander, qui est une rédaction plus ancienne et plus sûre que celle du manuscrit perdu de Tongerloo publiée à Anvers en 1624.

Séance du 14 décembre. E. Schönbach, *Sur Hermann von Reun.* Le monastère cistercien de Reun, près Graz, possède un manuscrit du XII[e] siècle, contenant des sermons prêchés avant et après 1172, par un membre de cette maison, sur le modèle de ceux de saint Bernard.

Séance du 4 janvier 1905. H. Schenkl, *Bibliotheca patrum latinorum Britannica.* Dernier fascicule du texte formant la troisième partie du tome III, contenant la description des manuscrits patristiques des petites collections d'Angleterre et un extrait du catalogue peu accessible du collège de Corpus Christi à Cambridge. Les tables sont en préparation.

Séance du 11 janvier. B. Laufer, *Rapport sur un voyage dans la Haute Asie et sur un séjour à Pékin.* Dans un séjour à Pékin et des voyages aux environs, le voyageur a recueilli les estampages de très nombreuses inscriptions relatives au lamaïsme, des imprimés tibétains, des inscriptions chinoises et arabes de mosquées. De tous ces documents on pourra tirer les éléments d'une histoire du lamaïsme, les premières bases d'une littérature tibétaine et des données précises sur l'histoire de l'Islam en Chine. L'inscription de Hsi-an, la plus ancienne inscription islamique, datée de 742, existe et paraît authentique. Un estampage permettra d'en publier un texte exact.

Séance du 1[er] février. E. Schönbach, *Études sur l'histoire de l'ancienne prédication allemande, IV, La tradition manuscrite des œuvres de Berthold de Ratisbonne, I.* Publication de sermons d'après six manuscrits. — Jos. Strzygowski, *Les miniatures du Psautier serbe de la Bibliothèque de Munich.* Les miniatures de ce Psautier, reproduites sur soixante planches, comparées avec une copie conservée à Belgrade et avec d'autres documents, prouvent que ce manuscrit remonte à un original syrien qui n'a pas reçu les additions du temps des iconoclastes. — H. Sieveking, *Recherches sur les manuscrits commerciaux du moyen âge,* portant principalement sur les affaires des Médicis et de leurs succursales aux XIV[e]-XV[e] siècles.

Séance du 8 février. M. von Groller, *Rapport sur les fouilles du limes en 1904.* 1° Le camp de Lauriacum. Déblaiement et étude des fortifications; monnaies d'An-

tonin le Pieux à Arcadius; tuiles, estampées exclusivement au nom de la II[e] légion, avec surnom : «it, itala, italalar», et assez souvent avec l'addition : «tempvpursicduc». A environ 5 kilomètres de Lauriacum se trouve la localité actuelle d'Albing, construite vraisemblablement sur un castellum romain important. 2° Fouilles au camp de Carnuntum : dans une région que les constructions modernes avaient empêché jusqu'ici d'atteindre. 3° Fouilles dans la ville : là, comme au camp, on peut distinguer deux périodes d'établissements, dont la seconde doit être placée à une époque où la vie romaine avait un développement intense.

Séance du 1[er] mars. Kaindl, *Contributions à l'histoire du droit germanique en Galicie.* Ce droit a exercé une grande influence jusqu'au XVIII[e] siècle, comme le prouve l'étude des documents polonais. — E. Sellin, *Glanures du Tell Ta'annek en Palestine*, avec un appendice sur les textes cunéiformes par Fr. Hrozný : résumé des dernières fouilles (voir plus haut, séance du 12 octobre 1904).

Séance du 29 mars. E. Guglia, *Études sur le cinquième concile de Latran.* Notice d'un manuscrit du Vatican relatif au concile; étude et histoire de la bulle *Supernæ dispositionis*, de la résistance qu'elle rencontra et du succès de l'œuvre réformatrice du concile jusqu'au concile de Trente.

Séance du 10 mai. A. Musil, *Topographie et histoire du territoire d'Amra jusqu'à la fin des Omayades.* Visite de châteaux placés dans le désert, hors des routes de caravanes, où s'éteignit cette dynastie. — Gomperz, *Contributions à la critique et à l'explication des écrivains grecs, VIII.* Principalement sur Aristote, surtout sur la *Rhétorique.*

Séance du 21 juin. J. von Kelle, *Recherches sur Honorius d'Autun et sur les œuvres qui lui sont attribuées.* Dans le dernier chapitre du *De laminaribus ecclesiae*, Honorius est nommé : *Honorius Augustodunensis presbiter et scholasticus*, ce qui ne peut être un renseignement fourni par l'auteur lui-même; les indications bibliographiques de ce chapitre sont donc à rejeter.

Séance du 5 juillet. — Heberdey, *Rapport sur les fouilles d'Éphèse en 1904.* On a achevé de déblayer la bibliothèque de Celsus. On y accédait par cinq marches et trois portes. L'intérieur était une pièce carrée à deux étages de galeries, portés par des colonnes. Dans le mur du fond s'ouvrait une abside semi-circulaire, où se dressait une statue colossale. Dans les murs étaient pratiqués des placards, au nombre de dix par étage, devant contenir les livres, suivant l'expression du Digeste, *bibliothecis parietibus inhaerentibus* (XXX, 41, 9). Les murs de la salle, sauf à l'abside, étaient eux-mêmes entourés, à 1 mètre de distance environ, des murs extérieurs de la construction, disposition destinée à assurer la circulation de l'air et à protéger les livres contre les effets de la réverbération de la chaleur par le sol sur les murs (même disposition à Pergame). Dans les fondations, sous l'abside, on a trouvé le sarcophage bien conservé du père du fondateur, mort peu après son proconsulat en Asie (vers 106); de même Dion de Pruse prépare une sépulture à sa femme et à son fils dans la bibliothèque qu'il fait élever (Pline, *Epist. ad Traian.*, 81, 7). Inscriptions. Sort ultérieur du monument. Découvertes diverses. Inscription d'un chrétien qui a remplacé, sur une base, une statue d'Artémis par une croix; deux rescrits des empereurs Valentinien, Valens et Gratus; liste des *οὖρντες εὐσεβεῖς.* Découverte de l'église où a été tenu le troisième concile œcuménique.

PRUSSE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN.

Séance du 20 octobre 1904. Diels, *Laterculi alexandrini provenant d'un papyrus grec d'époque ptolémaïque.* Listes de législateurs, de peintres, sculpteurs, architectes, ingénieurs, les sept merveilles du monde, les plus grandes îles, les plus hautes montagnes, les plus rapides torrents, les plus belles sources et mers. — Hiller von Gaertringen, *Monument d'Archiloque à Paros.* La copie d'une inscription retrouvée dans les archives de l'Académie ne laisse aucun doute sur le sens du monument (*I. g.*, XII, 5, 445), élevé par Sostheus (Sosthène) en l'honneur d'Archiloque, vers 100 av. J.-C. — P. Ritter, *Nouvelles découvertes leibniziennes.* Découvertes de papiers dans le Centre et le Sud de l'Allemagne.

Séance du 27 octobre. Tobler, *Étymologies.* Le v. fr. *respasser* vient du mot emprunté qui a aujourd'hui la forme *espace*. Le v. fr. *voisdie* est apparenté à v. fr. *visde* (fr. moderne *vite*), qui remonte à *uegetus*. Origine du *d* dans *boisdie* et *oisdie*. Dans le français « par cœur », il faut voir *cor*, non *chorus*.

Séance commune du 3 novembre. Stönner, *Textes sanskrits de l'Asie centrale en écriture brāhmi, provenant de Idikutšahri (Turkestan chinois).* Le *Dharmaśarīrasūtra*, manuel d'expressions techniques bouddhiques, analogue au *Dharmasaṃgraha.* En appendice, textes ouigours dans la même écriture, ce qui rend plus exacte la lecture du ouigour.

Séance du 10 novembre. Brunner, *Note pour l'histoire de la mise hors la loi :* le symbole du loup dans la littérature et l'ancien droit germaniques; la femme ne peut être mise hors la loi. — Stönner, *Textes sanskrits en écriture brāhmī provenant de Idikutšahri, II.* Fragment du *Suvarṇaprabhāsottamasūtra.*

Séance du 24 novembre. Hirschfeld, *L'administration des domaines impériaux et des mines dans l'Empire romain*, pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne.

Séance commune du 1er décembre. Mitteis, *Trois nouveaux manuscrits du livre de droit syro-romain.* Origine, tradition manuscrite de ce livre; ses rédactions diverses; son rapport avec le *Corpus iuris* de Justinien.

Séance du 8 décembre. Schmoller, *Les conditions du service de vassalité dans le Brandebourg, du XIIIe à la fin du XVIIe siècle.* Ce service exigeait trois ou quatre chevaux, un armement coûteux et des frais considérables. — Finck, *La particule « o » à Samoa ;* ne peut être l'exposant du nominatif.

Séance commune du 15 décembre. Karl Foy, *La langue des fragments de Turfan en écriture manichéenne :* c'est un très ancien dialecte turc oriental; ses rapports avec les plus anciennes inscriptions turques et avec le ouigour.

Séance du 22 décembre. Dilthey, *La constitution des sciences psychologiques.* — W. Schulze, *Le lituanien « kláusiu » et le futur indo-européen.* Le mot *kláusiu*, « je demande », est le futur de la racine *klev*, « entendre ». L'accentuation du mot lituanien, la flexion des verbes grecs à liquides et l'usage du Ṛgvéda prouvent que les racines finissant par sonantes ont originairement au futur la forme dissyllabique. Puisque la même particularité se retrouve dans les désidératifs sanskrits et les présents lituaniens en *-stu* qui leur sont apparentés, le lien depuis longtemps soupçonné entre la formation du futur et celle du désidératif est enfin maintenant établi.

Séance ordinaire du 12 janvier 1905. Ad. Harnack, *La correspondance apocryphe des Corinthiens avec saint Paul.* Essai de reconstitution du texte grec d'après les versions copte, latines, arménienne et syro-arménienne. Ces lettres étaient une partie intégrante des *Acta Pauli.* — L. Cohn, *Un palimpseste de Philon.* Le manuscrit grec du Vatican 316 contient, sous des commentateurs byzantins d'Aristote en écriture du IXe-Xe siècle, plusieurs traités de Philon, notamment le premier livre et le commencement du deuxième du *De specialibus legibus,* pour lequel le nouveau manuscrit présente une importance particulière. — W. Kolbe, *Rapport sur un voyage en Messénie :* voyage d'exploration archéologique qui, entre autres résultats, a permis de déterminer l'emplacement du sanctuaire d'Artémis Limnatis sur le Taygète. — C. Fredrich, *Rapport sur un voyage dans les îles de la mer de Thrace et dans les Sporades septentrionales :* découverte d'une nécropole tyrrhénienne à Lemnos, présentant une céramique originale; d'un barrage dans une vallée, à Imbros, avec restes d'un grand réservoir et d'un château d'eau; de 77 inscriptions à Thasos; d'un décret du peuple à Péparéthos.

Séance publique du 26 janvier. Waldeyer, *Discours d'apparat :* éloge de l'activité scientifique des États-Unis. — *Rapports sur les entreprises de l'Académie :* Wilamowitz-Moellendorff, *Rapport sur le recueil des Inscriptions grecques :* réorganisation des archives; publication de XII, 3, supplément. — Hirschfeld, *Corpus latin :* publication de VIII, supplément, 3; état des volumes en cours. — Diels, *Commentaires d'Aristote :* publication de XVIII, 2, et XXII, 2. — Hirschfeld, *Prosopographia imperii romani :* état stationnaire. — Schmoller et Koser, *Correspondance politique de Frédéric le Grand :* publication du t. XXX (1770-28 février 1771). — Dressel, *Monnaies grecques.* — Schmoller et Koser, *Acta Borussica :* a paru, notamment, un volume contenant la correspondance du roi Frédéric-Guillaume Ier avec le prince d'Anhalt-Dessau. — Diels, *Thesaurus linguae latinae :* l'achèvement de la lettre *A* est proche; celui de la lettre *B* est plus éloigné, à cause de l'extraordinaire quantité des noms propres. L'ouvrage devra être réduit. Malgré le chiffre des souscripteurs (1,622) et les subventions, il se soutient à grand'peine. — *Édition de Weierstrass.* — Dilthey, *Édition de Kant :* publication des volumes II et III. — Sachau, *Édition d'Ibn Saad :* publication des tomes III, 1; III, 2, et VIII. — Erman, *Dictionnaire égyptien :* un premier essai de classement des matériaux a fait naître les espérances les mieux fondées. — Diels, *Codex Theodosianus :* publication du Ier tome et annonce du IIe. — Auwers, *Histoire des étoiles fixes.* — F. E. Schulze, *Le monde animal.* — Engler, *Le monde des fleurs.* — Schmidt, *Édition de Humboldt.* — Burdach, Roethe et Schmidt, *Commission allemande :* catalogue des manuscrits allemands, catalogue des documents intéressant l'Allemagne conservés à l'étranger, édition de Wieland, etc. — Burdach, *Recherches sur l'histoire de la langue écrite nouveau haut allemand.* — Fondations Humboldt, Savigny, Bopp, Wentzel; fondation de la ville de Berlin.

Paul LEJAY.

Le Gérant : Eug. LANGLOIS.

3e Année NOUVELLE SÉRIE N° 12

JOURNAL DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

DÉCEMBRE 1905

SOMMAIRE DU N° 12.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in-4°, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.
Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

A M. H. Dehérain, secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

A la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1905.

LE RETOUR À LA TERRE [1].

JULES MÉLINE. *Le retour à la terre et la surproduction industrielle*, 1 vol. in-12. Paris, Hachette et Cie, 1905.

Si la première partie du titre de cet ouvrage n'était aussitôt expliquée par la seconde, si nous n'avions sous les yeux que ces cinq mots : *Le Retour à la terre*, nous pourrions nous croire en pleine idylle, et voici que des bouts d'hexamètres virgiliens commencent à chanter dans notre mémoire. Mais le livre que nous présente M. Méline n'est pas une poétique réponse à *La Terre qui meurt*, de M. Bazin. Ou plutôt, si M. Méline pense et sent comme M. Bazin, il ne se contente pas de nous suggérer des idées bucoliques : de la nécessité de ce « Retour à la terre », il va nous faire la démonstration scientifique, par les arguments les plus techniques, fondés sur les observations les plus précises et les statistiques les plus exactes.

Cette nécessité, pour un très grand nombre de nos travailleurs des villes et des usines, se justifie d'abord par « l'Histoire de l'industrie », qui forme le premier chapitre du livre de M. Méline. La grande industrie, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, était inconnue en France : les articles si consciencieux de l'*Encyclopédie* ne nous décrivent que la petite industrie, où le patron n'est entouré que d'un très petit nombre d'ouvriers dont il partage le labeur et où ne s'emploient que les appareils les plus rudi-

[1] Cet article nous a été remis par M. Alfred Rambaud quelques semaines seulement avant sa mort. En l'insérant en tête du présent numéro, la Rédaction du *Journal des Savants* se fait un devoir de saluer d'un souvenir ému la mémoire de l'historien éminent qui, durant ces dernières années, a compté parmi ses plus fidèles et ses meilleurs collaborateurs.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Non seulement elle menaça et menace encore l'Angleterre de la chasser de ses meilleurs marchés étrangers, mais elle enrichit son territoire et ses colonies; en trente-trois ans, ses importations dans les îles Britanniques augmentèrent de 127 p. 100; dans l'Indoustan, de 126 p. 100; dans l'Amérique anglaise, de 322 p. 100.

En 1897, le Japon adopte la même politique, réformant ses douanes dans le sens le plus rigoureusement protectionniste, n'acceptant plus de l'Europe que ses méthodes industrielles, son matériel perfectionné, le concours de ses capitaux, à l'aide desquels il se couvrit d'usines, passant, dans la filature du coton, de 518,000 à plus de 1,500,000 broches, décuplant ses exportations (de 25 millions de yens en 1898, à 289 millions en 1903), se posant même en rival de quelques-unes des plus lucratives industries françaises (soierie, laines, mousselines de laines, etc.). La révélation d'une énorme puissance maritime, militaire, conquérante, qui suivit de près cette révélation d'une puissance industrielle, ne peut qu'aider à l'accroissement de celle-ci. Ce grand marché de l'Extrême-Orient que, depuis le XVe siècle, se disputaient les nations européennes, le Japon s'annonce comme prêt à l'accaparer entièrement et à en exclure ses rivaux européens et américains. Comme le dit M. Méline, « les nations. . . , qui ont vu d'un œil bienveillant l'agression de ce petit peuple contre le géant russe. . . , apprendront un jour à leurs dépens que la jalousie est une mauvaise conseillère et qu'elles n'ont fait, en réalité, que favoriser le jeu du plus redoutable de leurs concurrents ».

Au reste, c'est partout que l'on constate ce progrès rapide des exportations : elles ont passé, en Allemagne, du chiffre de 3 milliards 819 millions (en 1893) à 5 milliards 259 millions (en 1904); celles de l'Italie ont augmenté de 63 p. 100; celles de la Russie, de 57 p. 100, etc. Ces chiffres supposent à l'intérieur de chacun des États civilisés une fièvre intense de production.

Il a fallu, par malheur, lui donner bientôt un autre nom. Il ne s'agit plus seulement de production, mais de surproduction. Ce phénomène, auquel ne pouvait manquer d'aboutir l'ardente et aveugle concurrence des diverses nations et qui sévit chez toutes, ne va pas sans les plus dangereuses conséquences : engorgement des magasins, crises économiques, comme celle de 1901, chômages répétés pour les travailleurs; plus souvent encore, ruine totale pour les chefs d'industrie. À mesure que la production s'augmentait démesurément, partout se fermaient les vieux débouchés; telle nation, cliente fidèle pendant des siècles, se dressait en concurrente redoutable, fermant son propre territoire, cherchant à

envahir celui de l'ancien fournisseur. Pendant quelque temps, on se fit l'illusion d'un suffisant mouvement d'affaires en vendant à vil prix les marchandises fabriquées à grands frais et qui encombraient les magasins; cela ne servait qu'à retarder de quelques années une ruine qui semblait désormais inévitable.

Alors les nations, naguère en proie à la fièvre de la surproduction, commencèrent à s'effrayer. Les pays protectionnistes étaient, d'ailleurs, aussi menacés que les rares pays de libre-échange. Dans la plus forte ardeur de cette lutte pour la richesse, des voix s'élevèrent pour proposer des trêves, pour conseiller un désarmement. L'Allemagne était peut-être plus responsable que toute autre nation européenne dans ce malaise qui étreignait l'univers entier; avec un sens pratique très remarquable, ce fut elle aussi qui, la première, adopta et appliqua le seul remède possible. Les industriels de l'Empire s'entendirent pour signer des cartels qui limitaient la production de chacun d'eux. Après avoir désarmé à l'intérieur, ils essayèrent de désarmer à l'extérieur; le cartel allemand de l'acier (*Stahlwerkverband*) invita les fabricants de rails, poutrelles, etc., tant Anglais que Belges ou Français, à s'imposer les mêmes limitations. L'accord paraît s'être fait; on assure qu'il comprendra bientôt les industriels américains.

Si nous connaissons les maux dont souffrent les industries étrangères, nous savons encore mieux les maux dont souffre la nôtre. Dans sa lutte contre les concurrents, que de causes d'infériorité pour nous! « Nos impôts, constate M. Méline, sont les plus lourds du monde. » Loin qu'il soit question de les diminuer, toutes les lois récentes, tous les projets soumis au Parlement ne tendent qu'à les augmenter. Dans ce steeple-chase entre les nations industrielles, ce sont les coureurs français qui portent les plus lourds surpoids. « Nous y ajoutons, continue l'auteur, des réglementations de plus en plus onéreuses et coûteuses. Tous les jours on invente, au Ministère du commerce, de nouvelles restrictions, de nouvelles entraves qui représentent une perte de temps ou un sacrifice d'argent. » Les inspecteurs du travail semblent s'être donné pour mission de vexer en toute occasion les patrons et en mainte occasion les ouvriers. Les deux heures dont on a réduit la journée de travail sont un superbe cadeau fait à nos concurrents étrangers. Quant aux ouvriers, ils multiplient comme à plaisir les grèves injustifiées. Ils ne voient pas qu'ils précipitent, pour beaucoup d'usines, un dénouement qui aurait pu être retardé ou évité et que c'est à leur propre salaire, à leur propre avenir qu'ils attentent. Certains faits, cependant, devraient faire réfléchir aussi bien les ouvriers que le Parlement ou l'administration. Rien que dans

l'industrie de la laine, 19 tissages ont dû se fermer à Reims, 39 à Fourmies, 3 à Tourcoing, d'autres à Saint-Quentin.

Dans l'industrie, combien de patrons ont été ruinés, quelles foules de travailleurs jetées sur le pavé, souvent pour avoir prêté trop complaisamment l'oreille aux théories collectivistes et aux excitations des « grévi-culteurs » professionnels ! Les carrières du commerce seront-elles du moins plus clémentes à ceux-là et à une petite partie de ceux-ci? Les expériences déjà faites ne permettent pas de l'espérer. Est-ce que les plaintes du petit commerce ne sont pas aussi vives que celles des chefs d'industrie? Et sont-elles moins justifiées? Il n'y a déjà que trop de commerçants; maint paysan, avec un très faible pécule, s'établit débitant à la ville, et voilà un commerçant de plus. En 1872, sur 10,000 Français, on n'en comptait que 843 adonnés au commerce; en 1891, le chiffre s'élevait déjà à 1,076; il n'a pu que s'augmenter depuis quatorze ans. Pour l'ensemble de la France, la classe commerçante, en vingt ans, a passé de 1,537,000 têtes à 4,644,000 têtes; c'est presque le triple. Outre la concurrence du nombre, il y a celle des grands magasins, qui menace d'une destruction totale cette classe si intéressante des petits commerçants, dont les fils contribuent si largement à peupler nos écoles militaires et les carrières libérales. Au surplus, du fait même de l'État, le petit commerçant est en proie aux mêmes maux que l'industriel : cette classe de contribuables est de celles sur qui pèsent les plus lourdes charges fiscales et aux dépens de qui le Parlement poursuit ses coûteuses expériences. Écrasé de frais généraux, d'impôts sans cesse accrus, succombant sous les dettes et les protêts, l'homme qui est venu du village à la ville pour s'établir négociant n'en est pas à son premier regret.

Cette foule de déçus et parfois de désespérés, petits commerçants qui ne songent plus qu'à liquider honorablement, industriels contraints par la concurrence mondiale ou les vexations locales à fermer leur usine, ouvriers qui par leur faute ou celle d'autrui ont ainsi perdu leur gagne-pain, que va-t-elle devenir? Quel refuge peut bien s'offrir à leur découragement? Leur proposer « le retour à la terre », n'est-ce point une dérision?

Est-ce que l'agriculture, elle aussi, n'est pas écrasée par les impôts actuels, menacée par ceux que médite l'ingéniosité du législateur? Les causes qui ont fait déserter les campagnes pour les villes ont-elles cessé d'agir? Le petit propriétaire a-t-il moins de raisons qu'autrefois pour trouver bien monotone la vie paysanne, bien rude le labeur des champs, bien incertaine la récolte que menacent la sécheresse, la pluie, le chaud, le froid, la grêle, les insectes, et pour préférer à tout cela une toute

petite fonction publique, qui donne droit à une retraite, d'un chiffre encore plus misérable que le salaire, mais qui du moins est à l'abri des intempéries? Est-ce que depuis trente années environ la valeur de la propriété immobilière en France n'a pas baissé de 40 à 50 p. 100?

L'auteur du *Retour à la terre* ne se dissimule la portée d'aucune de ces objections. Il n'est que trop vrai que l'agriculture est, plus même que l'industrie ou le commerce, surchargée d'impôts. Il n'est que trop vrai que les pouvoirs publics n'ont rien fait pour les diminuer : depuis le dégrèvement de 26 millions que M. Méline, en 1897, a fait accorder à ses chers agriculteurs, personne, dans les gouvernements qui se sont succédé depuis huit ans, n'a prononcé le mot ni tenté la chose. Tous les griefs allégués par les travailleurs des champs ne sont que trop réels. Et pourtant, assure notre auteur, il y a, dans la vie agricole, « quelque chose de nouveau », et le contradicteur le plus obstiné ne peut le contester. Est-ce que vraiment la situation est la même qu'il y a vingt ans? Non! Trois grands faits se sont produits.

Le premier, c'est que les pouvoirs publics se sont préoccupés de cette concurrence, si décourageante pour nos agriculteurs, que les étrangers venaient leur faire jusque sur notre propre marché. Il y a eu l'enquête agricole de 1892 et les lois douanières de 1892. L'auteur du *Retour à la terre* ne parle pas de la part qu'il eut à ces réformes; il n'est donc pas inutile de rappeler qu'elle fut grande et déterminante. Le paysan français, qui avait à supporter la surcharge provoquée par la guerre de 1870-1871 et la rançon du territoire, fut tranquillisé sur la concurrence que pouvaient lui faire les élevages de Suisse ou d'Italie, les blés de Russie, de l'Inde, de l'Argentine, des États-Unis, etc. Il reprit courage, et alors on put assister à une véritable renaissance de l'agriculture en France. Cela se démontre non par des phrases, mais par des chiffres. En 1884, nos importations de produits alimentaires s'élevaient à 1 milliard 94 millions, nos exportations à 652 millions : différence, 442 millions que la France payait à l'étranger pour sa nourriture. En 1904, la différence est de 124 millions, mais c'est en faveur des exportations. Par conséquent, la France, qui était tributaire de l'étranger pour 442 millions, a pu se le rendre tributaire pour 566 millions! C'est donc 566 millions qui restent en France et qui ajoutent à l'aisance de nos agriculteurs. De plus, pour arriver à un tel résultat, combien d'hectares nouveaux ont été labourés, ensemencés en blé, combien d'autres convertis en prairies, couverts de troupeaux; quelles larges conquêtes on a dû opérer sur les vieilles friches qui, autrement, n'auraient pu que s'étendre, augmentant sans cesse les parties désertes et infertiles de la France!

Le second fait, c'est que la science, qui a comblé l'industrie, a eu également un regard pour l'agriculture. Celle-ci a cessé d'être routinière, comme au temps des voyages d'Arthur Young. Grâce à l'enseignement des professeurs départementaux, grâce aux comices agricoles, il n'est plus de paysan qui ignore ce que les engrais chimiques peuvent apporter de fécondité à sa terre, quelle richesse recèlent ces purins qu'il laissait se perdre et se répandre en l'infectant lui-même et ses voisins, quel avantage il peut trouver à ne pas user toujours des mêmes semences.

Le troisième fait, c'est la création d'un crédit agricole; et, bien que M. Méline ne le dise pas, il est bon de rappeler encore que c'est sous son administration, lors du renouvellement de la convention avec la Banque de France, que celle-ci mit à la disposition du Crédit agricole français une somme de 40 millions, plus 20 annuités de 20 millions. Dès lors, partout se sont fondés des syndicats, des banques mutuelles agricoles; celles-ci sont déjà au nombre de 1,500. Quand le paysan a besoin d'acheter du bétail, du grain, des engrais, il ne lui est pas nécessaire de s'adresser au maquignon, à l'usurier, à l'intermédiaire : moyennant un intérêt très modeste, de 3 ou 4 p. 0/0, l'argent nécessaire lui est avancé; et l'expérience est assez longue déjà pour démontrer que le paysan français est un débiteur exact et loyal, car les banques agricoles ne perdent rien avec leurs clients. C'est à elles encore que le paysan peut s'adresser, s'il a besoin de fonds pour acquérir la terre. Et que celle-ci ait baissé de 40 ou 50 pour 100, ce peut être fâcheux pour les anciens propriétaires, mais non pas pour celui-ci, qui a le plus grand intérêt à ne pas payer trop cher sa plus nécessaire acquisition.

Tous ces faits donnent à penser que l'agriculture française est en voie de relèvement; le mouvement de décadence s'est arrêté; elle ne peut plus que remonter, et certains indices annoncent un mouvement ascensionnel. Pourquoi donc la France ne pourrait-elle reconstituer les classes agricoles? Elle a bien pu conserver à celles-ci la majorité dans la population : 23 millions et demi sur 38 millions d'habitants. D'autres pays ont vu l'équilibre se rompre complètement entre l'élément urbain et l'élément agricole; il y a longtemps que c'est fait pour l'Angleterre, dont l'agriculture est désormais insuffisante pour la nourrir; depuis une vingtaine d'années une évolution analogue s'est ébauchée en Allemagne, qui fut si longtemps un pays presque entièrement agricole : en 1871, la population allemande vivant à la campagne comptait 64 p. 100 du chiffre total : il y avait, en 1895, 26,216,680 ruraux contre 26,063,221 citadins; « point de doute qu'aujourd'hui la population des villes n'ait le

nombre pour elle[1] ». La situation démographique de la France reste, à ce point de vue, bien préférable à celle de l'Allemagne; et comme la vie rurale est en relation assez intime avec le progrès de la natalité, on peut espérer que certaines conséquences de ce fait se réaliseront pour le plus grand bien de notre pays.

Les petites fonctions publiques qui exerçaient autrefois une telle fascination sur le paysan pauvre ou même le petit propriétaire, on commence à mieux connaître leurs misères : celles-ci se sont encore accrues sous l'influence des haines politiques locales. Il vaut mieux rester dans sa misère à soi, vivre de sa terre à soi, être le maître chez soi que d'aller s'exposer à toutes les vicissitudes, à toutes les tyrannies, à toutes les injustices, à toutes les rancœurs qui sont le lot des petits serviteurs de l'administration et la rançon de leurs pauvres galons de laine.

L'agriculture est-elle donc devenue une sorte de paradis terrestre, digne d'être chantée par le poète des *Géorgiques*? M. Méline n'a garde de le prétendre; il sait qu'il reste beaucoup à faire pour la rendre séduisante, non pas pour ceux qui lui sont restés attachés, mais pour ceux qui l'ont quittée. Il se contente d'affirmer que, dès maintenant, elle offre tout autant d'avantages et de sécurité que les carrières de l'industrie et du commerce.

Ce qu'il reste à faire, le voici.

Il ne suffit pas d'avoir, à l'aide des engrais chimiques et des autres ressources élaborées par la science, traité l'agriculture comme une industrie, qui serait la première de toutes. Il faut aussi la traiter commercialement : les profits que le rural perverti va chercher dans le commerce des villes, que ne les cherche-t-il chez lui-même, dans le commerce bien compris de ses propres produits? Pourquoi ne travaille-t-il pas à rendre plus lucratif son labeur? Pourquoi laisse-t-il tant d'intermédiaires se placer entre le consommateur et lui, le producteur, augmentant pour celui-là les prix et diminuant pour celui-ci les bénéfices? Il n'est pas question, ici, d'engager l'agriculteur à perdre une journée de travail pour aller vendre lui-même à la ville un cent d'œufs ou un panier de pommes! Non, car il n'y a qu'un moyen rationnel de supprimer l'intermédiaire parasite : c'est de constituer en syndicats les producteurs, comme on a déjà fait en plusieurs provinces pour les fromageries et les beurreries, en d'autres pour les primeurs, à Hyères pour les fleurs, etc. Ces syndicats auront des agents rétribués, astreints à rendre des comptes, et qui ne pourront exploiter leurs commettants. Ces syndicats et ces agents

[1] Exposition universelle de 1900; Catalogue officiel de la Section allemande, Avant-propos, p. 7.

permettront au cultivateur français de déjouer les concurrences qui lui naissent maintenant sur tous les points du monde, de la Nouvelle-Zélande à l'Argentine, de s'ouvrir des marchés dont il n'a pas encore tiré tout le parti possible. Il faut bien que nous péchions par insuffisance d'organisation, puisque nous avons perdu du terrain sur le marché d'Angleterre, où nous occupions, il y a vingt ans, le premier rang, où nous ne sommes plus qu'au troisième. Pourquoi nos exportations de beurre y sont-elles tombées (en 1900) à 44 millions, tandis que celles du Danemark, le plus petit royaume d'Europe (2 millions d'habitants), se sont élevées à 226 millions? Pourquoi, avec notre excellent bétail, ne vendons-nous à l'Angleterre que pour 2,610,000 francs de viandes abattues, tandis que le Danemark lui en vend pour plus de 100 millions? C'est peut-être parce que le Danemark est si bien organisé qu'il possède 26 abattoirs coopératifs. Il possède 465 sociétés coopératives rien que pour l'exportation des œufs. Et pourquoi, sur le marché de l'Allemagne, avons-nous laissé prendre notre place par l'Italie?

Le livre de M. Méline touche à bien d'autres questions, toutes intéressant au plus haut point la classe agricole : enseignement plus pratique dans nos écoles de village; organisation d'assurances contre tous les risques professionnels, de l'assistance médicale, des institutions de prévoyance, intangibilité du « bien de famille » dit *homestead*, transport à distance des forces motrices afin de pouvoir reconstituer l'atelier familial et décongestionner un peu les usines-casernes, fin de l'absentéisme pour les gros propriétaires ruraux qui, eux aussi, ont émigré dans les villes, etc. L'auteur a pensé aussi à rendre plus agréable la vie rurale : . . . *utile dulci*. Assurément on ne peut pas avoir l'opéra au village, et on ne peut lui souhaiter le « beuglant », mais pourquoi ne pas multiplier les sociétés de musique instrumentale, de chant, de tir, de gymnastique, qui rapprocheront les habitants d'une même commune, trop disposés à s'enfermer chez eux comme dans une tanière ou à se grouper en coteries haineuses et jalouses les unes des autres? « Qui empêcherait de substituer au cabaret sombre et enfumé, d'aspect lugubre et misérable, véritable assommoir qui pousse à boire et à s'enivrer pour oublier la tristesse du lieu, un café un peu propre et élégant, bien éclairé, où l'on pourrait goûter en famille un instant de repos? »

Tout ce que recommande M. Méline, n'est-ce donc que des utopies? Ce qu'il souhaiterait de voir chez-nous, est-ce que cela n'existe pas en d'autres pays? N'est-ce pas à ses merveilleuses organisations syndicales que le Danemark doit les succès qu'il remporte contre nous sur le marché anglais? N'est-ce pas grâce à leurs écoles ménagères et à leur enseignement

IMPRIMERIE NATIONALE.

agricole pratique que les Belges ont pris tant d'avance sur nous? Est-ce que la Suède, la Hollande, même les États-Unis et le Canada, ne nous offrent pas des expériences réussies et des exemples à suivre? Le *Retour à la Terre!* Mais est-ce seulement dans ce livre, est-ce seulement en France que cet appel retentit? Non, il retentit dans les deux mondes; « nous ne faisons que traduire le sentiment qui s'agite confusément au fond de la conscience universelle en lui donnant une forme plus précise et en essayant d'établir par des faits et des chiffres que c'est bien de ce côté qu'il faut diriger l'humanité si on veut lui épargner de cruelles souffrances et de violentes convulsions ».

L'auteur du *Retour à la Terre* a une telle expérience, une telle autorité dans les choses agricoles, que son livre mérite bien d'arrêter notre attention et ses avertissements d'être pris en considération. Il n'est donc pas surprenant qu'une première édition de l'ouvrage ait été si rapidement enlevée et que nous en soyons à la seconde. Il y a plus : à Paris même s'est rencontré un instituteur, M. Victor Pareille, qui a formé une ligue tendant à enrayer l'exode des campagnes sur les villes et à fournir aux désabusés de la vie urbaine les moyens de se réinstaller à la campagne. Et il a offert à M. Méline la présidence de cette ligue. Ce n'est qu'un fait; mais il prouve que celui-ci n'aura pas prêché dans le désert.

A. RAMBAUD.

LE CYCLE ÉPIQUE DE MARKO KRALJEVIĆ.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Étant donné que Marko ne représente ni l'idée de la lutte contre le Turc, ni l'idée de la revanche, pour quelles raisons est-il devenu si popu-

[1] Kraljević Marko u Narodnim Pesmama (*Marko Kraljević dans les chants populaires*), recueil publié par TICHOMIR OSTOJIĆ, Novi Sad, édition de la *Matica Srpska*, in-16, 1903. — М. Халанскій, Южно-славянскія пѣсни о Смерти Марка Кралевича (M. KHALANSKY, *Chants sud-slaves sur la mort de Marko Kraljević*), Saint-Pétersbourg, imprimerie de l'Académie des Sciences, 1904. — М. Халанскій, Южно Славянсія Сказанія о кралевичѣ Маркѣ. (M. KHALANSKY, *Les récits sud-slaves sur Marko Kraljević dans leurs rapports avec les épopées populaires de la Russie*), 4 volumes, Varsovie, 1893-1896. — Иордановъ, Крали Марко въ българска народна епика (JORDANOV, *Krali-Marko dans l'épopée populaire bulgare*), 1 volume in-8°, Sofia, imprimerie de l'État, 1901. — Voir le premier article dans le cahier de novembre 1905, p. 605.

laire? Cette question, M. Jagić se l'est déjà posée il y a tantôt un quart de siècle dans le travail que j'ai cité plus haut. Et il y répond ainsi : Si Marko est resté si populaire, c'est sans doute à cause de sa force physique. C'est probablement aussi, je suppose, parce qu'elle lui a permis d'être très insolent vis-à-vis des conquérants. Le peuple serbe lui est resté reconnaissant de son impudence et de ses saillies brutales. Cette force a fait de lui un héros de légende. C'est peut-être encore parce que le rôle de vassal franchement accepté et loyalement rempli lui a permis de rendre de sérieux services à ses compagnons à une époque où ils ne pouvaient plus espérer de reconquérir leur indépendance. Cette force physique, Marko en est très fier et il se donne par moment des allures de matamore.

Koliko je u godini dana.
Toliko sam dobio megdana.

« Autant il y a de jours dans l'année, autant j'ai remporté de victoires », dit-il à son compagnon Relja qui a peur de je ne sais quelle Vila dans la montagne. Sa force, toutefois, n'est pas toujours égale à elle-même; il lui arrive de succomber ou d'avoir besoin du secours d'autrui.

Il est surtout terrible quand il manie son *buzdovan*, sa masse d'armes à six ailettes. Nul ne résiste aux coups qu'il porte; il sème les cadavres autour de lui. Un jour il lutte contre douze Arabes et il les coupe en deux, si bien, dit plaisamment le chanteur, que de douze ennemis il s'en fait vingt-quatre. Autant il est terrible à l'ennemi, autant il reste insensible aux coups qu'on lui porte. À un adversaire qui lui décharge un coup dans le dos, il se contente de dire : « Ne réveille pas mes puces. » Après sa mort, il inspire encore une telle terreur que les ennemis restent huit jours entiers sans oser approcher de son corps.

Comme un grand nombre de héros légendaires, Marko possède un cheval merveilleux dont le nom est inséparable du sien. Ce coursier s'appelle Šarac (Scharats), le cheval pie, et sert tour à tour de monture à son maître pour chevaucher, de coussin pour sommeiller. Les récits diffèrent sur ses origines. Suivant certains textes, Šarac fut donné à son maître par une Vila et, comme lui, il a sucé le lait d'une Vila. Suivant d'autres, Marko l'avait tout simplement acheté à un maquignon. Il avait essayé beaucoup de chevaux et pas un ne pouvait le porter. Un jour il aperçut un cheval lépreux qui le tenta. Il le prit par la queue pour le faire tourner autour de lui. C'était sa façon d'essayer les chevaux; mais le cheval ne se laissa pas faire et resta immobile. Marko, ravi de trouver une monture si vigoureuse, en fit l'acquisition, guérit la

avons cité plus haut quelques exemples de sa cruauté envers elles; — mais jamais il ne se permet vis-à-vis des femmes le moindre acte d'immoralité.

Marko est avant tout un guerrier. Il ne connaît d'autre métier que le métier des armes. Un jour, tout en buvant du vin avec lui, sa vieille mère Euphrosyne lui fait remarquer qu'elle est lasse de laver les vêtements ensanglantés qu'il lui rapporte et elle l'engage à labourer la terre et à semer du blanc froment pour les nourrir tous les deux. Marko obéit à sa mère; mais il pratique l'agriculture d'une façon peu commune. Il laboure la grand'route. Viennent à passer des janissaires, conduisant trois charges d'or, qui lui disent : « Ne laboure pas les chemins. » Une querelle s'engage; Marko laisse les bœufs et la charrue et tue les janissaires; puis il rapporte les trois charges d'or à sa mère : « Voilà ce que mon labourage m'a fait gagner aujourd'hui. »

Ce n'est généralement pas lui qui commence les querelles, il attend qu'on le provoque ou qu'un plus faible, parfois un *pobratim*, un frère d'adoption, l'appelle à son secours. Ce secours, il ne le refuse ni à ses compatriotes, ni à ses maîtres les Turcs. Le bandit Mousa Kesedjia, autrement dit Mousa le coupe-jarrets, ne peut être vaincu par aucun musulman. Le sultan, dans un accès de mauvaise humeur, a jeté Marko en prison et ne sait à qui demander secours. On lui apprend que Marko est encore en vie dans la prison. Il donne l'ordre de le mettre en liberté. On va le chercher dans sa geôle et on le conduit devant le sultan; sa chevelure tombe jusqu'à terre; ses ongles sont devenus tellement longs qu'il pourrait s'en servir pour labourer; l'humidité du cachot l'a émacié et il est devenu noir comme une pierre brune. « Se peut-il bien que tu sois en vie? lui demande le sultan. — Je suis vivant, Seigneur, mais cela va mal », et pour se refaire, il demande à passer trois mois au cabaret. Quand il s'est bien abreuvé de vin noir, il est de nouveau en état de courir les aventures. Il provoque Mousa et le fend du bas de la poitrine jusqu'à son blanc gosier. Mousa n'était pas facile à réduire; il n'avait pas moins de trois cœurs héroïques; après le coup terrible porté par Marko, l'un de ces cœurs s'agitait encore; dans le troisième un serpent était endormi. Quand le serpent se réveilla, le corps de Mousa se mit à sauter sur le gazon. Et le serpent dit à Marko : « Remercie Dieu que je ne me sois pas réveillé alors que Mousa était encore en vie, c'en était fait de toi. »

Marko coupe la tête de la victime, la fourre dans sa musette et va la porter au sultan. En la voyant, le sultan tressaute de frayeur. « Sois sans crainte, Sire Empereur, dit Marko; si tu tressautes ainsi devant une

tête morte, comment aurais-tu résisté à Mousa vivant? » Et pour le remercier, le sultan lui donne trois sacs d'or; c'est le tarif normal auquel se payent les exploits héroïques dans l'épopée serbe.

Dans la plupart des poésies, Marko apparaît en somme bon fils et bon époux, dans d'autres, — qui constituent à vrai dire la minorité, — il nous est présenté sous les aspects les plus farouches; il est maudit par son père, il tue sa femme, sa mère, sa sœur, il dévore son fils changé en agneau. Quelques-uns des récits où il figure avec ces traits féroces paraissent avoir frappé particulièrement l'imagination des Petits-Russiens et se retrouvent chez eux dans les légendes dont Marko le Maudit est le héros peu sympathique[1].

Nous avons noté plus haut que Marko joue un rôle particulièrement abominable dans une chanson roumaine.

Ce héros qui massacre si vaillamment amis et ennemis, qui égorge de pauvres femmes de façon si cruelle, est d'ailleurs un excellent chrétien. Il va à l'église les dimanches et jours de fête, se confesse et communie. L'histoire et l'archéologie nous attestent ses fondations pieuses. Bien entendu, ce dévot chrétien est accessible à toutes les superstitions de son temps. Il croit aux songes et aux mauvais présages.

Il est toujours par monts et par chemins, occupé à pourfendre ses ennemis personnels ou ceux de ses amis, à batailler pour le compte des Turcs, à protéger les faibles et les opprimés.

En général, il n'attaque point, il ne manie sa terrible massue que lorsqu'il se croit provoqué. Dès que la passion l'aveugle, il est capable de tout.

On a quelquefois comparé Marko Kraljević au Cid. Mais il y a entre le héros espagnol et le héros balkanique une différence fondamentale. Le Cid est le champion des Espagnols contre les Maures. Marko est le champion des Turcs contre tout venant. Les deux héros se ressemblent surtout par leurs misères morales. Nous avons signalé celles de Marko. Le Cid n'est pas uniquement ce type de valeur et d'honneur castillan que la tragédie de Corneille présente à notre imagination; il est tout aussi rusé que brave. Il donne aux Juifs ses créanciers des gages imaginaires; il appelle souvent la fourberie à l'aide de sa force. Il se moque parfois de son roi, voire même de son père. Nous avons vu avec quel manque d'égards Marko traite à l'occasion le sultan.

Il est un autre héros espagnol avec lequel Marko Kraljević a certains traits de ressemblance, c'est Don Quichotte. Comme lui, il remplit bien

[1] Voir plus haut, p. 608.

souvent le rôle d'un chevalier errant, vengeur d'injures qui ne sont pas les siennes. On l'invite volontiers aux noces, où il figure tantôt comme conducteur de la fiancée (*djever*)[1], tantôt comme témoin, parce qu'il est bon compagnon et aussi parce que l'on compte sur la vigueur de son bras pour mettre à la raison les ivrognes et les malandrins.

Il oblige sans distinction les Serbes et les Turcs. Au service de ces derniers, il n'oublie pas qu'il est chrétien; mais il invoque et accepte au besoin le secours des Vilas. Il est vrai que les Vilas sont essentiellement serbes et qu'elles n'ont rien à voir avec les superstitions des musulmans. Sa déférence pour les Turcs est parfois vraiment scandaleuse. Un jour il reçoit à la fois trois invitations : celle du roi de Hongrie pour une noce, celle de Janko de Sibin pour un baptême; la troisième vient du sultan Bajazet, qui l'invite à venir combattre contre les Arabes. C'est à cette dernière qu'il se rend. Il tient à remplir son devoir de vassal; d'ailleurs, lorsqu'il s'agit de batailler, Marko est toujours prêt à partir. Il accepte du sultan le titre de *posinak* (fils d'adoption), du Turc Alil Aga celui de *pobratim* (frère d'adoption). Mais quand il est en colère, il ne connaît ni amis, ni ennemis. Parfois les Turcs ont fort à se plaindre de lui et viennent se plaindre au sultan. « C'est dur, disent-ils, d'avoir affaire à Marko. »

Le vizir Mourat a invité Marko à la chasse au faucon et casse l'aile de son faucon favori. Marko entre en fureur : « C'est grand dommage, pour moi et pour toi, mon faucon, d'aller à la chasse avec les Turcs sans les Serbes. »

Et après avoir raccommodé l'aile de son faucon, il ramasse une bande de compatriotes et massacre les Turcs. Une autre fois, il délivre une captive en combattant contre douze Arabes; il délivre trente jeunes filles captives chez les Turcs. L'Arabe d'outre-mer qui a affermé le pays de Kosovo exploite le peuple, exige un tribut des nouveaux mariés des deux sexes. Marko le tue. Le sultan Souleïman a fait défense aux chrétiens de boire du vin pendant le Ramazan, de porter des dolmans verts, de ceindre des sabres forgés et de danser avec des dames turques. (Ici la fantaisie du chanteur en prend vraiment bien à son aise : on ne voit pas très bien des dames turques dansant avec des chrétiens, surtout pendant le Ramazan.) Marko ne tient nul compte de l'ordre impérial, et le sultan, informé de sa désobéissance, le mande à son conseil; les envoyés du sultan arrivent auprès de Marko au moment où il est en train de vider une coupe de douze ocques (quinze litres). Il pousse même l'impudence

[1] Ce mot veut dire proprement le frère du mari. Cf. le grec δαήρ, le latin *levir*.

jusqu'à forcer les hodjas[1] et les pèlerins à boire du vin avec lui. Marko reçoit fort mal les messagers, brandit sa coupe et casse la tête des musulmans. Puis il se rend au divan, s'assied à la droite du sultan, rabat son bonnet sur la tête, serre sur la poitrine sa masse d'armes et son sabre. Il se justifie de façon fort insolente : « Si je bois du vin, c'est que ma religion le permet; si je force les pèlerins et les hodjas à boire, c'est que je m'ennuie de boire seul et qu'ils seraient peut-être tentés d'aller au cabaret. » Et il s'échauffe si bien dans ses explications que le sultan prend peur et regarde s'il n'a personne auprès de lui pour le défendre. Marko l'accule à la muraille, et le sultan, pour lui échapper, tire cent ducats de sa poche : « Tiens, Marko, va boire. »

Marko fera toute espèce de concessions au sultan, mais sur le chapitre du vin il est inébranlable.

Il donne au besoin des leçons aux Turcs. Un jour il célèbre avec sa mère la *Slava*, la fête de son patron. Il a donné l'ordre à son serviteur Vaïstina de ne pas laisser entrer de Turcs. Trois agas et trente janissaires forcent la porte, après avoir grièvement blessé le serviteur. Marko les invite brutalement à déguerpir, en les menaçant de décorer Prilep de têtes turques s'ils refusent d'obéir à son injonction. Sa mère intercède; il les laisse entrer et leur offre du vin que les Turcs acceptent sans façon. Quand ils ont bien bu, Marko les invite à dédommager Vaïstina des coups reçus s'ils ne veulent faire connaissance avec cette massue dans laquelle il y a quarante okas de fer, vingt okas d'argent et six okas d'or. La fièvre saisit les Turcs à la seule pensée de la terrible massue. Chaque janissaire tire vingt ducats, les agas chacun trente et ils les offrent à Marko. Mais Marko est de fort méchante humeur; il exige encore un cadeau pour sa femme; et les Turcs offrent de nouveau, les uns dix ducats, les autres vingt. Marko remplit ses poches et se promène par la salle en chantant : « Ma chère mère, si je prends de l'argent aux Turcs, ce n'est pas que j'en manque; si j'en prends, c'est afin qu'on chante et qu'on raconte comment Marko a traité les Turcs. » Les Turcs s'éloignent de la maison en pleurant, et ils se disent : « Malheur à tout Turc qui viendra désormais chez ce giaour le jour de la fête de son patron! Avec ce que nous avons donné pour un repas, il y avait de quoi se nourrir pendant un an. »

C'est par de telles fictions que l'imagination populaire se console du désastre de Kosovo et de la perte de l'indépendance nationale.

Si dévoué qu'il soit officiellement au sultan, Marko reste toujours bon

[1] *Hodja*, prêtre musulman.

chrétien; il ne manque jamais, même chez les Turcs, de célébrer la fête de son saint patron. Ce jour-là il sert ses hôtes, assisté par sa mère et sa femme, et il pratique particulièrement les vertus chrétiennes autant que le lui permet la violence de sa caractère. Son *pobratim* (frère d'adoption), le bey Kostadin, l'invite à la fête de la *Slava*[1]. Marko à cette occasion lui reproche amèrement de manquer aux devoirs d'un bon Serbe et d'un bon chrétien. Un jour, pendant le festin, deux mendiants sont venus lui demander du pain et du vin. Il leur a refusé. Marko les a emmenés, les a habillés magnifiquement et les a renvoyés chez Kostadin, qui, cette fois, les a hébergés. D'autre part, Kostadin n'invite pas à sa table son père et sa mère pour boire à la fête de la Slava la première coupe de vin.

À l'occasion Marko sait même être bon pour les animaux. Un jour qu'il se sent malade sur le grand chemin, il s'écrie : « Celui qui me donnerait de l'eau à boire et me procurerait un peu d'ombre aurait droit au paradis. » Aussitôt un faucon arrive, lui apporte de l'eau dans ses serres, lui fait de l'ombre avec ses ailes. Marko s'étonne de ces bons traitements. Le faucon lui rappelle qu'au temps jadis, lors de la bataille de Kosovo, il eut les ailes coupées par les Turcs. Marko le releva, le mit sur un sapin et le nourrit.

Ce chant fait partie d'un petit groupe de pesmas relativement peu nombreux qui essaient de rattacher la légende de Marko au cycle de Kosovo. Une variante du même chant substitue un aigle au faucon.

Mais il est temps d'en venir à la mort de notre héros. Elle constitue un tableau d'une grandeur vraiment épique. La Vila, sa sœur adoptive, lui a prédit de quelle façon il quittera ce monde. Il ne mourra ni d'un coup d'épée ni d'un coup de lance, — il n'y a pas de héros capable de se mesurer avec lui, mais de la main de Dieu le vieux bourreau (*stari krvnik*), autrement dit de mort naturelle. Elle l'envoie dans la montagne; là, entre deux sapins élancés, il doit rencontrer une source, se mirer dans l'eau et y apprendre le secret de sa mort. Il se rend au lieu dit. A considérer son visage dans l'eau de la source, il devine qu'il doit mourir. Il se résigne et fait ses préparatifs. Il commence par tuer son fidèle Šarac pour qu'il ne tombe pas aux mains des Turcs; il brise son sabre, il lance sa masse d'armes dans la mer, en s'écriant : « Lorsque cette masse sortira de la mer, qu'il naisse un héros tel que moi », et écrit son testament. Il lègue trois sacs d'or (c'est le nombre épique et rituel) pour ses funérailles, pour les églises et pour les infirmes. Il suspend son

[1] La fête du saint patron.

IMPRIMERIE NATIONALE.

testament à une branche, puis il ôte son dolman, l'étend sur l'herbe, fait le signe de la croix, rabat son bonnet sur ses yeux et meurt.

Pendant huit jours entiers il reste étendu sur le sol. Tous les passants s'écartent avec terreur, croyant Marko endormi et craignant de le réveiller. Enfin vient à passer un hégoumène du monastère de Chilandar, le grand sanctuaire serbe du mont Athos; il remarque le testament pendu à l'arbre et relève le corps de Marko. Il le charge sur son cheval, puis sur une barque et le transporte au monastère; il l'ensevelit dans l'église et n'élève aucun monument afin qu'on ne connaisse pas sa tombe et que ses ennemis ne puissent exercer aucune vengeance sur ses restes.

Un autre poème retrouvé dans les papiers posthumes de Karadžić et publié dans la nouvelle édition des *Pesme* (t. V, 1899) nous raconte autrement la mort de Marko.

Un corbeau et un loup rencontrent dans la montagne un héros blessé, couché dans une grotte, et s'apprêtent à le dévorer. Le héros sort de son évanouissement et se met en défense. Puis il s'adresse en ces termes au corbeau : « Prends cette lettre et va la porter à Kosovo, à la Blanche Église, et remets-la à l'hégoumène Sava. Je te nourrirai de viande à discrétion. » Dans cette lettre il invite l'hégoumène à venir lui porter la communion et les derniers sacrements. Sava arrive, accompagné de douze voïévodes. Il trouve Marko encore en vie et l'administre. Marko demande à être enterré sur le champ de bataille de Kosovo et lègue Šarac à l'abbé. On charge Marko, mort, sur le généreux coursier et on l'ensevelit dans la tombe qu'il a demandée. Les funérailles à peine terminées, Šarac pousse trois hennissements et meurt. On l'enterre non loin de son maître, et sur chacun des deux tombeaux on élève un monument. Peu de temps après les Turcs deviennent définitivement les maîtres de tout le pays serbe[1].

Nous avons vu que l'imagination populaire s'était quelquefois essayée à rattacher le cycle épique de Marko Kraljević à celui de Kosovo. Nous retrouvons cette tendance dans un chant bulgare sur la mort de Marko[2] ou plutôt sur sa disparition.

[1] D'après une légende orale, qui n'a pas pris la forme de l'épopée, Marko n'est pas mort : il dort dans une grotte; il a attaché son cheval à l'entrée de la grotte et fiché son sabre dans le rocher. Šarac se nourrit de la mousse qui croît dans la grotte; peu à peu le sabre sort lentement de la roche où il est fiché. Quand Šarac aura fini de manger la mousse, quand le sabre sera sorti tout entier de la roche, Marko se réveillera et reviendra parmi les Serbes.

[2] Ce chant, publié pour la première fois dans le tome XIV du *Sbornik* de Sofia, a été réimprimé dans le Recueil de M. Jordanov, p. 211-212.

Marko est allé guerroyer en Anatolie contre les janissaires. À son retour il a un mauvais rêve. Il voit le ciel qui s'ouvre et toutes les étoiles qui tombent à terre. Il demande l'explication de ce rêve à sa mère. Celle-ci lui explique que pendant son absence les Turcs sont devenus les maîtres du pays. Il n'a plus qu'à livrer les clefs de Prilep et à se soumettre. Il veut résister, mais saint Élie lui apparaît et lui annonce qu'il doit se résigner : ce qui était bulgare sera maintenant turc et le Turc régnera à Prilep. Alors il tue sa femme pour qu'elle ne tombe pas aux mains des Turcs, il tue son fils Bogdan, il tue son bon cheval Šarka et s'enfuit lui-même... aussi loin que les yeux peuvent voir.

J'arrête ici cette longue analyse. Elle suffit à donner une idée de l'infinie variété des thèmes développés par la fantaisie sud-slave et groupés par elle autour du personnage légendaire de Marko. Il y a une vingtaine d'années, j'avais signalé ce cycle épique à un de mes élèves en quête d'un sujet inédit pour une thèse de doctorat. Il a reculé devant la grandeur de la tâche et depuis cette époque le domaine sur lequel je l'invitais à porter ses recherches s'est encore agrandi. Il y aurait aujourd'hui un travail bien intéressant à entreprendre : ce serait de grouper en un *corpus* tous les textes en langues diverses (serbo-croate, bulgare, slovène, roumain, petit-russien) qui paraissent se rapporter à Marko Kraljević, de disposer ces textes par ordre de matières et d'y joindre une table bien faite avec un index très complet. Un tel travail ne pourrait être, à mon avis, que l'œuvre collective d'une Académie. Je souhaite vivement qu'il soit entrepris, mais je n'ose espérer que ce pieux desiderium soit prochainement réalisé.

Louis LEGER.

LA TOPOGRAPHIE DE CARTHAGE ROMAINE.

Aug. Audollent. *Carthage romaine.* In-8°. Paris, Fontemoing, 1901-1905.

Le grand nom de Carthage et les légendes qui entourent sa fondation, le souvenir des luttes héroïques que ses soldats et ses habitants soutinrent contre les Romains, l'acharnement des vainqueurs après leur triomphe, la renaissance de la ville à l'époque impériale, l'éclat du christianisme défendu par Tertullien et saint Cyprien, enfin la figure de saint Louis,

expirant à l'endroit même où s'élevait autrefois la colonie de Tyr, tout cela avait attiré depuis longtemps l'attention sur les restes, si mal conservés, de la patrie d'Hannibal; dès la fin du XVIIe siècle on avait commencé à s'en occuper; dès le milieu du XIXe on se mit à en étudier l'histoire et la topographie, à y entreprendre même des fouilles. Les noms de Falbe, de Dureau de la Malle et de Beulé suffisent à donner une idée du sérieux des recherches et de la valeur des résultats obtenus. Mais c'est surtout depuis que la France occupe la Tunisie que la connaissance des antiquités carthaginoises a progressé. La *Géographie de l'Afrique* de Tissot, les fouilles et les publications du P. Delattre, celles, plus récentes, de M. Gauckler, en coordonnant les résultats acquis et en multipliant les découvertes, ont notablement reculé les limites de notre ignorance et fixé bien des détails. Mais la multiplicité même des trouvailles comme aussi l'éparpillement des notes consacrées à les faire connaître rendaient nécessaire un ouvrage d'ensemble. C'est à nous donner cet aperçu général de la vie de Carthage pendant la période romaine et byzantine que vient de s'appliquer M. Audollent, professeur à l'Université de Clermont, un érudit doublé d'un voyageur, qui a eu la bonne inspiration, avant de commencer son travail, de se familiariser sur place avec les ruines dont il entreprenait d'écrire le passé.

Dans cette étude, d'une science bien informée et d'une abondance solide, M. Audollent a touché à toutes les questions que le sujet comporte, à l'histoire comme à l'administration de Carthage, à son industrie comme à sa littérature, aux mœurs de ses habitants comme à leurs cultes, au christianisme comme au paganisme. Pour la résumer, à plus forte raison pour la discuter, il faudrait tout un volume; aussi me bornerai-je ici à parler de la topographie de Carthage romaine, qui remplit presque le tiers de l'ouvrage. J'essaierai d'indiquer où en sont nos connaissances à cet égard, ce qui peut être tenu pour certain, ce qui reste encore indécis, malgré les assertions d'érudits trop affirmatifs et pourquoi, tant de questions n'ont point reçu jusqu'ici de solution satisfaisante.

Grâce à des découvertes épigraphiques ou archéologiques, l'identification de certains édifices de la ville ne prête plus désormais au moindre doute. Parmi les monuments religieux on doit citer tout d'abord le temple d'Esculape, successeur du temple d'Echmoun, sur Byrsa. L'emplacement en est indiqué par des ex-voto, par la trouvaille en place de bases de colonnes provenant du péribole du sanctuaire et même de restes d'architecture, qui pourraient peut-être permettre d'en tenter une restitution; il n'est pas douteux qu'il occupait le bord Sud-Est de la colline, faisant face à la mer. Non moins assuré est le site du Serapeum,

fouillé jadis par Sainte-Marie, et celui du temple de Cérès dont le P. Delattre a retrouvé des indices assez caractéristiques entre Bordj-Djedid et Sidi-bou-Saïd; malheureusement on ne peut guère juger de leur plan ni de leurs détails. Au contraire c'est leur forme même qui trahit l'emplacement d'autres édifices, destinés à l'amusement du peuple; des fouilles heureuses nous ont rendu l'aspect actuel de trois d'entre eux, l'odéon, le théâtre, déblayés partiellement par M. Gauckler, et l'amphithéâtre, mis au jour par le P. Delattre. Quant au cirque, les lignes s'en dessinent encore sous la terre qui le recouvre. À plus forte raison ne saurait-on hésiter devant certaines constructions utilitaires dont la nature est évidente et la conservation meilleure : l'aqueduc qui amenait à Carthage les eaux du Zaghouan et les deux groupes de citernes qui lui servaient de déversoirs, à Bordj-Djedid et à la Malga. À côté de ces dernières, sur le bord de la mer se dresse un grand massif de blocage fort apparent. On a trouvé l'inscription gravée jadis sur la façade; elle nous apprend qu'il y avait là un établissement thermal; ce n'est point par hasard que la région où il s'élevait porte aujourd'hui encore le nom de Dermèche, déformation du latin *Thermas* ou *Thermis*. Il y aurait lieu, d'ailleurs, de fouiller à fond ces thermes et d'en dresser un plan complet.

Voici donc en tout une douzaine de monuments dont l'emplacement et la destination sont certains. Autrement plus nombreux et, on peut dire, autrement intéressants sont ceux dont il va maintenant être question.

On sait la controverse qui s'est élevée au sujet des ports de Carthage. Tous ceux qui ont visité la Tunisie ont vu ces deux petites lagunes, au pied de Byrsa, où l'on avait coutume il y a quelques années encore de reconnaître sans discussion les deux bassins carthaginois, le Cothon ou port de guerre, et le port marchand. Falbe, Dureau de la Malle, Beulé sont les auteurs de cette théorie; ce dernier nous a même donné un plan complet de l'ensemble, devant lequel, il faut bien le dire, on demeure sceptique. Il n'est donc point étonnant que leur système ait trouvé, surtout de nos jours, des contradicteurs. Les uns, comme Jal, ont imaginé que ces flaques d'eau minuscules représentaient les restes d'un port établi au moyen âge, supposition bien improbable, Carthage étant alors fort peu de chose. Les autres ont cherché à se persuader que les bassins carthaginois étaient aménagés en avant des lagunes, dans la mer; ou que les lagunes ne constituaient jadis qu'un des deux ports, l'autre, celui par lequel on pénétrait dans le premier, étant actuellement recouvert par la mer, — ce qui reste, en somme, la solution la plus plausible. Pour tenter de résoudre la question, nous avons voulu faire sonder la bande du

littoral qui s'étend entre Dar-el-Bey et Kéreddine; des officiers de marine se sont mis à l'œuvre avec ardeur; ils ont constaté la présence, au fond de l'eau, de longues jetées, de gros blocs de pierre et de blocage; mais de tout cela n'est point sorti une conclusion certaine. Il ne pouvait guère en être autrement. D'abord, il n'est pas possible de déterminer à quelle époque appartiennent les massifs de maçonnerie que la sonde a révélés, car on est incapable de déterminer nettement la différence qui distingue une jetée punique d'une jetée romaine; d'autre part, on ignore si les ports byzantins et romains ont épousé les formes des ports puniques, ou, ce qui est bien probable, s'ils offraient quelque originalité. On raisonne donc un peu dans le vide ou, du moins, sans points de départ suffisants; et il est bien à craindre que des recherches ultérieures, même menées parallèlement, comme on le demande, sur terre et sous la mer ne nous donnent jamais des résultats décisifs.

Mêmes difficultés pour déterminer l'emplacement du forum. Il n'est pas douteux que l'agora punique fût voisine des ports. Mais en était-il de même du forum romain? et quand C. Gracchus et César firent envoyer des Italiens à Carthage pour la peupler, qui nous dit qu'ils établirent la place publique de la colonie là où était l'agora des vaincus? Étant données les lois qui régissaient les déductions de colonies, on peut même supposer le contraire sans invraisemblance. On admet pourtant l'identité des deux places et on localise la seconde où l'on suppose qu'était la première, derrière les lagunes. Pourquoi? parce que Tacite nous raconte que le centurion envoyé par Mucien pour saluer Pison empereur s'acquitta de sa mission dès qu'il atteignit le port, — le port romain dont on ne peut pas affirmer la place exacte; — bientôt, ajoute-t-il, le peuple se joint à lui et se précipite au forum en acclamant le nouvel élu[1]; parce que Procope, énumérant les édifices de Justinien, parle d'un double portique qui entourait l'*agora maritime*, — que l'on assimile au forum; parce qu'aux environs du jardin de Mustapha-ben-Ismaïl, près des lagunes, on a recueilli un misérable fragment d'inscription portant encore quelques grandes lettres mutilées, qui forment le groupe FORV, — et rien d'autre. — Sont-ce vraiment là des arguments probants? D'autre part on ne tient presque pas compte d'un texte de saint Augustin d'où il résulte que, de son temps, le forum était tel qu'il existait en contre-bas (*subter*) une rue habitée par des orfèvres[2], ce qui paraît indiquer qu'il

[1] *Hist.*, IV, 9 : « Vulgus credulum ruere in forum. »

[2] *Confess.*, V, 9, 14 : « Fur ingressus est ad cancellos plumbeos *qui vico argentario desuper praeminent*. . . Sono autem securis audito submurmuraverunt argentarii qui *subter* erant. » La scène se passe au forum.

se développait sur un terrain sensiblement incliné où l'on avait aménagé sa plate-forme par des travaux de terrassement. Il faudrait donc en chercher la place au moins sur les premières pentes de Byrsa ou de toute autre colline.

Tanit ou en latin Caelestis était la grande divinité de Carthage; elle avait un temple célèbre, qui fut dans la suite transformé en église. On se persuadait jadis qu'il occupait la colline dite de *Junon*, voisine de Byrsa. Le P. Delattre, par des sondages décisifs, a prouvé que c'était là une erreur. On l'a transporté alors hypothétiquement sur Byrsa, d'où on doit pareillement le chasser[1]. Où donc faut-il l'établir? M. Audollent a supposé, comme je l'avais fait, qu'on pouvait le localiser à l'endroit nommé Feddan-el-Bahim (dans la plaine au-dessous de Byrsa), parce que là on a recueilli, dans un mur romain, dit Sainte-Marie, pêle-mêle dans la terre, assurent MM. Babelon et Reinach, un grand nombre de stèles votives à Tanit. Nous avions cru trouver la confirmation du fait dans un rapprochement curieux. D'une part Ulpien[2], parlant de Caelestis, la nomme « *Caelestem Salinensem deam Carthaginis* »; de l'autre, les Arabes appellent les terrains voisins du port et par suite du lieu dit Feddan-el-Bahim « les Salines ». Mais nous avons rencontré des contradicteurs. M. Gsell a fait remarquer, avec quelque raison sans doute, que cette dernière appellation ne remonte pas plus haut que le moyen âge; et il faut reconnaître que la lecture *Salinensem* dans Ulpien est loin d'être certaine : quelques éditeurs admettent *Selenen*, d'autres *Sidonensem;* M. Gsell a pensé à *Saminensem*, transcription du punique Samaïm, lequel signifie précisément « Céleste ». La conclusion est qu'on ne sait pas au juste la situation du hiéron de Caelestis.

On n'est guère plus avancé pour le Capitole. Tout ce que les auteurs nous apprennent à son égard, c'est qu'il s'élevait sur une hauteur, puisqu'il fallait monter pour y accéder; on aurait pu s'en douter sans eux. Or Byrsa étant la hauteur la plus fameuse de la ville, on devait être tenté de l'y ériger, sans la moindre preuve épigraphique ou archéologique d'ailleurs. On a seulement découvert à l'emplacement de la cathédrale de somptueux hauts-reliefs représentant des Abondances et des Victoires : s'ils indiquent qu'il existait à cet endroit un grand édifice, ils ne prouvent pas, cela est évident, que cet édifice fût le Capitole. On ne saurait donc, sans faire les plus expresses réserves, concéder que Byrsa possédait le sanctuaire capitolin de Carthage.

(1) Cf. ce que j'ai écrit à ce sujet : *Rev. arch.* (XXIV, 1894, p. 188 et suiv.). — (2) *Fragm.*, XXII, 6.

C'est pareillement à Byrsa, cette fois en avant du temple d'Esculape dont il a été parlé plus haut et à l'extrémité Sud-Est du plateau que Beulé et d'autres à sa suite ont voulu placer le palais du proconsul. En effet, sous la plate-forme qui constitue la péribole du sanctuaire, on voit une série de sept absides voûtées, qui sont le premier objet que l'on aperçoive en entrant aujourd'hui dans l'enclos de Saint-Louis. Leur utilité pratique était, évidemment, de soutenir la plate-forme et de combattre la poussée des terres de la colline. Ces absides sont établies avec grand soin et étaient jadis richement décorées, surtout celle du centre dont le sol était pavé de marbres précieux; quelques-unes semblent avoir abrité des statues, dont les piédestaux se sont retrouvés en place. Pour Beulé, ces niches devaient former le fond d'une série de pièces voûtées, et ces pièces ne pouvaient convenir qu'au palais proconsulaire. La première supposition est possible, encore qu'on n'ait trouvé jusqu'ici aucun mur de refend qui justifie l'hypothèse; actuellement rien ne décèle, en avant des absides, une construction quelconque. Quant à la désignation de palais proconsulaire attribuée au peu qui reste du monument, elle est sans le moindre fondement. On sait seulement de la demeure du proconsul qu'elle était assez proche du forum pour qu'on pût de là entendre les cris que le peuple y poussait[1], — mais nous ignorons où était le forum; qu'elle était voisine de la *platea Venerea* et de la *platea Salutaria*, voisine aussi du *vicus Saturni*[2], tous inconnus; qu'elle s'élevait sur une hauteur, renseignement vague; enfin que des prisons qui dépendaient du palais on avait vue sur l'entrée du port et sur le lac de Tunis[3]; — or il n'y a pas que de Byrsa qu'on puisse apercevoir La Goulette et Kéreddine.

De tout cela il résulte que sur les points les plus importants peut-être de la topographie de Carthage à l'époque romaine, nous sommes sans renseignements suffisants, et que les conjectures que l'on a mises ou que l'on met en avant sont très discutables.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des édifices païens; nous ne sommes guère plus avancés pour les édifices chrétiens. Nous ne savons où chercher ceux dont nous parlent les martyrologes ou les écrivains ecclésiastiques tels que saint Cyprien et saint Augustin; comme aussi sommes-nous fort empêchés de donner un nom aux ruines que nous rencontrons. Tel est le cas, par exemple, de la grande basilique de Damous-el-Karita, si heureusement mise au jour par le P. Delattre. Tout donne à penser qu'elle figurait parmi les plus importantes de Carthage : la dimension des différentes parties, les traces de tombeaux de martyrs qu'on y a rencontrées, le

[1] Tac., *Hist.*, IV, 38. — [2] *Act. procons.*, 2. — [3] Procop., *Bel. Vand.*, I, 20.

soin apporté à la construction et aux réparations successives. Mais doit-on pour cela y reconnaître la *basilica major* où a été enterrée sainte Perpétue? C'est une opinion qui est tout près d'être adoptée; par les uns, parce qu'on y a trouvé une mosaïque où l'on a voulu voir, contre toute vraisemblance, une image de la sainte; les autres pour un motif différent : « Il y a, écrit M. Audollent, un autre argument à faire valoir en faveur du nom de *basilica major*. M. Gsell a proposé très ingénieusement, à cause des remaniements et du changement d'orientation qu'a subis l'édifice[1], de le considérer comme étant la *basilica restituta*, dont parle Victor de Vita. Or la *basilica major*, la *basilica restituta*, la *basilica Perpetuae* et la cathédrale ne sont qu'une seule et même église sous des dénominations diverses. » Mais ne faudrait-il pas prouver qu'il y a eu vraiment changement d'orientation, avant le IVe siècle au moins; et, même dans ce cas, serait-ce la seule basilique de Carthage qui aurait été remaniée, la seule, par suite, à laquelle on aurait pu appliquer l'épithète caractéristique de « restituée »? Je suis, pour ma part, assez sceptique sur cette identification, possible, mais purement conjecturale.

Nous éprouvons une difficulté d'un autre genre, mais aussi réelle, à retrouver sur le terrain les basiliques cypriennes, celle qui fut élevée au lieu du supplice du saint évêque et celle que l'on construisit sur son tombeau. La première, étant données les circonstances du martyre, qui eut lieu près d'une villa où le proconsul était en villégiature et la description qui nous a été conservée, se localiserait assez bien, croit-on, dans la région de la Marsa, autrefois quartier de plaisance de Carthage, comme elle l'est demeurée de Tunis. Or de ce côté existent les restes d'une basilique, au lieu dit *Bir-Ftoutah*. C'en est assez pour qu'on ait avancé que ces restes appartiennent à l'une des deux églises cypriennes, — supposition tentante, mais purement gratuite, en l'absence de tout document précis. Quant à la seconde, on pouvait espérer, grâce aux détails que nous possédons sur le lieu où le saint fut enseveli, arriver à quelque certitude. Le cimetière était situé, nous disent les Actes proconsulaires, *sur la voie des Mappales, à côté des piscines;* renseignements que complè-

[1] Sur ce changement d'orientation, M. Gsell est moins affirmatif qu'on ne pourrait le croire d'après ce passage. Il a écrit seulement : « Peut-être est-il permis de se demander si ce transept ne représenterait pas la nef d'une église primitivement orientée, selon l'usage, de l'Est à l'Ouest, avec abside à l'Est, église qui aurait été ensuite incorporée dans la grande basilique, orientée du Sud au Nord » (*Chron. arch.*, 1891, p. 51, note 1). Il a, d'ailleurs, combattu lui-même ultérieurement cette quadruple identification (*Chron. arch.*, 1900, p. 42 et suiv.).

IMPRIMERIE NATIONALE.

proconsul ou le couvent de Saint-Étienne. Peut-être arrivera-t-on, dans l'avenir, à percer çà et là de nouveaux jours dans le voile épais qui recouvre pour nous la topographie de la grande cité. Mais, il faut le reconnaître, le moment n'est pas venu où cesse d'être vrai le mot bien connu du poète, qui disait de Carthage : *Propriis non agnoscenda ruinis*.

R. CAGNAT.

ZÉNON DE VÉRONE.

A. Bigelmair. *Zeno von Verona.* 1 vol. in-8° de viii-162 pages. Münster, Aschendorffsche Buchhandlung, 1904. — C. Giuliari. *Sancti Zenonis episcopi Veronensis Sermones.* 1 vol. in-4° de clxi-359 pages. Verona, 1883 et 1900.

Zénon, le patron de Vérone, est depuis quinze siècles l'un des saints les plus populaires dans le Nord de l'Italie. Il est peut-être aussi le plus ancien des sermonnaires de langue latine : il aurait le droit de se plaindre des historiens de la littérature, dont les plus bienveillants lui accordent à peine une brève mention, et dont la plupart le négligent complètement, sans même discuter ses titres, sans le nommer. Plus généreux que ses devanciers, M. Schanz lui a consacré une vingtaine de lignes dans le dernier volume paru de sa grande *Histoire de la littérature romaine* [1].

À coup sûr, Zénon mérite mieux que cela, et il finira bien par reprendre la place à laquelle il a droit, même en dehors de Vérone. Le recueil de *Sermons* qui nous est parvenu sous son nom a vivement intéressé tous ceux qui l'ont lu; il a une incontestable valeur littéraire, et, de plus, c'est un très précieux document pour les études d'archéologie chrétienne. S'il a généralement échappé à l'attention des historiens et des lettrés, ce n'est pas faute d'avoir été imprimé et réimprimé. L'édition *princeps* en fut donnée à Venise dès 1508, et d'assez nombreuses réimpressions se succédèrent jusqu'à l'importante édition des Ballerini (Vérone, 1739), souvent reproduite jusqu'à nos jours [2]. Nous possédons maintenant une édition critique, accompagnée de copieux commentaires,

[1] Schanz, *Gesch. der rœmischen Litter.*, t. IV, München, 1904, p. 334.

[2] Notamment dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XI, p. 253 et suiv.

qui a été publiée à Vérone par M. Giuliari en 1883, et réimprimée en 1900. Enfin une nouvelle édition est annoncée dans le *Corpus* de Vienne.

L'authenticité du recueil a été discutée avec passion par les érudits d'autrefois, du XVIe au XVIIIe siècle. Puis le silence s'est fait peu à peu autour de l'œuvre. Au XIXe siècle, en dehors des *Prolegomena* de M. Giuliari, on ne trouverait guère à mentionner que de courtes dissertations sur la doctrine théologique de Zénon ou sur l'intérêt documentaire des *Sermons*. Il est d'autant plus utile de signaler l'importante monographie qu'un érudit allemand, M. Bigelmair, vient de consacrer à Zénon de Vérone.

C'est un travail d'ensemble, fort bien conçu. Dans une série de six chapitres, M. Bigelmair étudie successivement l'histoire des traités de Zénon, l'unité du recueil, la personnalité de l'auteur, les sources et les circonstances des Sermons, la théologie de Zénon, le talent du prédicateur; dans un dernier chapitre, il trace d'après les Sermons un tableau de la communauté de Vérone à la fin du IVe siècle. Naturellement, M. Bigelmair s'est beaucoup servi du commentaire très complet de M. Giuliari, et des pièces justificatives réunies par le savant italien. Au fond, il n'apporte pas beaucoup de nouveau. Mais il a bien ordonné les matériaux déjà connus, et les a groupés habilement dans ses discussions. Par là il a mis en relief ou précisé les résultats acquis. En outre, sur les questions controversées, il présente quelques arguments inédits, qui ne sont pas sans valeur. En ce qui concerne les sources ou l'origine africaine, il a multiplié les rapprochements et les tableaux synoptiques; il a prouvé définitivement l'unité du recueil, et il a rendu évidents les emprunts aux versions bibliques africaines, comme aux œuvres d'Apulée, de Tertullien, de Cyprien, de Lactance, d'Hilaire de Poitiers. Tout cela avait été indiqué déjà, mais trop sommairement : de ce qui pouvait sembler une hypothèse M. Bigelmair a fait une certitude.

Voici ses conclusions principales : le recueil des Sermons a été formé vers le milieu du Ve siècle; ces sermons sont l'œuvre de Zénon, Africain de naissance, originaire de Cæsarea en Maurétanie, évêque de Vérone entre 362 et 371 ou 372.

Sur plusieurs points, je ne serais pas aussi affirmatif que M. Bigelmair. Notamment sur la question essentielle, celle de l'authenticité. Le problème a été mal posé jusqu'ici; dès qu'on l'aura posé autrement, on arrivera sans doute à s'entendre. Aussi faut-il insister là-dessus.

En réalité, l'étude des Sermons dits *de Zénon* soulève deux questions assez différentes, qu'on a le tort de confondre. D'abord, quelle est l'ori-

gine et la date des Sermons? En second lieu, faut-il accepter la tradition qui les attribue à Zénon?

Tout fait supposer que l'auteur de ces Sermons était d'origine africaine. Dans le détail du style, il imite très fréquemment les grands écrivains d'Afrique, Apulée, Tertullien, saint Cyprien, Lactance; grâce aux minutieux rapprochements de M. Bigelmair, ces multiples emprunts sont désormais hors de doute[1]. De plus, l'auteur des Sermons a prononcé l'un de ses discours pour l'anniversaire d'un martyr obscur de Maurétanie, Arcadius de Cæsarea[2]. Le fait est d'autant plus caractéristique, que ce sermon présente le plus étroit rapport avec la relation même du martyre, la *Passio Arcadii*[3]. Plusieurs passages de la relation paraissent empruntés directement au sermon; et cependant, le récit contenu dans la *Passio* est plus net, d'apparence plus ancien. Sans doute, la relation qui nous est parvenue procède d'*Actes* authentiques, mais a été complétée à l'aide du sermon. D'ailleurs le fond est le même. Cette parenté des deux documents, sur un saint inconnu hors d'Afrique, ne peut guère s'expliquer que par l'origine africaine du sermonnaire qui a transporté en Italie, avec le culte d'Arcadius, les *Actes* de son martyre.

À ces arguments traditionnels nous ajouterons une autre raison, que nous croyons décisive : le texte des nombreuses citations bibliques que renferment les Sermons est presque toujours un texte « africain »[4]. Le contrôle est facile, et l'enquête absolument probante; car une foule de versets sont cités à la fois par le sermonnaire et par saint Cyprien. Pour se convaincre de l'étroite parenté des deux versions, il suffit de jeter un coup d'œil sur le long tableau synoptique dressé par M. Bigelmair. On constate chez les deux auteurs, pour l'Ancien Testament, une identité complète des textes bibliques, sauf quelques variantes infiniment rares et insignifiantes, comme en présentent toujours les manuscrits d'un même groupe. Pour le Nouveau Testament, on constate tantôt une parfaite

(1) Weyman, *Studien zu Apuleius und seinen Nachahmern*, dans les *Sitzungsber. der Münchener Akad.*, 1893, t. II, p. 350; *Dissert. philol. Vindob.*, VI, 1898, p. 157; Harnack, *Tertullian in der Litter. der alten Kirche*, dans les *Sitzungsber. der Berliner Akad.*, 1895, p. 551; Brandt, *Lactanti opera*, t. II, p. 277 et suiv.; Giuliari, *Prolegomena*, p. LXXIX et suiv.; Bigelmair, p. 69 et suiv.

(2) *Serm.*, II, 18. — Cet Arcadius de Cæsarea doit probablement être identifié avec le saint du même nom qui est invoqué dans une inscription de Sitifienne (*C. I. L.*, VIII, 10928; 20471 : *Arcadi, atere in Cristo*).

(3) Ruinart, *Acta Martyrum*, éd. de 1713, p. 529-531; *Acta Sanctorum*, 12 janvier (*ianuar.*, t. I, p. 721).

(4) Sur le texte biblique des Sermons attribués à Zénon, voir notre *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I (Paris, 1901), p. 134, n. 1. Cf. Bigelmair, p. 71 et suiv.

concordance, tantôt de légères divergences, qui attestent l'emploi d'un texte « africain revisé » ou « italo-africain ». Or les textes du groupe « africain » ne se trouvent hors d'Afrique que chez des auteurs d'origine africaine, comme Lactance ou Victorin. L'étude des citations bibliques que contiennent les Sermons suffit à prouver que le sermonnaire est un Africain.

Mais, d'après le texte « revisé » de son Nouveau Testament, c'était un Africain vivant hors d'Afrique; en effet, dans ce pays, on ne trouve pas trace des textes de cette famille avant le temps de saint Augustin. Cette indication s'accorde avec le contenu des sermons : sauf le discours pour l'anniversaire du martyr de Maurétanie, on n'y relève pas un détail qui vise un public africain.

Enfin l'auteur des Sermons était presque sûrement un évêque. Les discours, dans les manuscrits, sont appelés *tractatus*, nom réservé alors aux homélies épiscopales [1]. De plus, beaucoup de ces discours ont été prononcés dans des occasions solennelles où l'évêque seul prenait la parole : dédicace d'une église [2], cérémonies du baptême [3], fêtes de Pâques [4]. En ces circonstances, les chefs des communautés ne cédaient à personne l'honneur d'instruire les fidèles. En Afrique principalement, ils étaient sur ce point très jaloux de leur autorité; ils ne permettaient même pas aux autres clercs de haranguer le peuple en leur présence; Augustin, à Hippone, est le premier prêtre africain qui ait été autorisé à prêcher devant son évêque [5].

On peut fixer la date approximative du recueil. D'après la fermeté et la correction relative du style, comme d'après la doctrine et les allusions à la situation du paganisme, on s'accorde à penser que l'auteur n'a pu vivre après le IVe siècle. D'autre part, il n'est pas antérieur au milieu de ce siècle; car il imite Lactance et saint Hilaire de Poitiers [6], il prêche pour l'anniversaire d'un martyr déjà ancien qui paraît avoir succombé en 305 [7], il cite pour le Nouveau Testament des textes revisés analogues à ceux dont s'est servi saint Jérôme, il combat l'arianisme [8], il dit que les apôtres l'ont précédé d'environ quatre cents ans [9]. Plusieurs détails

(1) Optat, VII, 6 : « ... tractandi, quod est episcoporum... Episcopalis tractatus probatur ab omnibus... Omnis tractatus in ecclesia... episcoporum more... »

(2) *Serm.*, I, 14.

(3) *Ibid.*, II, 30-44.

(4) *Ibid.*, II, 45-53.

(5) Augustin, *Epist.* 41, 1; Possidius, *Vita Augustini*, 5. — Cf. Optat, VII, 6; Jérôme, *Epist.* 52, 7.

(6) Giuliari, *Prolegomena*, p. XXVI et LXXX; Bigelmair, p. 84 et 89.

(7) *Serm.*, II, 18.

(8) *Ibid.*, I, 1; II, 1-9.

(9) *Ibid.*, I, 5, 4. — Il est d'ailleurs

confirment ces indications : proscription et résistance des cultes païens[1]; dédicace solennelle de la basilique locale[2]; allusion à une invasion de barbares, qui paraît être l'invasion des Goths dans le Nord de l'Italie en 378[3].

Si l'on étudie les sermons en eux-mêmes, on arrive donc à cette conclusion qu'ils sont l'œuvre d'un Africain, d'un évêque, vivant hors d'Afrique, sans doute en Italie, dans la seconde moitié du IVe siècle. Voilà tout ce que nous apprend l'analyse critique du recueil. La tradition va plus loin, une tradition constante et assez ancienne, qui remonte au VIIIe ou au VIIe siècle avec le plus vieux des manuscrits : elle attribue formellement ces sermons à Zénon, évêque de Vérone.

Nous savons fort peu de chose sur ce Zénon. Il a toujours été très populaire à Vérone. Dès la fin du IVe siècle, vers 386, saint Ambroise parlait de lui avec respect dans une lettre adressée à Syagrius, évêque de cette ville[4]. Vers 414, Petronius, un autre évêque de la même cité, prononça un sermon, que nous possédons, pour l'anniversaire de saint Zénon[5]. À la fin du VIe siècle, le pape Grégoire le Grand racontait le célèbre miracle de l'Adige, dû à l'intervention du saint[6]. Au VIIe ou au VIIIe siècle, un certain Coronatus écrivit une *Vie* de Zénon[7]. Au IXe siècle, Vérone lui consacra une grande basilique. Pendant tout le moyen âge, et jusque dans les temps modernes, se multiplièrent les miracles autour de son tombeau, les constructions en son honneur dans tout le Nord de l'Italie, les éloges en prose et en vers, les hommages de toute sorte[8]. Aujourd'hui encore, Zénon est le patron de Vérone, et l'on y voit son tombeau dans la crypte de la vieille église qui porte son nom.

On pensait autrefois que Zénon avait vécu au milieu du IIIe siècle; on alléguait une légende locale, qui lui attribuait la guérison d'une fille de l'empereur Gallien[9]. Aujourd'hui, l'on s'accorde à le placer dans la seconde moitié du IVe siècle; on a même prétendu fixer les limites de

possible que ce passage soit altéré, et qu'on doive restituer : « ante annos ferme [CCC] vel eo amplius ».

(1) *Serm.*, I, 14, 1; 15, 6.

(2) *Ibid.*, I, 14, 1 et suiv.

(3) *Ibid.*, I, 10, 5. — Cf. Ambroise, *De off. min.*, II, 28.

(4) Ambroise, *Epist.* 5, 1 (*ad Syagrium episc. Veron.*).

(5) Giuliari, *Prolegomena*, p. CXLVII et s.

(6) Grégoire le Grand, *Dialog.*, III, 19.

(7) Giuliari, *Prolegomena*, p. XC.

(8) *Acta Sanctorum*, april., t. II, p. 69 et suiv.; Giuliari, *Prolegomena*, p. XVI et suiv., XXX et suiv., LXXXIX et suiv., CXIII et suiv.

(9) Cf. Giuliari, p. XXIII; Bigelmair, p. 40.

son épiscopat de 362 à 380, ou, suivant M. Bigelmair, de 362 à 371-372. D'après la tradition, il était le huitième évêque de Vérone. Les données chronologiques sur ses prédécesseurs et ses successeurs confirment l'hypothèse qui fait de lui un contemporain de saint Ambroise[1]. Vers 386, l'évêque de Milan reprochait à Syagrius, évêque de Vérone, d'avoir condamné à la légère une religieuse qui avait été consacrée par Zénon[2]. Syagrius n'était pas le successeur immédiat de Zénon, qui avait dû mourir vers 380.

Zénon a été souvent considéré comme un martyr. En effet, il porte ce titre dans plusieurs martyrologes et dans d'autres documents du moyen âge. Cette tradition très suspecte, qui s'accorde mal avec la date de son épiscopat, paraît avoir pour origine un texte unique, celui où Grégoire le Grand raconte un miracle de Zénon en le qualifiant de *martyr*[3]. À Vérone, les documents les plus anciens et les plus dignes de foi donnent seulement à Zénon le titre de *confessor*[4]. Ce titre s'explique aisément par les querelles religieuses du IVe siècle : l'évêque de Vérone, comme la plupart de ses collègues de la Haute Italie, fut sans doute persécuté par les Ariens. On n'en doit pas tirer d'autre conclusion sur le temps où il vivait : tout indique qu'il fut évêque dans la seconde moitié du IVe siècle.

Ainsi, Zénon gouvernait l'Église de Vérone vers l'époque où les sermons qu'on lui attribue furent prononcés par un évêque africain, mais hors d'Afrique, et probablement en Italie. La tradition manuscrite, en elle-même, n'a donc rien d'invraisemblable. Cependant l'on ne saurait affirmer que Zénon soit l'auteur des sermons. On doit remarquer que ni saint Jérôme, ni Gennadius ou Isidore de Séville, ne le mentionnent dans leurs revues biographiques des écrivains ecclésiastiques; l'omission est surtout significative dans le livre de saint Jérôme, dont Zénon était presque le contemporain. De même, ni saint Ambroise, ni l'évêque de Vérone, Petronius, dans son discours pour l'anniversaire de son prédécesseur, ni le pape Grégoire le Grand, ne font allusion à des sermons ou à des œuvres quelconques de Zénon. C'est seulement au VIIe ou au VIIIe siècle, dans le plus ancien manuscrit conservé, que Zénon apparaît comme sermonnaire. La tradition s'est toujours maintenue dès lors; mais elle a pour point de départ une révélation bien tardive. A vrai dire, rien ne contredit cette tradition, dans le recueil qui nous est parvenu; mais rien non plus ne la confirme nettement. L'attribution des sermons

(1) Giuliari, p. XXVIII; Bigelmair, p. 53.
(2) Ambroise, *Epist.* 5, 1.
(3) Grégoire le Grand, *Dialog.*, III, 19.
(4) Giuliari, *Prolegomena*, p. XVII-XX.

à Zénon est donc, si l'on veut, vraisemblable; mais elle est loin d'être certaine[1].

En tout cas, ces sermons ne sont point indifférents en eux-mêmes; M. Giuliari et M. Bigelmair l'ont démontré surabondamment. Il ne sera pas inutile, en terminant, de dire brièvement pourquoi ce recueil mérite attention.

La collection actuelle, en deux livres, comprend 93 discours ou fragments de discours : 16 dans le premier livre, 77 dans le second. Une trentaine sont de vrais sermons, plus ou moins complets; les autres ne sont que des esquisses, ou des abrégés, ou des extraits. Les sujets et les circonstances sont assez variés. Nombre de discours ont un caractère nettement polémique; ils sont dirigés soit contre les Ariens[2], soit contre les païens ou les Juifs[3]. D'autres ont pour objet de commenter des récits de l'Ancien Testament[4] ou différents versets bibliques[5]. Une dizaine renferment des exhortations morales, sur des vertus chrétiennes[6]. Un sermon expose et interprète le dogme de la résurrection[7]. Deux séries fort intéressantes se rapportent aux cérémonies du baptême[8] et aux fêtes de Pâques[9]. Enfin deux discours ont été inspirés par des circonstances exceptionnelles : la dédicace d'une église[10], l'anniversaire du martyre d'Arcadius[11].

Beaucoup de ces sermons présentent un grand intérêt historique. C'est une mine de renseignements précis sur la constitution du dogme et du culte au IVe siècle : Trinité, péché originel, grâce et libre arbitre, immortalité de l'âme, résurrection et jugement dernier, culte de la Vierge et des Saints[12]. C'est aussi une source importante pour les études d'archéologie chrétienne, pour la connaissance de la liturgie, de l'organisation

[1] Il est à noter que ce nom de *Zeno*, d'origine grecque, et assez rare dans les pays latins, se lit précisément dans plusieurs inscriptions, dont une chrétienne, trouvées à Cherchel, l'ancienne Cæsarea (*C. I. L.*, VIII, 10982; 20991-20992; 21423; Waille, *Nouveau Rapport sur les fouilles de Cherchel*, Alger, 1904, p. 24). Or, nous avons vu que l'auteur des Sermons était un évêque d'origine africaine, et que l'un de ses discours a été prononcé pour l'anniversaire d'un martyr de Cæsarea en Maurétanie. On ne peut rien conclure de cette coïncidence; mais elle devait être signalée.

[2] *Serm.*, I, 1; II, 1-9.

[3] *Ibid.*, I, 13 et 15.

[4] *Serm.*, II, 10-17.

[5] *Ibid.*, II, 19-29; 54-77.

[6] *Ibid.*, I, 2-12.

[7] *Ibid.*, I, 16.

[8] *Ibid.*, II, 30-44.

[9] *Ibid.*, II; 45-53.

[10] *Ibid.*, I, 14.

[11] *Ibid.*, II, 18.

[12] Schütz, *S. Zenonis episc. Veron. doctrina christiana*, Leipzig, 1854; Iazdzewski, *Zeno Veron. episc. Commentatio patrologica*, Regensburg, 1862; Sabbadini, *Rivista di filol. class.*, XII, 1884, p. 139; Hurter, *Zeno von Verona als Zeuge der alten Kirchenlehre*, dans la *Zeitschrift für kathol. Theologie*, VIII, 1884, p. 233; Giuliari, *Prolegomena*,

IMPRIMERIE NATIONALE.

matérielle et de la vie des communautés : dispositions des basiliques, chant des Psaumes, administration des sacrements, rites du baptême, cérémonies eucharistiques, fêtes de Pâques, exorcismes, jeûnes, agapes, vie des clercs et des religieuses, mœurs des fidèles, superstitions païennes[1].

Considérés en eux-mêmes, les sermons ont une véritable valeur littéraire. Ils sont bien composés, bien proportionnés, variés de ton ; on y reconnaît un homme qui savait son métier d'orateur. Les nombreuses esquisses que contient le recueil permettent souvent de saisir encore les procédés de composition. Le discours entier est le développement logique d'une idée qui domine tous les détails. Les citations bibliques, tantôt placées au début, tantôt amenées adroitement au cours de la démonstration, expliquent et justifient la thèse, sans dispenser l'orateur de raisonner et sans empiéter sur ses droits. L'ensemble est harmonieux, éloquent, élevé sans déclamation, sans raideur ni monotonie, égayé parfois d'un trait de bonhomie.

L'écrivain n'est pas sans talent, bien qu'il parle modestement de lui, bien qu'il se traite de paysan et d'ignorant[2]. Il savait le grec ; il connaissait ses classiques latins, surtout Virgile, qu'il aime à citer[3]. Il imite principalement ses compatriotes africains, Apulée, Tertullien et Cyprien, Lactance. Il a le sens du style, de l'élégance, de l'harmonie ; un vocabulaire assez riche, où abondent les termes insolites, les mots à signification anormale[4] ; une syntaxe capricieuse, qui a parfois des airs de négligence, et qui ne va pas toujours sans obscurité. Avec cela, de la couleur, du relief, le goût des métaphores et des tours poétiques, une phrase vive et fleurie, trop fleurie quelquefois[5].

Assurément, Zénon de Vérone, ou l'auteur quel qu'il soit de ces discours, n'était pas le premier venu. Il mérite d'être lu, non seulement pour ce qu'il nous apprend, mais encore pour la manière dont il nous l'apprend, et aussi pour le temps où il vivait. Si l'on peut citer avant lui quelques sermons isolés, quelques traités en forme de sermons, il est le premier, en Occident, dont nous ayons un ensemble de vraies homélies : il reste pour nous le plus ancien des sermonnaires de langue latine.

PAUL MONCEAUX.

p. XLV et suiv. ; Bigelmair, p. 95 et suiv.

[1] Giuliari, p. LXXI et suiv. ; Bigelmair, p. 137 et suiv.

[2] *Serm.*, I, 3, 1 ; II, 27, 1.

[3] *Serm.*, I, 16, 2 et 12.

[4] Giuliari, p. 315 et suiv. ; Bigelmair, p. 129.

[5] Giuliari, *Prolegomena*, p. LXXVIII et suiv.

LE MAROC AU XVI[e] SIÈCLE.

COMTE HENRY DE CASTRIES. *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, 1530 à 1845.* Première série : Dynastie saadienne, 1530-1660. T. I, in-4°. Paris, Ernest Leroux, 1905. — AUGUSTE COUR. *L'établissement des dynasties des chérifs au Maroc et leurs rivalités avec les Turcs de la Régence d'Alger, 1509-1830.* 1 vol. in-8°. Paris, Ernest Leroux, 1904.

Le comte Henry de Castries avait d'abord projeté d'écrire une histoire générale du Maroc; il nous souvient qu'en avril 1902, au Congrès des Sociétés de géographie tenu à Oran, il avait lu des fragments de son introduction, qui faisaient bien augurer du livre lui-même. Depuis, il a préféré travailler pour les historiens de l'avenir, en réunissant à leur intention tous les documents relatifs au Maroc qu'il pourrait atteindre dans les dépôts d'archives, de manuscrits, voire d'imprimés de la France et de l'étranger : il s'est assigné de la sorte une tâche particulièrement ingrate. On prévoit déjà vingt-quatre volumes, de grand format in-4°, et de 500 à 600 pages chacun, avec cartes, plans, tableaux généalogiques, etc.; rien ne dit que ces limites ne seront pas largement dépassées; il s'agit donc d'un véritable *Corpus* marocain, où figureront des pièces très diverses, en plusieurs langues; nous souhaitons de grand cœur à M. de Castries la joie de mener à bien cette œuvre immense, à laquelle son désintéressement et sa compétence ont assuré déjà de précieux collaborateurs.

Les documents recueillis sont divisés d'après les pays qui les ont fournis, et dans chaque volume, par ordre chronologique; ainsi le tome I[er], qui traite des premiers chérifs de la dynastie saadienne (1530 à 1580 environ) se compose de pièces empruntées aux archives et bibliothèques de France, Ce plan expose à des redites, mais M. de Castries a seulement l'ambition « de créer un instrument de travail aussi complet que possible pour tous ceux qui auraient à faire une recherche intéressant le passé du Maroc, spécialement pour ceux qui, travaillant au loin, sont privés des ressources que présentent les grands centres d'études ». Son ouvrage porte d'ailleurs une marque personnelle : tous les documents sont précédés d'un court résumé et accompagnés de notes explicatives en français; les textes arabes et néerlandais sont intégralement traduits;

enfin des tables et index atténueront les inconvénients du double classement, régional et chronologique.

Ajoutons que la dernière série s'arrêtera à l'année 1845, qui est la date du premier contact franco-marocain sur la frontière algérienne, et que l'auteur considère avec raison comme « le point de départ pour le Maroc de l'histoire contemporaine ». L'espoir de M. de Castries ne sera pas trompé; grâce à lui, le passé du Maroc va devenir le thème facile de nombreuses études; la mine est ouverte, les chercheurs peuvent se présenter.

Plus hardi que M. de Castries, M. A. Cour n'a pas hésité à tenter un essai direct d'histoire marocaine. Sans vouloir remonter aux origines, sur lesquelles il trace seulement une brève introduction, il s'est proposé de préciser les conditions de l'établissement des dynasties chérifiennes, c'est-à-dire d'évoquer devant nous le Maroc moderne, particulièrement aux XVIe et XVIIe siècles; il a été entraîné par son sujet même à parler des relations des sultans du Maroc avec les principautés turques constituées en Algérie et par là son livre est une préface des plus curieuses et instructives à l'histoire de l'Algérie française. Ce n'est donc pas sans raison que nous avons cité l'un à côté de l'autre, en tête de cet article, ces deux ouvrages également estimables à des titres divers.

Le livre de M. Cour traite particulièrement de l'établissement des chérifs saadiens, qui se place dans le deuxième quart du XVIe siècle, puis de l'histoire de cette dynastie et de son remplacement, au milieu du XVIIe siècle, par les chérifs alides, venus du Tafilelt; à cette deuxième famille appartient Abd ul-Aziz, sultan actuel du Maroc. Le tome premier de la collection Castries fournit de son côté des renseignements intéressants qui complètent le travail de M. Cour, surtout en ce qui concerne les relations des premiers Saadiens et de leurs rivaux, les derniers Mérinides (branche des Ouattas), avec les puissances de l'Europe occidentale. Au début du XIIIe siècle, la famille des Mérinides avait renversé, au Maroc, celle des Almohades, qui passait pour trop favorable aux Chrétiens et aux Juifs; l'empire almohade avait été pourtant fondé, lui aussi, par une réaction religieuse contre l'islam trop tiède des Almovarides; mais il avait dû, pour résister aux rivalités et aux jalousies des tribus berbères, s'appuyer à la fin sur des éléments non indigènes, sur des marchands européens ou juifs, sur des soldats kurdes et persans. C'est une loi de l'histoire du Maroc que les dynasties nées d'une protestation de ferveur musulmane s'épuisent ensuite par la guerre contre leurs propres coreligionnaires, en même temps que par la tolérance, indispensable à un pouvoir établi; l'avènement des Mérinides le démontre, comme aupara-

vant celui des Almohades, comme plus tard — et nous entrons ici dans la période étudiée par M. Cour — celui des chérifs saadiens.

I. Quelle était, au commencement du XVIe siècle, la situation politique et sociale du Maroc? Ne nous faisons pas illusion sur l'apparente unité de ce mot; les Almohades, jadis, s'appelaient de ce nom, qui signifie *les Unitaires,* pour attester leur dessein de régénérer l'Islam; ils furent rapidement divisés en sectes concurrentes. Les Mérinides s'appuyaient sur les marabouts, c'est-à-dire sur les grands personnages des tribus locales. Les marabouts sont l'aristocratie la plus respectée; leur qualité est ordinairement héréditaire, ils sont des maîtres religieux en même temps que militaires; leurs *zaouïas* sont des écoles, des forteresses et des marchés; le pouvoir central du sultan n'est admis par eux qu'en échange de privilèges tels que droit d'asile, exemption d'impôts, etc. Ce sont, en fait, des seigneurs féodaux, plus ou moins indépendants, selon que le suzerain en chef est plus ou moins fort.

Il ne faut pas confondre les marabouts et les chérifs; ces derniers sont les innombrables descendants du Prophète et représentent par conséquent une tradition de cohésion islamique, alors que les marabouts incarnent au contraire la protestation du sol et des populations marocaines contre l'idée d'un groupement politique, d'un Etat. Parfois les chérifs sont en même temps marabouts, c'est-à-dire qu'ils ont su tirer parti de leur noblesse originelle pour s'imposer au respect de telle ou telle tribu; le métissage, très commun sur ce territoire du Maroc, qui est un Finistère pour les envahisseurs, a certainement multiplié ces types mixtes; mais les deux qualités ne coïncident pas nécessairement. Aussi, lorsque l'on voit les Mérinides flatter les marabouts et laisser déserter les écoles officielles en faveur des zaouïas rurales, on peut être assuré que leur pouvoir est devenu précaire et qu'ils sont à la merci de quelques audaces d'aventuriers. Leur histoire rappelle celle des derniers Carolingiens; ainsi Charles le Chauve ne pouvait empêcher les seigneurs de dresser des châteaux forts sur tout le royaume et, lorsqu'il voulait conduire une expédition en Italie, promettait l'hérédité des fiefs à ceux qui le suivraient au delà des Alpes.

Les Mérinides ont donc laissé s'épanouir une véritable féodalité marocaine. Les tribus berbères ont été de tout temps connues par leur amour de l'indépendance; nous avons nous-mêmes éprouvé la force de ce sentiment lorsque nous avons occupé la Kabylie, l'Aurès, les oasis du Sud tunisien : ces paysans sédentaires nous ont résisté comme ils résistèrent jadis aux envahisseurs arabes, dont ils n'ont emprunté qu'un islam super-

ficiel; les sultans mérinides, menacés par des rivaux en Espagne, à Tlemcen, à Constantine, n'avaient d'autre ressource que d'apaiser leurs rancunes en flattant leurs goûts d'autonomie; ils acceptaient le concours intéressé des marabouts; eux-mêmes constituaient une sorte de principauté militaire, peu enracinée dans le pays, plus volontiers tournée vers la guerre que vers les travaux plus difficiles de l'administration et de la paix. La Berbérie était alors décomposée en une poussière de petits groupes, sans lien les uns avec les autres, animés ordinairement d'une mutuelle hostilité; malgré toutes leurs concessions, les Mérinides n'étaient plus souverains de fait que dans leurs capitales, Fez et Merakech; des insurrections éclatent contre eux de tous côtés, sous prétexte de réforme religieuse, ce qui exprime simplement le moyen ordinaire d'action des marabouts sur les tribus. En même temps les Chrétiens achèvent la reconquête de la péninsule Ibérique, franchissent le détroit, s'emparent des ports marocains; réduits à des transactions avec eux comme avec leurs propres coreligionnaires, les Mérinides vont porter la peine de leur faiblesse : la dynastie des chérifs saadiens est prête à les supplanter.

En 1399, le roi Henri III de Castille avait enlevé Tétouan, repaire de pirates qui infestaient toute la Méditerranée occidentale. Les marabouts exploitaient dans les tribus l'indignation soulevée par cette victoire des Chrétiens, et c'est là l'origine de leurs dissentiments avec les Mérinides, qui pourtant ne leur refusaient aucune complaisance. Il est inévitable, en effet, que le chef d'un État pacifique et policé doit chercher à nouer avec ses voisins, sans distinction de races et de religions, des relations de commerce et d'amitié; tel était précisément le désir des sultans mérinides; les prohibitions du Koran, autant que la puissance croissante des marabouts, leur interdisaient de chercher des ressources dans l'impôt indigène; ils ne pouvaient donc compter que sur les revenus tirés du dehors, par l'intermédiaire des marchands chrétiens et juifs; la protection de ces négociants n'allait pas sans une guerre coûteuse aux pirates musulmans, leurs persécuteurs assidus. Aussi le sultan mérinide ne pouvait-il qu'approuver la destruction des corsaires de Tétouan par le roi de Castille; mais cette approbation même l'exposait à la méfiance des tribus musulmanes, avivée par le zèle intéressé des marabouts; tandis qu'il hésitait, ne sachant quel parti prendre entre une alliance chrétienne et une abdication de fait aux mains des marabouts, le sultan de Tlemcen lui déclare la guerre; les Portugais profitent de ses difficultés pour lui enlever Ceuta (1415). Alors les marabouts s'agitent, prêchent le *Djehad* (guerre sainte); des soldats accourent à leur voix du Tafilelt et brisent

devant Tanger (1434) l'élan d'une nouvelle expédition portugaise; mais le sultan n'était pour rien dans ce succès.

Le règne du Mérinide Abd el-Hak, d'abord mineur sous la régence de son tuteur El-Ouattasi (milieu du xvᵉ siècle), est rempli par des luttes contre les marabouts et les confréries religieuses formées autour d'eux. Ce prince, qui paraît doué d'intelligence et d'énergie, fait disperser plusieurs zaouïas, châtie des tribus rebelles, participe probablement au mouvement qui entraîne l'assassinat d'El-Djazouli, l'organisateur de la congrégation la plus redoutable. Préoccupé de réformes financières, il accorde sa confiance à des non-Musulmans, notamment au Juif Haroun, qui tente de soumettre à l'impôt les marabouts et les chérifs et de supprimer les remises qui leur étaient consenties sur ce qu'ils envoyaient au sultan. Innovations fiscales, amitiés exotiques, c'est plus qu'il n'en faut pour perdre un sultan dans l'esprit des Marocains. Abd ul-Aziz en fait l'expérience, en ce début du xxᵉ siècle, trois cent cinquante ans après Abd el-Hak. Ce dernier était à l'armée, du côté de Ceuta, lorsque Haroun l'informe d'une émeute à Fez; il veut rentrer dans sa capitale : il a peine à s'en faire ouvrir les portes et, comme il voulait s'expliquer devant le peuple, il est égorgé; les biens des Juifs sont pillés, Haroun massacré avec ses coreligionnaires; un chérif est proclamé par ses compagnons et complices (1465). Les Mérinides directs ont vécu.

II. La rivalité entre les sultans, d'une part, les marabouts et quelques chérifs de l'autre, continue, plus anarchique encore, pendant un siècle environ, sous les Mérinides-Ouattas [1], descendants du tuteur d'Abd el-Hak. Il est inutile d'en retracer ici les principaux épisodes. Rappelons seulement que cette période est celle de la fin des conquêtes espagnoles dans la péninsule et de la poussée castillane la plus vive sur les côtes d'Afrique : en 1463, les Castillans ont enlevé Gibraltar ; en 1469, Ferdinand d'Aragon épouse Isabelle de Castille, et l'union effective des deux royaumes est consacrée en 1479, après plusieurs années de guerres civiles ; Malaga est prise par les chrétiens en 1487 et Grenade, la dernière capitale des « Maures », en 1492. Dès 1481, les Espagnols se sont emparés de Mélilla, sur la côte du Rif marocain, et bientôt le cardinal Ximénès va décider et diriger lui-même la célèbre expédition d'Oran (1507); Alger et Dellys se soumettent aux Espagnols. De leur côté, les Portugais s'établissent sur la côte atlantique à Mazagan, à Safi, à Santa Cruz (Agadir) et imposent leur protectorat aux chefs indigènes du voi-

[1] Voir leur généalogie dans Cour, p. 47.

sinage. Le sultan de Tlemcen, royaume alors indépendant de celui de Fez, est effrayé de ces conquêtes chrétiennes; en 1512, il va trouver à Burgos le roi Ferdinand et contracte alliance avec lui. Tripoli, Tunis, Touggourt, Constantine, deviennent le siège de principautés qui ne reconnaissent plus le sultan mérinide; les Kabyles de l'Aurès et du Djurjura se sont affranchis de toute autorité. À l'Ouest enfin, dans le Maroc proprement dit, les confréries hostiles au sultan se rapprochent et se coalisent; les Ouattas s'usent en d'interminables querelles avec les notables de leurs capitales et les marabouts des plus proches zaouïas.

Tandis que les sultans ne savent ou ne peuvent pas prendre la direction du *Djehad* que commandent les conquêtes chrétiennes, des chérifs les supplantent dans cette tâche populaire, de même que les ancêtres des Capétiens de France fondent l'avenir de leur dynastie en luttant contre les Normands : le premier établissement de ces chérifs fut dans le Sous, c'est-à-dire dans le Sud marocain; c'est de là qu'ils partirent pour étendre pied à pied leur domination sur le Maroc tout entier. « Dans le pays de Sous, dit un document arabe[1], les Portugais devenaient de plus en plus puissants et les Musulmans étaient sans chefs pour rallier leurs forces; l'autorité des Mérinides-Ouattas était nulle ou illusoire... Les gens du Sous s'adressèrent à leur patron, Abou-Abdalla..., et celui-ci les adressa à un chérif de Tagmadert, dans le Draa, qui prétendait ses deux fils voués à de grandes choses. » Ces deux jeunes gens avaient beaucoup voyagé avec leur père; ils avaient reçu une instruction complète et l'un d'eux avait même occupé une place de précepteur à Fez, auprès des fils du sultan; plus tard, celui-ci n'avait pas eu le courage de refuser aux deux frères son investiture et une armée pour combattre les Portugais; il fut donc, en fait, collaborateur de la déchéance de sa famille.

Les chérifs de Tagmadert (chérifs saadiens) commencèrent par s'emparer de Merakech, la capitale méridionale des Ouattas, puis ils refusèrent le tribut au sultan de Fez et lui arrachèrent un traité qui était l'aveu de leur indépendance; bientôt le plus hardi des deux frères, Mohammed-ech-Cheikh, se débarrasse de son aîné, El Aaredj, qui est exilé au Tafilelt ou interné à Merakech, tel un Mérovingien relégué dans un monastère, puis attaque directement Ahmed, sultan de Fez; celui-ci, abandonné par une partie de son armée, est battu et fait prisonnier sur l'oued Derna (1544); son oncle, Abou Hassoun, rallie péniblement quelques troupes avec lesquelles il organise la défense de la capitale et

[1] Cour, p. 55.

cherche de tous côtés des alliances pour résister au chérif victorieux; il négocie avec les Turcs, récemment installés à Alger, puis avec les Chrétiens d'Espagne. Un instant, le faible Ahmed, libéré par Mohammed-ech-Cheikh, rentre dans Fez; mais il a dû livrer à son ennemi Méquinez, pour prix de sa rançon, c'est-à-dire que Fez est à la merci d'un coup de main du chérif. Vainement Abou Hassoun tenta de convertir son neveu à sa politique d'alliances chrétiennes; Ahmed devait du moins à sa triste expérience d'avoir compris qu'un tel expédient renforcerait les armées du chérif sans le servir lui-même; il refusa; Abou Hassoun, irrité, fit défection et bientôt (1549) le chérif fut maître de la ville et du royaume de Fez.

Mohammed n'arrêta pas là ses conquêtes; l'émir de Tlemcen s'était déshonoré aux yeux des bons Musulmans en acceptant de prêter hommage au roi de Castille; ce prince peu fanatique, après avoir tâté les chefs turcs d'Alger, avait pressenti qu'il trouverait en eux des alliés trop exigeants et s'était tourné vers les Espagnols, moins redoutables parce qu'ils n'avaient d'établissements que sur les côtes et de ravitaillement possible que par mer. Devançant ses troupes, le chérif eut l'adresse d'envoyer à Tlemcen des confrères des associations religieuses dont il était membre, si bien que l'émir était vaincu sans avoir combattu : Tlemcen fut livré dès que parurent les trente mille hommes d'El-Hassan, général du chérif, et les soldats marocains s'avancèrent en maraudant jusqu'aux portes de Mostaganem (1551). L'émir avait pris la fuite et s'était réfugié chez les Chrétiens : ce patronage n'était pas fait pour lui rendre sa popularité perdue, et les moines ligueurs, Musulmans dévoués au chérif, eurent dès lors beau jeu à dénoncer son infamie. Mais les succès de Mohammed n'avaient pas inquiété seulement les Espagnols, établis sur la côte du Rif et de l'Oranie; ils portaient ombrage aussi aux Turcs d'Alger, et de ce côté vint une résistance que l'orthodoxie militante du chérif n'avait sans doute pas prévue.

III. Dès le début du XVIᵉ siècle, lors des expéditions triomphales qui avaient livré aux Espagnols plusieurs ports africains, les habitants d'Alger avaient appelé à leur secours les corsaires turcs qui, sous les ordres de Haroudj et de Khéreddin, écumaient la Méditerranée occidentale; les chefs pirates, heureux de cette occasion d'acquérir un port, avaient accueilli volontiers ces propositions, mais, à peine débarqués à Alger, avaient assassiné les marabouts qui les avaient appelés et n'avaient pas tardé à se révéler ce que leurs compatriotes furent plus tard en Egypte, une milice brutale, indifférente aux besoins locaux, une colonie

IMPRIMERIE NATIONALE.

étrangère violemment accolée aux populations indigènes. Après la mort de Haroudj, tué dans un combat contre les Espagnols, Khéreddin se plaça sous la protection du sultan de Constantinople, et c'est ainsi que ce souverain (c'était alors Soliman le Grand, le correspondant de François Ier) se trouva impliqué dans les affaires de l'Afrique du Nord. Les Turcs d'Alger étaient évidemment intéressés à ce qu'aucun pouvoir trop fort ne grandît auprès d'eux; leur politique nouvelle était donc de semer la division parmi les tribus indigènes, et les habitudes d'anarchie de ces populations devaient servir leurs desseins, presque automatiquement; ils n'ont eu à faire acte d'initiative qu'à certains moments, lorsque paraissait un sultan capable de rassembler les éléments d'une unité marocaine. Tel fut précisément le cas du chérif Mohammed, et voilà pourquoi les Turcs, dès la prise de Tlemcen, devinrent ses ennemis.

Vainqueur du dernier Ouattas, maître de Fez et de Tlemcen, Mohammed ne pouvait continuer le mouvement de ses progrès qu'en attaquant les Chrétiens ou les Turcs, et il ne se sentait pas assez fort pour tenter cette chance; il en vint donc, à l'exemple de ses prédécesseurs, à vouloir administrer après avoir conquis. Or, tandis que la guerre nourrit l'armée en laquelle se résume d'abord toute la force d'une dynastie qui se fonde, dès que les batailles cessent, il faut trouver, dans des ressources plus régulières, de quoi vivre quand même. Le problème de la subsistance du Maghzen, c'est-à-dire de l'organisme politique qui entoure le sultan, est particulièrement compliqué, au Maroc, pendant la paix : c'est pourquoi si peu de souverains ont eu l'art de fonder leur gloire sur ces travaux de civilisation, qui supposent un parti pris d'ordre, un effort de prévoyance, alors que la guerre est une industrie qui s'entretient elle-même, au jour le jour. Mohammed émit la prétention de soumettre à l'impôt les tribus montagnardes, parmi lesquelles, depuis les derniers Mérinides, des marabouts avaient fondé leurs principautés indépendantes. Il se heurta de toutes parts à des résistances d'autant plus invincibles qu'elles étaient plus dispersées, et les Turcs, très habilement, tirèrent parti de ces exigences du chérif pour saper son autorité.

Sans intervenir directement, en effet, les Turcs surent fort bien s'allier aux marabouts; ils envoyèrent auprès d'eux des missionnaires, empruntés pour la plupart à la confrérie des Kadrias, qui avait une vieille querelle à vider avec les chérifs saadiens. Les Kadrias, instruits et relativement libéraux, marchands en même temps que propagandistes, et nullement indifférents aux biens de ce monde, avaient des confrères, au XVIe siècle, de Tombouctou à Constantinople, en passant par Fez, Alger et Tunis; ils s'opposaient aux Chadelias, plus rigoristes, et l'arrivée des

corsaires turcs en Alger avait été pour eux une bonne fortune tôt comprise : les pirates fixaient en Afrique des richesses arrachées aux nations chrétiennes; ils ouvraient ainsi des occasions de transactions et de profits à ces armateurs de caravanes que leur affiliation religieuse rendait maîtres du commerce transsaharien. Les dépouilles de la chrétienté ont embelli et enrichi Alger au temps des corsaires, et les Kadrias, judicieusement associés à ces avantages, se firent les auxiliaires des Turcs, dans ces districts de l'intérieur où les Turcs eux-mêmes ne pénétraient ordinairement pas.

Mal leur en prit, en effet, de recourir à l'action militaire directe : décidés par le Mérinide Bou-Hassoun, ils poussent une armée vers l'Ouest; Hassoun, grâce à leur secours, bat le chérif à Taza (décembre 1553) et reprend Fez; mais ses alliés turcs pillent tout, leur impopularité aide le chérif à ressembler des forces nouvelles et rentrer dans Fez; Bou-Hassoun est battu et tué. Plus tard Hassan, fils de Khéreddin, essaie de s'emparer du royaume de Fez par trahison : un de ses officiers, feignant une désertion, passe à la cour du chérif avec quelques hommes; patiemment, au bout de plusieurs mois, il gagne la confiance du souverain; un jour (1565) il provoque un incident à la faveur duquel le chérif est massacré. Cette imposture ne suffit pas à établir le pouvoir des Turcs dans Fez, où la population accepte bientôt El-Ghaleb, fils de l'assassiné. La capitale, en effet, a rarement suivi les conseils des marabouts, si volontiers écoutés par les tribus des montagnes; ville sainte, but de nombreux pèlerinages qui ne lui rapportent pas seulement une honorable célébrité, il semble qu'elle s'accommode d'un opportunisme pratique qui déconseille les excès du fanatisme; elle possède, dès avant le XVIe siècle, assez de négociants et de bourgeois pour ne pas aimer les révolutions.

On ne sera donc pas surpris que, de Fez, soient partis pour les cours chrétiennes, au temps des derniers Mérinides, des ambassadeurs musulmans qui avaient, avant François Ier, « laïcisé » leur politique internationale; et les relations des souverains marocains et de leurs rivaux avec les princes de l'Europe, pendant l'époque de la Renaissance, ne sont pas la partie la moins curieuse de l'histoire étudiée par M. Cour; le livre de M. de Castries nous apporte ici des compléments curieux. Bou-Hassoun, après la prise de Fez par le chérif Mohammed, s'était enfui en Europe; il traversa l'Espagne pour voir à Valladolid l'archiduc Maximilien, passa en Flandre et de là à Augsbourg, où il fut reçu par Charles-Quint; l'empereur ne lui ayant accordé que de bonnes paroles, il s'en fut à Lisbonne, et finit par intéresser à ses projets le roi de Portugal Jean III. Charles-Quint s'était borné à lui allouer, en deux fois, une somme de 1,500 livres

« pour fournir aux dépens de ses voyages[1] » (1550). On a des raisons de croire qu'après la mort de Bou-Hassoun des princes mérinides vinrent habiter l'Espagne et s'y convertirent au christianisme[2]. Quant à El-Ghaleb, le fils du chérif qui avait invoqué contre les Ouattas leurs compromis avec les infidèles, il n'hésita pas, lui non plus, à traiter avec les princes chrétiens : il est en pourparlers constants avec Philippe II, puis avec Antoine de Bourbon, père de notre Henri IV. Il fait payer aux Turcs leur hostilité contre son père; il encourage contre eux une révolte de Tlemcen et accueille à Fez les notables de cette ville, peu sympathiques aux violences turques; la présence d'une de ses armées dans le Rif permet à l'amiral Doria d'enlever Badis (Peñon de Velez), devenu le plus redoutable repaire des pirates turcs (1564).

Nous savons, d'autre part, que le Maroc faisait alors avec l'Europe un commerce régulier : au XIVe siècle, déjà, le Peñon de Velez recevait tous les deux ans une flotte vénitienne; c'était comme le port de Fez sur la Méditerranée. En 1570, des marchands de Rouen étaient associés pour trafiquer avec Safi, Santa Cruz, le Sous; ils envoyaient des toiles blanches et emportaient en échange du sucre. Le sucre marocain était alors connu dans toute l'Europe, et les premiers sultans saadiens se sont occupés de répandre la culture de la canne et d'améliorer le système des pressoirs en usage. El-Mansour, qui régna après son frère El-Ghaleb, fit construire un palais pour lequel il paya poids pour poids le marbre d'Italie en sucre marocain[3]. Au moment où El-Ghaleb négociait avec Antoine de Bourbon, des marchandises de Marseille arrivaient facilement à Fez. Le roi Henri III, en 1577, délivrait une commission de consul de France au Maroc à un certain Guillaume Bérard, probablement un médecin originaire de Marseille, « considérant qu'il est nécessaire pour le bien de nos sujets, trafiquant ès royaume de Maroc et Fez, pays, terres et seigneuries qui en dépendent, qu'ilz aient ès dites parties un consul créé et autorisé par nous pour y avoir l'œil et intendance sur toutes les affaires qui peuvent concerner notre service et nos dits sujets ».

Le Maroc comptait donc alors dans le commerce extérieur de la France. Peut-être ces faits certains nous invitent-ils à ne pas prendre trop au tragique le récit des rivalités sanglantes des tribus et des princes, qui accapare le premier plan dans tous les documents indigènes. Les historiens arabes ne nous exposent-ils pas à des erreurs de perspective, en raison de leur goût atavique pour l'amplification? Quand nous rencontrons à

[1] De Castries, *ouvr. cité*, p. 155. — [2] De Castries, *ouvr. cité*, p. 274. — [3] De Castries, *ouvr. cité*, p. 304.

chaque pas, en Afrique Mineure, un Oued-el-Kébir, « grand fleuve » qui n'est qu'un méchant torrent, ne sommes-nous pas engagés à transposer, dans les gammes qui nous sont familières, les témoignages de ces historiens ? Admettons, par conséquent, que la fureur guerrière n'absorbait pas, au XVIe siècle, toutes les forces du Maroc; si ce pays a postérieurement diminué de valeur internationale, il faut chercher à cette décadence des causes qui sont nées depuis. Nous les trouverons sans peine dans l'attitude de l'Espagne à l'égard des Musulmans qu'elle expulse de son territoire, dans la prépondérance que prenaient, à la cour des rois de France, les rivalités continentales sur les préoccupations économiques, autrement dit dans le fait que l'islam africain et le christianisme, qui étaient sur le point de s'entendre à la fin du XVIe siècle, se ferment depuis l'un à l'autre et s'éloignent de plus en plus, jusqu'au jour des nouveautés contemporaines, qui sont le principe, pour leurs relations mutuelles, d'une véritable révolution.

L'alliance toute politique de l'Espagne avec quelques chefs marocains n'a pas, en effet, duré longtemps : Philippe II persécute les Morisques, qui émigrent en Afrique, apportant avec eux la haine du nom espagnol; après quelques mois d'anarchie, à la mort d'El-Ghaleb (1574), un de ses parents, El-Mansour, devient sultan, parce qu'il a participé à l'éclatante victoire des Musulmans sur le roi de Portugal, don Sébastien (bataille de Ksar-el-Kébir, 1578); lorsque plus tard, en 1610, un prétendant indigène cède Larache aux Espagnols, l'indignation est telle que de toutes parts les marabouts se séparent de la dynastie saadienne, et préparent l'avènement d'une autre famille de chérifs, les Alides du Tafilelt. Mais, pour toutes ces querelles, le Maroc reste divisé, impuissant; El-Mansour est assez énergique pour lui imposer, après des exécutions multiples, une paix de quelques années (1580-1603); dès sa mort, les compétitions recommencent, et, si les Turcs d'Afrique n'avaient pas manqué d'esprit de suite, il leur eût été facile d'intervenir parmi ces discordes en arbitres souverains. Leur mollesse abandonne le Maroc à son incohérence chronique, jusqu'à l'avènement d'Er-Raschid, le premier des chérifs alides, en 1667.

Cette période est précisément celle où les rois d'Espagne témoignent contre leurs derniers sujets musulmans de la malveillance la plus impolitique : toutes les villes de la côte africaine, de Tunis à Salé, reçoivent alors leurs colonies d'« Andalous » immigrés, gens souvent riches et instruits, qui sont devenus, par intérêt autant que par ressentiment, les commanditaires de la piraterie barbaresque; ils ont peu à peu absorbé les Turcs, ou du moins les ont réduits à un rôle de marins mercenaires,

tandis qu'eux-mêmes s'embourgeoisaient dans des maisons confortables. Les persécutions de l'Espagne ont déclassé ainsi des milliers de Musulmans, nullement fanatiques, qui ont été acculés à la seule industrie qui leur demeurât possible, la course. Il est juste d'ajouter que ces « Andalous » furent mal accueillis, en Afrique, de leurs coreligionnaires musulmans; ils représentaient une éducation supérieure, une aisance plus large, et les souvenirs de la communauté d'origine s'étaient oblitérés. Mieux acceptés, ils auraient pu se faire les instituteurs de l'islam africain, acquérir des propriétés dans l'intérieur, introduire ces méthodes de culture et d'irrigation qui leur étaient familières sur leurs anciens domaines; les circonstances ne le leur permirent pas; ils restèrent, comme les Turcs, en marge du pays, de sorte que leurs flottes pillardes ont dès lors tendu entre l'Europe et l'Afrique Mineure une barrière tout récemment brisée.

Il semble qu'à partir de ce moment les royaumes musulmans de l'intérieur s'écartent de l'Europe : Er-Rachid négocie encore avec Louis XIV et reçoit des négociants de Marseille; mais les relations du roi de France avec l'Afrique méditerranéenne vont se borner désormais, jusqu'en 1830, au bombardement intermittent de quelques nids de pirates : notre ignorance de l'état vrai de ces pays en deviendra chaque jour plus profonde, préparant les longs malentendus de la conquête française. Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, le Maroc évolue de lui-même sous les chérifs alides. Ismaïl, le plus puissant de ces princes (1672-1727), lutte contre les intrigues des Turcs, constitue des marches militaires sur les frontières algéro-marocaines, établit des colonies des tribus soumises parmi les réfractaires, combat les marabouts isolés et s'efforce d'associer à l'œuvre de son pouvoir central diverses congrégations musulmanes. Son règne mériterait une étude particulière, que nous n'avons pas la place de faire ici, car il développe tous les procédés par lesquels un sultan du Maroc, intelligent et résolu, essaie d'étendre l'unité administrative du *Maghzen* sur le chaos du pays *siba* ou indépendant; Ismaïl connaissait la stratégie des impôts aussi bien que celle des armées. Mais l'émiettement féodal du Maroc est tellement bien une maladie chronique, que ces corrections ne survivent pas à l'homme qui les a imposées. N'avons-nous pas vu, à la fin du XIX[e] siècle, un Maghzen vigoureux, sous un prince et un vizir énergiques, alors que, quelques années après, l'autorité du sultan est retombée en poussière?

Nous sommes arrivés à l'aube d'une ère nouvelle pour le Maroc; l'histoire de ce pays nous prouve qu'il lui manquera toujours un ferment de

cohésion durable, c'est-à-dire de progrès, si ce germe précieux ne lui est pas apporté du dehors. Aujourd'hui les violences de l'Europe contre l'islam ont cessé, la piraterie barbaresque est morte, l'unité méditerranéenne réapparaît telle que la géographie l'a faite, les obstacles artificiels dressés par des erreurs humaines sont tombés. Cependant des méfiances subsistent parmi les Musulmans très indépendants des montagnes marocaines; le descendant des chérifs, comme jadis les derniers Mérinides, a regardé trop obstinément du côté de l'Europe, et des marabouts (nous disons aujourd'hui des prétendants) se lèvent de toutes parts contre lui. Son histoire serait assurément celle de ses prédécesseurs, si cette fois l'autorité de l'Europe n'était pas en même temps plus bienveillante et plus perspicace que jadis, moins violente et moins éphémère que celle des grands sultans et des grands vizirs, si vite oubliés.

Henri LORIN.

LIVRES NOUVEAUX.

Dr Rudolf Schubert. *Untersuchungen über die Quellen zur Geschichte Philipps II von Macedonien;* in-8°, 68 p. — Königsberg, Gräfe und Unzer, 1904.

Le titre de cette brochure en indique fort exactement le caractère. L'auteur a-t-il entrepris d'écrire l'histoire de Philippe II de Macédoine, comme il a fait jadis celle de Pyrrhus? Nous ne savons, mais la présente étude pourra bien servir de base à un travail d'ensemble; elle-même ne fait qu'examiner et contrôler des matériaux, sans aucun souci de les mettre encore en œuvre. En discutant les sources de la tradition relative à Philippe de Macédoine, M. Schubert ne se guide pas d'après la chronologie de la vie de son personnage; c'est la nature seule des sources qui détermine la marche de sa démonstration. Cette méthode est légitime, et nous ne nous étonnerons pas du désordre apparent que trahit la table des matières. Dans le détail, on doit rendre hommage à la perspicacité de M. Schubert : il excelle à remonter, à travers une narration de Diodore ou de Justin, jusqu'à la source première d'où elle dérive. Il ne s'arrête même pas à Théopompe ou à Diyllos : il poursuit chez l'un l'influence du discours d'Isocrate sur Philippe, chez l'autre celle des orateurs attiques. L'historiographie grecque du ɪᴠᵉ et du ɪɪɪᵉ siècle ne peut que gagner à ces fines analyses, et l'histoire particulière de Philippe se trouvera désormais fondée sur une critique pénétrante des documents. Am. H.

O. Codrington. *A Manual of musulman numismatics;* ᴠɪ-239 p., 2 pl. — London, published by the Royal Asiatic Society, 1904.

Livre austère s'il en fut, sans autres planches que deux planches épigraphiques, et sans plus d'illustrations que les précieux *Matériaux* de Henri Sauvaire! De la numismatique livresque, sans aucune représentation de monnaie, c'est décevant pour qui voudrait contrôler et vérifier les assertions de l'auteur sur les portraits, sur les

figures, sur les inscriptions des coins et des revers. Une fois cette réserve admise, que de renseignements ont été accumulés, resserrés, pressés dans ce court « manuel », qui donne les quintessences des résultats obtenus, sans infliger au lecteur les chemins abrupts par lesquels on a passé pour les atteindre, mais aussi sans lui faire partager les plaisirs d'art que l'on a goûtés en admirant l'ingéniosité, le talent, le savoir-faire des graveurs, l'originalité des artistes dans la conception et l'exécution d'un travail uniforme en apparence.

L'énumération des chapitres précisera la portée pratique de ce savant livre : l'alphabet; nombres et chiffres; signes diacritiques; lettres et mots isolés; origine des types de frappe et leurs variétés ultérieures; langues; ornementation; légendes religieuses; noms de Dieu; les quatre khalifes [orthodoxes]; les douze imâms; classification des monnayages; contremarques; noms propres; titres honorifiques; titres royaux; liste des khalifes de Bagdad et d'Egypte; légendes poetiques; chronogrammes; dénominations de monnaies; lieu et temps de la frappe; liste des villes où des monnaies ont été frappées; épithètes des villes de monétisation; ères; années constituant un cycle; dates; années des règnes; tableau des années de l'hégire et de l'ère chrétienne; bibliographie.

Voilà les cadres; ils sont tous remplis jusqu'aux bords. Qui s'en plaindra? Certes aucun de ceux qui consultent un tel livre pour y chercher en hâte un renseignement dont ils ont un besoin immédiat; peut-être certains fâcheux qui aimeraient, sous ce volume restreint, trouver plus de développements sur les hommes et les choses de l'islam, dans leurs relations constantes avec la numismatique.

Hartwig Derenbourg.

Dr K. Florenz. *Geschichte der japanischen Litteratur.* Erster Halbband. 1 vol. in-8°, 254 p. (*Die Litteraturen des Ostens in Einzeldarstellungen*). — Leipzig, C. F. Amelangs Verlag, 1904.

Les travaux du Dr Florenz suivent parfois ceux de M. Aston, ou coïncident avec eux, mais ils ne leur ressemblent pas; nous avons eu de chacun de ces deux maîtres en langue japonaise une traduction du Nihongi; nous avons maintenant de l'un comme de l'autre une histoire de la littérature japonaise. Cependant il n'y a pas double emploi; avec une science également approfondie, les deux auteurs ont des procédés d'exposition assez divergents pour que leurs œuvres gagnent à être lues en même temps et comparées. Cette fois, le Dr Florenz avait l'avantage de ne pas venir le premier et il se plaît à reconnaître ce qu'il doit à son prédécesseur; il ne mentionne pas, quoiqu'il la connaisse évidemment, l'excellente notice parue il y a déjà longtemps et due à la plume de M. Satow, aujourd'hui Sir Ernest Satow. Si je la rappelle ici, ce n'est pas pour le plaisir de relever un oubli; c'est que dans cette notice, que l'auteur voulait très brève et qui n'est que le squelette d'une histoire littéraire du Japon, on trouve cependant le sujet esquissé avec une largeur que je regrette chez les deux historiens plus récents. Ceux-ci s'en tiennent à la littérature esthétique, à la littérature en tant qu'elle peut être rangée près des beaux-arts; ils écartent donc presque totalement ce qui a été écrit avec des vues principalement pratiques, les ouvrages sur les lois et l'administration par exemple. Je ne sais si cette exclusion d'œuvres écrites est justifiée quand il s'agit de civilisations très éloignées de nous; l'émotion esthétique est d'une nature si fugitive et si spéciale que nous la ressentons bien rarement à propos de vers japonais ou de discours chinois. Prendrons-nous comme criterium le goût indigène? C'est, il me semble, le moins contestable; mais il n'en résultera pas que nous sentions les beautés qui ravissent les

lettrés japonais ou chinois; notre plaisir, si nous en trouvons, sera presque toujours un peu forcé, de nature plutôt scientifique qu'esthétique. Alors pourquoi mettre de côté des travaux juridiques, historiques, philosophiques, non moins documentaires sur l'homme qui vit de l'autre côté du globe?

C'est, je pense, pour se borner à la littérature esthétique et à la littérature en langue japonaise que le Dr Florenz parle si peu du Nihongi et des autres vieilles histoires nationales en langue chinoise. Mais si les Japonais ont tant écrit en chinois et dans l'antiquité et jusqu'à la période contemporaine, c'est leur faire tort et dissimuler toute une face de leur développement intellectuel que de ne pas traiter ces œuvres chinoises avec un soin égal. Une brève mention est insuffisante; ces livres existent : le lecteur demande quelles idées ils exposent et comment elles s'enchaînent, quelles formes ont été adoptées, si ce sont simplement des formes chinoises ou si ces formes ont été modifiées, ont eu un développement indépendant. Sur ce point, le volume du Dr Florenz, bien que trop bref à mon gré, est cependant plus satisfaisant; il pose nettement l'existence de la prose et de la poésie chinoise du VIIe au IXe siècle; il indique la déformation imposée au vers chinois non pas tant qu'il est écrit, mais dès qu'il est lu en japonais; il montre surtout l'opposition qui paraît entre la culture nationale et la culture étrangère et le jeu de bascule qui s'établit entre les deux formes où peut s'exprimer la pensée indigène.

Avec grande raison, le Dr Florenz établit un parallèle constant entre les œuvres et l'état de la société qui les a produites; seul le raffinement de la cour japonaise avec toutes ses caractéristiques, tendance à la centralisation, influence chinoise et bouddhique à la fois, prépondérance de l'aristocratie, semi-divinité de la dynastie impériale, peut faire comprendre à l'étranger les *norito*, les odes du Man-yô-chou, puis les *monogatari* et les essais. Ce dernier mot, que j'emploie quelque élastique qu'en soit le sens, est bien insuffisant pour désigner les œuvres écrites par quelques grandes dames du XIe siècle, réflexions jetées au caprice du pinceau, notes de voyage, esquisses tendres ou humoristiques. Grâce à ses explications, à ses citations abondantes, l'auteur introduit le lecteur européen dans la connaissance de ces divers genres étrangers pour lui, plus par la forme et les connexions imprévues que par le fond en grande partie humain; les monogatari, titre sous lequel se mêlent les contes, les romans, l'histoire, nous révèlent une pensée artiste et subtile, à la démarche imprévue; les norito, qui sont des formules d'invocation, ont le plus souvent beaucoup d'apprêt et parfois une véritable grandeur. Autant cette littérature en prose est attrayante par son étrangeté, séduisante souvent par son charme et son naturel, autant je trouve de monotonie dans la vieille poésie, dans le Man-yô-chou, et dans les collections ultérieures; sans doute il y a des tableaux gracieux, des impressions de nature, de sentiments joliment perçus, ingénieusement notés; mais les cordes de cette lyre sont peu nombreuses et la répétition des mêmes sons devient cruelle. Je n'accuse pas le Dr Florenz de cette monotonie; il nous la fait sentir bien moins qu'elle n'existe; il paraît lui-même presque l'excuser et il se montre plein d'indulgence pour les insupportables jeux d'esprit auxquels se plaît avec une constance jamais lassée la muse japonaise. Combien on sent, devant cette inspiration haletante, à quel point le sens esthétique varie avec la longitude!

Il est inutile d'ajouter avec quel soin et quelle précision sont réunies les indications biographiques et bibliographiques, sont données les explications, sont faites les traductions : le nom du Dr Florenz est par lui-même un garant de ces qualités. Il nous reste à souhaiter de voir bientôt paraître la suite de cette solide étude.

Maurice COURANT.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ernest Gossart. *L'auberge des princes en exil. Anecdotes de la cour de Bruxelles au XVIIe siècle.* In-12, 230 p. — Bruxelles, Weissenbruch, 1905.

Voici un nouveau livre de M. Gossart. Cette fois, c'est un recueil d'histoires plutôt que de l'histoire à proprement parler. Encore trouvera-t-on beaucoup à glaner, pour dresser le bilan des mœurs au XVIIe siècle, dans les douze études consacrées aux nobles personnages que l'amour, la politique ou la guerre força alors à se réfugier dans les Pays-Bas espagnols. Bien que l'appareil scientifique fasse défaut, les courtes bibliographies, placées en tête des chapitres, suffisent, avec le nom de l'auteur, à garantir un fond sérieux, sur lequel se détachent, comme de gracieuses arabesques, mille anecdotes légères. Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, poursuivie par la folle passion de Henri IV, Marie de Médicis et Gaston d'Orléans fuyant la dure domination de Richelieu, les deux Emmanuel de Portugal, aventuriers également inconstants et peu scrupuleux, Charles IV de Lorraine, ses sœurs et ses femmes, dont les incartades mirent souvent à rude épreuve la patience espagnole, Christine de Suède, le grand Condé et les fils de Charles Ier d'Angleterre défilent à tour de rôle, au milieu d'un tourbillon de cérémonies, de fêtes et de plaisirs, qui ne doivent cependant faire illusion ni sur les ressources, très exiguës, des fugitifs et des proscrits, ni sur la physionomie, plutôt sévère et compassée, de la cour de Bruxelles, au temps d'Isabelle, du cardinal-infant don Ferdinand et de l'archiduc Léopold-Guillaume. Si cette cour ne fut pas « la plus ennuyeuse » de l'Europe, il est difficile de se la représenter, malgré les allures bruyantes et la gaîté communicative de ses hôtes, comme une des plus agréables à fréquenter au XVIIe siècle. Elle fut bien, en revanche, selon le mot d'un père jésuite écrivant en 1634, « une auberge de seigneurs français ». La Belgique d'aujourd'hui, si accueillante à tous les exilés, n'a fait que conserver une antique tradition.

Une série de gravures, reproduisant des tableaux de l'époque, illustre fort coquettement ce petit volume, auquel sept ou huit pièces justificatives, lettres en espagnol ou en français, extraites des archives de Bruxelles ou de Chantilly, ajoutent la saveur de quelques détails inédits. Albert Waddington.

Extraits du journal de Charles De Croix (1645-1681), publiés et annotés par Henry Cardon. 2 vol. in-8°, de 370 et 207 p. — Saint-Quentin, 1904.

Ce journal inédit d'un chanoine de l'église collégiale de Saint-Quentin présente surtout un réel intérêt pour l'histoire provinciale au XVIIe siècle; cependant, si l'auteur relate fidèlement les cérémonies ecclésiastiques et les incidents locaux, il n'oublie pas les événements politiques ou autres qui viennent à sa connaissance. A côté des orages, des incendies, entre autres de celui de la collégiale en 1660, il mentionne les passages de Louis XIV, les entrées des grands personnages, les mouvements de troupes nécessités par les guerres, les *Te Deum* chantés à l'occasion des victoires, des prises de villes et de la paix. Il s'étend sur les réunions auxquelles donne lieu le grand prix des archers, et sur la première course à cheval de la compagnie de la jeunesse pour gagner la couronne d'argent, qui devait être décernée annuellement en vertu du testament d'un chanoine mort en 1654. Parmi les traits de mœurs que relate De Croix, citons la permission de faire une quête donnée par le Chapitre à des Juifs, et le meurtre d'un bourreau, qui venait de pendre deux Suisses et fut tué d'un coup de pistolet par un des soldats en armes sur la place. Malgré les recherches de l'autorité militaire, il fut impossible de découvrir le meurtrier. M. Henry Cardon a publié avec beaucoup de soin cette sorte de gazette, rédigée de bonne foi au jour le jour, qui, tout en apportant un contingent plus sérieux à

l'histoire locale des mœurs et des coutumes qu'à l'histoire générale, peut être d'autant plus utile qu'elle est accompagnée de portraits et de manuscrits reproduits en photogravure et qu'elle est suivie d'une table alphabétique et analytique qui occupe tout le second volume. A. B.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut de France s'est réuni le mercredi 29 novembre 1905, à 2 heures, en Assemblée générale, sous la présidence de M. Édouard Detaille, pour prendre connaissance d'une donation faite par Mlle Dosne en sa faveur.

En ouvrant la séance, M. le Président rend hommage aux sentiments dont s'est inspirée Mlle Dosne, en souvenir de l'illustre homme d'État qui fut un grand patriote et un grand historien.

M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, donne, au nom de la Commission administrative centrale, lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« M. le Président de l'Institut de France a reçu de Mlle Dosne la lettre suivante :

« Monsieur le Président, ayant le désir de faire don à l'Institut de France de « l'hôtel de la place Saint-Georges et de ses dépendances pour qu'il soit affecté à la « création d'une bibliothèque d'histoire moderne et plus particulièrement d'histoire « de France, je me permets de vous adresser l'acte par lequel j'expose les raisons et « les conditions de cette dotation.

« Je vous serai reconnaissante de soumettre ce projet à la bienveillante approbation « du Grand Corps que vous présidez, afin d'obtenir le concours qui doit assurer la « prompte réalisation de mes dispositions.

« Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de mes plus distingués sen- « timents.

« Signé : Félicie Dosne. »

« Datée du 16 octobre 1905, cette lettre a été remise à M. Detaille le 24 novembre avec l'expédition de l'acte authentique reçu le 20 novembre.

« Réunie dès le lendemain 25, votre Commission administrative centrale a pris connaissance des termes de l'acte de donation et, après une mûre délibération, elle a décidé à l'unanimité qu'elle vous convoquerait pour vous proposer d'accepter provisoirement la donation du 20 novembre.

« En faisant passer sous vos yeux les parties essentielles de cet acte, il me sera facile de vous faire comprendre les motifs qui l'ont déterminé.

« D'ailleurs, le préambule est d'une clarté parfaite; il est ainsi conçu :

« Mademoiselle Dosne a toujours été frappée de l'insuffisance des bibliothèques de « Paris, de la difficulté qu'éprouvaient les personnes studieuses à y trouver place, « à y rencontrer pour leurs études, avec des ressources très larges, le calme qui « convient aux longs travaux, et il lui semble qu'une bibliothèque consacrée à l'his-

« toire moderne, et à l'histoire de France spécialement, occuperait dignement l'hôtel « où M. Thiers a poursuivi ses grands travaux d'histoire.

« Elle s'est sentie d'autant plus encouragée à prendre cette résolution que cet « hôtel, provenant de ses parents, M. et Mme Dosne, a pris un caractère historique « lorsque, après sa démolition, en 1871, il a été reconstruit aux frais de l'État, « comme un acte de réparation, à la suite d'un vote unanime de l'Assemblée na- « tionale.

« C'est à l'Institut de France qu'elle a résolu de confier la garde et la propriété de « cet hôtel, en exprimant le vœu que ce Grand Corps, auquel a appartenu M. Thiers, « organise, dans les conditions ci-après stipulées, une bibliothèque, annexe de celle « de l'Institut, selon un règlement qu'il déterminera, sous le nom de *Bibliothèque « Thiers, Fondation Dosne.* »

« Il est important que l'Assemblée générale ait connaissance du texte même des conditions figurant dans l'acte : elles sont au nombre de cinq :

« 1° L'hôtel de la place Saint-Georges, n° 27, sera affecté à perpétuité à une « bibliothèque consacrée à l'histoire moderne et à l'histoire de France spécialement, « annexe de celle de l'Institut de France et selon un règlement à intervenir sous la « dénomination : *Bibliothèque Thiers. Fondation Dosne.* »

« Dans une autre partie de l'acte, Mlle Dosne donne expressément les meubles de la bibliothèque, c'est-à-dire ceux garnissant le grand cabinet de M. Thiers. Elle comprend dans ce don tous les livres, cartes, manuscrits, dessins et plans se trouvant actuellement dans l'hôtel.

« Le Code civil (art. 948) soumet la validité d'une donation de meubles à l'existence d'un état estimatif annexé à l'acte principal. L'état a été dressé; nous en avons pris connaissance et l'expédition en sera jointe à la donation.

« Vous n'attendez pas de votre rapporteur l'énumération des ouvrages qui se trouvent dans le cabinet de M. Thiers. Avant 1871, sa bibliothèque était considérable; une partie des livres a été dispersée sous la Commune; un grand nombre ont été donnés par Mlle Dosne lors de la création qu'elle a faite en 1892, sous le nom de *Fondation Thiers*. Ce qui est demeuré dans l'hôtel de la place Saint-Georges avait un caractère particulier : ce sont, en général, les ouvrages donnés à M. Thiers, parmi lesquels beaucoup d'exemplaires annotés par lui. Il s'y trouve une suite complète des œuvres de M. Thiers, des documents manuscrits, en tout 4,600 volumes, au nombre desquels figurent des ouvrages importants tels qu'une bonne édition du P. Anselme et une collection en 383 volumes du *Moniteur universel* depuis 1789 et du *Journal officiel* formant la suite jusqu'en 1903.

« Tout ceci n'est qu'un embryon de la bibliothèque d'histoire moderne et spécialement d'histoire de France que l'Institut a mission de former.

« Nous sommes amenés à vous parler de l'emploi des revenus.

« C'est l'objet de la seconde condition ainsi conçue :

« 2° Les revenus des maisons rue d'Aumale, nos 12 et 14, et rue Saint-Georges, « n° 37, devront être affectés à l'entretien en parfait état des immeubles donnés, « au payement tant de leurs charges que des traitements du bibliothécaire, des gar- « çons de salle et du concierge de la bibliothèque, et le surplus à l'achat des livres « et des reliures. »

« La donatrice savait que l'Institut de France, qui dispose de prix considérables dus à de généreux donateurs, n'a pas de revenus qui lui permettent de réparer

un immeuble, de constituer et d'entretenir une bibliothèque. Elle a résolu d'y pourvoir et elle l'a fait avec une libéralité qui frappera l'Assemblée générale comme elle nous a frappés nous-même.

« À l'hôtel de la place Saint-Georges qui s'étend sur une superficie de 2,700 mètres, elle a ajouté des propriétés voisines et limitrophes, ayant leurs entrées rue d'Aumale et rue Saint-Georges; le revenu de ces propriétés, tel qu'il résulte de baux en cours, relatés à l'acte, est de 54,721 francs, d'où il faut défalquer les charges. Votre Commission administrative estime que le revenu net suffira amplement à remplir les conditions de la donation.

« L'immeuble de la rue d'Aumale n'est pas seulement la source de revenus fructueux; il rappelle aux anciens de l'Institut la demeure où ils ont vu M. Mignet, où s'est écoulée sa laborieuse vieillesse, où il est mort après l'avoir habitée vingt ans, laissant après lui des souvenirs que la Ville de Paris a tenu à consacrer en faisant apposer une plaque de marbre avec une inscription sur l'immeuble dont l'Institut aura désormais la garde.

« Voici le texte des trois dernières conditions :

« 3° En prévision des grosses réparations aussi bien que des extensions des collec-« tions, l'Institut de France devra créer un fonds de réserve dans lequel seront « versés les excédents annuels des revenus, lesquels seront placés en rentes sur « l'État français, ou en obligations de chemins de fer garanties par l'État, en titres « à conserver au porteur en vue de leur réalisation facile.

« 4° L'Institut ne changera pas l'aspect extérieur de l'hôtel dans les parties qui « font face à la place Saint-Georges et à la rue Notre-Dame-de-Lorette. Si des « annexes devenaient nécessaires, elles ne pourraient être faites que sur le jardin.

« 5° Si des modifications intérieures étaient jugées utiles, la chambre de M. Thiers « au premier étage devra être laissée telle qu'elle était de son vivant et sera par « suite conservée intacte. »

« Messieurs, votre Commission administrative a pensé qu'aucune de ces conditions ne pouvait vous arrêter; elle a été persuadée que nos contemporains, comme nos successeurs, tiendraient à honneur d'exécuter fidèlement toutes ces clauses, auxquelles la donatrice attache une telle importance qu'elle leur a donné pour sanction une stipulation finale ainsi conçue :

« Dans le cas où une des conditions précédentes ne serait pas exécutée par l'In-« stitut de France ou si cet établissement était empêché de l'exécuter, la présente « donation sera révoquée de plein droit et les biens donnés reviendront à Mlle Dosne « ou à ses héritiers ou représentants. »

« Après avoir entendu la lecture des dispositions de l'acte du 20 novembre, vous ne serez pas surpris que nous vous proposions de voter l'acceptation provisoire. La loi du 4 février 1901 a donné à cette manifestation de la volonté du donataire une importance considérable, en lui attribuant des effets légaux qui préviennent la caducité du titre.

« En présence d'une donation d'une telle importance, des souvenirs qu'elle évoque, du nom dont elle perpétue parmi nous, mieux encore qu'en un monument, la mémoire, en pensant à l'extension de notre bibliothèque, à l'asile qu'elle offrira aux travailleurs, l'Institut ne voudra pas se séparer sans exprimer sa reconnaissance envers celle qui a doté d'un tel foyer d'études ceux qui se consacrent à l'histoire de notre patrie.

« En conséquence, la Commission administrative vous propose :

« 1° D'accepter, conformément à l'article 8 de la loi du 4 février 1901, la donation du 20 novembre;

« 2° De désigner trois membres de l'Institut chargés de renouveler devant notaire la présente acceptation provisoire;

« 3° De poursuivre auprès du Gouvernement l'obtention du décret autorisant l'Institut à accepter définitivement;

« 4° D'exprimer à la donatrice la reconnaissance de l'Institut. »

À l'unanimité, l'Assemblée générale vote les propositions qui lui sont soumises et confie au Président de l'Institut, M. Édouard Detaille, la mission d'exprimer à M[lle] Dosne la reconnaissance de l'Institut.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie a tenu le jeudi 23 novembre sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Paul Deschanel. L'ordre des lectures était le suivant : 1° rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les concours de l'année 1905; 2° discours de M. le Directeur sur les prix de vertu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Hermann Usener, correspondant étranger, professeur honoraire de philologie classique à l'Université de Bonn, et celle de M. Gustave Saige, correspondant national, conservateur des archives de la principauté de Monaco, décédé à Monaco le 5 décembre.

Élection. L'Académie a élu le 1[er] décembre un membre titulaire en remplacement de M. Oppert, décédé.

Au premier tour de scrutin M. Paul Girard obtient 12 suffrages; M. Halévy, 7; M. Bernard Haussoullier, 9; M. Henry, 7; M. Révillout, 1. — Au deuxième tour de scrutin : M. Paul Girard obtient 14 suffrages; M. Halévy, 4; M. Bernard Haussoullier, 17; M. Henry, 1. — Au troisième tour de scrutin : M. Bernard Haussoullier a été élu par 20 suffrages; M. Paul Girard en a obtenu 14; M. Halévy, 2.

La *séance publique annuelle* de l'Académie a été tenue le vendredi 17 novembre 1905 sous la présidence de M. Collignon.

L'ordre des lectures était le suivant : 1° discours de M. le Président, annonçant les prix décernés en 1905 et les sujets des prix proposés; 2° *Notice sur la vie et les travaux de M. Henri Wallon*, par M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel; 3° *L'invasion tatare dans la littérature russe du moyen âge*, par M. Louis Leger.

Communications. 3 novembre. M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. J. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, une notice sur une antéfixe en terre cuite conservée au Musée de Moulins, et qui est ornée d'une tête de taureau posée de face. M. Déchelette démontre que cette antéfixe provient de Néris, et qu'elle a été fabriquée dans les ateliers de la VIII[e] légion, dont le taureau était l'emblème. Un détachement de la VIII[e] légion fut en effet cantonné à Néris au moment de la révolte de Civilis.

— M. Cagnat communique à l'Académie une lettre que M. Clédat, chargé de fouilles en Égypte, a adressée à M. Clermont-Ganneau. Il commente une inscription

grecque découverte par M. Clédat aux environs de Péluse. C'est une dédicace mentionnant le don fait à quelque dieu d'un trône et d'un autel pour le salut de l'empereur Auguste et des membres de sa famille sous le gouvernement du préfet d'Égypte, C. Turanius. Le texte est daté du 13 du mois de Tubi de l'année XXVI du règne de l'empereur, comptée à la mode égyptienne, c'est-à-dire de janvier 750 (4 av. J.-C.).

— M. Albertini communique une note sur les fouilles exécutées à Elche (Espagne) du 4 juillet au 12 août 1905. On y a trouvé de nombreux fragments de poterie, dont l'étude confirme les observations de M. Pierre Paris sur les rapports entre la céramique ibérique et la céramique mycénienne.

— M. H. Omont donne lecture, au nom de M. Labande, d'un mémoire sur les routiers français en Italie au XIVe siècle.

10 novembre. M. Bréal fait une communication sur la langue des poèmes homériques.

— M. Salomon Reinach donne lecture d'une note de M. Mahler, professeur à l'Université de Prague, relative à l'original de la Vénus de Médicis. M. Mahler estime qu'il faudrait l'attribuer non pas à l'école de Praxitèle, comme on le fait d'ordinaire, mais à Lysippe.

Très souvent copié, ce motif devait être dû à un maître illustre et non à quelque élève obscur. Il y a des analogies frappantes entre le motif de la Vénus de Médicis et celui de l'Apoxyomène de Lysippe, entre la tête de la Vénus et celle d'une statue de femme à Dresde, que l'on a déjà rapportée à Lysippe. On possédait, à Sienne, au XIVe siècle, une réplique de la Vénus de Médicis, qui portait sur sa base le nom de Lysippe et qui fut détruite comme indécente (*inhonestam*) par ordre du conseil de la ville. Enfin le motif de la Vénus en question figure au recto des monnaies romaines de Sicyone, ville où Lysippe était né.

23 novembre. M. Héron de Villefosse annonce qu'il a reçu du P. Delattre une lettre l'informant de la découverte d'un sarcophage en marbre blanc orné de peintures.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Élection. L'Académie a élu le 2 décembre un membre dans la Section de peinture en remplacement de M. Bouguereau, décédé. La Section présentait, en première ligne, M. R. Collin; en deuxième ligne, M. Fr. Flameng; en troisième ligne, M. Robert Fleury; en quatrième ligne, M. Gervex; en cinquième ligne, M. Besnard. À cette liste l'Académie avait ajouté les noms de MM. Toudouze, Ferrier, Chartran, Friant et Maignan.

L'élection a donné lieu à cinq tours de scrutin, dont voici le détail. Premier tour : M. Flameng obtient 7 suffrages; M. Ferrier, 6; M. Robert Fleury, 9; M. Gervex, 2; M. Collin, 3; M. Besnard, 2; M. Toudouze, 3; M. Friant, 1, M. Maignan, 1; M. Chartran, 1. — Deuxième tour : M. Flameng obtient 9 suffrages; M. Ferrier, 5; M. Robert Fleury, 11; M. Gervex, 1; M. Collin, 2; M. Besnard, 3; M. Toudouze, 4. — Troisième tour : M. Flameng obtient 14 suffrages; M. Ferrier, 3; M. Robert Fleury, 9; M. Collin, 2; M. Besnard, 3; M. Toudouze, 4. — Quatrième tour : M. Flameng obtient 16 suffrages; M. Ferrier, 3; M. Robert Fleury, 9; M. Collin, 2; M. Besnard, 2; M. Toudouze, 3. — Au cinquième tour

M. Flameng est élu par 19 suffrages; M. Ferrier en obtient 3; M. Robert Fleury, 8; M. Collin, 2; M. Besnard, 1; M. Toudouze, 2.

25 novembre. M. Bouchot lit une notice sur la vie et les œuvres de M. Corroyer, son prédécesseur.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. M. Alfred Rambaud, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des Lettres de Paris, ancien sénateur, ancien Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est décédé à Paris le 10 novembre 1905.

M. Rambaud avait été élu membre de la Section d'histoire le 11 décembre 1897.

Élection. L'Académie a élu le 2 décembre un membre dans la Section d'économie politique, en remplacement de M. Juglar. La Section présentait, en première ligne, M. Paul Beauregard; en deuxième ligne, M. Colson; en troisième ligne *ex æquo,* MM. R.-G. Lévy, Liesse et Noël.

À cette liste l'Académie avait adjoint les noms de MM. Neymarck et Béchaux.

Au premier tour de scrutin, M. Paul Beauregard obtient 11 suffrages; M. Colson, 8; M. R.-G. Lévy, 2; M. Liesse, 1; M. Noël, 6; M. Béchaux, 2; M. Neymarck, 2. — Au deuxième tour, M. Beauregard obtient 15 suffrages; M. Colson, 13; M. R.-G. Lévy, 2; M. Liesse, 1; M. Noël, 1; M. Béchaux, 1. — Au troisième tour, M. Beauregard est élu par 17 suffrages; M. Colson en obtient 15; M. R.-G. Lévy, 1.

L'Académie a décerné les récompenses suivantes :

Prix Rossi. Sujet : « L'histoire économique de la laine. » L'Académie accorde deux récompenses de 1,500 francs, l'une à M. Daniel Zolla, l'autre à M. Émile Lefèvre, et une récompense de 1,000 francs à M. Émile Genty.

Prix Bordin. Philosophie. Sujet : « Maine de Biran et sa place dans la philosophie moderne. » L'Académie décerne deux récompenses, l'une de 1,500 francs à l'auteur du mémoire n° 1, qui ne s'est pas fait connaître, l'autre de 1,000 francs à M. l'abbé de La Valette-Monbrun.

Prix Bordin. Histoire. Sujet : « Rapport de la politique coloniale et de la politique européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1789. » L'Académie accorde une récompense de 1,000 francs à M. Lucien Schöne.

Prix Stassart. Sujet : « Étude sur Th. Jouffroy. » L'Académie accorde une récompense de 1,000 francs à M. Stanislas Patte.

L'Académie propose les sujets de prix suivants [1] :

Prix Stassart (1909), 3,000 francs : « Des causes et conséquences morales et sociales de la diminution de la natalité française et des théories et propagandes récentes qui peuvent en aggraver les dangers. »

Prix du Budget. Économie politique (1909), 3,000 francs : « La situation et le rôle de la femme dans les institutions de prévoyance. »

[1] Les chiffres entre parenthèses indiquent l'année dans laquelle le prix sera décerné; les manuscrits devront être déposés au secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 décembre de l'année précédente.

Prix Rossi (1909), 4,000 francs : « Histoire économique de la soie. Les concurrents devront insister principalement sur la seconde moitié du XIXe siècle et traiter de la production et du marché de la soie, des changements survenus dans la fabrication, le commerce et la consommation des soieries en France et à l'étranger. »

Prix Bordin (1909), 2,500 francs : « La prépondérance française en Occident sous les quatre premiers Valois. Après avoir indiqué comment elle s'est établie dès le XIIIe siècle, on recherchera par quels faits d'ordre politique et économique elle s'est maintenue et développée au siècle suivant. On étudiera, en particulier, pour cette dernière époque, le caractère et le progrès de la diplomatie royale. »

Prix Saintour (1908), 3,000 francs : « La conception de l'État et de ses attributions politiques, telle qu'elle se dégage des écrits des penseurs du XVIIIe siècle, et l'influence qu'elle a exercée sur la conception de l'État que se sont faite les hommes de la Révolution, sur leurs mesures législatives, sur leurs mesures de gouvernants, dans leurs assemblées, leurs comités, leurs missions. Les concurrents pourront à leur choix faire porter leur étude sur ce qui concerne soit la propriété, soit l'émigration, soit la guerre, la conquête et les relations avec les nations et les États étrangers. »

Prix Saintour (1909), 3,000 francs : « Le Parlement de Paris depuis l'avènement de Charles VI jusqu'à la mort de Henri II. »

Prix du Budget. Histoire (1909), 2,000 francs : « Du régime de centralisation dans l'administration de la France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la fin du XIXe siècle. »

Prix Crouzet (1909), 3,000 francs : « Les principes philosophiques de la pédagogie. »

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Séance publique annuelle des cinq Académies du 25 octobre 1905. 1 broch. in-4°. Paris, 1905.

Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance publique annuelle du vendredi 17 novembre 1905. 1 broch. in-4°. Paris, 1905.

Institut de France. Académie des Beaux-Arts. Séance publique annuelle du samedi 4 novembre 1905. 1 broch. in-4°. Paris, 1905.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Fondation Eugène Piot. Monuments et mémoires publiés sous la direction de MM. Georges Perrot et Robert de Lasteyrie avec le concours de M. Paul Jamot. In-4°. Paris, E. Leroux, 1905. T. XII, fasc. 2.

Sommaire : Étienne Michon, *Lécythe funéraire en marbre de style attique.* — G. Schlumberger, *L'inscription du reliquaire byzantin en forme d'église du Trésor d'Aix-la-Chapelle.* — F. de Mély, *Le trésor de la sacristie des Patriarches de Moscou.* — Arthur Frothingham, *Le modèle de l'église Saint-Maclou à Rouen.* — André Michel, *La Vierge et l'Enfant, statue en pierre peinte.* — Gaston Migeon, *Deux œuvres de la Renaissance italienne.* — Ce fascicule contient huit planches.

Académie des Sciences morales et politiques. Collection des ordonnances des Rois de France. Catalogue des actes de François Ier, t. VIII. In-4°. Paris, Impr. nationale, octobre 1905.

H. D.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

BAVIÈRE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE MUNICH.

CLASSE DE PHILOSOPHIE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 5 novembre 1904. Von Amira, *Les gestes de la main dans les manuscrits à miniature du Sachsenspiegel.* Toute une famille de manuscrits contient de 950 à 1,000 illustrations, où la gesticulation est très développée. Un petit nombre de ces miniatures reproduisent des gestes tirés des formes juridiques; tout le reste est emprunté à d'anciens modèles, pour la plus grande partie, ou doit son origine à la symbolique subjective des illustrateurs.

Séance du 3 décembre. G. von Hertling, *Augustinus-Zitate bei Thomas von Aquino.* Si on laisse de côté un certain nombre d'emplois conventionnels de l'autorité d'Augustin et conformes aux usages de la scolastique, il reste que saint Thomas a tiré à lui, dans le sens de l'aristotélisme, les idées d'Augustin ou les a modifiées de manière à les faire concorder avec son système; il n'a connu Platon qu'à travers saint Augustin et a ignoré le néoplatonisme. Mais il réagit vigoureusement contre le néoplatonisme tel qu'il se continuait dans les œuvres d'Averroès.

CLASSE D'HISTOIRE.

Séance du 5 novembre. Riehl, *Le développement indépendant du naturalisme dans l'art haut-allemand du XVe siècle et sous l'influence très secondaire des Hollandais sur la peinture de ces écoles.* Étude qui a pour point de départ les peintures de la légende de saint Ulrich à Saint-Ulrich d'Augsbourg. — Simonsfeld, *Aventin et le privilegium minus.* À côté du *Privilegium minus* de 1156 donné au nouveau duc d'Autriche, il y a eu un exemplaire bavarois pour Henri le Lion. Cet exemplaire a été connu et utilisé par Aventin, et on peut s'en faire une idée d'après les œuvres imprimées et inédites de cet auteur. La rédaction était essentiellement la même que celle du *privilegium minus* et comprenait les passages que M. Erben croit, à tort, interpolés. La liste des témoins a été remaniée par Aventin et n'offre pas de sécurité.

Séance du 3 décembre. Von Heigel, *Le projet de mariage du duc Philippe-Guillaume de Pfalz-Neubourg avec la Grande Mademoiselle (1652-1653).* Il résulte des documents d'archives, notamment d'une correspondance du duc, que le projet fut très sérieux et que la Grande Mademoiselle n'y renonça que parce qu'elle entrevit la possibilité d'épouser Louis XIV.

SÉANCES COMMUNES.

Séance du 14 mars. Von Heigel, président, *Rapport;* notices nécrologiques sur Köhler, Mommsen, von Hefner-Alteneck, Mühlbauer. — Pringesheim, *Discours d'apparat.*

Séance du 12 novembre. Von Heigel, président, *Rapport :* la fondation Hardy et notice sur Hardy, indianiste mort à Bonn, le 10 octobre 1904. — Élections. — J. Friedrich, *Discours :* notice sur Karl Adolf von Cornelius.

PRUSSE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN.

Séance du 9 février 1905. Schmidt, *Un plan inédit de l'Hélène de Gœthe.* Il va de la première entrée de Lyncée jusqu'à la scène d'Euphorion et suppose une autre conception de la pièce. — O. Franke, *Y a-t-il eu un pays Kharoṣṭra?* L'hypothèse de M. Sylvain Lévi est insoutenable, puisque la glose qui l'appuie ne s'accorde pas avec le sens du texte chinois; elle est une invention du glossateur.

Séance commune du 16 février. Erman, *Les fils d'Horus.* Ils protégeaient les morts contre la faim et la soif; mais, à l'origine, ils faisaient partie de la légende d'Osiris, qu'ils protégeaient dans la mort; ils furent aussi placés parmi les constellations du ciel du Nord. — Conze, *Résultats des fouilles de Pergame* (sept.-nov. 1904). Un rapport détaillé paraîtra dans les *Athenische Mitteilungen.*

Séance du 23 février. Koser, *L'attitude de l'Électeur de Brandebourg dans la lutte entre l'impérialisme et la liberté des États de l'Empire.* Rôle intermédiaire du Grand Électeur dans ces discussions politiques. — F. N. Finck, *La signification originelle du subjectif groënlandais.* Ce cas, qui désigne à la fois l'agent et le possesseur, doit être sorti d'un datif.

Séance commune du 2 mars. Dilthey, *Première étude pour la fondation des sciences psychologiques :* principes généraux et méthode. — Hirschberg, *Les manuels arabes d'oculistique :* étude de treize manuels, avec le concours de MM. Lippert et Mittwoch.

Séance du 9 mars. Wilamowitz-Moellendorff, *L'Athéna d'Ilion.* Le temple a été fondé au VIe siècle; à la fin du siècle, un oracle oblige les Locriens à lui envoyer des jeunes filles. Le chant Z de l'*Iliade* appartient à l'époque de l'épopée récente, qui ne sait rien ni d'Ilios, détruite depuis des siècles, ni d'Ilion, qui n'est pas encore fondée. — L. Borchardt, *Découverte à Thèbes :* sépulture des parents de la célèbre reine Tii, épouse d'Aménophis III et mère d'Aménophis IV, d'où il résulte, comme on l'avait conjecturé, qu'elle était de naissance modeste, fille de prêtre.

Séance commune du 16 mars. Kekule von Stradonitz, *L'art romain :* caractères et époques, depuis Auguste.

Séance du 23 mars. Lenz, *L'origine des statuts de l'Université de Berlin :* comparaison du règlement provisoire du 24 novembre 1810 avec les statuts du 31 octobre 1817. — Tobler, *Mélanges de grammaire française.* Emploi impersonnel et gérondif du participe présent : il faut distinguer deux catégories d'exemples, ceux où la forme verbale a, en réalité, une proposition pour sujet, dans lesquels on emploierait « il » devant le verbe mis à la troisième personne : « N'étant pas probable que nous échappions jamais à la nécessité de mourir »; et ceux où il n'y a pas de sujet du tout : « N'y ayant rien de plus naturel que ceci ». « Aussi bien », dans le sens de « aussi »; sur l'emploi de « bien » « Il vit bien, lui! »; de « puisque aussi bien ». L'expression « rien que d'ordinaire » et les emplois analogues de l'adjectif.

Séance commune du 30 mars. Hertwig, *Discussion critique sur de nouvelles théories de la fécondation.* La fécondation ne peut être expliquée, comme l'ont tenté Loeb et d'autres savants, par un processus physico-chimique.

Paul Lejay.

TABLES
DU JOURNAL DES SAVANTS.

ANNÉE 1905.

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS.

Les noms imprimés en PETITES CAPITALES désignent les auteurs des articles. Les noms imprimés en *italiques* désignent les auteurs des ouvrages analysés ou annoncés. Les ouvrages anonymes sont relevés au premier mot du titre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

